This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 688,351

Digitized by Google

CA-9

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES FRANCISCAINES

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉTUDES

FRANCISCAINES

REVUE MENSUELLE

TOME XV. — JANVIER-JUIN 1906

PARIS

ADMINISTRATION : LIBRAIRIE Vve CH. POUSSIELGUE

15, RUE CASSETTE

Digitized by Google

BX
3101
.E85

V.15

Digitized by Google

L'ÉCOLE SCOTISTE

ET LE DOGME DE LA TRANSSUBSTANTIATION

M. l'abbé Chollet, professeur de théologie morale à la faculté catholique de Lille, a publié dans la collection *Science et Religion* un opuscule intitulé *La doctrine de l'Eucharistie chez les scolastiques.* Je lis à la page 14 de cet opuscule : « Quand l'ère des vives polémiques suscitées par Bérenger fut passée, et que vint celle de la théologie didactique, les preuves tirées de la sainte Écriture se retrouvèrent bien encore de temps en temps sous la plume des auteurs ecclésiastiques, mais elles devinrent plutôt rares et brèves. Il y eut même des écrivains qui prétendirent qu'on ne pouvait rien tirer de la sainte Écriture en faveur de la transsubstantiation. Ainsi Duns Scot, Durand et Occam. »

Présentée ainsi, sans aucune explication, la rareté de l'emploi de la sainte Écriture paraît un reproche adressé par le docte professeur aux auteurs du moyen âge. Nous convenons de cette rareté et de cette brièveté. Les grands scolastiques, S. Thomas, S. Bonaventure, Scot, Alexandre de Halès, ont peu cité la sainte Écriture; lorsqu'ils l'ont citée, ils l'ont fait brièvement, sans entrer dans les développements exégétiques auxquels nos modernes se complaisent et qui leur paraissent nécessaires. Mais cette rareté et cette brièveté ne s'expliquent-elles pas naturellement ? Depuis Bérenger aucun hérétique nouveau n'avait combattu sérieusement le dogme eucharistique. On comprend dès lors que les auteurs de cette époque n'éprouvassent pas le besoin de développer longuement la preuve scripturaire de ce dogme. L'adhésion générale des esprits à nos croyances, la possession calme de la vérité dans laquelle on vivait, éloignaient de leur pensée toute idée de controverse ; rien qui leur suggérât le désir d'une argumentation scripturaire sérieuse. Un texte, une affirmation de l'autorité suffisaient

Digitized by Google

à ce moment. Les scolastiques donnaient rapidement ce texte, et ils passaient aussitôt aux spéculations qui attiraient leur esprit tout épris de métaphysique, l'exploration du dogme, son explication philosophique, les conséquences qui en découlent. Pourquoi ne le dirions-nous pas? C'était le travail que Dieu leur avait confié. On sait avec quelle maîtrise ils l'ont accompli. Mais les mêmes hommes ne peuvent pas tout embrasser et tout accomplir à la fois, et les scolastiques qui fouillaient le dogme pour nous en donner la haute métaphysique ne pouvaient pas en même temps fouiller la sainte Écriture pour nous en donner des interprétations scientifiques. Cette étude scientifique de la sainte Écriture était réservée à notre époque. M. l'abbé Chollet, relevant l'usage relativement rare que les auteurs du moyen âge ont fait de la sainte Écriture, ne devait-il pas, par respect pour ces auteurs, donner une explication de cette rareté, si courte que fût cette explication?

L'assertion du docte professeur sur l'impossibilité de tirer de la sainte Écriture une preuve en faveur de la transsubstantiation est plus grave et nous a frappé davantage. On le comprend. Le nom du Docteur subtil est engagé dans la question, et avec son nom quelque chose de sa réputation. Il me le semble en effet; nos contemporains trouveront étrange qu'un théologien comme Scot n'ait pu trouver dans la sainte Écriture le dogme de la transsubstantiation. Lui, se diront-ils, qui a si nettement formulé le dogme de l'Immaculée Conception, contenu pourtant d'une manière bien moins explicite dans nos saints livres, comment n'a-t-il pas vu dans les paroles mêmes de Notre-Seigneur ce dogme de la transsubstantiation qu'un simple élève en théologie y voit aujourd'hui si clairement? Aussi me suis-je demandé immédiatement: l'assertion du savant professeur est-elle juste, et si elle l'est, quelles sont les raisons qui ont déterminé l'attitude du Docteur subtil?

Or, je dois en convenir sans hésiter, dût sa réputation en souffrir tant soit peu aux yeux de nos contemporains, Scot n'a pas admis qu'on pût tirer des paroles de la sainte Écriture une preuve péremptoire en faveur du dogme de la transsubstantiation. Quelles ont été ses raisons? De quelle manière a-t-il envisagé la question? Un esprit de cette envergure ne s'avance pas sur une matière aussi importante sans en avoir des motifs très sérieux. J'ai voulu connaître ces motifs; personne n'en sera surpris. J'ai

Digitized by Google

demandé cette connaissance aux auteurs qui ont commenté le docteur subtil et qui se sont fait un devoir de le suivre fidèlement. Je viens donner aux lecteurs des *Études Franciscaines*, à ceux du moins qui ont quelque connaissance de la science théologique, le résultat de mes recherches. La question, j'aime à le croire, les intéressera. J'ai suivi surtout Frassen et le cardinal Brancatus de Laurea, deux théologiens fidèlement et imperturbablement scotistes, comme chacun sait.

Disons d'abord, avant de commencer, que le dogme de la présence réelle et le dogme de la transsubstantiation forment deux dogmes distincts. Le concile de Trente le donne clairement à entendre ; il sépare en effet ces dogmes dans ses explications et dans ses définitions ; il leur consacre deux chapitres et deux canons différents. Au dogme de la présence réelle le chapitre premier et le premier canon ; au dogme de la transsubstantiation les chapitres troisième et quatrième et le deuxième canon.

Disons en second lieu que le dogme de la présence réelle est certainement contenu dans les paroles de la consécration, qu'on l'en déduit clairement. C'est le sens naturel des paroles : *Hoc est corpus meum, hic est calix sanguinis mei*. Le pronom *hoc* désigne la substance qui est enfermée sous les espèces eucharistiques ; or, cette substance, dit la forme de la consécration, est le corps de Notre-Seigneur. Le corps de Notre-Seigneur est donc réellement et véritablement présent sous les espèces. Aucun théologien qui n'admette aujourd'hui cette conclusion ; aucun même qui ne la tienne pour un dogme de foi.

Mais les paroles de la consécration prouvent-elles aussi le dogme de la transsubstantiation ? Qu'on ne soit pas surpris de la question. Nous l'avons dit : la présence réelle et la transsubstantiation forment deux dogmes distincts ; dès lors le texte qui prouve l'un pourrait bien ne pas prouver l'autre. Or, les théologiens admettent généralement encore aujourd'hui que le dogme de la transsubstantiation est vraiment contenu dans la formule de la consécration *hoc est corpus meum*, qu'on le déduit clairement de ces paroles. Plusieurs d'entre eux veulent même que ce soit là une vérité de foi. Ils s'appuient d'abord sur le concile de Latran et sur le concile de Trente. De ce que le corps et le sang de Notre-Seigneur sont contenus sous les espèces du pain et du vin, le concile de Latran a conclu en effet que le pain et le vin sont transsubstantiés. Mais, observe le cardinal Brancotus de

Digitized by Google

Laurea, la présence réelle est tirée des paroles de la consécration ; dans la pensée du concile, la transsubstantiation est donc tirée, elle aussi, de ces paroles.

Le concile de Trente est plus explicite encore. Des paroles de Notre-Seigneur que ce qu'il offrait était son corps et son sang, dit-il, est née dans l'Église la persuasion qu'il se fait par la consécration une conversion de toute la substance du pain en la substance du corps de Notre-Seigneur et de toute la substance du vin en son sang[1]. Le concile l'enseigne donc. La persuasion de l'Église, la conviction où elle est qu'il se fait sur l'autel par la consécration une vraie transsubstantiation, est née des paroles mêmes de Notre-Seigneur. Le concile pouvait-il affirmer plus clairement que le dogme de la transsubstantiation est contenu dans les paroles consécratoires?

Les théologiens s'appuient en second lieu sur le sens naturel des paroles : *Hoc est corpus meum, hic est calix sanguinis mei.* Pour être vrais, les mots *hoc est*, *hic est* exigent en effet une identité parfaite entre le sujet et l'attribut de la proposition dont ils sont une partie. Ils désignent donc ici toute la substance renfermée sous les accidents eucharistiques. Or, cette substance, disent-ils, est le corps de Notre-Seigneur. Le pain a donc cessé d'exister ; il n'en reste plus rien. Le corps de Notre-Seigneur a pris sa place. Le pain existerait encore sous les espèces, la proposition *hoc est corpus meum* ne serait pas vraie. L'identité parfaite entre le sujet et l'attribut que ces mots *hoc est corpus meum* exigent, n'existerait plus en effet.

Qu'on le remarque encore. Lorsque deux substances se trouvent ensemble dans un même lieu ou dans une même chose, le pronom *hoc* ne désigne pas celle des deux substances qui n'a pas de rapports avec les accidents, et dont rien par conséquent n'indique la présence ; il désigne celle qui est en rapport avec les accidents et qu'ils indiquent, que cette indication vienne de leur nature où qu'elle vienne de l'usage. Le pain et le corps de Notre-Seigneur se trouveraient dès lors ensemble sous les accidents eucharistiques, le pronom *hoc* désignerait uniquement le pain ; c'est lui et lui seul en effet que les accidents indiquent ;

1. Quoniam Christus Redemptor noster corpus suum quod sub specie panis offerebat vere esse dixit, adeo persuasum semper in Ecclesia Dei fuit idque nunc denuo sancta hæc Synodus declarat per consecrationem panis et vini conversionem fieri totius substantiæ panis in substantiam corporis Christi D. nostri, etc.

Digitized by Google

rien dans la nature de ces accidents, rien dans l'usage qui donne à entendre que là, sous ces apparences, avec le pain est renfermé un corps humain. Seul donc le pain répondrait à la démonstration du pronom *hoc*, et pour que la phrase fût vraie, il devrait être le corps de Notre-Seigneur. Or, qui ne voit l'absurdité d'une pareille conception ?

Les théologiens scotistes admettent, eux aussi, que le dogme de la transsubstantiation est renfermé dans les paroles de la consécration, et qu'on l'en déduit. La preuve de raison que nous donnions tout à l'heure est même tirée en grande partie de Frassen. Mais de quelle manière doit-on prendre les paroles de la consécration pour en déduire ainsi le dogme de la transsubstantiation ? C'est ici que réapparaît la subtilité de l'école qui a choisi Scot pour chef et pour guide. Les paroles de la consécration prises pratiquement, disent-ils, prouvent vraiment le changement du pain et du vin au corps et au sang de Notre-Seigneur, mais prises spéculativement elles ne le prouvent pas. C'est la traduction littérale de la conclusion de Frassen [1].

Expliquons aussi clairement qu'il nous sera possible cette conclusion. Les paroles de la consécration ont un sens pratique, elles signifient et elles opèrent la présence de Notre-Seigneur sous les espèces eucharistiques. Notre-Seigneur lui-même leur a donné cette signification pratique. Il a voulu de plus que cette présence s'opérât par conversion. L'Église, inspirée du Saint-Esprit, le conclut des paroles de la consécration et nous l'enseigne. Mais laissée à elle-même, l'Église n'arriverait pas à le conclure, d'une manière au moins certaine. Le sens spéculatif des mots ne dit pas nécessairement en effet qu'il y ait conversion [2].

Où donc les théologiens scotistes ont-ils pris cette distinction du sens pratique et du sens spéculatif ? D'où ont-ils tiré que le Saint-Esprit seul pouvait révéler à l'Église que le pain avait cessé d'exister, et avait été changé au corps de Notre-Seigneur ? De la manière différente dont parle le concile de Trente, répond Frassen. Le concile en parlant de la présence réelle s'exprime

1. Colligitur transsubstantiatio panis et vini in corpus et sanguinem Christi ex verbis consecrationis practice sumptis, non autem speculative.

2. Dico 1. Potuit Ecclesia *ex Spiritus sancti assistentia* colligere ex verbis Christi desitionem panis.

Dico 2. Excepta declaratione et consequentia Ecclesiæ, ab aliis non posset ex verbis Christi necessario aut consequenter colligi panem destrui. — Brancotus de Laurea.

Digitized by Google

ainsi: Notre-Seigneur a attesté en termes clairs et précis qu'il donnait aux Apôtres son corps et son sang : *se suum ipsius corpus illis præbere ac sanguinem suum disertis ac perspicuis verbis testatus est.* Le concile appuie ainsi la présence réelle sur les propres paroles de Notre-Seigneur. Mais s'agit-il de la transsubstantiation, le concile ne parle plus de la même manière, il ne la fonde plus sur les paroles mêmes de Notre-Seigneur, il en fait une conclusion qu'on tire de ces paroles. Comme Notre-Seigneur, dit le concile, a affirmé en termes précis sa présence sous les espèces, l'Église, instruite par le Saint-Esprit, a toujours été persuadée que les paroles de la consécration devaient être prises dans un sens conversif. On le voit : ici ce n'est plus Notre-Seigneur qui affirme lui-même, c'est l'Église qui tire de ses paroles la persuasion où elle est que le pain et le vin sont transsubstantiés.

A cette preuve tirée du concile de Trente, Frassen ajoute cette preuve de raison. Je suppose qu'au moment où le prêtre prononce les paroles de la consécration, au moment précis où le pain est converti au corps de Notre-Seigneur, Dieu, au lieu d'opérer cette conversion, annihile la substance du pain ou la transporte ailleurs et l'y conserve, et pose en même temps sous les espèces la substance du corps de Notre-Seigneur, ce corps divin serait vraiment là, présent sous les espèces comme il l'est aujourd'hui ; les paroles de la consécration l'y auraient placé ; il n'y aurait eu pourtant aucune transsubstantiation. Or, qui dira que Dieu ne pourrait agir ainsi, s'il le voulait ? Bien qu'il n'y eût point dans ce cas de transsubstantiation proprement dite, la forme de la consécration n'en garderait pas moins sa vérité. Concluons donc que la conversion du pain au corps de Notre-Seigneur ne ressort pas du sens spéculatif qu'ont les paroles de la consécration, mais du sens pratique que Notre-Seigneur leur a donné, et que le Saint-Esprit a révélé à l'Église.

Il y a même plus. Dieu eût conservé sous les espèces la substance du corps de Notre-Seigneur et la substance du pain, la forme de la consécration pourrait encore être vraie. Dieu, selon l'école scotiste, peut faire que deux corps se pénètrent. Il le ferait ; le pronom *hoc* aurait dans ce cas une double signification, la signification qui lui est naturelle et par laquelle il désignerait le pain, et la signification qui lui viendrait de la volonté divine et par laquelle il désignerait le corps de Notre-Seigneur. Il pourrait signifier dans ce dernier cas : ce qui est contenu sous le pain est

Digitized by Google

le corps de Notre-Seigneur. Le pronom *hoc* désigne plus naturellement sans doute *connaturalius* la substance qui est ordinairement et naturellement attachée à ces accidents, et qui en est comme imbibée, *imbuta;* mais si on sait d'ailleurs qu'elle démontre autre chose, cela ne suffit-il pas ? Or, on le saurait ici par la parole de Dieu qui nous apprendrait que le corps de Notre-Seigneur est caché avec le pain sous ces accidents.

De plus, en ce moment, le corps de Notre-Seigneur est présent sur l'autel avec les accidents du pain. Le pronom *hoc* ne désigne pourtant que le corps, il ne désigne pas les accidents. Ne pourrait-il pas se faire dans l'hypothèse que nous supposons de la présence simultanée du corps et du pain, qu'il ne désignât pas le pain ? La présence des accidents ne nuit pas aujourd'hui à la vérité de cette proposition : *hoc est corpus meum.* Pourquoi, dans notre hypothèse, la présence du pain lui nuirait-elle ?

Telle est en quelques mots la doctrine de l'école scotiste sur la preuve scripturaire de la transsubstantiation. Nous l'avons résumée aussi fidèlement et aussi nettement qu'il nous a été possible. Quel jugement porter sur elle ? Doit-on lui laisser encore une place dans l'école ? Doit-on franchement reconnaître, au contraire, qu'elle en est pour jamais bannie ? Doit-on voir en elle un de ces combats que les partis livrent sans conviction et uniquement pour l'honneur de leurs chefs ou de leur drapeau ?

S'il nous était permis d'emprunter au langage familier un de ses mots, nous dirions que la doctrine scotiste sur la preuve de la transsubstantiation a une mauvaise presse. Les auteurs ne lui sont pas favorables. Chose même significative ; depuis le concile de Trente, elle n'a pu recruter en dehors des Frères Mineurs aucun adhérent. Nous ne pouvons pas le nier ; ce fait forme déjà contre elle un fort préjugé. Dans toutes les autres opinions qui sont propres à leur école, les scotistes ont recruté çà et là en effet des adhérents, quelquefois même nombreux. Nous le voyons en particulier dans l'opinion qui unifie la grâce sanctifiante et la charité, dans celle qui n'admet pas le péché pour motif unique de l'Incarnation. Pourquoi n'en est-il pas de même ici ? Ne serait-ce pas que cette distinction du sens pratique et du sens spéculatif n'est pas fondée, qu'elle ne s'appuie sur aucune preuve sérieuse, et capable d'arrêter un homme intelligent ? Et en réalité examinons-la quelques instants, nous verrons qu'il n'est pas facile de la soutenir et de la défendre.

Digitized by Google

Les scotistes, nous l'avons vu, s'appuient sur les paroles du concile de Trente. Mais ne forcent-ils pas le sens de ces paroles? ne les détournent-ils pas de leur signification naturelle? La croyance de l'Église au dogme de la transsubstantiation, dit le concile, a pris sa source dans la parole de Notre-Seigneur que ce qu'il offrait était son corps *quoniam... ideo persuasum.* Sans doute. Où l'aurait-elle prise? Il fallait bien que Notre-Seigneur lui-même nous enseignât que son corps prenait la place du pain sous les espèces. Comment l'aurions-nous su? Les sens nous disent le contraire. Mais si l'Église a tiré des paroles de Notre-Seigneur le dogme de la transsubstantiation, n'est-ce pas que les paroles lui suggéraient elles-mêmes cette conclusion, que c'était leur sens naturel et obvie? Le concile n'a certainement pas voulu dire autre chose.

Frassen d'ailleurs paraît empêtré dans ses observations. Bien, dit-il, qu'*absolument parlant* les paroles de Notre-Seigneur, prises dans un sens non conversif, puissent être vraies, *tametsi possent absolute esse vera in sensu non conversivo*, l'Église cependant les a toujours entendues dans le sens conversif. Cette manière de parler ne trahit-elle pas de l'embarras? Il convient encore à la fin de sa longue thèse, que l'interprétation qui trouve dans les paroles *hoc est corpus meum* le dogme de la transsubstantiation, est plus conforme au sens naturel de ces paroles *is magis est proprius.* Dès lors, pourquoi lui en préférer un autre? L'argument que les scotistes tirent du concile de Trente n'est donc pas solide.

Les scotistes veulent que le pain et le corps de Notre-Seigneur puissent exister ensemble sous les espèces. Or, dans ce cas, ajoutent-ils, la phrase *hoc est corpus meum* pourrait garder encore son sens naturel et ne pas manquer de vérité. Nous avons indiqué plus haut la manière dont, à leur avis, elle pourrait le garder. Cette phrase, concluent-ils, n'exige donc pas nécessairement une transsubstanstiation. Nous trouverions dans l'Eucharistie une simple *companation*, nous pourrions la prononcer encore. Cette argumentation des scotistes est-elle fondée?

Disons-le d'abord. Le Docteur angélique nie que le pain et le corps de Notre-Seigneur puissent se trouver ensemble sous les espèces. De la seule présence du corps de Notre-Seigneur il conclut en effet à l'absence de la substance du pain, conclusion qui ne serait pas légitime, ainsi que l'observe Suarez, si le corps de Notre-Seigneur et le pain pouvaient exister ensemble sous les espèces.

Digitized by Google

Il en donne entre autres cette raison. Un corps ne peut commencer que de deux manières à exister dans un lieu où il n'était pas encore ; en se mouvant localement, par la conversion en lui d'un autre corps ; ainsi voyons-nous que le feu ne commence à exister dans une maison que de deux manières, si on l'y apporte du dehors, s'il y est engendré.

Or, Notre-Seigneur ne peut se mouvoir localement. Il devrait en effet cesser en premier lieu d'être au ciel ; un corps qui se meut localement n'arrive dans un autre lieu qu'en abandonnant celui où il était. Il devrait en second lieu passer par tous les lieux intermédiaires. Il ne pourrait en troisième lieu commencer à exister en même temps en plusieurs lieux ; le mouvement d'un corps mu localement ne peut avoir en même temps plusieurs lieux pour terme. Notre-Seigneur ne peut donc commencer à exister sur l'autel en se mouvant localement. Pour qu'il y devienne présent, le pain devra se convertir en son corps, et ainsi le pain et le corps ne pourront-ils exister ensemble dans le même lieu sous les mêmes accidents [1]. Mais la grande majorité des théologiens n'a pas suivi sur ce point le Docteur angélique; elle admet avec l'école scotiste que le pain et le corps de Notre-Seigneur peuvent, si Dieu le veut, exister ensemble sous les espèces. Qu'il nous suffise de citer ces deux sommités théologiques, Suarez, De Lugo, qui prouvent largement cette thèse [2]. Admettons donc avec les scotistes que le pain et le corps de Notre-Seigneur puissent coexister ensemble sous les espèces.

Mais là, ajoutons-nous, n'est pas la question. La question est de savoir si la phrase *hoc est corpus meum* permet cette coexistence, si au contraire elle ne l'exclut pas forcément. Les scotistes prétendent qu'elle la permet ; la grande majorité des théologiens enseigne au contraire, et avec raison, je crois, qu'elle l'exclut. Prise en effet dans son sens naturel et selon les règles ordinaires du langage, la phrase *hoc est corpus meum* exige, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, une identité parfaite entre son sujet et son attribut ; elle exclut donc la coexistence du pain et du corps de Notre-Seigneur sous les mêmes accidents ; elle dit que seul le corps est là présent.

Hoc, c'est-à-dire ce qui est là, tout ce qui est là, cet objet tout

1. Suarez, *de Euch.*, disp. 49, sect. 1, n. 3.

2. Dico tamen primo potuisse Deum facere vere et realiter præsentem Christum intra panem conservata imo et immutata manente substantia panis. — Suarez, disp. 49, sect. 1, n. 3.

Digitized by Google

entier est mon corps. Tel est son sens, son sens naturel, le seul qu'elle puisse avoir. Prétendre qu'elle pourrait signifier : ce qui est renfermé avec le pain sous ces accidents est mon corps, c'est lui faire violence ; c'est lui donner un sens forcé et contraire aux règles naturelles du langage. Rien qui puisse justifier cette manière de faire. Le pain et le corps de Notre-Seigneur coexisteraient donc sous les espèces, c'est *hic est corpus meum* qu'on devrait dire pour désigner le corps, là est mon corps ; et non : *hoc est corpus meum*, ceci est mon corps.

Mais il n'est pas nécessaire, répliquent les scotistes, que le pronom *hoc* désigne tout ce qui est contenu sous les accidents. Ne peut-il pas n'en désigner qu'une partie, si celui qui parle le veut ainsi, si cette partie est surtout la principale et la plus importante ? Dieu, qui laisserait le corps et le pain sous les espèces, voudrait dans ce cas que les mots *hoc est corpus meum* désignent le corps seul. Ne le pourrait-il pas ? Où donc est la loi qui l'en empêcherait ? Le sens de la phrase serait dès lors : Ce qui est contenu dans ce pain ou sous ce pain est mon corps. Ainsi aurait-on encore cette identité parfaite entre le sujet et l'attribut qu'on réclame ; seulement l'identité proviendrait ici d'une volonté libre. *Per se*, par elle-même, la phrase *hoc est corpus meum* n'entraîne donc pas nécessairement une transsubstantiation.

Mais, leur répond-on, le sens des mots et des phrases n'est pas laissé à l'arbitraire et ne peut pas l'être. Il est des règles que le langage suit forcément, parce qu'elles correspondent à la nature de notre esprit et aux procédés qui lui sont propres. L'usage général d'une nation nous indique ces règles. L'intention de celui qui parle ne peut évidemment pas les changer. Il le voudrait, on ne l'écouterait pas, on le prendrait même pour un fou, et avec raison. Dieu peut-il agir autrement ? Non, évidemment ; il est l'auteur de notre esprit et de ses procédés ; il doit donc suivre dans ses rapports avec nous les règles que suit cet esprit et les procédés dont il use.

Nous devons cependant à la vérité de le dire. Plusieurs auteurs étrangers à l'Ordre franciscain admettent la probabilité de l'explication que l'école scotiste donne. Suarez est de ce nombre. Nous citons en note ses paroles [1]. Becan admet que le raisonnement

1. Dici tamen potest Ecclesiam non fundari in veritate verborum secundum omnem sensum quem habere possunt per se et nude sumpta sed secundum illum sensum quem Ecclesia intellexit. Sed licet hoc sit probabile... disp. 49, sect. 2.

Digitized by Google

tiré des paroles de la consécration est vrai si on le prend moralement ; il ne le serait peut-être pas si on le prenait métaphysiquement, *puto tamen moraliter, non metaphysice*, etc.

Les scotistes disent en troisième lieu : Dieu pourrait annihiler le pain ; il pourrait le conserver ailleurs sous d'autres accidents. Dans ce cas, il n'y aurait pas de transsubstantiation et cependant la forme *hoc est corpus meum* garderait toute sa vérité. Cette forme n'exige donc pas nécessairement que le pain soit converti au corps de Notre-Seigneur. Elle ne prouve donc pas absolument l'existence de la transsubstantiation. Que penser de cette nouvelle manière de raisonner? Devons-nous l'admettre et croire à son efficacité ? Nous ne le pensons pas.

Les scotistes supposent en effet que Dieu anéantit le pain ; cette supposition faite, ils concluent que la transsubstantiation n'est pas nécessaire pour expliquer la phrase *hoc est corpus meum* qu'elle n'en découle pas. Leur raisonnement repose donc sur une supposition. Que cette supposition soit impossible et illogique, ce beau raisonnement croule par la base. Or, il en est ainsi ; la supposition que les scotistes se permettent est impossible et illogique. C'est un principe en effet communément admis en philosophie que Dieu n'anéantit rien. S. Thomas et les scolastiques admettent bien que Dieu peut à la rigueur anéantir les êtres qu'il a créés ; mais, ajoutent-ils, Dieu n'use pas de ce pouvoir et il n'anéantit rien [1]. Mais si Dieu n'anéantit rien, tout raisonnement qui suppose une annihilation manque de base. Les scotistes ne peuvent donc pas supposer que le pain cesse d'exister par annihilation, et user de cette supposition pour expliquer dans un sens opposé à la transsubstantiation la phrase *hoc est corpus meum.*

Les scotistes ne sont pas plus heureux lorsqu'ils supposent que Dieu conserve le pain autre part. Cette nouvelle supposition n'est pas plus légitime et ne peut pas davantage servir de base à un raisonnement sérieux. Si Dieu conservait en effet le pain autre part, il devrait l'y conserver sous d'autres accidents ou sans aucun accident. Ce serait un nouveau miracle. Mais est-il logique d'admettre ce nouveau miracle dont rien n'indique la nécessité ou l'utilité ? Le miracle de la conversion rend suffisamment compte de la présence de Notre-Seigneur sur l'autel. Pourquoi recourir à

1. S. Th. *Sum.* 1, q. 104, a. 4. *De potentia absoluta*, disent-ils encore, Dieu peut anéantir ; mais *De potentia ordinaria*, il ne le peut pas.

Digitized by Google

une supposition qui force à admettre des miracles nouveaux ? De plus, puisque les accidents du pain demeurent là sur l'autel, n'est-il pas plus naturel et plus logique d'admettre que leur substance a été convertie au corps de Notre-Seigneur ? Cette présence permanente d'un côté des accidents sur l'autel, et d'un autre côté cette conservation de la substance du pain sous d'autres accidents ou sans aucun accident, n'ont-elles pas quelque chose d'illogique et qui répugne ?

On le voit, la transsubstantiation est l'explication la plus naturelle, la plus logique de la phrase *hoc est corpus meum ;* je puis même ajouter la seule naturelle et la seule logique, et les scotistes ont tort de soutenir que par elles-mêmes et prises spéculativement les paroles de la consécration ne prouvent pas le dogme de la transsubstantiation.

FR. TIMOTHÉE.

Digitized by Google

REFLETS D'ANTAN.

Il est presque banal de comparer une correspondance au mouvant miroir d'un beau lac où se reflète à tour de rôle l'âme des interlocuteurs. Leur âme, c'est-à-dire un monde : leur âme et leur vie, leur vie et leur milieu, leur milieu et les courants multiples, haine, amour, passions, qui le traversent. Un miroir coloré donc, réfléchissant le ciel limpide aujourd'hui, frémissant et bouleversé demain.

P. F. Dubois [1] et ses correspondants nous ont laissé dans leurs lettres cette vision répercutée des âmes. Elles y montrent des gestes modestes ou hautains, y jettent ou y murmurent des mots sonores ou humbles que l'on n'attendait pas. Individuelles, elles caractérisent, lointaines, elles évoquent, mortes, elles peignent un siècle disparu. Je voudrais noter très simplement quelques-uns des traits qu'elles nous font entrevoir.

***

Quelquefois trois lignes d'un billet suffisent pour susciter un horizon sans limite : « Monsieur et très cher ami, vous êtes engagé par M. de Chateaubriand et Mme Récamier à une lecture qui aura lieu demain lundi, à une heure très précise, chez Mme Récamier. *Signé :* BALLANCHE. »

M. de Chateaubriand, Mme Récamier, Ballanche ! Chateaubriand : la résurrection du christianisme ; le romantisme germant sous l'assemblage de mots le plus heureux qu'on ait encore admiré ; un monde de visions créé, pour ainsi dire, d'une seule pièce ; une gloire en un mot, éblouissante ! Mais une gloire

1. Sur P. F. Dubois consulter le beau livre de M. Adolphe Lair, Correspondant de l'Institut : *Paul Dubois, de la Loire-Inférieure. Cousin, Jouffroy, Damiron. Souvenirs*, Paris, 1902, et les articles que nous avons publiés ici-même. Toutes les lettres que nous citons sont inédites, sauf ce que nous dirons plus loin de celles de Jouffroy.

Digitized by Google

à moitié déjà dans l'ombre : car la réunion a lieu à l'Abbaye-aux-Bois, le billet est signé Ballanche, et on lira les *Mémoires d'outre tombe :* que de passé dans ces trois lignes !

A côté de ce billet qui ouvre sur les lueurs du couchant, voici l'aurore : une lettre, d'allure modeste, griffonnée, dans une antichambre, par un jeune poète qui avait attendu longtemps sans être reçu :

« Paris, le 5 novembre 1826.

» J'étais venu pour avoir l'honneur de remercier monsieur le rédacteur du *Globe*. Il y a dans l'article qu'il a bien voulu consacrer à quelques pièces de mon nouveau recueil, un accent de cordialité et de franchise qui donne pour moi un prix extrême à ses observations. Je ne lui cacherai pas cependant que j'eusse mieux aimé qu'il eût attendu pour en faire part à ses lecteurs que le volume entier pût être sous ses yeux. Il me paraît que son opinion eût été modifiée, en bien ou en mal, si, au lieu de cinq ou six pièces appartenant à la 1re division de ce volume, elle eût pu avoir pour fondement la lecture des vingt-trois odes et ballades que comprent *(sic)* le recueil. Or, ce jugement préliminaire donné au public (au moment où l'ouvrage ne lui est pas encore livré) par un journal aussi grave et aussi remarquable que le *Globe*, a quelque chose de trop important pour que je n'eusse pas désiré qu'il eût été prononcé en toute connaissance de cause. J'eusse donc, avec quelque plaisir que j'aie lu l'article du *Globe*, préféré que monsieur le rédacteur se fût borné pour le moment à une citation textuelle, sans critiques ni éloges, laissant au lecteur le soin de distinguer l'ivraie du bon grain, si bon grain il y a..... »

Le jeune poète qui parle si modestement de lui-même, qui plaide sa cause avec ce sérieux un peu lourd de dialecticien, s'appelle Victor Hugo et s'apprête à fasciner le siècle [1].

1. L'auteur de ce premier article sur les *Odes et ballades* était M. Dubois lui-même. Celui-ci était animé d'un sentiment trop sincère d'équité pour ne pas accorder au jeune poète ce qu'il lui demandait : d'être jugé sur son œuvre entière. Il chargea donc Sainte-Beuve de faire un nouvel article, qui parut dans le *Globe* du 2 janvier 1827. Sainte-Beuve raconte lui-même, dans ses *Lundis*, comment il fut chargé de ce travail. « Un matin, écrit-il, que j'allais voir M. Dubois, il me montra sur la table les deux volumes d'*Odes et Ballades* qu'il venait de recevoir, et dont il me proposa de rendre compte. « C'est de ce jeune barbare, dit-il, Victor Hugo, qui a du talent, et qui de plus est intéressant par sa vie, par son caractère ; je le connais et je le rencontre quelquefois. » J'emportai les volumes, et quelques jours après je vais lire à M. Dubois mon article, en lui disant que je n'avais pas trouvé

Digitized by Google

Soleil éblouissant bientôt, que de peine il éprouve cependant à dissiper les nuages qui s'amoncellent autour de sa gloire ! « Je ne regarde nullement, écrit-il deux ans plus tard au même M. Dubois, je ne regarde aucunement le *Globe*, comme solidaire de l'article blessant pour moi publié il y a quelques jours à propos de l'ouvrage de Sainte-Beuve et signé C. R. Il y a longtemps que l'antipathie malveillante de Monsieur C. R. à mon égard m'est connue, et vous-même m'avez témoigné (si j'ai bonne mémoire) qu'elle était également évidente pour vous. Ce n'est donc pas pour vous prier de ne point livrer ce livre (une nouvelle édition des *Odes*) aux inintelligibles épigrammes de Monsieur C. R. que je vous écris ; je m'en soucie assez peu... »

Comment donc Monsieur C. R. avait-il apprécié, dans le *Globe*, l'œuvre de Victor Hugo ? M. Hugo, avait-il insinué, a surtout étudié le *mécanisme* de la poésie ; il a fait descendre l'art du style jusqu'à l'artifice ; sous prétexte de renouveler la langue, il a recherché systématiquement dans les œuvres du XVIe siècle, pour les ressusciter, les secrets et les procédés surannés d'une diction en désuétude ; en agissant ainsi il a donné au langage un air de marqueterie, il a fait contraster l'âge des pensées avec celui des mots, il a prêté au vieillard les manières d'un enfant. « Je sais bien, continuait-il, qu'on peut habilement déguiser un larcin, qu'avec du soin et du goût, on enchâsse une expression, une tournure vieillie, dans un style neuf, on rend à une poésie d'hier des coupes et des formes d'ancienne date et qui semblent lui aller naturellement, mais, en bonne foi, ces tours d'adresse, *car ce n'est guère autre chose*, sont-ils donc d'une si grande importance?» «Ce système, conclut le critique, a séduit des hommes de talent qui, avec de l'habileté, sauront, dans la pratique, en pallier le vice. Ces théories rendent cependant la prose de M. Hugo bizarre jusqu'au ridicule, et donnent à ses odes un air de contrainte si pénible, une obscurité si étudiée, une incorrection si savante, que le gracieux ou le sublime ont peine à se faire jour à travers tant de nuages et n'y brillent que par éclair. »

l'auteur si barbare. L'article parut dans le *Globe* du 2 janvier 1827, et c'est même à cette occasion que Goethe, qui recevait le *Globe*, disait, le jeudi soir 4 janvier, à Eckermann, qui l'a noté dans son Journal : « Victor Hugo est un vrai talent sur lequel la littérature allemande a exercé de l'influence. Sa jeunesse poétique a été malheureusement amoindrie par le pédantisme du parti classique, mais maintenant il a le *Globe* pour lui : il a donc partie gagnée. » — La suite du présent article montrera que V. Hugo n'eut pas toujours le *Globe* pour lui.

Digitized by Google

S'étonnera-t-on, après avoir lu un semblable article, que Victor Hugo écrive à M. Dubois pour lui demander « qu'un ouvrage littéraire et consciencieux soit jugé avec conscience et littérature ? »

Ce n'est pas de ces batailles autour du poète seulement que notre correspondance nous apporte l'écho ; voici un billet qui vient du théâtre et où résonne à l'improviste l'appel sinistre du 5e acte d'*Hernani* :

« Monsieur Dubois, au bureau du Globe, *très pressé*. — Vous seriez bien bon de faire publier dans le *Globe* de demain matin la petite note ci-incluse. Elle importe fort à *Hernani* et à Mlle Mars que mes ennemis sifflent maintenant d'un bout à l'autre du cinquième acte, dans l'espoir de la dégoûter. Pardon de vous occuper de si peu de chose, quand vous êtes en si importantes affaires. Mais je vous demande pour les miennes un peu de la sympathie que j'ai pour les vôtres. — Votre ami bien cordialement dévoué, V. HUGO. » L'histoire des premières représentations d'*Hernani* est trop connue, le tumulte inouï qui les accueillit relaté dans trop de volumes, pour que je me permette d'en parler à mon tour ; le lecteur se rappelle les luttes acharnées autour d'un rejet comme celui-ci :

C'est bien à l'escalier
Dérobé

où le mot, *dérobé*, « suspendu pour ainsi dire en dehors du vers », provoquait d'une part une admiration, de l'autre une réprobation, sans limite ; les tempêtes que soulevait cet hémistiche

Est-il minuit ? — Minuit bientôt

autour duquel, au dire de Th. Gautier, qui nous a conservé ces détails, on se battit trois jours durant ; puis les manifestations hostiles ou enthousiastes pendant la tirade : *De ta suite — j'en suis !*, pendant la scène des portraits, le long du monologue de Charles Quint, au dernier acte enfin, « quand sonne le rappel du serment oublié » le vacarme, les cris, les huées, les sifflets, les ouragans de bravos, les tonnerres d'applaudissements, dont quarante ans après se souvenaient encore les combattants de cette bataille littéraire [1]. Le lecteur se rappelle aussi ce jeune prince,

1. Voir l'article de Th. Gautier dans le *Moniteur* du 25 juin 1867.

Digitized by Google

bâtard d'une famille royale d'Europe, qui mourut des suites de la chaleur avec laquelle il applaudissait tandis que la salle croulait sous les sifflets. C'est de ces luttes que frémit le billet que je viens de citer ; et cependant, retour des choses d'ici-bas, quelques semaines après V. Hugo pourra écrire : « Au cinquième acte d'*Hernani*, Mlle Mars donne au rôle un développement immense... *Après les applaudissements, elle arrache tant de larmes, que le spectateur perd jusqu'à la force d'applaudir.* » Les temps étaient changés, le poète ne devait plus connaître que l'adulation.

La révolution qu'il avait faite dans la littérature n'était pas cependant aussi radicale qu'il aurait pu le croire, les classiques conservaient leurs défenseurs, et de cette régression, comme on dirait aujourd'hui, la correspondance de M. Dubois conserve la trace, de même qu'elle nous avait transmis celle des luttes et du triomphe : « Vous faites, écrit Villemain à Dubois, trop bon marché du jour d'hier, *devant le nouveau matin qui n'est pas encore dégagé de brouillards.* Je n'admets pas que la critique, dont j'ai été un faible organe, fût une critique à couleur politique, ou de pure élégance, qui devienne surannée devant une époque nouvelle de critique indépendante, élevée, etc., etc., etc. — Mon cher ami, à chaque chose sa vertu. La critique doit savoir, comparer, juger ; elle ne crée pas. J'estime la critique qui raisonne juste, sent vivement, analyse ce qui est fait, et complète l'histoire de l'esprit humain par l'histoire des arts. Je doute fort de cette critique conjecturale et prophétique qui a la prétention d'ouvrir des routes nouvelles : qu'elle fasse alors un grand poème, une œuvre inspirée, au lieu de la conseiller ! Cette critique ne produit qu'une originalité systématique, qui s'use bien vite, vous le savez. Elle est un livre de parti en littérature. Elle manque du caractère même de la vraie critique, l'impartialité vaste et instructive... Croyez à la variété des esprits, plutôt qu'à la progression de l'art, et *conseillez à nos jeunes professeurs de préférer Rollin lui-même, oui Rollin, pur et vrai*, à Charles Nodier, érigé en créateur d'une époque. »

La duchesse de Broglie disait de Villemain qu'il était un affranchi. Il se montre ici affranchi du préjugé courant. Il se méfie de la fantaisie mise à la mode par Bürger et par Gœthe de Werther. Tandis qu'il plaidait la cause de l'ancienne clarté française, son interlocuteur recevait une lettre où les qualités traditionnelles de notre langue étincelaient à chaque mot. L'homme qui l'avait écrite répétait volontiers qu'il n'aimait dans

Digitized by Google

l'histoire que les anecdotes, et il leur donnait un tour piquant, vif et concis. En voici une qu'il conte à M. Dubois, et dont je lui laisse toute la responsabilité : « La tolérance du roi de Portugal qui laisse jouer le *Tartuffe* m'a rappelé une anecdote que je tiens de M. de Souza, l'éditeur de *Camoëns*. Il avait traduit le *Mahomet* de Voltaire en portugais, et la pièce était jouée par lui et les officiers de son régiment. Comme elle avait beaucoup de succès, les capucins d'Oporto vinrent le supplier de leur accorder une représentation à leur bénéfice. M. de Souza y consentit. Le bureau de recette était tenu par des capucins et l'on en voyait un bon nombre dans la salle, qui ne furent aucunement scandalisés de ces vers.— Les prêtres ne sont point ce qu'un vain peuple pense ! — Mon Dieu, rendez-nous les capucins ! » A cette sobriété, à cette simplicité, à cette malice de la narration, le lecteur a reconnu Prosper Mérimée, qui est aux antipodes de Victor Hugo.

Comme je viens de parler des enfants de St-François, qu'il me soit permis de citer encore deux lettres qui les intéressent. Dans l'une d'elles J. J. Ampère, l'admirateur de Dante, donne à M. Dubois son opinion sur Ozanam, le futur traducteur du *Purgatoire* : « Je connais intimement M. Ozanam, j'ai suivi ses travaux, j'ai été l'un des juges de son examen, — et je puis parler en connaissance de cause de sa capacité : je la crois dans la sphère de ses études de *premier ordre*. Je le vois destiné aux plus grands succès dans l'enseignement et dans les lettres sérieuses... Vous êtes, dit-on, au moment de créer une chaire pour l'enseignement de la littérature ; je suis convaincu en mon âme et conscience que personne ne peut vous convenir mieux que M. Ozanam, piocheur déterminé, infatigable : il a au cœur ce foyer de chaleur qui, vous le savez, donne de l'empire sur la jeunesse. Son cours est très goûté des élèves qui le suivent... »

Ce *foyer de chaleur* rayonnera un jour dans les *Poètes Franciscains*.

L'autre lettre est de Stendhal. Elle concerne un des tertiaires les plus illustres dont l'Ordre puisse se glorifier, Silvio Pellico [1].

1. Silvio Pellico avait été arrêté à Milan le 13 octobre 1820 et emprisonné à Sainte-Marguerite sous l'inculpation de complot contre l'Autriche. Il était alors âgé de trente-deux ans. Le coup qui le frappait réveilla sa foi, presque morte, avec une rapidité et une puissance merveilleuses, et il raconte lui-même, dans ses *Prisons*, que, dès la première nuit passée dans son cachot, il prit la résolution d'être et de se déclarer chrétien. Condamné au *carcere duro*, il fut conduit au Spielberg d'où il ne sortit que le 10 septembre 1830, après une captivité horrible supportée avec une héroïque résignation.

Digitized by Google

Écoutons l'auteur de *Le Rouge et le Noir*, le compagnon d'Ampère dans ses excursions à travers la Campagne Romaine, l'ami de Mérimée : « Le pauvre Pellico, le premier poète tragique du continent peut-être, va sortir du Spitzberg *(sic)* dans quelques mois ; rien n'égale la pauvreté de ce grand poète. Probablement il imprimera dix tragédies dont j'ai vu les manuscrits en 1818. Il faudrait que le public sût que *Francesca da Rimini* est ce que la langue italienne a produit de plus ressemblant à Racine. Au premier moment de loisir je prendrai la liberté de vous adresser une page sur Pellico. Je vous engage à vérifier la vérité des louanges que Pellico me semble mériter et à leur donner de la publicité. M. Ugoni de Brescia, un excellent juge de la littérature italienne, est à Paris et peut être consulté pour le mérite poétique de l'auteur de *Francesca* et de *Eufemio di Messina.* »

***

Faut-il continuer à glaner dans la centaine de lettres de littérateurs qui dorment dans les cartons de M. Dubois ? J'avais dit en commençant que les âmes s'y montraient souvent avec un geste et des mots que l'on n'attendait pas : la preuve n'en est-elle pas faite ? N'y a-t-il pas du paradoxe à voir Victor Hugo, tout petit, solliciter ; Villemain, au milieu du triomphe et presque de l'orgie du romantisme, célébrer Rollin ; Prosper Mérimée, réclamer les capucins ; Stendhal, le disciple de Condillac et d'Helvétius, l'épicurien, le sceptique, le chantre des plaisirs sensuels et des passions sans inquiétude, Stendhal, qui aimait à dire que tout souci de grandeur morale n'est qu'une duperie, organiser la publicité autour du futur auteur des *Devoirs d'un homme* [1] ? Et cepen-

Apôtre dans sa prison, au milieu des détenus, des gardiens et de leurs familles, il le fut à sa sortie, dans le monde, par son exemple et par sa plume. Le livre où il raconte sa captivité, et que la *Grande Encyclopédie* elle-même appelle un immortel chef-d'œuvre, son *Discours sur les Devoirs des hommes*, et le charme de ses relations amenèrent une quantité de jeunes gens à secouer le joug de l'incrédulité. Devenu tertiaire fervent, il donna une adhésion pleine et entière aux principes de l'Évangile, et réprouva dès lors toute tentative de guerre civile : « Un gouvernement est-il mauvais, déclarait-il, il n'y a d'autre choix que de s'expatrier, ou de rester soumis à ses lois, en évitant ses erreurs, et de persévérer dans la pratique de toutes les vertus, prêt à sacrifier sa vie plutôt que de se rendre complice d'une iniquité. » Cette attitude politique et son amour de l'Église l'exposèrent à des attaques et à des insultes sans nombre. Il n'y répondit jamais et mourut en 1854, âgé de 66 ans, vingt-quatre ans après sa sortie de prison.

1. Le lecteur n'ignore pas que Stendhal s'appelait de son véritable nom Beyle et qu'il avait signé son premier volume de celui de Louis-Alexandre-César Bombet. Cette habitude qu'il avait de dissimuler sa véritable personnalité a fait écrire à Ste-Beuve les lignes

Digitized by Google

dant, voici une lettre qui nous réserve une surprise peut-être plus grande encore. Elle est du mois d'août 1830 : « Mon cher Monsieur, je suis renversée de ce que j'entends : comment, un peuple entier se met dans vos mains (du moins dans celles de la presse) et proclame par la conduite la plus modérée, après l'énergie la plus gigantesque, que son éducation s'est faite ; il nous dépasse dans tous les sens, et vous vous en effrayez ! Est-ce bien possible? Est-ce vous ? Vous ne savez où est la légalité, votre journal hésite, à peine est-il du centre droit ; quoi, c'est vous, avec votre forte et noble conscience, qui ne savez où est le droit, et qui avez besoin qu'il soit écrit ! Au nom de Dieu, ne jetez pas dans les mains des intriguans ce peuple, dont, grâce à vous, nous avons vu, non seulement la force, mais la valeur, et, je le dirai même, la dignité ; il en avait jusque dans son ivresse ! Je vous en suplie *(sic)* au nom de votre intérêt, — de l'intérêt de tous, plus puissant sur votre âme généreuse — au nom de votre conscience, — de l'amitié la plus vraie, ne vous laissez pas influencer par des âmes timides. Prenez la force qui est dans ce moment à ceux qui ont le génie, et guidez ceux que vous avez contribué à former. Ne tremblez pas devant le dieu que vous avez fait, et soyez encore son maître. Je suis une pauvre femme qui cède à l'émotion et sent la vérité plutôt qu'elle ne peut la déduire par des raisons : je n'essaierai donc pas de vous convaincre, mais voyez, voyez par vous-même et non par autrui ! Ne vous arrêtez pas à la surface ! N'ayez pas peur de vaines guenilles, car les haillons cachent des âmes. Ne laissez pas l'intrigue et des ambitions sans grandeur gâter ce qu'il

suivantes dans ses *Lundis* (Tome IX, p. 308) : « C'est une singularité et un travers encore de Beyle, provenant de la source déjà indiquée (la peur du ridicule) de se travestir ainsi plus ou moins en écrivant. Il se pique de n'être qu'un amateur. » Dans la lettre dont j'ai cité un fragment, Stendhal donne de ce fait une explication toute différente à M. Dubois : « Je vais, lui écrit-il, tous les ans en Italie, c'est ce qui me fit prendre dans le temps le nom de Stendhal. Vous voyez les traitements qu'on fait subir à M. Courier. Comme je n'ai pas la célébrité de cet homme éloquent, je dois avoir plus de prudence. Je vous serais obligé, Monsieur, de ne plus parler de moi que sous le nom de Stendhal. » Ce serait donc, s'il faut l'en croire, non la peur du ridicule, mais celle de l'autorité, qui le faisait agir. — L'incident qui amenait cette prière du critique-romancier est le suivant : Le *Globe* du 2 novembre 1824 avait publié, en l'accompagnant de commentaires élogieux, une lettre de Byron à *M. le baron de Stendhal-Beyle ;* il louait dans celui-ci « l'originalité piquante, l'excellent ton de critique, les aperçus ingénieux, le style franc et pittoresque, qui auraient pu faire la fortune de trois ou quatre auteurs. » C'est en réponse à ces louanges, où l'on trahissait son incognito, que Stendhal écrivit la lettre que nous venons de citer ; elle est du 3 novembre 1824. Silvio Pellico ne devait sortir de prison que le 10 septembre 1830 ; on voit combien l'espoir de l'auteur de la *Chartreuse de Parme* était alors prématuré.

Digitized by Google

y eut jamais de plus beau. Mon cher Monsieur, je vous en suplie *(sic)*, et je sens que la vivacité de mes prières vous fera douter de la justesse de mes vues! Cependant l'enthousiasme est plus souvent la vérité qu'on ne croit. Rappellez-vous *(sic)* le dernier jour où j'eus le plaisir de vous voir et où, dans la chaleur de votre âme, vous faisiez passer devant mes yeux tout le bien à faire ; où vous me laissiez voir tout votre désir de faire entrer la masse en partage de ce qui, jusqu'à présent, n'a appartenu qu'au très petit nombre ; rappellez-vous *(sic)* que vous me disiez avec tant de noble et forte bonté : « Nous combattons pour nous, classe moyenne, peu nombreuse, et tout ce peuple, quand pourrons-nous lui donner sa part? » Le moment est venu : soyez aussi grand que l'heure ; vous le pouvez, vous le devez. »

De qui cette harangue virile, émaillée de fautes d'orthographe ? De quelque tribun populaire, qui revient, noir de poudre, des barricades de juillet ? De quelqu'intellectuel enivré de son rêve ? D'un prisonnier politique que la captivité exalte ? Non, d'une femme : elle porte un nom aristocratique et écrit paisiblement sous les ombrages qui environnent sa demeure, là-bas, près du château de la Muette.

Les grondements précurseurs de la révolution dont nous venons d'entendre le tonnerre n'empêchent pas les doux utopistes de bâtir sur les nuages : « D'ici à quelques jours, écrit le père Enfantin, je serai logé très près de vous, dans la même maison. J'espère que le rapprochement me donnera l'occasion de vous voir souvent et de vous entretenir d'un temps où les hommes de talent n'auront pas besoin d'en appeler au public de l'incapacité du pouvoir, où les âmes généreuses n'auront plus à prêcher la défiance, mais l'amour, parce qu'alors le pouvoir sera dans les mains des hommes les plus capables et surtout des plus aimants. C'est là notre rêve... » Des temps où les âmes généreuses n'auront plus à prêcher la défiance, où le pouvoir sera dans les mains des plus aimants ! Que le brave phalanstérien serait donc étonné, s'il revenait parmi nous, aujourd'hui, en 1906 !

Heureusement qu'au milieu de ces multiples tourmentés la religion ouvre aux âmes le refuge de sa doctrine. A côté de tant de rêveries éclate, dans la correspondance de M. Dubois, la fermeté de pensée de ceux qui croient. « L'homme, écrit l'un d'eux, est né pour connaître et pour vouloir, en d'autres termes, pour croire et pour agir ; tout scepticisme diminue ses connais-

Digitized by Google

sances et affaiblit ses volontés ; tout sceptique contredit donc sa nature et meurt à sa destination sur la terre. » — « L'examen, dit-il plus loin, s'arrête devant l'infini ; nous pouvons l'entrevoir, mais si nous voulons le saisir, il nous échappe de toute part. » — Et encore : « Le scepticisme est la plaie dominante ; l'homme indécis dans ses croyances, est sans énergie dans ses actions. Je veux de la foi, parce que je veux de la vie. Je défends l'autorité, parce qu'où est l'autorité, là est aussi la force. Rien ne m'est antipathique comme l'atonie. » Et il résume son attitude devant les événements par ces mots : « Je ne désespère pas, parce que j'ai la foi. »

***

Ne désespérait-il pas, Jouffroy [1], lorsque, en 1835, il partait pour l'Italie ? Sa santé était chancelante, beaucoup de ses illusions, perdues, sa verve narquoise, tarie; la tristesse du doute pesait mélancolique, sur son âme. Mais il conservait à ses amis, à l'un de ses plus chers surtout, à Dubois, un attachement inébranlable; il séjourne à Pise d'abord et de là lui écrit de longues et touchantes lettres. Avec lui, le cercle de notre vision se déplace. Nous quittons le tumulte des révolutions pour la paix de la Toscane. Le silence des villes mortes monte des lignes tracées par le philosophe : « La ville, écrit-il, est séparée en deux parties à peu près égales par le fleuve ; la plus belle au nord, comme à Paris, et la moins bien habitée au sud. Elle est complètement entourée d'une haute muraille en briques, crénelée et garnie de tours carrées de distance en distance. Ces murs et ces tours maintenant inutiles, ont soutenu bien des sièges contre bien des ennemis ; le plus illustre sang de Pise les a arrosés, et ce n'est pas sans émotion que je les contemple dans mes promenades. Elles sont toutes nues à l'intérieur et bordées d'un chemin charmant qui fait le tour de la ville et qui est une promenade délicieuse et parfaitement solitaire. En effet, la ville, tombée d'une population de 180.000 âmes à une population de 15.000 à 20.000, s'est pour ainsi dire retirée de la circonférence au centre ; les habitants se sont éloignés des murailles ; des jardins ont remplacé des maisons, et entre ces jardins et la vieille enceinte de la cité, on peut

1. La Correspondance de Jouffroy a été publiée avec une étude préliminaire d'une haute et lumineuse impartialité, par M. Adolphe Lair, Paris, 1901. Les lettres à Dubois que nous allons citer, remplissent les dernières pages du volume.

Digitized by Google

se promener sans distraction, dans le silence le plus complet..... C'est dans cette promenade et dans la partie la plus abandonnée du vaste cercle qu'elle parcourt que l'on rencontre les monuments qui font la gloire de Pise et qui parlent le plus haut de son ancienne grandeur. A l'ombre des murs, au nord, on trouve tout à coup une immense place, couverte de gazon ; là s'élèvent dans une profonde solitude et à quelques centaines de pas l'un de l'autre, la Tour penchée, le Dôme, le Baptistère et le Campo-Santo. C'est-à-dire le lieu où les citoyens de la république étaient baptisés, celui où ils venaient prier, celui où ils montaient pour observer au loin le retour de leurs flottes ou les mouvements de leurs ennemis dans la plaine, et enfin celui où ils venaient dormir du dernier sommeil..... Rien ne peut donner une idée de l'impression que produisent sur l'âme ces immenses monuments en marbre jauni par les siècles... La ville moderne semble respecter ou craindre ces témoignages muets de sa grandeur déchue ; les rues qui aboutissent à cette prairie sont à peine habitées ; l'herbe y croît ; on n'y rencontre personne. Dans le voisinage de ce lieu saint, on ne voit s'élever que des établissements silencieux et graves de leur nature ; c'est un hôpital, ce sont les vastes cours désertes de l'archevêché, quelques églises, un couvent, et déjà plus avant dans la ville, l'université. Du côté du nord, c'est la vieille muraille, encore plus noire et plus sombre là que de coutume, et dans le lointain, les cimes blanches de l'Apennin. »

Un autre jour, il décrit à Dubois la Maremme, la forêt immense des pins, des chênes, des hêtres, des essences de toutes espèces, la mer qui la longe, les cerfs, les daims, les sangliers, les chevaux à moitié sauvages qu'on y rencontre, les chemins tortueux qui la traversent, les bruits qui ponctuent son silence, les voiles, dans le lointain; qui viennent de France et vont à Livourne.

Puis il part pour l'Ombrie, et les paysages de la contrée enchanteresse se pressent sous sa plume. Voici le lac de Pérouse, où S. François a fait son fameux carême : « Le lac est immense et son extrémité se perd dans les brumes de l'horizon ; trois îles s'élèvent sur sa surface, couvertes de bois et peuplées de maisons blanches. Au bord de l'eau, à droite, le cadre des montagnes est à quelque distance et laisse place à une plaine où l'on entrevoit çà et là les tours des églises et des monastères qui décorent, et animent d'une pensée sainte, tous les paysages de l'Italie. Au fond, la ceinture, à travers la brume, paraît plus haute et escarpée ;.

Digitized by Google

mais elle est sublime à gauche. L'Apennin a son pied dans le lac; il en découpe le bord... Nous avons grimpé, nous retournant à chaque pas pour voir croître et s'agrandir derrière nous et le paysage et l'horizon, pour voir le lac s'étendre, les monts lointains se dévoiler à travers une atmosphère plus pure, les villes et les villages, les clochers et les couvents, les ermitages et les blanches villas entourées de pins, sortir de toutes parts du sein des arbres et étinceler au soleil. »

Trois jours après, il est à la Portioncule : « Cent cinquante moines, écrit-il à Dubois, y vivent, et comme nous passions, nous avons entendu leurs voix à travers les sifflements de l'orage. » Et dans ce lieu, sur lequel plane l'image de la pauvreté, une pluie violente le force à se réfugier dans une chaumière délabrée : « Nous sommes entrés dans la cuisine, sur l'invitation des pauvres habitants de la maison. On a jeté sur le foyer éteint quelques fagots de sarment, et nous nous sommes réchauffés en causant avec nos hôtes. Le ménage se composait du père et du fils qui entassaient fagot sur fagot, nous offrant ainsi de bon cœur la seule chose qui pût nous être agréable, et de la mère et de la fille, qui filaient. » Quelle scène : sur l'emplacement même de Rivo-Torto, dans la même poussière, ces pauvres, dont les ancêtres avaient peut-être tendu un morceau de pain à François, fils de Bernardone, que l'on disait fou ; ces pauvres qui habitent une chaumière délabrée, invitent, avec un sourire, à entrer, l'étranger qui passe ; et pour lui, qu'ils ne connaissent pas, qu'ils n'ont jamais vu, qu'ils ne reverront plus jamais, ils *entassent fagot sur fagot*, sauf à périr de froid, eux-mêmes, demain ; et ce voyageur, hâve, défait, que la mort guette, fut un des plus terribles ennemis de l'Église, celui qui tenta de sonner le glas de ses croyances, l'auteur de *Comment les dogmes finissent !* Oh ! merveilleuse pérennité de la charité !

Merveilleuse pérennité, aussi, de la grâce ! Qui sait le travail secret qui alors même se faisait au fond de l'âme du philosophe ? Il monte à Assise, et avec quelle minutieuse sympathie il en décrit la Triple Église : « Le temple inférieur, écrit-il, celui où repose le corps du saint, n'est qu'un sombre caveau de marbre à plusieurs compartiments, creusés en partie dans le pied de la montagne. Il entoure la base du rocher dans lequel saint François fut enterré. Ce rocher, dont le sommet est dans la seconde église, a été dégagé de tous côtés et réduit à une colonne

Digitized by Google

entourée de grilles dorées et d'autels, où se célèbrent des messes à la lumière des lampes qui y brûlent incessamment. Une foule de saints personnages de l'Ordre, des cardinaux, des évêques, des grands de la terre, sont venus chercher l'éternel repos sous ces voûtes vénérées,et on voit çà et là les tombeaux qui contiennent leurs corps. Beaucoup de ces corps ont formé des reliques honorées dans les différentes parties de l'Europe et du monde. Mais au pied du tombeau de saint François la gloire des saints ordinaires s'efface, et les personnages canonisés ne sont plus là que les humbles satellites de l'homme que le Sauveur honora de ses stigmates et dont le bras soutint la chaire ébranlée de saint Pierre. — Un escalier en spirale conduit de cette église souterraine à l'église intermédiaire qui présente un tout autre caractère. C'est déjà une église, car elle en a la forme, c'est-à-dire trois nefs avec un chœur au fond et des chapelles tout autour ; mais elle garde encore, par l'écrasement et le peu de hauteur de ses voûtes, quelque chose du souterrain, et on sent qu'elle ne s'élève pas loin dans l'air, mais qu'elle porte un autre temple sous le poids duquel elle gémit et que supportent à peine ses énormes piliers écrasés. Rien ne peut rendre l'impression que cause ce temple bas et vaste, où la lumière des lampes est obligée de venir en aide à celle du jour. Au milieu, sur le tombeau de saint François, un autel à quatre faces est surmonté d'un baldaquin qui ressemble à un drap mortuaire. Le Saint Sacrement était exposé au sommet de la pyramide ; des milliers de cierges brûlaient de chaque côté et faisaient étinceler l'or et les pierres précieuses dont la chape du saint est enrichie ; des moines, des paysans, quelques femmes étaient prosternés sur la pierre à différentes distances. Nous osions à peine nous avancer, et il a fallu que notre guide nous y encourageât. Cependant nous n'avons admiré que de loin ce sanctuaire éblouissant dont la sombre enceinte du temple redoublait l'éclat ; mais nous nous en sommes dédommagés en parcourant les nefs latérales et les nombreuses chapelles qu'elles renferment. Tous les plus grands artistes de l'Italie à partir de l'époque où les arts se réveillèrent, se sont fait une gloire de la couvrir de leurs peintures. Ces peintures portent le cachet de la foi qui animait les artistes, comme le lieu où elles sont placées atteste leur désintéressement. En effet, le temple est si obscur qu'on ne les voit qu'à peine, et l'humidité les a en partie effacées ; mais ce qu'on en distingue est admirable d'expression et de

Digitized by Google

naïveté. Toutes ces vierges, tous ces apôtres, tous ces martyrs, tous ces moines, répandus comme des fantômes sur ces murs et y remplissant depuis des siècles leurs rôles dans des actions inconnues, respirent une sainteté qui n'est pas de ce monde : ce que nous en voyions nous pénétrait d'émotion. De temps en temps je demandais à notre guide le sujet de ces grandes pages à demi effacées ; mais il l'ignorait. Il semble que le demi-jour qui les éclaire n'ait jamais permis de le savoir, et que les artistes qui ont peint ces scènes en aient seuls connu le sens et l'aient emporté dans le tombeau. — Ce n'est pas sans peine que nous nous sommes arrachés au charme qui nous retenait dans ce temple mystique, pour achever notre rapide visite. Un escalier sombre et court nous a conduits dans l'église supérieure, et nous avons été comme éblouis de la lumière qui l'inonde. Jamais contraste ne fut plus habilement ménagé. Autant l'église intermédiaire est lourde, basse, écrasée, autant celle-ci est svelte, haute, élégante. La première est un grand tombeau enseveli dans la montagne, celle-ci un temple qui nage dans l'air et dans la lumière, qui ouvre de larges fenêtres aux rayons du soleil, qui semble se réjouir et achever les chants de triomphe et de fête. Au lieu des sombres peintures qui couvrent les murs de celle-là et qui absorbent le peu de jour qui y pénètre, ce ne sont ici que de légères arabesques qui courent et montent... Je ne sais si je me trompe, mais cette église, qui est bien du moyen âge, me semble un souvenir de l'orient ; elle rappelle l'architecture arabe, et semble l'ouvrage des génies. C'est l'église des jours de joie, comme l'autre est celle des jours de douleur... »

Et le philosophe pénètre dans le couvent : « Il porte, dit-il, dans son intérieur, toutes les marques de la pauvreté chrétienne. Réfectoires, corridors, cellules, tout y est nu et grossier : les magnificences sont pour Dieu et saint François. » Dans une cellule, par la porte entr'ouverte, il aperçoit un jeune frère qui étudiait ; il avait devant sa table, sur un rayon, une trentaine d'in-folio. « C'était peut-être, remarque-t-il, un homme de génie ; *il en avait la simplicité et la noblesse.* » Il ne peut se décider à quitter les trois galeries qui dominent, à différentes hauteurs, la mer de lumière de l'Ombrie : « C'est dans ces galeries, écrit-il, que les moines se promènent en priant, en rêvant, avec une admirable vue sous les yeux. Ils peuvent y penser de longues heures, regardant de loin le monde qu'ils ont quitté, buvant l'air et le

Digitized by Google

soleil, dans un silence que semble craindre de troubler par le moindre bruit la ville muette qui repose à côté... Je passerais des mois dans le couvent, à cause de ces galeries.» Et songeant à la partie du couvent où les étrangers reçoivent une modeste et cordiale hospitalité, il rêve de revenir là, jouir de la solitude et de la paix. Puis, un triste pressentiment l'étreint et il écrit : « J'ai dit adieu au saint couvent comme si je ne devais jamais le revoir. »

C'était effectivement la dernière lettre qu'il devait écrire à son ami. Il ne se décide pas à la fermer ; le lendemain il y ajoute une longue page: il vient de visiter les ermitages franciscains de Monte-Luco et il veut faire partager à Dubois la fraîcheur de sa vision : « Toute la côte, lui conte-t-il, est tapissée de chênes verts, de pins, d'arbustes ; de frais sentiers serpentent à travers ; çà et là, à toutes les hauteurs, à demi cachées dans le feuillage, sont les maisonnettes des ermites ; les unes de mousse et de chaume, les autres blanches ; il y en a bien une cinquantaine, sans compter les oratoires et les chapelles... La ville est tout près, mais on ne la voit ni ne l'entend ; cachée sur le revers de la colline opposée, elle ne montre aux saints ermites que sa vieille forteresse en ruine ; et cependant c'est elle qui les nourrit. Car de temps en temps on voit un âne conduit par un frère se dessiner sur le pont et se diriger vers la montagne avec une double besace bien garnie. Cette solitude est ravissante, elle donne l'envie de laisser le monde et de se consacrer à Dieu. Chaque frère est libre dans sa maisonnette ; il peut l'arranger comme il lui plaît et l'embellir. Les arbres, la source, le sentier sont à lui. Il peut y prier, y dormir, y rêver, aux heures qu'il veut et comme il convient à sa fantaisie. Et cependant il n'est pas seul ; il sent tout autour de lui, cachées dans les arbres, d'autres cellules habitées par ses frères ; et puis, la Vierge est partout sous les ombrages, avec son sourire et son enfant. Si le sentier passe sous un vieux chêne, elle y est ; s'il recouvre une source vive, elle y est ; s'il traverse une petite esplanade d'où la vue soit belle, elle y est... Il semble que les pieux habitants de cette montagne aient reçu quelque chose de sa mansuétude : tous ceux que j'ai rencontrés avaient la figure douce et heureuse... Au plus haut de la montagne, il y a une chapelle qui est comme la maison commune de ce village d'ermites. Elle est simple et spacieuse, ouverte à la lumière et à l'air ; de vieux arbres l'entourent sans la cacher ; elle domine l'étroite vallée, et, du côté du

Digitized by Google

levant, une grande forêt qui va se perdre dans l'Apennin. De là on voit les clochers de Spolète et toute l'Ombrie. Elle est dédiée à Notre-Dame des Ermites. C'est le lieu de réunion des frères que la cloche y appelle avant le lever et après le coucher du soleil. Ceux dont l'âge appesantit les pas ont le privilège d'habiter les cellules les plus voisines de cette cime. Ceux qui ont atteint le milieu de la vie demeurent à mi-côte ; et les jeunes sont en bas, au bord du torrent. Ainsi cette montagne est un symbole de la vie. On la monte avec les ans. Et à mesure qu'on s'élève, on approche du ciel, la vue s'étend, et on laisse la terre et le monde, où les vieillards finissent par ne plus descendre. »

« J'ai vu, continue-t-il, le père et le doyen de cette sainte colonie. Nous le trouvâmes assis à la porte de sa cellule, tout courbé par l'âge, son chapelet à la main. Il était seul, et priait. Et sa prière semblait descendre par tous les sentiers de la montagne et se répandre comme une rosée sur les cellules et les têtes de ses frères. Il souleva son front chauve au bruit de nos pas, nous salua de la main, et rentra dans sa prière interrompue. »

Les vicissitudes de la vie, la maladie, la mort ne devaient plus permettre à Jouffroy d'épancher son âme dans celle de son ami. Mais que de choses les lignes que nous venons de transcrire ne nous révèlent-elles pas sur le travail qui s'opérait dès lors en lui ? Quand il mourut, il n'était pas si loin peut-être, écrit M. Dubois [1], « de cette vieille Église, abri de son enfance, qui devait, indulgente et attristée, murmurer ses prières autour de sa tombe » et, au témoignage de M. Lair, l'une des paroles tombées de sa bouche dans le dernier entretien qu'il eut avec l'abbé Martin de Noirlieu, fut la suivante : « Monsieur le Curé, tous ces systèmes ne mènent à rien : mieux vaut mille fois un bon acte de foi chrétienne. » Un changement s'était donc produit dans son âme, et les premières traces s'en manifestent dans ses lettres datées d'Assise et de Monte-Luco. C'est là qu'il commence vraiment à gravir *cette montagne qui nous rapproche du ciel*, pour me servir de sa propre expression, cette montagne d'où *la vue s'étend, et que l'on finit par ne plus quitter*. Il a la sensation d'une vie plus sereine, il retrouve là, pour la première fois depuis longtemps, la Vierge, *avec son sourire et son enfant*, ou plutôt, c'est là, pour la première fois depuis longtemps, qu'il goûte de nouveau ce sourire. Dans cette

1. Dans ses *Mémoires inédits* cités par M. Lair.

Digitized by Google

solitude où, *si le sentier passe sous un vieux chêne, Elle y est ; s'il recouvre une source vive, Elle y est ; s'il traverse une petite esplanade d'où la vue soit belle, Elle y est ;* dans cette solitude il entrevoit « la tente de repos et de sécurité qu'est la religion, » il sent passer, fugitif, sur son âme, le rayon de ravissement qui *donne envie de laisser le monde et de se consacrer à Dieu.*

***

Avec Jouffroy, l'horizon d'Assise est venu se refléter dans ces pages ; il y a jeté la tremblante image des enchantements de son Orient, pour employer le mot du Dante, et y a fait lever le souffle frais de ses forêts et le charme silencieux de ses ermitages. La minuscule Portioncule a surgi devant nous avec ses espérances. Un frère y priait un jour ; il vit en songe les aveugles de tous les temps et de tous les lieux s'y presser et y recouvrer la lumière ; le pauvre Jouffroy n'eût-il pas été du nombre ?

H. MATROD.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

(Suite [1]*.)*

V

LES PREMIERS SUCCESSEURS DU FRÈRE ÉLIE

L'histoire des *Spirituels* aux XIIIe et XIVe siècles, se confond, dans une large mesure, avec celle des premiers Ministres Généraux de l'Ordre franciscain. Les successeurs du Fr. Élie se trouvèrent, en effet, en face d'un puissant mouvement de réaction qui, dirigé d'abord contre un courant d'idées et de pratiques opposées à l'esprit de saint François, tendait à ramener l'Ordre tout entier à son austérité primitive. On conçoit, dès lors, que l'activité et le zèle des Ministres Généraux se soient particulièrement appliqués, soit à favoriser ce mouvement, soit à le réprimer, suivant que le gouvernement de l'Ordre passait entre les mains d'un partisan ou d'un adversaire de la réforme. Quelle fut donc leur attitude devant cette résistance obstinée au nouvel ordre de choses, qu'avait amené le gouvernement néfaste du Fr. Élie? Quel rôle particulier ont-ils rempli, quelles mesures spéciales ont-ils cru devoir employer, dans la lutte ardente que se livrèrent, durant plus d'un siècle, les deux principaux partis, dont nous avons retracé, précédemment, le caractère et les tendances? C'est ce qu'il nous faut maintenant examiner, avant d'étudier plus en détail les différents groupes dont se composait le parti des *Spirituels*, à la fin du XIIIe siècle.

1. V. *Études franciscaines*, décembre 1905.

Digitized by Google

La mort du séraphique Patriarche semble avoir produit, dans l'esprit de ses enfants, une sorte de découragement dont les conséquences pouvaient être dangereuses pour son Ordre. Sans doute, rien n'est plus efficace que l'exemple ; rien aussi ne porte plus puissamment à la vertu, que la présence de celui qui la provoque et la soutient. Mais, quand l'homme de Dieu disparaît, quand la conduite de son œuvre doit nécessairement passer dans les mains d'un disciple, il est à craindre que des ambitions, jusque-là soigneusement déguisées, n'éclatent subitement au grand jour, et n'ébranlent jusque dans ses fondements, l'œuvre le plus solidement établie. Telle fut aussi, nous l'avons vu, pour le Fr. Élie, la pierre d'achoppement : à des qualités supérieures, à une habileté remarquable dans le maniement des affaires, il joignait un esprit orgueilleux et une conduite peu conforme à la règle qu'il avait embrassée.

Nommé Ministre Général au Chapitre tenu à Rieti, en 1232 [1], il ne dissimula plus la perversité de ses intentions. Son dessein était bien arrêté : il voulait imprimer à l'esprit de l'Ordre une direction nouvelle ; il voulait ruiner jusqu'à la base, l'édifice de la pauvreté séraphique. Dès lors, rien ne fut capable de l'arrêter dans la voie des injustices et des scandales. En vain, le Fr. Augustin de Recanati et Bonaventure d'Iseo opposèrent-ils à ses audacieuses réformes une résistance non moins énergique que désintéressée ; en vain, la faveur inébranlable d'un bon nombre de religieux, se rappelant encore les exemples et les conseils de leur séraphique Père, brillait-elle comme la protestation magnifique et permanente de la vérité [2]. Le mécontentement et le scandale allaient montant de plus en plus, non seulement dans l'Ordre, mais au dehors. Ils furent bientôt universels. Mais il n'était pas facile de faire entendre raison à l'irascible Général, ou même simplement de lui résister. «Les Provinciaux, dit Salimbene, tremblaient devant lui comme le jonc dans l'eau, ou comme l'alouette sous la griffe du milan. Il était devenu un démon, et on ne pouvait lui parler [3]. » Le Fr. Élie n'en poursuivit pas moins

1. Sur ce chapitre, voir P. Sabatier *(opuscules de critique historique)*, fasc. XI, pp. 185-194.

2. Fr. Salimbene, *Chron.*, p. 405.

3. «Tremebant eum sicut juncus tremit cum ab aqua concutitur, vel sicut alauda timet cum nisus eam persequitur et capere gliscit. Nec mirum, ipse enim filius erat Belial, ita ut nemo posset ei loqui. » *Chron.*, p. 405.

Digitized by Google

ses projets, et par la tyrannie de son gouvernement, comme par le luxe de toute sa conduite, il mérita d'être appelé par l'un de ses contemporains, *un véritable fils de Bélial* [1].

Un pareil état de choses ne pouvait durer plus longtemps. Fatigués des luttes incessantes qu'ils avaient à soutenir, pour conserver dans son intégrité la règle de leur Père, les vrais disciples de François résolurent de faire entendre leurs plaintes au Souverain Pontife [2]. D'après les vieux chroniqueurs, on doit conjecturer que les Provinciaux d'en deçà des monts commencèrent par s'entendre sur ce qu'il était opportun de faire, pour obtenir justice ; et il est assez probable qu'ils se réunirent à Paris. Fr. Jourdain de Giano rapporte, en effet, qu'avant d'agir, ils prirent conseil d'Alexandre de Halès et de Jean de la Rochelle qui étaient en cette ville [3]. Fr. Aymon de Faversham, qui avait été Lecteur à Tours et Gardien ou Custode du couvent de Paris, fut le principal champion de la résistance [4]. Il partit en Cour de Rome avec Fr. Richard le Roux, pour représenter la Province de France [5]. Nous savons aussi que les Provinces d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande interjetèrent appel. Quant aux Provinces allemandes, elles désignèrent Fr. Jourdain de Giano pour plaider leur cause auprès du Pape. La plupart des autres Provinces de l'Ordre, fatiguées du joug d'Élie, firent alors cause commune avec les appelants, et Fr. Arnolf, Pénitencier de Grégoire IX, employa tout son crédit auprès du Pontife, pour faire réussir cet appel [6]. Son intervention, suivant le Chroniqueur anglais, fut non seulement utile, mais décisive.

Il n'est pas besoin de dire qu'Élie ne voyait pas ces tentatives de bon œil, mais il se croyait trop sûr de la faveur de Grégoire IX, pour s'en épouvanter beaucoup au commencement. Néanmoins, il mit en œuvre toutes les intrigues de sa politique, pour faire échouer ses adversaires : ses efforts furent vains, et il ne put em-

1. *Ibid.*, p. 410.

2. « Anno Domini 1238, Fratres Saxoniæ contra visitatorem appellantes ad Generalem Ministrum, missis nunciis ad ipsum, nihil profecerunt omnino. Unde et Dominum Papam coacti sunt appellare. » Jord. de Giano, n. 63. Ce texte semble indiquer que de longs mois s'écoulèrent entre l'organisation de la résistance et la chute d'Élie.

3. « Habito ergo concilio, Fratres decreverunt communiter ordini providere. Quibus in consilio præcipui Frater Alexander et Frater Johannes de Rupella, magistri Parisienses tunc temporis affuerunt. » *Ibid.*, n. 61.

4. Thom. d'Ecclecst. *Coll.* VI.

5. *Ibid.*, *Coll.* XIII.

6. Salimbene, *op. cit.*, p. 410.

Digitized by Google

pêcher que le Pape ne prît cet appel en considération. Les députés des diverses Provinces soutinrent donc leurs réclamations devant la Cour de Rome. Ils s'entendirent entre eux, et discutèrent longuement les moyens à employer pour remédier aux abus déjà introduits, et s'opposer aux nouvelles tentatives que pourrait faire encore, à l'avenir, le puissant Général [1].

Il n'était pas facile, il faut l'avouer, de trouver la solution de ces difficultés, car, finalement, le Fr. Élie avait en main l'autorité, la faveur du Pape, sa politique rusée et les plus puissants moyens d'action. Après de longs débats, on nomma une Commission chargée d'étudier cette réforme des abus [2]. Mais, on comprenait assez que tant qu'Élie serait au pouvoir, tous les projets de réforme seraient absolument inefficaces, et l'on décida de mettre la hache à la racine du mal, d'agir directement contre le Fr. Élie et de le déposer. En conséquence, Arnolf, Provincial d'Angleterre, que son titre de Pénitencier à la Cour romaine désignait tout naturellement à la confiance de ses Frères, fut chargé d'employer tous ses efforts auprès du Pape, pour faire convoquer, à Rome, un nouveau Chapitre Général. Grégoire IX, ému de tant de calamités, et heureux de pouvoir donner à l'Ordre de Saint-François une nouvelle preuve de son attachement, n'hésita pas à se rendre à un désir si légitime : il fixa lui-même la célébration du Chapitre à la Pentecôte de 1239 [3].

Cette fois, le Fr. Élie parut comprendre le danger de sa situation ; il ne craignait rien tant que la tenue d'un Chapitre Général, car il redoutait les Provinciaux d'en deçà des Alpes. Il sentait qu'en vertu des paroles de la règle, son sort était entre les mains du Chapitre, qui pouvait le déclarer indigne et le déposer. Cette crainte l'avait toujours fait reculer devant la convocation d'un Chapitre Général. Il aimait mieux transgresser la règle, et conserver l'autorité, malgré les Provinciaux et les Custodes, que de s'exposer à perdre une charge qui lui était si chère [4].

Jusqu'à la fin, il demeura persuadé que les Frères n'auraient ni

1. Jord. de Giano, *ibid.* Thom. d'Ecclecston. *Coll.* XIII.

2. « Post diutinam concertationem electi sunt de universo ordine fratres, qui ordinis reformationem providerent. » Ecclecst. *ibid.* Ce qui paraît avoir exaspéré surtout les Provinciaux et les Gardiens, ce fut l'institution des visiteurs, dont se servait le Fr. Élie, pour faire peser sur toutes les Provinces son odieux despotisme. Cf. Salimbene, pp. 405 et 406.

3. Pour la date de ce chapitre, voir le Dr Lempp, *Frère Élie de Cortone*, p. 132.

4. « Non enim vocabat ultramontanos ministros, timens ne deponeretur ab eis. » Salimbene, *Chron.*, p. 410.

Digitized by Google

la hardiesse ni le pouvoir d'en venir à cette extrémité. Quand il vit que ses calculs étaient déjoués, et que le Pape avait accordé, malgré lui, la célébration d'un Chapitre Général, il résolut de payer d'audace, espérant encore conserver sa charge, par ruse et par violence. Il manda à tous les Frères d'Italie qu'il croyait dévoués à sa cause, surtout aux plus vigoureux, de se rendre au Chapitre. Il comptait que ceux-ci, au moyen de bons bâtons, sauraient bien lui assurer le triomphe sur ses adversaires [1]. Mais Fr. Arnolf obtint de Grégoire IX la révocation de ces obédiences, indûment concédées [2].

Élie ordonna aussi que dans tous les couvents de l'Ordre, les Religieux réunis en Chapitre, après le *Pretiosa* de Prime, récitassent tous les jours le Psaume : *Qui regis Israel intende.* Il entendait bien que les Frères lui appliqueraient le verset de ce Psaume, où il est dit : que votre main repose sur l'homme de votre droite et sur le Fils de l'homme que vous vous êtes choisi : *Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ et super filium hominis quem confirmasti tibi.* Il est à croire qu'il ne se rendait pas un compte bien exact de l'état des esprits et de l'animosité générale soulevée contre lui. En réalité, les Frères virent dans ce Psaume une allusion tout opposée. Ils remarquèrent un nombre de versets égal au nombre d'années que saint François vécut en religion, et ils crurent reconnaître l'Ordre des Frères-Mineurs, sous la figure de la vigne, dont parle le psalmiste ; et naturellement, pour le plus grand nombre d'entre eux, le sanglier de la forêt, cette bête cruelle qui dévore et détruit la vigne, n'était autre que Fr. Élie lui-même. On récita donc le Psaume pendant un mois entier, mais la cause d'Élie n'y gagna pas beaucoup [3].

1. L'analogie de ces faits avec ceux que nous raconte Ecclecston au Chapitre de 1230, laisse bien peser quelque doute sur la narration de ce dernier. Dans notre manière de raconter les événements, nous avons supposé intacte l'autorité d'Ecclecston et nous avons voulu le faire accorder avec Salimbene. C'est cet accord qui nous semble avoir pour lui la vérité historique. Il serait possible néanmoins qu'il y ait eu confusion chez quelqu'un des vieux chroniqueurs. Il faudrait dire, dans ce cas, qu'au Chapitre de 1230, il n'y ait pas eu d'autre incident que la translation indûment faite des reliques de saint François, qu'en 1233, Élie se serait fait acclamer par ses partisans, et en 1239 seulement il aurait envoyé ces obédiences dont nous parlent Ecclecston (1230) et Salimbene (1239). La manière un peu confuse dont Ecclecston raconte ce fait semblerait encore ajouter à ce doute. Nous croyons pourtant assez probable qu'Élie recourût deux fois à ce stratagème.

2. Salimbene, *Chron.*, p. 410.

3. « Et breviter totus psalmus videtur ad religionem beati Francisci pertinere ; et habet tot versus quot annis beatus Franciscus vixit in ordine, scilicet XX. Et quod ibi dicitur : Exterminavit eam aper de sylva, et *singularis ferus depastus est eam*, hoc absque dubio ad

Digitized by Google

C'est dans ce Chapitre, que l'orgueil du Fr. Élie devait recevoir son juste châtiment. Le Pape, entouré de sept Cardinaux [1], voulut présider en personne les délibérations de cette importante assemblée. Prenant alors la parole, il rapporta l'une des visions qu'avait eues autrefois saint François. Une nuit, après une longue oraison, le saint Patriarche s'était endormi. Il vit en songe une statue représentant une femme de haute taille. Elle avait la tête d'or, la poitrine et les bras d'argent, le ventre de cristal, et les jambes de fer. Sa beauté était merveilleuse, mais elle n'était vêtue que de haillons [2]. Grégoire IX appliqua cette vision à la religion franciscaine, dans le même sens que le songe de Nabuchodonosor s'appliquait à la gloire décroissante des vieux empires [3].

Après le discours du Pape, Fr. Élie se leva, pour se justifier des abus contre la règle, qui lui étaient imputés, et laissa prudemment dans l'ombre les accusations portées contre son gouvernement tyrannique [4]. « Quand les Frères, dit-il, m'ont choisi pour Général, ils étaient loin de se plaindre de la sorte. Alors, ils avaient besoin de moi et ils me disaient : mange de l'or, s'il le faut, fais usage du cheval, si ta santé l'exige ; et maintenant ils se montrent vexés et scandalisés de ce qu'ils ont eux-mêmes autorisé. » Fr. Aymon se leva pour répondre à ces allégations, mais le Pape voulait s'y opposer pour éviter le tumulte, quand le Cardinal Robert de Somercote († 26 septembre 1241) lui dit : « Saint-Père, laissez parler ce bon vieillard, car il est bref dans ses discours. » Alors, tandis que Fr. Élie reprenait sa place, sans être

malum generalem ministrum ordinis cognoscitur pertinere, qualis fuit Helyas, qui fuit destructor et exterminator et dissipator ordinis fratrum Minorum... Diximus ergo diebus illis prædictum psalmum ante generale Capitulum bene per integrum mensem, quod nec postero, nec ante fieri vidi. Quod si fieret ante quodlibet Capitulum generale, non reputarem incongruum, maximè autem post generalis decessum... » *Ibid.*, p. 411.

1. Thom. d'Eccleston. *Coll.* XIII.

2. Celano qui rapporte aussi cette vision (Vita II[a], p. III, C. XXVII) dit que le Saint n'en avait révélé le sens à personne, et que diverses interprétations furent ensuite imaginées par les Frères, suivant le génie particulier de chacun d'eux. Le célèbre hagiographe de saint François, même après l'application que Grégoire IX en fit aux destinées de l'Ordre des Frères-Mineurs, ne veut pas admettre cette interprétation. N'est-ce pas encore là une preuve que c'est à dessein que Celano a tu les défauts d'Élie et les abus qu'il avait introduits dans l'Ordre et qu'on ne peut, en conséquence, rien conclure de son silence, en faveur d'Élie ?

3. Thom. d'Eccleston. *Ibid.* ; Glassberger. *Chron.* dans *Anal. franc.*, p. 60.

4. « Vestræ Sanctitati accusamus istum Generalem... equos multos tenere... cogere fratres pœnis gravibus procurare pecunias... et de regula nihil curare... Quare, cùm iste non sit pastor, sed destructor sui Ordinis, non potuimus ejus astutias sustinere, et ad hanc sanctam matrem Ecclesiam pro remedio opportuno recursum habuimus. » Glassb., *ibid.*

Digitized by Google

déconcerté, Fr. Aymon, timide et tremblant, prit la parole. Reprenant en quelques mots le discours d'Élie, il répondit : « Quand les Frères auraient dit qu'ils voulaient que vous mangiez de l'or, ils n'ont pas dit pour cela qu'ils vous permettaient de thésauriser, et s'ils ont permis que vous alliez à cheval, ils ne vous ont pas autorisé pour cela à posséder un palefroi ou un destrier. » A ces mots, l'irascible Général lui répliqua qu'il mentait. Ses partisans, de leur côté, s'emportaient en invectives, tandis que les Frères du parti opposé leur répondaient avec animation. Le Pontife dut imposer silence à l'assemblée : « Ce n'est pas ainsi, dit-il, que des religieux doivent se comporter : *Non est modus religiosorum iste.* » Mais lui-même se trouvait dans le plus grand embarras ; il ne savait que décider et longtemps il demeura silencieux. Toute l'assemblée en fut dans l'étonnement. Le Cardinal Protecteur, pour faire cesser cette pénible situation, suggéra à Fr. Élie de résigner sa charge. Mais celui-ci répondit fièrement qu'il ne l'entendait pas ainsi : *qui publice respondit, quod noluit.* Alors, le Pape rappelant les qualités personnelles du Général, dit qu'il avait cru, en le confirmant autrefois dans sa charge, ne faire que ratifier la volonté des Frères, mais, ajouta-t-il, puisqu'il est maintenant démontré que tout s'est fait contre leur gré, nous voulons qu'il soit déposé [1].

Cette sentence fut accueillie par le Chapitre avec une joie si grande que les historiens se sont plu, en quelque sorte, à nous en transmettre le souvenir. « *Factum est tam immensum gaudium et ineffabile*, dit Thomas d'Ecclecston, *quale nunquam dixerunt se vidisse qui interesse meruerunt* [2] ». N'était-ce pas, du reste, la fin d'une période pleine d'épreuves, que saluaient, avec enthousiasme, ces véritables enfants de Saint-François ?

Grégoire IX venait de renverser le plus grand obstacle qui s'opposait au progrès de la ferveur dans l'Ordre séraphique. Pour achever son œuvre, il ne lui restait plus qu'à donner au Fr. Élie

1. « Dixit Papa : auctoritate igitur nostra absolvimus eum ab officio et denuntiamus esse absolutum. Et volumus quod statim coram nobis ad electionem alterius procedatur. » Glassb., *op. cit.*, p. 61. ; Thom. d'Ecclecston. *Coll.* XIII. — La *Chronique des XXIV Généraux* attribue à saint Antoine, — mort en 1231 — le rôle que remplit si dignement, dans ce Chapitre, le Fr. Aymon de Faversham. Cette erreur, partagée par d'autres historiens, provient encore de l'analogie que nous avons signalée plus haut entre le Chapitre de 1230 et celui de 1239. Grâce à la Chronique d'Ecclecston, il est maintenant facile d'éviter cette confusion.

2. *Ibid.*, coll. XIII.

Digitized by Google

un successeur, capable de faire revivre, au milieu du monde, le zèle et les vertus des premiers jours. C'est au Fr. Albert de Pise que cette noble mission allait être confiée. Cette élection combla de joie l'assemblée tout entière, et aussitôt Fr. Arnolf, le principal promoteur, en Cour de Rome, de tous ces événements, entonna le *Te Deum* [1].

Fr. Albert de Pise était entré dans l'ordre en 1212. Saint François l'envoya d'abord en France, avec Fr. Pacifique, en 1217. Il exerça la charge de Provincial, en Allemagne, de 1223 à 1227. Successivement Provincial de Hongrie et de Bologne, de la Marche d'Ancône, de la Marche de Trévise et de la Toscane, il fut envoyé en Angleterre, vers la fin de l'année 1236, pour succéder au Fr. Agnello de Pise, qui avait été son compagnon d'apostolat en France. Tout en lui rappelait la sainteté de ce dernier ; aussi, l'affection la plus sincère ne tarda pas à s'établir entre lui et les religieux de cette Province. Mais il était surtout remarquable par sa prudence et sa discrétion. Sa situation, d'ailleurs, exigeait de lui qu'il modérât le zèle plutôt qu'il ne l'aiguillonnât. Il racontait souvent aux religieux qu'étant autrefois compagnon de saint François, et demeurant avec lui dans un ermitage, le bienheureux Père l'avait obligé à doubler, tous les jours, la quantité de nourriture qu'il avait coutume de prendre auparavant, afin que le corps ne fût pas affaibli aux dépens de l'esprit. Aussi, prenait-il lui-même pour règle de son gouvernement cette prudente condescendance du Saint. C'est ainsi, nous dit Ecclecston, qu'il obligea Fr. Eustache de Marc à manger du poisson, contre l'usage de la Province. La rigueur indiscrète disait-il, a déjà tué beaucoup trop de personnages de valeur dans notre Ordre [2]. Il permit à un Frère dont la santé était délabrée, d'aller passer quelque temps dans son pays natal, pour y réparer ses forces épuisées, lui laissant tout le temps qui lui plairait, afin qu'il pût aller de couvent en couvent, dans toute sa Custodie, se chargeant lui-même de compenser toutes les dépenses que les Frères seraient obligés de faire, dans les couvents, pour l'entretien du malade. Il s'attachait surtout à modérer l'ardeur parfois présomptueuse des jeunes religieux. Il disait un jour aux novices, dans le style imagé qui lui était familier : Un jeune taureau était

1. *Ibid.*
2. *Op. cit.*, coll. XIV.

Digitized by Google

habitué à courir çà et là, à travers les prairies et les guérets, au gré de ses désirs, quand, un matin, il rencontra deux bœufs vénérables attelés à une charrue. Ils marchaient à pas comptés, creusant paisiblement leur sillon. Notre jeune étourdi fut étonné de leur lenteur, qu'il taxa aussitôt de paresse, jurant que pour lui, il aurait fait tout l'ouvrage en un instant. Comme les bœufs le priaient de les aider, il se mit sous le joug, et dans son premier élan, il courut jusqu'au milieu du sillon. Mais aussitôt, à bout de forces, exténué et hors d'haleine, il s'arrête, se retourne stupéfait et s'écrie : « Comment, tout n'est pas encore fini ? Je n'en peux mais ! » Les autres, riant de sa présomption, lui dirent que, pour eux, ils allaient lentement, parce qu'ils devaient travailler, non pas un moment, mais jusqu'au bout de la journée [1].

Homme de Dieu comme il était, Fr. Albert accepta la succession du Fr. Élie, d'abord pour obéir au Pape, puis dans l'espoir de rendre service à ses Frères. Dans ce chapitre, la Commission chargée d'étudier les points qui exigeaient une réforme, présenta son travail au Souverain Pontife, qui l'approuva. Ce furent les premières Constitutions de l'Ordre. Elles comprenaient un assez grand nombre de prescriptions, mais elles n'étaient ni assez claires, ni assez bien ordonnées. Saint Bonaventure les rédigea, plus tard, dans une forme plus correcte, et elles portèrent le nom du séraphique Docteur [2]. Comme l'un des prétextes de tous les abus, avait été la prétention d'Élie et de ses adhérents de n'être pas tenus à la Règle de saint François, on résolut aussi que tous les religieux de l'Ordre feraient profession d'obéir à cette règle. Fr. Élie fut donc l'un des premiers, à qui l'on fit faire cette profession, en plein Chapitre. Il est probable que la stupeur que lui avait causée sa déposition, ne lui permit pas de résister. Après lui, tous les membres du Chapitre, et ensuite tout l'Ordre, renouvela cette profession. Le Ministre Général, Fr. Albert, célébra la Sainte Messe devant tout le Chapitre assemblé, et il dit aux Frères : « Vous venez d'entendre la première Messe qui ait jamais été célébrée, dans notre Ordre, par un Ministre Général; allez maintenant, avec la bénédiction de Dieu, chacun dans votre résidence [3]. »

1. *Ibid.* Pendant les deux années de son Provincialat en Angleterre, Fr. Albert donna une forte impulsion aux études, et fonda les couvents de Chester et de Winchester. Cf. Ecclecston, *Coll.* XII, XIII, XIV. *Études franciscaines*, n° de septembre 1905, p. 235.

2. « Sed non erant ordinatæ, quas, processu temporis, ordinavit frater Bonaventura generalis minister, et parum addidit de suo. » Salimbene, *Chron.*, p. 410.

3. Thom. d'Ecclecst., *Coll.* XIII.

Digitized by Google

Mais la joie qui avait accueilli cette élection fut de courte durée. Au mois de janvier suivant — *anno Domini 1240, decimo kalendas Februarii* (23 janvier), — nous dit la Chronique de Glassberger [1], le Fr. Albert rendait son âme à Dieu, avant d'avoir pu réaliser les espérances qu'il avait fait concevoir. Le deuil fut général. C'est à cette occasion que Grégoire IX composa la prose célèbre, *Plange turba paupercula*, qu'il envoya à toutes les Provinces de l'Ordre, en recommandant aux Frères de la chanter chaque jour, au chœur, jusqu'à l'élection d'un nouveau Ministre.

Cette élection ne put avoir lieu que le 1er novembre 1240 [2]. Au Fr. Albert de Pise succéda le Fr. Aymon de Faversham, religieux anglais.

Encore dans le siècle, Fr. Aymon se livrait déjà aux pratiques de la plus dure pénitence, et portait même un rude cilice qui lui couvrait tout le corps. Ses austérités allèrent si loin, qu'elles épuisèrent entièrement ses forces. Comme il arrive souvent à ceux qui ne savent pas mettre, dans leur sacrifice, le sel de la discrétion, il devint si débile qu'il dut non seulement renoncer à toutes ses pratiques austères, mais encore passer presque à l'excès opposé. Il en était là, quand il eut un songe mystérieux. Il lui sembla qu'il se trouvait dans l'église de Faversham, et qu'il voyait une corde descendue du ciel jusqu'à lui ; il la saisit aussitôt et se vit alors élevé, par ce moyen, jusque dans les joies du Paradis. Il fut longtemps à comprendre le sens de cette vision. Mais, lorsqu'il vint étudier à Paris, attiré par la renommée de la célèbre Université, il vit les Frères-Mineurs ceints de leur corde grossière. Sa vision lui revint aussitôt à l'esprit, et il crut en avoir deviné le sens. Il résolut dès lors de se rendre à ce qu'il regardait comme un ordre du ciel. Dieu sembla le confirmer lui-même dans son dessein ; car, à partir de ce jour, ses forces commencèrent à revenir. Quand il eut repris sa vigueur d'autrefois, il parla de son projet à l'un de ses amis Simon de Sanwyz et à

1. Cf. *Analect. francisc.*, II, p. 62. Salimbene indique la même date : « Anno MCCXL mortuus est. » *Chron.*, p. 51. — La *Chronique des XXIV Généraux*, au contraire, prétend qu'il mourut en 1239, *circa festum Nativitatis Domini*. Wadding est tombé dans la même erreur (ad. ann. 1239, n. 7.) Cf. aussi Ecclecston. *Anal. francis.*, I, p. 243 et 249. — Les historiens ne s'accordent pas non plus sur le lieu de sa mort. D'après l'*Album generale* : *Pisis* vita functus est 23 Januarii 1240. Ecclecston écrit, au contraire, qu'il mourut à Rome, *op. cit.*, Cf. Panfilo da Magliano, *Storia di S. Franc.*, I, p. 575.

2. Et non pas en 1239, comme l'affirme Wadding.

Digitized by Google

deux autres maîtres de renom ; il les exhorta à demander avec lui au Seigneur Jésus, qu'il leur fît connaître ce qui serait le plus utile pour leur salut. Ils ne tardèrent pas à se sentir, tous les quatre, fortement inclinés à prendre l'habit des Frères-Mineurs.

Mais, pour procéder avec plus de maturité, dans une affaire de cette importance, ils s'adressèrent à Fr. Jourdain, Général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, et le prièrent de leur donner conseil. Celui-ci, en homme vraiment inspiré, les encouragea à suivre l'attrait de la grâce. Ils allèrent donc trouver Fr. Grégoire de Naples, Ministre Provincial, qui les reçut à Saint-Denys. Cette réception eut quelque chose de touchant et presque de théâtral. Fr. Aymon prêcha le jour du Vendredi-Saint dans l'église de Saint-Denys, où les Frères faisaient alors leurs offices religieux, et il prit pour thème ce verset du Psaume: *In convertendo Dominus captivitatem Sion facti sumus sicut consolati :* quand le Seigneur retira Sion de la captivité, nous avons été consolés. Puis, le sermon terminé, le prédicateur et ses trois compagnons brisèrent généreusement les liens qui les retenaient captifs dans le siècle, pour goûter les consolations de la vie consacrée à Dieu. Cette conversion fit grand bruit parmi les étudiants de sa nation, et la réputation de Fr. Aymon attira dans l'Ordre de nombreuses recrues [1].

Tel était l'homme que le Chapitre de 1240 venait de placer à la tête de la famille franciscaine. Son premier soin fut de proposer au Chapitre une réforme importante, qu'il jugeait nécessaire au bon gouvernement de l'Ordre.

Jusqu'à cette époque, le Général établissait et destituait, à volonté, les Ministres Provinciaux. Ceux-ci, à leur tour, avaient un pouvoir absolu sur les Gardiens et les Custodes. On comprend aisément qu'une si grande étendue d'autorité entraînât parfois de déplorables abus. Aussi bien, les Provinces tendaient à devenir, chaque année, plus nombreuses, et la multitude toujours croissante des Frères en rendait le gouvernement plus difficile. Il importait donc de prendre quelques nouvelles mesures à cet égard. C'est pourquoi, sur la demande du nouveau Général, le Chapitre détermina, d'une façon précise, les pouvoirs du Ministre Général et des Provinciaux, et, pour enrayer le mal, dont certaines prélatures avaient été longtemps la source, il *enleva aux*

1. Thom. d'Eccleston, *Coll.* VI.

Digitized by Google

Frères lais la faculté d'exercer aucune charge dans l'Ordre. Cet acte solennel, des plus importants, sans contredit, que l'histoire franciscaine ait à enregistrer, au XIIIe siècle, réclame ici quelques explications, qui feront mieux saisir la physionomie intime de l'Ordre, à cette époque.

Il ne suffit pas de grouper autour de soi des disciples, en leur imposant certaines règles plus ou moins austères, pour aider à leur sanctification personnelle, ou à la sanctification des autres par l'apostolat : il faut les gouverner. Et quand il s'agit d'étendre ce gouvernement non pas à une maison, ni même à une nation, mais à l'univers entier, le problème devient grave et difficile à résoudre. Or, il est évident que le rapide développement de la famille franciscaine, comme aussi les modifications profondes apportées dans l'œuvre de saint François, du fait même de la bienveillance des Papes, avaient sensiblement altéré la physionomie primitive de l'Ordre. Quatorze ans seulement après la mort du séraphique Fondateur (1240), l'Ordre se composait déjà de 32 Provinces, qui comptaient, elles-mêmes de nombreux couvents disséminés par toute la terre [1]. C'était, nous aimons à le dire, le résultat des travaux apostoliques des Frères. Le plus souvent, en effet, ils s'en allaient, deux à deux, à travers les villes et les campagnes ; ils rassemblaient le peuple et prêchaient [2]. Partout où la foule pouvait se réunir, église, place publique, marché, on se pressait pour entendre ces nouveaux Apôtres. Et après les avoir entendus, on désirait les entendre encore, les entendre toujours. On s'efforçait alors de les retenir, de les avoir chez soi, pour bénéficier de la sainteté de leur vie, en même temps que de la bienfaisante éloquence de leur parole.

Telle était généralement l'origine des fondations franciscaines. Alors les recrues affluaient de toutes parts, et les nombreuses

1. « In absolutione fratris Heliæ (1239) provisum fuit, ut tantum triginta duæ administrationes essent in Ordine, XVI scilicet ultra montes et XVI citra... » Ecclecst. *Coll.* IX.

2. Voici en quels termes saint François s'adressait aux Frères qui partaient pour, la première fois, en prédication : « Allez, mes bien-aimés, deux par deux, dans les différentes parties du monde ; annoncez aux hommes la paix et la pénitence pour la rémission des péchés. Soyez patients et tranquilles au milieu de vos épreuves, car le Seigneur exécutera ses desseins et ses promesses. A ceux qui vous interrogent, répondez humblement ; ceux qui vous persécutent, bénissez-les ; ceux qui vous injurient et calomnient, rendez-leur grâces, car tout cela nous prépare un royaume éternel. » Celano, p. 27. ed. Rosedale. Cité par le P. Ubald d'Alençon, dans *Les opuscules de saint François d'Assise.* Paris, 1905, p. 63, n. 1.

Digitized by Google

Provinces qui se partageaient l'Europe, voyaient les couvents se multiplier comme par enchantement. Cette expansion inouïe des Frères-Mineurs, sous le généralat des successeurs immédiats de saint François, exigeait un changement radical dans le mode de gouvernement jusqu'alors en vigueur. Tant que les Frères habitaient les modestes ermitages de l'Ombrie et se livraient aux douceurs de la vie contemplative, plutôt qu'aux rudes labeurs de l'apostolat, il importait assez peu qu'ils fussent gouvernés par des prêtres ou par de simples laïques. Ceux-ci d'ailleurs, formaient l'immense majorité [1], et s'il était rare de trouver parmi eux des lettrés et des savants, il était aisé, au contraire, d'y rencontrer des hommes de Dieu, dont la prudence et la sainteté forçaient le respect et la vénération de tous.

Mais, nous l'avons déjà vu, cette vie plutôt obscure et retirée, qui fut celle des premiers compagnons de saint François, ne fut point de longue durée. Cédant bientôt aux pressantes sollicitations des fidèles, encouragés aussi par les faveurs sans cesse renouvelées des Souverains Pontifes, les Frères Mineurs crurent pouvoir sacrifier, sans danger, quelque chose de leur austérité première, aux intérêts de l'Église et des âmes. Leurs habitations devinrent plus spacieuses et moins pauvres ; leur ministère, qui ne dépassait pas les limites de la plus extrême simplicité, se rapprocha davantage de la vie plus active et plus apostolique des Frères-Prêcheurs; les sciences sacrées, cultivées jusque-là en vue seulement de la prédication, prirent tout à coup un développement considérable et suscitèrent partout d'ardents enthousiasmes.

Sans aucun doute, une véritable transformation s'était opérée au sein de l'Ordre. Des esprits sérieux s'en inquiétaient bien, il est vrai, et faisaient entendre, à certains intervalles, de justes et amers reproches. N'allait-on pas ruiner de fond en comble l'œuvre du saint Fondateur ? Était-il prudent de l'engager dans une voie nouvelle, sous prétexte de fournir au zèle des Frères un champ d'action plus vaste et aussi plus choisi ? N'était-il pas à craindre plutôt, qu'en enlevant à l'Ordre son caractère de simplicité et d'humilité, on ne favorisât, par le fait même, l'esprit de mollesse et d'orgueil ? Quelques esprits hardis ont bien pu traiter de vains scrupules ces hésitations de conscience; nous l'avouerons, nous n'avons pas la force de nous élever jusqu'à cette tran-

1. Cf. P. Ehrle, dans *Archiv fur Litteratur*... III, p. 562.

Digitized by Google

quillité dédaigneuse. Ces doutes étaient asses fondés, croyons-nous, pour être pris en grave considération ; et lorsque, sur un sujet qui, dans son ensemble, engageait les intérêts de l'Ordre tout entier, on pouvait encore choisir entre un parti que des hommes éclairés et consciencieux déclaraient être contraire aux intentions du saint Fondateur, et un autre parti où l'on était assuré de respecter ses volontés, il eût été peut-être plus sage de ne pas briser si légèrement avec les traditions du passé. Mais ces voix importunes ne furent pas écoutées. D'ailleurs, le Fr. Élie et ses partisans étaient alors trop puissants pour ne pas entraîner l'assentiment de la multitude. Peu à peu, on s'habitua à ce nouvel état de choses, et aux yeux de la plupart des Frères, l'idéal qu'avait rêvé saint François pour son Ordre, paraissait maintenant irréalisable.

Cette nouvelle orientation de l'esprit franciscain n'avait pas échappé aux regards curieux du public. Elle allait servir singulièrement les intérêts des Frères. Déjà, ils avaient rempli le monde du bruit de leurs vertus : leur pauvreté extrême, la simplicité de leurs mœurs, l'héroïsme de leur charité et de leur zèle, en avaient fait, aux yeux du peuple, des êtres tout célestes. Mais voici qu'à l'auréole de la sainteté vient s'ajouter maintenant l'auréole de la science. Ce n'est plus seulement dans les humbles bourgades des campagnes que se font entendre les enfants de François d'Assise; ils ont envahi les villes les plus fameuses, bâti des couvents, des églises, ouvert des écoles, occupé les chaires les plus illustres de nos Universités, et distribué la science à des milliers d'écoliers qui, accourus de tous les points du globe, reçoivent avec avidité les leçons de ces doctes religieux. Le nom de ces *Lecteurs*, de ces *Maîtres* est dans toutes les bouches, et les enfants de saint François partagent avec les fils de saint Dominique, la gloire de déverser sur l'Église la plénitude débordante de leur savoir.

Cette union de la science et de la sainteté chez les Frères-Mineurs, devait avoir pour conséquence d'attirer à eux l'élite de la société religieuse du XIIIe siècle. Des prêtres éminents, des jurisconsultes distingués, des hommes dont le savoir et les vertus faisaient déjà l'admiration de tous, n'hésitèrent plus à sacrifier l'avenir le plus brillant, et à consacrer leurs talents et leur zèle au service de l'Église, dans l'Ordre de saint François. De là, un changement nécessaire, inévitable, dans la manière simple et apostolique d'annoncer au peuple la parole de Dieu, qu'avait

Digitized by Google

si vivement recommandée, dans sa règle, le séraphique Patriarche ; de là, cette impulsion inusitée donnée aux études et à la science, et qui contrastait si fort avec la simplicité tout évangélique du saint Fondateur. Mais, encore une fois, comment résister à un pareil mouvement ? Dès lors qu'ils ne répugnaient pas à s'établir dans les villes universitaires, comme Paris, Bologne, Oxford, il était difficile aux Frères de s'en tenir exclusivement aux thèmes proposés par la règle. Pouvait-on espérer, par exemple, que des prêtres savants, employés depuis plusieurs années au ministère de la prédication, renonçassent tout à coup, en entrant dans l'Ordre, à une méthode qui leur avait assuré jusque-là tant de succès ? Pouvait-on croire que dans une ville, où la science était en honneur, et paraissait être l'accompagnement nécessaire de l'apostolat, les Frères pussent facilement la méconnaître et se contenter des règles que leur avait tracées saint François? Ajoutons aussi que les Docteurs les plus célèbres abandonnaient parfois leur chaire, pour embrasser la vie pauvre et austère des Frères-Mineurs. Mais, priés par leurs élèves de leur continuer les cours qu'ils avaient si brillamment commencés, ils se faisaient entendre alors dans les écoles de l'Ordre, et poursuivaient, avec la même méthode, l'enseignement scolastique de l'Université.

Toutes ces nouveautés qu'avait créées, au sein de l'Ordre, un parti plus avide peut-être de réputation que de simplicité, et que favorisaient singulièrement les circonstances que nous venons de signaler, entraînaient irrésistiblement la famille franciscaine dans la même voie, que suivaient, depuis l'origine, les fils de saint Dominique.

Nous ne nous arrêterons pas à examiner si de pareilles innovations entraient bien dans les vues de saint François. Sans doute, c'est avec son assentiment que les Frères-Mineurs s'établirent à Paris et à Bologne, deux villes universitaires, où par leur parole, comme par l'austérité de leur vie, ils pouvaient exercer sur la jeunesse des écoles la plus salutaire influence. Pourtant, il est permis de croire qu'un zèle si excessif pour l'étude dépassait les intentions du saint Fondateur. Sans interdire peut-être d'une manière absolue cette recherche de la science et cette méthode d'enseignement à ses fils, il eût certainement retranché de ce nouveau genre de vie, tout ce qui favorisait la vaine gloire, au détriment de la vie intérieure ou des exigences de la sainte pauvreté [1].

1. « Ohne Zweifel hätte derselbe alles abgestreift was mehr Ehre als Nutzen brachte, hätte

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, une des conséquences de cet état de choses, fut la mesure prise par Aymon de Faversham, au Chapitre Général de 1240. La *Chronique des XXIV Généraux* nous la rapporte en ces termes: « *Hic generalis frater Haymo laicos ad officia ordinis inhabilitavit quæ usque tunc ut clerici exercebant*[1]. » Cette mesure était sage ; elle mettait un terme aux abus déplorables, implantés dans l'Ordre, par la coupable politique du Fr. Élie. Déjà, nous l'avons vu, Salimbene se plaignait de voir les charges les plus délicates entre les mains de simples Frères lais, dans un temps où des clercs prudents et éclairés étaient, sans contredit, beaucoup plus aptes à les remplir. Le même Chroniqueur nous a laissé quelques traits, qui montrent assez combien il était urgent d'attaquer le mal par la racine. « J'ai vu, dit-il, dans un Chapitre Provincial tenu à Sienne, plus de trois cents Frères, dont la plupart étaient des laïcs, qui ne faisaient rien que de manger et dormir... Et dans la Province de Toscane, à l'époque où je m'y trouvais, il y avait autant de Frères lais que de clercs, il y en avait même quatre de plus. Ah ! *Domine Helya*, ajoute le spirituel Chroniqueur, *multiplicasti gentem, non magnificasti lætitiam !*... Il serait trop long, dit-il encore, de rapporter ici tous les abus dont j'ai été le témoin. Si un Frère lai entendait un jeune clerc parler latin, il l'en reprenait aussitôt et lui disait : « Misérable, veux-tu donc perdre la sainte simplicité pour ta science des Écritures? » *Vere unus asinus vellet quod omnia quæ videt, asini essent...* En ce temps-là, les Frères lais précédaient les prêtres, et, dans un couvent qui n'était composé que de Frères lais, à l'exception d'un prêtre et d'un clerc, le prêtre était obligé de faire la cuisine à son tour[2]. »

Comme on le voit, en déclarant les Frères lais inhabiles aux charges de l'Ordre, le nouveau Général agissait avec sagesse. Son but, d'ailleurs, était non seulement de soustraire les prêtres et les clercs à des emplois incompatibles avec l'excellence de leur état, mais encore de leur rendre plus faciles l'étude de la science et le ministère des âmes, en les exemptant des soins purement matériels du couvent. Jusque-là, en effet, contrairement à ce qui se pratiquait, dès l'origine, chez les Frères-Prêcheurs, les clercs et les lais partageaient également la même vie, les mêmes

im Interesse der beschaulichen Innerlichkeit und Demuth die nöthigen Einschränkungen gemacht, wie es der Character seiner Stiftung forderte. » P. Ehrle, *op. cit.*, p. 578.

1. *Anal. franc.*, III, p. 251.

2. Salimbene *Chron.*, p. 404.

Digitized by Google

charges, les mêmes emplois. Rien ne les distinguait entre eux, dans les habitudes ordinaires de la vie conventuelle. Il n'en fut plus de même, à partir de l'ordonnance du Fr. Aymon. L'Ordre franciscain reçut alors une organisation nouvelle, et devint, à proprement parler, un *Ordre de Clercs.*

Nous savons aussi que peu de temps après la tenue de ce Chapitre, le nouveau Général, poussé sans doute par un motif de conciliation et d'apaisement, se résolut à consulter les religieux les plus recommandables par leur science et leur piété, sur quelques points de la règle, qui divisaient toujours les esprits [1]. Les réponses à ce questionnaire envoyé aux Provinces de l'Ordre, semblent bien indiquer que le parti de la *Communauté* l'emportait alors sur celui des *Spirituels.* Tandis que les Fr. Adam de Marisco, Henri de Burford et d'autres religieux de la Province anglaise appuyaient, par leurs explications, le sentiment de ces derniers; les docteurs de Paris, Alexandre de Halès, Jean de la Rochelle, Robert de Bastia et Richard de Cornwall, se retranchaient plutôt derrière la Constitution *Quo elongati* de 1230. Il est vrai toutefois qu'ils n'avaient nullement la pensée, disaient-ils, de rédiger une nouvelle exposition de la règle ; ils voulaient *purement* et *simplement* éclaircir, à l'aide du contexte, les différents points soumis à leur examen [2]. « Cet écrit, dit Wadding est celui que l'on appelle communément, l'exposition des quatre Maîtres [3]. »

Cependant, les événements suivaient leur cours. Grégoire IX mourut le 22 août 1241, après avoir gouverné l'Église pendant quatorze ans et cinq mois [4]. A sa mort, Fr. Élie quitta sa solitude de

1. Nous savons par la lettre des théologiens de l'Ordre, adressée au Ministre Général, que ce fut un Chapitre de *Définiteurs* qui prit l'initiative de cette mesure, et qu'un Chapitre Provincial la fit mettre à exécution. (Cf. *Firmamentum trium ordinum.* Venetiis, 1513, pars 3a. f. 15a.) Mais Ecclecston qui mentionne la réunion d'un chapitre de *Définiteurs (primum et ultimum)* n'indique ni le lieu ni la date de ce Chapitre. Les annotateurs de la *Chronique des XXIV Généraux* pensent que c'est à Montpellier qu'il dut se réunir, et probablement en 1241. Les documents contemporains manquent absolument de clarté sur ce point. Cf. *Anal. francisc.*, I, p. 243 ; III, p. 248. — Panfilo da Magliano, *Op. cit.*, I, pp. 582-583. — Voir aussi Ubertin de Casale dans sa *Responsio* au Pape Clément V. (*Archiv.*, III, p. 55 et 185.)

2. « ... Imò simpliciter et pure intellectum ipsius regulæ, quæ omnes nos ligat, et cujus ignorantia nullum excusat, non ex nostro sensu, sed ex ipsa littera, ut potuimus, extrahentes. » *Firmamentum*, loc. cit.

3. *Annal. Min.*, ad ann. 1242.

4. Voir dans Dom Suitbert Bäumer, *Histoire du Bréviaire*, t. II, p. 70, ce que Grégoire IX fit, au point de vue liturgique, en faveur de l'Ordre de St-François. Comme cette question ne cadre pas avec le but de cette étude, nous ne faisons que la signaler ici.

Digitized by Google

Cortone, pour embrasser plus ouvertement que jamais le parti de Frédéric II. Celui-ci voulant, sans doute, récompenser l'attachement qu'il témoignait à sa personne, le chargea d'une mission délicate auprès de l'empereur de Constantinople [1], et le combla en même temps de toutes sortes de faveurs. Ces marques de bienveillance de la part d'un souverain si redouté, allaient servir puissamment les intérêts du Fr. Élie : non seulement ses partisans devinrent alors plus nombreux [2], mais, plusieurs même, dans l'aveugle admiration pour son génie, ne craignirent pas de déclarer hautement qu'il n'avait point été déposé canoniquement de sa charge.

Assurément, nulle occasion n'était plus favorable que celle-là, de tenter de nouveaux efforts pour reconquérir le pouvoir. Le Fr. Élie le comprit, mais la Providence se plut encore une fois à déjouer son ambitieux dessein.

Innocent IV venait de monter sur le trône pontifical (24 juin 1243). Son premier soin fut d'employer tous ses efforts à rendre à l'Église une paix si ardemment désirée. Il connaissait tout l'ascendant que possédait le Fr. Élie sur l'esprit de l'empereur. Il pensa donc que dans une circonstance aussi grave, il était de son devoir d'user de cette influence, pour réaliser son projet. L'ancien Général accepta cette mission avec d'autant plus de joie, qu'il se croyait certain du succès. Ne voyait-il pas déjà une voie nouvelle s'ouvrir devant lui, et la protection du Souverain Pontife lui rendre à jamais la confiance de ses Frères ? Quoi qu'il en soit, pour des motifs que l'histoire ne nous a pas transmis, ces négociations si chaleureusement entamées n'obtinrent aucun résultat : l'orgueilleux empereur persista dans sa haine et ne voulut point désarmer.

Cependant, le Fr. Aymond était mort à Anagni, vers la fin de 1243. Le Souverain Pontife se rendant à Lyon, pour la célébration d'un prochain Concile, voulut présider lui-même le Chapitre Général convoqué à Gênes.

Le Fr. Élie assista-t-il à ce Chapitre? Quelques historiens le prétendent. Si nous en croyons Glassberger, le Pape lui-même l'invita à y prendre part, avec ses disciples [3]. Persuadé que les

1. La lettre est de 1243. Cf. *Hist. diplom.*, VI, 147. Sur l'empereur Frédéric II, voir aussi Salimbene. *Chron.*, pp. 3, 57, etc., etc.

2. « Propter favorem quem habebat Imperatoris, Heliæ maxima multitudo fratrum ordinis cœpit adhærere. » Glassb. *Chron.*, Anal. franc. II, p. 64.

3. *Op. cit.*, p. 65. Cf. Dom. de Gubernatis : *Orbis seraphicus*, I, p. 89. — Le P. Palomès ne partage pas cette opinion (*Storia di S. Franc.* II, p. 244). La *Chronique des*

Digitized by Google

services qu'il avait rendus à l'Église, par son intervention officielle auprès de l'empereur, étaient bien de nature à lui concilier la faveur du Pontife, le Fr. Élie se rendit à Gênes, accompagné de ses plus fidèles partisans, décidés d'ailleurs à jeter le trouble dans cette auguste assemblée, *ut turbatio ex hoc fieret inter fratres*[1]. Mais Innocent IV ne tarda pas à reconnaître son erreur, et se rendant au vœu de la multitude, il le dépouilla de tout privilège, le priva de toute charge et interdit sévèrement aux Frères d'avoir aucun rapport avec lui. C'était le 4 octobre de l'année 1244. Le même jour, Fr. Crescence de Jesi était élu Ministre Général. Il était alors Provincial de Verone : *medicus famosus*, dit Thomas d'Ecclecston, *minister Veronæ* (ou plutôt, *Marchiæ*), *cujus zelum inflammavit caritas, informavit scientia, confirmavit constantia*[2].

Fr. Élie mourut dans le couvent qu'il s'était fait construire à Cortone. Fut-il absous de son excommunication ? Mit-il ordre à sa conscience ? Salimbene semble en douter : « Il sait lui-même ce qu'il en est, dit-il, *modo cognovit, viderit ipse.* » Mais Ecclecston est plus affirmatif, il admet qu'il se convertit sincèrement[3]. Au XVIIIe siècle, cette affirmation du Chroniqueur anglais se trouva justifiée par la découverte du procès authentique, fait à la demande d'Innocent IV, et relatant la conversion d'Élie. Il y est constaté qu'il répara tous les scandales passés, par une mort édifiante[4].

Quelque temps avant sa dernière maladie, Élie commença à rentrer en lui-même et à se reconnaître. Il disait un jour à Bencio, Archiprêtre de Cortone, qu'il irait volontiers se jeter aux pieds du Pape et lui demander l'absolution, s'il ne craignait d'être mis en prison. Étant tombé malade en la maison qu'il s'était fait bâtir

XXIV Généraux affirme également que le F. Élie ne reçut point la lettre de convocation du Souverain Pontife. Ne le voyant pas venir, Innocent IV le frappa d'excommunication, *et ita eo non comparente, Papa eum excommunicavit. Anal. franc.* III, p. 250. Remarquons aussi que le Fr. Élie avait été déjà excommunié par Grégoire IX, au témoignage de Salimbene : « *Papa Gregorius excommunicavit Helyam.* » *Chron.*, p. 411.

1. Glassb. *Anal. franc.*, II, p. 65.

2. Thom. d'Ecclecst. I, p. 244.

3. « Quis in universo christianitatis orbe vel gratiosior vel famosior quam Helias ?... Et tamen alius (Helias meruit) propter inobedientiam et apostasiam suam summi Pontificis excommunicationem. Utrumque tamen (Heliam et Gregorium) licet serò, pœnituit. » *Coll.* VI.

4. Cette pièce conservée dans les Archives du grand Couvent d'Assise fut publiée par le P. Antoine-Marie Azzoguidi dans la note XXVI sur la vie de S. Antoine, écrite par Polentone. Elle a été reproduite par le Dr Lempp dans *Frère Élie de Cortone*, pp. 179-187.

Digitized by Google

à Cortone, et les médecins jugeant qu'il ne se relèverait pas de ce mal, Buono, Prieur de l'abbaye de Cigliolo, qui était son *ami*, vint aussitôt auprès de son lit et ne le quitta plus. Il l'exhortait avec ferveur à se repentir, et la grâce du Seigneur, due, on peut le croire, à l'intercession de saint François, triompha enfin du coupable. Il fondit en larmes, et s'adressa à Dieu, lui demandant miséricorde et pardon. Il fit alors venir Bencio, qui se rendit sans retard, à son invitation, et lui demanda d'entendre sa confession et de l'absoudre du lien des censures. Après qu'il eût fait, au milieu de larmes abondantes, l'accusation détaillée de ses fautes, Bencio lui fit jurer sur le saint Évangile que s'il venait à guérir, il irait personnellement aux pieds du Pape, et ferait sa soumission pleine et entière. Fr. Élie en fit serment, et promit de s'en tenir aux volontés du Pape, pour toutes les excommunications portées contre lui par Grégoire IX et Innocent IV, tant pour avoir suivi le parti de Frédéric, que pour son apostasie et pour toute autre cause. L'archiprêtre lui donna alors l'absolution, suivant les formes prescrites, le samedi-saint, 19 avril 1253.

Les Frères-Mineurs, avertis de l'état dans lequel se trouvait Élie, députèrent deux des leurs, pour assister à cette réconciliation. Ce furent Fr. Dieutefit et Fr. Mansuet. Fr. Dieutefit qui fut témoin au procès, assista Fr. Élie jusqu'à la fin et lui donna lui-même les derniers Sacrements, le lundi de Pâques. Fr. Élie les reçut avec tous les signes de la plus vive contrition. S'humiliant, s'accusant de tous ses crimes et implorant de Dieu son pardon, il récita le Psaume *Miserere*, interrompant chaque verset par des gémissements et des larmes. Il répétait ensuite ces prières : *Domine, parce mihi peccatori, — Domine, non intres mecum in judicium. — Domine, adjuva me propter misericordiam tuam et propter merita servi tui Francisci quem indigne et ingrate contempsi.* Ce fut dans ces sentiments qu'il expira, le jour suivant, mardi de Pâques, 22 avril 1253.

Cet acte authentique fut dressé par devant Fr. Velasco, mandé exprès par le Pape, pour recevoir la déposition de Dom Bencio, de Fr. Dieutefit, de Buono, de Giambonino, Frère lai, l'un des compagnons d'Élie, et de Hugues, prêtre de Saint-Christophe.

Après la mort d'Élie, ses compagnons, dit Salimbene, comprirent qu'ils avaient suivi un mauvais pasteur, et ils rentrèrent dans l'obéissance [1].

1. *Chron.*, p. 410.

Digitized by Google

Dans les circonstances difficiles où se trouvait l'Ordre, la mort de Fr. Aymon de Faversham était un véritable désastre. Il eût fallu, pour tenir tête à l'orage suscité par les partisans d'Élie, une direction énergique et suivie. Or, il ne semble pas que le gouvernement du nouveau Général, Fr. Crescence de Jesi, ait eu ce caractère.

Disons toutefois que c'est à lui que revient la gloire d'avoir transmis aux générations futures, les principaux monuments contemporains de la vie de saint François. Déjà, Grégoire IX, l'ami et le protecteur dévoué du séraphique Patriarche, avait ordonné à Thomas de Celano d'écrire la *première Légende* de saint François [1]. Mais, ce récit trop succinct renfermait de nombreuses lacunes, et ne pouvait satisfaire pleinement la pieuse avidité des enfants du bienheureux Père. Le nouveau Général, voulant laisser à la postérité une œuvre plus complète, appuyée sur des témoignages irréfragables, lui intima, une seconde fois, l'ordre de recueillir ses souvenirs et de donner une plus grande étendue à son premier travail. De là, ce qu'il est convenu d'appeler la *Vita secunda*, dont Celano n'acheva pourtant la seconde partie que sur l'ordre du bienheureux Jean de Parme [2].

M. Sabatier explique en ces termes la rédaction de la *Vita II* de Thomas de Celano : « Crescentius, dit-il, avait prié tous les Frères indistinctement (au chapitre de 1244) de lui transmettre tous les témoignages qu'ils pourraient recueillir sur la *vita*, les *signa* et les *prodigia* de François. C'était une collection de matériaux que l'on voulait recueillir. Beaucoup d'entre eux répondirent, et en particulier les anciens *Socii* du saint.

« Après cela, sur l'*ordre* du Général, et conformément à ce qui avait été arrêté par le Chapitre, Thomas de Celano mit en œuvre les matériaux recueillis. Voilà ce qui marque assez le rôle tout à fait à part joué par Celano, comme historiographe officiel de l'Ordre [3]. » Cette explication nous paraît fort plausible. Elle attribue l'antériorité, il est vrai, à la *Légende des 3 Socii*, dont

1. *Jubente Domino et glorioso Papa Gregorio.* I Cel. prol. Mss. de Montpellier 257.

2. Voir le Prolog. de cette Légende. Cf. *Chron. des XXIV Généraux*. Ann. franc., III, pp. 262, 276 ; Salimbene, *Chron.*, p. 60.

3. *Specul. Perfect.*, p. CXXII. Celano composa aussi la *Vita minor*, à la demande du Provincial de Grèce, Fr. Benoît d'Arezzo. Elle a été publiée par le P. Papini, dans ses *Notizie secure*, pp. 239-243. Enfin, la dernière œuvre hagiographique de cet écrivain fut la légende connue de sainte Claire, composée sur l'ordre du Pape Alexandre IV. Cf. aussi *Histoire du Bréviaire*, par Dom Bäumer, I, p. 70.

Digitized by Google

Celano se serait servi, pour composer son œuvre, mais elle s'accorde trop bien avec la méthode de travail qui lui était familière, pour ne pas entraîner notre assentiment.

Cependant, il est vrai de dire que le Fr. Crescence ne parvint pas à gagner la confiance et la sympathie de tous. Nous venons de le voir : c'était l'époque des luttes ardentes, des terribles assauts que la religion chrétienne avait à soutenir de la part d'un pouvoir persécuteur. Et les Frères-Mineurs, eux aussi, ne pouvaient traverser, sans agitation, cette crise affreuse qui secouait si horriblement l'Église et le monde. D'autre part, le Fr. Élie, toujours obstiné dans sa révolte et honteusement attaché au parti de l'empereur, s'efforçait par tous les moyens en son pouvoir, de semer la division et la discorde au sein de l'Ordre qui l'avait rejeté. Il n'est donc point étonnant de voir certains religieux, effrayés avec raison des dangers du présent et des menaces de l'avenir, chercher à ranimer autour d'eux la ferveur et le zèle, en rappelant les exemples et les intentions du séraphique fondateur. Quelle fut la conduite du Fr. Crescence, à l'égard de ces zélateurs ?

On peut croire que sans être inféodé à aucun parti, il voulait sincèrement toutes les réformes nécessaires. Mais déjà avancé en âge, faible de caractère, mobile d'esprit, il semble avoir trop sacrifié, dans un but de conciliation, aux impérieuses exigences de la *Communauté*. Si l'on en croit même le témoignage d'Ange de Clareno, il renouvela, à l'égard des *Zelanti*, les procédés tyranniques du Fr. Élie : « prædecessoris sui Fr. Eliæ sectatus est affectus et mores [1]. » Comme lui, dit-il encore, il recherchait la richesse et la science, et ne témoignait que de l'aversion et du mépris pour les pauvres ermitages, qu'il transformait en somptueux couvents. Son entourage n'était composé que de maîtres fourbes, tels que le Frère Bonadies, son jurisconsulte, « qui buvait la fraude et le mensonge comme de l'eau. » Excité, sans doute par la jalousie de ces derniers, il dénonça au Souverain Pontife la « secte des Frères qui ne marchaient point, pensait-il, selon la vérité de l'Évangile, méprisaient les règles de l'Ordre, se croyaient meilleurs que les autres, vivaient à leur guise, rapportaient tout à l'esprit, *omnia spiritui tribuebant*, et portaient même des manteaux trop courts, *mantellos curtos usque ad nates* [2]. Il les repré-

1. *Archiv.*, t. II, p. 256.
2. *Chron. des XXIV Génér.* Anal. franc., III, p. 263.

Digitized by Google

senta au Pape comme des religieux qui, « en apparence et aux yeux des séculiers sont des saints, mais en réalité sont superstitieux, superbes, turbulents, indociles, champions de nouveautés dangereuses. »

Ayant reçu d'Innocent IV l'autorisation de poursuivre et de corriger ces dissidents, d'arracher jusqu'à la racine « ces occasions de schisme et de scandale dans l'Ordre, » Crescent, « avec l'agilité et la traîtrise du léopard, » tendit un piège à ces Frères, « pieux, simples et fermes dans la vérité et la charité. » Ceux-ci, après avoir pris conseil des compagnons de saint François qui vivaient encore, avaient choisi 72 d'entre eux, les plus recommandables par la science et la sainteté, et, sous la conduite des Frères Simon d'Assise, Jean Manfred, Mathieu de Monte Robiano et Lucide, les avaient envoyés à Rome, pour représenter au Pape et aux cardinaux la situation critique de l'Ordre. Mais ils n'avaient pas encore achevé leur voyage, que le Général, informé de leur dessein, les fit arrêter, les accabla de mauvais traitements, puis les envoya, deux à deux, précédés de lettres calomnieuses, comme hérétiques d'importance, aux Gardiens des Provinces les plus éloignées. Mais Dieu, ajoute Clareno, « voulut que leur vertu se répandît comme une lumière et un parfum parmi les Frères chargés de les punir, et qui furent réjouis par leur conversation angélique [1]. »

Nous n'avons aucun motif de mettre en doute la véracité de ce récit. Ange de Clareno, entré dans l'Ordre vers 1260, c'est-à-dire quinze ans environ après le fait que nous venons de rapporter, le tenait probablement des propres victimes de la faiblesse du vieux Général : *qui vetulus erat*, dit Salimbene [2]. On sent percer, il est vrai, à travers ces lignes, une secrète et amère irritation ; il ne paraît pas soupçonner que la passion qui l'anime trop visiblement, est plus capable d'éveiller la défiance, qu'une censure mesurée qui frapperait au bon endroit. Mais, il ne faut pas oublier que sa verve satirique s'inspirait en même temps du spectacle de

1 *Archiv für Litteratur*... II, p. 259-263. M. Müller (Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbrüderschaften, Freiburg, 1885, p. 180) écrit que l'élection de Crescence avait été une victoire pour le parti de la stricte observance, et il ajoute ; « Der neue General war längst wegen seines flammenden Eifers um Bewahrung der Reinheit der Regel bekannt. » Mais, comme le remarque le P. Ehrle, les *Spirituels* de ce temps avaient une tout autre opinion de lui. M. Müller ne s'est inspiré ici que d'un document *conventuel*, le *Catalogue* de Bernard de Besse. Cfr. *Archiv.*, I, p. 120.

2. *Chron.*, p. 60.

Digitized by Google

la déchéance de l'Ordre et des souffrances qu'il avait lui-même endurées. Cette indignation qui se trahit parfois par des traits acérés, ne doit cependant nous rendre ni injustes ni trop sévères à son égard. En admettant qu'il ait apporté une certaine affectation à relever les abus flagrants qu'il avait sous les yeux, ou qui avaient déjà fortement agité la famille franciscaine, il n'en est pas moins vrai que ces abus étaient réels, et que, s'il trace, d'un crayon rapide, des images qui ont du relief, il n'a point pour cela l'intention d'altérer la vérité.

Ajoutons aussi que dans son *Epistola excusatoria*, adressée, comme nous l'avons déjà dit, au Pape Jean XXII, Ange de Clareno évoque, en termes très nets, le souvenir de ces vexations passées : « Ils ont travesti, dit-il, la pensée du très saint homme Frère Simon d'Assise, et du Frère Simon de Comitissa (ou plutôt de Colazzone) et de tous leurs compagnons. Surpris par fraude, ceux-ci furent dispersés comme hérétiques, à travers toutes les Provinces de l'Ordre, et pourtant plusieurs d'entre eux ont opéré des miracles [1]. » Ce document auquel nous aurons plus d'une fois recours dans la suite, est d'une valeur incontestable, et nous fournit les plus précieux renseignements sur les disciples d'Angelo. Il serait difficile, croyons-nous, à moins de céder à des idées préconçues, de ne pas y voir cet accent de sincérité et de bonne foi, qui offre tous les caractères de la vraisemblance. D'ailleurs, Ange de Clareno a pris soin d'accentuer lui-même la vérité de sa déposition, en en appelant au témoignage de toute la Province: « Hujus rei testimonium, écrit-il au Souverain Pontife, est tota provincia, nec possent negare nec latere eos potest » [2]. Une telle hardiesse serait inexplicable, si les faits qu'il produit devaient être considérés comme purement légendaires [3].

1. *Archiv für Litteratur*... I, p. 533. Cette *Epistola excusatoria*, reproduite intégralement par le P. Ehrle dans cette revue allemande (pp. 521-533 du t. I), avait été publiée déjà par le P. Flaminio da Latera, dans son *Supplementum ad Bullarium franciscanum*, ouvrage devenu très rare, que le P. Ehrle qualifie de « Sehr mangelhaft und so gut wie unbenutzt. » (*Ibid.*, p. 517.)

2. *Ibid.*, p. 524.

3. Dans son *Manuale de' FF. Minori*, le P. Flaminio Annibali écrit (p. 46): « Fr. Crescenzo da Jesi... di poco spirito, avanzato in età, e aderente agli Eliani. » L'*Umbria seraficu* résume en ces termes les griefs portés contre le Fr. Crescence : « Crescenzo è vecchio e dotto, ma si scopre avido di denaro, di fabriche sontuose, di legati e sepolture, a segno che li fratri, publicamente cercano denari per darglieli. » (*Miscellanea francisc.*, II, p. 120). Les *Secoli Serafici* portent sur lui le même jugement. Bernard de Besse, au contraire, l'appelle « homo justus in officio ordinis, ac disciplinæ zelo probatus. » *Chron. mss.*, p. 277. Cf. aussi Petr. van den Haute, *Brevis historia Ord. Min.*, p. 313. Benoffi,

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, cet acte de répression, généralement reconnu par les critiques modernes, semble avoir été le plus important de tout le gouvernement du Fr. Crescence de Jesi. Épuisé par les fatigues d'une longue et laborieuse carrière, il profita de la convocation d'un nouveau Chapitre [1], pour offrir au Pape sa démission. Elle fut acceptée, et le Chapitre général réuni à Lyon, au mois d'août 1247, lui donna pour successeur Jean Buralli de Parme.

Fr. RENÉ DE NANTES, O. M. C

(A suivre.)

Compendio di Stor. Minor., p. 68. — M. P. Sabatier a consacré dans ses *Opuscules de critique historique* (III, p. 109-134) une étude intéressante au Fr. Crescence de Jesi. S'appuyant plutôt sur les témoignages fournis par le parti de la large observance, il est amené à tirer les mêmes conclusions que nous. « Si pour juger Crescentius, dit-il, on se place au point de vue de la large observance, on est obligé de dire que durant son généralat, il fut au-dessous de sa tâche ; si au point de vue de l'étroite observance, qu'il fut un persécuteur, reflet d'Élie dont il eut les défauts, sans en avoir le génie. » *Op. cit.*, p. 126

1. Innocent IV le convoqua pour le 13 juillet 1247. Crescence ne s'y rendit pas. Il est probable que les troubles qui agitèrent l'Ordre à cette époque, décidèrent le Souverain Pontife à y porter remède, par la réunion d'un nouveau Chapitre.

Digitized by Google

AGRICULTURE ET INDUSTRIE.

(*Suite et fin* [1].)

II

LE DEVOIR SOCIAL DES CHEFS D'INDUSTRIE.

Après les prêtres, chargés des âmes, la principale part dans l'œuvre de réforme que nous avons voulu esquisser revient aux chefs d'industrie.

Sous ce nom, nous comprenons, non pas seulement les patrons, mais tous ceux qui tiennent dans l'organisation moderne du travail une portion quelconque d'autorité sur les ouvriers: directeurs, ingénieurs, contremaîtres, actionnaires, administrateurs de sociétés anonymes, etc.

Tous ces chefs, de près ou de loin, avec plus ou moins de pouvoir, disposent de la vie des ouvriers. Ils ont avec ceux-ci un lien professionnel qui astreint à des obligations spéciales. Nous voudrions, à la lumière de la théologie et de la philosophie morales, étudier ces obligations, en tracer au moins la théorie générale.

Commençons par les patrons.

On parle aujourd'hui de la féodalité financière, et on a raison, car elle existe. On parle moins de la féodalité commerciale, de la féodalité industrielle, et l'on a tort, car elles existent aussi. Ou plutôt, on a peut-être raison de ne parler que d'une seule féodalité, celle de l'argent, du capital-argent : c'est elle en effet qui, sous les formes de la banque, du commerce, de l'industrie, remplace l'autre, la féodalité terrienne.

C'est la même concentration de la richesse entre les mains de quelques-uns, et le même rassemblement des classes inférieures,

1. V. *Études Franciscaines*, sept. 1905.

Digitized by Google

des travailleurs manuels, à l'ombre et sous la dépendance de ces quelques potentats, détenteurs non plus des terres, mais des moyens de production, c'est-à-dire du véritable instrument de domination, aujourd'hui où tout se fait par l'industrie [1].

En se plaçant à ce point de vue qui doit être celui de la philosophie sociale, on pourrait faire à son aise, entre le régime féodal et le régime industriel moderne, des rapprochements très instructifs. De même, par exemple, qu'autrefois les seigneurs féodaux ne semblaient vivre que de la guerre qu'ils se faisaient entre eux, de même aujourd'hui les grands chefs d'industrie se livrent continuellement les uns envers les autres à un genre de lutte moins brutale en apparence, mieux adaptée au génie moderne, mais non moins désastreuse : la concurrence. Et, aujourd'hui tout comme autrefois, c'est la classe inférieure qui paye les frais et subit les dommages de la guerre. De même encore que dans l'ancien régime, les plus grands châteaux-forts avaient fini par absorber les petites propriétés, les *alleux*, par supprimer les intermédiaires, creusant le vide entre la noblesse et le peuple, ainsi aujourd'hui la grande industrie menace de faire disparaître tous les petits ateliers, après quoi il ne restera plus que les capitalistes et les salariés. Enfin, puisque nous ne faisons que suggérer quelques exemples, de nos jours, les chefs d'industrie, comme au moyen âge les seigneurs féodaux, parviennent assez facilement à se soustraire à l'action des lois et de la justice, à se rendre presque indépendants, à l'égard de l'autorité centrale : les *Trusts* américains et les préoccupations qu'ils donnent au gouvernement en sont la preuve assez manifeste.

Sans doute aucune loi, aucun contrat n'attache les ouvriers à perpétuité au service du patron, comme autrefois les serfs à la

1. Nous n'ignorons pas que cette assimilation, ou ce rapprochement, comporte beaucoup de réserves. Le mot *féodalité*, pris dans la rigueur de son sens étymologique et historique, exprime un état social tout différent du nôtre, opposé au nôtre, basé sur la possession territoriale, et non plus sur la concentration capitaliste ; une organisation où vassaux et suzerains se superposaient et s'enchevêtraient dans une dépendance toute particulière, au-dessus du peuple innombrable des manants, des roturiers. Par conséquent, si on le prend dans ce sens strict, le mot féodalité ne saurait s'appliquer au régime moderne. Mais si, au lieu de considérer seulement l'enveloppe extérieure, qui n'est que secondaire, on veut bien pénétrer jusqu'à l'âme, jusqu'à la trame secrète de la féodalité, alors on trouvera une forme de hiérarchie sociale qui pourra revêtir, selon les époques, des modes variés, et devenir successivement féodalité terrienne, industrielle, commerciale, financière, etc.

Digitized by Google

personne du seigneur. Mais il est d'autres nécessités que celles qui viennent d'une loi ou d'un contrat : il y a le besoin de vivre. Et quand bien même les ouvriers profiteraient largement, à leur détriment, du droit de changer de maître, celui-ci n'en garderait pas moins ses milliers de serfs, car de nouveaux salariés viendraient, en aussi grand nombre, remplacer les partants.

Par les ouvriers, l'autorité du chef d'industrie, sa suzeraineté, s'étend sur les familles des ouvriers. Et ainsi tel patron par ses capitaux, par ses moyens de production, par ses ateliers, dispose en réalité de la vie de plusieurs milliers d'êtres humains, exerce donc un empire plus étendu peut-être que celui des plus grands feudataires de la couronne, sous le régime féodal. La vie, la prospérité tout au moins de ces familles dépend de l'installation et de la marche normale de son entreprise.

Voilà le fait matériel, indéniable.

Et ce fait-là ne créerait pas d'obligations ? — On l'a cru longtemps comme nous l'avons déjà fait remarquer dans un article précédent [1]. Aux débuts de l'Industrie, les nouveaux seigneurs féodaux ne songeaient qu'à arrondir leurs domaines, c'est-à-dire à produire toujours davantage. Et les sages, les docteurs, les orthodoxes leur enseignaient que c'était là une manière très féconde de travailler pour le bien-être de la société. Quant à se préoccuper du sort des ouvriers et de leurs familles ; quant à se demander quelles conséquences pourraient avoir pour leur santé, leur moralité, ces ateliers montés à la hâte et contre les règles les plus élémentaires de l'hygiène, ce travail fourni à des enfants en bas âge, ces appels adressés aux femmes, aux épouses, aux mères, la promiscuité des sexes à l'atelier, etc. : tout cela ce n'était pas leur affaire. Ils posaient des conditions, mais, croyaient-ils, ils laissaient la liberté à qui voulait de ne pas les accepter. Les patrons, ceux du moins qui faisaient profession de christianisme, reconnaissaient bien l'obligation de faire l'aumône, de préférence, à leurs ouvriers et à leurs familles ; mais c'était la charité pure : leurs devoirs stricts étaient parfaitement accomplis quand ils avaient payé le salaire selon le contrat consenti avec l'ouvrier, quel que fût, du reste, le taux de ce salaire et sa proportion avec la valeur du travail fourni.

Cette attitude et cette doctrine furent suivies durant la plus

1. *Études francisc.*, nov. 1904, p. 535.

Digitized by Google

grande partie du XIXe siècle. On ne se rendit pas compte que si tout progrès matériel est légitime, le progrès matériel n'est pas toute la vie de la société ; que tout progrès doit une rançon et des gages à la morale, sous peine de n'être plus qu'un mouvement irrégulier et d'aboutir à des désordres.

Nous ne faisons ici que constater le fait. Si nous voulions mesurer les responsabilités, les fautes, il y aurait lieu de faire une large part aux circonstances atténuantes. C'était l'âge d'or de l'économie politique pure, affranchie, sans qu'elle s'en doutât, des inquiétudes de la morale. Il y avait un engouement général pour les machines, pour les grands ateliers d'où les richesses, par suite de la diminution des frais généraux, semblaient couler à si bon marché sur la société. Et puis on n'avait pas encore pu mesurer sur des faits l'étendue des désordres que produisaient de telles pratiques. Mais, encore une fois, nous ne faisons que constater l'erreur sans nous attarder à chercher jusqu'à quel point elle était coupable.

Cependant la morale ne pouvait pas longtemps se laisser fouler aux pieds. Même dans la première moitié du siècle dernier, certaines consciences manifestèrent des angoisses et firent entendre des protestations.

Lamennais, clairvoyant et initiateur en tout, mais compromettant par ses exagérations les plus nobles causes, Lamennais dénonçait dans l'*Avenir* les théories individualistes ou plutôt égoïstes de la nouvelle école. « A moins d'un changement total dans le système industriel, disait-il, un soulèvement général des pauvres contre les riches deviendra inévitable. » Et l'impatient démocrate ne cessait de frapper indiscrètement à la porte du Vatican pour obtenir du pape une parole libératrice du pauvre. Cette parole devait opérer du même coup, selon la pensée de Lamennais, le rapprochement si souvent prôné dans les colonnes de l'*Avenir* de la démocratie et de l'Église. Le ton ne plut guère au Souverain Pontife qui fit taire aussi la chanson. Il fallait encore laisser s'écouler bien des années avant de voir paraître une encyclique *Rerum Novarum*.

Deux autres hommes, deux économistes, l'un protestant, Sismonde de Sismondi, l'autre catholique, Villeneuve-Bargemont, reprirent les mêmes réclamations, mais sur un autre mode.

Sismondi prit à partie avec une extrême violence les industriels et les *machinistes*. Il leur reprocha de tirer de l'ouvrier, par un

Digitized by Google

travail excessif, inhumain, toute l'utilité qu'ils pouvaient en extraire, puis, quand ils l'avaient usé, de le jeter, accablé d'infirmités, sur les bras de la société qu'ils obligeaient d'en prendre soin. A l'encontre des théories courantes, il affirma qu'il existe une solidarité naturelle entre celui qui travaille et celui qui fait travailler, solidarité qui veut que celui qui le fait travailler assure sa subsistance à l'ouvrier et à sa famille. Même, ajoutait-il, « dans l'organisation toute barbare, toute inhumaine des pays féodaux, des pays à esclaves, cette solidarité n'était pas méconnue. Jamais seigneur n'a songé à mettre ses vassaux, ses serfs, ses esclaves, à la charge de la province, dans leurs calamités, leur vieillesse ou leur maladie [1]. » Sismondi dépassait la mesure et compromettait ses thèses, quand il voulait obliger les patrons à entretenir en tout temps les ouviers et leur famille, et quand il leur concédait, comme moyens indispensables pour l'exercice d'une telle responsabilité, des droits presque absolus sur les ouvriers, entre autres celui de permettre ou de défendre à leur gré, le mariage. Sous prétexte de protection, c'était rétablir l'esclavage.

Le vicomte de Villeneuve-Bargemont se plaça sur un terrain plus sûr [2]. Il commença par établir nettement que le but de la société n'est pas seulement la production de la richesse, mais la plus grande diffusion possible de l'aisance, du bien-être et de la morale parmi les hommes. Partant de ce principe, il construisit tout un système complexe de science et de morale, de théories et d'œuvres, d'intérêts économiques et de charité pure. Malgré le vague et l'incohérence de ces théories encore à l'ébauche, Villeneuve-Bargemont avait bien mis en lumière la règle supérieure qui doit diriger toutes les évolutions économiques : le but de la société n'est pas la production, mais surtout la perfection de la vie morale.

C'étaient là de justes appels ; mais venant de quelques voix isolées, ils se perdirent dans le tumulte des intérêts. Ils furent à peine entendus et ils n'obtinrent point de résultats. Aussi le socialisme ne cessa de monter, toujours excité par l'égoïsme des patrons, toujours alimenté par de nouvelles revendications populaires.

1. Sismonde de Sismindi (1773-1842) : *Nouveaux principes d'Économie politique ou la richesse dans ses rapports avec la population*, 1827, t. II.

2. *Économie politique chrétienne, ou recherches sur la nature et les causes du paupérisme en France et à l'étranger et sur les moyens de le soulager et de le prévenir*, 1834.

Digitized by Google

Le Play fut beaucoup frappé, dès les premières années de sa vie publique, de cet antagonisme entre les deux classes qu'il voyait régner, surtout dans le monde de l'industrie. La grande plaie du paupérisme, qui était alors la grande préoccupation des sociologues, attira son attention. Et à son tour il chercha le remède à tous ces maux. Mais, à la différence de ceux qui l'avaient précédé, l'observation fut sa seule source de renseignements.

Or, en étudiant les peuples dans leur vie réelle, il constata qu'il n'y a que trois moyens de conjurer le paupérisme et la lutte des classes : « l'organisation patriarcale, retenant les jeunes ménages sous l'autorité des vieillards, chefs de famille ; les communautés de biens et de travaux de certaines familles réunies en tribus pastorales ou en communes agricoles ; enfin la haute tutelle d'un maître protégeant une commune, une tribu ou tout autre groupe de familles [1]. »

De ces trois moyens, les deux premiers sont inapplicables dans nos pays d'Occident. Le régime patriarcal est un régime des temps primitifs. Quant à la communauté de biens et de travaux, « les institutions de ce genre qui subsistent encore sont les derniers vestiges d'un ordre de choses qui disparaît peu à peu. A ce niveau de la société, la propriété individuelle remplace de plus en plus la propriété collective [2]. »

Reste donc le troisième, celui que Le Play va appeler tout à l'heure *le patronage volontaire*, « fondé sur l'entente mutuelle des populations ouvrières et de personnes qui dirigent les entreprises de l'agriculture, de l'industrie manufacturière et du commerce [3]. » Aujourd'hui, comme sous le régime féodal, « chacun reste obligé de pratiquer les anciens rapports sociaux, sauf à en modifier les formes... Le principe de la hiérarchie est maintenu ; seulement l'autorité militaire des anciens seigneurs est remplacée par l'ascendant moral des nouveaux patrons qui, tout en se dévouant au besoin et à la défense de la patrie, dirigent des ateliers de travail et président à l'enseignement des populations. » Et quelles sont, dans cette nouvelle organisation, les obligations du chef d'industrie? Le Play les indique avec une précision et une ampleur qu'on n'a guère dépassées depuis. « Le patron se croit toujours tenu de pourvoir, conformément à la tradition locale, aux besoins maté-

1. *La Réforme sociale en France*, t. II, p. 459, 2e édition.
2. *Ibid.*, p. 462.
3. *Ibid.*, p. 464.

Digitized by Google

riels et moraux de ses surbordonnés. Pour rester en mesure de remplir cette obligation, le patron se garde, quand il ne peut suffire aux demandes du commerce, d'accroître à tout prix sa production, en appelant à lui de nouveaux ouvriers. Il se ménage ainsi le moyen, quand les demandes font défaut, de conserver du travail aux ouvriers qu'il s'est une fois attachés. *Il ne sépare jamais les combinaisons tendant à augmenter ses bénéfices de celles qui assurent aux populations des moyens d'existence.* Les chefs d'industrie pénétrés de ces principes y subordonnent tous les détails de leur administration. Leur préoccupation principale est d'exciter les ouvriers à acquérir, au moyen de l'épargne, la propriété de l'habitation et de retenir en tout temps la mère de famille au foyer domestique. Pour réaliser plus sûrement ces deux conditions essentielles, et pour procurer aux ouvriers une vie plus facile, ils s'établissent autant que possible dans les campagnes. Ils s'efforcent de compléter les ressources attribuées aux familles sous forme de salaires, par celles qui résultent des revenus des petites propriétés, des produits de subventions variées, et de l'exercice d'une multitude d'industries domestiques. » Il faudrait citer en entier les paragraphes 6, 7, 8, et toute la fin de cet admirable chapitre 50. Nous ne pouvons que les résumer. Les patrons les plus intelligents s'appliquent à propager chez leurs ouvriers la connaissance de l'ordre moral et le respect des lois dans la famille ; et, pour y réussir, ils se croient tenus, avant tout, à donner le bon exemple. Ils fondent un enseignement approprié aux aptitudes des enfants, des jeunes gens, et des adultes, améliorent les habitudes de jouissance, etc. Ils refusent d'admettre la mère de famille dans leurs ateliers et de la faire descendre ainsi à la condition de l'ouvrier. Ils s'ingénient à procurer une occupation lucrative à tous les autres membres de la famille ; ne perdent jamais de vue le devoir de veiller à l'éducation morale des enfants, surtout de défendre contre toute atteinte la pureté des jeunes filles; ils écartent impitoyablement de leurs ateliers, comme des semeurs de désordres, les nomades de l'industrie, etc.

Après cet exposé des devoirs, Le Play fait une remarque qui mérite d'être signalée aux sociologues et aux patrons catholiques. Il n'approuve pas les Anglais qni se préoccupent surtout d'élever le *Standard of life*, l'ensemble des commodités et des nécessités ordinaires de la vie, d'augmenter le confortable de la nourriture, du vêtement, de l'habitation. « Plus j'étudie le problème social,

Digitized by Google

plus je m'assure que le premier degré du bien-être ne consiste pas à étendre les satisfactions physiques, mais bien à créer les jouissances morales que donne la propriété. Le vrai patron des ouvriers n'a donc pas pour mission essentielle d'améliorer la nourriture, l'habitation et le vêtement, ou même d'augmenter le salaire en argent. Il doit d'abord chercher les combinaisons qui, suffisant strictement à maintenir en santé la famille, permettent de réaliser la plus grande épargne pour accroître d'autant la propriété personnelle [1]. »

Cet enseignement du grand sociologue détermina, malgré les résistances, un courant d'idées nouveau. Sous la direction du maître, il se forma, pour les répandre, une école aujourd'hui encore très florissante, l'*École de la Réforme sociale*, comprenant deux groupes, celui des *Unions de la paix sociale*, et la *Société d'Économie sociale*. Depuis leur fondation, ces deux groupes n'ont cessé de montrer, selon la méthode de Le Play, par des monographies, les avantages, la nécessité même du *patronage volontaire*.

C'étaient là certes de grandes et précieuses leçons. Ce n'était cependant pas encore assez. Il ne suffisait pas de faire parler la philosophie sociale et la morale naturelle. Il fallait donner à toutes ces protestations une note encore plus chrétienne. Il fallait que l'Église prît enfin la défense des pauvres, opprimés, isolés, en mettant en avant avec plus d'insistance la loi de fraternité chrétienne. Ce fut le rôle de l'*école sociale catholique*.

Tandis que les hommes d'État, comme Thiers, s'obstinaient à trouver que « la société actuelle reposait sur les bases les plus justes et ne pouvait par conséquent être améliorée [2] », les catholiques acceptèrent comme un fait la *question sociale*. Ils proclamèrent qu'elle contenait non pas seulement une question de charité, mais encore des problèmes de justice. Dirigés, soutenus par des évêques clairvoyants comme les Ketteler, les Manning, les Mermillod, les Langénieux, etc., repoussant d'une main les utopies socialistes, de l'autre écartant les timidités des soi-disant conservateurs, ils poussèrent vigoureusement leurs thèses et firent entendre très haut les exigences de la morale chrétienne.

Sans doute il y eut bien des tâtonnements, bien des coups frappés en l'air. Mais ceux-là seuls auront le courage de leur jeter

1. *La Réforme sociale en France*, p. 478.
2. *Rapport sur l'assistance publique*, 1850.

Digitized by Google

la pierre qui, béatement assis sur les principes, passent leur temps à critiquer et n'ont jamais fait un effort pour appliquer à des situations nouvelles les principes anciens.

Un mot, celui de *justice sociale*, a pendant longtemps servi d'étiquette à tout l'ensemble des revendicateurs de l'école sociale catholique [1], particulièrement en ce qui concerne les rapports des patrons et des ouvriers. Le mot et la chose sont assez vagues, plus vagues encore les définitions qu'on a essayé d'en donner. Il me semble qu'on aurait parlé plus net, si l'on avait voulu, sans abandonner le terrain de la justice, appliquer aux nouveaux problèmes une bien vieille théorie de morale : la théorie de la *culpabilité indirecte*. Il est des situations, des dommages, dont on peut être responsable indirectement, c'est-à-dire pour en avoir posé la cause : voilà ce qui, à notre humble avis, éclaire d'une lumière plus sûre et plus pénétrante, les problèmes groupés sous la rubrique : justice sociale. A notre époque où la vie est devenue si complexe, où, par suite, les actes de chacun ont un retentissement si prolongé, il est moins que jamais permis de négliger dans les comptes de conscience tout ce paragraphe devenu si important. Et c'est pourtant ce qu'a fait longtemps l'économie politique libérale et ce qu'ont fait sous son inspiration beaucoup de patrons même catholiques. Veut-on des exemples ? Voici un industriel qui, pour diminuer le prix de la main-d'œuvre et étendre ses gains, fait appel à des enfants : il sera responsable de la dégradation physique et morale que subiront infailliblement ces petits forçats de l'industrie. Voici un brasseur d'affaires qui monte une société anonyme, puis une usine. C'est une spéculation, un jeu de hasard ; il le sait bien. Il sait bien que son entreprise n'a pas de bases solides, il prévoit le krach possible, probable même, il prévoit donc aussi les chômages forcés : il sera responsable de la misère de ces ouvriers qu'il a arrachés à un travail moins lucratif, mais sûr, pour les lancer avec lui dans l'aventure. Mais, dira-t-on, c'est son droit de rechercher ses intérêts par tous les moyens honnêtes, il n'oblige pas les ouvriers à

1. Le lecteur aura déjà remarqué que nous confondons ici sous le nom d'école sociale catholique tous les groupements particuliers qui, en France et ailleurs, se sont occupés de la question sociale. C'est à dessein, car, avec des programmes un peu différents sur les questions secondaires, tous ces groupements : *démocrates chrétiens, catholiques sociaux*, etc., ont eu la même préoccupation principale : organiser le monde du travail d'après la morale et le droit chrétiens.

Digitized by Google

venir à lui, etc. Oui, c'est son droit, d'après la théologie libérale, mais non pas d'après la théologie catholique et la morale chrétienne. Il est des actes qui sont en soi licites et qui deviennent illicites à cause des conséquences qu'ils entraînent: c'est la culpabilité indirecte [1].

Nous pourrions multiplier ces exemples et montrer que beaucoup de désordres de l'industrie naissent de l'oubli de ce genre de responsabilité. Nous savons bien que la saine théologie admet des tempéraments. Il y a des cas où, pour des raisons graves, on est bien obligé, et l'on a par conséquent le droit de permettre des conséquences mauvaises. La concurrence, par exemple, et la nécessité de faire vivre leur industrie, conduit parfois des patrons consciencieux à des mesures qu'ils sont les premiers à regretter. Nous n'ignorons pas tout cela, ni tous les problèmes délicats qui se posent en cette matière à la conscience des chefs d'industrie. Mais ce que nous voulons faire remarquer, c'est que, sous prétexte de liberté individuelle, on a négligé les responsabilités indirectes, à une époque où, au contraire, il devenait plus urgent de se la rappeler ; c'est qu'on a trop fait valoir les nécessités de la concurrence aux dépens de la santé comme de la moralité des ouvriers.

En tout ce qui précède, c'est la justice qui était un jeu, tout au moins l'équité naturelle.

On a oublié aussi les préceptes de la charité chrétienne, et toujours en vertu du système de l'individualisme, du *chacun pour soi*, la grande erreur sociale du XIXe siècle [2]. Et pourtant l'organisation industrielle moderne impose aux patrons, outre les devoirs négatifs que nous venons d'indiquer, des obligations positives tellement pressantes que l'on est tenté de se demander s'il n'y a pas là plus que de la charité, si la *solidarité industrielle* tant vantée aujourd'hui n'est pas une forme de la justice. Quand on considère la quantité d'ouvriers et de familles d'ouvriers dont

1. En constatant dès 1855 que le paupérisme manufacturier était dû, en partie, à l'imprudente création d'une multitude d'établissements qui n'avaient point les ressources nécessaires pour maintenir le travail en cas de chômage, Le Play se demandait si l'on ne devait pas dans l'intérêt public exiger à ce sujet des garanties. C'était poser sous une forme spéciale la question plus générale: ne convient-il pas de transformer en obligations légales certaines obligations morales? C'est toute la question de la législation ouvrière, et elle a fait bien du chemin depuis 1855 où Le Play marquait à son égard une grande défiance. *La Réforme sociale en France*. Livre VI, Ch. 50, § XV.

2. M. G. de Pascal a fait sur ce sujet, à la *Semaine Sociale* d'Orléans deux belles leçons reproduites dans *L'Association catholique* Nos d'août et de septembre.

Digitized by Google

la vie tout entière est consacrée au service de l'industrie et par conséquent des patrons ; quand on songe que cette vie industrielle rend l'ouvrier malhabile à se ménager des ressources pour le temps de la maladie et de la vieillesse, et souvent même incapable de le faire : peut-on dire que le patron est quitte de tous ses devoirs quand il a payé le salaire ? L'ouvrier, dit-on, a son salaire garanti : oui, mais est-il garanti d'avoir toujours le salaire ? Est-il sûr que, lorsqu'il aura épuisé ses forces au service du patron, il ne sera pas réduit à la mendicité ? Oh ! sans doute il ne s'agit pas de rééditer les formules de Sismondi, il ne convient pas que la protection du patron dispense l'ouvrier de la prévoyance et de l'épargne. Mais il faut qu'elle l'encourage, le favorise, le stimule : c'est là un devoir de charité chrétienne. Nous disons un devoir, c'est-à-dire une obligation rigoureuse, et non pas une œuvre de bienveillance facultative.

Nous ne saurions mieux clore ce paragraphe que par ces paroles prononcées par M. H. Germain, le 1er déc. 1900, à la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques : « Pour la masse des travailleurs qui ne font qu'exécuter les ordres donnés par la direction, gardons-nous de croire que le payement de leurs salaires constitue le seul devoir vis-à-vis d'eux. Les chefs d'une industrie, qui exercent par le fait de leurs fonctions un certain pouvoir sur leurs semblables, assument par là même une grande responsabilité ; ils doivent se préoccuper des misères qui peuvent atteindre leurs subordonnés et chercher à y remédier en organisant des maisons d'éducation pour l'enfance, des soins gratuits pour les malades, des sociétés de secours mutuels, des caisses de retraite pour la vieillesse ; ils doivent enfin *patronner* leurs ouvriers dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire les protéger, leur témoigner de l'intérêt, s'occuper avec sollicitude de leur sort. »

Nous avons suivi à grands pas les progrès de cette doctrine parmi les sociologues. C'est une chose assez curieuse de la voir apparaître par d'autres voies, sous d'autres vêtements, dans les sphères parlementaires et juridiques.

En 1883 et 1888, M. Félix Faure, l'initiateur en France du risque professionnel, essayait d'établir ce principe que toute exploitation au service de laquelle un accident se produit doit supporter les conséquences de cet accident. Et il ajoutait : « C'est là peut-être un principe nouveau, mais c'est un principe basé sur

Digitized by Google

l'équité et l'expérience... De même qu'une exploitation supporte l'usure et la destruction de son matériel, l'amortissement de son outillage, de même qu'elle supporte les risques d'incendie, de responsabilité civile et tant d'autres, de même une exploitation doit supporter les conséquences des accidents qui s'y produisent. Cette responsabilité est une des chances malheureuses de l'entreprise. »

C'était déjà proclamer la solidarité entre le patron et ses ouvriers. Mais l'idée était trop hardie à cette époque; Félix Faure ne put pas la faire prévaloir dans sa loi sur les accidents du travail.

Depuis cette date elle a fait son chemin ; elle a aussi élargi ses ambitions. Ce n'est plus seulement aux accidents du travail qu'elle prétend s'appliquer, c'est encore à la grosse question des retraites ouvrières. M. Raoul Jay, professeur à la Faculté de droit de Paris, écrivait tout récemment : « L'assurance ouvrière obligatoire, c'est bien moins l'ouvrier obligé de s'assurer, que l'Industrie obligée de garantir le droit à la vie de l'ouvrier et de sa famille, aussi bien lorsque la maladie, l'invalidité, la vieillesse, la mort prématurée ou le chômage ont fait tomber l'outil de ses mains, qu'aux époques de travail productif. L'assurance ouvrière obligatoire n'a-t-elle pas son origine dans les protestations de la conscience publique contre une législation qui permet de jeter à la rue, en abandonnant à l'assistance publique ou privée le soin de les faire vivre, des hommes qui, tant que leurs bras ont été robustes et le travail abondant, ont collaboré à la prospérité de l'industrie. N'a-t-elle pas son principe premier dans cette affirmation que M. Guieyesse renouvelait récemment à la tribune de la Chambre des députés, que le salaire doit, à côté de ce qui est nécessaire pour l'entretien de la vie de chaque jour, comprendre ce qui est nécessaire pour parer aux risques qui menacent l'existence et la capacité de travail de l'ouvrier [1] ? »

Enfin les patrons eux-mêmes, en grand nombre, reconnaissent volontiers qu'ils ont des devoirs à remplir dans ce sens. Toutes les revues sociales ont donné durant ces dernières années des monographies d'institutions patronales vraiment admirables qui semblent ne rien laisser à désirer, sinon peut-être une place plus considérable pour les œuvres moralisatrices. Et encore, sur ce

1. *Rev. politique et parlementaire*, 10 sept., 1905, p. 456.

Digitized by Google

point il y a des créations dignes de tous les éloges. Au mois de juillet dernier les Unions des Chambres syndicales patronales, dans une adresse aux députés, disaient : « Conscients de leurs devoirs et pénétrés du sentiment de leur responsabilité sociale, nos commettants sont disposés à contribuer, dans la proportion qui leur incombe légitimement, aux mesures propres à assurer à leurs collaborateurs et aux familles de leurs collaborateurs la sécurité qui aujourd'hui fait trop souvent défaut à la population ouvrière, qu'il s'agisse des atteintes de la vieillesse, ou de l'invalidité ou de la mort prématurée des chefs de famille. » Dans cette adresse, les patrons protestaient contre le principe de l'obligation qu'on veut mettre dans la loi : mais c'est là un point de politique sociale sur lequel on peut différer d'avis sans porter aucune atteinte à l'obligation morale des patrons à l'égard de leurs ouvriers. Celle-ci, nous l'avons vu, est proclamée, non pas seulement par les catholiques au nom de la morale chrétienne, mais encore par les autorités parlementaires et les représentants de l'industrie. Nous pourrions ajouter : par ceux-ci, au nom de leurs intérêts mêmes. Et c'est là une preuve que l'économie politique fait fausse route jusque dans ses propres domaines, dès qu'elle s'écarte des voies tracées par la morale.

Nous avons établi comme nous nous étions proposé, la théorie générale des devoirs des patrons. Quant aux applications pratiques, elles peuvent différer d'un endroit à un autre, sans grand inconvénient, pourvu que toujours la justice soit observée et que les patrons manifestent à l'égard de leurs ouvriers une sollicitude vraiment *patronale*, et c'est presque dire *paternelle*. Ce sont eux qui peuvent le mieux juger, quand ils sont animés de ce double esprit, de la manière la plus convenable de le manifester.

Il est cependant un point qu'ils ne doivent pas perdre de vue, qui est reconnu par les plus clairvoyants d'entre eux, et qui, s'il était négligé, rendrait vaines leurs meilleures intentions. Le Play avait déjà fait remarquer que le régime ancien de la contrainte devait faire place à un régime plus souple. Aujourd'hui, cette remarque est devenue une vérité pratique incontestable. A tort ou à raison, — ce n'est pas le moment de le rechercher [1], — les ouvriers ont conçu une plus grande opinion de leur valeur et sentent le besoin de gérer par eux-mêmes leurs intérêts. Ils n'ac-

1. Cf. *Études francisc.*, mars, 1905, p. 242.

Digitized by Google

cepteraient plus une tutelle qui s'exercerait par voie d'autorité impérative, confisquant toute action et toute direction. Sans doute il reste vrai que les ouvriers ne peuvent pas se tirer d'affaire tout seuls, mais il ne faut pas en conclure qu'ils veulent se remettre pour tous leurs intérêts entre les mains d'un tuteur. Il faut stimuler, dit Léon XIII, « l'industrieuse activité des travailleurs », les aider, les conseiller, les soutenir, les renseigner, mais non pas les emprisonner, fût-ce dans une maison pleine de provisions. Les ouvriers ont le besoin très humain et très légitime de s'occuper de leurs propres affaires : toute entreprise de charité qui, aujourd'hui, irait contre ce besoin, serait d'avance condamnée à l'avortement. D'ailleurs, il n'est pas rare de trouver parmi les travailleurs des intelligences d'élite qui connaissent admirablement les besoins, les aspirations, les capacités de leurs camarades. De plus, sortis de leurs rangs, ils leur inspirent une confiance sans ombre : ne serait-il pas déraisonnable de laisser dormir de tels concours ?

Sans doute le régime d'autorité serait plus simple, c'est-à-dire plus simpliste ; sans doute une façon de s'occuper des ouvriers qui respecte leur liberté, qui suscite leurs initiatives, exige du patron une grande délicatesse de procédés, et c'est un grand art qu'il faut pour manier ainsi des collaborateurs souvent ombrageux. Mais cet art est indispensable aux patrons, et la paix sociale ne régnera qu'à ce prix. Nous ne faisons pas ici une théorie quelconque : nous ne faisons que résumer des observations déjà anciennes, mais qu'il faut, à cause de leur importance, répéter souvent.

Disons maintenant quelques mots de l'organisation sociale des sociétés anonymes et des devoirs qui incombent à ceux qui, dans une telle organisation, ont une part d'autorité sur les ouvriers.

La société anonyme rend impossible le patronage tel qu'on le concevait autrefois, et pour une bonne raison : c'est qu'ici il n'y a plus de patron au sens propre du mot. Est-ce à dire que les ouvriers occupés dans les grandes Compagnies se trouvent, comme on le répète souvent, en face d'un être moral sans devoir social et incapable de pratiquer à leur égard les sollicitudes dont nous avons parlé ? Dans les sociétés de ce genre, il est vrai, la responsabilité civile est restreinte. En est-il de même de la responsabilité morale ? C'est ce qu'il faut examiner.

Disons d'abord qu'en fait les sociétés anonymes ne semblent

Digitized by Google

guère mériter tous les reproches qu'on leur adresse *a priori* et sans examen. On ne voit pas que leurs employés soient plus malheureux que les ouvriers au service de patrons proprement dits. C'est devenu un lieu commun de dire que d'une part les actionnaires n'ayant aucun contact avec les ouvriers ne voient que le dividende à toucher, que d'autre part les administrateurs qui connaissent, eux, de plus près le personnel, n'ont pas l'autorité nécessaire pour exercer la tutelle patronale. Mais tout cela est loin d'être démontré par des faits. Et au contraire de très beaux exemples prouveraient autre chose. Tout récemment encore, c'est une Société anonyme, celle des Houillères et du chemin de fer d'Épinac, qui obtenait de l'Académie des Sciences morales et politiques le prix Audéond, créé pour récompenser ceux dont les efforts ont le plus contribué à l'accord entre patrons et ouvriers [1]. On pourrait en citer d'autres, et en grand nombre : un seul exemple suffit pour montrer que les sociétés anonymes peuvent, si elles le veulent, tout aussi bien que les patrons, réaliser dans leurs ateliers la paix sociale.

Mais il faut qu'elles le veuillent et que pour cela chacun des éléments qui les composent : actionnaires, administrateurs, directeurs, ingénieurs, etc., ait une conscience nette de sa part de responsabilité.

Les actionnaires, dans ces sociétés, peuvent se classer en deux catégories ; les uns ne connaissent que très peu de chose de la marche générale de l'entreprise, et n'ont pas à s'en préoccuper. Ils ont bien le droit d'assister à l'Assemblée générale, mais ils n'usent pas de ce droit, et en useraient-ils, ils seraient incapables de formuler avec compétence leurs reproches. On ne saurait, évidemment, faire une obligation à toute personne qui veut acheter une action de s'enquérir auparavant de l'honnêteté de la Société, des rapports qu'elle entretient avec ses ouvriers : autant vaudrait proscrire ce genre de placement. Cependant, au-dessus des réclamations de l'intérêt pur, doit planer le devoir moral de ne pas coopérer sciemment à une entreprise injuste ou nuisible à la paix sociale. C'est, sans aucun doute, une responsabilité bien atténuée, mais c'en est une.

Plus grave est celle des gros actionnaires. Ceux-ci dirigent vraiment l'entreprise, soit parce qu'ils forment ordinairement le

1. *Réforme sociale*, 16 août 1905, p. 296 et 16 nov. 1905, p. 740.

Digitized by Google

Conseil d'administration, soit parce qu'ils peuvent tout au moins faire entendre des réclamations à l'Assemblée générale. Il ne faut pas oublier que les actionnaires sont propriétaires, au civil, par conséquent aussi au moral, propriétaires par indivis, c'est-à-dire prenant à eux tous, et chacun pour sa part, les charges d'un propriétaire ordinaire ou d'un patron. La forme collective répartit, mais n'anéantit pas les responsabilités, pas plus dans une société d'affaires que dans un parlement. Nous nous trouvons donc ici en présence de personnes qui ont les mêmes devoirs spécifiquement que les patrons, sous une enveloppe extérieure différente.

Au-dessous du Conseil d'administration il y a les directeurs, puis les ingénieurs et les contremaîtres. Pour se convaincre du rôle social qu'ils peuvent jouer et de la responsabilité qui par conséquent leur incombe, il n'est besoin que de considérer leur influence dans l'usine. Ils sont les intermédiaires entre les capitalistes et les travailleurs (et non pas, comme l'on dit souvent, entre le capital et le travail) : de leur façon d'agir avec les ouvriers, dépend en grande partie la paix de l'usine. Ils sont les vrais maîtres de la situation, si bien qu'on peut dire : tel directeur, tel personnel, et non pas seulement le dire, mais le constater. Aussi sent-on de plus en plus que, dans la direction des usines, le technicien doit se doubler d'un praticien social. En Belgique, les Compagnies houillères et autres recherchent avec empressement les ingénieurs formés à l'Université de Louvain, parce que là, les maîtres catholiques ne se contentent pas d'enseigner l'art industriel : ils instruisent aussi leurs élèves de l'art plus délicat de conduire les hommes, et des questions sociales les plus utiles à leur apostolat dans l'usine. Dans bien des centres industriels, une amélioration considérable se remarque dans les rapports des ouvriers avec leurs employeurs, par suite de l'entrée en fonctions de ces nouveaux agents. En Amérique on a inventé, à côté de l'ingénieur technique, *l'ingénieur social.* Une ligue y a été fondée en 1898 — *League for Social Service* — dans le but de recueillir et de communiquer aux intéressés toutes les études, toutes les observations concernant les améliorations à introduire dans les relations entre ouvriers et patrons, et les institutions patronales reconnues vraiment efficaces. De plus la Ligue envoie aux patrons et aux sociétés, sur leur demande, un spécialiste, *l'ingénieur social*, qui étudie sur place les locaux, l'organisation, et suggère

Digitized by Google

aux directeurs les améliorations qui leur semblent particulièrement indiquées [1].

Enfin, en France, l'année dernière, le général André avait institué à l'École polytechnique une chaire d'études sociales. Et, tout en se défiant des visées du sinistre maniaque, toute la presse avait applaudi au principe. La défiance ne tarda pas à être justifiée. La chaire fut confiée à un député d'un rouge bien authentique, M. Fournière. C'était au moins encore un socialiste de casé. A l'Université de Lille on a fait mieux que cela, et bien avant le général André. En tête du programme d'enseignement des chefs d'Industrie, on a placé la sociologie, l'économie sociale, l'étude religieuse, morale et logique du devoir professionnel. Comment interpréter à cet égard l'enseignement chrétien ? Comment appliquer des principes qui doivent régler le travail, le bénéfice, les rapports du patron et de l'ouvrier ? Telles sont les questions que traite à Lille, non plus un socialiste, c'est-à-dire un semeur de haines, mais un sociologue distingué et chrétien, M. A. Béchaux [2]. Et c'est avec un orgueil bien légitime que le Directeur des Hautes Études industrielles à l'Université de Lille pouvait parler dernièrement des succès remportés, au point de vue de la paix sociale, par les ingénieurs sortis de l'École, et de la confiance qu'ils inspirent partout.

Est-il besoin, en terminant ce paragraphe, de faire remarquer l'importance qu'il y a, pour les directeurs, à faire un bon choix de leurs contremaîtres ? Ceux-ci, vivant de la vie même des ouvriers, entrent avec eux dans des relations plus intimes, plus personnelles, et peuvent exercer sur leurs idées, sur leur attitude, une influence considérable. Tel directeur d'usine a été tenu en échec dans son désir de procurer le repos dominical à ses ouvriers, par le mauvais vouloir d'un contre-maître.

III

Le Devoir social des autres laïques.

« Il y a une espèce de honte, dit quelque part La Bruyère, à

1. Cf. *La Réforme sociale*, 16 octobre 1900, p. 604, et 16 février 1901, p. 265. Communications de M. Louis Rivière et de M. Tolmann, secrétaire de la *League for Social Service*.

Il est vrai que les améliorations en Amérique ne concernent ordinairement que le bien-être matériel. C'est bien, sans doute, mais ce n'est pas assez, et la leçon que Le Play adressait aux Anglais pourrait bien aussi convenir aux Américains.

2. *La Réforme sociale*, 16 août 1905, p. 251. Communication de M. le colonel Arnould, directeur de l'École des Hautes Études industrielles de Lille.

Digitized by Google

être heureux à la vue de certaines misères. » Il y a plus que de la honte, il y a une faute contre la charité à laisser dans le besoin physique et moral des pauvres, des familles de pauvres que l'on pourrait, avec un peu de dévouement, soulager et rendre heureux.

Sans doute, il y a pour cela l'aumône, celle du pain et celle plus précieuse encore de la bonne parole qui console et qui éclaire. Et, parce que les socialistes ne veulent plus de cette forme de la charité, ce n'est pas une raison de la négliger, c'en est une, au contraire, pour la tenir en honneur.

Mais, dit Léon XIII, « une des gloires de la charité, c'est surtout de soulager les misères du peuple... par un ensemble d'institutions permanentes. De cette façon, en effet, les nécessiteux y trouveront une garantie plus sûre et plus efficace. Aussi est-il digne de tous éloges le dessein de former à l'économie et à la prévoyance les artisans ou les ouvriers et d'obtenir qu'avec le temps ils assurent eux-mêmes, au moins en partie, leur avenir.

« Un tel but n'ennoblit pas seulement le rôle des riches envers les prolétaires, il ennoblit les prolétaires eux-mêmes, car, en excitant ces derniers à se préparer un sort plus heureux, il les détourne d'une foule de dangers, les met à l'abri des mauvaises passions et leur facilite la pratique de la vertu. Puisqu'une influence ainsi exercée présente tant d'avantages et convient si parfaitement à notre époque, n'y a-t-il pas là de quoi tenter le zèle charitable et avisé des gens de bien ? »

Rappelons encore ces paroles que nous avons déjà citées du même document : « Nous voudrions les voir réfléchir qu'il ne leur est pas loisible de se préoccuper ou de se désintéresser à leur gré du sort des petits, mais qu'un *devoir rigoureux* les oblige à s'en occuper. Car, dans la société, chacun ne vit pas seulement pour ses propres intérêts, mais pour les intérêts communs. Si donc quelques-uns sont impuissants à augmenter pour leur part la somme du bien commun, ceux qui en ont les moyens doivent y contribuer plus largement.

« Quelle est l'étendue de ce devoir ? Il se mesure à la grandeur des biens que l'on a reçus, et c'est en raison de l'étendue de ces biens que Dieu, le souverain bienfaiteur de qui on les tient, a le droit d'en demander un compte plus rigoureux. Ce devoir nous est aussi rappelé par les fléaux qui, à défaut du remède opportun qui les eût conjurés, déchaînent parfois leurs rigueurs sur toutes les classes de la société. Par conséquent, négliger les intérêts de

Digitized by Google

la classe souffrante, c'est faire preuve d'imprévoyance pour soi-même et pour la société... Oui, la situation le réclame impérieusement ; il nous faut des cœurs audacieux, et des forces compactes. Certes, elle est assez étendue, la perspective des misères qui sont devant nos yeux, elles sont assez redoutables, les menaces de perturbations funestes que tient suspendues sur nos têtes la force toujours croissante des socialistes [1]. »

Il serait injuste de méconnaître les efforts tentés en France par les gens de bien de toutes les classes. Il y a des dévouements admirables, il y a des organisations florissantes où toutes les classes sociales se donnent la main pour une œuvre commune. Oui, mais cependant que d'hommes, que de femmes, que de jeunes gens surtout qui pourraient par une action personnelle faire autour d'eux tant de bien, éclairer des esprits, éteindre des haines, et qui passent leur vie dans une inaction honteuse, qui n'ont même pas idée de l'influence qu'ils peuvent et doivent exercer! Quand on voit dans un seul bloc les 200 000 membres de l'Action libérale populaire, les 40 000 ou 45 000 vaillants de l'Association catholique de la Jeunesse française, le nombre de plus en plus considérable des camarades du *Sillon* [2], les 230 000 adhérentes de la Ligue patriotique des Françaises, etc... on trouve cela beau, et certes n'en disconvenons pas. Mais lorsqu'on regarde autour de soi et qu'on cherche ces dévouements disséminés partout : hélas ! ils apparaissent peu nombreux et comme noyés dans la masse des indifférents, des apathiques, des pleureurs inactifs.

Il faut pourtant que les cœurs généreux se multiplient : c'est le vœu, la prière, l'ordre des papes. Mais, répétons-le encore : à qui donc, sinon aux prêtres et aux religieux appartient-il de les susciter ?

1. Encycl. *Graves de communi.* Il y a, dans ces paroles du souverain pontife une nouvelle réaction contre l'erreur et la faute individualistes dont nous avons déjà tant parlé, et qui s'appellent ici le désintéressement à l'égard du bien commun. Autrefois le dévouement au bien social se présentait sous la forme du dévouement à la personne du roi, parce que le roi, étant la clef de voûte de tout l'édifice social, concrétisait en lui tous les intérêts communs, et le servir c'était servir toute la nation. Dans nos sociétés démocratiques, le dévouement s'adresse directement aux pauvres, aux petits. Il remonte des individus au tout, tandis qu'autrefois il descendait du chef aux membres. Et, si l'on veut une formule scientifique, le dévouement au bien commun allait autrefois d'une synthèse à l'analyse, aujourd'hui il va de l'analyse à la synthèse.

2. Il est difficile d'en donner un nombre même approximatif. Aucune formalité n'étant requise pour faire partie du *Sillon*. Il n'y a ni cartes, ni adhésions formelles, ni cotisations. Il suffit de participer à son esprit.

Digitized by Google

Et que doivent-ils faire, les cœurs généreux ?

Il faut d'abord que chacun se rende compte de l'apostolat qu'il peut exercer dans son propre milieu, celui où la Providence l'a placé, et qu'il se résolve à s'y rendre utile. Pour cela il est nécessaire qu'il soit irréprochable dans sa profession, qu'il y devienne une compétence, une autorité. « On peut sans cela, disait un jour M. René Bazin, jouer un rôle politique, et les preuves abondent, mais on ne peut remplir un rôle social, avoir une influence durable et saine qu'à cette condition. Elle est toute naturelle. Ceux que vous prétendez convaincre et amener à la vérité, les hommes qui vous entourent, se demanderont, vous voyant parler et agir : Quel est celui-ci ? Est-il considéré parmi les témoins de son labeur quotidien ? Est-ce un homme de conscience, de patience, d'ordre, de parole inviolée ? Il parle de devoir : a-t-il rempli le sien ? Il faut qu'on puisse répondre oui. L'autorité des discours, des écrits, des conversations, des exemples est à ce prix [1]. »

M. Fonsegrive a admirablement mis en lumière cette condition dans son beau roman : *Le Fils de l'Esprit.*

Quelquefois, souvent même, le zèle peut déborder de la profession : mais il faut qu'on ne puisse jamais dire de l'apôtre qu'il est un déserteur de son propre devoir social qui veut apprendre aux autres à pratiquer le leur.

La première œuvre, c'est donc le bon exemple parmi les siens.

Puis il y a les causeries, les conférences. J'entends dire : on bavarde trop aujourd'hui. C'est vrai, mais les bavards, ce sont précisément ceux-là qui prétendent enseigner les autres avant d'avoir eux-mêmes satisfait à leurs obligations. C'est là une tentation d'autant plus séduisante qu'elle se pare des apparences du zèle... ; autrement, non, il n'y a pas trop de conférences même faites imparfaitement : une bonne parole dite par un honnête homme est toujours une bonne œuvre. Nous sommes toujours empressés à trouver très habiles nos adversaires, quand ils se servent de ces moyens, — et ils ne s'en privent pas : Eh bien ! il faut être conséquent, et ce que nous trouvons habile chez eux le trouver bon aussi chez nous.

Il y a ensuite la brochure, le tract, l'article de journal. Des hommes qui sont incapables de parler savent parfois admirablement faire trotter une plume, écrire une page alerte, incisive,

1. Discours sur le *rôle social de la jeunesse*, prononcé à la réunion annuelle de la Société d'Économie sociale en 1902. *La Réforme sociale*, 1 juillet 1902.

Digitized by Google

pittoresque, qui force l'attention, et fait pénétrer la saine doctrine.

Enfin, il y a les œuvres proprement dites, œuvres d'organisation sociale, de préservation morale, d'enseignement, etc. Nous en avons assez parlé dans le cours de ce travail, inutile d'insister davantage sur ce point.

Nous n'avons fait que tracer un cadre. Mettons-y au moins ce programme que Sa Sainteté Pie X indiquait tout récemment aux laïques catholiques d'Italie : « Combattre par tout moyen juste et légal la civilisation anti-chrétienne ; réparer par tous les moyens les désordres très graves qui en dérivent ; ramener Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société ; rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu ; prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple, et particulièrement de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux, unique vraie source de consolation dans les épreuves de la vie, mais en s'efforçant d'en essuyer les larmes, d'en adoucir les peines, d'en améliorer la condition économique grâce à des mesures bien comprises ; s'employer pour que les lois publiques soient selon la justice, et que l'on corrige ou supprime celles qui lui sont contraires ; défendre enfin et soutenir dans un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et ceux non moins sacrés de l'Église.

« L'ensemble de toutes ces œuvres, soutenues en grande partie par le laïcat catholique, et diversement comprises selon les besoins propres de chaque nation et les circonstances particulières où se trouve chaque pays, est précisément ce que l'on a coutume de désigner par un terme plus spécial et assurément très noble : Action catholique ou action des catholiques [1]. »

Quel vaste champ ouvert devant quiconque veut y creuser un sillon !

Parmi les ouvriers laïques de cette œuvre si belle dont le but est de restaurer l'organisation chrétienne du travail, une place de choix semble marquée pour les jeunes.

Ils ont toutes les qualités de l'action, l'enthousiasme, l'ardeur, le désintéressement : les froids calculs de l'égoïsme n'ont pas encore chez eux éteint ces vives flammes.

1. Encycl. du 11 juin 1905, aux évêques d'Italie.

Digitized by Google

Il faut organiser : mais, dit le Souverain Pontife Pie X, « il n'est pas possible de refaire de la même façon tout ce qui a pu être utile et même seulement efficace, dans les siècles passés. » Il est donc nécessaire de recourir à une certaine nouveauté de forme ; et précisément les esprits jeunes sont ceux qui s'ouvrent le plus facilement à cette nouveauté, ils ne sont pas encore moulés, embarrassés dans le présent, ni surtout dans le passé. Ce peut être un inconvénient, mais c'est aussi un avantage.

Enfin ils ont l'âge de ceux qu'il s'agit d'amener à la vérité, et, selon un joli mot de René Bazin, « par un privilège insigne qui se perd avant le premier cheveu gris, ils ont le temps. » Aussi Le Play, un sage pourtant, disait-il déjà : « Il suffit de considérer les avantages accumulés sur la jeunesse par la Providence pour être convaincu qu'il serait injuste et anti-social de comprimer le légitime essor de l'activité, de l'esprit d'innovation, et, en général, des penchants qui donnent tant de charmes à la jeunesse. »

Mais pour que les barbes déjà blanches ou grisonnantes ne puissent rien envier à la jeunesse, nous leur dédions ces belles paroles : « Être jeune, cela ne consiste pas simplement à avoir vingt ans, à avoir des cheveux blonds, ou noirs, ou châtains, et à les avoir tous. Je dirai même que l'âge n'est qu'un élément secondaire de la jeunesse ; que celle-ci n'a que des préférences pour la vingtième année ; qu'il y a la jeunesse grise ; qu'il y a la jeunesse blanche ; que, sans cesser d'être aimable, elle peut devenir vénérable ; que cette longue floraison n'a rien qui doive étonner dans une âme immortelle, et que les plus vieux prêtres, chaque matin, en montant à l'autel, récitent : *Ad Deum qui lætificat juventutem meam...*

« Être jeune, cela signifie être enthousiaste, — non pas optimiste, car l'optimisme est une myopie, être enthousiaste, c'est-à-dire avoir un esprit qui calcule et un cœur qui ne calcule pas ; ressembler à un soldat qui compte ses ennemis, et puis qui oublie leur nombre, en songeant à la beauté de la cause... Être jeune, cela signifie encore avoir gardé intacte l'espérance, cet élan de la foi, cette vertu la plus malade des trois théologales ; être jeune, cela signifie ne pas mesurer les affaires du monde au mètre de notre vie, ne pas juger la bataille perdue parce que nous sommes blessés, ne pas douter de la cause, même en doutant de soi-même ; être jeune, c'est imiter ce vieux pape de quatre-vingt-douze ans, qui vient de signer ces lignes superbes et confiantes :

Digitized by Google

« Dix-neuf siècles d'une vie écoulée dans le flux et le reflux des vicissitudes humaines nous apprennent que les tempêtes passent sans avoir atteint les grands fonds [1]. »

Nous en connaissons tous, de ces vieux qui s'obstinent, en dépit de leur âge, à rester jeunes. Nous en connaissons aussi, hélas! qui sont déjà vieux avant peut-être d'avoir jamais connu cette jeunesse dont parle M. Bazin, hommes flasques et désespérants, avec lesquels on ne sait vraiment pas si la vie vaut encore la peine d'être vécue. Les mille industries du zèle et du devoir social, ils les traitent d'amusements, d'utopies. Ils s'en vont redisant : tant qu'il n'y aura pas l'esprit chrétien !... les œuvres ne serviront de rien. Mais, grand Dieu ! qu'est-ce donc que les conférences, la presse, les œuvres, sinon les moyens que l'expérience a jugé bons, à défaut d'autres, pour faire refleurir l'esprit chrétien ? Ils disent encore : c'est par l'école que se fait l'éducation de la société. D'accord, mais l'avons-nous, l'enseignement chrétien ? Je veux dire, nous laisse-t-on la liberté et la possibilité d'organiser des écoles chrétiennes, comme nous l'entendons ? Non évidemment. Alors, il n'y a rien à faire ? C'est donc pour les habitants du céleste Empire que Léon XIII et Pie X ont écrit leurs admirables lettres sur l'action sociale catholique !

Il y a tout à faire, au contraire.

Mais, de grâce, qu'on se guérisse de cette hantise de se croire obligé de tout sauver à soi tout seul. Il ne s'agit pas que chacun sauve la France, encore moins l'Europe, qu'il fasse à lui tout seul la civilisation chrétienne. Il s'agit que chacun fasse son devoir, et alors il s'en suivra ce que Dieu voudra.

Il semblerait, à entendre raisonner certaines gens, que l'on ne puisse se mettre à l'œuvre, que si l'on est sûr par avance que le voisin s'y mettra aussi, tous les voisins même, et que de plus, du travail de tous, il sortira un résultat superbe que l'on pourra contempler de ses yeux ravis. A ce compte-là, comme tous les voisins sont en droit de faire le même raisonnement, comme les récoltes ne viennent habituellement qu'après les semailles, nous verrions longtemps encore des désordres. Est-ce que le laboureur avant de jeter sa poignée de grains pose ses conditions? Il sème et espère la moisson, parce qu'il sait bien que c'est l'ordre naturel. Ainsi faites le bien, faites votre devoir, et espérez, malgré les appa-

1. Discours déjà cité de M. R. Bazin.

Digitized by Google

rences : c'est votre droit ; il ne va pas plus loin, mais il va certainement jusque-là. C'est l'hiver : mais un jour viendra que vous n'aurez pas fait, que le bon Dieu fera, quand il lui plaira, un jour où le soleil luira : votre grain qui n'avait jusque-là produit qu'un peu d'herbe, s'élèvera de terre, et à son temps, à la saison marquée par la Providence, mûrira la moisson. L'histoire est ainsi faite, et c'est quelquefois un siècle, deux siècles, qu'elle met à donner les fruits. Les souffrances des martyrs valurent à l'Église, après plus de 200 ans, son triomphe sous Constantin, et sa pléiade de Docteurs, peut-être même son épanouissement au moyen-âge. Ce sont les philosophes du XVIIIe siècle qui font encore notre atmosphère intellectuelle. Mais, d'autre part, on ne saurait nier que, si le socialisme coule à pleins bords, le mouvement social chrétien n'ait déjà donné de magnifiques résultats.

Et quand même nous n'en verrions pas encore, ne sommes-nous donc, au service de Dieu et du pays, qu'une race de mercenaires, et nous faut-il le salaire à la fin de chaque journée ?

CONCLUSION.

Dans tout l'ensemble de ce travail qui s'est allongé au delà de nos prévisions, nous nous sommes appliqué à suivre d'aussi près que possible les enseignements des Souverains Pontifes. Nous ne saurions mieux conclure nos études, ni mieux indiquer l'esprit dans lequel elles ont été conçues, qu'en citant ces paroles de Léon XIII et de Pie X :

« Nous demandons le concours unanime et la coopération concordante de toutes les bonnes volontés. Qu'ils viennent, les jeunes, qu'ils apportent volontiers l'énergique et ardente activité qui caractérise leur âge ; qu'ils viennent, ceux qui ont la maturité, et qu'ils apportent avec confiance, outre leur foi éprouvée, la pondération et le jugement, fruits de l'expérience. Unique et commun est le but, égal et également sincère doit être le zèle chez les uns et chez les autres. Pas de défiance, mais une confiance réciproque; pas de critiques, mais une tolérance chrétienne ; pas de froideur, mais une mutuelle charité [1]. »

« Pour que cet accord des volontés se maintienne comme il est désirable, il faut aussi s'abstenir de tous les sujets de dissensions

1. Bref adressé au Congrès de Tarente, en août 1901.

Digitized by Google

qui blessent et divisent les esprits. Par conséquent, dans les publications périodiques comme dans les réunions populaires, qu'on se taise sur certaines questions trop subtiles et presque sans utilité. Ces questions, difficiles à démêler, demandent encore, pour être comprises, une certaine portée d'intelligence et une application peu commune. Sans doute, elle est dans la nature de l'homme, cette variété d'opinions qui rend les esprits hésitants sur tant de points, et cette diversité de jugements que portent les divers esprits. Cependant, quand on discute des questions encore incertaines, il sied bien à ceux qui cherchent loyalement la vérité de garder l'égalité d'âme, la modestie et les égards mutuels ; autrement, les divergences d'opinions risqueraient d'entraîner les divergences de volontés.

» Quelle que soit d'ailleurs l'opinion que l'on embrasse dans les questions où le doute est possible, que l'on soit toujours dans la disposition d'être très religieusement attentif aux enseignements du Siège Apostolique [1]. »

« Par-dessus tout, il faut avoir profondément gravée dans le cœur cette idée : que l'instrument est inutile s'il n'est pas approprié à l'œuvre qu'on veut exécuter. L'action catholique, du moment où elle se propose de restaurer toutes choses dans le Christ, constitue un véritable apostolat à l'honneur et à la gloire du Christ lui-même. Pour le bien accomplir, il faut la grâce divine, et elle n'est pas donnée à l'apôtre qui n'est pas uni au Christ. C'est seulement lorsque nous aurons formé Jésus-Christ en nous que nous pourrons plus facilement le rendre aux familles, à la société. Aussi, tous ceux qui sont appelés à diriger ou se consacrent à promouvoir le mouvement catholique doivent être des catholiques à toute épreuve, convaincus de leur foi, solidement instruits des choses de la religion, sincèrement obéissants envers l'Église, et en particulier envers cette suprême Chaire apostolique et au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre ; de piété vraie, de vertus mâles, de mœurs pures, et d'une vie tellement sans tache qu'ils servent à tous d'exemple efficace [2]. »

Fr. AIMÉ

1. Encycl. *Graves de Communi.*
2. Encycl. du 11 juin 1905, aux évêques d'Italie.

Digitized by Google

A TRAVERS LE RAJPOUTANA.

(Suite [1]*.)*

Adjmere, 13 février 1902.

Jaypor est déjà loin. J'ai vu depuis nos Pères missionnaires de Toscane qui sont à Agra, l'orphelinat du P. Alexandre dans un futur village qui s'appellera Josephpura, et la station militaire du P. Raphaël: Russerabad. En ce moment je suis à Adjmere où je prêche la retraite à une partie de nos missionnaires, après avoir fait la visite canonique de la résidence.

Faut-il abandonner Jaypor, ne rien dire d'Agra, vous parler succinctement de l'orphelinat et d'Adjmere ? Ce serait plus commode. Vous n'en seriez pas content. En tous les cas, ce serait pour moi un vrai sacrifice. J'aime à m'imaginer chaque semaine que je suis avec vous, avec nos étudiants, avec nos amis; je laisse courir la plume avec plaisir et je ne regrette qu'une chose : le peu de temps dont je dispose.

Jaypor est une ville curieuse : complètement indienne. Renferme-t-elle vingt Européens ? Je ne sais. Nos Pères ne peuvent se procurer une grande variété de nourriture. Les Indiens ne tuent ni bœufs, ni vaches, ni veaux, ni pigeons, ni daims, ni paons ; on est réduit à la viande de chèvre. On supplée en prenant du riz très épicé. La bouche est en feu, mais la digestion se fait bien.

Pourquoi, au moins, ne pas tuer dans les jardins ou à la campagne le gibier qui foisonne ? Ah ! si vous saviez les préjugés, si vous pouviez vous faire une idée des précautions nécessaires, si l'on ne veut point passer pour des impies et ne pas s'exposer à des malheurs ! Sans parler du tort que les Pères pourraient faire à leur ministère.

1. Voir *Études franciscaines*, novembre 1905.

Digitized by Google

La ville est grande, les maisons originales et plusieurs fort belles, sont peintes en rose, — la ville rose — avec différents motifs d'un bel effet. Les rues sont larges, parfaitement tracées, à part deux quartiers excentriques, dont les ruelles mal tracées sont sales et délabrées.

J'ai visité deux maisons chrétiennes dans l'un de ces quartiers. Quelle horreur! Et ces gens brillent aux fêtes par leurs vêtements, quand ils sont au dehors. Ils passent pour riches; ils l'ont été et doivent tenir leur rang. Les propriétaires de l'une de ces maisons sont les descendants de très anciens Européens venus du Portugal. Ils possèdent encore nombre de masures en terre et en paille et des terrains incultes; le tout loué à des pauvres qui leur payent des rentes ridicules. Dans les maisons : les pigeons, les chiens, les nourrices en guenilles, les poupons, les garçons débraillés avec leurs grandes sœurs mal peignées, tout cela grouille ensemble dans cette vaste maison, belle autrefois, maintenant toute en ruine. Si les grands garçons voulaient être soigneux et s'occuper, ils auraient large et utile travail. Mais un propriétaire ne doit pas travailler! On vivra donc de rien plutôt que de forfaire. Les jeunes filles sont aussi sottes. Faut-il en parler? C'est un peu scabreux! Quand on parle de jeunes filles, c'est presque toujours de mariage dont il s'agit. L'une de ces jeunes filles d'environ vingt-deux ans, assez bien de figure, — ne regardez pas ses pieds nus, ils sont noirs de poussière — fut demandée en mariage par un jeune homme très riche, appartenant à une famille d'anciens Européens venus à Amber alors capitale de la principauté de Jaypor. Cette belle et riche famille se vante de descendre des anciens Bourbons de France. Elle continue d'être chrétienne, mais... elle a été si longtemps négligée! Ce jeune chrétien donc, ne voulant pas se marier à une musulmane ni à une hindoue, faisait demander à la jeune fille de venir le voir. Et elle de répondre, s'enveloppant dans sa dignité : ce n'est pas à moi à me déranger, il peut bien venir me voir! elle ne se dérangea pas et elle continue à se draper dans sa dignité.

Je viens de nommer Amber, l'ancienne capitale. On parle peu de cette ville dans les Guides, c'est pourtant une rare curiosité. Grâce à nos Pères, je puis visiter des localités que les voyageurs plus riches ne verront pas toujours. Amber est une cité fermée; on ne peut y entrer sans une autorisation spéciale, autorisation facilement obtenue quand on sait la voie à suivre. Nos Pères l'ob-

Digitized by Google

tinrent et trois voitures du train des équipages militaires furent mises à notre disposition avec les artilleurs natifs et un cicerone.

Après une heure de course en dehors de la ville de Jaypor, nous arrivons aux portes de la ville d'Amber et l'on nous laissait gravir la côte escarpée : le cicerone nous avait déjà signalés aux gardiens des portes. Bientôt nous admirions les œuvres d'art, les temples curieux, plusieurs mosquées superbes, des monuments originaux et surtout un palais magnifique : l'ancien palais du Râjâ avec ses bosquets et ses jardins d'une beauté ravissante. Tout est en grande partie abandonné ; la ville est délabrée, démantelée ; la plupart des murailles se sont écroulées et l'on ne voit plus que quelques gardiens du palais et de plusieurs temples, avec un village logé dans un coin des ruines.

Sur le temple du Soleil, on lit une inscription de l'année 954. La principauté de Jaypor date de 1127, mais le palais n'a été construit qu'en 1630 pour être abandonné en 1728, le râjâ de cette époque trouvant que la ville ne pouvait pas prendre de l'extension à l'endroit où elle se trouvait. Nous avons admiré, en passant, la vaste salle du Conseil, les colonnes nombreuses qui soutiennent la voûte en marbre blanc ont été recouvertes de grès par l'ordre du grand râjâ de Delhi. Il ne voulait pas souffrir pour l'un de ses vassaux un palais plus brillant que le sien. Nous avons jeté un coup d'œil dans les chambres des princes et des princesses ; nous ne pouvions nous arrêter devant les sculptures étonnantes de variété et de finesse, fouillées dans le marbre, ni devant les peintures dont plusieurs sont des vitraux de Venise. Nous avons parcouru les salles des glaces. Ici, nombreuses comme à Versailles sont les glaces, seulement au lieu des magnifiques pièces de Venise, ce sont des milliers de petits miroirs à la voûte et aux côtés ; ils reflètent à la fois chaque mouvement que vous faites, chaque objet que vous présentez.

D'une des fenêtres du palais, on aperçoit un étang assez vaste, qui se dessèche peu à peu. Dans ses eaux tranquilles les râjâs jetaient en pâture aux crocodiles, les épouses infortunées ou les autres femmes qui avaient cessé de leur plaire. La cruauté et la ruse se trouvent aussi, du moins dans ces pays, jusque dans les femmes. De cette même fenêtre on voit en bas, une pierre carrée ; une des femmes d'un râjâ apprenant, pendant l'absence de ce dernier, qu'un prince cherchait à comploter contre son maître, le fit venir traîtreusement près d'elle dans le palais, elle

Digitized by Google

le conduisit jusque dans l'une des chambres les plus élevées et ordonna qu'on le précipitât dehors. La pierre carrée est à l'endroit où le malheureux vint se briser.

Nous étions arrivés trop tard pour assister au sacrifice d'une chèvre offert chaque jour, par l'ordre du prince régnant, en l'honneur de la déesse Dive. Cette divinité cruelle, armée du glaive, foulant aux pieds un homme qu'elle fait mourir, enroule autour du cou un chapelet horrible des têtes humaines qu'elle a tranchées. — Dans le temple destiné au sacrifice, on nettoyait les traces du sang qu'on avait répandu quelques heures auparavant.

J'ai pu visiter plusieurs temples. J'aurais voulu en interroger les gardiens, mais mon compagnon me fit remarquer que je ne perdais rien à ne pas savoir parler ; il a interrogé et il a constaté que tout ce monde est bouché comme bouteille. Ils ne répondent à aucun pourquoi ou plutôt, ils ont une ou deux réponses toujours prêtes, toujours les mêmes.

Si votre Krichna est dieu, il est esprit ; pourquoi lui supposer un corps ? — Il est dieu, il a bien tout ce qu'il veut. — Mais pourquoi prenait-il les vaches, le grain, l'argent, le beurre, les poules et tant d'autres choses ? — C'est lui le dieu, il fait bien ce qu'il veut. — S'il est le dieu, il n'a pas besoin de femme et vous le faites se marier. — Il fait bien ce qu'il veut. — Mais enfin, il est ridicule de venir nous dire qu'un jour, je ne sais pour quelle équipée, il s'habille en femme afin de tromper les gens ! — Il est bien le maître, il s'arrange comme il veut. — L'autre réponse à toutes demandes : pourquoi ceci ? pourquoi cela ? — « Je ne sais pas, c'est comme ça ! Dastour hai ! c'est l'usage ! » — On prononce ce « dastour hai » avec une emphase, une largeur qui veut dire : on ne touche pas à cela, c'est sacré !

Le pourquoi des choses ! Est-ce qu'un Hindou se pose jamais cette question ? Elle suppose une préoccupation, une attention, un effort. — Pourquoi ? — Laissons-nous donc vivre ! C'est comme ça — ou simplement : c'est ça ! — C'est bon ! — Atchcha ! — Pourquoi es-tu allé ce matin dans ma chambre à huit heures ? (c'est l'heure réglementaire) — Je ne sais pas. — C'est mal ! Il ne fallait pas le faire ! — Atchcha ! Demain tu iras à huit heures. — Atchcha. — Mais, imbécile, tu ne vois pas que je me moque de toi ? — Ce sera une heure plus tard. — Atchcha ! — Non, je voulais dire un quart d'heure plus tôt. — Atchcha ! — Et si je ne

Digitized by Google

suis pas content, tu recevras une correction. — Atchcha ! — Vous voyez qu'ici les serviteurs raisonnent un peu moins que dans d'autres endroits.

Les idoles, les divinités sont nombreuses : de vilaines figures humaines, plus fréquemment des figures de bêtes ou bien le mélange des deux, ou enfin des pierres informes. Je commence à regretter de ne pas avoir perdu mon temps à étudier le nombre et les attributs des divinités de ce panthéon. Je m'en console, vous pourriez vous ennuyer, et moi aussi. Le paon, le singe et l'éléphant sont les dieux qui dominent, et l'image du soleil et celle de la lune sont souvent humanisées et placées côte à côte.

On ne laisse pas entrer dans tous les temples. Un jour, arrêté sur le seuil, je remarquais une figure grossièrement tatouée et je commençais à distinguer sous les diverses couleurs un visage de femme, quand le gardien s'en apercevant, tira précipitamment un rideau en disant : « Ils vont se mettre en colère. » — L'idole préférée de ces temples est représentée nue. Je ne m'étonne plus que les gens aient le culte de la bête, et qu'ils soient si abrutis ! — Laissons ces horreurs ! — Laissons même l'art étonnant, les beautés architecturales qui ne manquent pas dans les temples de ces affreuses divinités. Aussi bien n'ont-elles été vues qu'en courant...

Arrêtons-nous un instant en face d'un curieux spectacle. Au bas de la colline, au fond d'une des ruelles de la cité en ruines, nous trouvons un marchand de pâtisseries hindoues et de certaines graines dont les singes sont friands. Nous laissons les pâtisseries peu appétissantes, mais nous nous procurons des graines. Pas de malicieuses réflexions, de grâce ! Attendez la suite. Nous avions vu des quantités de singes sur les murs délabrés, sur les arbres, et nous criions. Un indigène comprenant notre désir, les appelle. Deux singes, dix singes, quarante singes sont en mouvement, s'approchant peu à peu, nous regardant avec défiance d'abord, et se familiarisant peu à peu au point de s'asseoir en face de nous. Je tends une main pleine de graines ; un singe approche, prend ma main de sa main gauche et puise de l'autre main pour manger gloutonnement. A peine eut-il pris la dernière pincée que, du revers de sa main gauche, il frappa doucement le revers de la mienne, comme pour me dire : c'est fini, et me regarda attentivement pour voir s'il y avait autre chose. Même scène en présence de tous ceux qui m'accompagnaient. Quelques

Digitized by Google

jours plus tard semblable distraction dans un village proche de Jaypor.

Le Père Paul m'accompagnait dans cette deuxième excursion. Arrivé à un endroit avec ses enfants, il se sentit peu rassuré et fit rebrousser chemin à sa petite famille : il venait d'apercevoir la trace du tigre. Les hindous ne tuent pas ces animaux féroces quand ils les voient, il ne leur est permis de les traquer que quand ils sont devenus mauvais, c'est-à-dire quand ils ont dévoré quatre ou cinq personnes !

Je renonce à vous parler des jardins zoologiques et des animaux qu'on y soigne, grands carnassiers tout aussi bien que gracieux oiseaux. Déjà j'ai été trop long et je ne veux pas manquer le courrier de ce soir comme j'ai manqué le dernier.

Je termine ma lettre à Musserabad, poste militaire anglais, d'où je pars demain pour aller voir le Père Charles au milieu de ses Bilh. Peut-être parlerons-nous encore de Jaypor, la ville curieuse par excellence !...

Adjmere, 27 février 1902.

Dans ma dernière lettre, je me suis arrêté, au moment où je voulais vous parler des sadous, c'est-à-dire des ascètes de l'Inde. On distingue ici les fakirs et les sadous ; les fakirs s'exercent à la perfection musulmane, les sadous à la perfection indienne. Laissons les fakirs, je n'ai point cherché à les connaître et disons un mot des sadous. On en rencontre à chaque pas ; ils se livrent à mille différentes pratiques. Vous vous souvenez de ce dévot dont parlait le Père Charles dans la lettre publiée par les *Annales franciscaines*, il s'adonnait à la contemplation pendant trois heures en se tenant sur une jambe en face du soleil et en ne se laissant distraire de son exercice par aucun objet extérieur. Je l'ai vu ce brave homme ; il s'est jeté la face contre terre devant moi, il n'était pas en prière et c'est un paria. Durant son exercice il débite une litanie de tous les faux-dieux qu'il peut nommer.

D'autres sadous se livrent dans les rues à leurs actes... de vertu ; j'en ai vu des représentations au musée de Jaypor, elles représentent de véritables tours de force ou d'adresse. Plusieurs tiennent le bras tendu vers le ciel des heures entières dans l'immobilité, les ongles des doigts retournés jusqu'à l'intérieur de la main ; d'autres la tête en bas, les pieds en l'air ; d'autres

Digitized by Google

le ventre en haut et la tête renversée au-dessous du dos ; d'autres suspendus couchés, retenus par des cordes qui tiennent l'extrémité des bras et des pieds ; d'autres couchés à plat ventre, les bras tendus, paraissant morts. Il y a mille autres exercices de piété ; un sadou sans doute après bien des efforts, était parvenu à faire manœuvrer, par sa seule volonté, tantôt à droite, tantôt à gauche, tantôt en haut, tantôt en bas, tantôt même en rond, — quoi donc ?... son énorme ventre ! Il avait un autre exercice très purifiant, j'hésite à vous l'indiquer... Nos Pères, je vous en avertis, n'y ont point assisté, sur le dire de cet homme ils ont appris qu'il absorbait chaque jour, par simple... aspiration, tout un baquet d'eau... en s'asseyant dessus.

Voilà les sadous de l'Inde ! Remarquez-le, ces absurdités sont prises au sérieux par le peuple et ces étranges ascètes croient faire œuvre méritoire. Ils appellent cela de la piété !

La piété !... Impossible de ne pas le reconnaître, l'Indien est un peuple dévot. Il a des temples et des chapelles dans tous les centres ; il multiplie les endroits de dévotion : une niche contre un mur où l'on expose à la vénération publique une figure de singe ou de toute autre bête, une pierre barbouillée de vermillon, au milieu ou sur le bord d'un champ ; une petite construction en pierre ou en terre, au haut d'un chemin raide ; auprès de cette construction un vieux ou une vieille, gardien de la divinité de la côte ; les voituriers déposent une obole et le gardien vit de ces offrandes.

Pas d'action importante sans prière, sans sacrifice. A notre orphelinat de Josephpura, on fait venir un maçon pour construire les puits. Avant de commencer, le maçon fait remarquer qu'il pourrait y avoir éboulement, il lui faut quelques sous pour faire un sacrifice au dieu du puits.

Mais quelle ignorance et quelle piété mal entendue ! Faut-il vous raconter la dernière cérémonie faite pour une défunte ? C'était à Jaypor. Le corps avait été apporté de la maison mortuaire au cimetière accompagné des hommes de la Caste. Comme toujours, on avait couru en portant le corps et on criait, presque à chaque pas trois ou quatre mots : « Ram ram ! Atcha ! Sat bolna ghat hai ! » — « Dieu ! Dieu ! est vrai — Dieu la Vérité est le salut éternel ! »

Arrivés à l'endroit voulu, les hommes s'arrêtent, déposent le corps étendu sur deux bâtons et recouvert de deux linges

Digitized by Google

rouges, ceci indique le corps d'une femme, ils se retirent à dix mètres pour former un groupe et... bavarder. — Trois ou quatre femmes arrivent, portant sur la tête le combustible nécessaire à la crémation. C'était le moins cher, des bouses d'éléphants séchées, la famille n'ayant pu payer le bois qu'on emploie pour les castes supérieures. Nous pûmes nous approcher, voir de près et parler à ces pauvres gens flattés de sentir des moines à côté d'eux. On prépare des couches de combustible, on place le corps sur le bûcher ; on le recouvre de combustible jusqu'au cou. Avant de recouvrir le visage et la tête, eut lieu une affreuse cérémonie : le fils de la défunte s approche du cadavre et dépose dans sa bouche des sucreries et du beurre fondu ; chaque assistant fait de même. L'un d'eux faisait couler de temps en temps de l'eau sur cette affreuse bouillie. La signification ?... Une dernière fois on veut montrer qu'on ne la laissera manquer de rien. Vite le visage fut recouvert par le linge d'abord, ensuite par le combustible ; le fils de la défunte brisa son vase de feu, le répandit sur la paille et tourna autour du cadavre, allumant le bûcher. Tandis qu'il crépite avec force, il s'approche du brasier armé d'un bâton, découvre le crâne, frappe à plusieurs reprises de la pointe de son bâton jusqu'à ce qu'il ait fait un trou béant ; alors il dépose dans cette ouverture une noix de coco... Pourquoi ces horreurs ? C'était une nourriture pour l'éternité.

Ne nous arrêtons pas aux mille excentricités rencontrées à chaque pas. Je voudrais vous laisser sous une autre impression.

A Jaypor, est un musée où se trouvent réunis des objets très intéressants et instructifs. La grande salle réservée à l'histoire naturelle, permet d'étudier les diverses espèces d'animaux, jusque dans les plus minutieux détails d'anatomie. On y voit aussi l'immense variété des plantes dont on a eu soin de grossir les plus petites parties. Les types des races indiennes, les métiers, les castes, les poses des ascètes ; les peintures murales ; les fables les plus ridicules du dieu-singe et des autres dieux-bêtes sont là, représentées avec une légende indiquant le sujet.

A l'entrée je n'ai pas été peu surpris de voir, parmi les portraits des principaux râjâs du pays, une belle peinture, copie de Giotto : S. François et ses compagnons demandant au pape l'approbation de la Règle. Un de nos Pères ayant montré la belle vie illustrée de notre Père S. François, un artiste indien voulut aussitôt la copier.

Digitized by Google

Il y a encore à Jaypor une école des arts où l'on exécute des travaux admirables : un marteau, un poinçon, voilà tout l'outillage. Ici on fait des choses très belles ; on fouille le marbre, le fer et le cuivre, on les découpe en dentelles merveilleuses en se servant des moyens les plus simples.

Il faut maintenant quitter Jaypor. Ce ne sera pas sans jeter un regard de curiosité du côté de la gare. Vous ne pouvez vous figurer les richesses arrachées par les Anglais à un pays qu'ils laissent gémir daus une pauvreté, dans une misère lamentable. Sur cette immense ligne de Bombay à Calcutta, dix-huit à vingt trains chargés de marchandises passent chaque jour ; dans quelque temps, il en passera jusqu'à trente-cinq. Le chef de gare nous parlait de cinq mille roupies par jour, soit plus de huit mille francs de trafic à la seule gare de Jaypor.

7 mars 1902.

Je vous ai entretenu longtemps de Jaypor. Ce n'était point l'objet de ma visite, toutes ces choses vous intéresseront ; nous y sommes si peu habitués ! Le travail de nos Pères, leur zèle, nous sont bien plus familiers ; je vous signalerai mes remarques sur ce point.

Les historiens de l'Ordre auront de l'ouvrage dans l'avenir : nos religieux ont tant fait dans les Indes depuis cinquante ans ! Nos pères sont chargés en ce moment de plusieurs portions considérables des Indes anglaises ; les Belges ont le diocèse de Lahore; les Italiens, de la Province de Toscane, occupent le diocèse d'Agra.

Dans l'archidiocèse d'Agra, il y a trente-cinq religieux capucins, dont vingt-deux de la province de Toscane ; à Agra même, un collège avec huit professeurs ; deux Pères, deux prêtres séculiers, quatre tertiaires. Je n'ai point à vous parler des travaux de ces religieux, ni du désir qu'ils ont de faire plus encore. Mais comment taire deux ou trois remarques qui m'ont frappé ?

Dans la cathédrale sont enterrés dix de nos Pères capucins ; j'ai lu avec émotion leurs noms sur les pierres tombales : Mgr Jacopi, premier évêque d'Agra qui a tant bâti d'églises, exécuté tant de travaux, fait tant de voyages apostoliques dans toutes les parties de l'Inde : il est mort à soixante-dix-neuf ans en 1891 ; Mgr Benedik, vicaire apostolique, mort en 1865. Ce sont encore :

Digitized by Google

le Père Conrad, dont on parle encore partout dans la mission comme d'un saint, mort en 1894; le Père Jacques Roger, capucin indien, mort à trente-quatre ans la même année ; le Père Harkins-Joseph, Irlandais, mort en 1888; un Père Corneille mort en 1882 ; le Père Laurent, un français de Perpignan, mort en 1883 ; un Père italien, Auguste-Marie, missionnaire pendant trente-cinq ans et mort en 1878 ; un Père Celse, mort en 1862 et le Père Bonaventure mort à quarante-quatre ans en 1842.

Proche de la cathédrale se trouvent le pensionnat et l'orphelinat dirigé depuis cinquante-six ans par les religieuses de Jésus-Marie. La Supérieure, une vraie et bonne française, habite la maison depuis quarante-cinq ans. Avec quelle émotion elle me parlait des débuts, de leur dénuement primitif, des agrandissements successifs ! Elle était fière de me parler des trois cents orphelines. Cependant une teinte de tristesse a paru sur son visage en songeant que du jour au lendemain on peut les priver et de leurs orphelines et de tous les terrains et bâtiments qu'elles ont pu se procurer par leurs épargnes ; ce sont des biens de mission.

Qu'elle était heureuse, surtout, de me montrer, dans la salle de réception, les portraits des vicaires apostoliques capucins qui se sont succédé à Agra depuis soixante ans! Elle les a presque tous connus. Je remarque dans la chapelle un beau portrait de notre sainte Véronique Julianis. Les soldats anglais, après l'émeute du milieu de ce siècle pendant laquelle les Indiens pillèrent les églises et les maisons des Européens, rencontrèrent ce portrait chez un marchand, s'en emparèrent et l'apportèrent aux Sœurs.

Il y aurait plusieurs détails curieux à vous signaler dans cette ville, mais j'aime mieux vous dire un mot de la conversion d'un râjâ des environs d'Agra. Il a, sous sa dépendance, cinq cent mille sujets. Un ministre protestant était devenu un de ses amis ; ce râjâ aimait à questionner, à s'instruire ; il avait vu dans la religion protestante quelque chose de mieux que dans son culte indien. Il s'était fait protestant.

De tous les livres de la Bible, l'Évangile de saint Jean avait ses préférences, il en faisait une lecture fréquente et méditée. Il remarqua plusieurs passages ayant trait à la Sainte Eucharistie et et ne se trouvait pas entièrement satisfait des explications données par les protestants sur ces divers passages. Sur ces entrefaites un de nos Pères se présenta au palais pour demander un subside en faveur de l'orphelinat ou de quelque autre œuvre. — Le

Digitized by Google

prince voulut le voir, il porta la conversation sur ce passage de saint Jean : *Qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem in me manet et ego in eo.* Le Père lui parla de la présence réelle de Jésus au Saint Sacrement et sur la foi de l'Église Romaine. — Ces explications charmèrent le râjâ ; il eut ensuite d'autres entretiens,et au bout d'un certain temps, il manda auprès de lui le ministre protestant pour lui dire que sa foi, dans le protestantisme, était fort ébranlée et que s'il ne lui donnait point une explication satisfaisante il étudierait davantage la religion romaine. Après un an, le râjâ abjurait le protestantisme et se faisait catholique romain. Un Père va dire la Messe au palais le dimanche et le râjâ tient à faire la Sainte Communion en habit de tertiaire...— Les annales franciscaines de Milan ont donné, il y a deux ans, le récit de cette conversion.

Rentrons maintenant dans notre mission du Râjpoûtânâ. La première station après Jaypor, est Josephpura : orphelinat fondé depuis quelque temps à peu de distance d'Adjmere.

Nos Pères sont préoccupés de l'avenir de leurs chrétiens. Les nouveaux baptisés, les jeunes surtout, arrachés à la famine et restés à la charge de la mission, se marient et se marieront au fur et à mesure de leur âge ; il faut songer à leur avenir, autant que faire se peut dans un pays dénué de ressources. Avoir une grande étendue de terrain, en céder une part aux nouveaux ménages, leur donner une paire de bœufs et une charrue, aider peu à peu à former un village qui serait chrétien et qui se suffirait à lui même : telle est l'ambition de nos Pères. Il y a deux ans, pressés par la famine, les propriétaires de diverses langues de terre situées à une heure de chemin de fer d'Adjmere, proposaient de vendre presque pour rien.

Le Père Préfet possède maintenant une vaste étendue. Pour différentes raisons les jeunes ménages de Kurda ne sont point venus s'établir en cet endroit, et le Père Préfet a songé alors à y fonder un orphelinat de garçons en attendant de nouveaux mariages. Là, le Père Alexandre et le Frère Eustache se dévouent à l'éducation de quarante orphelins.

Quel pays desséché ! Depuis dix-huit mois il a plu deux fois et la rivière près de laquelle se trouve l'ophelinat a coulé pendant... deux heures ! C'est tout ! On a la ressource de creuser des puits. On ne trouve point toujours l'eau et quand on la trouve, elle est saumâtre et peu abondante. Mais le Père Alexandre est courageux ;

Digitized by Google

s'il est possible de tirer parti du terrain, il le fera sûrement. En attendant, sujet à la fièvre ainsi que son compagnon, ils n'en continuent pas moins à se livrer au travail ; on creuse davantage le puits en ce moment et on a déjà commencé à en creuser d'autres.

L'année dernière on avait labouré une vaste étendue de terrain; la pluie n'est point venue. On ensemença plus tard ; la pluie tomba ; la semence grandit... Une nuée formidable de sauterelles s'abattit sur le champ verdoyant ; tout fut dévasté. On ne se fait pas idée en Europe de ces fléaux. Sur une étendue d'un kilomètre de large et de cent kilomètres de long grouillait une colonne formidable. Tout près de l'orphelinat, la voie est un peu escarpée ; plusieurs fois les roues passant sur des milliers de sauterelles s'engraissèrent au point de tourner sur elles-mêmes et d'arrêter la marche.

Jusqu'où va la crédulité de la plupart des Indiens, en même temps que la supercherie des sadous, ces saintes gens dont nous parlions ? Ces fléaux sont des punitions du ciel ou plutôt les châtiments que les sadous eux-mêmes font tomber sur le pays quand on ne leur fait pas assez d'aumônes. Ces ascètes ouvrent le puits où sont renfermées les sauterelles et leur permettent d'aller châtier la terre. Dès qu'on leur a donné suffisamment, ils les font rentrer. Et grand nombre, même parmi les gens de la haute caste, croient ces absurdités.

Il y a quarante-sept orphelins de la famine ; rien de simple comme leur vêtement, leur nourriture et leur couche : un morceau de toile grossière d'environ deux mètres de long et soixante-dix centimètres de large avec une couverture : voilà le vêtement et le lit pour l'année ; une galette de différentes graines concassées, mélangée d'un peu de froment : voilà la nourriture ; soit pour la nourriture cinq francs par mois et par enfant. Trois mille francs par an pour l'ensemble, ces enfants ne pouvant rien gagner.

Le Père Alexandre voudrait arriver à trouver sur place la nourriture de son petit peuple. Le gouvernement anglais lui a donné, à cause de la famine, six paires de bœufs ; il s'en est procuré six autres ; il a fait venir des hommes pour labourer et ensemencer une partie de ses terres, mais, vous venez de le voir, tout a été perte pour lui.

La maison occupée par l'orphelinat est isolée en pleine brous-

Digitized by Google

se, rien ne vient troubler la solitude, à part le bruit du chemin de fer qui passe à cinq cents mètres. Tout près, la voie ferrée monte un peu, la machine ralentit sa marche, parfois les voleurs du pays profitent de ce ralentissement pour sauter sur les wagons chargés de grains, ils jettent à terre un certain nombre de sacs, redescendent et emportent le fruit de leur rapine.

Musserabad.

Bien différente est la station de Musserabad ; je l'ai visitée après l'orphelinat.

C'est une station militaire où campent ordinairement des soldats irlandais catholiques en assez grand nombre. Le Père Raphaël s'y trouve seul avec une ordonnance militaire et deux ou trois natifs pour les divers services. L'église est vaste, massive et sans style. Le gouvernement anglais paye assez largement l'entretien du chapelain et du culte. Le Père préfet ne manque pas de prendre le surplus pour l'orphelinat. Je disais la messe du régiment le dimanche de la sexagésime et je fus agréablement surpris de voir trois cent cinquante soldats, musique en tête, arriver à l'église, remplir la nef, se tenir parfaitement pendant l'office divin et quelques-uns chanter avec âme. Deux soldats communièrent. Le Père marqua sa surprise de ne pas avoir entendu plus de confessions la veille : cent-cinquante de ces soldats devant partir le lendemain pour le Sud-Africain. Le chapelain eût désiré les voir se préparer au départ avec plus de soin. Ces pauvres jeunes gens partent sans enthousiasme. Pourtant quand ils seront là-bas, ils ne manqueront pas de se confesser et de communier avant de se battre. Le soir, pour le chapelet et le salut, qui n'est pas un service commandé comme la sainte Messe, il y avait une cinquantaine de soldats, une trentaine d'autres catholiques, ces derniers peu pratiquants, tous chargés de la cuisine des officiers. Il n'y a guère d'autres chrétiens dans ces parages.

Le lendemain, j'assistais au départ des soldats ; le Père Raphaël fit grand plaisir à ces braves gens en allant leur serrer la main dans le train, et le ministre protestant fit de même à l'égard de quelques soldats protestants, mais il n'excita pas la même sympathie.

(A suivre.) Fr. ROBERT DE LAVAL.

Digitized by Google

MÉLANGES.

UN THÉOLOGIEN IGNORÉ DU XVIIIe SIÈCLE.

LE R. P. ADRIEN DE NANCY, CAPUCIN.

Ce religieux lorrain, auteur de quelques ouvrages théologiques et ascétiques, est très peu connu. Les dictionnaires biographiques ou bibliographiques omettent son nom ou mentionnent simplement un seul de ses écrits. Ses compatriotes eux-mêmes sont peu renseignés sur son compte. Dom Calmet [1] lui consacre une ligne à peine : « Adrien (le R. P.) de Nancy, capucin, s'est rendu célèbre par ses ouvrages de philosophie. Les Pères Capucins, à qui j'avois demandé quelques mémoires sur leurs religieux qui se sont distingués dans la littérature, se sont excusés de m'en donner. » Chevrier [2] n'en sait pas davantage. Michel [3], copiant en partie Dom Calmet, écrit : « Adrien (le R. Père), capucin, né à Nancy, s'est rendu célèbre par des ouvrages de philosophie que son Ordre conserva jusqu'à la Révolution, et qui disparurent vers cette époque. » Si l'excellent juge de paix de Vézelise parle d'ouvrages manuscrits et perdus, nous comprenons qu'il ne les nomme pas. Mais nous ne nous expliquons pas son silence ni celui de Dom Calmet sur quatre écrits imprimés du P. Adrien. Les ayant trouvés réunis à la bibliothèque du grand séminaire de Nancy, nous avons fait quelques recherches sur leur auteur, et nous avons rédigé une courte notice destinée à tirer de l'oubli le capucin nancéien [4].

1. *Bibliothèque lorraine*, in-fol., Nancy, 1751, p. 22. L'abbé de Senones connaissait cependant un ouvrage du P. Adrien ; il en parle dans son *Histoire de Lorraine*, t. I, col. 200. Il ne s'en est pas souvenu, lorsqu'il composait sa *Bibliothèque*.

2. *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, Bruxelles, 1754, t. II, pp. 199-200.

3. *Biographie lorraine*, Nancy, 1829, p. 12.

4. Elle a paru dans la *Lorraine artiste*, Nancy, 1889, pp. 199-201, 216-219. Le présent article n'en est qu'une refonte, légèrement modifiée. Nous en avons condensé la substance dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, dirigé alors par M. Vacant et continué par nous, Paris, 1900, t. I, col. 462.

Digitized by Google

Ignorant le nom de famille du P. Adrien, nous n'avons pas pu retrouver l'acte de son baptême dans les registres paroissiaux de sa ville natale. Le registre des professions du couvent de Nancy, conservé aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle, est trop récent pour contenir l'acte de profession du P. Adrien, à supposer que ce religieux ait fait son noviciat dans cette maison. Les seuls renseignements qui nous restent sur sa personne nous ont été fournis par les approbations de ses supérieurs, placées en tête de ses ouvrages. Elles nous apprennent que, simple religieux et prédicateur en 1720, deux fois professeur de théologie avant 1725, définiteur cette année-là, custode de la province de Lorraine en 1727, le P. Adrien était, en 1732, gardien d'un couvent. Nous ne savons rien de plus sur sa vie religieuse, et nous ne pouvons que recenser ses écrits suivant l'ordre de leur apparition.

Le premier en date est intitulé : *Éloge historique de l'illustre martyr saint Élophe* [1]. L'histoire et la légende du Saint y sont racontées sur le ton du panégyrique entremêlées de réflexions morales et pieuses. L'auteur a emprunté les faits de la vie et du martyre de saint Élophe à la relation écrite au XIIe siècle par Rupert, abbé de Deutz, et à la notice qu'on lit dans la *Vie des saints* de Surius. Les archives de la cathédrale de Toul, les bréviaires de Toul et de Cologne, la tradition orale et les anciens monuments existants encore à Soulosse [2] lui fournirent quelques détails. Il consulta aussi deux légendes plus récentes : « L'on s'est servi, dit-il dans sa préface, de celle que M. P. Vici, docteur en théologie de la Faculté de Rheims, a fait imprimer à Paris, l'an 1578 [3]. » L'on s'est encore plus attaché à celle qui fut composée par M. François Henry, licencié en droit canon et doyen des chanoines de l'église collégiale de Saint-Nicolas de Brixey, et imprimée à Nancy, 1629 [4].

Dom Calmet [5], appréciant l'*Éloge historique*, déclare n'y avoir « rien trouvé que quelques particularités peu certaines, ajoutées au récit de l'abbé Rupert. » Le jugement est sommaire. Les Bollandistes [6], moins dédaigneux, ont relevé et noté ces particularités, et bien qu'elle manque de critique et de couleur locale, la relation du P. Adrien est exacte et précise dans les détails, tandis que son sévère critique a obscurci l'histoire du transfert des reliques de saint Élophe à Cologne au point qu'au dire des Bollandistes son sentiment ne peut être adopté.

Le naïf capucin parle de l'Église de Toul comme si elle avait été organisée

1. In-12, Nancy, 1721, chez N. Baltazard.

2. Village du canton de Coussey et de l'arrondissement de Neufchâteau, département des Vosges.

3. L'auteur de cette légende est Jacques Tigeou (et non Tigeon comme on écrit souvent), natif d'Angers, chancelier et chanoine de l'église cathédrale de Metz, en 1567.

4. Elle a pour titre : *Narration panégyrique sur la vie de saint Élophe, martyr au duché de Lorraine.* Voir Calmet, *Bibliothèque lorraine*, p. 493 ; Beaupré, *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, Nancy, 1856, p. 107.

5. *Histoire de Lorraine*, t. I, col. 200.

6. *Acta sanctorum*, t. VII octobris, pars posterior, pp. 799-816.

Digitized by Google

au IVe siècle de la même manière qu'au XVIIIe. Saint Élophe étudie dans l'école épiscopale, alors dirigée par son frère saint Euchaire, plus tard évêque de Grand ou coadjuteur de Toul, puis martyr, et bâtie en dehors de l'enceinte de la ville, au lieu où s'élèvera dans la suite l'abbaye de Saint-Mansuy. Il se présente à son évêque pour recevoir la tonsure cléricale. Ses vertus le font bientôt recevoir au nombre des chanoines de l'église cathédrale ; un bénéfice lui est assigné ; nommé archidiacre, il n'a, en cette qualité, juridiction que sur une partie seulement du diocèse. A côté de ces anachronismes, le récit contient quelques détails intéressants à divers titres. Le bâton que porte saint Élophe est non pas un insigne pastoral, mais simplement son bourdon de voyage. A peine la tête du martyr est-elle détachée du tronc, que le cruel Julien l'Apostat se précipite pour boire le sang chaud qui en jaillit ; ce fait paraît très vraisemblable au P. Adrien qui montre combien il répond au caractère sanguinaire du tyran. Au temps où écrivait notre auteur, une plaque de fer couvrait la marque encore visible des gouttes de sang qui avaient jailli de la tête du martyr, quand il fit sourdre du rocher la source qui coule encore [1].

L'*Éloge* est suivi d'une *Méthode ou pratique de piété pour l'instruction et la consolation des pèlerins qui visitent le tombeau de saint Élophe et les lieux qu'il a sanctifiés par son martyre.* Elle indique, pour les six stations du pèlerinage, des considérations à faire et des prières à réciter. Le visiteur est censé venir de Neufchâteau, car il s'arrête d'abord sur la rive droite du Vair, à la chapelle de la décollation du Saint, chapelle qui n'est jamais, dit le P. Adrien, envahie par les eaux dans les débordements de la rivière. La deuxième station a lieu un peu plus qu'à mi-côte, à la fontaine qui jaillit sous le bâton du martyr ; la troisième, quelques mètres au-dessus, au rocher qui s'ouvrit pour soustraire le Saint, portant sa tête dans ses mains, aux recherches des soldats de Julien. Les trois autres sont au sommet, la quatrième, à la chapelle, où se conserve la pierre qui s'affaissa en forme de siège sous le poids glorieux du corps du martyr, la cinquième, devant la châsse des reliques ; la sixième enfin, au pied du tombeau. Le P. Adrien décrit les lieux en témoin oculaire, et il est probable que, de Neufchâteau où il existait une maison de son ordre et dont il vante la dévotion spéciale à saint Élophe, il fit un pèlerinage à Soulosse.

Examiné et approuvé dès le 22 avril 1720 par deux théologiens du couvent de Nancy, les Pères Nicolas de Vic, ancien lecteur de théologie, et Basile de Blénod, lecteur, l'*Éloge* put être imprimé avec la permission du T. R. P. Général, donnée à Rome le 28 mai 1720, et celle du provincial de Lorraine, « Henry du Neuf-château », datée de Nancy du 22 février 1721. L'auteur obtint aussi de Paris, le 28 janvier 1721, l'*imprimatur* de Monseigneur François Blouet de Camilly, évêque et comte de Toul, archevêque nommé de Tours, sur l'approbation donnée à Nancy, le 31 décembre 1720, par le P. Jean-Joseph Petitdidier, jésuite.

1. Elle est de forme triangulaire, ressemblant presque à une griffe. Cf. Lhuillier, *Sainte Liboire et les martyrs lorrains du IVe siècle*, c. XXIII, t. II, p. 219.

Digitized by Google

En 1729, le P. Adrien publiait son ouvrage principal. Il a pour titre : *Liber argumentationum super præcipuas theologiæ difficultates* [1]. Dédié au prince Charles-Alexandre de Lorraine, ce livre n'est destiné ni aux commençants ni aux savants, qui, pour des raisons différentes, en tireraient peu de profit; mais il sera d'une grande utilité aux étudiants déjà versés dans les sciences divines et obligés de discuter chaque jour dans les écoles quelque thèse théologique. Ils y trouveront exposée dans un ordre convenable et d'une manière succincte la matière de leurs joûtes scolastiques, objections et réponses en forme, qu'ils n'auront qu'à étudier et à développer. Divisé en quatre parties comme les Sentences de Pierre Lombard, l'ouvrage contient le même nombre de titres et conclusions (au total 182) que le livre du *Maître*. Cependant les sujets sont disposés dans un ordre différent. Ce sont ou bien des articles de foi, contre lesquels les hérétiques soulèvent toutes sortes d'arguties, ou bien des opinions d'école, celles surtout qui divisent les thomistes et les scotistes. Ils embrassent les traités de Dieu un et trine, de la Création, de l'Incarnation et de la Rédemption, enfin des Sacrements et de la Béatitude finale. L'emploi constant de la même méthode donne de l'unité à l'exposé de tant de questions différentes. La conclusion énoncée, le sens en est, au besoin, expliqué et les preuves positives toujours brièvement indiquées : la part principale est laissée aux objections et aux réponses, posées dans les formes de l'argumentation scolastique.

Un esprit étranger aux questions agitées dans l'École, et non initié à la méthode, puissante de logique, de leur exposition et de leur discussion, serait porté à ne voir dans ce livre qu'un amas d'arguties, de subtilités, de mots vides de sens, un arsenal d'armes vieillies et rouillées. Il en est tout autrement, et maintenant que les exercices de l'argumentation, si propres à faire envisager un sujet sous tous ses aspects, découvrir les sophismes de l'erreur et ramener tout aux règles inflexibles de la logique, si capables par suite de donner de la fermeté et de la souplesse à l'esprit, sont de plus en plus en honneur dans les écoles de théologie, le livre du P. Adrien serait très utile aux élèves des séminaires, qui se façonnent aux luttes scolastiques, et aux candidats qui doivent soutenir publiquement des thèses, principale épreuve du doctorat en théologie. Subtil parfois peut-être, toujours exact et profond, judicieux dans le choix des preuves, menant bien la discussion, fidèle aux règles de la dialectique, le théologien de Nancy serait un bon guide et un beau modèle.

Sur l'approbation, donnée par deux théologiens de la province, Antoine de Mangonville et Basile de Blénod, professeurs (Blâmont, le 10 juin 1725), le provincial de Lorraine, Léonard de Pagny (Nancy, le 12 juillet 1725), et le vicaire général de l'Ordre autorisèrent l'impression du livre, qui fut entreprise après un nouvel examen et une nouvelle approbation, donnée le 1er juin 1727, par M. Abram, docteur en théologie et chanoine de Saint-Dié.

1. 2 in-8°, à Bamberg, chez Jean-Georges Lochner. C'est le seul ouvrage du P. Adrien, mentionné par le P. Hurter, *Nomenclator-litterarius*, 2e édit., Inspruck, 1893, p. 965.

Digitized by Google

Le théologien ne s'adonne pas aux abstractions de la métaphysique et du dogme jusqu'à négliger l'étude des règles de la morale et des pratiques de la vie spirituelle ; souvent même, ses plus hautes spéculations n'ont d'autre but et d'autre résultat que de lui faire mieux comprendre et exposer les principes les plus élevés de la piété et de la conduite des âmes. Le P. Adrien a suivi cette voie, et son troisième ouvrage est un écrit de spiritualité, rédigé en français sous le titre d'*Exercices spirituels et pratique continuelle de l'imitation de J.-C. en faveur des personnes dévotes et religieuses, particulièrement des enfants de saint François* [1]. Composé dans le dessein d'enseigner comment et avec quel esprit on doit se comporter dans les différentes occupations de la vie religieuse, il comprend deux parties. La première donne quelques règles et suggère de bons sentiments sur la régularité des actions journalières, la prière et la réception des sacrements. La seconde indique, pour chaque semaine de l'année, une vertu particulière à pratiquer, et propose un mystère de la vie de Notre-Seigneur, devant servir de motif à la pratique de la vertu indiquée et de sujet à l'oraison mentale. Ce mystère, tiré successivement des sept époques principales de la vie terrestre de Jésus-Christ, fournit pour chaque jour de la semaine des considérations spéciales propres à entretenir la dévotion. Suivant cette méthode simple et féconde, il est facile de sanctifier par la méditation, la prière et la pratique des vertus les cinquante-deux semaines de l'année.

Examiné et approuvé le 26 mars 1732, par deux théologiens du couvent de Saint-Mihiel, Léonard de Pagny, gardien et ancien provincial, et Marc-Antoine de Valfroicourt, prédicateur et maître des novices, le livre des *Exercices* fut imprimé avec l'autorisation du P. Général et de l'Ordinaire.

Plus tard, le P. Adrien revint aux études théologiques, que probablement même il n'avait pas abandonnées, et en 1742, il publiait un quatrième ouvrage intitulé : *Analysis theologiæ in tres partes divisæ juxta communiorem doctorum ordinem methodo compendiosa* [2], et dédié encore au prince Charles-Alexandre de Lorraine. En exposant son dessein, l'auteur dit que son livre sera pour les savants une analyse, pour les commençants une introduction, pour tous une synopse, un mémorial, un miroir et un manuel.

Les points essentiels de la théologie positive, scolastique et morale y sont brièvement exposés en vingt traités, dont quelques-uns comptent à peine une ou deux pages. La doctrine de l'Église y est toujours nettement posée en face des erreurs hérétiques. Dans les questions qui divisent les théologiens, le P. Adrien n'est pas le disciple d'une seule école. Si le plus souvent, comme on le pense bien, il est scotiste, il s'écarte parfois du sentiment du Docteur subtil, notamment au sujet de la distinction entre l'essence et les attributs de Dieu. A la suite de Molina, il admet la science moyenne, et avec Lessius il fait consister la béatitude céleste dans la joie que les saints goûtent au ciel. Son opinion est moins justifiable quand il prétend que Dieu a imprimé dans

1. Un vol. in-12, imprimé à Luxembourg, chez André Chevalier, en 1733.
2. Un vol. in-8°, édité à Nurenberg chez Jean-Jacques Lochner.

Digitized by Google

l'intelligence humaine l'idée de son existence. En morale, il est probabilioriste.

Parmi les traités de théologie positive figure un abrégé d'histoire ecclésiastique, où sont nommés, siècle par siècle, les papes, les empereurs, les hommes illustres et les hérétiques. L'histoire de la Lorraine et du diocèse de Toul y tient une large place ; le théologien nancéien se complaît véritablement à rappeler les grands événements et les héros de sa patrie.

Examiné par deux religieux du couvent de Nancy, les Pères Antoine de Mangonville et Basile de Blénod, anciens professeurs de théologie, le livre reçut leur approbation, le 10 avril 1741, en vertu de laquelle le procureur et commissaire général de l'Ordre des Frères Mineurs Capucins, le 2 juin suivant, en permit l'impression.

Nous ignorons si le P. Adrien a composé d'autres ouvrages d'hagiographie, de théologie ou de spiritualité. Les quatre que nous connaissons, sans avoir une valeur exceptionnelle, méritaient d'être signalés, et leur auteur a droit à une place honorable dans la longue liste des écrivains de son Ordre.

Une ligne de l'annaliste lorrain, l'abbé Chatrian [1], nous a appris la date de la mort du capucin : « Le Père Adrien de Nancy mourut, le 11 décembre 1745, étant conventuel de Neufchâteau. Il avait été lecteur, gardien en plusieurs couvents de la province, définiteur et custode. » Son acte de décès ne se trouve pas dans les registres paroissiaux, malheureusement incomplets, conservés aux archives municipales de Neufchâteau. Les recherches que j'y ai fait faire sont demeurées sans résultat.

E. MANGENOT,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

1. *Anecdotes ecclésiastiques du diocèse de Nancy*, t. IV, p. 22 (manuscrit de la bibliothèque du grand séminaire de Nancy).

Digitized by Google

A PROPOS D'UN DRAME SOCIAL.

Par la mort, de Marc SANGNIER.

Le *Sillon*, en ce moment, fait grand bruit. Il est arrivé à ce tournant de sa vie qui, chez l'homme, représente assez l'instant où il doit décider sa vocation. S'il écoute l'appel de Dieu, les sages conseils et le bien du prochain, il aura une belle et noble existence, s'il se laisse entraîner par l'amour-propre et la confiance aveugle en lui-même, il aura le sort de ces jeunes gens de brillant avenir, qui sombrent lamentablement, faute d'avoir su être prudents et humbles.

Malheureusement, il semble que la sagesse et la prudence ne sont pas toujours les conseillères écoutées de cette jeunesse ardente, éprise d'un idéal très beau de fraternité sociale, mais qui manque de fondement solide et nettement défini.

Plus on étudie ces beaux discours, ces projets multiples qui poussent touffus comme la menthe sauvage, plus on devient perplexe et anxieux, devant, — disons-le franchement, — l'incohérence de cette masse d'efforts et de paroles.

Le drame de Marc Sangnier n'est pas pour apporter plus d'ordre et de lumières. A première lecture, entraîné par le dialogue vif et brillant, par les phrases sonores et le crépitement des mots, on est tenté de s'émouvoir, mais cette tentation est courte dès que, la forme mise de côté, on en vient au fond.

Qu'est-ce que ce fond ? Un fils qui rompt brutalement avec son père, qui encourage la grève, donc la révolte, le désordre, le mépris de l'autorité et des lois, et, s'entêtant dans son utopie, déclare, envers et contre tous, qu'il recommencera.

Jean Mascurel, le héros de Marc Sangnier, serait bien embarrassé de présenter un programme quelconque, un plan suivi, pratique et salutaire de régénération de la société. Il n'a absolument rien prévu, rien projeté, rien étudié. Il veut détruire les capitalistes, et c'est tout. Comme le plus abruti des anarchistes, il se figure que, les capitalistes et les patrons écrasés, ce sera l'âge d'or.

Pour cet homme qui se clame chrétien, qui se promène toute la journée comme un puritain d'Écosse avec une petite bible dans sa poche, il n'y a que

Digitized by Google

la violence et la destruction. Il veut donner le bonheur à la classe ouvrière et ne voit qu'une chose pour le lui donner : l'argent. Bonheur vulgaire et matériel qui ne dépasse pas la conception des sans-Dieu. Ce catholique ne se dit pas que le bonheur de l'homme a sa base dans la paix de la conscience. Le partage universel des richesses du monde donnera-t-il à tous les hommes la vertu, la loyauté, la bonté, les mœurs pures, hors desquelles aucune société ne pourrait être heureuse? L'argent supprimera-t-il du coup le vol, le meurtre, l'ivrognerie ou l'inconduite?

Jean ne se dit rien de tout cela. Il ne voit que le mal commis par les patrons. L'ouvrier est parfait, le patron est un monstre. Il veut qu'on accorde tous les droits à l'ouvrier, il ne pense pas que l'usage de ces droits, sans le frein du devoir, n'est qu'une porte ouverte à la pire anarchie.

Et l'auteur, pour rendre plausible la conduite de son héros, est obligé de créer de toutes pièces des patrons fantastiques, des patrons qui, peut-être, ont pu exister — à peu près — il y a trente ans, mais certainement n'existent plus maintenant.

Les patrons d'à présent ne se moquent plus des revendications socialistes, comme le font Mascurel père et son ami Fleury Mercier, avec une inconscience idiote. Tout chef d'industrie, actuellement, a parfaitement conscience de l'importance des exigences populaires, de la valeur des termes, de leur signification, du danger qu'il y a à les ignorer ou à les mépriser. Ce Mascurel serait incapable de mener son usine, s'il pensait et parlait comme il pense et parle dans le drame. Et il ne dit pas seulement des sottises, il en fait, il les accumule. Il fait un traité qu'il signe avec ses ouvriers, puis il le nie le plus bêtement du monde. Il fait souscrire à son ami 400.000 francs pour un chemin de fer, et il prend cet argent pour soutenir sa fabrique, sans prévoir rien, pas même le retour certain de l'ami. Vraiment ce Mascurel est un très pauvre sire et on ne comprend pas du tout qu'il aie, jusqu'à la révolte de son fils, fait des affaires brillantes et prospères.

Pendant que l'auteur accumule sur l'infortuné Mascurel toutes les noirceurs possibles, il cherche à faire de Jean, un être d'élite, un nouveau Christ, le promoteur de ce nouvel Évangile qui doit régénérer le monde. Mais l'Évangile que prêche Jean Mascurel est un évangile de haine et de révolte, et malgré sa bible de poche, il n'a guère de ressemblance avec l'évangile de Celui qui a dit : Je suis venu apporter la paix sur la terre.

Jean se révolte contre son père, c'est son premier acte dans la voie nouvelle de sa prédication. Et cet acte est si choquant que Marc Sangnier lui-même a senti qu'il devait l'expliquer et l'étayer sur d'autres raisons que celle des fautes de Mascurel père. Il a été chercher alors François d'Assise et, dans son journal, *l'Éveil démocratique*, il a établi un parallèle entre le doux fils de Pica et son héros. Malheureusement la comparaison ne se peut soutenir. Le jeune Ombrien qui, en présence de l'évêque d'Assise, renonçait pour toujours au titre de fils de Bernardone, était une de ces âmes privilégiées que Dieu attire à lui par une vocation irrésistible. Malgré la pression divine,

Digitized by Google

François avait attendu longtemps, il avait subi de ce père brutal et autoritaire, les coups, les injures, la prison, tous les mauvais traitements et quand il s'était trouvé pour ainsi dire, acculé à cette extrémité, François, sans se départir du respect dû à son père, lui avait remis tout ce qui lui appartenait. Ainsi font à peu près tous les religieux qui renoncent au monde, la plupart ayant à subir les mêmes assauts de parents ambitieux ou trop affectionnés.

Jean, lui, n'a pas cette conduite délicate : Misérable, lui dit Mascurel. Est-ce ainsi que tu parles à ton père ? Tu dois le respecter d'abord !

JEAN. — Je dois d'abord respecter la justice.

MASCUREL. — Tu te révoltes !

JEAN. — Oui ! contre l'injustice.

MASCUREL. — Et si c'est moi qui suis à tes yeux l'injustice, alors tu te révoltes contre moi ?

JEAN. — Oui !

MASCUREL. — Contre moi, ton père ?

JEAN. — Oui, contre vous !

Pas d'hésitations, pas un seul retour vers les soins donnés à sa jeunesse, pas un mouvement de cœur. C'est sec, froid, haineux même. Pas un regret, pas même cette douleur qui serait si légitime, de savoir son père coupable. Non, tout de suite, ce Christ nouveau est devenu l'ennemi de celui qui lui a donné le jour. Mascurel, furieux et désolé, quitte la chambre et le docteur arrive et voit Jean abattu. Est-ce le chagrin du déchirement d'un cœur filial ? Point.

— Docteur, crie-t-il, les ouvriers ont raison. Mon père ment !

Et il ne confiera pas seulement à cet ami la faute de son père, non, il va la crier aux quatre vents du ciel. Il dira à tout le monde que son père a menti. Dans sa bible de poche a-t-il donc arraché l'histoire de Noë ?

Le nouveau Christ continue son œuvre.

« Il n'y a pas de justice, dit-il aux ouvriers. Vous êtes des naïfs, si vous croyez qu'on vous donnera la justice. Il faut que vous soyez assez forts pour la faire, la justice !

— Sachez être libre ! dit-il encore. Ce ne sont pas les lois qui peuvent vous rendre libres. Vous seuls pouvez briser vos fers ! »

Cet appel direct à l'insubordination est de nouveau suivi d'un soupir puritain qui paraît là vraiment comme un blasphème.

« Le Christ est amour. Vivez le Christ !... »

Ce rappel perpétuel de la divine personne de Celui qui a été obéissant jusqu'à la mort, n'est pas fait pour attirer au drame de Marc Sangnier la sympathie des hommes qui ont le respect de la religion et de son divin fondateur.

Notre-Seigneur n'a cessé de prêcher la paix et la concorde. Il est venu pour régénérer l'humanité par la purification des mœurs et des cœurs. Il a dit : rendez à César ce qui est à César. Il a reconnu jusqu'à la mort le pouvoir de Pilate, d'Hérode, du grand-prêtre. Ses disciples ont été, à son image,

Digitized by Google

si respectueux de la loi, dans tous les pays où ils ont vécu, qu'ils ont accepté celles qui paraissaient les plus iniques et les plus révoltantes. Nul d'entre eux n'a combattu révolutionnairement la grande plaie de la société d'alors : l'esclavage. Quand les empereurs les persécutaient, ils se proclamaient par leurs apologistes, leurs plus fidèles sujets. Ignoraient-ils les maux de l'état social de leur temps ? Nullement. Ils en avaient la plus claire certitude, mais ils remettaient à la seule puissance moralisatrice de leur religion, le soin d'y remédier. Ils connaissaient leurs droits, mieux que les socialistes modernes, mais ils connaissaient aussi leurs devoirs vis-à-vis de Dieu, de l'État et d'eux-mêmes, et ils trouvaient, à le remplir, le vrai bonheur.

Voilà la différence des deux Évangiles.

Jean continue son œuvre de démolition. Après la famille et la loi, il ne veut plus même de patriotisme. Le patriotisme, dans le drame, est ridiculisé sous la figure d'un pauvre vieil officier de l'empire, gâteux, qui nourrit un vieil aigle déplumé. Il espère que Jean va travailler à rendre à la France sa gloire première. Il espère lui aussi la revanche.

« — Non, dit Jean, la France travaillera pour le monde, et deviendra l'humanité... Nous ferons bien mieux que de reprendre un peu de terre, nous délivrerons la justice.

LE CAPITAINE. — Mais elle (la France), que deviendra-t-elle ? Briserez-vous ses fers.

JEAN. — Il n'y aura plus de fers, s'il n'y a plus de haine.

LE CAPITAINE. — Et la revanche, la veux-tu ?

JEAN. — Oui, la revanche sainte de la fraternité contre l'esclavage, de la justice contre l'oppression, de l'amour contre la haine !

LE CAPITAINE. — Quoi ! Qu'est-ce que tu dis ? Tu ne hais pas le Prussien ?

JEAN. — Je ne peux pas haïr.

On pourrait répondre à Jean qu'il ment, puisque, pour se donner aux uns, il s'est mis à exécrer les autres, mais il y a tant de contradiction dans cet apôtre du nouvel Évangile !

Quelle conclusion pratique tirera-t-on de ce drame ? Il serait bien difficile de la trouver. Tout y est si bien gonflé de déclamations redondantes qu'on risquerait, en appuyant tant soit peu, de tout faire éclater dans le vide.

Cependant ces beaux parleurs ont un but sans doute ; et un but charitable puisqu'ils se proclament catholiques ? Ce but, que Jean Mascurel appelle la Fraternité universelle, pourrait se traduire plus simplement et pratiquement : L'amélioration du sort des classes travailleuses, des petits et des affamés. Ce but-là, il n'est pas un homme bien pensant qui n'y aspire, qui n'applaudisse des deux mains à ceux qui s'efforcent de le mettre à la portée de tous.

Mais faut-il, pour l'atteindre, exciter la haine des classes, déchaîner les pires instincts de la foule, susciter les violences, détruire tout respect, toute autorité, toute tradition d'ordre ? La mort, le sang, la ruine des uns fera-t-il nécessairement le bonheur des autres ? Les malheureux verront-ils s'ouvrir l'âge d'or avec la barbarie anarchique ? Cependant Jean Mascurel n'a rien

Digitized by Google

autre à proposer. Fait-il œuvre de chrétien et d'homme raisonnable? En faisant le patron odieux, le patriotisme grotesque, la hiérarchie suspecte, rend-il les hommes plus heureux?

Quand il aura fait table rase de toutes les institutions, aura-t-il donné à l'homme la morale, la vertu, le courage qui seuls donnent le bonheur?

Cependant le bonheur n'existe pas sans la paix de la conscience. Le bonheur est chose relative et absolument indépendante de la richesse. Un millionnaire peut être bien malheureux et un ouvrier jouir de l'existence la plus heureuse. L'Église, la vraie, celle-là, a donné la formule du bonheur, elle est courte et forte. Le bonheur, c'est la pratique de la vertu.

Si Jean avait d'abord essayé de faire de ses nouveaux amis de vrais chrétiens avant de leur jeter étourdiment sa fortune, il eût agi beaucoup plus utilement.

Il semble donc qu'à faire tout ce tapage en faveur de revendications vagues et de proclamations idéales, on s'égare et on perd de vue la bonne, simple et bienfaisante pratique. C'est beau la cité future, la paix universelle, les nations qui s'embrassent et tous ces clichés de tribune qui achèvent de brouiller les cervelles simplistes du peuple. Mais, en attendant, les grandes usines continuent d'enrégimenter des milliers d'hommes et de femmes, obligés à un travail pénible, monotone, souvent dangereux ; les familles s'éparpillent ; le foyer se détruit ; l'enfant se fait rare et n'a plus personne pour l'élever. Les ouvriers, parqués dans les quartiers misérables des grandes villes, manquent d'air, de lumière, de tout ce qui agrémente la vie. Et à ces gens qu'un même fardeau de travail réunit et fatigue, on ne trouve, pour les consoler, d'autre moyen que de leur montrer leur misère d'un côté, et de l'autre, les jouissances de la richesse. On attise leur cupidité, leur colère, leur envie et, quand ils sont devenus autant de bêtes féroces, on demeure stupéfait d'un résultat qu'on n'avait pas prévu.

Que Jean s'efforce d'organiser autrement le travail, de diminuer les agglomérations d'ouvriers, de donner à chacun sa maison, son jardin, ses jours de repos, ses pratiques religieuses. Que les femmes puissent rester chez elles à soigner leurs enfants ; que les lectures corrompues soient poursuivies partout, que les électeurs connaissent l'importance du choix d'un bon candidat pour rendre la législation plus chrétienne et plus salutaire, enfin que tous, quelles que soient leurs fortunes, soient persuadés que cette terre est un lieu de passage où ils se préparent une place là-haut, et alors régnera la paix universelle.

Tout cela, Jean l'aurait su, s'il avait fait cadeau de sa bible au général Booth et repris tout simplement son petit catéchisme. Il aurait récité le décalogue qui dit : honore ton père et ta mère, ne vole pas, ne tue pas, ne fais pas de mal à ton prochain, n'attise pas la haine et la discorde.

Et il aurait encore eu beaucoup de temps de reste pour faire des usines de Hautmont un petit paradis terrestre.

MAVIL.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

NOUVELLE THÉOLOGIE DOGMATIQUE, par le P. Souben, professeur de théologie, O. S. B. — I. Dieu dans l'histoire et la révélation. — II. Les Personnes divines. — III. La création selon la foi et la science. — IV. Le Verbe Incarné. — V. L'Église et les sources de la révélation. — VI. La grâce. — VII. Les sacrements. In-8°. Paris, Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 83, 1905.

Dans le numéro de décembre 1905, le P. Timothée a rendu compte des premiers fascicules de cet ouvrage et leur a décerné de justes éloges. Les suivants se recommandent par les mêmes qualités que les précédents. Certaines thèses sont présentées sous un jour nouveau et très au point, telle celle qui termine le traité des sources de la révélation intitulée : « De l'harmonie entre l'Église et l'Écriture. » — Le R. Père donne un juste développement à la question de la grâce, il ne s'éternise pas dans les discussions stériles, ce qui lui permet de traiter au long de « la grâce et la vie chrétienne ». Toutefois il expose très clairement le Bannésianisme et le Molinisme, et sans prendre parti, il incline visiblement vers ce dernier système. Nous retrouvons cette même clarté d'exposition dans la délicate question débattue entre Thomistes et Scotistes sur la causalité physique et morale des sacrements. Nous regrettons cependant que le R. P. se soit refusé à exposer la théorie du P. Billot, sous prétexte qu'elle « n'a pas suffisamment subi l'épreuve du temps et de la discussion. » Le P. Souben montre trop de modestie en ne se reconnaissant pas la compétence nécessaire pour lui faire subir cette épreuve de la discussion. X.

Digitized by Google

***

ESSAI SUR LES MARGUILLERIES DES COLLÉGIALES DE FRANCE (d'après un ancien manuscrit). — LA COLLÉGIALE DE SAINT-GENÈS A CLERMONT EN AUVERGNE AUX XVIIe et XVIIIe SIÈCLES, par M. l'abbé P. F. Guélon. — In-8° raisin de 150 pages, prix : 3 fr., chez l'auteur à Clermont-Ferrand, 3, Place Michel-de-l'hôpital ; chez Louis Bellet, éditeur, Avenue Carnot, 4 ; et chez Alph. Picard, 82, rue Bonaparte, Paris.

L'auteur de cet intéressant travail nous donne, d'après son précieux manuscrit, une page d'histoire ecclésiastique ; c'est la vie d'une paroisse qu'il place sous nos yeux avec ses rivalités locales et ses intérêts divers et souvent opposés. On y voit une fois de plus que jusque dans l'Église et le sanctuaire, il y a eu, même aux époques où la foi était cependant beaucoup plus vive qu'aujourd'hui, des abus nombreux, et même parfois des désordres inconnus de nos jours. Tel était par exemple l'usage de célébrer des « messes sèches » (sans consécration et sans communion) qui subsistait encore en Auvergne au XVIIe siècle.

Après un rapide aperçu sur les fabriques dans l'Europe chrétienne du Ve au XVIe siècle, l'auteur nous fait entrer en plein dans son sujet, et nous assistons avec lui à l'établissement d'une marguillerie, dans la paroisse de St-Genès à Clermont en Auvergne, le 25 janvier 1666. — Cette nomination imposée par la Cour des Grands Jours souleva de toutes parts dans le clergé les plus vives réclamations : c'est la lutte perpétuelle entre les deux pouvoirs, le spirituel et le temporel, chacun d'eux réclamant ses libertés et criant à l'intolérance de l'autre : toutefois dans le cas présent il semble bien que c'est le pouvoir temporel, l'État, comme nous dirions aujourd'hui, qui empiète ouvertement sur le domaine spirituel, car la Cour ordonne non seulement l'établissement des marguilleries mais encore désigne des juges qui visiteront les abbayes, les cures et les chapelles pour savoir si le service divin y est célébré, si les sacrements y sont administrés et si les chanoines assistent aux offices. — A St-Genès, la paroisse la plus importante de Clermont, nous voyons une lutte très vive qui se poursuit pendant plusieurs années ; parfois même les adversaires ne reculent pas devant le scandale jusque dans le lieu saint ; finalement un arrêt de la Cour rejette l'opposition du Chapitre, et menace d'une amende de 500 fr. ceux qui voudraient empêcher les marguilliers de remplir leurs fonctions, et le 16 avril 1668 la signature du Roi de France donnait force de loi à l'arrêt de la Cour.

L'auteur nous fait ensuite connaître quelles étaient alors les attributions des Marguilleries, non seulement en Auvergne, mais dans tout le royaume ; il ressort des documents qu'il met sous nos yeux que les marguilliers avaient à cette époque des droits bien plus étendus que ceux d'aujourd'hui, tandis que

Digitized by Google

ceux des curés ou des vicaires perpétuels étaient, quant à l'administration du temporel des paroisses, fort restreints.

L'auteur, à l'aide de son précieux manuscrit, nous montre ensuite la dureté des gros décimateurs à l'égard du bas clergé, puis les conflits interminables du chapitre de la collégiale de St-Genès et de la Marguillerie, l'un et l'autre jaloux de leurs droits et craignant sans cesse les empiètements de la partie adverse. — A partir de l'année 1725 surtout, ce sont des compétitions et des querelles de toute sorte entre la fabrique, les religieux Carmes, le curé, la municipalité et les fondateurs d'œuvres pies.

En 1733, deux groupes scolaires étaient fondés et fonctionnaient pour l'éducation des garçons et des filles, dans la paroisse de St-Genès. Un règlement donné à ces petites écoles, en 1777, est fort intéressant : « Un prêtre séculier dirigera l'école des garçons ; il sera chargé d'inspirer aux enfants qui lui seront confiés les sentiments de la plus saine religion et de vertu, de leur apprendre le catéchisme du diocèse, à lire, écrire et la grammaire... » — L'école des filles « sera confiée à une fille de l'Ordre de St-Lazare, capable de conduire cette école dans les principes de religion et de vertu, apprendre aux enfants le catéchisme du diocèse, à lire et écrire... Dans la suite, il sera fait choix d'une maîtresse de travail pour, sous l'inspection des sœurs de charité, donner apprentissage de filature de chanvre ou coton, et apprendre à faire des bas aux filles de l'école qui mériteront par leur bonne conduite que l'on s'intéresse plus particulièrement à elles... »

Tels sont les points qui m'ont paru plus particulièrement dignes d'être signalés dans cette intéressante étude, où l'auteur témoigne de beaucoup de patience et d'érudition. S'il m'était permis d'exprimer une légère critique, je dirais qu'à propos de mille petites rivalités de paroisse, l'auteur entrevoit trop vite et trop immédiatement, comme une conséquence où devaient aboutir toutes ces luttes locales, les effroyables bouleversements de la Révolution.

Ces chicanes de clocher ont pu servir la cause de la Révolution, mais les origines en sont plus profondes.

Cette simple critique d'ailleurs n'enlève rien au mérite du travail, qui est de tous points sérieux, érudit et fort intéressant.

X.

***

DIE BIBLIOTHEK DES PRIESTERS. Mit praktischen Winken für deren Anlage und Erweiterung. Zugleich ein Handbuch der katholisch-theologischen Literatur von Dr Max Heimbucher. Ratisbonne, Librairie Manz (Buch-und Kunstdruckerei Akt-Ges.). 1 vol. in-8° de VIII-476 pp. 1904.

DR. NIK. PAULUS : DIE DEUTSCHEN DOMINIKANER IM KAMPFE GEGEN LUTHER (1518-1563). Fribourg en Brisgau : chez Herder, 1 vol. in-8° de XIV-335 pp. (Ce vol. forme les fasc. 1e et 2e du

Digitized by Google

tome IV de la collection : *Erläuterungen und Ergänzungen zu Janssens Geschichte des deutschen Volkes*, publiée sous la direction du Prof. Dr Ludwig Pastor.)

C'est bien de la bibliothèque du prêtre catholique allemand qu'il s'agit dans ce livre original. Il pourra cependant rendre d'éminents services aux prêtres de tous les pays. Car l'ouvrage du Dr Heimbucher, qui est à la fois un manuel de bibliothéconomie et de bibliographie, indique d'abord les grandes publications pour ainsi dire internationales, et ensuite, et surtout, les livres allemands. Il est du reste très naturel que ceux-ci occupent la plus large place. En prenant en main ce manuel, tout prêtre qui voudra suivre le mouvement scientifique des études théologiques, pourra se mettre facilement au courant des publications parues dans le vaste domaine de la théologie. L'arrangement du livre qui en est à la Ve édition, est très pratique. Le Dr Heimbucher y a recueilli une infinité de titres de livres, etc. Sa manière de les indiquer est sommaire, mais bien exacte ; il va même jusqu'à indiquer le prix des livres, tant brochés que reliés.

Après avoir donné des conseils très sages pour l'organisation de la bibliothèque d'un prêtre studieux (p. 1-9), M. le Dr Heimbucher aborde la partie bibliographique. La définition de la théologie y est acceptée dans un sens très large. Ceci est nécessaire, car aujourd'hui il ne suffit plus d'être simplement et strictement théologien. L'auteur dresse d'abord la bibliographie des Encyclopédies et des revues en général (p. 9-26), puis celle des sciences profanes : Philosophie (p. 26-37), sciences (37-41), histoire profane (41-46), géographie (46-50), histoire de la littérature (50 et suiv.) et la pédagogique (52-67!). La richesse de cette dernière partie est étonnante. La IIIe partie est réservée à la théologie proprement dite (p. 57-405) : Encyclopédie et méthodologie de la théologie catholique (67), Écriture Sainte (67-90), Patrologie (90-96), Apologétique (96-116), Dogmatique (116-150 !), Morale (150-160), Droit Canon (160-174), Histoire ecclésiastique (174-199), Théologie pastorale (199-210), Sermons (Homilétique) (210-255), Liturgie (255-279), livres de prières à l'usage des prêtres (279-280), méditations (280-298 !), lecture spirituelle (298-315 !), Hagiographie (315-328), manuels de prières... pour le peuple (328-370 !), Catéchisme (et Catéchétique) (370-386), Histoire biblique (386-391) et enfin l'art chrétien (391-404).

On aura remarqué l'abondance surprenante des indications bibliographiques dans plusieurs branches de la science sacrée. On conçoit facilement qu'un tel ouvrage, composé entièrement de titres de livres, ne peut pas tout donner, il y aura toujours des lacunes, il faudra toujours y ajouter les publications les plus récentes. M. le Dr Heimbucher a donc eu parfaitement raison de faire accompagner son livre d'un *supplément* (405-420). — Une table d'auteurs (420-452), et une table de matières (453-476), toutes les deux très détaillées, terminent ce livre très savant et éminemment pratique.

Digitized by Google

***

M. l'abbé N. Paulus, le savant Alsacien, un de ceux qui ont le mieux étudié l'histoire de la Réforme en Allemagne, nous expose dans ce livre un des côtés les plus consolants de ce mouvement religieux du XVIe siècle. Cet ouvrage très érudit et extrêmement bien documenté du Dr N. Paulus a été composé avec le savoir étonnant qu'on lui connaît. Il a compulsé les écrits des savants Frères Prêcheurs, dont il donne des biographies, et il a mis à contribution tout ce qui avait été dit sur eux tant par les protestants, leurs adversaires, que par les catholiques, leurs défenseurs. On sait que Luther a affiché ses fameuses thèses de Wittenberg, justement à cause des prédications du dominicain Joh. Tetzel. Tous les Frères Prêcheurs ne sont pas restés fidèles à l'ancienne foi catholique (rappelez-vous seulement le fameux réformateur strasbourgeois Martin Butzer, etc.), mais il faut avouer en tout cas que l'ordre de St-Dominique a lancé contre les Luthériens une phalange glorieuse d'apologistes aussi savants qu'intrépides. Ce sont les faits et gestes de ces dignes fils de St-Dominique que M. le Dr N. Paulus célèbre dans ce livre, non en panégyriste, mais en historien sévère. La plupart de ces biographies avaient déjà paru dans des revues allemandes, mais l'auteur a eu bien raison de les réunir, ainsi remaniées, dans un volume à part. Le lecteur y trouvera les biographies de pas moins de 33 Dominicains, tous défenseurs ardents de la foi de l'Église romaine. Quelques-unes de ces monographies sont très intéressantes et tout le volume est une contribution remarquable à l'histoire de l'Ordre dominicain. Celui-ci comptait en Allemagne, à la veille de la réforme, deux grandes provinces, l'une dite *province de Saxe* et l'autre province *de l'Allemagne du Sud* et en outre une *Congrégation* dans cette même région de l'Allemagne.

C'est la province de l'Allemagne du Sud, qui a produit le plus grand nombre d'apologistes. Notre auteur esquisse la vie de 21 religieux de cette province. Parmi eux se trouve l'inquisiteur Jac. Hochstraten (Hoogstraten), bien connu pour la part qu'il prit à la fameuse *disputatio Reuchliniana*, (p. 94 et suiv.), de même F. Konrad Koellin (p. 111-134), Fr. Jean Host (134-153) qui collabora aussi à l'édition des œuvres de Denys le Chartreux (p. 142), Jean Dietenberger, l'éditeur de la *Bible catholique*. Nous regrettons que M. le Dr Paulus ait parlé si sommairement de cette bible, lui, qui partout ailleurs énumère avec un soin digne d'un bibliophile, les éditions des ouvrages dont il vient à parler. Nommons encore Fr. Bartholomé Kleindienst, qui, né de parents protestants, fut converti au catholicisme par le zélé gardien des Franciscains à Erfurt, le P. Konrad Kling. Kleindienst entra ensuite chez les Frères Prêcheurs. Le lecteur trouvera du reste dans le livre du Dr Paulus de nombreuses notices sur les Franciscains : p. ex. p. 22 suiv. 83, 113, 148, 157, 264, 302, etc. Espérons que M. le Dr Paulus réunira pareillement en un volume aussi considérable, les articles qu'il a déjà publiés çà et là sur des Franciscains qui se sont distingués par leur zèle pour la foi catholique à l'époque de la Réforme luthérienne. P. Michel BIHL O. F. M.

Digitized by Google

***

L'ÉGLISE AUX TOURNANTS DE L'HISTOIRE, par Godefroid Kurth. Un vol. in-18 jésus, 2 fr. 50. Nouvelle édition, V. Retaux, Paris.

L'ESPAGNE, TERRE D'ÉPOPÉE, par Pierre Suau. Un vol. orné de gravures, 5 fr. Perrin et Cie, Paris.

L'ouvrage de M. Kurth présente surtout des idées, et de la manière la plus propre à féconder les esprits. Ce n'est ni un panorama de faits, ni un résumé de grands ouvrages, c'est une synthèse originale. Les traits justes y abondent ainsi que les aperçus profonds ; ceux qui se rapportent à l'absolutisme des rois et à la Renaissance sont particulièrement à méditer. L'auteur, dont on sait la compétence, excelle à dégager les enseignements de l'histoire et à les rayonner sous une forme captivante. C'est en écrivain expressif qu'il indique comment l'Église a rempli sa mission au cours des siècles passés et qu'il expose son action présente. Aussi ces pages écrites pour les jeunes filles auront-elles sans doute autant de lecteurs que de lectrices. Puissent-ils se pénétrer tous des leçons d'énergie qui s'y trouvent et travailler, avec une invincible espérance, à préparer ce nouveau printemps catholique qu'annonce l'éminent historien.

***

M. Pierre Suau aime et comprend l'Espagne, et, par une suite de tableaux délicieusement littéraires, il la fait comprendre et aimer. Chaque ville à souvenirs, chaque monument ancien lui suggère des évocations où l'histoire et l'art s'allient harmonieusement, rehaussés d'intéressantes réflexions personnelles, dont plus d'une à retenir. Fontarabie, Burgos, Valladolid, le Duero, Salamanque, Avila, l'Escurial, Tolède, Cordoue, Séville, Cadix, Grenade apparaissent tour à tour, devant nos yeux charmés, à leurs heures épiques de jadis. Et les héros redoutables, les figures à caractère, les scènes dramatiques ou curieuses, les anecdotes typiques se succèdent dans les atmosphères de gloire auxquelles seul un dégénéré pourrait rester indifférent. Chaque chapitre nous révèle un aspect de l'âme héroïque de la patrie du Cid, et c'est comme si l'on buvait de l'intrépidité.

Certaines pages forment une galerie de portraits royaux où se détachent, psychologiquement fouillées, les silhouettes de la reine Jeanne, de Charles-Quint, de Philippe II et de Charles II. D'autres célèbrent quelques œuvres d'art en des termes délectables. Et, si la valeur religieuse de l'*Immaculée* de Murillo est très exagérée, par contre, la saveur et la grâce des décors de la mosquée de Cordoue sont exprimées avec infiniment de tact et de goût. Toutes les appréciations de l'auteur sur la fameuse mosquée sont d'ailleurs

Digitized by Google

d'une justesse parfaite. Mais ce livre ne parle pas seulement du passé, il peint aussi le présent et avec une rare finesse d'observation. Oh ! les *vues* de la Manche ! Ainsi achève-t-il de dévoiler non sans nous envelopper de très utiles conseils, toutes les faces, tous les contrastes d'épopée, où l'on rencontre encore force nobles cœurs et maints admirables catholiques, tel cet André Manjon, fondateur d'une œuvre scolaire sans rivale pour les petits des Gitanos, apôtre dévoré de la plus ardente et de la plus intelligente charité. Et le plaisir n'est certes pas commun d'avoir pour initiateur, en cette étude originale de l'âme d'une race, un esprit délicat comme M. Pierre Suau.

Alph. GERMAIN.

***

OTTO KAMSHOFF. — BUNTE BILDER AUS DER KAPUZINERWELT. Druck und Commissions-Verlag von Ambr. Opitz in Warnsdorf, 1905. Paris, 2 Kronen.

Ce petit livre est une galerie où sont exposés les portraits de capucins célèbres par leurs vertus, leur science, leur action. Après un chapitre consacré à l'histoire de nos origines, un autre à l'amitié de S. François et de S. Dominique, l'auteur fait défiler devant nous les figures les plus sympathiques, et les plus originales de notre histoire depuis les premiers temps jusqu'à nos jours, jusqu'au Cardinal Vivès. Le livre se termine par une réponse affirmative et appuyée de preuves solides à cette question : « Les Capucins sont-ils encore de leur temps ? »

Cet ouvrage est écrit à la gloire de notre Ordre par M. Otto Kamshoff, curé de Dessendorf, et au profit de son église paroissiale. Intentions et exécution sont également dignes d'éloges.

P. GRATIEN.

***

SŒUR MARIE DU DIVIN CŒUR, religieuse du Bon-Pasteur, par M. l'abbé Chasle. In-12 de XXXV-428 pp. Prix : 4 fr. (Paris, Beauchesne).

Le bruit s'était répandu, vers 1899, qu'une religieuse du Bon-Pasteur avait sollicité de Léon XIII le grand acte qui a couronné son pontificat : *la consécration du genre humain au Sacré-Cœur de Jésus.* Mais quel était le nom de cette religieuse, personne ne le savait, hormis deux ou trois confidents privilégiés. La mort a rompu tous les sceaux, et M. l'abbé Chasle, écrivain de race, nous livre aujourd'hui la vie intime et publique de cette inconnue, appelée, croyons-nous, à la célébrité des sainte Gertrude, des sainte Catherine de Sienne, des Bienheureuse Marguerite-Marie, en un mot des grandes mystiques que Dieu daigne se choisir pour les associer à ses miséricordieux desseins.

Digitized by Google

Elle est issue d'une de ces vieilles familles de l'aristocratie westphalienne qui constituent l'armature et l'honneur du centre allemand : les Droste de Vischering. Un de ses grands-oncles, archevêque de Cologne, se signala par sa fermeté, au moment du Culturkampf, et ouvrit par ses dix-huit mois de prison l'ère de la résistance catholique. Un autre, Mgr de Ketteler, évêque de Mayence, joua également un grand rôle social et politique. Le père de l'héroïne, le comte Droste, est membre à vie de la Chambre des seigneurs et président du Comité central permanent des congrès catholiques. Elle éclipse les uns et les autres, en dépit de leurs mérites, par l'éclat de ses vertus et la haute mission dont elle a été investie.

Ce n'est pas qu'elle ait rempli le monde, à la façon de notre immortelle Jeanne d'Arc, du bruit de ses victoires. Non ; toute son existence peut se résumer en trois mots : — Darfeld, son berceau ; — Munster, où elle fut maîtresse des Pénitentes du Bon-Pasteur ; — et Porto, où elle remplit durant ses dernières années, l'office de supérieure. Ses titres de gloire lui viennent de l'excellence des sacrifices qu'elle offrit à Dieu, et aussi de la fonction d'intermédiaire auprès du Chef suprême de l'Église dont il l'honora. Ses révélations surnaturelles, ses relations avec le pape, forment le point culminant de sa vie ; et s'il est vrai, selon le mot de saint Bernardin de Sienne, que les dons du Créateur sont en harmonie avec l'excellence de la mission surnaturelle qu'il confie à sa créature, on peut croire que le cœur de Marie Droste a été enrichi des grâces les plus insignes. L'acte le plus important de Léon XIII est cette consécration qui proclame les droits imprescriptibles du Sauveur et qui rappelle à une génération égarée qu'il n'y a pas de salut pour elle en dehors de l'évangile ; et l'initiatrice de ce mouvement, qui doit aboutir au règne universel du Christ, est l'humble supérieure de Porto.

Dans ces pages toutes parfumées de foi et d'amour de Dieu, on prend plaisir à l'entendre elle-même nous raconter simplement, sans emphase, quelques traits de son enfance, sa vocation, ses luttes contre elle-même, ses visions et son immense désir de coopérer à la restauration de l'idée chrétienne dans les masses. On peut l'en croire sur parole.

Elle mourut à Porto, à peine âgée de trente-six ans, le 8 juin 1899, à l'heure même où toutes les cloches de la ville sonnaient les premières vêpres du Sacré-Cœur. Le lendemain, quand s'ouvrit la porte du monastère, six représentants de la noblesse portugaise s'emparèrent du cercueil et le portèrent jusqu'à sa dernière demeure. Jamais les rues de la vieille cité n'avaient rien vu de pareil. Là, près de tous, la mémoire de la défunte est en vénération. Sœur Marie sera-t-elle un jour élevée sur les autels ? Il n'appartient qu'au Siège apostolique de résoudre cette question. Dans tous les cas, une femme de cette trempe est une gloire pour son institut et le venge suffisamment des outrages immérités dont il est abreuvé par une presse sans pudeur.

P. Léopold De Chérancé.

Digitized by Google

***

LES MARTYRS DE LYON, par Antoine Baumann. Paris, Perrin, 35, Quai des Grands Augustins, 1905, in-16. Prix : 3 fr. 50.

Les martyrs de Chateaubriant, *les derniers jours de Pompei*, *Fabiola*, *Quo vadis*, *A l'Aube*, etc., sans oublier les catacombes du musée Grévin, voilà qui nous prouve que l'heure est aux récits néroniens, aux épisodes des premiers siècles du christianisme. Ne semble-t-il pas, à scruter cette insistance littéraire, que les esprits cherchent un retour à l'Église primitive ? Voici un nouveau livre qui épuise la même veine. C'est le récit des martyrs de Lyon, Pothin, Sanctus, Blandine et Attale, sous couleur de roman historique. Le récit est simple, limpide ; les événements seuls donnent du relief à ces pages. J'estime qu'en ce genre il faut produire un chef-d'œuvre ou se tenir tranquille. Le livre de M. Baumann mérite cependant un éloge. Il est conçu dans un bon esprit et fait passer, à le lire, une heure agréable et reposante.

F. V.

***

LETTRES DE MARIE-CHARLES DULAC. Paris, 1905, Bloud et Cie, in-8° de XXIX-158 pp. Prix : 3 fr. 50.

On a écrit des livres traitant de l'influence de S. François d'Assise sur les arts ; ces lettres apportent un document de plus pour montrer que le séraphique poète, qui a chanté le cantique du soleil, qui invitait toutes les créatures à chanter avec lui l'amour de leur Créateur, a encore des disciples parmi les artistes. Marie-Charles Dulac fut un de ceux-là ; sans doute il n'a pas été artiste parce qu'il aimait S. François, mais parce que son âme d'artiste a su découvrir dans les beautés créées le vestige de la beauté éternelle qui les a semées dans le monde, il s'est comme naturellement rapproché de S. François, et a voulu devenir plus que son admirateur, il a voulu se faire son disciple. Ses lettres, sans doute, ne sont pas des chefs-d'œuvre de littérature, elles ne sauraient être mises sur le même rang que celles de Sévigné ou d'autres qui sont devenues également célèbres ; mais elles contiennent quelque chose de bien supérieur à la littérature, elles contiennent l'expansion d'un cœur d'homme sincèrement épris de l'amour de Dieu. Dans un cœur d'homme qui aime Dieu, et qui l'aime comme Dulac, il y a quelque chose de tellement supérieur à tout le convenu de l'art humain, que l'esprit du lecteur ne voit plus les défauts d'une correspondance faite le plus souvent à la hâte et sans autre prétention que celle de satisfaire l'affection de ses amis inquiets de sa santé toujours chancelante ou soucieux des productions artistiques de son génie : un tel cœur réalise la parole de S. Bernard, que Dulac cite dans une de ses lettres : « Trois merveilles, que jamais de si étonnantes n'ont eu

Digitized by Google

lieu : Un Dieu-Homme, une Vierge-Mère et l'admirable accord de l'esprit humain et de la foi dans un chrétien. » Rien n'est comparable à la beauté de cet accord, et c'est lui que nous admirons dans les lettres de Dulac.

Ce recueil est précédé d'une préface du R. P. Louis, O. P. ; cette préface est un panégyrique qui nous dépeint le sens artistique de Dulac, l'amour divin où il puisait ses inspirations ; peut-être le lecteur aimerait-il à y trouver plus de détails biographiques. Des hommes comme Dulac méritent d'être connus plus intimement ; car si on ne peut pas l'offrir à l'imitation de tous comme artiste, il est pour tous un exemple vivant de vie chrétienne, exemple capable de faire du bien. Ainsi on aimerait savoir quelle fut sa jeunesse, et comment il se convertit et devint le chrétien tel que nous le trouvons dans ses lettres. Sa mère ne paraît qu'une fois, uniquement pour recueillir son dernier soupir ; on voudrait connaître le rôle qu'elle a joué au point de vue de sa formation morale ou de sa conversion ; il a d'ailleurs dû lui écrire aussi. Elles devraient être bien belles les lettres d'un fils animé d'un si grand amour de Dieu, à sa mère ! N'y a-t-il pas là une lacune qui empêche de connaître entièrement l'âme de Dulac ? Mais ce que nous avons dans le volume joliment édité par la maison Bloud, est d'un puissant intérêt et l'on ne peut former qu'un souhait, c'est que ce volume se vende et surtout se lise.

ANT. SAUBIN.

***

ALBERT DÜRER, par Auguste Marguillier. 1 vol. de la collection *Les Grands Artistes*. In-8° avec 24 gravures hors texte. Broché, 2 fr. 50; relié, 3 fr. 50. — Paris, H. Laurens, éditeur.

CLAUDE LORRAIN, par Raymond Bouyer. 1 vol. ibid.

Le *Dürer* de M. Marguillier comptera parmi les meilleurs ouvrages de la collection des « Grands Artistes ». L'auteur connaît à merveille l'art de la Germanie. Aussi explique-t-il d'une manière lumineuse et délectable l'œuvre du maître de Nuremberg, l'éclosion et le développement de son génie. Après avoir évoqué le milieu dans lequel l'expressif créateur de la *Passion verte* naquit et reçut sa formation d'artiste, cette Florence d'Allemagne si curieuse au XVe siècle, il le suit presque pas à pas dès son premier voyage, en nous initiant à ses travaux. Il le peint marchant, après Hans Pleydenwurff et Wolgemut, sur les traces des Van Eyck et de Rogier van der Weyden, comme eux minutieux observateur de la nature et fidèle interprète de l'individualité des personnages, mais sans souci de tradition ni de formules, avant tout désireux d'enclore en ses compositions tout ce qu'il peut d'humanité.

Et c'est ensuite une sagace et pénétrante étude des principaux ouvrages peints, gravés et dessinés du maître à l'imagination féconde, au cours de laquelle li dit en des pages charmantes son amour de la nature. Quant à l'histoire de sa vie, très soigneusement documentée, très heureusement résumée, elle livre tous les renseignements nécessaires. Des illustrations bien choisies ajoutent

Digitized by Google

à l'intérêt de ce très remarquable livre. Souhaitons que M. Marguillier nous en donne bientôt un autre sur l'un de ces maîtres du XVe siècle, Schongauer, Wolguemut, etc., si impressionnants et si peu connus en France.

***

Au bon écrivain d'art, Raymond Bouyer, naturiste fervent et poète de haut style, il appartenait d'élever un monument glorificateur à Claude Lorrain, de le situer dans son époque, de marquer sa place précise dans notre école de peinture. On connaissait mal l'existence de ce charmeur qui, en plein XVIIe siècle, réussit à fixer sur toile les rayons du soleil, et trop peu se doutaient de l'importance de ses œuvres. Grâce à M. Bouyer, qui, par un labeur opiniâtre et une judicieuse critique, est parvenu à extraire les éléments valables des différentes sources bibliographiques, nous voici fixés sur l'origine de Claude Gelée et nous savons maintenant dans quelles conditions il quitta sa Lorraine et comment sa vocation de peintre se manifesta à Rome. Nous pouvons même reconstituer la psychologie de ce simple.

Ce livre met fin aux légendes. Toute la vie de Claude à Rome y est reconstituée avec des soins infinis, on pourrait dire avec dévotion, et d'une manière qui semble décisive. Son œuvre est examiné, commenté avec un sens profond de l'art du maître ; sa méthode de travail est expliquée avec autant de clarté que d'aisance par l'étude de cet inestimable *Livre de vérité*, jalousement conservé dans la bibliothèque ducale de Chatsworth. Enfin, toujours grâce à M. Bouyer, le public n'ignorera plus que Claude Gelée fut vraiment un novateur et un précurseur ; il apprendra que son œuvre n'est pas seulement admirable par ses qualités picturales, ses luminosités, mais aussi par sa poésie. Poésie toute méridionale, l'auteur le dit très justement, sans paradoxe aucun. En formant sa vision sous le ciel austral de sa patrie d'adoption, notre Lorrain ne pouvait procéder en artiste du nord.

Il faut louer ce livre pour sa langue autant que pour son érudition, et ce n'est pas peu dire. Il contient des pages imagées, nuancées, caressées avec un art exquis. M. Raymond Bouyer, dont l'ouvrage de début: le *Paysage dans l'Art*, était riche de promesses, s'affirme aujourd'hui noble écrivain. Il a magnifié en poète les poèmes de notre Lorrain, il lui a dressé un monument digne de son génie.

Alph. GERMAIN.

***

HORIZONS INTELLECTUELS, par Louis-Paul de Castegens. Deux beaux volumes in-16, prix : 6 fr. franco. — 4 fr. (treizième en sus) quand on en prend douze : le port à la charge du destinataire. — Louis Bullet, éditeur, Avenue Carnot, 2, Clermont-Ferrant.

Digitized by Google

Ce livre porte en sous-titre : *Après le Collège*. C'est, dans la pensée de l'auteur, aux jeunes gens que s'adressent ces deux volumes, mais d'autres aussi les liront avec le plaisir que donne une œuvre de choix, où la délicatesse de la pensée, l'autorité de la doctrine, sont enveloppées de la parure brillante du beau style français.

Il n'y a pas, dans ces pages, la prétention de sermonner la jeunesse, non plus que de lui servir un choix de directions pour l'avenir. Louis-Paul de Castegens fait mieux : il veut partager avec la jeunesse, au seuil de la liberté, le fruit de ses méditations, de ses réflexions, voire même de ses rêveries, dans le but de soulever ces jeunes âmes vers un idéal pur et noble, au-dessus de la boue des chemins.

Et ces méditations ne sont ni chagrines, ni austères, l'auteur est un ami du bien et du bon, un artiste épris de tout ce qui est beau dans l'art comme dans la nature, dans la nature surtout dont il sait goûter le charme en gourmet. On sent que, du seuil de sa retraite d'Auvergne, il a pour horizon habituel les hauts volcans éteints que domine la ville, qu'il a parcouru les chemins escarpés du Puy-de-Dôme ou du Mont Rognat, à travers les rochers de basalte aux tons bruns, aux cassures immenses, ou encore les étroites vallées pleines de verdure et d'eaux vives de Royat et des environs. Il a parcouru aussi d'autres pays et il en a gardé les sites dans son cœur, il aime les ruines, les vieux cloîtres, les fiers châteaux ruinés, les nobles cathédrales, partout enfin où les ancêtres ont montré leur foi et la beauté de leurs gestes de chrétiens vaillants et fiers. Et, de ce passé qu'il regrette, il sait en extraire des leçons d'autant plus frappantes qu'il ne les a pas cherchées.

Son chapitre sur l'amitié de S. Thomas d'Aquin et saint Bonaventure est l'un des plus beaux de son livre, et celui intitulé : « nos amis les livres » a une saveur intime et originale qui décèle, tout de suite le vrai amateur, non le bibliophile qui collectionne, mais le penseur qui lit et se délecte en sa lecture.

Citons encore le chapitre qui traite des philosophes et de la philosophie. Albert le Grand et Alexandre de Halès applaudiraient des deux mains à cette belle passe d'armes en faveur de la très noble et illustre scolastique. Il est bon quelquefois de se rappeler ce que lui doivent les petits bourgeois de la philosophie moderne.

Enfin je signalerai le chapitre sur : le parler d'hier et le parler d'aujourd'hui. Il est bien fin, bien juste et, — osons dire le mot — bien tapé. Les réalistes et les décadents y reçoivent, ce qu'ils méritent du reste, une leçon sévère qu'on ne peut blâmer. Cependant j'oserai risquer une légère observation. L'auteur déplore lui-même l'abattage de vieux mots savoureux et de français bon aloi, opéré par les épurateurs de la langue française : les précieuses et leurs successeurs, les classiques. Il est certain qu'à force de vouloir le français noble et pur, ils l'ont appauvri et en ont fait un personnage magnifique mais dépourvu de ce pittoresque et de cette grâce naïve qui avait tant de charme

Digitized by Google

dans la bouche d'un Ronsard, voire même d'un Rabelais. — Alors, il ne faudrait peut-être pas jeter une trop grosse pierre à certains auteurs qui cherchent à infuser de nouveau dans notre langue cette verdeur sapide de nos anciens auteurs. Les auteurs comme Huysmans ont le tort de confondre verdeur et malpropreté, et à force de chercher le pittoresque, ils en arrivent au grotesque, à l'exagération et à l'incompréhensible, mais, de leurs efforts, il restera quelque chose, ils auront créé des mots expressifs que nous n'avions pas, que nous n'avions plus et renouvelleront un langage qui devient insuffisant à notre manière d'écrire et de parler.

En résumé, les « horizons intellectuels » forment une œuvre solide et bienfaisante. Puissent beaucoup de jeunes gens les lire et les apprécier, se nourrir de leur moelle et se pénétrer de leurs enseignements. C'est un livre qu'il faut relire pour le bien goûter, c'est un livre qui fait penser, qui fait apprécier et juger, un livre qui inspire et encourage. C'est un bon livre en un mot, et il semble qu'on ne puisse en faire un plus bel éloge.

MAVIL.

*
* *

LE BERCEAU DE LA FRANCE, par Auguste Sajot, avec Préface de François Coppée. Paris, 1906, Perrin, 35, quai des grands Augustins. In-16 de 286 p. Prix : 3 fr. 50.

On est heureux de rencontrer encore en notre pays de France des hommes sachant mettre leur plume au service des grandes causes, Dieu et la Patrie. M. Aug. Sajot fait partie de cette noble milice : en l'épopée qu'il présente aujourd'hui au public, il se révèle patriote et croyant convaincu. Parmi les chants qui composent son livre, quatre d'entre eux émeuvent plus particulièrement le lecteur ; le 5e « la France soldat de Dieu » tout empreint d'une foi vive ; le 10e « Clotilde devant le berceau d'Ingomir agonisant » peint avec une délicatesse exquise la résignation chrétienne, enfin le 4e et le 11e, « Bataille de Soissons » et « Tolbiac » redisent avec enthousiasme les victoires de Clovis.

Je trouverai cependant que par endroits son vers est trop prosaïque. La facilité du poète l'empêche d'être suffisamment sévère à lui-même. Le rythme est lâche, quelquefois sans nerf.

BERNARD DE R.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

DIEU D'ABORD !

Formidable est la quantité de publications, jaillies pour ainsi dire de toutes les plumes, pour la défense des droits de Dieu. Ces droits sont niés, poursuivis comme illégitimes et mal acquis ; dès lors la méconnaissance de tous les droits qui en découlent apparaît comme une chose naturelle et logique. L'idée de Dieu méconnue, quoi d'étonnant que les droits de ses serviteurs soient méprisés à leur tour. C'est logique. Les prétendus défenseurs de l'autel ne le comprennent pas assez.

Avant d'expliquer notre pensée, remarquons que parmi tant de publications, presque aucune n'est due à la plume des plus directement intéressés. Les premiers frappés par les lois impies sont les prêtres, dont la vie est consacrée au ministère actif. Or, parmi tous les systèmes proposés, aucun ou presque aucun n'est dû à leur initiative.

Chose remarquable encore, dans tous ces prétendus catholiques, sauveurs du prêtre sans lui, presque aucun n'ose se proposer comme l'avocat de Dieu. Le plus clair à comprendre dans cette masse d'imprimés, dans toutes ces tempêtes de discours, n'est-il pas la réclamation du droit commun pour Dieu ? *Le simple droit commun pour Dieu !* Quelle méconnaissance injurieuse de ses droits, supérieurs à tous les droits ? Est-il admissible qu'un chrétien puisse se contenter de telles revendications ? Dès lors, faut-il s'étonner si elles ne sont pas prises en considération par ceux qui les méconnaissent en principe ? Dieu ne saurait s'en contenter, il ne bénit pas les efforts de ceux qui le défendent de si piètre manière, il frappe de stérilité leur action. Pourquoi ? *Quærite primum regnum Dei.* Il veut qu'on Le cherche, Lui, d'abord. Oui, DIEU D'ABORD ! telle doit être la doctrine de tout chrétien ; une doctrine qui n'aurait pas pour but essentiel de chercher Dieu d'abord, ne serait pas une doctrine catholique. Si le vul-

Digitized by Google

gaire ne le comprend pas encore, le prêtre le comprend; c'est pourquoi un des premiers touchés par les lois spoliatrices, qui élève la voix pour protester, met en tête de son livre : DIEU D'ABORD.

Son livre, auquel il donne pour titre : *Les principes de l'action catholique*, pourrait avoir pour exergue ces paroles de Lafontaine : « J'aime mieux un franc ennemi qu'un faux ami qui m'égratigne. » En effet, tous ces bons auteurs ou orateurs, qui demandent pour Dieu le simple droit commun, font preuve de manque de foi et de courage. Or, manque de foi, manque de courage constitue de bien tristes défenseurs; ils font le jeu de l'ennemi; en admettant que Dieu se contente du droit commun, ils reconnaissent que ses droits n'ont rien de sacré ni de divin. C'est ce que veulent les ennemis de l'Église.

M. l'abbé Caron demande au contraire à tous ces défenseurs de ne plus la défendre de cette manière. Il a, à l'encontre de la grande généralité, j'ai grande envie de dire de la totalité, un autre souci que la question argent. Elle tient trop de place. En parlant toujours de cette question, nos modernes apologistes font le plus grand tort au clergé; les prêtres se sont fait prêtres, non pas par intérêt, mais pour gagner des âmes à Jésus-Christ. A force d'entendre toujours des catholiques militants, ravaler toujours la défense religieuse à ces mesquines questions d'argent, les populations finissent par croire que tout est là. Pour elles la vocation sacerdotale n'est plus qu'un gagne-pain.

Sans doute, la loi de 1905 revêt à ce point de vue le caractère de la plus odieuse iniquité; mais il faut regarder plus haut et plus loin. Sans doute encore, la responsabilité retombe entière sur la franc-maçonnerie; elle doit la porter, et elle subira le châtiment; mais il y a d'autres responsabilités, causes déterminantes, et il faut les étudier aussi.

La méchanceté des juifs fit mourir Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la croix; et les juifs porteront toujours la malédiction du déicide. Mais ce déicide servait les desseins de Rédemption de Notre-Seigneur envers nous. Le divin Maître est mort parce qu'il l'a voulu; s'il ne l'avait pas voulu il ne serait point mort. Donc, quelle que soit la responsabilité des Juifs, nous ne comprendrons jamais l'œuvre de la Rédemption si nous nous arrêtons à cette surface. De même nous ne résoudrons jamais l'œuvre maçonnique de notre temps, si nous ne considérons que la haine vouée par cette secte à l'idée de Dieu. Cette haine ne sert-elle

Digitized by Google

pas un dessein providentiel plus élevé? nous le croyons. Le livre de M. l'abbé Caron lève toute hésitation dans l'expression de cette conviction, et nous lui sommes reconnaissant de venir traduire notre sentiment.

Analysons la vie de nos contemporains. Pratiquement les œuvres de foi viennent en seconde ligne, et l'inconséquence de la conduite se traduit dans la vie intellectuelle. Le malheur de tous nos catholiques protestantisés est d'avoir voulu juger, je puis employer ce mot, de l'opportunité du culte divin, non pas d'après la volonté de Dieu, dont il fallait établir la vérité et les droits, mais d'après des considérations de pure raison ; comme si la pure raison pouvait être juge infaillible de la nature et des limites du culte que nous devons à Dieu ; sorte de Kantisme entré dans les mœurs. Cette manière d'envisager les droits de Dieu est de l'origine du naturalisme. Il s'est glissé partout, critérium de la conduite privée ; l'homme se fait une religion à lui-même, règle de la conduite publique ; l'homme défend sa religion en affirmant exclusivement des principes de pure raison. Une fois sur cette pente, on arrive vite, et on y est arrivé, à se faire un Dieu tout autre que le vrai. Selon le mot de S. Paul, on se fait un Dieu de son ventre, on rapporte tout à soi. Jetons les yeux sur cette partie de la société, où nous aimons trop à chercher les défenseurs de la vérité et de la religion. Ne les voyons-nous pas se livrer à tous les plaisirs, sans tenir compte des appels de Dieu ou des deuils de son Église? Sensualisme grossier d'une part, d'autre part socialisme subversif, pour lequel il n'est pas juste de nier toutes les satisfactions.

Cette religion du naturalisme et du sensualisme a une conséquence logique grâce à la confusion qu'elle crée au sujet de la finalité de la vie humaine ; cette conséquence est le libéralisme.

Ce libéralisme destiné à justifier le naturalisme, sans détruire ouvertement la foi chrétienne, arrive à confondre la vérité et l'erreur et à leur accorder des droits égaux. N'est-ce pas le principe du droit commun pour Dieu et pour la négation de Dieu ? « Le catholique libéral, disait Louis Veuillot, n'est ni catholique ni libéral. » En somme, telle est la thèse de l'abbé Caron. Selon lui, la liberté de conscience, la liberté de la presse, la liberté d'enseignement, la liberté d'association, etc., ne sont que des libertés de faire ou d'enseigner le mal et l'erreur avec autant de droit que le bien et la vérité. En fait mauvaise liberté : nous

Digitized by Google

sommes loin de celle que nous définit S. Thomas : *La liberté est la faculté de marcher vers sa fin sans que rien ne nous en empêche.*

Si toutes ces libertés peuvent exister en même temps, il n'en peut subsister aucune, sinon celle du mal, puisque on lui permet de faire obstacle au bien, et que ce dernier se trouve réellement empêché de se réaliser par la liberté du mal. Toutes ces expressions : liberté pour tous, droit commun, égalité devant la loi, sont des expressions anticatholiques. De fait, si nous les jugeons à leur fruit, nous constaterons qu'elles ont produit toutes les oppressions. Par quel miracle pourront-elles à l'avenir produire la liberté ? Ceux qui n'ont pas d'autre argument pour réclamer le respect des droits de Dieu ne se souviennent pas de l'histoire, ou bien, chose plus grave, la passent sous silence, pour se mettre, disent-ils, sur le même terrain que leurs adversaires.

Supposer même un instant que la vérité intégrale du catholicisme est impuissante à résoudre la question sociale, c'est renier les conquêtes de liberté et de fraternité que seul le catholicisme a remportées sur toutes les oppressions. Toujours le catholicisme fut le promoteur efficace de toutes les améliorations. Ce qu'il a fait, pourquoi ne le ferait-il plus ?

Mais il ne le fera que si on l'affirme bien haut. Et par respect humain, les chrétiens modernes n'osent plus l'affirmer. Leur lâcheté attire les malédictions de ce Dieu ; il ne veut pas être reconnu à moitié, mais entièrement.

Abstraction faite des exagérations et des déclamations oratoires de ceux qui pensent convertir l'ennemi en lui faisant toutes les concessions, sans penser qu'en obtenant des concessions, c'est l'erreur qui les convertit à elle-même, il faut dire que la vérité est intransigeante ; elle est absolue. Il en résulte que ne pas revendiquer son droit et tout le respect qui lui est dû, c'est se montrer illogique, ridicule et malfaisant. En tirant cette conclusion, M. l'abbé Caron est parfaitement vrai : il est évident que vouloir étayer un système sur une vérité diminuée, sur une vérité qui entre en pourparlers avec l'erreur, c'est se condamner radicalement à l'impuissance, c'est présenter le catholicisme comme une contrefaçon, sinon comme une réalité de protestantisme.

L'erreur n'a aucun droit à l'intransigeance : il y a une foule de manières de mentir, il n'y en a qu'une de dire la vérité. L'erreur est changeante, elle s'accommode à tout, pourtant elle ne trouve

Digitized by Google

de force qu'en affectant une intransigeance absolue, refusant énergiquement d'entrer en pourparlers avec la vérité. Pourquoi les défenseurs de la vérité continueraient-ils à en rabaisser le caractère : en faisant abnégation de son droit ? L'erreur, quelles que soient les concessions, le méconnaîtra toujours. Pourquoi faire abdication de cette force qui est l'intransigeance, pour la laisser à l'erreur qui n'y a aucun droit ?

Pour être intransigeants, les chrétiens devraient se souvenir qu'ils ont reçu le sacrement de Confirmation, et qu'ils ne doivent pas rendre vaine la grâce de ce sacrement ; il leur faudrait force et courage pour confesser la foi ! Quand la franc-maçonnerie est prise en flagrant délit d'une de ces besognes malpropres dont elle est coutumière, au lieu de s'excuser, elle affecte une dignité outragée digne d'une meilleure cause. Elle ne rougit pas de ses actes : elle s'en vante. Passons sur le ridicule et la honte de ses turpitudes, pour voir la conviction et l'abnégation personnelle avec laquelle ses membres poursuivent leur œuvre, et reconnaissons qu'ils ont un courage peu commun chez les partisans de la vérité. Que manque-t-il pour que nous puissions légitimement admirer l'action maçonnique ? Il manque la légitimité du motif. Certes, le motif est une chose importante : mais alors, comment expliquer le peu de courage de tant de chrétiens qui ont à défendre la plus glorieuse des causes ? Les francs-maçons n'ont que le courage pour triompher, et ils triomphent : les chrétiens ont en plus la vérité, et faute de courage, ils ne triomphent pas !

Quand donc les chrétiens finiront-ils par comprendre qu'ils doivent être déterminés dans la défense de leur foi, déterminés jusqu'à souffrir, jusqu'à mourir ?

Mais jamais le courage d'un seul n'a triomphé d'une armée : l'union est nécessaire, autre chose dont la franc-maçonnerie nous donne un exemple remarquable. Croirait-on qu'il puisse exister deux hommes dans un danger tel qu'il y va de leur vie et que pouvant se sauver en unissant leurs efforts, ils aiment mieux mourir que de s'unir pour se sauver ? Chose inouïe en apparence, mais ordinaire de nos jours entre chrétiens. Ils sont tous dans un danger mortel pour leur vie future et même pour leur vie présente ; l'union les sauverait, mais ils ne veulent pas s'unir. Les francs-maçons sont un contre mille et ils sont les plus forts. On ne peut expliquer leur victoire que par la division sotte et crimi-

Digitized by Google

nelle des catholiques. Sotte, parce qu'un peu de sagesse les convaincrait de leur toute-puissance s'ils étaient unis ; criminelle, puisque le catholique par cette division méconnaît les préceptes d'union et de charité fraternelle de son Maître. Mais à vrai dire, où sont les vrais catholiques ?

Nous nous souvenons d'avoir entendu des laïques, se posant en défenseurs de la foi et de l'Église, se plaindre amèrement de cette désunion. Ils s'en plaignaient à un point de vue personnel. Tel journaliste, tel orateur d'occasion veut l'union, mais une union formée autour de sa personne : il veut que le pape et les évêques se mettent à sa suite. Triste conviction ! c'est lui le général en chef appelé par Dieu pour conduire les chrétiens à la victoire. Combien n'en avons-nous pas vu de ces généralissimes providentiels ! Ils oubliaient une chose, c'est que la discipline et l'union ne consistent pas dans le commandement, mais dans l'obéissance. Égoïsme et orgueil ; tels sont les grands obstacles : telles sont les causes des humiliations des catholiques sous le talon de la franc-maçonnerie. Une seule chose manque au monde pour être heureux : mais cette chose manquant, il n'y a pas de bonheur possible ; et cette chose, c'est l'obéissance. Obéissance à Dieu et à son Église.

Ah ! si nous avions l'esprit de foi et de sacrifice ! L'esprit de foi : quand une nouvelle audace vient jeter l'épouvante dans les rangs chrétiens, il se produit un affolement général, une sorte de panique. Au moyen âge, cette panique précipitait en foule le peuple dans les églises, parce qu'il savait que Dieu avait à se plaindre; et aussitôt après, reprenant courage, il s'élançait contre le mal et le réprimait vigoureusement. Aujourd'hui, on se lamente ; quelques personnes recourent à Dieu ; mais la masse des chrétiens n'en perd ni un plaisir ni une jouissance. Les échos répètent encore le bruit d'une explosion qu'on l'a déjà oubliée ; chacun laisse à son prochain le soin de prévenir un nouveau danger. Quand une nouvelle loi vient détruire une liberté, ou porte atteinte à un de nos droits, chacun tâte sa bourse, et voyant qu'il n'y manque encore rien, se moque de la loi. Qu'importe la cause supérieure du droit et de la vérité ?

Comment d'ailleurs seraient-ils capables de faire un effort pour le bien de l'Église, ils ne savent même pas se priver, pour le salut de leur âme, d'une chose défendue par les commandements de Dieu !

Digitized by Google

Telles sont les réflexions suggérées par la lecture de l'excellent livre de M. l'abbé Caron. Si à la place des livres qui ont produit la division parmi les catholiques, en identifiant la question religieuse avec des querelles de partis et d'écoles, de tels ouvrages avaient été donnés aux catholiques depuis dix ans, nous aurions vu se réaliser cette union nécessaire dans l'armée du bien et cette union eût été le commencement de la victoire.

Il y a quelques années, un chercheur de nos amis offrit à l'un des plus vaillants champions de la cause chrétienne, de faire publier quelques documents capables de renverser le fétiche du moment, afin d'établir la nécessité d'obéir à la voix de Léon XIII; après en avoir pris connaissance, il répondit épouvanté : gardez-vous-en bien, ce sont ces gens-là qui nous font vivre et nous donnent de l'argent.

Au-dessus de l'argent, au-dessus de la vie, sont les droits de Dieu et les droits de la vérité. Nous serons toujours vaincus tant que dans notre vie privée et notre vie publique, nous ne mettrons pas effectivement et courageusement DIEU D'ABORD.

UN CURÉ DE CAMPAGNE.

Digitized by Google

L'ŒUVRE DES « TROIS COMPAGNONS ».

L'œuvre des Trois Compagnons a déjà fait dans cette revue [1] l'objet d'études approfondies. L'authenticité ou l'intégrité de la Légende qui leur est attribuée se trouvaient alors attaquées de différents côtés par des critiques éminents.

Depuis cette mémorable bataille, les belligérants semblent se reposer et coucher sur leurs positions. Il ne sera pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur le chemin parcouru, d'examiner quelques-uns des plus récents travaux, enfin, de supputer les résultats acquis.

***

Seul M. Sabatier [2] a fait quelques pas en avant. Il propose une opinion un peu différente de celle qu'il soutenait relativement à la Légende traditionnelle des Trois Compagnons. Il croit avoir découvert une *Legenda vetus*, ou plutôt, six chapitres qui pourraient bien être un fragment d'une certaine *Legenda vetus*, laquelle, à son tour, pourrait bien être la vraie Légende des Trois Compagnons.

Voici comment M. Sabatier a fait sa trouvaille :

Il existe un certain nombre de manuscrits portant le titre de *Legenda antiqua* et précédés d'un prologue où le compilateur, un Frère-Mineur, nous apprend qu'étant étudiant au grand couvent d'Avignon, il a réuni pour son édification personnelle une foule de renseignements relatifs à saint François et à la vie des premiers Frères-Mineurs. Il indique ses sources :

Quamquam autem præclara vitæ ipsius (B. Francisci) *opera per*

1. *Études franciscaines*, t. V : *Une nouvelle brochure de M. Sabatier* par le R. P. Ladislas de Vannes. — t. VII et VIII : *La légende de saint François* dite des T. C. par le T. R. P. Édouard d'Alençon.

2. *Opuscules de critique historique*, t. I, fasc. 3. — t. II, fasc. 7, p. 5.

Digitized by Google

venerabilem et authenticum virum dominum et magistrum fratrem Bonaventuram stylo venustissimo sint descripta, plura tamen valde notabilia et utilia, zelum caritatis, humilitatis et paupertatis, necnon circa prædictorum et regulæ totius observationem, intentionem et voluntatem ipsius sancti exprimentia, tam in Legenda veteri *de qua idem Fr. Bonaventura sæpius longas orationes et passus de verbo ad verbum in sua legenda posuit*, quam etiam ex dictis veridicis sanctorum sociorum B. Francisci per viros probatos ordinis redactis in scriptis, — *quorum sociorum vita sancta et miracula quibus post mortem eos magnificavit Altissimus ipsorum dicta et testimonia credibilia reddit*, — *in imis quum essem studeus Avinione, reperi, quorum aliqua pro mea interdum devotione movenda seu potius excutienda pigritia collegi et inferius annotavi.*

Il indique ensuite la nature de ses emprunts :

1° Quelques miracles, non relatés dans la *Legenda nova*, celle de S. Bonaventure, et trouvés dans un manuscrit du Fr. Frédéric, archevêque de Riga ; 2° plusieurs faits tirés de la *Legenda vetus, quam et generalis minister, me præsente et aliquoties legente, fecit sibi et fratribus legi ad mensam in Avinione, ad ostendendum eam esse veram, utilem, authenticam atque bonam.* 3° D'autres traits pris dans les écrits des compagnons de saint François, 4° enfin quelques récits sur saint Antoine de Padoue, Jean de l'Alverne et autres saints personnages.

Sur ce prologue, M. Sabatier raisonne ainsi : « La correspondance entre la préface et les groupes de récits pourrait prêter à la discussion, mais il me paraît que la clarté avec laquelle elle s'impose pour ce dernier rejaillit en quelque sorte sur les précédents [1]. »

Les derniers chapitres du manuscrit, si l'on a, comme M. Sabatier, la bonne volonté de faire abstraction des 120 autres chapitres qui suivent, se rapportent en effet à saint Antoine de Padoue, à Jean de l'Alverne. Il y a donc sur ce point concordance entre le manuscrit et son prologue. Le célèbre critique en conclut que la correspondance se poursuit du commencement à la fin. Il arrive alors à trouver différentes classes de récits correspondant aux différents emprunts annoncés. C'est d'abord un premier groupe de 61 chapitres où nous rencontrons le *Speculum perfectionis*, puis un autre petit groupe de six chapitres, un

1. O. C. H., t. I, p. 82.

Digitized by Google

troisième de quinze et le dernier où il est question des saints Frères-Mineurs cités plus haut et d'où M. Sabatier a tiré sa conclusion sur la symétrie parfaite entre la préface et le texte de la *Legenda antiqua*. Il identifie donc le premier groupe avec les emprunts faits au livre du Fr. Frédéric, archevêque de Riga, le troisième avec les écrits des compagnons de saint François. Reste le second groupe. Pas de doute, ce sont évidemment les extraits de la *Legenda vetus* que notre scribe a promis.

« Que cette *Legenda vetus*, placée sans la moindre hésitation parmi les sources de Bonaventure, ne soit pas la seconde vie de Celano, cela est évident, puisque le compilateur de la *Legenda antiqua* en cite les morceaux négligés par Bonaventure, et que ceux-ci ne se trouvent pas dans 2 Celano [1] ». Pour poser cette affirmation, il aurait fallu être bien certain de l'identification des six chapitres attribués à la *Legenda vetus*. M. Sabatier n'en décide pas moins « que cette *Legenda vetus* n'était peut-être pas autre chose que l'œuvre des Trois Compagnons dans son intégrité [2]. » Et même pour expliquer les transformations que subit dans 2 Celano 3 le *Speculum perfectionis*, — M. Sabatier est le seul [3] à maintenir la date de 1227 pour la composition de cet écrit, — un document intermédiaire lui paraît tout à fait nécessaire. « Ce document intermédiaire serait naturellement la Légende des Trois Compagnons ou *Legenda vetus* dans son intégrité, qui reste encore à trouver [4]. » Quant à la Légende reconstruite par les Pères Marcellin et Théophile, comme il ne faut pas l'abandonner après s'être si fortement prononcé en sa faveur, elle ne serait « autre chose que l'œuvre des Compagnons revue et soigneusement élaguée par la censure », elle « constituerait un anneau intermédiaire entre la Légende traditionnelle des Trois *Socii* et la *Légende* dans son intégrité, mais cette dernière serait encore à découvrir [5] », et les six chapitres en seraient un fragment.

Sur quoi s'appuie ce système très compliqué, accompagné d'un luxe éblouissant de conjectures fantaisistes ? Sur une base bien fragile, en vérité, sur l'hypothèse de la conformité parfaite

1. O. C. H., t. I, p. 68.
2. *Loc. cit.*, p. 69.
3. C'est par erreur que M. W. Gœtz, dans son étude : *Die Quellen zur Geschichte des hl. Franz. von Assisi*, p. 57, écrit : « que le *Sp. Pnis.* ait été écrit par Fr. Léon en 1227, c'est une thèse impossible que M. Sabatier lui-même ne soutient plus... »
4. O. C. H., t. II, p. 5.
5. O. C. H., t. I, p. 70.

Digitized by Google

entre les manuscrits de la *Legenda antiqua* et leur prologue.

Supposons avec M. S. que les 120 chap. placés après ceux qu'il identifie avec le 4e groupe sont un supplément ajouté plus tard, il nous faudra le reconnaître, la symétrie est exacte pour ce 4e groupe. Mais nous voyons en même temps qu'elle fait défaut dès le commencement, dès le 1er groupe. Suivant M. Sabatier, notre pieux étudiant d'Avignon nous a d'abord promis des miracles : *Posui autem primo rara et ardua facta seu miracula patris nostri*, et que voyons-nous dans ce 1er groupe ? la moitié du *Speculum perfectionis*, c'est-à-dire une série de chapitres sur la composition de la Règle et la façon dont S. François voulait qu'elle fût observée, sur l'amour de la pauvreté et le mépris des privilèges, etc...

En réalité le compilateur ne nous a indiqué que deux sources: la *Legenda vetus* et les écrits émanés directement ou indirectement des premiers disciples de S. François. Et dans ces deux sources il a puisé quatre sortes de faits énumérés suivant un ordre qui ne peut être l'ordre d'exécution de son travail, puisque dès le commencement, il n'est pas exécuté. La concordance n'existe donc pas entre le prologue des Ms. de la *Legenda antiqua* et le texte. Du même coup la belle grappe de raisonnements et de probabilités suspendue par M. S. à cette hypothèse, tombe à terre. Au contraire l'identification de la *Legenda vetus* avec l'œuvre de Celano reste possible. Nous allons voir si elle est réellement exacte.

L'auteur de la *Legenda antiqua* a pris la peine de nous donner le signalement de la *Legenda vetus :* c'est celle dont S. Bonaventure a copié des passages mot à mot : *tam in Legenda Veteri de qua idem Fr. Bonaventura sæpius longas orationes et passus de verbo ad verbum in sua legenda posuit*... et ceci convient littéralement aux écrits de Thomas de Celano.

Mais retrouvons-nous la trace du biographe officiel dans la *Legenda antiqua?* C'est là une contre-épreuve qui doit démontrer si notre attribution est légitime ou non.

M. Sabatier, en éditant le *Speculum perfectionis*, disait à propos du compilateur de la *Legenda antiqua :* « ce qu'il nous sert dès l'abord ce ne sont ni des fragments de Thomas de Celano, des Trois Compagnons ou de tout autre biographie de la première génération, ce sont cinquante-sept récits (fo 1a-17b) qui se suivent sans solution de continuité, empruntés au *Speculum Perfectionis*

Digitized by Google

sauf un seul (chap. XIV, f° 4b) [1]. C'est vrai, mais le *Speculum Perfectionis* qui n'est, dans l'ensemble de la *Legenda antiqua*, qu'un morceau, est lui-même composé de morceaux disparates. M. l'abbé Salvatore Minocchi, le savant exégète, Directeur des *Studi Religiosi* de Florence, l'a fort justement fait remarquer [2] : on rencontre dans le *Speculum Perfectionis* un double caractère de pensée et de style. Certains chapitres portent l'empreinte incontestable de la manière recherchée et précieuse propre à Celano, d'autres au contraire se distinguent par une telle simplicité qu'il est impossible d'attribuer à une seule et même plume tous les chapitres du *Speculum Perfectionis*. Un certain nombre ont servi de source au biographe officiel et d'autres se présentent comme dépendants de lui [3]. Nous retrouvons par conséquent sa trace dans la *Legenda antiqua*; ainsi s'expliquent les termes du prologue de la *Legenda antiqua* que nous avons cités tout à l'heure et ces autres : *quædam vero sumpta et reportata sunt de Legenda Veteri ipsius sancti.*

Le copiste ajoute ensuite que le Ministre général la faisait lire pendant les repas au grand couvent d'Avignon pour en attester publiquement la vérité et l'authenticité. Et cela s'applique également aux Légendes de Celano proscrites avec les autres par le décret du Chap. de 1266 [4], et remplacées officiellement par la Légende de S. Bonaventure, appelée *Legenda nova*. Le Ministre général d'alors, probablement Michel de Césène, favorable aux zélateurs de la pauvreté, la remit en honneur et les religieux s'empressèrent d'y copier les récits qu'avaient laissés de côté S. Bonaventure et son secrétaire Bernard de Besse.

Quant aux six chapitres qui ont si fort intrigué M. Sabatier, le R. P. Van Ortroy annonça [5] qu'ils étaient extraits de l'*Expo-*

1. *Speculum Perfectionis*... P. Sabatier, p. CLX.

2. *La questione franciscana*, p. 23 et suiv.

3. Minocchi, *La Legenda Trium sociorum*, nuovi studi sulle fonti biografiche, P. II, § 4, où la démonstration est complète. Elle a été confirmée depuis par la publication du *Speculum perfectionis*, Redactio prior du P. Lemmens. Cf. *Études franciscaines*, t. VIII, p. 45.

4. C'était autrefois l'opinion du P. Van Ortroy (*Anal. Boll.*, t. XIV, p. 228, t. XVIII, pp. 83,84.) Depuis, le savant bollandiste a modifié la manière de voir et ne donne à ce Décret qu'une portée liturgique (A. B., t. XVIII, p. 174-6). Les termes mêmes de ce Décret sont trop généraux et le témoignage d'Ange de Clareno trop explicite (*Archiv für Litteratur, und K*... t. II, pp. 265-6) pour nous permettre d'en restreindre ainsi la portée. Son but était non de supprimer « la charte de l'étroite observance. » (P. Sabatier, *Spec. perf.* p. XLVII, n. 1) qui ne se trouvait pas dans ces légendes, mais de faire la paix.

5. A. B., t. XXI, p. 442.

Digitized by Google

sition de la Règle composée par Ange de Clareno et « de la rédaction propre » de cet auteur. La chose n'est pas probable. Dans le prologue de sa *Chronique des Tribulations*, Clareno s'en est manifestement inspiré ; la note marginale *de Legenda antiqua* indique qu'il a pris les éléments de son travail dans cette vaste compilation. Ils sont donc passés de ce recueil dans les écrits de Clareno et non inversement. Leur caractère polémique très accusé nous défend d'y voir autre chose qu'une rapsodie tardive composée par un *Spirituel*.

Quelle que soit d'ailleurs la provenance de ces six chapitres, il est impossible d'en faire un fragment de la *Legenda Vetus*. Celle-ci, nous venons de le voir, n'est ni plus ni moins que l'œuvre de Thomas de Celano et non pas la Légende des T. C. C'était l'opinion de Papini, c'est encore celle du P. Van Ortroy [1], de M. della Giovanna [2] et de M. l'abbé Minocchi [3]. Malgré sa simplicité, elle nous paraît préférable à celle de M. Sabatier.

1. A. B., t. XXI, p. 442.

2. Della Giovanna : S. Francesco Giullare, p. 51.

3. S. Minocchi. *La Leggenda antica*. Firenze, p. VI, n. 3. Sous le titre de *Leggenda antica*, M. Minocchi a publié une légende italienne d'après un Ms. du XVe siècle dont Mgr Faloci-Pulignani avait déjà produit un fragment (*Miscellanea franciscana*, t. VIII, p. 81) sans y attacher de valeur historique. Dans le Ms. qui servit à M. Minocchi, la légende était sans titre, mais il remarqua bientôt un étroit parallélisme entre les premiers chapitres et le prologue de la *Chronique des Tribulations*. Or ce prologue se présente, nous l'avons dit plus haut, comme extrait *de Legenda antiqua*. M. Minocchi en conclut aussitôt que son texte italien était la traduction d'un original latin qui devait porter en propre et d'une façon toute spéciale le nom de *Legenda antiqua*. Celle-ci aurait servi de source à Ange Clareno, ou tout au moins dépendrait du même texte que lui. Le P. Jérôme Golubovich, qui a examiné la question avec soin (*Luce e Amore*, anno II, n. 6) prétend que l'auteur de la *Chronique des Tribulations* et le compilateur de la *Leggenda antica* ne font qu'un. Il y a, en effet, entre les deux documents un accord remarquable, une dépendance indéniable de l'un vis à vis de l'autre, mais il y a aussi de grandes différences, non point dans le style, ni dans l'esprit mais dans l'arrangement des chapitres : les chapitres VIII, XI, de la *Leggenda* et de longs morceaux des chap. III, IV, XIII, XVIII, XIX manquent dans Clareno (Ed. Döllinger, *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*) et les chap. XVIII, XXI, XXII, XXIV de la *Leggenda* n'ont pas certains morceaux qui figurent dans la *Chroniq. des Trib.* L'apparition à S. François, d'une statue semblable à celle de Nabuchodonosor, est dans Clareno l'amplification du même récit tiré du recueil de *Legenda antiqua*, le Ch. IX, de la *Leggenda* amplifie à son tour le récit de Clareno. Au Ch. XXIII de la *Leggenda* il est dit que François résigna sa charge et mit à sa place Pierre de Catane ; d'après Ange de Clareno ce fut F. Élie qui fut nommé : *dignum dignis Eliam alchimistam habere concessit*. Le Ch. XXV raconte la composition de la seconde règle ; Clareno raconte le même fait, avec moins de détails et tandis que, d'après lui, Notre-Seigneur dit à S. François d'observer la Règle *ad litteram*, la *Leggenda*, dit *ad lettera, senza chiosa* (ter). Le Ch. XXVIII figure dans la 4e Tribulation et le XXIX, dans la 5e Tribulation.

Toutes ces différences nous font croire qu'Ange de Clareno puisa la matière de son récit, c'est-à-dire du Prologue et de la 1e Trib., dans la vaste compilation *de Legenda antiqua* et qu'un Spirituel, ayant sous les yeux cette même *Legenda antiqua*, reprit le résumé que

Digitized by Google

***

Le besoin persistant de trouver un complément à la *Légende des T. C.*, a lancé M. Sabatier sur cette fausse piste d'une *Legenda vetus* distincte des œuvres de Célano. Était-il donc nécessaire de se donner tant de peines? La preuve de l'inauthenticité de la traditionnelle Légende n'est-elle pas faite surabondamment ?

Il n'y a qu'un argument valable contre l'authenticité de ce document, c'est le désaccord, bien plus les contradictions, qui existent entre le texte de la Légende et sa lettre d'envoi [1]. Ni Mgr Faloci, ni M. S. n'y ont répondu. On sait comment M. S. se tire de la difficulté : la Légende ne tient pas les promesses de la Lettre d'envoi parce que nous n'en avons qu'un fragment. Cette hypothèse de l'état fragmentaire ne réfute pas l'objection. « Le fragment que nous possédons est assez considérable, pour qu'on doive y vérifier largement les promesses faites au général Crescenzio par les trois compagnons [2]. » Ils protestent qu'ils n'écrivent pas sous forme de Légende : « *Quæ tamen per modum Legendæ non scribimus, cum dudum de vita sua et miraculis, quæ*

Clareno avait placé en tête de la Chronique, lui fit subir des modifications au gré de son caprice, de sa piété ou de ses convictions et y ajouta, puisant toujours dans la *Leg. antiq.* les nombreux chapitres qui suivent.

Nous pensons donc, avec le P. Golubovich, qu'aucune légende ne porta, en propre et spécialement, le titre de *Legenda antiqua ;* c'est là une dénomination générique donnée souvent par les écrivains du XIVe siècle à un ensemble de documents franciscains, ce n'est pas le nom spécifique d'une légende particulière. Le texte publié par M. Minocchi ne mérite pas ce titre de Légende puisqu'il n'y reconnaît lui-même qu'une compilation, une juxtaposition de documents préexistants, épars, en différentes collections.

Il est, de plus, difficile de voir dans cette miscellanée une source nouvelle et précieuse pour l'Histoire franciscaine, l'eau est trop trouble pour que l'on y puise avec sécurité.

La préface renferme, avec quelques conjectures douteuses, une erreur de nom et une erreur de date, page XIII : Césaire de Spire est mis pour Julien de Sp., et le Chap. de 1263 pour celui de 1266 ; Page XXV l'anecdote de S. François multipliant et distribuant à ses Frères deux pains envoyés par Ste Claire, donnée pour inédite, se retrouve dans Bernard de Besse (*Analecta franciscana*, p. 678, l. 34-42).

On doit cependant savoir gré au savant critique florentin qui a publié cette compilation. Si elle ne nous apprend presque rien, elle nous révèle, du moins, l'état d'esprit des Spirituels au commencement du XIVe siècle ; on y sent vibrer leur âme ardente, intransigeante, enthousiaste de l'idéal franciscain primitif.

1. « Personne n'a démontré que cette lettre d'envoi fût apocryphe », dit le P. Édouard (*Études franc.*, t. VII, p. 465). Tout en démontre l'authenticité (cf. *Études franc.*, t. VIII, p. 40). Seul le P. Van Ortroy émet un doute (*Annal. Boll.*, t. XXI, p. 113 et t. XXIII, p. 383), à cause d'un F. Jean, cité comme compagnon du F. Gilles et dont on ne retrouve pas trace dans les vies de ce dernier. Argument *a silentio* auquel le P. Lemmens a répondu d'une façon satisfaisante (*Documenta antiqua*, Pars III, p. 16-18).

2. *Annal. Boll.*, t. XIX, p. 125.

Digitized by Google

per eum Dominus operatus est, sint confectæ Legendæ ». Leur recueil sera comme une gerbe des fleurs les plus belles, cueillies dans la prairie et assemblées sans méthode : « *Sed velut de amæno prato quosdam flores, qui arbitrio nostro sunt pulchriores, continuantem historiam non sequentes* [1]. » Or si nous examinons leur travail, en faisant abstraction de la lettre, nous y trouvons la Légende la mieux ordonnée [2]. Ils disent qu'ils vont omettre à dessein tout ce qui a déjà été raconté dans les légendes précédentes : « *Sed multa seriose relinquentes, quæ in prædictis Legendis sunt posita, tam veridico quam luculento sermone,* » et ils répètent en partie ce qui avait été dit avant eux.

Nous n'avons donc, dans la Légende dite des T. C., ni leur œuvre authentique, ni même un fragment. Dès lors, il n'est plus nécessaire de perdre son temps à la recherche de fragments complémentaires d'une légende qui n'a jamais existé comme telle et le magnifique effort d'érudition des PP. Marcellin de Civezza et Théophile Dominichelli, pour la reconstruire dans son intégrité, a été accompli en vain.

Nous avons tenu à reproduire rapidement cette démonstration pour bien établir ce que nous regardons comme un point définitivement acquis :

La Légende traditionnelle des T. C. n'est pas des Trois Compagnons, ni un fragment de leur œuvre.

*
* *

Ce n'est là qu'un résultat négatif. Faut-il, avec les Bollandistes, prompts à renverser les traditions qui ne leur semblent pas assez solidement bâties, prendre cette œuvre si goûtée, si vivante de la

1. Mgr Faloci prétend que ces mots ne signifient pas absence de chronologie, mais histoire incomplète (*Misc. Fr.*, t. VII, p. 119). Les T. C. auraient ainsi promis de raconter la vie de S. Fr. chronologiquement, mais incomplètement. Le Dr Tilemann (*Speculum perf. und Legenda T. S.*, p. 128), dit que si les T. C. n'ont pas voulu faire d'histoire continue, cela ne signifie pas qu'il ne doit y avoir aucun ordre, mais que leur travail n'a aucune prétention à être parfaitement complet et à reproduire en tout la succession rigoureuse de l'ordre chronologique. Le contexte détermine suffisamment le sens de ces mots pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible : *per modum Legendæ non scribimus.* Les T. C. n'ont donc pas l'intention de faire une histoire, même incomplète, en suivant dans les grandes lignes l'ordre chronologique. Ils se contentent de faire un recueil de traits édifiants, comme au printemps, on fait des bouquets, en parcourant à l'aventure les prairies en fleurs.

2. Cf. S. Minocchi, *La Leg. T. S. nuovi studi.*. pp. 31-37. *La Questione fna*, pp. 14-15, et *Études franc.*, t. VII, pp. 474-475.

Digitized by Google

Légende des T. C., pour une mosaïque fabriquée à la fin du XIIIe siècle avec des morceaux détachés de toutes les légendes préexistantes ?...

On a longuement démontré l'antériorité de la Légende traditionnelle sur la Vita IIa dont elle a été en partie la source. Nous ne referons pas cette démonstration. Nous en rappellerons seulement les principes :

La dépendance des T. C. vis à vis de la Vita Ia se manifeste toujours par des citations littérales ou tout au moins abrégées, avec l'addition de quelques détails, de quelques circonstances ignorées de l'historiographe officiel. Au contraire quand il s'agit de textes parallèles avec la Vita IIa, c'est cette dernière qui abrège. Tantôt Célano résume purement et simplement les T. C., tantôt il accompagne le résumé de commentaires ascétiques, ou l'enjolive de fleurs de rhétorique. La remarque de M. Sabatier à ce sujet est absolument juste : « II Cel. 1 se présente à nous comme dépendant immédiatement de la légende traditionnelle des 3 Socii. Célano la copie et l'abrège; et s'il fait çà et là quelques additions, ce sont des fioritures de détail [1]. » Il serait étrange que le même auteur eût deux procédés différents de faire ses emprunts, suivant qu'il les fait à la Vita Ia ou à la Vita IIa : résumant les uns, amplifiant les autres. La raison d'une telle anomalie est que la Légende attribuée aux T. C., dépend de la première Vie de S. François par Th. de Célano dont ensuite elle a été l'une des sources pour sa seconde Vie [2].

La Légende des Trois Compagnons n'est donc pas de la fin du XIIIe siècle, elle est antérieure à 1247. C'est déjà une présomption contre le caractère de mosaïque ou de pastiche que lui attribue le P. Van Ortroy, et en faveur de son homogénéité qui a particulièrement frappé M. l'abbé Minocchi [3]. Le critique florentin voit avec raison dans cette œuvre d'une facture exquise, une vie parfaitement ordonnée de S. François, fondateur de l'Ordre des Frères-Mineurs. L'auteur cherche à raconter l'histoire générale de l'Ordre bien plus que les faits particuliers de la vie du Saint. Il a voulu ordonner chronologiquement ce qui avait été dit avant lui et y ajouter ses renseignements personnels.

1. *Op. crit. hist.*, t. II, p. 4.
2. Pour plus de développement, cf. S. Minocchi, *la Legenda T. S.*, p. 87 et suiv.... *La questione francescana*, p. 16-17.
3. Cf. *La Leg. T. S.*, p. 27 et suiv.

Digitized by Google

« De même que toute la narration est intimement liée, ainsi toutes les pensées, je dirai même toutes les phrases sont enchaînées par une phalange, trop nombreuse peut-être, de particules conjonctives, *autem*, *vero*, *igitur*, *itaque*, qui forment une chaîne solide des paragraphes et des chapitres. » Et l'on peut conclure avec Mr M. que la *Légende des T. C.*, est si logiquement et si chronologiquement ordonnée qu'elle mérite la palme sur toutes les légendes franciscaines pour l'exécution technique. Mais le savant critique ajoute aussi qu'elle nous est parvenue « probablement sans additions, certainement sans lacunes », « telle qu'elle est sortie des mains de l'auteur [1]. » Il nous est difficile de nous ranger à cette opinion et il nous paraît plus exact de dire que cette œuvre magistrale nous est certainement parvenue avec quelques interpolations et peut-être aussi avec quelques mutilations.

L'auteur de la Légende s'attache surtout, avons-nous dit, aux grandes lignes, aux caractères généraux. Or, on peut distinguer deux sortes de faits : ceux qui constituent la trame de l'histoire de S. François et des origines de son Ordre, ceux en un mot, qui forment son *curriculum vitæ* et ceux qui sont racontés comme actes particuliers d'une vertu. Ces derniers paraissent être des souvenirs rapportés après coup pour fixer dans un fait déterminé la physionomie du saint Fondateur ou de ses premiers disciples indiquée par l'auteur primitif en termes trop généraux.

Ainsi le récit du pèlerinage à Rome (*Legenda T. S.* N° 10, c. III) [2], semble bien avoir été intercalé à cet endroit pour appuyer ce qui nous est raconté de S. François, désirant pouvoir, dans une ville où il serait inconnu, se dépouiller de ses riches habits, et revêtir ceux d'un pauvre. Le trait final : *cœpit orare ut dirigeret viam suam* dénote un raccord maladroit par la répétition avec ce qui suit : *nisi solius Deus qui viam ejus dirigere cœperat* et avec cet autre passage : *intra criptam devote orabat ut Deus dirigeret viam suam* (N° 12, c. IV).

Tels aussi le *plango passionem Domini mei* (N° 14, c. V), le *cum semel ad manducandum sederet...* (N° 15, c. V). L'auteur primitif s'était contenté de rappeler la coutume de S. François : *multoties vero cum sederet ad manducandum...*

1. « Forse senza aggiunte, certo senza lacune » (*op. cit.*, p. 27), « forse senza aggiunte, certo senza mancanze, quale usci di mano all' Autore » (p. 30).

2. Le chiffre arabe indique le n° de l'édition des *Acta Sanctorum*, le chiffre romain indique le chap. de l'éd. Amoni.

Digitized by Google

De même pour l'aventure qui arriva à Florence à Bernard de Quintavalle et à son compagnon (Nos 38 et 39, c. X.) Le premier auteur avait dit : *Propterea in multis locis post illatas eis multas injurias hospitabantur in ecclesiarum porticibus vel domorum.* Alors on a inséré là le long récit de l'aventure : *eodem tempore duo ex ipsis...* où se trouve en abrégé la conversion de Fr. Bernard, répétition invraisemblable sous la plume de cet auteur. Quand il fait une répétition, il la fait sciemment et en avertit son lecteur [1]. Ce passage est si bien une interpolation que dans le ms. de Foligno édité par Mgr Faloci (*Miscellanea franciscana*, T. VII, pp. 81-107) il est placé à la fin du chapitre et non gauchement intercalé dans le texte comme dans le ms. de Louvain (édition des A. SS.) et celui du Vatican 7339 (éd. Amoni). De son côté l'Anonyme de Pérouse (*Miscellanea franciscana*, t. IX, pp. 33-48), abrégé de la *Lég. T. C.*, s'est aperçu de cette répétition et a eu soin de l'omettre.

Au même endroit, la *Leg. des T. C.* décrit quelques avanies infligées aux disciples de S. François. Les *Analecta Bollandiana* (t. XIX, p. 135) y voient une généralisation de cas particuliers arrivés aux frères Bernard et Égide, et dont leurs biographes ont gardé le souvenir. C'est ce qui nous interdit d'en faire une interpolation.

L'aumône du manteau de Fr. Égide (No 44, c. XI) est encore un fait particulier raconté pour concrétiser la charité des Frères ne refusant rien à personne *ut evangelii illud impleretur : omni petenti te tribue.*

Interpolation manifeste, le récit de l'approbation de la Règle par Innocent III (Nos 49-52, c. XII.) Ici nous sommes pleinement d'accord avec l'illustre critique des *Analecta Bollandiana.* L'auteur de la Légende a donné une première narration de ce grand évé-

1. Ainsi il nous dit : (No 3, c. I) que François prit la résolution de ne jamais refuser l'aumône à personne ; *cujus rei causa exinde in corde suo... non negare.* Plus loin (No 8, c. III) il revient sur cette vertu et se souvenant bien qu'il en a déjà parlé, il l'indique : *Licet vero* dudum jam fuisset *pauperum benefactor, ex tunc tamen* firmius *in corde suo proposuit... sed* liberius et affluentius solito *eleemosynam facere.* De même il rapporte (No 7, c. III) la réponse de François à ceux qui lui demandent, en raillant, s'il ne songe pas à prendre femme ; plus loin (No 13, c. V) il répète cette question et la réponse qui lui fut faite, en disant simplement : *quibus respondit sub quodam ænigmate, sicut superius est præmissum.* Est-ce le procédé d'un vulgaire rapsode, d'un compilateur malhabile et non pas plutôt celui d'un auteur qui sait ordonner logiquement son travail ? On est donc autorisé à soupçonner l'intervention d'une main étrangère quand on aperçoit des dérogations à cette manière normale de travailler. C'était déjà le cas pour la première interpolation signalée.

Digitized by Google

nement (Nos 47-48, c. XII). Après avoir béni S. François et ses compagnons, le Pape les congédie « autorisés à prêcher partout la pénitence, et assurés de sa protection pour l'avenir. C'est le moment choisi par l'auteur des 3 socii pour commettre la maladresse de reprendre d'après une autre version le récit des mêmes négociations, comme si aucune solution pontificale n'était intervenue [1] ». Pour une maladresse, c'en est une, mais qui nous révèle sûrement une main étrangère. L'auteur primitif se montre trop logique pour que nous le rendions responsable de cette faute ; s'il avait connu la seconde version, il aurait fondu les deux récits en un seul, comme a fait l'Anonyme de Pérouse [2]. Remarquons en passant que la deuxième version est considérablement abrégée dans II Cél. I, II ; c'est la preuve que le morceau intercalé postérieurement dans la Légende traditionnelle a servi de source au biographe officiel, loin de lui avoir été emprunté.

La vision relative à la recommandation de la Portioncule (No 56, fin, c. XIII) entre dans la catégorie des faits particuliers ajoutés après coup.

La demande du Cardinal Hugolin comme Protecteur de l'Ordre (Nos 63-66, c. XVI) suggère exactement les mêmes réflexions que l'approbation de la Règle. Il y a également deux récits différents du même fait, ajoutés bout à bout. Le deuxième a été introduit postérieurement et a été utilisé par II Cel. I, 16, 17. L'anonyme de Pérouse n'en a pas tenu compte. Enfin, à la fin du No 62 le *Christo docente* manque dans le Ms. de Foligno.

A ces additions, il faut, sans doute, ajouter aussi le récit du pèlerin (c. I de l'édition Amoni) qui ne se trouve que dans le ms. du Vatican 7339 et le récit du précurseur de S. François (No 26, c. X).

De ces 8 ou dix interpolations, aucune n'infirme l'historicité des récits qui en sont l'objet ; plusieurs, nous le reconnaissons, peuvent être mises en doute ; trois, du moins, nous semblent indiscutables; ce sont 1° l'aventure du F. Bernard de Quintavalle à Florence, 2° l'approbation de la Règle par Innocent III, 3° la demande du Cardinal Hugolin comme Protecteur de l'Ordre.

Le texte primitif de notre Légende a-t-il été aussi mutilé ? Peut-être. Nous lisons (No 60, fin c. XIV) : « *Sicut trium ecclesia-*

1. *Anal. Boll.*, t. XIX, p. 183.
2. *Miscell. fr.*, t. IX, p. 43, 44.

Digitized by Google

rum præcedens figurabat... ». Or l'auteur ne nous a parlé de la réparation que d'une seule église, celle de St-Damien.

Quoi qu'il en soit, ces mutilations, s'il y en a, et ces interpolations, peu nombreuses, en somme, ne parviennent pas à faire disparaître le cachet d'unité et d'homogénéité, caractéristique de la Légende dite des Trois Compagnons, et cette œuvre gracieuse, loin d'être « un habile pastiche de la fin du XIIIe siècle [1], » nous apparaît plutôt comme *une œuvre de maître qui a malheureusement subi les retouches d'un peintre maladroit.*

*
* *

Quel est ce maître ?

C'est ici que la modestie devient de plus en plus de mise.

A la fin de la réfutation de la thèse du P. Van Ortroy, M. Sabatier s'était montré très heureux de la réponse de M. l'abbé Minocchi au savant Bollandiste. Il venait d'en prendre connaissance et ajoutait : « Le critique florentin estime la nouvelle théorie *temeraria e assurda.* Ne voulant pas déflorer ce travail par une sèche analyse, je me permets d'y renvoyer le lecteur [2]. » La déception de M. S. en voyant à quelle conclusion aboutissait M. M. a dû être grande. Aussi dans les dernières publications du critique protestant, n'est-il plus question des hypothèses venues de Florence.

Ces hypothèses pourtant ne sont pas dénuées de fondement et leur auteur ne les abandonne pas. Pour lui la *Légende des Trois Compagnons* forme bien un tout homogène, parfaitement ordonné, parvenu jusqu'à nous dans toute son intégrité et dû probablement à la plume d'un notaire apostolique de Grégoire IX, Jean de Ceperano.

M. l'abbé Minocchi a tenté la démonstration de ce point de vue dans sa belle étude sur la Légende des T. C. [3] Il y est revenu depuis dans la brochure *La questione francescana* et tout récemment dans la préface de *La Leggenda antica.* Rappelons brièvement ses arguments.

Bernard de Besse, en composant son *de Laudibus S^i F^ci*, a eu pour but de recueillir dans les légendes précédentes les traits édi-

1. *Anal. Boll.*, t. XIX, p. 120.
2. *De l'authenticité de la Légende...*, p. 43.
3. La Legenda Trium Sociorum. *Nuovi studi sulli fonti biografiche di San Francesco.* Firenze, 1900.

Digitized by Google

fiants négligés par son maître S. Bonaventure et dignes cependant de passer à la postérité. Les emprunts à Julien de Spire y sont rares ; nombreux au contraire ceux qu'il a faits à Thomas de Celano et à la Légende des T. C. [1] Or dans son prologue, il ne cite que quatre historiens de S. François : Celano, Julien de Spire, S. Bonaventure et le notaire apostolique Jean ; la Légende traditionnelle n'est pas nommée ; on en conclut qu'elle s'identifie avec celle du notaire apostolique. Est-il admissible que le secrétaire de S. Bonaventure ait osé reproduire mot à mot de longs passages des Trois Compagnons sans les mettre au nombre des biographes dont il avoue la dépendance? L'hostilité qu'on lui suppose contre eux est dénuée de fondement. Ne dit-il pas en parlant des premiers disciples de S. François : « *Fulserunt inter primos magnis clari virtutibus, sancti fratres et patres... frater Ruffinus... Sic frater Angelus, frater Leo, confessor Sancti Francisci et familiaris...* [2] » Plus loin il appelle F. Léon « *homme très saint* » et ne craint pas de rapporter d'après lui une tradition historique [3]. Il est étrange que parlant ainsi des T. C. il ne fasse pas allusion à l'œuvre dont ils sont les auteurs, si vraiment elle existe.

Le Dr Tilemann écrit : « Bernard de Besse reconnaît en F. Léon un saint homme. Mais autre chose est d'honorer un homme persécuté de tous côtés, autre chose de se déclarer pour lui ouvertement. Il n'avait contre Léon et ses amis aucune antipathie ; le courage lui a manqué, et il a gardé le silence sur leur activité littéraire [4]. » « Il se tait sur la *Legende des T. C.* et sur la Vita IIa, et pourtant il les connaît, il s'en sert ; il n'a pas le courage de l'avouer [5] ». Bernard de Besse en énumérant

1. Il est remarquable qu'aucune des citations de cette Légende ne soit tirée des parties interpolées. Voici quelles sont ces citations (nous donnons pour le *De Laudibus*, l'édition des *Analecta Franciscana*, et pour les T. C. l'édition des *Acta Sanctorum*) : p. 667, l. 7-9 = Prologue du Ms, 7339 et premières lignes du 1er chap. (éd. Amoni) ; — p. 669, l. 38 et p. 670 l. 1, 2 = n° 35 ; — p. 670, l. 14-19 = n°s 42, 43 ; — p. 670, l. 24-29 et p. 671, l. 1, 2 = n° 45 ; — p. 671 l. 4-6 = fin du n° 59 ; — p. 671, l. 6-8 = fin du n° 43 ; — p. 671, l. 27-28 = n° 59 ; — p. 673, l. 23-29 = n° 58 ; — p. 673, l. 30-31 = n° 59 ; — p. 675. l. 11-15 = n° 35 ; — p. 675, l. 37-38 = n° 58. Ce dernier passage est reproduit par Bernard avec une importante variante : S. François voulait que les Frères-Mineurs eussent pour les prêtres tant de révérence *ut non solum eorum manus, sed et pedes dignos osculo reputarent*, dit-il ; les *tres Socii* ont : *non solum manus eorum sed pedes equorum super quos equitarent...*

2. *Anal. Franc.*, t. III, p. 668, l. 13-25.

3. *Ibid.*, p. 676, l. 9.

4. Tilemann, — *Speculum perfectionis und Legenda Soc. Tr.*, p. 130.

5. *Op. cit.*, p. 81.

Digitized by Google

les biographes de S. François avait dit : « *Plenam virtutibus beati Francisci vitam scripsit in Italia exquisitæ vir eloquentiæ frater Thomasus, jubente domino Gregorio papa nono, et eam quæ incipit,* Quasi Stella matutina, *vir venerabilis, Dominus, ut fertur Johannes, apostolicæ sedis notarius.* » Par les mots *jubente domino Gregorio papa nono* [1], Bernard désigne évidemment la Vita Iª, mais est-ce à l'exclusion de la Vita IIª et du *Traité des Miracles?* Rien ne le prouve ! « Il ne pouvait, dit M. Sabatier, s'en référer à des œuvres expressément condamnées [2]. » Raison peu persuasive. C'eût été pour Bernard de Besse un artifice puéril que de ne pas citer, par peur, parmi ses sources, la Vita IIª et les T. C., et cependant d'y aller puiser abondamment. A son époque ces écrits étaient loin d'être oubliés, on les aurait vite reconnus. M. Tilemann réfute lui-même l'objection lorsqu'il dit : « On ne comprend vraiment pas pourquoi la Légende traditionnelle des T. C. est tombée dans un discrédit tel qu'il n'ose pas en dire mot. Elle est sans tendance polémique et sans acrimonie ; elle pouvait, bien moins encore que la Vita Iª, éveiller des susceptibilités; Bernard pouvait la citer aussi bien que les autres sans craindre de provoquer du scandale [3]. » Non, on ne comprend pas. Et s'il ne l'a pas citée, ce n'est pas qu'il ait manqué de courage, c'est qu'il ne lui a rien emprunté : elle n'existait pas. Ce que nous avons cru jusqu'à présent appartenir aux T. C. appartient en réalité au notaire apostolique Jean de Ceperano.

A cet argument externe s'ajoutent des arguments internes. Le style de la *Lég. des T. C.* révèle une main habituée à manier la plume. Ce n'est qu'une vue d'ensemble sur la vie de S. François, un résumé, et pourtant, l'auteur s'arrête avec complaisance sur les rapports du Fondateur d'Ordre avec la Curie romaine. Il rappelle avec exactitude les bulles d'approbation et de confirmation [4]. Les assemblées capitulaires ont à ses yeux une grande

1. Ces mots n'ont-ils pas été placés là par Bernard de Besse pour indiquer que la Légende de Jean, comme celle de Thomas de Celano, a été écrite sur l'ordre du Pape?

2. *Spec. perf.*, p. CXXXIV.

3. Tilemann, *op. cit.*, p. 81.

4. Pour la réfutation des erreurs chronologiques qu'on attribue à la Légende, cf. Sabatier : *de l'Auth. de la Légende des T. C.*, pp. 18-32. On a signalé quelques autres erreurs. La légende des T. C. est seule à mettre au même jour la conversion de Bernard de Quintavalle et celle de Pierre de Catane. Elle nous parle d'un voyage de François avec Egide dans la Marche d'Ancône. Le biographe officiel ne parle pas de ce voyage, il y contredirait même. « Il est plus vraisemblable, dit le P. Van Ortroy, que François eût songé d'abord à former ses premiers sujets. » La légende parle-t-elle d'une vraie mission?... Elle nous dit : « *Licet*

Digitized by Google

importance : on sent un homme initié aux affaires et au gouvernement des Sociétés religieuses.

Malheureusement un argument puissant vient s'opposer à toutes ces preuves. Il nous est fourni par ce même Bernard de Besse quand il cite le début de la Légende de Jean : « *Quasi stella matutina* ». La *Légende des T. C.* dans le Ms. de Louvain, suivi par les Bollandistes, commence par : « *Franciscus de civitate Assisii oriundus* » et dans le Ms. du Vatican 7339 (Édition Amoni) par : « *Præfulgidus ut lucifer.* » Nous avons vu plus haut que la Légende avait subi quelques interpolations et mutilations. N'en serait-ce pas une autre ? Admettons cette explication de M. Minocchi.... Toutes les difficultés ne sont pas aplanies pour cela. Nous possédons une légende liturgique, publiée par le T. R. P. Édouard d'Alençon, qui se présente à nous comme extraite de la Légende *Quasi stella matutina.*

Si vraiment la Lég. dite des T. C. est du notaire apostolique, on doit reconnaître la filiation entre les deux. Or la déception est complète. La Légende liturgique dépend presque uniquement de la Vita I^a^. Cette constatation, si la mention *ex gestis ejus quæ incipiunt* « *Quasi stella matutina,* » est exacte, renverse toute la thèse du critique florentin. La mention est-elle exacte ? Ne peut-on pas se demander s'il n'y a pas eu quelque erreur soit de la part de B. de B., soit de la part des copistes de la légende liturgique à l'usage des Frères Prêcheurs ? Plusieurs Ms. portent, nous dit-on, la mention *ex gestis*... Si ces Ms. dépendent tous du codex original écrit en 1254 et conservé aux archives de l'Ordre des F. P., nous n'avons toujours qu'un seul témoignage.

Ou bien les deux indications données par B. de B. et par le lectionnaire dominicain sont véridiques : Jean de Ceperano a bien composé une légende dont le début était *Quasi stella matutina* et c'est bien sur cet écrit qu'on a copié la légende liturgique. Et alors il nous faut admettre que notre *Légende des T. C.*,

autem vir Dei nouum plene populo præuicaret, quando tamen per civitates et castella transibat, hortabatur ». C'était bien plutôt une probation qu'une mission : *ad majorem profectum se taliter diviserunt.* En les envoyant à travers le monde pour affronter les insultes et les mépris, François pensait, en effet, à former ses premiers sujets : ils devaient éprouver leurs forces, affirmer leur fidélité à la noble et pauvre Dame qu'ils venaient d'épouser.

La Légende des T. C. nous dit encore que le C^al^ Hugolin venait chaque année au chapitre de la Pentecôte. Ce ne serait pas exact, parce que Jourdain de Giano rapporte que ce fut le Cardinal Reynier qui y assista en 1221. *Transeat!* mais vraiment on ne peut, pour cette unique exception, accuser d'inexactitude notre légende. Ces erreurs, si erreurs il y a, sont de trop peu d'importance pour diminuer sa valeur et la confiance qui lui est due.

Digitized by Google

qui n'est sûrement pas des T. C., n'est pas non plus du Notaire apostolique Jean de Ceperano mais d'un maître inconnu, ou dire : l'œuvre de Jean a subi trop de retouches pour qu'on la puisse reconnaître en la confrontant avec les leçons du Bréviaire qui en furent tirées.

Ou bien Bernard s'est trompé. Il a eu sous les yeux, par exemple, un Ms. contenant la Légende du Not. Apost. et d'autres encore, précédées du discours de Grégoire IX commençant lui aussi par *Quasi stella matutina*. Cette confusion a pu être commise par le Secrétaire de S. Bonaventure, ou par le copiste de la Légende liturgique, ou par les deux à la fois et l'argument contre l'attribution à Jean de Ceperano est moins terrible : la vraisemblance de ces conjectures en émousse le tranchant [1].

Il n'est donc pas nécessaire de rejeter l'opinion de M. Minocchi? Non; l'argument tiré du témoignage de Besse est trop fort; d'autre part l'objection de la Légende liturgique nous interdit d'attribuer avec certitude la paternité de la Légende dite des T. C. à Jean de Ceperano.

Reprenant donc les résultats précédemment acquis, nous dirons : *La Légende des Trois Compagnons n'est pas des Trois compagnons, elle n'est pas un habile pastiche de la fin du XIIIe s., elle est l'œuvre d'un maître, probablement le notaire apostolique Jean de Ceperano, et malgré quelques retouches maladroites, elle mérite admiration et confiance.*

***

Et l'œuvre des T.C.?... A-t-elle existé?... Où est-elle? Ces deux questions se posent naturellement après celle de l'authenticité.

L'œuvre des T. C. existe, disent les *Anal. Boll.* « mais il faut qu'on la cherche et qu'on la reconnaisse là où elle se trouve, à savoir dans la deuxième vie composée par Thomas de Celano... Celano a tenu la plume et a pour ainsi dire écrit sous la dictée des intimes du Saint..... Ainsi donc, la seconde vie de Celano

1. Le T. R. P. Édouard pense que l'auteur de la Légende traditionnelle eut pour but de « résumer en un seul texte tous les détails historiques fournis pour les biographes précédents sur le Séraphique Patriarche et de les coordonner chronologiquement. Il avait sous les yeux les légendes existantes, probablement celle du notaire apostolique Jean, commençant par *Quasi stella matutina*, celle de Bernard de Besse *Quasi sol oriens mundo*, et pour donner à la sienne un *incipit* différent, il la commença par *Præfulgidus ut lucifer* en y ajoutant les premiers mots des deux autres légendes ». (*Études Franc.*, t. VIII, p. 33.) L'antériorité de la *Lég. des T. C.* sur la *Vita II^a* s'oppose à ce système.

Digitized by Google

est bien l'œuvre où les *Socii* ont consigné le meilleur de leurs investigations et de leurs souvenirs [1]. »

Mais des traditions authentiques, dont l'écho se retrouve dans *la Chronique des XXIV Généraux* [2], nous affirment que F. Léon et les compagnons ont transmis au Ministre Général Crescence des documents dont Th. de Celano s'est servi pour composer sa *Vita IIª*. A l'opinion des *Analecta Bollandiana* qui est en contradiction avec ces témoignages certains et qui ne repose que sur une interprétation particulière du prologue et de l'épilogue de la Vita IIª, lesquels peuvent s'interpréter autrement que par une collaboration exclusivement orale des *Socii* à l'œuvre du biographe officiel, nous préférons l'opinion du R. P. Lemmens [3], de M. l'abbé Minocchi [4], et du R. P. Édouard d'Alençon [5] : La lettre d'envoi qui précède la Légende dite des T. C. est authentique, « elle accompagnait certainement un travail écrit par les signataires de cette missive. Thomas de Celano avait cette lettre et ce travail sous les yeux en écrivant la *legenda secunda* et son prologue, et même il pouvait avoir auprès de lui les compagnons pendant la rédaction de son *Memoriale*, bien que l'emploi de leur recueil suffise pour expliquer le pluriel de son prologue [6]. » Ce système repose sur les traditions authentiques que nous venons de rappeler et l'on ne peut pas raisonnablement y voir une ingénieuse combinaison « qui n'a d'autre support que le désir d'accommoder facilement toutes choses. »

Avec les mêmes savants critiques nous pensons qu'il faut aller chercher l'œuvre des T. C. dans le *Speculum perfectionis* où elle se trouve en partie. Les conclusions qui résultent des beaux travaux de M. Minocchi, et du R. P. Lemmens, relatives à ce document n'ont encore été renversées par aucune objection sérieuse. Nous ne pouvons que renvoyer à ces travaux déjà souvent cités, en attendant l'étude promise par le R. P. Van Ortroy [7].

Pour composer sa Vita IIª, Celano eut donc certainement

1. *Anal. Boll.*, t. XIX, pp. 140-141.

2. Bien que tardif, le témoignage de la Chronique des XXIV Généraux ne saurait être rejeté sans témérité. C'est elle qui nous a conservé la tradition relative à la *Vita Secunda* et au *Traité des Miracles* de Celano.

3. Lemmens, *Documenta antiqua*, P. II, p. 30 ; P. III, p. 18.

4. Minocchi, *La Legenda Trium sociorum*, p. 122.

5. *Études Franc.*, t. VIII, p. 39-46.

6. *Études Franc.*, t. VIII, p. 40.

7. *Anal. Boll.*, t. XIX, p. 141. — Cf. aussi le livre du Prof. Gœtz : *Die Quellen zur Geschichte des hl. Franz von Assisi* pp. 148-216.

Digitized by Google

sous les yeux un grand nombre de documents, entre autres ceux qui furent envoyés par les *Socii* et qui forment en grande partie la *Redactio Iª* du *Sp. perf.* édité par le P. Lemmens. Il eut aussi très probablement à ses côtés les trois familiers du Saint Fondateur qui lui dictèrent alors ces passages que l'on retrouve dans la *Redactio IIª* comme dépendant de la *Seconde Vie.* Enfin, il consulta également la Légende connue jusqu'à notre époque sous le nom des T. C. Il lui doit surtout ce qui a trait à la jeunesse et à la conversion du fils de Bernardone. Dans leur dédicace au Ministre général, les Compagnons ne disent rien de cette période de la vie du Séraphique Père sur laquelle la Légende dont on leur a fait honneur, contient d'abondants renseignements. Celano n'a garde, dans son prologue, d'oublier les faits nouveaux qu'il va raconter et note en première ligne les *quædam conversionis facta mirifica.*

On a vu plus haut [1] comment Bernard de Besse avait composé le *De Laudibus.* La même intention paraît avoir guidé le compilateur de la *Redactio Iª* du *Miroir de Perfection* que le R.P. Lemmens fait remonter à la même époque. La *Redactio IIª* remonterait, comme l'indique le Ms. des Ognissanti, aux débuts du XIVe siècle (1318) ; des Frères zélés, sous le gouvernement de Supérieurs favorables à l'observance plus stricte de la Règle, purent recueillir tous les souvenirs épars sur leur Père et ses premiers compagnons, tous les récits de ses faits et gestes, toutes ses paroles, en un mot tout ce qui attestait son esprit, ses désirs, sa volonté, son idéal.

La polémique était hélas ! pour quelque chose dans ce zèle louable et en ternissant la pureté d'une si touchante intention, transformait les documents rassemblés par la piété filiale. Ainsi naquirent les compilations *de Legenda antiqua.*

La Légende que nous attribuons à Jean de Ceperano avait servi de source à Thomas de Celano. Elle fut admise de droit dans ce vaste monument et, s'il nous est permis de faire une conjecture, le compilateur qui rassembla amoureusement tant de débris, tant de fragments divers, trouvant dans l'œuvre du notaire apostolique si admirablement agencée, un cadre tout préparé, y fit entrer quelques-uns des documents fournis par les Socii, ceux qui forment précisément les interpolations, les retouches que nous avons dû constater. Ainsi pourrait s'expliquer la présence

1. P. 13-14.

Digitized by Google

de la lettre d'envoi en tête de la Légende de Jean de Ceperano et le titre sous lequel elle est connue. Pendant qu'une partie des écrits des Trois Compagnons continua à porter le nom de *Speculum perfectionis* tiré du prologue de la deuxième partie de la *Vita secunda* dont ils étaient la source principale, le travail du notaire apostolique, modifié, enrichi, enlaidi par quelques additions tirées de l'œuvre des Trois Compagnons perdait son vrai nom et recevait celui de *Legenda Trium Sociorum.*

Ainsi pourrait-on encore s'expliquer la confusion commise par l'auteur de la *Chronique des XXIV Généraux* lorsqu'il dit : « *Quo inducti fratres Leo, Angelus et Rufinus, quondam socii sancti Patris, multa, quæ de ipso viderant vel audiverant...* per modum legendæ *in scriptis redigerunt* [1]. » Les derniers mots *per modum legendæ* sont en contradiction avec la lettre d'envoi, mais se rapportent parfaitement à la Légende de Jean de Ceperano.

***

Pour terminer, nous diviserons les résultats qui nous semblent acquis en conclusions certaines et en conclusions probables :

A. CONCLUSIONS CERTAINES. — 1° La Légende traditionnelle des Trois Compagnons, n'est pas des Trois Compagnons.

2° Elle n'est pas un habile pastiche de la fin du XIIIe siècle.

3° Elle est antérieure à la Vita Secunda de Th. de Celano, elle lui a servi de source et mérite par conséquent une très grande confiance.

4° L'œuvre des Trois Compagnons se trouve en majeure partie dans le *Speculum perfectionis.*

B. CONCLUSIONS PROBABLES. — 1° La Légende traditionnelle des Trois Compagnons est du notaire apostolique de Grégoire IX, Jean de Ceperano.

2° Elle contient, sous forme d'interpolations, une faible partie, de l'œuvre des Socii.

F. GRATIEN o. m. c.

1. *Anal. franc.*, t. III, p. 262, l. 3-6.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

(Suite [1]*.)*

VI

Le Bienheureux Jean de Parme.

Jean Buralli, appelé dans le monde *Petit Jean* (Giovannino), naquit à Parme, en 1208, d'une noble et ancienne famille. Il eut pour parents Albert Buralli, surnommé l'*Oiseleur* [2], et Antonia Bertano. Un de ses oncles, vénérable prêtre, voulut se charger lui-même des soins de sa première éducation. Le jeune élève, sous l'habile direction de ce maître, ne tarda pas à manifester de singulières dispositions pour l'étude ; et ses progrès furent si rapides que, malgré son âge peu avancé, on lui confia l'enseignement de la philosophie dans sa ville natale [3].

Salimbene nous raconte que, jeune encore, l'enfant tomba gravement malade, et tandis que tout espoir de guérison semblait perdu, on l'entendit s'écrier vivement : *non moriar, sed vivam et narrabo opera Domini :* je ne mourrai pas, mais je vivrai, et je raconterai les œuvres du Seigneur [4]. Il guérit, en effet, et nous verrons bientôt comment il justifia la vérité de cette prédiction.

En 1233, il prit l'habit des Frères-Mineurs [5]. Peu après, il reçut

1. V. *Études franciscaines*, janvier 1906.

2. « ... Eo quod in avibus capiendis delectaretur, et tale haberet officium... » Salimb. *Chron.*, p. 138.

3. On l'appelait communément alors *Maître Petit Jean* : « Magister Johanninus dicebatur cum in sæculo docebat in logica. » *Ibid.*, p. 127.

4. *Ibid.*

5. Quelques historiens le font entrer dans l'Ordre de Saint-François vers 1227. Nous ne

Digitized by Google

la prêtrise et s'appliqua avec fruit au ministère de la prédication, jusqu'au jour où il fut chargé d'enseigner la philosophie et la théologie, à Bologne et à Naples.

Quelques années plus tard, en 1245, le Souverain Pontife Innocent IV convoqua à Lyon un concile général. Le Fr. Crescence, Général de l'Ordre, y fut invité. Mais, accablé de vieillesse, et ne pouvant supporter les fatigues d'un pareil voyage, il y députa à sa place le Fr. Jean de Parme [1]. Les historiens nous disent que le Bienheureux manifesta, dans cette occasion, tant de sagesse et de prudence, qu'il gagna bien vite la sympathie et la confiance de toute cette auguste assemblée.

A la suite de ce concile, il fut envoyé à Paris, pour enseigner la philosophie, dans l'Université de cette ville. Alexandre de Halès et Jean de la Rochelle venaient de mourir (1245) [2], laissant après eux un grand renom de science et de vertu [3]. Guillaume de Méliton et Jean de Parme leur succédèrent; et suivant la remarque d'un historien, notre Bienheureux fut le premier italien qui eut l'honneur d'occuper une chaire dans cette célèbre Université [4]. L'histoire ne nous dit rien de son enseignement. Nous savons seulement qu'il continua d'y expliquer *les quatre Livres des Sentences* [5].

Mais Jean de Parme était appelé à des destinées plus hautes. Son mérite éclatait déjà aux yeux de tous, et il ne devait pas tarder à recevoir, de la confiance de ses Frères, le plus magnifique témoignage.

Comme nous l'avons déjà dit, au mois d'août 1247, le Chapitre

pensons pas que cette opinion puisse être soutenue. D'après un décret de l'Université de Paris, porté en 1215, nul ne pouvait enseigner publiquement, s'il n'avait au moins vingt-deux ans accomplis. Ce décret était alors universellement observé. (Cf. Denifle, *Chartular. Univers.*. I, p. 78). Il est donc probable que ce ne fut pas avant 1230 qu'il professa à l'Université de Parme. Trois ans après, il prenait l'habit de St-François. Quelques-uns prétendent aussi qu'il subit à Parme les épreuves du noviciat, d'autres à Bologne, d'autres enfin à Verucchio : c'est là un point obscur dans la vie de notre Bienheureux. Nous devons faire la même remarque pour ce qui concerne le couvent où il acheva ses études. Bien que la plupart des historiens affirment qu'il fut envoyé à Bologne, ou même à Paris, ils ne nous en donnent aucune preuve certaine.

1. Salimbene nous dit expressément que c'est à notre Bienheureux que le Général confia cet honneur (*op. cit.*, p. 60).

2. Sur Alexandre de Halès et Jean de la Rochelle, voir le beau travail du P. Hilarin Felder, O. C., *Geschichte der Wissenschaftlichen Studien im Franziskaner Orden...* Freiburg im Breisgau, 1904.

3. Glassb., *Chron.*, p. 71.

4. Tiraboschi, *Storia della Litteratura Ital.*, IV, lib. II, n. 24.

5. Salimb., *op. cit.*, p. 93.

Digitized by Google

de l'Ordre se réunissait à Lyon, à l'effet d'y élire un nouveau Ministre Général [1]. Se rendant aux judicieux conseils du Fr. Anselme d'Asti, homme d'une rare prudence et d'une grande autorité, les vocaux portèrent unanimement leur suffrage sur le Fr. Jean de Parme, à la grande satisfaction du Souverain Pontife, Innocent IV. Le parti des *Spirituels* ne dissimula pas non plus sa joie ; cette élection était son premier triomphe, et, au témoignage de Clareno, « Gilles, Massé, Ange et Léon éclatèrent en transports d'allégresse, parce qu'ils croyaient voir en Jean de Parme, l'âme même de saint François qui ressuscitait ». Pourtant, Fr. Gilles, moins optimiste peut-être que les autres, et apercevant toute l'étendue du mal qu'avait fait à l'Ordre un gouvernement jusque-là trop tyrannique ou trop faible, ne put s'empêcher de s'écrier en le voyant : « C'est bien, ta venue est heureuse, mais tu viens bien tard ! [2] »

Le premier acte de son gouvernement fut un acte de réparation et de justice. Le jour même de son élection, il écrivit aux malheureux Frères, que son prédécesseur avait dispersés dans les différentes provinces de l'Ordre, une lettre pleine de tendresse et de piété, « pias litteras continentes passivum et sincerum affectum », où il louait hautement le zèle dont ils avaient été les victimes, « zelum pro quo passi fuerant laudans et approbans », les déclarait exempts de toute censure et les renvoyait dans leurs provinces respectives [3].

Après avoir accompli ce que sa conscience lui imposait comme un devoir, il résolut de visiter, en personne, les provinces de l'Ordre, en commençant par l'Angleterre, la France et la Bourgogne. Nul, avant lui, n'avait osé affronter de pareilles fatigues. Mais le zélé Général voulut se rendre, par lui-même, un compte exact des besoins de ses Frères. Et, bien décidé à extirper les abus que ses prédécesseurs avaient laissés s'introduire, il n'hésita pas à se mettre en route, accompagné seulement d'un ou de deux religieux.

1. Les historiens ne sont point d'accord sur le lieu où se tint ce Chapitre. Les uns, comme Wadding (*Ann.* 1247), le P. Angelico da Vicenza (*Storia chronol. de tre ordini*, p. 102), les *Secoli serafici*, p. 28, prétendent qu'il se tint à Avignon. D'autres soutiennent avec plus de raison, croyons-nous, qu'Innocent IV, de résidence alors à Lyon, y présida lui-même le chapitre Général. Salimbene l'affirme en plusieurs passages de sa *Chronique* (V, p. 62) et telle est aussi l'opinion du P. Flaminio de Latera, dans son *Manuale*, et du P. Panfilo (*Storia di S. Franc.*, I, p. 592).

2. « Bene et opportune venisti, sed venisti tardè. » *Archiv.* II, p. 263.

3. Hist. tribulat. dans *Archiv*... II, p. 262.

Digitized by Google

La renommée de sa sainteté l'avait déjà précédé dans toutes ces provinces. Aussi, les historiens nous disent-ils qu'il était partout l'objet d'une profonde vénération. Henri III, roi d'Angleterre, apprenant son arrivée, nous dit Salimbene, se leva aussitôt de table, quitta son palais, et courut au-devant de lui pour l'embrasser. Ses courtisans lui ayant reproché de s'être trop abaissé devant un homme si simple, le roi répondit : « J'ai fait cela pour l'honneur de Dieu et du bienheureux François, et parce que j'ai entendu parler de la grande sainteté de cet homme, qui est un vrai serviteur et ami de Dieu. Au reste, celui-là ne s'humilie jamais trop, qui honore les serviteurs de Dieu, car le Seigneur a dit : *qui recipit vos, me recipit* [1]. »

Thomas d'Ecclecston nous rapporte, au sujet de cette visite, que le Fr. Jean de Parme profita de son séjour en Angleterre, pour réunir à Oxford un Chapitre provincial. Là, il parvint, nous dit-il, à ramener à l'unité les Frères qui avaient commencé à se séparer des autres, par des doctrines singulières. Il engagea aussi les religieux à faire respecter leur règle et à se défendre des prélats et des princes, bien plus par le prestige de leurs mérites, que par des faveurs étrangères. Enfin, il leur recommanda de demeurer toujours *petits* entre tous, *minores*, par leur humilité et leur mansuétude [2]. Le chroniqueur ajoute, avec un secret contentement, dont on devine aisément la cause, que telle était la joie du Bienheureux de voir la ferveur qui régnait alors, qu'il avait coutume de s'écrier : « Plût au ciel qu'une telle province fût placée au milieu du monde, pour qu'elle pût servir d'exemple à toutes les églises ! » *O utinam talis provincia posita esset in medio mundi, ut omnibus esse posset ecclesiis in exemplum* [3] *!*

De retour en France, le général se rendit à Sens, vers la Pentecôte de 1248, afin d'y présider le Chapitre provincial. Ici, se place un épisode que nous rapporte Salimbene, et qui montre combien le Bienheureux était attentif à faire observer les prescriptions de la règle. Il est certain que la tenue d'un Chapitre était alors pour une maison une lourde charge. Il fallait nécessairement d'abondantes provisions, qui retombaient le plus souvent sur les amis de l'Ordre. D'autre part, il arrivait aussi qu'un nombre considérable de Frères, qui venaient pour des

1. *Chron.*, p. 234.
2. Coll. XIII dans *Anal. franc.*, I, p. 244.
3. *Ibid.*, p. 254.

Digitized by Google

affaires particulières, ou même parfois sans avoir été convoqués, augmentait encore le chiffre des religieux que devait recevoir ce couvent. Les nourrir n'était donc pas chose indifférente. C'est ce qui nous explique la conduite du Provincial de France et de ses Définiteurs, à l'occasion de ce Chapitre. Ayant appris que les supérieurs de l'Ordre étaient réunis à Sens, pour y procéder aux opérations capitulaires, quarante clercs de différents couvents avaient obtenu l'autorisation de se présenter devant la Définition, et de subir l'épreuve de l'examen canonique, pour pouvoir remplir ensuite l'office de prédicateur. L'examen fut satisfaisant, paraît-il; les pouvoirs demandés furent délivrés par le Provincial, puis chacun fut renvoyé daus son couvent, *ne ex multitudine fratrum domus capituli sit gravata.* Mais Jean de Parme, informé de ce qui s'était passé, blâma sévèrement la conduite de ces supérieurs, et leur rappela les prescriptions formelles de la règle à cet égard. « Je consens à approuver l'examen de ces jeunes clercs, ajouta-t-il, mais je veux que tous paraissent devant moi, pour recevoir de moi-même l'office de la prédication, comme il est prescrit dans la règle. » *Et factum fuit ita*, dit encore Salimbene [1].

Notre Bienheureux continua ses voyages et visita successivement les couvents de la Bourgogne et de la Provence, pour se rendre ensuite en Espagne [2].

Il ne perdait pas de vue la grande mission que le ciel lui avait confiée. Persuadé que rien n'est plus efficace que l'exemple, il s'étudiait chaque jour davantage à reproduire, dans sa vie, les admirables vertus de son séraphique Père. Sa sainteté devenait de plus en plus éclatante et lui attirait l'estime et la vénération de tous. Aussi, sa présence était-elle regardée partout comme une faveur singulière du ciel. Les Frères l'accueillaient avec joie, l'entouraient de respect et s'empressaient d'obéir à ses ordres. Au reste, le pieux Général savait rendre à ses religieux l'obéissance agréable et facile. Sa vertu ne présentait pas un aspect triste et sombre ; elle ne revêtait pas ce caractère d'austérité qui en éloigne parfois les âmes faibles et pusillanimes. Au contraire, à l'exemple de saint François, il s'appliquait à l'embellir de tous ces charmes extérieurs qui la font aimer et chérir. La délicatesse de ses manières, jointe à la douceur de son langage et à l'aménité

1. *Chron.*, p. 93.
2. *Ibid.*, p. 125.

Digitized by Google

de ses paroles, captivaient les cœurs et ne tardaient pas à dissiper les plus invincibles répugnances. Ainsi, l'austérité pouvait croître, car elle était sous la garde de la suavité. Ange de Clareno nous a laissé de lui ce portrait : « Consolabatur mœstos, corripiebat inquietos, suscipiebat infirmos, fovebat debiles, simplices familiariter et lætè erudiebat, tentatos faciebat inimicos vitiorum et amatores virtutum, sapientes exemplo vitæ et verbi virtute ad humilitatis et charitatis virtutem habendam animabat, et ad paupertatis promissæ observantiam actuum suorum efficacia omnes attrahebat [1]. »

« Un soir, nous raconte Salimbene, le Général me fit appeler avec mon compagnon Johannin de Ollis, et nous dit : — Mes enfants bien-aimés, je dois bientôt vous quitter, pour me rendre en Espagne. Choisissez vous-mêmes, dans tout l'Ordre, le couvent où il vous plaît d'habiter ; j'en excepte seulement celui de Paris. Pensez-y cette nuit et faites votre choix. — Le lendemain, je lui répondis : — Nous n'avons rien choisi, afin de n'éprouver, dans la suite, aucun regret. Envoyez-nous où il vous plaira, et nous vous obéirons. — Il fut très édifié et nous dit : — Eh bien ! vous irez au couvent de Gênes, avec le Fr. Étienne, anglais, que j'envoie aussi, et de plus, j'écrirai au Ministre et aux Frères de vous recevoir, comme ils me recevraient moi-même. J'ordonne aussi que toi, Fr. Salimbene, tu sois promu au sacerdoce, et que le Fr. Johannin, ton compagnon, reçoive le diaconat. Et lorsque je m'y rendrai, je me réjouirai de vous trouver heureux et fervents ; sinon, je vous encouragerai de nouveau [2]. » Comment s'étonner après cela, de l'ascendant que Jean de Parme avait acquis sur l'esprit de ses Frères ?

Le Bienheureux venait de passer en Espagne, quand soudain un ordre du Souverain Pontife le contraignit de retourner à Lyon. Déjà, en 1232, les Frères-Mineurs avaient entamé quelques négociations avec le Patriarche des Grecs, en vue de faire cesser le fameux schisme d'Orient. Sous Grégoire IX, d'autres enfants de Saint-François avaient tenté la même entreprise. Enfin, en 1247, Innocent IV y envoyait, en qualité de Légat, le Fr. Laurent, son pénitencier. Mais l'empereur Vatacius, connaissant l'éminente sainteté du Fr. Jean de Parme, conjura le Pape de l'envoyer à

1. *Archiv.*, II, p. 263.
2. *Chron.*, p. 140.

Digitized by Google

Nicée, pour y conclure un traité définitif entre les deux Églises, grecque et latine. Salimbene nous apprend que les messagers de l'empereur étaient deux Frères-Mineurs grecs, dont l'un portait le même nom que lui. Comme il se trouvait alors à Vienne, en Dauphiné, où il attendait le retour du Général, il eut occasion de voir ce religieux, et tous les trois s'acheminèrent ensemble vers Lyon. C'était au mois de mars 1249 [1].

Arrivé à Lyon, Jean de Parme courut se jeter aux pieds du Souverain Pontife, et lui déclara qu'il était prêt à accomplir sa volonté. Le Pape admira son obéissance, et après lui avoir longuement exposé le dessein qu'il avait conçu et qu'il le chargeait de réaliser, il l'envoya en Orient, avec le titre de Légat. Pourtant le Bienheureux était trop attaché à la grande famille dont il était le Père, pour entreprendre un si long voyage, sans lui avoir donné auparavant une nouvelle marque d'intérêt. C'est dans ce but qu'il obtint d'Innocent IV l'autorisation de réunir le Chapitre Général à Metz.

Wadding fixe la date de ce Chapitre à la Pentecôte de 1249 [2]. Il y fut statué, nous dit-il, que les supérieurs auraient à punir sévèrement quiconque se permettrait d'introduire le moindre changement dans le bréviaire romain, récem nent réformé par le Fr. Aymon et confirmé par le Saint-Siège. Le chant de l'office fut aussi l'objet des sollicitudes de ce Chapitre. Désormais, la méthode grégorienne seule devait être observée dans tous les couvents, et l'on proscrivit, sous les peines les plus graves, le chant *figuré* que, sous prétexte de dévotion — *sub quadam devotionis imagine* — quelques religieux n'avaient pas craint d'introduire dans certaines Provinces [3]. Marianus nous a conservé la lettre que le Général écrivit, à ce sujet, aux Supérieurs de l'Ordre, et Wadding, à son tour, l'enregistre à la même année.

Une autre question, d'un plus haut intérêt pour le bien de l'Ordre, fut agitée dans ce Chapitre, et y obtint une solution dé-

1. *Chron.*, p. 148.

2. Cette date nous paraît certaine. Nous savons, par Ecclecston, que le Fr. Guillaume Nothingham fut appelé à remplir la charge de Provincial d'Angleterre, l'année même où le Fr. Aymon, son prédécesseur, était élu Ministre Général (1240). *Coll.* XIII. Le même chroniqueur nous apprend aussi que le Fr. Guillaume gouverna cette Province pendant neuf ans, et fut libre de toute prélature au Chapitre de Metz (coll. XIV). Ces deux renseignements nous permettent donc de fixer, avec Wadding, à l'année 1249, la tenue de ce Chapitre Général.

3. *Chronol. histor. leg.*, I, p. 26.

Digitized by Google

finitive. Si le Bienheureux n'épargnait rien pour rendre plus aisée l'observance de la règle, il ne se montrait pas moins zélé à repousser toute innovation qui aurait pu porter atteinte à sa pureté primitive. Or, comme nous l'avons déjà vu [1], dans sa Constitution *Ordinem vestrum illo prosequentes affectu*, du 14 novembre 1245, le Pape Innocent IV avait autorisé les Frères à s'adresser au *nuntius*, ou substitut, établi par la déclaration *Quo elongati* de 1230, non seulement dans les cas de première nécessité, mais encore pour se procurer les simples commodités de la vie : *pro commodis*. Une condescendance aussi excessive n'avait pas manqué de rencontrer une vive résistance de la part des *Spirituels*. Elle favorisait, sans doute, les tendances du parti opposé, toujours en quête de nouveaux privilèges, mais elle ouvrait la porte aux plus dangereux abus, et menaçait de ruiner la pauvreté franciscaine, à brève échéance. Jean de Parme avait aperçu le danger, et n'écoutant que la voix de sa conscience, il s'employa aussitôt à le conjurer. La tenue du Chapitre Général lui en fournit l'occasion. Il fut arrêté, d'un commun accord, que l'Ordre renonçait au privilège que lui avait octroyé la bienveillance d'Innocent IV, et qu'il s'en tiendrait strictement aux déclarations faites par son prédécesseur, en 1230. La même décision capitulaire fut confirmée plus tard, au Chapitre de Narbonne, sous le Généralat de saint Bonaventure.

Après la tenue de ce Chapitre, Jean de Parme prit le chemin de l'Orient, accompagné des Frères Gérard et Thomas, du Fr. Drudon, Provincial de Bourgogne, du Frère Bonaventure d'Iseo et de quelques autres religieux [2]. A son arrivée à Nicée, l'empereur Vatacius et le Patriarche grec Emmanuel Caritopulo l'accueillirent comme l'*Ange de la Paix*, et lui prodiguèrent toutes les marques du plus profond respect. Ange de Clareno nous rapporte que le pieux et savant Général fit paraître tant de sagesse et de vertu dans l'accomplissement de sa délicate mission, qu'il conquit en peu de temps la confiance et la vénération des Grecs [3].

1. Cf. le n° de novembre 1905.

2. Salimb., *Chron.*, p. 149.

3. *Archiv...* II, p. 269. Fr. Peregrino de Bologne, dans son *Chronicon de successione Generalium Ministrorum* (publié dans le *Bollettino critico di cose francescane*, I, p. 45), parlant de ce voyage du Bienheureux, ajoute que Jean de Parme fut envoyé en Orient par le Souverain Pontife, « cum litteris magnæ recommendationis, in quibus dominus papa *Angelum pacis* appellat eundem ». Or, les *Regesta* d'Innocent IV, du 28 juin 1249 au 27 juin 1250, sont perdus. (*Archiv. für Litteratur...* II, 22). Ces lettres si élogieuses,

Digitized by Google

Cependant, le Bienheureux demeura à peine deux années en Grèce. Ayant appris que les messagers qu'il avait envoyés vers le Souverain Pontife, pour lui faire connaître les résultats de ses négociations, avaient été maltraités et dépouillés en route, il prit le parti de se rendre lui-même auprès du Pape, et annonça à l'empereur son prochain départ. Vatacius ne voulut point le laisser s'éloigner, sans lui avoir offert quelques présents. Mais Jean de Parme, en véritable enfant de Saint-François, refusa obstinément de les accepter. Alors, nous dit Salimbene, sachant que sur l'ordre du Souverain Pontife, le Général devait se servir d'un cheval durant son voyage, l'empereur le pria, « pour l'amour de lui, de prendre en main un petit fouet, destiné à stimuler au besoin sa monture [1]. » Quelle ne fut pas la surprise du Bienheureux, lorsqu'il s'aperçut, dans la suite, que tout le monde s'inclinait sur son passage et le traitait avec le plus grand respect ! Il ignorait assurément que ce présent de l'empereur, auquel il n'avait attaché aucune importance, était un signe distinctif, qui permettait de reconnaître ceux qui avaient droit à ces égards particuliers. Le Général arriva à Lyon, le 19 avril 1251, comme nous l'apprend le Fr. Nicolas de Carbio ou Calvi, chapelain d'Innocent IV [2].

De retour de sa mission, Jean de Parme poursuivit, avec un zèle toujours croissant, la tâche qu'il s'était imposée, visitant les provinces de l'Ordre, encourageant ses Frères, et leur rappelant sans cesse les exemples et les vertus du Patriarche d'Assise. « En lui, rapporte son chroniqueur, l'esprit d'oraison ne s'affaiblissait jamais. Il célébrait tous les jours, et avec une telle dévotion, que les

dont parle le chroniqueur, ne nous sont donc pas parvenues. Mais M. Sabatier a eu la bonne fortune de retrouver, dans les Archives d'Assise, une bulle du même Pape, datée de Lyon, *VI idus Augusti pontificatus nostri anno octavo*, c'est-à-dire du 8 août 1250, et adressée aux archevêques et évêques, et aux *Légats des Grecs* « ad sedem apostolicam accedentibus ». Elle commence par ces mots : *Dilatatum est cor nostrum.* Nous y retrouvons le même qualificatif, employé déjà par le Pape, dans les lettres que mentionne Fr. Peregrino de Bologne : « Humilem pacis Angelum dilectum filium fratrem Johannem... » Cette bulle a été publiée par M. Sabatier dans la *Revue historique* (1905). — A cette époque, le Bienheureux était donc déjà en Orient ; ce qui confirme le témoignage d'Ange Clareno, écrivant que Jean de Parme était à Constantinople, le 5 avril 1250 (*Archiv*, II, 268). D'où nous pouvons conclure 1° que l'année 1254 *vel circa*, indiquée par la Chronique des XXIV Généraux, comme étant celle du départ du Ministre Général est erronée ; 2° qu'il faut placer la date de ce départ, soit vers la fin de 1249, ce qui nous paraît plus probable, soit au commencement de 1250.

1. *Chron.* p. 133. P. Panfilo, *Storia di S. Franc.*, II, p. 596.
2. *Vita Innoc. IV, Rerum Italic.*, t. III, cart. 592, XVII.

Digitized by Google

assistants en éprouvaient quelque grâce [1]. Assidu à toutes les observances du jour et de la nuit, il entonnait les antiennes chantait les leçons, disait la messe conventuelle [2]. » Non content de se livrer avec ses Frères aux pieux exercices de l'oraison, il passait encore une grande partie de la nuit dans la prière, malgré les accablantes fatigues de ses voyages. « Telle était aussi l'humilité du Fr. Jean, qu'oubliant son rang élevé, lorsque l'heure était venue pour les Frères d'éplucher les légumes dans la cuisine, il se rendait lui-même à cet exercice, et travaillait comme le plus humble Frère convers ; j'atteste ce fait que j'ai vu plusieurs fois de mes yeux, et comme j'étais libre et familier avec lui, je lui disais : Mon Père, vous obéissez à l'enseignement que nous donne le Seigneur. » Il me répondait : « C'est ainsi qu'il nous convient de remplir toute justice, c'est-à-dire la parfaite humilité [3]. »

Disons encore que sa justice égalait sa bonté. Il ne se prêtait à aucune de ces démarches que dictent trop souvent les vues égoïstes d'une misérable ambition, et il ne confiait jamais de charge qu'à celui qui s'en était montré vraiment digne. C'est ainsi que, s'adressant un jour à deux religieux qui lui demandaient de vouloir bien les admettre à l'office de prédicateur, il leur fit cette réponse : « En vérité, seriez-vous l'un et l'autre mes frères selon le sang, vous n'obtiendriez de moi cet office qu'après avoir passé par le glaive de l'examen [4]. »

Nous savons par Thomas d'Ecclecston, que c'est à Gênes que fut célébré le Chapitre Général de 1254. « Frère Jean de Parme, nous dit-il, au milieu du Chapitre Général tenu à Gênes, commanda au Fr. Boniface, compagnon de saint François, de dire la vérité touchant les stigmates du séraphique Patriarche, parce que

1. *Op. cit.*, p. 128.
2. *Ibid.*, p. 136.
3. *Op. cit.*, p. 136.
4. *Ibid.*, p. 127. Les compagnons du Bienheureux étaient au nombre de douze. Comme ils ne pouvaient supporter qu'avec beaucoup de peine de si rudes fatigues, il était nécessaire qu'ils se succédassent auprès de lui. Salimbene nous a laissé les noms de ces religieux. C'étaient le Fr. Marc de Montefeltro, qui opéra des miracles après sa mort ; le Fr. Anselme Rabuino d'Asti, qui, dans le monde, avait exercé avec éclat la charge de magistrat, et dans l'Ordre, remplit l'office de Provincial de la Terre de Labour et de la Marche de Trévise ; le Fr. André de Bologne ; le F. Gualtieri, anglais ; le Fr. Bonagiunta de Fabriano, devenu plus tard évêque de Fabriano ; le Fr. Barthélemy Guiscolo de Parme ; le Fr. Guidolino Gennari de Parme ; le Fr. Jacopino de Bitetto ; le Fr. Jacques Assandri de Mantoue ; le Fr. Drudon de Bourgogne et le Fr. Bonaventure d'Iseo, tous religieux de grand mérite et de grande sainteté. *Chron.*, p. 155 et sq.

Digitized by Google

beaucoup, parmi les Frères, n'y croyaient pas encore. Et celui-ci répondit avec larmes : « Ces yeux pécheurs les ont vus et ces mains pécheresses les ont touchés ! [1] »

Wadding ne nous dit rien de ce Chapitre. Quoi qu'il en soit, nous savons que, pendant les dix années que notre Bienheureux gouverna l'Ordre de Saint-François, deux questions principales dominèrent toutes ses autres préoccupations : l'office divin et la règle séraphique. Déjà, au Chapitre de Metz, à ceux qui réclamaient de nouvelles Constitutions, il avait répondu avec sagesse : « Ne multiplions pas les lois, mais observons bien celles que nous avons. Ne savez-vous pas que les pauvres Frères se plaignent amèrement de ce que vous cherchez sans cesse à placer de nouveaux fardeaux sur leurs épaules, sans jamais prendre soin de les aider à les porter ? N'oubliez pas que l'exemple des supérieurs est beaucoup plus efficace que toutes leurs paroles. On ne lit pas de Jules César qu'il ait jamais dit à ses soldats : Allez et faites, mais, au contraire : *Allons et faisons*, voulant lui-même prendre sa part de toutes les fatigues. *Plus enim ad manum, quam ad linguam respicitur prælatorum* [2]. »

Au reste, les lois étaient déjà nombreuses. Afin de remédier plus sûrement aux abus qui s'étaient introduits dans certaines Provinces, grâce à la coupable incurie du Fr. Élie, un Chapitre de *Définiteurs* tenu en 1240, comme nous l'avons déjà dit [3], avait enjoint à toutes les Provinces de désigner quelques Frères qui auraient le soin de relever, par écrit, quelques points douteux de la règle, et d'en donner ensuite connaissance au Ministre Général. C'est alors que prirent naissance les premières Constitutions générales de l'Ordre. Elles reposaient, en grande partie, sur les usages déjà établis et que le temps avait, pour ainsi dire, consacrés [4]. Jean de Parme employa tous ses efforts à les faire observer. Maintenir dans toute sa pureté la règle de Saint-François, et pour cela, ramener ses frères à l'amour du passé et au culte des souvenirs, n'était-ce pas là l'idée dominante de cette grande âme et aussi tout le secret de sa merveilleuse influence ? C'est sans doute ce qui fait dire à un écrivain moderne, d'ailleurs peu

1. Coll. XII.
2. Salimb., *Chron.*, p. 130.
3. Cf. numéro de janvier 1906.
4. En 1354, au Chapitre Général d'Assise, elles reçurent une forme définitive.

Digitized by Google

suspect, que « Jean de Parme apparut à ses Frères comme le représentant du plus pur idéal franciscain [1]. »

Il semble même que le Fr. Élie, toujours obstiné dans sa révolte, ne fut pas sans subir le charme de sa douceur et de ses vertus. Nous savons, en effet, que sous le généralat de notre Bienheureux, les Frères qui n'avaient point perdu l'espoir de voir Fr. Élie revenir à de meilleurs sentiments, prièrent Jean de Parme de faire quelque démarche auprès de lui, dans le but d'amener sa réconciliation. D'après Ecclecston, ce fut Jean de Kéthéné qui fut l'instigateur de cette tentative [2]. Gérard de Modène fut choisi pour cette tâche difficile. Il avait toujours été l'ami de Fr. Élie, et bien que sa manière de voir fût tout opposée à la sienne, il avait toujours eu pour lui de grands ménagements. Il vint donc trouver Fr. Élie, qui le reçut amicalement, et l'écouta même volontiers, quand l'ambassadeur s'ouvrit sur le sujet de sa mission. Mais l'orgueil, l'ambition, la crainte de perdre l'amitié de Frédéric II, aveuglaient Fr. Élie et l'empêchèrent de se laisser persuader. Il répondit à Fr. Gérard : « J'ai entendu dire tant de bien de ce vénérable Père Jean de Parme, que je ne refuserais pas d'aller me jeter à ses pieds et de lui demander pardon. Mais les Provinciaux que j'ai maltraités et le Cardinal Protecteur ne me pardonneraient pas si facilement. Je sais ce qui m'attendrait : la prison au pain et à l'eau. Et puis, comment pourrais-je m'exposer à la disgrâce de l'Empereur? » — La mission de Fr. Gérard n'eut donc aucun résultat [3].

Cependant la mort d'Innocent IV vint jeter encore une fois le deuil dans la famille franciscaine. Le 7 décembre 1254, le Souverain Pontife mourait à Naples, dans la douzième année de son pontificat. Il avait été le confident intime de saint François ; aussi aimait-il son Ordre d'un amour de prédilection [4]. C'est parmi les Frères-Mineurs qu'il choisissait son chapelain et son

1. E. Gebhart, *L'Italie mystique*, p. 200.

2. « Ipse verbum fecit pro reconciliatione Fratris Elyæ inter omnes definitores generales, ubi et obtinuit ut moneretur per Fratres ut ad obedientiam Ecclesiæ et Ordinis redire non differret. » *Coll.* IX-al. VIII.

3. Salimb., *Chron.*, p. 142. « Igitur, frater Gerardus de Mutina fuit tota die integra in loco Cellæ de Cortona in familiari colloquio cum fratre Helya, et laboravit quantum potuit ut eum attraheret et converteret cum tota familia sua, ut præceptis ordinis obedirent. Laboravit itaque frater Gerardus incassum, quia noluit consentire Helyas propter rationes prædictas. »

4. Ecclecst., *Coll.* XV.

Digitized by Google

confesseur. Le premier fut le Fr. Nicolas, anglais, qui devint dans la suite évêque d'Assise. Le Fr. Nicolas de Carbio qui lui succéda, fut l'historien de l'illustre Pontife. A son lit de mort, tous ses familiers l'abandonnèrent, nous rapporte Ecclecston ; seuls les Frères-Mineurs lui demeurèrent fidèles [1].

Disons toutefois que dans la lutte qu'eurent à soutenir les réguliers contre les mesquines jalousies des Maîtres de l'Université de Paris, les Mineurs, comme les Prêcheurs, furent pareillement atteints par les bulles restrictives d'Innocent IV, contre les anciens privilèges accordés à l'Ordre. Au début de ces troubles, il est vrai, Jean de Parme s'était rendu à Paris, pour y plaider la cause de ses Frères. Salimbene nous dit qu'ayant réuni l'Université, il adressa aux Maîtres et aux écoliers un pieux et éloquent discours : *Sermone pulcherrimo, utili et devoto.* Puis, il termina par ces paroles : « Je suis, malgré mon indignité et mon insuffisance, le Ministre Général de l'Ordre des Frères-Mineurs. Vous êtes nos maîtres et nos seigneurs ; nous sommes vos serviteurs, vos fils et vos disciples. Si nous avons quelque science, c'est à vous que nous la devons. Je me soumets donc, moi et tous mes Frères, à votre discipline et à votre correction. Nous sommes entre vos mains, faites de nous ce qu'il vous plaira [2]. » Un pareil langage était bien celui d'un vrai Frère-Mineur, aussi ne sommes-nous pas surpris de l'effet prodigieux qu'il produisit alors sur les esprits. « Sois béni, toi et ta parole, lui fut-il répondu, le bon grain semé dans le sein de l'Église, c'est la religion du bienheureux François qui est aussi celle des Frères-Mineurs. L'homme ennemi, c'est quiconque cherche à détruire cette religion [3]. » Cette manifestation suffit pour calmer les Maîtres et les bien disposer, pour un temps, à l'égard des Mineurs [4].

Mais Guillaume de Saint-Amour, l'ennemi acharné des Prêcheurs, avait juré leur perte. Délégué par l'Université pour soutenir sa cause auprès du Pape, il ne négligea aucun moyen pour la faire triompher. Innocent IV, accablé déjà par la maladie, et trompé, sans doute, par les faux rapports de ce personnage, finit enfin par céder à ses instances, et le 21 novembre 1254, il publia la fameuse Bulle *Etsi animarum*, qui devait avoir un si doulou-

1. Ecclecst., *Coll.* XV.
2. *Chron.*, p. 130.
3. *Ibid.*
4. Elle ne dut avoir lieu qu'après le 1er juillet 1253. Cfr. Denifle, *Chartular.*, I, p. 247.

Digitized by Google

reux retentissement dans les deux Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. Nous ne referons pas ici, après la savante étude du P. Mortier, l'historique de cette crise universitaire, où les passions humaines s'étalent sous un si triste jour. Nous préférons emprunter à l'éminent auteur l'analyse de cette Bulle, dont les effets, du reste, ne furent que de très courte durée [1].

« Elle débute par les témoignages de la plus vive sollicitude pour la perfection des religieux, perfection si éclatante et par là même si délicate, qu'elle ne peut, sans offusquer les yeux, supporter la plus fine poussière. On devine ce qui va suivre. Cette fine poussière, c'est la confession des fidèles sans l'autorisation du curé ; c'est la célébration solennelle des offices, de la messe surtout ; c'est la prédication au peuple, le Dimanche et les jours de fête, de telle sorte que les églises paroissiales deviennent désertes : *Et sacerdos in domo Domini, quasi passer unicus in ædificio remanens derelictus, suorum parochianorum solacio et consuetus oblationibus defraudatur* [2].

Si le curé reste ainsi, « comme le passereau solitaire, sans consolation », ses paroissiens malades, les mourants en particulier, ne sont que trop circonvenus, trop consolés. Les Frères sont là, pour témoigner au moribond leur sympathie, le réconforter, l'aider au besoin à faire son testament... Poussière bien fine, qui passerait peut-être inaperçue, si elle ne se changeait souvent en poussière d'or !

La conclusion est rigoureuse. Désormais : « défense aux religieux, Prêcheurs et Mineurs, en vertu de la sainte obéissance, de recevoir les fidèles dans leurs églises, les jours de Dimanche et de fête ; défense de les confesser sans la permission de leur propre curé ; défense de prêcher dans les églises conventuelles avant la messe solennelle de la paroisse ; défense de prêcher, dans les villes épiscopales, si l'évêque doit y prêcher le même jour. De plus, si des fidèles, abandonnant l'antique sépulture de leurs pères, choisissent le cimetière des Frères pour s'y faire ensevelir, les Frères sont tenus de donner dans les huit jours, au clergé paroissial, la moitié ou le tiers, ou le quart des honoraires, suivant la coutume du pays. Toutes ces prescriptions sont faites sous peine d'excom-

1. Il est juste pourtant d'ajouter que, d'après la Chronique de Salimbene, le Pape qui en voulait surtout aux Prêcheurs, avait la secrète intention, une fois le coup porté, de rendre aux Frères-Mineurs leurs anciens privilèges, Cfr. Denifle, *Chartul.*, I, p. 264, note.

2. *Ibid.*, p. 268.

Digitized by Google

munication, et les évêques ont le droit de forcer les Frères à les observer, par les censures ecclésiastiques [1]. »

Telle est la bulle : *Etsi animarum*, par laquelle Innocent IV réprouvait et supprimait les privilèges accordés aux deux Ordres, par ses prédécesseurs Grégoire IX et Honorius III. Mais le 7 décembre de la même année, Innocent IV avait cessé de vivre, et son successeur Alexandre IV, élu le 21 décembre, publiait le lendemain 22, la bulle : *Nec insolitum*, qui déclarait de nulle valeur la Constitution *Etsi animarum*. Les Frères-Prêcheurs et les Frères-Mineurs n'eurent donc pas longtemps à souffrir de la mesure étrange qu'une odieuse jalousie avait arrachée à la faiblesse déprimante d'un vieillard, qui n'avait cessé, jusque-là, de leur donner des preuves manifestes de son paternel dévouement.

Comme nous l'avons dit, à Innocent IV succéda, sur le trône pontifical, Réginald, évêque d'Ostie, qui prit le nom d'Alexandre IV. Ce nouveau Pontife avait hérité de l'amour et de la vénération de ses prédécesseurs pour le Patriarche d'Assise. Dans sa première jeunesse, il avait vu le saint, quand celui-ci tendait vers la fin de sa carrière, illuminé déjà des splendeurs de l'immortalité. Et ce souvenir, il l'avait précieusement conservé dans le secret de son âme. Aussi, lorsque notre Bienheureux vint le prier de désigner un Cardinal Protecteur de l'Ordre, suivant la prescription de la Règle, il lui répondit que, malgré toutes les fatigues de sa nouvelle charge, il saurait bien néanmoins supporter, lui seul, celles d'un Ordre qu'il avait toujours tant aimé [2].

Appuyé sur la faveur d'un tel Pontife, Jean de Parme continua de s'occuper, sans relâche, de l'œuvre si importante de la réforme. Mais s'il fut puissamment encouragé dans cette œuvre, par la ferveur toujours croissante d'un grand nombre de ses Frères, il n'est pas moins vrai que le zèle qu'il déploya pour faire refleurir dans l'Ordre l'esprit de saint François, rencontra chez d'autres de vives et déplorables résistances. Devons-nous attribuer cet insuccès aux longues et nombreuses absences auxquelles il dut se soumettre, pour obéir aux ordres du Souverain Pontife ? Ou bien, faut-il croire que le mal avait poussé de si profondes racines, que toute tentative de réforme était devenue

1. *Histoire des Maîtres généraux*, I, p. 449.
2. *Chron. XXIV Gen.*, p. 58.

Digitized by Google

impossible? Cette dernière hypothèse nous semble plus vraisemblable, et les événements qui se déroulèrent plus tard, sous le généralat de saint Bonaventure et de ses successeurs, ne peuvent que confirmer notre jugement sur ce point. Quoi qu'il en soit, Jean de Parme ne tarda pas à le remarquer, et plutôt que de sacrifier sa conscience, au moyen de compromis qui lui étaient odieux, il préféra se démettre de sa charge, en hâtant la convocation du Chapitre Général.

Salimbene nous raconte, en ces termes, cette circonstance de la vie du Bienheureux: « L'an du Seigneur 1247, au mois d'août, Frère Jean de Parme fut fait Ministre Général, au Chapitre tenu à Lyon, le Pape Innocent IV demeurant alors dans cette ville. Il gouverna pendant dix ans l'Ordre des Frères-Mineurs. Il avança le dernier Chapitre Général tenu sous son gouvernement, *parce qu'il voulait se démettre de sa charge de Ministre.* Ce Chapitre se tint à Rome, le jour de la Purification, en l'an du Seigneur 1257 [1]. Les Ministres et les Custodes restèrent un jour sans procéder aux affaires du Chapitre, parce *qu'ils ne voulaient absolument pas le décharger de son office.* Alors, l'humble Ministre Général se présenta devant l'assemblée, exposa les motifs de sa renonciation, et les Frères électeurs, voyant les angoisses de son âme, se résignèrent à regret et lui dirent : Père, vous avez visité l'Ordre, et vous connaissez le mérite de chaque religieux ; nommez-nous donc celui que vous estimez le plus digne de vous succéder. — Jean de Parme désigne aussitôt Fr. Bonaventure de Bagnorea, disant que dans tout l'Ordre, il n'en connaît point de plus digne. Immédiatement, Fr. Bonaventure est élu à l'unanimité. Cependant, à la prière des religieux, Fr. Jean de Parme présida le Chapitre jusqu'à la fin. Fr. Bonaventure devait gouverner l'Ordre pendant dix-sept ans, et lui rendre d'éminents services. Quant au Fr. Jean de Parme, une fois relevé de sa charge, il se retira à Greccio, dans l'ermitage où le bienheureux François, en la nuit de la Nativité du Seigneur, fit représenter la crèche, ainsi que le rapporte la légende. »

Tel est l'exposé, aussi simple que fidèle, des divers incidents qui ont rendu célèbre, dans l'histoire de l'Ordre, le Chapitre Général de 1257. Dès lors, tout ce que des écrivains, plus passionnés que véridiques, ont ajouté au récit du chroniqueur, est

1. Wadding et, après lui, plusieurs autres historiens, fixent la date de ce Chapitre à l'année 1256. Mais le témoignage de Salimbene prouve manifestement que c'est là une erreur.

Digitized by Google

absolument dénué de fondement et ne peut résister à une saine critique. Comment admettre, par exemple, qu'Alexandre IV, convaincu de la culpabilité de Jean de Parme et de la véracité des accusations portées contre lui, l'ait *obligé secrètement*, comme le prétend Fr. Pellegrino de Bologne dans sa Chronique [1], à renoncer à sa charge, et à persister dans cette renonciation, malgré toutes les instances qui pourraient lui être faites, de la part des Capitulaires ? Est-il seulement croyable qu'un Pape ait pu recourir à un pareil expédient, pour châtier un homme qu'il supposait coupable d'hérésie ? N'aurait-il pas dû employer, dans ce cas, des mesures plus énergiques, propres à faire réfléchir ceux qui pouvaient partager ces erreurs, en même temps qu'à réparer le scandale qui avait été causé ? En outre comment concilier cet *ordre secret* — præcepit in secreto quod renuntiaret officio — dont parle le trop intéressé chroniqueur, avec les instantes prières des vocaux [2], et les démarches même du Souverain Pontife et des cardinaux, qui le pressaient de se rendre au vœux des Capitulaires [3] ? Est-ce qu'une pareille conduite eût été vraiment loyale ? Et peut-on penser qu'Alexandre IV usa d'un procédé si peu digne de son caractère et de sa charge ?

Le témoignage de Salimbene ne laisse donc subsister aucun doute : Ce fut Jean de Parme, et non le Souverain Pontife, qui convoqua le Chapitre Général : « *Ultimum generale capitulum quod sub eo celebratum fuit*, ACCELERAVIT. » Et il le convoqua, ajoute aussitôt le chroniqueur, parce qu'il ne voulait plus être Ministre Général : « *quia penitus nolebat esse Minister* [4]. » Le texte est formel : Jean de Parme renonça librement à sa charge de Général. Tous les historiens de l'Ordre, à l'exception de Pelle-

1. «... Hic generalis, postquam de legatione Græciæ fuit reversus, æmulis ipsius, qui multi erant, accusantibus eum Domino Papæ Alexandro, idem Papa sibi (ei) præcepit in secreto, quod renuntiaret officio et quod multo modo assentiret, si ministri eum vellent in officio retinere. Et ego, inquit. (Fr. Pellegrinus) in Capitulo fui mediator inter ipsum et ministros et hoc habui ex ore ejus. » Ehrle, dans *Zeitschrift für katholische Théologie*. 1883, p. 343. Wadding nous apprend que Fr. Pellegrino appartenait au parti de Fr. Elie, et se montrait un ardent adversaire des *zelanti*.

2. *Penitus nolebant ipsum absolvere*. Salimb., *Chron.*, p. 137.

3. « Cum omnimoda importunitatis instantia, impotentia allegata, a ministerio se absolvi obtinuit, et de resumendo ipsum officium, nec capitulo generali vehementer instanti, nec ullis *vel Summi Pontificis, vel aliquorum Cardinalium suasionibus* acquiescere voluit. » *Chron. XXIV Gener.* Anal. franc. III, p. 287. Ce texte, on le voit, ne fait que confirmer le récit de Fr. Salimbene, l'historiographe officiel, pour ainsi dire, du bienheureux Jean de Parme.

4. Salimb. *ibid.*

Digitized by Google

grino de Bologne et de Mariano, le reconnaissent. Nous ne savons sur quoi se fonde M. Gebhart, pour parler encore de la *déposition* de Jean de Parme [1]. Nous comprenons moins encore ce que dit, à ce sujet, M. Daunou, dans l'*Histoire littéraire de la France:* « Le résultat le plus probable de la confrontation des témoignages est, à notre avis, que le Pape Alexandre IV prévoyant que, chez les principaux membres du Chapitre, la résolution de destituer Jean de Parme resterait inébranlable, lui conseilla, ou plutôt lui enjoignit d'abdiquer le généralat, et ne permit à personne de songer à le lui rendre par une élection nouvelle. Ainsi les ménagements se réduisirent à éviter les apparences d'une destitution formelle, et à tolérer l'expression de quelques regrets vrais ou simulés [2]. » Cette explication, toute gratuite, équivaut à dire que le Chapitre de 1257 ne fut, en définitive, qu'une pure comédie. Il est vrai que le même historien ne craint pas d'écrire, quelques pages plus loin : « Au quatorzième siècle, Nicolas Eymeric le croyait (Jean de Parme) auteur de l'*Évangile éternel ;* et depuis, il n'est resté presque aucun doute sur ce point aux écrivains désintéressés dans cette question, tels que Bzovius et du Boulay [3]. » Or, tout le monde sait aujourd'hui quelle est la valeur du témoignage de ces deux écrivains !

L'estime publique fait la gloire de celui qui en jouit ; mais elle lui impose souvent des obligations qui troublent le repos de ses jours et en augmentent les peines. D'ailleurs, la calomnie la poursuit sans cesse, ou pour la détruire, ou pour s'acharner sur le mérite qu'elle honore. C'est là l'histoire de bien des hommes. Jean de Parme n'échappa point à ces inconvénients : il n'avait pas encore rempli la mission que lui avait confiée la Providence, que déjà la calomnie lui faisait expier cet honneur. Sans autre appui que son mérite et la réputation de sa sainteté, il avait triomphé jusque-là des attaques, tantôt sourdes, tantôt éclatantes mais toujours redoutables du parti de la *large observance* [4]. Ses succès, loin de désarmer les passions qui avaient conjuré sa perte, ne faisaient que les irriter et leur donner une nouvelle activité. En

1. *L'Italie mystique*, p. 249.
2. *Histoire littéraire de la France*, XX, p. 31.
3. *Ibid.*, p. 35.
4. S'il faut en croire Pellegrino de Bologne, les épreuves du Bienheureux commencèrent à son retour d'Orient : « postquam de legatione Greciæ fuit reversus », par conséquent, en l'année 1251. C'est surtout à partir de cette époque, que le parti des mitigés se révolta contre le gouvernement de Jean de Parme.

Digitized by Google

1257, elles réunirent tous leurs efforts contre le Bienheureux, dans l'espoir qu'elles auraient facilement raison des *Spirituels*, une fois qu'elles auraient renversé celui qui en était le plus ferme soutien. La tactique était habile, mais encore fallait-il trouver une occasion favorable pour réaliser ce projet. Les meneurs — et ils étaient nombreux, nous dit Wadding — crurent l'avoir trouvée dans la trop grande sympathie que témoignait le Bienheureux, aux doctrines de l'abbé Joachim. A leurs griefs personnels, aux récriminations violentes de tout leur parti, ils unirent, avec une hypocrite habileté, et en s'efforçant de la mettre davantage en relief, cette autre accusation bien autrement infamante, que Jean de Parme professait une doctrine entachée d'hérésie. Voici, du reste, comment le célèbre annaliste de l'Ordre raconte ces douloureux incidents qui marquèrent la fin du généralat de Jean de Parme, et donnèrent un nouvel éclat à sa vertu.

« Le Général Frère Jean de Parme, dit-il, ne songeait depuis son retour de Grèce, qu'à rétablir, dans l'Ordre, la discipline qui s'était notablement relâchée durant son absence. Il y employa les exhortations, les menaces et les châtiments, avec une énergie extraordinaire. Les bons religieux applaudirent à ce zèle, mais les autres ne purent le supporter. Parmi ces derniers, se trouvaient des supérieurs, voire même des *Maîtres* qui se servaient de leur autorité et de leur crédit, pour mépriser ses avis. Jean de Parme voulut sévir contre eux et les ramener à l'obéissance, car il craignait que leur exemple ne devînt une occasion de ruine pour les autres. Mais, loin de les convaincre, il ne fit que les irriter davantage. Ils murmurèrent d'abord en secret, puis se communiquèrent leurs plaintes, et enfin complotèrent ouvertement contre lui. Ils étaient les coupables, et ils se firent ses accusateurs devant le Souverain Pontife [1]. » Tel est, du reste, le procédé ordinaire de toute insurrection contre une autorité qui gêne ou mortifie.

Les cinq chefs d'accusation que les représentants du parti

1. *Ad ann. 1256.* — Nous trouvons, dans la *Chronique des Tribulations*, un triste exemple de cet esprit d'insubordination. Un lecteur de la province de la Marche, revenant de Rome, rapporta à quelques-uns de ses confrères, que Jean de Parme s'était élevé avec tant de force, dans l'un de ses discours, « contra communem statum et præcipuè contra fratres, » qu'aucun religieux de cette province n'aurait supporté un tel langage, dans la bouche d'un Frère. A quoi ses confrères repartirent : Pourquoi donc les Maîtres qui étaient présents, ne l'ont-ils pas sévèrement repris ? — C'est que, répondit ce lecteur, « Fluvius igneus egrediebatur de ore ipsius. Et obstupuerunt magistri et omnes in sermonibus ejus. » *Archiv.*, II, p. 274. On voit, par ce récit, que l'irritation du parti des relâchés était à son comble.

Digitized by Google

firent valoir contre le Bienheureux, étaient les suivants : 1° il rejetait toutes les interprétations de la règle, même celles qui avaient été proposées par des docteurs et sanctionnées par des Papes ; 2° il voulait obliger les Frères à observer le Testament de saint François, et le considérait comme la seule explication nécessaire de la règle ; 3° il s'érigeait en prophète, et disait que l'Ordre devait se partager en deux branches, dont l'une garderait la pureté de la règle, tandis que l'autre userait des privilèges et des déclarations des Souverains Pontifes ; il ajoutait qu'après une période de grands troubles, naîtrait une congrégation de véritables pauvres, qui serait arrosée de la rosée céleste, et observerait fidèlement la règle ; 4° il altérait ou abjurait même la foi catholique, en adoptant les opinions de l'abbé Joachim, et en les soutenant contre la doctrine de Pierre Lombard ; 5° enfin, il avait pris pour confidents intimes Frère Leonard et Frère Gérard, deux Joachimistes déclarés et outrés [1].

Telles sont les accusations perfides qui après avoir déterminé le Bienheureux à renoncer à sa charge, vinrent le troubler encore dans la solitude de Greccio. On le voit, elles portaient principalement sur la *rigueur excessive* de son gouvernement et sur sa qualité de *Joachimite*. Pour mieux assurer le succès de leur entreprise, les ennemis de Jean de Parme ont recours au plus astucieux stratagème ; craignant qu'il ne soit absous comme *Général*, ils osent l'attaquer encore dans sa *foi de chrétien*. Ils veulent, à tout prix, discréditer son parti, qui n'avait nulle envie de désarmer, et qui représentait aux yeux d'un grand nombre, le véritable idéal franciscain. Or, Jean de Parme en était encore le chef et le principal inspirateur. C'était donc l'homme importun, par excellence, et le seul moyen de ruiner à jamais sa cause et celle de ses disciples, c'était de le taxer d'hérésie. Grâce à ces manœuvres déloyales, que nous ne saurions trop flétrir, certaines hésitations s'étaient fait jour, à Paris comme à Rome, dans l'entourage du nouveau Ministre Général comme parmi les autorités ecclésiastiques. On se demandait avec une curiosité inquiète ce qui allait se passer. Bonaventure oserait-il sévir contre son prédécesseur, et condamner celui-là même qui l'avait désigné aux suffrages du Chapitre ?

Les événements se chargèrent bientôt de la réponse.

(A suivre.) Fr. RENÉ de Nantes, o. m. c.

1. Ange de Clareno développe longuement ces différents chefs d'accusation. Voir *Histor. tribulat.* dans *Archiv für Litteratur*... t. II, 271, et seq.

Digitized by Google

L'ESPRIT CHRÉTIEN DANS L'HISTOIRE[1].

Le *Discours sur l'histoire universelle* avait pour but d'imprimer dans la mémoire du Dauphin la suite de la religion et celle des empires. « La religion et le gouvernement politique sont en effet les deux points sur lesquels roulent les choses humaines : en découvrir tout l'ordre et toute la suite, c'est comprendre dans sa pensée tout ce qu'il y a de grand parmi les hommes, et tenir, pour ainsi dire, le fil de toutes les affaires de l'univers. »

Messieurs, voilà le langage de Bossuet : suite de la religion, suite des empires, deux études inséparables, parce qu'il n'est pas possible de traiter l'une à l'exclusion de l'autre, sous peine de les mutiler toutes les deux. L'histoire ne se peut comprendre qu'éclairée par l'esprit chrétien ; vouloir en découvrir la trame aux seules lumières de la sagesse humaine, c'est se condamner à ne voir que l'apparence et à ignorer la raison même des événements, c'est encore se cantonner dans l'étude méticuleuse de faits multipliés à l'infini, sans jamais en saisir le lien. Or, qu'est-ce que l'histoire, la seule vraiment digne de ce nom ? N'est-ce pas celle qui, laissant de côté, pour la facile satisfaction des érudits de métier, les détails dont elle a dû se servir dans une juste mesure pour arriver à la connaissance de la vérité, nous présente une synthèse des événements dont la clarté et l'enchaînement ne laissent rien à désirer ? En dehors de l'esprit chrétien, l'historien se traînera dans de perpétuelles analyses, jamais il ne saura réunir par leur sommet « les affaires de l'univers ». Seul, l'esprit chrétien lui fera discerner dans la suite des âges, le calvaire, et sur le calvaire, la croix de Jésus-Christ, cette croix lumineuse dont les reflets éclairent d'une égale clarté l'Ancien et le Nouveau Testa-

1. Victor Charaux écrivit cet article d'une virile et chrétienne maturité, à l'âge de vingt et un ans ; il était alors Professeur d'Histoire et de Géographie au collège de Notre-Dame des Victoires, à Roubaix.

Digitized by Google

ment. Tout se rattache à la croix : elle est le terme des temps anciens, et le point de départ des temps modernes ; c'est là le principe général qui doit guider l'historien, les applications particulières suivront en foule. Et, de même que les événements accomplis dès le commencement du monde se rattachent à la croix de Jésus-Christ, de même aussi, dans notre Nouveau Testament, tout se rattache à l'Église établie par Jésus-Christ, et directrice des temps modernes.

Dès lors, est-il besoin de conclure à l'importance des questions religieuses en histoire ? Tous, amis ou ennemis, la comprennent également : nous n'en voulons citer qu'un exemple : c'est celui de l'histoire générale depuis le IVe siècle jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de MM. Lavisse et Rambaud. Ces écrivains ne craignent pas de faire la part très large aux questions religieuses, mais il y a deux manières de les traiter, avec l'esprit universitaire, c'est-à-dire trop souvent rationaliste, et avec l'esprit chrétien. M. Lavisse et, surtout, M. Berthelot prétendent faire passer l'Église, ses ministres et leurs œuvres au crible de la sagesse humaine, et ils ne se rappellent pas qu'elle est toujours courte par quelque endroit. Ils reconnaissent bien l'importance des questions religieuses, mais l'esprit rationaliste qu'ils portent dans cette étude obscurcit pour eux la lumière de la vérité.

Quel est donc cet esprit rationaliste en histoire ? C'est un parti-pris de ne reconnaître dans les affaires du monde que le résultat des causes secondes posées par la libre volonté de l'homme, à l'exclusion d'une Providence, cause première de tous les événements.

Mais nous aimons mieux vous définir l'esprit rationaliste par un exemple qui vous montrera en même temps, par opposition, ce que doit être l'esprit chrétien.

Prenons l'*Histoire romaine* publiée par MM. Guiraud et Lacour-Gayet, professeurs de l'Université : ouvrons-la au chapitre qui traite du christianisme et des causes de son développement. L'auteur, M. Lacour-Gayet, les range en causes intérieures et en causes extérieures : « Parmi les premières, il y en a deux principales : 1° La religion nouvelle est une religion de pauvres..., elle s'adresse non pas à l'esprit, mais au cœur... 2° Le christianisme est une religion universelle... Parmi les causes extérieures, deux aussi sont à signaler : d'abord l'état politique du monde au premier siècle, ensuite l'organisation en collèges. » Et c'est tout; nous nous trompons, on pourrait encore signaler l'usage de la

Digitized by Google

langue grecque comme ayant facilité le développement du christianisme. Sans doute, la plupart de ces causes ont contribué à l'extension de notre religion ; mais, pourquoi exagérer l'influence de la loi qui donnait à Rome une existence légale aux confréries ou collèges, pourquoi aller rechercher bien loin des motifs d'une importance secondaire, quand on relègue dans un dédaigneux silence la cause première des développements du christianisme, la divinité de son fondateur? C'est que, pour la comprendre et la publier, il faudrait que l'esprit rationaliste fît place à l'esprit chrétien.

Nécessaire dans l'étude de l'histoire, l'esprit chrétien l'est plus encore dans l'enseignement de l'histoire, parce qu'il s'agit d'en imprégner l'âme des élèves. Aussi, voulons-nous rechercher les moyens pratiques de conserver et d'accroître encore cet esprit chrétien.

Grâce à Dieu, la laïcisation des programmes n'a pas encore eu pour résultat de retrancher du domaine de l'histoire les questions religieuses (ne serait-ce pas d'ailleurs chose impossible, tant elles sont étroitement unies à la vie des peuples?) Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les programmes affectés aux différentes classes : en s'y conformant strictement, le professeur d'histoire trouvera plus d'une fois l'occasion de développer l'esprit chrétien dans l'âme de ses élèves. Dès la classe de Quatrième, il pourra spécialement insister sur ces questions : le christianisme, l'Église primitive, les catacombes, Constantin, l'édit de Milan, le concile de Nicée, organisation de l'Église chrétienne.

Mais c'est surtout dans les deux classes de Troisième et de Seconde que le professeur pourra exercer une action efficace. Déjà en Cinquième et en Quatrième, l'histoire, peu à peu, dépouille l'aridité inévitable d'une leçon apprise par cœur, comme la chose a lieu dans les classes inférieures. L'élève commence à entrevoir autre chose qu'une série de dates à retenir, un résumé d'événements à apprendre. Alléché, si nous osons le dire, par le récit agréable que le professeur a donné d'une intéressante question, l'élève sent naître en lui un nouveau désir : c'est la curiosité historique. Au professeur de la développer avec mesure dans l'âme des uns, et de l'éveiller dans l'âme des autres. Or, c'est précisément à cette époque où l'histoire revêt pour les élèves un intérêt inaccoutumé, en ces deux années de troisième et de seconde où l'épouvantail d'un baccalauréat quelconque ne vient pas encore troubler la paix de leurs études, que le maître a toute facilité pour exercer son apostolat. Ne peut-il s'étendre plus longuement

Digitized by Google

sur l'histoire de l'Église, quitte à résumer ensuite avec concision les événements moins importants ? Son cours manquera-t-il pour cela de proportion ? nous ne le croyons pas : la véritable proportion consiste à donner à chaque fait le développement qu'il mérite. Or, il se trouve justement que les questions religieuses occupent, dans les programmes de troisième et de seconde, une place prépondérante. L'histoire du moyen âge, c'est l'histoire de l'Église, de ses progrès, de son influence sur les peuples : il y a un étroit rapport entre l'extension de la civilisation et celle de l'Évangile. L'histoire du moyen âge, c'est encore l'histoire de la lutte du droit contre la force : la force c'est tour à tour les barbares, les passions humaines, celles d'un Henri IV d'Allemagne, d'un Frédéric Barberousse ; le droit c'est saint Léon, saint Grégoire le Grand, Grégoire VII, Alexandre III, défenseurs des faibles, des opprimés, et vengeurs de la liberté de l'Église et des peuples. Invasions des barbares, querelle du Sacerdoce et de l'Empire, croisades, féodalité : autant de questions dont le dernier mot nous échappera fatalement, si nous ne les étudions pas à la clarté de la foi. En dehors de l'esprit chrétien, qu'est-ce que les croisades, sinon une sublime folie, mais une folie ? Avec l'esprit chrétien, nous la comprenons et nous la partageons : c'est la folie de la croix.

Messieurs, nous ne nous attarderons pas à multiplier les exemples : il nous serait trop facile de prouver et l'importance des questions religieuses, et la nécessité de les étudier avec l'esprit chrétien. Nous vous rappellerons seulement qu'en Seconde, les démêlés de Philippe le Bel et de Boniface VIII, le grand Schisme d'Occident, la Réforme ; en Rhétorique, la Révocation de l'édit de Nantes, le gallicanisme, le jansénisme ; en philosophie, la constitution du clergé, le concordat, le pouvoir temporel du Souverain Pontife, offrent au professeur, en même temps que des sujets dont l'intelligence est absolument nécessaire à l'étude des temps modernes, les plus belles occasions de faire la guerre à l'esprit rationaliste.

C'est à cette seule condition, d'être tout pénétré d'esprit chrétien, que le cours d'histoire sera véritablement pour les élèves le complément du cours d'instruction religieuse. Celui-ci leur donne l'enseignement théorique du dogme ; l'autre le montre, dans la pratique, aux prises avec toutes les difficultés suscitées par l'hérésie ou le schisme, par les princes, les écrivains ou les peuples.

Le professeur d'histoire n'a pas à discuter le dogme : il le

Digitized by Google

suppose connu, et ne fait que le rappeler. Les deux enseignements doivent donc s'appuyer l'un sur l'autre : aussi, le professeur d'instruction religieuse et le professeur d'histoire ne pourraient-ils pas s'entendre, surtout dans les classes supérieures, pour traiter, chacun selon sa mission, devant les mêmes élèves, et dans la même année, certaines questions capitales, comme la Réforme, le jansénisme, dont l'étude faite à la fois sous ses deux aspects, n'en serait que plus nette et plus décisive dans l'esprit des élèves ?

A cet enseignement de la vérité chrétienne en histoire, ne convient-il pas d'ajouter celui de la beauté chrétienne, c'est-à-dire de ses manifestations dans l'art ? C'est une étude tracée par les programmes : en quatrième, les catacombes ; en troisième, civilisation chrétienne, église Sainte-Sophie, monastères, un château, une église romane, une église gothique, etc. Sans doute, le professeur peut y trouver le sujet de leçons fort intéressantes pour lui, mais il ne doit pas oublier qu'il s'adresse à des enfants dont l'esprit ne s'éveillera que peu à peu, parfois très tardivement à la jouissance de l'art. Des notions sommaires, bien précises, dépouillées autant que possible des termes techniques, dont l'aridité rebute les élèves, nous semblent ce qu'il y a de meilleur, en attendant l'époque où les enfants, devenus des jeunes gens, pourront heureusement compléter leur éducation artistique et chrétienne par la visite de ces églises, de ces cathédrales gothiques où l'âme, transportée d'admiration, croit s'élever jusqu'aux portes du ciel. L'idéal serait d'unir à l'enseignement théorique, l'enseignement pratique, en précisant l'idée par l'image, en proposant aux yeux des élèves quelques gravures bien choisies ; les progrès de la photographie, de la phototypie, rendront tous les jours ce mode d'instruction plus commode ; mais c'est là une méthode qui n'est peut-être pas applicable dans toutes les classes ; à chaque professeur de juger dans quelle mesure il peut en faire usage.

Avant de terminer, puisque la géographie est inséparable de l'histoire, qu'il nous soit permis de dire quelques mots sur la possibilité d'introduire même en géographie l'esprit chrétien. Sans doute, c'est plus difficile et plus délicat. Cependant le professeur ne pourrait-il, à l'occasion, et par une allusion discrète, faire intervenir la Providence, et montrer aux élèves comment, sous les latitudes les plus diverses, par un heureux équilibre d'avantages et d'inconvénients, elle permet à l'homme industrieux de vivre et de prospérer ? Mais la géographie physique

Digitized by Google

n'est pas toute la géographie. Pourquoi ne donnerait-on pas aux enfants des notions précises de géographie religieuse ? Nous leur enseignons bien, de par les programmes, les circonscriptions financières, judiciaires, militaires de la France : pourquoi ne pas leur apprendre aussi les principales circonscriptions ecclésiastiques? Allons plus loin : C'est avec un plaisir patriotique que nous étudions l'expansion coloniale de notre pays ; et, nous n'aurions pas le devoir de faire connaître les développements de cette autre patrie commune à tous les chrétiens, l'Église? C'est d'autant plus facile au professeur de géographie, qu'il peut, dans ce but, se servir de l'attrait marqué des élèves pour la lecture des Annales de la Sainte Enfance ou de la Propagation de la Foi. Ajoutons à l'usage de ceux qui veulent approfondir l'étude de la géographie, qu'au point de vue de la science pure, nombre de publications religieuses, comme les *Missions d'Afriques*, les *Missions catholiques*, le *Bulletin Salésien*, sont à même de leur fournir les renseignements les plus nouveaux et les plus importants; car, si l'explorateur de profession n'est pas souvent doublé du missionnaire, en revanche le missionnaire l'est presque toujours d'un explorateur.

Messieurs, permettez-nous, en finissant, de rappeler encore Bossuet dont nous avons invoqué le témoignage, au début de ce modeste rapport : Voulons-nous étudier et enseigner chrétiennement l'histoire ? Lisons et relisons le discours sur l'histoire universelle : pénétrés nous-mêmes de l'esprit chrétien qui y surabonde, par nos études et notre enseignement, nous l'infuserons à notre tour, comme un sang généreux, aux nouvelles générations : puissions-nous les préserver de l'esprit rationaliste et leur faire comprendre qu'en bannissant l'esprit chrétien de ses travaux, l'historien se prive de la seule lumière qui puisse éclairer les Annales si souvent obscures de l'humanité [1].

Victor CHARAUX.

1. Ce travail avait été lu au Congrès catholique de Lille, en 1897. La lecture en fut suivie d'un vœu. Le voici :

« Le Congrès émet le vœu que les professeurs d'histoire donnent une plus grande extension aux questions religieuses, et qu'en général, ils rattachent étroitement l'histoire des peuples à l'histoire de l'Église, pour combattre l'esprit rationaliste. »

Digitized by Google

A TRAVERS LE RAJPOUTANA.

(Suite et fin [1].*)*

Adjmere, 22 mars

Adjmere est le point central de notre mission, le lieu de résidence du T. R. Père Préfet. La compagnie des chemins de fer y a établi un grand chantier de construction et de réparation, où sont occupés environ deux mille ouvriers : les pièces arrivent toutes faites de l'Angleterre, l'unique pourvoyeuse, l'unique nécessaire.

A Adjmere se trouve le grand collège des râjâs, fondé par le comte Mayo, mort en 1872. Cet homme d'État eut la pensée d'élever une maison d'enseignement exclusivement réservée aux fils des princes de l'Inde. En ce moment une cinquantaine d'enfants et de jeunes gens s'y trouvent réunis ; les plus riches ont leur palais, leur jardin, leurs serviteurs. L'enseignement donné est, hélas ! purement rationaliste et scientifique, il vante la grandeur, la civilisation de l'Angleterre.

J'ai eu l'honneur d'être reçu par Monsieur le commissaire général anglais d'Adjmere. Il nous invita, le Père Préfet et moi, à aller prendre le thé sous sa tente, en même temps que nous visiterions l'exposition de fleurs. Je ne m'attendais pas à voir un si beau jardin public ni à entendre une musique native aussi parfaite. Le directeur de la musique est un de nos catholiques.

Une surprise non moins grande : l'Angleterre enrôle sous ses drapeaux un certain nombre de volontaires parmi les employés des chemins de fer, des Européens, des Eurasiens. Elle prend ainsi ses précautions contre les soulèvements, dont les Européens ont eu à souffrir dans certaines rencontres. Chaque année, pendant

1. Voir le n° des *Études Franciscaines*, janvier 1906.

Digitized by Google

u ne huitaine de jours, on réunit ces volontaires, on leur fait faire l'exercice, on leur donne chaque jour une roupie et on les congédie.

Comme dans les Indes la religion se retrouve en tout, ces volontaires n'ont pas manqué de venir le dimanche, musique en tête, assister au chapelet et au salut ; le Père Lucien leur a fait entendre quelques mots vibrants.

L'église a trois nefs ; elle est vaste et belle. Notre Père Préfet l'a fait bâtir. Bien que le gouvernement anglais ait donné les deux tiers de l'argent nécessaire, il a fallu contribuer encore pour une assez forte somme. Quand la mission fut confiée à notre province, un petit espace de terrain appartenait à la mission. Sur ce terrain était bâti un appartement servant de chapelle. Cet appartement forme maintenant une grande classe ; on y ajouta successivement des pièces et des vérandas tout autour ; puis on acheta du terrain, on éloigna les murs, on bâtit un orphelinat et finalement le Père Préfet céda le tout aux religieuses de l'Esvière. Celles-ci, au nombre de quatorze, vivent là de leur vie de communauté, elles instruisent une centaine de jeunes filles et de garçons (ceux-ci en attendant une école), et se dévouent à l'œuvre des orphelines de la famine. Ajoutez une grande maison carrée, avec une quinzaine de chambres pour la résidence de nos Pères, surtout au moment de la retraite annuelle, puis un chemin de ronde autour de l'église et une vaste place devant, tout cela acheté par le Père Préfet comme propriété de la mission.

Ce n'est pas tout. Les méthodistes avaient fait bâtir une école. Désirant s'installer plus grandement, ils cherchèrent à vendre ; le Père préfet profita de l'occasion pour se procurer la maison. Elle servira d'école et même de petite pension dès qu'il y aura suffisamment d'ouvriers apostoliques, en attendant que l'on puisse établir un collège. Il sera facile alors de former des enfants de chœur, d'en exercer pour les chants et d'avoir ainsi de belles cérémonies. Déjà nos Pères ont travaillé beaucoup. Un maître de musique chante, tandis qu'un monsieur de bonne volonté accompagne sur l'harmonium. C'est un peu maigre, mais enfin c'est juste... Quand il y aura de grandes orgues, une maîtrise, des chantres... ce sera merveilleux.

Le P. Lucien et le P. Pie de Lorient s'occupent de quelques chrétiens natifs : Goanais, Madrassis, etc., au nombre de cinq à six cents en tout. Bien délaissés pendant longtemps, ces natifs

Digitized by Google

négligeaient leurs devoirs. Le dimanche j'ai été heureux de voir assister à la messe jusqu'à deux cents personnes, hommes pour la plupart. Le P. Daniel, au zèle ardent et ingénieux, s'occupe de ces chrétiens, les amène aux cérémonies qu'il multiplie et rend intéressantes, et leur fait un bien réel. Les principaux parmi ces chrétiens se concertèrent pour me lire l'adresse que je vous ai envoyée.

Nos religieux cherchent en même temps à s'intéresser aux païens. On va dans les villages, on reste deux, quatre, six et huit jours absent ; on parle aux braves gens, on s'intéresse à leur santé, on donne des remèdes, et il arrive assez souvent des guérisons inattendues. Parfois, on rencontre des petits enfants dangereusement malades et mourant soit de faim, soit de maladies contagieuses si fréquentes, et le religieux peut ainsi donner le baptême à un assez grand nombre d'âmes. Les deux Pères, très occupés par leur ministère à Adjmere, se voient obligés de laisser seul le Frère Ignace se livrer à cette œuvre si consolante et en même temps si pénible.

Les *Annales franciscaines* ont publié une lettre du recteur de l'Université d'Angers dans laquelle on fait honneur de ces baptêmes aux bonnes religieuses de l'Esvière. Ces saintes filles ne demanderaient pas mieux que d'excercer cet apostolat ; pendant quelque temps, avant qu'elles eussent leur pensionnat, leur école, leurs orphelines, plusieurs allaient, en effet, dans les villages elles y opéraient beaucoup de bien, mais maintenant, impossible ! Dieu sait la grandeur de ce sacrifice.

Autre œuvre encore : à deux milles environ d'Adjmere le Père Préfet s'est procuré un petit terrain et a bâti un abri dans un petit village, à proximité de deux ou trois villages ou faubourgs de la ville. Chaque dimanche le Frère Ignace avec un catéchiste, homme du pays, va à cette demeure. Cent cinquante personnes environ s'y rendent ; on lit l'épître et l'évangile du dimanche ; le catéchiste et le Frère disent quelques mots ; on fait réciter en commun le chapelet et les litanies et on apprend quelques prières. Rien de curieux comme cette récitation ! Le catéchiste dit trois ou quatre mots, debout, les mains jointes, et tout le peuple, vieux, vieilles, jeunes gens, enfants, de répéter les mêmes mots sur le même ton ; le catéchiste redit seul les trois ou quatre mots suivants, la masse reprend de nouveau, et ainsi de suite. Grands enfants que ces Indiens ! On leur ressassera ces choses pendant

Digitized by Google

des mois avant qu'ils parviennent à se tirer d'affaire tout seuls; et encore ! Je fixais tantôt l'un, tantôt l'autre et je voyais des yeux peu intelligents lisant sur les lèvres du catéchiste les paroles qu'il prononçait, afin de les redire, et attendant la fin de l'exercice pour recevoir les quelques sous qu'on leur donne. Faut-il attendre quelque chose de cette méthode ?

Adjmere est un pays affreusement chaud, pendant trois ou quatre mois surtout. La ville et la campagne encastrées entre des montagnes reçoivent les rayons directs du soleil et la réverbération des collines voisines. Le vent souffle parfois avec force, mais c'est presque toujours le vent brûlant du sud ou du sud-ouest. Il soulève une poussière abondante, l'atmosphère en est remplie et le soleil obscurci durant des heures.

De onze heures du matin à quatre heures, vers la fin d'avril et pendant plus de quatre mois, nos religieux se trouvent absolument accablés et ne peuvent que se mettre à l'abri, s'éponger et se tenir tranquilles.

En ce temps de chaleur on n'a pas toujours à volonté l'eau nécessaire pour étancher la soif ! Heureusement, à quelques milles d'Adjmere se trouvent de grands étangs. Au moment d'une grande disette, le gouvernement s'est vu obligé de reconstruire les canaux et d'amener ainsi pour de bon l'eau à la ville. Dans chaque maison on a les instruments voulus pour rendre cette eau à peu près potable. Cependant elle conserve presque toujours un goût de vase très prononcé. Mais quand on a quarante ou quarante-cinq degrés centigrades au-dessus de zéro et de l'eau fraîche, on ne prête guère attention au goût, je vous l'assure.

Dans ces pays, on sent le prix inestimable de celle que saint François appelait « notre sœur l'eau » ; et l'on comprend, en quelque manière, comment on a pu diviniser cet élément et décorer du titre de sacré, tel étang, telle source, tel fleuve et jusqu'aux puits creusés par la main de l'homme. Le Gange est le fleuve sacré par excellence. Bienheureux ceux qui peuvent se baigner dans ses ondes divines ! Ils sont aussitôt lavés de toutes leurs souillures physiques et morales. Viennent ensuite, comme lieux saints de pèlerinages, les autres fleuves, les étangs qui ne se dessèchent pas ; il appartient aux râjâs, aux grands, de pouvoir s'établir sur les bords de ces eaux. Les pauvres dénués des biens de la fortune feront leur possible, pour se faire porter après leur mort près de ces eaux sacrées, ou au moins pour que ce qui

Digitized by Google

reste de leurs cendres y soit jeté. Pendant que j'assistais à la crémation dont je vous ai parlé, je remarquai deux personnes répandant de l'eau, à quelque distance ; c'étaient les parents d'un mort qui, huit jours auparavant, avait été brûlé à cet endroit. On venait chercher les ossements échappés au brasier. Il reste ordinairement le crâne, ou du moins une partie ; on porte ces résidus dans un endroit réservé de la demeure, et si quelqu'un de la maison ou du village se rend un jour en pèlerinage sur les bords du Gange, on lui confie ces précieux restes afin qu'il les jette dans le fleuve sacré : le défunt y trouvera sa purification complète et sera heureux pour toujours.

Neemuch.

Après Adjmere, la résidence la plus importante est Mhow. Mais nous devons nous arrêter en route. Une petite ligne de chemin de fer vient s'embrancher sur la grande ligne anglaise ; elle conduit tout près d'une ville indienne des plus importantes, nommée Udepor. Le râjâ de cette ville est l'ennemi acharné de l'envahissement des étrangers et de leur civilisation, il n'a jamais consenti à ce que le chemin de fer vînt aboutir à la ville ; c'est à cinq kilomètres de là qu'il s'arrête, et encore, que de temps et de diplomatie il a fallu pour aboutir à ce résultat.

Le prince suit les traces de ses prédécesseurs. Il y a trois siècles, les musulmans attaquaient la principale place forte à la frontière de ses états, Chitaure, la ville qui sert actuellement de jonction à la voie ferrée partant d'Udepor et aboutissant à la grande ligne anglaise. Les musulmans, comme dans tant d'autres circonstances, cherchaient le pillage, le carnage et voulaient en même temps s'établir sûrement dans cet endroit. La principale conquête en vue était de s'emparer des filles des râjâs et des autres princesses, de les livrer en mariage aux princes de l'armée victorieuse et de se fixer ainsi dans le pays. On vantait partout le courage du râjâ de Chitaure et aussi la beauté, la vaillance des princesses : stimulant puissant pour les hordes musulmanes. Le siège fut long. Il y a, à Chitaure, des défenses naturelles si puissantes ! L'armée assiégée succomba enfin sous le nombre ; le râjâ comprit qu'il était inutile de résister plus longtemps. Il avait pris ses mesures : la reine et les princesses, avec trois cents femmes, s'étaient réunies dans la grande salle de bains, près du grand étang ; au signal convenu, la reine met le feu aux poudres, la

Digitized by Google

s alle saute et ces courageuses femmes sont ensevelies sous les ruines pendant que le râjâ, avec la troupe d'élite qui lui restait, prenait la fuite à travers la brousse et allait se cacher et se fortifier plus loin, à Udepor. On ne parvint pas à le saisir. De là le nom de râjâ d'Udepor et la place d'honneur qu'il occupe parmi les râjâs indiens. Il n'est pas seulement Maharâjâ, il est Maharânâ, titre plus élevé.

Le chef mécanicien de cette ligne, un bon catholique, réside à cette station terminus. A Udepor se trouve une autre famille catholique, le secrétaire principal de l'agent anglais, avec quelques autres. De temps en temps, nos Pères font la visite de ces familles, disent la messe et donnent les sacrements. J'ai distribué la sainte Communion dans la maison du mécanicien ; d'abord au chef de famille, puis à trois de ses enfants en âge de communier. De son côté le Père Pie disait la messe à Udepor, dans la maison du secrétaire.

M. Finigan, c'est le nom du mécanicien en chef, est l'ami d'un des conseillers du râjâ ; il lui écrit et nous obtenons d'aller à la ville, d'être transportés par quatre rameurs officiels sur le lac immense, situé à une grande élévation, sur les montagnes. Nous avons pu visiter deux palais princiers, merveilleusement placés au milieu de ce lac ; nous sommes ensuite montés sur un endroit écarté, d'où nous avons pu voir plusieurs troupes de sangliers errant dans les fourrés, attendant l'heure du repas. Chaque soir on leur jette en pâture une nourriture abondante; les sangliers accourent, se battent, se repaissent et reprennent leur liberté. C'est pour offrir un spectacle fort recherché, au râjâ et aux grands qu'on attire de cette façon les sangliers et aussi en vue d'une capture sûre et facile. Quand le moment est venu, on isole le plus fort des sangliers; on le prend, on l'enferme afin de le nourrir vigoureusement, et, au jour du spectacle, on le lance dans un endroit clos contre le tigre qu'on a eu soin d'élever et de nourrir dans le même but. Ce n'est pas toujours le tigre qui remporte la victoire.

Reprenons la grande ligne pour nous rendre à la station militaire de Neemuch. Le gouvernement anglais, là comme dans toute ses stations, a fait élever, à côté du temple protestant, une église catholique pour servir aux besoins du culte. Tantôt il paye un prêtre résident, tantôt il débourse seulement les frais de dérangement, selon le nombre plus ou moins grand de catholiques qui se trouvent dans le régiment. L'allocation faite à nos Pères est à peu

Digitized by Google

près le quart de celle des ministres protestants. Il faut le dire, le gouvernement a plusieurs fois proposé de mettre nos religieux sur le même pied que les ministres. Seulement nos Pères se voyaient obligés d'accompagner leurs régiments,et de se soumettre au service du gouvernement anglais; ils ont préféré conserver leur liberté.

Le Père résidant à Neemuch n'a, comme ministère rétribué, que la messe à dire une fois par semaine ou même par quinzaine. En dehors de l'armée il y a si peu de catholiques que le prêtre se trouve très isolé ; le cuisinier ou le balayeur ne sauraient lui tenir compagnie. Le P. Mathias occupe ce poste. Heureusement c'est un homme mûr qui s'ingénie à se rendre utile ; bien des travaux appréciés par les missionnaires sont sortis de ses mains habiles.

Pendant quelque temps on avait établi près de Neemuch un orphelinat. L'endroit choisi est fertile, boisé et très vaste ; il s'y trouve un puits construit dans d'excellentes conditions et l'irrigation est assez facile. Hélas ! le choléra est venu saisir le P. Fortunat chargé alors des enfants, ainsi que le Fr. Eustache, son compagnon, et les enfants, au nombre de soixante-deux, se virent réduits à douze en peu de temps. Tout faisait craindre que les derniers survivants ne vinssent, eux aussi, à disparaître. On se hâta de quitter cet endroit néfaste et de résilier le bail. Des dames protestantes convoitaient cet endroit, elles s'y sont installées et y nourrissent cent cinquante orphelines. J'ai voulu me rendre compte. La jeune miss nous a reçus fort aimablement, nous a fait tout visiter. Il y a de temps en temps quelques petites fièvres, mais les orphelines ont, pour la plupart, une mine superbe.

Revenons au chemin de fer. Bientôt nous arriverons à un centre où aboutissent un certain nombre de lignes locales, c'est Rutlam. Les employés, presque tous catholiques, se sont cotisés afin d'établir une petite église : la voilà, coquette, tout près de la voie. Suivant les ordres du Père Préfet, tous les quinze jours ou à peu près, un des Pères y vient célébrer la messe pour ces employés. Plus tard, quand il y aura assez de travailleurs apostoliques, un prêtre pourra s'y installer et chercher à faire du bien, soit dans la ville, soit dans les villages.

Le râjâ accomplit en ce moment une période d'exercice dans l'armée anglaise afin de prendre rang parmi les officiers supérieurs. Habileté de la politique ! ces rois montent très vite dans les

Digitized by Google

hautes dignités, mais ils n'en sont pas moins soumis à l'autorité des plus hauts chefs anglais. Nous sommes admis à visiter le palais, les grandes salles, les salons, les chambres à coucher ; il y a profusion de curiosités orientales, et en même temps une organisation à peu près européenne. J'ai eu le malheur de laisser passer sous mes yeux, sans la voir, la sœur du roi accompagnée de toute une suite. Par ouï-dire, je sais qu'elle est jeune, élégante et belle, ce qui du reste m'est fort égal.

Tandla, 29 mars.

Quittons Rutlam et la ligne principale pour prendre un autre embranchement ; nous nous rendrons à une gare, pour de là gagner Tandla, le village natif évangélisé par notre Père Charles. Le trajet de la gare au village dura trois heures en plein soleil. Deux bœufs qui courent de temps en temps, traînent une lourde charrette d'une solidité à toute épreuve: pas de ressorts naturellement, — quels ressorts résisteraient aux secousses? — on peut se rendre compte, je vous l'assure, de tous les accidents de terrain.

Le pays est brûlé. A droite, à gauche, quelques montagnes, quelques arbustes. On aperçoit des bouquets de fleurs, d'un rouge écarlate, sur les branches d'un arbre mort en apparence ; sa spécialité est de donner des fleurs sur les vieilles branches avant d'indiquer la plus petite trace de végétation.

Tandla est un village assez important mais pauvre. Il y a quelques maisons bien bâties, en brique, en bois ou en terre. Mais la plupart sont de misérables huttes en branchages, où l'on ne pénètre qu'en se courbant jusqu'à terre et où l'on ne se tient debout que dans le milieu de la demeure. La lumière y pénètre comme elle peut. De temps en temps des bourrasques soulèvent bon nombre de toitures, laissant fixés en terre les pieux qui retenaient les diverses parties de ces masures.

Parmi ces indigènes réside le P. Charles. Pendant quatre ans il a vécu de leur vie, s'est mis à leur niveau, s'est mêlé à leur conversation, s'intéressant à leurs affaires, à leur santé, les envoyant au Fr. Meinrad pour en avoir des remèdes dans leurs maladies. Peu à peu il parvint à leur parler religion ; il demandait l'explication de telle et telle pratique, cherchait à savoir les croyances, les superstitions, et se rendait compte des usages. Le Père était admis auprès des pauvres gens, auprès des ouvriers

Digitized by Google

tisserands, classe considérée par les Indiens comme trop infime pour appartenir aux castes proprement dites ; il essaya de faire du bien. Que de moments pénibles, de mois de tristesse, de tentations, de découragements pour ce pauvre Père ! Pendant quatre ans, malgré tout son zèle, malgré toutes ses avances, il n'arrive à rien. Quelques-uns étaient ébranlés, beaucoup souffraient de ne pas se montrer reconnaissants en faisant plaisir au Père, mais la question formidable d'être mis à l'écart de ceux de leur condition se dressait devant eux, ils n'osaient pas !

Enfin, un jour le cœur du Père s'était épanoui ; depuis longtemps un jeune ménage l'écoutait ; le Père instruisit les jeunes époux, parvint à les baptiser, à les confesser et le jour de la Communion fut indiqué. Hélas ! pendant la messe quelques personnes avaient passé tout près ; le moment de la Communion arrivé, le *Domine non sum dignus* est achevé, personne ne bouge: on fait signe d'avancer ; gestes de dénégation et le Père navré achève la sainte messe. La pensée d'être vus par les païens recevoir une nourriture d'une main que ces gens considèrent comme impure avait fixé au sol ces pauvres timides.

Au bout de quatre ans seulement, le jeune homme dont les *Annales* ont parlé, donna à notre bon Père sa première et véritable consolation. Tout son temps n'était donc pas perdu et l'on peut espérer voir pénétrer peu à peu le christianisme dans la classe des tisserands. Plusieurs jeunes gens du village se sont faits chétiens; ils ont fait leur première Communion et continuent de communier aux principales fêtes ; des frères, des sœurs de ces jeunes convertis suivent peu à peu l'exemple et l'on ne redoute plus autant à cause du nombre des convertis; il y en a dans plusieurs familles.

Pendant ce temps, le Père habitait au milieu des gens et se rendait compte de leur genre de vie. Un jour, pendant l'une des grandes fêtes du pays, la troupe des danseurs et des danseuses qui vont dans les principales maisons, demanda au Père d'aller chez lui. Le Père accepta. Pendant un quart d'heure c'était une musique très simple et des mouvements d'aller et de retour, parfaitement cadencés et très convenables. Le Père applaudissait. Hélas ! bientôt certains gestes grossiers, certains masques firent deviner que tout allait prendre une vilaine tournure. Aussitôt le Père de crier au scandale, de prendre son bâton et de chasser vigoureusement toutes ces brutes. Il s'était emparé de plusieurs

Digitized by Google

masques. On vint demander pardon; mais le Père resta inflexible; jamais on ne pardonne de telles grossièretés...

Une autre fois, à la fête annuelle du Koly, le Père voulut voir en quoi elle consistait. Il se met au-devant de sa porte au moment où la procession devait passer : on marchait au son monotone du tambour et de chants fastidieux. Le « tacildar », le chef du village, qui est en même temps magistrat à Tandla, fermait la marche avec les principaux personnages du pays. On leur avait mis autour du cou, en guise de collier, de vieilles semelles de cuir et des chiffons ; on criait, on hurlait, on jetait de la poussière. C'était le jour de la poussière. Pendant ces saturnales en effet, il est permis de vilipender tout ce qui est respectable ; il y a le jour de la peinture, le jour des ordures, le jour des injures. La lie du peuple, ceux qui sont habituellement méprisés, traités durement, tiennent le haut du pavé. Il leur est permis d'insulter, de jeter de la poussière, des injures, de lancer sur les vêtements et sur le visage même une peinture rouge ou jaune.

Le P. Charles regardait passer. Il se tenait les mains derrière le dos, cachant un rotin. Un quidam de ceux qui jetaient de la poussière s'avance : il va la lancer. D'un bond le Père est à la portée voulue et frappe. Un autre se récrie et veut se rapprocher; il reçut deux coups et on laissa le Père se retirer doucement, face aux insulteurs. On n'osa pas mécontenter trop fort l'Européen.

Ce titre d'Européen valut au Père de ne pas recevoir quelques mauvais coups dans une autre circonstance. Les Indiens sont fort superstitieux ; la crainte est une des principales causes de leur culte. Dans ces régions il y a quantité de serpents fort dangereux. Au lieu de se débarrasser de ces affreuses bêtes, les Indigènes leur offrent des hommages, persuadés que le dieu-serpent se vengerait horriblement sur eux s'ils se permettaient la moindre chose contre ces bêtes. Plusieurs parmi les charmeurs abusent de cette crédulité. Ils ont des serpents qu'ils ont dressés. Ils se rendent au milieu du marché, ou dans les demeures ; ils montrent leurs serpents, exécutent certains cris doux et monotones auxquels ces derniers semblent attentifs, et mettent en relief leur puissance sur eux : finalement, ils font le geste de vouloir tuer l'animal, dans la maison où ils se trouvent ; ils ne veulent plus le porter dans la brousse. Quel effroi pour les témoins ! Un serpent mis à mort sous leurs yeux, un serpent tué dans leur demeure!

Digitized by Google

Le charmeur reste inflexible, à moins qu'on ne lui donne huit ou dix francs. On promet un franc ! non. Deux francs ! non. Cinq francs! Accepté. Jamais un Indien n'osera tuer un serpent. S'il en rencontre sur son chemin, il l'évitera; si le serpent est dangereux, il prendra l'animal par la nuque au moyen de deux bâtons formant pincette et le portera au loin dans la brousse. Un jour, le Père Charles voyait un brave homme passer devant sa demeure, tenant de la sorte un cobra, le serpent le plus dangereux de l'Inde. Vite il saisit son bâton, va au-devant du porteur et frappe le serpent avec vigueur : la bête, étourdie, tombe par terre; le Père l'achève en la frappant à la tête. L'Indien, d'abord surpris, regarde, crie, menace ; mais le Père avec calme, le bâton à la main, interroge : « Que voulais-tu faire de cette bête ? — La porter dans la brousse. — Eh bien! porte-la : rien ne s'y oppose. Désormais, elle ne pourra plus faire de mal à personne. »

On est surpris dans le village que le serpent ne se soit pas encore vengé. S'ils savaient tout ! Il y a plusieurs mois, deux de ces dangereux animaux se sont installés dans un pan de muraille près de la propriété. On les a vus, rôdant le soir, traversant la rue, cherchant le moyen de pénétrer. Le Père Charles veille; déjà il est parvenu à exterminer l'un d'eux ; le survivant est le plus dangereux; il fait son nid pour y déposer sa progéniture. Le Père compte y mettre bon ordre.

Notre missionnaire jouit d'une assez grande autorité morale sur le peuple ; le gouvernement anglais, pour éviter des coulages, l'avait chargé, il y a deux ans, de faire les distributions de blé aux affamés et aussi de donner un certain nombre de bœufs pour le labour. L'agent politique anglais sait que de ce côté il n'y a rien à craindre et que l'on ne cherchera pas à s'enrichir aux dépens des pauvres déshérités. Il n'en est pas de même s'il prend d'autres voies. Le râjâ du pays avait reçu plus de seize mille francs pour être distribués aux affamés de son État. Que sont donc devenus ces seize mille francs ? Transformés en bracelets, ils sont devenus l'ornement des princesses du palais. L'agent politique mis au courant, imposa au râjâ de faire un grand chemin d'utilité publique. Hélas ! ce fut encore le même peuple et surtout les femmes qui en subirent les conséquences. On imposa des corvées très dures et l'on ne donna presque aucune rémunération.

En ce moment le gouvernement anglais voyant tant de pauvres

Digitized by Google

miséreux tendre la main et sur le point de mourir de faim, fait creuser un grand étang à cinq kilomètres de Tandla. Ces réservoirs sont d'une si grande utilité publique dans ces pays! J'ai vu tout ce peuple au travail : deux mille personnes environ, dont les trois quarts sont des femmes ou de pauvres jeunes filles de quinze à dix-huit ans. Les hommes et même les femmes creusent la terre ; les femmes, les jeunes filles et quelques vieillards chargent cette terre dans un panier, la mettent sur la tête et vont la jeter à l'endroit désigné pour faire le talus de l'étang.

Le vêtement des hommes est fort primitif : un linge entoure les reins en passant entre les jambes. Les femmes ont de plus un chiffon descendant plus ou moins bas et un autre recouvrant à peu près la poitrine. Hélas ! ce sont des haillons si usés qu'ils laissent apercevoir de pauvres corps décharnés. Voyez ce poignet, comptez les os de ces mains, regardez ces reins, ces artères proéminentes qui sillonnent les membres, et ces pauvres jambes dont le genou desséché et anguleux fait songer au squelette.

Ces malheureux en nous voyant passer au milieu d'eux et se souvenant que le Père Charles avait déjà agi en leur faveur, s'arrêtent, parlent, supplient : « Père, Père, ayez pitié de nous! Faites-nous donner davantage ! Nous allons mourir de faim et de fatigue ! — Mais on vous fait travailler, c'est afin de vous donner de quoi manger. — Oui, mais si peu ! — Combien vous donne-t-on ? — Une livre de grain par jour. » — C'est en effet bien peu.

N'accusons pas trop vite le gouvernement anglais ni l'agent politique. Ce dernier est obligé de recourir à des intermédiaires, il convient avec eux d'un prix très raisonnable et les charge de l'exécution. Alors commencent les injustices ; les malheureux dénués de tout, mourant de faim, acceptent toutes les conditions pour avoir un morceau de pain et ainsi les intermédiaires font fortune.

Vous ne pouvez vous faire une idée de la façon d'agir de certains fonctionnaires indiens. L'agent politique arrive dans un endroit ; on avertit le chef du pays qui charge quelques-uns de ses subordonnés de se tenir à la disposition de l'agent. Deux ou trois jours à l'avance, on fait une razzia générale : des œufs, des poules, des poulets, des moutons, des chèvres sont réquisitionnés par les subordonnés. C'est, dit-on, pour l'agent politique et ceux de sa

Digitized by Google

suite. Naturellement on ne paye rien. Et comme on fait main basse dans toutes les demeures, on arrive à un nombre respectable d'objets réquisitionnés. Les subordonnés profiteront de tout. Il y a deux ans, plusieurs indigènes vinrent trouver le P. Charles : « Père, on m'a volé ma chèvre! Père, on a pris la mienne! Père, je n'avais que quelques poules et l'agent politique les a mangées. » — Le religieux eut occasion de revoir l'agent quelque temps après, lui fit connaître ces récriminations : « On a réquisitionné douze chèvres et je ne sais combien d'œufs, de poules et de poulets dans le pays, personne ne les a payés. — Douze chèvres ! Que dites-vous ? Pour moi et mon personnel j'ai payé, et fort grassement, l'unique chèvre et les quelques poulets que nous avons mangés. » — Hélas! cet argent n'était pas arrivé à destination.

Laissons la politique et parlons religion. Je voudrais vous donner quelques détails sur les sorciers. Dans ce pays ils sont nombreux. Ils se transmettent leurs formules cabalistiques de père en fils.

Un fils de sorcier était devenu chrétien. Il avait assisté à plusieurs incantations. Son père avait déjà commencé à l'initier. La première séance eut lieu la nuit, en pleine obscurité. Le père des ténèbres ne manqua pas d'assister à ces séances ; c'est lui qui inspire, pour première cérémonie, à l'initiateur et à l'initié, de se dépouiller de tout vêtement. Des paroles furent prononcées, paroles que le jeune homme entendit dans plusieurs autres circonstances, qu'il eut aussi à prononcer, mais dont il n'a jamais compris le sens et qu'il ne s'est plus rappelées. Après sa conversion, ce pauvre enfant avait de temps en temps des jours de tristesse ; son père lui faisait la guerre. La mélancolie revenait surtout aux jours de fêtes païennes, lorsque le tambour roulait, que les chansons retentissaient, que les processions s'organisaient. Chaque fois encore que son père offrait ses sacrifices au dieu du foyer, cette hideuse figure du dieu exerçait sur lui une fascination incroyable. Le Père Charles était au courant de tout ; il le détournait de son mieux, mettait en avant la raison et la foi, poussait le plus possible à la pratique des sacrements. Il avait ainsi maintenu le jeune homme dans la foi pendant un certain temps. Aux approches de la grande fête indienne du koly, dont je vous ai parlé, notre jeune converti paraissait préoccupé. Le Père fit instances sur instances pour lui faire accepter de porter ostensiblement quelques médailles avec le crucifix.

Digitized by Google

Il refusa. Au jour du koly, il finit par succomber à l'entraînement. Il fit le sacrifice avec son père et se livra à toutes les joies de la fête. Huit jours après il était mort.

Il y a dans le village non seulement des sorciers, mais aussi des sadous. Leur privilège est de vivre d'aumônes. Ils ont mille industries pour se faire donner de l'argent. Ils demandent d'abord. Si on ne donne pas assez à leur gré, ils font honte au donateur et disent qu'ils en parleront. N'obtiennent-ils pas encore tout ce qu'ils désirent? Ils menacent et quelles menaces! « Je vais me mettre tout nu devant toi. — Je vais te maudire. — Je vais manger de la terre devant toi. » Un jour le P. Paul vit un de ces hommes faire des grimaces, chercher à faire honte et finalement, comme dernier argument, se remplir la bouche de bouse de vache. D'autres fois ce sont des menaces contre la maison, la cité ou le pays; et quand arrive quelque calamité publique, ils ne manquent jamais de l'attribuer à une punition du ciel.

Cependant, bien que ces moines abusent vraiment de leur situation de priants et de sacrificateurs, les gouvernements du pays sont pour eux beaucoup plus tolérants que notre République à notre endroit: partout on laisse les moines non-autorisés vivre comme ils l'entendent, et de plus, chaque État a ses moines autorisés et subventionnés.

Il y a à Tandla un de ces moines officiellement reconnus; comme la plupart de ceux à qui le gouvernement indien donne une pension, il n'est pas marié. Il doit vivre dans le célibat. Ce genre de vie le place bien haut dans l'estime de ses concitoyens. Le temple desservi par lui a sa légende. Un saint homme, un Sadou, voulant vivre dans la vertu, avait fait creuser un puits. L'eau délicieuse engageait les gens du pays à venir y puiser, et notre homme, loin de s'y opposer, était heureux de faire du bien. Mais il s'aperçut que nombre de femmes, nombre de belles jeunes filles se rendaient chaque jour à son puits. Craignant pour sa vertu, il commença par se mutiler, et bientôt pour être plus sûr de lui, s'enterra tout vivant auprès du puits. On l'honora dès lors comme martyr. Le râjâ déclara cet endroit saint, et se chargea d'y entretenir un sadou vivant dans le célibat afin d'offrir les sacrifices en ce lieu. Aujourd'hui, c'est un jeune homme d'une trentaine d'années, vêtu très sommairement. Il reste à peu près toute la journée assis au-devant de la porte de sa demeure. Comme autrefois, les femmes et les filles du village viennent

Digitized by Google

puiser au puits, mais il ne sait guère baisser les yeux, il les fait baisser à celles qui ont un peu de pudeur. Le gouvernement anglais sera-t-il obligé d'intervenir pour celui-ci comme il l'a fait pour le précédent, afin d'éviter un scandale?

Nous avons rendu visite au tacildar; il était entouré de ses secrétaires, expédiant les affaires. Je me trouvais pour la première fois dans une maison de la haute bourgeoisie native. Ni chaises, ni fauteuils, mais des nattes sur le parquet et des oreillers contre la muraille. Le Père Charles avait oublié de m'avertir. « Faites ce qu'il faut faire, lui dis-je, afin que je vous imite! » — On quitta ses sandales avant de mettre le pied sur les nattes et l'on s'assit par terre, les pieds à la mode des tailleurs. Heureusement nous ne restâmes pas longtemps! Le chef du village nous invita à visiter la prison et le palais réservé au râjâ et à ses ministres, ainsi que la salle où se font les jugements. Tout se trouve au même endroit.

Les prisonniers ne sont pas renfermés; ils sont au fond d'une cour sous une véranda. On les garde à vue, attachés par les pieds, de différentes manières. Quand on a affaire à des hommes plus dangereux, on fait entrer un de leurs pieds dans une poutre fixée au sol; il leur est ainsi impossible de s'échapper. Le tacildar appela; un homme d'une trentaine d'années, grand, fort, aux yeux vifs et clairs, à la tenue fière se montra : « Voilà le chef d'une troupe de brigands; ses vols, ses rapines, ses incendies, ses déprédations ne se comptent pas. Enfin il va être jugé. » Le Père Charles me raconta comment, pendant deux ans, cet homme avait mis la police sur les dents. Deux fois, il avait poussé l'audace jusqu'à parler aux agents de police pendant qu'il était poursuivi, une fois habillé en policier, une autre fois avec un uniforme d'officier anglais.

J'aurais bien pu vous entretenir du mariage. Bien que je n'aie pas grand'chose à dire du mariage au point de vue religieux, laissez-moi vous donner quelques indications.

En revenant de Rutlam, j'avais vu s'organiser une procession. Deux immenses drapeaux rouges de cinq mètres de haut et un large parasol de même couleur attiraient l'attention. Un jeune homme d'une quinzaine d'années, monté sur un cheval richement caparaçonné, était habillé en rouge; une barre de peinture rouge barrait son front et ses joues. Il se tenait en face d'une demeure de belle apparence. Au-devant de la maison, sur un large balcon, une

Digitized by Google

douzaine de dames vêtues d'étoffes aux couleurs voyantes étaient accroupies à la mode indienne. L'une d'elles se détache du groupe en soulevant un peu son voile, descend les quelques marches du balcon, s'approche du cheval et élève jusqu'à la hauteur du visage sa main droite qui fait quelques mouvements de droite à gauche. Par ce geste elle chasse les mauvais esprits et empêche les mauvais regards, les regards sinistres, d'avoir prise sur le jeune homme. Toutes les femmes accroupies font successivement la même cérémonie, les mêmes incantations. Nous ne pûmes attendre le défilé de la procession.

Une coutume bizarre et funeste est de marier de pauvres petites filles, dès l'âge de cinq ans, tandis que les garçons en ont de douze à quinze. Quand une jeune fille reste jusqu'à douze ou quatorze ans sans avoir de mari, c'est pour elle l'indice d'une vie malheureuse. Le plus odieux dans cet usage, est que les jeunes filles ainsi mariées ne peuvent jamais se remarier, même en cas de mort de leur époux. Et la veuve n'a droit qu'à l'abandon, au mépris de ses concitoyens. Elle ne doit jamais paraître à une fête, jamais surtout à un mariage : tout le monde redouterait les plus grands malheurs. Il n'est pas étonnant que ces pauvres filles, ou ces pauvres jeunes femmes laissent souvent à désirer sous le rapport de la conduite et augmentent de la sorte le mépris que l'on a conçu pour elles.

Il va de soi que ces mariages sont faits uniquement par les parents. Souvent les enfants ne se sont jamais vus. Le jour du mariage venu, on conduit le garçon à la maison de celle qui lui est assignée comme épouse ; il peut la voir seule pendant une heure et il rentre chez lui jusqu'à ce que la petite soit parvenue à l'âge nubile.

Cet âge devient l'occasion d'une grande fête à laquelle prennent part tous ceux de la même caste. Fête ridicule et grossière ! On organise une procession, on bat des tambours, on chante, l'on porte comme drapeau un chiffon sale, et à la suite a lieu un grand festin. Les fêtes se terminent toujours ainsi.

Après la première réjouissance il en est une autre. Le mari désireux d'avoir sa femme, doit venir dans la demeure de son épouse, faire les frais d'un grand festin et offrir des présents. Il pourra la conduire alors chez ses propres parents. Cependant ils ne vivront pas encore définitivement ensemble. Après quelque temps, ou tout au moins lorsque l'épouse doit devenir mère,

Digitized by Google

elle retournera dans la demeure de sa mère afin de mettre là au monde son enfant. Après quelques mois, le mari fera de nouveaux frais pour chercher sa femme, donnera des présents; alors, si l'on est content, elle ira enfin avec son mari. Cette fois ce sera définitif.

Hélas ! à partir de ce moment les rôles changent. La femme, devenue le bien de son mari, est traitée avec dureté ; elle ne sera pas sa compagne, son égale, mais son humble servante. Ils sont rares les ménages où la femme indienne est traitée avec égards.

Il existe toujours une distance très marquée entre les époux ; vivant sans cesse côte à côte, ils n'en restent pas moins l'un pour l'autre des étrangers.

Jamais une femme parlant de son mari ne prononcera son nom, elle parlera toujours de lui à la troisième personne. Parfois vous ne devinerez pas quel est ce personnage énigmatique : qui, il ? Le père de mon fils, ou encore, s'il est serviteur ou s'il occupe quelque fonction, on aura recours à une autre formule : « Votre serviteur ou bien le serviteur de monsieur un tel, ou le cuisinier de telle ou telle maison. » Jamais la femme ne dira : mon mari. Il en est de même du mari à l'égard de sa femme.

On vante souvent la langue française pour ses formules de politesse. Chose étrange ! l'Indien si grossier dans son culte, dans ses idées, dans sa vie, emploie souvent les formules les plus emphatiques, les plus recherchées, d'une recherche véritablement outrée : elles dépassent en effet la mesure. Non seulement les verbes, avec une simple modification finale, expriment les deux formules françaises de commandement, comme par exemple : viens, dit-on à un enfant et à un serviteur ; venez, dit-on à une autre personne ; il y aura encore au même verbe deux autres modifications dont l'une signifiera : veuillez venir, et l'autre : que votre seigneurie veuille venir. — Deux personnages haut placés s'abordent, le premier dira : « Est-ce que la santé de votre excellence est bonne ? » L'autre ne se contentera pas de reprendre : « Je vous remercie ». La formule de politesse va plus loin : « grâce à vous, ou grâce à votre bonté, je me porte bien. » — Un agent politique du gouvernement anglais vient dans le palais d'un râjâ. Le maître de la maison fera les honneurs, montrera son salon, les panoplies parfois riches, les brillants, les ornements de toutes sortes. Si l'agent émerveillé demande : « Qu'est-ce que tout cela ? C'est à votre majesté ? — Tout cela, Seigneur, est à vous. » —

Digitized by Google

Un de ces agents, faisant ses premières visites et entendant parler de la sorte, prit la chose à la lettre et s'enrichit de plusieurs objets fort curieux.

Vous entrez dans une maison remplie d'enfants : « Oh ! quels beaux enfants ! à qui tous ces chers petits ? » — On vous répondra peut-être : « Dieu me les a donnés. » Plus souvent on vous dira net : « Ce sont vos fils, ce sont vos filles. »

Rome, 7 avril 1902.

Je n'ai pu continuer le récit de mon voyage. L'heure du retour a sonné plus vite que je ne pensais. Aussi bien vous ai-je fait part de mes meilleures impressions. Il faudrait toujours, à chaque station que j'ai visitée, chanter les louanges de nos bien-aimés missionnaires. J'ai vu Mhow avec son école de garçons, son pensionnat et son orphelinat tenus par les religieuses de l'Esvière ; j'ai vu Kurda, immense sollitude où s'abritent à l'ombre de la Providence les orphelins de la famine ; c'est là que les futures familles chrétiennes élèveront leur toit de chaume, c'est là que s'agglomérera le premier village catholique, la joie, l'espérance, le rêve... Oh ! les beaux projets dont est embelli l'horizon bleu de Kurda !...

Je suis rentré par l'Italie. Après les féeries et la lumière des Indes, ce sont les feux du pays de Dante. Après le Tadje, la coupole de Saint-Pierre. Je vais rester une quinzaine de jours à Rome. Je m'y sens à l'aise. J'ai visité là bas des frères. Ce sont des frères que je retrouve ici. Je songe à nos frères de France... Vive la France et vive Dieu !

Fr. ROBERT de Laval.
O. M. C.

Digitized by Google

UNE RÉFORME SOCIALE QUI S'IMPOSE.

(Suite[1]*.)*

La sanctification du dimanche.

§ II. « Bien penser, bien dire, c'est beaucoup, mais tout n'est pas là. Il faut mettre en harmonie la conduite avec les principes, la meilleure propagande est celle de l'exemple. Or, il y a obligation de ne pas travailler soi-même, le dimanche, et de ne pas faire travailler les autres. Il y a obligation de sanctifier la journée entière, c'est-à-dire de la passer dans l'ordre voulu par Dieu. N'est-ce pas une honte pour les chrétiens que la crainte de commettre un péché mortel n'en conduise pas un plus grand nombre à l'Église pour entendre la messe? N'est-il pas étonnant encore de les voir si peu occupés de mettre le reste de la journée en harmonie avec les indications divines? Non seulement on ne consacre pas à Dieu et à la prière la plus grande partie de ce saint jour ; mais sous mille prétextes on le fait servir à la satisfaction de ses passions et il devient une cause de péché. » (Mgr Petit, *Direct. du Dim. Cath.* Lyon.)

« A parcourir, en effet, les détails les plus insignifiants *en apparence* de la journée sainte, nous serions étonnés des conséquences qu'ils peuvent avoir, de l'étendue du mal auquel nous coopérons sans y songer ; ainsi : vous voyagez le dimanche pour votre plaisir, sans nécessité absolue; pour satisfaire cette fantaisie, toute l'armée des employés du chemin de fer restera mobilisée d'un bout de la France à l'autre ; aucun de ces hommes ne con-

1. Voir n° des *Études Franciscaines*, août, septembre et octobre 1905.

Digitized by Google

naîtra de liberté ni de culte divin. Mal nécessaire, répondra-t-on; pas autant qu'il semble. Que chacun consente à se gêner et le mal s'atténuera bientôt..... Rendons-nous compte de l'importance de nos moindres actes, et que l'apparente légèreté de nos manquements ne nous serve jamais d'excuse ; car, ainsi que d'imperceptibles gouttes de pluie forment les torrents et les inondations, ce sont les petits abus accumulés qui font les grands abus, les grandes souffrances sociales, et préparent les grandes révolutions. » (Abbé Birot, d'Albi.)

Voici pour les employés des chemins de fer et autres entreprises de transport les tristes conséquences des trains de voyageurs dans la journée sainte. Eux-mêmes vont nous le dire : « Le dimanche est pour nous le pire des jours, » parce qu'ils y sont plus occupés que les autres de la semaine : « Je voudrais, s'écriait un distributeur de billets, je voudrais que le dimanche fût au diable ! la besogne n'est pas tenable ce jour-là ! »

Au point de vue religieux leur situation n'est pas moins lamentable du premier au dernier fonctionnaire ; c'est la logique des choses actuellement établies qui le veut : point de repos le dimanche, point de loisirs, point de culte, point de religion.

Un employé supérieur d'une compagnie française disait qu'« il ne pouvait qu'à grand'peine dérober une heure à ses occupations pour assister de temps en temps à un culte du soir. » Et celui-ci, parmi ses pareils, était un privilégié. Si les plus hauts fonctionnaires sont si peu favorisés sous le rapport de la liberté et de la religion, quelles doivent être les souffrances physiques, morales et religieuses des inférieurs ? Hélas ! ceux-ci ne quittent jamais ou presque jamais leur habit de travail ! Il y a quelques années, à Tours, un ouvrier du chemin de fer se présentait à un patronage catholique de cette ville disant : « J'en ai assez de cette vie d'enfer et je veux essayer de vivre en chrétien, » ce qu'il n'avait pu faire, vu ses occupations, depuis longtemps.

Un zélateur de l'Œuvre dominicale demandait à un conducteur de train s'il ne serait pas heureux de pouvoir se reposer et de s'édifier le dimanche par l'assistance aux offices religieux : « Ah ! répondit-il, serait-il vrai qu'on s'occupât de cette question? Quel bonheur ce serait ! Car, pendant les six derniers mois, je n'ai pu que deux fois assister au culte public! » Heureux employé, comparé à nombre de ses semblables qui n'ont pas même cette légère satisfaction ! Mille et mille vous répéteront, en effet,

Digitized by Google

« qu'ils n'ont eu qu'un dimanche dans l'année » et « qu'au lieu des douze heures de travail habituel, ils en ont d'ordinaire quinze le dimanche. »

Mille autres encore vous affirmeront « qu'ils n'ont eu qu'un seul dimanche en deux ans ! » Peuvent-ils, en pareilles conditions, rester vraiment chrétiens? N'est-ce pas une calamité sociale qu'il en soit et puisse être ainsi ? « Quelle triste vie est la nôtre, disait un conducteur de tramways à un voyageur assis à côté de lui ; depuis que je suis entré dans cette galère, je ne dispose plus d'un seul jour de liberté. Je vis comme s'il n'y avait ni Dieu ni famille. Je suis devenu un étranger pour mes enfants. Je pars le matin avant qu'ils soient levés et rentre le soir après qu'ils sont couchés ! » Et combien nombreux sont-ils dans cette lamentable condition, condition tout à fait anormale, anti-sociale, anti-chrétienne. Quelles générations nous préparent-ils ? Quelle saine éducation peuvent recevoir leurs enfants ?...

« Avant d'être mécanicien au service de la Compagnie, disait un autre, j'ignorais ce qu'était cet assujettissement absolu au travail, sans repos, sans dimanches, ne fût-ce que pour secouer la poussière de coke qui nous recouvre comme la suie tapisse les cheminées. Nous ne pouvons jamais nous procurer le moindre plaisir, pas même celui d'avoir du linge blanc et de nous voir autrement que sous la couleur d'un éthiopien. Je savais, avant d'entrer dans notre Administration, ce que c'était que d'être libre, d'être à soi, au moins un jour sur sept, et, quoique peu dévot, il m'était bon d'aller un moment le dimanche à l'église, après avoir été au travail pendant la semaine. Quand, alléché par l'appât d'une place lucrative, je pris ici mon service, je ne tardai pas à me trouver cruellement rivé à la chaîne, si bien que la journée du dimanche, jadis si impatiemment attendue, me devint excessivement pénible. Pendant toute sa durée, j'étais sombre, maussade, j'éprouvais un malaise indéfinissable ; j'étais plus machine que celle que je dirige. Le lundi, c'était pire encore. J'aurais reçu des coups de bâton que je n'aurais pas plus souffert. On parle du mal du pays ; moi, j'avais la nostalgie du repos du dimanche qui me manquait. Pour me donner du courage, je me mis à boire quelques coups par-ci par-là, sinon tout aurait croulé à la fois. La vie (une telle vie) paraît moins noire à travers les reflets d'un verre de vin. Du reste, je tiens aujourd'hui si peu à la vie que je la donnerais pour un fétu, tant elle a perdu tous ses

Digitized by Google

attraits pour moi, depuis que je n'ai plus de dimanches. Les dates ne me disent plus rien, sinon quand je dois toucher ma paie. Que me diraient-elles ? Pour moi, il n'y a plus ni fêtes ni dimanches, qu'ai-je besoin de calendrier ? Les Compagnies font de nous leurs esclaves !... »

« On devient brute, disait un autre machiniste, avec cette vie dont rien ne rompt la monotonie, où tous les jours se ressemblent, où le travail réclame tous nos instants sans laisser à l'âme aucune part de notre existence ! »

Peut-on rester insensible à de pareilles plaintes, à la vue d'un état si déplorable, tant au point de vue physique que religieux et ne rien tenter pour le faire cesser ou du moins l'améliorer? Une telle situation sociale n'appelle-t-elle pas nécessairement une réforme? Cette plaie ne doit-elle jamais guérir ?...

Combien démoralisante elle est pour les individus et la société tout entière ! Par exemple : « L'employé des chemins de fer, astreint au travail le dimanche, s'y rend ce jour-là comme les autres jours de la semaine ; il n'y a sous ce rapport aucune distinction dans son labeur. Le soir, sa journée finie, il aspire à saisir, dès sa sortie de la gare, le repos et la liberté. Il n'a pas le courage d'aller jusqu'à la maison où l'attendent peut-être sa femme et ses enfants. Il entre dans une auberge et là ce malheureux, éprouvant le besoin de se distraire, se réunira à d'autres employés comme lui, on boira, on causera, et la nuit vient les surprendre au cabaret. La famille est complètement oubliée, de mauvaises habitudes contractées. Voilà un homme démoralisé parce qu'il a succombé au besoin bien légitime de chercher un dérivatif au dur labeur de toute la semaine... S'il avait eu « son dimanche à lui » il aurait fait un peu de toilette ; serait sorti avec sa femme et ses enfants, en bon père de famille et ne se serait pas trouvé en contact avec des ivrognes qui n'auront pas de peine à en faire comme eux « un pilier de cabaret. » L'absence du repos dominical en a donc fait un mauvais sujet. » (D. C.)

Il n'est pas libre de pratiquer ses devoirs religieux, il ne recouvre la liberté que pour se démoraliser : « Ah ! vous parlez de liberté quand la violation du jour de Dieu attache l'homme à la glèbe ! Sainte Justice de mon Dieu ! Déjà, on marque l'homme et l'homme se marque lui-même de ce caractère de la bête dont l'Écriture nous dit que seront marqués les apostats des

Digitized by Google

derniers temps! Et quel est-il ce caractère de la bête, sinon d'être comme elle toujours courbé vers la terre sans jamais regarder le ciel ?... Le dimanche supprimé, dites-moi ce que l'homme regarde... On soustrait l'homme, l'homme se laisse soustraire à l'influence du prêtre... On aura d'effroyables revers : à la place du jour du Seigneur, vous verrez le jour de Satan ; à la place de l'église, le cabaret hideux ; à la place de l'Évangile, l'ignoble pamphlet... à la place du symbole, la chanson obscène... Mon Dieu! que font les hommes de votre jour?... s'ils continuent d'en faire ce qu'ils en font, qu'allons-nous devenir? Un demi-siècle encore d'un pareil mépris de vos lois, et tout sera prêt pour le règne de l'Antechrist ». (Mgr Gay, év. d'Anthedon, etc.).

« Il est pourtant avéré que Compagnies, industriels, commerçants, etc. n'éprouveraient aucun préjudice sérieux, si bureaux et gares de marchandises étaient fermés toute la journée du dimanche, même si les trains de grande vitesse restaient au repos comme cela s'observe dans beaucoup de pays. Il est incontestable que les pouvoirs publics doivent prendre en main la défense de deux cent cinquante mille employés des chemins de fer (français) qui depuis tant d'années souffrent de l'existence toute d'exception et contre nature qui leur est imposée. Eux seuls travaillent du premier janvier au trente et un décembre sans un moment de répit, de délassement. Est-ce humain? Est-il étonnant avec ce système que la plus simple morale disparaisse peu à peu de notre sol autrefois si chrétien ?...

« Comme il a été dit plus haut, on compte environ trois cent mille employés de chemin de fer, parmi lesquels cinquante mille privilégiés ayant le repos hebdomadaire régulier. Il reste donc deux cent cinquante mille déshérités, la plupart mariés, pères de famille. Estimons en moyenne à trois personnes chaque ménage d'employés (c'est à coup sûr bien au-dessous de la réalité) ; cela nous donne sept cent cinquante mille êtres humains privés de cette vie de famille qui fait la joie et le bonheur des trente-six millions de Français. Est-ce juste? Est-ce moral? Est-ce digne d'un pays chrétien? Assurément non.

« La Belgique, la Suisse, l'Angleterre, l'Allemagne nous ont devancés depuis longtemps dans cette question qu'elles ont tranchée de la façon la plus large. La France restera-t-elle en arrière? Fera-t-elle toujours le jeu des francs-maçons et d'une minorité de libres-penseurs? Et les particuliers n'ont-ils pas

Digitized by Google

aussi quelque chose à faire ? N'ont-ils pas aussi quelque responsabilité dans cet état de choses ? Si les pouvoirs publics doivent réformer les mœurs publiques, ne doivent-elles pas, elles aussi, se réformer sur beaucoup de points concernant le repos dominical, en particulier sur celui-ci, de ne susciter aucun travail le dimanche aux employés de toute catégorie des chemins de fer ? Bref, au nom de la morale, au nom de la société, de la famille, il est indispensable de donner à ces deux cent cinquante mille braves gens un repos bien mérité ». (H. Rouy.)

Cependant, « le plus grand obstacle pratique au repos dominical dans l'exploitation des chemins de fer ne vient pas tant des Compagnies que du public qui veut voyager le dimanche et oblige ainsi tant de milliers d'employés à se tenir à son service. Sous ce rapport l'esprit public contemporain est complètement perverti. Il s'imagine pouvoir innocemment exiger de ce prochain un travail chaque septième jour comme les autres de la semaine. Les préjugés du monde actuel l'emportent sur le devoir et la charité et font profaner sans scrupule le jour du Seigneur. La génération présente en a été nourrie, saturée, elle en est imbue, elle y tient ; il sera difficile de les en extirper. Pourtant, entre toutes les causes de profanation du saint Jour, les voyages par chemin de fer et tramways peuvent être comptés comme les plus funestes, parce que plus que toute autre cause, ils le font violer d'une manière plus générale, plus universelle. Pour le seul service des voyageurs plusieurs centaines de milliers d'individus, en France seulement, enfreignent chaque dimanche la loi divine du repos religieux. Nulle part, aucune industrie ne produit une profanation aussi étendue, aussi profonde, aussi scandaleuse ; elle pénètre partout, elle envahit tout, elle est en spectacle à tous les regards, nul moyen de se soustraire à ce scandale ; car, ce n'est pas seulement une localité qui en est témoin, mais tous les lieux. Si nous ne réagissons pas énergiquement et promptement contre cette déplorable habitude populaire, si nous ne protestons pas contre elle hautement par nos paroles et nos actes, ce sera bientôt une plaie sociale inguérissable et permanente. C'en est fait, nous sommes perdus ; car, le résultat final et certain de la violation des jours du Seigneur, c'est la mort.

N'attendons pas à nous réformer individuellement que les Compagnies aient daigné commencer à se corriger ; autrement, la société risquerait de rester telle qu'elle est et même de s'en-

Digitized by Google

liser davantage dans le désordre et la prévarication. En voici une preuve : Dans la séance des actionnaires de la Compagnie d'Orléans, tenue en mai 1892, Monsieur le baron Livois, au nom d'un certain nombre d'actionnaires, exprima nettement le vœu que la Compagnie se mette en mesure d'assurer à ses employés, dans une large mesure, le repos dominical. Monsieur de Courcel, président de la réunion, prit très courtoisement acte de la motion, en promettant que la Compagnie ne manquerait pas d'y avoir égard. Mais il a ajouté : « Ces mesures seraient facilitées si les Associations pour le dimanche faisaient faire en ce sens à l'opinion publique des progrès qui feraient du public lui-même l'auxiliaire de la Compagnie à cet effet. Mais, remarque-t-on, le public ne semble pas encore sous ce rapport vouloir entrer dans les voies de la réforme. »

— Il est certain que de toutes les industries, les chemins de fer constituent l'une de celles où l'observation du dimanche paraît la plus difficile à implanter ; précisément parce que le public français leur demande, ce jour-là, non seulement la continuation du service, mais souvent des services doubles et triples, à telle enseigne que les employés de ces administrations s'écrient trop justement : « Le dimanche pour nous, c'est le pire des jours ! » Or, cette situation douloureuse, il est juste de le proclamer bien haut, est beaucoup plus imputable à un public passionné pour la circulation dominicale qu'aux directeurs et administrateurs de nos chemins de fer. Il faut reconnaître que les trains ordinaires de voyageurs s'augmentent le dimanche des trains de banlieue prévus et annoncés, sans parler du dédoublement éventuel de ces derniers, selon l'affluence effective du public. » (M. Fénélon Gibbon, sec. de la Ligue du repos dom.)

Dans plusieurs localités et en certaines saisons, pour éviter la trop grande affluence des promeneurs, on a fait payer les billets le dimanche plus qu'en semaine. On n'a pas obtenu le résultat désiré.

Cependant, toujours dans l'Église, les voyages entrepris sans nécessité le dimanche ont été considérés comme une prévarication.

« Le dimanche est le jour du Seigneur ; on le croyait dans les siècles passés ; le siècle présent en a fait le jour de voyages. Les chemins de fer emmènent loin de Dieu, de l'église, chaque dimanche, et à chaque heure de ce jour, une foule de plus en plus

Digitized by Google

grande. Pendant que nous voyons nos temples déserts, la foule assiège les guichets des gares, elle se précipite dans les wagons ; elle court, elle vole avec la rapidité de l'éclair mettant entre elle et nos églises un espace immense ; elle court, elle vole, sans prendre garde que la mort est peut-être montée en croupe derrière ces chars de feu et qu'elle y marque ses victimes... que dans une heure, peut-être, un caillou jeté sur la voie, un signal mal compris, un oubli du mécanicien ou du chauffeur va jeter tout le convoi dans l'Éternité !... Ah ! Dieu nous préserve, d'être dans ces convois que je puis bien appeler des convois funèbres !... Ne vous a-t-on pas vus au milieu de ces foules, la messe à peine entendue ?... N'auriez-vous pu refuser telle partie de plaisir ; ajourner tel voyage pour mieux observer le dimanche ? « De grâce, rendez-nous le Jour du Seigneur ! » (Mgr Besson, év. de Nîmes.)

§ III. Les agents de la Poste, facteurs urbains et ruraux, buralistes confinés à l'intérieur de leur appartement, ne sont pas non plus dans de meilleures conditions. On ne semble pas s'en douter. Tous les jours, du matin au soir, les uns parcourent les rues de nos cités, les autres les sentiers ou les grands chemins de nos campagnes ; et cela, en toutes saisons, qu'il vente, qu'il pleuve, sous le soleil, dans la neige, par le chaud, par le froid, par tous les temps. Parlez-leur de se reposer, au moins le dimanche et de remplir leurs devoirs de chrétiens. Tous vous rediront, sous une forme ou sous une autre, cette réponse typique faite par l'un d'eux : « Se reposer !... Remplir ses devoirs religieux !... Cela est bon pour les riches, ils ont le temps et la commodité ; mais à nous autres, mercenaires de la pire espèce, cela est défendu. Il nous faut travailler, marcher tous les jours, sous peine de perdre notre place... Ceux qui ont de la fortune, la liberté et le repos ne se soucient guère de ceux qui n'ont rien de tout cela et n'en peuvent jamais jouir. » *Ab uno disce omnes.*

Nous avons connu, entre autres, un facteur rural qui, tous les jours de l'année sans exception, partait de chez lui le matin à six heures et n'y rentrait qu'à six heures du soir ; douze heures de courses et d'absence. Ils sont légion ceux qui ont, à peu près, à remplir la même carrière quotidienne, sans distinction de dimanches et de fêtes. N'est-ce pas là une profession d'esclave, un métier abrutissant, inhumain, antimoral et antireligieux ?

Les plus humbles fonctionnaires ne sont pas les seuls à subir

Digitized by Google

une telle situation. Dans les bureaux leurs confrères n'ont pas un meilleur sort. « Pourquoi les employés des Postes sont-ils si souvent de mauvaise humeur? disait quelqu'un devant l'un d'eux. — Pourquoi? reprend celui-ci ; ah! vous ne vous en étonneriez pas si vous connaissiez la vie à laquelle nous sommes astreints. Nos bureaux sont ouverts toute la journée, de sept heures du matin à neuf heures du soir et cela depuis le premier janvier jusqu'au trente et un décembre. Nous n'avons jamais une minute à nous dans la journée. — Sauf, peut-être, celle du dimanche? — Ni fêtes ni dimanches! La poste ne chôme jamais. Tandis que les employés de certaines autres Administrations de l'État ont un jour libre chaque semaine et peuvent se reposer, parce qu'ils ne dépendent pas d'un public impitoyable, nous n'avons jamais, nous, de jour de congé. Voici près de trente ans, c'est-à-dire, près de six mille jours que je n'ai pas eu un seul dimanche à moi!... Aucun travail administratif n'est plus pénible que le nôtre... » On le conçoit facilement.

A qui en incombe la vraie responsabilité? Un ancien inspecteur va nous le dire : « J'ai été inspecteur de l'Administration des postes, dit-il ; mes observations sont donc le résultat d'une longue expérience. S'il est douteux que l'on puisse parvenir à diminuer le travail postal en France, le dimanche, ce ne sera pas à l'opposition de l'Administration qu'il faudra l'attribuer, mais aux habitudes égoïstes ou insouciantes du public. Ne voit-on pas des catholiques qui se refuseraient certainement à travailler ou à faire travailler à certains travaux le dimanche venant sans aucune hésitation faire des mandats, déposer des chargements, expédier des dépêches télégraphiques nullement pressées, etc., etc?... Des membres même du sacerdoce se servent de la poste et du télégraphe le dimanche, comme les autres jours! On se dit: Bah! puisque tous le font, pourquoi ne pas en profiter? Ce raisonnement est faux et manque de charité. Il faut donc bien le répéter : si tous ceux qui se croient encore chrétiens s'abstenaient de jeter des lettres à la poste le samedi, à moins de circonstances exceptionnelles, les quatre cinquièmes, peut-être, du personnel des Postes pourraient avoir la liberté le dimanche ; car, un cinquième suffirait à assurer la transmission des affaires qui ne peuvent être remises. Peut-être même parviendrait-on à fermer les bureaux comme en Angleterre. Mais, en France, on est loin de là, *à cause du public.*

Digitized by Google

Citons notamment, nombre de pensionnats religieux qui réservent le *samedi soir ou la matinée du dimanche* (!) à la correspondance de leurs élèves et c'est par centaines que ces établissements jettent des lettres à la boite le jour consacré à Dieu. J'ai connu un bureau où il a fallu mettre un employé de plus le dimanche au courrier du soir parce que les élèves de deux grands pensionnats catholiques consacraient le Jour du Seigneur à leurs épîtres. Est-ce chrétien? Est-ce charitable? N'est-ce pas imposer un travail forcé à ses frères? Pourquoi le précepte de garder le dimanche n'est-il pas écrit en lettres d'or dans toutes les écoles comme dans toutes les familles chrétiennes? Pourquoi s'inquiète-t-on si peu de contribuer à sa violation par le travail qu'on impose à son prochain, en faisant marcher la poste, le télégraphe, les chemins de fer et tous les services publics, de telle façon que leurs malheureuses victimes peuvent à peine distinguer le dimanche des autres jours, à moins que ce ne soit par un surcroît de travail?...

Au Congrès de Paris, 1889, ces remarques ont été faites : « Il me semble, disait le rapporteur (M. L. Bahrich) qu'on devrait engager le public à éviter, autant que possible, tout ce qui pourrait augmenter le dimanche le travail des employés. A Genève, nous avons eu l'occasion de faire bien des démarches à ce sujet, mais moins auprès de l'Administration des postes qu'auprès du public. Il arrive souvent que des personnes ont des circulaires à envoyer; elles n'y mettent aucune mauvaise intention, mais elles les apportent au bureau de poste le samedi soir. La distribution se fait ainsi le dimanche pour des choses qui n'ont aucune espèce d'urgence et qui pourraient être ajournées au lundi. Il y a une foule de communications semblables : prospectus, circulaires de commerce, annonces de mariage, convocation de séances, etc., etc... qui accumulées augmentent considérablement la besogne, soit dans les bureaux, soit pour les facteurs. Que les personnes sous les yeux desquelles viendront à tomber ces observations les prennent en considération. »

En vérité, s'écriait l'évêque de Nîmes, Monseigneur Besson : « L'esclave au jour du dimanche, c'est de notre temps, l'employé des postes et des télégraphes, ce sont les facteurs dont le service n'a pas d'interruption, comme si le repos septénaire n'était pas fait pour eux, ou comme s'ils n'en avaient pas besoin. »

Une modeste receveuse de postes écrivait ces lignes qu'on

Digitized by Google

devrait bien méditer et mettre à profit : « L'administration à laquelle j'appartiens comme receveuse ne peut manquer d'aimer votre bonne et excellente propagande. Nous avons si grand besoin de repos. Si votre travail n'est pas considéré comme œuvre servile, il ne nous en est pas moins un obstacle parfois insurmontable pour nous acquitter, le dimanche, de nos devoirs de piété, et le public, faute d'y réfléchir, ne s'aperçoit guère combien il nous fatigue et nous prive de liberté les jours de dimanche. »

Ne soyons pas sourds à ces supplications ; par charité chrétienne aussi bien que par devoir social nous devons les écouter.

Vous qui lisez ces lignes ne craignez pas que vos dimanches passés sans correspondances soient ennuyeux et tristes. Pensez d'abord que ce jour-là vous avez des choses plus sérieuses et plus importantes qui doivent vous occuper. Faites-en l'expérience comme M. Léon Say. Lui-même, dans un discours sur le repos du dimanche (mars 1894), racontait qu'autrefois il avait eu des préventions injustifiées sur ce repos. C'est l'Angleterre qui l'a converti. Quoi ! ce terrible dimanche anglais, l'épouvante de tant de gens ! Eh ! oui, parce qu'entre autres motifs, on se contente de l'expérience d'un jour. « Le premier dimanche passé sans lettres, sans journaux, sans les distractions ordinaires parut intolérable à M. Léon Say. Quand vint le second, il s'aperçut qu'il se mettait à penser à des choses dont il s'était détourné pendant la semaine. Le troisième apporta le repos; le quatrième, le ravissement, etc... » C'est précisément là le but de l'institution divine du dimanche : nous détourner des occupations distrayantes et profanes ordinaires pour nous amener à réfléchir sur nos intérêts supérieurs. Le dimanche est le temps où l'on doit surtout pratiquer la charité envers Dieu et envers le prochain ; les correspondances peuvent s'y opposer. Donc, renonçons-y volontiers. Pour un jour, rien ne sera perdu. Obtempérons à cette supplique inscrite au dos de certaines enveloppes de lettres : « Prière de diminuer autant que possible le travail de la poste et autres services publics le dimanche, afin que votre prochain puisse se reposer ce jour-là. » « Facilitons à tous le repos dominical aux employés des postes et des chemins de fer en avançant ou retardant les lettres, envois de marchandises, colis postaux, etc... » Nous aurons alors bien mérité et de la religion et de l'humanité.

Digitized by Google

§ IV. La réforme doit également s'étendre aux travaux de presse.

« Nous avons déjà plaidé plusieurs fois (disent les *Annales mensuelles du Dim. cath.*) la cause du repos dominical pour la presse périodique et nous avons rappelé le vœu émis au Congrès d'Anvers à ce sujet. Cette question intéresse vivement l'œuvre dominicale dont le but et la fin est le repos absolu et général. » D'ailleurs, en 1878, le syndicat des ouvriers typographes du Havre faisait entendre, pour le réclamer en leur faveur, les revendications suivantes :

« Considérant que le travail du septième jour est dans son essence antisocial et contraire aux aspirations constantes de l'homme vers la liberté ;

« Que l'homme a besoin et le droit de se reposer de ses travaux un jour sur sept ; qu'il est de son intérêt bien compris d'en agir ainsi ; que persévérer plus longtemps dans l'application d'un système condamné par la raison et l'expérience serait en quelque sorte sanctionner l'institution d'une servitude volontaire, les soussignés déclarent formellement et sur l'honneur se refuser à tout travail au delà du sixième jour de chaque semaine... Nous voulons un jour de repos sur sept pour en consacrer quelques heures à l'étude de nos droits et de nos devoirs de citoyens, nous éclairer mutuellement, apprendre à nous connaître et à nous aimer, à nous défendre contre l'arbitraire ; pour l'employer à nous entretenir de nos mères, de nos sœurs, avec nos femmes, nos enfants et goûter les douces joies du foyer domestique. Nous voulons un jour sur sept parce qu'il faut à l'homme l'air salubre et l'esprit éclairé, parce que notre front, nos yeux, nos muscles le demandent impérieusement ; parce que l'esprit, comme le corps, se refuse à s'atrophier, à s'enkyloser dans ce cercle exclusif, étroit, énervant des exigences de l'atelier. Nous n'admettons pas l'ilotisme professionnel et nous repoussons énergiquement le fatalisme utile. »

Des ouvriers typographes de Londres ont récemment fait entendre les mêmes revendications (1899). Voici, dit *La Croix*, quelle en fut l'occasion :

« Deux grands journaux de Londres, le *Daily Telegraph* et le *Daily Mail*, avaient décidé de paraître le dimanche. Cette résolution, contraire à toutes les traditions nationales, fut l'objet des protestations les plus énergiques : désabonnements, meetings,

Digitized by Google

délégations aux pouvoirs publics. La poussée fut si puissante que les journaux novateurs durent abandonner leur projet et faire amende honorable. Voici en quels termes le *Daily Mail* explique sa soumission : « Les propriétaires du journal ont dû déférer au sentiment manifesté par l'opinion publique et faire droit aux scrupules religieux qui animent le pays. Ils ont surtout dû s'incliner devant une pétition qui leur a été remise récemment et qui portait les signatures des rédacteurs, des compositeurs et des employés du journal. Cette pétition faisait valoir l'impossibilité pour tous ceux qui travaillaient à l'édition dominicale de se rendre au service divin le dimanche matin et de s'adonner au crocket, au lawn-tennis, au canotage et au football le samedi dans l'après-midi. En conséquence, à dater d'aujourd'hui, nous cessons de faire paraître notre édition du dimanche. »

« Voilà, ajoute *La Croix*, voilà de la véritable et bonne « Question sociale » : assurer à ceux qui travaillent une demi-journée de distraction et un jour entier de repos et de prière. Ces trente-six heures pendant lesquelles l'homme s'appartient et n'est plus l'homme-machine, cette oasis de liberté, coupant les longues et arides semaines de travail, n'ont pas nui à l'immense prospérité du peuple assez pratique pour l'avoir maintenu envers et contre tous. »

D'ailleurs, « pourquoi faire un journal le dimanche, se demande Pierre Lermite ? Les compositeurs, imprimeurs, margeurs, le demandent-ils ? Les pauvres ! ils aimeraient bien mieux quitter leurs sous-sols, changer leurs vêtements graisseux et aller là-bas au grand air, dans les bois, s'oxygéner la constitution. Les rédacteurs le demandent-ils ? Mais, je vous ai déjà présenté les miens, tous aimables comme des portes de prison quand il faut s'enfermer à la rédaction ce jour-là. Aussi, le journal du dimanche est toujours piteusement fait ; d'abord, parce que ces messieurs sont d'une humeur massacrante et que le style..... c'est l'homme ; ensuite, parce que en France et à l'étranger, la plupart des affaires sont suspendues, les ministères fermés, les transactions arrêtées. Dans de pareilles conditions, où voyez-vous le besoin de faire un journal ?.....

Alors, pourquoi le faire ? — Le public l'exige, me criez-vous ! Mais dans des pays qui valent le nôtre, le public a parfaitement compris les raisons énoncées plus haut et la non-apparition du journal le lundi matin a permis de licencier le service de la poste l'après-midi du dimanche. Il faut donc en chercher la raison

Digitized by Google

autre part. « On a violé, d'abord, la loi divine pour des choses d'une apparence peu importante ; puis, l'impiété poussant toujours à la roue, la transgression s'est élargie, aggravée, étendue sans motif, comme une mauvaise tache d'huile. Et maintenant on travaille le dimanche... parce que le concurrent travaille... et vice versa ; comme une foule qui s'écrase à une porte de bâtiment sans avantage ; on n'arrivera pas plus tôt, on arrivera le chapeau aplati, la cravate en tire-bouchon et une côte enfoncée, peu importe ! L'impiété a levé sa verge de fer sur la société renégate. Marche ! ! crie-t-elle à ses enfants, marche tous les jours, marche jusqu'à ce que tu crèves ! — Mais, j'ai une famille ! — Marche ! — Mais je n'en puis plus ! — Marche ! marche toujours, rédacteur sans Dieu ; c'est moi qui t'ai engendré au monde littéraire, sans moi tu ne serais rien ; je t'ai donné la vie, après tout tu peux bien me la rendre ! » (Pierre Lermite.)

Voilà le libéralisme du monde, de la foule ; elle est sans pitié pour les travailleurs, faute de réfléchir et parce que son éducation sociale, sa conscience ont été faussées. Faut-il continuer dans cette voie ?...

Fr. LÉONARD d'Armentières, o. m, c.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉLANGES.

L'ABBAYE ROYALE DE LONGCHAMP ET SA BIBLIOTHÈQUE AU XVe SIÈCLE.

Enfin nous possédons une histoire honnête de l'abbaye royale de Longchamp. Les quelques pages qu'avait osé produire M. Pénel-Beaufin (cf. *Études Franc.*, t. XIII (1905), pp. 319 et 320) étaient vraiment pénibles à lire. D'un tour plus élégant, d'une mine plus avenante, M. Gaston Duchesne a repris l'œuvre, et son travail, d'abord inséré dans le *Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy*, paraît maintenant en volume chez Daragon, 30, rue Duperré, Paris (IXe) [1], en seconde édition, revue et augmentée, ornée de deux plans et de six planches hors texte.

L'ouvrage étudie la fondation de l'abbaye, ses biens et ses revenus, les divers événements historiques qui se sont déroulés à l'ombre du monastère disparu, la chronique mondaine qui défraya le Tout Paris au XVIIIe *siècle* surtout, l'époque révolutionnaire, et enfin le Longchamp du XIXe siècle.

L'abbaye, célèbre dans le monde entier, doit son origine à Isabelle de France, fille de Louis VIII dit Cœur de Lion, et sœur du grand monarque saint Louis. « Je veux assurer mon salut par quelque fondation, écrivait-elle en substance à Hémeric, chancelier de Notre-Dame de Paris. Le roi mon frère m'octroie trente mille livres parisis. Dois-je établir un couvent ou un hôpital? » Le chancelier opta pour qu'on ouvrît un asile à des filles de Sainte-Claire.

Le roi décida de bâtir ce couvent dans la forêt de Rouvray, et dès avril 1255, il se rendait acquéreur de terrains sis à *l'Oranger* et tout proche du village des *Menus*. Le 10 juin 1256, raconte Daniélo [2], « avec grande pompe et magnificence, accompagné de la reine Marguerite, sa femme, et de Louis, leur fils aîné, de notre sainte Isabelle et d'une suite infinie de princes, princesses, dames et autres gens de toutes sortes d'états, le roi Louis fit planter la croix par le révérendissime prélat diocésain et tout à l'instant de sa main royale il mit la première pierre, et la reine Marguerite la seconde, leur fils la troisième et notre sainte, par humilité, la quatrième seulement. Lors, au-dessus du lieu, on aperçut voler en l'air trois colombes blanches des plus

1. In-8° de II-221 pages, 1906.
2. *Vie d'Isabelle de France*, 1840. In-12.

Digitized by Google

belles et rayonnantes qui se soient jamais vues, et ce qui étonna davantage les spectateurs, ce fut quand ils apprirent par le rapport d'anciens du pays qu'il n'était point nommé d'en avoir jamais vu de semblables ; sur cette apparition, la reine régnante prit notre sainte par la main et lui dit : « Belle sœur, voyez-vous ces oiseaux ; ils signifient, je m'assure, que la sainte Trinité est au convenant de votre œuvre. Et le certifient ainsi de leur propre bouche : Agnès, sœur Isabelle de Rheims, sœur Agnès d'Aineri, sœur Julienne, sœur Mahault de Goderville et d'autres, qui ont dressé lettres patentes pour perpétuer la mémoire en la date de décembre 1262. »

L'abbaye fut achevée en 1259, les religieuses venues de Reims [1] y entrèrent le 23 juin 1260. Dans le voisinage s'aggloméra bientôt le village de Longchamp : la première maison en fut construite par Isabelle de France qui l'habita.

Ce que devint par la suite l'abbaye, le livre de M. Gaston Duchesne le raconte agréablement. Sa plume est facile et nous n'avons rien de mieux à faire que de renvoyer le lecteur à son volume. C'est documenté, c'est agréable à lire. Tout au plus regretterai-je que l'auteur, pour parfaire son étude, n'ait consulté ni le *bullarium franciscanum* de Sbaralea, ni les *Acta Sanctorum*, ni la collection des *Annales Minorum* de Wadding, ni surtout la monographie de Longchamp écrite par François de Gonzague en 1587 dans son *de origine Seraphicae religionis*.

Je préfère m'arrêter à deux points de détail, l'un effleuré, l'autre omis par M. Duchesne.

Le premier concerne la profession religieuse de la B^se^ Isabelle. Ce ne fut véritablement qu'à compter de 1263 que la princesse se retira à Longchamp.

« Elle y vécut misérablement, dit M. Duchesne (p. 7) et de ses propres mains répara les vêtements des pauvres et les siens. Elle prépara ses aliments, généralement grossiers, et alla elle-même en toute saison quel que fût le temps, puiser à la Seine l'eau nécessaire à son usage ; aussi ses mains fines et délicates se gercèrent.

« Le 22 février 1269, elle sentit les approches de la mort. A l'exemple de la reine Blanche en pareille agonie elle se fit mettre sur la paille et ayant appelé autour d'elle ses compagnes, elle leur fit de touchants adieux. Elle expira quelques instants après, âgée de quarante-cinq ans...

1. Sur cette abbaye de Reims, cf. Marlot. *Hist. de Reims*, édit. de 1846, tom. III, p. 559 et suiv. et le ms. de Dom Chastelain. Bibl. de Reims, actuellement sous la cote 1375. Ce dernier auteur écrivait en 1770 et pousse la liste des abbesses jusqu'à 1740. Marlot, dont s'est fortement inspiré Chastelain, s'arrêtait à l'abbesse Anne Le Dieu de Villers, morte en 1663. Un des événements les plus curieux de l'histoire de ce monastère est le fait de l'imposition d'une abbesse, Agnès Colbert, parente du ministre d'État, par ordre du roi Louis XIV. Il y eut une expulsion en règle en août 1686 avec archers du guet, lieutenant de police, maçons, charpentiers, serruriers, manouvriers et autres personnes. — En 1260, l'abbesse de Reims était Marie de Brabant.

Digitized by Google

« L'année suivante, en 1270, le corps d'Isabelle, revêtu de l'habit de l'ordre de Saint-François, qu'elle n'avait point porté pendant sa vie, fut placé dans une châsse et exposé publiquement... dans l'église abbatiale... »

Dans une note de la page 9, le même auteur ajoute : « Ce n'est que depuis François Ier qu'elle est appelée dans le martyrologe *Sacratissima mater nostra sanctissima Ysabellis*. Il y eut une dernière addition au XVIe siècle, dans laquelle on assure hardiment, contre le témoignage d'Agnès d'Harcourt, que la bienheureuse Isabelle avait fait profession de vie religieuse dans le couvent ». Le bréviaire franciscain, de nos jours, est aussi de cet avis que la sœur de Louis IX relevait de l'ordre des Clarisses. Y appartenait-elle vraiment ? Toute la discussion repose sur le témoignage contemporain d'Agnès d'Harcourt, morte en 1289 et abbesse de février 1263 à février 1279. Il est imprimé dans les chroniques de Joinville (édit. Du Cange) [1].

Or, le texte dit bien qu'Isabelle se voua à la pratique de la virginité : « Elle fut conjurée de ses amys à prendre à mariage au fils de l'empereur de Rome, qui devait estre héritier de l'Empire, mais onques au mariage corporel ne s'en vout assentir ; car elle avait esleu le perdurable Espoux Nostre Seigneur Iesus-Christ en parfaite virginité [2]. » Ce même texte place bien dans la bouche de Clémence d'Argas un témoignage qui laisse à entendre qu'Isabelle vivait au dehors du monastère [3]. Mais rien, à mon avis et à l'encontre des paroles du savant M. Duchesne, ne permet de s'appuyer sur la biographie éditée par Du Cange pour nier catégoriquement la profession religieuse de la bienheureuse Isabelle. Tout ce qu'en bonne guerre, l'historien peut déduire des paroles d'Agnès d'Harcourt, c'est que sa *vie d'Isabelle* laisse à entendre que la royale princesse ne s'était pas attachée à l'abbaye en qualité de religieuse. Mais il n'y a rien de concluant.

Aussi bien dois-je ajouter que les arguments en faveur de la thèse négative se réduisent à la preuve du silence. Fait vraiment à noter, la longue épitaphe, dressée au XVe siècle d'après les titres et dossiers de l'abbaye, et rapportée par les Bollandistes (Id. p. 792-794), ne dit rien non plus de la profession religieuse de la sœur de S. Louis, et ce mutisme explique l'opinion très carrée de Gérard du Bois dans son histoire de l'Église de Paris (II, 445).

Les Bollandistes sont moins affirmatifs. C'est à raison. Le silence vraiment

1. Duchesne, p. 196 et ailleurs indique aux Arch. Nat. L. 1029, le ms. de la vie d'Isabelle par Agnès d'Harcourt. C'est une erreur. Le carton L. 1029, n. 37, ne contient qu'une vie anonyme d'Isabelle, composée par un auteur qui s'est servi du texte d'Agnès d'Harcourt. Et au fait, cette vie anonyme est bien plutôt une vie des abbesses du monastère depuis l'origine jusqu'au milieu du XVIIe siècle. *La vie d'Isabelle sœur de S. Louys fondatrice de l'abbaye de Longchamp écrite par Agnès de Harcourt... sur le manuscrit communiqué par Monsieur d'Herouual*, est dans l'édition de Joinville par Du Cange. Paris, 1668, p. 169-181 — et dans les *Acta Sanctorum*, traduite en latin. édit. Palmé. Août, tom. VI, p. 798-808. — Cf. Wadding. *Ann. Min.* an. 1252. n. 1 et 1254, n. 33 et 34.

2. Joinville, id. p. 170. D'autres passages sont aussi explicites et même davantage.

3. Ibid., p. 175.

Digitized by Google

inexplicable d'Agnès d'Harcourt trouve un contrebalancement dans ce fait que la vierge fut *sepulta in habitu*, ce qui constitue une probabilité en faveur de la thèse affirmative. Il y a surtout le témoignage de Guillaume de Nangis. Ce moine vivait à Saint-Denys. Il mourut en 1300. Or, sa chronique à l'année 1259 rapporte cette phrase: *Quae Ysabellam habitum sororum ibidem suscipiens, religione vivendo vitam suam fine laudabili terminavit.* Jusqu'à plus ample informé, l'historien peut donc croire encore qu'Isabelle de France, pour le moins, porta pendant sa vie l'habit des Sœurs Mineures. Alla-t-elle jusqu'à se lier par les vœux de religion? Je n'oserais plus être aussi affirmatif. Guillaume de Nangis lui-même ne va pas jusque-là et sur ce point je suis d'accord avec M. Duchesne.

La question n'ayant pas encore été étudiée à fond, que je sache, il n'eût pas été de peu d'intérêt de la tirer au clair dans un livre sur Longchamp, et d'indiquer en cette matière, ce que l'on connaît et aussi ce que l'on ne sait plus, car en histoire, il est certainement des faits dont périt le souvenir.

Le livre de M. Duchesne possède aussi peu de chose sur la règle suivie par les religieuses de Longchamp. La thèse de M. Guy Trouillard soutenue sur notre abbaye en 1896 à l'École des Chartes [1], était au contraire très étendue sur ce chapitre, et j'imagine que si M. Duchesne l'avait sérieusement consultée, il lui eût été facile au moins de la résumer.

La table de son volume, non plus, n'est pas très fameuse, puisqu'elle ne contient le dépouillement que de cent-vingt pages sur deux cents [2].

Au contraire, les événements mondains relatifs à l'abbaye sont racontés presque avec complaisance. Mais peu importe. N'était-ce pas à ces religieuses de mener une vie toujours parfaitement digne si elles ne voulaient pas que médisent d'elles les méchantes langues et lavandières du quartier? M. Duchesne, au fond, se montre rempli d'indulgence et de bonté. Il aime ce coin du Bois de Boulogne où se cachèrent tant de violettes et tant de vertus. Il sympathise avec cette abbaye où du temps du fastueux Roi-Soleil, le jabot, le muguet, les éperons et la dentelle fraternisèrent trop avec la guimpe et la discipline. Il se prend d'affection pour cette tour borgne, relique du passé, et il regrette l'effacement absolu de l'église et du couvent.

A M. Gaston Duchesne, nous devons une demi-résurrection de ce passé qu'il pleure et grâce à son livre, nous pénétrons dans ces cellules qui ne sont plus que des rêves, nous évoquons ces figures d'ascètes qui ne sont plus que des apparitions.

1. Duchesne, p. 195. La référence est bien vague. Je ne connais à la Bibl. nat. que les positions des Thèses de 1896, et non la thèse elle-même. M. Trouillard a gracieusement communiqué son travail à la bibliothèque franciscaine pour laquelle une copie en a été prise. Je suis heureux de l'en remercier sincèrement. C'est à lui que je dois la connaissance du catalogue qui va suivre.

2. Il y a aussi dans les indications de références, quelques fautes d'impression, les unes évidentes, les autres pas.

Digitized by Google

Mais la vie intime de ce Longchamp nous est-elle à jamais close ? La nouvelle histoire n'en dit pas long là-dessus. Qu'il nous soit donc permis d'ajouter ici le catalogue des livres que l'abbaye possédait au XVe siècle. C'était pour elle une époque de relèvement, après les désolations de la guerre de Cent Ans. Il est à croire que ces manuscrits, peut-être enluminés par la fine main de quelque artiste monacale, étaient souvent lus étant peu nombreux et qu'ils ne dormaient pas lamentablement en quelque coffre, comme nos livres d'aujourd'hui perdus sur leurs rayons et noircis dans la poussière :

«Cy après s'ensuit les livres qui estoient en l'église l'an et jour que ladte abbesse [Jeanne Géronte] fut mise en l'office [21 mai 1481.]

« Premier quatre grans messelz et cinq petis. Item dix grans grelz [1] et deux petis. Item dix grans antiphoniers et deux petis, quinze psaultiers servans à chanter en cueur et ung aultre petit en deux parties tout neuf. Item un demy grel et ung demy anthiphonier qui servent aux chantres à chanter au lectrin. Item un grand breviaire en iiij parties ou quel les repons et anthiennes en chant et sert devant dame abbesse. Item quatre sequanciers, ung grand colectaire pour l'ebdomadaire. Item demy breviaire sans psaultier qui est en grand volume. Item un martheloge, ung evangelier et ung epistolier. Item une grand bible en latin qui est en deux parties où on lit en reffectouer, une aultre petite en latin. Item ung livre de *missus est* en latin, la legende de sainct françois en latin. Item ung très beau livre blanc ou quel y a ung sermon de la magdelaine que faict sainct bernard et plusieurs enseignemens de la dillection de Dieu et y sont aussi les meditacions sainct anseaulme ou quel on lit apres pasques en reffectouer. Item XX petis livres esquelz on chante à la profession et sont ou grand lectrin de cueur et plusieurs cayers en chant de St Gabriel que donna feue made la contesse d'estampes et aultres cayers des nouveaulx offices. Item ung breviere tres viel, ung colectaire sans psaultier, trois petis psautiers, ung livre où est le commun des sainctz et unes heures et ung aultre psaultier ou quel sont les heures de notrede, tous les VIIJ livres dessusd. sont en la novicerie pour aprendre les novices. Item une très belle grand legende en cinq parties où l'on chante les leçons à matines. Item une aultre plus petite en deux parties. Item unaeultre légende en quatre parties. Idem ung aultre breviaire en cinq parties lequel a de present dame abbesse. Item ung très bon bréviaire en deux parties qui sert aux malades. Item ung aultre petit bréviaire en cinq parties qui est de petite valeur. Item ung petit en chant et ung aultre en deux parties qui n'a ne psaultier ne commun. Item ung bréviaire en chant qui est en trois parties sans psaultier lequel sert en cueur. Item ung aultre breviaire qui sert à l'usaige des frères par dela. Item ung colectaire en quatre parties qui est de petite valeur et plusieurs aultres petis livres qui gueres ne servent [2].

1. Graduels.

2. Les Arch. Nat. L. 1029, n. 12, possèdent un *Gloria in excelsis* noté, qui vient de l'abbaye, sur parchemin, de date relativement récente.

Digitized by Google

« S'ensuit les livres en françois. Et premier une très belle bible toute hystoriée en une partie et une aultre petite en deux parties. Item une très belle légende dorée et ung très beau kalendrier avec lequel sont les tables de l'advant et plusieurs ordinaires,les noms des seurs trespassees et vivans lequel sert en cueur à l'usage de toutes [1]. Item ung beau psaultier en françois et ung plus petit et trois livres de la vie sainct françois dont l'ung est tout historié. Item ung livre de *la garde du cueur* tout hystorié et ung aultre plus petit qui se commence *Omni custodi cor tuum* et y a plusieurs aultres bons enseignemens. Item trois livres de miracles notre de et deux de la Nativité notre Sr et y est la vie de pluseurs saincts. Item le livre des vices et des vertus hystorié et ung aultre plus petit et ung des vertus seulement. Item ung livre de eppistres de Seneque à Lucile. Item ung grand livre des sept pseaulmes en estrange langage et deux plus petis de ce mesmes, ung beau livre de l'exposition de *missus* tout hystorié et y a plusieurs sermons, deux livres du *chasteau périlleux*, ung livre de l'apocalipse historié, deux livres de l'*aguillon d'amour divin*, ung livre de la vie St Loys, ung livre de Boece de *consolacion*, ung cayer de la vie sainct remy, ung grand cayer de la bible des livres *de genesi*. Item ung aultre livre de plusieurs hystoires de la bible en estrange langue. Ung livre de la vie des pères et trois de la vie des sains, ung livre qui s'appelle *grace dieu*, ung grand livre qui se commence *Beatus vir* et est tout hystorié de grands paintures et y est l'arbre de vie. Item ung aultre grand livre tout hystorié de grans peintures et y est le temple salomon, ung aultre livre de sainct augustin qui s'apelle *le seul parler de l'âme à Dieu*, ung aultre de *l'oreloge de sapience* qui furent a seur saincte tyberde. Item ung aultre livre des trois voyes de sapience qui se commence *vye Syon lugent*, ung aultre livre des omelies saint Gregoire, un livre de la mappemonde, un autre livre qui s'appelle *l'image du monde*. Item ung petit livre de la vie St iehan baptiste, ung livre de floret en francois et un aultre petit livre appelé bestiere, ung aultre livre où est l'exposicion de *Ave Maria* et l'exposicion des heures de la croix. Item ung livre des meditacions de mons^r bonaventure et y sont les revelacions fainte elysabeth notre Sainte Mere qui nous funda, deux cayers *de la pacience griselidis* et ung cayer de la vie St Denis. Item du livre du *de vita Christi* V.volumes en papier escript de la main frère Jehan Regnard lequel les donna à seur blanche de Beaumont et ung gros qui contient les deux premiers volumes que lad. seur a faict escripre en papier et parchemin et ung livre de *Preparate* que led. frère Jehan Regnard a donné à lad. seur. Item ung aultre livre en papier où sont plusieurs sermons lequel fut a seur Johanne la Molme, ung aultre livre en parchemin ou quel sont les meditacions St Bernard et le manuel St Augustin et fut à seur Denise de la Poterne et oultre les livres dessud. y a pluseurs petis livres et traictiés qui sont de petite valeur.

1. L'obituaire de Longchamp a été récemment édité en partie par Auguste Molinier. cf. *Études Franciscaines*, t. X (1903), p. 210.

Digitized by Google

« Item aultres livres en latin. Premier quatre livres de St Augustin, le premier se commence *Credimus unum Deum*, le second *de fide ad petrum*, le tiers *de sancta virginitate*, le quard *Soli loquiorum* et est bien petit. Item ung aultre beau livre où est le dyalogue St Gregoire en latin, ung aultre *de archa mystica*, ung aultre de *Audi domina*, ung aultre de *Ara anime*. Item le livre *de pharetra*. Item ung aultre livre qui contient *Preparate* et *Missus est*, et ung aultre des sept dons du St Esprit qui se commence *hortamur vos*, ung alexandre, ung de la vie des peres, un thobie glosé, et une summe de gramaire. Item ung aultre petit livre qui se commence *Quidam senex* et y est notre reigle et pluseurs bons enseignemens et ung livre de *catholicum*. Ung breviaire qui fu a seur Katherine de Paris, une heures qui furent a seur Gilles et une a feues dame abbesse avec ung petit livre d'oraison. Item ung gros psaultier couvert de rouge ou quel sont les oroisons de l'advant et de karesme. Item ung aultre psaultier ferial ou sont les ymnes en chant, le commun et plusieurs lecons du propre des saincts qui ont trois leçons. Item ung aultre psaultier ou quel sont les vigiles en chant, non pas à notre usage. Item ung aultre psaultier de petite value et ung gros colectaire ou quel est le propre des sains qui ont trois leçons et y a pluseurs aultres petis livres et cayers qui sont de petite value et y a ung petit livre ou quel la vie sainct guillaume des desers. Tous les livres dessusd. en la garde de la trezoriere. »

Tel est le catalogue des livres de l'abbaye de Longchamp au XVe siècle. C'est l'abbesse Jeanne Porchère qui en fit dresser l'inventaire. Elle avait émis ses vœux le 22 juin 1246 et reçu de son père 4 livres parisis et 60 sols de rente [1]. Très probablement c'est à elle que les religieuses devaient le bienfait de cette bibliothèque.

Cette abbesse, affirme M. Duchesne, s'occupa surtout d'arracher le monastère à sa ruine. L'inventaire de 1481 [2] nous montre le souci qu'elle avait de cultiver aussi l'esprit et le cœur de ses filles spirituelles. Boèce et Sénèque y voisinent S. Bernard et S. Bonaventure, S. Augustin y coudoie le B. Suzo ; l'inévitable Bestiaire y tient son rang non loin de Celano. Ce sont là des preuves que la moniale du XVe siècle était tout au Dieu auquel elle avait voué la fleur et la beauté de sa jeunesse et que son intelligence aimable au monde, s'ouvrait d'un même mouvement aux curiosités de l'esprit, à tous les charmes et à tous les embellissements de la vie.

F. UBALD d'Alençon.

1. Duchesne, p. 123.

2. Arc. Nat. L. 1028, n. 9. Les inventaires de 1467 (L. 1028, n. 7) et de 1461 (Id. n. 6) ont le même contenu. Un autre plus court date de 1447 (Id. n. 5.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

DE RESURRECTIONE MORTUORUM, auctore P. Andrea M. a Campodrasego, O. M. C. — Romæ, Pustet. — In-8°, 105 pp. (1905).

DE SS. COMMUNIONIS FREQUENTIA in familiis religiosis cum appendice de Sacramenti Pœnitentiæ frequentia, auctore P. Josepho Ant. a S. Jo. in Persiceto, O. M. C. — Romæ, Pustet. — In-8°, 211 pp. (1905).

LES CONVENANCES CONTEMPORAINES DE L'EUCHARISTIE, par l'abbé Planeix, supérieur des Missionnaires diocésains de Clermont. — Paris, Téqui. — In-12, 80 pp. (1906).

UNE TRÈS GRAVE QUESTION DOCTRINALE. — Qu'est-ce qu'un dogme, par Mgr Turinaz. — Nancy, Drioton. — In-12, 62 pp. (1905).

Le R. P. Provincial des Capucins de Venise, dans une thèse fort bien conduite, étudie la résurrection des morts. D'allure purement scolastique, son travail a toute la netteté et la précision désirables. Nous regrettons cependant la place parfois un peu exagérée donnée aux objections. Quand donc aura-t-on le courage de sacrifier bon nombre de ces objections se transmettant depuis S. Thomas, qui reposent sur une équivoque par trop évidente ou sont abandonnées depuis longtemps ? Au reste la thèse du R. P. André mérite tous les éloges. Nous avons surtout été frappé de la solidité et de l'enchaînement des preuves. Et, remarquons-le, le R. P. aborde de front les questions les plus délicates et les plus controversées. La résurrection des

Digitized by Google

morts est strictement surnaturelle, au sens théologique de ce mot ; elle n'est en aucune façon due à la nature humaine. Pour notre part, il est vrai, nous hésiterions à écrire : « resurrectio est hominibus *prorsus* indebita. » Le corps et l'âme naturellement faits pour être unis, séparés sont, d'une certaine façon, à l'état violent et un théologien saura toujours s'abriter derrière une raison de convenance pour réclamer la suppression de ce « *prorsus* ». Enfin le R. P. examine ce que serait devenue l'âme humaine dans l'état de nature pure, et en bonne logique il conclut qu'elle aurait joui, pendant l'éternité, d'un bonheur naturel. En résumé : dissertation sérieuse, œuvre d'un esprit formé par la forte discipline scolastique et au courant des théologiens modernes.

***

Par fréquente communion dans les communautés religieuses, on entend les communions plus nombreuses que celles prescrites par la règle. Et ici les avis sont partagés. Le P. Joseph prend nettement parti pour la fréquente communion. Il établit sa doctrine en dix thèses qui peuvent se ramener à ces trois points : Tradition de l'Église sur la communion fréquente, quotidienne ; principes pour les supérieurs ; principes pour les confesseurs. En théorie la thèse du R. P. est inattaquable, mais en pratique, le bien général d'une communauté (surtout chez les moniales) ne peut-il pas exiger une application très large des principes, puisque, en définitive, il s'agit d'une pratique de pur conseil ? Une règle générale en ces délicates matières, pour ou contre, est très difficile à établir. Mais le R. P. a eu raison de poser les principes, son livre sera de la plus grande utilité pour les confesseurs et supérieurs de communautés religieuses.

***

M. le chanoine Planeix milite également en faveur de la communion fréquente ; mais il s'adresse aux simples fidèles et leur démontre que, plus que jamais ils ont besoin de s'approcher souvent de la Ste Table. L'Eucharistie correspond aux besoins de leur cœur, de leur intelligence et de leur volonté. Dans un style chaud, imagé et familier, l'auteur décrit les besoins contemporains et il proclame que la Ste Eucharistie est principe de lumière, de zèle et de vertu. Donc deux tableaux également bien brossés : le mal ; le remède du mal. Certains malades désireraient peut-être aussi savoir comment le remède guérit le mal — curiosité fort contemporaine, — nous aurions aimé que M. Planeix le leur dise un peu plus au long.

***

Le vaillant évêque de Nancy n'aime pas les novateurs. Sur la question sociale, on peut le regretter ; sur la « très grave question doctrinale » qui qui nous occupe, nous ne pouvons que le remercier d'avoir fait entendre sa parole épiscopale. La presque unanimité de nos évêques, dès l'apparition de

Digitized by Google

la brochure, a envoyé son adhésion. L'opinion publique, en effet, avait été sérieusement émue par l'enquête menée par *la Quinzaine* : « Qu'est-ce qu'un dogme ? » et surtout par la réponse de M. le Roy dont tout le monde s'accorde à reconnaître et la plus parfaite honorabilité et la réputation très méritée de savant. Mais la compétence dans la science théologique n'a pas été ici de pair avec la compétence dans les sciences mathématiques. Mgr Turinaz, après beaucoup d'autres, l'a prouvé. Le plan adopté par lui donne à la réfutation un caractère à la fois très simple, très clair et aussi très démonstratif. Il étudie d'abord les bases philosophiques, puis les bases théologiques du système de M. Le Roy et après avoir montré comment elles sont ruineuses l'une et l'autre, il n'a plus de peine à établir que les conclusions sont fausses et dangereuses. M. Le Roy dans une lettre publique s'est plaint d'avoir reçu des injures et non des raisons. Ce reproche, croyons-nous, n'est pas fondé ; en tout cas il suffit de lire la brochure de Mgr Turinaz pour voir combien elle est courtoise et raisonnée. S'il ne s'est pas placé sur le terrain de l'auteur qu'il combat, c'est parce qu'il a pris tout d'abord la peine de lui dire et de lui prouver que ce terrain de l'immanence, du subjectivisme kantiste était inacceptable.

F. GAÉTAN.

***

ÉLÉVATIONS SUR L'ÉVANGILE ET LA VIE DE NOTRE-SEIGNEUR, par l'auteur des *Clefs du purgatoire* et de *L'église à travers les siècles*. — In-32 de 288 pages. Prix : 2 fr. 00 ; *franco*, 2 fr. 15 ; Relié toile tranche rouge, 2 fr. 50 ; *franco*, 2 fr. 70 ; Relié petit chagrin, coins arrondis, tranche dorée, 4 fr. 00 ; *franco*, 4 fr. 20. — Société Saint-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges, Bruxelles, Gand et Anvers.

Les approbations d'archevêques et d'évêques placées en tête de ce beau petit volume suffisent à elles seules pour en recommander la lecture aux pieux fidèles.

Les âmes en quête de dévotions doivent avant tout se pénétrer de la moelle de l'Évangile. Elles pourront s'en nourrir à souhait en lisant attentivement ces intéressantes pages écrites avec autant de sobriété que de limpidité. Ce sont de véritables *élévations* qui portent les âmes chrétiennes à l'amour des biens célestes ; elles leur donneront la douceur et la force, et plus d'un sujet d'édification.

La *première partie* comprend les élévations sur les mystères de la Ste Enfance de Jésus, sur sa vie publique, sur les mystères de la Passion, comme ceux du temps pascal. La *seconde* renferme différents exercices pour le Rosaire et le chemin de la croix. Plus considérable que la précédente elle laisse un choix de prières et de méditations où chacun peut trouver à satis-

Digitized by Google

faire sa dévotion. C'est l'Évangile en sa simplicité, prêt à enflammer nos cœurs d'amour et de foi. Ceux qui liront ces pages remercieront certainement devant le Bon Dieu l'auteur de leur avoir inspiré de si nobles pensées.

Fr. LOUIS-MARIE.

***

LA PRIÈRE LITURGIQUE. *La dévotion liturgique à la Sainte Vierge*, par le R. P. Dom Cabrol, O. B. 1 vol. in-32. 1 fr. — Paris, Oudin. 24, rue de Condé.

Grâce à Dom Cabrol, les fidèles ont enfin, réunis dans un même livre, les textes sûrs et authentiques,— originaux et traductions, — sur lesquels repose la dévotion catholique à la Sainte Vierge : messes votives, vêpres, petit office, prières diverses, antiennes, hymnes, litanies, proses. De multiples explications sur les rites principaux, le sens des psaumes, l'origine des prières, ajoutent à l'intérêt et à l'utilité de ce recueil, bien propre à développer le goût de la liturgie. Puisse-t-il intensifier en d'innombrables âmes la piété envers Marie ! Plus que jamais, en ce temps de grossière irréligion, il importe de prodiguer à notre Reine céleste d'ardents témoignages de respect et d'amour.

Alph. GERMAIN.

***

L'ART DE SOUFFRIR, par Dom du Bourg. Préface de François Coppée. — Paris, Perrin, 35, quai des Grands Augustins. — In-16, 3 fr. 50.

Dans son livre : *La bonne souffrance*, François Coppée avait fait l'histoire d'une âme; il avait montré, dans la souffrance, l'instrument dont Dieu s'était servi pour le convertir.

Un écrivain qui appelle François Coppée « son illustre ami », lui dédie un livre où il reprend ce sujet de la souffrance ; mais il le reprend sur un plan beaucoup plus vaste ; il donne « l'art de souffrir » ou plus exactement : la Théorie chrétienne de la souffrance, théorie qu'il recherche non par des raisonnements, mais dans les faits.

Le problème est posé en deux récits. L'un montre la souffrance brisant, dès son principe, un bonheur qui allait commencer ; l'autre montre la souffrance interrompant enfin une longue existence de bonheur.

Pourquoi ? L'auteur donne en quelques pages la raison fondamentale : le péché originel. Puis entamant le fond du sujet, il montre en Jésus-Christ, le Docteur, le Général, le Soutien des souffrants. Il décrit ensuite l'armée dont Jésus-Christ est le chef, par quelques types choisis : les Martyrs, les Mortifiés, surtout les Passionnés de la souffrance.

Digitized by Google

Cet ensemble forme une belle étude chrétienne, et se termine par un mot qui donnera aux incroyants l'explication des choses étranges faites ou dites par les passionnés de la souffrance : Il y a une relation très intime entre l'amour et la douleur.

C'est la dernière parole du livre : « Dans l'amour consiste un grand art de souffrir.

Fr. DIEUDONNÉ.

***

VIE DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE, extraite de la *Cité Mystique* de la vénérable Marie d'Agreda, avec la description des principaux sanctuaires de Terre Sainte et ornée de nombreuses gravures hors texte, par le R. P. Frédéric de Ghyvelde, o. f. m., Commissaire de Terre-Sainte.

Le sous-titre indique suffisamment le caractère de l'ouvrage. Ces extraits de la *Cité Mystique* sont faits avec discernement parmi les plus pieux et les plus capables d'édifier. Sans doute, même dans ces seuls extraits choisis il y a bien quelques petits détails qu'un historien armé de la critique moderne ne voudrait pas admettre et traiterait peut-être de pieuses imaginations. On sait la discussion qui a eu lieu au sujet de Panaghia-Capouli, et des révélations de Catherine Emmerich et de Marie d'Agreda. L'auteur n'y fait pas une allusion, même lointaine. Voulant faire avant tout œuvre pieuse, il s'est tenu par principe en dehors de toute discussion. Il a eu raison.

Ces extraits de la *Cité Mystique* sont agréablement coupés de chapitres tirés d'un Guide indicateur de Terre-Sainte, sur la topographie et l'historique des différents sanctuaires dont il est parlé dans la *Vie de la Très Sainte Vierge Marie.*

Tel qu'il est, ce livre atteint son but qui est d'instruire et surtout d'édifier. Toutefois on désirerait un peu plus de fusion entre les deux parties historique et mystique, trop distinctes et trop parallèles. Elles se pénétreraient davantage, l'ouvrage en serait encore meilleur. On aimerait également une appréciation préliminaire de l'œuvre de Marie d'Agreda, l'auteur l'a mise, paraît-il, en tête d'une *Vie de la bonne sainte Anne*, œuvre similaire sans doute ; c'est très bien, mais quand on ne possède que la *Vie de la Très Sainte Vierge Marie* on en est privé.

Fr. ROGER.

***

SAINT FRANÇOIS, par Iacinto Verdaguer. Poème traduit du catalan par F. Bonaventure. 1 vol. orné d'une gravure. — Paris et Tournai, L. Casterman.

Œuvre d'un tertiaire traduite par un autre tertiaire. J'ai dit déjà la haute valeur de Iacinto Verdaguer. Son *Saint François* est une gerbe de fleurettes

Digitized by Google

exquisement aromales et merveilleuses en leur simplicité. Tout esprit sensible aux harmonies éprouvera les émotions les plus nobles et goûtera les joies les plus délicates en lisant : *Le Char de feu*, *La Portioncule*, *Les Tourterelles*, *L'enfant ressuscité*, *Il prêche aux oiseaux*, *Greccio*, *L'indulgence des roses*, *L'impression des stigmates*, *L'amour m'a mis en feu*, *La cithare angélique*, *La mort de saint François*. Que de suavités et de sublimités dans ces poésies, quelles tendresses y sourient, quels feux d'amour les illuminent, les ensoleillent ! Quel sens profond de l'ineffable compassion de François ! *L'impression des stigmates* est d'un maître admirable.

Cette œuvre est sans conteste le plus beau poème qui ait été consacré à notre glorieux Père, et c'est aussi le plus franciscain. La sainte dilection, l'évangélique pauvreté, le suprême renoncement en animent les images ; un pur séraphisme y rend invinciblement affectif le mystère de l'art.

La meilleure des traductions ne saurait livrer toutes les qualités de tels vers, du moins en laisse-t-elle deviner la splendeur. Remercions donc le F. Bonaventure (M. Vassal) et le R. P. Exupère d'avoir fait connaître ce chef-d'œuvre aux dévots que François compte dans les pays de langue française, et souhaitons que l'un d'eux puisse bientôt le révéler aux lettrés dans une artistique édition où figurera l'original.

Alph. GERMAIN.

***

AU PAYS DES RAJAS. — Les débuts d'une mission. Par le P. Fortunat de Tours, capucin, préfet apostolique de la mission du Rajpoutana. In-8° de 100 pages, broché, couverture illustrée, carte de la mission, impression sur beau papier avec de nombreuses gravures dans le texte. — Paris : Vve Ch. Poussielgue, 15 rue, Cassette ; et Couvin : Maison St-Roch (Belgique). — Prix : fr. 1-50, port en plus.

Les archives franciscaines viennent de s'enrichir d'un intéressant travail sur les Missions aux Indes Anglaises confiées aux Frères-Mineurs Capucins de la Province de Paris.

Ce petit ouvrage est élégant dans son format et agréablement illustré. Il relate l'histoire générale, très bien documentée d'ailleurs, de la préfecture apostolique du Rajpoutana, depuis sa fondation (1890) jusqu'à nos jours ; et donne une idée juste de la situation actuelle. Des statistiques y précisent les efforts des missionnaires, tentés pendant quinze années auprès des âmes ignorantes du vrai Dieu, livrées les unes au scepticisme, les autres au libertinage. Sans entrer dans les détails, l'auteur révèle les difficultés nombreuses rencontrées par les missionnaires pour obtenir de rares conversions. Cependant il ne laisse pas le lecteur sans le persuader que l'avenir réserve de douces consolations : Les fondations se multiplient, les écoles deviennent prospères.

Digitized by Google

Il faudrait aux missionnaires une plus grande influence pour entrer dans la voie de la civilisation moderne qui s'annonce rapide sous l'influence anglaise. Mais pour entrer dans cette voie il manque des missionnaires et des ressources.

Toutes ces pages, écrites dans un style très correct, sont d'un véritable intérêt pour ceux qui aiment l'histoire franciscaine. Elles facilitent aux amis des missionnaires le moyen de vivre avec eux par la pensée, de les suivre dans leurs rudes entreprises. Puissent-elles faire connaître davantage leur œuvre et leur attirer de nouveaux secours.

Fr. LOUIS MARIE.

***

LIVRE BLANC DU SAINT-SIÈGE SUR LA SÉPARATION. Un vol. petit in-8° de 100 pages compactes. (Édition des *Questions actuelles.*) Broché, 0 fr. 75 ; port, 0 fr. 20. — Remises : 7/6 15/12, 70/50, 150/100. — 5, rue Bayard, Paris VIIIe.

Cet ouvrage — où la secrétairerie d'État du Saint-Siège expose avec une émouvante sérénité et une précision implacable la genèse de l'événement religieux le plus grave qui se soit produit en France depuis un siècle — a une importance hors pair, et quiconque est désireux d'être exactement renseigné sur l'histoire de notre pays, devra en posséder le texte intégral, aussi la *Bonne Presse* a-t-elle cru de son devoir de le publier d'urgence en une édition accessible à tous.

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs ce beau volume, « reproduction absolument complète » du *Livre blanc* de la Typographie Vaticane.

***

LA FRANCE MONASTIQUE. Recueil historique des archevêchés évêchés, abbayes et prieurés de France, par Dom Beaunier. Nouvelle édition revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé. Tome 1er : Province ecclésiastique de Paris; un vol. in-8° ; XXIV-396 pp. — Paris, Poussielgue, 15, rue Cassette, (1905), prix ; 10 fr.

Les Bénédictins de Ligugé se sont donné pour tâche de reprendre et de continuer les travaux de leurs ancêtres, les Moines de Saint-Maur; ils se spécialisent surtout dans l'étude de la *France Monastique*. En mai 1905, ils ont fondé la *Revue Mabillon* dans le but de remettre au jour et d'organiser les archives relatives à ce sujet, éparses dans les bibliothèques publiques. Parallèlement à ce travail, ils ont entrepris d'éditer et de compléter le Recueil de

Digitized by Google

Dom Beaunier, publié au XVIIIe siècle. Le premier volume de cet important ouvrage vient de paraître. Il est tout à l'honneur et à la gloire de ceux qui l'ont composé ; ils se montrent les dignes continuateurs de leurs illustres devanciers. Dom Beaunier ne s'était occupé que des abbayes et prieurés à nomination royale. Les Bénédictins de Ligugé embrassent le pouillé complet des monastères dont les supérieurs étaient nommés ou non par le roi ; sur ce point ils complètent D. Beaunier. Ils le corrigent là où il en est besoin. Mais le grand mérite de cette publication consiste dans une bibliographie des plus sérieuses qui suit la notice consacrée à chaque monastère. Elle est le fruit de labeurs persévérants. Cet ouvrage est donc très précieux, exclusivement documentaire ; on ne peut lui faire un grief de sa sécheresse et on ne peut que louer le sérieux et l'ample information qui lui donnent une réelle valeur. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'ancienne France doivent souhaiter que les volumes de cet important ouvrage se succèdent rapidement, ils leur faciliteront les recherches. Nous voulons aussi espérer que l'un des résultats de cette publication sera d'augmenter le nombre de ces historiens et hagiographes dont la noble ambition, en ressuscitant les gloires du passé, est de montrer où étaient la véritable grandeur et la véritable force de la France d'autrefois et de proclamer par l'éloquence des faits, que ces grands Ordres monastiques auront encore leur rôle à jouer dans la reconstitution de la France de demain.

F. GAETAN.

***

L'ARCHÉOLOGIE DU MOYEN AGE ET SES MÉTHODES, par Anthyme Saint-Paul. 1 plaquette (Extrait de *la Revue de l'Art chrétien*). — Lechevallier. Quai des Grands-Augustins, 25. Paris, VIe.

CLAUS SLUTER *et la sculpture bourguignonne au XVe siècle*, par A. Kleinclausz. 1 vol orné de gravures, de la collection « des Maîtres de l'art », 3 fr. 50. Paris. Librairie de l'art ancien et moderne.

L'art médiéval a donné lieu, au XIXe siècle, à de nombreux et sérieux débats. Il restait à coordonner les préceptes, les méthodes, de nos meilleurs archéologues ; c'est ce qu'a fait M. Brutails dans un livre excellent, auquel M. Saint-Paul vient de consacrer une magistrale étude, qu'il faut lire attentivement. Judicieuse et savante, elle commente à souhait l'ouvrage de M. Brutails et, par endroits, l'éclaire. On y trouve une belle page sur la loyauté en érudition, « cette loyauté supérieure qui élève un auteur au-dessus de sa propre personnalité et des préoccupations particulières, si intéressantes soient-elles, de son entourage ou de son école » ; une preuve péremptoire que les architectes du moyen âge furent très rarement l'esclave des matériaux ; de pré-

Digitized by Google

cieuses observations sur la manière dont se sont formées les écoles et dont le gothique s'est substitué au roman en dehors de l'Ile de France, ainsi que sur l'examen des dates et des faits historiques. Enfin elle réfute victorieusement les théories sur les influences orientales et le préjugé d'après lequel l'Église aurait asservi ou essayé d'asservir l'art et surtout l'architecture par la double étreinte de la routine et des programmes.

« L'art, dit très bien M. Saint-Paul, n'a eu qu'à s'applaudir de la manière dont l'Église occidentale s'est gouvernée relativement à l'article principal de son programme architectonique, c'est-à-dire relativement au plan basilical et à ses amplifications. Elle n'a ni conféré des indulgences à ceux qui les suivaient, ni fulminé des malédictions sur ceux qui s'en écartaient. Mais elle a su le maintenir assez haut et assez longtemps dans ses préférences, un instinct constant et assez prononcé l'y a ramenée après des abandons locaux ou partiels, pour que, sans rien entraver, le plan ait présidé aux évolutions qui ont fait du moyen âge la période la plus féconde et la plus variée, pour que de ces évolutions il ait toujours été l'aiguillon pressant et salutaire. »

***

Judicieusement écrit d'après les plus sérieux documents, le livre de M. Kleinclausz met en belle lumière ce très intéressant Sluter, dont on ne sait encore ni le lieu ni la date de naissance. C'est par suite d'une erreur que M.H. Stein prit naguère un certain Claux de Sleusseure dit de Moyance pour le père de notre grand sculpteur, M. Kleinclausz le démontre. Un acte provenant des archives de Saint-Étienne de Dijon prouve qu'il était batave. A quel moment vint-il en Bourgogne ? On l'ignore. Tout ce qu'on sait, c'est qu'en 1835 il était déjà installé à Dijon et qu'il succéda à Jean de Marville, comme ymagier d'autel et varlet de chambre du duc de Bourgogne, le 23 juillet 1389. Il devait mourir dix-sept ans plus tard. M. Kleinclausz le présente d'abord dans son milieu historique, ce qui nous vaut un excellent tableau du foyer d'art et de civilisation qu'était la Bourgogne pendant la guerre de cent ans. Puis il étudie les œuvres du grand caractériste, figures du Portail, du Puits et du Calvaire de la Chartreuse de Champmol, et il explique son art, d'une manière captivante, en indiquant ce qu'était la sculpture au XIVe siècle. Ses pages sur l'esthétique et la technique du maître sont pénétrantes, et quelques-unes font bien comprendre comment se conciliaient en lui le sentiment religieux et le sens sculptural.

Enfin, pour montrer l'influence de cet initiateur, il examine les travaux de ses différents continuateurs, notamment les fameuses sépultures ducales. A cette occasion, il nous apprend que, lors de la reconstitution de ces tombes, les figurines de leur galerie n'ont pas été placées dans le même ordre que jadis. Ces expressifs pleurants représentent, non pas seulement des moines, mais tous les personnages qui suivirent le cercueil du défunt évêque, clercs, officiers laïcs, recouverts pour cette cérémonie d'une robe spéciale. Ils de-

Digitized by Google

vraient donc figurer au rang qu'ils occupèrent dans le cortège funèbre des gisants. La description et les dessins d'un peintre dijonnais du XVIIIe siècle permettraient de les arranger comme il convient et de restituer au tombeau de Jean sans Peur quelques figurines actuellement fixées à celui de Philippe le Hardi. On ose donc espérer un remaniement qui nous rendra l'effet original.

M. Kleinclausz termine son livre par des considérations sur l'école bourguignonne qui achèvent de mettre en relief la supériorité de son fondateur. « Homme du moyen âge par ses sentiments chrétiens et par certaines conventions un peu étroites de son art, conclut-il, Sluter était déjà un homme de la Renaissance par la diversité de ses aptitudes, par ses connaissances en architecture, en orfévrerie, en peinture, sans oublier son goût des vitraux. Il l'a été aussi par la souplesse de son talent particulier de sculpteur, par les ressources imprévues qu'il a su en tirer et qui ont fait croire un instant à quelque erreur dans l'attribution de l'une de ses œuvres, enfin par cette science profonde de la composition qui n'excluait pas le souci du détail, à tel point que, si l'on détache de l'un de ses ensembles un personnage, un buste, chacun de ces fragments prend une beauté et un sens qui lui permettent de se suffire à lui-même. Les pleurants ne seront jamais bien compris que groupés ; isolés, ils constituent d'exquis ornements. Enfin et surtout les statues de Philippe le Hardi et de Marguerite de Flandre font de lui le premier des portraitistes connus en sculpture, le précurseur des maîtres florentins. »

Ce livre, très remarquable et très attachant, est la meilleure des études consacrées à l'auteur du Puits des Prophètes. Après avoir scruté les documents manuscrits et figurés, M. Kleinclausz pense que la Vierge du portail de Champmol a bien été taillée par Sluter ; au point de vue artiste, rien n'empêche d'admettre cette opinion. Un tel maître a certainement pu varier assez sa manière pour réaliser cette figure et le célèbre Moïse.

Sur la délicate question des origines de la sculpture bourguignonne, M. Kleinclausz se tient sur une prudente réserve, et cela se comprend.

Quant à moi, plus j'étudie la structure et le caractère des œuvres de Sluter, plus je crois que ce vigoureux révélateur d'individualités a été formé par des maîtres français ou très francisés. Son art apparaît comme le terme logique du mouvement commencé au XIIe siècle, à la cathédrale de Chartres.

Alph. GERMAIN.

***

L'ACTION POPULAIRE. — Publication tri-mensuelle [1]. N° 71 *Nos petits Marmitons*, George Mény. — N° 72. *Les sociétés coopératives de Consommation*, Charles Gide. — N° 73. *Léon XIII et le travail*, G. Cerceau. — N° 74. — *Le mariage dans les classes ouvrières*, H. Cetty. — N° 75. *Du crédit agricole :*

1. V. *Ét. franc.*, nov. 1905, p. 558.

Digitized by Google

Fédération des Caisses rurales, Terrel. — N° 76. *Les syndicats ouvriers allemands*, Max Turmann. — N° 77. *L'art doit-il être populaire?* H.-J. Leroy. — N° 78. *Une Caisse ouvrière de prêts pour Habitations ouvrières*, Abbé Thellier de Poncheville. — N° 79. *Les laiteries coopératives*, G. Lorette. — N° 80. *Les devoirs de l'argent*, Fr. Funck Brentano. — N° 81. *Choses d'Allemagne : Ombres et rayons*, H. Cetty. — N° 82. *Galerie sociale : Ozanam.* Eug. Flornoy. — N° 83. *La représentation professionnelle*, Mis de la Tour-du-Pin la Charce. — N° 84. *La protection de la jeune ouvrière*, L. Rivière. — N° 85. *Rôle social du grand propriétaire foncier*, H. de Boissieu. — N° 86. *La vieille Loye : Initiatives d'un curé.* Abbé Brouillet. — N° 87. *Les Associations : comment les fonder? Comment les faire prospérer?* H. de France. — N° 88. *Une Coopérative de Consommation « La Famille »*, Daude-Bancel. — N° 89. *Vers un groupe d'Études, péripéties d'une fondation*, Ant. Martin. — N° 90. *La batellerie (à propos de la crise de 1904).* Jules de l'Écluse. — Paris, Lecoffre. — Reims, Leroy, 48, rue de Venise.

PRÊTRES DE FRANCE. — *A la ville et aux champs.* — Beau volume fort in-12 de 380 pp. — 2 fr. 50 — franco, 3 fr. En vente chez Paillart à Abbeville — chez Lecoffre, Paris, — et aux bureaux de l'*Action populaire.*

GUIDE SOCIAL DE L'ACTION POPULAIRE POUR 1906. — Fort in-8° de 420 pp. 2 fr. — Franco, 2 fr. 65. — Paris, Lecoffre et Reims, 48, rue de Venise.

L'*Action populaire* est infatigable. Ses tracts périodiques se multiplient si vite que,s'il n'y prend garde, le chroniqueur se trouve tout d'un coup envahi, débordé. C'est ce qui m'est arrivé cette fois. Aussi je m'empresse d'adresser aux lecteurs des *Études franciscaines* ces excellentes brochures. Elles ont déjà si bien pris leur place dans les bibliothèques de l'apostolat social, qu'il est superflu d'en faire éloge. Je me plais cependant à redire combien elles sont pratiques, très bien adaptées à la situation actuelle où il y en a tant qui désirent « faire quelque chose » sans voir au juste ce qu'il y a à faire.

Parmi les 20 tracts,les prêtres en trouveront plusieurs qui auront pour eux, pour leur ministère, un intérêt tout particulier. *Nos petits marmitons*, par exemple,est un tableau émouvant de la situation qui est faite à Paris au point de vue physique et moral, aux pauvres petits « mineurs en veste blanche ». Il y a là de quoi faire réfléchir certains clients de pâtisserie, de quoi exciter le zèle des hommes de cœur.

Digitized by Google

Le n° 74 fait des révélations navrantes sur la façon dont on se prépare au mariage dans le monde ouvrier et sur la dégradation qui en résulte.

Quant aux n°s 80 et 85, il suffit d'en lire les titres pour en comprendre tout l'intérêt. Je le répète, les prêtres, les prédicateurs, tireraient grand profit de ces enseignements. M. Funck-Brentano surtout expose avec une rare puissance, en s'aidant de l'histoire ancienne et moderne, les devoirs — si oubliés — de ceux qui possèdent. La morale et l'intérêt ne sauraient parler un langage plus convaincant.

La *protection de la jeune ouvrière* ménage quelques révélations à ceux qui voudront bien en étudier avec M. L. Rivière, la nécessité urgente et les moyens.

Enfin, les tracts 86 et 89 continuent la série si instructive, dans l'A. P. des *Initiatives de Curés*. Ces faits se passent ordinairement dans des paroisses où l'on a commencé par déclarer au jeune curé — qui veut « faire quelque chose » — qu' « il n'y a rien à faire » et où l'on finit, au bout de quelques années, par venir prendre leçon en étudiant ce qui s'est fait. Mais on y apprend en même temps que rien ne s'y est fait « qu'avec des sacrifices, de la prudence, de l'habile prévoyance, de l'audace et de la persévérance : ensemble impossible si l'on ne travaille pas *pour Dieu seul, en comptant sur Lui seul.* »

Je recommande aux conférenciers et à ceux qui veulent se faire en peu de temps des idées nettes, fortes et chrétiennes sur le travail et le travailleur, le tract N° 73. C'est un excellent résumé des enseignements de Léon XIII.

Pour les spécialistes d'œuvres sociales, les N°s 72, 75, 78, 79, 88. M. Charles Gide est considéré en France comme le chef et j'ose dire le docteur de la Coopération. C'est assez dire l'intérêt qu'on trouvera à sa brochure. Elle est un résumé de son Manuel si apprécié des coopératives de consommation. — Comme les caisses rurales se répandent aujourd'hui un peu partout, on sera heureux de connaître les avantages que procure aux caisses locales, une fédération poursuivant devant l'administration et les tribunaux les intérêts de ces caisses, les contrôlant et les vérifiant. C'est ce qu'explique M. Terrel.

Parmi ces monographies, ou si l'on veut, ces photographies d'œuvres particulières, voici deux fortes études : l'une de M. le Mis de la Tour-du-Pin la Charce sur la représentation professionnelle — étude extrêmement serrée et précieuse ; l'autre, de M. H. de France sur les Associations. On trouvera ce dernier peut-être un peu sévère et exclusif ; mais on ne perdra pas — tout au contraire — à étudier les conditions qu'il pose à la fondation d'une vraie Association.

MM. Cetty et Max Turmann, l'un et l'autre si précis et si richement documentés, nous font assister à l'effort des catholiques allemands pour envelopper le peuple dans un réseau d'œuvres bienfaisantes et arrêter ainsi l'invasion socialiste *Germania docet*. Ne craignons pas de prendre des leçons chez nos voisins : aucun patriotisme ne défend cela.

Enfin cette collection se termine par une étude (N° 90) où, à propos d'une

Digitized by Google

grève survenue en 1904, l'auteur prend la défense des mariniers, gens tenus pour sorciers par quelques personnes de bonne foi ; elles les connaissent à peu près comme un mécréant de mineur connaît son curé. Je suis tout à fait de l'avis de Jules de l'Écluse : le parti de l'ordre, les conservateurs arrivent souvent trop tard pour s'emparer des mouvements populaires. Trop aisément ils en jugent en mauvaise part et les condamnent sans appel. Il faudrait au moins entendre les coupables, si tant est qu'il y en ait, avant de se prononcer pour ou contre. »

J'allais oublier le N° 82 : et j'eusse regretté de ne pas signaler au lecteur cette belle figure d'Ozanam, un précurseur de la démocratie chrétienne, ou si cette expression choque certains esprits, du mouvement social catholique.

Et le 77e donc ! *L'art* rendu *populaire*, c'est le retour aux chrétiennes coutumes du moyen âge. C'est aussi la bienfaisance reconnaissant chez le pauvre ce qui lui fait le plus d'honneur ; une âme sensible à la beauté et un cœur capable de la goûter. L'auteur a raison : « un indigent pourra oublier le pain qui l'a nourri, il n'oubliera pas la fleur qui lui aura été apportée au jour de sa fête : la première aumône est faite au corps, la seconde est faite au cœur. »

***

Encore une fois, oui, l'*Action populaire* est infatigable. Voici, en un élégant volume, toute une série de *monographies absolument inédites* d'œuvres sociales fondées à la ville et aux champs, et racontées par ceux qui les ont fondées.

On retrouve dans *Prêtres de France* les noms connus et aimés des lecteurs de l'*Action popu'aire* ; mais aux Cetty, aux Peters, aux Mazelin.... s'ajoutent de nouveaux écrivains semblables aux premiers, puisqu'ils font la même œuvre, différents des premiers, puisqu'ils la font autrement suivant les conditions diverses des lieux et des hommes.

Prêtres de France est un enseignement et une espérance. A un moment où plusieurs estiment que le clergé a fini son temps — où d'autres estiment qu'il ne peut plus pénétrer dans les masses populaires, il démontre que ce même clergé recommence l'éternel travail avec une énergie nouvelle, et que le service du pays ne compte pas de meilleurs ouvriers.

***

J'ai eu l'honneur de présenter, l'an dernier, ce Guide social aux lecteurs des *Études Franciscaines* [1]. Je n'ai rien à ajouter aux éloges que j'en faisais alors — (ni surtout rien à en retrancher) — rien à ajouter, sinon que, selon la loi de toute vraie vie, le Guide, cette année, réalise encore certains progrès sur l'année précédente. Il a vu davantage, il raconte davantage, selon la même disposition : *Observation — action — organisation*. Mais la clarté et la facilité

1. V. *Études Francisc.*, fév. 1905, p. 218.

Digitized by Google

de s'y reconnaître ne perdent rien à l'abondance des matières, car des tables analytiques, fort bien dressées, et habilement ménagées, soutiennent continuellement la mémoire et l'attention du lecteur.

M. Leroy aura rendu un grand service à tous ceux que les besoins de leurs études ou de leur action obligent à se tenir au courant de la vie sociale en France. Et je l'en remercie vivement.

A ce propos, il voudra bien me permettre de lui faire part d'un désir et d'un projet. M. le Directeur de l'Action Populaire connaît évidemment le Manuel Social que le P. Vermeersch, S. J., a compilé pour la Belgique. Le Guide de l'A. P., est un heureux essai vers un ouvrage de ce genre, en France; mais pourtant le Guide n'est pas encore cela. Ne serait-il pas à désirer qu'une année ou l'autre il le devînt? Le Manuel du P. Vermeersch est extrêmement précieux — quoi qu'on puisse dire du plan qui y est adopté, — pour tous ceux qui veulent connaître même à fond, la *législation* et les *œuvres sociales* en Belgique. Pourquoi n'en aurions-nous pas un pareil en France? Or, il me semble que M. Leroy est extrêmement bien placé pour présider à l'élaboration de ce travail. Un seul homme serait peut-être écrasé sous la tâche, et manquerait de compétence sur certains points : mais dans la Rédaction de l'A. P., il y a toutes les spécialités, toutes les compétences. Encore une fois ne pourraient-ils pas nous donner ce travail? Il ne s'agirait en somme que d'élargir le cadre du Guide annuel, de supprimer pour une fois, certains faits historiques, de donner un soin tout spécial à l'exposé de la doctrine sur chaque groupe d'œuvres. Je pose la question; je fais presque une prière : à M. Leroy de voir s'il y a lieu de répondre à l'une ou à l'autre.

Fr. AIMÉ.

***

MONSEIGNEUR COLMAR, Évêque de Mayence (1760-1818), par Joseph Wirth. Un vol. in-16 de 269 pp. — Paris, Perrin, 35, Quai des Grands-Augustins. Prix : 3 fr. 50.

Né à Strasbourg d'une famille honnête et chrétienne, Joseph-Louis Colmar montra dès ses jeunes années une ardeur infatigable à l'étude et un amour particulier pour le sacerdoce. Après de brillantes études, il entra en 1780 au Séminaire de Strasbourg; ordonné prêtre en 1783, il consacra les premières années de son ministère à l'enseignement, à la prédication, sans négliger la visite des malades. Bientôt survinrent les persécutions. Traqué, poursuivi, l'abbé Colmar dut emprunter les costumes les plus divers, multiplier ses stratagèmes à l'infini afin de se soustraire aux poursuites exercées contre lui et de continuer à remplir son saint ministère. Que de malades n'a-t-il pas assistés? Que de pécheurs n'a t-il pas réconciliés avec Dieu au moment où ils allaient paraître devant Lui? Il passa ainsi les tristes années de la Révolution prodiguant à tous les bienfaits de la Religion.

Digitized by Google

Quand enfin revinrent pour l'Église les jours de paix, il fallut donner des pasteurs aux fidèles dépourvus d'évêques; l'abbé Colmar fut nommé au siège de Mayence, diocèse nouvellement organisé par le Concordat. Le 24 août 1802, à Paris, en cette église des Carmes dont les murs étaient encore rougis du sang des martyrs, M. l'abbé Colmar reçut, en présence de son vieux père, la consécration épiscopale des mains de Mgr Manay évêque de Trèves. Le nouvel évêque se dévoua sans compter à la gloire de Dieu, à la reconstitution du clergé, et à la restauration des édifices religieux tombés en ruines.

Si Mgr Colmar trouva un appui bienveillant auprès de Napoléon Ier, qui fut l'ancien élève de son père, il eut par ailleurs à surmonter plus d'une difficulté, soulevée par la perte des biens ecclésiastiques d'une part et de l'autre par les agissements d'un protestant, le préfet Jean Bon Saint-André.

Comme toujours, la persécution ne fit qu'accroître le zèle et l'ardeur des catholiques ; Mgr Colmar lui aussi retrempa son âme à cette source vivifiante.

Plus que jamais animé de l'amour de Dieu et des âmes, au prix de sacrifices inouïs et d'une héroïque abnégation, il vint à bout de tous les obstacles ; il restaura les cathédrales de Mayence, de Spire et plusieurs autres églises du diocèse ; fonda un grand et un petit séminaire. Au milieu de préoccupations nombreuses, l'évêque de Mayence trouve non seulement le temps de faire ses tournées pastorales, mais encore il prêche, visite les hôpitaux, se rend souvent aux séminaires, encourage les élèves ; ces derniers ont pour lui une affection marquée. Cet homme de Dieu mourut victime de son dévouement. En soignant les soldats lors de la terrible épidémie de 1813, il fut atteint du typhus et rendit son âme à Dieu le 10 décembre.

M. J. Wirth n'a pas négligé de mettre en relief les personnages qui collaborèrent activement à l'œuvre de son héros, entre autres M. l'abbé Liebermann, directeur du grand séminaire, et Mlle Humann, femme de science et de vertu. Ces figures nous rappellent le nom de l'abbé Bautin et toute la vivante Congrégation du Saint-Esprit.

Comme on le voit par ce résumé, l'auteur s'attache surtout à nous montrer le côté extérieur de la vie de Mgr Colmar. Son livre met en lumière une physionomie trop peu connue, admirable pourtant et toute illuminée des feux de la charité.

Bernard de R.

***

LES CONTEMPORAINS *(Vingt-septième série)*, le volume broché ; 2 fr. franco 1 fr. 20, remises par nombre de 6, 12, 50 et 100 exempl. — La Bonne Presse, 5 rue, Bayard. — Paris VIII.

LE BIENHEUREUX J. B. M. VIANNEY, CURÉ D'ARS, par Roger de Condé. — Petit in-8° de 126 pages, illustré de nombreuses gravures. — Société St-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie. Lille, Paris, Bruges.

Digitized by Google

M. l'abbé Simonis avait raison de dire, dès la fondation de cette intéressante et instructive collection des *Contemporains* qu'elle était appelée à faire comprendre les événements de notre histoire, à nous faire « aimer passionnément le bien, haïr ardemment le mal. » « Avant peu, ajoutait-il, nous aurons là une galerie incomparable, ce sera un musée vivant et parlant. »

Le lecteur peut s'en convaincre, il s'attache même à la vie de ces grands hommes qui ont beaucoup souffert et peiné pour connaître la gloire Leurs initiatives, leurs luttes, comme aussi la misère de certains, donnent de l'expérience aux jeunes. Ces biographies si diverses sont écrites pour tous. Les historiens, les philosophes, les savants y revivent avec leurs amis. En relisant dans la vie d'un poète ou d'un romancier quelques extraits de ses chefs-d'œuvre, n'éprouve-t-on pas un réel plaisir. Les peintres, dessinateurs et sculpteurs dans les reproductions qu'ils ont sous les yeux sont heureux d'y reconnaître la main de leurs Maîtres. Pourquoi les musiciens n'y trouvent-ils pas aussi, dans un extrait bien choisi, la facture des Gounod des Mozart et des Grétry? Il y a là, ce nous semble, une petite lacune à laquelle la *Bonne Presse* peut remédier avec aisance.

***

Il ne faudrait pas chercher dans les pages de Roger de Condé des scènes de la Vie du Bx Vianney plus détaillées qu'ailleurs. L'auteur, au contraire, y a résumé les faits les plus saillants de l'apôtre, du thaumaturge et du Saint. Les autres vies y sont comme refondues en un style qui rend le livre facile et attrayant pour le peuple. Il semble que c'est là son but.

Les paroles du sympathique curé, citées avec sobriété et non moins de justesse, par exemple celles sur le Dimanche, les danses, la souffrance, l'amour de Dieu, le font revivre quelque peu. Plusieurs faits surnaturels vers la fin de l'ouvrage, y sont bien racontés pour attirer la confiance des lecteurs envers celui qui tend à devenir dans la dévotion moderne un saint populaire.

Fr. LOUIS-MARIE.

***

MADAME CRAVEN INTIME, par Eugène Flornoy. — Paris. Librairie des Saints Pères, 83, rue des Sts-Pères, 1906, in-12 : Prix : 2 fr.

Ce livre n'est pas une histoire proprement dite, mais l'esquisse d'une âme, l'ouverture d'une conscience. Madame Craven (née Pauline de la Ferronnays), était fort connue dans le monde des lettres. N'est-ce pas de sa plume que sont tombés les immortels *Récits d'une sœur?* M. Flornoy a bien fait de nous montrer sous cette femme cosmopolite le fond immuable, sous ce masque agité et remuant la passion du repos et du *home*.

Digitized by Google

On se demande si dans son admiration pour son héroïne, et pour la rendre plus attrayante, l'auteur ne l'a point poudrerisée comme un pastel de La Tour. Mais non, voici telle page où vous saurez que la tante du comte Albert de Mun fut libérale, amie de la minorité au concile du Vatican, pleine de rigueur pour l'Irlande et d'indulgent pardon pour l'Italie unifiée. Ne se montra-t-elle pas d'autre part, femme supérieure? Privée d'enfants, sevrée d'affections, elle s'attacha toujours à Dieu dans la bonne fortune et dans la mauvaise.

Pour écrire son livre, M. Flornoy s'est servi du journal intime de Pauline Craven et de correspondances variées. Le récit est rapide, franc, la phrase métallique, le conteur est très sobre mais le plus agréablement du monde avec une discrète note d'art très émue et très tendre.

F. V.

***

SOIRÉES FRANCO RUSSES. *Quatrième soirée, Choses d'Orient*, par Arthur Savaète, in-8°, 293 pages. — Paris, Savaète, 76, rue des Saints Pères.

La question d'Orient est de nouveau à l'ordre du jour et soulignée par la manifestation des puissances européennes contre la Sublime Porte. L'homme malade s'agite sur sa couche d'ignominie et de misère ; une nouvelle crise de fièvre se déclare, causée par l'apparition d'un autre point cancéreux. Les chirurgiens apprêtent une amputation partielle, à moins qu'il ne s'agisse cette fois de la mort définitive et la dissolution de ce cadavre, à moitié déjà corrompu et pourri.

Ces affaires d'Orient, où se mêlent les intérêts et les revendications de tant de nationalités diverses, se passent sur un terrain bien éloigné de nos observations et de nos préoccupations habituelles et sont en général mal connues. Le livre de M. Savaète sera lu utilement par ceux qui ont le désir de s'y initier un peu plus sérieusement. Écrit sous forme de dialogue, il emprunte sa manière et son titre au ressouvenir et à l'imitation des soirées de Saint-Pétersbourg de l'illustre comte de Maistre. La soirée, partagée entre trois interlocuteurs, est un peu longue pour être récitée en un seul acte. Je l'aurais préférée divisée entre plusieurs jours et plusieurs scènes ; la lecture serait plus facile. Mais ceux que cette suite de pages continues n'effraiera pas y trouveront, dans un style alerte et rendu piquant par la forme dialoguée, des renseignements nombreux, des vues qui ne manquent ni d'originalité ni de lumière et une somme de documents d'importante valeur. Ils fermeront, je crois, le volume avec une conscience plus étendue et plus claire de l'histoire contemporaine.

Abbé P. BARRET.

***

Digitized by Google

« *La Question Louis XVII.* » LOUIS XVII EN SUISSE. — *Son ami Frédéric Leschot de Genève* par E.-A. Naville. 1 vol. de 59 p. Prix : 2 fr. 50. — Daragon, Paris.

RÉPONSE A ERNEST DAUDET, par Ad. Lanne. 1 brochure. Prix : 1 fr. ibid.

QUELQUES MOTS A L'ADRESSE DE M. E. DAUDET, par le même. — Ibid.

LE RECIT DE MARC SÉCHAUD, *ex-forçat sibérien.* 1 broch. Prix 1 fr. — Ibid.

VERCINGÉTORIX, héroïde, par Eugène Lambert. 1 plaquette. Prix : 1 fr. — Ibid.

A ceux qu'intéresse la mystérieuse Question Louis XVII, nous signalons le travail de M. Naville ; il contient d'intéressantes indications. Ce n'est point l'œuvre d'un historien, déclare loyalement l'auteur, et il ne prétend pas résoudre le problème de la survie du Dauphin et de son identité avec Naundorff. « Il a pour but de conserver par le livre un ensemble de souvenirs et de traditions qui, atténués déjà par la disparition de deux générations, risquent de s'éteindre complètement et de faire défaut au moment où ils pourraient servir utilement la vérité historique. Car si la vérité n'a pu encore se manifester d'une façon absolue sur le sort du fils de Louis XVI, rien n'empêche de penser que des documents, actuellement encore cachés, révéleront un jour des faits positifs qui se substitueront aux hypothèses et aux probabilités. La critique historique aura besoin alors de tous les éléments qui ont servi de base aux théories contradictoires actuellement en cours. »

***

Signalons aussi les pages piquantes que M. Lanne adresse, au sujet de la même Question à M. Ernest Daudet.

***

Marc Séchaud aurait été, si son récit est exact, victime d'un erreur judiciaire. C'est en tout cas un chrétien qui a beaucoup souffert. La brochure où il relate ses infortunes se vend à son profit, car vingt-huit ans de travail dans les mines l'ont mis dans l'impossibilité de gagner sa vie.

***

M. E. Lambert avait vingt ans quand il a célébré Vercingétorix en vers. Cela l'excuse.

R. O.

Digitized by Google

***

SOUVENIRS D'UN VIEUX, par Jean Charruau, 1780-1815. Prix : 3 fr. 50. — Paris, Téqui, 29, rue de Tournon.

L'AME DE ROLAND, par François Battanghon. Épisode des guerres de religion. Prix : 2 fr. Paris, Téqui, 29, rue de Tournon.

Jean Charruau, l'auteur bien connu de *Mes Parents*, vient de publier un nouveau livre très intérressant. Les *Souvenirs d'un Vieux* s'adressent plus spécialement à la jeunesse des collèges et des patronages. Ils sont, à la fois, captivants et instructifs. Le héros passe par de nombreuses aventures qu'il raconte avec beaucoup de naturel et de véritables qualités de style. Il donne sur la Terreur des détails vécus, et décrit les péripéties historiques des batailles auxquelles il a assisté sous l'empire. De plus, avec l'ardeur d'un converti, il tire des diverses situations de sa vie des leçons morales, bien propres à impressionner vivement l'âme de ses petits-enfants auxquels il lit ces Souvenirs. Les élèves de nos collèges et de nos patronages qui les liront recevront la même excellente impression. Il est à désirer que ce livre ait le succès de ses aînés qui tous ont eu plusieurs éditions.

***

Ce livre s'adresse au même public que le précédent. Il est dédié à Jean Charruau et précédé d'une préface élogieuse de M. P. Charpentier, auteur de nombreux ouvrages sur la Vendée. C'est qu'en effet, le Roland dont il s'agit ici n'est point le glorieux paladin de Charlemagne mais un seigneur Vendéen. On savait que la Vendée avait pris les armes pour défendre sa foi contre les Jacobins ; on savait moins qu'auparavant elle avait dû également lutter à main armée contre les protestants. Dans l'*Ame de Roland* nous avons un épisode intéressant de cette lutte. Alors ces robustes paysans n'étaient point disposés à se laisser opprimer injustement. Plaise à Dieu qu'il en soit toujours ainsi et qu'ils repoussent aussi bien l'oppression pacifique dont ils sont menacés, que l'oppression armée d'autrefois. C'est la conclusion de l'auteur.

P. ROGER.

***

LES ÉTUDES FRANCISCAINES ONT ENCORE REÇU.

P. Timoteo Zani da Brescia d. o. d. cap. *Al Para Mara nhao e Cendra* (Brasile del Nord). Note di Viaggio con circa cento incisioni. Tip. frat. Lanzani via Fiori Chiari, 12, Milano, 1903. Prezzo L. 4,50

Digitized by Google

Pauvre Léon Tolstoï ! par une ex-sœur de la Croix-Rouge imprimé à ses frais et vendu au profit des blessés russes et des mutilés de la guerre. Brochure in-4° de 36 pages prix, 1 fr., Genève, imprimerie Atar, 12, Corraterie. — 1905.

La vraie Turquie, par Joseph Denais. — Extrait de la revue *Patria* du 15 novembre 1905.

Histoire des Frères-Minenrs capucins ae l'ancienne province de France, par le R. P. Irénée d'Aulon. 1er vol. 1820-1856 ; 2e vol. 1856-1870. Rome, Couvent de Saint-Lanrent de Brindes, 1905.

Triduum célébré en l'honneur des martyrs capucins français, les BB. AGATHANGE et CASSIEN dans l'église Saint-Michel de Marseille, 26-28 novembre 1905. — Panégyrique prononcé par le T. R. P. Garand, des Frères Prêcheurs, par le R. P. Eugène de Saint-Chamond, des Frères-Mineurs Capucins, et par le R. P. Rochette, de la Compagnie de Jésus. — Prix : fr. 0-35. Marseille, imprimerie des ateliers professionnels, 78, rue des Princes.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES

Digitized by Google

LETTRE ENCYCLIQUE
DE NOTRE TRÈS SAINT-PÈRE
LE PAPE PIE X

AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES, AU CLERGÉ ET AU PEUPLE FRANÇAIS.

VERSION OFFICIELLE.

A NOS BIEN-AIMÉS FILS,

FRANÇOIS-MARIE RICHARD, CARDINAL-PRÊTRE DE LA S. É. R., ARCHEVÊQUE DE PARIS,

VICTOR-LUCIEN LECOT, CARDINAL-PRÊTRE DE LA S. É. R., ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

PIERRE-HECTOR COULLIÉ, CARDINAL-PRÊTRE DE LA S. É. R., ARCHEVÊQUE DE LYON,

JOSEPH-GUILLAUME LABOURÉ, CARDINAL-PRÊTRE DE LA S. É. R., ARCHEVÊQUE DE RENNES,

ET A TOUS NOS AUTRES VÉNÉRABLES FRÈRES, LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES, ET A TOUT LE CLERGÉ ET LE PEUPLE FRANÇAIS.

PIE X, PAPE.

Vénérables Frères, bien-aimés Fils,
Salut et bénédiction apostolique.

Notre âme est pleine d'une douloureuse sollicitude et Notre cœur se remplit d'angoisse, quand Notre pensée s'arrête sur vous. Et comment en pourrait-il être autrement en vérité, au lendemain de la promulgation de la loi qui, en brisant violemment les liens séculaires par lesquels votre nation était unie au Siège Apostolique, crée à l'Église catholique en France une situation indigne d'elle et lamentable à jamais ? Événement des plus graves sans doute que celui-là ; événement que tous les bons esprits doivent

Digitized by Google

déplorer, car il est aussi funeste à la société civile qu'à la religion ; mais événement qui n'a pu surprendre personne, pourvu que l'on ait prêté quelque attention à la politique religieuse suivie en France dans ces dernières années. Pour vous, Vénérables Frères, elle n'aura été bien certainement ni une nouveauté, ni une surprise, témoins que vous avez été des coups si nombreux et si redoutables tour à tour portés par l'autorité publique à la religion. Vous avez vu violer la sainteté et l'inviolabilité du mariage chrétien par des dispositions législatives en contradiction formelle avec elles; laïciser les écoles et les hôpitaux ; arracher les clercs à leurs études et à la discipline ecclésiastique pour les astreindre au service militaire ; disperser et dépouiller les congrégations religieuses et réduire la plupart du temps leurs membres au dernier dénuement. D'autres mesures légales ont suivi que vous connaissez tous : on a abrogé la loi qui ordonnait des prières publiques au début de chaque session parlementaire et à la rentrée des tribunaux ; supprimé les signes de deuil, traditionnels à bord des navires, le Vendredi Saint; effacé du serment judiciaire ce qui en faisait le caractère religieux ; banni des tribunaux, des écoles, de l'armée, de la marine, de tous les établissements publics enfin, tout acte ou tout emblème qui pouvait d'une façon quelconque rappeler la religion. Ces mesures, et d'autres encore, qui peu à peu séparaient de fait l'Église de l'État, n'étaient rien autre chose que des jalons placés dans le but d'arriver à la séparation complète et officielle : leurs promoteurs eux-mêmes n'ont pas hésité à le reconnaître hautement et maintes fois. — Pour écarter une calamité si grande, le Siège Apostolique au contraire n'a absolument rien épargné. Pendant que d'un côté, il ne se lassait pas d'avertir ceux qui étaient à la tête des affaires françaises, et qu'il les conjurait à plusieurs reprises de bien peser l'immensité des maux qu'amènerait infailliblement leur politique séparatiste ; de l'autre, il multipliait vis-à-vis de la France les témoignages éclatants de sa condescendante affection. Il avait le droit d'espérer ainsi, grâce aux liens de la reconnaissance, de pouvoir retenir ces politiques sur la pente et de les amener enfin à renoncer à leurs projets. Mais, attentions, bons offices, efforts, tant de la part de Notre Prédécesseur que de la Nôtre, tout est resté sans effet. Et la violence des ennemis de la religion a fini par emporter de vive force ce à quoi pendant longtemps ils avaient prétendu, à l'encontre de vos droits de nation catholique et de tout ce que

Digitized by Google

pouvaient souhaiter les esprits qui pensent sagement. C'est pourquoi, dans une heure aussi grave pour l'Église, conscient de Notre charge apostolique, Nous avons considéré comme un devoir d'élever Notre voix et de vous ouvrir Notre âme, à vous, Vénérables Frères, à votre clergé et à votre peuple, — vous tous que Nous avons toujours entourés d'une tendresse particulière, mais qu'en ce moment, comme c'est bien juste, Nous aimons plus tendrement que jamais.

Qu'il faille séparer l'État de l'Église, c'est une thèse absolument fausse, une très pernicieuse erreur. — Basée en effet sur ce principe que l'État ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu ; car le Créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines, et Il les conserve dans l'existence comme Il nous y soutient. Nous lui devons donc, non seulement un culte privé, mais un culte public et social, pour l'honorer. — En outre, cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel. Elle limite en effet l'action de l'État à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie, qui n'est que la raison prochaine des sociétés politiques ; et elle ne s'occupe en aucune façon, comme lui étant étrangère, de leur raison dernière, qui est la béatitude éternelle proposée à l'homme, quand cette vie si courte aura pris fin. Et pourtant, l'ordre présent des choses qui se déroule dans le temps, se trouvant subordonné à la conquête de ce bien suprême et absolu, non seulement le pouvoir civil ne doit pas faire obstacle à cette conquête, mais il doit encore nous y aider. — Cette thèse bouleverse également l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concorde entre les deux sociétés. Ces deux sociétés, la société religieuse et la société civile, ont en effet les mêmes sujets, quoique chacune d'elles exerce dans sa sphère propre son autorité sur eux. Il en résulte forcément qu'il y aura bien des matières dont elles devront connaître l'une et l'autre comme étant de leur ressort à toutes deux. Or, qu'entre l'État et l'Église l'accord vienne à disparaître, et de ces matières communes pulluleront facilement les germes de différends, qui deviendront très aigus des deux côtés ; la notion du vrai en sera troublée et les âmes remplies d'une grande anxiété. — Enfin, cette thèse inflige de graves dommages à la société civile elle-même, car elle ne peut pas prospérer ni durer longtemps, lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion, règle

Digitized by Google

suprême et souveraine maîtresse, quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs.

Aussi, les Pontifes romains n'ont-ils pas cessé, suivant les circonstances et selon les temps, de réfuter et de condamner la doctrine de la séparation de l'Église et de l'État. Notre illustre Prédécesseur, Léon XIII, notamment, a plusieurs fois et magnifiquement exposé ce que devraient être, suivant la doctrine catholique, les rapports entre les deux sociétés. Entre elles, a-t-il dit, « il faut nécessairement qu'une sage union intervienne, union qu'on peut non sans justesse, comparer à celle qui réunit dans l'homme l'âme et le corps. *Quaedam intercedat necesse est ordinata colligatio (inter illas), quae quidem conjunctioni non immerito comparatur, per quam anima et corpus in homine copulantur.* » Il ajoute encore : « Les sociétés humaines ne peuvent pas, sans devenir criminelles, se conduire comme si Dieu n'existait pas ou refuser de se préoccuper de la religion, comme si elle leur était chose étrangère ou qui ne leur pût servir en rien... Quant à l'Église, qui a Dieu lui-même pour auteur, l'exclure de la vie active de la nation, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, c'est commettre une grande et pernicieuse erreur. *Civitates non possunt, citra scelus, gerere se tanquam si Deus omnino non esset, aut curam religionis velut alienam nihilque profuturum abjicere... Ecclesiam vero, quam Deus ipse constituit, ab actione vitae excludere, a legibus, ab institutione adolescentium, a societate domestica, magnus et perniciosus est error* [1].

Que si, en se séparant de l'Église, un État chrétien, quel qu'il soit, commet un acte éminemment funeste et blâmable, combien n'est-il pas à déplorer que la France se soit engagée dans cette voie, alors que moins encore que toutes les autres nations, elle n'eût dû y entrer. La France, disons-Nous, qui dans le cours des siècles a été de la part de ce Siège apostolique l'objet d'une si grande et si singulière prédilection ; la France dont la fortune et la gloire ont toujours été intimement unies à la pratique des mœurs chrétiennes et au respect de la religion ! Le même Pontife Léon XIII avait donc bien raison de dire : « La France ne saurait oublier que sa providentielle destinée l'a unie au Saint-Siège par des liens trop étroits et trop anciens pour qu'elle veuille jamais les briser. De cette union en effet sont sorties ses vraies

1. Lettre Enc. *Immortale Dei*, 1 nov. 1885.

Digitized by Google

grandeurs et sa gloire la plus pure... Troubler cette union traditionnelle serait enlever à la nation elle-même une partie de sa force morale et de sa haute influence dans le monde [1]. »

Les liens qui consacraient cette union devaient être d'autant plus inviolables qu'ainsi l'exigeait la foi jurée des traités. Le Concordat passé entre le Souverain Pontife et le gouvernement français, comme du reste tous les traités du même genre que les États concluent entre eux, était un contrat bi-latéral qui obligeait des deux côtés. Le Pontife Romain d'une part, le Chef de la Nation Française de l'autre, s'engagèrent donc solennellement, tant pour eux que pour leurs successeurs, à maintenir inviolablement le pacte qu'ils signaient. Il en résultait que le Concordat avait pour règle la règle de tous les traités internationaux, c'est-à-dire le droit des gens, et qu'il ne pouvait en aucune manière être annulé par le fait d'une seule des deux parties ayant contracté. Le Saint-Siège a toujours observé avec une fidélité scrupuleuse les engagements qu'il avait souscrits, et de tous temps il a réclamé que l'État fît preuve de la même fidélité. C'est là une vérité qu'aucun juge impartial ne peut nier. — Or, aujourd'hui, l'État abroge, de sa seule autorité, le pacte solennel qu'il avait signé. Il transgresse ainsi la foi jurée. Et, pour rompre avec l'Église, pour s'affranchir de son amitié, ne reculant devant rien, il n'hésite pas plus à infliger au Siège Apostolique l'outrage qui résulte de cette violation du droit des gens, qu'à ébranler l'ordre social et politique lui-même, puisque, pour la sécurité réciproque de leurs rapports mutuels, rien n'intéresse autant les nations qu'une fidélité inviolable dans le respect sacré des traités.

La grandeur de l'injure infligée au Siège Apostolique par l'abrogation unilatérale du Concordat s'augmente encore, — et d'une façon singulière, — quand on se prend à considérer la forme dans laquelle l'État a effectué cette abrogation. C'est un principe, admis sans discussion dans le droit des gens et universellement observé par toutes les nations, que la rupture d'un traité doit être préventivement et régulièrement notifiée, d'une manière claire et explicite, à l'autre partie contractante par celle qui a l'intention de dénoncer le traité. Or, non seulement aucune dénonciation de ce genre n'a été faite au Saint-Siège, mais aucune indication quelconque ne lui a même été donnée à ce

1. Allocution aux pèlerins français, 13 avril 1888.

Digitized by Google

sujet. En sorte que le Gouvernement français n'a pas hésité à manquer vis-à-vis du Siège Apostolique aux égards ordinaires et à la courtoisie dont on ne se dispense même pas vis-à-vis des États les plus petits. Et ses mandataires, qui étaient pourtant les représentants d'une nation catholique, n'ont pas craint de traiter avec mépris la dignité et le pouvoir du Pontife, Chef suprême de l'Église, alors qu'ils auraient dû avoir pour cette puissance un respect supérieur à celui qu'inspirent toutes les autres puissances politiques et d'autant plus grand que, d'une part, cette puissance a trait au bien éternel des âmes et que, sans limites de l'autre, elle s'étend partout.

Si Nous examinons maintenant en elle-même la loi qui vient d'être promulguée, Nous y trouvons une raison nouvelle de Nous plaindre encore plus énergiquement. Puisque l'État, rompant les liens du Concordat, se séparait de l'Église, il eût dû, comme conséquence naturelle, lui laisser son indépendance et lui permettre de jouir en paix du droit commun dans la liberté qu'il prétendait lui concéder. Or, rien n'a été moins fait en vérité. Nous relevons en effet dans la loi plusieurs mesures d'exception, qui, odieusement restrictives, mettent l'Église sous la domination du pouvoir civil. Quant à Nous, ce Nous a été une douleur bien amère que de voir l'État faire ainsi invasion dans des matières qui sont du ressort exclusif de la puissance ecclésiastique ; et Nous en gémissons d'autant plus qu'oublieux de l'équité et de la justice, il a créé par là à l'Église de France une situation dure, acclablante et oppressive de ses droits les plus sacrés.

Les dispositions de la nouvelle loi sont en effet contraires à la constitution suivant laquelle l'Église a été fondée par Jésus-Christ. L'Écriture nous enseigne, et la tradition des Pères nous le confirme, que l'Église est le corps mystique du Christ, corps régi par des *pasteurs* et des *docteurs* [1], — société d'hommes, dès lors, au sein de laquelle des chefs se trouvent qui ont de pleins et parfaits pouvoirs pour gouverner, pour enseigner et pour juger [2]. Il en résulte que cette Église est par essence une société *inégale*, c'est-à-dire une société comprenant deux catégories de personnes, les pasteurs et le troupeau, ceux qui occupent un rang dans les différents degrés de la hiérarchie et la multitude des

1. *Ephes.*, IV, 11 seqq.
2. *Math.*, XXVIII, 18-20 ; XVI, 18-19 ; XVIII, 17 ; *Tit.*, II, 15. — II *Cor.*, X, 6 ; XIII, 10, etc.

Digitized by Google

fidèles. Et ces catégories sont tellement distinctes entre elles, que dans le corps pastoral seul résident le droit et l'autorité nécessaire pour promouvoir et diriger tous les membres vers la fin de la société ; quant à la multitude, elle n'a pas d'autre devoir que celui de se laisser conduire et, troupeau docile, de suivre ses pasteurs. — Saint Cyprien, martyr, exprime cette vérité d'une façon admirable, quand il écrit : « Notre-Seigneur, dont nous devons révérer et observer les préceptes, réglant la dignité épiscopale et le mode d'être de son Église, dit dans l'Évangile, en s'adressant à Pierre : *Ego dico tibi, quia tu es Petrus*, etc... Aussi, à travers les vicissitudes des âges et des événements, l'économie de l'épiscopat et la constitution de l'Église se déroulent de telle sorte que l'Église repose sur les évêques et que toute sa vie active est gouvernée par eux. — *Dominus Noster, cujus praecepta metuere et servare debemus, Episcopi honorem et Ecclesiae suae rationem disponens, in Evangelio loquitur et dicit Petro : Ego dico tibi, quia tu es Petrus, etc... Inde per temporum et successionum vices Episcoporum ordinatio et Ecclesiae ratio decurrit, ut Ecclesia super Episcopos constituatur et omnis actus Ecclesiae per eosdem praepositos gubernetur* [1]. Saint Cyprien affirme que tout cela est fondé sur une loi divine *divina lege fundatum.* Contrairement à ces principes, la loi de séparation attribue l'administration et la tutelle du culte public, non pas au corps hiérarchique divinement institué par le Sauveur, mais à une association de personnes laïques. A cette association, elle impose une forme, une personnalité juridique, et, pour tout ce qui touche au culte religieux, elle la considère comme ayant seule des droits civils et des responsabilités à ses yeux. Aussi est-ce à cette association que reviendra l'usage des temples et des édifices sacrés ; c'est elle qui possédera tous les biens ecclésiastiques, meubles et immeubles ; c'est elle qui disposera, quoique d'une manière temporaire seulement, des évêchés, des presbytères et des séminaires ; c'est elle enfin qui administrera les biens, réglera les quêtes, et recevra les aumônes et les legs destinés au culte religieux. Quant au corps hiérarchique des pasteurs, on fait sur lui un silence absolu. Et si la loi prescrit que les associations cultuelles doivent être constituées conformément aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, d'autre part

1. S. Cypr., *Epist.* XXVII (al. XXVIII) ad Lapsos, II, 1.

Digitized by Google

on a bien soin de déclarer que, dans tous les différends qui pourront naître relativement à leurs biens, seul, le Conseil d'État sera compétent. Ces associations cultuelles elles-mêmes seront donc vis-à-vis de l'autorité civile dans une dépendance telle que l'autorité ecclésiastique, et c'est manifeste, n'aura plus sur elles aucun pouvoir. Combien toutes ces dispositions sont blessantes pour l'Église et contraires à ses droits et à sa constitution divine, il n'est personne qui ne l'aperçoive au premier coup d'œil Sans compter que la loi n'est pas conçue sur ce point en des termes nets et précis, qu'elle s'exprime d'une façon très vague et se prêtant largement à l'arbitraire et qu'on peut dès lors redouter de voir surgir, de son interprétation même, de plus grands maux.

En outre, rien n'est plus contraire à la liberté de l'Église que cette loi. — En effet, quand, par suite de l'existence des associations cultuelles, la loi de séparation empêche les pasteurs d'exercer la plénitude de leur autorité et de leur charge sur le peuple des fidèles ; quand elle attribue la juridiction suprême sur ces associations au Conseil d'État et qu'elle les soumet à toute une série de prescriptions en dehors du droit commun, qui rendent leur fondation difficile et plus difficile encore leur maintien ; quand, après avoir proclamé la liberté du culte, elle en restreint l'exercice par de multiples exceptions ; quand elle dépouille l'Église de la police intérieure des temples pour en investir l'État ; quand elle entrave la prédication de la foi et de la morale catholiques et édicte contre les clercs un régime pénal sévère et d'exception ; quand elle sanctionne ces dispositions et plusieurs autres dispositions semblables où l'arbitraire peut aisément s'exercer, que fait-elle donc, sinon de placer l'Église dans une sujétion humiliante et, sous le prétexte de protéger l'ordre public, ravir à des citoyens paisibles, qui forment encore l'immense majorité en France, le droit sacré d'y pratiquer leur propre religion ? Aussi n'est-ce pas seulement en restreignant l'exercice de son culte, auquel la loi de séparation réduit faussement toute l'essence de la religion, que l'État blesse l'Église ; c'est encore en faisant obstacle à son influence toujours si bienfaisante sur le peuple et en paralysant de mille manières son action. C'est ainsi, entre autres choses, qu'il ne lui a pas suffi d'arracher à cette Église les ordres religieux, ses précieux auxiliaires dans le sacré ministère, dans l'enseignement, dans l'édification, dans les œuvres de charité chrétienne, mais qu'elle la prive encore des ressources

Digitized by Google

qui constituent les moyens humains nécessaires à son existence et à l'accomplissement de sa mission.

Outre les préjudices et les injures que Nous avons relevés jusqu'ici, la loi de séparation viole encore le droit de propriété de l'Église et elle le foule aux pieds. Contrairement à toute justice, elle dépouille cette Église d'une grande partie d'un patrimoine qui lui appartient pourtant à des titres aussi multiples que sacrés : elle supprime et annule toutes les fondations pieuses très légalement consacrées au culte divin ou à la prière pour les trépassés. Quant aux ressources que la libéralité catholique avait constituées pour le maintien des écoles chrétiennes ou pour le fonctionnement des différentes œuvres de bienfaisance cultuelles, elle les transfère à des établissements laïques où l'on chercherait vainement d'ordinaire le moindre vestige de religion. En quoi elle ne viole pas seulement les droits de l'Église, mais encore la volonté formelle et explicite des donateurs et des testateurs. — Il Nous est extrêmement douloureux aussi, qu'au mépris de tous les droits, la loi déclare propriété de l'État, des départements ou des communes, tous les édifices ecclésiastiques antérieurs au Concordat. Et si la loi en concède l'usage indéfini et gratuit aux associations cultuelles, elle entoure cette concession de tant et de telles réserves qu'en réalité elle laisse aux pouvoirs publics la liberté d'en disposer. — Nous avons de plus les craintes les plus véhémentes en ce qui concerne la sainteté de ces temples, asiles augustes de la majesté divine et lieux mille fois chers, à cause de leurs souvenirs, à la piété du peuple français. Car ils sont certainement en danger, s'ils tombent entre des mains laïques, d'être profanés. — Quand la loi, supprimant le budget des cultes, exonère ensuite l'État de l'obligation de pourvoir aux dépenses cultuelles, en même temps, elle viole un engagement contracté dans une convention diplomatique et elle blesse très gravement la justice. Sur ce point, en effet, aucun doute n'est possible, et les documents historiques eux-mêmes en témoignent de la façon la plus claire : si le Gouvernement Français assuma dans le Concordat la charge d'assurer aux membres du clergé un traitement qui leur permît de pourvoir, d'une façon convenable, à leur entretien et à celui du culte religieux, il ne fit point cela à titre de concession gratuite : il s'y obligea à titre de dédommagement, partiel au moins, vis-à-vis de l'Église dont l'État s'était approprié les biens pendant la première Révolution. D'autre part aussi, quand,

Digitized by Google

dans ce même Concordat et par amour de la paix, le Pontife Romain s'engagea, en son nom et au nom de ses successeurs, à ne pas inquiéter les défenseurs des biens qui avaient été ainsi ravis à l'Église, il est certain qu'il ne fit cette promesse qu'à une condition : c'est que le Gouvernement Français s'engagerait à perpetuité à doter le clergé d'une façon convenable et à pourvoir aux frais du culte divin.

Enfin, — et comment pourrions-Nous bien Nous taire sur ce point ? — en dehors des intérêts de l'Église qu'elle blesse, la nouvelle loi sera aussi des plus funestes à votre pays. Pas de doute en effet qu'elle ne ruine lamentablement l'union et la concorde des âmes. Et cependant, sans cette union et sans cette concorde, aucune nation ne peut vivre ou prospérer. Voilà pourquoi, dans la situation présente de l'Europe surtout, cette harmonie parfaite forme le vœu le plus ardent de tous ceux en France, qui, aimant vraiment leur pays, ont encore à cœur le salut de la patrie. Quant à Nous, à l'exemple de Notre Prédécesseur et héritier de sa prédilection toute particulière pour votre nation, Nous Nous sommes efforcé sans doute de maintenir la religion de vos aïeux dans l'intégrale possession de tous ses droits parmi vous ; mais en même temps et toujours, ayant devant les yeux cette paix fraternelle dont le lien le plus étroit est certainement la religion, Nous avons travaillé à vous raffermir tous dans l'union. Aussi, Nous ne pouvons pas voir sans la plus vive angoisse, que le Gouvernement Français vient d'accomplir un acte qui, en attisant sur le terrain religieux des passions excitées déjà d'une façon trop funeste, semble de nature à bouleverser de fond en comble tout votre pays.

C'est pourquoi, Nous souvenant de Notre Charge apostolique et conscient de l'impérieux devoir qui Nous incombe de défendre contre toute attaque et de maintenir dans leur intégrité absolue les droits inviolables et sacrés de l'Église, en vertu de l'autorité suprême que Dieu Nous a conférée, Nous, pour les motifs exposés ci-dessus, Nous réprouvons et nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Église et de l'État comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu qu'elle renie officiellement en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique due aux traités ; comme contraire à la constitution divine de l'Église, à ses droits essentiels et

Digitized by Google

à sa liberté, comme renversant la justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Église a acquis à des titres multiples et, en outre, en vertu du Concordat. Nous la réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce Siège Apostolique, pour Notre Personne, pour l'Épiscopat, pour le Clergé et pour tous les Catholiques Français. En conséquence, Nous protestons solennellement et de toutes Nos forces contre la proposition, contre le vote et contre la promulgation de cette loi, déclarant qu'elle ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles et immuables de l'Église pour les infirmer.

Nous devions faire entendre ces graves paroles et vous les adresser, à Vous, Vénérables Frères, au peuple de France et au monde chrétien tout entier, pour dénoncer le fait qui vient de se produire. Assurément, profonde est Notre tristesse, comme Nous l'avons déjà dit, quand par avance Nous mesurons du regard les maux que cette loi va déchaîner sur un peuple si tendrement aimé par Nous. Et elle Nous émeut plus profondément encore la pensée des peines, des souffrances, des tribulations de tout genre qui vont vous incomber à Vous aussi, Vénérables Frères, et à votre clergé tout entier. Mais, pour nous garder, au milieu de sollicitudes si accablantes, contre toute affliction excessive et contre tous les découragements, Nous avons le ressouvenir de la Providence divine, toujours si miséricordieuse, et l'espérance mille fois vérifiée que jamais Jésus-Christ n'abandonnera son Église, que jamais il ne la privera de son indéfectible appui. Aussi sommes-Nous bien loin d'éprouver la moindre crainte pour cette Église. Sa force est divine, comme son immuable stabilité ; l'expérience des siècles le démontre victorieusement. Personne n'ignore en effet les calamités innombrables et plus terribles les unes que les autres qui ont fondu sur elle pendant cette longue durée : et, là où toute institution purement humaine eût dû nécessairement s'écrouler, l'Église a toujours puisé dans ses épreuves une force plus vigoureuse et une plus opulente fécondité. Quant aux lois de persécution dirigées contre elle, — l'histoire nous l'enseigne et dans les temps assez rapprochés encore, la France elle-même nous le prouve, — forgées par la haine, elles finissent toujours par être abrogées avec sagesse, quand devient manifeste le préjudice qui en découle pour les États. Plaise à Dieu que ceux qui, en ce moment, sont au pouvoir en France, suivent bientôt sur ce point l'exemple de ceux qui les y précédèrent ! Plaise à

Digitized by Google

Dieu qu'aux applaudissements de tous les gens de bien ils ne tardent pas à rendre à la religion, source de civilisation et de prospérité pour les peuples, avec l'honneur qui lui est dû, la liberté.

En attendant, et aussi longtemps que durera une persécution oppressive, « revêtus des armes de lumière [1] » les enfants de l'Église doivent agir de toutes leurs forces, pour la Vérité et pour la Justice : c'est leur devoir toujours, c'est leur devoir aujourd'hui plus que jamais. — Dans ces saintes luttes, Vénérables Frères, vous qui devez être les maîtres et les guides de tous les autres, vous apporterez toute l'ardeur de ce zèle vigilant et infatigable, dont, de tout temps, l'Épiscopat français a fourni, à sa louange, des preuves si connues de tous. Mais par-dessus tout Nous voulons — car c'est une chose d'une importance extrême — que dans tous les projets que vous entreprendrez pour la défense de l'Église, vous vous efforciez de réaliser la plus parfaite union de cœur et de volonté. — Nous sommes fermement résolu à vous adresser en temps opportun des instructions pratiques, pour qu'elles vous soient une règle de conduite sûre au milieu des grandes difficultés de l'heure présente. Et Nous sommes certain d'avance que vous vous y conformerez très fidèlement. — Poursuivez cependant l'œuvre salutaire que vous faites : ravivez le plus possible la piété parmi les fidèles ; promouvez et vulgarisez de plus en plus l'enseignement de la doctrine chrétienne ; préservez toutes les âmes qui vous sont confiées des erreurs et des séductions qu'aujourd'hui elles rencontrent de tant de côtés ; instruisez, prévenez, encouragez, consolez votre troupeau ; acquittez-vous enfin vis-à-vis de lui de tous les devoirs que vous impose votre charge pastorale. Dans cette œuvre, vous aurez sans doute comme collaborateur infatigable votre Clergé. Il est riche en hommes remarquables par leur piété, leur science, leur attachement au Siège Apostolique, et Nous savons qu'il est toujours prêt à se dévouer sans compter, sous votre direction, pour le triomphe de l'Église et pour le salut éternel du prochain. — Bien certainement aussi, les membres de ce clergé comprendront que, dans cette tourmente, ils doivent avoir au cœur les sentiments qui furent jadis ceux des apôtres et ils se réjouiront d'avoir été jugés dignes de souffrir des opprobres pour le nom de Jésus : *Gaudentes... quoniam digni habiti sunt pro*

1. *Rom.*, XIII, 12.

Digitized by Google

nomine Jesu contumeliam pati [1]. Ils revendiqueront donc vaillamment les droits et la liberté de l'Église, mais sans offenser personne. Bien plus, soucieux de garder la charité, comme le doivent surtout des ministres de Jésus-Christ, ils répondront à l'iniquité par la justice, aux outrages par la douceur et aux mauvais traitements par des bienfaits.

Et maintenant, c'est à vous que Nous Nous adressons, catholiques de France ; que Notre parole vous parvienne à tous, comme un témoignage de la très tendre bienveillance avec laquelle Nous ne cessons pas d'aimer votre pays et comme un réconfort au milieu des calamités redoutables qu'il va vous falloir traverser. Vous savez le but que se sont assigné les sectes impies qui courbent vos têtes sous leur joug, car elles l'ont elles-mêmes proclamé avec une cynique audace: « décatholiciser » la France. Elles veulent arracher de vos cœurs, jusqu'à la dernière racine, la foi qui a comblé vos pères de gloire, la foi qui a rendu votre patrie prospère et grande parmi les nations, la foi qui vous soutient dans l'épreuve, qui maintient la tranquillité et la paix à votre foyer et qui vous ouvre la voie vers l'éternelle félicité. C'est de toute votre âme, vous le sentez bien, qu'il vous faut défendre cette foi. Mais ne vous y méprenez pas : travail et efforts seraient inutiles, si vous tentiez de repousser les assauts qu'on vous livrera, sans être fortement unis. Abdiquez donc tous les germes de désunion s'il en existait parmi vous. Et faites le nécessaire pour que dans la pensée comme dans l'action, votre union soit aussi ferme qu'elle doit l'être parmi des hommes qui combattent pour la même cause, surtout quand cette cause est de celles au triomphe de qui chacun doit volontiers sacrifier quelque chose de ses propres opinions. — Si vous voulez, dans la limite de vos forces et comme c'est votre devoir impérieux, sauver la religion de vos ancêtres des dangers qu'elle court, il est de toute nécessité que vous déployiez, dans une large mesure vaillance et générosité. Cette générosité, vous l'aurez, Nous en sommes sûr ; et en vous montrant ainsi charitables vis-à-vis de ses ministres, vous inclinerez Dieu à se montrer de plus en plus charitable vis-à-vis de vous.

Quant à la défense de la religion, si vous voulez l'entreprendre d'une manière digne d'elle, la poursuivre sans écarts et avec efficacité, deux choses importent avant tout : vous devez d'abord

1. *Act.*, V, 41.

Digitized by Google

vous modeler si fidèlement sur les préceptes de la loi chrétienne que vos actes et votre vie tout entière honorent la foi dont vous faites profession ; — vous devez ensuite demeurer très étroitement unis avec ceux à qui il appartient en propre de veiller ici-bas sur la religion, avec vos prêtres, avec vos évêques, et surtout avec ce Siège Apostolique, qui est le pivot de la foi catholique et de tout ce qu'on peut faire en son nom. Ainsi armés pour la lutte, marchez sans crainte à la défense de l'Église ; mais ayez bien soin que votre confiance se fonde tout entière sur le Dieu dont vous soutiendrez la cause, et, pour qu'il vous secoure, implorez-le, sans vous lasser. — Pour Nous, aussi longtemps que vous aurez à lutter contre le danger, Nous serons de cœur et d'âme au milieu de vous ; labeurs, peines, souffrances, Nous partagerons tout avec vous ; et, adressant en même temps au Dieu, qui a fondé l'Église et qui la conserve, nos prières les plus humbles et les plus instantes, Nous le supplierons d'abaisser sur la France un regard de miséricorde, de l'arracher aux flots déchaînés autour d'elle et de lui rendre bientôt, par l'intercession de Marie-Immaculée, le calme et la paix.

Comme présage de ces bienfaits célestes et pour vous témoigner Notre prédilection toute particulière, c'est de tout cœur que Nous vous donnons Notre bénédiction apostolique, à Vous, Vénérables Frères, à votre Clergé et au Peuple Français tout entier.

Donné à Rome, auprès de Saint-Pierre, le 11 février de l'année 1906, de Notre Pontificat la troisième.

PIUS PP. X.

Digitized by Google

LA JUSTE RÉPARTITION DES IMPOTS.

THÉORIE DE L'IMPOT.

Portée économique de la question. La répartition des impôts est un fait caractéristique pour tout profane qui veut s'initier à l'histoire d'un peuple. Ceci est surtout vrai de nos jours où les États modernes, sollicités par de nouveaux besoins, poussés à des œuvres colossales, s'endettent de plus en plus. — Les revenus des domaines, là où ils existent encore, sont insuffisants : les emprunts parent à certaines éventualités ; mais c'est un système qui ne dure pas. Bon gré mal gré, il faut avoir recours aux impôts, pour le recouvrement du budget national.

D'une part l'extension rapide de la dette publique, l'accroissement progressif des charges ; d'autre part, le vent de démocratie secouant les vieilles nations de l'Europe et s'attaquant aux systèmes fiscaux, ont fait surgir le grand problème de la répartition des impôts.

Si ce problème ne constitue pas la question sociale, il en représente une des faces les plus importantes ; son influence sur le développement économique d'un peuple est considérable. L'expérience, en effet, nous prouve que les pays les plus prospères sont d'ordinaire les moins grevés d'impôts.

NATURE ET RAPPORTS DE L'IMPOT.

Définition. Les impôts rentrent dans la catégorie des consommations publiques. — Comme tels, ils sont soumis à la science de l'économie politique, dont les lois régissent la société civile dans ses rapports avec les biens matériels.

La société civile ou politique se définit : la réunion de plusieurs

Digitized by Google

familles, ayant pour but le bien commun [1]. On entend par bien commun, l'ensemble des conditions permettant aux particuliers d'obtenir librement, par leur propre activité, le vrai bonheur terrestre [2], c'est-à-dire : une jouissance raisonnable des biens de la vie.

La société politique étant d'institution naturelle, Dieu a dû lui donner les moyens à atteindre sa fin, le bien commun, auquel tous les citoyens sont tenus de concourir solidairement.

Comme toute obligation engendre un droit corrélatif, ce concours obligatoire des citoyens donne au chef de l'État en qui s'incarne l'autorité sociale, le droit d'exiger de ses sujets les moyens nécessaires à l'obtention du bien public [3]. L'impôt, prélèvement opéré sur les facultés individuelles des contribuables pour subvenir aux besoins des services publics, est un de ces moyens [4].

L'État a le droit de le lever et les citoyens sont obligés de le lui fournir, pourvu qu'il reste dans les limites de ses attributions.

*
* *

Justice distributive. La justice, l'équité doivent présider à la création et à la répartition des impôts.

L'État doit sauvegarder une triple justice: commutative, légale, distributive [5].

Ainsi le législateur ne peut demander un impôt supérieur aux exigences des nécessités publiques ; s'il le fait, il est obligé à la restitution de par la justice commutative.

1. Définition pouvant s'appliquer à une ville, à tout un État, à une province : dans ce travail nous avons le plus souvent en vue l'*État* (comme société). Société politique et civile sont synonymes.

2. Cfr. Cathrein, *Mor. Philosophie* Zweiter Band. Seite 510.

«Das öffentliche Wohl besteht in der Gesundheit der Bedingungen die erforderlich sind, damit nach Möglichkeit alle Glieder des Staats frei und selbsthätig ihr wahres irdisches Glück erreichen können. »

3. Plusieurs économistes modernes y trouvent un autre titre. — Ainsi M. de Ginouillac semble considérer l'État comme l'entrepreneur de l'exploitation nationale. De ce chef, l'impôt n'est pas une charge, mais une part de produits accordés à l'État en vertu de sa coopération. — D'autres, la plupart allemands, poussant la synthèse trop loin, surtout les Hégéliens, ne voient dans l'État qu'un être abstrait devant se suffire à lui-même, une sorte de divinité Les impôts feraient partie du culte à cette divinité. D'autres enfin n'y voient qu'un *simple* échange de services, fondé sur un contrat civil — sic Bastiat — ou encore une prime d'assurance — sic Mirabeau, Thiers.

4. Cf. Stourm, p. 25, *Systèmes généraux d'impôts*, Paris, Guillaumin et Cie, 1893.

5. Cf. S. Thomas, II, II, q. 61 et 56 — où il prouve que la justice commutative, légale et distributive, sont des vertus formellement différentes. — La justice légale pourtant peut être considérée comme la justice en général.

Digitized by Google

Par la justice légale, il est astreint de travailler au bien commun et de prescrire les moyens nécessaires à cette fin, tout comme les sujets sont obligés de les remplir.

Enfin par la justice distributive, il doit répartir les impôts d'une manière équitable entre tous les membres de la société.

La justice, sous ces deux premiers aspects, ne nous regarde qu'autant qu'elle règle les obligations des membres de la société entre eux et à l'égard de la communauté.

Arrêtons-nous à la justice distributive, — supposons une société normale, une société où l'impôt a été imposé par l'autorité compétente, fixé d'après les nécessités publiques en vue du bien commun. — Passons sous silence la question de savoir si l'impôt doit avoir un caractère moralisateur, utile ou protecteur [1], et portons toute notre attention sur la juste répartition de l'impôt entre les citoyens.

Avant de résoudre ce problème et de prouver notre opinion, il est utile de faire une remarque importante.

D'après la manière de voir des anciens théologiens, la justice distributive s'applique directement à l'équitable répartition des fonctions, des emplois, des récompenses et des biens communs; elle ne s'applique qu'indirectement aux impôts [2]. Les théologiens du moyen âge, et pour cause, ne soupçonnaient pas la question de l'impôt telle qu'elle se présente actuellement. Alors la république avait à sa disposition tous les moyens pour couvrir ses frais, et sa grande fonction consistait dans la bonne répartition des bénéfices réalisés par elle [3].

Il ne faut point perdre de vue ce fait si l'on veut comprendre certains textes obscurs des grands scolastiques [4].

Au siècle des Molina, Lessius, Walderus et de Lugo, on disserte longuement sur les principes généraux de la justice en matière d'impôt, sans entrer cependant dans des détails sur leur

1. Cfr. Stourm, p. 38, *loco citato.*

2. Le motif en est que répartir injustement les charges, équivaut à distribuer injustement les biens de la communauté.

Cfr. R. P. Vermeersch, S. J., *Quæstiones de justitia*, Brugis, Ch. Beyaert, 1901, p. 53, et card. de Lugo d. I. n. 55-57, *Tract. de justitia.*

3. Cfr. Vermeersch, *loco citato*, de acceptione justitiæ distributivæ apud veteres, nº 72.

4. Cfr. definitiones et explicationes Sti Thomæ in lib. 5, *Eth.* c. 5, et II-IIe q. 61, art. 3.

Digitized by Google

mode de répartition [1]. De nos jours la question se précise, la charge étant par trop évidente.

Quoique les impôts, d'après la plupart des anciens théologiens, n'entrent qu'indirectement dans les attributions de la justice distributive, il s'en faut qu'ils n'en fassent point partie. Les charges se font sentir plus vivement que les biens et les honneurs. Nous leur appliquons donc à juste titre les mêmes principes.

***

Principe général. S. Thomas définit la justice distributive : « *ea quæ communium distributio est secundum quamdam proportionalitatem* », c'est-à-dire la distribution des choses communes selon une certaine proportion [2].

Il s'agit ici de la répartition des biens et des charges de la communauté. Il est vrai, le saint docteur a en vue directement les bénéfices à recevoir de l'État; mais il n'en peut être autrement de la répartition des charges. Les impôts relèvent donc, au même titre, du domaine de la justice distributive, bien que *le fondement de leur obligation* doive se chercher sur le terrain de la justice légale.

Examinons un instant cette importante question, afin de dégager les principes fondamentaux de la répartition des impôts.

La justice distributive, comme partie intégrante de la justice légale, a son fondement dans le bien commun [3]. Or, si l'intérêt général règle la quantité d'impôts, il déterminera aussi son caractère et ses qualités, les qualités étant, d'après S. Thomas, la spécification de la quantité.

Avouons-le, le terrain sur lequel nous nous engageons est très

1. Cfr. Molina, *Tract. de justitia*, disp. 12, n. 3, 8.

Cfr. Lessius : qui assigne à la justice distributive le rôle de répartir les choses communes, les emplois et les charges. *Tract. de justitia* c. I, n. 20, etc.

Cfr. Walderus, *de virtutibus*, tract. V, cap. 6.

Cfr. de Lugo, *Tract. de justitia*, Disput. I, n. 43. disp. XXXVI, sectio 2.

Il admet aussi que la justice distributive se rapporte à la répartition des biens et des charges, mais il n'en fait pas une vertu spéciale comme saint Thomas. Mgr Waffelaert a embrassé la même doctrine dans son *De jure et justitia*.

2. Cfr. S. Thomas II IIe, Q. 61, art. 2. Concl. où il parle comme suit : proportio fit secundum aliquam *principalitatem*. Qua quidem principalitas, in aristocratica communitate attenditur secundum virtutem, in oligarchica secundum divitias in democratica secundum libertatem, et in aliis aliter.

3. Cfr. R. P. Vermeersch, *libro citato*, nº 71. Quia ratione exigentia boni communis sit norma superior *justæ distributionis*, pp. 66-67.

Digitized by Google

disputé. Les considérations purement spéculatives ne peuvent pas toujours nous fournir une juste mesure; et l'adage théologique : « *in re morali moraliter* », trouve ici son application. La morale et le droit naturel en formulant leurs principes doivent tenir compte de l'expérience et des difficultés.

Les scolastiques et les théologiens des XVIe et XVIIe siècles s'en tiennent à cette règle « *solvendum esse pro viribus* », chacun doit payer d'après ses forces, d'après ses facultés contributives [1].

Les théologiens et les économistes contemporains sont d'accord sur ce principe, mais la divergence d'opinion se fait jour lorsqu'il s'agit de l'appliquer. Voyons s'il n'y aurait pas moyen de proposer une solution théorique et pratique qui puisse rallier tous les suffrages.

Nous ne prétendons pas à une réalisation prématurée et inconsidérée de nos conclusions, vu les nombreuses circonstances de pays, de mœurs et de peuples. Mais nous aimons à faire nôtres ces paroles d'un célèbre financier et professeur allemand : « les « économistes cherchent la norme de ce qui devrait se faire « d'après le strict droit ; le législateur tâche de les réaliser selon « les circonstances, ayant toujours pour guide l'idéal auquel il « doit tendre sans pouvoir l'atteindre jamais complètement [2]. »

***

Caractères de l'impôt. Au point de vue de la justice distributive, envisagée spécialement ici, nous croyons, pour notre part :

Que théoriquement, pour répondre à sa nature et à sa fin, l'impôt doit avoir un *caractère personnel et progressionnel.*

Le caractère personnel élimine l'impôt réel tant direct qu'indirect, et sous-entend la généralité de l'impôt à moins d'une exception de force majeure.

Le caractère progressionnel exclut 1° la stricte proportion,

1. Par facultés contributives nous entendons ici, l'ensemble de l'avoir et des revenus d'un particulier. C'est le sens qu'Adam Smith leur donne dans la première de ses quatre règles d'imposition : « la totalité des ressources ».

2. Cfr. Wagner : Band « Die Finanzen Wissenschaft. Theorie der Besteuerung, Zweites Theil, zweite Auflage : S. 373.

« Was der Gesetzgeber von uns verlangen kan, ist dass wir uns aus Principiellen Grunden, für bestimmte principielle Ziele aussprechen. Die Ausführung bleibt natürliche Sache derjenigen, die das Mass der Ausfürungsmöglichkeit nach betreffenden Verhältnissen beurtheilen können. »

Digitized by Google

2° la progression indéfinie à raison constante. Il aboutit à un impôt moyen que nous appellerons « *progressionnel continu mixte* ». Voilà pour la question de principes.

Pratiquement ces caractères généraux trouveront leur meilleure application dans une imposition ayant *pour base fondamentale le revenu*, pour base complémentaire secondaire, le capital et *pour assiette* la *déclaration obligatoire* avec contrôle d'un conseil mixte et de fortes pénalités imposées aux délinquants gravement coupables.

Tel est l'objet de la présente étude. Nous nous bornerons le plus possible et nous ne mentionnerons les systèmes opposés que selon les exigences de notre thèse.

CARACTÈRE PERSONNEL DE L'IMPOT.

Par impôt personnel nous entendons celui qui frappe le patrimoine ou le revenu, dans sa totalité ou dans chacune de ses parties, eu égard à la situation économique des contribuables [1].

L'impôt réel (impersonnel, objectif) au contraire frappe les différentes catégories de revenus (des terres, des maisons, des capitaux de l'industrie) indépendamment de la condition économique de ceux qui les possèdent ; et par suite sans tenir compte *des dettes* [2].

Il est direct, s'il frappe la richesse dans ses manifestations immédiates (revenu, patrimoine) ; indirect, s'il s'adresse à des manifestations médiates comme les transferts et les consommations [3].

L'impôt réel, en ne tenant aucun compte de l'état économique du contribuable, dénature la vraie notion de la société politique et méconnaît les droits de la justice distributive et légale — conséquence inadmissible qui nous force à conclure au caractère personnel de l'impôt.

1. Cfr. Premiers éléments de la science des finances par Luigi Cossa, — professeur à l'université de Pavie. Traduction sur la septième édition par Alfred Bonnet. — Paris, Giard et Brière, pp. 117-118.

2. Cette définition de l'impôt réel est tirée de Luigi Cossa, à la page 117. Comme il n'indique pas clairement le sens du mot « *dettes* », nous croyons devoir faire remarquer pour éviter toute équivoque, qu'il s'agit ici de certaines dépenses *nécessaires*.

3. Cfr. Luigi Cossa. *Loco citato*, pp. 106 et 117.

Nous nous abstenons ici d'autres définitions par rapport à l'impôt direct et indirect. Elles sont plus techniques et administratives que scientifiques. Cfr. *Passim auctores*.

Une différence notable à remarquer: la définition scientifique de l'impôt range les droits de succession sous la rubrique de l'impôt indirect.

Digitized by Google

*
* *

Preuves tirées du concept de la société politique. — La société politique n'est pas un amalgame d'êtres inorganiques, mais une réunion d'êtres intelligents et libres, de personnes tendant à une fin commune, sous l'impulsion de la nature, principe de cette inclination.

Les obligations qui en résultent sont purement personnelles, et s'appliquent directement aux membres de la société et non aux objets possédés par eux.

Tenir le contraire, ce serait affirmer implicitement que ces objets font partie intégrante de la société, comme telle.

Cette erreur semble être patronnée par les partisans de l'impôt réel. En admettant que l'impôt est une obligation réelle, ils reconnaissent à la société politique un droit sur les biens grevés par lui. Imposer un objet en effet c'est en disposer pour une part et faire acte de propriété.

Or, d'où pourrait lui venir ce droit? Ceux qui le lui reconnaissent le font dériver d'une fausse notion de la société politique.

Dire que tous les citoyens par le fait qu'ils font partie de la société politique, sont censés mettre ensemble leurs fortunes personnelles, pour créer un grand capital social et que l'impôt exigé par l'État n'est qu'une partie des bénéfices ; dire en d'autres termes, qu'aussitôt que le citoyen acquiert un bien quelconque, il en revient une partie à l'État ou au domaine fiscal, c'est embrasser la théorie « de l'État exploiteur » de toutes les entreprises nationales.

Qui ne voit l'absurdité et le danger de cette théorie, conduisant fatalement au collectivisme d'État et au renversement de la propriété privée? Le droit à la propriété privée est bien antérieur à celui que possède l'État d'exiger le concours de ses sujets à l'amortissement de la dette publique. L'État n'est pas une société de fonds, mais une société de personnes.

Cependant des économistes libéraux et socialistes ont admis cette idée ; ils y voient le dernier fondement de la théorie proportionnaliste de l'impôt et une exigence de la théorie collectiviste : l'obligation de fournir l'impôt résiderait formellement dans la possession d'une quantité de biens. Plusieurs même ne veulent pas appeler l'impôt une charge, mais simplement une part des

Digitized by Google

produits accordés à l'État en vertu de sa coopération [1] ou de son exploitation.

L'analyse donc de la notion de l'impôt mise en regard de celle de la société politique, revendique à l'imposition contributive un caractère de personnalité.

Considéré au point de vue de la justice distributive et légale à qui il incombe surtout de fournir à l'impôt une concrétisation individuelle, ce caractère de personnalité s'impose avec plus d'évidence, avec plus de nécessité encore.

***

Preuves tirées de la justice légale et distributive. La justice légale comporte les devoirs des citoyens par rapport à la fin générale de la société, le bien commun. La justice distributive impose au prince l'obligation de répartir ces mêmes charges, selon la capacité des citoyens ; cette double justice répond donc à une équitable répartition des frais publics entre tous les contribuables.

La participation au recouvrement de la dette nationale, selon la puissance économique de chaque citoyen, suppose la prise en considération des circonstances spéciales pouvant influer sur la moindre ou la plus grande importance de son budget particulier. Ce qui nécessite la connaissance et l'appréciation du chiffre global de sa fortune. Or c'est là ce que nous appelons l'individualisation de l'impôt, ou plus simplement l'application du caractère personnel à la répartition de l'impôt [2].

L'impôt réel, même direct, en négligeant l'individualisation, frappera tous les objets, manifestations directes de la richesse sans tenir compte de l'état économique des revenus ou du patrimoine qu'ils représentent. Un exemple suffit pour le faire comprendre. Un bien foncier, une maison, une terre, peuvent être hypothéqués, peuvent avoir perdu de leur valeur primitive [3] ; le

1. *Sic.* V. de Broglie, Yves Guyot. Cf. Cauwès, *Cours d'économie politique*, n° 1219. — Paris, Larose, Forcel, éditeurs, 1893.

2. Ici nous supposons aplanies les difficultés que doit entraîner la connaissance du chiffre global de l'avoir et des revenus et des circonstances qui influent sur leur moindre ou plus grande importance — par exemple, déclaration, contrôle administratif, etc. Ce sont là des difficultés d'application qui seront traitées dans la seconde partie de cette étude.

3. D'ordinaire le prix de ces biens est évalué d'après les levées du cadastre ; description géométrique et économique d'un pays. Il va sans dire que la valeur cadastrale ne reste pas toujours la même. De là bien des erreurs dans les appréciations. Le cadastre date (France-Belgique) de 1807. La Belgique en a fait une péréquation en 1860 et une autre se prépare actuellement.

Digitized by Google

loyer peut être nécessité par une nombreuse famille ou par les exigences du commerce.

Le côté injuste de l'impôt réel, même direct, est de frapper aveuglément les contribuables : Il fait abstraction des conditions économiques pour juger d'après les apparences probables. Appréciation peu équitable en matière de justice, où la probabilité ne suffit pas pour l'établissement d'une loi certaine ; car, comme l'enseignent les théologiens, une loi fondée sur la présomption d'un fait *particulier*, n'oblige que lorsque ce fait existe.

Les charges doivent être réparties, d'après les forces des contribuables. Or, qui oserait dire que tel ou tel meuble possédé, tel ou tel fait accompli, sont une manifestation adéquate de la richesse d'un citoyen ?

Ce sont là, cependant, les prétentions de l'impôt réel même direct. Nous le jugeons donc incapable de satisfaire aux exigences de la justice distributive.

Que dire de l'impôt indirect !

Nous avons qualifié l'impôt direct du nom « d'aveugle » ; ici ce qualificatif ne suffit plus, l'impôt indirect n'est pas seulement un impôt aveugle, mais totalement arbitraire et injuste, surtout si on le considère à part.

Les impôts indirects sont d'autant plus lourds, que les revenus sur lesquels ils pèsent sont dans une marche descendante. Ils tombent pour la plupart sur des éléments utiles ou même indispensables à la vie ; sur des choses dont tout le monde a besoin. Il peut arriver qu'on croit imposer la bourse d'un riche négociant ou d'un grand propriétaire, tandis qu'en réalité, on frappe la bourse d'un pauvre artisan, et qu'on enlève à sa misérable famille le morceau de pain qui soutient à peine leur triste existence. — Ainsi par exemple : les droits pesant sur les étoffes manufacturées, sur les cotons, les toiles, diminueront la fabrication et réduiront à la misère une foule de petits ouvriers, tandis que le négociant ou l'industriel pourra trouver facilement de nouveaux débouchés à ses capitaux [1].

Les impôts indirects frappent, non en raison de la fortune, mais en raison des consommations individuelles. Ils constituent une sorte de capitation inique — car, selon l'expression typique

1. Cf. Taparelli, *Droit naturel*, n. 1182.

Digitized by Google

de J.-J. Rousseau, « le riche n'a qu'un ventre, non plus que deux jambes aussi bien qu'un ouvrier [1]. »

***

Les impôts indirects dans nos États modernes. — En étudiant de plus près la législation des impôts, nous sommes frappés de l'importance que plusieurs États européens ont accordée à l'impôt indirect. N'était le correctif de quelques impôts directs et même personnels qui contrebalancent tant soit peu les charges, les impôts indirects seraient d'une injustice criante.

Cette rectification est-elle suffisante, surtout si les impôts directs ne sont que proportionnels ?

Nous ne croyons pas. Le nécessaire et l'utile prochain, n'ont pas les mêmes proportions que l'utile éloigné et le superflu. Nous le prouverons plus loin.

La multiplicité des incidences et phénomènes économiques cachent aux pauvres les charges qui pèsent sur eux, mais ce poids dissimulé n'en est pas moins injuste. Il place le petit contribuable dans la triste alternative, ou de supporter un prélèvement supérieur à son revenu, ou de se priver de ce qu'il considère lui-même comme les premiers éléments du bien-être [2].

L'incidence des impôts indirects à notre époque se fait principalement sentir par la cherté des vivres et des denrées, incidence d'autant plus désastreuse, que la valeur réelle des salaires a baissé triplement, quoique la valeur nominale soit montée dans les mêmes proportions [3].

On peut donc dire en vraie connaissance de cause — avec la plupart des économistes — que les impôts indirects sur les objets de consommation sont de vrais impôts progressifs à rebours, grevant d'autant plus lourdement les contribuables, qu'ils sont plus pauvres, plus indigents et moins à même de se procurer les premiers éléments nécessaires à leur subsistance.

C'est cette condition toute précaire des petits contribuables qui a suggéré au Père Liberatore la réflexion suivante : « Dans

1. Cf. J. J. Rousseau, dans Stourm, *loco cit.*, p. 236.

2. Cfr. Godefroy de Cavaignac, *Pour l'impôt progressif*. Paris, Armand Colin. Speciatim Cf. Discours prononcé à la Chambre des Députés, 9 juillet 1894.

3. Même d'après le Baron von Vogelsang, le prix de certaines marchandises de première nécessité aurait septuplé. Ce que nous n'admettons que sous réserve.

Cf. *Die Sozialfrage*, Lehmkuhl. Viertes Heft, Seite 37.

Digitized by Google

« la supposition qu'il y ait un minimum de salaire, on devrait « relever ce minimum, chaque fois qu'on porte un impôt sur les « objets de consommation nécessaires à l'existence [1]. »

Les impôts indirects, de transfert et de consommation, sont fondés sur des manifestations médiates de la richesse, manifestations essentiellement aléatoires, variant de personne à personne et incapables de fournir une base fixe à une loi d'impôt. Personne n'en doute pour ce qui concerne les droits de succession, d'achat et de vente, et de la consommation d'objets nécessaires ou d'usage général.

Que le transfert et la consommation des objets de luxe soient frappés. Mais encore quelle imprudence! Le luxe est très relatif et difficile à déterminer. La soif du bien-être, la manie de briller, de se tenir au niveau de ses semblables font, que les présomptions sur ces manifestations extérieures sont mal fondées. On rencontre le plus souvent le luxe chez les déclassés, aspirant à un rang supérieur dans la société.

Un impôt raisonnable sur le luxe peut servir à le refréner, mais comme système typique il serait imprudent de l'embrasser, pour la raison donnée plus haut, et parce qu'il pécherait contre un principe économique en ne rapportant pas assez [2].

Il va sans dire qu'en certaines circonstances, on doit maintenir les droits de douane. La conservation, le progrès d'une industrie nationale peuvent en dépendre en grande partie [3]. Mais c'est là plutôt une suite du libre échange dont les États d'Europe commencent à ressentir les terribles effets [4].

*
* *

Partisans de l'impôt réel. — Parmi les principaux partisans

1. Cf. le traité d'économie politique du P. Liberatore, S. J. Chapitre « des impôts ».

2. Cf. Stourm, *l. c.*, pp. 91-105.

3. Les situations actuelles ne permettent pas d'abolir les droits de douanes, car ce serait placer un état dans une position inférieure aux autres.

4. Nos marchés européens sont inondés de marchandises américaines, tandis que l'accès des nôtres aux États-Unis est empêché par un tarif prohibitif. — Une réaction générale se prépare en Europe. L'élaboration des tarifs douaniers en Allemagne semble devoir être un avant-coureur d'une convention douanière internationale, vis à vis de nos redoutables concurrents du nouveau monde.

Les tarifs douaniers qui ont pris presque toutes les sessions parlementaires de l'année 1901-1902 ont reçu leur solution définitive le 14 décembre 1902 après une session orageuse et nocturne. (Les tarifs furent votés à 4 h. 20 du matin par 202 voix affirmatives contre 100 négatives et une abstention.)

Digitized by Google

de l'impôt réel, citons Stourm, Cauwès et Leroy-Beaulieu. Ce dernier chef de l'école libérale française, ou plutôt formant une école à part, émet la théorie que toutes les marchandises devraient être imposées — d'après le principe que l'État collabore dans une certaine mesure à tous les produits — En pratique cependant on doit se tenir à la taxation de quelques objets particuliers [1].

Le caractère réel qu'il attribue à l'impôt est la conséquence, chez l'illustre économiste, de la conception défectueuse qu'il se fait de l'État et de son droit à la prestation de l'impôt.

On peut en dire autant de tous les autres ; ils ne veulent voir dans l'impôt qu'une obligation du contrat civil, une commutation de bénéfices, une prime d'assurance. Pour eux la justice distributive et égale ne préside pas à la répartition des impôts, c'est la justice commutative, l'obligation est alors de *re ad rem*, et par suite l'impôt devient réel comme nous l'avons démontré plus haut. La nature même de la société et de ses exigences, suffisent à réfuter ces systèmes erronés.

***

Généralité ; exceptions. — La généralité est la note très caractéristique de l'individualisation et de la personnification de l'impôt [2].

Tous les citoyens participant aux bienfaits de l'État, sont tenus de porter solidairement les charges communes. Au point de vue juridique, financier, fiscal, tous doivent concourir au bien-être général, qui est ici le recouvrement du budget national, résultant des services publics rendus aux citoyens. — Néanmoins sur ce principe, à base exclusivement civique, vient se greffer un caractère de portée sociale.

Il est des situations dans lesquelles il est impossible de s'imposer ces sacrifices sans se priver du nécessaire. Or, le droit à la vie est primordial, antérieur aux droits de l'État. Il faut donc qu'il y ait au moins une partie des revenus exempts de tout grèvement :

1. Cf. *Traite d'économie politique*, par Leroy-Baulieu, 3e éd., t. IV. Chap. des Impôts, pp. 746-7 et 769.

Voir aussi Montesquieu, « *Esprit des lois* ». Livre XIII, chap. IV, où il dit : « Les « impôts sur les choses sont les plus naturels à la liberté parce qu'ils se rapportent d'une « manière moins directe à la personne. Le tribut naturel du gouvernement moderne, c'est « l'impôt sur les marchandises, c.-à-d. sur les objets ayant une valeur. »

2. Cf. Wagner, *Finanzenwissenschaft* Zweites Theil. Theorie der Besteuerung. Zweite Auflage. Seite 392, u. s. w.

Digitized by Google

C'est ce qu'on appelle l' « existens minimum » le minimum d'existence [1].

Contrairement aux idées de plusieurs économistes [2], nous n'admettons pas que cette exemption inévitable pour les pauvres, soit une forme spéciale de la bienfaisance publique. Une obligation suppose un droit, un pouvoir ; or, ici, quelques citoyens sont dans l'impossibilité de payer : donc l'absence de l'obligation et le droit à l'exemption ne sera pas un acte de charité de la part de l'État, mais un acte de justice distributive, par lequel le législateur impose les citoyens selon leurs facultés contributives [3].

Il nous plaît de citer ici, la doctrine du grand économiste italien M. Toniolo, sans toutefois l'embrasser complètement : « Les charges, dit-il, de la société devraient être reparties, selon les capacités, les biens au contraire selon l'impuissance et les nécessités [4]. »

Le grand pape Léon XIII fait allusion à la thèse que nous défendons, lorsque, dans son encyclique sur la condition des ouvriers, il recommande à l'État de prendre un soin particulier de la classe ouvrière, qui contribue pour une large part au bien-être de la société [5]. C'est dire en d'autres termes que les petits contribuables ont droit à des ménagements, à des exemptions, à des dégrèvements.

Les avantages. — Nous pourrions citer plusieurs grands avantages, découlant naturellement du caractère personnel de l'impôt, comme sa stabilité, son élasticité ; mais son plus grand bienfait est la prise en considération des facultés contributives et le moyen possible, qu'il nous fournit, d'établir une juste progressivité dans la répartition des impôts. La progression

1. Cf. Taparelli, *Droit naturel*, t. II, n. 742.

Lorsqu'il y a collision de droit, c'est le moins digne qui doit céder. Il faudrait plutôt dire qui cesse momentanément d'exister.

2. Leroy-Beaulieu appelle l'exemption de l'existence minimum : une maxime absolument creuse ne répondant à aucun principe moral ou social. — Cf. *Économie politique*, t. IV, p. 743, 3e édition.

3. Dans la supposition qu'il n'y ait qu'un seul genre d'impôt, p. e. un impôt personnel. Il faut autant que possible que tout le monde y contribue. Pour la pratique actuellement, ce minimum d'existence exempté peut être assez grand, parce que les citoyens pauvres contribuent suffisamment à la caisse publique par les impôts indirects, surtout de consommation.

4. Cf. Toniolo, *Il concetto cristiano della democrazia*. Voici le résumé typique de sa théorie : « Chi più puo più deve, chi meno puo più riceve. »

5. Cf. Encyclique *Rerum Novarum*. Tertia pars : Quota pars a Republica expectanda sit.

Digitized by Google

n'est qu'une conséquence nécessaire de l'individualisation de l'impôt. Les proportionnalistes l'ont bien compris. Tous, à commencer par Leroy-Beaulieu et Stourm, sont partisans des impôts réels, pour ne pas être acculés à la progressivité de l'impôt.

*
* *

Après les précédentes considérations, nous nous croyons en droit de conclure légitimement, « que la justice distributive pré-« sidant à la répartition des impôts par l'État, requiert l'indivi-« dualisation, le caractère personnel de l'impôt, l'élimination de « l'impôt réel, tant direct qu'indirect, et l'application générale de « l'impôt avec une certaine mitigation. »

La nécessité est inéluctable : « La puissance contributive des citoyens » étant admise comme principe de répartition, il en découle infailliblement les deux conclusions suivantes dont nous avons déjà prouvé la première :

L'impôt doit être personnel, et parce que personnel, progressif ou plutôt progressionnel, en mettant en évidence la quantité et les qualités des revenus [1].

C'est la prise en considération des circonstances de lieu, de temps, de situation, d'origine et d'emploi des richesses, qui constitue le fondement de la progressivité dans l'imposition. La justice distributive exige qu'on y fasse attention ; nous le prouverons en établissant que les impôts doivent être progressionnels et correspondre aux diverses sources et fonctions des revenus.

Mais quelle devra être la juste mesure des impôts par rapport aux revenus ?...

1. Quoique les grands théologiens des XVIe et XVIIe siècles n'aient pas parlé explicitement de l'impôt personnel et progressif, nous aimons néanmoins à mettre sous les yeux de nos lecteurs les citations de deux hommes recommandables par leur science ; ce sont le cardinal Cajétan et l'évêque Malderus, ancien professeur à l'Université de Louvain. Le premier affirme le caractère personnel de la justice distributive, le second semble conclure à la progression. Voici les textes :

« Distributiva justitia vero in constituendo aequalitatis formam conditiones personarum « assumit, quasi mensuras aequalitatis rerum, adaequat enim rem rei ex hoc quod habent « ad invicem sicut persona ad personam. Justitia distributiva considerat conditionem *per-« sonalem secundum se.* » Cf. Cajet. ad Ia 2dae, q. LXI, 4 th.

« In tributo oportet observare hanc proportionem inter cives, ut ditiores caeteris paribus « plus contribuant, *non quidem mathematice* sed *moraliter* quoad fieri potest ; proportione « servata. Aequum enim est ut membrum robustius in eodem corpore plus oneris ferat.

Cf. Malderus, Episcop. Antverp. *De virtutibus theologicis*. Tract. 5, cap. 6. De vecti-« galibus et tributis, dubium V.

Digitized by Google

Évitant les excès de la stricte proportionnalité, et de la progressivité géométrique ou arithmétique sans terme, nous préférons marcher entre les deux extrêmes.

Nous rejetons la proportionnalité pure, comme contraire à la justice distributive, surtout à la norme inférieure, et demandons l'égalité approximative des charges.

Nous réprouvons la progressivité à raison constante, comme impossible, absurde et totalement opposée aux deux normes fondamentales de la justice distributive, le bien commun comme norme supérieure, et le respect des droits particuliers comme norme inférieure.

(A suivre.)

P. GRATIEN de l'Écluse, o. m. c.
Dr en Philosophie, professeur d'Économie politique.

Digitized by Google

LA SITUATION RELIGIEUSE EN RUSSIE.

Pour notre article de décembre 1905, sur *le Tsar et les Religions*, nous avions demandé des documents au P. Honoré de Nowe-Miasto, capucin de la Pologne russe. La révolution et la grève des chemins de fer nous ont empêché de les recevoir à temps pour les utiliser. Nous ne voulons pas cependant en priver les lecteurs des *Études Franciscaines*; nous avons pensé qu'ils seraient heureux de lire ces pages du plus haut intérêt et pleines d'actualité. Notre rôle a consisté principalement à coordonner ces documents qui étaient de simples réponses à des questions que nous avions posées. — P. GAÉTAN.

La religion schismatique russe, dite orthodoxe, est devenue, depuis la suppression du Patriarchat par Pierre le Grand et la création du Saint Synode, un simple instrument de gouvernement. L'empereur est la tête de l'Église, il n'y existe plus aucune vie spirituelle, la propagande s'y fait par ordre dans des buts politiques et moyennant argent. Les évêques siègent au Saint Synode dans des chasubles dorées, un Procureur laïque, blotti dans un coin, dirige tout. Qu'un évêque soit hostile au gouvernement, il est aussitôt privé de sa charge et de son traitement.

Si le clergé schismatique est de bonne foi, cela ne peut tenir qu'à son ignorance, car il n'étudie ni n'examine rien, les popes étant absorbés par le souci de subvenir à l'entretien de leurs familles. Ils ont quelques théologiens qui ont emprunté aux auteurs étrangers la solution de certains problèmes et qui, après que le Synode les eut approuvés, sont entrés dans la constitution de l'Église orthodoxe. C'est pourquoi il est inexact, comme l'a démontré un Polonais dans une dissertation publiée sur ce sujet lors de l'achèvement de ses études théologiques à Fribourg, que les orthodoxes nient uniquement d'où procède le Saint-Esprit; il n'y a pas un dogme au sujet duquel ils ne se trompent. Occupés uniquement de leur bien-être et de celui de leurs femmes et de leurs enfants, ils ne se donnent la peine d'approfondir aucun problème théologique, en quoi ils sont très arriérés. Ainsi quand leur fameux philosophe Solowiew attaqua à plusieurs reprises

Digitized by Google

le schisme, le diacre qu'on chargea de lui répondre était si peu versé dans la matière qu'il aurait mieux fait de ne pas prendre la parole. Parmi leurs ecclésiastiques il y a certain Père Jean qui est considéré universellement comme un saint auquel on fait de grandes offrandes et qui les distribue. Un prêtre catholique pensa que ce devait être un catholique secret puisqu'il faisait tant de bien. Il pénétra dans l'église où ce P. Jean devait faire le service divin et lui demanda ce qu'il pensait de l'Église romaine. Le Père Jean répondit : « L'Église catholique a eu sa grandeur dans le passé, mais on peut lui reprocher de grands abus, par ex. : la publication du dogme de l'Immaculée Conception. » — « C'est tout ce que je voulais savoir, répondit le prêtre, et il prit congé du pope. Aujourd'hui le Père Jean a déjà perdu son prestige.

Les popes qui se trouvent rapprochés des prêtres catholiques abusent beaucoup de la situation privilégiée que leur a donnée Alexandre III. Ils dénoncent aussitôt les prêtres catholiques dès que ceux-ci ont donné le baptême à un enfant uniate, même malade ou qu'ils ont marié des uniates. Et les prêtres catholiques ainsi dénoncés sont aussitôt privés de leurs places. Autrefois ils cherchaient dans les registres uniates et s'ils trouvaient qu'un ou qu'une catholique avait un ancêtre uniate ou avait reçu le baptême d'une église uniate, ils adjugeaient toute la famille au schisme et avaient gain de cause, même sans aller devant les tribunaux. En beaucoup de localités, ils décidaient quelques individus à passer au schisme et adressaient aux autorités une demande où ils affirmaient que toute la paroisse avait le même désir. On mettait alors de côté le prêtre catholique et l'on confisquait l'église au profit du schisme.

Il y avait cependant des exceptions. Quelques-uns de ceux qui avaient abandonné l'union conservaient leurs soutanes n'attendant que le moment favorable de revenir au sein de l'Église. Plus d'un de ces orthodoxes restaient en secret catholiques et par l'intermédiaire des Jésuites, recevaient de Rome les dispenses nécessaires. Une fois, une dame pieuse munie d'une pareille dispense fut arrêtée à la frontière et fouillée ; sachant qu'elle exposerait le pope à la Sibérie, elle avala le papier. Elle fut enfermée à la citadelle, soumise à de longues enquêtes et à de mauvais traitements. Elle garda toujours un silence qu'admiraient même les religieuses orthodoxes qui l'entouraient ; elle finit par mourir dans sa prison.

Digitized by Google

Depuis les désastres de la Russie dans la guerre du Japon, l'Éparque de Saint-Pétersbourg a osé exprimer son indignation de cette dépendance de la religion et du clergé orthodoxe. Il a proclamé que la religion orthodoxe ne pouvait pas être uniquement soutenue par le gouvernement, que c'était humiliant pour elle, qu'on ne pouvait exiger des popes la dénonciation des crimes qui leur étaient avoués sous le sceau de la confession. Ce même Éparque se prononça pour la liberté de conscience en soutenant que, alors, le clergé orthodoxe se mettrait à étudier pour pouvoir lutter contre les autres confessions religieuses. Sa hardiesse le fit expédier à Moscou ; puis, quand un courant libéral prit le dessus, on le rappela pour l'exiler bientôt au Caucase. Ce même Éparque recevait avec beaucoup de bienveillance le métropolitain catholique Szembek et lui rendait de longues visites. Szembek tira de ses rapports avec le clergé orthodoxe la conclusion que ce clergé incline vers le catholicisme. Il se rendit à Rome, pria le Saint-Père de proclamer la réouverture du concile du Vatican qui n'est que suspendu, et cela, dans l'espoir que tous les évêques russes y prendraient part. Il semblait supposer que les hauts dignitaires russes penchaient de ce côté.

La classe intellectuelle russe en grande partie n'a aucune foi. Elle n'osait, jusqu'à présent, le manifester parce qu'il fallait avoir de la religion pour arriver aux emplois. Si quelqu'un convertissait sa femme catholique au schisme ou mariait sa fille à un orthodoxe, il pouvait non seulement compter sur de l'avancement, mais commettre impunément toute sorte d'abus. Comme les popes vont exiger eux-mêmes qu'on se confesse en allant de maison en maison, on les paye le plus souvent pour être dispensé de ce devoir et maintes fois on leur envoie un rouble par le domestique dans l'antichambre en leur faisant dire qu'on a commis les mêmes péchés que l'année précédente. Un certain nombre de jeunes gens plus distingués tournent les yeux vers le catholicisme sous l'influence des écrits de Solowiew qui a démontré très clairement que la vérité était dans l'Église catholique en soutenant, conformément aux quatre conciles acceptés par les orthodoxes, que tous ces conciles furent présidés par des papes, que seuls les patriarches en communion avec Rome furent saints, tandis que l'histoire représente ceux qui s'en séparèrent comme des suppôts du césarisme et de vils intrigants. Solowiew put parler ainsi impunément parce qu'il avait été professeur des

Digitized by Google

fils de l'empereur et un jour qu'il représenta à l'empereur quelle puissance acquerrait la Russie si le tsar, en se convertissant, relevait la couronne tombée de l'empire romain, Alexandre III lui répondit qu'il était fou.

La plus grande partie de la jeunesse et en général de la classe cultivée est sous l'influence des idées de Tolstoï, qui s'habille en paysan, travaille de ses propres mains, écrit beaucoup et avec énormément de talent antichrétien. Quand le synode, par ordre du gouvernement, l'a excommunié, des milliers de personnes demandèrent au Synode à être effacés du nombre des orthodoxes parce qu'ils partagent les idées de Tolstoï. Sa femme publia une lettre publique où elle affirmait n'avoir cure de cette excommunication parce qu'elle savait que pour un peu d'argent chaque pope enterrerait son mari ; des popes n'avaient-ils pas déjà accordé des obsèques religieuses à des animaux chéris de leurs maîtres ?

Le peuple vit dans une grande ignorance, mais il y a une foule d'églises grecques. A Moscou, il y en a seize cents, et le culte de la Mère de Dieu se conserve dans les cœurs. Solowiew soutient que seul le clergé est séparé de l'Église catholique, que le peuple est catholique ; lui-même approche des sacrements dans des églises catholiques. Le peuple a le plus grand mépris pour les popes, car ils l'exploitent et ne lui apprennent rien. Il ne sait pas prier, il se tient devant l'église comme un troupeau de moutons jusqu'à ce que le pope y entre pour y réciter une liturgie qu'il ne comprend pas du tout.

Dès qu'on eut publié du haut des chaires l'ukase octroyant la liberté de conscience dans les localités où il y avait des uniates, amenés au schisme malgré eux, non seulement des pleurs, mais de véritables rugissements s'élevèrent de toutes les églises, tellement était grande leur joie. Tant de fois ils avaient adressé des pétitions, envoyé des députations, s'étaient agenouillés sur le passage de l'empereur pour lui représenter qu'ils avaient toujours été fidèles au trône et lui renouveler leurs doléances, cela n'avait servi de rien. Voici que maintenant sans aucune démarche ils recevaient une pareille nouvelle ! En deux jours ils passèrent par milliers au catholicisme. Dans la seule paroisse de Parczewo le nombre des catholiques s'éleva de 10,000 à 30.000. A Miedzyrzec le nombre des catholiques passa de 10.000 à 20.000. Dans d'autres localités les conversions ne furent pas

Digitized by Google

moins nombreuses, car les prêtres eux-mêmes se méfiaient et avisaient les gens de se dépêcher de peur qu'un changement n'intervînt. On envoya des députations et des adresses de remerciements à l'empereur. Le gouvernement de Minsk, qui dépasse en étendue la France entière, était russifié depuis longtemps, presque toutes les églises catholiques avaient été données aux orthodoxes, certains prêtres disaient même l'office en russe, ce qui était cause que leurs ouailles se détournaient de l'église et vivaient en païens. L'abbé Symon, suppléant de l'évêque malade, publia un mandement qui rétablissait la langue polonaise dans les offices et fut pour cela éloigné du pays [1]. Comme les autorités locales appliquaient faussement l'ukase sur la liberté de conscience, l'archevêque de Mohilew Szembek se rendit auprès de l'empereur et le questionna à ce sujet. Il reçut l'assurance qu'il pouvait hardiment s'en tenir aux termes de l'ukase. Il se rendit à Minsk où son arrivée excita une grande joie et où il fut reçu avec un vif enthousiasme. 25.000 personnes revinrent alors à la foi catholique. Le même enthousiasme gagna tout le monde surtout dans le gouvernement de Lublin où il y avait le plus d'uniates convertis de fait au schisme. On y reçut le prélat avec plus de démonstrations que n'en eut jamais aucun monarque. Dans chaque paroisse on éleva plusieurs arcs de triomphe. Des centaines de jeunes filles en blanc allèrent à sa rencontre, une foule d'enfants lui jetaient des fleurs. De jeunes garçons à cheval en uniforme l'escortaient. Cette ardeur gagna les autres gouvernements où il n'existait pas d'uniates, mais où on persécutait l'Église, où on défendait aux prêtres de se rendre aux pèlerinages, d'officier dans d'autres églises que la leur, etc. Maintenant dans le pays entier, tous les évêques pendant leurs visites pastorales sont reçus sous les arcs de triomphe, avec des chants, des déclamations, des escortes à cheval et de grandes dépenses, chacun manifestant ainsi sa joie des libertés de l'Église. Les propriétaires fonciers prennent également part à ce mouvement en offrant de magnifiques banquets avec des toasts appropriés aux circonstances.

Tout cela fit une pénible impression sur les schismatiques, surtout sur les popes qui virent leurs ouailles les abandonner. Ils persuadèrent aux religieuses d'aller se plaindre à l'empereur de

1. C'est le même qui maintenant avec le titre d'archevêque a visité les paroisses polonaises en Amérique.

Digitized by Google

ce que les catholiques les persécutent (ce qui en réalité est parfaitement impossible en Russie), qu'ils n'ont plus de fidèles ni de quoi s'entretenir. D'autres écrivirent des plaintes mensongères en prétendant qu'on les forçait de passer au catholicisme, à la suite de quoi le général gouverneur de Varsovie, Maximowicz, déclara dans une proclamation que la liberté de conscience n'existait que pour les Russes, qui pouvaient passer à une autre confession, mais que les anciennes lois sont toujours applicables aux catholiques, lois qui leur défendent de faire du prosélytisme, de baptiser des enfants schismatiques, etc. Contre cette interprétation s'éleva le fameux publiciste libéral, prince Ouchtomski dans son journal, *Razswiet*, en disant : « Qu'est-ce que c'est que cette liberté de conscience qui garrotte les catholiques ? » Les autorités russes s'acharnaient davantage encore sur le peuple des régions plus éloignées. A l'apparition de l'ukase sur la liberté de conscience, les autorités locales ne voulaient pas y ajouter la foi, bien qu'il fût déjà publié dans tous les journaux. Lorsque, dans une localité du gouvernement de Lublin, une sœur tertiaire préparait les villageois à la confirmation, après plusieurs visites du commissaire et des gendarmes, le chef du district arriva lui-même avec six voitures, empoigna la sœur, la fourra en prison où elle fut traitée cruellement, car on ne lui donna pas même d'eau à boire et elle mourut. Les habitants lui firent de magnifiques obsèques en tenant à honneur de porter son cercueil sur leurs épaules pour montrer leur indignation de tant de barbarie au moment de la proclamation de la tolérance.

Dans un autre endroit, le gouvernement fit fermer l'église. Les paroissiens au nombre de 700.000 durent aller à une église située à une quinzaine de lieues italiennes. Ils sollicitèrent pendant vingt ans en vain la permission de réparer l'église à leurs frais. Dès qu'on leur eût lu l'ukase sur la liberté de conscience, ils grimpèrent sur le toit et en une semaine firent toutes les réparations nécessaires. Le chef du district, considérant cela comme une révolte, amena des troupes pour défendre l'accès de l'église et les schismatiques dressèrent dans leur sacristie leur autel en signe qu'ils prenaient possession de cette église. Mais bientôt survint l'ordre du ministre de tout rendre aux catholiques.

Le gouvernement russe construit de riches églises, imite les catholiques, publie des livres de dévotion, des images saintes, frappe des médailles. Chaque dame russe incite sa servante

Digitized by Google

catholique à devenir orthodoxe. Aujourd'hui on n'entend pas parler de conversion de ce genre. Il y en eut des exemples il y a 40 ans en pleine persécution. Il advenait alors aussi qu'on inscrivait au nombre des orthodoxes non seulement des uniates mais des catholiques qui en état d'ivresse se laissaient inscrire sur les registres et ils se regardaient comme catholiques, bien qu'il ne leur fût pas permis de fréquenter leurs églises. On exerçait une surveillance sur ceux qui se confessaient.

Quant aux uniates qui se réunirent à l'Église catholique en 1596 en conservant le rite grec, le gouvernement usait, depuis longtemps, de ruse avec eux. Il payait en Galicie beaucoup de prêtres pour attirer leurs paroissiens au schisme, répandre les principes orthodoxes des cours de théologie dans les séminaires. Comme les uniates avaient accepté certaines dévotions des latins telle que la dévotion au saint rosaire, etc., le gouvernement, pour les attirer au schisme, plaça à la tête de l'évêché de Chelm un prêtre uniate de Galicie qui supprima les orgues et toutes les dévotions empruntées au catholicisme en les déclarant incompatibles avec le rite uniate. Dès qu'il eut fait cela, on le renvoya en Galicie. On décida alors des prêtres vendus à aller demander au tsar de le recevoir dans l'église orthodoxe à laquelle on incorpora de la sorte tous les uniates. Cependant plusieurs centaines de mille d'entre eux ont tenu bon malgré d'épouvantables persécutions ; ils étaient frappés de verges, dépouillés de leurs biens, envoyés en Sibérie, etc. Dans les régions où il y avait des uniates on ne cessait de confisquer les églises catholiques de peur que ces malheureux puissent même en secret les fréquenter. On supprima ainsi plusieurs centaines d'églises Dans une paroisse, la population s'opposa à la destruction de l'église, elle entoura l'église pour la protéger, alors on fit venir les troupes, on leur ordonna de faire feu et nombreux furent les morts et les blessés. Quand le gouverneur par ordre duquel cela s'était fait, se présenta à l'empereur actuel, le tsar dit à un polonais présent, au marquis Wielopolski : « c'est le héros de Kroie. »

J'ai sous les yeux le rapport du chef territorial de la cinquième division du district de Minsk, Rubiezewicz, le 4 décembre 1903, N° 4942, au gouverneur de Minsk, où entre autres, il écrit que « quand en 1865 on ferma l'Église catholique de Walmo et qu'on réunit les paroissiens pour les inciter à passer au schisme, les plus hardis crièrent à haute voix : « Nous ne con-

Digitized by Google

sentons pas »; on envoya alors des cosaques, et comme le dit un témoin orthodoxe, Joseph Tryzua, à la vue des nahajkas, tout le monde se tut à l'exception de deux : Jacewicz et Ustynowicz, que le fonctionnaire qui dirigeait l'opération fit conduire à la 3e division. Là les cosaques les maltraitèrent au point qu'Ustynowicz ne tarda pas à mourir et que Jacewicz ne traîna qu'un an. Ensuite tous avec de grands sanglots et entourés de cosaques furent pourchassés jusqu'à l'église grecque de Wojciechow où les cosaques les firent entrer à coups de fouet et les forcèrent de recevoir la communion. Ce fut ensuite le tour des femmes, et, comme elles résistaient, on lança les cosaques sur leurs habitations où ils prenaient tout ce qui était nécessaire à eux et à leurs chevaux, et ce n'est qu'après deux semaines d'excès de ce genre qu'elles se laissèrent inscrire à l'Église grecque. Voici comment, après 1863, on convertissait au schisme les villageois catholiques dans les gouvernements de Minsk et de Wilna.

En dépit de ces excès, il existait dans toutes les villes importantes de l'Empire de secrètes associations catholiques, dirigeant toutes sortes d'institutions surtout d'instruction, exerçant la plus heureuse influence qu'on finit par apprécier. Quand à Saint-Pétersbourg tout était révolutionné, qu'écoles et séminaires schismatiques faisaient grève, M. Trépont, l'espèce de dictateur d'alors, manda l'archevêque pour le remercier de ce que dans tout Saint-Pétersbourg, il n'y avait que les institutions sous son égide où l'ordre n'avait pas été troublé. L'honneur n'en revient pas à moi, dit l'évêque, mais à l'Église catholique.

L'Église catholique était particulièrement persécutée alors que les autres sectes étaient tolérées. Alexandre III, qui était un grand russophile, un fougueux schismatique, sonnait même les cloches avec les diacres et fit vœu dans sa dernière maladie que s'il revenait à la santé il convertirait tout son empire à l'orthodoxie, la situation fut intolérable. Tous les écrits tournaient contre les catholiques. Le catéchisme même contenait des questions de ce genre. Qu'est-ce qui a le plus nui à la Russie ? Réponse : le Chan de Crimée et le Pape de Rome. On ne reculait devant aucun moyen. Les dénonciations affluaient contre les prêtres sous les prétextes les plus futiles : un ecclésiastique avait des bottes crottées à une messe d'anniversaire impériale, ou bien il avait entendu quelqu'un en confession pendant un office pour le tsar, ou dit une messe à un autel de côté pendant ce même

Digitized by Google

office. Aussitôt le chef de gendarmes venait faire une enquête, la police était en mouvement et si quelqu'un ne s'était pas levé pendant le *Te Deum*, ou si un prêtre s'était rendu à un pardon sans passeport, il lui fallait payer une grosse amende. On plaça sur un catafalque des cygnes. L'officier de police russe s'imagina que c'étaient des aigles, ancien écusson polonais et dénonça le fait aux autorités. Le prêtre fut impitoyablement chassé de sa paroisse, rien n'y fit, ni témoignage, ni parole de l'évêque, ni représentation personnelle au général gouverneur. En un mot les prêtres étaient accablés d'amendes, en but aux pires vexations, transférés d'une cure dans un vicariat, ou enfermés dans un couvent pour un an et plus. Un pope accusait-il les prêtres catholiques d'empêcher la propagation de l'orthodoxie, le tsar répondait : « que font donc les autorités ? » Et les autorités redoublaient de zèle. Dans un seul couvent il y eut en quelques années 18 visites domiciliaires et enquêtes, et les fonctionnaires répétaient que s'ils eussent trouvé une seule enveloppe romaine, le couvent eût été supprimé. Aussi emportait-on dans des sacs tous les papiers de chaque cellule. On les examinait pendant deux mois y cherchant un prétexte à suppression. Le lieutenant de l'empereur à Varsovie disait à une dame : « Aujourd'hui la correspondance avec Rome est plus mal vue qu'un complot contre le tsar. »

Au point de vue des passeports, le prêtre était mis sur le même pied que les voleurs : on ne saurait, disent les circulaires officielles, dispenser des passeports les prêtres, les moines et les voleurs. Si un moine demandait un passeport pour sa santé, il subissait l'enquête des commissaires, des gendarmes ; on en référait jusqu'au général gouverneur, et parfois au ministre ; il ne recevait jamais son passeport avant six semaines et souvent ne pouvait pas le retirer de bureaux sans payer un gros pot de vin. Le passage secret au catholicisme vous exposait à la Sibérie et nécessitait les plus grandes précautions.

Les catholiques étaient écartés des hauts emplois. Dans l'armée peu d'entre eux étaient présentés à l'avancement. Lorsqu'on se trompait en raison du nom, en supposant que quelqu'un était protestant et qu'on augmentait son traitement, on revenait sur cette décision en découvrant qu'il était catholique. Quand Czertkow arriva à Varsovie, il y a quelques années, comme général gouverneur, en apprenant que dans un hôpital un doc-

Digitized by Google

teur fort habile, occupait après de longs services une haute situation, il s'écria indigné : « Est-ce qu'il n'y a pas d'orthodoxe ? » et il ordonna immédiatement de confier toutes les fonctions à des Russes.

DE L'ÉTAT MONASTIQUE EN POLOGNE.

Après la suppression des couvents en 1864, il ne devait rester que ceux qui étaient payés par l'État, les autres devaient durer jusqu'à extinction des Pères. Dans ceux inscrits au budget, il était soi-disant permis d'entretenir toujours 14 frères et l'on payait 100 roubles par personne, et on interdisait toute quête. Selon l'ukase, chaque candidat devait adresser une demande au gouverneur, celui-là, après enquête, la transmettre au gouverneur général, celui-ci à Saint-Pétersbourg au ministère, d'où la réponse devait revenir à l'évêque du diocèse. En réalité, c'était une simple simagrée « pour l'Europe », afin qu'on ne pût pas dire que l'on avait supprimé tous les couvents, et on appela cela Réforme, mais au fond il y avait l'ordre secret de n'accepter aucun aspirant, donc au fur et à mesure des décès des Pères on abolissait les couvents autorisés et non autorisés.

Afin d'établir la raison d'être de cette façon d'agir contre la loi, on invoquait toutes sortes de prétextes, par ex. : Le Général gouverneur Hurko fit fermer un couvent de Capucins, sous prétexte que la stratégie l'exigeait ; cependant, le commandant du fort voisin avait déclaré que le couvent ne le gênait pas, au contraire il trouvait que les Pères avaient une bonne influence sur la population en répandant la piété et la moralité ! Dans la chancellerie du général gouverneur, il y avait un nommé Wojejko qui alla dans les évêchés pour pousser à la suppression des couvents ; c'est ainsi que fut fermé un couvent dans le diocèse de Kujawiekalisz. Mais lorsque Wojejko vint chez l'évêque du diocèse de Sejny, proposer au très savant et saint prêtre Baranowski, de fermer le couvent des capucins à Louiza, celui-ci lui répondit : « Que le général gouverneur m'écrive à ce sujet et je saurai que lui répondre. » Du coup ce projet échoua, car l'évêque aurait établi que la loi garantissait l'existence de ce couvent. Or, bien que les démarches fussent faites par les autorités locales par ordre du Ministère, elles étaient entourées de mystère, donc, on ne pouvait pas les avancer officiellement. Cela fut constaté lorsque les propriétaires fonciers du gouvernement de Louiza adressèrent

Digitized by Google

une demande en s'appuyant sur la loi afin de maintenir le couvent. Le gouverneur répondit : « A quoi cela sert-il ? puisque depuis cette loi il y a déjà eu 3 ordonnances du ministère, afin de fusionner les couvents et ce n'est qu'à ma demande que le Prince Imeretynski a autorisé les Capucins à rester temporairement? » De suite après la suppression en 1864, on fit la déclaration suivante : « Nous ne supprimons pas les couvents, mais nous nous arrangerons de telle sorte que dans 30 ans il n'y aura plus un seul moine dans le royaume. « On a mal calculé, car malgré la fermeture continuelle des couvents il y en subsiste encore 5 d'hommes et 7 de femmes, dont un d'hommes et un de femme de l'Ordre des Capucins qui ont le droit de recevoir des novices. Nous n'en sommes pas moins dans une plus mauvaise situation qu'auparavant, car lorsqu'on propose un candidat au gouverneur, ses papiers restent dans les bureaux de la chancellerie indéfiniment, et l'on vous répond qu'il faut attendre que le Ministère fixe en conseil la nouvelle forme de réception.

On conserve encore l'espoir qu'on finira par autoriser l'acceptation sans toutes ces formalités.

Le couvent de Nowe-Miasto s'est maintenu surtout parce que le gouvernement y envoie tous les prêtres punis par les autorités ecclésiastiques et civiles. Depuis 40 ans, on a autorisé un seul novice et encore, grâce à la protection du prince Uchtowski qui télégraphia à son ami le ministre Masolow et reçut cette réponse: « Pourquoi faire cette demande à Saint-Pétersbourg, quand on peut l'adresser sur place ? » Et de suite l'autorisation fut accordée. Mais lorsque ensuite on demanda l'autorisation pour 3 personnes, on refusa catégoriquement et le ministre répondit à l'évêque : « Nowe-Miasto c'est le tombeau des Capucins. » Les Capucins en entendant cette réponse dirent : « Le tombeau ou le berceau, car Dieu peut tout faire. » A présent il y a 8 religieux, 6 prêtres et 2 frères. Le peuple se presse autour d'eux, les Capucins confessent tous les jours, du matin au soir et les paysans sont si nombreux pour les pardons qu'on les célèbre au jour dit, au lieu de les remettre au dimanche, comme on le faisait auparavant vu le manque de fidèles. Presque tous les pèlerinages pour Czestochowo, passent par ici et se confessent ici.

Digitized by Google

LA RELIGION CATHOLIQUE ET LA NATION POLONAISE.

La classe intellectuelle en Pologne est indifférente en matière de religion. Nous avons très peu de journaux ouvertement impies, mais nous en avons peu de purement catholiques, et ce qu'il y a de pis c'est que ces derniers ont tous les autres contre eux. Le *Pvreglad Katholieki* lui-même *(la revue catholique)* lutte contre eux en épargnant les juifs et les incrédules. Récemment un Juif en mourant a légué une somme en faveur des jeunes filles catholiques au service de Juifs célibataires ; presque tous les journaux s'indignèrent contre l'immoralité de ce legs. Le *Pvreglad* et même un Évêque trouvèrent qu'il n'y avait là aucun mal et la société de Bienfaisance fut autorisée à accepter la somme. Nos propriétaires fonciers ne sont pas, il est vrai, irréligieux ; la plupart font leurs Pâques, mais trop s'en acquittent pour leur famille, ou par patriotisme, car jusqu'ici le patriotisme se basait principalement sur la Religion pour s'opposer à un gouvernement orthodoxe.

La classe ouvrière possède assez d'esprit religieux, c'est parmi elle que se recrutent principalement les confréries, c'est elle qui entretient les offices dans les églises.

Quant au peuple polonais, il est très pieux de nature, mais négligé par le clergé qui s'occupe peu de l'enseignement systématique de la religion, mais partout [1] où il se trouve un prêtre zélé, les paysans sont prêts à toutes les pratiques religieuses, entrent dans les confréries et viennent à lui de plusieurs lieues pour la confession générale. Ils sont très enclins aux chants, processions, pèlerinages, c'est pourquoi les offices dans les paroisses se font plus solennellement au dire de témoins oculaires chez nous qu'à Rome. Le pèlerinage de Czestochowo attire généralement près de 150,000 hommes, aux Jubilés de 500 ans, il s'en réunit 500,000. Il y eut des pèlerinages à Rome d'élèves et de paysans dont l'attitude dévote et les chants polonais ont édifié la ville éternelle.

1. Il est défendu d'entendre en confession les pénitents d'une paroisse étrangère sans certificat d'identité. (Général gouverneur de Varsovie, 22 décembre 1875, N° 1942.)

On ordonna d'écrire en russe selon une formule imposée les certificats de confession pascale donnés par les prêtres aux élèves de toutes les maisons d'éducation. (Le Curateur du département de l'instruction à Varsovie, 28 avril 1888. N° 5648.)

Il est défendu sous les peines les plus sévères de refuser la confession ou la communion à des catholiques mariés à des orthodoxes. (Le directeur des affaires ecclésiastiques confessions étrangères, 8 mai 1867, N° 1488.)

Digitized by Google

Du socialisme en Pologne. — Notre peuple n'est pas porté au socialisme extrême qui nie Dieu et la Religion. Il répugne à entendre de pareils propos. Aussi le socialisme ne se serait pas développé chez nous, mais les chefs socialistes de Belgique et d'Allemagne écrivirent à nos chefs que les Polonais ne sont pas encore guéris du patriotisme, qu'il faut donc mêler une dose de patriotisme au socialisme qu'on leur présente. En lui donnant une couleur patriotique il trouve assez d'imitateurs et trompe les ouvriers. Longtemps le gouvernement a fermé les yeux sur leurs agissements, on dit même que le chef des gendarmes avait envoyé un rapport ainsi conçu : « Loin de nous entraver, ils nous servent, parce qu'en affaiblissant la foi parmi le peuple, ils le rendent plus apte à recevoir l'orthodoxie. » Si c'était exact le gouvernement devrait voir dans ces dernières années une punition de ce qu'il a opprimé et persécuté les couvents et toutes les associations religieuses qui formaient le plus grand obstacle au socialisme et que le gouvernement regardait comme les plus nuisibles, puisqu'ils retardaient son œuvre de russification et de conversion au schisme. Voilà pourquoi il fermait les yeux sur les actes de ses pires ennemis qui maintenant lui donnent leur mesure, puisque tous les troubles et les grèves, tant en Pologne qu'en Russie, sont l'œuvre des socialistes. Il est difficile même de comprendre ce qu'ils voulaient en exposant les ouvriers et le reste du public à la fusillade et à la mort sans avoir aucun moyen de faire une insurrection. Personne n'a vu là une manifestation de patriotisme, puisque des proclamations du parti national prêchaient la paix pendant le temps de la guerre. Ce sont les juifs qui ont pris la plus grande part aux troubles. Une opinion généralement répandue, c'est que le gouvernement prussien, par l'entremise des socialistes allemands, poussait les socialistes d'ici à ces désordres, pour fournir aux Prussiens un prétexte d'entrer dans le pays sous couleur de rétablir l'ordre, sauf à s'en emparer ensuite. Cette opinion est d'autant plus vraisemblable que l'armée allemande était concentrée près de la frontière comme si elle n'eût attendu qu'une aggravation des désordres. Le gouvernement russe ayant procédé à d'énergiques répressions, il y eut beaucoup de victimes innocentes, mais le calme fut rétabli. Les ouvriers reprennent volontiers le travail et ne se laissent pas tromper à nouveau. En général dans ces troubles il a péri peu de socialistes et de meneurs, il est tombé surtout des enfants et des badauds qui faisaient le gros de ces pro-

Digitized by Google

cessions. Évidemment les socialistes tenaient à provoquer des troubles, mais ils se garaient eux-mêmes avec soin.

Il y a cependant des jeunes gens honnêtes et capables qui propagent avec un grand dévouement les principes socialistes. Des élèves de l'Université prennent le tablier et s'attellent dans les fabriques à de dures besognes pour faire des prosélytes, toutefois cela ne leur réussit guère.

Après l'abolition des couvents, il surgit dans notre pays des congrégations religieuses secrètes, ignorées du monde et approuvées par l'Église et dont chacune a un but particulier. L'une de ces congrégations compte des membres parmi les ouvriers des fabriques. Au spectacle de ces exemples vivants de toutes les vertus chrétiennes, les ouvriers s'orientent facilement en comparant ce qu'ils entendent de leurs lèvres avec ce que les socialistes leur débitent. Ces sortes d'ouvriers de fabriques sous la direction de leurs chefs, exercent par leur exemple et leur parole une telle influence, qu'au dire des chapelains les fabriques prennent un autre aspect et les menées souterraines socialistes sont déjouées. D'ailleurs ce sont surtout les juifs qui vont au socialisme. Ce sont eux qui ont pris la plus grande part aux récents désordres, qui ont déployé le drapeau rouge et péri en plus grand nombre dans les rencontres avec les troupes. Il semble qu'ils aient obéi à un mot d'ordre, car ils se sont réunis dans l'empire entier. On dit que comme on les a chassés de l'empire et que les Prussiens leur ont promis la liberté ils ont causé tous ces troubles pour amener les Allemands, car ils ne peuvent cependant à coups de poing espérer venir à bout des canons.

CONCLUSION.

En ce qui regarde la promesse de la liberté religieuse, il est certain que, de la part de l'empereur, elle est sincère. Dès son avènement au trône il voulut s'entendre avec Rome pour l'unification des calendriers, et il montrait des inclinations libérales, mais il fut détourné par sa mère qui a juré au lit de mort de son mari d'essayer de maintenir son fils dans la même voie, et qui tomba souvent aux genoux de Nicolas II en le suppliant de ne pas donner la liberté comme jadis des écervelés le conseillèrent au fils de Salomon. Le procureur du Saint Synode Pobiedonostsef s'opposait également à toute velléité de réforme en menaçant

Digitized by Google

de l'indignation du peuple et du clergé. Maintenant encore il paraît que le clergé lui représenta que l'Orthodoxie sombrerait s'il accordait la liberté de conscience et qu'il aurait répondu : « Ce n'est pas votre affaire, ne vous mêlez pas de cela, d'ailleurs défendez-vous, enseignez pour qu'on ne vous délaisse pas. » Mais quoique l'ukase fût claire, les autorités locales en ont faussé l'applicition.

Toutefois le tsar s'aperçoit combien était funeste le système pratiqué depuis le traité de Vienne de tout russifier et convertir au schisme puisque les Slaves, en voyant comme on traitait la Pologne, s'éloignaient de la Russie. Ils supposent maintenant qu'en donnant l'autonomie à la Pologne, ils attireront à eux les autres nations slaves et créeront un grand empire slave. Cela ressort des paroles de l'empereur, qui, se trouvant en Pologne à Skierniewice pour bénir les troupes se rendant en Extrême-Orient, a dit entre autres aux dignitaires de son entourage : « J'espère que l'unification des Slaves nous sera une compensation des grands désastres que nous avons subis en Orient. » Il semble que cette pensée soit toujours celle de l'empereur et que la liberté de conscience ne soit qu'un préambule de l'autonomie.

Le gouvernement accorde avec beaucoup de précaution des concessions. On peut dire qu'il accorde d'une main ce qu'il retire de l'autre. Mais le nouveau président des ministres Witte se prononce pour une liberté sincère. Toute la partie saine de la société désire une constitution. Mais le plus grand nombre exige 1° La détronisation, 2° la socialisation du sol telle qu'elle existe en Océanie et 3° la séparation de l'Église et de l'État.

(A suivre.) P. HONORÉ de Nowe-Miasto.
O. M. Cap.

Vu l'abondance des matières, il a été impossible d'insérer dans le présent numéro la nomenclature des décrets prohibitifs de la religion en Pologne ; comme la connaissance de ces décrets est très utile pour l'étude des questions slaves, nous la donnerons dans le prochain fascicule.

N. D. L. R.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

(Suite [1]*.)*

VII

LE B. JEAN DE PARME ET LE JOACHIMISME.

A l'époque où nous sommes arrivés, les esprits se préoccupaient vivement des élucubrations d'un moine italien, nommé Joachim, mort abbé de Flore, en Calabre, le 30 mars 1202 [2]. Cet ardent mystique, dont nous n'avons pas à retracer la vie, s'était fait d'abord connaître par une fausse conception du dogme de la Trinité, qu'il opposait aux enseignements de Pierre Lombard, dans son *Livre des Sentences*. Pour lui, la Trinité n'est qu'un « groupe de trois personnes, unies seulement parce qu'elles sont informées par une même nature, la divinité ; d'ailleurs, conformément à ses idées générales sur la distinction de la nature et de la personne, il enseigne que cette nature commune, ou cette divinité, ne fait point partie de l'Être divin. Le type d'unité qu'il applique à la Trinité est l'unité d'une collection, collection d'individus comme les premiers chrétiens, collection d'Églises comme celles dont l'ensemble constitue l'Église catholique. C'est ainsi qu'il

1. Voir *Études Franciscaines*, février 1906.

2. Nous ne traitons ici la question du Joachimisme que dans les limites que comporte notre étude. Salimbene, Joachimite lui-même, sera notre principal guide. Voir sur Joachim de Flore et l'*Évangile éternel* la savante dissertation de M. P. Fournier, dans la *Revue des questions historiques* (Avril 1900) Cf. aussi : P. Denifle, *das Evangelium æternum und die Commission zu Anagni*, dans l'*Archiv für Litteratur*... I, p. 50 et s. — Tocco, *L'Eresia nel medio evo*. Florence, 1884, pp. 261-409. — E. Gebhart, *L'Italie mystique*, 1890, p. 49-82. Ehrle, *Kirchenlexicon*, art. Joachim de Flore (2e édit. 1889).

Digitized by Google

peut dire : *Unitas est collectio trium personarum*. Mais, en ce faisant, il a sacrifié à l'idée de pluralité le dogme fondamental de l'unité divine ; sans s'en apercevoir, il est tombé dans le trithéisme [1]. »

De cette fausse théorie, que l'Église condamna plus tard [2], Joachim déduisit les conclusions les plus extravagantes, concernant les destinées prochaines de la société chrétienne. Son mysticisme outré l'avait porté à pénétrer les mystères de l'avenir. La lecture assidue de la Bible, jointe à une étude attentive du passé, lui persuada que le rôle de l'Église catholique, tel du moins que l'avait fait le cours des siècles, était sur le point de finir. En maints passages, il répète « que sans introduire aucune scission dans la divinité, on peut et on doit discerner diverses catégories d'actes divins ; à côté de ceux qui, à raison de l'unité d'essence, doivent être rapportés *communiter* aux trois personnes, il en est qui, à raison de la propriété de chaque personne, doivent être rapportés, ceux-ci au Père, ceux-là au Fils, d'autres enfin à l'Esprit Saint [3]. » Et, sur ces données théologiques, il édifia tout un système de philosophie de l'histoire, qu'il appliquait, sans hésiter, au présent et par laquelle il prétendait régler même l'avenir. C'est ainsi que, renouvelant la doctrine de Scot Érigène, il distingue trois états du monde ou époques successives, marqués par divers degrés de perfection. Le premier règne était celui du Père, sous l'Ancien Testament, le deuxième celui du Fils par le Nouveau Testament, le troisième celui du Saint-Esprit, qui serait établi par l'Évangile éternel, et devrait remplacer tous les sacrements et autres signes sensibles.

Voici du reste, comment Joachim explique lui-même la distinction de ces trois âges, dans son ouvrage capital, la *Concordia :* « Le premier temps a été celui de la connaissance, le second celui de la sagesse, le troisième sera celui de la pleine intelligence. Le premier a été l'obéissance servile, le second la servitude filiale, le troisième sera la liberté. Le premier a été l'épreuve, le second l'action, le troisième sera la contemplation. Le premier a été la crainte, le second la foi, le troisième sera l'amour. Le premier a été l'âge des esclaves, le second celui des fils, le troisième sera celui des amis. Le premier a été l'âge des vieillards, le second

1. P. Fournier, *op. cit.*, p. 471.
2. Ce trithéisme fut condamné en 1215, au quatrième Concile de Latran.
3 *Revue des questions historiques* (avril 1900), p. 472.

Digitized by Google

celui des jeunes gens, le troisième sera celui des enfants. Le premier s'est passé à la lueur des étoiles, le second a été l'aurore, le troisième sera le plein jour. Le premier a été l'hiver, le second le commencement du printemps, le troisième sera l'été... Le premier se rapporte à la Septuagésime, le second à la Quadragésime, le troisième sera la fête de Pâques. Le premier âge se rapporte donc au Père qui est l'auteur de toutes choses, le second au Fils qui a daigné revêtir notre limon, le troisième sera l'âge du Saint-Esprit dont l'Apôtre dit : « Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté [1]. »

A ces ternaires de temps et de doctrine correspondait aussi un ternaire d'hommes : les gens mariés, les clercs et les moines. Les premiers étaient représentés par la lumière des étoiles, les seconds, par celle de la lune, les troisièmes par celle du soleil. Ces derniers devaient bientôt succéder aux clercs, comme ceux-ci, du reste, avaient été placés jadis à la tête de la société laïque. Par conséquent, l'Évangile du Nouveau Testament n'était point menacé de disparaître tout entier, car l'Évangile nouveau, l'Évangile éternel, procédera de l'Ancien et du Nouveau Testament, comme l'Esprit-Saint procède du Père et du Fils. Alors, l'interprétation littérale des deux Testaments fera place à une interprétation purement spirituelle ; alors il se fera entre les âmes et l'Esprit-Saint une communion intime, qui leur permettra de se mouvoir librement sous son action salutaire ; alors s'établira le règne de l'Église virginale qui, jusqu'à ce jour, a reposé dans le désert avec les moines et les solitaires, mais qui surgira enfin dans tout l'éclat de sa resplendissante beauté, de cette Église où l'on honore moins l'étude des lettres et la science orgueilleuse des docteurs, que l'austérité de la vie et la charité qui procède d'un cœur pur et d'une foi sincère [2].

Mais, à quelle époque doit s'accomplir le mystère ? Quand commencera cette dernière période de rénovation religieuse, où l'élément monacal est appelé à jouer un rôle prépondérant ? Le prophète n'ose pas, il est vrai, se prononcer clairement sur ce point. Il affecte même de rappeler la parole de l'Évangile, que nul ne saurait connaître le jour et l'heure fixés par Dieu ; il y a mille ans, ajoute-t-il, que saint Jean écrivait : *Filioli, novissima hora est !* Pourtant, il lui semble bien que le jour est proche ; car,

1. *Concordia*, lib. V, c. 48. Cf. E. Gebhart, *L'Italie mystique*, pp. 75-76.
2. P. Fournier, *ibid.*

Digitized by Google

d'après ses déductions et ses calculs, quarante-deux générations, de trente années, doivent être comptées depuis la venue de Jésus-Christ. C'est donc en 1260 que doit commencer l'ère bienheureuse du Saint-Esprit, c'est-à-dire l'Église des moines « qui, délivrée des soucis du siècle, vit par l'esprit et ne s'occupe que de prières et de psalmodies [1]. »

Rien de plus vague et de plus obscur, on le voit, que cette conception de l'histoire et de la prophétie ; et pourtant, elle rencontra au XIIIe siècle, chez les religieux surtout, de nombreux et fervents admirateurs. On ferma les yeux sur les contradictions manifestes de cette doctrine, comme sur le côté décevant de cette théorie; on ne voulut pas voir les conséquences désastreuses que devaient fatalement entraîner ces visions apocalyptiques, en jetant le trouble et l'inquiétude dans les âmes. Malheureusement l'Ordre franciscain n'échappa pas à la séduction qu'exerçaient autour d'eux les écrits de l'abbé Joachim. On ne peut nier qu'il n'ait été lui-même victime des rêveries, aussi périlleuses que ridicules, du moine calabrais. Au reste, le terrain était préparé, de longue date, à recevoir cette funeste semence.

Le parti de la réforme qui travaillait, nous l'avons dit, à ramener l'Ordre à sa pureté primitive, embrassa, avec une ardeur excessive, ces idées nouvelles qui ne répondaient que trop bien à ses propres aspirations. Une des causes principales de la corruption de l'Église, à cette époque, c'était, d'après l'abbé de Flore, l'amour immodéré des richesses. La pauvreté évangélique était non seulement méconnue, elle était encore méprisée. Une réforme s'imposait dans le clergé : il fallait, à tout prix, revenir à la pratique austère de l'Évangile. Quoi d'étonnant, après cela, que les *Spirituels* aient regardé ce réformateur comme leur patriarche et leur prophète ! Aussi, se plaisaient-ils, selon le témoignage de Salimbene, à porter le nom de Joachimites : *magni clerici et spirituales viri et maxime Joachitæ* [2]. Joachim n'avait-il pas prédit qu'au règne du clergé séculier, succéderait bientôt celui des moines ? Or, aux yeux des *Spirituels*, les vrais moines ne pouvaient être ni les Bénédictins, condamnés par le prophète lui-même, ni les Florentins qui n'avaient pas su pénétrer la pensée intime de leur

1. Salimbene nous apprend que les Joachimites avaient fixé à l'année 1260 le commencement du troisième règne, et que les *Flagellants* qui parurent précisément cette année, passèrent pour l'avoir inauguré. *Chron.*, pp. 123 et 124.

2. *Chron.*, p. 97.

Digitized by Google

fondateur. Ces moines ne pouvaient donc être que les deux grands Ordres mendiants de saint Dominique et de saint François, le dernier surtout, qui seul avait réalisé, dans son idéal, la pauvreté absolue, rêvée et tant désirée par Joachim. C'est ce qui fait dire à M. P. Fournier : « La grande influence des écrits de Joachim sur une portion de l'Ordre franciscain ne commença que vers le milieu du XIIIe siècle, lorsque les rigoristes, disposés à exagérer l'importance de la personne et de l'œuvre de saint François, pour mieux défendre la tradition de la pauvreté absolue, s'efforcèrent de les faire pénétrer dans le système historique et prophétique créé par l'abbé de Flore [1]. »

L'enthousiasme pour les écrits de Joachim entraîna sans peine ce monde d'exaltés jusqu'à une sorte de délire. Ils attendaient, les uns avec angoisse, les autres avec une heureuse certitude, l'année fatidique qui devait commencer, pour l'Église, la dernière et plus glorieuse période. Il suffit de lire la *Chronique* de l'un d'entre eux, pour se rendre compte de l'état des esprits, à cette époque. Tous ceux qui ambitionnaient pour l'Ordre de Saint-François, un retour aux anciennes traditions, et l'observance stricte de la règle séraphique, étudiaient avec une ardeur fébrile, les livres prophétiques de l'abbé Joachim. Ces livres étaient surtout recherchés, commentés, souvent même dénaturés par le parti des *Spirituels*. Pourtant, une crainte secrète semble agiter leur esprit ; ils ne veulent pas, assurément, s'écarter des enseignements traditionnels de l'Église, ni altérer, en aucune manière, l'intégrité de la foi chrétienne ; mais ils n'osent pas, néanmoins, afficher trop ouvertement leurs sympathies pour une doctrine qui trouble, dirait-on, leur conscience.

Aussi, les voit-on rechercher plutôt les lieux solitaires, les endroits écartés, pour s'entretenir, plus librement et sans crainte, de leurs espérances joachimites. On transportait nuitamment au fond des cellules les moins suspectes — in angulis et nostris — dit le Concile d'Arles, ces livres attrayants et mystérieux, auxquels on demandait, avec tant d'avidité, la solution des plus graves problèmes. Salimbene nous rapporte que, vers 1240, un vieil abbé de Flore apporta furtivement au couvent des Frères-Mineurs de Pise, les écrits du fameux prophète, parce qu'il craignait, disait-il, que son monastère ne fût pillé par Frédéric II.

1. *Op. cit.*, p. 504.

Digitized by Google

Mais, était-ce bien là le mobile d'une pareille démarche? Ne pourrait-on pas y voir plutôt la crainte de voir tomber ces livres entre les mains du Pape ou de ses théologiens?

Parmi les fauteurs passionnés du Joachimisme, Salimbene nous signale un certain nombre de Frères, presque tous théologiens et honorés du titre de prédicateur ou de lecteur. Nous ne citerons que quelques-uns des plus remarquables, pour ne pas sortir des limites de cette étude. C'est d'abord un Fr. Rodolphe de Saxe, lecteur au couvent de Pise, *magnus logicus*, *magnus theologus et magnus disputator* [1]. — Frappé des coïncidences que les prophéties de Joachim offraient avec les événements du temps, il abandonna l'étude de la théologie, pour se livrer à un examen plus approfondi de sa doctrine : *et factus est maximus Joachita* [2]. Frère Barthélemy Ghiscolo était originaire de Parme. Salimbene l'appelle : *curialis et spiritualis homo, sed magnus prolocutor et magnus Joachita.* Il fut Gardien du couvent de Capoue, et mourut à Rome, pendant la célébration d'un Chapitre Général. Ses derniers moments furent accompagnés de circonstances si extraordinaires, que tous les assistants en étaient dans l'admiration : *qui præsentes erant, admirati sunt.* Frère Gérard de Borgo San Donnino, dont nous aurons à parler bientôt, appartenait par sa naissance à la Province de Sicile. C'était, nous dit toujours le chroniqueur, « un jeune religieux aimable, bon et honnête. Malheureusement, il s'attacha trop aux doctrines de l'abbé Joachim, et s'obstina jusqu'à la fin dans ses erreurs [3]. » Ces deux derniers entreprirent, à leur tour, de convertir Salimbene à leurs idées joachimites, car, dit celui-ci, « ils possédaient l'*Exposition* de Joachim sur Jérémie, et beaucoup d'autres livres » ; mais, leurs efforts ne semblent pas avoir été, du moins pour le moment, couronnés de succès. Fr. Maurice de Provins, lecteur, — *homo valde litteratus* — et ami intime de Salimbene, employa toute son influence à combattre ce dangereux prosélytisme : « Ne croyez pas aux Joachimites, me dit-il, ils troublent les Frères par leur doctrine [4] ! »

Mais le plus chaud adepte de la secte, et celui qui semble avoir été le chef du Joachimisme en France, ce fut le Fr. Hugues de

1. *Op. cit.*, p. 101.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, p. 102.
4. *Ibid.*

Digitized by Google

Digne, « l'un des plus grands clercs du monde », et grand ami de Jean de Parme. Il était petit et brun. Sa voix retentissante éclatait comme la foudre. D'une santé à toute épreuve, il ne bronchait jamais. Il disait des choses merveilleuses du ciel, et quand il parlait des supplices de l'enfer, l'auditoire « tremblait comme le jonc agité par les eaux. » Il faisait partie du petit groupe de Frères que le Provincial de Provence avait désignés pour aller à Tarascon, à la rencontre du B. Jean de Parme, qui devait passer en Espagne. Son arrivée dans cette ville fit, sans doute, plus de bruit que celle du Général. Le peuple accourut pour l'entendre; on vint non seulement de Beaucaire, mais encore d'Arles et d'Avignon. Salimbene cite même un passage de son sermon : « Je serais souverainement ridicule, si je refusais de croire qu'il n'y a ni Évêque, ni Pape, parce que je ne suis ni l'un ni l'autre [1] ! »

Hugues possédait tous les livres écrits par le moine calabrais, et il ne tarda pas à se faire de nombreux disciples. Dans sa cellule d'Hyères, se réunissaient, les jours de fête, les juges, les notaires, les savants et les lettrés de la ville. On venait même d'Italie, pour entendre le célèbre orateur exposer la doctrine Joachimite, et Salimbene qui était son ami et l'un de ses plus fidèles auditeurs, nous a laissé le récit d'un curieux incident, qui se produisit dans une de ces réunions, et dont il fut témoin.

C'était au mois d'octobre de l'année 1248. Deux Frères-Prêcheurs, qui revenaient du Chapitre Général tenu à Paris, passèrent à Hyères. Ne possédant pas de couvent en cette ville, ils descendirent chez les Frères-Mineurs. L'un d'eux, nommé Pierre d'Apulie, était Lecteur à Naples et jouissait d'une grande réputation pour son habileté dans les lettres et pour son talent oratoire. Un jour, Fr. Johannin de Parme lui ayant demandé ce qu'il pensait de la doctrine de Joachim, il répondit : « Je me soucie de Joachim comme de la cinquième roue d'un carrosse ! *Tantum curo de Joachim, quantùm de quinta rota plaustri.* » Ce propos fut aussitôt rapporté à Fr. Hugues qui présidait alors la réunion dont nous avons parlé. « Il y a ici un prêcheur, lui dit Fr. Johannin, qui ne veut pas croire à cette doctrine. » — « Que m'importe, repartit Fr. Hugues, tant pis pour lui ; les événements se chargeront

1. *Chron.*, p. 100.

Digitized by Google

bien de lui ouvrir les yeux. Pourtant, fais-le venir ici, nous examinerons sur quoi portent ses doutes. » Une fois introduit dans l'assemblée : « C'est vous, lui dit Fr. Hugues, qui ne croyez pas aux enseignements de Joachim ? — Oui, c'est moi. — Avez-vous lu seulement ses écrits ? — Je les ai lus et bien lus. — Je crois plutôt que vous les avez lus, comme une femme qui lit son psautier ; elle ne se rappelle plus, à la fin, ce qu'elle a lu au commencement. Il en est ainsi de beaucoup qui lisent, sans rien comprendre, car, ou bien ils méprisent ce qu'ils lisent, ou bien l'endurcissement de leur cœur jette un voile sur leurs yeux. Maintenant, dites-moi ce que vous désirez apprendre de Joachim, afin que nous puissions éclaircir vos doutes. » Alors, Fr. Pierre lui dit : « Prouvez-moi que d'après Isaïe, comme l'enseigne Joachim, l'Empereur Frédéric doit vivre soixante-dix ans, — car il vit encore, — et que sa mort ne sera pas violente, mais naturelle. — Volontiers, répond le Fr. Hugues, mais il faut que vous m'écoutiez patiemment, et sans esprit de chicane, car cette doctrine demande à être étudiée de bonne foi. » Nous ferons grâce au lecteur des fastidieux développements dans lesquels l'ardent disciple de Joachim crut devoir entrer, pour établir sa thèse. D'après ce que nous rapporte Salimbene, la dispute fut longue et vive. Pierre d'Apulie ne fit pas preuve, en cette circonstance, d'une science bien profonde, et la savante argumentation de son adversaire ne fut pas sans l'embarrasser quelque peu. Son compagnon de route, prêtre âgé et charitable, pris sans doute de pitié, voulut lui venir en aide, mais Fr. Pierre lui imposa silence : *Tace, tace !* puis, il s'avoua vaincu, et se mit à exalter la haute sagesse du Fr. Hugues.

La conférence terminée, on vint avertir les Frères-Prêcheurs que leur navire appareillait. Ils prirent donc congé de l'assemblée, et après leur sortie, Fr. Hugues s'adressant à ses auditeurs : « Ne vous scandalisez pas, leur dit-il, s'il m'est échappé quelque parole regrettable dans le feu de la discussion ; en pareille occasion, il est facile de se laisser entraîner à quelques licences. » Puis, il ajouta : « Ces bons religieux ne cessent de se glorifier de leur science, et prétendent que leur Ordre est la source du savoir, quand l'*Ecclésiastique* nous dit : *Fons sapientiæ Verbum Dei in excelsis.* I. Ils disent aussi qu'ils ne rencontrent que des faibles d'esprit, dans les couvents des Frères-Mineurs, où nous les accueillons pourtant avec une grande charité. Mais, Dieu merci, ils ne

Digitized by Google

pourront plus dire maintenant qu'il n'y a chez nous que des imbéciles [1].»

Quant à Salimbene lui-même, son enthousiasme pour la doctrine de Joachim paraît avoir été plutôt modéré ; son caractère ne le portait pas, sans doute, à se jeter avec fougue dans des théories si pleines d'exagération. Il nous fait même part de quelques-uns de ses doutes : il ne s'explique pas, par exemple, pourquoi Joachim n'avait point prédit la venue des *Flagellants*, pour l'année 1260, comme il avait prédit la naissance des deux grands Ordres de saint François et de saint Dominique [2]. Pourtant, il connaissait parfaitement la littérature Joachimite, et il goûtait par-dessus tout les commentaires de l'Abbé de Flore sur l'Apocalypse : *quam super omnes alias reputabam.* Il alla même, pour plaire sans doute au B. Jean de Parme, jusqu'à transcrire, à son intention, l'*Exposition* de Joachim sur les *quatre Évangélistes*, que lui avait prêtée son ami, le Fr. Hugues de Digne [3]. On voit, du reste, par sa chronique, que la société de ce dernier lui était fort agréable. Il se félicite, en l'année 1248, de pouvoir demeurer près de lui, au couvent d'Arles, depuis la fête de saint François jusqu'à la Toussaint, « parce que, dit-il, nous pouvons nous entretenir toute la journée, *tota die*, de la doctrine de l'abbé Joachim [4]. » Cette doctrine, Salimbene la résume ainsi, dans le passage suivant: « Et eodem anno debebat inchoari doctrina Joachym abbatis, qui dividit mundum in triplicem statum : nam in primo statu sæculi proprietate mysterii operatus est Pater in patriarchis et filiis prophetarum, quanquam indivisibilia sint opera Trinitatis;in secundo statu operatus est Filius in apostolicis viris, de quo ait Filius in Johanne : *Pater meus usque modo operatur, et ego operor ;* in tertio statu operabitur Spiritus Sanctus in religiosis. Ita scribit abbas Joachym, qui fuit de ordine Floris [5]. » Toutefois, il paraît attacher plus de prix aux explications du Fr. Hugues, qu'aux vagues prédictions de l'abbé Joachim. Se trouvant un jour en face d'un danger, il pense aussitôt à son ami:

1. *Chron.*, p. 104-108. Le Fr. Hugues mourut à Marseille vers 1256. Plusieurs auteurs lui accordent l'esprit prophétique. Cf. Bouche, *Histoire de Provence*, II, 311. Ruffi, *Histoire de Marseille*, II, 105 ; *Hist. religieuse et hagiologique du diocèse de Digne*, par le chan. Cruvellier, Aix, 1893.

2. *Ibid.*, p. 123.

3. *Ibid.*, p. 124.

4. *Ibid.*, p. 141.

5. *Ibid.*, p. 240.

Digitized by Google

« Je ne voudrais pas mourir encore, dit-il à son compagnon, car je serais curieux de voir se vérifier les prédictions de Fr. Hugues [1]. »

Aussi, quel ne fut pas son désenchantement, lorsqu'en assistant, à Ferrare, à une prédication du Pape Innocent IV, il entendit le Pontife tout à coup s'écrier : « On vient de m'assurer que l'Empereur Frédéric, notre adversaire, l'ennemi de Dieu et de l'Église, vient de mourir. » Alors, dit Salimbene, « je fus saisi d'effroi et j'eus peine à croire à cette nouvelle. Car, j'étais Joachimite, je croyais, j'espérais et je souhaitais que Frédéric ferait encore plus de mal qu'il n'en a fait jusqu'ici, quoique, cependant, il en ait fait beaucoup [2] ! » C'était, en effet, la ruine de ses espérances, en même temps que l'effondrement de ses théories les plus chères. Il est à croire qu'à partir de ce jour, il renonça à ses intimes et mystérieux colloques avec son ami et maître, Fr. Hugues de Digne. La mort de Frédéric II venait de lui enlever, d'un seul coup, toutes ses illusions. « J'abandonnai tout à fait cette doctrine, avoue-t-il avec simplicité, et me résolus à ne croire qu'aux choses que j'aurais vues [3]. » Sage, mais tardive résolution !

Nous avons vu le nom de notre Bienheureux plusieurs fois mêlé à celui de Salimbene, de Fr. Hugues de Digne et des principaux adeptes du Joachisme. De l'aveu du chroniqueur, il était « *maximus Joachita* ». Faut-il en conclure que ce vaste mouvement religieux, cette agitation fébrile que nous constatons alors, au sein de la famille franciscaine, résultèrent, en grande partie, de l'action de Jean de Parme ? Les données actuelles de la critique laissent encore quelques doutes sur ce problème. Il est vrai que certains passages de la Chronique de Salimbene semblent attribuer ce rôle à l'ancien Ministre Général. C'est ainsi que, dans le cours de ses pérégrinations, l'intéressant chroniqueur rencontra, au couvent de Ravenne, un religieux nommé Fr. Barthélemy de Mantoue, lecteur et Provincial de Milan, qui lui ouvrit ainsi son âme : « Je te dis, Frère Salimbene, que le Fr. Jean de Parme a troublé lui-même et son Ordre ; sa vie était si sainte, il était si docte, qu'il pouvait alors corriger la curie romaine ; mais ayant

1. *Ibid.*, p. 141.
2. *Ibid.*, p. 58.
3. *Ibid.*, p. 131.

Digitized by Google

suivi les prophéties d'hommes à demi fous, il s'est nui grandement et a fait bien du mal à ses amis. — Je lui répondis : « C'est vrai, et j'en suis vivement affligé, car j'avais pour lui une affection profonde; mais les Joachimites disent : *prophetias nolite spernere!* » — A quoi Fr. Barthélémy repartit : « Mais n'as-tu pas été toi-même Joachimite ? — Oui, mais après la mort de l'Empereur Frédéric, j'ai totalement abandonné cette doctrine. — Sois béni, si le Frère Jean avait imité ta prudence, il aurait apaisé les esprits de ses Frères. — Non, lui dis-je, car il en est qui sont tellement attachés à son sentiment qu'ils n'osent pas se rétracter, dans la crainte de paraître mentir [1]. »

Malgré l'impression plutôt pénible qui se dégage de ce dialogue, nous ne pensons pas qu'il soit juste de considérer le bienheureux Jean de Parme, comme l'âme de ce mouvement religieux, qui prit naissance sous son Généralat. Qu'il ait eu quelque secrète affection pour les doctrines idéalistes de l'abbé Joachim, qu'il ait lu et médité ses écrits, qu'il ait même publiquement exprimé sa pensée à cet égard, c'est ce qui nous paraît incontestable. Mais affirmer qu'il eut une influence prépondérante sur le développement des idées Joachimites, c'est aussi ce qui n'est pas encore suffisamment démontré. Son Joachimisme, dirons-nous plutôt avec M. E. Gebhart, « ne dépassa probablement point les prévisions modérées de l'Abbé Joachim [2]. »

Il ne faut pas oublier, en effet, que le Joachimisme se couvrit d'abord des apparences les plus variées, qu'il fit son chemin à couvert et sourdement. Jean de Parme, quoique Ministre Général, put croire longtemps qu'il ne se jetterait pas aux dernières extrémités. Ces rêveries n'inquiétaient guère sa conscience. Du reste, des esprits plus fermes auraient pu se laisser troubler, à cette heure de crise. Bonaventure lui-même n'avait-il pas subi, sous certain rapport, l'influence du faux prophète [3] ? Était-ce donc un crime de croire à la réalisation, plus ou moins prochaine, de ces prédictions imaginaires ? Mais il ne tarda pas à en être tout autrement. Parmi les *Spirituels* de cette époque, plusieurs, plus fanatiques que les autres, en vinrent bientôt à ne plus se

1. *Op. cit.*, p. 131.

2. *Italie mystique*, p. 203.

3. Cf. *Anal. Bolland.*, XX, p. 232. Au point de vue purement théologique, S. Bonaventure combat énergiquement la doctrine de l'Abbé Joachim. Cf. *Opera omnia*. Quaracchi, I, p. 121.

Digitized by Google

contenter des écrits authentiques de Joachim. Pour satisfaire leur curiosité, sans cesse éveillée par les formules toujours vagues de l'ermite calabrais, ils s'appliquèrent à commenter certains livres de l'Écriture, particulièrement ceux de Jérémie et d'Ézéchiel, pensant y trouver la solution de leurs difficultés. C'est de cette étude que sortirent, en grand nombre, les hypothèses les plus hasardeuses, comme aussi les plus éloignées de la pensée du prophète. L'on vit alors glisser de main en main toute une littérature pseudo-joachimite, qui, au témoignage de Salimbene, n'avait souvent rien de commun avec la doctrine déjà connue de Joachim. Cette supercherie n'offrait, du reste, guère de danger, car après la condamnation des opinions théologiques de l'abbé Joachim, ses œuvres tombées en suspicion restaient soigneusement cachées. Aussi, le mystère qui les enveloppait, favorisait-il singulièrement la propagande occulte de ces traités anonymes. C'était, en quelque sorte, un acheminement vers la production d'un livre, autrement important et dangereux, qui devait entraîner, dans la suite, les plus graves conséquences : l'*Introduction à l'Evangile éternel.*

On a cru longtemps que le mot d'*Évangile éternel* était le titre d'un livre secret, dû à la plume de Joachim de Flore, et dont le but était de substituer une doctrine nouvelle à l'Évangile de Jésus-Christ. Aujourd'hui une telle assertion n'est plus permise. Il est avéré que l'*Évangile éternel* provient de cette fraction de la famille franciscaine, appelée le parti des *Spirituels*, qui, gardant au milieu du relâchement général de l'Ordre, l'esprit du séraphique fondateur, crut apercevoir dans les écrits prophétiques de l'abbé de Flore, un témoignage et comme la justification de ses aspirations et de sa conduite. Lorsqu'il parut, en 1254, les querelles de l'Université avec les ordres mendiants avaient atteint le plus haut degré de vivacité. Les Maîtres, on le sait, cherchaient surtout à nuire aux Frères-Prêcheurs, dans l'esprit du Pape. Aussi s'empressèrent-ils de faire servir cette publication à leurs intérêts et à leurs rancunes. C'est à eux d'abord qu'ils attribuèrent, sans aucun fondement, la paternité de ce violent libelle. Alexandre IV, il est vrai, avait instamment recommandé à l'Évêque de Paris, de ménager la réputation des Frères-Mineurs, tout en veillant à l'exécution de la sentence portée contre ce livre, — ce qui révélait assez clairement son origine, — néanmoins, Mathieu Paris et d'autres chroniqueurs contemporains per-

Digitized by Google

sistèrent à l'attribuer faussement aux Prêcheurs [1]. Ajoutons que par un singulier retour, le régent de la Faculté théologique, le célèbre Guillaume de Saint-Amour, passa lui-même, aux yeux de l'opinion, pour être l'auteur du livre incriminé.

Aujourd'hui, il n'est plus possible d'en douter: *L'Introduction à l'Évangile éternel* est l'œuvre du Fr. Gérard de Borgo San-Donnino, confrère et ami de Salimbene. Quelques écrivains du XVIIe et du XVIIIe siècle, trop fidèlement reproduits par nos historiens modernes, ont désigné, il est vrai, Jean de Parme, comme étant l'auteur de cet écrit ; mais, la *Chronique* de Salimbene et les *Actes de l'assemblée d'Anagni*, publiés récemment par le P. Denifle, ne permettent à aucun critique sérieux d'attacher désormais, à cet odieux manifeste, le nom de notre bienheureux. Si tout son passé ne protestait déjà hautement contre une imputation si injurieuse, nous pourrions encore affirmer que nulle trace du rôle infamant, que lui prêtent ces trop crédules écrivains, ne se trouve dans les documents de cette époque. Comment admettre que ses ennemis eussent fait silence sur un fait d'une pareille gravité ? Jean de Parme n'a collaboré, ni de près ni de loin, à la rédaction de l'*Évangile éternel*, qui est l'œuvre exclusive de Gérard [2].

Celui-ci, nous l'avons vu, était originaire de Sicile. Salimbene nous le représente d'un caractère aimable, de mœurs pures [3].

1. Cf, Daunou, *Histoire littéraire de la France*, XX, p. 23 et suiv. et XXI, p. 468 et suiv.

2. M. Renan (*Revue des deux Mondes*, juillet 1886, p. 117) semble aussi le reconnaître ; « Rien n'autorise à croire, dit-il, que Jean de Parme ait participé directement à la rédaction du livre poursuivi de tant d'anathèmes. » M. Tocco n'est pas de cet avis. Après avoir affirmé qu'Eccard attribue l'*Évangile éternel* à Jean de Parme, — ce qui est faux, car Eccard écrit : Johannes *de Parvo*. (V. *Archiv*. I. p. 57. n. 1) il ajoute : « Salimbene, au contraire, désigne explicitement un autre Joachimiste, Fr. Gérard de San-Donnino ; et l'autorité de ce chroniqueur est telle, que tous les écrivains modernes s'y rallient. Le bon Frère, admirateur et ami de son Général, avait tout intérêt à cacher la vérité ; toutefois, que son témoignage, du moins en partie, soit sincère, c'est ce que prouve le procès d'Anagni, où il est dit que l'auteur des *Notes* est Fr. Gérard. Pourtant, il est douteux que l'auteur des *Notes* ait écrit l'*Introduction ;* car les inquisiteurs, en citant les propositions tirées de l'*Introduction*, se seraient servis de la même formule qu'ils emploient toujours pour les *Notes*.... L'hypothèse la plus simple qui explique ces réticences, c'est que l'auteur de l'*Introduction* n'est pas le même que celui des *Notes*, et qu'il déplaît aux inquisiteurs de le nommer. Et si cet auteur est Jean de Parme, qui jouissait d'une grande réputation de sainteté, les égards des Inquisiteurs seraient facilement explicables. » (*Op. cit.*, p. 472 et suiv.) Malheureusement, toutes ces suppositions ne reposent sur aucun fondement, et le P. Denifle en a fait justice, en identifiant les Gloses ou Notes dont parle Tocco, et qui sont bien l'œuvre de Gérard. (*Archiv*, I, p. 88 et suiv.)

3. *Chron.*, p. 102.

Digitized by Google

Déjà, en 1248, de résidence au couvent de Provins, nous le voyons étudier avec passion les écrits de Joachim, cherchant à faire des prosélytes et troublant toute la maison par ses sombres prophéties. L'année suivante, ce petit cercle d'études était dissous, et ses principaux membres étaient dispersés : Ghiscolo partit pour Sens, Salimbene vint à Autun et Gérard fut envoyé à Paris, où pendant quatre ans, il représenta sa Province aux études de l'Université. Il est probable que le milieu intellectuel où il vécut, ne contribua pas peu à développer, dans son esprit, les conceptions ardentes qu'y avait déjà fait naître la lecture des œuvres de Joachim. C'est à Paris, en effet, qu'il publia ce livre, destiné à produire un si grand scandale : « *Et Parisius fecit illum libellum*, dit Salimbene, *et ignorantibus fratribus divulgavit, sed valdè benè fuit punitus* [1]. » Le même chroniqueur ajoute encore ce détail, qui accuse vivement la sincérité de sa foi, en même temps qu'il nous prouve la loyauté de sa conduite, à l'égard du coupable : « De longues années après, nous dit-il, je me trouvais au couvent d'Imola, quand Fr. Arnolf, alors Gardien, vint me trouver en cellule et me remit un manuscrit, en disant : Un de nos bienfaiteurs m'a confié ce livre, qu'il a en grande estime, parce que son auteur est le Fr. Gérard de Borgo San-Donnino, et il m'a prié de le lire. Prenez-en connaissance, vous qui avez étudié les œuvres de Joachim, et vous me direz ce qu'il renferme de bon. — Après l'avoir lu, je dis au Fr. Arnolf : Ce livre n'a point le style des anciens Docteurs, il ne contient que des frivolités et des propositions ridicules; aussi, a-t-il été justement condamné et réprouvé. Je vous conseille de le jeter au feu, et de prier cet ami, pour l'amour de Dieu et de l'Ordre, de se tenir tranquille. « *Factumque est ita et combustus est liber.* » — « Et notez, ajoute encore Salimbene, que celui qui a composé ce livre paraissait doué d'excellentes qualités: il était aimable, charitable, pieux, honnête, modeste, réservé dans ses paroles, dans la nourriture et le vêtement, plein de mansuétude et d'humilité... Mais son orgueilleuse obstination a détruit en lui toutes ces vertus [2]. »

Tel était l'homme qui souleva, au sein de l'Église et de l'Ordre, une si violente tempête, par la publication de ce fameux écrit, connu sous le nom d'*Introduction à l'Évangile éternel*. Ce livre n'était, à proprement parler, que la réunion des trois prin-

1. *Chron.*, p. 233.
2. *Ibid.*, pp. 235-236.

Digitized by Google

cipaux ouvrages de l'abbé Joachim : la *Concordance du Nouveau et de l'Ancien Testament*, la *Nouvelle Apocalypse* et le *Psalterium des dix cordes*. Selon toute apparence, ces trois traités parurent sans interpolation ; mais, afin de mieux expliquer la pensée de l'auteur, et de donner à ses prophéties un caractère plus précis, Fr. Gérard y ajouta d'abord des notes, puis il les fit précéder d'une longue introduction, — *introductorius*, — dans laquelle il prétendait résumer la doctrine du moine calabrais, et lui donner un plus grand relief [1].

Cette publication fit grand bruit dans l'Église, non pas seulement en raison des propositions étranges qui s'y trouvaient exposées, mais encore des circonstances particulières qui l'accompagnèrent et la suivirent. La lutte entre le clergé séculier et régulier était alors très vive. Le premier, jaloux de ses privilèges, défendait aux religieux de se livrer à aucune prédication, sans le consentement formel des autorités ecclésiastiques, et d'exercer aucun ministère, qui pût être préjudiciable aux intérêts des paroisses. Et, comme si ces sujets de discordes ne suffisaient pas, un autre beaucoup plus grave vint s'y ajouter : la question de l'enseignement. Les Frères Prêcheurs d'abord et, à leur exemple, les Frères Mineurs ambitionnaient alors quelques chaires à l'Université de Paris, considérée, à juste titre, comme le centre intellectuel de toute l'Europe, comme la grande institutrice du clergé dans le monde catholique. Assurément, des hommes comme Albert le Grand, S. Thomas d'Aquin, Alexandre de Halès, S. Bonaventure, étaient bien capables de jeter un nouvel éclat sur l'enseignement universitaire, et d'accroître, par leurs talents comme par leur sainteté, le prestige dont il jouissait depuis longtemps. Mais précisément, cette supériorité des ordres religieux, qui commençait à s'affirmer dans l'Église, ne pouvait manquer de porter ombrage aux maîtres séculiers. « C'est la jalousie des maîtres et des grands clercs, dit Thomas de Cantimpré, qui seule causa cette longue perturbation, car les Frères de Paris l'emportaient sur eux dans leur enseignement et groupaient autour de leurs chaires, l'élite la plus intelligente des

1. M. H. Rousselot (*Étude d'histoire religieuse aux XIIe et XIIIe siècles*. Paris, 1867, p. 140), soutient que l'*Introductorius* de l'Évangile éternel est le même que celui placé par Joachim en tête de son *Exposition de l'Apocalypse*. Il suffit de confronter les passages extraits des *Actes de l'assemblée d'Anagni* avec les textes analogues de l'œuvre de Joachim, pour en relever les différences. Sur toute cette question, voir le P. Denifle : *Das Evangelium aeternum und die Commission zu Anagni* dans *Archiv*. I, pp. 49 et suiv.

Digitized by Google

écoliers [1]. » La guerre fut longue et acharnée ; elle ne prit fin que lorsque les deux partis en présence furent fatigués de lutter.

C'est sur ces entrefaites que parut l'*Introduction à l'Évangile éternel*. Cette publication fournissait aux adversaires des réguliers une arme trop puissante, pour qu'on ne les soupçonnât pas, — assurément à tort, — de l'avoir eux-mêmes fabriquée. Toujours est-il qu'ils s'en servirent avec joie. Une copie de ce libelle fut envoyée sans retard au Souverain Pontife, et Guillaume de Saint-Amour, dans son traité *De Periculis novissimorum*, en releva, avec une certaine habileté, les pernicieuses doctrines.

Alexandre IV confia l'examen du livre incriminé à une commission de Cardinaux qui, en 1255, se réunirent à Anagni. C'est par le procès-verbal de leur enquête, que nous connaissons, en partie, les divagations insensées du Mineur sicilien. Sa doctrine, on le conçoit aisément, offre certaines analogies avec celle de l'abbé Joachim, mais les divergences y sont également très nombreuses ; ou, pour être plus exact, elle n'est qu'une assimilation fort imparfaite et une interprétation outrée et fantaisiste des idées de l'abbé de Flore.

Pour Joachim, par exemple, l'Évangile éternel n'est que le sens le plus élevé, le plus spirituel des deux Testaments, sens que l'Esprit-Saint, au moyen du don de contemplation, communiquera aux *viris spiritualibus* du troisième âge. Comme il est purement spirituel, il ne saurait être renfermé dans aucun livre. « Un évangile éternel *écrit*, dit le P. Denifle, est en opposition formelle avec le système de Joachim [2]. »

Selon Gérard, au contraire, l'Évangile éternel est un livre en tout semblable à ceux de l'Ancien et du Nouveau Testament. C'est l'*Écriture* du troisième âge, c'est le dernier des *tria sacra volumina*, l'achèvement, la perfection de la *triplex littera*, qui a commencé par la loi ancienne et la loi nouvelle. De même que l'Ancien Testament fut donné, par Dieu le Père, aux croyants du premier âge, et le Nouveau, par Dieu le Fils, aux chrétiens du second, de même l'Esprit-Saint nous a donné, à son tour, un Testament nouveau, une Écriture nouvelle, appelée pour cela l'*Évangile du Saint-Esprit*. Et cet Évangile, tous sont tenus de le recevoir et de l'observer, comme ont observé l'Ancien et le Nouveau Testament, les fidèles du premier et du second âge.

1. *De Apibus*, p. 181.
2. *Op. cit.*, p. 62.

Digitized by Google

Les trois ouvrages de Joachim qui composent l'*Évangile éternel*, doivent donc être regardés, comme les livres canoniques du dernier âge du monde. Or, cet Évangile, comme l'atteste le testament du prophète, ayant été divulgué vers l'année 1200, Gérard aperçoit dans la personne de Joachim « l'homme vêtu de lin, ange et docteur, qui, à cette même date de l'Incarnation, descendit du ciel tenant entre ses mains un livre ouvert. » Ce livre, c'est l'Évangile éternel [1].

Et maintenant, quel sera l'Apôtre de cet Évangile ? Ce privilège est réservé à François d'Assise et à son Ordre. Il est l'Ange de l'Apocalypse, « qui habuit signum Dei-vivi [2] » et l'immense milice de ses Frères a l'insigne honneur d'être appelée à faire connaître au peuple la foi nouvelle, qui doit mettre fin au christianisme. Le Nouveau Testament, en effet, cessera d'être en vigueur, en 1260. Alors, à l'Évangile du Christ succédera un nouvel Évangile, comme aux prêtres du Christ succéderont d'autres prêtres ; car personne ne pourra enseigner la doctrine de l'Esprit, sinon ceux qui sont semblables aux apôtres, et « qui marchent pieds nus. » En somme, c'était le renversement de toute hiérarchie, étant donné surtout que, dans cette troisième période, c'est la loi d'amour qui domine, et qui égalise tous les membres de la société humaine, en les dégageant des liens de la subordination.

On comprend que les Juges d'Anagni se soient vivement émus de la part exclusive que faisait au monachisme la doctrine de ces Joachimites. Pour eux, en effet, le monachisme est un institut qui doit absorber tous les autres instituts de l'Église, quand à l'Évangile entendu selon la lettre, succédera l'esprit évangélique. Alors, disent-ils, se produira, dans le monde, une profonde rénovation religieuse : de même que la loi mosaïque a été abolie, à la venue de l'Évangile, de même cet Évangile littéral fera place à une interprétation nouvelle.

Nous sortirions du plan que nous nous sommes tracé, en poursuivant davantage l'exposé de ce système, qui a si vivement agité les esprits, vers le milieu du XIIIe siècle. Nous avons cru nécessaire cependant de nous y arrêter un instant, car il importe de ne pas confondre le vrai Joachimisme avec les élucubrations

1. P. Denifle, *op. cit.*, p. 61.

2. « Usque ad illum angelum, qui habuit signum Dei vivi, qui apparuit circa M. CC. incarnationis dominice, quem angelum frater Gerardus vocat et confitetur sanctum Franciscum. » *Protocoll der Commission zu Anagni.* Archiv. I, p. 101.

Digitized by Google

subversives du Fr. Gérard. Faute d'avoir établi cette distinction, qui ressort clairement des *Actes* du procès d'Anagni, plusieurs historiens ont faussement attribué au parti des *Spirituels* une doctrine qui n'était alors suivie que par un groupe très restreint de personnes [1]. Cela est si vrai, que Salimbene lui-même, ne peut contenir son indignation, quand il parle de l'œuvre néfaste de son ancien ami : *Excogitavit fatuitatem*, dit-il, *componendo libellum, et divulgavit stultitiam suam, propalando ipsum ignorantibus.* — Et il ajoute : « *Non unius stultitia est toto ordini imputanda* » [2]. Du reste, dans sa lettre du 4 novembre 1255, adressée à l'Évêque de Paris, Alexandre IV, ne voulant pas permettre à l'opinion de s'égarer sur la qualité de l'auteur du libelle, prend soin d'ajouter : « *Quod dicti Fratres nullum ex hoc opprobrium nullamque infamiam incurrere valeant... et obloquitores et æmuli non possint exinde sumere contra ipsos materiam detrahendi* », car il désire que leur réputation demeure intacte [3]. Évidemment, dans la pensée du Pape, il était à craindre, surtout au moment de ces querelles universitaires, que la faute d'un religieux ne fût imputée, par les adversaires, à son Ordre tout entier. Cette sage précaution n'était donc pas inutile.

Le tribunal théologique d'Anagni fut appelé à se prononcer, au mois de juillet 1255, sur la doctrine de l'abbé Joachim et sur l'œuvre de son prétendu disciple. Il se montra indulgent à l'égard du vieil abbé de Flore, et ne retint que les propositions hérétiques du Fr. Gérard de Borgo San Donnino [4]. L'*Introduction à l'Évangile éternel* fut donc condamné par trois bulles d'Alexandre IV, mais avec une réelle modération, « sans colère, dit M. Gebhart, et presque sans critique [5]. »

Une des conséquences immédiates de cette condamnation, fut un redoublement d'hostilités à l'égard des *Spirituels*. Ce qui avait fait, pour un moment, la fortune de ce parti, c'était d'être repré

1. Le P. Denifle (*op. cit.*, pp. 63-64) démontre clairement contre Reuter (*Gesch. d. rel. Aufklärung*, II, 198.) que les Joachimites n'ont jamais considéré l'*Évangile éternel*, dans les écrits de Joachim, ni dans l'*Introductorius*. Gérard n'eut que fort peu de disciples, à peine pourrait-on en compter deux ou trois.

2. *Op. cit.*, p. 102.

3. *Archiv.* I, p. 65.

4. Cf. P. Denifle, *op. cit.*, p. 88 et suiv.

5. *Op. cit.*, p. 117. A cette occasion il fut décidé qu'aucun livre ne serait publié sans l'approbation préalable du Ministre et des Définiteurs au Chapitre Provincial. Salimbene, *Chron.*, p. 236.

Digitized by Google

senté, devant la cour romaine, par des hommes d'une grande élévation morale et d'un fier caractère. Or, il se trouvait que, par une singulière fatalité de circonstances, ces mêmes hommes étaient obstinément attachés aux idées Joachimites. La condamnation portée contre Gérard servit donc de prétexte au parti de la *Communauté*, pour tenter de renverser le pouvoir, et de se soustraire à une discipline qu'il jugeait trop sévère. On a vu précédemment comment ces intrigues, habilement conduites, aboutirent à la démission de Jean de Parme. Nul doute que les idées exaltées du Fr. Gérard eussent été ensevelies dans un prompt et profond oubli, si la question de la réforme de l'Ordre n'avait alors inquiété les esprits. Cette question dominait toutes les autres, et pour lui donner une solution favorable aux intérêts de la *Communauté*, il ne fallait rien moins que sacrifier Jean de Parme [1].

Nous avons déjà dit qu'après le Chapitre Général de 1257, le bienheureux obtint la faveur de se retirer dans l'ermitage de Greccio [2]. C'est là que vint le visiter la souffrance. Quelques mois seulement après ce Chapitre, il eut à subir, de la part de ses frères, la plus cruelle épreuve qui puisse atteindre un cœur de religieux. Pressé, sans doute, par les plaintes intéressées des adversaires de Jean de Parme, Bonaventure fit signifier à celui-ci qu'il eut à se présenter devant une commission de juges, réunis à Castello della Pieve, sous la présidence du Cardinal Jean Cajetan et du Ministre Général, afin d' expliquer sa conduite [3].

1. Nous savons par Ange de Clareno que le premier soin de S. Bonaventure fut de faire juger Fr. Gérard et son compagnon Fr. Léonard, tous deux obstinés dans leurs erreurs. Ils furent condamnés aux fers, « au pain de la tribulation et de l'angoisse », c'est-à-dire à la prison perpétuelle. En entrant dans son obscur cachot, Fr. Gérard s'écria : « *In loco pascuæ ibi me collocavit* ». Il y mourut, au bout de 18 ans, dans l'impénitence. Il fut privé de la sépulture ecclésiastique, et son corps fut enterré dans un angle de jardin. (*Archiv.* II, p. 284 ; Salimbene, *op. cit.*, p. 103, confirme tous ces détails.) Fr. Léonard subit la même peine et mourut dans les mêmes conditions. Quelque temps après, Fr. Pierre de Nubili ayant refusé de livrer aux supérieurs un traité composé par Jean de Parme, fut également condamné à la prison, et y mourut. (*Archiv. ibid.*)

2. Le Bienheureux passa 32 ans dans cet ermitage. C'est là qu'il composa la plupart de ses ouvrages demeurés manuscrits. Voir Sbaralea. *Supplem. ad script.*, p. 398. Un jour, il apprend que les Églises d'Orient sont retournées au schisme. Cette nouvelle le remplit de tristesse, et sentant se réveiller dans son âme le zèle qui l'avait déjà porté vers ces régions, il obtient du Souverain Pontife la permission de consacrer ce qui lui reste de force, à l'évangélisation des peuples de la Grèce. Il part, mais arrivé à Camerino, une voix intérieure lui révèle que sa fin était proche, et il s'écrie avec bonheur : *C'est ici le lieu de mon repos !* En effet, quelques jours après, le 20 mars 1289, Jean de Parme allait recevoir au ciel la récompense de ses longs travaux. Bientôt de nombreux miracles s'opérèrent sur sa tombe, et le 1er mars 1781, Pie VI approuvait le culte immémorial qui lui était rendu.

3. Quelques auteurs ont prétendu que saint Bonaventure n'était point présent au

Digitized by Google

En fait, l'accusation se résumait à ces deux chefs : Jean de Parme s'était montré d'une *rigueur excessive* dans le gouvernement de l'Ordre, et il témoignait un attachement suspect aux doctrines joachimites.

Tout ce que l'insolence a de plus humiliant et l'audace de plus hardi fut employé, à cette occasion, contre l'ancien Général. Appelé à justifier les actes de son gouvernement devant des hommes qui, hier encore, lui étaient soumis, — *stat frater Johannes coram vere ingratissimis filiis suis* [1], — le bienheureux n'opposa à toutes les accusations portées contre lui, qu'une silencieuse résignation. Sous les coups de la jalousie et de la calomnie, de l'injustice et de la déloyauté, de l'ingratitude et du mépris, il n'exhale aucune plainte, aucun murmure, aucune récrimination. Son langage est plein de mansuétude, son attitude est calme et résignée. Malheureusement, les documents contemporains ne nous fournissent aucun détail sur la marche de la procédure. Nous savons seulement que sur ce premier chef d'accusation, l'innocence de l'accusé fut pleinemeut reconnue « *examine facto, non est inventa in eo iniquitas* [2]. »

Toutefois, ses adversaires ne désarmèrent pas pour cela. Il restait à Jean de Parme à se défendre du soupçon d'hérésie, « lui, dit Angelo, que l'Esprit-Saint remplissait », contre les calomnies « des chrétiens les moins fervents. » Il avait répondu avec douceur aux reproches dont quelques-uns de ses Frères l'avaient chargé. Sa vie tout entière suffisait, du reste, à le justifier. Mais, quand on vint à l'infamante inculpation d'hérésie, la noble fierté du chrétien éclata tout à coup. Cette foi qui lui était plus chère que la vie, et dont l'exaltation lui avait coûté des sacrifices sans nombre, et des travaux héroïques, il devait la défendre. Il se lève donc indigné, et, à la grande stupéfaction de tous, il répond aux accusations de ses ennemis, par la récitation lente et solennelle du *Credo !*

Une si noble réponse était bien propre, assurément, à justifier la doctrine de Jean de Parme. Pourtant, elle ne fait qu'exaspérer

procès. Cette opinion ne peut être soutenue. La Chronique de Bernard de Besse (*Anal. franc.*, III, p. 350) et celle des XXIV Généraux, ne laissent aucun doute sur ce point. Les PP. de Quaracchi l'affirment également : « Alii, ut Bonaventuram in hac re a severitate eximant, eum *absentem* fuisse autumant ; quod tamen admitti nequit. » *De vita Seraph. doct.*, p. 49, Cf. P. Ireneo Affo. *Vita del B Giovanni da Parma*, p. 122.

1. *Hist. Tribul.* dans *Archiv*, II, p. 285.

2. *Ibid.*

Digitized by Google

ses juges : *et conceperunt ex hoc fratres majorem indignacionem animi adversus eum* [1]. Plusieurs s'obstinent encore à le déclarer hérétique et le veulent condamner à une réclusion perpétuelle. Sans l'énergique et touchante intervention du Cardinal Ottoboni, neveu d'Innocent IV, cette inique sentence eût été mise à exécution. Dans une lettre admirable qu'il écrivit au Cardinal des Ursins et à saint Bonaventure, ce fidèle ami du bienheureux protestait avec force « qu'il se faisait caution de la vertu et de la foi de Jean de Parme ; qu'il ne connaissait aucun homme plus pieux, ni plus catholique que lui ; enfin que la foi de Frère Jean était la sienne, qu'il tiendrait fait à lui-même, le traitement que l'on ferait à ce religieux, et que, s'ils le condamnaient, il voulait être condamné avec lui [2]. »

Cette noble et touchante supplique émut vivement le Cardinal Cajetan. Il se fit dès lors le protecteur de Jean de Parme et parvint à fléchir ses juges. « Frère Bonaventure et ses conseillers, ajoute Ange de Clareno, s'apaisèrent enfin ; ils tinrent conseil charitablement — *saltem aparenter* — avec le Fr. Jean, *et simul in verbis communibus quieverunt* [3]. »

Nous ne pouvons passer sous silence une question qui a vivement préoccupé les historiens de l'Ordre, et dont la solution est restée, jusqu'à ce jour, enveloppée de ténèbres. Quel rôle a rempli saint Bonaventure, dans ce procès d'hérésie instruit contre Jean de Parme ? Il serait téméraire, croyons-nous, de prétendre accomplir une tâche devant laquelle les savants éditeurs de Quaracchi ont hésité [4]. Mais, à défaut d'une certitude absolue, que l'état incomplet des documents ne permet guère d'atteindre, on peut du moins chercher où sont les vraisemblances.

Ici encore, nous nous trouvons en présence de deux chroniqueurs bien connus, Ange de Clareno et Salimbene, dont l'un s'est plu à mettre en relief les détails les plus saillants du procès, tandis que l'autre observe, à cet égard, le plus profond silence. Ce silence fort étrange de Salimbene sur un fait d'une telle importance, a fait dire au R. P. Van Ortroy : « Sur quoi repose le rôle odieux, prêté dans ces conjonctures, à S. Bonaventure ? Sur la

1. *Hist. Tribul.* dans *Archiv*, II, p. 285.
2. De Gubernatis, *Orbis Seraphicus*, I, 120.
3. *Archiv*, II, p. 285.
4. *Doct. Seraphici S. Bonaventuræ opera omnia*. Quaracchi, 1902, t. X, p. 48-49.

Digitized by Google

seule autorité d'un écrivain passionné qui composa son *Histoire des Tribulations*, cinquante ans après que ces faits se seraient passés, et dont on a maintes fois pris l'exactitude en défaut... Si le Joachimisme de Jean de Parme lui eût attiré quelque flétrissure de la part de Bonaventure, Salimbene n'aurait point dérogé à ses habitudes de candeur, et il se serait bien gardé d'en faire mystère [1]. »

Nous nous permettrons de faire observer au savant bollandiste que, loin d'apporter quelque preuve en faveur de sa thèse, cet argument ne fait que confirmer le témoignage de Clareno. Si, du silence gardé par le chroniqueur parmesan, sur un événement d'un si grand intérêt, il faut conclure à l'attitude plutôt bienveillante de Bonaventure, à l'égard de son prédécesseur, d'où vient que le même chroniqueur ne daigne pas faire la moindre allusion à ce procès ? Et si cet argument négatif a quelque valeur, ne devrait-on pas plutôt inférer de ce silence, que le procès d'hérésie lui-même n'est qu'une pure légende ? Or, le R. P. ne semble pas souscrire à cette conclusion : « Tout le monde admet, dit-il, que S. Bonaventure qui fut son successeur immédiat dans le gouvernement de ses Frères, enveloppa Jean de Parme, dès le début de son généralat, dans un procès d'hérésie, intenté à quelques membres de l'Ordre, fauteurs d'un Joachimisme hétérodoxe [2]. » Puisque ce procès a réellement existé, que conclure du silence de Salimbene, le confident et l'ami de Jean de Parme, sinon que des raisons graves, probablement des raisons de convenances, peut-être aussi des motifs personnels, l'ont contraint d'observer, à cet égard, une prudente réserve ? Et ce que nous disons ici, n'est pas une vaine hypothèse : le chroniqueur semble bien l'insinuer dans le passage suivant, où il prend soin de nous renseigner lui-même sur la raison de son silence : « J'ai *vu*, dit-il, *entendu* et *appris* bien d'autres choses admirables concernant Fr. Jean de Parme, qui fut Ministre Général ; mais *je dois les taire*, ayant à rapporter ici beaucoup d'autres choses, et aussi parce qu'il est dit dans l'Écriture : *Ne louez aucun homme avant sa mort.* (Eccl., XI.) Fr. Jean de Parme vit encore : car Dieu a daigné prolonger ses jours, et j'écris ceci en l'an du Seigneur 1284, la quatrième année du Pontificat de Martin V [3]. » D'autre part, la

1. *Anal. Bolland.*, XX, pp. 232-233.
2. *Ibid.*
3. *Chron.*, p. 138.

Digitized by Google

lettre adressée par le Cardinal Ottoboni au Cardinal des Ursins et à S. Bonaventure, ne laisse-t-elle pas deviner avec quelle sévérité on procéda contre Jean de Parme? Des termes aussi pressants et énergiques s'expliqueraient difficilement, si les juges n'avaient eu le dessein de condamner le bienheureux.

Le témoignage d'Ange de Clareno, du moins dans sa substance, nous semble donc plus proche de la vérité. Quoi qu'en dise le P. Van Ortroy, l'auteur de la *Chronique des Tribulations* a quelques titres à l'estime des historiens et le P. Ehrle, dont les travaux sur le célèbre *Spirituel* sont si justement appréciés, est loin de porter sur lui un jugement aussi défavorable. Esprit austère, généreux, fortement trempé, Ange de Clareno est consciencieux à sa manière, impartial même, au moins dans une certaine mesure, pour les personnes ; mais rude, intolérant et voisin du fanatisme, quand il s'agit de la cause à laquelle il s'est voué ; caractère profondément religieux, complexe et formé plutôt d'éléments ardents et passionnés [1]. Ses sympathies vont à Jean de Parme, c'est évident ; mais il rend aussi hommage à la sagesse et à la sainteté de Bonaventure : « *Tunc enim* SAPIENTIA *et* SANCTITAS *fratris Bonaventuræ eclipsata palluit et obscurata est* [2]. » Si donc il introduit dans son récit quelques paroles de blâme à l'adresse du Général, s'il voit avec peine la sagesse et la sainteté habituelle de ce religieux *s'éclipser* un instant, sous l'empire de l'indignation et de la colère, sommes-nous autorisés, par le fait même, à tenir son récit pour suspect ? N'offre-t-il pas, au contraire, un caractère plus accusé de vraisemblance ?

Disons enfin qu'Ange de Clareno fut en possession de connaître et d'enregistrer beaucoup de particularités vraies, ou tout au moins vraisemblables, qui devaient entrer, plus tard, dans la composition de sa fameuse *Chronique*. Ce n'est que trois ans environ avant son entrée dans l'Ordre, que les événements dont nous parlons avaient sollicité l'attention du public. Rien d'étonnant donc que Clareno ait recueilli, de la bouche de ses contemporains, les quelques détails qu'il nous a laissés sur ce procès. Que ces détails ne forment pas « une page brillante pour la mémoire du docteur séraphique », c'est fort possible ; on peut être surpris, par exemple, d'entendre S. Bonaventure s'écrier : « Si je n'avais égard à l'honneur de l'Ordre, je le ferais condamner comme hérétique ! »

1. « Wir haben in Angelo einen tief religiösen Character vor uns. » *Archiv*, II, p. 122.
2. *Ibid.*, p. 285.

Digitized by Google

Mais que l'on rapproche ces paroles des expressions employées par le Cardinal Ottoboni : « *In quibuscumque eum condamnaveritis, me etiam condemnabitis, et cum eo esse volo,* » et alors, le langage prêté au Ministre Général n'a plus rien d'invraisemblable.

En résumé, ce qui reste en litige aujourd'hui, ce n'est pas le fait en lui-même : malgré les ténèbres qui planent encore sur certaines particularités accessoires, il est suffisamment éclairé dans ses grandes lignes ; il s'agit plutôt de pénétrer dans les replis intimes d'une pensée qui ne s'est pas manifestée autrement que par des actes et des paroles, dont l'interprétation est controversée. Il serait téméraire, croyons-nous, de prétendre établir la vérité, de façon à faire taire toutes les objections : il faut s'en tenir aux vraisemblances. Elles plaident en faveur de cette hypothèse : Bonaventure crut à la culpabilité de Jean de Parme, que tant de témoignages concordants lui dénonçaient. Chef de l'Ordre franciscain, il avait pour mission de maintenir, dans sa famille, l'unité religieuse ; par position, il était donc l'ennemi de l'hérésie. Dès lors, le sentiment de l'amitié devait s'effacer devant celui du devoir, et le juge devait prendre la place de l'ami. C'est ce que fit S. Bonaventure. Eut-il tort de prêter une oreille si complaisante aux bruits malveillants qui livraient à sa justice la personne de son prédécesseur ? Certains écrivains n'ont pas craint de le dire. C'est ainsi que nous lisons dans une brochure assez récente : « Bonaventure se faisant inconsciemment l'instrument des rancunes et des haines provoquées par la fermeté de son prédécesseur l'appela en jugement, et, s'il faut en croire le témoignage très vraisemblable d'Ange Clareno, la conduite du séraphique docteur, en cette circonstance, ne mérite pas que des éloges [1]. » Nous ne serons pas aussi affirmatif. Nous dirons avec les derniers biographes de saint Bonaventure : « *Nihil certi afferri potest contra Bonaventuram* [2] »

(A suivre.) Fr. RENÉ de Nantes, o. m. c.

1. *Aperçu historique sur l'Ordre des Frères-Mineurs.* (Extrait de la *Revue des Sciences ecclés.*), 1897, p. 16. Nous ne dirons pas non plus avec M. Rousselot qu'on peut se demander si en cela « il ne céda pas volontiers à sa propre inclination ». *Étude d'hist. relig.*, p. 128.

2. *Op. cit.*, p. 49.

Digitized by Google

UNE RÉFORME SOCIALE

QUI S'IMPOSE.

(*Suite et fin* [1].)

---

§ V. Pour toute industrie, pour toute profession le repos dominical est donc, nous l'avons vu, une condition de prospérité individuelle et sociale. Écoutons les intéressés eux-mêmes le proclamer en termes convaincus :

En 1849, un ouvrier de Rouen sollicitant les suffrages de ses compatriotes, leur disait dans sa profession de foi : « Nous demandons que le travail du dimanche soit aboli par toute la France ; nous avons besoin d'un jour de repos. Un travail continuel aurait bientôt épuisé nos forces et nous aurait rendu, avant l'âge, incapables de travailler. Ensuite, nous demandons cette abolition comme conséquence de la liberté des cultes et comme garantie de la prospérité du commerce et de l'industrie ; car, si le chef d'atelier peut encore, sous l'empire de la liberté des cultes, dire à un pauvre ouvrier : « tu viendras travailler le dimanche ou je te donne ton livret, » que deviendra cette même liberté sinon un mot illusoire ? Et puis, ôtez le dimanche qu'il faudrait inventer si Dieu ne l'avait pas créé avec le monde — sans parler des habitudes de propreté, de sociabilité, de bienséance qui tombent avec ce jour, sans parler des réunions de famille, et des épanchements de l'amitié qui disparaîtraient — que deviendrait l'industrie? Elle tombe et le commerce est paralysé, car toutes les machines qui entassent les marchandises dans nos ateliers, tous nos bras qui se meuvent autour de ces machines ne travaillent que pour le dimanche. Il est donc de toute évidence que le repos du di-

1. Voir n° des *Études Franciscaines*, août, septembre, octobre 1905 et février 1906.

Digitized by Google

manche est d'une indispensable nécessité pour la prospérité du commerce et de l'industrie... C'est donc tout à la fois dans l'intérêt du maître et de l'ouvrier que nous réclamons l'abolition du travail du dimanche, et, par là-même, dans l'intérêt de la patrie. »

Plus récemment, un autre ouvrier échangeait ces réflexions, à propos des salaires, grande question du jour : « Dernièrement, dit-il, je m'entretenais avec un compagnon de la question du travail du dimanche, ce *fléau du genre humain*, et je lui fis cette remarque qu'il approuva avec véhémence : si les ouvriers avaient encore à faire tout le travail exécuté le dimanche depuis seulement vingt ans, ce qui ferait, en comptant cinquante-deux dimanches par année, 1040 jours de travail, ils auraient évité bien des chômages. Et puis, combien d'ouvriers, au lieu de se reposer et de se réjouir en famille s'en vont après leur triste journée, — volée au Tout-Puissant, — dissiper dans la débauche le salaire qu'ils ont gagné pendant ce jour consacré au repos ! Ah ! les malheureux, ils ne comprenaient pas qu'ils perdaient leur bonheur spirituel et matériel en accomplissant toutes les volontés du patron et en suivant le torrent de la coutume ! Pensez-vous, mon ami, que les salaires fussent diminués comme ils le sont si vous aviez voulu vous reposer le dimanche ? Au contraire ; l'ouvrier qui, il y a vingt ans, gagnait cinq ou six francs par jour, en est réduit aujourd'hui, et en travaillant davantage, à se faire une journée médiocre de 3 fr., 50 à 4 francs. Pour certains manœuvres qui gagnaient 4 francs, ils ont aujourd'hui 2 fr., 50 à 3 francs au maximum. Voilà le bilan du travail du dimanche : *le déficit*. Ah ! oui, se disait-on, nous allons travailler le dimanche, ce sera toujours encore cela de plus à la quinzaine. Pauvres ignorants ! Ils se jouaient de leur avenir. Et, aujourd'hui le patron les persécute et les pousse à activer le travail. Une commande pressée arrive ; il la faut dans quelques semaines, dans quelques jours, peut-être, et hue ! ou bien du balai ; place pour d'autres plus actifs ; et le pauvre ladre, de bûcher à tout rompre, de peur de voir la menace s'exécuter. » *(Croix de Valenciennes.)*

Un autre ouvrier faisait cette juste remarque : « Avant la Révolution, les hommes travaillaient six jours et vivaient le septième sans travail. Aujourd'hui, l'ouvrier travaille les sept jours de la semaine et peut à peine vivre. Cela vient, ajoutait-il, de ce que l'homme qui travaille sans interruption s'épuise vite et consume ses forces pour moins produire et par suite pour moins gagner. »

Digitized by Google

Le commerce, lui aussi, sans dimanche ne devient pas plus prospère, et, pour ceux qui, ce jour-là, s'astreignent à la besogne habituelle des autres jours, la vie n'est pas rendue plus agréable et fructueuse ; au contraire. Les ouvriers raisonnables en conviennent. Dans une réunion syndicale (1881), un garçon de magasin de nouveautés, parlant au nom de ses compagnons, leur disait : « Un jour de repos chaque semaine, mais c'est la chose la plus rationnelle du monde. Il faut à tout travailleur un jour de repos exigible comme délassement, distraction, resserrement des liens de la famille et de la société. Il est bien juste qu'après avoir donné six jours de travail il ait un jour pour lui. Le travail du dimanche n'est qu'une question de boutique et de concurrence ; mais si la mesure est générale, encore un argument qui tombe à l'eau. Et cette bourgeoisie, qui prétend qu'il faut une religion pour le peuple, ferait bien de commencer par donner l'exemple et y associer ses employés. »

La coutume actuelle dans les grandes villes et principalement dans la capitale est d'étaler les marchandises en dehors même des magasins de nouveautés. Cet état de choses fut discuté aux délibérations du conseil municipal de Paris.

Des conseillers proposaient d'accorder la faculté d'enlever les étalages seulement à six heures du soir le dimanche, aux commerçants qui s'engageraient à donner deux jours de repos soldés par mois à leurs employés. Outre que cette proposition était illégale en ce sens qu'elle établissait des catégories, elle était « idiote », selon le mot du socialiste Colly.

M. Adrien Véber, autre socialiste, le démontra dans un long discours. Puis élevant le débat, envisagea la question du jour dominical : « Nous voulons, dit-il, le repos dominical pour les employés et non le repos hebdomadaire laissé au choix des patrons. Outre que les promesses des patrons d'accorder deux jours de repos par mois ne méritent qu'une confiance limitée, ce repos, à jour variable, ne satisferait pas les employés. Comme vous, Messieurs, ces hommes ont une famille ; comme vous, ils veulent pouvoir se retremper un jour par semaine dans la vie familiale. Le pourront-ils si le jour du repos accordé à la mère arrive un jour différent de celui accordé au père, un jour autre que celui où se reposera le fils? Sans repos dominical, point de vie de famille. Seul à la maison le jour de son repos, le chef de famille s'ennuie et va chercher des distractions au cabaret. Il

Digitized by Google

dépense ce qui aurait pu servir à récréer utilement toute sa famille. Le repos dominical est appliqué en Angleterre et en Suisse ; la religion le prescrit et en fait une loi divine. Les congrès catholiques de Reims, d'Avignon ont été d'accord avec les Congrès ouvriers pour réclamer le repos dominical. Nous, socialistes, nous vous demandons de l'accorder aux employés au nom de l'humanité. »

Les ouvriers de la boucherie parisienne ont également réclamé, naguère, par une grève, contre un travail de nuit qu'on leur impose uniquement pour favoriser les fraudes, et contre le travail du dimanche (qui n'est qu'une vexation anticléricale) pendant six mois de l'hiver. En été même, disent-ils, ce travail pourrait s'achever, au plus tard, à onze heures. Ils demandent, en outre, qu'il n'y ait plus de vente le dimanche. On leur a refusé cette légitime satisfaction. Mais alors, ne serait-ce point aux clients un devoir et une charité de les laisser en repos ce jour-là ? Ne serait-ce point ainsi la meilleure façon de donner aux employés ce qu'ils cherchent et réclament si justement ? C'est la réforme sociale désirée et qui ramènerait la paix et la prospérité dans le pays. Travaillons donc pour notre part à la réaliser en ne nous permettant jamais de demander à qui que ce soit un travail quelconque le jour réservé par le Seigneur à son culte et au repos de l'humanité.

§ VI. Une autre plaie sociale actuelle ce sont les parties de plaisir entreprises le dimanche. « A côté du dimanche chrétien il y a aujourd'hui le dimanche laïque consacré à des amusements incompatibles avec l'accomplissement des devoirs religieux. Or, beaucoup de catholiques se rendent complices de ce désordre. Pour eux aussi, le dimanche est devenu un jour d'amusement. Après avoir entendu, à la hâte, une messe dans la matinée, ils se croient quittes avec le précepte ; ils courent ensuite après toutes les distractions offertes en appât au public par ceux qui ont juré de faire cesser les fêtes du Seigneur et de les remplacer par celles de Satan. Que voyons nous, en effet ? Pendant que les salles de concert et de théâtre, les lieux de promenades, les chemins de fer, les champs de courses, etc., regorgent d'une foule avide de s'amuser, nos églises sont désertées. Ce n'est point là sanctifier le dimanche ; ce n'est point là l'antique manière chrétienne de passer le jour du Seigneur.

Digitized by Google

« Nous-mêmes, catholiques, nous nous indignons à l'idée que la franc-maçonnerie cherche à supplanter le dimanche [1], à faire concurrence au précepte divin par des institutions et des habitudes contraires, et nous contribuons à pervertir l'esprit de l'institution catholique en nous donnant trop, pour notre compte, au plaisir. Ce n'est pas tout de lutter contre la laïcisation des écoles et des hôpitaux ; pourquoi contribuons-nous de toutes manières à laïciser le Jour saint du repos ? Abstenons-nous donc d'imiter les ennemis de la Religion, de prendre part à leurs fêtes laïques et sataniques ; revenons aux saines traditions et aux habitudes catholiques. » *(Semaine relig. de Cambrai.)*

Il n'est, certes, pas défendu de se récréer le dimanche ; mais nos divertissements doivent y revêtir certaines conditions. « Il faut, dit saint Jean Chrysostome, passer les jours consacrés au Seigneur, de manière que si l'on donne quelque relâche au corps ou à l'esprit, cela se fasse sans dommage pour notre âme. » En conséquence, le divertissement doit être honnête, et surtout être pris en dehors du temps des offices divins. Or, malheureusement, ce n'est pas ainsi que de nos jours généralement l'on comprend et emploie les loisirs du dimanche.

On peut, avec encore plus de raison, appliquer à notre temps ce que Bossuet disait du sien : « En vérité, on pousse trop loin la licence. Bientôt, le jour du Seigneur sera moins à lui que tous les autres, tant on cherche de prétextes pour l'abandonner à l'inutilité et au plaisir. Beaucoup de gens raisonnent de la manière suivante et y conforment leur conduite : « Puisque, disent-elles, le dimanche est un jour de repos, il est donc logique et permis de s'amuser ce jour-là et d'y rechercher son plaisir. » — « Cette manière de raisonner et d'agir, répond Bossuet, tend à renverser le précepte de la sanctification du dimanche. Dieu n'a point établi le repos dominical dans ce but. Il se plaint, au contraire, dans les prophètes que son peuple interprète ainsi faussement son commandement. « Plusieurs fois dans Isaïe » (LVIII, 13-14), il reproche aux juifs « d'avoir fait leur volonté, d'avoir recherché leur plaisir en ce jour ; d'avoir regardé le sabbat comme un jour de délices ou comme un jour d'ostentation, de gloire humaine. » Il leur

1. Voici en effet une recommandation impie trouvée dans un Manuel maçonnique : « Il faut surtout éloigner le peuple de l'église. Entre autres moyens d'y arriver, c'est d'encourager et de favoriser le travail et les amusements pendant le dimanche et les fêtes chrétiennes. C'est ainsi qu'on parviendra à déchristianiser le peuple... »

Digitized by Google

montre la délectation qu'il faut chercher en ce jour : « vous vous délecterez, dit-il, dans le Seigneur. » *(Is.)*

« S'il était permis, continue Bossuet, de passer sa journée dans de vains amusements, pourquoi ne pourrait-on pas s'occuper à des ouvrages plus utiles et plus nécessaires ? Qui a introduit ce retranchement du saint Jour et pourquoi n'aurait-il pas ses vingt-quatre heures comme les autres ? » Saint Thomas, pour autoriser les amusements, exige pour condition « qu'ils soient innocents, et pris en temps convenable. » (Q. 68, a. 2, 2, 2.) « Pourquoi, se demande Bossuet, si ce n'est pour nous faire entendre qu'il y en a qu'il faut exclure des saints jours quand même ils seraient permis en d'autres temps. » « Non enim ad ludendum ordinatur talis dies, sed ad laudandum et orandum Dominum tuum. » *(Summ.)*

Pour entrer dans des détails pratiques et mettre le doigt sur la plaie vive, citons les textes suivants : « Touristes, voyageurs, n'allez point dans l'unique but de vous donner une légère satisfaction, imposer sans aucune nécessité des trains de plaisir, le dimanche, aux employés des chemins de fer ; vous-mêmes y trouveriez une lourde fatigue pour le reste de la semaine et compromettriez la sanctification de cette sainte journée, peut-être même l'assistance à la sainte messe ; en tout cas, vous pourriez ainsi la faire manquer à beaucoup d'autres... On se forge follement des chaînes au détriment des droits de Dieu, de son salut et du salut des autres. Que l'on évite donc, comme funestes écueils, d'abord, certaines soirées (bals, etc.), qui commencent le samedi soir pour ne se terminer que vers la fin de la nuit. C'est au grand détriment des offices du dimanche pour les hôtes, pour les invités et pour le personnel de la maison. En second lieu, les déjeuners, les grands dîners du dimanche produisent le même résultat défavorable.

Agissons avec plus de charité et de religion... laissons à tous la liberté nécessaire pour se reposer et se sanctifier. Choisissons d'autres jours pour les grandes réunions... » (L'abbé Pilliol, dir. de l'Œuvre dom. d'Orléans.)

« ..... Les courses, les orphéons, les fanfares, les excursions champêtres pourraient être des plaisirs irréprochables le dimanche s'ils n'empêchaient pas d'assister aux offices et si l'on n'y employait pas trop de temps.

« Ce qu'il y a de bien affligeant, c'est de constater la décadence

Digitized by Google

progressive des mœurs chrétiennes. On semble choisir à dessein le jour que nos ancêtres respectaient tant et nommaient le saint jour du dimanche pour les affaires extérieures et les parties de plaisirs lointaines. Des paroisses entières s'ébranlent emportées par le tourbillon, laissant leurs églises vides. Si les églises sont abandonnées, les foyers le sont aussi. On déserte la table de famille pour aller chercher au loin des joies bruyantes, des festins organisés par des Sociétés qui ne sont pas des sociétés de tempérance. Le dimanche à l'église, le dimanche en famille sont des souvenirs vieux et importuns. A ces souvenirs pourtant se rattache l'idée de la sage économie et du repos vivifiant. On interpréterait très mal notre pensée, si l'on croyait que nous sommes hostiles aux récréations honnêtes et modérées, mieux connues par nos pères que par leurs enfants. Mais nous ne pouvons comprendre que les hommes de foi n'opposent aucune résistance aux abus qu'ils réprouvent au fond et ne réclament pas ouvertement, avant la part du monde, celle de Dieu. » *(Écho de Fourvières.)*

Cependant les Associations fondées pour la restauration du repos dominical réprouvent ouvertement dans leurs Assemblées cette conduite si peu édifiante : « Un des abus principaux contre lequel doit s'exercer l'activité des zélateurs, ce sont, disent-elles, les fêtes mondaines et les réjouissances publiques si fatales à la sanctification du dimanche. »

Une Association suisse réclame « l'interdiction des fêtes profanes et des danses publiques au jour consacré à Dieu. » Naguère en Angleterre, on distribuait de tous côtés une circulaire où on lisait : « Prions afin que les fêtes publiques et bruyantes qui abaissent si profondément le niveau moral des populations et les détournent si promptement de leurs devoirs n'aient plus lieu le dimanche. »

Saint Augustin disait : « Les gens de bonne chère qui, le dimanche, s'assemblent pour festoyer ne font pas mieux que ceux qui passent le jour du Seigneur à travailler. »

Enfin, « c'est surtout de la façon dont les classes supérieures se conduisent que dépend en grande partie la manière dont les classes inférieures observent le dimanche. C'est un devoir pour les membres de ces classes de faire, par tous les moyens en leur pouvoir, de l'apostolat en faveur du dimanche. Or, ni la cessation du travail, ni même l'assistance à la messe ne sont suffisantes

Digitized by Google

pour elles; le respect du jour du Seigneur, jusque dans ses moindres détails, doit s'y joindre. Il est du plus mauvais effet de voir les parties de chasse ou d'agrément, les divertissements publics et bruyants, fixés au dimanche, dans certaines familles où tous les jours de la semaine étant libres, il serait facile de choisir un autre jour pour se divertir que celui du Seigneur. C'est ici le cas d'appliquer le mot de saint Paul : « il est des choses permises en soi qu'il ne convient pas toujours de se permettre. » Ajoutons que les divertissements, parties de plaisir, fêtes de famille, etc., ne vont pas sans un surcroît de travail pour les domestiques, pour les fournisseurs, pour les ouvriers; il est évident que ceux qui commandent les travaux ou ceux qui en profitent sont responsables de leurs suites, dont la principale, indépendamment même du travail, est de diminuer dans le peuple le respect de la loi divine. » (Mgr Petit, direct. du Dim. Cath.)

Avant de terminer ce paragraphe, résumons ici les réformes désirables à réaliser en nous et autour de nous :

Dans nos habitudes n'y a-t-il pas quelque chose à changer dans l'emploi que nous faisons du jour de Dieu? Nous allons à la messe, mais nous arrangeons-nous pour que tous les autres puissent en faire autant sans trop de difficulté? Nous n'achetons pas d'importantes fournitures, mais nous entrons chez le marchand de tabac pour acheter un timbre, un cigare, un journal. Une fleur nous tente chez la bouquetière, nous la lui prenons pour la mettre à notre boutonnière.

Nous faisons précisément venir le coiffeur ce jour-là ou nous allons le trouver.

Les établissements de bains travaillent plus que jamais le dimanche matin.

Sans doute, il est permis de se récréer, de se délasser ce jour-là; mais il y a manière et le temps convenable doit être choisi. Ce n'est pas pendant les offices de la paroisse qu'on doit se promener, ou tirer des coups de fusil sur des lapins.... etc...

Parlons un peu des domestiques. Que leur demande-t-on le dimanche? Un peu plus de travail souvent que les autres jours. On fait des nettoyages le matin et puis on a du monde quelquefois à déjeuner, presque toujours à dîner. Dans les grandes villes, les cochers et les gens d'écurie préparent toute la matinée la sortie pour les courses ou la promenade; au château, c'est de même en vue du pique-nique sur l'herbe ou du rallye-paper. Et

Digitized by Google

le service de la cuisine comment se fait-il le dimanche? Plus la maison est opulente, moins les serviteurs ont le temps d'aller aux offices religieux. Une bonne à tout faire va à la messe, ses maîtres s'arrangent pour cela. Une grande cuisinière, un chef n'ont pas le temps de passer seulement une demi-heure à l'église. Bien rares sont les maisons où on leur en fait une obligation, en s'arrangeant de manière à ce qu'ils puissent la remplir. Les acquisitions de table pourraient être exécutées facilement le samedi, les balayages aussi, le ratissage des jardins également. Mais non. Pendant que les riches vont à une messe aussi courte que possible, toute la domesticité est en l'air pour le premier déjeuner, la sortie, les rangements et l'ordonnance du logis. Une brave cuisinière disait dernièrement, les larmes aux yeux : « C'est beau de faire sa religion, mais il faut avoir de quoi. »

§ VII. Pour nous encourager à commencer ou à poursuivre cette réforme individuelle et sociale, il est bon de considérer ce qui, sous ce rapport, se passe en quelques pays étrangers. Une lettre de M. Charles Hil, secrétaire de l'Association des ouvriers pour le repos du dimanche, à Londres, va nous dire ce qui se fait en Angleterre.

Datée de 1889 et envoyée au Congrès de Paris tenu cette année-là, elle contient de grandes leçons pour toutes les classes de notre société française qui semble croire que tout serait perdu si l'on changeait quelque chose au système actuellement en vigueur en France.

« Ayant travaillé depuis trente ans, comme secrétaire de la Société anglaise des ouvriers pour le repos du dimanche, il n'y a rien que moi et mes collègues désirions plus ardemment que de voir partout toutes les classes de la société jouir des bienfaits inappréciables qu'apporte aux individus, aux familles et aux nations l'observation chrétienne du dimanche. Tous les hommes de bien de notre pays soupirent après le jour où tous les travailleurs réclameront plus complètement encore la jouissance du dimanche, se reposeront ce jour-là et sauront se réserver du temps pour penser à cette vie à venir au devant de laquelle nous marchons tous.

En Angleterre, l'institution du dimanche est fermement soutenue par l'opinion publique. Le devoir d'observer ce jour-là est plus ou moins enseigné par la plupart des professeurs chrétiens, par

Digitized by Google

les prédicateurs de nos églises et par un demi-million d'instructeurs volontaires qui donnent l'enseignement religieux aux enfants dans nos écoles le dimanche.

Beaucoup de nos lois protègent aussi le repos de ce jour. Le trafic en ce jour-là est considéré comme illégal et,à part quelques exceptions dans de très pauvres districts, les magasins sont tous fermés le dimanche. Les débits de boissons, en Écosse, en Irlande et dans le pays de Galles sont fermés pendant tout le dimanche, sauf dans quelques villes d'Irlande.

En Angleterre, les débits de boissons sont fermés la plus grande partie de ce saint jour et en 1887 la Chambre des Communes, par 179 voix contre 158, a voté en seconde lecture un projet de loi en vue de la fermeture des débits de boissons pendant tout le dimanche. Sur les chemins de fer, le nombre des trains est considérablement réduit. A Londres et dans beaucoup de communes rurales, les lettres ne sont pas distribuées le dimanche. Dans les villes de province, il n'y a généralement qu'une seule distribution de bonne heure, le matin. Nos théâtres et tous lieux d'amusement public, les expositions, les musées employant plus de 500.000 personnes sont fermés par la loi et cette grande armée de travailleurs peut ainsi se reposer au jour sacré. Des 182 journaux quotidiens qui se publient dans le Royaume-Uni, pas un ne paraît le dimanche, les employés de cette grande industrie peuvent donc se reposer.

Jetons un rapide regard sur le dimanche en Amérique :

« Rien de plus beau, écrit M. H. de Cerney, que la manière dont on célèbre le dimanche en Amérique. Dans les villes des États-Unis, les seuls magasins ouverts sont les pharmacies. On n'entend que les chants de l'orgue et les chants religieux qui s'en vont porter le recueillement et la pensée du ciel jusque sur les places publiques. Il y a quelques années, pour ne pas troubler les offices, des chaînes étaient tendues dans les rues, afin d'arrêter la circulation des voitures. Ces entraves ont disparu, parce qu'elles étaient inutiles. Les omnibus ne marchent pas le dimanche, le service est suspendu sur beaucoup de chemins de fer, les bateaux à vapeur ne quittent point les quais. Les théâtres, les salles de billard, les salles de jeu, tout est fermé. Les églises seules sont ouvertes et, vers dix heures du matin, les cloches s'ébranlent pour appeler tout le monde à la prière. De dix heures à midi, les rues sont littéralement désertes, et celui qui serait vu se

Digitized by Google

promenant à cette heure-là serait fort mal jugé. Les enfants eux-mêmes s'abstiennent en pareil jour de se livrer à des amusements bruyants et gardent dans leurs jeux un calme et une gravité remarquables. Si un bal est donné le samedi, la danse s'arrête avant minuit et chacun se retire sans songer à murmurer des bornes mises à ses amusements. En Amérique, les voyages sont également suspendus le dimanche, et le négoce n'en souffre nullement. On se met en route le lundi pour ses affaires et, grâce à la rapidité des chemins de fer, il est bien rare qu'on ne puisse être de retour dans sa famille le samedi. Est-ce à dire que le dimanche soit religieusement observé par l'universalité des citoyens américains? Non, sans doute ; il y a en Amérique, comme partout, des indifférents et des impies, il y a surtout beaucoup de paresseux que la moindre pluie dispense de se rendre au temple. Mais si la prière est trop souvent négligée, le repos est toujours observé, et ce repos a quelque chose de religieux ; il dispose à la prière et au recueillement. Il donne à l'homme le temps de remplir ses devoirs religieux, il resserre les liens de la famille et procure aux parents la jouissance de se voir pendant vingt-quatre heures entourés de leurs enfants et de se mettre au courant de leurs affaires et de leurs progrès. » *(Courrier de la semaine de Lyon.)*

CONCLUSION.

L'Assemblée générale des catholiques de Paris (1897) a émis les vœux suivants qu'on ne devrait pas laisser stériles :

« Qu'à cet effet (restaurer la pratique du dimanche), des Comités locaux et paroissiaux soient constitués en aussi grand nombre que possible.

Que les Communautés religieuses qui donnent l'enseignement insistent davantage auprès de leurs élèves sur la nécessité d'observer le repos dominical et sur les moyens d'y arriver.

Que les catholiques interdisent toute livraison de marchandises à leur domicile les dimanches et les jours fériés.

Qu'ils sollicitent des municipalités l'allègement du service des facteurs et s'abstiennent eux-mêmes, autant que possible, de coopérer au travail de la poste.

Qu'ils proposent aux industriels l'exemple heureux donné par les usines de Roanne de l'arrêt du travail le samedi à midi.

Digitized by Google

Qu'ils insèrent la clause du repos dominical dans les marchés conclus par eux avec les entrepreneurs de bâtiment et choisissent de préférence leurs mandataires parmi les hommes connus pour faire respecter le dimanche.

Qu'ils s'appliquent par des ligues d'acheteurs à obtenir des marchands la fermeture de leurs magasins le dimanche et facilitent eux-mêmes cette fermeture en n'achetant et en ne faisant rien livrer le dimanche. »

La restauration du repos dominical s'impose donc urgente et nécessaire. On ne peut plus le contester.

C'est au nom de la loi divine, au nom de la raison, au nom de l'humanité que le repos du septième jour est commandé. Dès lors, les hommes de foi, les hommes d'intelligence, les hommes de cœur ont deux obligations à remplir : garder eux-mêmes ce repos et devenir les protecteurs du repos des autres par l'exemple et le conseil. Nous les supplions de prendre avec leur conscience cette simple et facile résolution :

Nous nous engageons à ne pas travailler ni à faire travailler; à ne point vendre ni faire vendre ; à ne point acheter ni faire acheter, les jours de dimanches et de fêtes, sauf les exceptions autorisées par la nécessité.

La fidélité à cet engagement assure à toutes les classes de la société le paisible exercice du droit sacré de servir Dieu en liberté le dimanche.

Mettons-nous donc à l'œuvre sans retard. Retenons-le : « La sanctification du dimanche est la clef de voûte de tout l'édifice religieux et social. » C'est pour recommander la fidèle observance d'une loi si importante que le concile provincial de Rouen, en 1850, rédigea ce canon que nous livrons à la méditation de nos lecteurs : « Diligenter imprimis erudiatur plebs christiana circa præceptum de sanctificandis diebus dominicis et festivis in populo, undè totius reipublicæ christianæ bona vel prava repetenda est conditio. Instent igitur parochi ne parvipendatur tanta præcepti observantia. »

Fr. LÉONARD d'Armentières, o. m. c.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DES RÉCOLLETS DE VALENCIENNES [1].

I. — Le couvent des Cordeliers (1215-1608).

Si surprenante que puisse paraître la chose, il est affirmé par les historiens postérieurs au XVe siècle que le couvent des Mineurs de Valenciennes date de 1213. Gonzague ne parle pas autrement. Malheureusement cette affirmation ne peut tenir devant la critique. On sait en effet, d'une manière pertinente, que les premières expéditions des Franciscains hors de l'Italie remontent à l'année 1217 [2]. Néanmoins il n'en reste pas moins vrai que la fondation de Valenciennes est une des plus anciennes parmi celles de France. Ce fut le F. Pacifique qui y députa les premiers Mineurs. Ils étaient au nombre de cinq. Gonzague donne le nom de trois d'entre eux : le supérieur, F. Guillaume, le fr. Jacques Sportulanus (Alphonse de Bayonne), et le fr. Jean le Nattier *(Josse a Matrenas)*. Ils se renfermèrent dans l'hôpital dédié

1. Ouvrages consultés : Les principales sources imprimées sont : l'*Histoire du Hainaut* de Jacques de Guyse — l'*Histoire ecclésiastique de la ville et comté de Valentiennes*, par Simon Le Boucq ; — Gonzague. *De orig. ser. relig.*, 1587, p. 1066-1068 ; — parmi les *manuscrits* citons : de la Bibliothèque de Valenciennes : le ms. 762 *(Blasons, épitaphes, peintures, tombales et murales, verrières existant à l'église St-François à Valenciennes)* ; — les *Mélanges* de Leboucq ; — Poutrain : *Histoire de Valenciennes* (Ms. 741), les *Généalogies* de Sars de Solmon (13 volumes) ; — Les *Registres de l'état-civil aux archives de Valenciennes* ; il existe à Valenciennes peu de documents postérieurs à S. Leboucq et moins encore aux archives du Nord.

En outre on pourra consulter les différents épitaphiers des bibliothèques de Douai, Cambrai, Bruxelles, relatifs aux églises de Valenciennes et signés des noms de Jean Lalou, Pitpan de Montauban, S. Leboucq, du chanoine Hellin, de Malotan ou encore anonymes. A quoi il faudrait encore ajouter les importantes archives des Frères-Mineurs de Malines que nous n'avons malheureusement pas pu consulter.

2. *Saint François d'Assise*, par le P. Léopold de Chérancé. 7e édition, ch. XI.

Digitized by Google

à saint Barthélemy et à sainte Madeleine, près de la porte Cambrésienne. Ils ne possédaient qu'un seul bréviaire. Leur charité et leur modestie furent la plus éloquente de leur prédication. Ces offices charitables restés chers aux Cordeliers, se trouveront rappelés dans un sceau du custode des Frères-Mineurs de Valenciennes portant la date de 1392 ; et présentant sous une niche gothique deux religieux qui lavent les pieds à un personnage assis [1], ainsi qu'il convenait à de vrais disciples et fils de celui qui se « sentait, comme l'a dit Ozanam, plus particulièrement poussé vers les lépreux, vers les misérables, vers tous ceux que le monde repousse. » Auprès d'eux, et dans cet humble ermitage vinrent se cacher plusieurs chevaliers d'un grand nom [2]. Les monastères d'Arras et de Lille furent également fondés hors des remparts.

Le couvent de Valenciennes s'augmenta rapidement ; aussi la comtesse Jeanne de Flandre résolut-elle en mars 1225 de leur bâtir un monastère, par reconnaissance pour la charitable assistance que Ferrand de Portugal, son époux, avait reçue des Cordeliers durant sa captivité à Paris. L'emplacement choisi pour le nouveau couvent fut le donjon même des comtes de Flandre qui se dressait dans l'enceinte de la ville entre deux cours d'eau.

Les architectes de la princesse furent chargés de la construction du monastère et de l'église. Les frères trouvèrent l'un et l'autre trop somptueux ; ils ne pouvaient oublier les instantes recommandations de leur Père qui voulait la pauvreté dans les bâtiments sans exclure le beau dans la simplicité. Ils furent même sur le point de tout refuser. Toutefois Jeanne sut imposer ses volontés [3] et la consécration de l'église fut faite par Godefroy de Fontaine, évêque de Cambrai, le dimanche après l'invention de la Ste Croix, de l'an 1233, sous le titre de la Trinité, de la Sainte-Croix et du B. François. Entre autres reliques placées dans l'église et mentionnées par Gonzague, il convient de noter une épine de la sainte couronne. Le tout a péri en 1566.

Mais comme il avait été impossible à la pieuse fondatrice de

1. Demay, *Sceaux de la Flandre*, n° 7495.

2. Gonzague cite *Jacques Sylvester*, doyen d'Artois et le gouverneur de Valenciennes.

3. D'après Gonzague, la comtesse Jeanne aurait écrit au Pape et à saint François pour vaincre les scrupules des frères et ce serait le frère Élie qui aurait expédié l'ordre d'accepter les constructions.

Digitized by Google

faire accepter, de son vivant, quelque rente à ces fervents disciples de la pauvreté, elle leur laissa, par son testament, « en pure et débonnaire aulmone, vingt cottes de gris avec les capperons, et autant de blanches sans les capperons et autant de toile commune et autant de hotteaux (huitelées ?) de bled et autant de papilions d'or et autant de cordes de lin à payer tous les ans..., pendant trente ans conséquemment. » Ces largesses princières devaient se renouveler. Les comptes de Jeanne de Valois, épouse du comte Guillaume, signalent pour 1319-21 « dix-huit *los* (mesure de vin) pour le ministre des frères-mineurs à Vallenchiennes » et, encore aux mêmes frères en 1335-36, pour pitance, au jour de St-Loys de Marseille, VI angiaus (agneaux ?) IIII libvres, XIII sols [1]. »

Les relations des Frères-Mineurs avec les comtes du Hainaut se maintinrent avec le même caractère de bienveillance et d'intimité pendant plusieurs siècles, et c'est à ce titre que ces religieux devinrent les gardiens de leurs dépouilles mortelles, les exécuteurs de leurs dernières volontés et les bénéficiers des charges pieuses ordonnées pour le repos de leurs âmes. Là furent ensevelis, plusieurs même sous l'habit de Saint-François, les membres des familles de Blois et d'Artois, les seigneurs de plusieurs châteaux voisins et les premiers magistrats de la cité.

Du reste nous n'avons pas à refaire ici cette première partie de l'histoire des franciscains de Valenciennes que Jacques de Guise, le plus illustre des religieux de ce couvent, a conduite jusqu'à la fin du XIVe siècle et qui a été complétée depuis par S. Leboucq, pour les trois siècles suivants. On sait que le savant frère-mineur que nous venons de nommer, est né à Mons, et que tout en enseignant la philosophie et les mathématiques aux jeunes novices de son Ordre, il se livra aux recherches historiques qui lui ont permis d'écrire une volumineuse et précieuse histoire du Hainaut. Ces laborieuses traditions devaient se conserver dans le couvent, car il eut ses propres annales, remontant aux premières années de sa fondation et que Leboucq a pu consulter, comme il le témoigne par la note suivante : « un très ancien livre contenant la description d'iceluy couvent et reposant illecq... Je tiens qu'il a été escript du temps qu'on l'at basty ou bien peu après, étant iceluy en velain et d'un langage vrayment ancien. »

1. Archives du Département du Nord : Inventaire des comptes. (N° 1480.)

Digitized by Google

Quelques pages, en copie, nous en ont été conservées dans la partie non classée des archives de Valenciennes si riche en surprises. Ces chroniques, qui procèdent par années, ont été continuées dans la suite par les religieux appelés à remplacer les Cordeliers [1].

Parmi les illustrations sorties de ce couvent, et qu'il faut rappeler ici : citons le frère Noiroufle, « natif et vêtu à Valenciennes » qui se distingua au siège de Compiègne [2] ; François Pétrart, né à Valenciennes, qui, après avoir été gardien à Douai et élu provincial dans cette ville, en 1582, devint évêque de Chalcédoine et suffragant de Cambrai. Ses cendres reposaient à Mons, dans le chœur de l'abbaye du Val des Écoliers dont il était devenu abbé et où il mourut le 1er juin 1592, après 5 ans d'épiscopat. — Son portrait au bas duquel se lisait une inscription latine était conservé dans la salle du chapitre de nos Récollets [3].

Plan du couvent. — Au défaut des chroniques franciscaines qui ont disparu, il nous reste du moins plusieurs plans qui vont nous permettre de tenter une description de ce couvent. S'il ne nous est pas possible d'indiquer les restaurations ou transformations diverses que chaque siècle a pu nécessiter, il nous est permis de croire du moins que la disposition générale n'en a pas été notablement modifiée. Guichardin en 1582, le donnait comme le plus grand et le plus beau de toute la ville.

Ce couvent, qui, à l'origine, était parfaitement isolé, dessinait un quadrilatère assez régulier. Il était compris entre quatre rues : d'une part les rues parallèles de St-François et derrière les Récollets avec une porte sur chacune de ces rues et pour les deux autres côtés opposés la ruelle St-Jean et la rue des Flageolets avec la place à Lille. Près de l'entrée principale, rue St-François, et dans la muraille de clôture on voyait au XVIIIe siècle, une niche avec la statue de Ste Rose de Viterbe. L'église, seul bâtiment qui nous ait été conservé, divisait presque également ce terrain. Elle était orientée du nord au midi ; contre sa face occidentale s'appuyait le grand cloître accosté lui-même du petit cloître. Le grand cloître était un carré d'une trentaine de mètres

1. Cf. Chevalier, *Bibliogr.*, 2e édition. V. Jacques de Guise, et la collection de Pertz, tome IX (1847), pp. 292-382, et le *Manuel des sources*, de Molinier.

2. *Les Franciscains en France*, p. 4, d'après Georges Chastelain.

3. V. Sa notice dans les *Évêques auxiliaires de Cambrai et de Tournai*, de Dom U. Berlière.

Digitized by Google

de côté, dont les galeries étaient voûtées en pierres. Celui que Leboucq a vu datait de 1589. Là passait une rivière, affluent de l'Escaut, longeant « le mur ou plutôt la façade de l'église Saint-François », si bien qu'on y accédait d'abord par un pont.

Nous allons parcourir ces différentes salles en nous arrêtant devant les principaux objets d'art qu'ils renfermaient. Entrant au cloître, on voyait auprès de la porte des orgues et contre le mur, une épitaphe en marbre, représentant une Notre-Dame entre deux priants, dont l'un avec sa cotte d'armes. Les inscriptions étaient : « Chy dessous gist Jehan Daubry Escuyer (✠ 1415) et Chy devant en ce *praiel* (cloître) gist Delle Marie Daubry, sœur au dit Jehan (✠ 1413). » Au cloître encore, pierre bleue gravée représentant deux cordeliers en prière devant la Vierge Mère; derrière eux, S. François. L'inscription portait encore ces mots, au XVIIIe siècle : « Chy devant gist frère Pierre Denghien... chy devant gist frère Estienne Denghien, jadis gardien de chéens, qui trespassa l'an MCCC IIIIxx et XIX, le XIIe jour... [1]. »

A côté du petit cloître sont les armes de Messire Jehan comte de Hainaut et de Zéelande et Sire de Frise ; de Messire le bon, comte Guillaume, premier du nom et de son frère avec celles de trois de ses successeurs du même nom. On y voyait enfin les écussons de deux Baudry, seigneurs de Roisin.

Ces deux cloîtres étaient resserrés entre deux bâtiments parallèles : d'un côté et près de l'entrée de l'église, la brasserie avec l'infirmerie, qui s'ouvrait sur un jardin ; de l'autre et près du chœur, le réfectoire et la cuisine avec, à l'étage, le dortoir et la bibliothèque.

Plusieurs bourgeois avaient leur épitaphe dans le chapitre. Entre cette salle et le cloître était une sépulture, haut élevée avec dessus, deux personnages de pierre blanche représentant Jean Party (✠ 1404) et sa femme, et deux inscriptions, dont l'une du côté du chapitre et l'autre dans le cloître. Auprès, un marbre plat, gravé et orné de six écussons et d'une inscription pour Jacques, fils du précédent. En 1426, Delle Sandre Dangrielle, demande sa sépulture « à St-François au plus près de la sépulture du seigneur *Jehan Partit*, cui Dieux pardoinst. »

1. *Épitaphier anonyme.* Coll. M. L. Serbat.

Digitized by Google

Au milieu du chapitre, se voit une lame de cuivre sur laquelle sont gravés deux personnages long vêtus avec trois écussons en tête, douze autres à droite et autant à gauche ; les noms sont ceux de Jean Party l'aîné (✠ 1439) et de sa femme.

Allard Dougardin, fils du Seigneur Bauduin (✠ 1407) et sa femme avaient, auprès, une lame semblable. Notons encore dans la même salle trois tombes en marbre : dont deux sont gravées, la première pour Wautier Grebert (✠ 1379) et sa femme ; la seconde pour Marguerite, fille du précédent ; sur la troisième se voient, taillés en demi-bosse, un homme long vêtu avec sa femme et entre eux leur petit enfant, c'était le monument de Mahieu Dougardin, fils d'Allart (✠ 1395).

Signalons enfin, toujours au chapitre, bien que d'une date inférieure, la tombe de frère Ambroise de Landas, récollet aussi distingué par ses talents que par son zèle pour l'œuvre de la réforme. La mort le surprit dans ce couvent en 1621. — La fenêtre du milieu du chapitre était ornée d'une verrière portant l'image du crucifix entre quatre écussons.

Des jardins assez étendus séparaient ces divers bâtiments. Dans la suite, et sur chacune des quatre rues, le couvent se trouva entouré de propriétés particulières, parmi lesquelles la maison de la mère syndique, chargée des intérêts temporels du monastère. Il est probable que ces terrains en bordure sur la rue avaient dû être cédés peu à peu à des particuliers, par le couvent, pour créer quelques rentes. Cordeliers ou Récollets qui se succédèrent dans ce couvent eurent les uns et les autres leur cimetière particulier dans lequel un grand nombre de membres du tiers-ordre et de bourgeois de Valenciennes obtinrent leur sépulture. On trouve dans les actes des différentes paroisses des mentions comme celles-ci : « Enterré à requolest,... au cloistre des Récollets,... au jardin des Récollets,... » de ce nombre : « Noël Crameillon, boucher de son stile exécuté par la justice. »

Le couvent, d'après Gonzague, renfermait 24 religieux, en 1587.

II. — Les Récollets. (1608-1794).

La Réforme. — Les Cordeliers des Pays-Bas avaient eu beaucoup à souffrir des violences des Gueux. Trois cents d'entre eux périrent victimes de leurs cruautés. Il y en eut trois à Valenciennes

Digitized by Google

dont le souvenir était rappelé en ces termes dans le martyrologe franciscain, à la date du 22 mars :

« A Valenciennes, plusieurs martyrs qui ont eu bien des vilenies à souffrir des hérétiques en 1566. » Leurs noms nous manquent, et nous devons même ajouter que Gonzague, 1587, déclare qu'il y eut à Valenciennes des exilés, mais aucun martyr.

La première ferveur ne s'étant pas soutenue, une réforme était devenue nécessaire au couvent des Cordeliers. Et comme les chapitres provinciaux réunis à Valenciennes et en d'autres lieux, à la fin du XVIe siècle, n'étaient point parvenus jusque-là à la faire accepter, le Père François Castellain nommé pour la seconde fois, en 1607, provincial de la province St-André à laquelle notre couvent appartenait, résolut de ne pas hésiter plus longtemps. Il arrivait donc le 10 mai 1608 avec la colonie des Mineurs récollets qui devaient entreprendre la réformation de la communauté. Un seul Cordelier l'accepta et demeura, les autres se retirèrent dans d'autres cloîtres. Le jour même le changement était opéré et les Récollets commençaient par les vêpres la célébration de leurs offices. Nous verrons que cette salutaire réforme persista jusqu'en 1794, dans les conditions primitives de piété et de dévouement aux plus humbles. La pauvreté telle que l'avait embrassée et enseignée saint François, était le caractère principal de la nouvelle congrégation; aussi la première préoccupation des nouveaux religieux en arrivant à Valenciennes fut-elle de renoncer aux biens et avantages temporels qui avaient assuré l'existence des Cordeliers et amené sans doute leur relâchement. Il n'y eut pas jusqu'aux serments et métiers qui durent abandonner leurs antiques chapelles, — renonciation d'autant plus méritoire pour les nouveaux religieux qu'ils entraient dans un couvent en ruines. Mais ils travaillèrent à sa restauration avec tant d'activité et de bonheur qu'ils en firent l'un des plus beaux couvents des Pays-Bas. Cet abandon des biens des Cordeliers les privait de leurs principales ressources alors qu'elles étaient plus que jamais nécessaires. Devenues vacantes, à qui allaient appartenir ces dotations de leurs prédécesseurs ? La question fut mûrement examinée par les Archiducs Albert et Isabelle en leur conseil. La sentence rendue, au bout de onze ans, leur attribuait l'usage de ces anciennes fondations, tout en en réservant la propriété à la commune de Valenciennes, et dès lors pour faire constater ses droits, la ville faisait arborer ses panonceaux à la façade de l'église des Récollets.

Digitized by Google

La caisse des Cordeliers et autres secours. — La caisse dite des Cordeliers fut administrée par deux surintendants ou pairs et un receveur, tous trois nommés à vie. Recevoir les revenus, serrer les blés, acquitter les charges, rendre les comptes annuels étaient leurs fonctions ordinaires. « Les surintendants, est-il dit dans le règlement des biens des Cordeliers, du 7 avril 1634, ne pourront bastir audit couvent de S. François que pour cent florins chacun an,. sans agréation du conseil, d'autant que l'on voit par les comptes, y avoir eu de l'excès tant en bastiment qu'aumosnes. »

Les charges comprenaient deux messes journalières et 63 obits annuels (ailleurs il est dit 74), dont sept pour les différents comtes de Hainaut ensevelis dans l'église [1]. Les Pères Récollets laissèrent d'abord ces obits aller à la chapelle St-Pierre, pour les reprendre dans la suite, en 1652. Pour eux ils comptèrent uniquement sur les secours du Conseil particulier et sur les aumônes des fidèles. Leurs frères quêteurs allèrent, parcourant les villes et les villages du Hainaut, sur les pas de leurs Pères prédicateurs ou stationnaires. Quand les uns jetaient la semence de la bonne parole, était-ce trop pour les autres de glaner après eux quelques avantages temporels? Les avances, disons mieux les largesses successives de la ville permirent aux Récollets de payer leurs dettes et de donner complète satisfaction à leur charpentier et à leur maçon, vers 1633. Du reste les aumônes de la ville devinrent annuelles et il n'est que juste de donner ici quelques exemples de ces pieuses libéralités. En 1651, comme les religieux ont représenté que les quêtes de bière et de grains pour brasser qu'ils étaient dans l'habitude de faire par la ville ne leur apportaient plus rien à raison de la ruine alors générale des pauvres paysans, on leur donne 100 livres sur les Cordeliers et 60 sur la caisse de la ville.

En 1652, les Récollets ayant remontré que tous les trois ans il convient revêtir les religieux du couvent, et que, pour ce faire, il leur convenait avoir plus de 200 florins, ils demandent d'être assistés de quelque chose et reçoivent 200 florins.

En 1654, « en considération qu'ils déchargent deux messes par semaine et 63 obits par an, comme aussi pour la pièce de vin qu'on a accoutumé de leur donner tous les ans, pour la célébration des messes, on leur accorde 500 livres tournois à prendre sur la recette » des Cordeliers.

1. V. Leboucq, *Mélanges*, IV, p. 282.

Digitized by Google

Cette libéralité ne devait pas se démentir, car les mêmes comptes de la ville qui, en 1652, inscrivent le don de 155 fagots, 46 faisceaux de bois, 10 sacs de charbon et 48 livres de chandelles, mentionnent encore pour 1774, 250 fagots, 50 faisceaux de bois, 17 sacs de charbon, 50 livres de chandelles et en outre 50 florins pour acheter du beurre. Autant de secours annuels inscrits au budget, sans préjudice d'autres dons extraordinaires. En 1660, 300 florins leur sont alloués pour réparer leur cloître et une somme égale pour la voûte de ces galeries ; semblables subventions pour le même objet sont encore accordées l'année suivante.

D'autre part, les Récollets jouissent de certaines franchises. En 1689, les Échevins reconnaissent qu'ils ont le droit d'acheter leur vin en cercle où bon leur semble. En 1767, les commis et gardes des bureaux de Sa Majesté (sont invités à) laisser passer librement les P. Récollets de Quiévrain à Valenciennes, en franchise avec 60 vagues (mesures) de charbon de houille provenant de leurs quêtes libres, par suite d'une ordonnance du 8 avril 1762.

Les particuliers par des aumônes, parfois aussi par des legs, subvenaient à cette pauvreté volontaire. C'est ainsi que, en 1653, la Veuve Pierre Lefranc donne au P. Machaire, récollet, qui fut son confesseur, 100 livres une fois pour une robe et un manteau.

Les marchands ne les oubliaient pas davantage, surtout à la suite de quelque heureux marché ; nous voyons un marchand de moutons s'engager à donner aux Récollets un mouton gras s'il peut conclure un marché important.

Vie conventuelle. — Le couvent de Valenciennes, chef-lieu de la province St-André et résidence habituelle du provincial, était devenu une maison de formation et d'études pour les novices et un centre d'où partaient des missionnaires pour le Canada et la Terre-Sainte. La plupart de ses professeurs étaient docteurs en théologie. La famille procurait au jeune novice le vêtement, l'ameublement et une petite récréation pour le jour de sa profession. Nos échevins, en 1726, autorisent une veuve du village de Bugnicourt à vendre deux rasières de terre pour la prise d'habit et profession de l'un de ses quatre enfants qui veut embrasser la vie religieuse de S. François chez les Récollets (arch. valenc. F. 163). — Le couvent de Valenciennes était nombreux : il comptait 36 pères et 14 frères vers 1677 ; 28 pères, 10 novices et 14 frères en 1700 ; 49 religieux en 1778.

Les Récollets, hommes du peuple, se mettent exclusivement au

Digitized by Google

service du peuple et des pauvres. En dehors des services spirituels et quotidiens qui leur sont demandés dans leur église, ils s'adonnent à la prédication dans les différentes paroisses de Valenciennes et du Hainaut. Ils prêchent chaque année la Passion à Rombies, la fête de S. Antoine à Quarouble. On les appelle en outre dans les paroisses de la banlieue pour confesser. Dans notre ville les prédications officielles, au jour des principales solennités, sont confiées alternativement aux Dominicains et aux Récollets. Mais cet apostolat eût été trop restreint pour leur suffire. L'obituaire de cette maison signale le décès de nombreux frères de cette province attachés depuis à la mission du Canada ou aux œuvres de Terre-Sainte. La mort surprit les uns à Jérusalem ou à Bethléem, d'autres en mer, d'autres sur le mont Sion ou sur le mont Sina, à Alexandrette ou à Ptolémaïde.

Nos Récollets, confesseurs des Urbanistes de la ville, étaient stationnaires attitrés en maintes églises, aumôniers des prisons, catéchistes de tous les dimanches à St-Pierre et comme ils assistaient les condamnés jusqu'à leurs derniers instants, ce n'est pas sans motifs qu'on les a parfois appelés les « Pères des pendus ». Déjà en 1538, les comptes de la ville portent 5 sous accordés « aux Religieux de S. François qui ont assisté et administré de son salut, le nommé Nicolas Leblon condamné à être pendu ».

En France, au XVIIIe siècle, les Récollets étaient aumôniers dans les armées, nous savons du moins, pour Valenciennes, qu'ils remplirent cet office auprès des compagnies bourgeoises, les anciennes qu'on appelait serments et les plus récentes telles que la garde nationale. Ils avaient un couvent de douze religieux dans la citadelle de Dunkerque au XVIIe siècle [1], aussi les regardait-on comme les « curés de la troupe ». En temps de peste, plusieurs étaient désignés pour être les confesseurs des pestiférés, ministère qui d'ailleurs leur était généralement attribué dans celles de nos villes qui avaient un hospice des pestiférés et l'on sait si, à certaines époques, cet office de charité laissait quelque repos. La peste multiplie une fois de plus ses ravages dans toute la province en 1638, mais plus encore en 1636, où l'on compte dans la province de St-André jusqu'à cinquante-cinq décès. En 1647, dix récollets meurent de peste au Quesnoy ; en 1668, six sont emportés par le même fléau à Valenciennes ; on compte encore

1. Cf. *Hist. chronol... des Récollets de Paris*, par le P. H. Lefebvre, p. 93.

Digitized by Google

parmi eux de nombreux décès, durant les années 1740, 1761, 1772 et 1784.

Leur obituaire manuscrit, l'un des registres les plus souvent consultés de leurs archives, nous a été conservé [1]. Il donne les élections de Provinciaux et pour le triennat de leur charge les noms des Pères et des frères décédés dans toute la province. On y voit que 216 Pères et 110 frères sont morts dans le couvent réformé de Valenciennes. D'autre part l'état civil de Valenciennes conserve des actes de vêture ou de profession relatifs à 116 de ces religieux et 29 actes de décès, pour une période qui s'étend de 1776 à 1789.

Le zèle des Récollets s'étendant au delà de nos remparts, ils prirent le soin de relever de ses ruines la maison de leur Ordre que les huguenots avaient dévastée au Câteau-Cambrésis et bâtirent eux-mêmes l'Ermitage qui leur fut concédé au milieu des profondes solitudes de la forêt Mormal.

Solennités. — S. Leboucq, chroniqueur si diligent, n'ayant pas eu de successeur, bien des détails nous manquent sur les événements principaux de la nouvelle communauté. Nous pouvons cependant, d'après ses notes manuscrites, mentionner pour ce couvent quelques visites de princes.

Le 3 et le 4 octobre 1640, en la fête de S. François, on reçoit au couvent le Cardinal infant Ferdinand, frère du Roi et gouverneur de ces provinces. — Le 2 août 1649, la fête de la Portioncule attire dans la même église l'archiduc Léopold qui campait le long de l'Escaut, entre Denain et Cantin. Trois ans après, la même fête de N.-D. des Anges ramène encore ce Prince qui prend part à la procession dans le cloître.

Entre toutes les solennités religieuses, les fêtes de canonisation des Saints de l'Ordre se célébraient chez les Récollets avec la plus grande pompe.

Le dimanche 1er juillet 1618, plusieurs reliques des martyrs de Gorcum sont apportées à Valenciennes, au milieu des démonstrations générales de la joie et de la piété du peuple.

En 1623, on célèbre le 30 avril la canonisation du Bienheureux Jean de Palestrana et le lendemain, 1er mai, celle du Bien-

1. *Catalogus fratrum in reformatione pro S. Andreæ defunctorum in quo provinciales, ministri, nomina fratrum, Item locus, annus, mensis et dies oditus reperiuntur. Conventui Valecenensi destinatus.* — Registre in-fº de 124 feuillets. (Bibliot. M. L. Serbat.)

Digitized by Google

heureux Pierre d'Alcantara. En 1625, les mêmes honneurs sont rendus dans la ville et dans le couvent à la B^se^ pénitente Marguerite de Cortone et 15 jours après, le 20 septembre, au Bienheureux Jacques de la Marche et le lendemain, 21 à Ste Élisabeth de Portugal, l'une des gloires du tiers-ordre franciscain. Ces dernières fêtes coïncidèrent avec la tenue d'un chapitre de la province.

Le 11 juin 1628, les martyrs japonais de l'Ordre de S. François sont l'objet de solennités semblables. En 1727, on célèbre la canonisation de S. Jacques de la Marche et de S. François Solano dont le culte venait d'être reconnu en décembre 1726.

Chapitre de l'Ordre. — Il n'y a point jusqu'aux solennités d'un caractère plus intime qui provoquent les mêmes manifestations de sympathie de la part de la population, et en même temps les subsides non moins précieux du magistrat.

Un chapitre provincial de l'Ordre se tint chez les Récollets en 1513 : c'était le premier depuis 70 ans, il réunit 400 religieux. D'autres eurent lieu dans les années 1566, 1579 et 1588 ; en 1625 à la date du 17 septembre et enfin en 1653 ; régulièrement d'ailleurs ces assemblées devaient se tenir tous les trois ans. Le 6 mai de cette dernière année, les Récollets informèrent les Magistrats que le 4me dimanche après Pâques, ils allaient célébrer leur chapitre provincial avec un grand concours de religieux, ils ajoutèrent que, en prévision de l'hospitalité à leur offrir, ils avaient reblanchi leur église ainsi que les cloîtres, grand et petit. Un novice avait même refait pour la circonstance les peintures des épitaphes des princes Souverains dans le chœur de cette église et ajouté des écriteaux à chaque sépulture pour reconnaître plus facilement ceux qui y étaient inhumés.

La ville donna 600 livres, voulant surtout remercier les Récollets d'avoir repris les obits des Cordeliers. Cent religieux assistèrent à ce chapitre qui dura du 9 au 13 mai. Tous les jours, il y eut procession et grand'messe. Le dimanche 11 mai, la procession se fit dans la ville et la station sur le grand marché. La bénédiction du St Sacrement y fut donnée du haut du grand autel, dressé pour cette solennité avec le même soin que au jour du grand sacre et un récollet prêcha au peuple du haut de la « chaière dorée ».

En outre, et afin de donner un encouragement et une sanction aux études, il y eut soutenance de thèses l'après-midi de chacun

Digitized by Google

de ces jours avec dédicace au magistrat de la ville, ou à quelque personnage de marque. Ces argumentations réunissaient dans la grande salle du couvent une assistance d'élite, d'où les dames n'étaient pas exclues. La ville avait donné 60 livres pour l'impression de ces thèses. D'autres chapitres provinciaux tenus à Valenciennes eurent lieu dans les années : 1659, 1671, 1689, 1701, 1713, 1716, 1728, 1740, 1749, 1758, 1761, 1776, et 1785.

La théologie et la philosophie étaient donc cultivées avec honneur dans ce couvent, car on s'y souvenait de la prescription faite en 1391, dans un chapitre provincial d'Amiens, de cultiver toujours les études de philosophie générale. L'histoire et les sciences d'érudition qui sont ses auxiliaires n'y étaient pas davantage négligées. Parmi les livres curieux de la bibliothèque, on remarquait des chroniques manuscrites, et de magnifiques descriptions des tombes qui ornaient le chœur et les chapelles de l'église ; ce dernier manuscrit et plusieurs autres de même provenance sont aujourd'hui dans notre bibliothèque communale.

Le couvent eut ses peintres et ses artistes miniaturistes, ses maçons et ses architectes. C'est en effet un de nos récollets qui rebâtit les cloîtres du Câteau. En 1757, le frère Junipère donne le dessin de la chaire de Quarouble, et reçoit en retour une couronne ou six livres de France, comme récompense de son travail. Il est rapporté encore qu'un frère du nom de Jado fit en 1721 un orgue portatif.

Funérailles princières. — Quelle part nos Récollets prenaient aux deuils publics et avec quel appareil se célébraient chez eux certaines solennités, nous pouvons le comprendre d'après ce qui s'est fait dans leur église en 1647, à l'occasion de la mort du roi d'Espagne. — Tous les couvents de l'Ordre reçoivent à cette occasion un mandement du P. Général prescrivant les prières, sacrifices et suffrages qu'ils doivent au prince regretté. En bas de ce placard latin qui nous a été conservé [1], on lit ces mots, tracés à la main : « En suite de ce qui dessus, en l'Eglise des frères mineurs Récollez, Lundy prochain 11 de mars 1647 à 4 heures après midy, l'on chantera les vigiles pour le repos de l'âme de Notre Sérénissime Prince d'Espagne. Le lendemain la messe à 9 heures, avec oraison funèbre à l'offertoire. Mercredy l'on chantera, après la prédication qui se fera à 8 heures, la messe solennelle de

1. Bibl. M. L. Serbat, à St-Saulve (Nord).

Digitized by Google

l'Immaculée Conception, patronne du mesme ordre, pour l'exaltation de la Sainte Église, extirpation des hérésies, la prospérité de sa majesté catholique et de Notre Sérénissime Princesse et l'union des princes chrétiens.

» Tous les jeudys suivants se continueront les Prières à mesme intention avec la Bénédiction du Vénérable St-Sacrement après complies. »

S. Leboucq, qui a assisté à ces obsèques, nous en donne une relation sommaire, qui, pour n'avoir pas été utilisée par lui dans son *histoire ecclésiastique* n'en mérite pas moins *d'être conservée.*

« Le chœur dans l'Eglise estoit tendu de noir, largeur de laye (étoffe de laine) seulement sur le dossier des formes des Religieux et, par dessus, des blasons aux armes du Prince. L'autel estoit paré des noirs ornements appartenans à la dite maison. Au milieu dudit chœur (il) y avoit un riche baldequin : le premier estage, haut d'environ 3 pieds estoit d'un treillis d'or entremeslé de couleurs, et sur lequel (il) y avoit à chacun costé du second estage qui n'estoit si large qu'iceluy, quatre grands chandeliers de cuivre avec chirons et sur le devant un semblable chandelier et sur le derrière un, faisant en tout dix chandeliers.

» Le second estage dudit baldequin estoit entouré de satin de diverses couleurs, feuillagé, estant hault environ de deux pieds et par dessus estoit couché, aussi grand que le naturel, le feu Prince d'Espaigne richement accoustré, aiant son costé senextre l'espée couchée de son long et à ses pieds sur ung coussin de satin cramoisy le sceptre et la couronne.

» Les quatre piliers dudit baldequin estoient entourés chacun d'une gourdine (courtine) d'armoisin blanc et allentour par (le) hault un rabateau de mesme ; au quatre coings sur chacun desdits piliers (il) y avoit un ange : ceulx du devant, à scavoir au côté droit, tenoit les armes d'Espaigne, cestuy au senextre celles de France, et ceulx de derrière à scavoir cestuy du costé droit les armes de (l'empire ?) et cestuy à dextre celles de Médicis qui sont en tout les quatre quartiers du dit défunct. Par dessus le tout, (il) y avoit ung aultre ange tenant de la main droicte un dard et de la senextre une fauche (faux) qui estoit la représentation de la mort. Par terre, allentour dudit baldequin, estoit tendue une hauteur de laye noire et par dedans (il) y avoit cinq personnages aussi grands que le naturel représentant les héraux de diverses nations : le premier sur le devant dudit baldequin

Digitized by Google

représentoit ung espagnol et tenoit en ses mains les armes d'Espaigne ; cestuy à son costé droit représentoit ung italien et portoit les armes d'Italie ; cestuy à senextre estoit allemand et portoit les armes de l'Empire ; sur le derrière estoient les deux autres cestuy à dextre estoit belgien et portoit les armes de Belgique et à senextre y avoit un morienne (mulâtre) portant les armes des Indes ; tous les dits personnages revestus de deuil et l'espée au costé. Sur l'entrée du chœur du costé de la nef y avoit une largeur de laye et les armes du défunct pardessus.

» La messe fut chantée par le R. P. Paul Guilbaut Gardien, cy devant provincial et la prédication à l'offertoire par le R. P.... de Hennin.

» Messieurs les Magistrats assistèrent en corps comme aussi les Ecclésiastiques, nobles et autres y invitez.

» Le lendemain, mercredi, l'autel estoit paré de blanc et les layes ostées des formes, ne restant que le baldequin comme il est repreins (repris) ci-dessus. »

J. LORIDAN

(A suivre.)

Digitized by Google

LE B. RAYMOND LULLE.

(ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES.)

Le B. Raymond Lulle raconte dans l'un de ses nombreux écrits, qu'allant au Concile de Vienne (1312), il rencontra un clerc qui s'y rendait. Le clerc, en apprenant le nom de son compagnon de route, s'écria : « J'ai souvent entendu dire que tu es un homme fantastique; dis-moi donc, ce que tu vas faire au concile. » Lulle lui explique le but qu'il poursuit depuis quarante ans, et le clerc éclate de rire : « Je te croyais fantastique, dit-il, mais d'après tes paroles, je le reconnais, tu es le plus fantastique des hommes [1]. » Raymond parvint difficilement à expliquer à ce clerc que toutes les choses qu'il venait de lui dire, étaient possibles, qu'elles seraient même d'une très grande utilité pour la chrétienté.

Ce clerc n'était pas le seul à traiter d'extravagant l'ardent missionnaire, qui avait dévoué son existence à la conversion des Mahométans. On est allé jusqu'à le déclarer hérétique [2]. Ouvrez une histoire de la philosophie, vous trouverez sur lui les jugements les plus contradictoires. Cependant Raymond Lulle n'a pas été hérétique, l'Église en a approuvé le culte, et ses livres authentiques ne contiennent aucune des erreurs grossières découvertes par la malice de ses détracteurs. Il est vrai, le B. Raymond Lulle a mené une existence ressemblant peu à celle des saints ordinaires. Sa vie agitée, pleine d'aventures et de hautes aspirations, suivies de cruelles déceptions, sort du cadre commun de

1. « *Cognosco te non modo phantasticum, sed esse phantasticissimum.* » Raymond relate cet épisode dans son livre : *La Dispute du clerc et du fantastique Raymond.* Cf. M. André. *Le Bienh. Raymond Lulle.* Paris, 1900, pp. 199-200. Il est difficile de distinguer s'il s'agit d'une rencontre réelle.

2. Cf. *Acta Sanctorum (AA. SS.)* Juin, t. VI, p. 581 (édit. Palmé : Paris, 1867).

Digitized by Google

la vie des Saints. Mais de quel droit peut-on lui faire un crime de son originalité ?

Sénéchal et majordome à la cour de l'infant Jacme, gouverneur de Majorque, Raymond Lulle s'était livré à des passions criminelles [1]. Sa conversion soudaine fut l'effet d'un coup de la grâce divine. Dès lors sa vie prit une direction tout opposée. Il garda pourtant quelque chose d'un chevalier errant. Il erra d'abord dans la solitude, pour y chercher Dieu avec l'ardeur d'un mysticisme enflammé. Après de nombreux pèlerinages, il s'adonna uniquement à la vie contemplative. « Or, un jour qu'il était en prière, son intelligence reçut une illumination soudaine du Saint-Esprit, et d'ignorant qu'il était, il devint aussitôt l'un des hommes les plus savants de son siècle [2]. » Il commença à composer des traités sur les questions les plus abstraites de la philosophie et songea même à en transformer complètement la méthode. Raymond, dont le cœur déborde d'amour, ne veut nullement s'enfermer dans les écoles. Il s'émeut à la vue des multitudes innombrables des Juifs et Sarrasins qui peuplent l'Afrique et l'Asie et qui ignorent la vraie religion ; il se voue à leur conversion. Il apprend leurs langues, fait de longs voyages, et somme leurs savants de venir disputer avec lui, mais les Mahométans le chassent du sol africain en le menaçant de mort, s'il ose y retourner. Lulle cependant ne se laisse pas abattre. Il revient en Europe pour organiser une nouvelle croisade contre les infidèles, mais une croisade intellectuelle, composée de missionnaires. L'Europe resta sourde à ses appels, elle ne voulait plus de croisades, même le Concile de Vienne ne se fit l'écho que d'une partie des idées et des plans de Lulle. Alors, pour ne pas voir échouer toutes ses tentatives, Raymond, emporté par son désir du martyre, s'embarqua de nouveau pour l'Afrique. Il y prêcha, et discuta quelque temps. Traîné devant les magistrats, il fut condamné à mort. Frappé à la tête de deux coups d'alfange, il fut livré à la populace, qui le lapida [3]. Le Docteur illuminé, — il respirait encore, — fut recueilli par des marchands gênois ; leur navire s'approchait de Majorque,

1. *AA. SS.*, *l. c.*, p. 600. Cet épisode de la femme au sein gangrené n'est rapporté que par Bouville (*AA. SS.*, *l. c.*, *614*), qui écrivait vers 1511. — Il est tout à fait inutile dans la mise en scène de la conversion du galant sénéchal. Mut le raconte d'une autre façon que Bouville. Ces auteurs l'ont pris du *Livre des Merveilles du Monde* (l. VIII, ch. 28) de Raymond, qui l'y attribue à un évêque pécheur.

2. André, *l. c.*, 52.

3. *Ibid.*, p. 209.

Digitized by Google

lorsque le Bienheureux philosophe martyr, rendit son âme à Dieu le 29 juin 1315.

Telle a été la carrière de Raymond Lulle. Pour employer un mot de M. Henri Joly, « elle n'est point indigne de tenir une place intermédiaire entre saint François d'Assise qu'il continue et saint Ignace de Loyola qu'il prépare à certains égards [1]. » On a écrit beaucoup sur ce pieux personnage et cependant il est resté dans un oubli regrettable. Mais voici que trois savants, afin de le faire mieux connaître, ont entrepris au cours de ces dernières années de mettre sa vie en lumière. Nous sommes heureux d'entretenir aujourd'hui nos lecteurs de ces trois biographies. La première est due à la plume de M. Marius André [2]. Les deux autres, écrites en anglais, ont été composées, l'une par M. Samuel M. Zwemer [3], auteur de plusieurs livres très estimés sur l'Arabie; l'autre par M. W. T. A. Barber, déjà connu par d'autres publications ayant rapport à l'histoire des missions anglicanes [4].

***

La biographie de Raymond Lulle par M. Marius André a paru la première, elle est néanmoins la plus complète des trois. M. André a recueilli beaucoup plus de citations des ouvrages de Raymond, il a réuni beaucoup plus de renseignements sur des faits (ou des légendes) de la vie du Docteur illuminé que les deux autres biographes. Il s'applique à faire ressortir dans Raymond, le philosophe subtil, le mystique enflammé, l'apologiste ardent et habile, et n'oublie pas de mettre en lumière le poète et le romancier. Raymond ne pouvait mentir à lui-même, aussi beaucoup de ses ouvrages philosophiques ou théologiques portent l'empreinte de ses qualités particulières. Sa chronologie, chez M. André, n'est pas toujours critiquement établie, elle apparaît du moins très nette dans toutes les phases de la vie si troublée du grand missionnaire.

1. André, *l. c.*, p. II.

2. *Le Bienheureux Raymond Lulle*, par Marius André, Deuxième édition. Paris, chez Lecoffre, 1900. (Cet ouvrage fait partie de la collection : *Les Saints*, qui est publiée sous la direction de M. Henri Joly.) C'est un vol. in-12 de IV-216 pp.

3. *Raymund Lull, first Missionary to the Moslems by Samuel M. Zwemer*, New-York et Londres : Funk et Wagnalls Compagny 1902. 1 vol. in-12 de XXII-172 pp.

4. *Raymund Lull, the Illuminated doctor. A study in mediaeval missions*, by W. T. A. Barber, Londres : chez Charles H. Kelly, (1903). 1 vol. in-16 de XII-172 pp. (C'est par hasard que les deux livres anglais ont le même nombre de pages).

Digitized by Google

M. André a mis largement à contribution les écrits du B. Lulle. Les nombreux extraits qu'il en donne augmentent le charme de sa monographie. D'ailleurs l'auteur a eu la précaution de ne citer que les écrits authentiques. Le Docteur illuminé aimait l'allégorie. Était-ce parce qu'il avait toujours en vue les Sarrasins dont l'imagination orientale préfère ce genre littéraire? Toujours est-il que quelques-uns de ses livres sont pleins de personnifications, d'épisodes, de descriptions très justes, par exemple, le merveilleux roman *Blanquerna*, où Raymond met tout son génie et tout son amour [1], le *Livre des merveilles du monde*, le « *De fine* ». Le biographe de Lull est tenté d'identifier toutes les scènes qui y sont décrites, de leur chercher une place dans la vie du Bienheureux. Tâche très délicate, car à côté d'épisodes en apparence naturels, il s'en rencontre d'autres, qui sont de pures fictions. M. André, pour sa part, a trop cédé à la tentation d'identifier. Il croit pouvoir ainsi reconstituer l'itinéraire de Raymond ; il le suit d'Allemagne en Grèce, en Arabie, en Tartarie, jusqu'à la frontière des Indes, puis en Afrique, le long des côtes de la Méditerranée, d'Égypte au Maroc, où il s'embarqua pour l'Angleterre [2]. C'est montrer trop de confiance dans les descriptions de ces contrées, faites par Raymond. Il y avait déjà des récits de voyages, et pour donner une idée de ces pays, Lull n'avait pas besoin d'affronter tant de fatigues et de périls. M. André lui assigne quatre ans pour exécuter ce voyage à travers le monde [3]. Cette supposition, il est vrai, ne se heurte pas contre la chronologie certaine, on peut lui trouver une place vers l'an 1280, mais nul témoignage formel ne nous garantit la réalité de ces courses. D'un autre côté la nature même des livres en question nous force de nous tenir en garde. Blanquerna, par exemple, est un vrai roman, non dans le sens moderne du mot, mais un roman, dont les événements se passent dans une atmosphère mystique et allégorique, dans les régions pures des aspirations surnaturelles ; sa marche générale [4] nous fait toucher du doigt les fictions ingénieuses mises en œuvre par le poète.

Selon M. André, le Docteur de Majorque acheva le roman de *Blanquerna, maître de la perfection chrétienne*, dès l'an 1283 [5], en

1. André, *l. c.*, p. 97.
2. *Ibid.*, p. 39.
3. *Ibid.*, p. 97.
4. Voir l'analyse de ce livre, *l. c.*, 102-117.
5. *Ibid.*, p, 101.

Digitized by Google

la ville de Montpellier. MM. Barber [1] et Salzinger n'en fixent pas la date. Cependant en y lisant que Blanquerna, après avoir été élu pape et avoir gouverné la sainte Église pendant quelque temps, abdiqua le souverain pontificat, on ne peut s'empêcher de penser à l'abdication de Célestin V en 1294. Cet événement inouï eut un retentissement immense et il serait difficile d'admettre que Raymond ait exposé la pensée de l'abdication spontanée d'un souverain pontife, avant d'en avoir vu l'exemple dans le saint ermite Pierre de Morrone.

La rencontre, à Paris, du Docteur illuminé, vieillard à longue barbe blanche, avec le jeune Docteur subtil Fr. Jean Duns Scot, serait d'un haut intérêt, si elle était historique [2]. Malheureusement cette anecdote, qui ne manque pas d'une certaine pointe malicieuse à l'adresse du jeune Docteur subtil, date d'une époque trop récente ; elle repose sur l'interprétation du titre d'un livre, où est attaqué le réalisme enseigné par Duns Scot.

Raymond Lulle aimait la belle nature de la fertile Majorque, ce ne fut pas elle cependant qui lui suggéra l'idée d'intituler plusieurs de ses livres : *Arbre élémentaire et végétal*, *Arbre de la philosophie d'amour*, etc. [3]. En leur donnant ces titres, il se conformait à un usage assez répandu de son temps. On n'a qu'à se rappeler l'*Arbor Vitæ crucifixæ Jesu* d'Ubertin de Casal [4], l'*Arbor crucis* ou le *Lignum vitæ* de S. Bonaventure [5].

Raymond ayant été attaqué à cause de son enseignement, l'Université de Paris déclara à plusieurs reprises sa doctrine saine et exempte d'erreur. La forme de ces approbations ne fut pas des plus solennelles, et la portée de ces décrets ne fut pas toujours la même, il s'agissait de certains livres du Docteur illuminé. Le biographe français parle trop sommairement de ces décisions de l'Université. Il aurait pu les trouver facilement

1. Barber, p. 155.

2. André, p. 177. Il en est de même de la supposition de M. André (p. 186), que Lulle aurait obtenu un diplôme pour enseigner son Art à Paris « *grâce à Duns Scot, qui était tout-puissant à l'université.* » Nous ne dirons rien de la dispute de Scot sur l'Immaculée Conception que M. André prétend avoir eu lieu sur le commandement exprès de Clément V.

3. M. André, *l. c.*, pp. 35 suiv. et 159 suiv.

4. L'*Arbor vitæ crucifixæ Jesu* fut édité à Venise 1485. 1 vol. in-fol.

5. Voir ce livre de S. Bonaventure dans les *Opera omnia* (édit. de Quaracchi 1898, t. VIII, pp. 68 88). — Nous ajouterons, à titre de renseignement bibliographique, que M. Lebrecht Dreves a donné une splendide édition en allemand de cet opuscule du Docteur séraphique : *Der Lebensbaum. Aus dem Lateinischen des heil. Bonaventura.* Fribourg en B., 1888. IIe édition.

Digitized by Google

éditées,avec toute la critique requise, dans le célèbre *Chartularium Universitatis Parisiensis* du P. Denifle. Le décret du 10 février 1310 porte que 40 maîtres et bacheliers ès arts et en médecine (parmi eux un nommé Joannes Scotus !) qui avaient assisté aux leçons de Raymond sur son *Ars brevis*, déclarent ce livre sans erreur contre la foi. Et fait intéressant, ces doctes maîtres ont dressé l'acte à Paris dans la maison même de Raymond [1]. Le roi Philippe le Bel n'a pas approuvé, non plus, l'*Ars magna*, mais dans sa lettre du 2 août 1310, il daigna recommander à tous ses sujets « *Raymundum Lull tanquam virum bonum et catholicum* [2]». Le 9 septembre 1311, François Carracioli, chancelier de l'Université de Paris, fit savoir à tout le monde que certains écrits de Raymond ne contenaient rien qui fût contre les mœurs, ou la saine théologie [3].

L'ouvrage de M. André fait partie de la collection: *Les Saints*. Sans doute dans ces sortes d'ouvrages, il n'est pas besoin de s'étendre longuement sur chaque vertu. Aussi nous n'en voulons nullement à notre auteur, d'avoir négligé ces exposés, qui sont parfois les parties les moins réussies des publications hagiographiques. Il aurait pu cependant nous dire plus sur ces qualités de Raymond, dont la mémoire a été attaquée par des inquisiteurs espagnols.Le Frère Prêcheur Eymericus semble s'être conjuré contre la mémoire du Bienheureux. Il défendit, en sa qualité d'inquisiteur, de lire plusieurs de ses ouvrages ; il les dénonça au Pape Grégoire XI,comme fauteurs d'erreurs et d'hérésies,et alla même, dit-on, jusqu'à forger une bulle pontificale, condamnant une vingtaine de livres catalans de Lulle [4]. Ses compatriotes et ses frères

1. Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. II, sectio prior, (Paris, 1891), p. 140, n. 679. « *In domo, quam ad præsens inhabitat idem magister Raymundus Lull, in vico Buccerie Parisiensis ultra parvum pontem versus Sequanam.* » Ce décret se lit aussi dans Vincente Mut, *Historia del regno de Mallorca* (Mallorca, 1650), II, 58, et t. II, p. 71 de la deuxième édition (Palma, 1841) de cet ouvrage. C'est ce texte défectueux qu'a reproduit D'Argentré, *Collectio Judiciorum*, t. I, p. 246. Un meilleur texte est donné par Rosello, *Obras rimadas de Ramon Lull*, Palma, 1859, pp. 77. — Sur l'authenticité de ces pièces voir Denifle, *l. c.*, p. 141 suiv. (note). — Denifle (*l. c.*, t. II, 1, p. 83 seq.) donne aussi une lettre très intéressante que Raymond envoya à l'Université de Paris. Lulle y exhorte la docte corporation de prier le roi de France de fonder à Paris un collège pour l'étude des langues arabe, tartare et grecque. — Aucun des trois biographes n'a tiré parti de cette belle pièce, qui avait déjà été publiée dans le *Thesaurus novus anecdotorum* de Martène et de Durand, t. I, p. 1317, Paris, 1717.

2. Denifle, *l. c.*, p. 144, n. 684. D'Argentré, *l. c.*, t. I, p. 247.

3. *L. c.*, p. 148, n. 691. D'Argentré, *l. c.* Bulæus, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, p. 955.

4. Voir la bulle de Grégoire XI du 5 juillet 1372, celle du 29 septembre 1374 et enfin

Digitized by Google

en religion, les Franciscains, ont de tout temps vigoureusement défendu son orthodoxie, ils n'ont cessé de déclarer fausse cette prétendue bulle de Grégoire XI. En 1559, Paul IV fit mettre dans la deuxième classe de l'Index les écrits de Lulle, censurés par son prédécesseur Grégoire XI. Alors les membres espagnols du concile de Trente défendirent si bien leur Docteur préféré (1563) que l'on supprima de nouveau ce passage de l'Index. Une nouvelle dispute dura de 1580 jusqu'en 1620. L'intervention du roi d'Espagne sauva Lulle d'une nouvelle condamnation [1].

L'histoire posthume du Bienh. Raymond est donc aussi intéressante et aussi originale que sa vie. Elle mériterait d'être traitée à part, aussi bien que l'histoire du culte de ce martyr. Il me suffit d'en parler en passant [2].

Bien que les deux auteurs anglais aient fait paraître leur biographie après le livre suggestif de M. André, aucun d'eux ne semble en avoir eu connaissance, du moins aucun ne le cite parmi les ouvrages consultés.

La biographie de Raymond par le Dr Samuel M. Zwemer est intéressante sous plusieurs rapports. Le nom de l'auteur éveille notre intérêt ; en effet, c'est la biographie d'un grand missionnaire du moyen âge, par un missionnaire de notre temps moderne. Tous les deux, le biographe et son héros, ont travaillé à la conversion des Mahométans, M. Zwemer a passé plus de douze ans en Arabie, berceau de l'Islamisme [3]. Aussi date-t-il sa préface de *Bahrein, en Arabie*. Son livre est un hommage enthousiaste, offert à la mémoire de Raymond Lulle. Le sous-titre du livre le déclare le *premier missionnaire des Mahométans*.

A cause de ses propres travaux parmi les sectateurs du grand prophète d'Allah, M. Robert E. Speen a pu déclarer M. Zwemer

celle du 25 janvier 1376, cfr. Nic. Eymerici, *Directorium Inquisitorum Appendix*, p. 67. (Romæ, 1587). D'Argentré, *Collectio judiciorum*, t. I, p. 254. AA. SS. Jun. t. VI, p. 652 seq. — C'est la troisième bulle qui fut vivement attaquée. Elle ne se trouve pas dans les registres de Grégoire tandis que les deux premières y ont toujours été. Ceci n'est pas une preuve péremptoire contre son authenticité. On lira avec intérêt l'article du R. P. Denifle : *Zur Verdammung der Schriften des Raimund Lull*, dans l'*Archiv für Literatur — und Kirchengeschichte des Mittelalters*, t. IV, pp. 352-356. (Fribourg en B. 1898.)

1. Reusch, *Der Index der verbotenen Bücher*, I, 28-33. (Bonn., 1883 et 1885).

2. C'est ce qu'a fait M. M. André, p. III et IV. Il aurait au moins dû résumer ce qu'en ont dit Les Bollandistes (t. VI, Jun.)

3. M. Zwemer travaille à la propagation de l'*Église réformée (Reformed Church)*.

Digitized by Google

particulièrement compétent pour entreprendre une biographie du Docteur illuminé [1].

Le missionnaire anglican n'a que louange pour le zèle irrésistible et la méthode employée par Raymond dans la conversion des Mores. Il vénère en lui l'idéal, le type parfait du missionnaire. « La grande leçon, dit-il, à tirer de la vie de Lulle, est que les armes que nous userons contre l'Islamisme, ne doivent aucunement être charnelles. La charité seule les gagnera... [2] Et il conclut : L'histoire de sa vie et de ses labeurs pour les Mahométans, entreprises durant le sombre (?) moyen âge, nous provoquent, nous qui vivons dans la clareté du vingtième siècle, à suivre les pas de Raymond Lulle et à gagner ainsi au Christ tout le monde mahométan [3]. »

Au temps de la naissance de Raymond, l'Europe retentissait du bruit des croisades. Or, le sol qui vit échouer la dernière de ces entreprises héroïques, exerçait toujours sur le docteur de Majorque un attrait puissant. Il tournait sans cesse ses regards vers l'Afrique, là il devait cueillir la palme du martyre. Raymond rêvait toujours une grande croisade, mais une croisade pacifique, une croisade intellectuelle. Son but était de convaincre les Sarrasins par des raisons scientifiques, prises dans la philosophie ; les savants Mores excellant surtout en dialectique. Raymond se rendit dans leurs villes, disputa dans les carrefours et les rues, avec tous ceux qui se présentaient, réduisit à néant leurs objections et s'ingénia à prouver la supériorité du christianisme.

Le Dr Zwemer met tout cela en lumière. Il consacre plusieurs pages à exposer l'état moral et intellectuel des peuples cruels, auxquels Raymond s'efforçait de faire accepter les doctrines de l'évangile, à la place de celles du Koran.

Il n'a pas aussi bien réussi en décrivant l'état où se serait trouvé l'occident chrétien au XIIIe siècle. Ses exposés contiennent plusieurs éléments étrangers à cette époque de l'histoire. Une certaine animosité s'empare de l'auteur anglican, lorsqu'il vient à parler de plusieurs souverains pontifes. Nous ne mentionnerons pas des expressions comme : « les ténèbres médiévales », mais appeler Nicolas IV, « un homme sans foi, » dépasse la mesure. La

1. C'est M. Robert, E. Speen, qui a écrit l'*introduction* à l'ouvrage de M. Zwemer, p. IX-XIX.
2. Zwemer, *Raymond Lull*, p. 255.
3. *Idem.*, l. c., 156.

Digitized by Google

manière dont ce pape aurait recueilli Raymond Lulle, l'aurait si découragé, dit le Dr Zwemer, qu'il n'osa s'adresser à un pape que dix ans après. Cependant, selon les autres biographes, Raymond a dû être chez Nicolas IV en 1289 ou 1290, et il s'adressa de nouveau à Célestin V en 1294.

Signalons encore quelques erreurs. Martin IV, qui était français d'origine, n'a pas mis en scène les Vêpres siciliennes, dont le but était d'extirper les Français de cette île. Ste Catherine de Sienne, morte en 1380, n'a rien à faire avec le treizième siècle.

Il en est de même du savant Gerbert, qui du reste ne fut autre que le pape Sylvestre II, 999-1003. Le pape Clément V ne doit pas être accusé de tous ces vices, et c'est précisément sous lui qu'eut lieu le concile de Vienne qui, on le sait, a adopté plusieurs idées de Raymond! L'école arabe de Cordoue n'était plus, à l'époque de Lulle, le centre scientifique de l'Europe (p. 54). Les lettres de recommandation données en faveur de Raymond par le général des Franciscains ne sont pas de l'année 1297; elles datent du 26 octobre 1290. Nous pouvons relever quantité d'autres inexactitudes; nous en mettrons même une large part sur le compte des circonstances dans lesquelles le Dr Zwemer a dû écrire ce livre, toutes cependant ne trouveront pas une excuse.

Notre auteur a intitulé son livre: *Raymond Lulle, le premier missionnaire parmi les Mahométans.* Le sous-titre est-il exact? Le Dr Zwemer mentionne plusieurs fois S. Pierre Nolasque (pp. 13-46), qui, vers 1228 — donc avant la naissance de Raymond — avait fondé un Ordre pour le rachat d'esclaves chrétiens aux pouvoir des Mores. Mais ce n'était pas un Ordre de missionnaires. Par contre les Frères-Mineurs s'occupaient de Missions parmi les Sarrasins. Notre biographe le dit lui-même, ces Franciscains avaient la manie du martyre [1]. Or ils entretenaient des missions en Afrique, au Maroc. Saint François avait dirigé quelques-uns de ses frères sur ces terres [2], et saint Antoine de Padoue n'était

1. Zwemer, p. 125.

2. Sabatier, *Vie de saint François*, p. 256 suiv. (Paris, 1894). — Le Rdme P. Bernhard Christen, *Leben des heiligen Franciscus von Assisi*. IIe édit. p. 262 suiv. (Innsbruck, 1902). — S. François lui-même est allé en Orient, il y prêcha en présence du soudan d'Égypte. Sabatier, *l. c.*, p. 258 suiv. B. Christen, *l. c.*, p. 246 suiv. — Notons encore que M. K. Müller a retrouvé le récit des dernières prédications et de la fin tragique des premiers franciscains martyrisés au Maroc en 1220. M. K. Müller a publié ce rapport, dû à un témoin oculaire, dans son livre: *Die Anfänge des Minoritenordens und der Bussbruderschaften*, pp. 207-210. Voir aussi: *Analecta Franciscana*, t. III. (Quaracchi, 1897), p. 579 suiv.

Digitized by Google

entré dans l'Ordre franciscain que pour aller prêcher la foi au Maroc [1]. Sans doute il n'y parvint pas, mais d'autres Frères-Mineurs y allaient et se succédaient sur ces plages infidèles. En 1226, (le 17 mars) Grégoire IX accorda aux Franciscains missionnaires au Maroc la dispense d'un précepte de la règle [2], et le 27 mai 1233 il écrivit une lettre au sultan de ce pays, pour lui recommander les Frères-Mineurs et surtout l'évêque de Fez, capitale de Maroc. Cet évêque était Fr. Ange, franciscain [3]. Cette lettre, sur l'ordre du Pape, fut également portée au calife de Bagdad par des Franciscains [4]. En 1246, Innocent IV recommanda aux évêques et aux princes chrétiens, les Frères-Mineurs envoyés « *ad partes Marochitanas, inibi moraturos... pro incremento et corroboratione fidei christianae* » [5]; d'autres religieux du même Ordre devaient bientôt les suivre. Et, chose remarquable, les chrétiens du Maroc envoyèrent une somme notable pour la construction de la basilique de St-François à Assise (1260) [6]. Enfin nous nommerons encore deux évêques du Maroc, les frères Blancus et Lupus, tous les deux franciscains [7].

Il y avait donc des missionnaires au pays des Mores avant le B. Raymond. Ce dernier, il est vrai, apporta dans son apostolat sa manière propre, mais membre du Tiers-Ordre franciscain, il n'en continua pas moins les traditions anciennes. Il fonda pour les Frères-Mineurs l'école des langues à Palma, et martyr, il trouva son dernier repos en l'église de St-François.

On lui y a élevé un somptueux monument. Celui-ci n'est pas *probablement du quatorzième siècle*, comme opine le Dr Zwemer; les formes ogivales, les colonnettes élancées ne peuvent dater que du quinzième siècle, elles trahissent trop ouvertement la dernière époque de l'art gothique [8].

1. Alb. Lepitre, *Saint Antoine de Padoue*, Paris, 1901 (IIIe édit.), p. 34 suiv.

2. Sbaralea, *Bullarium Franciscanum*, t. I (*Romae*, 1759). p. 26. Cet acte du Pape prouve aussi que des Frères Prêcheurs travaillaient au Maroc.

3. *Ibid.*, I, p. 106.

4. *Ibid.*, I, 107, note. cf. Wadding, *Annales Minorum :* ad. ann. 1253, n° 26.

5. *Ibid.*, I, 434. Cf. 435 et 436.

6. *Ibid.*, t. II (*Romae*, 1761), p. 412.

7. *Ibid.*, t. II, p. 26 (46, 51, 122, 186, 199), pp. 412, 418, 420, t. III, 93, 94, 242. Pour les autres évêques de Fez voir : P. Conrad. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. I (s. v. Fecens. (*Monasterii Guestphalorum*, 1898).

8. Cf. *AA. SS. Jun.*, t. VI, pp. 584 et 589. M. Zwemer a ajouté à son livre une très belle reproduction, en photogravure, du tombeau monumental de R. Lulle. La sienne surpasse la reproduction donnée par les Bollandistes. (*Ibid.*, p. 580).

Voici la liste des chapitres pour donner une idée plus précise du contenu de ce livre,

Digitized by Google

Disons-le enfin, les charmantes illustrations hors texte — (il y en a treize), surtout les vues des villes où Raymond a prêché et discuté et où il est mort, ne peuvent qu'augmenter le charme de la première biographie anglaise du B. Raymond Lulle [1].

*
* *

Le Dr Barber fit paraître son livre au moment où Zwemer mettait la dernière main à son ouvrage, de sorte qu'il n'a guère pu profiter des travaux de son devancier.

La deuxième biographie anglaise a des allures plus scientifiques que la première. Le style en est soigné et le livre est d'une lecture agréable ; M. Barber examine, au moins par endroits, les données des biographes plus anciens. Son attention se porte sur la chronologie, et il nous donne une table chronologique de la vie de son héros. Tout en écrivant une biographie en règle de celui qu'il appelle, à cause de son optimisme enraciné, « *the indomitable enthusiast* [2] », il n'a pas la prétention d'être complet, les limites même de son livre ne le lui permettant pas. Aussi se contente-t-il de décrire les différents côtés du caractère riche et expansif de Raymond, sans entrer dans le détail.

Bien des auteurs ont reproché à Raymond ses études d'Alchimie et lui ont ainsi causé grand tort. Car jamais ils n'ont prouvé que les livres d'Alchimie à lui attribués, lui aient appartenu ; quelques-uns même de ces traités abstrus ne peuvent pas être de Raymond Lulle, vu qu'ils ont été écrits à une époque postérieure à sa mort. Que dire d'une légende (Lulle était mort le 30 juin 1315) qui raconte, qu'en 1332, notre Bienheureux écri-

Ch. I. L'Europe et les Sarrasins au XIIIe siècle (p. 1-18) II. R. Lulle, le lieu de sa naissance et sa jeunesse (pp. 19-31), III. La vision et l'appel de Dieu (pp. 32-46). IV. La préparation au combat (pp. 47-62). V. A Montpellier, Paris et Rome (pp. 63-79). VI. Son premier voyage à Tunis (pp. 80-96). VII. Autres voyages de missions (pp. 97-112). VIII. Le philosophe et l'écrivain (pp. 113-131). IX. Son dernier voyage, son martyre (pp. 132-147). X. « *Who being dead yet speaketh* » ; Raymond, parle encore ! (pp. 147-156). Bibliographie : énumération des écrits de Raymond (pp. 157-169) et d'autres livres sur Raymond (pp. 169-172). — Remarquons qu'il n'y a plus de *Bibliothèque Impériale* à Paris (p. 157); la Bibliothèque en question s'appelle *Bibliothèque nationale*. L'auteur cité p. 170 se nomme Segui (et non pas Segni), etc., etc.

1. Les photogravures représentent surtout des vues de Palma (*Panorama de la ville, l'église de San Francisco...*) et de Bougie (*Bougia*), où Lulle fut lapidé : le *Port de Bougie, vue générale de la ville*, une ancienne *porte*, par laquelle a dû passer Raymond.

2. Barber, *Raymond Lulle*, p. 70.

Digitized by Google

vait dans l'église de Sainte-Catherine à Londres, le *Novissimum testamentum* et qu'il fabriquait pour six millions d'or donnés par lui au roi pour la conquête de la terre sainte? Peut-il être authentique, le *Liber de secreto secundo lapidis philosophici* que Lulle aurait achevé en Angleterre en 1309 sous le règne du roi Robert? Jamais un roi anglais n'a porté ce nom! Il y a là l'œuvre de faussaires maladroits. Nous savons gré à M. M. André d'avoir mis à nu ces supercheries [1]. Wadding avait déjà insisté sur ce point [2]. Le bollandiste chargé de la biographie de Lulle, le P. J. B. Sollerius, a consacré un paragraphe spécial à prouver, d'après Vincent Mut [3], que Raymond Lulle ne s'est pas occupé d'explorer les secrets du creuset et de la retorte des alchimistes. M. Barber a cependant embrassé l'opinion contraire. Il est d'avis que les traités d'Alchimie doivent être attribués à Raymond Lulle, avec plus de droit que les livres cabalistiques (p. 82). Il cite ensuite, pour appuyer son sentiment, un passage du livre *De contemplatione* (p. 128). Le passage est clair. Mais Raymond y dit sans détours que la transmutation des métaux *n'est pas possible*, qu'elle est contre la nature elle-même. Il faut conclure de ce passage que Lulle n'aura pas tenté une chose regardée par lui comme impossible. D'autres savants croient que plusieurs traités d'Alchimie, appartenant à un juif converti, Raymond de Tarrega, ont été attribués à tort à notre Raymond Lulle [4]; nous nous rangeons à leur avis.

Celui que M. Barber appelle Raymond Gaufidus et qui, selon lui, aurait été ministre provincial de Majorque, est en réalité Raymond Gaufredi, le ministre général de l'Ordre. Ses lettres en faveur de Lulle ont été données à Montpellier le 26 octobre

1. André, *Le B. Raymond Lulle*, p. 203, cf. Barber, *l. c.*, 86.

2. Wadding, *Annal. Min.*, t. VI, p. 237 (IIIe édit. Romae, 1733), n. XV seqq.

3. AA. SS., t. VI, Jun., p. 603 seq. — Il faut savoir que Salzinger, l'éditeur des *Opera omnia B. Raymundi Lulli*, Moguntiae (1721-1741), était lui-même alchimiste. Il s'acharna à attribuer à Lulle autant de livres alchimistes qu'il pouvait. Les réclamations et les preuves des deux Jésuites Custurer et Sollier ne purent empêcher cette édition absolument manquée. Cf. Schunk, *Beitrage zur Mainzer Geschichte*, t. III, p. 400 et suiv. Mayence, 1790. — *Collectanea concernentia vitam et scripta Raym. Lullii. Litterae electoris Palatinatus Joannis Wilhelmi ad Sollerium S. J. hagiographum et huius responsa*, Ms. de 1710 à 1715. Cf. *Kirchenlexicon*, t. X, col. 751 et suiv. L'édition de Salzinger, très incomplète, a rendu un bien mauvais service à la mémoire de Lulle.

4. M. André, p. 202 (cf. Barber, p. 145). Hartmann dans son article très consciencieux sur Raymond Lulle dans le *Kirchenlexicon* (IIe édit.), t. X, col. 751. Fribourg, 1897, voir sur toute cette question *Luanco, Ramon Lull, considerado como alquemista*. Barcelona, 1870.

Digitized by Google

1290 [1]. Le quatrième concile de Latran n'a pas précisément promulgué le dogme de la transsubstantiation qui, du reste, était déjà admis longtemps avant cette époque, du temps même de Radbert, quoi que veuille insinuer l'auteur (p. 3) [2].

Le privilège accordé par Jean XXI à l'école de langues, organisée par Raymond dans l'île de Majorque, dit que la fondation de cet institut revenait au roi Jacme d'Aragon. Le pape y prend cette maison sous sa haute protection. Du reste ce privilège ne date ni du 16 décembre, comme le dit M. Barber [3], ni du 16 novembre, comme le veut Wadding [4], mais du 17 octobre, comme a remarqué le Dr Stapper, qui l'a copié sur l'original aux archives Vaticanes [5].

L'étude des langues étrangères et populaires était très négligée au Moyen Age. Le latin dominait tout. Cependant la connaissance de ces langues était indispensable aux missionnaires. Aussi Raymond Lulle apprit-il si bien la langue des Sarrasins qu'il fut capable de composer des livres dans cet idiome ; et un de ses plans le mieux arrêtés et le plus poursuivis fut la fondation de collèges où des religieux étudieraient les langues des infidèles, pour se vouer ensuite à leur conversion. Il n'était cependant pas le premier à reconnaître l'importance extrême de ces études. Un franciscain qui a plusieurs traits de ressemblance avec le Docteur illuminé avait déjà exposé les mêmes idées à une époque où Raymond ne pensait nullement à se faire missionnaire. Ce fran-

1. Raymond Gaufredi, provençal, était général de 1289 à 1296. Pour la date de cette lettre, voir Wadding, *Annales Min.*, t. V, p. 240 (de la 2e édit., Rome, 1933), ad ann. 1289, n. XVII. — Barber, p. 44.

2. Cf. H. Denzinger, *Enchiridion Symbolorum et definitionum*... Wirceburgi, 1854. n. 355 sqq. — cf., n. 298, 309, 339, etc., cf. aussi A. Naegle, *Ratramnus und die hl. Eucharistie ; zugleich eine dogmatisch-historische Würdigung des ersten Abendmahlstreites*, Vienne, 1903 (n. 5e des *Theologische Studien de la Leo-Gesellschaft*).

3. Barber, p. 40.

4. Wadding, *Annal. Min.*, t. VI, p. 436.

5. Stapper, *Papst Johannes XXI. Eine Monographie*, Munster, i. W., 1898, p. 101, note 2. — Voici quelques autres petites inexactitudes : à la p. 116, il faut lire Alexandre IV pour Alex. V. — A la p. X, Caussonus, au lieu de Cusanus, etc. — Nous ajouterons encore ici l'énumération sommaire des chapitres, comme nous l'avons fait pour l'ouvrage de M. Zwemer, chap. I. Le treizième siècle (p. 1-11). Ch. II. Les origines de l'Espagne (p. 12-18) ; III. R. Lulle : l'illumination d'un mondain (19-32); IV. L'écrivain (33-45); V. Le missionnaire (46-70) ; VI. Le missionnaire et l'alchimiste (71-88) ; VII. De retour en Afrique (89-99) ; VIII. L'Averroïsme, le Concile de Vienne (100-117) ; IX. Choix de pensées significatives de Raymond (118-134) ; X. Son martyre (135-142) ; XI. Sa place dans l'histoire (142-148) ; XII. Table chronologique de sa vie (149-152), et enfin l'appendice : Liste des ouvrages authentiques et douteux de Raymond. — Les ouvrages cités au cours du livre sont indiqués pag. IX et X.

Digitized by Google

ciscain est Roger Bacon. A cause de ses doctrines, il a subi de graves persécutions, et on l'a accusé, comme Lulle, de pratiques d'Alchimie. Roger Bacon n'a jamais été missionnaire, mais ses vues cadrent trop bien avec les plans du Raymond, pour que l'on puisse omettre de signaler leur identité, d'autant qu'aucun des deux biographes anglais ne parle de cette pensée de Roger Bacon. Celui-ci l'expose dans le célèbre *Opus Majus* : « *Tertio linguarum cognitio necessaria est Latinis propter conversionem infidelium* [1]. »

***

Les trois biographes modernes du B. Lulle sont heureux d'appuyer quelques-unes de leurs assertions sur le biographe contemporain. Tous acceptent à son sujet l'opinion des Bollandistes qui ont édité cette vie sous le titre : *Vita ab anonymo coævo scripta, ipso beato Raymundo adhuc superstite* [2]. Ces derniers fondent leur sentiment sur une lettre du Jésuite espagnol Custurer. Cette lettre forme le paragraphe cinquième du *Commentarius praevius* [3] ; elle est le résumé de dissertations de Custurer pour la défense de Raymond Lulle [4]. Cette vie anonyme, la plus ancienne que nous ayons sur le Docteur illuminé, comprend quatre chapitres. Elle va, dit Custurer [5], jusqu'à l'époque du concile de

1. *The Opus Majus of Roger Bacon edited with introduction and analytical table* by J. H. Bridges, 3 vols (London and Oxford, 1900), t. III, p. 120. (*Op. Maj.* Pars III, cap. XIII). Roger Bacon poursuit, *Nam in manibus Latinorum residet potestas convertendi. Et ideo pereunt Judaei inter nos infiniti, quia nullus eis scit praedicare, nec scripturas interpretari in lingua eorum, nec conferre cum eis, nec disputare iuxta sensum litteralem... l. c.*, p. 121. *Deinde Graeci et Rutheni et multi alii schismatici similiter in errore perdurant, quia non praedicatur eis veritas in eorum lingua et Saraceni similiter et pagani ac Tartari et caeteri infideles per totum mundum. Nec valet bellum contra eos, quoniam aliquando confunditur Ecclesia in bellis Christianorum (!), ut ultra mare saepe accidit... Nec sic convertuntur* [*infideles*] *sed occiduntur et mittuntur in infernum (!) Residui vero, qui supersunt post bella, filii eorum, irritantur magis ac magis contra fidem Christianam propter istas guerras, et in infinitum a fide Christi elongantur... Unde Saraceni propter hoc in multis mundi partibus fiunt impossibiles conversioni.*

2. *AA. SS.*, t. VI, p. 606-613 (de l'édition Palmé), et t. V Junii, p. 661-668 de l'édition de 1708. — Cf. Salzinger, *Opera Omnia B. Raymundi*, t. I. Prologus Moguntiae 1721.

3. *L. c.*, t. VI, p. 588-591, *Epistola Custurerii, Vitæ veteris authentiam probans.*

4. *L. c.*, p. 582, Jac. Custurer, *De cultu immemorabili B. Raymundi Lulli, Doctoris Illuminati et Martyris.* Palmae, 1700, et *De Immunitate a censuris, qua gaudet eius doctrina.* Palmae, 1700. (Ces deux dissertations historiques sont écrites en catalan.)

5. *AA. SS.*, t. VI, p. 588. D. Elle va en réalité un peu plus loin ; elle mentionne en effet le testament de Lulle, qui est du 26 avril 1313. Voir sur le testament la monographie de M. Francisco de Bofarull y Sans, *El testamento de Ramon Lull y la escuela Luliana*

Digitized by Google

Vienne, et ne dit rien des voyages postérieurs de Raymond, rien de son martyre, etc. Donc, conclut l'apologiste, elle doit avoir été écrite à cette époque, encore du vivant du grand missionnaire. Custurer l'a découverte dans un très ancien manuscrit, dont il a malheureusement omis de fixer l'époque de composition [1]. On ne sait pas si la vie que Wadding avait eue à sa disposition s'accordait en tout point avec celle-ci.

La vie anonyme est-elle vraiment contemporaine de Raymond Lulle? Ce serait consolant, mais nous n'osons embrasser l'opinion des Bollandistes. Nous lisons en effet au chapitre IVe de cette vie (n. 34), que Raymond quitta Gênes pour se rendre à Avignon: « *Ad papam Avenione tunc temporis residentem* [2]. » Cette remarque a pourtant dû être écrite après le retour des Papes à Rome! donc après 1378! D'un autre côté, la vie anonyme fait faire à Raymond une demande au Concile de Vienne qui ne cadre guère avec les décrets de ce Concile. Le Bienheureux aurait demandé la fondation d'un seul collège pour l'étude des langues orientales [3] tandis que le Concile ordonna l'établissement de cinq de ces collèges [4]. Quand on se rappelle les plaintes réitérées [5] de l'anonyme au sujet de Clément V, quand on se souvient de ce qu'il dit que le Pape et les cardinaux se souciaient fort peu des plans de Lulle,

en Barcelona, Barcelona, typogr. de Jaime Jepus, 1896, in-8° 45 pp. (Le testament est conservé dans les archives de M. Ramon de Sarriera, marquis de Barbara y de la Manreziua). Cf. M. Léop. Delisle, *Journal des Savants*, 1896, pp. 345-355.

1. *AA. SS.*, *l. c.*, 589. Tout ce qu'il dit, c'est que la vie et le manuscrit qu'il avait en main doivent avoir été écrits avant 1448, puisque le même manuscrit qui contient une épitaphe de Raymond, ne donne pas encore celui que l'on mit sur le nouveau tombeau du Bienheureux en 1448. Soit, c'est toujours plus de 100 ans après la mort de Lulle! Les caractères du Ms. sont du XVe siècle. Il s'agissait donc d'une copie prise sur un Ms. plus ancien.

2. *AA. SS.*, *l. c.*, p. 612, n. 34.

3. *L. c.*, p. 613, n. 36.

4. Voir le décret du concile, *Corp. I. Can. Clement. de magistr.*, V, I, 1. — Bulaeus, *Historia Univ. Paris.*, t. IV, p. 141. Denifle, *Chartularium Universitatis Paris.*, t. II, p. 155 (n. 695). Paris, 1891. Le Concile ordonna de fonder de tels colleges à Paris, à Oxford, à Bologne, à Salamanque et à l'endroit où se trouverait la curie romaine. On devait y enseigner 4 langues, l'hébreu, le grec, l'arabe et le chaldéen. Ce décret fut-il mis en exécution? Il ne semble guère, bien que cette question n'ait jamais été traitée à fond. On ne peut pas même prouver qu'on lui donna suite à Paris. Cf. Denifle, *l. c.*, II (sectio I), p. 228, n. 777 (1319, 24 févr.), mais là il ne s'agit que de la langue hébraïque et chaldéenne. Nous faisons remarquer que longtemps avant Raymond se trouvait à Paris un « *Collegium Orientale* » appelé aussi « *Collegium Constantinopolitanum* », où on enseignait l'arabe, et « *les autres langues* ». Cf. Denifle, *l. c.*, t. I, p. 212 (vers 1248), pp. 324, 638, et Jourdain, un collège oriental à Paris au XIIIe siècle, dans la *Revue des Sociétés savantes*, IIe sér., t. VI, 1861, p. 69 suiv.

5. *Acta SS.*, t. VI, pp. 610-611 (n. 27).

Digitized by Google

on peut difficilement admettre que Raymond ait travaillé pour obtenir un collège et qu'on lui en ait accordé cinq d'un coup.

L'auteur anonyme dit d'une façon très vague, que Raymond fit faire trois dépôts de ses livres [1]. Cette remarque est une allusion au testament de Lulle [2]; elle est peu exacte. En réalité, Lulle parle de deux dépôts de ses livres latins, l'un chez les Chartreux de Paris, l'autre chez le *misser Persival Espinola*, à Gênes. Quant au noble *civitatis Majoricarum* de l'anonyme, c'est sans doute Pierre de Sextmanat, le gendre de Raymond. Mais Lulle, loin de léguer des livres à son gendre, lui ordonne de transporter le coffret de livres qui est dans son hôtel, au *monastère de la Real*. D'autres livres de Raymond devaient être distribués à des maisons religieuses et à des établissements [3].

De l'état de ce manuscrit, tronqué ou inachevé, vu l'âge de composition, et les inexactitudes qu'on y rencontre, il n'est donc pas permis de conclure que la vie écrite par l'anonyme soit une vie contemporaine du B. Lulle [4]. Un auteur en effet, qui prétend

1. Cf. AA. SS. *l. c.* p. 613. *Vita anon.*, cap. IV, nº 37.
2. Voir plus haut les indications bibliographiques sur le testament.
3. V. aussi André, *l. c.*, p. 207.
4. Nous ajouterons ici un aperçu bibliographique sur le *Bienheureux Lulle*. Sans vouloir aucunement être complet, cet aperçu pourra rendre quelques services, surtout puisque les notes bibliographiques des trois biographies récentes de Raymond sont trop sommaires. — I) BIOGRAPHIES : 1) La plus ancienne vie, dite *Vita coaeva*, AA. SS. t. V, Jun. 661-668 de l'édition 1708 et t. VI Jun. p. 607-613 de la nouvelle édition. (Paris, Palmé, 1867). Elle a été reproduite par Salzinger, *Opera B. Raymundi Lulli*, t. I *prologus (Moguntiæ, 1721)* et avec des commentaires de M. Littré, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 4-46. — 2) Les Bollandistes ont encore édité dans leur grande collection : *a*) *La vie de Raymond* par Bovillus, *l. c.*, t. VI, p. 613-618, écrite en 1511 et *b*) celle par Nicolas Pax de l'an 1519. (Ces deux vies, d'une époque si tardive ne sont pas d'une grande valeur). *c*) *l. c.* p. 623-634 des *Miracula B. Raymundi*, *d*) p. 635-676, *Dissertatio historica J. B. S(olleri) de orthodoxia et Libris B. Raymundi genuinis ac suppositititis* (p. 640-652, *Catalogus operum B. Raymundi*). — V. l'indication d'autres biographies, *ibid.*, p. 586-7. Personne n'a encore essayé d'écrire une biographie vraiment critique de Lulle. Ce jugement vaut aussi pour les vies suivantes : Colletet, *Vie du B. Lulle*, Paris, 1646. — Perroquet, *La vie et le martyre du Docteur illuminé R. Lulle*, Vendôme, 1667. — Vernon, *Histoire de la sainteté et de la doctrine de R. L.*, Paris, 1668. — Wadding, *Annales Minorum*, t. II et III (Lugduni 1628) de la Ie édition et t. V, p. 157 seqq. et 316 seqq. (Rome. 1733) et t. VI, p. 199, p. 229 suiv. (*ibid.*, 1733). Ce que Wadding a dit dans les *Scriptores Ordinis Minorum*, p. 290 304, Romae, 1650, se réduit à peu ; il y énumère seulement ses écrits. Cf. Sbaralea, *Supplementum ad scriptores Ord. Min.*, Romae, 1806, s. h. v. — Arthurus a Monasterio, *Martyrologium Franciscanum*, p. 278-81 de l'éditio IIa, Paris, 1653. Le P. Arthur y cite (p. 279) quantité d'autres auteurs. — Fort. Huber, *Menologium Franciscanum*. col. 105-109, Monachii, 1698. — H. Loëw, *De Vita Raymundi Lullii specimen*, Halle, 1830. — Delecluze, dans la *Revue des deux Mondes*, num. du 15 nov. 1840, Paris, 1840. — Helfferich Ad. *Raimund Lull und die Anfaenge der Catalonischen Literatur*, Berlin, 1858. — L'article très consciencieux de Littré dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 1-

Digitized by Google

écrire une biographie d'après les récits que lui aurait faits Raymond lui-même, devait être plus exact et mieux renseigné.

386. — Brambach, Wilh. *Des Raymundus Lullus Leben und Werke in Bildern des 14 Jahrhunderts*, Karlsruhe, 1893. Ce volume illustré de 14 tables qui reproduisent des peintures du XIVe siècle (scènes de la vie de Lulle, etc.) est aussi original qu'intéressant. — K. Kiesewetter, *Geschichte des Occultismus*, t. II, p. 41-47, Leipzig, 1895. F. Hartmann, dans le *Kirchenlexicon*, t. X, col. 747-753, IIe édit., Fribourg, 1897. — H. Hurter, *Nomenclator literarius theologiae catholicae*, t. IV, col. 378-84, Oeniponte, 1899. — Zöckler, dans la *Realencyklopädie für protestantische Theologie und Kirche.*, IIIe édit. Leipzig, 1902, t. XI, p. 706-716. — II) ÉDITIONS DES OUVRAGES DE R. LULLE. Il n'y a aucune édition complète. Cf. Wadding, Sbaralea, Hurter, *ll. cc.* — *Lulli Raymundi Eremitae coelitus illuminati Metaphysica nova et philosophiae Averroistae expostulatio*, Paris, 1516, 1 vol. in-4°. — Raymundi Lulli, *Opera ea quae ad inventam ab ipso artem universalem scientiarum artiumque omnium brevi compendio firmaque memoria apprehendarum pertinent.* Argentorati, 1652, 2 vols. C'est l'édition de Strasbourg qui fut imprimée à plusieurs reprises : en 1598, 1607, 1617. Le titre que nous avons reproduit est celui de la dernière édition de cette collection. — L'alchimiste Yvo Salzinger avait pris la résolution de donner enfin une édition complète : B. Raymundi Lulli, *Doctoris illuminati et martyris Opera, curante Electore Palatino,...* éd. Ivo Salzinger, *Moguntiae*, 1721-1742, t. I-VI, et IX et X. Le VIIe et le VIIIe volume n'ont jamais vu le jour. (Cfr. Brunet, *Manuel du libraire*, t. III, 1232.) Cette édition resta inachevée. — Il en est de même de l'édition des ouvrages catalans de Raymond entreprise par J. Rosellò. Ce savant lulliste publia d'abord : *Obras rimadas de Ramon Lull escritas en idioma catalan-provensal, publicadas por primera vez* par J. Rosellò, Palma, 1859. Il commença ensuite : *Obras de Ramon Lull : Textos originales publicados e illustrados con notas y variantes*, por J. Rosellò, Palma de Mallorca, Hijos de Colomar, 1886-1901. Cette édition se poursuit encore. On y trouve p. ex. le : *Libre del gentil, et los tres savis, libre de la primera et segona intenció ; libro de mil proverbis: Arbre de filosofia amor, Libre de oració, Libre de Deu, de Conexanca de Deu, del es de Deu.* (t. II). — J. Luanco donna une traduction en castillan du *Libro de la Orden de Caballeria.* Barcelona, 1901, 78 pp. — Aquiló en avait déjà édité le texte : *Libre de orde de cavalleria.* Barcelone, 1879. Pour d'autres éditions, etc. cf. Morel Fatio, *Katalanische Litteratur* dans l'ouvrage magistral de Gröber : *Romanische Philologie*, t. II, part. 2, 105 suiv. Strassburg 1902. — III. EXPOSÉS DE LA DOCTRINE DE RAYMOND LULLE : Ant. Raym. Pascal, *Vindiciae Lullianae seu demonstratio critica immunitatis Illuminati Doctoris B. Raym. Lulli martyris*, Avignon, 1878, 4 vols. — AA. SS. *l. c.* 634 suiv. Littré, *l. c.* Helfferich, *l. c.* Hartmann, *l. c.* X col. 748-50. Zöckler, *l. c.* XI, 711-716. A. Néander, *Kirchengeschichte*, IIIe édit. (1856), t. II, p. 364-369, 496 suiv., 560 suiv. — Prantl, *Geschichte der Logik.*, t. III, p. 156 ff. — Ritter, *Geschichte der christlichen Philosophie* (Hamburg, 1839-1853, 12 vols.), cf. t. VIII. — Erdmann, *Grundriss der Geschichte der Philosophie*, t. I, p. 411-430 de la IVe édit. — Stöckl, *Lehrbuch der Geschichte der Philosophie*, 513 suiv., Mayence, 1875. — Stöckl, *Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, t. II, c. 924-952, Mayence, 1865. — Reuter, *Geschichte der religiösen Aufklärung im Mittelalter*, t. II, p. 950 ss., Berlin, 1877. — B. Hauréau, *Histoire de la philosophie scolastique*, t. II, p. 292-298, Paris, 1880. — Féret, *La faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, t. II, p. 143-154 (Paris, 1896), t. III, p. 137-149. — La Fuente, *Historia ecclesiastica de Espana*, sigl. XIV, t. IV, p. 298-301. IIe édit., Madrid, 1873. — Pelayo, *Historia de los Heterodoxos espanoles* t. I, p. 528 segg. Madrid, 1880. — Fornés, *Liber apologeticus Artis Magnae*, Salamanque, 1746. — Alstedius, *J. H. Clavis artis Lullianae et verae logices i. e. dilucidatio artis magnae generalis, quam Raym. Lullus invenit. Accedit novum speculum logices*, Argentorati, 1652. — Canalejas, *Las doctrinas del doctor iluminado R. Lullo*, Madrid, 1870. — J. Garau, *Estudi de la doctrina filosofico-teologica qui 's conte en el : Libre del Gentil y los tres sabis, del B. Ramon*, dans le *Boletin de la Sociedad arqueologica luliana*, Malorca, 1901, p. 83 segg. On trouve d'autres articles dans le même *Boletin.* — *Homen-*

Digitized by Google

Souhaitons, pour terminer, que la savante *Sociedad arqueológica luliana* à Mallorca nous donne bientôt une vie complète et scientifique du grand missionnaire et philosophe.

P. Michel BIHL, O. F. M.

tage al Doctor arcangelic lo gloriós martir de Crist beat Ramon Lull, Barcelona (1901). (Recueil de poésies et d'études, etc.). — Maura y Gelabert, *El optimismo del B. Raymundo Lulio*, Barcelona, 1904, etc., etc. Cf. U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques au moyen âge*, 1908 suiv. du suppl. 2591. — D'après le *Boletin de la Real Academia de la Historia en Madrid*, (num. d'Avril 1904) la *Sociedad arqueólogica Luliana* à Mallorca a ouvert un concours pour une *Vida popular del bienaventurado maestro Ramon Lull*. Les travaux devaient être terminés avant le 31 décembre 1904 et la meilleure *Vida*, écrite dans la langue de l'île de Mallorca, devait obtenir un prix de 300 pesetas. Nous ne connaissons pas le résultat de ce concours lullien.

On trouvera encore d'autres renseignements utiles sur R. Lulle dans George Smith: *Twelve Pioneer Missionaries*. — Pierson, *New Acts of the Apostles*. — Hailstone, dans le *Dublin University Magazine*, 1833. — Campbell, *History of the Balearic Isles*, London, 1716. Ces références se trouvent dans Barber, *l. c.*, p. x. — Maclear, *History of Christian Missions in the Middle Ages*, London, 1863. — Tiemersma, *De Geschiedenis der zending tot op den tijd der Hervorming*, Nijmwegen, 1888. — Keller, *Geisteskampf des Christentums gegen den Islam bis zur Zeit der Kreuzzuge*, Leipzig, 1896. — Noble, *The Redemption of Africa*, vol. I, New-York, 1899. cf. Zwemer, *l. c.*, p. 170.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

LA SAINTETÉ INITIALE DE L'IMMACULÉE EXPOSÉE ET DÉFENDUE SELON LA DOCTRINE DE SAINT ALPHONSE, par le Père Godts, Rédemptoriste. Deuxième édition, revue et augmentée. Bruxelles, librairie Albert de Witt.

Nous annoncions, l'année dernière, la première édition de cet ouvrage. Le public catholique lui a fait un accueil favorable. Le voilà, en effet, arrivé déjà à la deuxième édition. Le R. P. Godts, son auteur, s'y est proposé d'exposer et d'expliquer l'excellence de la grâce que Marie reçut dans sa Conception immaculée, et surtout de prouver que cette grâce surpassa en perfection les grâces réunies des anges et des saints. Il montre dans une première partie ce qu'a été la grâce que Marie reçut dans le moment de son Immaculée Conception, quelles furent les qualités naturelles (usage de la raison, science, beauté, etc.), les qualités préternaturelles (justice originelle, extinction de l'aiguillon du péché, etc.), et enfin les qualités surnaturelles (vertus théologales, vertus morales infuses, si elles existent, dons du Saint-Esprit, etc.), qui accompagnèrent cette grâce et dont Marie fut ornée. Il expose dans une deuxième partie et il prouve l'opinion qu'il appelle alphonsienne, et qui attribue à la grâce initiale de Marie une perfection supérieure à celle qu'aurait une grâce formée de la réunion des grâces qu'ont reçues et que recevront les anges et les saints. On est ébloui et confondu lorsqu'on songe à l'éminence de la perfection que cette doctrine suppose. La chaleur qui brûle dans l'âme de chaque ange et de chaque saint réunie en un seul foyer et l'âme de Marie brûlant dès le premier instant de son existence d'une flamme plus intense et plus vive ! Le Père répond dans une troisième partie aux objections que le Dr Lepicier, théologien très distingué de l'ordre des Servites et professeur à Rome, a élevées contre cette thèse. Tout cela traité avec un zèle et une piété que nous admirons, nous ajoutons même avec une ferveur et un amour communicatifs.

Digitized by Google

Le R. P. Godts a-t-il prouvé péremptoirement sa thèse, et lui est-il permis d'en affirmer la certitude morale, comme il le fait en plusieurs endroits? Nous n'osons répondre à la question. La théologie mariale, disions-nous dans l'article que nous avons donné aux *Études franciscaines*, mai 1905, rencontre deux difficultés. En premier lieu nous ne connaissons que très difficilement si ce texte de la sainte Écriture doit être appliqué à Marie dans le sens simplement accommodatice, s'il peut au contraire lui être appliqué dans le sens mystique voulu et inspiré par le Saint-Esprit [1].

En second lieu, dans la recherche des privilèges dont Marie a été ornée, nous procédons ordinairement par voie de convenance et de conséquence ; mais qui ne voit la délicatesse avec laquelle doit être maniée cette manière d'argumenter ? Pour procéder avec certitude dans une opération aussi difficile, ne semble-t-il pas qu'il faille connaître les desseins du Très-Haut et l'ordre providentiel qu'il a voulu suivre ? Une preuve de la difficulté que présente ce mode de raisonner, ce sont les hésitations des princes de la doctrine. Ils n'ont pas vu que la maternité divine exigeait une conception immaculée ; ils hésitent sur le vœu de virginité, sur l'usage de la raison, etc. Ces hésitations ne doivent-elles pas nous inspirer une grande défiance de nous-mêmes ?

Le R. P. Godts, qui a été très bienveillant pour moi, me permet de lui soumettre les observations que son livre m'a suggérées, au moins les principales. Il force à mon avis le sens des paroles de la bulle *Ineffabilis*, lorsqu'il affirme que Pie IX a proclamé indirectement sa doctrine. Il est plusieurs points de théologie auxquels il touche et qu'il aurait dû expliquer plus clairement. Ainsi que Marie soit la première des prédestinés, la prééluе, très bien dans l'opinion scotiste sur le motif de l'Incarnation ; mais dans l'opinion thomiste la chose est moins claire et demande à être très nettement précisée. Le *debitum remotum et proximum* du péché originel devait être également plus nettement exposé aux fidèles. A plus forte raison le R. Père devait-il mieux expliquer la manière dont Marie a coopéré à sa première sanctification et l'a méritée. Ne devait-il pas dire aussi si l'intensité des vertus, des dons, etc. a été pareille à celle de la grâce sanctifiante ?

Dans le vif désir qui l'anime de trouver des auteurs favorables à sa thèse, le R. Père n'a-t-il pas quelquefois lu un peu rapidement et ne tire-t-il pas à tort à lui tel et tel auteur ? Il exagère à mon avis lorsqu'il dit que la tradition patristique affirme sa thèse. Les Pères ont parlé de Marie en termes très chaleureux ; mais ils n'ont nullement songé à nos précisions, et on ne peut savoir ce que leur esprit voyait sous les termes dont ils se servaient. Je n'ai pas vu sa thèse dans plusieurs des auteurs qu'il cite ; tels le vénérable Jean d'Avila (p. 265), le P. Druzbieki (p. 267), le P. Sarnelli (p. 268), les Pères Eudes, Valentia, Vasquez, etc. Le Père dit de certains auteurs qu'ils oublient

1. Ainsi est-il certain que le Saint-Esprit lui-même ait appliqué à Marie, et dans le sens vulgairement adopté, le psaume *Fundamenta ejus in montibus sanctis* ?

Digitized by Google

d'exprimer la qualification *pris collectivement*. Ce *qu'ils oublient* est vraiment admirable. Que le Père Godts me le permette: cette réflexion n'est pas sérieuse et n'est pas digne d'un théologien.

Je ne veux pas terminer mon compte rendu sans recommander ce volume et sans pousser avec le Père Godts un cri d'amour vers Marie.

Fr. TIMOTHÉE.

***

DE MAGISTERIO VIVO ET TRADITIONE, par Bainvel. — Paris, Beauchêne. 1905.

L'Église vit de sa tradition ; elle ne connaît pour règle de foi et de morale, que celle formulée par saint Vincent Lérins en ces termes : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus traditum est.*

Jusqu'au protestantisme, on avait peu contesté cette vérité. Depuis ce temps, on l'a battue en brèche de bien des manières.

Les Protestants, puis les Rationalistes, puis les Évolutionnistes, ont attaqué la tradition, et l'autorité que s'attribue l'Église d'en avoir seule l'interprétation officielle.

De ces discussions sont sortis les nouveaux traités : religion, révélation, Église, etc., qui sont devenus aujourd'hui l'introduction nécessaire aux études de vraie théologie.

Le Père Bainvel nous donne un de ces traités préparatoires à la théologie, le traité *De Traditione*.

Son travail doit se composer de deux parties. La première, celle que nous annonçons ici, est un traité scolastique de la question ; la seconde, qui doit paraître bientôt, sera un livre de théologie positive : elle donnera ce que l'on appellerait aujourd'hui les documents ou les pièces justificatives.

Le traité paru est une exposition didactique de la doctrine, avec simples indications de preuves. Il dénote un savant qui a de fortes lectures et qui a scruté sérieusement sa matière dans les livres anciens et dans les productions modernes.

Une partie du volume est consacrée spécialement à la question si débattue aujourd'hui de l'évolution des dogmes. Après une exposition assez détaillée de diverses théories sur ce sujet, l'auteur pose, en une thèse bien dégagée, le sens catholique du progrès des dogmes.

Vu dans l'ensemble, le traité du Père Bainvel est un livre de solide doctrine. On regretterait parfois que l'énoncé des thèses, et la composition de la phrase n'aient plus la bonne simplicité de la vieille scolastique ; mais c'est une simple question de forme. Pour le fond, le traité est magistralement conduit et son étude donne envie de posséder le volume promis de documents.

Fr. DIEUDONNÉ.

Digitized by Google

***

L'IMAGINATION ET LES PRODIGES, par Mgr Élie Méric. — 2 vol. in-12; XXIII-372 pp. et 352 pp. — Paris, Téqui; 29, rue de Tournon, prix : 6 fr. (1905).

Cet ouvrage couronne dignement toute une vie de travail, consacrée en entier au service de l'Église, dans le domaine de la science, de la philosophie et de la théologie. Mgr Méric s'est presque toujours placé aux positions d'avant-garde, les plus périlleuses sans doute, mais non des moins utiles pour l'Église. Dans la science de l'invisible, surtout, la lumière est loin d'être faite. Mgr Méric a projeté sur ces obscures questions quelques rayons lumineux.

Dans ce dernier ouvrage, l'auteur tâche de déterminer le rôle de l'imagination dans les faits merveilleux. Après avoir analysé la nature de l'imagination, il recherche son influence dans l'ordre intellectuel (rêves, pressentiments, télépathie) et dans l'ordre matériel (rapports du corps et de l'âme, stigmatisation, sueur de sang). Il traite ensuite de l'imagination et des fantômes, et à ce propos il étudie le phénomène de la bilocation. Enfin un dernier livre est intitulé : De l'imagination et de l'inconscient. Nous ne pouvons songer à donner une analyse, même sommaire de cet ouvrage. Il se compose, en grande partie, de faits merveilleux, soumis les uns après les autres à une critique éclairée et impartiale, groupés dans un ordre parfois un peu arbitraire.

Autant l'auteur respecte — et adopte quand il les croit fondées — les données scientifiques, autant il fait bonne justice de ces « romans pseudo-scientifiques » échafaudés par les docteurs du matérialisme. Il est impitoyable pour leurs doctrines, nous le trouverions trop accueillant pour les faits apportés à l'appui de ces doctrines. Tous ces spirites, hypnotistes, magnétiseurs ont été si souvent pris en flagrant délit de charlatanisme ou de mensonge que l'on est en droit d'exiger un contrôle très sévère de leurs affirmations. Même en ce qui concerne les défenseurs des saines doctrines, nous aurions aimé que Mgr Méric se montrât plus sévère : le P. Séraphin, si souvent cité, auprès de beaucoup ne fait pas autorité, il manque trop de critique ; Goerres n'est pas théologien. Par contre il invoque l'autorité du théologien qu'est le P. Timothée et cite de lui un long passage paru dans nos *Études Franciscaines* de mai 1902.

Dans le vaste champ d'explorations que le lecteur va parcourir à la suite de l'auteur, sera-t-il toujours de son avis? Je n'oserais le dire. Les uns trouveront parfois les limites du naturel reculées bien loin, d'autres les voudront encore dépasser. Les théologiens admettront difficilement l'explication donnée de la bilocation. Les philosophes scolastiques regretteront que l'auteur ne soit pas plus au courant des progrès de la néo-scolastique et trouveront que les travaux récents lui eussent rendu grand service dans l'étude de l'imagination et de sa nature intime. Mais tous s'accorderont à reconnaître le

Digitized by Google

mérite du regretté Mgr Méric, sa science et sa compétence indiscutées, ils jugeront qu'il a fait un apport sérieux à l'étude des phénomènes préternaturels. Pour le reste, de la libre discussion jaillira plus de lumière, cette libre discussion, l'Église l'a toujours admise et encouragée chez ses enfants respectueux de son autorité et de son magistère infaillible.

Fr. GAÉTAN.

***

LA PROVIDENCE ET LE MIRACLE DEVANT LA SCIENCE CONTEMPORAINE, par G. Sortais, ancien professeur de Philosophie. — Un vol. in-12 de 190 pp. — Paris. — Gabriel Beauchesne et Cie, 117, rue de Rennes.

Cette nouvelle étude de M. Sortais est dirigée contre M. Séailles. Réfutant les assertions du professeur de Sorbonne, l'ancien professeur de Philosophie prouve que si le dogme de la Providence et le miracle gênent les opinions de M. Séailles, ils ne sont nullement contraires aux « affirmations de la conscience moderne » : ni les savants, ni la science, ni la philosophie n'ont ruiné ou proscrit ces notions ; tout au contraire, et c'est ce qu'expose très bien M. Sortais. Complété, ou, si l'on veut, appuyé par les admirables chapitres où M. l'abbé Bertrin prouvait tout récemment la réalité des miracles de Lourdes, son livre résoudra avec précision à peu près toutes les difficultés que l'on peut élever aujourd'hui contre les faits surnaturels.

Quant à M. Séailles, il a une façon de dire : « *nous* n'admettons plus... *nous* rejetons définitivement.... » qui agace. S'il se contentait d'exprimer son opinion et celle de son école, à la bonne heure! Mais l'on sent bien que par ce *nous*, il entend engager toute *la conscience moderne*, c'est-à-dire parler au nom de tout le monde qui pense. Or, je lui demanderai après M. Brunetière :

« Qui donc l'a délégué.... au département des « affirmations de la conscience moderne » ? Et, par hasard, si nous étions tentés, vous ou moi, de nier ce que M. Séailles affirme, est-ce que nous manquerions de conscience? »

Je ne fais aucune difficulté de reconnaître à M. Séailles une intelligence cultivée. Mais, au risque de paraître peu distingué ou sans conscience, je me permets de douter de la loyauté de cette intelligence quand elle traite certains sujets. Avec quelle facilité le professeur de Sorbonne donne de nos dogmes dès interprétations absurdes? — Ou bien serait-ce par hasard chez lui de l'ignorance? — Avec quelle... habileté il mêle à ces dogmes, et sous leur étiquette, les fantaisies des anciens philosophes! Voyez, par exemple, dans son ouvrage : « *Les affirmations de la conscience moderne* » — le 1er chapitre intitulé : *Pourquoi les dogmes ne renaissent pas.* — Évidemment c'est là un procédé qui facilite la réfutation; mais, je le répète, il est peu loyal.

Aussi, j'aurais voulu dans le ton de M. Sortais un peu de cette indignation

Digitized by Google

que l'on trouvait naguère sous la plume de M. Fonsegrive (*Le Catholicisme et la vie de l'esprit*, 1899, p. 178) contre le même personnage, à propos des mêmes idées.

Fr. AIMÉ.

***

ÉTUDES DE CRITIQUE ET D'HISTOIRE RELIGIEUSE, par M. l'abbé Vacandard, docteur en théologie, aumônier du Lycée de Rouen. — 2e édition 1906. — Paris, Lecoffre. — 1 vol. in-12 de 396 pp.

Le savant auteur de la Vie de S. Bernard vient de réunir en un volume plusieurs articles parus à des dates diverses dans la *Revue des questions historiques* et dans celle du clergé français.

S'appuyant, suivant sa coutume, sur les documents, il traite d'abord des *Origines du symbole des Apôtres*, dont la forme actuelle ne remonte pas au-delà de la fin du VIIe siècle. Il parle ensuite des *Origines du célibat ecclésiastique ;* il montre les diverses phases de l'établissement de cette pratique, observée dès le commencement de l'Église par la majorité des clercs élevés aux Ordres sacrés, bien que ce ne fût pas en vertu de lois formelles ; ce n'est qu'à partir du IVe siècle qu'elle est soumise à des lois précises, plus ou moins observées, jusqu'à ce que les efforts des Souverains Pontifes pour l'établir triomphent enfin et que Calixte II, au Concile de Latran de 1123, porte un dernier coup aux violateurs du célibat des clercs en faisant du sous-diaconat un empêchement dirimant au mariage.

Après une étude sur *les élections épiscopales sous les Mérovingiens* et sur *l'Église et les ordalies*, M. l'abbé Vacandard aborde deux questions dont nos adversaires se font à tout instant une arme contre l'Église : *les Papes et la Saint-Barthélemy* et *la condamnation de Galilée.*

L'auteur montre clairement que la papauté n'a jamais été, comme on le lui a si souvent reproché, la complice et l'approbation éhontée de l'attentat du 24 août 1572 ; il ne faut y voir qu'un crime politique. Il dégage complètement la responsabilité du pape S. Pie V qui semble bien avoir soupçonné les desseins de Catherine de Médicis et du Roi de France, mais ne les a ni encouragés ni approuvés. Quant aux actes reprochés à Grégoire XIII, ils s'expliquent aisément ; le Souverain Pontife, les documents en font foi, n'a connu que plus tard l'exacte vérité ; il a cru tout d'abord, sur les rapports venus de la Cour de France, qu'il s'agissait de la répression d'un complot contre la vie du roi et de la famille royale ; il s'est réjoui, sans doute, de la défaite des Huguenots, car il y voyait le triomphe du catholicisme sur l'hérésie et il considérait cet événement comme un acte de la Providence qui permettait que les méchants fussent pris dans leurs propres pièges et délivrait par là la France et l'Église d'un grave péril.

Digitized by Google

De la question de Galilée, il semble qu'il ne reste plus rien à dire après le travail de M. l'abbé Vacandard; pour lui, l'opinion du savant Florentin, qui doit être tenue pour vraie, avait, dans la circonstance, un caractère religieux: pour lui également, ce ne sont pas seulement les Congrégations Romaines qui ont condamné cette opinion, ce sont aussi les Souverains Pontifes qui, à plusieurs reprises, ont approuvé cette condamnation. L'auteur accorde tout cela, mais ce qu'il nie, c'est que l'on puisse revendiquer pour ces décisions pontificales le privilège de l'infaillibilité; il n'y a pas eu de définition *ex cathedra;* les preuves abondent que la décision n'a pas été rendue d'une manière irréformable; l'autorité doctrinale de l'Église n'est donc pas en jeu. — Il parle en terminant des conséquences qu'a eues au point de vue historique la condamnation de Galilée et croit qu'il faut reconnaître que la grande part de responsabilité dans le ralentissement momentané dans les études astronomiques remonte aux tribunaux de l'Église; il avoue franchement qu'il n'est pas de ceux qui invoquent les avantages moraux d'une pareille mesure pour la justifier aux yeux de l'histoire.

L'ouvrage de M. l'abbé Vacandard rendra sûrement service aux apologistes chrétiens.

F. P. A.

* * *

L'ANTÉCHRIST. — Choses certaines. — Choses probables. — Choses indécises. — Choses fantaisistes, par l'abbé Augustin Lemann, professeur d'Écriture Sainte aux facultés catholiques. — Lyon, place Bellecour, 3. Paris, rue de l'abbaye chez Vitte.

LES SIGNES DE LA FIN D'UN MONDE. — A la France ! aux Français ! — Fin de la Religion, de l'autorité, de la famille. Malthus, assassin de la France, par J. du Valdor. 3e édit. avec un supplément à l'usage spécial du clergé. In-12 broch. XIX-268 pp. franco: prix 3 fr. 50. — Supplément seul: 116 p. prix franco: 1 fr. 70. — Ouvrage complet franco 4 fr. 50.

Un opuscule sur l'Antéchrist piquera toujours la curiosité d'un certain nombre des chrétiens. Mais qui ne voit les inconvénients que peut avoir l'excitation de cette curiosité? Avec M. l'abbé Lemann nous n'avons heureusement rien à craindre. Esprit très cultivé, très érudit, mais en même temps très pondéré, il sait ne dire que ce qui est utile et de la manière que la prudence le conseille. Je cherche néanmoins le but qu'il s'est proposé en donnant au public ces notions sur l'Antéchrist et le profit qu'il en a espéré. Obtenir que nous nous montrions plus dociles aux exhortations du Souverain Pontife? Le dernier chapitre semble le dire. Mais la pensée de l'Antéchrist sera-t-elle bien efficace pour nous conduire à ce résultat?

Digitized by Google

***

Ce monde qui finit, c'est la France. A la question en effet : La France est-elle irrémédiablement perdue ? je le crois, répond sans hésiter M. du Valdor (n'est-ce pas un pseudonyme?) Et il prouve son assertion. A un corps social trois choses sont nécessaires pour vivre et pour durer : la religion qui lui donne l'ordre moral, l'autorité qui lui conserve l'ordre matériel, la famille qui remplace au fur et à mesure qu'elles disparaissent les individualités dont il est composé. Or en France fin de la religion et avec elle de la morale, fin de l'autorité et avec elle de l'ordre, fin de la famille et par suite de l'être, M. du Valdor montre dans notre cher pays l'existence de ces trois ruines. Mais il s'étend surtout sur la ruine de la famille comme le fait prévoir du reste le sous-titre de son livre : *Malthus, assassin de la France.* Il prend à partie d'une manière toute particulière cette plaie du Malthusianisme ; il en montre les ravages, il en dit le crime, il demande qu'on en finisse enfin avec elle. Je reconnais avec M. du Valdor la nécessité de mener une campagne vigoureuse contre cette plaie abominable du Malthusianisme, je reconnais également la justesse de la plupart des considérations qu'il émet. Mais l'étrangeté de plusieurs de ses idées, comme celle qu'il exprime sur le grand pape et le grand roi, celle où il nous annonce l'arrivée des Chinois, la crudité d'un assez grand nombre de passages, certaines incursions sur le terrain théologique et certaines décisions qui ne me paraissent pas justes, m'empêchent de recommander sérieusement son ouvrage

Fr. TIMOTHÉE.

***

CATÉCHISME D'UN LAIQUE, par Émile Colas, deuxième édition. Paris, Vic et Amat, rue Cassette.

M. Émile Colas a voulu nous donner le catéchisme d'un laïque. Il entendait monter de tous côtés des cris et des injures contre la religion qu'il professe, la religion catholique. La religion catholique, s'est-il demandé, mérite-t-elle ces insultes ? N'est-elle pas au contraire le système religieux le plus complet et le plus parfait qui ait été donné à la terre ? M. Colas a étudié, il a examiné ; il a placé la religion catholique devant la raison, devant le bon sens, devant le progrès; il a analysé les moyens d'influence dont elle dispose, et il a conclu qu'elle est vraiment une œuvre divine, une institution surnaturelle et que tout homme de bonne foi doit en reconnaître la vérité et la nécessité.

M. Émile Colas déploie dans cette étude une érudition très variée, son sujet l'amène à toucher aux questions les plus diverses, on trouve dans sa manière de traiter ces questions des traits, du raisonnement. Mais a-t-il vraiment donné un catéchisme aux laïques ? un catéchisme, c'est-à-dire le résumé clair, précis, renfermant en peu de mots une doctrine étendue et profonde,

Digitized by Google

qui porte ce nom, je ne le crois pas. S'il veut être sérieusement utile à notre société laïque, qu'il adopte un autre genre et qu'il présente d'une manière toute différente son apologie.

Alfred CAYOL.

***

GRAMMAIRE MINIMA DE L'HÉBREU ET DE L'ARAMÉEN BIBLIQUES, par Édouard Montet. — 1 vol. Deuxième édition. E. Guilmoto, éditeur, 6, rue de Mézières.

C'est un exposé succinct des principes généraux des langues hébraïque et araméenne bibliques. M. Montet s'est placé au point de vue sémitique afin de donner une idée plus juste de ces langues, et comme il s'adresse à ceux qui débutent dans leur étude, il a simplifié son manuel autant que cela était possible. On n'y trouvera qu'un résumé d'enseignement élémentaire, mais ce résumé est très clairement présenté. Il a tout pour faciliter la tâche du débutant.

MOREL.

***

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES, LEURS CRIMES DEPUIS LES INITIÉS D'ISIS JUSQU'AUX FRANC-MAÇONS MODERNES, par André Baron (Louis Dasté). Paris, Daragon, 30, rue Duperré. 1906, in-8 de XI-383 p.

Ce livre est conçu dans un but apologétique et en faveur de la religion catholique. Mais la documentation en est très faible, malgré ses apparences scientifiques. Ce n'est même là souvent que la mise en œuvre de travaux de troisième ou quatrième main. En outre la présence d'indications très réalistes rappelle trop le genre démodé cher à Léo Taxil. On sent que l'auteur n'hésite pas à verser beaucoup d'alcool, falsifié, dans son café, pour lui donner un avant-goût du vitriol. Ce n'est pas sérieux.

F. UBALD.

***

ANNUAIRE PONTIFICAL CATHOLIQUE POUR 1906, par Mgr Albert BATTANDIER, protonotaire apostolique. Un vol. petit in-8° de 700 pp, avec 81 gravures. Prix : 3 fr. 50 ; port, 0 fr. 60. — Maison de la *Bonne Presse*, 4, rue Bayard, Paris, VIIIe.

On s'imagine trop souvent que l'*Annuaire catholique pontifical* n'est qu'une suite aride de nomenclatures. Évidemment, pour justifier son titre même, il doit donner les listes qui malgré leur sécheresse, n'en sont pas moins très précieuses, mais là ne se borne pas son but.

Digitized by Google

L'*Annuaire* se compose de deux parties. La première comprend l'énumération des différents éléments de la hiérarchie catholique : Sacré-Collège, épiscopat du monde entier (avec notes statistiques sur chaque diocèse,) Cour pontificale et Congrégations romaines.

La seconde partie qui intéressera un plus grand nombre de lecteurs, groupe une série d'articles où sont traitées des questions ecclésiastiques, d'histoire, de liturgie, d'héraldique, etc. Cette année, on remarque tout particulièrement ce qui concerne les nouvelles Bulles, les docteurs ecclésiastiques, l'Église en Russie, les *Ordo* diocésains, le rite Ambrosien, les Papes du VIIIe siècle, les anciens évêchés d'Italie et le clergé catholique dans les Parlements.

Les encouragements n'ont pas manqué à cette publication : un certain nombre d'évêques — près de 25 — des cinq parties du monde ont écrit à l'auteur pour le féliciter. Le journal l'*Osservatore romano*, dont on connaît l'influence à Rome, recommande cet ouvrage comme indispensable, surtout pour les ecclésiastiques, et le Souverain Pontife lui-même, au mois de mars 1905, a chargé Mgr Bressan d'exprimer à Mgr Battandier sa satisfaction pour les renseignements utiles condensés en un volume si compact....

La collection de l'*Annuaire pontifical* forme neuf volumes in-8°, à deux colonnes, illustrés de nombreuses gravures. Le premier volume (1898) est épuisé. Chaque volume, 3 fr. 50 ; port, 0 fr. 60. Les huit volumes, 28 fr. 50 franco. Exceptionnellement, l'année 1899 sera envoyée franco à titre de spécimen, moyennant 2 fr. 50.

***

LA RÈGLE DES MŒURS. — Conférences pour les hommes, faites dans la chapelle de l'École Fénelon, par l'abbé Pierre Vignot. Prix : 3 fr. 50. Paris, Victor Lecoffre, éditeur, 90, rue Bonaparte, 1905.

La préface s'ouvre par ces lignes pleines déjà de la franche rondeur qui règne dans tout l'ouvrage : « J'ai recueilli ces conférences sur la pureté du cœur (car c'est de cela qu'il s'agit), pour ceux à qui je les avais prêchées, pour vous jeunes gens de vingt ans. Si quelque autre personne y jette les yeux, la voilà prévenue. »

Et plus loin : « En contact quotidien avec la jeunesse, j'avais été frappé d'une hypocrisie et d'une inconséquence de l'éducation. L'effort de la famille et du collège semble tendre uniquement à cela, la règle des mœurs ; les jeunes gens ne parlent guère que de cela ; cependant nous, parents ou prêtres, nous ne leur en parlons jamais en public, jamais d'une manière suivie. J'ai cru bon de traiter avec eux tout haut, tout au long, devant l'autel, le sujet qui les occupait tout bas partout ailleurs. »

Le livre contient six conférences dont voici les titres : I. La Conquête de

Digitized by Google

la Volonté. — II. La Leçon des faits. — III. L'Idéal chrétien. — IV. Le Sérieux. — V. Les Emplois du cœur. — VI. Le Renouvellement du cœur.

Ces titres donnent déjà un aperçu des questions abordées. Et vraiment après la lecture de ces conférences on trouve, comme les auditeurs l'ont trouvé sans doute, que M. l'abbé Vignot a bien traité un sujet aussi délicat. Il ne laisse dans l'ombre aucun côté de ce thème si ardu. Chaque conférence renferme de nombreux aspects et s'offre au lecteur pleine d'idées, d'exemples et de traits bien choisis. Le style est alerte, vibrant, sincère, il garde beaucoup d'originalité, atteint souvent à une grande force. D'ailleurs M. l'abbé Vignot est déjà avantageusement connu. Les lecteurs retrouveront ici les mêmes qualités dont il a déjà fait preuve, et peut-être encore à un plus haut degré, comme le réclamait le sujet grave entre tous.

L'auteur, rapporte dans la préface qu'un critique l'a loué de sa « tranquille audace ». Plus joliment, un de ses auditeurs, au lendemain de « La Leçon des faits » lui écrivait pour le remercier de sa « tendresse hardie ». Il ajoute : « La bouche peut être hardie, quand le cœur est plein de tendresse ! Mon audace si c'en est une, a été de me rappeler... ce principe militaire de marcher droit au canon. J'ai été droit où la tentation grondait. » M. Vignot a vraiment fait ce qu'il dit. Il porte d'ailleurs sur la plaie une main qui ne la ravive pas, mais la guérit. Tout son livre démontre en lui une grande connaissance du monde et du cœur humain. C'est avec une juste satisfaction qu'après un tableau un peu plus détaillé il s'écrie : Est-ce exact, Messieurs ? Ce l'est en effet, et ce n'est pas à blâmer. A peine est-il quelques phrases, à première vue un peu parodoxales, qu'à notre avis l'auteur eût mieux fait de retrancher.

Ces conférences seront utiles aux jeunes gens pour qui elles ont été faites. Elles seront encore d'une très grande utilité à tous les prêtres indistinctement, curés, éducateurs de séminaires. Ils trouveront là sur cet important sujet des arguments, des traits, des paroles, des analyses qui leur seront d'un grand secours. C'est moins la foi qui manque que les mœurs. Il est donc urgent d'enseigner ce qu'il faut faire pour observer partout, toujours, en dépit de tous les obstacles la « Règle des mœurs ».

Fr. ROGER, o. m. c.

***

UN AMI DU PEUPLE, par le R. P. J. M. du S. C., o. f. m. Brochure in-12 carré, 48 p., 0 fr. 25. S'adresser à Mlle Marie Terrasson, 18, avenue de la République, à Beziers, Hérault.

Excellente brochure de propagande en faveur du Tiers-Ordre de St-François. On y reconnaît les idées familières de l'auteur très versé dans ces questions. De nombreuses autorités viennent à l'appui, et font comprendre l'immense influence que pourrait avoir le Tiers-Ordre, si, fidèles aux directions

Digitized by Google

de l'Église, les catholiques travaillaient à sa diffusion et surtout à sa formation religieuse et sociale.

F. E.

***

UN GENTILHOMME APOTHICAIRE : *M. de la Garaye*, par Ernest Jac. Préface de René Bazin, de l'*Académie française*. Un vol. in-16 de 196 pages. (Éditions du *Mois littéraire et pittoresque*.) Prix broché, 1 fr. : port, 0 fr. 20. Paris, 5, rue Bayard.

M. René Bazin, collègue de M. E. Jac à la Faculté catholique de droit d'Angers, fait de ce livre un éloge que tous les lecteurs ratifieront. Ils seront reconnaissants à l'auteur d'avoir tiré d'un injuste oubli la vie du Comte de la Garaye et d'avoir fait du même coup « un bon ouvrage de plus.» Ce livre fait du bien. Il présente un grand exemple de vie sérieusement chrétienne, il est de plus une excellente réponse à cette objection si répandue que le christianisme est l'ennemi de la vie. Brillant soldat, ardent chasseur, le comte de la Garaye renonce à cette activité débordante mais inutile ; sa vie n'est pas annihilée pour cela, elle se transforme et devient féconde, étonnamment; la charité fait de lui un chirurgien habile et un savant chimiste : grand bâtisseur, créateur d'industries nouvelles, il devient la providence des pauvres nombreux qu'il soigne et de toute la région.

Ce livre intéressera, il fera mieux, il fera surgir de hautes pensées et de bonnes actions.

A. C.

***

LA LUTTE ÉTERNELLE, par A. Ponthaud. — Paris, Vic et Amat, 1905. 2 vol. 338 pp. 1 fr. 50.

Sous ce titre, dont il ne faut pas s'effrayer, on trouvera un recueil d'histoires édifiantes racontées avec facilité, j'allais dire avec volubilité. Le livre est fait, c'est l'auteur qui nous en avertit, « de souvenirs et de faits personnels » et aussi d'histoires glanées dans d'autres ouvrages.

On trouvera là de quoi émailler des instructions destinées aux auditoires jeunes, les enfants aiment les histoires et je sais beaucoup de grandes personnes qui sont enfants sur ce point. L'Édition, d'ailleurs soignée, se présente agréablement au lecteur.

H. A.

***

L'ÉTOILE SAINTE. — LES LYS NOIRS, par Albert Jounet. 1 vol., 3 fr. 50. Nouvelle édition revue et augmentée, avec portrait de l'auteur. — Paris, Chacornac.

Digitized by Google

Lorsque M. Albert Jounet, le poète-penseur, se convertit voici tantôt dix ans, il avait déjà réalisé différents ouvrages, dont plusieurs poèmes. Ce sont quelques-uns de ces derniers qu'il réédite aujourd'hui, et l'on doit s'en réjouir, car ils traduisent avec une lumineuse vigueur les phases de l'ascension d'une âme vers Dieu. Les erreurs formelles que contenaient ces vers de spiritualité avide d'arriver à la vie unitive, notre poète les a enlevées, afin d'harmoniser cette réédition avec sa doctrine actuelle, mais il a laissé les témérités. « N'aurais-je pas manqué de franchise, dit-il avec raison, en remaniant les œuvres de ma jeunesse tellement qu'on n'y surprît, à aucun endroit, mes ignorances, mes orgueils ? Ne sera-t-il pas plus utile aux âmes de suivre les sincères étapes d'un mystique indépendant et anxieux, qui marche par la rébellion à l'orthodoxie et défendra l'Église après l'avoir flagellée, que de parcourir, avec mépris, des documents dont l'excessive refonte équivaut à un mensonge, factices et où toute révolte supprimée anéantit le caractère, la valeur de la conversion future ? »

Une conversion comme celle d'un Albert Jounet exige de multiples et durs sacrifices, on le constate en lisant ses poèmes d'antan et cela n'édifie pas peu. Quelques vers nouveaux donnent une dominante orthodoxe au recueil, ou, d'ailleurs, tout se rapporte à cette réponse de l'*initiable* à Dieu :

« Que votre vérité soit faite non la mienne »

à cet acte d'abandon du mage régénéré au Divin Maître :

Je ne désire plus, Christ, que ta volonté.
Modèle mon destin pour y trouver la joie
De ton sévère amour. Que m'importe la voie
D'ascèse dure qu'il te plaît me désigner,
— Pourvu que je te serve et te fasse régner ! »

M. Albert Jounet compta parmi les modernes abbalistes, ses poèmes sont par conséquent imprégnés d'ésotérisme et relèvent de l'art symbolique (ne pas lire symboliste) ; il en dévoile le sens interne dans un intéressant *proœmium* et en explique certains passages dans des notes finales. Il y a force images impressionnantes et quelques sublimes beautés dans cette œuvre sincère autant que curieuse, pénétrée d'un spiritualisme exalté et toute vibrante du désir d'arriver à la vérité, à la lumière, à Dieu.

Alph. GERMAIN.

*
* *

OÙ EN SOMMES-NOUS ? Finances, Travaux parlementaires, notes, memento électoral, par M. le duc de Caylus, conseiller général de Maine et Loire. — Paris, Téqui.

LA SITUATION ÉLECTORALE, par J. de Muizon, avec une introduction du baron Gavardie. — Paris, Tequi, rue de Tournon, 29.

Digitized by Google

Excellentes brochures! A répandre en ce moment de préparation aux élections M.de Muizon montre par des chiffres et en étudiant chaque département que nos assemblées souveraines ne représentent pas véritablement le pays et qu'il est temps de songer à un autre mode d'élection. Chez le duc de Caylus c'est un examen détaillé de notre situation nationale et de l'œuvre de notre dernière législative. Finances, dettes, discussions, lois, interpellations, projets et questions, tout est fouillé, scruté, minutieusement examiné et discuté. Mais ces deux brochures peuvent-elles être répandues à la campagne et chez le peuple? Je ne le crois pas.

Alfred CAYOL.

***

LEUR PLAN DE DEMAIN, par Michel Le François. — Lille, librairie de la *Croix du Nord*, Paris, Maison de la *Bonne Presse*.

Une nouvelle brochure de Michel Le François vient de paraître : *Leur plan de demain* : Celle-ci précédée d'une préface de Cyr, l'admirable Rédacteur de la *Croix du Nord* et de la *Croix de Paris*, dont la verve puissante, la pensée radieuse des clartés de la foi, l'émotion religieuse et patriotique devraient réveiller l'âme des plus indifférents !

Michel Le François, dans le Plan maçonnique, « montrait l'invariable parallélisme qui existe, depuis vingt ans, entre les décisions secrètes des Loges et les lois et décrets du Pseudo-gouvernement de la France. »

Pour achever la déchirure du voile du Temple, il découvre aujourd'hui le Plan de l'avenir préparé par les francs-maçons.

Et ne pouvons-nous pas ajouter que le vrai franc-maçon, c'est le Juif au nez crochu, aux mains rapaces, ce composé de haine et d'avarice, mais plus haineux qu'avare, et qui achève d'anéantir la conscience de nos renégats, en leur jetant en pâture, des millions, au moins, pour sauver Dreyfus, et consommer un nouveau déicide! Habillés à la moderne, élégants, lettrés, avocats, dilettanti, ces Juifs masqués, toujours malpropres au dedans, n'en sont pas moins les ignobles Juifs. Judas respire dans leur poitrine. Riches à milliard, ils ont leur Messie, l'or, contre le vrai Messie qu'ils haïssent plus que jamais. Michel Le François nous l'a montré dans son Plan maçonnique.

« *Ce qu'ils feront demain*, si nous ne les empêchons point par l'insurrection des bulletins de vote, nous est prédit dans les pages de la nouvelle brochure avec une documentation aussi riche que sûre, et empruntée aux plus récentes indiscrétions qu'on a pu arracher aux Loges.

Puissent ces lignes se répandre à l'infini parmi les masses. Elles projettent sur l'œuvre ténébreuse préparée dans les antres maçonniques des flots de lumière vengeresse et des rayons de vérité capables d'éclairer les plus aveugles. *Lux in tenebris lucet.*

Demain, si notre conscience nationale ne se réveille pas, comme sous l'impression d'un fer brûlant,devant les attentats consommés et ceux qui nous

Digitized by Google

menacent de si près, qu'on les touche et qu'on les palpe, pour ainsi dire, demain nos enfants ne nous appartiendront plus; ils seront ensevelis dans le gouffre du monopole de l'enseignement athée, de l'État-Dieu ; demain nos églises seront devenues des greniers à foin, ou des lieux de prostitution. Bourgeois égoïstes, un jour ou l'autre, vous n'aurez plus même à vous le vêtement léger sous lequel battrait votre cœur, si vous en aviez ; on en fera l'inventaire.

A. CHARAUX.

*
* *

LES ÉTUDES FRANCISCAINES ONT ENCORE REÇU.

S. François d'Assise, par Emilia Pardo-Bazan, traduit de l'Espagnol par le major V. Vignol, grand in-8°, XIII-486 pages, broché. H. Dessain, éditeur, rue Trappé, 7, Liége, 1906.

Joh. Jörgensen : *Das Pilgerbuch* aus dem Franziscanischen Italien — autorisierte Uebersetzung aus dem Danischen von Henriette Gravin Holstein-Ledreborg. Zweite Auflage — Kempten und Munchen : Verlag der Jos. Kösel'ischen Buchhandlung, 1905. — Les *Études franciscaines* dans le n° de novembre 1905, p. 508 et suivantes ont donné une intéressante étude sur cet ouvrage, édité en danois. Nous reportons nos lecteurs aux justes appréciations du P. Michel Bihl.

La Sainte Messe, dialogue entre un prêtre et un jeune homme, avec préface de M. l'abbé Jouin, curé de St-Augustin, par l'abbé Adr. Pangaud. vic. à Neuilly, in-16 de 60 pages. — Paris, Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame et rue de Rennes, 59.

Petite brochure très utile pour le catéchiste zélé qui tient à former dans l'âme de l'enfant l'amour de sa religion et du culte divin.

Une assemblée de cinq mille hommes. *Grande manifestation des catholiques de Nancy*.—Broch. in-8°, 16 pages, à Nancy, librairie Étienne Drioton, 12, faubourg Stanislas, 1906.

Les causes de la séparation de l'Église et de l'État. *Un catholicisme nouveau et un clergé nouveau*. Lettre ouverte de Mgr Turinaz à M. Paul Sabatier. Broch. in-8° de 22 pages. Nancy, id.

Une très grave question doctrinale « Qu'est-ce qu'un dogme ? » *Lettre* de l'abbé Sertillanges. — *Réponse* de Mgr Turinaz. Broch. de 23 pages. Nancy idem.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs M. l'abbé Barret, du clergé de Sainte-Clotilde à Paris, membre de la Société française d'archéologie, tertiaire de Saint-François, décédé le 6 février, dans sa 54e année. Les Études Franciscaines *ont publié naguère des articles très remarqués dus à la plume de notre savant collaborateur et ami. Elles placent aujourd'hui en première page le dernier écrit envoyé par lui. Il exprime admirablement les sentiments d'un prêtre désireux de souffrir et de mourir pour la sainte cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

PERSPECTIVES DU CALVAIRE.

A PROPOS DE LA SÉPARATION.

C'est un axiome répété, le long des âges, par les écrivains ecclésiastiques, que la vie de l'Église est une série de répétitions de la Passion de son divin Maître et fondateur, le Seigneur Jésus. A l'heure actuelle, c'est le rôle de la France de donner de nouveau ce tragique et salutaire spectacle au monde. Aussi importe-t-il plus que jamais à l'Église de France de méditer et de comprendre les divines leçons du Maître adoré.

A peine Jésus a-t-il commencé de se manifester, de répandre ses premiers enseignements, d'opérer autour de lui les nombreux signes de sa puissance merveilleuse, pour le soulagement des affligés et des malades, que les chefs ambitieux du peuple, les membres dégénérés d'un haut sacerdoce avili et mercenaire, les

Digitized by Google

directeurs jaloux et ambitieux du parti Pharisien sentirent instinctivement qu'en lui, s'annonçait le Réformateur juste et incorruptible qui allait dévoiler et flétrir leur corruption cachée, démasquer leurs fourberies, ruiner les fausses doctrines au moyen desquelles ils s'étaient assujetti l'opinion du peuple abusé.

Effrayés de voir la foule grandir autour de lui, les multitudes accourir, de nouveaux disciples se former à ses leçons, ils oublient leurs dissensions et leurs jalousies mutuelles, se coalisent contre lui, en un bloc qui demeurera indissoluble, pour essayer de s'en défaire et de ruiner son autorité naissante. Ils y emploient d'abord les discussions d'apparence scientifique. Battus sur ce terrain, ils sèment, par des émissaires affidés, les insinuations malveillantes, les diffamations injurieuses, les accusations de sorcellerie et de commerce avec les esprits malfaisants, parmi les esprits simples et naïfs qui, de prime saut, se sont attachés à lui. De temps à autre, ils soulèvent des explosions de colères populaires, dans le secret espoir qu'un coup de force les débarrassera de Jésus sans qu'ils paraissent y avoir directement donné la main.

Jésus pulvérise les mensonges et les calomnies par une réplique simple et irréfutable, apaise d'un mot les colères de la foule, fait retomber, par son calme surhumain, les bras chargés de pierre qui le voulaient lapider.

D'autres fois, il passe la frontière, s'en va dans un pays neutre et, pendant quelques semaines d'une retraite silencieuse, laisse aux esprits le temps de se reprendre, pendant que Lui-même poursuit à loisir l'instruction des disciples qu'il a, dès lors, désignés pour être ses successeurs. Puis, il reparaît sur les terres de la Judée et de la Galilée et recommence la série de ses enseignements, la manifestation de ses miracles, le tournoi victorieux de ses luttes contre ses ennemis, contre leurs perfidies cachées et leurs tentatives infructueuses de suppression, par voie tumultuaire.

Trois ans se passent ainsi. Le bloc des Sadducéens et des Pharisiens a compris qu'il n'arrivera à rien par les moyens essayés jusqu'alors. Tous ont échoué, ont été renversés par la sagesse, la prudence, l'esprit, la puissance merveilleuse de Jésus. Pourtant il faut que cet homme disparaisse. Chaque jour il s'affirme davantage, proclame son autorité souveraine de Messie et de Fils de Dieu ; ses véhémentes apostrophes contre les mensonges des Sadducéens, les hypocrisies et les fourberies des

Digitized by Google

Pharisiens et des Scribes deviennent plus précises et plus véhémentes.

Il mourra donc, et, puisqu'il a été impossible de réussir par l'émeute, on l'exterminera par des moyens légaux, avec un simulacre de jugement. La résolution définitive, irrévocable en a été arrêtée quelques semaines avant la Pâque.

Mais le bloc Sadducéo-Pharisien, qui ne tient le peuple en sa main que par d'habiles mensonges, a peur d'un de ces revirements que la lumière de la vérité produit quelquefois soudainement dans les foules, et que Jésus a su plus d'une fois exciter à son profit. Déjà les pèlerins arrivent à Jérusalem, ils vont se compter bientôt par centaines de mille. C'est trop de monde pour l'œuvre de scélératesse et d'iniquité ; le crime n'aime que les ténèbres ou le demi-jour. On ne fera donc mourir Jésus qu'après les fêtes de la Pâque, lorsque Jérusalem sera rentrée dans le calme et le silence, et ne sera plus peuplée que des habituels partisans du pouvoir.

Jésus a eu connaissance du décret de mort porté contre lui. Par une de ces retraites habiles, qui lui ont toujours réussi pour déjouer la perfidie de ses ennemis, il prouve qu'il n'ignore rien de leurs projets et de leur malice, et il va s'enfermer avec ses disciples dans le désert.

Puis, tout d'un coup, huit jours avant la Pâque, il affermit son visage, imprime sur ses traits divins les marques d'une inflexible résolution et prend avec ses apôtres le chemin de Jérusalem, en leur déclarant catégoriquement, de la façon la plus précise et la plus claire, qu'il y va pour y mourir et y être crucifié.

Son sacrifice est résolu, voulu, il entre dans son plan ; mais il en choisit l'heure, le lieu, les conditions. Tout en est contraire à ce qu'ont délibéré, combiné, arrêté ses ennemis. Mais il entend que sa souveraine déclaration d'autorité Messianique se fasse au milieu de la plus grande assemblée populaire de la nation, devant les représentants accourus des quatre coins de la terre ; que la revendication de sa Suprême Royauté soit publiée dans les trois langues de la civilisation universelle de l'époque, que son volontaire sacrifice de la Croix jouisse de la conscience de l'univers entier.

Ce fut fait et tout fut ainsi consommé. Et la Croix s'élança, comme un drapeau de triomphe, du sommet du Golgotha ; victorieuse et triomphante, elle a conquis le monde entier, elle a été

Digitized by Google

embrassée par les pauvres, les souffrants et les humbles, elle a abaissé à ses pieds l'orgueil des Césars, des empereurs et des rois. Les Juifs, avec leur obstination implacable figée dans la haine, ont voulu l'abattre, les hérétiques ont voulu la mutiler, les renégats, les superbes brigands, oppresseurs ou dévorateurs des peuples, les impudiques vautrés dans toutes les boues ignominieuses essayent de la démolir sous les coups de leurs haines glorieuses: la Croix les a tous brisés, comme un marteau d'armes; ou bien, quelquefois, elle a miséricordieusement ouvert ses bras à ceux qui, du fond de leur abîme, sont venus embrasser ses pieds.

Tel a été le fruit du courage de Jésus, de l'affirmation de son droit souverain, de son supplice choisi par Lui à l'heure, au lieu, au moment convenable.

Si Jésus avait continué de se cacher toujours, s'il avait voulu épargner aux chefs de sa nation, à ses pontifes dégénérés et criminels, à sa race elle-même leur épouvantable forfait, s'il avait voulu ne pas donner à ses apôtres l'occasion de leur faiblesse lamentable et de leur chute passagère, préserver de la dispersion le petit troupeau qu'il avait réuni autour de lui, ne pas se livrer lui-même aux plus épouvantables tortures, comme le lui conseillait l'instinctive répulsion de la sensibilité humaine, toutes ces belles raisons, si plausibles en apparence, seraient devenues pour l'humanité la cause de la pire des catastrophes ; l'humanité n'eût pas été sauvée.

II

L'Église de France représente donc aujourd'hui, sur la terre, une nouvelle Phase de la Passion du Christ. Depuis trente ans, spécialement, elle a affirmé, elle aussi, ses droits de Maîtresse Souveraine de l'enseignement des hommes ; elle a multiplié ses bienfaits ; par l'action de son clergé, avec le concours de toutes ses Congrégations qui n'avaient jamais été si nombreuses ; elle a répandu la vérité, consolé une infinité de misères humaines, soulagé tous les genres de douleur et d'infirmité. Mais parce que, fidèle à la consigne de son Chef Suprême, le Seigneur Jésus, elle démasque toujours, à son exemple, les ambitieuses hypocrisies, condamne les usuriers et les dévorateurs des peuples, flétrit les licencieux et les jouisseurs, qui font leur dieu de leur ventre, elle

Digitized by Google

récolte sur son chemin les mêmes contradictions et les mêmes haines. Durant ces trente dernières années, elles se sont acharnées contre elle. Une coalition nouvelle, le bloc judéo-maçonnique, fort semblable d'ailleurs à celle qui existait du temps de Jésus, la poursuit d'une haine inextinguible. On a fabriqué contre elle l'opinion, avec une satanique habileté, semé les insinuations perfides comme jadis, propagé les calomnies, attisé les fureurs et les folies populaires. On a arraché à cette Mère, qu'est l'Église, les enfants de ses Fonts baptismaux, les malades et les infirmes de ses hôpitaux. La haine de ses ennemis contre son drapeau, la Croix, se manifeste par des crises épileptiformes. Le Bloc a parfois essayé de lancer contre ses signes sacrés, contre les Temples catholiques, ses bandes d'énergumènes, ses valets à quarante sous. La sagesse des Catholiques et, parfois aussi, leur courage ont fait avorter ces essais de destruction par voie tumultuaire. Puis cela pouvait devenir dangereux pour leurs auteurs.

On a donc repris la méthode du Sanhédrin juif. Pourquoi pas ; puisque aujourd'hui, comme il y a dix-neuf siècles, c'est toujours le Sanhédrin qui commande, qui dirige et qui paie. Il a donc été délibéré, arrêté, parafé que l'Église Catholique disparaîtrait de la terre de France, par voie légale. L'Église catholique, les prêtres catholiques sont à l'heure actuelle des condamnés ; il faut qu'ils disparaissent. Il ne reste plus aux bourreaux qu'à choisir le temps et les moyens d'exécution.

Il serait imprudent que cela se fît au milieu d'une trop grande émotion populaire. Les revirements de la foule sont toujours à craindre, et l'on a vu parfois les bourreaux prendre la place des victimes. L'important, c'est donc que l'exécution se fasse sans bruit, dans l'ombre et le silence autant que possible.

La parole, le geste triomphant et sauveur appartient à l'heure actuelle à l'Église de France. Affermira-t-elle ainsi son front et son courage, à l'exemple de l'infaillible Maître ? Ira-t-elle à la Capitale devant les assemblées publiques, devant des chefs nationaux, devenus ses bourraux, proclamer ses droits indestructibles et inaliénables de Souveraineté Suprême, quitte à livrer, dans la personne de ses Pontifes et de ses Prêtres, ses mains aux chaînes, son corps aux prisons, son cou au tranchant du couteau ? Ira-t-elle à la Croix, au Calvaire? C'est le triomphe ! C'est la Rédemption de la meilleure partie de la nation, même au prix d'un effarement passager ; c'est la puissance du mal replongé dans l'abîme,

Digitized by Google

c'est la Vérité, l'ordre et la paix rétablis dans l'Église et la Société.

Ou bien, notre vieille église nationale a-t-elle épuisé sa sève vitale ? Ses jours glorieux sont-ils près de leur fin ? La verra-t-on acheter, par de lâches concessions, par l'acceptation de nouveaux colliers de servitude, l'usure de quelques jours supplémentaires d'une agonie sans gloire et sans honneur ? Tournera-t-elle le dos à la Croix et au Calvaire ? Se fera-t-elle, pour ne plus les apercevoir, un bandeau de toutes ces raisons de belle apparence : l'amour du pays, le respect de la loi, la conservation de ce qui lui reste de sa situation matérielle, le danger d'exposer une foule d'âmes faibles au scandale ?

Que Dieu en détourne le présage ! Mais par ces belles raisons, que forgent l'inintelligence ou la faiblesse pour échapper au devoir suprême de confesser la Foi, de proclamer la parole libératrice du Verbe qui ne se laisse pas enchaîner, on encourt le courroux de Celui qui ne veut plus reconnaître pour siens ceux qui rougissent de Lui devant les hommes. Les Anges enlèvent les flambeaux divins des mains indignes de les porter désormais, et sur les ruines des églises profanées et souillées, quand même, de sang et de carnage, l'on écrit : La fin, la fin, la fin est venue sur toi. Ce n'est pas sur les ruines de l'Église de France que l'on écrira jamais cette terrible épitaphe ! J'ai la confiance, j'ai la certitude qu'elle aura l'intelligence, la bravoure, comme le Maître adoré et aimé; et, que, à l'heure voulue, sur le signe, s'il le faut, du Suprême Veilleur du Vatican, elle saura marcher à la Croix, au Calvaire. De cette heure recommencera son nouveau triomphe.

7 décembre 1905. Abbé P. BARRET.

Digitized by Google

LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

Les questions sociales sont à l'ordre du jour, elles passionnent non seulement ceux qui y sont directement intéressés mais encore ceux qui aiment à suivre de près le mouvement des faits et des idées.

L'Économie politique, avec ses principes rigides et ses déductions abstraites, a vu peu à peu ses cadres s'élargir. On lui a demandé non plus seulement de nous apprendre les règles en quelque sorte mécaniques d'après lesquelles la richesse se produit, circule, se répartit et se consomme, mais encore de rechercher les conditions qui assurent au travail humain sa dignité, à la vie sociale tout entière sa stabilité et son harmonie. L'économie politique est devenue l'Économie sociale, à moins qu'on ne veuille absolument donner à chacune de ces manières d'envisager les faits sociaux, si étroitement unies cependant, une province spéciale dans le domaine intellectuel et en faire deux sciences distinctes.

Quoi qu'il en soit, nombreuses et nouvelles sont les manifestations de la vie sociale qu'a suscitées l'évolution économique du siècle dernier, nombreux et nouveaux les problèmes soulevés, nombreuses et nouvelles les solutions proposées. Il semble utile de faire aujourd'hui l'inventaire du passé, non pour marquer un temps d'arrêt, mais pour éclairer la marche vers l'avenir. Répondre à ce besoin, présenter sous forme de monographies particulières chacune des principales questions sociales qui préoccupent nos contemporains, démonter pour ainsi dire un par un tous les rouages de la vie actuelle pour en montrer le mécanisme, tel est le projet de la « Bibliothèque d'Économie sociale »[1]. Cette publication a déjà quatre ans d'existence, c'est M. Henri Joly, l'éminent

1. Librairie V. Lecoffre, 90, rue Bonaparte, Paris, VI. 2 fr. le volume broché in-12.

Digitized by Google

sociologue, qui la dirige avec le concours d'hommes dont la compétence et la valeur sont hors de pair.

Observation minutieuse des faits, documentation puisée aux meilleures sources, exposition lumineuse bien que résumée, modération et impartialité dans les appréciations, sûreté de doctrine, justesse des idées, telles sont les qualités qui recommandent ces travaux. Ils doivent être entre les mains de toutes les personnes curieuses de ces sujets à la fois si importants et si délicats, elles y trouveront une véritable encyclopédie sociale où sont condensés des trésors d'érudition.

Nous nous proposons de résumer ici les dix premiers volumes parus, nous bornant à les mettre à jour sur certains points au moyen des documents les plus récents.

La Réglementation du travail
par M. Béchaux, correspondant de l'Institut.

On se trouve tout d'abord sur ce sujet, en présence de deux conceptions diamétralement opposées. D'après les uns, le rôle du législateur doit être réduit au minimum. L'État est un gendarme et rien de plus, il doit faire respecter la liberté et les droits de chacun, c'est tout. Telle est la docrine des libéraux de la vieille école. D'après les autres, l'État doit nationaliser, socialiser, réglementer tous les rapports économiques, c'est la doctrine socialiste. On définirait exactement le socialisme, en l'appelant un régime où l'État absorde et dirige toute l'activité sociale.

Entre ces deux points extrêmes, il y a place pour bien des nuances. Les socialistes ont une aile droite et une aile gauche. L'aile gauche, ce sont les collectivistes intransigeants qui veulent la rénovation intégrale et immédiate de la société, l'aile droite ce sont les socialistes dits *réformistes* qui essaient d'arracher peu à peu aux pouvoirs bourgeois des conquêtes partielles.

Les catholiques eux-mêmes ont été divisés sur la question. Les Freppel, les Claudio Jannet, M. Rambaud, le R. P. Ludovic de Besse ne sont point favorables à l'intervention de l'État ; qu'il nous suffise de citer dans l'autre camp Ketteler et M. le comte A. de Mun. L'Encyclique *Rerum novarum* a indiqué avec netteté et mesure quel doit être le rôle de l'État dans la question ouvrière: « L'équité demande que l'État se préoccupe des travailleurs et

Digitized by Google

fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société, il leur en vienne une part convenable... L'État doit favoriser tout ce qui de près ou de loin paraît de nature à améliorer leur sort. » Léon XIII indique d'une façon générale comment doit s'exercer cette intervention de l'État : « ...Si les intérêts généraux ou si l'intérêt d'une classe en particulier se trouvent *lésés* ou simplement *menacés* et *qu'il soit impossible d'y remédier ou d'y obvier autrement*, il faudra de toute nécessité recourir à l'autorité publique. »

Quoi qu'il en soit de ces divergences, tout le monde est d'accord pour préconiser une certaine intervention de l'État, d'autant plus que l'on est d'accord aussi pour constater qu'ici le droit commun n'est pas suffisant. Pour sa part, M. Béchaux estime que l'œuvre la plus pressante à accomplir serait d'introduire au Code civil un titre nouveau où seraient réglementés les rapports entre employeurs et employés. C'est ce que la Belgique a fait dans sa loi du 10 mars 1900 sur le contrat de travail.

On a cependant voulu aller plus loin. On a estimé, non sans raison, qu'il y aurait utilité à synthétiser les lois ouvrières et à en former un code spécial.

« Le code civil, dit notre savant maître M. E. Glasson, doyen de la faculté de Droit de Paris, n'est que l'ensemble de la législation du capital, il ne s'occupe pas de la législation du travail, c'est un code bourgeois et non un code populaire... Il nous faut un second code... Le code du travail doit être inspiré par l'esprit de justice, de sorte que ces deux codes, loin d'entrer en conflit l'un avec l'autre, se compléteraient réciproquement et se joindraient comme les deux mains du corps social pour apprendre à tous leurs devoirs et assurer le respect de leurs droits. »

L'élaboration d'un code du travail ne va pas sans difficultés. S'il n'est pas la reproduction des textes anciens, le Parlement doit accepter en bloc le projet soumis, si ce code renferme des dispositions nouvelles, les Chambres ne voudront pas se désintéresser du débat, mais alors il faudra plusieurs législatures. Toutefois, rien qu'en se tenant aux dispositions existantes, il y avait à faire une œuvre de synthèse et de groupement, n'imposant que certaines retouches de forme et de détail et aboutissant au code clair et méthodique qui présenterait dans une vue d'ensemble la législation en vigueur. Ces vues ont été réalisées par la commission parlementaire du travail, et son projet a été adopté sans

Digitized by Google

débat par la Chambre des députés le 15 avril 1905 [1]. Il comporte cinq livres :

I. Des conventions relatives au travail,
II. De la réglementation du travail,
III. Des groupements professionnels,
IV. De la juridiction et de la représentation professionnelles,
V. Des assurances ouvrières.

Deux autres livres, les livres VI et VII ont trait à la prévoyance et à l'assistance, mais n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

Cette codification a fait apparaître nettement les lacunes de notre législation ouvrière. « Je la considère, dit M. Charles Benoit, autant comme un point de départ que comme un point d'arrivée, comme l'amorce d'une politique sociale à la fois prudente et hardie, à la fois stable et réformatrice [2]. »

Quels sont à l'heure actuelle les traits principaux de notre législation ouvrière ?

Elle porte

1° *Sur la limitation des heures de travail :*

Décret des 9-14 septembre 1848, limitant la journée de l'ouvrier à douze heures de travail effectif.

Loi du 30 mars 1900 dite « loi Millerand ». Elle vise le cas où dans les mêmes locaux sont employés avec des adultes, des femmes et des enfants, le travail est alors limité à onze heures ; au bout de deux ans il sera limité à 10 heures ½ ; au bout d'une nouvelle période de deux ans, à dix heures. C'est une loi à paliers.

2° *Sur la protection des enfants, des filles mineures et des femmes employés dans l'industrie :*

Loi du 2 novembre 1892, modifiée par la loi du 30 mars 1900, et loi du 29 décembre 1900.

3° *Sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs :*

Loi du 12 juin 1893, modifiée par la loi du 11 juillet 1903, décret du 29 novembre 1904.

Tous les ans un rapport est adressé au Président de la République par le Ministre de commerce sur l'application de ces lois.

4° *Sur les accidents de travail :*

1. V. le magistral rapport de M. C. Benoit, J. O. Doc. parl. Ch. Sess. ord. 1905. Ann. n° 2262, p. 187.
2. V. la *Réforme sociale* du 1 mai 1905, p. 742.

Digitized by Google

Loi du 9 avril 1898, complétée et modifiée depuis, notamment par la loi du 31 mars 1905.

Le 23 février dernier, par 512 voix contre 5, la Chambre des députés a adopté le projet de loi sur les Retraites ouvrières depuis longtemps en discussion, mais sans résoudre les problèmes fiscaux et financiers qui s'y rattachent.

Nous n'insisterons pas sur les législations étrangères, il nous suffira de constater avec l'auteur que « si l'Europe forme au point de vue des lois civiles et politiques une véritable mosaïque, il n'en est pas de même des législations du travail. Issues de besoins semblables, se manifestant d'une manière analogue, elles ont de nombreux points de contact. »

C'est avec une extrême prudence que le législateur doit procéder. Il est facile à un Parlement nommé par un suffrage universel inorganique, aveugle et passionné de s'inspirer de considérations politiques, de soucis électoraux, de préoccupations de classes, sans prévoir la répercussion toujours grave, parfois lointaine et inattendue que toute loi ouvrière a sur la vie sociale. Cette répercussion n'est cependant pas niable. En veut-on des exemples ?

La loi du 30 mars 1900 qu'on a présentée comme une « œuvre de moralisation, de solidarité et de pacification sociale » a été l'objet de justes critiques.

Elle atteint durement le petit patron qu'on oublie si souvent quand on s'occupe du patronat ; en fait cependant, les petits et les moyens patrons sont la majorité, et les entraves à la liberté du travail les frappent bien plus que les grands patrons.

Si l'on considère les industries qui chôment une partie de l'année, la limitation des heures de travail se fait, pour elles, gravement sentir.

On a limité les heures de travail, mais fatalement cette diminution a influé sur les salaires. Ainsi, en 1900, une grève de tisseurs ayant eu lieu à St-Quentin, les patrons consentirent à payer pour une journée de dix heures le salaire de douze heures, mais le prix de revient des produits ayant augmenté, il fallut augmenter le prix de vente, et les acheteurs se détournèrent de la place.

Si le patron ne réduit pas les salaires, il réduira son personnel et augmentera son outillage ; il confiera un plus grand nombre de machines à un plus petit nombre d'ouvriers.

On voit par ces exemples que l'excès de protection tourne souvent au désavantage des ouvriers. Nous connaissons des

Digitized by Google

patrons, d'ailleurs bienveillants, qui ont dû renoncer à employer des enfants pour échapper aux tracasseries auxquelles la loi de 1892 les mettait en butte.

La sanction des lois ouvrières est assurée par l'inspection du travail qui est confiée en France à des fonctionnaires spéciaux.

Le projet d'une réglementation internationale du travail, au moins pour les États Européens, préoccupe nombre de bons esprits et est même entrée dans la voie des réalisations. L'initiative partit de la Suisse. Le 28 janvier 1890, elle convia à une conférence internationale qui s'ouvrirait à Berne le 5 mai suivant tous les États européens, sauf la Russie et la Turquie. Au moment où les États adhéraient à ce projet, l'empereur Guillaume le reprit bruyamment et réunit le 15 mars 1890 la conférence de Berlin, qui porta sur les points suivants : travail des mines, travail du dimanche, travail des femmes et des enfants. Cette conférence dut se borner à émettre des vœux, mais si elle montra l'impossibilité actuelle d'une règlementation commune, elle ouvrit la voie à l'effort des congrès et des associations qui se sont organisées depuis. Signalons les congrès de Zürich 1897, Bruxelles 1897, Paris 1900, l'*Association internationale pour la protection légale des travailleurs*, dont le siège est à Bâle. Cette association a tenu d'importants congrès et réunions à Cologne 1902, Bâle les 9, 10, 11 septembre 1903, les 25, 26, 27 septembre 1904 [1]. Elle a à son service, comme instrument de recherches et organisme scientifique, l'*Office international* et des sections nationales, notamment pour la France : l'*Association française pour la protection légale des travailleurs*, dont le siège est à Paris, au Musée social, 5, rue Las-Cases.

Une conférence internationale d'un caractère officiel et succédant à celle de Berlin s'est réunie à Berne du 8 au 17 mai 1905. Sur 17 États invités, 14 étaient représentés. La conférence ne se borna pas à émettre des vœux, elle posa des bases d'entente sur le point spécial de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes. Malgré la maigreur apparente des résulats, cette conférence marque une étape importante dans le mouvement des idées et de la législation [2].

On connaît les désidérata de l'école socialiste ; pour obvier aux inconvénients de la liberté du travail, elle propose l'exploita-

1. *Réforme sociale*, 16 novembre 1904, p. 764.
2. *Réforme sociale*, 1 octobre 1905, p. 466.

Digitized by Google

tion directe par l'État. Au monopole des Postes et Télégraphes, l'État doit ajouter celui des mines, des chemins de fer, des forces hydrauliques, des offices ministériels, des industries qui sont en fait monopolisées comme les raffineries de sucre et de pétrole. Partout où un « intérêt social » est en jeu, il doit intervenir.

Il y a longtemps que les économistes ont fait raison du monopole. L'expérience démontre que l'État, par l'organe de ses fonctionnaires irresponsables, travaille beaucoup plus mal et à un prix beaucoup plus élevé que les particuliers. Ces monopoles ne sont réclamés par l'école socialiste que dans le but d'arriver peu à peu à la socialisation complète des moyens de production et à l'absorption intégrale par l'État de toute initiative privée.

L'auteur conclut très sagement que la réglementation du travail si parfaite qu'on la suppose est incapable d'établir l'harmonie dans ce monde industriel. On ne doit pas oublier que les trois éléments de stabilité et de bien-être sont le *patronage*, l'*association* et l'*État*, et qu'un peuple ne garde la paix sociale que par la fidèle observance des préceptes divins. Voilà pourquoi il est vrai de dire que les questions sociales sont avant tout des questions morales. La nature morale de l'homme ne change pas, et les conditions essentielles du bonheur sont invariables.

LA TERRE ET L'ATELIER. JARDINS OUVRIERS, PAR M. LOUIS RIVIÈRE.

La création toute moderne des jardins ouvriers — dont M. Louis Rivière avec une compétence toute spéciale et un zèle communicatif nous fait voir l'origine et le développement — apparaît au premier rang parmi les moyens les plus aptes à résoudre deux problèmes qui préoccupent le sociologue : l'assistance par le travail et le retour à la terre.

Depuis longtemps Le Play a mis en relief les bienfaisants résultats de l'union du travail agricole et du travail industriel. Sous l'ancien régime, la tendance était générale d'attacher un morceau de terre à l'habitation quelle qu'en fût l'importance ; et certaines populations, notamment dans le Nord, ont conservé la tradition des « portions Ménagères » concédées en usage sur les biens communaux et donnant aux habitants le moyen de nourrir des bestiaux et de fertiliser leurs terres. Avant que l'industrialisme

Digitized by Google

moderne ait enlevé les ouvriers à la maison familiale pour les concentrer autour de l'usine et ait rompu l'accord entre la société et la terre, la société connaissait :

l'assistance par le travail de la terre,

l'alliance du travail horticole et domestique avec le travail industriel,

la constitution d'un bien de famille assurant aux parents et aux enfants, un foyer commun avec les ressources nécessaires pour la subsistance.

Les jardins ouvriers marquent un mouvement de retour vers ce passé bienfaisant.

C'est à Sedan qu'ils prirent naissance, sur l'initiative d'une femme de bien, Madame Hervieu. Depuis de longues années elle secourait sans résultat une famille indigente composée de dix personnes ; pour la faire sortir de l'impasse, elle commença par encourager l'épargne, promettant de doubler la somme qui lui serait apportée tous les mois, le petit pécule ainsi constitué fut employé à louer un jardin. Au bout de quelques mois la famille tirait de ce jardin et sa subsistance et quelques bénéfices qui la sauvaient de la misère (1889).

Bientôt deux pièces de terre étaient louées aux environs de la ville et la répartition en était faite entre 21 ménages. En 1903 le nombre des personnes ainsi assistées se montait à 260.

En 1895, le R. P. Volpette inaugurait l'œuvre à St-Étienne et divisait 4 hectares de terrain en 97 jardins ; le fondateur a singulièrement développé son œuvre en y rattachant une organisation qui permet de construire sur les terrains répartis des maisons ouvrières. Aujourd'hui, le nombre des jardins dépasse 700, ils couvrent une trentaine d'hectares et aident à vivre plus de 4000 personnes.

Le mouvement se propagea bientôt et la « Ligue du coin de terre et du foyer » dont M. l'abbé Lemire est président et M. L. Rivière vice-président, vint lui donner un centre de direction.

Un important congrès tenu les 24 et 25 octobre 1903 [1] a imprimé à l'œuvre une vive impulsion et en a mis au jour les rapides progrès. Il a révélé l'existence de 134 œuvres possédant près de 6600 jardins d'une contenance totale de 270 hectares et procurant des secours à 40006 personnes.

1. *V. Réforme sociale*, 16 novembre 1903, p. 745.

Digitized by Google

Le congrès tenu à Lyon le 25 février dernier pour la région du sud-est donne les résultats suivants:

Grenoble,	50	jardins.
Carcassonne,	95	d°.
Romans,	47	d°.
Le Puy,	86	d°.

Des œuvres de jardins ouvriers fonctionnent à Châlon, Moulins, Beaune, Annecy, Dijon, Mende, Lons-le Saulnier, Thiers, Roanne, Clermont, Mâcon, Marseille. A Lyon l'œuvre a été fondée il y a cinq ans, elle occupe aujourd'hui 62,870 mètres carrés de terrain divisés en 339 jardins dispersés dans tous les quartiers de la ville et assistant plus de 2000 personnes.

A Nîmes, Mgr l'évêque vient de consacrer à l'œuvre des jardins ouvriers un terrain qui, en des temps moins troublés, eût été destiné à la construction d'une église.

A Paris et dans la banlieue, la création des jardins ouvriers présente des difficultés spéciales, en raison du haut prix de location qu'atteignent les terrains vacants, néanmoins deux conférences de St-Vincent de Paul ont créé dès 1889 deux groupes de jardins. A Sceaux existe un groupe de 37 jardins parfaitement aménagés [1].

L'œuvre des jardins ouvriers s'est développée à l'étranger comme en France, sauf dans les pays de l'Europe méridionale.

Après cet exposé historique, l'auteur dans une seconde partie, traite de l'organisation et des résultats de l'œuvre.

Tantôt ce sont des individus, le plus souvent des prêtres zélés, qui ont pris l'initative du mouvement, tantôt ce sont des collectivités, Sociétés de St-Vincent de Paul, etc... Dans ce second cas, on conçoit plusieurs modes possibles de fonctionnement.

On ne peut faire appel ni à la loi du 22 juillet 1867 sur les *sociétés*, car l'entreprise n'a pas le caractère lucratif exigé par la loi et les versements faits par les participants sont tout au plus facultatifs ;

ni à la loi du 21 mars 1884 sur les *syndicats professionnels*, car la communauté de profession fait défaut,

ni à la loi du 30 novembre 1894 sur les *habitations à bon marché*, car il s'agit ici d'une loi toute spéciale visant la maison d'habitation mais non le jardin. Notons à ce propos que le comité permanent des habitations à bon marché a demandé au conseil

1. *Réforme sociale*, 16 février 1905, p. 328.

Digitized by Google

supérieur d'émettre un vœu : pour que dans tous les plans d'habitations à bon marché, surtout quand les terrains sont à bas prix, on fasse une large place aux jardins autour de la maison, en leur assignant autant que possible une surface de deux à quatre ares, et pour que là où les circonstances ne permettent pas d'encadrer la maison dans le jardin, on mette du moins des jardins à la disposition des locataires sur des terrains peu éloignés, et que, quoique non contigus à la maison, ces jardins y soient rattachés au regard de la loi du 30 novembre 1894 [1].

Mais on peut faire appel à la loi du 1 juillet 1901 sur le droit d'association. Moyennant la déclaration préalable, une association peut acquérir les terrains destinés aux jardins, administrer les cotisations de ses membres, en un mot assurer d'une manière très régulière le fonctionnement de l'œuvre.

Des sociétés préexistantes ont organisé l'œuvre : quelques sociétés de secours mutuels, mais en petit nombre, des sociétés d'anciens élèves, la ligue française antialcoolique et surtout la Société de St-Vincent de Paul. Enfin les municipalités et les bureaux de bienfaisance ont trouvé là le moyen de réaliser l'assistance par le travail. L'auteur remarque ici combien il est difficile de trouver un travail qui soit susceptible d'être offert à titre d'assistance, il doit être simple, suffisamment rémunérateur et ne pas faire une concurrence trop forte au travail libre, il paraît que le classique margotin lui-même est loin de remplir ces conditions notamment la troisième, le travail de la terre, lui, atteint parfaitement le but poursuivi.

L'organisation des jardins revêt, on le voit, les formes les plus diverses, il en est de même de l'administration. Elle est ordinairement confiée à un comité auquel parfois on appelle les tenanciers eux-mêmes : c'est un excellent moyen de faire leur éducation sociale.

On préfère donner de bons terrains plutôt que d'en donner beaucoup. La distance à parcourir pour aller de l'habitation au jardin ne doit pas être trop longue, 1 kilomètre au plus. La convenance est tantôt égale pour tous, tantôt proportionnée au nombre des membres de la famille. Cette convenance varie de 1 à 6 ares. Les terrains sont ou achetés ou simplement loués par les organisateurs.

1. Rapport fait par M. Cheysson au conseil supérieur des habitations à bon marché. *Journal officiel* du 2 avril 1904.

Digitized by Google

Quant aux tenanciers, puisqu'il s'agit de venir à leur secours, d'ordinaire la jouissance qui leur est concédée est gratuite, ils n'ont qu'à se conformer au règlement imposé à tous; parfois on leur demande un prix de location, naturellement très modéré; cela permet de s'adresser à une clientèle d'un niveau plus élevé.

Le point le plus discuté dans le règlement des jardins, c'est le travail du dimanche. Il serait absolument injuste de dire que le jardin expose l'ouvrier à violer le précepte du repos dominical et que dès lors l'œuvre est mauvaise; la vérité est que le jardin ouvrier est soumis à la loi commune. Le repos du dimanche est une règle à laquelle tous doivent se soumettre, mais qui comporte des tempéraments dont tous ont le droit de bénéficier.

Voici qui peut donner une idée sommaire mais nette des résultats matériels de l'œuvre : cinq francs donnés sous forme de secours direct produisent cinq francs et pas davantage; cinq francs donnés sous forme de prêt de terre représentent de 20 à 40 fr.; aussi ce mode de secours est-il bien apprécié par les tenanciers. Les diverses sociétés qui se consacrent à l'œuvre s'ingénient du reste à les encourager en décernant des prix aux plus habiles et aux plus méritants.

Mais le résultat matériel n'est rien auprès du résultat moral. L'indigent a secoué sa torpeur, sa paresse et a repris l'habitude de l'effort. La famille se reconstitue autour du coin de la terre : la mère de famille, les enfants y trouvent l'emploi des heures libres, le vieillard ne se sent plus à charge, il cultive le jardin tandis que l'ouvrier est à l'usine; pour celui-ci le jardin est un délassement après le travail confiné, une occupation en temps de chômage, et surtout l'ennemi du cabaret. Le novice socialiste est ramené à des idées plus saines par son contact avec les réalités du travail. Les habitudes de prévoyance et d'épargne se développent.

Tout naturellement les bons rapports de voisinage s'établissent entre les tenanciers; les relations même entre patrons et ouvriers deviennent plus cordiales. Dans certains groupements, à Grenoble notamment, des maisons communes ont été construites au milieu des jardins, et une vaste salle y abrite toutes les semaines des conférences populaires fort appréciées. La vie au jardin, la vie au grand air est pour tous, et surtout pour les enfants, un moyen sanitaire de premier ordre.

Enfin les jardins ouvriers sont comme un discret appel vers ce

Digitized by Google

retour à la terre qui serait un des grands remèdes au malaise social dont nous souffrons.

« Mais la nature est là qui t'invite et qui t'aime »,

a dit Lamartine.

Rien de plus apaisant, de plus fortifiant que ce contact de l'homme avec le sol des aïeux. Ce sont les déracinés qui sont les épaves et les révoltés de la vie. Qu'on nous permette de citer les profondes paroles par lesquelles M. F. Brunetière félicitait M. René Bazin de son roman « La Terre qui meurt » qui est une bonne action en même temps qu'une belle œuvre; parlant « de la sourde protestation de la terre qui ne voudrait pas mourir, nous nous demandons, ajoute-t-il, s'il faut donc vraiment qu'elle meure, si nous briserons un jour sans espoir de le renouer jamais ce lien sacré qui nous unit à elle; et si nous perdrons peut-être avec la piété du sol natal, le souvenir, le respect et la religion de ces morts obscurs qui ont fait la patrie. »

Le jardin ouvrier a ce caractère d'être non seulement une œuvre en soi, correspondant à un but déterminé, mais de fournir un terrain propice à diverses œuvres sociales avec lesquelles il présente d'étroites affinités. A St-Étienne le R. P. Volpette a groupé autour de ses jardins : dispensaire, secrétariat du peuple, asile d'études, œuvre de mariage, bureau de placement, caisse rurale, habitations ouvrières.

L'auteur complète son livre en rattachant à cette œuvre modeste des jardins ouvriers tout ce qui a été fait et tout ce qui reste à faire pour assurer à la famille ouvrière son chez soi, pour lui constituer un bien de famille stable, soustrait aux dépècements périodiques des successions et aux expropriations des saisies. Une législature qui nous donnerait de bonnes lois sur le bien de famille aurait bien mérité de la classe ouvrière et du pays tout entier.

L'ALCOOLISME
ET LES MOYENS DE LE COMBATTRE JUGÉS PAR L'EXPÉRIENCE
PAR LE Dr JACQUES BERTILLON.

On connaît le mot de Gladstone : « L'alcool est un fléau plus dévastateur que les fléaux historiques, la peste, la guerre, la

Digitized by Google

famine; plus que ceux-ci il décime l'humanité, il fait plus que tuer, il dégrade. »

La première partie de l'ouvrage du Dr Bertillon nous met en présence du fléau et nous en dévoile l'intensité. Parmi les nations européennes, la France tient le premier rang quant à la consommation de l'alcool, absorbé sous forme de vin ou d'eau-de-vie; si on envisage la consommation de l'alcool sous cette dernière forme seulement, la France n'occupe que le neuvième rang.

La seconde partie étudie les effets physiologiques de l'alcool.

La question a été discutée de savoir si l'alcool n'avait pas été calomnié et si on ne lui devait pas des excuses? Un savant chimiste, Duclaux, n'a-t-il pas soutenu que l'alcool est un aliment? Oui, a-t-on répondu, un aliment de premier ordre. Est-ce qu'il n'alimente pas les hôpitaux, les maisons de fous, les prisons, les bagnes, etc...? Et en effet, quelle que soit la valeur théorique d'expériences compliquées et minutieuses, la question de l'alcool aliment est résolue dans le sens de la négative en ce qui concerne l'alimentation habituelle. A moins qu'il ne s'agisse de quantités insignifiantes, il n'y a pas de place pour l'alcool dans l'alimentation rationnelle.

Au point de vue pratique il est démontré que l'abstinence complète de l'alcool prolonge la vie et que l'alcool, même pris en quantité modérée, la diminue.

L'alcool doit donc compter non parmi les aliments mais parmi les poisons. Absorbé d'une manière suivie en petite quantité, il introduit traîtreusement dans l'organisme les désordres les plus graves, gastrite simple, gastrite ulcéreuse, pituite, cirrhose du foie, phtisie, dégénérescence graisseuse du cœur, tremblements, convulsions, delirium tremens, paralysie générale, néphrite chronique... En outre, les affections intercurrentes trouvent chez l'alcoolique un terrain tout préparé, et enfin les tares dont il est atteint sont héréditaires.

Quant au degré de nocivité de l'alcool, les recherches expérimentales mettent en évidence le caractère dangereux de l'alcool le plus pur, et, ce qui crée le péril des breuvages alcooliques, c'est beaucoup moins les substances qui y sont mêlées que l'alcool lui-même. Il est reconnu toutefois que l'absinthe produit une ivresse particulièrement dangereuse. Tout récemment, la Chambre belge a adopté à la presque unanimité un projet de loi interdisant la fabrication, le transport, la vente, la détention et l'importation

Digitized by Google

des absinthes, et nous serions nous-mêmes suffisamment armés contre ce fléau spécial, si l'on poursuivait l'application rigoureuse de l'article 4 de la loi du 26 mars 1872 ainsi conçu : « la préparation concentrée, connue sous le nom d'essence d'absinthe, ne sera plus fabriquée et vendue qu'à titre de substance médicamenteuse ».

La troisième partie de l'ouvrage, de beaucoup la plus considérable, expose les résultats obtenus par les mesures employées pour restreindre l'alcoolisme.

La lutte antialcoolique n'est point aisée. La France, pour ne parler que d'elle, compte 5 ou 600 distillateurs, 750,000 bouilleurs de crû, 822,000 débitants, et l'on sait le rôle que ces derniers jouent dans les élections. Que d'intérêts antagonistes, sans compter le mécontentement du consommateur qui ne demande qu'à se laisser empoisonner, et la connivence de l'État qui ne demande qu'à remplir ses caisses.

Pourtant, de sérieux efforts on été faits ; l'auteur va les résumer :

1° *Les pénalités.*

La loi française du 23 janvier 1873, dite loi Théophile Roussel, punit d'une amende de 1 fr. à 5 fr. ceux qui seront trouvés en état d'ivresse manifeste dans les rues, chemins, etc... En cas de récidive, la contravention devient un délit justiciable de la police correctionnelle et l'inculpé sera puni d'un emprisonnement de 6 jours à 1 mois, et d'une amende de 16 fr. à 300 fr. D'après les statistiques officielles, le chiffre des délits d'ivresse a notablement baissé.

Années	1900	Condamnations correctionnelles :	3286
	1901		2210
	1902		2554
	1903		2411

mais ce n'est pas le fléau qui a diminué, c'est la répression qui a fléchi.

Le vœu des antialcoolistes est que la loi de 1873 soit modifiée de manière à permettre aux tribunaux de prescrire l'internement des ivrognes dans des asiles spéciaux et à faire prédominer dans les mesures prises contre les délinquants le caractère curatif sur le caractère répressif. C'est de ces considérations que s'inspire le législateur anglais, notamment dans la loi de 1902, en vigueur

Digitized by Google

depuis le 1er janvier 1903, dont on ne saurait méconnaître la haute portée morale [1].

2° *La limitation du nombre des cabarets.*

Le décret du 29 décembre 1851 limitait le nombre des cabarets, et en soumettait l'ouverture à l'autorisation préalable, mais la loi du 17 juillet 1880 a supprimé toute entrave à l'établissement des débits de boisson. Il est vrai que cette même loi prévoit un remède : aux termes de l'article 9, les maires peuvent, le conseil municipal entendu, prendre des arrêtés pour déterminer les distances auxquelles les débits de boissons ne pourront être établis autour des édifices publics. Les municipalités de Lyon, du Havre, de Nîmes, de Montbéliard sont arrivées par ce procédé à réduire en 4 ans de 14 % le nombre des débits.

3° *Élévation des licences payées par les débitants.*

Ce système est pratiqué aux États-Unis, notamment en Pensylvanie. Il a pour inconvénient de faire des débitants de gros capitalistes et de les forcer indirectement à vendre beaucoup.

4° *Taxes sur l'alcool.*

Tous les pays ont imposé l'alcool, et on peut dire qu'il réalise en fait de matière imposable des conditions idéales. L'Angleterre taxe chaque hectolitre d'alcool d'un droit de 489 fr. 20. L'Italie, par la loi récente du 3 décembre 1905, taxe l'hectolitre à 200 fr. En France, les droits qui étaient en 1865 de 90 fr. par hectolitre sont montés en 1875 à 156 fr. et la loi du 29 décembre 1900 qui a supprimé les droits sur les boissons hygiéniques (vins, cidres, poirés, hydromels) a porté la taxe sur l'alcool à 220 fr. Mais l'augmentation des droits n'a pas une action notablement restrictive sur la consommation.

5° *La suppression des petites distilleries.*

L'Angleterre a été aussi loin que possible dans cette voie ; elle a été suivie par la Suède, la Norvège et dans une certaine mesure par la Suisse.

En France la loi du 2 août 1872 avait supprimé le privilège des bouilleurs de cru, la loi du 14 décembre 1875 le rétablit ; supprimé de nouveau par la loi du 31 mars 1903, des considérations électorales l'ont tout récemment rappelé à la vie (loi du 27 février 1906).

Il est certain que les petites distilleries sont un des grands agents de l'alcoolisme, et qu'elles mettent suivant l'expression

1. V. *Réforme sociale* 1 avril 1903, p. 589.

Digitized by Google

même de l'auteur « une bouteille d'eau-de-vie dans la blouse de chaque paysan. »

6° *La prohibition absolue et l'option locale.*

Le système de la prohibition est pratiqué avec plein succès en Norvège. Il a été essayé aux États-Unis où il n'a pu réussir que dans les pays agricoles et peu peuplés, ailleurs il n'a eu pour résultats que la corruption et le chantage.

Il est atténué au Canada et aux États-Unis par l'option locale. Il peut dépendre des électeurs d'émettre un vote favorable ou non à la prohibition.

7° *Le monopole.*

Le monopole de la vente en gros de l'alcool par l'État a été proposé par M. Émile Alglave, professeur de science financière à la Faculté de Droit de Paris. Nous nous rappelons avoir bien souvent entendu l'éminent maître exposer sa théorie. Elle est des plus simples. L'État agit pour l'alcool comme pour le tabac : il achète l'alcool aux fabricants, le rectifie et le vend sous sa marque à lui à un prix payant l'impôt. Le monopole ainsi conçu n'a pas reçu d'application pratique.

En 1887, la Suisse a appliqué le monopole à la vente en gros des eaux-de-vie de grains et de pommes de terre. Chose remarquable : les bénéfices du monopole sont partagés entre les cantons proportionnellement à leur population, à charge de consacrer le dixième de la somme reçue à la lutte contre l'alcoolisme.

D'après les rapports annuels du Conseil fédéral, la consommation de l'alcool a notablement diminué en Suisse. En 1890 elle était de 6 litres 27 centil. par tête d'habitant, elle n'est plus aujourd'hui que de 4 litres.

En Russie, le monopole, établi en 1897, s'applique non à la vente en gros qui reste libre, mais à la vente au détail. Le débitant usurier vendant à crédit et poussant à la consommation, est remplacé par un employé de l'État n'ayant aucun intérêt à la vente. En outre, l'alcool est vendu en petites bouteilles qu'il est interdit d'ouvrir dans les débits. Ceux-ci du reste ne sont ouverts au public qu'à certaines heures. Cette réglementation a énergiquement enrayé l'alcoolisme en Russie.

Mais la Suède et la Norvège tiennent le premier rang en cette matière, grâce au système connu sous le nom de système de Gotenbourg. Voici en quoi il consiste. Aux termes de la loi norvégienne du 23 juillet 1894, la vente au détail des liqueurs fortes

Digitized by Google

est interdite dans les campagnes. Dans les villes, la population a le choix entre la prohibition ou la vente au détail faite par des personnes qui n'ont aucun intérêt à la vente, (c'est le nœud du système), car le surplus de l'intérêt des sommes engagées doit servir à des œuvres philanthropiques. Grâce à ce système, la Norvège, autrefois profondément contaminée par l'alcoolisme, est devenu le pays le plus sobre de l'Europe.

Système analogue en Suède.

Tels sont les moyens légaux qui ont été employés pour combattre l'alcoolisme. L'auteur n'a pas fait rentrer dans son cadre les nombreuses associations qui, sous des noms divers, travaillent dans le même sens par une propagande intelligente et active.

Tout le remède ne doit pas être cherché dans la législation, il faut aussi faire appel aux mœurs. N'y aurait-il pas lieu de se demander pourquoi l'homme boit des spiritueux, fréquente les débits, et comment on pourrait couper court aux besoins factices et désastreux en donnant satisfaction aux besoins normaux et respectables ? Suivant les belles paroles de Jules Simon : « Quand même il y aurait une résolution de toutes les municipalités de France pour clôturer les cabarets, quand même tous les patrons feraient à l'ivrognerie une guerre à mort, on ne vaincra pas si on ne porte pas le remède jusque dans les cœurs ».

(A suivre.)

Fr. VENANCE,
O. M. C.

Digitized by Google

LE VOYAGE DE SAINT FRANÇOIS EN ESPAGNE.

Malgré les découvertes de ces dernières années et les travaux importants réalisés par ceux qui s'intéressent aux choses franciscaines, bien des points demeurent obscurs dans l'histoire du Séraphique Père. L'itinéraire du voyage en Espagne, en particulier, n'a pas été étudié à la lumière d'une saine critique, et les dissertations écrites depuis trois siècles, loin d'éclairer le sujet, ne font que l'envelopper de plus épaisses ténèbres. Tous les auteurs en effet, depuis Hernaez et Jayme Coll, chroniqueurs franciscains, l'un de la Province de Castille, l'autre de celle de Catalogne, jusqu'à Ramon Buldu, fondateur de la *Revista franciscana* de Barcelone, ne font guère que des plaidoyers *pro domo*, cherchant avant tout à revendiquer la priorité de fondation pour tel ou tel couvent, qui leur tient plus à cœur. Accumulant les assertions sans preuves, les textes controuvés, les documents apocryphes, ils parviennent à embroussailler la question à tel point que personne n'ose plus s'y aventurer sur leurs traces.

Quel courage il a fallu à Gonzaga, Damian Cornejo et Wadding pour essayer de se mouvoir au milieu de ce fouillis inextricable de traditions locales et de prétendues données historiques! « *Camino que ha estado tan oculto y de confusiones envuelto.* C'est un chemin si obscur et si enveloppé de nuages, » avoue le P. Garay, chroniqueur de Castille après le P. Hernaez. Ce qui ne l'empêche pas de faire fi de toutes les difficultés et de développer sa thèse, comme s'il était sur la route la plus unie, guidé par d'éblouissantes lumières. Wadding avoue la pénurie des documents dignes de foi, et enregistre néanmoins consciencieusement tout ce qu'on lui a envoyé des diverses Provinces, essayant de concilier

Digitized by Google

les diverses opinions et de contenter tout le monde. Aussi le voit-on s'efforçant surtout d'être complet et évitant de se poser en critique et en juge. Damian Cornejo, quelque temps après lui, écrivant en Espagne, sur le champ même des disputes, ne peut s'empêcher de faire la confession suivante: « Les événements qui se rapportent à cette année (1212) sont enveloppés de tant de confusion qu'il ne pourra être facile de déterminer le vrai, pour décider de la primauté, à laquelle tant de Provinces prétendent, ou de l'antiquité de leurs couvents. Je me servirai des conjectures qui me paraîtront plus vraisemblables, d'après le peu de lumière qui, du sein de ce chaos, pourra arriver jusqu'à moi. Cela montre combien négligents furent nos anciens Pères espagnols, puisque, par leur incurie, ils laissèrent ensevelies dans l'oubli tant de choses qui auraient mérité de paraître au grand jour et d'être conservées dans les mémoires. »

Si les primitifs furent négligents, les générations suivantes suppléèrent à leur silence. De l'abondance et de la prolixité de leurs récits naissent précisément les doutes et les confusions.

On conçoit que les auteurs dont nous parlons eussent peu de goût pour démêler le vrai du faux et porter un jugement. Il leur aurait fallu entrer dans le maquis une hache à la main, pour couper et trancher, et il leur en eût coûté cher. Les discussions de Province à Province étaient, en effet, si envenimées, chacune d'elles tenait tant à ses traditions de noblesse, que pour le bien de la paix il fallait imposer silence à toutes, ou permettre à chacune d'exposer ses revendications, tout en défendant les polémiques. Plusieurs Chapitres durent intervenir dans ce sens : la mesure était justifiée, mais elle ne donnait pas le moyen de faire avancer la question.

Aujourd'hui ces passions sont calmées et il n'y a plus de raison de garder le silence ou d'aller hésitant au milieu des opinions diverses ; il sera donc plus facile d'éliminer les obstacles et de jeter sur le sujet quelques rayons de lumière.

Nous n'avons pas la prétention d'apporter des preuves et des documents nouveaux. Les archives sont malheureusement assez inexplorées en Espagne, fort rares les actes qu'on peut prouver remonter jusqu'au XIIIe siècle. On trouvera cependant dans cette étude certains arguments que n'ont pas eu à examiner nos devanciers ; des explications qui donneront à telle ou telle de leurs preuves une plus grande valeur ; un système enfin que nous

Digitized by Google

croyons vraisemblable, harmonieux, et aussi rapproché de la vérité que le permettent les données actuelles. Malgré leur imperfection, les documents existants, bien étudiés, suffisent à notre avis pour édifier une conviction et permettre quelque certitude.

Nous croyons donc pouvoir donner dans ses grandes lignes l'Itinéraire de saint François : l'obscurité demeurera forcément quand il s'agira des détails secondaires, des incidents du voyage, de l'ordre des fondations, etc. — Espérons que d'autres recherches et d'autres découvertes viendront compléter notre travail et nous donner plus de lumière.

I

La vérité du voyage lui-même est incontestable. Tous les historiens anciens et modernes l'ont admis. Les textes des primitifs le mentionnent, et nous en révèlent le motif, au sujet duquel s'élevaient, d'après Cornejo, des discussions et des doutes.

Les uns voulaient que saint François fût allé en Espagne uniquement pour vénérer le tombeau de saint Jacques, alors fort célèbre.Ce motif, on l'avouera, n'explique pas suffisamment l'abandon d'une famille encore naissante, qui avait tant besoin des soins et de la direction de son fondateur. D'autres pensaient qu'il avait entrepris ce voyage pour propager son Ordre; d'autres enfin, pour suivre la même inspiration qui l'avait peu auparavant conduit en Égypte, allant cette fois en Espagne, pour passer au Maroc et y prêcher la foi chrétienne.

Cette dernière hypothèse semble la vraie: Thomas de Celano en fait, comme saint Bonaventure, la raison déterminante du voyage. Seuls, les *Actus Beati Francisci* ne lui donnent pas d'autre motif que celui d'un pèlerinage, mais ce recueil peut fort bien ne pas tout dire, et des apparences de légende le font considérer, par les savants qui viennent de le mettre au jour, comme une source peu sûre. Nous pouvons donc négliger son témoignage, ou plutôt son silence, et ne pas attacher une grande importance à ses assertions. Selon les *Actus*, les Frères-Mineurs n'avaient pas encore commencé à fonder de couvents et saint François n'y travailla qu'après la révélation de Santiago. De ce passage, il faut simplement retenir, que le voyage eut lieu à l'origine de l'Ordre,

Digitized by Google

quand la famille du Séraphique Père n'avait pas encore pris de grands accroissements.

Donnons d'abord, sur le fait du voyage, le témoignage des anciens :

« Peu de temps après son retour de Slavonie, dit Thomas de Celano [1], saint François se mit en chemin vers le Maroc. Étant allé jusqu'en Espagne, la maladie contraria ses desseins, et, ne lui permettant plus d'avancer, l'obligea à renoncer à l'entreprise commencée.

« Son cœur avait tellement ambitionné la palme du martyre, dit à son tour saint Bonaventure, qu'une mort précieuse pour Jésus-Christ lui parut préférable à tous les mérites des vertus ordinaires; il prit donc son chemin vers le Maroc, afin d'y prêcher l'Évangile de Jésus-Christ au Miramolin et à son peuple. Il espérait par là conquérir la palme après laquelle il soupirait. Porté par ses désirs, il semblait voler vers le but, et, malgré la maladie qui l'avait saisi, sa hâte le faisait devancer son compagnon de route. Il arriva ainsi jusqu'en Espagne ; là, Dieu qui le réservait à d'autres œuvres importantes, permit qu'une infirmité lui survînt, qui l'empêcha d'accomplir ce qu'il avait si vivement désiré [2]. »

« En 1212, dit la Chronique des XXIV Généraux, brûlant du désir du martyre, François tenta de s'embarquer pour la Terre-Sainte, mais la disposition divine l'obligeant à revenir sur ses pas, il prit, quelque temps après, le chemin du Maroc, afin de prêcher la foi catholique au roi Miramolin et à son peuple. Arrivé en Espagne, il tomba gravement malade, et voulut néanmoins aller en pieux pèlerinage au tombeau de l'apôtre saint Jacques. Tandis qu'il priait avec ferveur devant son autel, il lui fut révélé de Dieu qu'il devait revenir pour chercher des lieux aptes à l'établissement de ses frères et fortifier dans le Seigneur sa famille naissante [3]. »

Citons enfin les *Actus B. Francisci et Sociorum ejus.*

« Au commencement de l'Ordre, quand les Frères étaient encore peu nombreux et n'avaient pas encore commencé à faire des fondations, *et adhuc non essent capta loca*, saint François alla en pèlerinage à Saint-Jacques, emmenant avec lui quelques compagnons, parmi lesquels était le frère Bernard... Et comme il se

1. *Legenda prima*, cap. XX.
2. Chap. IX.
3. *De S. Francisco*, édition des *Analecta franciscana* de Quaracchi, p. 9.

Digitized by Google

trouvait à Saint-Jacques, vénérant le grand Apôtre, il lui fut révélé de Dieu qu'il prendrait possession de beaucoup de lieux dans le monde, parce que son Ordre était destiné à se répandre et à devenir une grande multitude. A cause de cet ordre divin, il commença dès ce moment à faire partout des fondations [1]. »

Nous voyons déjà, d'après ces documents, comment les choses ont dû se passer. Le Saint, traversant l'Espagne pour aller au Maroc, veut recommander son œuvre à l'apôtre saint Jacques. Mais il est déjà malade et dans l'impossibilité de poursuivre sa route, et surtout de travailler utilement en pays infidèle. Instruit par le Seigneur, il passera encore quelque temps dans la péninsule pour fonder des couvents, ou au moins pour préparer de futures fondations, puis il reviendra en Italie, où l'attendent ses frères.

II

En quelle année et de quelle manière s'effectua le voyage? Ici commencent les difficultés.

La Chronique des XXIV Généraux, le seul recueil ancien que nous possédions indiquant une chronologie, le met à la suite du voyage en Terre-Sainte effectué en 1212. Thomas de Celano donne aussi une indication chronologique. Il place ce voyage en Espagne après sa tentative de mission en Syrie. Or celle-ci eut lieu la sixième année de la conversion de S. François (Th. de C., Vita I^a, n. 55), c'est-à-dire en 1212, la date de la conversion étant unanimement fixée en 1206. Le voyage en Espagne n'a donc pu avoir lieu avant 1212. Prenant le temps nécessaire pour ce voyage et la halte indispensable à son retour à Assise, les historiens, avec Wadding, font partir saint François vers le milieu de l'été de l'année 1213. On comprend que cette date soit demeurée gravée dans les souvenirs des premiers Compagnons, il ne s'agissait pas d'un fait personnel, mais d'un changement d'administration qui les intéressait tous, le saint Patriarche ayant, durant ces deux absences, confié le gouvernement à Pierre de Catane, son Vicaire Général. Cette date correspond d'ailleurs à celle que donnent tous les historiens espagnols.

Cependant les chroniqueurs franciscains de Catalogne veulent

1. Chap. III.

Digitized by Google

que saint François soit venu à Barcelone en 1211, et soit revenu en Italie la même année. Ils admettraient ensuite un second voyage en 1213 : assertion toute gratuite.

Les historiens catalans, s'efforçant de maintenir les traditions qui font la gloire de leur Province, font bon gré mal gré plier l'histoire aux exigences de leur thèse. Peu importe d'ailleurs que ce qu'ils avancent soit en contradiction avec les faits connus ; peu importe qu'il faille renverser toutes les autres traditions, contredire tous les auteurs, amonceler les difficultés. Si les documents manquent, on en inventera, et, la passion aidant, on finira par les croire vrais.

Le croirait-on? ces auteurs citent sérieusement le contrat de donation fait au couvent de Gerone, avec des détails si précis qu'ils en sont invraisemblables. Pierre de Monte-Malono fait cet acte en faveur du syndic des Frères-Mineurs, par devant Guillaume Burguès, représentant comme notaire public Raymond Toylano, et la date est : None des Calendes d'août 1211.

Par malheur, ce document décisif ne peut être montré ; on se contente pour en admettre les données si catégoriques, de l'affirmation d'un religieux qui prétend l'avoir vu. L'a-t-il bien vu et bien lu? Il paraît si étrange que l'on ait déjà des syndics, un ou deux ans à peine après l'approbation de la règle, alors que les Frères-Mineurs n'ont pas encore quitté Assise! Sachant d'ailleurs avec quelle facilité circulent, dans ce pays surtout, les documents apocryphes, il sera d'une élémentaire prudence de n'admettre des textes, contredisant les données générales de l'histoire, que lorsqu'ils seront prouvés, ou au moins vraisemblables.

Le second document est une inscription, vue par le frère Ange Vital, sur les globes de bronze surmontant, paraît-il, le retable de Saint-Jean de Perpignan. Elle disait en catalan : « Quand cette œuvre se faisait, saint François et saint Dominique, deux hommes justes, se trouvaient à Perpignan, l'année 1211. »

Aucune tradition, ni parmi les Prêcheurs, ni parmi les Mineurs, ne mentionne cette rencontre des deux patriarches, à Perpignan. Bien plus, lorsqu'elle eut lieu, à Rome, lors du Concile général de 1215, les deux fondateurs ne se connaissaient pas, et un songe merveilleux intervint pour les révéler l'un à l'autre. Si cette inscription est authentique, elle signifie sans doute que durant les travaux de construction ou d'ornementation de la cathédrale, exécutés à partir de 1211, Perpignan a vu dans ses murs, non

Digitized by Google

simultanément, mais à diverses reprises, les deux hommes de Dieu, Dominique et François.

III

A la question de date vient s'ajouter un autre problème. Quelle voie prit saint François pour se transporter en Espagne? Y vint-il par terre ou par mer?

Aucun document certain, aucune tradition solide ne donnent la solution. Wadding l'avoue sans détour, lui qui avait en mains de si copieuses notes, tirées de toutes les archives conventuelles. « *Qua vero illuc trajecerit an terra marive? vel an amplius quidquam notatu dignum in hoc itinere patraverit, signatum non invenio.* » On ne manque donc pas de respect à l'illustre annaliste, ni à tous ceux qui entraînés par sa grande autorité ont cru devoir adopter sa solution, en soutenant avec les Bollandistes, l'opinion opposée à la sienne. Seule une erreur de topographie a pu induire le consciencieux historien de l'Ordre à avancer une impossibilité, à savoir le voyage par terre.

Son unique raison est celle-ci: *Id movet ut asseram per Galliam perrexisse, quod per Navarræ regnum, Galliæ conterminum, primum Juliobrigam, vulgo Logronium urbem pervenerit.*

Comment le sait-il? *ex nostris aliorumque documentis.* Selon les *Actus B. Francisci*, saint François ayant rencontré un malade abandonné, le confia à frère Bernard, et poursuivit sa route à Saint-Jacques avec les autres Frères. Au retour, il trouva le malade guéri, et le frère Bernard toujours auprès de lui. Il le relève de ce poste de charité et lui permet d'aller au tombeau de l'Apôtre, tandis que lui-même reprend la route d'Italie.

Mais Celano contredit ce dernier détail, et, dans le *Tractatus miraculorum*, montre le frère Bernard auprès de saint François malade dans ce voyage de retour.

Cornejo, sur la foi de Mariana, le célèbre historien de l'Espagne, donne Logroño comme théâtre de cet acte de charité. Là également, saint François ressuscite le fils du capitaine Medrano, chez qui il a reçu l'hospitalité.

Admettons cette première trace des saints voyageurs sur le sol de l'Espagne. Nous sommes loin de pouvoir en tirer la conclusion qui semble si naturelle à Wadding. Nous voyons d'abord le Saint en Navarre, dit-il.

Digitized by Google

Erreur légère. Logroño se trouvait sur les confins de la Navarre, au centre de la vallée moyenne de l'Èbre, mais c'était déjà la Castille. Or, semble dire l'annaliste, la Navarre est limitrophe de la France, donc c'est bien par terre et par la France que saint François est venu jusque-là.

La conséquence n'est pas rigoureuse. François a fort bien pu, des villes d'Italie qu'il a parcourues en quittant Assise, venir à Gênes, prendre la mer jusqu'à Barcelone, et de Barcelone venir en Navarre et à Logroño, sans avoir à traverser la France. Ne voulait-il pas passer au Maroc? Le meilleur moyen pour lui d'atteindre ce point n'était-il pas de se mettre sous la protection du roi de Castille, qui, vainqueur des Maures l'année précédente, à las Navas de Tolosa, devenait par le fait le maître et le gardien de toutes les voies d'accès à la nouvelle capitale du Miramolin? Or, le chemin direct de Barcelone à Burgos, résidence d'Alphonse VIII, passe de la Catalogne à l'Aragon, et de Saragosse, remontant la vallée de l'Èbre, entre bien vite en Navarre et aboutit à Logroño.

Trouvant saint François d'abord sur les bords de l'Èbre, c'est pour nous au contraire un indice qu'il a suivi l'itinéraire ci-dessus et qu'il est venu de la Méditerranée.

Pourquoi lui faire inutilement allonger le chemin, venir à travers tout le midi de la France, alors désolé par les guerres des Albigeois, s'engager dans les défilés des montagnes, quand devant lui s'ouvrait un large chemin, bien connu, très direct et sans obstacle? Puis ne voit-on pas une impossibilité manifeste à ce que le Saint traverse la Provence, le Languedoc, une partie de l'Aquitaine, le Béarn, c'est-à-dire toute l'immense étendue de terre qui sépare les Alpes de l'extrémité occidentale des Pyrénées, de Chambéry à Pau, sans qu'il reste dans ces régions, sauf à Montpellier et à Lodève, où il passa au retour, aucune tradition, aucune trace, aucun souvenir de ce passage, aucun couvent fondé?

Nous suivons le Saint en Italie, à son départ de la Portioncule, à la trace de ses prédications, de ses miracles, des établissements qu'il fonda, d'après Wadding, à Foligno, Terni, Narni, Montefeltro, Imola, puis en Piémont, à Cortemiglia, Asti, Turin, Suse. Dès ses premiers pas en Espagne, ce sont encore des couvents qu'il fait surgir de terre. Et, à cette époque, alors que son Ordre est à ses débuts, et qu'il ne devait rien avoir tant à cœur que de

Digitized by Google

le répandre et de conquérir de nouveaux frères, il traverse une grande partie de la France, sans s'occuper de cette œuvre! Il foule sans s'arrêter, au vol, pour ainsi dire, le sol de cette terre qu'il aimait tant, et dont trois ans plus tard, il voudra se réserver l'évangélisation, quand, dans le sublime élan de son zèle, il partagera le monde entre ses premiers frères! Il passe dans ce pays dont il connaît la langue, sans prêcher l'Évangile, lui qui a été envoyé pour en rappeler à tous les grands enseignements!

Qu'on ne dise pas qu'il considérait cette terre comme réservée à saint Dominique, son frère d'armes. Nous l'avons montré, il ne le connaissait pas encore. D'ailleurs les deux Ordres étaient déstinés à cohabiter sur toute la surface du monde chrétien et à se prêter un mutuel et fraternel appui. Leur but commun était la conquête des âmes. Précisément parce que le midi de la France, ravagé par l'albigéisme, était un champ de bataille plus ardu, saint François se serait dû à lui-même, dans l'esprit de fraternité qui l'animait, d'offrir son concours au vaillant athlète qu'était saint Dominique, plaçant près de lui pour livrer le même combat les phalanges d'élite qu'il savait si promptement former.

Cette hypothèse, qui n'a pas même le mérite d'être ingénieuse, se heurte d'ailleurs à ce fait : après avoir envoyé à sa place le frère Pacifique, dans les provinces du Nord de notre pays, saint François ne laisse pas de diriger vers le midi une seconde caravane, sous la conduite du Bienheureux Christophe, pour fonder un premier couvent à Mirepoix, au centre même des travaux de saint Dominique contre l'hérésie albigeoise.

Non, on ne peut affirmer sans témérité que saint François, qui soulevait le peuple par sa parole simple et ardente, dont le passage était partout signalé comme un événement, ait pu traverser notre pays, quelque rapidité qu'on lui prête, sans y laisser certaines traces!

Cette hypothèse n'est point nécessaire, nous le répétons, pour expliquer la présence de saint François dans la Basse Navarre et sur les bords de l'Èbre, présence qui s'explique au contraire bien mieux si on admet qu'il est venu par Barcelone.

Wadding, ne connaissant pas le pays, a pu être trompé par les Chroniqueurs de Castille et de Navarre. Mais ceux-ci? Jaloux de défendre la priorité de leurs fondations, ils se gardaient bien d'admettre que saint François avait d'abord passé en Catalogne. Pour eux, il fallait à priori qu'il fût venu par la France, et, dès

Digitized by Google

l'entrée de l'ancienne voie romaine sur leur territoire, ils multipliaient les traces, les souvenirs, les monuments.

Pour eux, Logroño n'était pas la première révélation du passage de saint François sur leur terre : ils la trouvaient dans la fondation d'un petit couvent dit de Rocaforte, près de Sangüesa. Il est temps que nous disions un mot de cette tradition curieuse, pour y saisir sur le fait la création d'une légende.

IV

« C'est une tradition constante, dit le P. Garay [1], que notre Père Saint François fonda le couvent de Rocaforte. L'autorité de cette tradition est prouvée par la voix des pierres, qui la publient depuis des siècles; par les langues cristallines d'une fontaine; par les prodiges d'un mûrier; par les miracles qu'opère une coquille. Les pères la transmettent intacte à leurs enfants, les monuments et les épitaphes la marquent avec leurs caractères d'antiquité; les archives la conservent avec leurs écritures; le saint Patriarche enfin se rend à lui-même témoignage en s'y montrant le Père des Pauvres. »

De fait, il y a là un ermitage ancien qu'on dit avoir été donné à saint François; un mûrier qu'il y planta de ses mains, et qui jouit, à cause de cela, d'une grande vénération dans le peuple; une fontaine qu'il fit couler et qui passe pour guérir les fièvres; une coquille même, qu'il portait, comme tout bon pèlerin, et qui est demeurée en ce lieu comme une précieuse relique. Le couvent longtemps habité est aujourd'hui désert, ce qui n'empêche pas les habitants de la région de se rendre en pèlerinage à la chapelle.

Mais y a-t-il vraiment des monuments, des épitaphes, des manuscrits d'archives pouvant constituer, comme le dit Garay, dans le style pompeux de son époque, de vraies et solides preuves? Nous allons l'examiner brièvement.

L'ermitage est ancien sans doute, mais la question n'est pas là. L'argument principal qu'on apporte, consiste dans les inscriptions de deux pierres qui furent trouvées en ce lieu; l'une disait, on ne sait si en espagnol ou en latin : « Ce monastère fut édifié par saint François, à la gloire de saint Barthélemy, année 1213; »

1. *Compendio chronologico de la Santa Provincia de Burgos.* Lib. I, cap. II.

Digitized by Google

la seconde mettait le mot *fondé*, au lieu de *édifié*, avec la date de 1214.

Admettons cette différence de dates, puisque les travaux ont pu se prolonger au delà de 1213; il reste que ces pierres ne sont pas contemporaines de la fondation; on n'eût pas appelé *Saint*, en 1214, le fondateur, canonisé en 1228. La valeur de leur témoignage dépend de leur date, et celle-ci est impossible à fixer.

Comme pour tous les documents apocryphes, leur destinée est enveloppée de mystère. Découvertes on ne sait à quelle époque, elles disparaissent sans qu'on sache où elles ont passé, et les chroniqueurs, qui ne les ont jamais vues, se contentent de dire que tel religieux de grande vertu affirmait les avoir eues sous les yeux. Quelle peut être la valeur de ces preuves? Ces pierres ont-elles même jamais existé ?

Quant aux manuscrits des archives, il en existe deux: nous avons lieu de les croire fabriqués de toutes pièces. Qu'on ne s'en étonne pas. Le procédé était courant en Espagne, il y a trois siècles, et de la meilleure foi du monde, on en usait pour édifier le peuple et remplacer les preuves absentes, quand la critique commençait à montrer ses exigences.

La première de ces écritures était conservée au monastère de Saint-Jean de la Peña, et mentionnait le passage de saint François, en donnant la date 1213, et le nom de ses deux compagnons : Lupus et Aldearius. Bernard de Quintavalle était demeuré auprès du malade. « *Casi dos meses estuvo con nosotros nuestro amantissimo Francisco de Assis, varon verdaderamente apostolico y pobrissimo desde doce de agosto hasta cuatro de octubre que se partió con sus compañeros Lupo y Aldeario. Era de 1251.* — Près de deux mois nous eûmes avec nous notre très aimant François d'Assise, homme vraiment apostolique et très pauvre, du 12 août au 4 octobre, date de son départ avec ses compagnons Lupus et Aldearius, ère 1251. » Retranchant les trente-huit ans de cette ère espagnole, l'année correspond à 1213.

Les vies anciennes disant que saint François fut arrêté par la maladie, les religieux du monastère de la Peña se donnaient le mérite et la gloire de l'avoir, pendant ce temps, possédé parmi eux ; et pour rendre leur assertion plus vraisemblable, ils n'hésitaient pas à fixer des dates et des jours précis. On remarquera le soin qu'ils prennent de faire partir le Saint au 4 octobre, jour qui sera celui de sa mort et de sa fête. Ce serait une curieuse

Digitized by Google

coïncidence, si on ne soupçonnait que cette date a été mise après coup.

L'autre document nous laisse encore plus rêveur. C'est une note des registres d'un couvent de Carmes chaussés, qui a remplacé, à Sangüesa, un ancien oratoire où l'on faisait autrefois l'aumône aux pèlerins. On lit dans ce registre : « *Mas una pitanza que se dió al Siervo de Dios Fr. Francisco de Asis.* De plus, une pitance qui fut donnée au serviteur de Dieu frère François d'Assise. »

Mais, objectera-t-on, sur quoi nous appuyons-nous pour rejeter ces preuves ? Sont-elles donc si évidemment apocryphes? Nous les rejetons, parce qu'il faudrait pour les admettre aller à l'encontre de tout ce qu'ont dit, de ce voyage en Espagne, les historiens les plus autorisés de l'Ordre. Ces documents ont semblé si douteux à Wadding qu'il n'en fait pas la moindre mention à ce passage de la vie de saint François ; il conduit le Saint directement à Logroño, puis de là à Burgos et à Compostelle, d'où il revient en Navarre. Cependant il a eu en mains ces données de la tradition locale, puisqu'il les a fidèlement enregistrées, en parlant de chaque couvent en particulier.

Hors de l'Espagne, aucun auteur franciscain ne parle de Rocaforte ; et, en Espagne même, la primauté de ce couvent a été toujours disputée.

Enfin, chose plus grave, l'annaliste officiel de Navarre, le Père de Moret, dans son ouvrage si complet, alors qu'il s'étend si longuement sur les fondations de sanctuaires et de monastères bien moins intéressants, ne parle ni du couvent de Rocaforte, ni même de la venue de saint François en Navarre. Pour la première fois, il fait mention des Frères-Mineurs, quand le roi Théobald Ier (1234-1271) fonda pour eux le couvent de Sangüesa.

On l'avouera, une tradition navarraise dont le chroniqueur de Navarre ne fait aucun cas, une tradition franciscaine que Wadding passe sous silence, devient par là-même fort suspecte. Ajoutons que, sauf parmi les Frères-Mineurs, intéressés dans la question, la prétendue tradition ne paraît pas avoir, dans le reste de la Navarre, de bien fortes racines ; et, en dehors de Rocaforte et des environs immédiats, nous avons constaté nous-même qu'elle est aujourd'hui presque complètement ignorée du clergé et du peuple.

Il n'en reste pas moins étrange qu'une pareille persuasion ait

Digitized by Google

pu naître et subsister sans aucun fondement. Que de légendes semblables pourtant ont germé à cette époque de foi ! Les peuples ne demandaient qu'à croire, une apparence de vérité leur suffisait, et une supposition se transformait vite à leurs yeux en absolue certitude. Ceux qui auraient dû les instruire ne prenaient pas assez soin d'arrêter ces inventions et d'éliminer ces mensonges qui leur paraissaient favoriser la piété. Ils ignoraient la critique, et si la dévotion y gagnait, que leur importait l'histoire?

Entraînés eux-mêmes par le courant, ils se faisaient les champions de la nouvelle cause, dans laquelle trouvait aussi son profit l'amour-propre local. Il n'en fallait pas davantage pour qu'au bout de quelques années, la légende eût acquis droit de possession.

Ainsi nous avons lu, dans un livre sérieux d'histoire [1] que Noé vint, après le déluge, dans la Catalogne française et y fonda certains villages, qui ont subsisté jusqu'à nos jours. Il ne manque que d'indiquer des inscriptions lapidaires et des manuscrits d'archives pour prouver ce grand fait. Pour citer deux cas semblables à celui de Rocaforte, nous connaissons à Nuria, au sommet des Pyrénées espagnoles, du côté de Berga, un pèlerinage où l'on fait séjourner, à l'encontre de toutes les histoires connues de lui, de toutes les traditions bénédictines, et surtout de toutes les vraisemblances, saint Égide de Provence, et l'on donne à vénérer une cloche et une croix qu'on prétend avoir servi à son usage !

A Valvanera, près de Logroño, pittoresque solitude au milieu des montagnes, on affirme aussi que saint Athanase le Grand vint dans ce lieu pendant son exil, y laissant une chasuble qu'on y conserve encore. N'avons-nous pas enfin, à San Pedro de Cardeña, près de Burgos, notre lieu de refuge en Espagne, les tombeaux de la Reine Sanche d'Italie et de son fils Théodoric, qu'on dit être les fondateurs du monastère bénédictin. Or ces personnages ne sont jamais venus en Espagne, ils étaient Ariens et ils sont morts avant saint Benoît ! Cela n'empêche pas que les glorieuses épitaphes de ces tombeaux ne soient soigneusement renouvelées quand l'humidité de l'église commence à les effacer.

A Rocaforte, en particulier, l'origine de la légende s'explique suffisamment, selon nous, par la proximité de la frontière française et le passage de la voie d'accès la plus commode de notre

1. *Anales de Catalunya*, par Don Narciso Feliu de la Peña y Fardell.

Digitized by Google

pays en Navarre. Acceptant l'hypothèse de la traversée des Pyrénées pour venir à Logroño, il était tout indiqué de lui faire faire quelques haltes, et comme il y avait, sur ce chemin, un petit couvent aux origines inconnues, remontant peut-être, en effet, au temps de la première diffusion de l'Ordre en Espagne, par le saint Patriarche lui-même ou par ses compagnons, on s'est empressé de le consacrer comme le berceau, la source, la première fondation franciscaine. Sur cette persuasion primitive, se seront peu à peu greffées toutes les autres, et celle du mûrier que plante saint François, et celle de la fontaine, qu'il fait couler, et de la coquille qu'il a laissée. Telle est du moins notre conviction ; nous sommes prêt à la modifier, si l'avenir apporte des faits nouveaux et de nouvelles découvertes démontrant notre erreur.

V

Si le Saint, comme nous le croyons, a débarqué à Barcelone, ne pourrons-nous pas admettre qu'il a prêché dans cette ville, et que c'est là vraiment que s'est tout d'abord exercée son action ?

C'est la prétention des Catalans, ils veulent que leur couvent de Barcelone ait été le premier fondé en Espagne. Ils gâtent néanmoins leur thèse par l'admission de la fausse date 1211. Cet événement peut bien trouver sa place à l'arrivée du Patriarche en 1213.

— C'est impossible, répondent les Castillans. En 1213, Pierre d'Aragon, sans craindre l'excommunication, est venu s'allier au Comte de Toulouse, principal soutien des Albigeois, et lutte avec lui contre Simon de Montfort, le capitaine de la croisade encouragée et bénie par le Pape. Comment saint François, l'homme catholique par excellence, serait-il allé demander appui à ce roi rebelle à l'Église ? Il ne l'aurait pas rencontré d'ailleurs, car depuis le mois de mai, Pierre a rassemblé ses troupes à Lérida, pour passer la frontière et aller à Muret, prendre part à la bataille où il trouvera la mort.

Mais quel besoin d'admettre l'intervention du monarque, pour une fondation qui n'est qu'ébauchée, dans une ville libre, où les consuls commandent encore plus que le roi ?

Jayme Coll, dans sa *Chrónica general de Cataluña*, raconte ainsi l'incident :

Digitized by Google

Saint François s'était logé à l'hôpital Saint-Nicolas, en dehors de la ville. Les magistrats, ayant appris sa présence, voulurent entendre sa prédication : « Mes amis, leur dit le Saint, ayez toujours une spéciale dévotion à la glorieuse vierge Eulalie, que Dieu a donnée pour patronne à votre ville. Vos murailles maintenant basses et éloignées viendront bientôt jusqu'ici pour renfermer ce sanctuaire, auprès duquel il y aura un notable monastère de mes Frères. »

Que ces paroles, citées par le fameux franciscain François Ximenez, évêque d'Elne, qui vivait en 1400, soient vraisemblables, on ne peut le nier. Ainsi se passaient les choses où paraissait le Patriarche des pauvres. Son aimable austérité, l'air de sainteté répandu sur toute sa personne, cet attrait spécial de sa physionomie qui nous charme encore nous-mêmes après les siècles écoulés, tout cela frappait vivement les populations. On s'assemblait autour du nouveau venu, alors même que la renommée n'avait pas répandu le bruit de ses merveilles, on le priait de parler, et, avec bonheur, il saisissait cette occasion pour annoncer le royaume de Dieu et ramener doucement les âmes aux voies du saint Évangile.

Quoi de plus naturel que de le voir, dans sa prédication, tirer parti d'une circonstance locale, pour recommander aux Barcelonais la dévotion à sainte Eulalie, leur glorieuse patronne ; comme de le voir annoncer la future fondation d'un couvent de son Ordre dans une ville, qui, dès son apparition, lui montrait déjà une si grande sympathie ?

De fait, la cité s'enthousiasme pour l'œuvre du Poverello, et bientôt un petit couvent s'élève au lieu même où on a entendu sa puissante parole. Quelques années plus tard, la prophétie de saint François se réalise et la ville voit dilater ses murailles, qui enferment désormais le nouveau monastère.

Malgré le peu de foi qu'on doit ajouter aux monuments de ce genre, quand on n'en connaît ni l'origine ni l'âge, disons cependant qu'un tableau, que les chroniqueurs prétendaient très ancien, représentait à la porterie la scène de la prédication. De plus, on conservait à la sacristie une vieille inscription disant : « *Cella fratris Francisci de Assisio* ». Cette cellule avait été transformée en chapelle.

Autour de la fondation de Barcelone, on en place d'autres encore sur le territoire de la Catalogne ; nous croirions plus volon-

Digitized by Google

tiers qu'elles furent faites à son retour, car, à ce moment, François se hâtait pour arriver en Castille et au Maroc.

Nous ne disons rien des traces de son passage que nous rencontrons dans les traditions familiales. En Espagne surtout, les Frères Mineurs avaient, sur tous les chemins, des maisons amies et affiliées à l'Ordre, où ils recevaient l'hospitalité comme dans leur couvent propre. Quelques-unes d'entre elles exerçant cette charité de temps immémorial, sachant par ailleurs que François avait dû passer par leur localité, purent croire, et leurs hôtes se gardèrent bien d'y contredire, que cette tradition d'hospitalité remontait au saint Patriarche lui-même. On sait combien facilement s'accréditent dans les familles les traditions qui les font remonter aux Croisades, ou jettent sur leur passé un lustre spécial.

Il n'est pas défendu de croire que saint François s'est borné à Barcelone à accepter l'offre qui lui était faite, se réservant d'y donner suite plus tard, et qu'il s'est aussitôt remis en voyage pour arriver à Logroño. Peut-être salua-t-il en passant, à Tudela, où il s'était déjà renfermé, le pieux roi de Navarre, Don Sanche le Fort, l'un des principaux héros de las Navas de Tolosa. Les chroniqueurs navarrais et castillans admettent cette visite, mais ils la placent, comme il est naturel sous leur plume, après les fondations de Rocaforte et de Pampelune.

En quelques étapes, le Séraphique Père arrivait de Tudela à Logroño, d'où il n'était plus éloigné de Burgos, la capitale de Castille.

(A suivre.)

Fr. ERNEST-MARIE de Beaulieu,
O. M. C.

Digitized by Google

ENCORE LA QUESTION
DU NOMBRE DES ÉLUS.
SIMPLES NOTES.

I

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Non point, assurément, de savoir le chiffre exact, mathématique, de ceux qui parviennent au ciel, qui doivent jouir de la gloire et des félicités éternelles. C'est là, nul n'en saurait douter, un des secrets de Dieu. L'Église nous l'atteste expressément [1], et l'on peut croire qu'aucun homme sensé n'a jamais eu et n'aura jamais la prétention de pénétrer un tel mystère [2]. Pour en avoir la connaissance, il faudrait une révélation divine que l'on ne signale nulle part.

Mais il s'agit d'un nombre simplement relatif ; soit, de la proportion qui existerait entre les *bénis* et les *maudits*, entre les sauvés et les réprouvés [3]. (Ensuite, et par une conséquence natu-

1. « Deus, cui soli cognitus est numerus electorum in superna felicitate locandus... » (*Orat. secret.* 3ª in Dom. I. Quadrag. ; it. *Orat. secret.* 35ª ex *Orationib. ad diversa.*)

2. Il paraît cependant que certains auteurs ont eu la hardiesse de vouloir donner des chiffres sur ce point mystérieux. « Aùn ha avido quien ha querido meterse en hazer definicion del numero de los escogidos ; siendo cosa cierta, que solo Dios la puede hazer, porque èl solo sabe, y à èl solo pertenece el hazer, y conocer el numero de ellos. — Hombre ay que ha dicho, y escrito, que en el dia del Juicio final avrà tantos millones de millones de reprobos, y tantos de los predestinados, poniendo el numero de estos tan pequeño, y limitado, que pone grima, y espanto. » (Fr. JOSEPHUS A S. BENED., *Opusculos, etc.*, argumento, n. 2, 3, *Oper.* par. II, p. 381.)

3. « Cum venerit Filius hominis in majestate sua... dicet his qui a dextris ejus erunt : Venite, *benedicti* Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi... Tunc dicet et his, qui a sinistris erunt : Discedite a me, *maledicti*, in ignem æternum, qui paratus est diabolo, et angelis ejus. » (MATTH. XXV, 31-46.)

Digitized by Google

relle, il s'agit du crédit que nous devrions accorder à certaines assertions plus ou moins absolues, en face desquelles il nous arrive parfois de nous trouver ; il s'agirait aussi de l'espoir que chacun de nous peut concevoir d'être un jour, avec la grâce de Dieu, au nombre des élus [1]).

A ce point de vue la Sainte-Écriture, les Pères de l'Église et les saints personnages, les commentateurs et les théologiens fournissent des données plus abondantes que vraiment décisives. Il suffirait pour s'en convaincre de jeter les yeux sur tels et tels résumés qu'en ont cru pouvoir faire divers auteurs. Écoutons par exemple saint Thomas : « Concernant le nombre des hommes prédestinés, les uns disent qu'il y aura autant d'hommes sauvés que d'anges déchus ; d'autres, qu'il y en aura autant que d'anges demeurés fidèles ; d'autres enfin, que le nombre des hommes sauvés égalera celui des anges déchus ajouté à celui de tous les anges créés ; mais la vérité sur ce point, Dieu seul la connaît [2]. »

Dieu seul connaît ce qu'il en est : voilà peut-être l'unique réponse plausible non seulement à la question telle que l'expose l'angélique Docteur, mais encore à toutes les supputations comparatives que l'on rencontre ailleurs [3].

1. Nous prenons ici le terme *élus* dans le sens qu'on lui donne habituellement, sans nous préoccuper des significations variées qu'il peut avoir.

2. « Utrum assumantur tot de hominibus quot ceciderunt angeli, vel quot perstiterunt, vel quot fuerunt utrique, vel plures vel pauciores, ille scit *cui soli cognitus est numerus electorum in superna felicitate locandus.* » (S. THOM., *In Sent. II*, dist. 9. qu. un., 8.) — « De numero omnium prædestinatorum hominum quis sit : — dicunt quidam quod tot ex hominibus salvabuntur, quot angeli ceciderunt. — Quidam vero, quod tot salvabuntur, quot angeli remanserunt. — Quidam vero, quod tot ex hominibus salvabuntur, quot angeli ceciderunt, et insuper tot quot fuerunt angeli creati. — Sed melius dicitur quod *soli Deo cognitus est numerus...* » (ID., *Sum.* par. I, qu. 23, art. VII, corp.) — Il s'agit bien, comme on le voit, du nombre *relatif*, et non du chiffre absolu.

3. Et dont voici un aperçu : « Résumé en quelques points de ce qu'il y a de plus raisonnable à croire, sur le nombre relatif des élus et des réprouvés. — 1° S'il s'agit de tous les hommes qui ont paru et qui doivent paraître sur la terre depuis le commencement du monde jusqu'à la fin, le sentiment commun des Docteurs catholiques (que nous trouvons un peu sévère) est que le nombre des réprouvés sera beaucoup plus grand que celui des élus. — 2° S'il n'est question que des chrétiens, catholiques ou hérétiques, morts ou devant mourir soit avant, soit après l'âge de raison, il paraît certain que le nombre des élus l'emporte sur celui des réprouvés. — 3° Si l'on ne considère que les chrétiens adultes, et que l'on comprenne sous ce nom non seulement les catholiques, mais encore les hérétiques, les apostats, les schismatiques, il semble plus probable, vu les grands abus des grâces commis par la plupart, que le nombre des réprouvés soit plus considérable que celui des élus. — 4° Si l'on ne parle que des catholiques, soit enfants, soit adultes, comme il en meurt à peu près autant avant qu'après l'âge de discrétion, il est hors de doute qu'il y en aura plus de sauvés que de réprouvés. — 5° Enfin, si l'on restreint la détermination aux seuls adultes catholiques, les théologiens sont partagés... » (*Démonstrat. évangéliq.*,)

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, et puisque ordinairement, dans les écrits et dans les discours, l'on ne s'arrête guère à cette conclusion générale, il faut bien essayer de nous rendre un compte au moins sommaire des raisons qui sont apportées en divers sens. Nous les ramènerons aux trois points de vue suivants :

1° D'abord, on peut envisager l'ensemble de toutes les créatures intelligentes et libres, c'est-à-dire, la généralité des hommes et des anges [1], et se demander si les sauvés, parmi eux, seront plus nombreux, ou moins nombreux que les damnés ; si, en définitive, l'enfer sera plus ou moins peuplé que le ciel ;

2° Ensuite, dans la masse de l'humanité, lesquels doivent l'emporter en nombre, des élus ou des réprouvés ;

3° Enfin, parmi les adultes catholiques, pour ne rien dire des autres chrétiens, où sera la majorité, s'il doit y en avoir une ?

Auparavant toutefois une double question se présente, à savoir : — si le « nombre des élus » est un sujet de libre discussion ? — et si l'étude en est de quelque utilité ?

etc., annotées et publiées par l'abbé MIGNE, t. XVIIIe, col. 999.) — « Il y a, à ce sujet, une foule d'opinions diverses, et peut-être trop peu claires ; faisons de notre mieux pour les reproduire ici : — 1° Quelques auteurs tiennent que la majorité du genre humain sera perdue, parce que les païens, les infidèles et les hérétiques forment le plus grand nombre. — 2° D'autres affirment que la majorité du genre humain, en y comprenant les païens et les hérétiques avec les chrétiens, sera sauvée. — 3° Il en est qui, pour étendre encore la rigueur de leur sentiment, veulent qu'on tienne compte des petits enfants, et soutiennent que, même alors, la majorité du genre humain sera perdue ; ou, en d'autres termes, que très peu d'adultes seront sauvés. — 4° Chez les partisans du sentiment le plus doux, quelques-uns font abstraction des enfants, et tiennent qu'alors encore la majorité sera sauvée. — 5° Parmi les auteurs qui s'occupent exclusivement des catholiques, quelques-uns soutiennent que, même en comptant les enfants, la majorité sera perdue. — 6° D'autres soutiennent que la majorité sera sauvée, mais en faisant entrer les enfants en compte. C'est peut-être l'opinion la plus commune. — 7° D'autres soutiennent que, eu égard aux adultes catholiques seulement, il y en aura autant de sauvés que de perdus ; cette opinion se fonde sur la parabole des *dix vierges*. — 8° D'autres enseignent que l'immense majorité des adultes catholiques seront perdus. — 9° D'autres, qu'une petite majorité d'adultes catholiques sera sauvée. — 10° D'autres enfin, à l'opinion desquels j'adhère fortement, croient que la grande majorité des adultes catholiques, peut-être presque tous, seront sauvés... » (P. FABER, *Le Créateur et la créature*, liv. III, ch. 2, av. le mil.)

1. Nous employons encore ici le terme *anges* suivant sa signification usuelle, nonobstant la juste remarque de saint Grégoire le Grand : « Sciendum quod *angelorum* vocabulum nomen est *officii*, non *naturæ*. Nam sancti illi cœlestis patriæ spiritus semper quidem sunt spiritus, sed semper vocari angeli nequaquam possunt : quia tunc solum sunt angeli, cum per eos aliqua nuntiantur. » (*In Evang.* homil. 34 ; in *Breviar. rom.*, die 29 sept., lect. IV ad Matutin.)

Digitized by Google

II

SI L'ÉGLISE PERMET DE METTRE EN DISCUSSION LE « NOMBRE DES ÉLUS. »

On pourrait peut-être élever en effet quelque doute à cet égard, pour le motif dont suit l'exposé.

Par décret du 30 juillet 1708, la Congrégation de l'Index condamnait l'ouvrage intitulé : *La Science du Salut, renfermée dans ces deux paroles*: « Il y a peu d'élus » ; ou *Traité dogmatique sur le nombre des élus*, publié en 1701 par l'abbé Olivier Desbords des Doires, sous le pseudonyme d'Amelincourt ; — et l'année suivante, par décret du 7 mars, elle condamnait encore la traduction italienne du même ouvrage faite par l'abbé Nicolas Burlamacchi [1]. — La doctrine de ce livre est que « d'après l'Écriture, l'autorité des Saints Pères et l'expérience de la vie, il y a peu, et fort peu d'élus, même parmi les catholiques, désignés sous le nom de « fidèles ».

D'autre part, la Congrégation de l'Index condamnait également, par décret du 22 mai 1772, la dissertation du P. Joseph-Marie Gravina, Jésuite sicilien, intitulée : *De Electorum hominum numero respectu hominum reproborum* — « Du nombre respectif des hommes élus et des réprouvés. » — Suivant l'auteur, *il est vraisemblable que, dans l'humanité prise en son ensemble, les élus sont beaucoup plus nombreux que les réprouvés* [2] ; ce qu'il s'efforce

1. *La Science du Salut*, etc., 2 vol. in-12 de 250-230 p., Rouen, Vaultier, 1701. — Réédité, revu et augmenté par l'abbé Troya d'Assigny, sous ce titre : *La Fin du Chrétien*, ou *Traité dogmatique et moral sur le petit nombre des élus*, 3 vol. in-12. Avignon, 1751. — Voir PÉRENNÈS, *Diction. de Bibliographie cath.*, 3e *Encyclop. cathol.*, Migne, t. XL, col. 250 et 642 ; — it. HURTER, S. J., *Nomenclator litterar. recentioris theologiæ cath.*, t. II, n. 274, col. 753, édit. II, Œniponte, 1893. — *La Scienza della salute, ristretta in quelle due parole:* « Pochi sono gli eletti. » *Trattato dogmatico portato dal francese dall' Abbato Nicolao Burlamacchi.* — Voy. l'*Index librorum prohibitor.*, édit. anciennes et édition récente.

2. *Dissertatio anagogica, theologica, paræenetica de Paradiso.* — Opus posthumum P. Benedicti Plazza (Decr. 22 maii 1772.) Donec deleatur caput quintum et ultimum [p. 519-728] ab editore Josepho-Maria Gravina compositum : *De Electorum hominum numero respectu hominum reproborum*, — quod omnino damnatur (Decr. it. 22 mai 1772) ; — « ubi sine hæsitatione sic asseritur : *Verisimile est, electos homines respectu hominum reproborum longe numerosiores esse.* » (HURTER, *Theolog. Dogmat. compend.*, *de Deo*, par. I, cap. 3, art. III, nota 2, t. II, p. 97, édit. III, 1880.)— Cf. EUMD., *Nomenclat. sup. cit.*, n. 516, col. 1298-9;— it. P. GODTS, C. SS. R., *De Paucitate Salvandorum quid docuerunt sancti?*, p. 27-37, 220-5, et passim, edit. III, in-8° ex XVIII-550 p. Bruxellis, 1899 ; — it. DOM. MARÉCHAUX, O. S. B., *Du nombre des Élus*, append. III, p. 107-25, in-18, Paris, 1901.

Digitized by Google

d'établir par l'Écriture, par la Tradition et par toutes les raisons qu'il peut découvrir.

De cette double condamnation, portant sur des écrits aussi divergents d'allure doctrinale, que faut-il conclure? — Apparemment, que la question du « nombre des élus » est délicate, un peu scabreuse, et demande à être abordée avec circonspection. Mais s'ensuit-il que le sujet soit à ce point réservé qu'on ne puisse l'étudier encore, et même pencher plus ou moins vers l'une ou l'autre des thèses ainsi notées? Cela ne semble guère admissible.

D'abord, la Congrégation de l'Index n'ayant pas coutume de faire connaître au public les motifs déterminants de ses décisions, nous savons bien que les deux livres ci dessus mentionnés sont prohibés, nous ne savons pas au juste si la prohibition tombe sur les thèses elles-mêmes, ou simplement sur la façon de les présenter, et peut-être sur leur inopportunité [1].

Au surplus, des théologiens de profession et des auteurs avantageusement connus assurent que « l'Écriture et la Tradition ne sont pas suffisamment explicites, et que l'Église ne s'est point prononcée ouvertement sur cette question du nombre respectif des élus et des réprouvés. » S'expriment ainsi, par exemple: Muniessa, S. J. [2]; Dominique Lossada, franciscain, et François de Miranda, jésuite, dans l'approbation motivée des écrits du Frère Joseph de Saint-Benoît [3]; les PP. Perrone et Hurter,

1. « La congrégation de l'Index ne donne pas les motifs de ses décisions, qui parfois ne sont que provisoires, et ne font *qu'indiquer* quelque chose de scabreux, d'inopportun, de sujet à révision. » (HENRI JOLY, *Psychologie des Saints*, chap. III, p. 110, *note*, éd. VIe, 1900, collection « Les Saints » chez Lecoffre.) — En ce qui concerne Gravina, l'*Ami du clergé* (t. XXIII, p. 159), estime non sans fondement que la condamnation porte bien sur sa thèse elle-même.

2. « Certum nobis esse debet, certum Deo esse numerum tam prædestinatorum quam reproborum, quamvis nobis sit incertus et ignotus, et solum scibilis ex Dei revelatione. Hoc tamen supposito, quærunt Theologi, an major sit numerus prædestinatorum, quam reproborum an e contra? At *neque in hoc habemus aliquid certum...* » (MUNIESSA ap. GODTS, *op. cit.*, p. 172.)

3. « In primis ea communis sententia de majori numero reproborum non videtur esse certa de fide, ut existimarunt Granados, Smising; quia nec textus Matth., VII, 13 et XX, 16, id certo probant, *cum plures sensus habeant, et Ecclesia nondum nobis declaraverit eum esse talium verborum sensum.... Doctrina de numero Prædestinatorum inter res incertas potius et melius computanda* ex Angelico Doctore et aliis supra citatis. Accedit non levis confirmatio ex authoritate tot magistrorum et illustrum Virorum qui scripta hæc nedum approbarunt, sed et maxime commendarunt. » (DOMIN. LOSSADA, Ord. Minor., *Censura Oper. F. Jos. a S. Bern.*, post med.) — « Nihil quoad Prædestinatorum multitudinem profert [noster ven. Fr. Joseph], quod fidei inconcussis principiis nec specie tenus contrarium sit, *cum in hoc puncto nihil certum habeatur, sed res undecumque peragatur conjecturis et authoritatibus mutuo se elidentibus.* » (FRANC. DE MIRANDA, S. J., *Judicium de Operib. Fr. Jos. a S. Bern.*, n. 2.)

Digitized by Google

jésuites [1] ; l'abbé Bergier [2], l'auteur du livre intitulé *Tesori di confidenza in Dio* — « Trésors de confiance en Dieu [3] » ; le P. Melguizo [4], l'abbé Actorie [5], l'abbé Martinet [6], l'abbé Le Noir [7], le P. Lacordaire [8], le P. Monsabré [9], Mgr Gay [10], et d'autres encore [11].

1. « Quæstio agitari solet inter theologos utrum major sit electorum an reproborum numerus præsertim ex catholicorum cœtu, et alii in alias sententias dilabuntur... *Ecclesia nihil unquam circa hoc punctum definivit, imo profitetur se electorum numerum ignorare... Propterea nonnisi conjecturis ducuntur qui pro alterutra dimicant opinione.* » (PERRONE, S. J. *De Deo creat.*, par. III, cap. 6, art. III, prop. 1, difficult., n. 747, nota ad Matth., VII, 21) — « De numero prædestinatorum vel reproborum *nihil certi statui potest...* » HURTER, S. J., *Theolog. Dogm.* loco jam cit.) — La suite montre qu'il s'agit bien du nombre *respectif* des élus et des réprouvés.

2. « Un esprit solide et suffisamment instruit ne se laisse point ébranler par une opinion problématique et sur laquelle l'Église n'a point prononcé, telle qu'est celle du grand nombre ou du petit nombre des élus. » (BERGIER, *Dict. de Théologie*, art. *Élu ;* it., *Traité histor. et dogm. de la vraie Religion*, part. IIIe, ch. 11, art. IIe, § 7, t. X, p. 355-7. Besançon, 1820.)

3. *Tesori di confid. in Dio*, parte IIa, capo 7, diffic. Ia, p. 288. Roma, 1879. — L'auteur cite et adopte les paroles de Bergier, aux endroits ci-dessus indiqués; il dit : « Anzi Chiesa Santa, cui spetta il decidere le quistioni, non ha data mai alcuna sentenza in questo riguardo, e disse soltanto che a Dio soltanto è noto il numero di quelli che andranno in cielo. »

4. P. ATILANO MELGUIZO, O. S. B., *Son mas los que se salvan que los que se condenan*, art. IX, § 1, p. 390. Madrid, 1860. — Cet article IX est le travail ajouté par le P. Melguizo à la reproduction, sous le titre mentionné, des *opuscules* de Frère Joseph et des *jugements* portés par les examinateurs.

5. « Une seule chose est certaine, c'est que l'Église n'a rien décidé sur le nombre grand ou petit des élus, relativement à celui des réprouvés, et que par conséquent on peut également soutenir l'une ou l'autre opinion sans porter atteinte à la foi. On aura beau chercher, on ne trouvera rien qui enchaîne notre liberté à cet égard. » (ACTORIE, *De l'Origine et de la Réparation du mal*, liv. Ier, ch. Ier, p. 1. Lyon, 1846.)

6. « Si, de l'aveu des théologiens et des interprètes les plus accrédités, il n'y a rien dans l'Écriture et la Tradition, ni par conséquent dans l'enseignement de l'Église, de formel et d'explicite sur le nombre respectif des élus et des réprouvés, nous jouissons donc, sur ce sujet, de la liberté d'opiner d'après les principes généraux de la philosophie catholique. » (MARTINET, *La Science de la vie*, leçon L, *Œuvres*, t. II, p. 528 ; — it. leçon XXV : — it. *L'Art d'enseigner la Religion*, ch. XX, t. X, p. 500. Paris, 1879.)

7. LE NOIR, *Dict. des droits de la Raison dans la Foi*, art. *Immortal. des âmes*, n. 146, *Encycl. cath.* Migne, t. LVII, col. 834 ; — it. *Dict. des Harmonies de la Raison et de la Foi*, art. *Vie éternelle*, § III, *même série*, t. XIX, col. 1715-16 ; it. *Bergier — Dict. de Théol.* approprié au mouvement intellect. de la sec. moitié du XIXe siècle, art. *Élus*.

8. C'est dans l'éternité qu'il faut jeter nos regards pour juger définitivement la Providence, et c'est là sans doute que vous attendez ma parole, armés de ce mot fameux : *Il y a beaucoup d'appelés, et peu d'élus.* — J'obéis à votre impatience, et je puis la calmer par une très simple déclaration : le petit nombre des élus n'est pas un dogme de foi, mais une question librement débattue dans l'Église. Je vous l'affirme et je vous en donne immédiatement la preuve, si vous le souhaitez... » (LACORDAIRE, *Confér.* LXXI, *Les résultats du gouvernement divin*, vers le mil. — Il invoque et cite Bergier.)

9. MONSABRÉ, *Confér.* CIIe, *Le nombre des élus*, part. Ie, Carême, 1889.

10. Mgr GAY, *Instruct. pour les person. du monde*, t. II, instruct. 20, part. IIe, p. 385-7, Paris-Poitiers, Oudin, 1892.

11. Par exemple : JOSEPH DROZ, de l'Acad. franç., *Pensées sur le Christianisme*, Paris,

Digitized by Google

Si la question était tranchée, et toute discussion interdite, il est à présumer que les auteurs cités n'auraient pu, sans éveiller l'attention des sentinelles de la foi, s'exprimer aussi librement qu'ils l'ont fait, soit par écrit, soit par parole [1].

En outre, il est notoire qu'une foule de théologiens, d'écrivains ascétiques, de prédicateurs, même après et nonobstant la condamnation d'Amelincourt et de Gravina, ont continué de traiter en sens divers ce sujet du « nombre des élus » sans encourir aucunes censures pour eux-mêmes. Preuve qu'en gardant une certaine mesure on peut l'examiner encore, sans aller contre l'intention ou l'esprit de l'Église [2].

III

S'IL Y A QUELQUE UTILITÉ A S'OCCUPER D'UNE TELLE QUESTION ?

D'aucuns le contestent, et l'on doit reconnaître que parmi eux

1842, ouvrage approuvé sans réserve par Mgr Affre, et hautement loué par des évêques et des prêtres (voir GUILLOIS, *Explicat. du Catéch.*, leçon 31e, Mgr BAUNARD, *La Foi et ses victoires*, Joseph Droz, § XIIe); — Mgr BOUGAUD, *Le Christian. et les temps présents*, t. V ; *la Vie chrét.*, ch. XVIe, § 1er ; — l'abbé VICTOR MAURAN, curé des Accates (Marseille), *L'Humanité dans la vie fut. — Élus et Sauvés*, in-12 de XII-257 p. ; — le P. A. CASTELEIN, S. J., *Le Rigorisme, le nombre des élus et la doctrine du salut*, in-12 de XI-356 p., éd. II, Paris-Bruxelles, 1899 ;—l'abbé CONSTANT, *Le mal, sa nature, son origine, sa réparat.*, § VIIe, p. 52 3, n° 26 de la collection *Science et Religion*.

1. Ainsi, le livre intit. *Tesori di confidenza in Dio* fut publié à Pignerol en 1831, sous l'épiscopat de Mgr Rey, plus tard évêque d'Annecy ; il portait le visa et l'approbation de l'archidiacre Dominique Galvano, Vic. gén, et Révis. épisc., première garantie. Deux fois au moins, en 1849 et en 1879, l'Imprimerie de la Propagande le réédita, toujours, cela va sans dire, avec l'autorisation régulière du Maître du Sacré-Palais, un théologien de profession et d'office, assisté d'autres théologiens : voilà certes une seconde garantie d'orthodoxie qu'on peut croire suffisante.

2. Tel n'est pas l'avis du R. P. Godts, rédemptoriste. Dans son ouvrage déjà cité, *De Paucit. salvandor.*, il dit (*præfat.*, § VI, p. X), parlant du P. Perrone : « A vero aberrat doctus ille Theologus, dum audet asserere : Propterea nonnisi *conjecturis* ducuntur qui pro alterutra dimicant opinione. » Plus loin (cap. VII, § 2, n. VI, p. 368, *nota* 3), il dit de Mgr Gay : « Cum non minore levitate (ac Mauran) scribit Gay : En tout cas nous *ne savons rien* de ceci (du petit nombre des élus), et *c'est à tort* qu'en cette grave question on fait appel à l'Évangile... On ne voit dans l'Évangile rien de clair ni de certain sur cette question. » Et le R. Père consacre huit pages (cap. VII, § 1, p. 347-54) à réfuter ce qu'il nomme : « Sophisma generale de libertate controversiæ circa salutem majoris partis humani generis. » Toutefois, en taxant d'erreur le P. Perrone et Mgr Gay de légèreté, il nous rassure un peu, vu que la compétence théologique du premier est généralement reconnue, et que la solidité doctrinale du second ne l'est pas moins : « Libenter a publica fama didicimus, venerabilis Frater, acceptissimum omnibus contigisse, te, *cujus doctrinæ soliditas*, et ministerii operositas comperta erat, ad sacrarum infularum honores fuisse vocatum. » (*Bref de Pie IX à Mgr Gay*, 13 déc. 1877.)

Digitized by Google

se trouvent des personnages de grande autorité [1]. On se persuadera néanmoins difficilement qu'un sujet depuis si longtemps et si souvent traité d'une manière explicite, *ex professo*, et plus fréquemment encore évoqué, allégué d'une façon incidente, puisse être regardé comme inutile, mis au rang des questions oiseuses.

Tant de savants hommes se sont déjà trompés, en déclarant *inutiles* et *oiseuses* des controverses en fait très importantes, qu'il devient réellement fastidieux de s'arrêter à une semblable objection [2]. « Défions-nous, — écrivait-on naguère dans une excellente Revue ecclésiastique — défions-nous de la manie de trouver de l'oiseux en théologie... On est toujours l'importun de quelqu'un ; car il n'est pas de question qui ne semble oiseuse à certains esprits. Non, il n'y a rien de petit en théologie ; tout s'y tient, tout y fait corps avec la vérité divine, tout y découvre des perspectives infinies [3]. »

D'ailleurs, s'il se rencontre des chrétiens, — théologiens à différents degrés, — qui trouvent oiseuse la question du nombre des élus, il n'en manque pas d'autres, on le voit assez tous les jours, qui lui reconnaissent une véritable importance [4]. Le seul

1. « Non videtur Dominus satisfacere quærenti *utrum pauci sint qui salventur*, dum declarat viam, per quam quisque potest fieri justus. Sed dicendum quod mos erat Salvatoris non respondere interrogantibus secundum quod eis videbatur, quoties *inutilia* quærebant, sed respiciendo quod utile audientibus foret. *Quid autem commodi proveniret audientibus, scire an multi sint qui salventur, an pauci ?* Necessarium autem magis erat scire modum quo aliquis pervenit ad salutem. Dispensative ergo ad *questionis vaniloquium* nihil dicit, sed transfert suum sermonum ad rem magis necessariam. » (S. CYRIL. ALEX., ap. S. THOM., *Catena aurea*, in Luc. XIII, 23.) — « Inter sacros interpretes quæritur, *curiosius sane quam utilius*, utrum... major sit eorum copia qui perpetuis cruciatibus addicuntur. » (BENED. XIV, *Instutition. eccles.*, XXVII[a], n. 17.) — « La question du nombre des élus est oiseuse pour l'homme. » (L'abbé LESETRE, *Notre Seign. Jés.-Christ dans son saint Evang.*, part. IIe, sect. 5, ch. 11e, p. 335, Paris, Lethielleux, 1893.)

2. Elle fut soulevée, comme on sait, à propos de la *Divinité* du Verbe au temps des Ariens, plus tard à propos de l'*immaculée*-Conception, et plus près de nous, à propos de l'*infaillibilité* du Pape. Voy. : BERGIER, *Dict. de Théolog.*, art. *Arianisme* : — MALOU, PERRONE, etc., sur l'*Immac. Concept.* ; — L. VEUILLOT, *Rome pendant le Concile*, lettre CXXII[e] ; — MGR DE SÉGUR, *Le Dogme de l'Infaillibilité*, part. III, ch. 9 ; — l'*Essai sur la Primauté de N.-S. J.-C.*, av.-prop., p. VI-VIII.

3. *L'Ami du Clergé*, n° du 28 mars 1901, p. 300.

4. « Nec inutilis est hæc quæstio ; servit enim maxime magnificandæ misericordiæ divinæ, vel vicissim justitiæ, fovendæ mortalium spei, vel salutari timori, et exaltando cœlitum gaudio. Nam quot in cœlis socii, tot gaudia. gaudiumque invalescit proportione invalescentis beatorum hominum multitudinis. » (LAUR. VEIT, S. J., *Scriptura sac. contra incredulos propugn.*, part. IX, sect. 2, cap. III, qu. 4, *Script. sac. curs. compl.* Migne, t. IV, col. 1133.) — Voy. FABER, *Le Créateur et la créat.*, livre III, ch. 2, au commenc. ; — l'abbé ELIE MÉRIC, *L'Autre Vie*, liv. III, ch. 6, § 1er ; — le P. GODTS, de *Paucit. Salvandor.*, cap. I, n. 5, 6, p. 20-26.

Digitized by Google

fait d'être, comme on dit, si souvent mis sur le tapis, témoigne suffisamment qu'un tel objet présente un intérêt général et doit enfermer des conséquences pratiques.

Il ne s'agit en effet de rien moins que de notre destinée éternelle. On avouera que ce problème, puisque problème il y a, mérite de fixer notre attention autant — c'est bien peu dire — que les récits d'événements temporels, éphémères, louches, contestés, dont sont pleines les colonnes des journaux. Le méditer, avec la réserve indispensable, c'est encore se conformer à la recommandation de l'Esprit-Saint : *Souvenez-vous de vos fins dernières, et vous ne pécherez jamais* [1].

On objecterait avec plus d'apparente raison, peut-être, que tout ayant été dit, et bien dit, sur cette question, il n'y a qu'à s'en tenir aux ouvrages où elle est exposée et traitée ?

Mon Dieu, quand est-ce que tout est dit, en ce monde, sur une question, fût-elle des moins compliquées ?... Et puis, comme le remarque saint Augustin, « les meilleurs livres sur une matière ne pouvant arriver aux mains de tous, il est utile que d'autres écrits, quoique de moindre valeur, viennent combler en partie cette lacune [2]. »

D'ailleurs, il est difficile d'être complet, et les auteurs les mieux renseignés peuvent oublier, ignorer même des témoignages qui ont leur importance [3]. Assurément les modestes pages qu'on va

1. « In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis. » (Eccli., VII, 40).

2. « Neque enim omnia quæ ab omnibus conscribuntur, in omnium manus veniunt ; et fieri potest ut nonnulli qui etiam hæc nostra intelligere valent, illos planiores non inveniant libros, et in istos saltem incidant. Ideoque utile est, plures a pluribus fieri diverso stylo, non diversa fide, etiam de quæstionibus eisdem, ut ad plurimos res ipsa perveniat, ad alios sic, ad alios autem sic. » (S. Aug., *De Trinit.*, lib. I, cap. 3, n. V, *Pat. lat.* Migne, t. XLII, col. 823.)

3. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, le P. Faber avoue quelque part (*Le Créat. et la créat.*, liv. III, ch. 2, *note*, p. 355 de l'édit. franç. de 1872) qu'en traitant la question du nombre des élus il ne connaissait pas les écrits du Frère Joseph de Saint-Benoît ni les jugements des théologiens qui en firent l'examen, et il ajoute qu' « il eût écrit lui-même avec moins de réserve et de précaution, s'il avait connu ces pièces. » — Belge d'origine, Frère Joseph de Saint-Benoît était religieux convers de la célèbre abbaye bénédictine de Montserrat, en Espagne, où il mourut pieusement le 17 novembre 1723. De son emploi tailleur de pierres, l'humble Frère n'avait reçu qu'une instruction tout à fait élémentaire ; ce qui ne l'empêcha point d'émerveiller ses contemporains par l'aisance, humainement inexplicable, avec laquelle il exposait les passages obscurs de la Sainte-Écriture et traitait des questions les plus élevées de la théologie. Sur les instances réitérées d'un grand nombre de prélats et de personnages distingués par leur rang ou leur savoir, ses Supérieurs l'obligèrent à confier au papier le fruit de ses profondes méditations. Il écrivit donc, en latin et en espagnol, plusieurs opuscules dont l'ensemble forme (édit. IIIe, Madrid, Mojados, 1731)

Digitized by Google

lire ne présentent rien d'inédit ; on y trouvera toutefois certains documents, ou, si l'on veut, telles indications qu'il ne serait pas commode à plusieurs d'avoir sous la main.

IV

DU NOMBRE DES ÉLUS DANS TOUTE LA CRÉATION.

Si l'on envisage l'ensemble des êtres, anges et hommes, gratifiés de l'existence et appelés à la vie éternelle par la bonté divine : « il est vraisemblable », — disent plusieurs théologiens, avec Suarez [1] ; — « il est manifeste », — assurent plusieurs autres, avec Frère Joseph de Saint-Benoît [2], — que le nombre des prédestinés l'emportera sur celui des réprouvés.

un vol. petit in-folio de 432 pages, — non compris une savante introduction composée surtout des *approbations* régulières, et des appréciations motivées et admiratives de quatorze théologiens appartenant à différents Ordres religieux : documents qui ne remplissent pas moins de 30 pages d'impression compacte. — Les *opuscules* ayant specialement trait à la question du « nombre des élus » vont de la p. 381 à la p. 407 ; réédités en 1860 à Madrid (et à Paris, rue Saint-André-des-Arts, 27), par les soins du P. Atilano Melguizo, vic. génér. apostol. des Cisterciens de Castille et Léon, ils forment, avec les *appréciations* ci-dessus mentionnées, et quelques additions, un petit vol. de 415 pages. — Les lecteurs des *Études franciscaines* ont eu déjà l'occasion de faire connaissance avec Frère Joseph, n° de déc. 1899, t. II, p. 583.

1. « Simpliciter loquendo, major erit numerus beatorum, quam damnatorum, quatenus uterque numerus ex angelis et hominibus coalescit... (Hæc propositio) sumitur ex D. Thoma, in 1, dist. 39, qu. 2, art. 2, ad. 4, et *est per se probabilis*, tum... » (SUAREZ, *De Angelis*, lib. I, cap. 11, n. 9. *Operum* ed. Vives, t. II, p. 46.) — « Dicendum videtur, ex collectione omnium hominum et angelorum, majorem esse numerum prædestinatorum. » (MUNIESSA, S. J., *De Reprobatione*, disp. XVI, sect. 4, p. 296, ap. GODTS, *Op. cit.*, p. 172). — « Probabilius censetur, numerum prædestinatorum, prout constat ex angelis et hominibus, reproborum numerum excedere. » (ALOYS. PAQUET [Doct.], *De Deo uno et trino*, disp. VI, qu. 2, art. V, p. 390, ap. Godts, p. 206).

2. « Cum ergo cura sit Deo de omnibus, in omnibus quoque et pro omnibus intervenit Maria, quæ pro omnibus est, et in omnes gentes se tranfert. A Numine enim Salvatore nostro caro facto de Maria decretum fuit in initio illam habere coadjutricem in opere redemptionis ; quia, videlicet, signum Dei erat Maria inter diem et noctem, et pactum, quod inter diem et noctem ipse posuit (Jer., XXXIII, 25), id est, inter diem gratiæ et noctem peccati, volens per illam, et cum illa facere redemptionem non parvam, sed copiosam... Quod totum demonstrat divinus sermo dicens : Apud Dominum misericordia, et copiosa apud eum redemptio ; et prosequitur : Et ipse redimet Israel ex omnibus iniquitatibus ejus (Ps. CXXIX, 7) ; ubi sub nomine Israel comprehendit sermo omnes qui redempti sunt efficaciter, *tam ex angelis quam ex hominibus*, cooperantibus ipsis gratiæ Dei, atque cum gratia ex opere operantis per fidem Christi.. Propter hæc dicta, et cum sit redemptio adeo copiosa, oportet regnum seu principatum Christi Dei esse majus in numero filiorum lucis, quam regnum seu principatum Satanæ in numero filiorum perditionis. Pro quo Pater æternus de ejus (Mariæ) Filio, Satanam destruente, inquit : Dispertiam ei plurimos, et fortium

Digitized by Google

Ne demandons point à ces auteurs des preuves péremptoires de leurs assertions. Ils ne sauraient nous en donner, par la raison que de telles preuves sont inconnues en cette matière, où les arguments se réduisent à des conjectures. Que savons-nous, en effet, de positif: touchant le nombre des anges relativement à celui des hommes? et touchant la proportion des élus et des réprouvés chez les uns et chez les autres? Là-dessus nous n'avons guère que de respectables hypothèses.

Ainsi, d'après saint Thomas s'appuyant notamment sur saint Denys l'Aréopagite, le nombre des purs esprits serait incalculable et dépasserait de beaucoup celui de tous les hommes [1]; — en supposant d'autre part, comme on le fait d'habitude, qu'un tiers au maximum de ces esprits soient déchus [2], et de plus, comme l'affirme entre autres saint Grégoire le Grand, que les élus de l'humanité doivent égaler en nombre ceux de la nature angélique [3]; — il s'ensuivrait que le ciel finirait par être incomparablement plus peuplé que l'enfer [4]. Mais il faut bien le redire, aucune

dividet spolia, pro eo quod tradidit in mortem animam suam (Is., LIII, 12). Filius quoque Redemptor noster, loquens per Prophetam de multitudine suorum amicorum, ait : Dinumerabo eos, et super arenam multiplicabuntur (Ps. CXXXVIII, 17, 18). Nam arena, in isto loco, multitudinem reproborum significat, qui tanquam arena sunt in profundo maris perditionis sub gravamine peccati. » (FR. JOS. A S. BENED., *Explanat. Cantici* Magnificat, n. 19 et 20, *Oper.* par. I, p. 284; it. *loco* inf. citando.) — « Si l'on regarde dans leur ensemble toutes les intelligences créées, corporelles ou incorporelles, habitant notre terre ou séjournant dans les astres, on voit que leur immense majorité fait son salut, mais en commençant par craindre sa perte éternelle, et que le nombre de celles qui périssent est infiniment petit, relativement au tout. » (VENTURA, *La Raison philos. et la Raison cathol.*, confér. XXIe, part. Ire, § 10, dern. note). — « Considérée dans cette immensité, dans cette généralité, la réponse à cette question ne saurait être douteuse : c'est le grand nombre qui sera sauvé. » (MGR BOUGAUD, *Le Christianisme et les temps présents*, t. V, *la Vie chrét.*, ch. XVIe, § 1er).

1. Cf. S. THOM., *Sum.* par. I, qu. 50, art. III; — S. DIONYS. AREOP., *De cœlesti Hierarchia*, cap. XIV.) — « Angelorum numerus omnium hominum numerum, quot sunt, quotquot erunt, et quotquot in ante fuerunt, incomparabiliter quodammodo superat et excedit. » (NIC. ROMÆUS, S. J., *Joannis Calvini nova effigies*, in digress. *de Justificatione*, § VI, nota 7, in-folio, Antuerpiæ, 1621, p. 518.) — It. MGR DE PRESSY, *II, Instr. pastor. sur l'Incarnation*, § 22, *Œuvres*, éd., Migne, t. Ier, p. 337-8.

2. « Angelorum tertiam partem cecidisse, Apocalypseos liber (cap. XII, v. 3 et 4.) quibusdam videtur ostendere. » (PETAV., *De Angelis*, lib. I, cap. XIV, n. 14.) — D'autres en admettent beaucoup moins.

3. « Superna illa civitas ex angelis et hominibus constat, ad quam tantum credimus humanum genus ascendere, quantos illic contigit electos angelos remansisse... Tanta enim illuc ascensura creditur multitudo hominum, quanta multitudo remansit angelorum. » (S. GREGOR. M., *In Evang.* homil. XXXIV, n. 11, *Pat. lat.* Migne, t. LXXVI, col. 1252-c.) — Ainsi parle, avec insistance, FR. JOSEPH DE S.-B. : *Tract. de Magnit. Ecclesiæ cath.*, n. 17 et 18, *Oper.*, p. 87; — *Opusc.*, VIII, p. 395-8, et *Opusc.* IX, p. 398-400.

4. « Le nombre des êtres spirituels que le péché a rendus, rend et rendra malheureux,

Digitized by Google

de ces données n'est absolument certaine [1], et d'autres suppositions leur pourraient être opposées, comme le montre la diversité des opinions citées par saint Thomas, concernant le nombre des hommes prédestinés [2].

Autre raisonnement, emprunté par Suarez au Docteur angélique : « Dans les choses que Dieu a principalement en vue, comme sont les créatures intellectuelles, il est convenable que le bien, et non le mal, se trouve chez le plus grand nombre ; il convient aussi que la miséricorde et la récompense atteignent plus d'êtres que la justice et le châtiment : les bons et les bienheureux surpasseront donc en nombre les mauvais et les malheureux, et même il est probable que les seuls anges élus seront plus nombreux que tous les réprouvés, anges et hommes réunis [3]. » Puisque ce raisonnement paraît plausible à Suarez et à saint Thomas, quiconque l'estime concluant est sans doute bien libre de l'adopter.

Enfin, voici une considération qui n'est pas sans analogie avec

est incomparablement inférieur à celui des autres êtres spirituels, soit anges, soit hommes, dont sa permission a augmenté, augmente et augmentera dans tous les siècles la gloire, la récompense, la félicité. » (MGR DE PRESSY, *endr. cité*, col. 338.) — « Nous soutenons qu'à la fin du monde, après le jugement dernier, le séjour des élus sera immensément plus peuplé que le séjour des damnés. » (Abbé CONSTANT, *Le Mal*, etc., p. 53.)

1. « De numero angelorum nihil definiri potest ex Scripturis, nisi eum esse ingentem... Fundamento carent supputationes nonnullorum ex SS. doctoribus... » (MARTINET, *De Deo creat.*, art. II, § 4, *Institution. theolog.*, t. III, p. 171, Parisiis, 1859.) — « Non tantum homines, sed etiam singulas res corporeas ab angelorum multitudine superari docet (*Sum.* par. I, qu. 50, art. III) beatus Thomas : *Quia*, inquit, *quanto aliqua sunt magis perfecta, tanto in majori excessu sunt creata a Deo.* Verum hæc ratio admodum lubrica est et incerta ; tum quia rerum creatarum numerus a sola Dei voluntate dependet ; tum etiam quia hoc posito fundamento, propagandi forent homines supra numerum lapidum et arenarum. » (BERTI, *De Theologicis Disciplinis*, lib. X, cap. 5.) — « Perperam vero, meo quidem judicio, faciunt Cajetan. Ferrar. et Vasq., qui S. Thomam de numero *specierum* corporearum, non individuorum ita sensisse putant. Etenim ut omittam alia, certe vel ipsum Dionysii testimonium, quod affert, de individuis sermonem esse demonstrat... Quare neque S. Thomas aliam præterquam individuorum corporum multitudinem intellexit, cum se S. Dionysium sequi profiteatur... Una hæc theologo homine, cum ea de re inquiritur, digna responsio est : incertum id esse, plures sint angeli, an homines ; ac multo magis, quanto alterutri alteros excedant. Nam quod tertia pars illa stellarum, ad angelorum qui ceciderunt partem tertiam pertinere dicitur, id minime constare suo loco docebitur. » (PETAV., *De Angelis*, lib. I, cap. XIV, n. 12 et 15.)

2. Voy. pl. h., p. 401, note 2. — A remarquer tout d'abord le défaut de cohérence entre ces différentes assertions.

3. « Major erit numerus beatorum, quam damnatorum... (Hæc propositio) sumitur ex D. Thoma, et est per se probabilis ; tum quia in his quæ a Deo principaliter intenduntur, ut sunt creaturæ intellectuales, conveniens fuit, bonum in pluribus esse quam malum; tum etiam quia decet, divinam misericordiam simul cum (justitia) distributiva, seu munerativa, in pluribus quam vindicativam ostendi. Unde D. Thomas supra censet probabile, plures esse solos angelos beatos, quam sint omnes damnati, tam angeli quam homines simul sumpti. » (SUAREZ, *loco sup. cit.*)

Digitized by Google

la précédente : « L'empire du Christ, — affirme avec conviction Frère Joseph de Saint-Benoît, — l'empire du Christ doit être plus peuplé en fils de lumière et de bénédiction, que le royaume de Satan en fils de ténèbres et de malédiction; car le Christ, monarque glorieux dont la puissance, la sagesse et la bonté sont infinies, ne saurait user d'étroitesse dans le choix de ses amis, ni permettre que Satan pût se targuer du nombre plus considérable de ses sujets [1]. » Là-dessus les premiers réviseurs des écrits de Frère Joseph émettent ainsi leur avis : « En fait de conjectures, et pour autant qu'on peut invoquer ce genre de preuves, l'argument de notre auteur semble plus grave et plus probable; Suarez lui-même le juge sûr et convaincant, si l'on y comprend les anges et les hommes [2]. »

Nous le retrouvons, presque mot pour mot, chez un savant théologien espagnol, Genér, de la Compagnie de Jésus, qui écrivait cinquante ans plus tard [3], et connaissait bien les Opuscules de Frère Joseph, qu'il allègue en termes élogieux. Citant Genér à son tour, le P. Hurter ajoute : « C'est là une conjecture qui n'est point à dédaigner [4]. »

Le P. Faber l'emploie avec une insistance marquée. « *L'inconcevable* magnificence de Dieu, — écrit-il, — nous porterait à supposer, *à priori*, que le nombre des élus, qui forme une des plus grandes gloires de sa création, doit être bien au-dessus de tout

1. « ... Siendo infinito en poder, sabiduria, y bondad, claro està, que no avia de escoger un numero tan pequeño de amigos para su Reyno, ni permitir, que en esso le hiziesse vantaja el demonio, siendo mayor el imperio, y dominio de este en hijos de maldicion, y tinieblas, que èl del Señor de la Majestad en hijos de bendicion, y de luz... » (Fr. Jos. a S. Ben., *Opusculos*, etc., argum., n. 3 et 4, *Oper.* p. 382.) — En cet endroit Frère Joseph envisage particulièrement la nature humaine, au sein de laquelle il y a, d'après lui, moins de réprouvés que d'élus; mais son raisonnement s'applique aussi bien, et nous venons de voir qu'il l'applique en effet à tout l'ensemble des anges et des hommes.

2. « Si ex conjecturis arguendum est, gravior et probabilior videtur conjectura nostri Auctoris asserentis Divinam dedecere Majestatem, quod majus esset imperium dæmonis, quam Christi : non enim Deus factus est homo, passus, mortuus et sepultus, neque sanguinem fudit, ut in tanta hominum paucitate adimpleretur redemptio, ut frequenter dicitur. Quod argumentum, si comprehendat angelos et homines, videtur et ipsi Suario certum, et convincens. » (Lardito et Barnuevo, O. S. B., *Censura Operum Fr. Josephi*, n. 17.)

3. Jo. Bapt. Gener, S. J., *Theologia Dogmat. Scholast.*, 6 vol. in-4°. Romæ, 1767-77.

4. « Inter conjecturas illa non est spernenda, quam ita Genér (doctiss. hispanus theologus) proposuit : Numerus non reproborum est saltem compar reprobis, *ne dici possit cum dedecore et injuria divinæ majestatis et clementiæ, majus esse imperium dæmonum, quam Christi*, qui plane suum non fudit sanguinem quoad efficaciam, ut in tanta hominum paucitate, quam præfert communis opinio, sua copiosa redemptio adimpleretur. » (Hurter, *Op. cit.*, t. II, p. 97, nota.) — Remarque analogue à la précédente au sujet de Fr. Joseph.

Digitized by Google

ce que nous pouvons attendre; l'expérience n'a-t-elle pas toujours justifié cette prévision? Dieu n'a-t-il pas toujours fait plus qu'il n'avait promis, jusqu'à dépasser toutes nos espérances?... Est-il admissible que ses bontés s'arrêtent, ou pouvons-nous supposer qu'il change tout d'un coup quand il s'agira, non seulement de notre bonheur éternel, mais *de l'honneur de son Fils bien-aimé et des intérêts de sa propre gloire?* Cette pensée a quelque chose de si contraire à ce que nous avons observé, que pour l'admettre il faudrait qu'elle fût révélée [1]. »

On peut citer aussi Mgr Bougaud [2], le P. Monsabré [3] et plusieurs autres [4], qui, — soit d'une manière générale, — soit simplement à l'endroit du genre humain, — invoquent pour motif « l'honneur du Christ, ou de Dieu, » en faveur du « grand nombre des élus. » Quant à l'efficacité de l'argument, les deux points de vue peuvent bien être assimilés, étant données la situation prééminente et l'action médiatrice de l'Homme-Dieu, soit à l'égard des hommes, soit à l'égard des anges [5].

1. FABER, *Le Créateur et la créat.*, liv. III, ch. 2, vers le mil. — Et ailleurs : « *La gloire de Notre-Seigneur semble exiger* que sa Passion produise des fruits abondants : les saints Innocents en sont un exemple. » (*Progrès de l'âme dans la vie spirit.*, ch. XXIe, vers la fin.) — Même observation que ci-dessus.

2. « Est-ce le petit ou le grand nombre qui sera sauvé? Il y a plusieurs manières d'envisager cette question. D'abord de la manière la plus générale, en regardant l'immense ensemble de l'œuvre divine, non seulement la terre, mais le ciel ; non seulement les hommes, mais les anges ; en un mot toutes les créatures intelligentes et libres que Dieu a créées ou qu'il créera jusqu'à la fin des temps. Considérée dans cette immensité, dans cette généralité, la réponse à cette question ne saurait être douteuse : c'est le grand nombre qui sera sauvé. *L'honneur de Dieu le demande. Dieu ne peut pas être vaincu sur toute la ligne.* » (BOUGAUD, *Le Christian. et les temps prés.*, t. Ve, *la Vie chrét.*, ch. XVIe, § 1er).

3. « *Dans une question où l'honneur divin est intéressé*, j'estime qu'il faut tenir compte de tout : du certain, du probable et du possible ; et, avec un savant théologien (Lessius), je pense que Dieu, roi libéral et magnifique, doit chercher surtout sa gloire dans la splendeur et le grand nombre de ceux qui remplissent le palais de son éternelle félicité. » (MONSABRÉ, *Carême 1889*, confér. CIIe, à la fin.)

4. Par exemple : *Tesori di confid. in Dio*, par. II, cap. 7, diffic. VIII, p. 308 ; — P. BERN. SALA, O. S. B., *Explicacion de cuarenta y cinco textos sagrados*, etc., XLIII, 2o, p. 73. Barcelona, 1885 — (cet opusc. n'est qu'une trad. abr. de la partie 2e de l'ouvrage précédent) ; — l'abbé MAURAN, *Élus et Sauvés*, ch. 1er, § 4, et passim ; — P. CASTELEIN, *Le Rigorisme*, etc., çà et là.

5. « Croire au Fils de Dieu fait l'homme, espérer en lui, l'aimer, le servir, l'adorer, telle fut la condition du salut. Les deux Testaments nous disent que ce précepte s'adressa aux anges comme aux hommes... Rien n'est placé hors de sa sphère d'attraction ou de répulsion ; aucune chose ni aucune personne ne lui peuvent demeurer totalement étrangères et indifférentes ; on est pour lui ou contre lui ; il a été posé comme la pierre angulaire : pierre d'édification pour les uns, pierre d'achoppement et de scandale pour les autres, pierre de touche pour tous. » (CARD. PIE, *IIIe Instruct. synod.*, etc. § 3, et § 20, *Œuvres*, t. V, p. 43 et p. 166.) — « Nous persistons dans cette opinion, d'ailleurs très autorisée en théo-

Digitized by Google

Cependant, cette façon de raisonner est loin d'être acceptée sans conteste. Il faut donc nous y arrêter un instant encore, avant de passer à la question du nombre des élus dans la seule humanité, et plus spécialement chez les catholiques.

(A suivre.)

F. JEAN-BAPTISTE de Petit Bornand.

logie, selon laquelle l'épreuve des anges a consisté dans la proposition que Dieu a faite à leur foi, à leur espérance, à leur adoration, à leur amour, du mystère du Verbe incarné, Jésus-Christ. Il nous semble que, de toutes les explications données de la chute de ces saints esprits, celle-ci est de beaucoup la plus plausible. De plus, elle intéresse et éclaire d'un jour magnifique tout l'ensemble du christianisme, lequel étant universel, a son unité dans le mystère personnel de celui qui est le Sauveur des anges comme des hommes, et qui se trouve être ainsi la pierre de probation unique et par suite l'unique pierre angulaire sur laquelle est bâtie toute la cité de Dieu. » (MGR GAY, *Instruct. pr les person. du monde*, t. Ier, inst. 2e, part Ire, p. 27, Paris, 1892.) — It. quant au sens : LUIS DE LEON, *De los Nombres de Christo*, lib. I, § VII, p. 80-1. Barcelona, 1885, et p. 168 dans la traduction de l'abbé Postel, Paris, Perisse, 1856. — A défaut de mieux, voir encore, si l'on veut, dans l'*Essai sur la Primauté de N.-S. J.-C.*, les chapitres touchant la *révélation* du Christ aux anges et aux hommes, sa *médiation* à l'égard des uns et des autres, etc.

Digitized by Google

L'ART ET L'APOSTOLAT.

Beaucoup, parmi les fidèles, se demandent encore à quoi l'art peut servir, si ce n'est à l'amusement des uns et à l'occupation des autres ; se doutent-ils qu'ils pensent ainsi comme des puritains et des jacobins ? Certains vont jusqu'à regarder la poésie, la prose littéraire, la peinture, la sculpture, comme des choses, sinon sataniques, du moins très dangereuses ; ne savent-ils pas que cette tournure d'esprit tient au protestantisme et au jansénisme des pires époques ? Ces singuliers chrétiens n'ont jamais considéré attentivement, semble-t-il, les Psaumes, le Cantique des cantiques, les Hymnes et les Proses liturgiques, l'*Imitation* et les Cathédrales ; et peut-être ignorent-ils le *Cantique des Créatures*, le *Paradiso*, la *Canzone VIII* de Pétrarque, la *Vive flamme d'amour* de saint Jean de la Croix, les *Rimas Sacras* de Lope de Vega, la vie de saint François interprétée par Giotto, les méditations peintes de l'Angelico, l'*Adoration de l'Agneau* des Van Eyck, l'*Adoration des Mages* de Memling, la *Passion* de Luini, les *Trois Croix* de Rembrandt.

Quant à ceux qui déclarent s'intéresser aux belles œuvres, il s'en faut qu'ils comprennent toujours l'art. Combien, méconnaissant son essence, le verraient volontiers asservi à quelque système ! Combien, dans l'espoir d'en mieux jouir, oseraient briser ses ailes et le maintenir sur le plan terrestre !

Aux timorés, aux aptères, aux agnostiques du beau, à tous, rappelons que l'art est un don de Dieu et, entre les mains des initiés, une puissance formidable. Les siècles attestent qu'il peut survivre aux ruines des empires et immortaliser une race. L'histoire enseigne que, par les œuvres écrites, il peut transformer les idées directrices d'un milieu intellectuel, influer énormément sur l'esprit d'une époque.

Il faut donc souhaiter plus que jamais l'éclosion d'un art litté-

Digitized by Google

raire réellement catholique. Si des livres christianisants peuvent exercer une heureuse influence parmi les non-chrétiens en la période d'anti-catholicisme aigu que nous traversons, certes ce sont les poèmes, les romans et les drames.

Ce que disait, au siècle de l'Aquinas, le cardinal Jacques de Vitry est toujours d'actualité : « Le glaive affilé de l'argumentation n'a point de pouvoir sur les laïques. » Les plus curieux et les plus affinés des lecteurs, ceux qu'il importerait de rendre au moins favorables à la religion, ne lisent pas les ouvrages des théologiens, des philosophes, des penseurs, des historiens, qui les renseigneraient sur sa partie doctrinale ; ils s'en défient, les supposant tous d'un dessin sec et d'une écriture bourgeoise. Ils liraient des œuvres littéraires, où nos croyances, nos idées, nos sentiments seraient présentés avec art. Ils les liraient comme ils ont lu la *Divine Comédie*, la *Légende des Trois Compagnons*, *Polyeucte*, *Athalie*, *les Martyrs*, *les Promessi Sposi*, *Sagesse*, *En Route*, *l'Oblat*, *Quo Vadis?* et certains d'entre eux — les passionnés de raretés — les *Poesie* de Jacopone de Todi, l'*Ami et l'Aimé* de Raymond Lulle, les *Miracles de la Vierge* de Gautier de Coinci, les *Heures de la Vierge* de Tristan L'Hermite, l'*Épanchement de cœur* de Wackenroder, *Callista* et *The dream of Gerontius* de Newman, le *Galiléen* d'Ibsen, les *Eucharistiques* de Jacinto Verdaguer ; le *Pauvre pêcheur* d'Adrien Mithouard ; les uns, pour leur plaisir esthétique, les autres par snobisme ou respect humain de *délicat* averti. Inutile de s'attarder à des déclamations sur les préjugés et la frivolité des lecteurs contemporains. Tous les humains se distinguent par mille imperfections. Mieux vaut rechercher, s'il est possible, d'être utile dans l'ordre spirituel, à cette catégorie d'épris d'art.

Que cela soit possible, je n'en doute pas plus aujourd'hui que naguères. D'assez longues observations dans les milieux de belle culture m'ont permis d'y découvrir nombre d'âmes, prêtes à accepter la vérité religieuse, et d'esprits que nous nous concilierions aisément. Pour venir à Jésus, pour sympathiser avec les fidèles, il leur manque des apôtres artistes connaissant bien leur mentalité et leur langue.

Qu'ils pensent à cet apostolat, les poètes, les romanciers, les dramaturges croyants en état de produire pour le grand public. D'ailleurs, ils auraient tort d'oublier qu'ils se doivent de développer leurs dons pour la plus grande gloire du Créateur, dont l'inef-

Digitized by Google

fable bonté les a enrichis, et pour le plus grand bien des âmes, tant aimées de Notre-Seigneur. Par cela même qu'ils ont l'honneur insigne d'appartenir à la famille chrétienne, ils doivent œuvrer, non pour faire d'abord œuvre d'art, comme trop semblent le croire, mais pour mettre au service de la Religion les vertus, le fluide des mystères de l'art. Tels sont les plus importants de leurs devoirs d'état.

L'amour dont on brûle pour Dieu, il faut le traduire par des actes. « L'amour ne peut être oisif, » déclare Ruysbroeck ; et les autres contemplatifs tiennent le même langage. Or, un livre est un acte, et combien efficace parfois ! Que les catholiques doués pour écrire en artistes se préoccupent donc de multiplier des actes propres à impressionner, à conquérir des âmes. Qu'ils aillent fraternellement aux chrétiens qui s'ignorent sans attendre les encouragements de leurs coreligionnaires ; ceux-ci paraissent moins capables de venir en aide à leurs artistes que de les annihiler, voire même de les persécuter.

Au reste, pourquoi s'inquiéterait-il des secours humains, l'écrivain qu'embrase la foi ! Ouvrier de Dieu, il peut tout avec la seule grâce divine. Laissant aux mondains les œuvres de charité extérieure, si nombreuses et si prospères, qu'il s'adonne aux œuvres de charité spirituelle, de propagation évangélique. *L'homme ne vit pas seulement de pain...*

Surtout pas d'enthousiasme stérile, pas d'exaltation paradoxale, — l'agitation bruyante n'est pas l'activité. Pas de lyrisme inopportun, pas de symbolisme sans vie, pas de vaines sentimentalités ; trop d'auteurs — d'une orthodoxie douteuse, il est vrai — n'ont vu de l'Église que les décors, de la Liturgie que les pompes, de l'Évangile et de l'histoire des Saints que les côtés épisodiques. Trop de fâcheux se sont complu à prodiguer des émulsions incolores, insipides, sans plus de rapport avec le mysticisme que la bigoterie avec la dévotion. On n'infirme l'erreur, on ne repousse les attaques, on ne remporte des victoires que par des œuvres viriles, doctement spiritualisées, chrétiennement humanisées. Aussi convient-il de n'écrire qu'après de sérieuses études.

Enfin, il est nécessaire, pour persister dans cet apostolat et le rendre fécond, de cultiver en soi, avec une attention particulière, le renoncement et la charité. L'activité du chrétien se conçoit-elle autrement que généreuse ? La bonté, « le débordement de soi-même dans les autres, » c'est, selon le mot du P. Faber, une ma-

Digitized by Google

nière que nous avons « d'imiter l'action de la Providence. » Ceux qui ne travaillent pas pour le monde doivent se dépouiller de l'esprit du monde, en d'autres termes, dans toute œuvre entreprise pour le salut des âmes, chacun doit envisager, non sa gloire personnelle, — pauvre chose vraiment, — mais la gloire du Roi des Cieux. Ainsi participerons-nous, ouvriers diligents, à la riche moisson d'âmes que prépare la Grâce.

L'objection principale est facile à prévoir. Que peut-on tenter en ce sens qui n'ait été tenté ? Que peut-on ajouter aux innombrables travaux apologétiques des siècles disparus ?

Ce qui reste à dire et à faire ? Eh ! tout, ne vous en déplaise. Chaque génération a besoin d'apprendre les paroles de salut, la vérité du Christ, toujours ancienne et toujours nouvelle, par des œuvres réalisées selon sa manière de sentir et de comprendre. L'art d'exposer l'essence, la grandeur et la beauté de la Religion, comme l'art d'interpréter ses mystères, ne finira qu'avec l'humanité.

On a trop négligé les lettres comme moyen de conversion.

L'art littéraire, entre les mains d'un écrivain à noble idéal, à vision sublime ou touchante, peut beaucoup pour la cause de Jésus, puisqu'il s'adresse surtout à ceux qui craignent les idées sans les images, les raisonnements sans les belles formes, et que ceux-là sont légion.

Ne criez pas à l'illusion. Au milieu du IIe siècle, le *Pasteur* d'Hermas eut une profonde et bienfaisante influence. Le roman de *Perceval* de Chrétien de Troyes, Gauchier de Dordan et Manessier, les *Mystères de la Passion* et les *Jeux*, analogues au *Saint Nicolas* de Jean Bodel, exaltèrent la piété de plusieurs générations au moyen âge. Les drames en vers latins de Hroswita, la religieuse de Gandersheim, après avoir touché les nonnes pour lesquelles ils avaient été tracés, ne furent pas sans action sur les mondains quand on les publia au XVIe siècle, six cents ans après leur création. Les *Autos Sacramentales*, *el Jose de las mujeres* et autres drames religieux de Calderon remportèrent des succès trop pénétrants pour n'avoir pas amélioré bien des vies. Les divers travaux des littérateurs romantiques préparèrent, dans l'Allemagne de la première moitié du XIXe siècle, un mouvement favorable au catholicisme. Les sentiments exprimés par Mortimer dans la *Marie Stuart* de Schiller ouvrirent plus d'une âme aux irradiations de la grâce. Les sermons artistes,

Digitized by Google

parfois entremêlés de vers, de Zacharias Werner, le dramaturge converti et devenu prêtre, amenèrent à résipiscence d'avérés sceptiques viennois. Les *Poésies* d'Eichendorff ne contribuèrent pas peu à la conversion de Martens, l'érudit protestant. Au Canada, *Pour la Patrie* de J.-P. Tardivel obligera longtemps encore les esprits aux réflexions salutaires. De nos jours, dans les pays britanniques, la *Nouvelle Antigone* et les *Deux Étendards* du Dr Barry, le curé romancier, inclinent force anglicans vers l'Église romaine. En Espagne, les Poèmes de Verdaguer, en Italie, *Il Santo* de Fogazzaro ravivent l'amour du Christ dans de nombreux cœurs. Chez nous, les romans d'Huysmans ont déterminé quelques conversions solides et raffermi dans la foi maints baptisés. Le *Fils de l'Esprit* de George Fonsegrive, les romans de René Bazin n'imprègnent pas les seuls fidèles de leurs enseignements chrétiens. C'est un fait constaté : l'œuvre d'art a obtenu ce que l'on attend encore des livres d'apologétique.

Combien mécroient parce qu'ils n'ont qu'une notion erronée ou confuse de la Doctrine et des divers organes de l'Église, de la vie du dogme et de la vie intérieure ! Ces embrumés, l'écrivain ne saurait-il les instruire sans rien sacrifier des principes de son art ? Ne peut-il, tout en restant lyrique, dramaturge ou éthopoète, pénétrer des vérités éternelles ceux qui se refusent à les lire dans les livres sacrés ? Le moment n'est-il pas des plus propices à cette tentative ? Les antagonistes ne fournissent-ils pas eux-mêmes des armes ?

Où l'apologétique sévère, où l'ouvrage d'austère argumentation n'entrent pas, où ne porte point la brochure de propagande, l'œuvre d'art est accueillie et rayonne ; imprégnée, animée de l'esprit de Dieu, elle peut, elle aussi, disputer les âmes aux aberrations du siècle. Car les hommes se lassent moins du vrai que de son interprétation poncive, et ils écouteront toujours plus volontiers celui qui leur présentera l'immuable d'une façon originale, sous des aspects inédits.

Qu'on ne lise pas dans ces lignes le schéma d'une esthétique. C'est un mode de combat que je propose, pas autre chose, une tactique qui me paraît répondre aux nécessités du moment. « Artistes, si vous vouliez, s'écriait, il y a quelques années, Albert Jounet, vous seriez de tels apôtres ! » Cette apostrophe, je la répète aux écrivains fervents. On croisade par la plume aujourd'hui.

Digitized by Google

Que de paralogismes à réfuter, d'attaques perfides à repousser, de légendes absurbes à détruire, de malentendus à dissiper ! Il n'y a pas actuellement de doctrine plus mal connue que le catholicisme ; dans les milieux non-croyants, tous les esprits cultivés interrogent les livres des adversaires du Sauveur, peu remontent aux sources de notre religion, aucun, sans doute, ne consulte nos docteurs.

Appliquez-vous donc de toutes vos forces, écrivains armés pour le bon combat, à la diffusion de la doctrine d'amour, de sa dogmatique, de sa morale, de sa mystique, de sa vertu sociale ; incitez à l'étude des maîtres qui l'expliquent, des inspirés qui la chantent, des saints qui l'ont vécue. Implorez la faveur d'user votre énergie à conquérir des âmes, priez avec humilité afin de devenir d'infatigables initiateurs, des catéchistes toujours prêts. Apprendre aux hommes à connaître le Christ Jésus, n'est-ce pas leur apprendre à l'aimer ? Et quel plus bel objectif ?

N'hésitez pas davantage. Mettez-vous en état de charmer et d'éclairer les victimes du doute, les dupes des faux prophètes, les désabusés des plaisirs terrestres ; rendez-vous capables de les aider à trouver, selon saint Augustin, le droit chemin de la vie au milieu des illusions du monde. Apprenez aux spiritualistes indécis, aux chercheurs inquiets, aux imaginatifs subtils, que le Bon Pasteur aime toutes ses brebis, et que, loin de rejeter les égarées, il les recherche avec une tendre sollicitude. Apprenez aux esprits droits, aux hommes de bonne volonté vivant en dehors de la communion des Saints que l'Église, loin de les proscrire, les considère comme faisant partie de son « âme ». Apprenez à ceux qui substituent des abstractions à la réalité que le christianisme est la vie. Répétez à tous les échos qu'il est aussi stupide de considérer l'Église de France d'après son troupeau de bélitres et sa ménagerie de tarés qu'il le serait de juger l'art de la France d'après sa cohue de médiocres et sa harde de déséquilibrés. Divulguez, sous leurs multiples faces, la vésanie et la cuistrerie des laïcistes, l'hypocrisie et la haine des francs-maçons, l'abjection des divers valets de Satan. Percez à jour l'orgueil, l'égoïsme et la barbarie des instigateurs de l'ère sans Dieu. Montrez que les attaques des uns et l'indifférence des autres n'ont servi qu'à fortifier les fidèles dans leurs croyances, et qu'en dépit des progrès du mal, la foi reste vivace en France. Proclamez enfin que les persécutions les plus forcenées n'ébranleront pas cette

Digitized by Google

Église de Jésus dont aucune tempête n'a compromis la solidité, car elle a ses assises dans les cœurs.

Corps mystique du Sauveur, et, comme dit Lacuria, « chef-d'œuvre social de la pensée divine sur la terre », elle demeure, au milieu des luttes, rayonnante et vivifiante. Loin de diminuer, le nombre de ses enfants augmente d'âge en âge. Sans doute, aux yeux de l'adversaire, l'Église paraît vaincue sur plus d'un point, parce qu'elle ne peut sauver les âmes malgré elles-mêmes et qu'il lui faut se retirer de certains lieux maudits, semble-t-il, ou y attendre une heure plus favorable. Mais en réalité, ces accidents ne font qu'immobiliser quelques-uns de ses apôtres ; ils n'empêchent point son admirable marche enveloppante sur les deux hémisphères.

La littérature irréligieuse a causé chez nous des maux immenses ; en faussant les idées, en cariant les consciences, en flétrissant les générosités, en divinisant les passions, en exaltant les turpitudes, en déchaînant les appétits, elle a rendu possible l'actuelle phase d'ignominies. A la littérature christianisante, à l'art spiritualisateur d'apporter des remèdes, des réconforts, aux âmes blessées, écœurées, ulcérées, de préparer une régénérescence. Aux flots de ténèbres, que l'on oppose enfin des flots de lumière ; aux coulées de scories, aux déjections d'immondices, des œuvres de sainte beauté, de pure noblesse morale, de haute et mystique humanité.

Alphonse GERMAIN.

Digitized by Google

NOSTRE MAISTRE

« FRÈRE MAURICE HILARET »

CORDELIER LIGUEUR D'ORLÉANS (1539-1591).

Ce nom d'un fameux libre-prêcheur nous reporte à quatre siècles en arrière. Peut-être ne sera-t-il pas sans intérêt de comparer sa fougue à défendre la religion avec l'attitude que vont prendre les catholiques de nos jours dans une guerre moins ouverte, mais tout aussi périlleuse.

Il naquit à Angoulême le 7 septembre 1539, d'une honnête famille de marchands. Son père Hilaret mourut peu après sa naissance. Françoise Texaudider, sa mère, l'éleva dans de grands sentiments de piété. Son bonheur était de visiter les églises et d'y prier. Son initiative précoce le portait déjà à rassembler les enfants de son âge pour leur faire gravement des sermons. L'un de ses panégyristes qui jouit de son amitié et l'assista dans sa dernière maladie, le médecin Jean Landré [1], nous apprend que dès sa prime jeunesse il avait un goût passionné pour l'étude. Il nous parle complaisamment de sa vénération pour les prêtres modestes et pieux de sa connaissance. Quant à ceux qu'il voyait se délecter dans les vanités comme les honneurs, la gloire, le luxe des vêtements et des palais, sans se soucier du service de Dieu ; ceux-là, il les regardait comme un non-sens dans leur état. Pour lui il rêvait d'un idéal plus élevé. La vie religieuse l'attirait. Il considérait les moines comme des esprits supérieurs chez qui

1. *Anniversaria oratio Mauricii Hylareti Engolmensis, doctoris theologi celeberrimi. Ordinis S. Francisci, vitam et mores atque etiam quemdam in haereticos et schismaticos excursum continens*, S. l. 1693. 103 p. in-8. (Par Jean Landré, médecin du duc de Mayenne.) — Cette brochure est la principale de nos informations.

Digitized by Google

la véritable notion du christianisme s'était conservée dans son intégrité. — Avouons que de telles dispositions natives indiquaient un de ces rares tempéraments que *Dieu a prévenus des bénédictions de sa douceur* [1].

A douze ans Maurice Hilaret alla demander l'habit de S. François aux Cordeliers de sa ville natale. Le couvent d'Angoulême avait alors pour gardien Fr. Jacques Maguelot. Il donna l'habit au jeune postulant le 14 janvier 1551, jour de la fête du S. Nom de Jésus. C'était en ce temps-là une grande solennité dans la Religion franciscaine, car elle rappelait la célèbre victoire de deux ancêtres, S. Bernardin de Sienne et S. Jean de Capistran [2]. Bien des années après, Maurice Hilaret, devenu « Ecclésiaste » d'Orléans, ouvrait une parenthèse dans un de ses sermons et entretenait familièrement ses auditeurs de son vieux maître et de celui qu'il eut plus tard dans ses études. Écoutons-le.

« ... Quand je traite ce propos [de la reconnaissance d'Aristote « envers son maître Platon], je me ressouviens de mon précepteur « à qui je dois toute révérence (son âme repose en Dieu), duquel « j'ai parlé au sermon précédent [3]. Je rends grâces à Dieu d'avoir « été dès ma tendre jeunesse instruit aux bonnes lettres sous un « tel précepteur très dévotieux et d'une singulière piété, tant bien « versé aux arts, et en la sainte théologie, qui m'a tant autrefois « aimé, et si doucement conduit. Lequel ja décédé nous célébrons « d'un honneur qui fait revivre sa mémoire, et entretenons son los « comme s'il était vivant, et ce pour la singulière amitié qui était « entre nous deux. Je me sers des propos d'Ausone parlant des « professeurs de Bordeaux. Par tous devoirs officieux et plutôt « par la piété qui m'aiguillonne, je suis grandement affectionné « envers lui.

« Nous avons jusques ici différé à parler de vous, non pas que « nous eussions oublié, ou comme l'on dit, planté pour reverdir, ô

1. Ps. XX, 4.

2. Léon de Clary, *Auréole Séraphique*. Paris, 1883, in-12, I, 120.

3. Notre maître Simon Fontenay qui a enseigné mon précepteur Julien David à qui je suis grandement obligé, et que je dois pour plusieurs raisons révérer, bref, qui est le comble et perfection des théologiens de notre robe, et le phénix de son siècle (l'âme des deux jouisse du repos éternel.) » — Sermon pour le mercredy d'après le 1 dimanche de Caresme, p. 130 verso du tome I, dans *Sermons catholiques pour tous les jours de Caresmes et festes de Pâques, composez premièrement en latin, par frère Maurice Hylaret Cordelier, Docteur en S. Théologie à Paris, et Prédicateur ordinaire à Orléans... nouvellement mis en françois par Jean Moynet, advocat au siège présidial d'Orléans.* A Paris, chez Ambroise Drouart, MDLXXXIX, 2 vol. petit in-4°.

Digitized by Google

« bon docteur Jacques Maguelot ! *Que ma lange tienne à mon* « *gosier, si aussi je ne fais mémoire de vous*, afin que je parle avec le « psalmographe. Je vous appellerai *mon père, mon père le chariot et* « *charretier d'Israël*, ainsi qu'il est dit d'Elisée. C'est par votre « conseil et soin que j'ai été encouragé (tant qu'avez vécu) à la « piété et à l'étude des bonnes lettres. Après avoir soutenu le choc « de plusieurs escarmouches et travaux pour la religion chrétienne « et des Frères Mineurs, il est décédé en ma présence le mois de « septembre 1557, étant lors gardien très digne de notre couvent « Engoulmoisin des Cordeliers, très excellent et notable prédica- « teur de son temps, parlant nettement et disertement *quo non* « *præstantior alter*, il ne s'en trouvera prix pour prix un tel. Dieu « le fasse reposer en paix. Amen.

« J'ai fait ici fort à propos mention de ces deux miens précep- « teurs et amis, tant que l'âme me poussera au corps j'aurai « toujours ces deux personnages sacrés et comme burinés ou « posés au plus creux de ma pensée, et afin d'entrelacer je ne sais « quoi de Virgile pris dans l'Énéïde :

Fortunati ambo, si quid mea carmina possunt,
Nulla dies unquam memori vos eximet ævo.

« Tous deux êtes au comble de tout heur et félicité, si mes « carmes ont quelque pouvoir, jamais le jour ne vous ravira des « siècles qui font mémoire des hommes vertueux. Autrement « comme ingrat je serais justement accusé de méchanceté. Car « comme même Pline a écrit à l'empereur Vespasien, en la pré- « fation de l'histoire naturelle : confesser librement par qui l'on « a profité, est une chose bénigne, accompagnée d'une noble et « et louable erubescence [1]. »

Ces sentiments de reconnaissance font honneur à Maurice Hilaret. Les bons Pères qui lui donnèrent l'habit religieux dans un âge si tendre n'eurent point à s'en repentir. Malgré tout, quelque chose nous étonne. Aujourd'hui quand un jeune homme prend le froc à l'âge canonique de quinze ans, on regarde cet acte comme une sorte de témérité, on dit : il ne sait pas ce qu'il fait. Autrefois on jugeait différemment, et nous pourrions citer un couvent, celui d'Auxerre, où l'on donna l'habit à un enfant de

1. Sermon pour le jeudy d'après le 1er dimanche de Caresme, tome I, p. 143 verso, dans *Op. cit.* — Il va sans dire que l'orthographe a été modifiée à la moderne.

Digitized by Google

huit ans ! Cependant la profession religieuse ne suivait pas immédiatement l'année de vêture, on attendait. A quel âge au juste Maurice Hilaret prononça-t-il ses vœux ? Nous n'avons aucune donnée certaine à ce sujet. Jean Landré soutient qu'après la profession sa province de Touraine l'envoya au grand couvent de Paris pour faire ses humanités et sa philosophie. Ses succès furent très brillants. En 1557 il était de retour à Angoulême, il nous l'a dit lui-même. Moréri prétend qu'il fut ordonné prêtre l'année suivante. A 19 ans, c'est précoce, mais dans ce temps-là on voyait des faits plus étranges. Comme le jeune Cordelier voulait conquérir les grades académiques qui dans les quatre grandes provinces de France ouvraient toutes les carrières, il revint à Paris en 1561. Pendant trois ans il étudia la théologie afin de pouvoir enseigner à son tour. Le document qui nous a conservé quelques-uns de ces détails en contient un autre assez bizarre. Le Discrétoire du couvent, après avoir examiné sa double obédience du Général et de son Provincial, l'admet à préparer son cours sur le Livre des Sentences pour l'année 1564, à cette condition, c'est que *ledit Hilaret vive dans ce monastère religieusement et avec son habit religieux. Et ce que les Pères Discrets exigent de ce Père Hilaret, ils l'exigeront pareillement de tous les autres qui seront admis au couvent*[1]. — Maurice Hilaret aurait-il eu une conduite suspecte ? Rien n'autorise à le supposer. Cependant à cette époque il devait y avoir un certain laisser-aller... on était en pleine fureur de protestantisme, et dans ces années de 1560 à 1570 il y eut en France des centaines de Frères-Mineurs massacrés par les Huguenots. Les routes n'étaient pas sûres, et comme les Cordeliers faisaient leurs voyages à pied, il est probable qu'ils se déguisaient pour ne pas être attaqués. Le fait de prendre des habits civils avait dû donner à la longue des allures peu monastiques. Et peut-être dans ce Capharnaüm du grand couvent de Paris, tous ces étudiants venus de tous les coins de la France

1. Hac die 24 Januarii 1561 receptus fuit Magister Mauritius Hylaret in discretorio parisiensi cum sua obedientia a sua provincia Turoniae et alia a R^mo Patre Generali Ministro data in congregatione Lugduni pro anno Domini 1564 pro lectura Sententiarum ea tamen lege et conditione quod dictus Hylaret vivat in hoc conventu religiose et in habitu religioso, quod autem de hoc Patre Hylaret dicunt Patres discreti quantum ad modum et ritum religiosum de omnibus aliis suscipiendis volumus observari. Actum die et anno quo supra. *Suivent les signatures :* fr. Milley guard. ; fr. Hugonis ; fr. J. Tillanus ; fr. Volantius ; fr. Bizot. — *Actus Discretorii Magni conventus Parisiensis*, p. 346 (Biblioth. Mazarin., m. 3352.)

Digitized by Google

ressemblaient-ils plus à des séculiers qu'à des religieux. C'est probablement ce caractère cavalier, nous dirions aujourd'hui *américain*, que le vénérable Aréopage voulait proscrire.

Maurice Hilaret était depuis deux ans lecteur à Paris quand un événement assez curieux vint le mettre en évidence. En 1566 la province de Touraine tenait son chapitre triennal à Châteaudun. Plus de deux cents religieux [1] s'y trouvaient réunis. Ces réunions capitulaires étaient toujours un événement dans les villes où elles avaient lieu. Les municipalités les réclamaient plusieurs années à l'avance. Non seulement on y traitait les affaires de la province, mais le public y trouvait son agrément par les grandes cérémonies religieuses qui s'y accomplissaient avec un personnel si nombreux, et surtout il était friand des joutes théologiques qui se faisaient entre les religieux des différents Ordres établis dans la localité. Depuis l'apparition de l'hérésie, les polémiques avaient repris de plus belle, et alors c'était principalement avec les novateurs qu'on discutait. Maurice Hilaret assistait à ce chapitre, nous ne savons en quelle qualité. Il avait 27 ans. Un ministre de la nouvelle religion, Godet, se présenta pour établir ses faux dogmes. Le jeune moine lui répondit et le convainquit si bien de fausser les textes de l'Écriture que les femmes et les enfants s'en moquaient dans les rues et le traitaient de jongleur. On en fit même le proverbe : *Comme Godet tu en abuses.* — Vingt-cinq ans plus tard un admirateur d'Hilaret chantait son succès en ces vers :

. . . . . .

Là ce sot de Godet qui fait en l'Écriture

1. Le chiffre de 200 surprend au premier abord. En réfléchissant bien, il paraît justifié. Il faut premièrement compter le ministre-provincial et ses quatre définiteurs, puis les cinq custodes avec probablement les discrets de leurs cinq custodies, les gardiens des 36 couvents de la province avec le discret envoyé par le chapitre de chaque couvent pour porter ses doléances. Ce qui revient déjà à près d'une centaine pour peu qu'on admette trois discrets par custodie. En dehors de ces vocaux il faut mentionner les sénateurs inamovibles, ex-provinciaux, lecteurs-jubilés, docteurs, ceux qui ont rempli des charges à Rome dans la Curie généralice ou qui ont été commissaires sur certaines provinces. Tous sont vocaux perpétuels. Peut-être même que les confesseurs des monastères de moniales et les chapelains des princes ont droit de suffrage. N'oublions pas non plus les religieux du couvent où se tient le chapitre, leur nombre peut varier entre trente et quarante. Ajoutons à cela un élément considérable à cette époque et dont l'invention des chemins de fer a aujourd'hui presque aboli l'industrie : les *convers socii*. Tous les prélats, docteurs et prédicateurs avaient leur *socius* qui portait le bagage, faisait la quête, s'occupait du matériel pour l'*Intellectuel* qu'il accompagnait. Le chiffre de 200 dans un chapitre des quatre grandes provinces de France n'a donc rien d'exagéré. Tous n'étaient pas électeurs, mais faisaient nombre.

Digitized by Google

L'entendu, sera peint d'une sotte peinture :
Jà je le vois moqué, jà je vois un chacun
Lui faire la huée aux rues de Châteaudun,
Je le vois barbouillé, et jà la populace
De femmes et d'enfants son habit lui tirasse.
Gros asnier, qui faisant du docteur de la loi,
Voulait ou bien te vaincre, ou s'égaler à toi,
Mais ayant détourné discrètement sa ruse,
On fit ce quolibet, que *Godet en abuse* [1].

Après ce triomphe qui eut du retentissement, Charles IX voulut le voir. Il exposa en résumé devant le roi et le cardinal de Lorraine le thème de la controverse. Depuis lors le monarque le tint en grande estime.

Le Lecteur qui s'était révélé polémiste rentra dans son couvent pour continuer ses cours et se préparer à la maîtrise en Sorbonne. Quatre ans plus tard, en 1570, il recevait le bonnet de Docteur. Peut-être n'avait-il pas attendu ce suprême honneur pour se lancer dans la prédication pour laquelle il manifestait de si remarquables talents. C'est d'ailleurs la vocation spéciale de son Ordre. Nous le voyons prêchant le carême à Cognac, Paris, Blois, Angers, Evreux, etc. Jean Landré nous dit qu'il n'y a pas une ville de France tant soit peu importante qui ne l'ait entendu au moins une fois. Et à son départ c'était deuil et chagrin parmi les habitants.

Son zèle ne se borne pas à la France. Il va en Flandre et prêche à Anvers les fêtes de la Pentecôte. Pendant trois jours il expose avec un succès toujours croissant la mission du Saint-Esprit sur la terre et sa procession du Père et du Fils. En 1571 il est à Rome, à l'occasion sans doute du 117e chapitre général qui se tenait cette année-là dans la Ville Éternelle. Selon son habitude il prend une part très brillante aux thèses théologiques de cette imposante réunion. Le pape S. Pie V l'accueille avec beaucoup d'affection et lui permet de lire tous les livres des hérétiques, ce qui, observe Jean Landré, à ma souvenance, a été accordé à bien peu de théologiens. Il ajoute : Je ne sais pas si dans tous les pays où il passa, le peuple eût rendu plus d'honneurs à un autre docteur qu'à notre Hilaret.

1. N. de la Rue, tourangeau, dans *Tombeau du Vénérable Père en Dieu Maurice Hylaret*. Orléans, Saturnin Hotot, 1592, 84 p.

Digitized by Google

L'Espagne ne fut point privée de sa parole ardente. Ce n'est point un chapitre général qui l'amena dans ce pays, mais le désir de visiter le tombeau de l'apôtre S. Jacques à Compostelle. Il passa par Tolède, soutint des controverses sur des sujets très épineux devant une magistrale assemblée de docteurs. Comme toujours, il s'en tira à merveille. C'était en 1583.

Dans toutes ces courses il était accompagné par frère Antoine Gallucier, moine vertueux et candide. Pendant trente ans il fut son inséparable. On n'aurait pas pu trouver un socius plus fidèle et plus dévoué dans tout l'Ordre. Cet éloge nous en dit beaucoup sur le caractère de Maurice Hilaret. S'il n'avait pas été l'enchanteur qu'on nous dépeint, comment se serait-il attaché pendant tant d'années ce compagnon si précieux ?

La province de Touraine l'élut pour son prélat majeur au chapitre d'Orléans le 8 juillet 1584 [1]. Il avait alors quarante cinq ans. Avait-il déjà occupé quelque charge dans l'Ordre ? Rien jusqu'ici ne l'a fait découvrir. D'après les quelques indices qui nous restent sur le grand orateur, il devait être de famille au couvent d'Orléans depuis environ une quinzaine d'années. Une circonstance contribua à l'y attacher. Philippe Picard, Cordelier du couvent de Meung-sur-Loire, avait été pendant dix ans le fléau de l'hérésie dans la ville d'Orléans. Par ses vibrantes prédications il avait tenu en respect les Huguenots et défendu la foi catholique. Le 27 décembre 1571 il mourait frappé d'apoplexie au milieu de son sermon dans l'église du couvent. L'évêque, Mathurin de la Saussaye, privé d'un si excellent prédicateur, voulut en substituer un autre à sa place. Son choix s'arrêta sur fr. Maurice Hilaret. A partir de cette époque il s'intitulera *Ecclesiastes Aurelianensis*. A notre avis cet *Ecclesiastes* doit correspondre à la fonction de *Théologal*, poste créé récemment par le concile de Trente et qui consistait à annoncer la parole de Dieu tous les dimanches et fêtes dans chaque église cathédrale. A ce moment il n'était guère possible de trouver dans les chapitres un chanoine qui pût s'en acquitter avec la compétence requise. C'est pourquoi les évêques durent pendant longtemps prendre leur Théologal dans les Ordres mendiants.

1. Fr. de Gonzaga, *De origine et progressu Seraphicæ Religionis*, Romæ, 1587, in-fol. p. 681.

Digitized by Google

Vingt ans durant [1] Maurice Hilaret occupera les chaires d'Orléans avec un succès qui ne se démentira jamais. Notons en passant l'oraison funèbre de Jean de Morvilliers, ancien évêque de cette ville, mort à Tours le 23 octobre 1577, oraison qu'il prononça à la cathédrale de Sainte-Croix cinq jours après, fête des SS. Simon et Jude.

Jusqu'alors l'orateur des Orléanais n'avait eu qu'à prêcher la bonne doctrine et à confondre l'hérésie. La situation va changer. Le roi de France, Henri III, inspirait des inquiétudes aux catholiques. Au lieu d'être « l'évêque du dehors » selon la tradition monarchique, il semblait favoriser l'erreur et donner des gages aux huguenots. Une SAINTE UNION pour sauvegarder les intérêts de la religion et du trône, avait pris naissance en Picardie et s'était rapidement répandue dans le royaume. Le clergé, les religieux et les Frères-Mineurs en particulier s'étaient fait partout les promoteurs de la LIGUE. Les princes de la maison de Guise s'étaient mis résolument à sa tête. Il fallait nécessairement s'organiser en face du danger que l'hérésie faisait courir à l'Église de France. Les plus actifs propagateurs de la Sainte Union étaient sans contredit les prédicateurs qui tonnaient du haut de la chaire contre les novateurs et leurs soutiens [2]. Maurice Hilaret s'attaqua particulièrement à Henri III, le montrant « cruel comme Néron », « hypocrite et trompant le peuple, comme Numa Pompilius. » Le voyez-vous ce débauché, disait-il, avec ses courtisans efféminés, ses *mignons!* Il ne prendra pas conseil d'hommes sages et prudents, comme Roboam il n'écoutera que de jeunes étourdis. Ah! il prétend que le royaume lui appartient par droit de naissance? Mensonge, erreur, un seul est né roi, Jésus-Christ. Tous les autres ont été constitués rois par la nation. Et quand la nation juge à propos de leur retirer le pouvoir, elle ne fait qu'user de son droit. Henri de Valois ne prend pas le parti de la religion catholique, il accorde des privilèges aux huguenots, qu'il soit déchu du trône!

1. Ce terme de 20 ans ne doit pas être pris d'une façon absolue. Il est bien certain que lorsque Maurice Hilaret faisait son pèlerinage à Compostelle, il ne prêchait pas à Orléans. En ce temps-là comme aujourd'hui il y avait des *vacances*. D'ailleurs nous savons par J. Landré, que pendant ses maladies (et probablement ses absences forcées) il se faisait remplacer en chaire par fr. Jean David, gardien des Cordeliers de Tours qui était dans les mêmes idées que lui. Ce religieux lui succéda en 1592 comme *prédicateur ordinaire* d'Orléans.

2. Labitte, *De la démocratie chez les Prédicateurs de la Ligue*. Paris, 1841.

Digitized by Google

C'est dans ces termes violents que le Cordelier haranguait son auditoire. Le roi fut ému de tels discours. Il fit venir le moine au palais en compagnie d'un autre ligueur, Hugues Burlart. Maurice Hilaret l'intimida-t-il par son intrépidité ? Nous ne savons. Toujours est-il qu'Henri III renvoya Hilaret et fit enfermer Burlart. Le duc d'Epernon, un *mignon* du roi, lui dit indigné : Tous les deux sont des prédicateurs factieux, vous auriez dû renvoyer celui-ci et mettre le Cordelier en prison [1]. Cela se passait en novembre 1587.

La popularité d'un homme porte toujours ombrage. Les protestants ne pouvaient souffrir la sympathie universelle dont les Orléanais entouraient leur orateur. Ils gagnèrent les officiers du roi et firent publier dans les rues de la ville qu'un édit en date du 30 décembre 1587 prescrivait aux prédicateurs « le silence en matière d'État. » Ordre fut donné à Maurice Hilaret de cesser ses discours *politiques*. A cette interdiction s'ajoutèrent des propos obscènes, des couplets orduriers que les novateurs triomphants allaient chantant contre le Cordelier. Lui ne s'émut pas outre mesure de ce nouvel orage, il savait que la fonction de prédicateur est une grande dignité où il faut s'attendre à supporter beaucoup de jalousie et de malveillance pour le nom de Jésus. Quand parfois sa nature humaine se sentait troublée par tous ces bruits, il se disait à lui-même : Est-ce qu'à cause des menaces des méchants, je m'abstiendrais de prêcher ? Malheur à moi si je ne parle pas, *Væ mihi, quia tacui !* Pas plus aux prédicateurs qu'aux évêques il n'est permis d'abandonner le troupeau confié à leurs soins pour fuir les mauvais traitements des hérétiques. La vérité de l'Évangile n'a-t-elle donc pas par elle-même assez de force pour déjouer les ruses et les ambiguïtés de l'erreur ? Pour ce qui concerne « les matières d'État » on n'a pas le droit de dissimuler la vérité, peu importe l'opposition *indécente* des puissants du jour !

Telle était l'énergie de caractère de ce franciscain. Aussi bien reprenait-il publiquement les vices de tous et de chacun avec une liberté vraiment apostolique, sans crainte aucune.

Lorsque Henri III fit traîtreusement assassiner les Guises au château de Blois en 1588, il y eut dans le peuple redoublement

1. J. Landré, *Op. cit.* — *Entrevue entre Henri III et M. Hilaret, nov. 1587*, dans la *Coll. Dupuy* à la *Bibl. Nat.*, n. 87, p. 226.

Digitized by Google

de colère contre le tyran. Les catholiques pleurèrent les chefs de la Ligue. Un historien d'Orléans, Le Maire, parle des « pompes « et oraisons funèbres faites à la mémoire des princes de Guise, « même que dans l'église des Cordeliers d'Orléans à main droite « en entrant proche le maître-autel, l'on fit tailler dans la muraille « deux images de bas-relief se jetant hors du plan, étant peintes « en face avec clarté, représentant le cardinal et duc de Guise. « Parce que les vieilles femmes et enfants commençaient à les « révérer et honorer comme s'ils étaient saints, y faisant baiser « leurs chapelets ; les officiers de la justice les firent ôter [1] » (1589).

Henri III tombait à son tour sous le poignard d'un fanatique, le 1er août 1589. L'héritier du trône était Henri de Bourbon, roi de Navarre, hérétique relaps. La France catholique ne voulait à aucun prix d'un prince huguenot et excommunié. On connaît les horreurs du siège de Paris. Les habitants pressés par la famine étaient excités en sous-main à se soumettre au Béarnais. Maurice Hilaret pour leur donner du courage prêchait qu'il fallait plutôt souffrir mille morts que de songer à faire la paix avec les ennemis jurés de Dieu. Pas de commerce avec les hérétiques, disait-il, on ne doit avoir aucun rapport avec eux ! Ses véhémentes exhortations ne contribuèrent pas peu à l'héroïque endurance des Parisiens.

Pourtant la cause du roi de Navarre gagnait de plus en plus ; ses victoires successives à Arques et à Ivry, ses reparties pleines d'à-propos, sa générosité devenue proverbiale lui conciliaient bien des cœurs. Les magistrats d'Orléans se laissèrent gagner, eux aussi, et persuadèrent secrètement au peuple de se tourner du côté d'Henri de Bourbon. Hilaret l'apprend, et bien que retenu à l'infirmerie par une grave maladie il saute aussitôt de sa couche, se rend à l'église Saint-Pierre, monte en chaire quoique péniblement, et, comme autrefois le prophète Élie reprochant aux Israélites leur incroyable légèreté, il se met à vociférer : *Jusques à quand clocherez-vous entre deux partis ?* Par cette impétueuse sortie il ranime le peuple déjà fortement ébranlé par les mauvais conseils, relève son espérance, et la foule se retire avec de tout autres sentiments. Un seul discours suffit à ramener les esprits

1. Le Maire, *Histoire et antiquitez de la ville d'Orléans*. Orléans, 1648. In-fol. Ire part. p. 281.

Digitized by Google

depuis longtemps importunés par les paroles séductrices des opportunistes.

Il connaissait trop le cœur humain pour savoir que les paroles ne suffisent pas pour retenir le peuple dans le devoir. Pour combattre un ennemi qu'on coudoie tous les jours, il faut de l'organisation et une forte discipline. De concert avec quelques vaillants catholiques, il fonda une association active pour défendre la foi menacée par l'union avec les Royalistes, partisans du Béarnais. Laissons un historien orléanais nous dire de quel œil les adorateurs du Soleil Levant virent l'entreprise du moine ligueur. « Durant ces troubles, quelques habitants d'Orléans, poussés d'un « zèle qui n'était point selon la science, formèrent une certaine « confrérie qu'ils appelaient du Saint Nom de Jésus, pour s'unir « mieux par ensemble et se fortifier les uns les autres à défendre « la Religion catholique. Frère Maurice Hilaret, religieux Cor- « delier, célèbre prédicateur de son temps, était le principal auteur « et directeur de cette nouvelle dévotion établie sans autorité « légitime, étant contredite par l'évêque et par tous les plus sages « et judicieux du clergé, d'autant que sous prétexte de religion « elle tendait insensiblement à une espèce d'anarchie contraire à « l'État et au bien de la République.

« Ceux qui s'enrôlaient en cette confrérie, qui se nommait « aussi du petit Cordon, faisaient serment d'obéir en tout et par- « tout à leurs supérieurs, et s'assembler en quelque lieu que les « dits supérieurs aviseraient être bon, soit de jour, soit de nuit, « et avec armes, pour exécuter promptement leurs commande- « ments, sans épargner ni leurs moyens ni leurs vies, et sans par- « donner à qui que ce fût, pères, frères, sœurs, parents, amis et « alliés ou autres de quelque qualité ou condition qu'ils fussent, « qui opposeraient à la cause de Dieu, et à la conservation et « avancement de la Religion catholique, apostolique et romaine. « — Cette confrérie avait été établie à Orléans à l'imitation « d'une autre semblable érigée à Paris en l'église de St-Gervais « et St-Protais et en quelques autres églises, et parut en ses « commencements avec ferveur sous un spécieux prétexte de la « défense de la Religion catholique. Mais comme il est dit dans « l'Évangile que *toute plante que n'a pas plantée le Père Céleste* « *sera arrachée*, aussi cette société des gens poussés d'un zèle « indiscret et qui méprisaient l'autorité des prélats et des magis- « trats ne subsista pas longtemps. — Ils composèrent au com-

Digitized by Google

« mencement un corps assez considérable, firent diverses assem-
« blées de dévotions et processions en l'église des Cordeliers, et
« contribuèrent de leurs facultés pour l'entretien de leur dessein.
« Les riches et aisés donnaient deux écus d'entrée, et la huitième
« partie par mois ; les simples bourgeois devaient bailler demi
« écu d'entrée, et la huitième partie aussi par chacun mois, et les
« autres qui avaient peu de moyens ne donnaient que quinze
« sols d'entrée, et douze deniers par mois. Ceux qui étaient du
« tout pauvres et néanmoins reconnus pour bons catholiques par
« les députés que cette confrérie avait en chaque quartier de la
« ville, étaient enrôlés gratuitement en la même confrérie, quand
« ils s'y présentaient, pourvu qu'ils fussent prêts d'exposer leur
« vie pour la cause de Dieu et la défense de la vraie religion.

« Cette confrérie se proposait une bonne fin, et de mauvais
« moyens pour y parvenir. Elle se contrariait et contredisait
« elle-même : au commencement de ses statuts qui furent impri-
« més à Paris et à Orléans l'an 1590, elle faisait profession de
« vivre sous l'obédience du pape, de l'évêque diocésain et des
« autres fidèles supérieurs ecclésiastiques, du roi très chrétien,
« du duc de Mayenne, son lieutenant-général, et des princes et
« seigneurs de la sainte union. Et non seulement dans son progrès
« elle faisait le contraire de ce qu'elle promettait, mais aussi dès
« son commencement elle faisait paraître sa mauvaise foi, usant
« de ces termes et des autres *fidèles supérieurs ecclésiastiques*, pour
« s'excuser quand elle n'obéirait pas à ceux qu'elle ne jugerait
« pas être fidèles, c'est-à-dire qui n'épouseraient pas son parti...
« Cette prétendue confrérie fut aussi peu après dissipée par la
« mort de son principal auteur Frère Maurice Hilaret [1]. »

Remarquons que pour l'historien Guyon « le roi très chrétien », c'est le futur Henri IV, ce n'était pas celui des ligueurs. Le docte ecclésiastique n'est pas de la génération qui a connu la Ligue. Lui et ceux de son temps ne voient qu'une conjuration antipatriotique dans « cette confrérie du petit Cordon, de laquelle « s'aidait le roi d'Espagne pour savoir et favoriser les plus con-
« jurés ; mais les plus notables et bons habitants s'opposèrent et
« résistèrent à cette confrérie qui fut désavouée par M. de l'Au-
« bespine, évêque d'Orléans, MM. du clergé et des principaux

1. *Histoire de l'Église, ville et université d'Orléans*, par M. Symphorien Guyon Orléanois, prestre, docteur ès droicts, curé de la paroisse de S. Victor d'Orléans. A Orléans, chez Maria. Paris, 1647, in-fol., p. 443.

Digitized by Google

« officiers de la ville [1] ». — Nous ne prétendons pas justifier tout ce qu'a fait la Ligue, elle a eu des excès regrettables ; il ne faut pas oublier non plus que si un parti, chrétien et national comme celui-là, veut vivre et arriver à un but, il doit se défendre énergiquement contre ses adversaires.

Guyon continue ses déolances : « Notre évêque Jean de l'Au-« bespine [fut] notoirement et notablement offensé par les entre-« prises et les paroles [de Frère Maurice Hilaret] tant en cette « prétendue confrérie du Nom de Jésus, de laquelle il a été « parlé ci-dessus, comme en plusieurs autres occasions. Car en ce « temps quelques prédicateurs étrangers réfugiés à Orléans, « abusant avec une véhémence et licence du pouvoir qu'ils « avaient de parler en public, pour exhorter le peuple faisaient « des invectives contre ce bon évêque, et contre les curés et « autres bons prédicateurs de la ville, appelant chiens muets qui « ne pouvaient aboyer, et disant semblables injures, ajoutant « qu'il n'y avait que quelque peu de bons prédicateurs qui étaient « les vrais mâtins de la bergerie, entendant parler de ceux qui « fomentaient le parti de la confrérie du Nom de Jésus, et publiant « hautement qu'il n'y avait que ceux qui étaient de la dite con-« frérie qui fussent gens de bien et catholiques zélés. Bref, ces « prédicateurs indiscrets ne pouvant être contenus dans leur « devoir par les avertissements de l'évêque, il fut contraint de « leur défendre la prédication. Après cette défense ils ne délaissè-« rent pas d'exciter le peuple contre l'évêque et le clergé, et ému-« rent tellement la populace insolente parmi laquelle il y avait « plusieurs femmes, qu'ils s'envinrent tous à la foule au logis de « l'évêque, lequel averti de cette sédition se sauva par un jardin « qui était prochain dans la maison de Charles de Baillon, cha-« noine et archidiacre de Beaugency. Plusieurs de ces mutins « furent pris et mis en prison, quelques-uns furent condamnés au « fouet, les prédicateurs séditieux furent chassés de la ville, et « ainsi la paix fut rendue aux Orléanais [2]. »

Encore une fois, c'est le langage d'un historien qui écrit au début du règne de Louis XIV. La théorie de « la monarchie de droit divin » qui commençait à se faire jour était inconciliable avec l'idée traditionnelle que la Ligue voulait faire prévaloir, sa-

1. Le Maire. *Op. cit.*, p. 218, 282.

2. Guyon, *Op. cit.*, p. 448. — C. Sausseyus, *Annales ecclesiæ Aurelianensis*. Parisiis, 1615, in-4°, p. 686, 687.

Digitized by Google

voir : « l'élection populaire à l'avènement d'une nouvelle dynastie. » Pour les partisans du régime en vigueur les Ligueurs n'étaient que des factieux. Les sages et les prudents ce sont ces opulents prélats, ces gros bénéficiers, ces abbayes bien rentées qui refusèrent de faire cause commune avec les moines mendiants et le peuple. Dans ces temps de foi et d'indépendance on comprend l'indignation qui devait saisir les âmes chrétiennes à la vue de la désertion de leurs chefs naturels s'efforçant d'enrayer le mouvement sauveur, uniquement pour ne pas compromettre leurs précieux intérêts !

On reprocha amèrement à Maurice Hilaret ses violentes invectives contre les évêques du parti d'Henri de Navarre. Il répondait : ce n'est pas les bons évêques que j'attaque, mais les mauvais pasteurs qui mènent leur troupeau au loup ravisseur. Les pires ennemis de l'Église, ce ne sont pas tant les huguenots, ceux-là sont au moins des adversaires déclarés. Mais ces catholiques tièdes, hésitant dans la foi, je les compare aux Samaritains qui après la transmigration d'Israël servaient le diable et le Bon Dieu ! Ce sont de nouveaux Manichéens !

Par contre, quelle tendresse pour le bon peuple catholique ! Comme toujours, les gros repus méprisaient « la sainte plèbe de Dieu. » L'audacieux Cordelier se chargeait d'être son vengeur. Le peuple vaut mieux que vous, disait-il aux graves opportunistes, vous lui reprochez d'être sans vertu, ah ! puissiez-vous en avoir autant ! Le peuple chrétien qui se soulève pour sa foi est comme les Hébreux et leurs enfants qui acclamaient Jésus assis sur l'ânesse à son entrée dans Jérusalem ; tandis que vous, vous ressemblez aux pharisiens et aux princes des prêtres qui voulaient faire taire la foule..., et dans leurs conciliabules secrets ils machinaient la mort du Christ, les scélérats !

Quel fut le résultat pratique de la Ligue orléanaise ? Aux yeux des historiens de la Royauté elle ne servit qu'à mettre la division dans la ville. Ils ne nous ont conservé que le souvenir des rixes qui éclatèrent entre Royalistes et Ligueurs, comme celle du 17 août 1591 « où fut tué le sieur Stamples. » Ils n'ont pas manqué de signaler contre les associés du Petit Cordon « le règlement « général fait au conseil d'état tenu à Laon le 22 novembre 1591... « par lequel règlement est dit qu'il n'y aurait autres confréries que « celles reçues et approuvées par l'Église [1]. » — Tout est bon

1. Le Maire, *Op. cit.*, p. 282.

Digitized by Google

contre des vaincus ! — Nous, nous dirons que la Ligue contribua fortement à la conversion d'Henri IV. Elle lui montra que la France n'était pas mûre pour l'hérésie, et au lieu d'adapter la France à ses idées, c'était lui qui devait s'adapter aux idées catholiques de la France. Elle révéla les trésors d'énergie et de résistance chrétienne que recélait la masse du peuple[1]. Et nous n'hésitons pas à ajouter que si le haut clergé avait été aussi intransigeant que les moines ligueurs, Henri IV n'aurait point fait de concessions à son ancien parti, la sentine protestante aurait été détruite comme l'aspic dans son terrier, nous n'aurions pas eu cet « état dans l'État, » cause continuelle de troubles, qui est parvenu aujourd'hui à réduire le catholicisme à sa merci, et demain l'expulsera des églises de ses pères !...

Pauvre Hilaret ! on comprend que ses derniers jours furent empoisonnés par des ennuis de toute sorte. Il fut accusé d'ambition lui qui avait plusieurs fois refusé les dignités ecclésiastiques pour rester dans la simplicité de son état. On lui reprocha de chercher à enrichir ses partisans, lui qui professait tant de dédain pour les biens de ce monde. — Les pondérés disaient : Quel malheur de briser ainsi une si belle carrière ! Il serait mort deux ans plus tôt qu'il aurait été enseveli dans l'apothéose ! Voilà ce qu'on gagne à faire de la politique ! — Ceux-là (et ils sont de tous les temps) n'entendaient rien aux ardeurs ds cette âme apostolique, ils n'avaient pas compris le mal effroyable qu'entraîne l'hérésie. Jean Landré nous parle des nombreux pécheurs qu'il ramena dans le bon chemin, des désespérés et des timides qu'il soutenait de la vaillance de sa foi. Sa porte était toujours ouverte aux catholiques qui venaient lui demander conseil. La cellule franciscaine était accessible aux grands et aux petits. Jamais le bon Père ne s'impatientait même contre les indiscrets qui abusaient de son temps. Il était rare qu'il remît au lendemain une réponse attendue, tant il avait à cœur de satisfaire tout le monde, *maxime domesticos fidei*, selon la parole de S. Paul.

Le grand orateur n'était pas accablé par l'âge ; quand il mourut

1. C'est à partir de cette époque que l'on constate une entente générale quoiqu'implicite dans toutes les hautes sphères de la société, pour museler les fauves catholiques qui ébranlaient le désert du rugissement de leurs voix et jetaient l'alarme dans le camp de Dieu. *Et clamavit leo : super speculam Domini ego sum, stans jugiter per diem ; et super custodiam meam ego sum, stans totis noctibus.* Is., XXI, 8. Seuls les hétérodoxes eurent le droit de tout dire et de tout faire. — Nous en sommes bien punis !

Digitized by Google

en 1591 il n'avait que 52 ans. Malgré son indomptable courage il se sentait miné par le chagrin, et aussi, disons-le, par la calomnie [1]. Ces deux dernières années avaient été un surmenage effrayant, et au bout de tant de luttes il sentait son œuvre péricliter. Dans ces heures de profond découragement il songeait à quitter la France, à se retirer dans des pays catholiques comme l'Italie ou l'Espagne, pour ne pas être témoin de la ruine religieuse de sa patrie. Ne soyons point trop sévères pour lui, le prophète Élie passa autrefois par les mêmes phases d'abattement, et il attendait la mort sous le genévrier du désert. La mort qui ne frappa point le solitaire du Carmel vint appeler le moine ligueur d'Orléans. Il fut peu de jours malade. Le fidèle Jean Landré l'assista dans ces derniers instants, c'est lui qui récita les psaumes de la pénitence à côté du moribond. Après une douce agonie le vaillant lutteur rendait son âme à son Dieu, le 30 décembre à l'aurore.

La ville d'Orléans apprécia la perte qu'elle venait de faire. Elle tint à rendre un hommage solennel à celui qui l'avait édifiée pendant tant d'années. Le compte-rendu de ses funérailles nous a été conservé. Le voici : « ... Ainsi le trentième jour de décembre « 1591, étant décédé de très heureuse mémoire, notre maître « Hilaret, personnage (que je puis dire sans ennui) digne d'une « éternelle louange pour son zèle à la Religion catholique, apos- « tolique et romaine, son savoir admirable et son travail incroya- « ble : Messieurs d'Orléans, tant de l'Église, de la Justice, que du « corps de ville, entretenant la trace des anciens chrétiens, se sont « essayés rendre une singulière piété, affection et devoir à ses « funérailles, honorant autant qu'ils pouvaient la souvenance de « ce grand homme, laquelle doit servir de miroir à ceux de son « Ordre et de sa profession. Après donc qu'il eut rendu son âme « au ciel, ses vénérables frères revêtissant son corps de ses reli- « gieux habits, et l'ornant de son bonnet doctoral, lui laissant la « face découverte, lui baillant le psautier en la main, l'exposèrent « au milieu de l'Église près de 24 heures, à la vue de tout le « peuple qui à peine pouvait contenter son œil larmoyant, et qui « même le considérant, le pensait à tout coup voir respirer.

» Le premier jour de janvier 1591, fut levé de ladite église de « son couvent, et porté en l'église cathédrale de Sainte Croix, et

1. Calumnia conturbat sapientem et perdet robur cordis illius. ECCL., VIII, 8.

Digitized by Google

« passant par la grande rue et par les carrefours de la porte « Renard, et Martroy, fut rapporté en l'église de son dit couvent.

» En cet honorable convoi assista Révérend Père en Dieu « Messire Jean de l'Aubespine, évêque d'Orléans, accompagné de « messieurs les chapitres de Sainte-Croix, S. Aignan, S. Pierre « Empont, S. Pierre Puillier, S. Auy, et curés des paroisses de « ladite ville. Assistaient le Révérend Abbé de S. Mesmin, le « vénérable Prieur de la Trinité, les religieux de S. Euverte, les « religieux de S. Samson, les quatre Ordres des mendiants et les « enfants de l'aumône, portant les torches et luminaires couvertes « des armoiries et devises dudit Défunt. Le corps était porté par « six religieux, savoir deux Jacobins, deux Augustins et deux « Carmes.

» Messieurs les Lieutenant général, Lieutenant criminel, et les « deux plus anciens conseillers du siège présidial de ladite ville, « portaient le poële sur lequel reposait le corps.

» Devant lequel marchait le doyen de l'église Sainte-Croix « qui officiait ce jour-là à la mémoire du défunt.

» Assistaient Messieurs les Maire et échevins, et tout le conseil « de ladite ville. Assistaient beaucoup de messieurs de la justice. « Assistaient beaucoup de notables Seigneurs, gentilshommes et « signalés capitaines. Assistaient par ordre les confréries de tous « les métiers de la ville, les confrères tenant chacun un cierge en « main, armorié des marques d'icelles confréries. Et si en un mot « je vous pouvais représenter toute ladite ville d'Orléans, j'ose- « rais bien dire qu'à peine resta-t-il personne qui n'y assistât. « Occasion que ce jour-là les portes furent fermées, chacun vou- « lant accompagner le dit convoi.

» Or, ayant été avec toute cette pieuse et catholique pompe « rapporté en sa première place, après les prières accoutumées « en la sainte Église : Monsieur notre Maître Renard, religieux « de l'Ordre de S. Dominique, docteur en théologie et prédica- « teur ordinaire de cette ville d'Orléans, fait l'oraison funèbre « sur la vie et actions dudit défunt, laquelle finie, le corps fut « inhumé.

» Et le lendemain avec la même assistance, messieurs de Sainte- « Croix et de S. Aignan, firent le service dudit défunt où mon dit « sieur le Doyen célébra la messe, à l'offerte de laquelle fut faite « autre oraison funèbre par notre maître Fleury, docteur en « théologie et prieur des Jacobins de ladite ville. Et furent faites

Digitized by Google

« par l'espace de huit jours mêmes services et oraisons funèbres, « à savoir deux par notre dit maître Renard, et deux par notre « dit maître Fleury. Et depuis ont été neuf autres oraisons funè- « bres prononcées par le vénérable Père Hugues de la Ruelle, « religieux Minime de l'Ordre de Monsieur S. François de Paule, « lequel pour lors était réfugié de la ville de Chartres, en cette « ville d'Orléans. Et on continue souventes fois par les prières des « confrères des métiers de cette dite ville plusieurs autres en di- « verses églises, tant pour inciter à prier Dieu pour l'âme dudit « défunt, que (contentant le peuple si affectionné) à rendre la mé- « moire éternellement gravée aux cœurs des gens de bien et catho- « liques. Et depuis, sur le trépas dudit Père Hilaret honoré non « seulement de plusieurs vers grecs, latins et français bâtis sur le « champ; mais aussi d'une harangue latine ici contenue et récitée « par M. Landré, docteur en médecine, et médecin de Monsei- « gneur le Duc de Mayenne.

» Et tant a été l'amour et l'honneur qu'un chacun porte aux « vertueux travaux dudit notre maître Hilaret, que plusieurs « braves esprits, tant de ladite ville d'Orléans, que d'autres lieux « voire même des nations plus lointaines et reculées, ont, pour « avoir tant saintement et sincèrement ouï annoncer la parole de « Dieu audit défunt Hilaret, consacré en sa mémoire leurs gen- « tilles inventions à la postérité, ainsi que pourra voir le catholi- « que lecteur [1] ».

En effet, 38 poètes dont 20 originaires d'Orléans ont improvisé leurs stances sur la tombe de l'éloquent Cordelier. Le recueil qui les contient fut achevé d'imprimer le 17 février 1592, preuve que l'inspiration fut rapide. Nous ne citerons aucune de ces compositions, l'espace nous manque et il s'en faut que toutes soient des chefs-d'œuvre.

Les Orléanais ne se contentèrent pas de funérailles pompeuses et d'éloges en prose et en vers, quelques-uns, paraît-il (c'est du moins ce que raconte le chroniqueur Pierre de l'Estoile), poussés d'un zèle excessif, en firent *un saint et un compagnon de saint Paul, et en vinrent à une telle impudence que de dire que ce beau Père faisait dans le ciel la Trinité seconde avec les deux Guises* massacrés à Blois. Ce qu'il y a de certain c'est que ses admirateurs

1. *Tombeau du Vénérable Père en Dieu Maurice Hylaret.* Orléans, Saturnin Hotot. 1652. In-8° de 84 p.

Digitized by Google

résolurent de perpétuer sa mémoire par un monument en bronze. Un orateur du XVIIe siècle y fait allusion dans le passage suivant : « Que Calvin sous le spécieux prétexte de réforme, « sème ses faux dogmes en France, qu'il brigue la protection « des couronnes, qu'il s'insinue dans les palais des princes, « qu'il surprenne la faible crédulité du peuple, François suscite « un Matathias, jaloux du zèle de la loi de ses pères, Maurice « Hilaret qui, muni du bouclier de la foi, et de cette divine « *parole, plus perçante qu'une épée à deux tranchants*, poursuit le « loup meurtrier, l'empêche de glisser son poison dans la « capitale de ce royaume, et d'infecter les lieux circonvoisins. « Vous savez quels furent les exploits évangéliques de ce héros « religieux, pieux citoyens d'Orléans ! qui érigeâtes en sa mé- « moire une statue d'airain [1]. »

Le même honneur avait été rendu quelques années auparavant à Philippe Picard. Ces deux célèbres prêcheurs dormaient près l'un de l'autre leur dernier sommeil. Il était écrit dans leur destinée qu'ils n'auraient même pas la paix dans leur tombeau.

On était à un tournant de l'histoire. La conversion d'Henri IV, la prospérité matérielle que son règne apporta à la France firent promptement reléguer la période de la Ligue dans le domaine des faits regrettables. Quelque temps après son sacre, le roi vint même visiter sa bonne ville d'Orléans, fit des largesses et s'efforça de réparer les malheurs des guerres précédentes. La chronique ne dit pas s'il fut reçu au couvent des Cordeliers. Mais sur ces entrefaites un nouveau souffle de vie religieuse remuait la famille de Saint-François. A l'agitation tumultueuse de ces dernières années une réaction de solitude et de recueillement s'imposait. Les *Récollets*, nouveau rejeton de l'arbre séraphique, s'épanouissaient sous le regard paternel des papes et la main protectrice des rois. Eux n'avaient pas à se faire pardonner la Ligue. Henri IV les aidait à s'emparer des couvents des Cordeliers, comme les Valois, deux siècles auparavant, avaient favorisé l'expansion de l'*Observance*. En 1611 ils se sont mis en possession du couvent d'Orléans. Gabriel de l'Aubespine, un nouvel évêque qui n'avait pas connu Hilaret, comme *le Pharaon d'Égypte n'avait*

1. Benoit Inard de Candie, *Éloge historique des hommes illustres des trois Ordres de Saint-François*. Paris, 1740, in-8°, p. 81. On lit en note : *Les Annales de l'Académie de Paris font mention du monument que lui érigèrent les Orléanois l'an 1602.*

Digitized by Google

pas connu Joseph [1], ce prélat, disons-nous, pour faire sa cour en haut lieu, persuada aux nouveaux hôtes de détruire les statues des vieux moines. N'y avait-il pas quelque chose d'inconvenant à voir deux mendiants coulés en bronze? Est-ce que le prix que l'on retirerait de la fonte ne serait pas plus utilement employé à réparer le couvent? Et puis, ces représentations provocatrices ne rappelaient-elles pas des temps de fanatisme à jamais odieux? Ces raisons étaient trop convaincantes pour ne pas être adoptées. Les statues tombèrent de leurs bases et la dynastie des Bourbons put régner en paix. Il y avait juste vingt ans que les enthousiastes d'Hilaret avaient chanté :

Vous qui passez par Orléans
Et qui désirez voir le monde,
Si vous êtes un jour léans
Souvenez-vous de voir la tombe
Du docte *Hilaret* qui au monde
Jamais ne rencontra son pair,
Ce fut la langue plus faconde
Que jamais on ouït parler.

Ceux qui en 1612 auraient cherché le monument du moine ligueur, eussent été bien déçus. Les régimes nouveaux ne ratifient pas les *concessions à perpétuité* de ceux qu'ils remplacent. Telle est une des lois des vicissitudes humaines.

Mais il arrive parfois qu'après des siècles d'oubli les petits-fils des méconnus éprouvent le besoin de remuer leurs cendres et d'y chercher d'encourageantes leçons. C'est ce que nous avons fait.

Une dernière citation nous redira tout Maurice Hilaret :

Élie étant ravi sur la nuée
Dedans un char flambant de toutes parts :
Père bénin, se disait Élisée,
Je te supplie, ne m'abandonne pas.
En soupirant disoit : mon père, hélas !
Las d'Israël la coche est demeurée,
Qui du vrai Dieu conduisoit l'assemblée,
Car de chartier ne s'en trouvera pas.

1. *Exod.*, I, 8.

Digitized by Google

Ainsi plorait la ville d'Orléans
Voyant le ciel ravir son bon prophète:
Qui conduira, dit-elle, mes enfants?
Tu leur étois le chartier et charrette.
« Jamais, cité, ne pourroi t'oublier,
« (Lui répond-il) pourvu qu'il t'en souvienne,
« Qu'en te prêchant J'AI ÉTÉ TRÈS ENTIER,
« SANS SUPPORTER JÉZABEL LA VILAINE!

Fr. ANTOINE de Sérent,
des Fr. Min. de la prov. de France.

Digitized by Google

LA SITUATION RELIGIEUSE EN RUSSIE.

(Fin [1]*.)*

SITUATION DU CLERGÉ EN POLOGNE.

Les mesures vexatoires contre le clergé sont nombreuses en Russie, elles le sont encore plus en Pologne. Le gouvernement entrave l'influence du clergé. Un prêtre n'a pas le droit de mettre le pied dans une école. Le zèle est considéré comme fanatisme. Un prêtre zélé était exclu de l'enseignement, noté comme incapable de remplir une fonction.

Nous nous contenterons de rapporter quelques-unes des interdictions édictées par le gouvernement contre le clergé.

Il est défendu d'accepter des candidats au séminaire sans autorisation du gouverneur. (Disposition suprême du 8 novembre 1875).

Il est défendu de recevoir des candidats sans certificat qu'ils ont fait au moins les quatre classes du gymnase (Ordonnance du ministre de l'intérieur, du 24 septembre 1871, N° 1797, communiqué par le général gouverneur de Varsovie le 28 mars 1878, Numéro 399).

On ordonna que les autorités du gouvernement décideraient si un prêtre sera puni au jugement ecclésiastique en tant que fonctionnaire de l'état-civil. (Secrétaire du ministre de l'intérieur, 9 sept. 1877, N° 150.)

On défendit aux évêques la translation de vicaires enseignant la religion dans les écoles sans le consentement préalable du

1. V. *Études Francisc.* Mars 1906.

Digitized by Google

chef de la direction scolaire. (Lieutenant du royaume de Pologne 23 septembre 1871, N° 150.)

Le général gouverneur renouvelle les mêmes dispositions le 24 nov. 1892, N° 2111 — en exigeant le consentement du curateur du district scolaire.

Il est défendu aux prêtres de se mêler des écoles, d'interroger les enfants sur la religion même en dehors de l'école, de critiquer du haut de la chaire l'enseignement soit directement soit indirectement. (Général gouverneur de Varsovie, 15 août 1876, N° 1343.)

On ordonna aux séminaristes nouvellement consacrés, qui n'ont pas encore prêté le serment de fonctionnaire, de ne remplir aucun devoir ecclésiastique sauf une messe basse. Ils ne peuvent dire leur première messe chantée sans avoir une permission du chef de district. (Ministère de l'Intérieur, 12 mars 1886, N° 1210.)

Il est défendu aux évêques de convoquer les prêtres à des retraites spirituelles jusqu'à nouvel ordre. (Le gouverneur général de Varsovie, 26 juillet 1874, N° 778.)

On autorisa, il est vrai, d'appeler les prêtres à des retraites spirituelles pourvu qu'ils ne soient pas plus de 10 ou 12, et cela sous la surveillance personnelle de l'évêque et en avisant préalablement 10 jours à l'avance le gouverneur. (Ibid. 21 juillet 1880, N° 1234.)

On défendit aux évêques de communiquer avec Rome autrement que par l'entremise du département des confessions étrangères au ministère de l'Intérieur. Ils ne sauraient écrire ni recevoir de lettre par un autre canal sous les peines les plus graves. (Département des affaires ecclésiastiques, 18 juillet 1875, N° 35.)

Il y eut relativement à la translation des prêtres des ordonnances directement contraires au droit canonique et limitant l'autorité des évêques sur leurs subordonnés. (La lieutenance royale, développement des paragraphes 13.17.18.19.21.23. de l'ukase suprême du 14 décembre 1865 et du 30 juin 1866. (Nouvelles prescriptions par autorisation suprême du 4 octobre 1864.)

On défendit au peuple de s'engager à la tempérance en renonçant à l'ivrognerie, parce que ce n'est pas dans les intentions du gouvernement qui prendra lui-même les mesures nécessaires.

Digitized by Google

(Commission des affaires intérieures et ecclésiastiques, 11 octobre 1844, N° 7440/93502.)

On défendit aux prêtres sous des peines sévères de créer et de diriger des confréries de tempérance. (Ibidem, 15 novembre et 7 décembre 1844, N° 49845/8536.)

On opposa un refus à la demande des évêques qui sollicitaient la permission de fonder des confréries de tempérance. (Ibidem, 18 juillet 1857, N° 5438/25395.)

On défendit l'introduction de confréries de tempérance. (Ibidem, 9 février 1863, N° 841/2252.)

On défendit de fermer les églises profanées sans une autorisation préalable de l'autorité civile. (Général gouverneur de Varsovie, 14 juillet 1883, N° 1163.)

On enjoignit de tenir dans chaque église un registre indiquant par qui et quand a été commandée une messe funèbre. (Lieutenant du Royaume de Pologne, 8 janvier 1872, N° 16.)

On ordonna que le registre ci-dessus fût rédigé en russe. (Ibid., 7 octobre 1872, N° 1064.)

Une ordonnance suprême confirme, le 22 novembre 1864, les prescriptions relatives aux moines laissés dans les couvents après leur suppression. Elle spécifie au paragraphe 3 le nombre des religieux ou religieuses, qui ne saurait dépasser 14 dans chaque couvent. Le paragraphe 8 permet de combler dans les couvents reconnus, les vides au moyen des couvents non reconnus. Le paragraphe 9 permet de recevoir des novices dans les couvents reconnus. (Journal des lois, volume 63. Édition de 1865, pages 17 à 19) Or, en vertu de décisions spéciales, on s'oppose à ce qu'il soit pourvu aux vacances, on ne permet pas de recevoir de novices et on ferme un à un les couvents qui se trouvent ainsi éteints.

On assigne une pension annuelle de 75 roubles par an aux organistes des couvents et des églises ex-conventuelles (Confirmation suprême du 27 octobre 1864. Ordonnance supplémentaire, paragraphe 19.) Quant aux organistes des paroisses, ils ne reçoivent aucune pension et ne peuvent subsister qu'en mendiant dans leur paroisse. Cette position anormale empêche que des gens capables occupent la place d'organiste, il ne saurait être question de perfectionner le chant et la musique d'église. Sur la demande du gouverneur de Loniza du 22 février 1868, on ordonna que tout ecclésiastique qui viendrait remplir une fonction dans

Digitized by Google

ce gouvernement ait à se présenter dans les 3 jours au chef du district. (Le directeur des affaires ecclésiastiques des confessions étrangères, 30 mars 1868, N° 1141.)

Il est défendu aux évêques de donner un avancement régulier aux ecclésiastiques de leur diocèse sans une autorisation préalable des autorités civiles. (Le Lieutenant du Royaume de Pologne, 30 juin 1866, en conformité d'un ukase suprême du 11 décembre 1865.)

La même prescription se trouve dans un rescrit suprême du 4 octobre 1884.

Il est défendu aux évêques de laisser sans nommer de titulaires les bénéfices vacants plus d'un mois. (Ibid., 14 octobre 1893, N° 1856.)

Il est défendu aux évêques et aux consistoires d'adresser au clergé des documents imprimés. (Disposition suprême du 19 février 1842.)

Il est défendu aux évêques de visiter les écoles élémentaires sans avoir préalablement avisé le chef de la direction de l'instruction et avoir été autorisé par lui. (Le directeur du département des cultes étrangers, 1 septembre 1867, N. 3698.)

On a supprimé la confrérie du Sacré-Cœur en fixant des peines élevées sur les prêtres qui propageraient cette dévotion. (Le général gouverneur de Varsovie, 4 juin 1874, N. 349.)

On a défendu d'inculquer aux domestiques appartenant à une confrérie quelconque qu'il soit de leur devoir de prendre part aux processions, pardons et aux autres cérémonies ecclésiastiques. (Général gouverneur de Varsovie, 9 juillet 1874, N° 697.)

Contrairement à l'ukase suprême du 8 juillet 1863 permettant aux fabriques des églises de prendre des décisions relativement aux réparations des édifices du culte jusqu'à concurrence d'une somme de 300 roubles, on défendit d'y procéder sans autorisation du chef de district. (Général gouverneur de Varsovie, 5 nov. 1874, N° 1120.)

On ordonna de mettre en jugement les prêtres pour baptême donné aux enfants de parents orthodoxes. (Ukase du sénat de 1866.)

On enjoignit de prendre pour parrain des personnes orthodoxes ou d'autres confessions non catholiques contrairement, 1° au rituel romain, 2° au concile de Trente, p. 24 *de Refor. Matr.* o p. 2.

Digitized by Google

(Directeur des affaires ecclésiastiques des confessions étrangères, 31 décembre 1870, N° 4354.)

On défendit aux évêques de déléguer de leur propre autorité, sans autorisation du général gouverneur, des vicaires pour aider leurs confrères d'autres paroisses. (Général gouverneur de Varsovie, 7 février 1885, N° 695.)

On ordonna que la correspondance avec les autorités eût lieu en russe. (Le directeur des affaires ecclésiastiques des affaires étrangères, 3 juillet 1868, N° 3492.)

On ordonna aux évêques en présentant au gouvernement la correspondace de leurs prêtres, d'y joindre une traduction russe certifiée conforme. (Général gouverneur de Varsovie, 22 février 1877.)

On ordonna que l'approbation de l'autorité ecclésiastique sur les livres religieux fût libellée en russe parce que les autorités n'ont pas le devoir de connaître ni le latin ni le polonais. (Ibidem, 23 août 1888, N° 1577.)

On ordonna de tenir toutes les correspondances des autorités ecclésiastiques avec leurs inférieurs en langue russe, sauf les cas où le droit canonique exige la langue latine. (Ministre de l'Intérieur, 24 décembre 1893, N° 6112.)

On ordonna aux évêques de correspondre avec Rome, exclusivement par l'intermédiaire du département des confessions étrangères à Saint-Pétersbourg. On interdit également l'application des dispenses romaines sans une autorisation suprême. (Ministre de l'Intérieur, 18 février 1875, N° 28.)

On défendit aux églises et aux associations ecclésiastiques de recevoir des legs pieux sans autorisation du gouvernement. (La commission gouvernementale des affaires intérieures et ecclésiastiques, 5 juillet 1845, N° 4480. 126,382.)

On ordonna de mettre au nom du trésor du Royaume toutes les sommes provenant des couvents abolis et des biens ecclésiastiques placés sur hypothèques et cela en conséquence d'un ukase suprême du 17 janvier 1877. (Le comité directorial du 17 février 1867, séance 169.)

On inscrivit au chapitre des fonds spéciaux du ministère de l'Intérieur, pour être employé conformément à leur destination, les legs pour la construction ou la réparation des églises ou pour des messes. (Ibidem, 29 déc. 1870, Séance 369.)

On borna la compétence des tribunaux ecclésiastiques à dé-

Digitized by Google

cider si un mariage est valable ou non, les conséquences de ce mariage rentrant dans la sphère des autorités civiles. (La commission gouvernementale des affaires intérieures et ecclésiastiques, 18 septembre 1859. N° 5861-23649.)

Le gouvernement général de Varsovie confirme ces mêmes résolutions le 13 mars 1874.

On décida que dans les affaires de divorce, si l'une des deux parties est orthodoxe ou qu'après le mariage elle soit devenue orthodoxe, il n'y a de compétent que le tribunal orthodoxe. (Ministre de l'intérieur, 15 août 1887, N° 3872.)

On abrogea les articles 49 et 205 de la loi de 1836 sur le mariage et on changea les articles 196 et 204. Les réclamations des évêques ne servirent à rien. (Avis suprême du conseil de l'empire approuvé le 11 juin 1891.)

Il n'est pas permis aux Évêques de quitter leur diocèse sans en avoir préalablement avisé le commissaire du gouvernement et avoir obtenu son autorisation. (Administration principale des directions gouvernementales de la commission des affaires intérieures du 23 septembre 1864. N° 6696 25,219.)

Il est enjoint eux évêques qui vont visiter leur diocèse de communiquer au gouverneur l'itinéraire qu'ils vont suivre. (Le général gouverneur de Varsovie, 27 mai 1896, N° 991.)

Le lieutenant du Royaume de Pologne (le 21 nov. 1873, N° 1343) ordonne : 1° Aux pardons il y aura des agents de police qui vérifieront les passeports des prêtres présents. 2° Les prêtres sont tenus sous leur responsabilité personnelle d'aviser à l'avance le chef de district de la date des pardons. 3°. Les prêtres qui seraient remarqués comme exerçant aux pardons une action pareille au gouvernement seront destitués et sévèrement punis.

On défendit tout espèce d'offices et de processions en dehors de ce qui est strictement prescrit par la liturgie et la coutume, et même dans ces derniers cas les prêtres sont obligés de prévenir les chefs de la police rurale et du district. (Le général gouverneur de Varsovie, 16 mars 1876, N° 383.)

On a défendu aux pèlerinages de se rendre lors des pardons d'une église à l'autre avec bannières, de distribuer des bannières, des images, des croix, etc., sans permission de l'autorité administrative et cela sous la responsabilité personnelle des ecclésiastiques. (Ibid., 20 oct. 1875, N° 1437.)

Il est défendu aux prêtres de s'éloigner de l'endroit où ils

Digitized by Google

résident sans autorisation du chef de district. (Direction principale des affaires de la commission gouvernementale des affaires religieuses et d'instruction publique, 23 septembre 1863, N° 5418 et 11786.)

Il est ordonné à l'autorité ecclésiastique de délivrer aux prêtres qui font la visite officielle de leur diocèse, des permissions où seraient strictement stipulés la place et le temps et qui seraient soumises au visa du commandant militaire. (Général gouverneur de Varsovie, 25 septembre 1864, N° 11778.)

Il est porté à la connaissance du clergé qu'on ne donnerait des passeports pour l'étranger qu'aux prêtres qui prouveraient qu'ils sont réellement malades (les certificats de médecin ne sont guère pris en considération) et qu'on n'accorderait de subsides et encore très limités qu'à ceux qui auraient bien mérité de l'Église et de l'empire. (Général gouverneur de Varsovie, 27 avril 1874, N° 338.)

Il est défendu aux évêques et administrateurs de diocèse d'en sortir sans une autorisation spéciale (valable pour une fois seulement), du lieutenant du royaume de Pologne. (Lieutenant du Royaume de Pologne, 12 novembre 1871, N° 336.)

Le Ministre de l'Intérieur (le 16 avril 1874, N° 1044) ordonne que les prêtres qui se rendent à un pardon aient des passeports indiquant quand ils sont partis et combien ils resteront absents. Le nombre de ces passeports doit être réduit au minimum et le général gouverneur (le 7 juillet 1874, N° 421) défend personnellement qu'il y ait aux pèlerinages des prêtres étrangers au diocèse et que sous aucun prétexte ils prêchent hors de l'église.

En vertu des prescriptions relatives aux passeports, un prêtre ne peut sortir de sa paroisse sans avoir chaque fois un passeport du chef du district ; en cas de besoin urgent, il lui est permis de se rendre chez un malade dans la paroisse voisine, à la condition d'envoyer immédiatement au chef de district un rapport sur la cause de son absence. Le chef de district doit contrôler la chose et en aviser le gouverneur. (Le général gouverneur de Varsovie, 28 nov. 1878, N° 1917.)

On ordonna aux directeurs de séminaires de délivrer des billets à leurs élèves se rendant en vacances et aux évêques d'en aviser aussitôt les gouverneurs intéressés ou le maître de police de Varsovie. (Ibid., 24 oct. 1887, N° 1913.)

Il est ordonné à tous les prêtres à l'exception des évêques et

Digitized by Google

des administrateurs diocésains d'aller personnellement toucher leur pension. (Lieutenant du Royaume de Pologne, 30 juin 1866, paragraphe 23.)

Il fut enjoint, le 30 avril 1867, aux prêtres remplissant les fonctions paroissiales dans les villages et se trouvant sous la surveillance de la police de se présenter toutes les semaines au commissaire principal et à ceux qui habitent les villes au chef du district.

On enjoignit aux prêtres sous la surveillance de la police voyageant pour remplir leurs devoirs religieux dans la limite de leur paroisse d'être munis d'une carte d'identité. (Le directeur des affaires des confessions religieuses étrangères, 10 février 1868, N° 752.)

Cette même disposition est complétée par la défense d'enseigner aux enfants même la religion en dehors de l'église. (Ibidem, 26 avril 1877, N° 469.)

Les deux ordonnances ci-dessus furent renouvelées par le général gouverneur de Varsovie, le 26 avril 1883, N° 523.

La notice ci-dessous fait reconnaître les biens et l'argent pris aux catholiques en Russie comme aussi les églises et couvents qui ont été fermés et confisqués [1].

En somme les fonds de l'Église catholique en Russie dans six diocèses s'élevaient à 171,745,726 roubles.

On fixa au budget pour les prêtres de ces diocèses en 1879, 571,625 roubles, on en paya 570,105 r. ; en 1884, 672,492 roubles, on en paya 605,402 r.

La note suivante expliquera comment ces biens et ces fonds ont été ravis aux catholiques en Pologne.

A. Les fonds ecclésiastiques déposés à la Banque de Pologne furent confisqués au profit du trésor.

1. En octobre 1831 on a pris.

a) Fonds ecclésiastiques,	1,249,378,44	roubles.
b) Fonds supprimés en 1819,	178,814,82	»
c) Fonds d'origine ecclésiastique posnaniens,	39,313,36	»
d) Fonds scolaires d'origine ecclésiastique,	15,450,50	»
e) Fonds à la disposition des 6 commissions des confessions relig. et de l'instruction pub.,	253,843,46	»
En tout	1,736,800,58.	»

1. D'après un communiqué de Saint-Pétersbourg tiré de sources officielles et publié dans le Dziennik Pornarski *(Journal de Posen)* en 1884, N°s 259-269.

Digitized by Google

2. En vertu d'un ukase en 1864 et 1865 furent acquis au trésor

a) Fonds monastiques	734,616,29	roubles.
b) Fonds du clergé séculier	1,039,559,17½	»
c) Fonds généraux d'origine ecclésiastique	255,453,15½	»
En tout	2,029,628,62	»

De 1865-1876 le fisc s'adjugea les sommes placées sur hypothèques.

a) Pour l'entretien du congrès monastique	472,895,10	roubles.
b) Pour les messes pour l'âme des donateurs	196,729,90	»
c) Pour l'entretien des religieuses	105,339,85	»
d) Pour l'entretien du clergé séculier	704,548,21	»
En tout	1,479,513,06	»

3. Les capitaux des séminaires.

Sommes hypothéquées 6470250 roubles.

A la Banque de Pologne 3725852 roubles en tout 10196102 roubles.

En général dans les diocèses du Royaume de Pologne on confisqua au profit du fisc 5,447,903,16 roubles.

Valeur des biens enlevés au clergé	118,957,213	»
En tout	124,405,116,16	»

Le gouvernement inscrivit au budget de l'année 1881 pour être payé à ces paroisses 988,730 roubles, il paya 923,620.

Les sommes appartenant au clergé polonais et confisquées par le trésor dans le royaume de Pologne s'élevaient à 124,405,116 roubles.

Les sommes appartenant au clergé polonais et confisquées par le trésor en Lythuanie, Ruthénie et Russie 171,745,116 roubles.

Total 196,150,842 roubles.

Le budget du clergé catholique dans le Royaume et la Lithuanie, la Ruthénie et l'Empire ne dépasse pas en moyenne pour 25 ans 1,600,000 roubles.

B. Domaines ecclésiastiques dans les diocèses du Royaume de Pologne.

En l'année 1819 passèrent au fisc :

Propriétés épiscopales d'une contenance de	1,600,197	arpents.
» de 14 collèges	64,512	»
» de 30 couvents d'hommes	108,240	»
» de 14 couvents de femmes	63,610	»
» de 17 abbayes	163,156	»
En tout	1,999,715	arpents.

Digitized by Google

En 1864 on supprima les couvents ci-dessous et on confisqua les propriétés.

1. Augustins	8	couvents	1,034	43,464 r.	ailleurs	146.200 r.
2. Bernardins	30	»	1,646	40,500 r.	»	149,700 r.
3. Bénédictins	1	»	165			11,200 r.
4. Dominicains	15	»	4,340	86,789 r.	»	135.690 r.
5. Philippins	1	»	2,049			4,800 r.
6. Franciscains	18	»	4,065	122,280 r.	»	120,875 r.
7. Capucins	7	»	12	59,600 r.	»	15,200 r.
8. Chanoines Réguliers	2	»	430		»	45,200 r.
9. Camaldules	1	»		45,200 r.		
10. Carmélites	11	»	649	110,420 r.	»	195,475 r.
11. Maristes	6	»	1,25·		»	37.373 r.
12. Missionnaires	7	»	17,389	322,925 r.	»	125,275 r.
13. Paulins	9	»	1,089	100.750 r.	»	49.800 r.
14. Piaristes	9	»	2,620	20,560 r.	»	60,720 r.
15. Réformés	17	»	400	26,222 r.	»	69,860 r.
16. Trinitaires	1	»		45,280 r.	»	
17. Bonifratri	2	»				

(arpents de terre — valeur à Varsovie)

En tout 155 couvents, 37,145 arp. de terre val. à Varsovie 1,022,090 r., ailleurs 1,175,128 r.

Propriétés des cures confisquées par le fisc :

Dans l'Archevêché de Varsovie	282	paroisses,	arpents de terre	53,370
Dans le diocèse Kujacoi Kalisz	372	»	»	40,021
» » de Kielce	242	»	»	26,455
» » Sandomire	207	»	»	36,098
» » Lublin	145	»	»	32,132
» » Podlasie	118	»	»	30,932
» » Plock	256	»	»	32,385
» » Sejno	138	»	»	24,643
La cathédrale de Varsovie et les églises collégiales				5,265

En tout 1755 paroisses et 281,866 arpents de terre.

Les biens territoriaux que le trésor confisqua au clergé furent distribués : $^2/_5$ sous forme de majorats aux fonctionnaires et aux généraux et $^1/_5$ aux paysans dénués de terre et vendus aux Russes qui, en les acquérant, payaient $^1/_{10}$ de l'estimation comptant et les 9 autres dixièmes dans l'espace de 40 ans en soldant 4 pour cent pour les sommes non payées ; de 1875-1885 on vendit aux Russes 369 biens ayant appartenu à des cures d'une étendue de 81,809 arpents moyennant 4,324,111 roubles ; une moyenne de 50 roubles par arpent.

Les biens ecclésiastiques adjugés au trésor comprenaient :

Biens des évêques, des collégiales, des couvents d'hommes, de femmes, et des abbayes arpents 1,999,715.

Biens des couvents supprimés après 1863 37.145.

Biens confisqués à 1755 cures de 281,622 arpents.

En tout 2,318,482 arpents.

Digitized by Google

Par conséquent la valeur des biens d'Église confisqués (2,318,522) à 50 roubles par arpent s'élevait à	115,926,100 r.
» » » des couvents d'hommes confisqués à Varsovie	,022,900 r.
» » » » » » dans le Royaume	1,175,128 r.
» » » » de femmes	832,985 r.
La somme totale des biens enlevés au clergé atteint la somme de	118,957,213 r.

Mais la persécution en Pologne produit le même phénomène que dans les premiers temps du christianisme, où les persécutions élevaient les âmes tandis que la liberté amenait un certain relâchement. Ainsi l'esprit religieux est beaucoup plus vif dans le Royaume sous le joug russe qu'en Galicie où existe la liberté religieuse. Le clergé s'y tient mieux et s'y soucie moins des avantages matériels. On trouve partout de dignes évêques et directeurs de séminaires, c'est pourquoi l'esprit est bien meilleur qu'autrefois.

P. HONORÉ de Nowe-Miasto.
O. M. Cap.

Digitized by Google

MÉLANGES.

RECENSION: S. FRANÇOIS D'ASSISE,

par G. SCHNÜRER.

La nouvelle biographie, publiée par M. le Dr Gustave Schnürer, professeur à l'université catholique de Fribourg, plaira à tous ceux qui aiment S. François [1]. C'est un livre bien pensé, habilement arrangé, empreint d'un esprit pleinement scientifique. L'auteur a pris à cœur d'être partout impartial. La figure originale et sublime du Patriarche des Mineurs se dresse radieuse devant le lecteur, quoique plus humaine qu'en d'autres biographies. L'homme n'a pas disparu derrière le saint. La vie mondaine du jeune Francesco, les idées vagues de l'ermite errant, les hésitations du fondateur de la fraternité des *Pénitents d'Assise* et de l'Ordre minoritique, ses vertus personnelles, ses aspirations si hautement idéalistes, tout nous y est dépeint avec un art exquis. Son idéalisme trop surhumain devait se heurter contre la dure et lourde réalité et contre la faiblesse de la nature humaine. Cependant le spectacle de ce conflit, où les plans de S. François devaient sombrer, au moins en partie, ne peut qu'augmenter notre amour et notre admiration pour le séraphique Père.

L'ouvrage de M. Schnürer paraît dans une collection. Inaugurée en 1901, elle sera composée de monographies écrites dans un style populaire, mais sévèrement scientifiques pour le fond. Ces monographies doivent traiter des personnages les plus remarquables, des *grands caractères* de l'*histoire universelle*. Chaque biographie donnera un aperçu sur l'époque de l'homme illustre dont elle expose la vie et l'influence. Il s'agit d'une entreprise catholique. La collection, dont plusieurs volumes ont paru [2], est dirigée par les professeurs

1. *Weltgeschichte in Karakterbildern herausgegeben von Franz Kampers, Sebastian Merkle und Martin Spahn.* IIIe Abteilung: uebergangszeit. *Die Vertiefung des religiösen Lebens im Abendlande zur Zeit der Kreuzzüge: Franz von Assisi* von Gustav Schnürer. Munich, chez Kirchheim (Kirchheimsche Verlagsbuchhandlung). 1905, 1 vol. grand in-8° (4°) avec 73 illustrations. I à Ve mille (136 pp.)

2. Par ex, : *S. Augustin*, par le baron von Hertling, 1904, 3e édit., 7e et 9e mille. — *Le roi Asoka*, par Ed. Hardy. 1902, 4e mille. — *Le grand Electeur*, par M. Spahn, 1902,

Digitized by Google

et Docteurs, Franz Kampers de Breslau, M. Sebastian Merkle de Würzbourg et Martin Spahn de Strasbourg. Les monographies qui comptent toutes, au moins 60 illustrations, sont d'une belle exécution typographique. Les vignettes et les décorations de détail sont dessinées dans le style moderne.

Le lecteur, désireux de porter un jugement sur l'ouvrage de l'éminent professeur, aura égard à la nature de la collection où il a paru. M. Schnürer ne pouvait viser à être complet, aussi le lecteur ne cherchera pas dans ce livre tous les épisodes de la vie du séraphique Père. L'Introduction donne un coup d'œil sur le mouvement religieux au moyen-âge, à l'époque antérieure à S. François. A notre humble avis, le savant professeur n'aurait pas eu besoin de remonter si haut, jusqu'à l'an 500, et il aurait pu appuyer davantage sur le mouvement religieux populaire du XIIe siècle.

La vie de S. François a été divisée en 6 époques : le biographe a consacré à chacune un chapitre. Le premier nous décrit la jeunesse de S. François (p. 14-21). Dans les autres, M. Schnürer expose la fondation de l'Ordre (paragraphe IIe, p. 21-56), son développement (paragr. ou chap. IIIe, p. 56-81), la rédaction de la règle (chap. IVe, p. 81-110), et enfin les années de souffrances et la mort du Saint (ch. V^e, p. 110-123.) La conclusion (p. 123-134) se propose d'esquisser les qualités personnelles et l'importance de S. François d'Assise [1].

M. Schnürer revient assez souvent sur la prétendue noblesse de Pica, la mère de S. François. Il avoue néanmoins que son origine provençale et sa descendance d'une souche noble ne reposent sur aucun document digne de foi (p. 14) [2]. L'expression « *domina* » dans les actes notariés, où Pica est mentionnée, est trop vague : sa qualité d'épouse du riche marchand Pietro Bernardone lui aura valu ce titre honorifique. M. H. Thode s'est efforcé de rendre plausible l'origine provençale de Pica [3], « douce et modeste créature » comme l'a appelée M. Sabatier [4]. Cette thèse acceptée, il est plus facile de

(6e et 7e mille.) — *Cavour*, par F. X. Kraus, 1903 (6e et 7e mille). — *Chateaubriand*, par Charlotte Lady Blennerhasset, 1902 (4e et 5e mille). — *Le Christ*, par H. Schell, 1902, (10e mille). — *Mahomed*, par H. Grimme, 1904. — *Cyrus*, par E. Lindl, 1903 (1e à 5e mille). — *Homère*, par Drerup, 1903 (1e à 5e mille). — *Napoléon I*, par Karl von Landmann, 1903. (1e à 5e mille). — *Richard Wagner*, par W. Kienzl, 1901 (1e à 5e mille). La collection devra comprendre à peu près 45 volumes ou monographies.

1. Les deux pages 134 et 135 sont occupées par les références bibliographiques. On peut regretter que celles-ci ne soient pas plus nombreuses, non que l'on doute de la sincérité de l'auteur, mais parce que le fruit des longues études entreprises par le biographe ne sera pas à la disposition des autres chercheurs. Il faut cependant avouer que M. le prof. Schnürer a fait de son mieux dans ces deux pages condensées. Il y a plus de notes que dans d'autres monographies de la collection : *Weltgeschichte in Karakterbildern*..

2. Schnürer, p. 14 et suiv. Voir pour le témoignage « très tardif et peu clair » que M. Schnürer allègue : P. Cl. Frassen, *Règle du Tiers-Ordre de la Pénitence*, Paris, 1694, *Appendice* (p. 272). — Cf. P. Ubald d'Alençon, dans les *Études franciscaines*, 1903, 449-54. — Cf. R. Rinaldi, *La famiglia di San Francesco era di discedenza lucchese?* dans les *Miscellanea di Storia Ecclesiastica*. (Rome, 1903.) 12, p. 355-57.

3. Thode, *Franz von Assisi und die Anfaenge der Kunst der Renaissance*, IIe edit. Berlin, 1904, p. 4 et 5.

4. *Vie de S. François*, p. 8.

Digitized by Google

voir comment le petit Giovanni di Bernardone a appris, bien qu'imparfaitement, la langue française, c'est-à-dire la langue des troubadours, dont il aimera plus tard à répéter les chansons ! Il l'aura apprise sur les genoux de sa mère. Si Pica était provençale, Bernardone pouvait appeler avec beaucoup plus de raison son jeune fils, *Francesco*, le petit français.

Ceci nous amène à un autre point de la vie du Poverello, où les documents ne disent rien, et où l'on ne peut se défendre de penser à des connexions et à des relations très naturelles. Nous voulons parler du mouvement de la pauvreté si vivement manifesté au XIIe siècle, en Italie, en Provence, en Espagne. On aura déjà entendu les noms des *Pauvres gens*, des *Pauvres de Lyon* des *Pauvres Lombards*, des *Humiliés* [1]. Tous ces gens formant des confraternités à part, proclamaient hautement le retour à la pauvreté évangélique. Quelques-uns parcouraient les villes et les bourgades pour prêcher dans les conventicules organisés par leurs adhérents. Ils partageaient volontiers entre eux, ou distribuaient aux pauvres, tout ce qu'ils avaient acquis par le travail de leurs mains. Il est vrai, les pauvres de Lyon étaient des *Vaudois* ; il ne faut pourtant pas se laisser effrayer par ce nom d'hérétique mémoire. Les *Vaudois*, qui avaient demandé au concile de Latran (1179) l'autorisation de prêcher, les Vaudois dont on ne pouvait s'empêcher d'admirer la pauvreté et le zèle pour la vie apostolique, n'étaient ni toujours, ni tous, des hérétiques. Après leur condamnation, Durand d'Huesca fonda la fraternité des *Pauvres catholiques*, que le grand Innocent III approuva en 1208. Certes S. François n'a pas copié Valdès, qui fut jeté dans l'hérésie, tandis que le fondateur des *Pauvres pénitents d'Assise* resta toujours fils soumis de l'Église. M. Schnürer a raison de le dire, nous n'avons aucune preuve positive d'une *influence directe* exercée sur S. Francois par ces confraternités laïques de pauvres pénitents. Tout au plus, y a-t-il entre elles et le Fondateur des Mineurs des relations indirectes [2]. Il est cependant facile de concevoir que les idées de pauvreté évangélique étaient dans l'air.

1. Nous nous bornerons à ne citer que quelques écrits sur ces sectes ou fraternités. Comba, E. *Histoire des Vaudois, Nouv. édit.*, Florence, 1901, t. I. — K. Müller, *Die Waldenser und ihre einzelnen Gruppen bis zum Anfange des XIV Jahrhunderts*, Gotha, 1886. — (Dans les *Theologische Studien und Kritiken.*) — Tocco, *L'eresia nel medio evo*, Firenze, 1884. — Montet, *Histoire littéraire des Vaudois*, Paris, 1885. — A. W. Dieckhoff, *Die Waldenser in Mittelalter*, Göttingue, 1851. — Melia, *The Origin, Persecutions and Doctrines of the Waldenses*. Londres, 1870. — Chr. Huck, *Dogmenhistorischer Beitrag zur Geschichte der Waldenser*, Fribourg en B. 1897. – M. Huck y cite (p. 7) une constitution de Frédéric II, qui est intéressante pour les différentes dénominations qu'elle offre au sujet des Vaudois : *Patarenos, Speronistas, Leonistas, Arrianistas, Circumcisos, Passaginos, Joseppinos, Carracenses, Albanenses, Franciscos (!), Bannaroles, Comistas, Waldenses... omnes hæreticos... quocumque nomine censeantur, perpetua damnamus infamia.* — Petrus de Vineis, *Lib. I. Epist.* c. 27.

2. Schnürer, p. 46. Telle est l'opinion de cet auteur. *Die Verwandtschaft zwischen Franz und den religiösen Reformbestrebungen seiner Zeit ist also nur als eine indirekte zu bezeichnen.*

Digitized by Google

Remarquons-le en passant, l'éminent professeur de Fribourg aurait mieux fait à notre avis d'exposer ce mouvement dans l'Introduction, qu'incidemment dans le corps du livre. L'autre manière de procéder nous semble plus adaptée à la nature de la collection dont le livre fait partie.

Revenons aux « relations indirectes » de François avec les adeptes de ces confraternités. Est-il facile de les établir ? Son père allait fréquemment en France, pour des raisons de commerce, il pouvait donc les rencontrer. Étant éminemment pratique, il n'eut peut-être qu'un sourire pour leurs séductions par trop idéales ; il ne les oubliait cependant pas complètement de retour à Assise. Si l'on admet encore l'origine provençale de la pieuse mère, sur laquelle M. Schnürer aime à revenir, Pica n'aura-t-elle pas raconté à ses deux fils : Francesco et Angelo, la piété, les prédications enflammées, les vertus de ces prédicateurs, qui parcouraient le beau pays où elle avait vu le jour ? Quand plus tard, après les irrégularités de sa jeunesse, François renonça à tout et se fit pauvre, les anciens contes de sa mère ne lui sont-ils pas revenus à l'esprit[1] ?

Lorsque les douze *Pénitents d'Assise* se présentèrent pour la première fois à la curie, ils auront eu la précaution d'y aller au moment où l'évêque d'Assise s'y trouvait. Le lecteur n'aura donc pas une satisfaction que M. Schnürer voudrait lui donner, nous voulons dire, la satisfaction de prendre part à la joie des 12 humbles pénitents, lors de leur rencontre inopinée, à Rome, avec Don Guido, le bon et bienveillant évêque d'Assise[2]. En outre l'admiration de la curie pour la fraternité naissante n'aura pas été si grande, que ce que les prélats romains attendaient d'elle : « la réforme de toute l'Église catholique[3]. »

De quel droit le savant biographe établit-il une différence entre les premiers compagnons du Saint et ceux des années qui suivaient immédiatement[4]? De ce que la tradition, ou des légendes avérées, nous ont conservé plus de détails sur ceux-ci, il ne s'ensuit pas, qu'ils aient été plus naïfs, ou qu'ils aient mieux pénétré dans l'esprit de leur saint Père. Les compagnons de la toute première heure pouvaient en faire autant. On pourrait même, à un certain degré, déduire du silence gardé sur leur compte, qu'ils ont mené une vie plus humble et plus retirée et partant plus franciscaine.

Le biographe, en parlant de la Portioncule, n'a pas manqué de mentionner le plus beau joyau de cette modeste chapelle, l'Indulgence. M. Schnürer est

1. Cf. Thode, *l. c.* p. 5.

2. Schnürer, p. 41, cf. 1 cel. 32., 3 soc. 47. (p. 71 de l'édition *Amoni* et p. 80 de l'édit. *Civezza-Domenichelli.*) D'après ces deux sources ce n'étaient pas les douze Pénitents d'Assise qui furent surpris, mais l'évêque. Celui-ci était loin d'être édifié de leur arrivée à Rome. Il soupçonnait, que la jeune fraternité voulait définitivement quitter son diocèse, disent les deux sources citées. — M. Schnürer reproduit ici une idée de M. P. Sabatier : (Vie, p. 108.) Il l'a fait à plusieurs reprises pour cette époque de la vie de S. François. Inutile d'ajouter, que personne ne pourra lui en faire un reproche.

3. Schnürer, p. 52 et 53.

4. Schnürer, p. 55. (2e col.)

Digitized by Google

franchement pour son historicité. Il place son origine en l'année 1216, époque où Honorius III, nouvellement élu, résidait encore à Pérouse[1]. La nature de son livre interdisait à l'auteur de longs développements au sujet de cette indulgence. Il s'en réfère aux recherches magistrales de M. Sabatier[2]. Peut-être quelque sceptique aimerait-il à trouver chez M. Schnürer un exposé plus raisonné ; les pensées exprimées par lui ne dissipent pas tous les doutes[3]. Pour quelle raison, S. François voulait-il que sa chère Portioncule fût consacrée à nouveau? En 1216 un temps assez long s'était écoulé depuis sa restauration ; si auparavant la chapelle se trouvait dans un tel état de délabrement qu'une nouvelle consécration fût nécessaire, on n'aurait pas dû attendre si longtemps. D'ailleurs où les Frères auraient-ils pu entendre la Messe? — S. François, nous dit-on[4], ne voulait nullement, par cette indulgence, porter préjudice à la cause sainte des croisades ; il empêcha la nouvelle de cette indulgence, unique, de se répandre trop parmi le peuple ; de là le silence gardé sur son compte! Cette pensée, pour juste qu'elle paraisse, n'enlève pas la difficulté. Quel but poursuivait-il avec cette grâce, obtenue pour le bien des pécheurs, si son existence devait être cachée? Le cœur apostolique de François pouvait-il condamner à l'inefficacité cette faveur singulière, accordée par le Christ en personne? L'époque des croisades durera encore plus de cinquante ans ; c'était une période encore assez longue. Qui pouvait prévoir la fin de ces entreprises glorieuses, et supposer que la nouvelle de cette indulgence ne se répandrait pas au loin, alors que la consécration de la Portioncule et la promulgation de l'indulgence se fit en présence de sept évêques, et d'une manière si solennelle? A juger d'après la peinture de Tiberio d'Assise, reproduite par M. le Dr Schnürer, ni S. François, ni les siens ne se firent de telles illusions. La fresque montre, du moins, qu'au XVIe siècle, on ne songeait pas à l'hypothèse de ce silence voulu par S. François[5].

Question embrouillée, que celle de la date du premier chapitre tenu par S. François, après son retour d'Égypte ou de Syrie ! La lettre du cardinal Jacques de Vitry le prouve, le fondateur avait quitté Damiette avant le mois de mars 1220[6]. M. Schnürer est d'avis, qu'il arriva à Venise au commence-

1. Schnürer p. 75 et 76.

2. Il cite à ce propos : (p. 134, note 8) P. Sabatier *Étude critique sur la concession de l'indulgence de la Portioncule : Revue historique*, t. 62. Paris 1896. p. 282-318 et l'article, du Dr Nik. Paulus : *Die Bewilligung des Portiuncula-Ablasses*, dans le *Katholik*, IIIe Série, t. 19. Mayence, 1899, p. 97. 125.

3. Schnürer, p. 76 et 77.

4. Cf. *l. c.* p. 77.

5. Schnürer p. 76. n° 42 des illustrations. Sur les fresques de Tiberio d'Assise cf. *Thode* : l. c. p. 176 et 177. — La chapelle des roses se trouve *près* de l'Église de Sainte-Marie des Anges.

6. Boehmer, « *Analekten zur Geschichte des Franciscus von Assisi* : Tubingue et Leipzig. 1904, p. 101. — S. François alla-t-il aussi en Syrie? M. Schnürer ne semble pas l'admettre, et en effet un tel voyage ne peut se concilier avec la chronologie par lui établie. Dans ce cas François n'aurait guère eu le temps d'être de retour à Assise pour la Pentecôte de 1220. — Sabatier (Nic. p. 263 qui cite un passage de L'Est de Eracles Empereur : Historiens des Croisades, t. II) et Boehmer (p. 126) le font aller en Syrie.

Digitized by Google

ment de ce mois (p. 82.) En passant par Bologne, où il ordonna à ses frères d'abandonner le couvent trop somptueux, le saint Patriarche se rendit à la curie, résidant alors à Viterbe (p. 89). Là, il supplia Honorius III de nommer le cardinal Hugolin protecteur de son Ordre (p. 90). Il y rencontra aussi S. Dominique (p. 91 et suiv.). De Viterbe, Hugolin et François se rendirent à Assise pour ouvrir le chapitre de 1220, à la Pentecôte. La hâte avec laquelle le Saint aurait exécuté tous ces voyages, n'a rien de surprenant, si l'on se rappelle la crise survenue dans l'Ordre. Mais, avait-il le temps de notifier à tous la tenue du chapitre, un des plus importants ? Ceci ne semble guère probable et pour que la cour pontificale cassât les privilèges accordés à Fr. Philippe et à Fr. Jean [1], il n'était pas nécessaire de réunir le chapitre. Jourdain de Jano le place en 1221, immédiatement après son retour de l'Orient [2].

A quel moment Pierre de Catane fut-il nommé vicaire général ? Autre question compliquée. D'après l'épitaphe encastrée dans le mur de la Portioncule, ce frère, est mort le 10 mars 1221 [3]. Fr. Pierre, qui, avant son entrée dans l'Ordre avait étudié le droit, a donc dû être nommé à cette charge au plus tard en 1220, après son retour de Syrie, où il était allé avec le Fr. Élie, car avant son départ, S. François avait nommé vicaires les Frères Mathieu de Narni et Grégoire de Naples [4]. Il serait prudent de ne pas exagérer la portée de la charge de *vicaire*, chez Pierre de Catane et Élie de Cortone, du vivant de S. François. Celui-ci ne nous semble pas avoir abdiqué complètement toutes les fonctions. Chose toute naturelle, puisqu'il était le fondateur. Aussi bien, alors que son œuvre subissait des épreuves et des crises qui menaçaient jusqu'à son essence elle-même, pouvait-il la laisser flotter à l'aventure ? Il n'aurait pas eu, dans ce cas, un cœur de père ! Aussi est-ce durant cette époque (1221-1223) que le saint fondateur a écrit les deux règles, celle de 1221 et la règle définitive de 1223. L'opposition des ministres ne se dirigeait pas contre les *vicaires*, mais contre S. François [5] ; son influence l'emportait donc sur

1. Il n'est pas besoin, non plus, de voir dans la lettre d'Honorius III aux évêques de France (29 mai 1220) l'influence du Cardinal protecteur Hugolin, puisque le pape avait déjà accordé avant cela une lettre de la même teneur, comme il le dit lui-même.

2. Jord. a Jano : Chron. n° 15 (p. 6 de l'édit. de Quaracchi).

3. Voir une belle reproduction de cette pierre et de l'épitaphe, chez Schnürer, p. 99, n° 53. (D'après une photographie du R. P. Edouard d'Alençon, O. F. M., Cap.). Cf. aussi : P. Sabatier, *Speculum Perfectionis*. Paris, 1898, p. 70 suiv.

4. Jordan. *Chron.* n° 11 (p. 4). Cf. E. Lempp, *Frère Élie de Cortone*. Paris, 1901, p. 40. — S. François pouvait certainement nommer alors son vicaire sans l'intervention de la curie et aussi sans demander l'avis de ses Frères. Il nomma néanmoins Pierre de Catane (Catanii), durant un chapitre, cf. *Spec. Perf.* c. 39 (p. 70) et 2 Cel. 3. 35 (c. 81). Aucune des deux sources ne nous dit mot des formalités d'une élection etc... à cette occasion. La volonté du fondateur y faisait loi.

5. Nous objectera-t-on que Fr. Elie, le *vicaire*, se rangea du côté de l'opposition ? Ceci ne saurait être mis en doute. Mais ceci montre que même le *vicaire* officiel, de concert avec les ministres, ne pouvait pas réaliser ses plans, si François ne donnait pas son assentiment.

Digitized by Google

celle des vicaires. Ce que M. Schnürer rapporte à l'endroit de Pierre de Catane (p. 98), dépeint bien l'obéissance parfaite que celui-ci exerçait vis à vis de son saint Père. Elie était déjà vicaire lors du chapitre de 1221. Tout ce que Fr. Jourdain nous en dit, montre, qu'en réalité François présidait néanmoins au chapitre général. Fr. Elie n'était que l'organe de S. François [1].

Du reste était-ce par respect et condescendance pour le père des Frères-Mineurs, que Fr. Pierre et Fr. Elie s'appelaient *vicaires* (ce qui signifierait substituts ou remplaçants), ou bien cette désignation avait-elle un sens juridique? La chronique de Fr. Jourdain semble répondre affirmativement à cette dernière question. Les bulles pontificales ne laissent pas de donner la même réponse. Celle du 22 septembre 1220, qui introduisit le noviciat chez les Frères-Mineurs, est adressée : *Dilectis filiis fratri Francisco et aliis prioribus seu custodibus minorum fratrum* [2]. Le privilège accordé le 29 mars 1221 [3], et surtout la bulle approuvant, promulguant la règle définitive de 1223 [4], portent pareillement l'adresse : « *Dilectis Filiis Fratri Francisco et aliis fratribus de ordine fratrum minorum.* » La curie romaine déclarait donc, d'une manière officielle, qu'elle considérait toujours Fr. François comme chef et supérieur de l'Ordre fondé par lui. Nous n'avons pas à rechercher ici les motifs qui ont pu déterminer la curie à agir de la sorte ; mais ces documents officiels ne sont pas sans importance pour celui qui voudra rechercher la place occupée par François, au temps où d'autres frères étaient ses *vicaires généraux*.

Ces bulles pontificales nous transportent au milieu de la crise de l'Ordre. Qu'il y ait eu une crise, aucun historien sérieux ne songe à le nier. M. Schnürer l'avoue franchement (cf. p. 105) : *Veritas historiæ summa lex*, dit-il. Et il continue : « Le héros éprouvé dans de grands combats, celui qui a triomphé de ses propres faiblesses, nous édifie plus qu'un souverain qui n'a jamais soutenu aucune attaque, et qui ressemble à une planète qui suit son orbite sans jamais se laisser dérouter, mais qui ne nous donne aucune

1. Jord. a Jano : c. 16, 17. Il faut se rappeler ce que Fr. Jourdain avait assisté au chapitre de 1221, cf. c. 16, c. 18 (p. 8). « *Iste est Frater Jordanus de Jano, qui hoc vobis scribit, etc.* »

2. Schnürer, p. 95 et 96. Elle y a été reproduite en photogravure (d'une manière très réussie, quoiqu'en miniature (nº 51, p. 96). On peut y lire l'adresse exacte, telle que nous la donnons ci-dessus. L'adresse de Sbaralea : *Bullarium Franciscanum* (Romæ, 1759), t. I, p. 6, n. V, est inexacte. C'est pareillement à tort que Sbaralea et Wadding prétendent que cette bulle, appelée par M. Sabatier : « la mainmise de la papauté sur les Frères Mineurs, » (*Vie*. p. 280,) a été donnée à Viterbe. Elle est datée, en effet, d'Orvieto.

3. Sbaralea, *l. c.*, t. I, p. 9, n. 10.

4. *L. c.*, t. I, p. 15, n. XIV (du 29 décembre 1223). Voir la reproduction phototypique dans le splendide volume : *Seraphicae Legislationis Textus originales : Romae (typographia Sallustiana), 1901*, in-fol. (table Ve). Ce volume anonyme est dû à l'initiative du R. P. Hilaire de Paris, O. M. Cap. qui est mort, victime d'un accident fâcheux, survenu dans le petit fleuve qui longe les murs de Nepi (en Italie) au mois de juin 1904.

Digitized by Google

lumière, ni aucune chaleur » (p. 105) [1]. M. Schnürer a réussi à décrire les différentes phases de ce conflit d'une manière extrêmement calme et pacifique (p. 81 et suiv). Peut-être maint lecteur ne verra-t-il plus guère les difficultés contre lesquelles se heurtaient les intérêts des deux partis rivaux ; les *ministres* et le cardinal Hugolin bataillent au premier rang. Il ne faut pas s'y méprendre, ni le cardinal ni les ministres ne défendaient des intérêts personnels. Notre auteur a bien fait de le remarquer, François s'adressa lui-même et de son propre chef à la curie [2]. Il voulut donc son intervention. De même, il resta toujours l'ami et de Fr. Elie, et du cardinal Hugolino.

Cependant le conflit se déroula-t-il d'une manière si calme? Le testament du Saint nous trahit quelques-uns des sentiments de son âme, et M. le Dr Schnürer aurait dû peut-être le rapprocher davantage de ce qui se passa à l'époque de la crise (p. 104) [3]. On est étonné de voir combien S. François y accentue son *inspiration* d'en haut, combien souvent il y répète que c'est le *Seigneur* qui lui a montré cette voie, qui lui a fait prendre telle mesure, etc !

Nous ne croyons pas que S. François, en défendant au chapitre VIe de la règle de 1221 : « *Et nullus in vita ista vocetur prior* » [4], ait visé l'ambition des *ministres* (p. 101) ; en écrivant cette défense, il se sera souvenu d'un document officiel qui leur avait donné ce titre [5]. La même remarque vaut aussi pour un passage du deuxième chapitre de la même règle, où M. Schnürer voudrait encore découvrir une pointe contre les mêmes ministres [6]. Les trois textes fameux qui auraient composé le corps de la toute première règle, ne peuvent pas être considérés comme une « révélation privée » de S. François, puisqu'ils se trouvent, dans l'Évangile même, accessibles à tout le monde [7].

1. Schnürer, p. 105 : « *Der in schwerem Kampfe erprobte Held, der über eigne Schwächen triumphiert, erbaut uns Menschen mehr als der unbekämpfte Herrscher, der gleich einem Planetengestirn unentwegt die vorgezeichneten Bahnen dahinzieht, ohne uns Licht und Wärme zu spenden.* »

2. Schnürer, p. 89 et p. 134 note 12e *Spec. Perfect.* c. 78 : (p. 151 de l'édition Sabatier). « *Dicebat b. Franciscus : Vadam et recommendabo religionem fratrum Minorum sanctæ Romanæ ecclesiæ, etc.* » Ce chapitre se trouve aussi dans Thomas de Celano : Vita II, 1, 16 et 17, mais enchâssé au centre d'un récit bien plus développé. Cf. Sabatier, *Spec. Perf.*, p. 151 note.

3. Cf. Schnürer, p. 118 et 119, où il est question du testament ; il ne fait que le mentionner à la p. 104.

4. Boehmer, *Analekten*, p. 7. — *Opuscula S. P. Francisci : (Ad Cl. Aquas, 1904.)* p. 32.

5. Sbaralea : *Bull. Franc.*, t. I, p. 6 (22 sept. 1220).

6. Boehmer, *Analekten*, p. 2. — *Opuscula S. P. Fr.* p. 26. On lit 2 fois : « *caveant Fratres.* » Dans le premier passage, il dit que les Frères doivent adresser les postulants à leurs ministres, et dans le deuxième, cette monition se rapporte à tous les deux.

7. Schnürer, p. 101. L'expression manque seulement d'exactitude. — Quant à la teneur de la *première* règle de la Fraternité naissante, nous en savons trop peu pour pouvoir dire quelque chose de certain sur son contenu ou son étendue. Pourquoi alors *appuyer* sur les *trois* textes de l'Évangile, qui en auraient formé le corps? Cf. Schnürer, p. 81 (p. 134 note,) p. 93, p. 101. — Fr. Thomas de Celano dit expressément : Vita I, c. 13 (§ 32) : *Scripsit sibi*

Digitized by Google

Le nouveau biographe de S. François a bien fait d'attirer l'attention sur la très intéressante variante que Fr. Angelo de Clareno nous a conservée du dixième chapitre de la règle de 1223 [1].

Une remarque encore pour terminer. De nombreuses illustrations, il y en a 73, agrémentent la lecture de cette belle vie du Séraphin d'Assise. Peut-être aurait-on dû être moins exclusif dans le choix des images représentant S. François. On n'est presque pas allé au delà du XVe siècle. Il n'est pas toujours facile de se procurer de bonnes reproductions artistiques; mais il est dommage de ne pas rencontrer dans ce livre des images de S. François, devenues *quasi* populaires. Est-ce pour cette raison même que l'on a cru les devoir omettre?

Un choix d'images plus universel, empruntées autant que possible à toutes les époques [2], aurait aidé à mieux saisir la place occupée par S. François dans le mouvement artistique général. Ceci correspondrait mieux au but de la collection dont l'ouvrage de M. Schnürer fait dignement partie. Quoi qu'il en soit son livre fait bonne figure à côté des remarquables études déjà parues. L'épilogue esquisse très bien dans les grandes lignes, l'influence *universelle* exercée par S. François et les Franciscains sur la vie religieuse du peuple chrétien, sur les sciences sacrées et profanes, sur les arts et sur la société en général. Cet exposé rapide termine d'une manière heureuse le bel ouvrage de M. le Dr Schnürer.

P. MICHEL BIHL,
O. F. M.

et fratribus suis, habitis et futuris, simpliciter et paucis verbis vitæ formam et regulam sancti evangelii PRÆCIPUE *sermonibus utens...* PAUCA *tamen alia inseruit*, etc. Cf. Bochmer, *Analekten*, p. 83, 84, suiv., 88-90.

1. Schnürer, p. 103, cf. Boehmer, *l. c.*, 86. — Sabatier, *Opuscules de critique hist.*, t. I, p. 90-96.

2. Ce choix pouvait se faire avec d'autant moins de scrupules, que nous avons si peu d'images qui portent de droit l'inscription dont on a tant abusé : *Vera effigies S. Francisci!* — Il faut encore dire que beaucoup d'illustrations offrent des vues topographiques, qui aideront le lecteur à se transporter plus facilement (en esprit) dans les lieux consacrés par la présence, les prières ou les miracles du séraphique Père. La date exacte de la stigmatisation est-ce le 14 Sept.? (p. 111). *Jordanes* au lieu de *Jordanus* (p. 86), ne sera qu'une simple coquille. En est-il de même pour *Caesar* au lieu de *Caesarius* (p. 105)?

Digitized by Google

BULLETIN D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

PUBLICATIONS HOLLANDAISES.

J'ai plaisir à remercier les collaborateurs bienveillants qui m'honorent de leurs communications. Que les RR. PP. Michel Bhill, O. F. M. et un jeune étudiant de Tilbourg, Fabien d'Udenhout, O. M. C., me permettent de leur offrir ma gratitude la plus cordiale. Grâce à ce dernier, les *Études franciscaines* sont en mesure de présenter quelques notes utiles à la connaissance de l'évolution du mouvement minoritique.

La Hollande a déjà récemment publié la seconde édition de la traduction de la *Vie de saint François* du P. Léopold de Chérancé ; ce travail est dû au R. P. Jésualde. Elle a aussi donné deux biographies copieuses de S. Antoine, l'une par le P. Cajétan, capucin, la seconde par le professeur H. Bartels. Mon bulletin d'octobre 1905 signalait enfin un livre sur le développement du dogme de l'Immaculée Conception aux Pays-Bas.

1. Notons aujourd'hui un ouvrage dont un éminent critique, le professeur J. D. J. Aengenent, affirme (*De Katholiek*, Deel 125, mars 1904, p. 269) qu'il est une des gloires les plus pures de l'Ordre Séraphique : *De triomf van den Heiligen Naam Jezus* par Rembrand Neefjes, O. M. Amsterdam, Bekker, 1903, in-8°. Le P. Neefjes a conçu son plan d'après le livre du P. Candide Mariotti *Il nome di Gesu ed i Francescani*, mais il a traité la question plus à fond. N'oublions pas ici un détail très important : La dévotion au nom de Jésus est répandue dans l'Ordre des Mineurs, mais elle n'est pas « exclusivement franciscaine ». Les auteurs qui ont étudié Jeanne d'Arc ne s'en sont pas toujours souvenus. Cf. Mortier, *Hist. des M. Généraux de l'Ordre des Fr. Pr.*, t. II, p. 112.

2. Le R. P. Bonaventure Kruitwagen, O. M. a publié dans la revue historique *De Katholiek*, août-sept. 1905, Deel 128, pp. 151-191, une étude très sérieuse sinon parfaite sur les mss. néerlandais de la vie de S. François et de ses premiers compagnons, *De middelnederlandsche handschrifen over het leven van Sint Franciscus en zijn eerste gezellen.* Il n'est peut-être pas sans profit d'indiquer ici une vie flamande du Poverello, magnifique texte du XVe siècle

Digitized by Google

que j'ai rencontré dans le ms. 529 de la bibliothèque de l'Université de Gand, page 445-469, Inc. : *Francoys was ons Heeren ghetrauwe knecht ende hi was gheboren in de stede van Ascisen. ende hi was coepman tote sinen xx. stenjare hi hadde sinen tijs....*

3. Le même P. Bonaventure a écrit trois articles concernant la littérature franciscaine dans *Stemma onzer eeuw*, Amsterdam, I (1905), n. 22, p. 175; — n° 24, p. 191 et n° 28, p. 218.

4. Un des meilleurs littérateurs hollandais, brillant écrivain d'art, M. M. A. P. C. Poelhekke, a décrit le caractère poétique de S. François dans ses *Beschouwingen* (considération). Venloo, Mosmans, 1904, p. 66-90. Ces pages sont toutes étincelantes d'amour et d'admiration. L'auteur y critique le *S. François d'Assise* de François Dejoux et l'oratorio *Franciscus* de Louis De Koninck, et fait en revanche l'éloge de J. van Maerlant, *de vader der dietsce dichtren altegader*, qui traduisit la légende de S. Bonaventure (*Leven van S. Franciscus*. Édit. J. Tideman, Leyde, 1847). Il conclut cependant par cet aveu que la Hollande ne possède point encore de chef-d'œuvre en ce genre, et que pour y arriver à le créer, on devra s'inspirer beaucoup plus des *Fioretti* que de la critique historique !

5. *De martelaren van Gorcum* par J. A. F. Kronenburg, C. SS. R. Amsterdam, Bekker, 1901. Ce savant hagiographe a consacré aux saints martyrs presque tout un volume (série III, vol. I) de sa collection *Neerlands Heiligen*. La préface (p. I-XX), l'indication des sources historiques au nombre de 146 dont plusieurs inédites, sont dignes d'une attention spéciale.

Dans ce même volume, l'auteur parle également des martyrs d'Alkmaar morts le 24 juin 1572, *De martelaren van Alkmaar*, pp. 139-148. Il s'agit des PP. Daniel d'Arendonk, gardien, Corneille van der Straaten, de Diest, vicaire, Jean de Naarden, Louis Voets (d'Arquennes en Hainaut) et de deux frères lais Adrien de Gouda, portier, et Engelbert de Terborg. Leur vie est racontée d'après des témoins oculaires. Les cinq premiers subirent leurs tourments à Enkhuizen. Le fr. Engelbert fut pendu après cinq mois de torture à Ransdorp, cf. la revue *Sint Franciscus*, 13e année, et Sedulius, *Hist. ser.*, 1613, pp. 659 et 669.

Le chapitre *De martelaren van Roermond*, id., pp. 149-170 parle de quelques franciscains mis à mort par les Gueux le 23 juin 1572. L'obituaire de ce couvent de Ruremonde, daté de 1758, est en ms. à la bibliothèque des Bollandistes, coté 37, V et attendant un éditeur.

6. *Agathangelus von Schotland* par un capucin, 5e édition, Venloo, Mosmans, 1904. C'est la vie du fameux Roger de Leslie. Cf. *Dict. of nat. biogr.* XXXIII, 90. Les archives municipales d'Anvers (ms. in-fol. avec ce titre au dos : *PP. Capucienen*, 1585-1636) possèdent deux lettres très curieuses sur ce

Digitized by Google

religieux. La première est adressée le 5 juillet 1614 par les conseillers de la ville d'Anvers au général de l'Ordre (fol. 7). La seconde (fol. 8) adressée au même, est ainsi conçue : *Admodum R^de^ Pater, Elapsi sunt aliquot annj, quod in hanc civitatem venerit exul et pro fide catholica profugus adolescens scotus ex sanguine regio Stuartico qui christianis virtutibus clarissimus, ordinem capuccinorum amplexus et mutato ex more nomine dictus F. Archangelus, splendorem suum latius diffudit. Filium secuta est in hanc civitatem mater, matrona pietate et genere nobilis, quæ et hic obijt. Horum vitam exemplarem cuius plaerique nos testes sunt oculatj, cum litteris mandatam intelligimus, obnixe R^am^ P^m^ T^am^ rogamus obsecramusque eam praelo subdi, et in lucem prodire sinat, imo jubeat futuram catholicis aedificationi, haereticis confusioni, ordini vestro honori, Scotiae laudi, civitati nostrae gloriae. Quod cum R. T. P. nobis neutiquam denegatarum confidamus, nos et nostros devotionis tuae commendantes, Deum Opt. Max. deprecamus eum Religioso gregi diu servet incolumem.*

Antwerpiae ipsis nonis julii anno a Christo nato M. D. CXIIII.

Admodum R^ae^ T^ae^ Paternitati addictissimi, consules et senatores civitatis Antwerpianae.

Cf. Bernard de Bologne, *Bibl. capuc.*, 1749, pp. 28-30.

7. Je signale, à l'occasion, dans les *Collected Essays and Reviews* (Edimbourg, Constable, 1904, in-8° de XX-406 pages), ouvrage posthume de Thomas Graves Law, un article sur ce même P. Archange d'Écosse.

8. Le R. P. Cyrille capucin a repris un sujet jadis traité par le chanoine Rembry. Son travail extrait du *De Katholieke Gids*, 1903, a pour titre : *Pater Marcus van Aviano minderbroeder Capucijn en het beleg en ontzet van Weenen in 1683*. Haarlem, Küppers, 1903.

En langue hollandaise, J. C. Kints van Trouwenfeldt a donné *Oprecht historisch ende kort Verhaal vande Wonderheden, Handel, ende Leven vanden venerabelen Pater Marcus ab Aviano*. En 1683 on avait imprimé un rapport relatant au jour le jour ce qui était arrivé de remarquable depuis le 7 juin jusqu'au 14 septembre 1883 (à Gand, chez les héritiers de Maximilien Graet. In-12 de 64 pp.) avec ce titre : *Diarium ofte pertinente Beschrijvinge ende Dagh-Register van alle hetghene in die grauwelijcke Turksche Belegheringhe der Keizerlijcke Residents-Stadt Weenen voorgevallen is...* Les Pays-Bas célébrèrent même la victoire de Vienne dans une tragi-comédie rimée par la société des beaux-arts et éditée à Amsterdam par Albertus Magnus en 1684 : *Beleg en ontzet van Weenen, blijeindend Treurspel, gerijmt door het Konst-Genootschap onder den Naam van Acta Probant Viros*. La gloire du P. Marc n'y est pas omise. Un exemplaire de cette pièce se trouve à la bibliothèque de l'Université de Leyde. Cf. *Études Franciscaines*, tom. XIII (1905), p. 382, l'étude de M. Guillot sur le même sujet d'après des documents inédits.

Puisque j'en suis au P. Marc, je suis heureux de signaler à ses futurs

Digitized by Google

historiens quelques lettres émanées de sa main et adressées à Éléonore reine de Pologne. Le texte s'en trouve à la bibliothèque nationale de Paris, dans la collection de Lorraine, mss. 877-880.

9. *Twee Martelaren, Cassianus en Agathangelus.* Tilbourg, Bergmans, 1903. C'est un opuscule de simple piété. Un capucin anonyme en est l'auteur. Cf. *Études Franc.*, tom. XIV (1905), p. 429 et *Revue de Bretagne*, t. XXXIV (1905), pp. 381-384.

10. Le même P. Cyrille a publié une esquisse historique sur les Frères-Mineurs Capucins de Grave, *De Minderbroeders-Kapucijnen en de stad Grave.* Grave, Van Dieren, 1904, in-12 de 103 pages.

11. Du même encore un article sur le P. Linus, capucin, recteur et quasi-fondateur de la Congrégation des Sœurs de St-François à Dongen, *De Eerw. Pater Linus, Minderbroeder-Kapucijn en de Eerw. Zusters der Congregatie van den H. Franciscus te Dongen*, dans *Taxandria.* Berg-op-Zoom, tom. VIII (1901), p. 176 et s. Le P. Lin né à Saint-Oedenrode en 1746 mourut à Lier le 15 janvier 1814.

12. Le R. P. Étienne Schoutens est un infatigable travailleur. Cf. *Études Franc.*, tom. XII (1904), p. 186 et tom. XIV (1905), 419. Il a commencé une charmante série d'opuscules franciscains sous ce titre général *Belgische Reizigers der Minderbroedersorde.* Le premier fut intitulé *Vier jaren in Turkije.* Le second, c'est *Reizen en Lotgevallen van Broeder Pierre Tardé.* Hoogstraten. Hoof-Roelans, 1903, in-12 de 95 pp. Ce fascicule contient sept lettres de ce frère lai, allant du 16 mai 1686 au 1er décembre 1690.

Le troisième (Hoogstraten, 1903, in-12 de 105 pp.) n'a pas reçu d'autre titre que le titre général de la collection. Il mentionne les voyageurs franciscains belges en Turquie (voir le fasc. I.), en Terre Sainte, aux Indes Orientales, en Chine, au Japon (le martyr Richard de Sainte-Anne), au Congo, en Amérique, à Suriname et au Mexique.

Le quatrième (id. de XIV-208 p.) est intitulé *Reis van Willem van Ruysbroeck naar Tartarië in de XIIIe eeuw.* Cf. *Études Franc.*, tom. XIV (1905), p. 419. Dans l'introduction, le P. Schoutens disserte sur la patrie de ce Guillaume de Ruysbroeck. Cf. *The journey of William of Rubruck to the eastern Parts of the World, 1253-55*, éditée par M. Woodville Rockhill. London, 1900, in-8° de LVI-304 pp. (Bib. Nat. Rés. G. 2735-47).

Je me contente d'indiquer le reste des travaux du R. P. :

Sommeghe guldenen worde seer stichtich die broeder Egidius ghesproeken heeft Sinte Franciscus vermaninghen. Anvers, De Wolf, 1904, grand in-4° de 32 p. D'après le ms. du Fr. Jean van Roest ;

Alde legenden van sente Franciscus, par J. van Roest. Anvers, Bruyninck, 1904, de 104 p. Ce texte est de 1459 ;

Digitized by Google

Legende der glorioser maghet sinte Clara. Anvers. Van Hoof, 1904, de 89 pp. D'après un ms. et un imprimé. Le ms. est peut-être un abrégé de la vie de Jacques Maerlant qui est perdue; sur ce texte et le précédent, voir le *Trésor de livres rares et précieux* de Graesse, au mot *Vie*.

Maria's Antwerpen of beschrijving van de Wonderbeelden en merkweerdige Bedevaartplaatsen van O. L. Vrouw in de provincie Antwerpen. Alost. De Seyn, 1905, in-8° de 176 p. Troisième édition ; p. 45 il est question des Mineurs d'Anvers, et p. 94 de l'ancien cloître des Récollets de Hérenthals ;

Maria's Brabant... Id. 1904, in-8° de 222 p.;

Rappelons que le P. Schoutens a déjà édité en flamand une vie du B. Roger, O. M., une seconde du P. Bernard van Loo, une troisième du P. Thyssen cf. *Études Franc.*, tom. XIV (1905) p. 431), et des monographies des Mineurs des Pauvres Claires à Anvers et de l'Ordre de l'Annonciade; et nous aurons idée de la besogne qu'il abat. Son œuvre n'est pas toujours scientifique (cf. *De Katholiek*, Deel 128 (1905) p. 173, art. du P. Kruitwagen). Elle est du moins populaire.

13. Je ne sais si je n'ai pas déjà mentionné *Het geloof der Onbevlekte Ontvangenis van Maria in den loop der eeuwen* du P. Ladislas Kerkhove, publiée à Bruxelles, in-8° de 224 p. chez Jules de Meester. Ce livre sur la croyance à l'Immaculée Conception à travers les âges est très superficiel.

P. UBALD d'Alençon.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

LE GOUVERNEMENT DE SOI-MÊME. — Essai de psychologie pratique, par Antonin Eymieu. — Paris, librairie académique, Perrin et Cie. In-12, 330 pages. Prix : 3 fr. 50.

Quel excellent essai de psychologie pratique et quel utile sujet de réflexion nous offre M. Antonin Eymieu ! Le gouvernement de soi-même ! Est-il sujet plus utile, ajoutons même est-il sujet plus nécessaire ? Nous saurions nous gouverner et nous conduire, nous regarderions attentivement le but assigné à notre destinée, nous connaîtrions et nous emploierions soigneusement les ressources de notre organisme et de nos facultés, nous éviterions, comme le dit si bien M. Eymieu, une foule de heurts, de gaspillages, d'efforts inutiles et de déviations ; nous tirerions de nous-mêmes un meilleur parti ; nous nous approcherions davantage devant Dieu et devant les hommes de notre maximum de rendement.

Ce n'est pas au cœur, en effet, ce n'est pas au tempérament, disons-le-nous sérieusement, et ne l'oublions jamais, que nous devons attribuer nos déviations et l'infériorité de notre vie. Le cœur, on peut le diriger, et si on le peut, on le doit. Le cœur est, comme la vapeur, une force aveugle. Si la machine à vapeur a déraillé, c'est au mécanicien que vous vous en prendrez de ce déraillement. Il devait modérer la tension de la vapeur ou en régler l'emploi. Ainsi du cœur. S'il fait mal à la tête, s'il dévie, c'est que la direction lui a manqué. Le tempérament, on peut le dompter et le maîtriser. Si l'homme peut régner sur la création, il peut aussi régner sur lui-même, et se donner le droit de répéter en un autre sens le vers du poète :

Je suis maître de moi comme de l'univers.

Le célèbre Taine écrit dans une de ses lettres : « Il s'agit de vouloir systématiquement, sérieusement, tous les jours, pendant un an, deux ans, trois ans.

Digitized by Google

J'en suis convaincu ; l'homme peut se refaire, bien plus, se faire. C'est une grande puissance et un noble emploi d'un esprit élevé et d'un cœur généreux. » Rien de plus juste. L'illustre philosophe a raison. Sa haute intelligence lui a montré ce merveilleux pouvoir de se faire dont nous jouissons. Oui, nous pouvons nous transformer et nous donner en quelque sorte une nature nouvelle. Et le secret pour arriver à cette transformation, à cette refonte de sa nature, si vous aimez mieux, c'est le gouvernement de soi-même.

Mais en quoi le gouvernement de soi-même consiste-t-il ? En deux choses, vous répond M. Eymieu : dans la connaissance des lois qui régissent notre organisme et des phénomènes psychologiques dont nous sommes le théâtre, dans l'application fidèle et persévérante de ces lois et l'usage judicieux et constant de ces phénomènes. Mécanicien chargé de conduire la machine si compliquée et si enchevêtrée qu'il est, pour user d'une comparaison chère à M. Eymieu, l'homme doit connaître exactement cette machine, être au courant des lois auxquelles elle est soumise, ne jamais oublier qu'il ne doit pas se mettre en contradiction avec ces lois, mais qu'il doit, au contraire, les subir et s'y soumettre.

Or, nous le remarquons en descendant dans notre intérieur, tous les phénomènes psychologiques dont nous sommes le théâtre, peuvent se réduire à trois groupes, les idées, les sentiments, les actes ; les phénomènes que nous trouvons en nous ne contiennent et ne peuvent contenir aucune autre chose. Observons-le : par idées, M. Eymieu entend les faits de connaissance spirituelle ou sensible. Nous saurions donc utiliser ces trois groupes de phénomènes psychologiques, nous gouvernerions notre vie et notre liberté.

Mais, demandera-t-on de nouveau, comment les utiliser ? Nous répondons : Bien que séparés et répondant à des notions irréductibles, les trois éléments que nous venons de mentionner se compénètrent et se soudent étroitement les uns aux autres. Ce sont les anneaux d'une même chaîne. Les idées se soudent aux actes et les atteignent ; par les actes on atteint les sentiments et enfin par les sentiments les actes et les idées. Nous saurons saisir le point par où la chaîne reste à notre portée, nous l'entraînerons dès lors tout entière. C'est la loi de notre nature. Les trois vies dont nous jouissons se fondent ensemble en effet dans une seule et même vie, un seul et même être. Quoi d'étonnant qu'on ne puisse toucher à rien dans cet ensemble sans que le coup en retentisse partout !

De là trois grands principes de conduite, trois principes qui nous permettront d'utiliser les trois groupes dont nous avons parlé. *Premier principe :* par les idées gouverner les actes. L'idée incline à l'acte, elle le contient *virtualiter*, diraient les scolastiques. Conclusion pratique : entretenir en nous des idées conformes aux actions que nous voulons faire ; ne pas entretenir des idées conformes aux actions que nous voulons éviter.

Deuxième principe : par les actes gouverner les sentiments. L'acte suscite

Digitized by Google

le sentiment dont il serait l'expression normale. Conclusion pratique : pour se donner le sentiment que l'on veut avoir, agir comme si on l'avait déjà, faire *tout comme.*

Troisième principe : par les sentiments gouverner les idées et les actes. La passion met en effet au service de notre liberté pour le bien ou pour le mal une force immense, elle porte au maximum et elle utilise pour son but les puissances psychologiques humaines. Conclusion pratique : se donner un idéal, se donner une passion bien choisie pour arriver à son maximum de rendement.

M. Eymieu montre la vérité de ces principes ; il prouve leur efficacité ; il donne enfin et explique les applications qu'on peut en faire. Il déploie dans ce travail, rendons-lui cette justice, un remarquable talent d'analyse, une profonde connaissance de notre intérieur, un vif et intense désir du bien. Aussi sommes-nous heureux de lui adresser nos sincères félicitations et de recommander son livre Excellent essai de psychologie pratique et morale. Nos lecteurs peuvent juger par la courte analyse que nous leur en avons donnée de l'intérêt qu'il leur offrira et de l'utilité qu'ils en retireront.

Fr. TIMOTHÉE.

***

LE DIVORCE ENTRE L'ÉGLISE DE FRANCE ET LA RÉPUBLIQUE, par A. Gaffre et A. C. Desjardins. — Paris. Librairie Ch. Douniol. 29, rue de Tournon. In-12. Prix 3 fr. 50.

L'an passé, l'abbé Gaffre publiait ses conférences sur l'Inquisition ; cette année il nous en offre cinq autres, données, comme les premières, à l'Athénée St-Germain. — Le nom du conférencier est assez connu parmi les orateurs chrétiens honorant notre époque pour qu'il soit inutile de rappeler ses qualités bien personnelles. Dans sa première conférence, l'abbé Gaffre raconte le baptême de la France, les relations de l'Église et de l'État sous les Mérovingiens et les Carolingiens. Ensuite vient cette même histoire 1° sous les Capétiens et les Valois, 2° sous les Bourbons, la Révolution et le Directoire, 3° sous le régime du Concordat de 1801. L'orateur a donc embrassé en quatre fois, treize siècles de notre histoire ; il est parti de Clovis et d'Anastase II pour s'arrêter à Pie X et à Loubet. C'est une vaste, très vaste synthèse historique ; par conséquent, malgré de multiples notes et l'annexe considérable ajoutée à la fin du volume il ne faut pas s'attendre à trouver dans ces pages l'œuvre calme et complète de l'historien qui marche d'une allure tranquille. De plus c'est une œuvre de polémique et certains jugements ne seront pas admis de tous.

Dans la dernière conférence l'orateur jette un coup d'œil sur l'avenir de l'Église de France ; les derniers événements ont déjà confirmé plusieurs de ses pronostics. N'est-ce pas son plus bel éloge ?

Digitized by Google

En un mot ce livre a été parlé avant d'être imprimé par un homme restant toujours orateur même lorsqu'il écrit. Cela explique ses qualités comme ses défauts, mais nous devons être reconnaissants aux aimables instances qui nous ont permis de connaître tant de pages éloquentes et vengeresses.

F. THÉOBALD.

***

L'EUCHARISTIE ET LA PAPAUTÉ, par Mgr C. Minio Janni, traduction par Ch. Vallée. — Paris, Vic et Amat, 11, rue Cassette. — Broch. in-16, 96 pages. Prix : 0 fr. 60.

Pendant sa vie mortelle, Notre Seigneur promit à ses apôtres, qui alors représentaient l'Église, de rester avec eux jusqu'à la consommation des siècles. Depuis plus de dix-neuf cents ans l'Eucharistie nous a toujours été une force, un pain salutaire dans la vie spirituelle ; or l'Eucharistie c'est Jésus lui-même, réellement présent au milieu de nous.

Le divin Maître a voulu demeurer aussi avec nous d'une autre manière et de telle façon que sa présence soit entière, complète et parfaite dans l'Église. « Dans l'Eucharistie c'est Jésus-Christ invisible, muet, inactif en apparence ; dans la Papauté il est visible, il parle, agit, conduit et gouverne l'Église. Ce qui manque dans l'Eucharistie est suppléé dans la Papauté... »

L'auteur développe cette thèse en rappelant : la vie cachée, la vie publique de Notre-Seigneur, son autorité remise à Pierre en présence du collège apostolique. Il nous montre le respect et la confiance dus au Pape comme chef visible de l'Église. Lorsque celui-ci parle au nom de Dieu il est la voie, la vérité, la vie. « L'Église et la Papauté sont l'unique espérance de Salut qui reste au monde. » Nous le reconnaîtrons un jour si, nourris du pain des forts, nous restons fidèles à celui dont le mot d'ordre est de : « *Restaurer toutes choses dans le Christ.* »

P. LOUIS-MARIE.

***

LES CONFLITS DE LA SCIENCE ET DE LA BIBLE, par l'abbé E. Lefranc.— Paris, E. Nourry, 14, rue Notre-Dame-de-Lorette, 1906. In-12, XII-323 pages.

LE SAINT-ESPRIT, par l'abbé Leguen. Paris, Vic et Amat. — Angers, P. Desnoes. 316 pages. Prix : 1 fr. 75.

L'ENSEIGNEMENT DE JÉSUS, par Mgr Pierre Batiffol. 2e Édition. — Paris, Bloud et Cie. Grand in-16. Prix : 3 fr. 50.

CLÉ CHRONOLOGIQUE ET DATES EXACTES DE LA VIE DE JÉSUS-CHRIST, par Xavier Lévrier, avocat à la Cour d'Appel de Poitiers. — Poitiers, Bonamy. Gr. in-8o, 68 pages. 2e édition.

Digitized by Google

Le nom de l'auteur ressemble fort à un programme ou, plutôt, à une prétention. J'ai lu quelque part que c'était un pseudonyme, je le crois volontiers.

Quoi qu'il en soit, il m'a fait songer malgré moi à un brave homme de ma connaissance qui, après vous avoir agonisé de sottises, ajoutait : que voulez-vous, je suis franc, moi ?

Être franc pour certains c'est être brutal, pour notre auteur, c'est être simpliste, carré [1].

Une solution simple a de grands avantages ; mais il faut tout d'abord qu'elle soit possible et vraie. D'une façon générale, je me méfie des solutions trop simplistes d'un problème difficile.

D'après M. Lefranc, « la seule solution que la vérité, la logique et l'intérêt même de la Bible imposent à l'exégète » dans les controverses étudiées en ce livre, c'est non pas *l'erreur biblique* mais *l'erreur dans la Bible*. Pour lui, « il est permis de penser que certains énoncés bibliques tenus au-dessus de toute contestation sous le rapport religieux, ne sont point garantis contre tout soupçon d'erreur au point de vue scientifique. »

Mais l'encyclique de Léon XIII... — Elle contient une décision que l'on peut considérer « comme un *modus vivendi* provisoire, » et « un blâme qui ne comporte aucune sanction. » (pp. 24 et 25.)

Nous reviendrons sur certaines affirmations de ce livre ; constatons pour aujourd'hui qu'il ne porte pas d'*imprimatur*. Nous ferons encore un reproche à l'auteur, les affirmations de la science contemporaine, même discutables, sont proposées par lui comme principes intangibles. Il suffit d'avoir étudié un peu spécialement les sciences naturelles pour savoir qu'elles nous fournissent bien peu de données certaines, et ne connaissent guère, dans leur partie théorique, autre chose que le provisoire. Et puis, plusieurs difficultés ne sont-elles pas outrées à plaisir ? Encore une fois nous y reviendrons.

L'auteur pose les questions d'une façon nette et, parfois, singulièrement claire mais cela ne suffit pas. La solution qu'il donne ne s'impose pas nécessairement, de plus, pour un catholique, elle ne me paraît pas admissible. Je le regrette, la question des conflits entre la science et la Bible — sans intérêt direct — serait une bonne fois et radicalement terminée. Elle laisserait le champ libre à des études plus profitables.

***

Dans ce volume, l'auteur résume des entretiens adressés par lui à des religieuses enseignantes. On doit le féliciter d'avoir développé ainsi ce sujet trop peu souvent abordé, malgré l'Encyclique de Léon XIII « *Divinum illud munus :* » Les religieuses, les religieuses enseignantes surtout, dispersées par petits groupes, sont habituellement peu favorisées et même délaissées sous le rapport de la parole de Dieu. Les prêtres des paroisses, qui leur doivent

1. Il cite en note M. Leclair. Je lui indiquerai, pour un prochain travail, M. l'abbé Lesimple ou M. Carré.

Digitized by Google

reconnaissance pour les services rendus, et assistance spirituelle, trouveront dans ce livre des matériaux abondants pour des entretiens, encore une fois ils ne pourraient choisir sujet plus utile.

L'auteur a donné à son livre la forme du catéchisme. Mgr d'Angers félicite l'auteur « de sa haute science théologique et de son rare talent de vulgarisation. »

***

Cet ouvrage fait partie de la « Bibliothèque d'Enseignement scripturaire » publiée sous la direction de Mgr Batiffol, du R. P. Rose, de M. Touzard.

Cette nouvelle collection, dans la pensée de ses initiateurs, doit constituer une série d'ouvrages sur les questions scripturaires, d'un caractère plus élémentaire que la collection « d'Études Bibliques, » quoique aussi nettement scientifique : « la simplicité de son plan, la clarté de la rédaction la recommanderaient à ceux — séminaristes, prêtres du ministère, laïcs instruits — qui désirent se mettre au courant des questions aujourd'hui débattues en exégèse ».

Ce premier volume fait bien augurer de la collection. Dans « l'Enseignement de Jésus, » Mgr Batiffol a voulu dégager des discussions récentes les points suffisamment établis et édifier ainsi sur une base solide. Il faut le féliciter du caractère *positif* de son travail. Trop souvent, dans les discussions multipliées sur le terrain biblique, tout l'effort se disperse autour de la Bible, ou, si on examine les textes eux-mêmes, c'est pour en critiquer la forme et l'origine littéraire. Le labeur, pour être acharné, n'en est pas moins aride et sans résultat positif. Cette lutte est nécessaire, il faut défendre la Bible ; — il est pourtant meilleur de la goûter et d'en profiter.

L'auteur nous donne les grandes lignes de l'enseignement de Jésus, il en reconstitue, autour de certains points, les éléments fondamentaux, d'après les seuls synoptiques. La synthèse qui en résulte est très incomplète ; « il importe au lecteur de ne pas le perdre de vue, et il importe à l'auteur de le dire fortement », elle n'en est pas moins importante et très intéressante.

Mgr Batiffol nous décrit la méthode d'enseignement du Christ en nous rappelant le cadre historique de sa prédication. Il expose ensuite, et analyse la pensée du Maître sur la Loi — la paternité de Dieu — l'âme de l'homme nouveau — le royaume de Dieu — Jésus lui-même — l'avenir. Il dégage cette pensée des particularités de son enveloppe, la précise vis-à-vis des enseignements de l'ancien Testament ; enfin, chemin faisant, en s'appuyant sur les textes eux-mêmes, ou sur l'analyse de la pensée de Jésus, il écarte certaines opinions des hypercritiques contemporains.

Le livre de Mgr Batiffol présente le caractère nettement scientifique inscrit au programme de la nouvelle collection. Est-il toujours assez élémentaire pour le public auquel il s'adresse ? J'ai entendu dire que certaines pages avaient paru un peu ardues à des lecteurs instruits mais non spécialistes. Pour

Digitized by Google

ma part, j'ai trouvé en beaucoup une grande clarté et je suis sûr qu'aucun lecteur ne regrettera l'attention soutenue exigée par quelques passages.

***

Quand on aborde l'étude de la chronologie des temps évangéliques, on s'aperçoit vite qu'il faut renonçer sur ce point, sinon à toute certitude, du moins à toute donnée précise et exacte. Cette impression n'a pas découragé M. Lévrier. Son travail consciencieux et clair — en un sujet aussi encombré le mérite n'est pas banal — nous apporte, avec la discussion des principales données antérieures, des solutions nouvelles sur certains points. Ainsi M. Lévrier fixe la naissance de Notre-Seigneur l'an de Rome 745, et sa mort l'an 26 de l'ère vulgaire, nous ne connaissons guère d'auteur qui remonte aussi haut. Ce n'est pas ici que nous pourrions discuter les raisons apportées par l'Auteur ; sa brochure intéressera même ceux qu'elle ne convaincra pas absolument.

F. HUGUES.

***

APRÈS LA SÉPARATION (2e *mille*), par le Comte d'Haussonville. — Libraire, Perrin et Cie. In-12. 0 fr. 50.

SITUATION LÉGALE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE EN FRANCE (loi du 11 déc. 1905), par L. Jénouvrier, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats à Rennes, avec une lettre de S. É. le Cardinal-Archevêque de Rennes. 2e édition. — Librairie Poussielgue. In-12. 3 fr. 50.

Après M. Brunetière, après d'autres catholiques très sincères, M. le Comte d'Haussonville a cru pouvoir, devoir même, dire son opinion sur la conduite qu'il serait plus avantageux aux catholiques français d'adopter à l'égard de la loi de séparation.

C'était incontestablement son droit. Et, pour ma part, tout en détestant l'expression : *essai loyal*, je réprouve également les injures que l'on n'a pas manqué d'adresser, d'un certain bord à ceux qui de l'autre, estimaient plus avantageux de se servir — à défaut de meilleur moyen — de la loi inique et sacrilège.

M. d'Haussonville, on le sait, professe cette façon de voir. Il pense que s'il faut déplorer la rupture du Concordat « à cause des désordres, des souffrances et des ruines qu'elle entraînera ... cependant, de cette aventure où la République a précipité la France, un certain bien pourra, à la longue, sortir pour l'Église. » Il estime qu'il sera difficile de faire comprendre à la grande majorité des catholiques que l'art. 12 n'est qu'une spoliation, et de baser sur cette question la résistance à la loi ; — que les tendances schismatiques ou

Digitized by Google

laïcistes de l'art. 4 peuvent être en partie arrêtées par une combinaison de *statuts ;* que même l'intervention du Conseil d'État appelée par l'art. 8 ne produirait pas en fait tous les mauvais fruits que porte en germe le principe de cette intervention. Enfin, et surtout l'éminent académicien ne voit pas en dehors des associations cultuelles sur quelle base on pourrait établir contre le gouvernement, l'organisation de la vie catholique. Les associations paroissiales, en effet, ou s'occuperaient du culte, et alors elles seraient saisies par la loi, — ou ne s'en occuperaient pas, et dans ce cas, elles ne résoudraient pas le problème. Quant au culte célébré dans les locaux privés où l'on viendrait sur invitation, M. d'Haussonville le considère comme une « conception chimérique », si par là on prétend organiser le culte catholique dans toute la France.

L'auteur met aussi vivement en relief une faculté que donne l'ensemble de la loi et qui n'a pas été suffisamment remarquée jusqu'ici : celle de former *pour toute une circonscription diocésaine* une association qui pourrait succéder à plusieurs établissements, c'est-à-dire à plusieurs fabriques du diocèse, et par conséquent suppléer au défaut d'association paroissiale, là où celle-ci n'aurait pas pu se former.

Bien des remarques, évidemment, bien des critiques même pourraient trouver place ici. Nos lecteurs connaissent à peu près toutes celles qui depuis quelques mois ont été formulées contre l'opinion de M. d'Haussonville. J'aurais à ajouter quelques réserves très nettes sur certains passages de cette brochure où se manifeste un libéralisme pratique trop accentué, une prudence trop « humaine ».

Inutile de dire que cependant cette étude est fortement pensée, et que ces pages ont été dictées à l'auteur « par un sincère amour de la liberté, de l'Église et de la France. »

***

L'ouvrage de Me Jénouvrier présente un tout autre aspect : du terrain de la polémique ou des opinions nous voici transportés sur celui du droit par un exposé froid, net et précis de la loi du 11 décembre 1905. L'ancien bâtonnier de Rennes, avec son expérience de jurisconsulte, expose ce que vont devenir les biens qui étaient la propriété de l'Église ou dont elle avait la jouissance : comment seront désormais traités ses ministres ; à quelles conditions le culte pourra être célébré dans l'avenir. C'est la pure *légalité*, et combien elle est déjà restrictive, mesquine ; mais comme la lettre, la *légalité*, paraîtront dans quelques mois bienveillantes auprès des interprétations qu'en feront nos jacobins à tous les degrés de toutes les hiérarchies ! L'ouvrage de Me Jénouvrier, uniquement inspiré par le droit, sera un témoin contre les illégalités de la passion sectaire. En attendant il éclaire merveilleusement la situation que crée aux catholiques la loi de séparation. Il est nécessaire de le connaître pour se rendre un compte exact de cette situation.

Digitized by Google

Une lettre fort élogieuse de S. É. le Cardinal Labouré le présente et le recommande au public, prêtres et laïques.

Fr. AIMÉ.

HÉROS TROP OUBLIÉS DE NOTRE ÉPOPÉE COLONIALE, par M. Valérien Groffier. — Beau volume richement illustré de plus de 400 gravures, de 2 chromos, de 3 gravures hors texte et honoré d'une préface de S. É. le Cardinal Perraud, évêque d'Autun, Membre de l'Académie française. Édition de luxe. Chaque page est ornée d'un encadrement rouge. — Société Saint-Augustin, Desclée, De Brouwer et Cie, Bruges. In-folio de 400 pages. Broché sous couverture chromo, 15 fr.; Reliure toile, fers spéciaux, tranche dorée, 20 fr.; Reliure dos basane, plats toile, 8 cabochons, tr. de tête dorée, 25 fr.; Reliure, amateur maroquin du Cap, tr. de tête dorée, 30 fr.

Pour entreprendre une œuvre semblable, il fallait non point un romancier, mais un historien parfaitement documenté, au cœur français et chrétien. Depuis trente ans, M. Valérien Groffier est attaché à la rédaction des publications de l'*Œuvre de la Propagation de la Foi.*

Depuis quinze ans, il professe la Géographie économique et coloniale à l'École supérieure de commerce de Lyon.

De plus, en qualité de secrétaire de la Société de Géographie, il a souvent intéressé par des conférences variées des auditoires nombreux et choisis.

Le nom seul de l'auteur piquera la curiosité de ceux qui connaissent déjà sa science et son talent. Le titre du livre est loin d'être inexact, ou pompeux, il est juste et répond directement au sujet dont il traite. Dès les premières pages le lecteur s'en convaincra.

Ces héros de notre histoire coloniale, l'auteur les a vus à l'œuvre; il les a suivis en Afrique, en Asie dans le Nouveau-Monde, etc.... comme il le dit si bien : « Sur le prolongement de la France. » Et pour parler dignement d'eux il y a mis son cœur de Français, voire même de poète, car ses pages sont toutes de poésie. M. Groffier s'est laissé guider à l'exemple de ses héros par l'amour du Maître divin et par ce sentiment, doux et intime lui aussi, puissant et profond, l'amour de la Patrie.

Au moment où paraît son beau livre, les chefs de la tyrannie antichrétienne, nous pourrions ajouter antifrançaise, travaillent à combattre notre influence auprès de toutes les nations étrangères. La religion, le zèle, la charité de nos missionnaires étaient là pour faire aimer la France. Les renégats n'en veulent plus, et la France abandonne ses missions. D'autres pays les recueillent pour y implanter leur drapeau. Une telle politique entraînera les plus déplorables

Digitized by Google

conséquences ; il importe donc que nous sachions tous le rôle immense rempli dans le passé par nos vaillants missionnaires, afin de ne pas laisser un gouvernement sectaire aboutir à la plus incroyable absurdité. Pour nous instruire et nous éclairer, M. Groffier a tiré de l'oubli ces héros chrétiens, « heureux de répandre leurs sueurs et leur sang, heureux d'user leurs forces, leur santé, leur vie, pour reculer les frontières de notre patrie, la plus belle qui soit sous le firmament. »

Maintenant qu'en France, la liberté religieuse n est plus respectée, peut-être les jeunes âmes sont-elles devenues craintives à la pensée des dangers qui peuvent surgir contre leur vocation sacerdotale, religieuse, missionnaire. Nous leur recommandons ces pages enthousiastes ; les exemples qu'ils y rencontreront les maintiendront dans la bonne voie, le zèle des explorateurs sèmera dans leurs cœurs l'idéal d'actions grandes et héroïques. Il leur sera facile de le voir, ce livre n'est point une œuvre de pure imagination, c'est le récit de *faits* accomplis par des hommes de *cœur* et animés par la *foi*.

Son Éminence le Cardinal Perraud, dans une intéressante *introduction*, relève l'importance de ce travail, en justifie la valeur et présume le bien qu'il est appelé à faire dans toutes les familles chrétiennes. Après en avoir pris connaissance, celles-ci se feront un honneur de continuer la tradition en donnant à l'Église et à la France d'autres apôtres, de vaillants défenseurs et de nouveaux héros. D'ailleurs, la lecture des *Héros trop oubliés* est passionnante, plus émouvante que celle d'un roman et appelée à faire un bien certain. D'autant que le beau livre a tout pour plaire : nombreuses illustrations, — elles seules sont tout un poème — texte soigné, édition de luxe, et ce qui en double le prix, c'est qu'il est écrit par un homme de cœur.

P. LOUIS-MARIE.

***

SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ET SON RÔLE SOCIAL, par le T. R. P. Venance, Provincial des capucins de Paris. — Reims, 48, rue de Venise et Paris, chez Lecoffre, éditeur, rue Bonaparte, 90. — Dépôt à l'*Association franciscaine*, 117, Bard Raspail, Paris. Brochure de 40 pages, in-12. Prix : 0 fr. 25.

On a beaucoup écrit sur S. François et son rôle social. On ne l'a pas fait, je crois, avec plus de précision et d'exactitude que le T. R. P. Venance dans cette nouvelle brochure de l'*Action populaire*. Le fondateur des Frères-Mineurs méritait de figurer dans cette collection : nulle action, en effet, ne fut plus populaire que la sienne.

L'auteur, après quelques pages consacrées à une rapide esquisse de la vie du saint, nous ouvre son âme et nous en montre le trait distinctif : l'amour. « C'est là, dit-il, sa passion maîtresse, c'est là toute sa sainteté, c'est là tout son génie. » Une description fidèle du milieu où il vécut, nous met à même

Digitized by Google

de saisir la portée du mouvement qu'il inaugura. Un immense besoin de retour à l'Évangile pur et simple se faisait alors sentir. Les réformateurs pullulaient. En se laissant aller à leur sens propre, ils aggravaient le mal et tombaient dans des doctrines impures et antisociales. Saint François s'empara de ce qu'il y avait de légitime dans leurs aspirations, il filtra l'eau de ces sources empoisonnées et au lieu d'être un révolutionnaire brutal et stérile ou un conservateur désolé, il fut vraiment réformateur, initiateur fécond.

Son rôle social est résumé par le T. R. P. Venance en trois mots d'une saveur tout évangélique : pauvreté, charité, douceur. Sa pauvreté fut laborieuse et joyeuse. Sa charité, exempte de tout pharisaïsme, embrassait les gens les plus tarés et les moins dignes d'amour pour des chrétiens moins chrétiens que lui. Sa douceur, — M. Sabatier devrait bien faire quelques méditations sur ce côté de la physionomie de saint François, — lui faisait respecter ceux-là mêmes qu'il voulait réformer : le clergé et les riches.

L'influence sociale de saint François ne périt pas avec lui. Elle se perpétua par les vrais fils de son esprit, comme lui, pacificateurs des cités, soutiens des pauvres et des faibles. Elle se perpétua encore par le Tiers-Ordre qui contribua à l'affermissement des corporations et des communes.

De « plan arrêté », de « dessein formé », le Poverello n'en eut pas. Jamais il ne forgea de théorie, et pourtant il est très légitime de parler de son rôle social. Tout chrétien qui vit son christianisme a nécessairement une influence salutaire sur la société. Celle de saint François a été plus profonde, plus durable, parce qu'il a été l'un des plus parfaits disciples du Christ. On prête à Clémenceau cette parole : « Que tous les chrétiens de nom le soient de fait et la question sociale est résolue. » Clémenceau a vu juste. Si la vie des neuf dixièmes des catholiques n'a aucune influence sociale, aucune force d'attraction, ne serait-ce pas qu'elle se trouve trop souvent en contradiction avec leur foi et que leur religion, trop exclusivement composée de pratiques extérieures, est trop peu imprégnée de cet esprit de charité évangélique si large, si communicatif, si conquérant?... Saint François agit donc sur la société en déterminant un mouvement de réforme morale. Par là on voit que l'action franciscaine est encore très opportune. Elle répond à un besoin très urgent de notre société. Pour être vraiment originale et efficace, elle doit se faire une spécialité de répandre dans le peuple, avec la foi indispensable, l'esprit de l'Évangile, son austère simplicité et sa charité universelle, l'amour du travail, le mépris du luxe, le courage devant le devoir, le sacrifice et la peine.

Nous souhaitons à l'étude du T. R. P. Venance les lecteurs nombreux qu'elle mérite. Puisse-t-elle être le point de départ d'un réveil de l'action franciscaine dans toute son évangélique hardiesse et démontrer à tous que l'amour, tel que saint François le comprit et le pratiqua, est encore la meilleure méthode de réforme sociale.

F. GRATIEN de Paris.

***

Digitized by Google

DALL' ERITREA. Lettere sui costumi Abissini scritte dal P. Francesco da Offejo, missionario cappuccino. — Roma, 1904, in-8°.

Ce charmant volume orné de gravures curieuses, comprend une dizaine de lettres écrites par l'auteur à l'un de ses amis d'Italie. Le R. P. y passe en revue les institutions et les mœurs de la colonie à laquelle il est attaché : caractère des Abyssins, calendrier, coutumes, religion, usages funéraires, habillements, métiers, sciences et arts, peintures, colonisation agricole.

Le R. P. se propose d'écrire l'histoire de la mission d'Érithrée. Nous l'y engageons de tout cœur.

F. UBALD.

*
* *

FRÈRE ET SŒUR, par Hugo Bertsch : roman traduit par M. de Romur. Avec une préface de François Coppée. — Librairie Académique, Perrin et Cie. Prix 3 fr. 50.

Le critique catholique peut être comparé à ces crieurs des grandes gares qui annoncent les départs des trains. Sans cesse l'œil au guet et la mémoire en travail, ils ne peuvent oublier leur rôle un instant, puisqu'une petite négligence serait cause de grands malheurs.

Ainsi le critique, soucieux de bien remplir son devoir d'honnête homme, doit sacrifier à son rôle d'éclaireur et d'avertisseur, ses goûts particuliers, l'entraînement causé par une belle œuvre, pour en signaler le danger, au risque d'être traité de philistin, de bourgeois et d'épicier par tous les partisans de « l'art pour l'art ».

Et ce n'est pas toujours un petit sacrifice que de crier tout haut un jugement sévère quand on est tenté de toutes ses forces d'applaudir à une œuvre d'art.

C'est ce qui arrive aujourd'hui au moment où il nous faut signaler au public ce livre superbe, qui éclate comme un feu d'artifice au milieu du tas grossissant de volumes où s'accumulent les élucubrations littéraires du jour présent. C'est si rare, le vrai livre où l'âme humaine vibre dans toute sa puissance créatrice, le livre original, plein de sève, qui fait jaillir les idées, qui empoigne le cœur et met l'esprit en ébullition. C'est cependant un tel livre que nous présente Monsieur Coppée et comme on voudrait, sous un tel patronage, n'avoir à lui adresser qu'un épais nuage du plus délicieux encens !

Malheureusement nous devons jeter beaucoup d'eau froide sur cet encens, car, en tant que catholiques, il nous est impossible de louer sans de grandes réserves, l'œuvre étrange et si remarquable de cet ouvrier écrivain dont l'inexpérience même est un charme de plus, parce qu'elle laisse la saveur piquante du vécu, du vrai, dans toute sa sève exubérante.

Et c'est ce qui explique l'erreur de Monsieur Coppée. Entraîné par son enthousiasme de poète et d'artiste, il n'a pas vu que ce livre est imbu de

Digitized by Google

l'esprit protestant, blasphématoire pour l'Église catholique, pour son culte, pour ses prêtres et ses saints.

L'ouvrier estropié qui nous émeut si profondément par son malheur est-il catholique ?

S'il l'a été, son séjour en des milieux sans foi, ou hérétiques a laissé de telles traces en son cœur qu'il ne peut revenir à la foi de son enfance. S'il prie, il ne prie bien qu'à la manière protestante, ne voulant, selon l'orgueil sectaire, n'avoir aucun intermédiaire entre lui et Dieu.

Il est possible qu'Hugo Bertsch n'aie pas voulu aller aussi loin et qu'il n'a pas prévu que ses chapitres de la messe et du rêve blesseraient le chrétien respectueux de sa foi. Nous ne pouvons cependant ne pas faire remarquer la perfidie inconsciente de cette œuvre pleine de talent en pousse et nous nous permettons d'attirer l'attention de notre illustre poète des humbles, sur ce point important.

Le grand et courageux chrétien qu'il est n'a vu qu'un acte de charité à faire en prenant sous sa protection un génie encore inconnu et nous comprenons qu'il se soit laissé éblouir; nous partageons son éblouissement et nous espérons qu'Hugo Bertsch n'en restera pas là; qu'il nous conte encore quelques histoires d'âmes populaires, mais qu'il n'y mêle plus le sarcasme et l'ironie d'un sectateur de Calvin, alors nous applaudirons sans hésiter, nous applaudirons de tout notre cœur.

MAVIL.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

SAINT FRANÇOIS A-T-IL EXISTÉ?

Bien souvent ces années dernières, au moment où la question franciscaine commençait à passionner les esprits, j'ai entendu cette boutade sortir de la bouche d'un homme fort sérieux qui se tenait au courant des opinions nouvelles : Vous verrez que bientôt on se demandera si saint François a existé.

Aujourd'hui la question n'est plus à poser, et même elle a été résolue négativement par un professeur de l'université de Padoue [1]. Il a bien existé un doux hérétique du nom de François, ami des petits et des pauvres, enthousiaste de la beauté des fleurs, du chant des oiseaux et des spectacles de la nature,ennemi de la superbe et de la violence, mais de *Saint* il ne faut pas en parler.Ce mystique avait trouvé dans sa simplicité native le secret de l'empire sur les foules, aussi la Curie (lisez l'Église Romaine) chercha-t-elle à le rendre orthodoxe, sans y réussir toutefois, car devant la mort il se livrait encore à une mise en scène hérétique; néanmoins elle le canonisa pour détourner l'attention du monde, et afin de justifier cet acte d'autorité elle lui fit composer une Légende destinée à égarer l'opinion. L'auteur choisi pour cette besogne d'hypocrisie et de mensonge fut Thomas de Celano, dont les récits, habilement imités de légendes antérieures,servent de fond à toutes les autres légendes de saint François.

Voilà en deux mots ce que M. Tamassia s'efforce de prouver dans les 200 pages de son volume. A mon tour je voudrais étudier *intus et in cute*, comme il l'a fait pour les légendes de Thomas de Celano,le volume du Professeur de Padoue.Il reconnaît les qualités éminentes du premier biographe de saint François et à mon tour je ne refuserai pas à son « tombeur » les profondes connaissances

1. Nino Tamassia, professore di Storia del diritto e di Diritto ecclesiastico nell'Universita di Padova. *S. Francesco d'Assisi e la sua leggenda.* Padova e Verona, Fratelli Drucker, 1906. In-16 de XI-216 p.

Digitized by Google

dont son œuvre témoigne : il a étudié et il possède les auteurs ecclésiastiques du moyen âge depuis la période la plus reculée,et l'érudition dont il fait montre n'est pas sans impressionner le lecteur. Mais qu'y a-t-il au fond de tout cela ?

L'argumentation de M. T. se résume à ceci : le même fait n'a pas pu se produire deux fois dans l'histoire (il ne le dit pas si clairement mais il faut le conclure de tout son travail),par conséquent dès qu'il est démontré par des textes qu'un récit est similaire à une narration antérieure, le second récit n'est plus qu'une invention ou un plagiat. Il a cependant étudié la Bible, il le dit quelque part et son livre le prouve, comment donc se fait-il qu'il n'y ait pas lu la sentence, si connue cependant de Salomon: il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; ce qui a été est ce qui sera [1]? A défaut du dire de Salomon, il aurait pu trouver dans le domaine de la plus élémentaire psychologie de nombreuses preuves que les mêmes faits se reproduisent toujours : les hommes se ressemblent, bien plus au moral qu'au physique ; les désirs et les appétits, qui sont les mêmes, se manifestent de la même façon.

Prenons un exemple (p. 123) : saint François montait un âne que frère Léonard conduisait par la corde. Fatigué sans doute du voyage, celui-ci pensait en lui-même : Nos parents n'étaient point de même condition, cependant c'est moi qui lui sers aujourd'hui de domestique. Le saint a l'intuition de ce que son compagnon roule dans sa tête, il descend de sa monture: « Mon frère, dans le siècle vous étiez de famille plus noble que la mienne ; il ne convient pas que vous me suiviez ainsi à pied [2]. » Le fait est très humain, cependant M. T. ne l'admet pas, car il a lu dans les *Dialogues* de saint Grégoire un fait similaire. Saint Benoît était à table et le frère qui l'éclairait pendant sa réfection était de haut lignage. Il pensait lui aussi : « Quel est donc celui que je sers ainsi et pourquoi le dois-je servir ? » Benoît lit au fond de la pensée de son compagnon et le reprend sévèrement [3]. Sauf la conclusion, dit notre critique, les deux faits se ressemblent, donc Celano, pour ajouter une anecdote à son récit, n'a fait que démarquer saint Grégoire en l'adaptant au caractère de son héros. Bienheureux M. T. qui n'a jamais connu les morsures de l'envie, dont souvent

1. *Eccle.*, I, 9, 10.

2. Celano II, c. V, 31. On me pardonnera de citer Thomas de Celano d'après mon édition.

3. *Dialogues*, II, 20.

Digitized by Google

la première manifestation n'est qu'une réminiscence du passé, ou une simple imagination.

Voilà une preuve de la force des arguments du Professeur pour établir que Celano n'est qu'un faussaire. Il en faut encore quelques autres et l'on pourra juger de sa méthode.

(P. 44.) Thomas de Celano commence son récit par ces mots : *Vir erat in civitate Assisii*... Dès le principe il n'est qu'un plagiaire, car avant lui saint Grégoire avait commencé la vie de saint Benoît par : *Fuit vir* [1]. Mais, savant professeur, saint Grégoire ne faisait que copier le Livre des Rois, où nous lisons : *Fuit vir unus* [2], tandis que Celano répétait le commencement du Livre de Job, *Vir erat in terra Hus* [3]. Vous n'y avez bien sûr pas songé, autrement vous nous auriez servi cette remarque que nous retrouverons ailleurs sous votre plume : saint Grégoire lui-même n'est pas original !

Quand on pousse la critique à ce point, il faut renoncer à écrire l'histoire d'un personnage quelconque. Comment en effet dire la chose la plus simple, de la façon la plus simple, sans employer les mots dont les autres se sont déjà servi ? Celano aurait dit : *Fuit homo*, que notre critique écrirait : il a copié saint Jean, et nous verrons les conclusions qu'il en aurait tirées. En attendant que M. T. ait trouvé une formule inédite pour exprimer cette pensée : il y eut un homme, je hausse les épaules et je passe.

Nous n'irons pas bien loin, restons à la même page. Au commencement de son travail le biographe avertit qu'il racontera les faits qu'il a pu recueillir. De la jeunesse du Saint il ne savait qu'une chose, qu'elle avait été consacrée au plaisir, et il entre en matière par un lieu commun sur la mauvaise éducation des enfants. Pour écrire cette page il a emprunté des traits à saint Augustin, à saint Grégoire et au poète satyrique Juvénal. C'est là un crime impardonnable, car Thomas ne devait rien dire comme les autres l'avaient dit avant lui. Je plains les élèves de M. T., qui dans leurs dissertations ne peuvent imiter aucun auteur, ni même le citer. Pour la grande joie des écoliers paresseux, il faudrait nommer le professeur de Padoue, Ministre de l'Instruction publique, il ferait disparaître des programmes l'enseignement

1. *Dialogues*, II, 1.
2. *I Reg.*, I, 1.
3. *Job*, I, 1. — On lit encore au I des Rois, IX, 1 : *Et erat vir de Benjamin*.

Digitized by Google

de tous les classiques, de peur de voir les jeunes gens composer en *style mosaïque*, comme il écrit fort élégamment.

Continuons et nous allons trouver le critique en train d'inventer (p. 45). Saint Augustin, écrit-il, fut converti par la lecture d'un livre, François fut converti par un ami. Où M. T. a-t-il vu cela dans Celano? Il parle bien d'un ami, mais il ne dit pas qu'il ait été l'auteur, ni même l'occasion de la conversion de François; il en fut le simple témoin [1]. C'est donc là une pure invention du professeur, qui veut mériter les épithètes injurieuses qu'il ne se prive pas d'accorder à Thomas.

Dans les temps de sa conversion, François parlait allégoriquement d'une fiancée merveilleusement belle [2]. Jusqu'à présent j'y avais cru, hélas! il me faut y renoncer, car ce n'est là qu'une réminiscence de Celano qui avait lu quelque chose de plus ou moins approchant dans la vie de saint Jean l'Aumônier. Tournons la page et nous verrons M. T. retrouver en deux lignes de Celano deux mots empruntés à saint Bernard et à saint Grégoire. Quelle langue devait donc parler le biographe? Et dire que toute l'argumentation du livre est de ce genre. Le professeur a oublié le vieil adage des scolastiques: *qui nimis probat nihil probat.*

François a entendu la voix divine et nous arrivons au moment bien connu de nos lecteurs, où, devant l'évêque d'Assise, il jette aux pieds de son père jusqu'à ses derniers vêtements; l'évêque recouvre de son manteau la sublime nudité de l'héroïque jeune homme. Ce geste a été célébré par des écrivains sans nombre en des pages de la plus haute éloquence. Et cependant tout cet émouvant récit n'est qu'une imposture de Celano (p. 48). La preuve, me demandez-vous? — La preuve? M. T. l'affirme; est-ce que cela ne vous suffit pas? Sept siècles ont cru au récit de l'historien, le professeur élève la voix et leur dit: vous avez été trompés par un plagiaire; ce récit n'a rien d'historique, c'est moi qui vous l'affirme, ma parole vaut bien celle de Thomas de Celano.

En passant sous les antiques arcades qui bordent les rues de Padoue, le professeur aura entendu un écho endormi depuis des siècles se réveiller au bruit de ses pas et murmurer sur son passage le *Magister dixit*, qu'avaient jadis en passant par là répété des Escholiers, au sortir d'une leçon de l'un ou l'autre de ses

1. Celano I, 6.
2. *Ibid.*, 7.

Digitized by Google

doctes prédécesseurs. Lui aussi aura voulu voir l'effet de sa parole sur les lecteurs et il affirme carrément, croyant que tous vont admirer sa science sans lui demander l'ombre d'une preuve. Car on ne peut donner ce nom aux deux citations qu'il risque pour justifier son dire. Avant le fils de Bernardone, d'autres avaient renoncé aux richesses; le novice devait se dépouiller de tout pour entrer en religion. Cela ne suffit pas pour prouver que François n'ait pas fait cette renonciation solennelle, dans les circonstances racontées par son historien. Mais cette conclusion était nécessaire à M. T. pour échafauder sa thèse que notre Saint fut un hérétique et que Thomas de Celano avait reçu mission de le réhabiliter devant l'opinion des fidèles, en le faisant passer pour un fils soumis de l'Église romaine. Aussi quoi de plus habile, selon lui, que de montrer François se réfugiant sous le manteau de l'évêque, et l'Église, mère compatissante, l'accueillant dans ses bras? (Page 49.)

L'épisode des voleurs ne vaut pas mieux pour M. T., car d'autres saints ont été attaqués par des brigands ; donc les mauvais traitements racontés comme subis par François sont une invention de son historien. Le soin des lépreux n'a pas plus de réalité historique, car le moyen âge est rempli de traits se rapportant aux victimes de la terrible maladie. Le Saint en parle bien dans son Testament, mais comme ce texte gêne le professeur, il s'en débarrasse en disant que l'authenticité du Testament est douteuse [1].

Il me faut renoncer à suivre pas à pas le critique, autrement mon article prendrait les proportions de son livre. Nous avons vu son système, étudions maintenant quelques points de sa thèse. Pour lui François était un hérétique et il s'appuie pour le dire sur ce que le Père des Mineurs voulait vivre conformément à l'Évangile et ne voulait pas d'autre règle de sa conduite. Avant lui des hérétiques avaient affiché la même intention, donc celui qui venait derrière eux était hérétique comme eux. Exposée comme je le fais, la conclusion n'est pas rigoureuse, mais entourée de tout l'appareil scientifique dont M. T. a su la revêtir, elle peut surprendre la bonne foi du lecteur. Que les apparences aient été un moment contraires à François, que Rome ait craint de voir en lui un successeur des Pauvres de Lyon, bien des écrivains

1. Voir page 63, not. 4.

Digitized by Google

l'ont remarqué, mais ce qui distingue précisément le réformateur ombrien des rebelles, c'est que lui voulut, *dès le principe*, n'agir qu'avec l'approbation de Rome. M. T. ne peut révoquer en doute ce point culminant de l'histoire franciscaine, il cherche à l'atténuer par des explications embrouillées : les documents lui manquent, dit-il, pour se prononcer (p. 66), car pour lui les récits de Celano sont des fables. A force de vouloir lire entre les lignes, il finit par ne plus voir ce qui y est écrit. Il ne se dissimule cependant pas son embarras en voyant Thomas narrer sans ambages une circonstance importante, c'est-à-dire les instances du cardinal Jean de Saint-Paul pour amener François à embrasser un genre de vie moins austère [1]. Il altère bien un peu la vérité en disant simplement que le cardinal poussait le fondateur à se faire ermite, car Celano écrit qu'il le pressait d'embrasser la vie monastique ou érémitique ; cette petite entorse à la vérité lui était utile pour insinuer que le cardinal n'avait d'autre but que de faire cesser la prédication de François, qui n'était pas sans inquiéter Innocent III (p. 64, 66).

Au retour de Rome, dans la vallée de Spolète, les douze premiers frères sont secourus par la Providence dans leur dénûment. Un fait du même genre se lit dans la vie de saint Antoine du désert, donc M. T. ne saurait y croire. Une ancienne sépulture étrusque leur sert d'abri, d'autres ermites avaient choisi des retraites semblables ; donc, ...pareille conclusion (p. 67).

Tournons quelques pages et nous verrons (p. 73) notre critique, qui a une profonde horreur des prétendus mensonges de Celano, fausser le récit du biographe. Je traduis : « un jour il arriva que certain prêtre, mal famé pour sa vie scandaleuse, confesseur malgré ses crimes des Frères Mineurs, dit à l'un d'eux : Prends garde à ne pas être hypocrite. Frappé par la parole du prêtre ; le frère en était tout troublé et cherchait confort près de ses confrères, qui lui conseillaient de ne pas prendre au sérieux ce jugement, sachant quel était cet homme. Mais François lui donna une réponse toute différente : « Celui qui a parlé est prêtre. Un prêtre peut-il mentir? Si le mensonge est impossible, il faut donc croire que le prêtre a dit la vérité. » Or dans tout ceci, il n'y a qu'un dommage, c'est que la réponse, mise dans la bouche du Saint par M. T., n'est nullement donnée comme telle par

1. Celano I, 33.

Digitized by Google

Celano [1]; il nous dit, au contraire, que c'était le pauvre frère qui opposait ce raisonnement aux consolations de ses compagnons, tandis que ce fut le Saint qui le tranquillisa, en lui expliquant le conseil du confesseur. Dans un commentaire, dont la clarté est le moindre défaut, le professeur cherche à mettre ce fait, raconté par Thomas, en opposition avec un autre rapporté par l'auteur de la vie de frère Égide. Mais comme dans le premier cas les paroles citées ne sont pas de saint François, tout son échafaudage péniblement construit pour prouver les tendances hérétiques des premiers Frères Mineurs croule avec l'accusation.

Les miracles de saint François ne jouissent d'aucun crédit auprès du professeur de Padoue, car on en lit de presque semblables dans les écrits antérieurs. Supposons que demain pour me mortifier, je saupoudre de cendre la portion que l'on me servira au réfectoire, et que dans mon article nécrologique on rapporte ce fait. Si M. T. le lit par hasard, il n'y croira pas, car des saints l'ont fait et je ne suis pas en droit de les imiter. Pour se déconsidérer devant ceux qui le regardaient comme un saint, François s'accuse en public d'avoir mangé du poulet. Le fait n'est pas nouveau; donc... Il veut mourir sur la cendre; même argument.

Notre professeur ne nie pas l'amour de saint François pour les êtres créés, il y voit du panthéisme (p. 80), et avant lui d'autres saints avaient donné le nom de frère aux créatures. Donc... Il imitait saint Pacôme en recueillant les écrits des païens par respect pour le Saint Nom de Dieu; par conséquent...

En résumé, conclut le critique, le livre de Thomas est rongé par la lèpre de l'imitation et du plagiat; comment faire pour y trouver la vérité?

Si je disais que je deviens long et fastidieux, je ne ferais que répéter l'aveu de l'auteur que je censure, cependant je le sens et je prie que l'on m'excuse, en demandant la permission de continuer, car nous ne sommes encore arrivés qu'à la moitié du volume, et avant de finir l'étude de la *Legenda I*, nous devons encore nous arrêter à deux chapitres. Le premier des deux est intitulé: *La crèche de Greccio, la mission d'Égypte, les stigmates, Sainte Claire.* M. T. a voulu traiter ces questions à part, en raison de leur importance; il nous faut le suivre.

1. Celano I, 46.

Digitized by Google

La cérémonie de Greccio laissa un souvenir vivant, écrit le professeur, qui veut bien regarder enfin ce fait comme indiscutable. Toutefois n'allez pas croire que ce soit la dévotion du Saint qui ait imaginé cette nuit de Noël. Ce fut, affirme-t-il, le courant orthodoxe de sa famille religieuse, courant qui l'entraînait malgré lui, qui exigeait cette confutation « plastique » des soupçons d'hérésie que faisait naître sa prédication et qui suivaient partout les Frères Mineurs (p. 85). Vous ne vous en étiez pas douté? moi non plus; mais M. T. l'affirme et comment ne pas croire sur parole un si savant homme? En note il vous prouve, ou du moins il pense prouver que notre Séraphique Père était hérétique et cela par les arguments terribles que voici. François fit un jour une confession publique. Ne jouons pas sur les mots, cher professeur: de ce que saint François se soit accusé en public non d'une faute, mais de ce qu'il regardait comme une gloutonnerie, il ne suit en aucune façon qu'il ait songé à retablir la confession publique. Le second argument vaut le premier: Avant de mourir le Saint se fait lire l'évangile de saint Jean; or les hérétiques avaient une préférence marquée pour cet évangéliste; donc François était hérétique. Donc, continuerai-je, un bon catholique du XIIIe siècle devait arracher ce quatrième évangile du Nouveau Testament, sous peine de passer pour hérétique. Voici la troisième preuve: Un jour le Saint en suivant sa route aperçoit une brebis au milieu d'un troupeau de chèvres et de boucs. Ainsi, dit-il à son compagnon, Jésus était au milieu des pharisiens et des princes des prêtres. Il faut véritablement vouloir tout interpréter en mal pour trouver là une allusion aux princes de l'Église d'alors. Cependant pour bien faire remarquer cette allusion, M. T. écrit ces paroles en *italiques*. Ailleurs il donne pour preuve des tendances hérétiques de notre Saint sa prédilection pour la langue française; d'après lui elle servait de langue secrète aux hérétiques du nord de l'Italie; donc François, qui vivait dans le centre du pays et qui parlait le français, devait nécessairement être affilié à une de ces sectes hétérodoxes.

Suivons M. T. en Égypte. Des trois tentatives de saint François pour aller porter l'Évangile aux Sarrasins, il ne retient que cette mission, dont l'authenticité est attestée par d'autres écrivains, en particulier par Jacques de Vitry. Il est plus que certain que sans ces témoignages il ne croirait pas à ce voyage en pays infidèle. En méditant les paroles de cet historien, écrit-il, il sem-

Digitized by Google

blerait que François ait entrepris cette expédition pour ranimer le courage des Croisés, ou bien, dit-il plus bas, parce qu'il se figurait que les Sarrasins étaient gens faciles à convertir.

Pourquoi ces deux hypothèses? Uniquement pour écarter le motif que Celano nous donne des tentatives de saint François sur les infidèles, je veux dire le désir du martyre, car M. T. ne comprend pas ça. Une expression de saint Paul est là au bout de ma plume... je la retiens et je préfère discuter les assertions du professeur que lui adresser des paroles qu'il pourrait trouver blessantes. J'ai lu et relu le récit de Jacques de Vitry, je l'ai médité, comme il le conseille, j'ai lu d'autres chroniqueurs qui nous ont parlé de ce voyage du Saint, mais je ne suis pas arrivé à lire entre les lignes ce que M. T. y a découvert. Quant à l'idée que saint François se pouvait faire de la convertibilité des Sarrasins, je laisse cette découverte à notre critique pour retenir le motif que Celano nous donne des voyages de notre Séraphique Patriarche. Le désir du martyre peut être tant qu'on le voudra un lieu commun dans les récits hagiographiques du moyen âge, non pas parce qu'un saint qui mourait dans son lit était privé d'une auréole malgré tout le talent de son historien, mais parce que ce désir a existé au cœur de beaucoup. François a pu le sentir vivement comme d'autres, qui ont vu la route barrée à leurs désirs et ce n'est pas le besoin de copier saint Pierre Damien, dans les Actes de saint Romuald, qui a conduit la plume de Thomas de Celano. On le voit, nous nous trouvons toujours en face du même système d'argumentation et notre écrivain ne sait pas en trouver d'autre pour parler des tentations que dut combattre notre Saint. Elles sont une chose trop commune en hagiographie (p. 89) pour qu'il s'en occupe, aussi il tourne presque la chose en plaisanterie. Heureux professeur qui ne sait pas ce que sont les tentations! Que dis-je? malheureux! car je lis dans la Bible : *Beatus vir qui suffert tentationem*, et j'ai lu ailleurs que le diable ne tente pas ceux qui lui appartiennent.

Le désir du martyre est suivi dans ce chapitre de la question des Stigmates. De l'Égypte passons donc à l'Alverne à la suite de notre auteur. Thomas de Celano présente au lecteur les plaies douloureuses imprimées dans la chair vive de l'amant passionné de Jésus comme un dédommagement du martyre qu'il n'avait pu subir. Pour M. T., ce n'est là qu'une habile transition pour raconter un fait imaginaire, comme presque tous ceux de la Légende

Digitized by Google

de saint François, car il n'admet pas la réalité des Stigmates tels que nous les entendons. Pour lui la chose est beaucoup plus simple, pas même n'est besoin de recourir à une supercherie de fr. Élie, comme l'ont imaginé certains auteurs; voici la genèse de la tradition (p. 92). Salimbene raconte dans ses Chroniques avoir entendu dire au fr. Léon que saint François après sa mort semblait un crucifié. C'est encore aujourd'hui, remarque notre professeur, une image courante dans le langage populaire pour signifier un corps exténué par la maladie. Donc en voyant le cadavre du Saint après sa mort, cadavre couvert des cicatrices produites par le fer rouge sur sa tête, par ses pénitences sur les autres parties du corps, les frères s'exclamèrent : on dirait un crucifié ! L'expression fit fortune, et Celano, la recueillant, en profita pour imaginer de toutes pièces la scène de la stigmatisation.

Voilà à quoi aboutit la science de M. T. : à nier les faits qui gênent son rationalisme, car s'il sait ses auteurs il sait aussi n'en prendre que ce qui lui convient. Par exemple Mathieu Paris, qui accumule erreurs sur erreurs dans les pages qu'il consacre à saint François, doit faire loi quand il s'accorde avec les idées préconçues du docte professeur et quand son récit s'écarte de celui de Celano ; mais pour la question des Stigmates qu'il rapporte (tout en les racontant à sa façon) son témoignage est passé sous silence par cet ami de la vérité historique qui enseigne à Padoue.

Faut-il encore faire remarquer avec lui (p. 93) que saint François imitait S. Augustin en ouvrant le livre des Évangiles pour y trouver une manifestation de la volonté de Dieu ? Il faut bien se répéter, puisque M. T. emploie toujours les mêmes arguments et aussi puisque l'histoire du monde n'est qu'une perpétuelle répétition. *Quid est quod fuit ? Ipsum quod futurum est.*

Sainte Claire termine ce chapitre. On aurait pu espérer qu'un écrivain, qui vise à l'originalité, se serait contenté de nous présenter des aperçus nouveaux sur cette question. Non, il a cru utile de reproduire les inventions maintes et maintes fois réfutées de certains rêveurs, d'après lesquels la famille groupée par saint François aurait été dans le principe composée d'hommes et de femmes. La division, selon lui, ne serait venue qu'au moment où il aurait été amené à se rapprocher de l'Église et de son chef. Si nous demandons à Celano quand eut lieu ce rapprochement, il nous dira que ce fut dès le principe, alors que François avait réuni seulement

Digitized by Google

onze compagnons [1]. Mais que vaut son témoignage contre les dires de M. T.? Bonnes gens, vous n'y pensez donc pas? Il enseigne à l'Université de Padoue et nous sommes au XXe siècle. Par conséquent ce qu'il vous dit a beaucoup plus de valeur que ce qu'ont écrit des auteurs du XIIIe siècle. Il a médité es textes et en les méditant il y a découvert ce que personne n'y avait jamais trouvé. Oyez plutôt: les Clarisses étaient dites alors *Pauvres Dames*. Est-ce que ce nom ne vous dit pas clairement qu'elles faisaient pendant aux *Pauvres Hommes*, et ce devait être là le premier nom des Frères-Mineurs (p. 96). Mais lisez donc le chapitre douzième de l'ancienne règle. Puisqu'il exclut les femmes, il fait nécessairement allusion à un ordre de choses antérieur et différent. Sur le conseil de notre docte professeur, j'ai voulu relire ce chapitre de l'ancienne règle et voici tout ce que j'y ai trouvé relativement à cette question : « *Et nulla penitus mulier ab aliquo fratre recipiatur ad obedientiam, sed dato sibi consilio spirituali ubi voluerit, agat pœnitentiam :* Qu'absolument aucune femme n'émette le vœu d'obéissance à aucun frère ; mais après l'avoir consulté, qu'elle aille, là où elle voudra, faire pénitence. » J'avoue ne pas voir comment cette prescription prouve que dans le principe la fraternité recevait dans son sein hommes et femmes, et que frères et sœurs vivaient en commun. Il ne faut pas serrer trop les arguments prétendus de M. T., autrement il ne resterait rien de son livre. En particulier pour la règle primitive son argumentation est fort défectueuse ; il ne s'occupe pas des remaniements qu'elle subissait dans tous les chapitres avant d'arriver à la forme qui nous est parvenue. Ce système lui était beaucoup plus commode, aussi, bien qu'il connaisse les divers travaux publiés sur ce sujet, il n'en fait aucun cas.

Revenons à sainte Claire. Pour le critique la légende de la Sainte ne saurait être l'œuvre de Thomas : trop de différences se remarquent entre elle et la *Legenda I*. Le savant homme oublie qu'elle fut écrite trente ans après la *Legenda I*, et lui, qui remarque des divergences entre les deux légendes de saint François, devrait bien se rendre compte qu'à trente ans d'intervalle l'écrivain pouvait savoir et dire une foule de choses qu'il ignorait ou même devait taire en 1229. Quoi qu'il en soit de l'auteur de la légende de la Sainte, écoutons raisonner notre critique. Avec l'approbation

1. Celano I, 32.

Digitized by Google

des deux règles, dit-il, certaines familiarités, qui d'après lui auraient existé dans le principe, n'étaient plus permises. On voit des traces de ce changement dans la légende de la Sainte. Quand un précepte papal voulut interdire les visites accoutumées des frères aux sœurs, l'aimable Sainte se révolte presque contre le Pontife ; il semblait que la douce fraternité de vie et de pensées fut souillée d'un indigne soupçon. Sauf le fait de la défense papale et de la résistance de la Sainte, le reste est une traduction tendancieuse de M. T. Néanmoins j'avoue n'avoir aucune difficulté à admettre que les relations de François et des premiers frères avec les recluses de St-Damien pouvaient être empreintes d'une familiarité qui ne pouvait que devenir dangereuse avec la multiplication des membres des deux familles. Les premiers étaient des hommes d'une vertu éprouvée, mais le temps était venu, où, suivant la prophétie de François, l'arbre portait des fruits de qualité fort diverse. La plus élémentaire prudence ordonnnait donc d'éviter tout conctact qui aurait pu gâter les uns et les autres. On retrouve le même fait à l'origine de beaucoup de familles religieuses.

Je n'entrerai pas en discussion avec M. T. sur l'authencité des récits des *Actus B. Francisci*, reproduits, entre crochets, par les Bollandistes, qui les regardèrent avec raison comme une interpolation. Que le repas de François et de Claire soit une imitation des adieux de saint Benoît et de sainte Scholastique, je n'y attache pas d'importance, mais je ne puis m'empêcher, de faire remarquer la note mise par notre critique au bas de la page : « Saint Grégoire, qui raconte le fait, manque d'originalité. Les grands saints ont eu souvent une sœur religieuse. » Admirez la sagesse de cette remarque de notre professeur. Il aurait aussi bien pu dire que tous les saints ont eu père et mère, comme le reste des mortels ; par conséquent, pour être original, l'historien ne devrait pas en parler.

Pour lui encore un souvenir de la communion hérétique apparaît dans un autre épisode de la vie de la Sainte. Devant le Pape et par son ordre, elle bénit le pain préparé sur la table. « C'est l'autorité suprême de l'Église, dit-il gravement, qui accorde presque à la pauvre vierge le privilège auguste de la consécration eucharistique ! » Sous peine de passer pour hérétiques les religieuses devront donc à l'avenir s'abstenir de dire leur *Benedicite!* Le miracle qui accompagna cette bénédiction, ainsi que beau-

Digitized by Google

coup d'autres, sont de simples imitations des anciens auteurs (p. 101).

Laissons de côté pour le moment, les 80 pages consacrées par M. T. à l'examen de la *Legenda II*, pour voir ce qu'il écrit en *Appendice*, sur la mort de saint François (p. 179). D'après lui tout le récit de Celano n'est qu'une habile mise en scène pour préparer l'avènement d'Hélie au généralat, et dans la composition de ce récit l'auteur est resté fidèle au système qui l'a guidé dans toute l'élaboration de la légende, il a simplement pillé les écrivains qu'il avait sous les yeux. A ce compte-là je devrais faire taire mes souvenirs d'enfant quand ils me représentent mon père mourant, nous réunissant tous autour de lui, pour nous donner sa bénédiction et ses derniers conseils ; je devrai me persuader que cette scène touchante, que j'ai encore devant les yeux, n'est qu'une imagination ou une réminiscence de mes lectures! Je n'insisterai pas sur la formule de la bénédiction donnée à fr. Hélie, dans la *Legenda II*; tout en répétant qu'Hélie fut béni le premier, Thomas laisse de côté les circonstances de cette bénédiction, à laquelle il n'avait probablement pas été présent (c'est aussi l'opinion de M. T.) ; mais retenons tout le reste, car du fait que d'autres saints aient béni leurs disciples avant de mourir, on ne saurait légitimement conclure que le Père des Mineurs ne les ait pas imités. Ne pas admettre que François ait récité le psaume *Voce mea*, parce que saint Sévérin avait chanté le *Laudate Dominum*, est une conclusion qui fait trop d'honneur à la logique rigoureuse de M. T. pour que je ne la lui laisse pas.

La lettre de fr. Hélie annonçant la mort de saint François est là pour confirmer le récit de Celano. Le critique n'en parle pas, et il est plus que probable qu'il ne la regarde pas comme authentique, puisque c'est là sa manière de se débarasser des textes qui le gênent. La seule chose qu'il admette comme authentique dans tout ce récit est la lecture de l'Évangile de S. Jean, parce qu'elle lui permet de dire à nouveau que François était hérétique et mourait en hérétique. En effet dans la *Consolation*, qui pour les Manichéens et leurs successeurs remplaçait la réception des Sacrements, la lecture de l'Évangile occupait une place importante. Pour les autres détails ils sont simplement imités des anciens.

En voilà déjà long, très long, trop long, et cependant rien n'a

Digitized by Google

été dit de la *Legenda II*. M.T. la qualifie (p. 109), en deux mots: « le chef-d'œuvre de l'imposture monastique au XIIIe siècle ». Je crois qu'il suffit de rapporter cette appréciation pour être dispensé de tout examen; d'ailleurs la méthode est la même, et le professeur armé de ses livres, comme il le dit de Thomas, vous renvoie au bas des pages aux auteurs que d'après lui le biographe a copiés. Un exemple : on sait cet épisode de la vie du Saint. Une nuit d'hiver poursuivi par une tentation impure il va se rouler dans la neige et la prenant à pleines mains il en forme de grossières figures. Voilà ta famille, dit-il, se parlant à lui-même, hâte-toi de travailler pour la vêtir, car tu le vois, ils meurent de froid. Un frère, dit Celano, vit la scène par la fenêtre de sa cellule, mais ne dit rien du vivant du Saint [1]. Pauvre frère, reprend M. T. il lisait un livre et le clair de lune lui fit prendre de l'argile pour de la neige (p. 108), et sans citer de texte il renvoie en note au Tome LXXIII de Migne. Comme je suis curieux j'ai voulu aller voir ce texte et j'ai trouvé qu'effectivement dans les *Vies des Pères du désert* un trait identique est rapporté. Un frère tenté de fornication fait des statues d'argile et parle à la tentation comme François devait le faire. Qu'est-ce que cela prouve ? Que le fait raconté par Thomas est faux ? Nullement. Pour moi la conclusion la plus logique serait celle-ci : à une tentation pareille François a opposé un remède pareil, et si quelqu'un doit être accusé d'imitation je dirais que le Saint, ayant lu ce fait dans la Vie des Pères, en a tiré profit pour sa conduite personnelle. Pourquoi lit-on la vie des Saints, sinon pour les imiter !

Dans la *Legenda I*, Thomas avait représenté François comme un fils soumis de l'Église Romaine, pour justifier sa canonisation: dans la *Legenda II* il en fait le type, le miroir du religieux, du Frère Mineur dans les divers actes de sa vie, et pour cela il nous représente un Saint plus imaginaire que réel, car remarque M. T. dont je traduis les idées, « c'est une illusion des biographes modernes que de vouloir trouver un fond de vérité historique dans les écrits de Celano (p. 113). »

J'avoue que je serais fort curieux de connaître personnellement M. T. Ce savant qui reproche aux auteurs de manquer d'originalité et aux hommes de faire les uns comme les autres, doit être excessivement curieux à observer ; il doit avoir une

1. Celano II, 116, 117.

Digitized by Google

recette pour faire les omelettes sans œufs et le feu pour les cuire sans combustible. Malgré ce besoin d'originalité il n'a su trouver pour son livre que la plus banale des formules de dédicace. On lit à la première page : *A Carmela, mia dolce compagna nell'aspro cammino della vita.* Mais, ce sont là des expressions que l'on rencontre dans tous les cimetières, écrites en lettres de perles sur les couronnes funèbres, ou gravées sur les pierres tombales!! M. T. me permettra aussi de lui faire remarquer que cette dédicace a une saveur socialiste, tout comme les écrits de Celano sentent l'hérésie. *Ma compagne.* C'est le style des fauteurs de grèves et des avocats des revendications prolétaires.

Encore un mot et je termine. Tout est-il mauvais dans le livre du professeur de Padoue? Loin de là: ce livre a son bon côté et je regrette fort de ne l'avoir pas eu entre les mains quand je préparais mon édition des Légendes de Thomas de Celano. Il m'aurait permis de mettre en lumière l'érudition du biographe et son talent d'écrivain. Loin de lui reprocher d'avoir imité S. Grégoire et d'autres, je lui en aurais fait un titre de plus, car c'est grâce à sa connaissance des œuvres ecclésiastiques qu'il a pu composer ses légendes de saint François, qui sont à bon droit regardées comme des modèles de travaux hagiographiques.

P. ÉDOUARD d'Alençon
archiv. gén. des min. cap.

Digitized by Google

LE PÉRIL SCOLAIRE.

Ce n'est pas pour une œuvre de polémique que j'ai sollicité de la Direction des *Études Franciscaines* une place dans cette revue. Inconnu des lecteurs, je dois leur dire pourquoi j'ai cru devoir écrire les pages qui paraissent aujourd'hui.

Les *Études Franciscaines* s'adressent à un milieu des plus chrétiens. Ses lecteurs sont pour la plupart Enfants de Saint-François, ayant au fond du cœur cette caractéristique de l'esprit franciscain : le zèle pour le salut des âmes.

Or parmi les âmes, il en est pour lesquelles Notre-Seigneur avait une particulière tendresse, ce sont les enfants. Dans ma vie sacerdotale j'ai eu à m'occuper beaucoup des enfants et mon ministère paroissial, actuellement, ne s'exerce guère que sur eux. Chaque jour je vois leurs besoins spirituels et je constate les dangers qui les entourent, je vois chaque jour la foi diminuer dans leur cœur.

J'ai donc cru devoir signaler ce danger à des âmes capables de me comprendre. J'ai cru pouvoir m'adresser à des cœurs chrétiens capables d'entreprendre ensuite, dans la sphère de leur action personnelle, des œuvres d'apostolat en faveur des enfants.

Voilà pourquoi je signale aujourd'hui, moi aussi et après tant d'autres, le Péril scolaire. Beaucoup déjà en ont parlé, peu à ma connaissance l'ont considéré au point de vue surnaturel. Un livre récent a signalé la « Crise du Patriotisme dans l'école, » et au moment où j'écris ces lignes, l'un des promoteurs et l'un des plus ardents défenseurs de l'école laïque vient de paraître devant Dieu, M. Goblet. Effrayé de son œuvre et de ses résultats, M. Goblet essaya de protester; sa voix, autrefois écoutée, se perdit dans la mêlée et, à ses protestations, les éducateurs modernes ont répondu par les vœux du Congrès des Amicales de Lille, en septembre dernier. Ce fut là un châtiment qui dut être sensible à cet homme politique, et je crains bien que ce ne fût pour lui que le début

Digitized by Google

Laissons à l'histoire impartiale le soin de juger la vie et l'œuvre de cet homme.

Pour nous, sachons nous souvenir qu'un immense danger menace la génération future, et qu'un abîme se creuse chaque jour plus profond où va sombrer bientôt ce qui reste encore de foi chrétienne sur la vieille terre de France. L'école moderne est un danger pour le Patriotisme, oui, et cette situation, cette « crise », puisqu'on l'appelle ainsi, mérite certes qu'on réagisse et qu'on y porte remède. Mais il est une autre situation plus périlleuse, un autre danger, une autre « crise », bien plus grave celle-là que la première et combien plus grosse de conséquences, c'est ce que j'appelle le « Péril de la Foi dans l'école moderne. » Jamais, je crois, on ne parlera trop de ce danger aux catholiques de France.

J'ai dessein de montrer en quelques pages l'étendue de ce péril, et d'indiquer ensuite des moyens que je crois efficaces pour conjurer ce péril, et conserver aux petits enfants de la France la connaissance et l'amour de Dieu, la foi de leurs aïeux.

Méthodiquement on applique les lois persécutrices de la liberté, on détruit peu à peu les dernières écoles libres en France ; les lois préparées et votées par la Franc-Maçonnerie, visent à donner à l'État le monopole absolu de l'enseignement. Nous nous acheminons lentement, mais sûrement, à la main-mise de l'État sur l'éducation de l'enfant. Déjà dans bien des communes de France, la nôtre est de ce nombre, le monopole de l'enseignement existe en fait pour l'État, par suite de la fermeture d'écoles libres qui n'ont pas été rétablies. Dans ces écoles laïques, délivrées de toute concurrence, si je puis ainsi m'exprimer, existe surtout ce péril de la Foi que je signale. Le mal est grand, très grand, et il atteint beaucoup plus d'âmes d'enfants qu'on ne le croit d'ordinaire.

La neutralité scolaire — entendez l'école rendue laïque et *obligatoire* — est une invention maçonnique. La preuve en a été faite depuis longtemps déjà. Les promoteurs et les défenseurs les plus énergiques de la loi étaient tous francs-maçons. Le Congrès des Amicales récemment tenu à Lille a prouvé une fois de plus l'influence incontestée de la Franc-Maçonnerie dans l'œuvre scolaire. Par ses vœux ce Congrès a marqué une étape de plus dans la réalisation du plan tracé en 1877 par le Grand Orient de France. Pas à pas, la Franc-Maçonnerie avance, sans recul, vers le but qu'elle poursuit. A ce point de vue, un simple examen du tableau suivant convaincra les plus incrédules.

Digitized by Google

Ce plan, en effet, comportait les points suivants :

Instruction laïque et obligatoire... ce 1er vœu est *réalisé ;*

Laïcisation *progressive* des écoles communales ; ce 2me vœu est *réalisé ;*

Suppression des écoles congréganistes libres ; ce 3me vœu se *réalise ;*

Matérialisation de l'enseignement dans les écoles de l'État désormais restées seules. La réalisation de ce vœu, subordonnée au précédent, suit normalement son cours, et bientôt pour lui aussi on pourra dire *réalisé.*

Enfin la coéducation des sexes « établie sans hiatus » depuis l'école maternelle jusques et y compris l'école normale. Ce dernier vœu, adopté presque à l'unanimité du Congrès des Amicales, reçut à Cempuis un commencement d'exécution.

Voilà, me semble-t-il, qui est bien suggestif et qui prouve le rôle de la Maçonnerie dans l'évolution de l'école moderne depuis vingt ans.

Or, on le sait aussi, le but suprême poursuivi par la Franc-Maçonnerie (la cité de l'enfer) est la destruction de l'Église catholique (la cité de Dieu) ; et la France a été le champ de bataille désigné par les Loges pour être le théâtre de cette lutte de Satan contre Dieu.

Mais la destruction de l'Église catholique, c'est là une idée quelque peu abstraite, il faut savoir la concrétiser pour juger du mal qui se fait sous cette formule, destruction de l'Église catholique.

L'Église catholique est une société, personne morale par conséquent, formée par le groupement hiérarchisé d'un certain nombre d'individus partageant les mêmes idées ou croyances, obéissant aux mêmes préceptes, ayant enfin une chose commune, un patrimoine commun en quelque sorte : « La Foi ». — La lutte sera donc dirigée contre ces individus. Tous et chacun d'eux sera le point de mire, le but de l'attaque. Il s'agira de créer un réseau d'attaque capable d'atteindre l'individu à toutes les époques de sa vie pour l'arracher à sa croyance en détruisant ses idées religieuses, en lui faisant violer les préceptes de sa religion, enfin en lui enlevant sa participation au patrimoine commun, la foi. De là, cette admirable organisation d'œuvres laïques, diverses en apparence — pour mieux saisir les individus de tout âge et de toute condition, — mais qui, en somme, sont toutes rattachées

Digitized by Google

à ce tronc commun d'où elles tirent leur sève et leur vitalité, la Maçonnerie.

Parmi les armes dont l'ennemi se servira pour détruire la Foi dans les cœurs et arracher à l'Église les âmes de ses fidèles, nous avons vu qu'il fallait faire une place — et quelle place — à l'école laïque et obligatoire.

De tous les moyens employés pour déchristianiser la France, le premier en date et en prédilection est l'école laïque. Pour lui faire prendre racine, pour lui concilier les esprits, dans notre société démocratique, pour l'infuser, j'oserais dire, dans nos mœurs populaires et nationales, les sectaires ont inventé ce mensonge historique qu'aucune école populaire n'existait en France avant la Révolution. Ils ont laissé dans l'ombre avec un soin constant l'institution des écoles de Saint-Jean-Baptiste de la Salle: ils n'ont rien dit des écoles monastiques fondées par les moines au moyen âge, ils ont méconnu à dessein les écoles paroissiales fondées, soutenues et dirigées par le clergé, et c'est à peine s'ils ont parlé des institutions scolaires de Charlemagne. Et aujourd'hui ouvrez une histoire de France enseignée dans nos écoles primaires, vous y verrez ce mensonge historique ouvertement affirmé. Peu à peu, cette idée s'est répandue dans les masses populaires et, avec la meilleure bonne foi du monde, le peuple s'imagine que l'école est un des immenses bienfaits de la République et l'une des principales institutions de la Révolution. Il y a trente ans qu'on enseigne cela dans les classes, la conviction est faite et il devient de plus en plus difficile de détruire ce préjugé. Partout et sans cesse on vante les bienfaits de l'instruction ; dès lors les parents, à quelque partie de la classe ouvrière qu'ils appartiennent, visent à faire donner à leurs enfants la plus grande dose d'instruction possible, au détriment de l'éducation ; ils croient que le bonheur de leurs enfants est en raison directe des pages de grammaire ou d'arithmétique étudiées, et des certificats et brevets obtenus.

Certes, je ne suis pas ennemi de l'instruction pour le peuple. Non, mille fois non, je crois qu'il est nécessaire de donner aux enfants, même aux enfants des plus basses classes de la société, une solide instruction aussi complète que possible à la condition qu'elle ne vienne pas contrecarrer, par une importance exagérée, l'instruction et l'éducation religieuses que l'enfant a le droit et le devoir de se procurer.

En dénonçant l'engoûment du peuple pour l'instruction, je

Digitized by Google

veux seulement montrer l'importance considérable que donne à l'école, le peuple en France. Est-ce un mal ? En soi, non, évidemment. Mais d'une part, la disparition des écoles chrétiennes; de l'autre, le caractère antireligieux de l'école officielle qui devient de plus en plus hostile au catholicisme à mesure que les écoles catholiques disparaissent, me font dire que l'école est, pour nos enfants, un danger très sérieux. Bientôt l'école laïque sera la seule qui, en France, aura droit d'existence, et comme sur l'école la Maçonnerie a conquis pleins pouvoirs, je dis que l'école laïque est la plus redoutable des institutions maçonniques.

Le passage suivant, extrait d'un discours prononcé par un inspecteur d'académie, dévoile avec le plus révoltant cynisme le but poursuivi par la Franc-Maçonnerie.

« Le but de l'école laïque n'est pas d'apprendre à lire, à écrire et à compter. Des esprits superficiels ont pu le croire. Qui va au fond des choses ne tarde pas à découvrir qu'elle est *un engin de guerre contre le catholicisme.*

« L'école laïque a pour but de faire des libres penseurs. Elle tromperait les espérances que nous fondons sur elle si elle se renfermait dans une respectueuse neutralité. L'école laïque apprend à rejeter le dogme. Lorsque à treize ans l'enfant quitte les bancs de l'école, ne croyez pas qu'il ait profité de l'enseignement de ses maîtres s'il reste croyant. Mais s'il s'est débarrassé du dogme, s'il a renié la foi de ses pères, s'il a renoncé à la religion catholique, alors seulement l'école laïque aura porté ses fruits naturels et donné sa vraie mesure. L'école laïque est un moule où l'on jette un fils de chrétien et d'où s'échappe un renégat. Et comme les choses n'iraient pas assez vite à notre gré, pour que l'apostasie soit générale, nous nous emparerons *du monopole de l'enseignement.* Nous refuserons aux Frères et aux Sœurs le droit de tenir école, nous fermerons leurs établissements. Force sera bien aux familles arriérées de nous confier leurs enfants et à ces enfants-là, nous croirons n'avoir rien appris tant qu'ils ne seront pas en révolte contre le clergé. »

Voilà qui est clair et doit faire réfléchir les optimistes. Et maintenant quel est le père de famille, je ne dis pas chrétien mais simplement honnête, qui ne frémirait pas d'indignation en lisant de telles paroles ? Ton enfant, pauvre ouvrier de France, tu crois qu'on en veut faire un travailleur intelligent, honnête, économe et laborieux, non, l'école ne poursuit pas ce but, elle n'apprend

Digitized by Google

pas à écrire, à lire et à compter, cela c'est du trompe-l'œil. De cet enfant, pour lequel tu peines si fort et à qui au prix des plus lourds sacrifices, tu veux faire donner une bonne instruction, de ton enfant, sais-tu ce qu'on en veut faire ? On en veut faire un renégat, le mot y est, c'est-à-dire un être sans cœur, qui insultera le Dieu de sa Première Communion et le prêtre qui jadis le fit chrétien.

Et ne croyez pas que ce soit là l'opinion personnelle d'un inspecteur sectaire, non, c'est le but officiel poursuivi par les programmes scolaires sous le patronage des pouvoirs publics. Car dans cette voie, dans la matérialisation des écoles, l'enseignement laïc a reçu, depuis ces derniers temps surtout, une impulsion nouvelle. Je le disais plus haut, l'école avance à grands pas dans le chemin de l'irréligion.

Veut-on des détails sur la méthode suivie pour arracher la foi du cœur des enfants ? qu'on lise cette brochure d'un *Directeur d'École Normale* parue l'an dernier avec une préface de F. Buisson, député de Paris [1]. Celui-ci, après avoir constaté dans sa préface (p. VIII) que l'auteur — « traite là une des plus graves questions de la pédagogie laïque » — reconnaît « la nécessité de remanier les programmes et surtout de faire pénétrer dans la pratique de l'enseignement primaire et secondaire des idées nouvelles quant au sens de ce mot si souvent dénaturé, neutralité ou laïcité de l'enseignement. »

Donc, nous devons nous attendre à voir se modifier encore ces pauvres programmes scolaires, si souvent remaniés sous la 3e république. Et dans quel sens se fera cette évolution ? C'est ce que se charge de nous dire l'auteur de la brochure citée.

Analysons cette brochure et suivons l'auteur dans sa démonstration.

*
* *

Il déclare d'abord que l'enseignement *moral* laïc selon les programmes et les lois scolaires de 1882, n'est pas assez neutre, pas assez scientifique. — On ne voit pas bien ce que peut être un enseignement moral scientifique : va-t-on diviser les préceptes de la morale en théorèmes et corollaires se démontrant par A + B ? Mais passons.

1. *L'idée de Dieu et l'éducation rationnelle*, par Moulet, chez Storck, imp. édit. Lyon.

Digitized by Google

« Si les lois de 1882, dit-il, ont affranchi du prêtre l'école républicaine, elles y ont maintenu l'hypothèse spiritualiste (lisez la croyance en Dieu, Créateur et Providence,) et la sanction divine qui sont le fondement et la fin des confessions, comme aussi leur principe d'intolérance et de persécution. »

Donc la morale laïque est encore trop spiritualiste, trop religieuse, disons le mot, elle se rattache et se recommande trop de la croyance en Dieu et de l'immortalité de l'âme, qui pourtant apparaissent à l'auteur comme n'étant « rien moins que des certitudes. »

Il fallait du reste qu'il en fût ainsi, car l'auteur nous apprend (nous ne nous en doutions guère) que cet enseignement moral laïc de 1882 ne voulait pas détruire ni remplacer la morale catholique. Il aspirait à un but plus noble et plus généreux : « ruiner les inimitiés confessionnelles et accorder tous les croyants ». Ainsi juifs, catholiques, protestants, musulmans, francs-maçons spiritualistes, devaient un jour, grâce à cette morale laïque, se réconcilier et s'unir en un seul culte, en une seule religion que l'auteur dénomme un « protestantisme rationalisé ».

Quel dommage d'avoir méconnu de si bonnes intentions !

Cependant, continue l'auteur, « l'école laïque n'est pas encore la cité de l'idéale concorde, car [1] elle exclut une minorité chaque jour grandissante, les hommes dont la conscience rejette la croyance en la survie en Dieu. » — « Nous n'avons pour l'athée et le matérialiste aucun temple, et pour leur enfant aucune école. Et l'école que leur impose l'État les contraint d'accepter pour leur enfant un spiritualisme qu'eux-mêmes ne reconnaissent point. » — Donc en fait, « l'école » atteint la liberté de penser du matérialiste en la personne de son enfant.

On pourrait demander ici à l'auteur comment il entend chez l'enfant la liberté de penser : celui-ci est-il obligé de penser toujours comme son père? Et puis, l'école neutre officielle n'atteint-elle pas aussi la liberté de penser du catholique en la personne de son enfant? Alors qu'on nous rende nos écoles. Quel crime d'intolérance donc que ce spiritualisme d'*état!* et, l'auteur l'affirme, « comme il ajourne le règne de la raison et de la justice sociale. » Aussi, vite il faut y remédier, et si l'on entend respecter la liberté de cons-

1. Le congrès des Amicales ne l'a que trop prouvé, la paix et la concorde étaient restées à la porte.

Digitized by Google

cience du matérialiste et de l'athée on veut aussi — paraît-il, respecter les croyances de nos enfants. A la bonne heure, voilà qui est bien et les lignes suivantes de l'auteur nous rassurent et nous ouvrent des horizons splendides.

« Il n'est pas question, ai-je besoin de le dire ? de substituer une intolérance matérialiste à une intolérance spiritualiste, encore moins de mettre l'État en demeure de bannir Dieu du cœur enfantin. — L'heure est venue pour notre morale laïque d'étendre aux non-croyants le bénéfice de la tolérance et de la justice qu'elle réserve aux seuls croyants. »

Tout cela, vous le voyez, part d'un excellent naturel et peut-être, par les lignes qui précèdent, vous attendez-vous à voir ce Directeur d'École normale demander au nom de la liberté de conscience, dont il a une si haute idée, la réouverture de nos écoles libres récemment fermées.

Non, rassurez-vous, il a un remède bien plus simple, un moyen bien plus efficace pour assurer dans l'école la neutralité religieuse la plus absolue, pour éviter toute violation de la liberté de penser : nous allons examiner cet ingénieux système.

Pour ma part j'ai été, je l'avoue, agréablement surpris, je m'attendais à voir l'auteur préconiser une méthode mise quelque peu en pratique depuis un certain temps, et qui consiste à supprimer radicalement des livres de classe et de l'enseignement oral du maître, le mot Dieu et tout ce qui s'y rapporte. Ce système produit bien des énormités, comme celle-ci :

Petit poisson deviendra grand
Pourvu que « l'on » lui prête vie,

mais avec des enfants on n'y regarde pas de si près.

Aussi ai-je été rassuré de voir un Directeur d'École Normale faire preuve de plus de bon sens. Cette suppression absolue du mot Dieu, demandée par le Congrès des Amicales de Bordeaux, l'auteur la juge « irréalisable ou vaine si l'enseignement moral n'est pas repris par la base, pour ainsi dire refondu et coulé dans un moule nouveau. »

Cette refonte, cette nouvelle coulée de la morale laïque, dans un moule nouveau, l'auteur nous dit, lui, comment il peut la faire. Il ne suffit pas (vœu du Congrès de Bordeaux) de supprimer le chapitre des Devoirs envers Dieu et de biffer le mot Dieu dans les livres classiques, il faut désormais « *discuter l'idée de Dieu.* »

Digitized by Google

Discuter avec l'enfant l'idée de Dieu, tel est le plan satanique, et je supplie ceux qui veulent conserver à l'enfance la foi en Dieu d'en scruter avec moi toute l'infernale malice.

***

C'est dans le chapitre IV de la brochure en question que l'auteur entre réellement dans le vif de son sujet. Je cite : « Discuter c'est rompre avec toute discipline autoritaire ; et en ce sens notre enseignement moral sera résolument anticlérical. Il est temps qu'on nous permette de n'être plus neutres, surtout depuis que nous savons à qui cette neutralité profite et quelle intolérance elle dissimule » (p. 21). C'est donc bien là une déclaration de guerre ; adieu désormais la neutralité de l'école, celle-ci doit devenir anticléricale. — Après une longue tirade à l'adresse de ses confrères, un peu brusques ou trop francs dans leur propagande antireligieuse, après une nouvelle déclaration de tolérance et de respect pour les consciences, l'auteur écrit :

« Le devoir présent de l'école laïque est clair : *ni affirmer ni nier Dieu :* un autre devoir est également impérieux, l'école laïque *ne fera point le silence* sur l'idée de Dieu. »

On va donc, dans ce livre, de contradictions en contradictions. On déclare qu'on est pénétré du plus profond respect pour la conscience athée et que l'on professe le même respect pour la conscience croyante, et l'on écrit : « Il est temps qu'on nous permette de n'être plus neutres, » et l'on veut que l'enseignement soit « nettement anticlérical ».

L'auteur, au chapitre IX (p. 52), aborde l'exposé de sa méthode. — « Nous avons tout lieu d'espérer, dit-il, que notre conception de la raison triomphera de la raison domestiquée par les églises, à condition toutefois que nous renoncions à de vaines escarmouches et poursuivions l'ennemi dans son suprême retranchement, qui est Dieu. » — Voilà, bien nette, une déclaration de principe. N'est-ce pas là le langage sectaire de l'athée, et cette phrase ne rappelle-t-elle pas cet autre blasphème historique : « Écrasons l'infâme » ? Le champ de bataille où l'ennemi sera poursuivi dans son suprême retranchement sera l'âme de nos enfants ! Mais continuons à citer, il faut reproduire tout ce chapitre IX, il est effrayant de cynisme. — « L'instituteur ne discutera point en classe les conceptions dogmatiques consécutives à un idéal divin

Digitized by Google

déterminé ; — il lui suffira, *surtout dans l'enseignement historique*, de flétrir le fanatisme religieux à la lumière des faits, et, éveillant l'enfant à l'intégrale liberté de conscience, de lui inspirer républicainement la résistance à toute oppression. L'école sera neutre en ce sens qu'elle n'explorera point les dogmes pour décider et prendre parti. Elle ne sera plus neutre en ce sens qu'elle enseignera fièrement *les droits de la raison sur les dogmes et sur l'exclusivisme sectaire*, à l'aide des exemples tirés de l'histoire du passé et du présent. L'école laïque enseignera la laïcité, à l'heure actuelle elle n'est qu'un succédané des Églises.» — Tel est le plan, et pour qui veut se donner la peine de lire entre les lignes et de scruter la pensée de l'auteur, la conclusion s'impose ; l'histoire sera l'un des moyens employés pour arracher la foi et la croyance en Dieu du cœur de l'enfant, ce sera non pas par des attaques réitérées sur les croyances religieuses ou les vérités dogmatiques ; la méthode sera tout autre, on discutera les faits religieux de l'histoire en les séparant de Dieu, leur cause finale. Prenons un exemple, on arrive à étudier en classe l'empire et le concordat entre Napoléon et le Souverain Pontife ; que fera ou que dira l'instituteur? Son rôle se bornera à démontrer que ce pacte signé entre le Pape et l'empereur, imposait officiellement le catholicisme aux Français et qu'il violait la liberté de conscience, puisque Dieu n'est qu'une hypothèse. Dieu est une hypothèse, rien de plus ; tel est le point de départ, et sur cette base reposera l'appréciation du maître vis-à-vis des faits religieux de l'histoire. Et pour bien prouver que nous ne dépassons pas la pensée de l'auteur, citons la fin de ce chapitre IX.

« L'effort décisif ne portera point sur le détail des dogmes. Remontant de l'effet à la cause, d'une croyance à la conception divine qui l'enfanta, l'instituteur concentrera son enseignement sur Dieu. — *Tel Dieu, telles croyances.* L'homme qui accepte l'idée d'un Dieu personnel, aux traits humains simplement agrandis (le catholique et l'Incarnation, par exemple,) est voué à toutes les superstitions et sa raison se les justifie. Le philosophe qui conçoit un Dieu idéalisé, pur, exempt des passions humaines, (le spiritualiste, par exemple,) s'affranchit par là même des conceptions miraculeuses outrageantes pour la divinité, et ne concilie point avec cet idéal le répugnant et criminel polythéisme des demi-dieux catholiques. L'athée enfin s'en libère spontanément et suspend sa foi humaine à la seule raison.

Digitized by Google

« Épurez, élevez l'idée de Dieu dans l'esprit humain par l'action d'une raison plus éclairée, l'échafaudage des absurdités dogmatiques s'écroule, la science se substitue à la Providence et l'homme se substitue à Dieu, sa « dernière idole. »

Rien de plus satanique que ce plan, partant de ce principe que les croyances religieuses sont le résultat variable de la croyance à une divinité diversement imaginée par l'homme ; l'instituteur devant l'enfant se fera professeur d'histoire religieuse comparée, et ainsi l'enfant mettra sur le même pied les divinités païennes grecques, romaines ou bouddhistes, et le Dieu des spiritualistes et du catholique. Dieu ainsi considéré perdra sa réalité pour n'avoir plus qu'une existence imaginative, hypothétique. De là à l'athéisme il n'y a pas loin. Et cette étude de l'idée de Dieu prendra place dans l'enseignement moral de l'école ; en une série de leçons, le maître fera son cours de morale religieuse comparée. Cet enseignement aura pour point de départ « les faits prochains et évidents : naissances et baptêmes, communion, mariage, funérailles, les fêtes des églises, l'éducation confessionnelle (retraites et catéchisme de première communion probablement). D'autre part, les lectures géographiques révèlent des coutumes religieuses chez tous les peuples... l'histoire conte le destin des religieux... » [1]

« La statistique elle-même aura sa place dans cette méthode. L'instituteur dira que sur 1 milliard et demi d'habitants du globe on compte « 200 millions de catholiques, 500 millions de boudhistes, 170 millions de musulmans, 200 millions de fétichistes », etc. A côté d'une leçon sur le suffrage universel, jugez de l'effet que produira sur l'esprit de l'enfant une telle leçon de morale.

L'auteur du reste ne cache pas son espoir de voir les fruits de cette leçon mûrir dans l'intelligence des écoliers, il écrit en effet : « Cette statistique *intelligemment commentée* familiarisera l'enfant avec l'idée du libre examen, avec la notion d'un choix indépendant. Sollicité par les cultes divers, unanimes seulement à prétendre posséder la vérité tout seuls, l'homme a la faculté de considérer ces cultes avec la même indifférence et de n'en choisir aucun. Leur confusion dit assez qu'ils sont d'origine humaine ».

Le résultat de cet enseignement sera celui-ci : les enfants n'en conserveront que l'idée de chaos religieux, ils se débarrasseront de toute croyance et seront athées. « Une Université, continue

1. Chap. X, p. 56 (passim).

Digitized by Google

l'auteur, qui refuse d'exposer à l'enfant cette évolution indiscutable n'est pas républicaine, un enseignement historique qui n'aboutit pas à cette constatation éblouissante est un dressage de réaction, un attentat contre la liberté, un crime de lèse-raison ; un professeur qui par tolérance atténue cette vérité livre la place à l'ennemi. Nous ne serons pas neutres, l'histoire, la science ne l'est pas. » Voilà une fin de chapitre qui tient du pamphlet.

Mais laissons là ces manifestations de sectaire et bornons-nous à étudier seulement la méthode préconisée par l'auteur, cela seul nous intéresse. Passons également sur l'analyse de ce que l'auteur appelle les conceptions déistes, et répondons avec l'auteur lui-même aux objections que pourraient m'opposer les optimistes.

Croyez-vous, me dira-t-on, que l'enfant comprendra et retiendra quelque chose de cet enseignement moral quelque peu métaphysique ? Et puis, l'instituteur primaire de nos écoles rurales, pourvu d'un simple brevet élémentaire, sera-t-il assez versé dans les sciences philosophiques et religieuses pour établir une comparaison claire et accessible aux enfants, des religions du globe ?

A ces questions, je laisse à l'auteur le soin d'y répondre. « Notre enseignement moral n'aura point la prétention d'initier l'enfant à cette complexité de croyances et de confessions [1]. Il suffira (par un enseignement historique approprié, par des causeries familières, par des statistiques courtes et savamment établies) de le familiariser avec cette vérité : si Dieu existe, nul n'est en droit de dire que cette existence est prouvée ; en conséquence nul n'a le droit d'imposer autoritairement à d'autres sa croyance en Dieu et son Dieu. Bien plus, si Dieu existe, les conceptions que les hommes se font de lui varient... » Et même en accordant que l'existence de Dieu puisse être prouvée, l'auteur le déclare inconnaissable par notre intelligence. « Quel est ce Dieu, quels sont ses attributs ? Est-il distinct du monde ou confondu avec Lui ? L'idée de Dieu laisse donc place à toutes les croyances religieuses, fétichistes... »

Non, il ne s'agit en rien d'initier l'enfant aux doctrines philosophiques, le travail est plus simple ; en indiquant à l'enfant les différentes sectes religieuses qui se partagent le monde et en mettant sur pied d'égalité la religion catholique avec ces sectes dissemblables, il sera facile à l'instituteur d'accoutumer l'enfant

1. *Op. cit.*, p. 80.

Digitized by Google

à cette idée que Dieu est un être, non réel, mais imaginé par les hommes. Cette tâche sera d'autant plus facile à l'instituteur laïque qu'il y sera préparé par ses études antérieures.

Dès lors il sera facile au premier instituteur venu de détruire peu à peu la foi dans l'âme de ses élèves. Enflé d'orgueil par les élémentaires connaissances de philosophie que ses professeurs de l'école normale lui auront inculquées, le maître d'école fera de l'enseignement athée le pain quotidien de sa classe, alors l'éducation rationnelle, telle que la préconise l'auteur, tout naturellement s'appliquera. Devant l'enfant, chaque jour, l'instituteur discutera Dieu, « bannissant de l'école le dernier facteur d'autorité et de fanatisme, il dira à l'enfant: tu es libre de confesser Dieu ou de le nier et ta raison est souveraine » (p. 87).

*
* *

Affirmée publiquement, j'allais dire officiellement, par un inspecteur de l'académie, exposée pédagogiquement par un Directeur d'École Normale, la méthode scolaire a évolué. Au lieu de rester étrangère à la religion dans un silence salutaire, capable de prévenir, parce qu'il était légal, les attaques et les commentaires des instituteurs athées, l'école descend désormais dans l'arène, elle fait de la polémique religieuse, ni plus ni moins. Il faut qu'on le sache, la neutralité scolaire est un souvenir qui désormais est du domaine du passé, elle n'est plus légale, c'est la polémique religieuse, c'est l'enseignement athée qui désormais est légal. Pratiquement cet enseignement, ou plus exactement cette polémique et ces attaques religieuses, conduiront les enfants à l'athéisme. Polémiques et attaques sont bien les termes exacts qui conviennent pour qualifier l'enseignement laïc actuel. Je cite en terminant quelques spécimens recueillis au hasard dans des revues pédagogiques ou des livres scolaires. Qu'on le remarque bien, nous sommes ici sur le terrain de l'application pratique des principes exposés par M. Moulet dans la brochure que je viens d'analyser. On verra que les idées nouvelles de ce Directeur d'École Normale, patronnées par le Grand Maître de l'Université, le franc-maçon Buisson, sont reçues dans le corps enseignant; et qu'à l'heure actuelle cette méthode d'éducation rationnelle, puisqu'ainsi on l'appelle, est couramment appliquée.

Dans le n° du 30 octobre 1904 de la *Revue de l'enseignement*

Digitized by Google

primaire et primaire supérieur, je lis les lignes suivantes, véritable profession de foi : — « Nous croyons que la morale laïque est très supérieure à la morale religieuse, aussi bien au point de vue individuel qu'au point de vue social. — Nous croyons que la religion est le fait d'une mentalité primitive très imparfaite et que l'évolution a substitué pour toujours à la religion la philosophie et la science. — Aujourd'hui nous regardons comme une simple duperie, pas même, comme une mauvaise plaisanterie, le fait de présenter comme une solution l'espérance d'un paradis ou la crainte d'un enfer. »

Cette revue est lue par les instituteurs laïcs, on voit de quelle littérature et de quelle philosophie se nourrit leur intelligence. Comment ces maîtres parleront-ils de Dieu à leurs enfants ? Car ils en parleront, n'en doutons pas ; la même revue du reste nous en donne l'assurance. Dans ce même numéro du 30 octobre 1904, je trouve en effet les lignes suivantes (page 35, revue Corporative) dans une Causerie pédagogique : — « Contentez vous d'enseigner la vérité, celle qui se prouve, celle qui se touche du doigt. Le reste c'est l'inconnaissable, devant l'Inconnaissable je me tais. Et pourtant, me crie-t-on, vous enseignez Dieu. Entendons-nous ; je n'enseigne pas plus Dieu que je n'enseigne Jupiter ou Bouddha, pas plus Jésus que Confucius, pas plus Marie que Vesta. Je fais de l'histoire honnêtement. *Et si je ne disais pas à nos enfants ce que dans toutes les religions on entend par Dieu, il me semble que je commettrais une faute.* »

L'instituteur, devenu professeur d'histoire religieuse comparée, parlera de Dieu en morale, en histoire, en géographie, partout où il aura l'occasion d'obscurcir l'idée dans la jeune et faible intelligence de l'enfant. Et celui-ci prendra comme vérité ce que lui a dit son maître, il est trop jeune pour juger et faire le partage entre la vérité et l'erreur. Son maître lui enseigne : France, capitale Paris ; 3 fois 4 égale 12, tout cela est vrai ; son maître lui dira : Dieu est un être imaginé, ce sera vrai aussi.

Et cet athéisme, injecté à petites doses journalières dans l'esprit de l'enfant, restera, quoi qu'on dise ; la mémoire à son tour en sera imprégnée, car le manuel scolaire complétera l'enseignement oral du maître. On n'a jamais tant changé de livres que ces derniers mois dans les écoles, c'est qu'il fallait mettre les manuels en harmonie avec la nouvelle méthode d'enseignement. Je cite encore, au risque de fatiguer le lecteur, car je veux prouver le bien fondé

Digitized by Google

de mes affirmations. En 1904, fut édité à Lille, chez Camille Robbe, un livre classique, partie du Maître et de l'élève. Je ferai remarquer, à titre de coïncidence suggestive, que 1904 est l'année où fut édité le livre de M. Moulet. Dans ce livre intitulé *Nouveaux résumés par un groupe d'Instituteurs sous la direction de V. S. Lucienne*, je trouve la preuve que la méthode de M. Moulet est pratiquement en usage — « Poursuivons l'ennemi dans son dernier retranchement qui est Dieu, » écrit M. Moulet, et aussitôt l'idée de Dieu est devenue le point de mire de l'enseignement laïc. Dieu sera discuté devant l'enfant, son existence sera ouvertement niée dans la Morale, et son Œuvre qui est l'Église sera calomniée dans l'Histoire.

Voyons d'abord la Morale. A la page 176 du livre de l'élève 56e Leçon nous lisons : « Il y a un ordre dans l'Univers dont nous ignorons la cause, » et plus loin à la page 203 (8e leçon): « La science n'enseigne pas tout, elle ne tente pas d'éclairer l'obscurité de la destinée humaine, c'est pour elle l'inconnu. Des hommes inquiets devant cet inconnu *ont imaginé un créateur, une vie future, ils se sont fait ainsi des croyances religieuses* » — (et ces derniers mots sont imprimés dans l'auteur en gros caractères, tranchant sur le reste). A la leçon suivante (59e, même page) je lis : « Les croyances religieuses sont nombreuses et variables. L'être suprême, imaginé par les hommes, est personnifié quelquefois en un seul dieu, quelquefois en plusieurs, les uns bons, les autres méchants. Beaucoup de religions anciennes sont éteintes, celles qui comptent actuellement le plus de fidèles sont le bouddhisme, le mahométisme et le christianisme. » Enfin à la page suivante (204), leçon 60e, je trouve, textuellement ce blasphème : « Chacun a le droit d'adorer le dieu qui lui plaît, on a même le droit de n'en adorer aucun. » Et je ne cite ici que le livre de l'élève, la partie du maître se trouve difficilement. Après ces preuves, que dire encore et comment ne pas croire au Péril scolaire ? surtout quand on songe qu'aujourd'hui les instituteurs laïcs sont en grande majorité libres penseurs et athées, le Congrès des Amicales de Lille, tenu en septembre dernier, ne l'a que trop prouvé.

On reste effrayé de tant de cynisme, et on se demande s'il est permis devant un mal aussi intense de rester indifférent. Allons jusqu'au bout et jetons un coup d'œil sur le programme d'ensemble des études primaires toujours pour la Morale. Je n'ai sous les yeux que l'organisation pédagogique des Études primaires du

Digitized by Google

Pas de Calais, année 1903, mais il est clair que sauf les détails, le plan d'ensemble est le même pour toute la France. La partie religieuse de la morale est réservée pour le cours moyen. On n'en dit rien au cours préparatoire ni au cours élémentaire; on le conçoit du reste, les enfants sont trop jeunes, mais dès le Cours Moyen, les enfants ont en moyenne onze à douze ans ; à cet âge les facultés sont plus développées et les impressions ont chance de rester. Or, sait-on à quelle époque de l'année scolaire la question religieuse est traitée en morale au Cours Moyen? C'est au mois de mai. Voici le titre des Matières à étudier : Les religions et les croyances religieuses, devoir de tolérance, condamnation du fanatisme. Et si l'on veut connaître le développement donné à ces titres, qu'on relise les extraits cités plus haut : les leçons de morale tirées du manuel scolaire dont j'ai parlé plus haut sont précisément celles du mois de mai. Rappelons-nous que le mois de mai est l'époque des premières communions en général, que les enfants qui étudient cette morale ont en moyenne onze à douze ans, et tirons la conclusion.

Je renonce à analyser l'histoire comme la morale; ce serait trop long, car il n'y a pas une page où le rôle de l'Église ne soit travesti et calomnié. Je prendrai au hasard une citation dans le Manuel scolaire (p. 11, IIe leçon). « A côté de la féodalité et de la royauté grandit l'Église. Elle est la force morale qui dompte les âmes par les promesses et les menaces, les armes sont l'excommunication et l'interdit.... » et plus bas : « Elle entretient le fanatisme et la superstition. »

Étonnons-nous de rencontrer des enfants de douze ans ayant déjà perdu la foi, et faisant leur première communion sans croire à la grandeur de ce qu'ils font.

Le mal est immense et le péril de la foi est réel à l'école. Doit-on assister impuissant à cette perversion de nos enfants? Les prêtres de France resteront-ils inactifs et laisseront-ils arracher la foi du cœur de leurs petits communiants? Je ne puis le croire et c'est pour cela, c'est parce que je crois au zèle du clergé de France, c'est parce que je crois à leur amour pour les enfants, que j'ai parlé du Péril scolaire de la Foi; en me lisant, ils se rappelleront ces paroles du Sauveur : Laissez venir à moi les petits enfants; malheur à qui les scandalise.

J'ai indiqué le péril, il reste à parler des remèdes.

Abbé GUILBERT, T. O.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

(Suite [1]*.)*

VIII

SAINT BONAVENTURE.

Bonaventure naquit en 1221, à Bagnoregio, communément Bagnorea, petite ville de l'Italie occidentale, de Jean Fidanza [2] et de Marie Ritella. Il reçut au baptême le nom de Jean [3], auquel, dans la suite, on ajouta celui de Bonaventure. L'histoire ne nous dit pas à quelle occasion lui fut donné ce surnom. La tradition rapporte seulement qu'un jour, sur la prière de Ritella, saint François opérant un miracle en faveur de l'enfant, se serait écrié avec un accent prophétique : « *Oh! buona ventura!* » Telle serait l'origine du nom de Bonaventure, sous lequel les siècles ont salué depuis ce grand saint.

Nous ne nous arrêterons pas davantage à discuter l'époque à laquelle il fit son entrée dans l'Ordre franciscain. Les uns affirment qu'il avait alors vingt et un ans, d'autres prétendent qu'il n'avait que vingt ans [4]. Il semble aujourd'hui certain que Bona-

1. Voir *Études Franciscaines*. mars 1906.

2. Le Père Panfilo nous apprend que parmi les anciennes familles nobles de Rieti, on rencontre celle des *Fiddanzi*, qui aurait existé depuis 1110 jusqu'en 1553. Serait-ce téméraire d'affirmer que notre Saint appartenait à cette famille? *Storia di S. Francesco*... I, p. 617, n. 1.

3. Quelques historiens ont prétendu qu'il s'appelait Pierre, mais cette opinion manque de probabilité.

4. Le P. Palomes écrit que saint Bonaventure revêtit l'habit des Frères-Mineurs à l'âge de vingt-deux ans. *Storia de S. Francesco*, II, p. 250. Nous ignorons sur quel témoignage s'appuie cet auteur, pour être aussi affirmatif dans ce débat.

Digitized by Google

venture prit l'habit de S. François vers l'âge de dix-sept ans. Les chroniqueurs contemporains, tels que Salimbene, Bernard de Besse et le bienheureux François de Fabriano, nous le représentent encore tout jeune, suivant à Paris les cours du docteur *irréfragable*, Alexandre de Halès.

Bonaventure, en effet, fut son disciple [1]. La pénétration d'esprit de notre saint et l'éclat de ses vertus, ne tardèrent pas à lui attirer l'estime et la confiance de ses maîtres. Ses progrès dans la science furent si rapides, que ceux-ci découvrirent bientôt en lui un maître qu'ils devaient respecter, un successeur qu'ils avaient intérêt à se préparer. Aussi, voyons-nous Bonaventure réunir, à cause de son érudition, les suffrages unanimes de cette célèbre Université.

En confrontant les témoignages des chroniqueurs contemporains, il est assez facile d'établir qu'entré dans l'Ordre en 1238, Bonaventure obtint le grade de bachelier en 1245, puis celui de licencié en 1248. C'est cette même année qu'il reçut du Ministre Général, Jean de Parme, l'autorisation d'enseigner à Paris, *quod nunquam alibi fuerat*, dit Salimbene, *quia bacellarius erat, nec adhuc cathedraticus* [2]; il ne cessa d'y remplir cet office, jusqu'en 1255, époque où l'Université suspendit entièrement ses cours.

Nous n'avons pas à raconter ici, dans tous leurs détails, les luttes mémorables qu'eurent alors à soutenir les ordres mendiants contre les insinuations perfides des Universitaires. Nous l'avons déjà dit, les disciples de Dominique et de François jouissaient d'une trop puissante influence, pour ne pas porter ombrage à ces faux prophètes. Ils devaient fatalement provoquer leur haine et s'attirer leur mépris. Guillaume de Saint-Amour, le plus fougueux de leurs adversaires, se chargea de faire éclater la discorde par la publication du fameux libelle : *Les périls des derniers temps*. Là, tout ce qu'un esprit pervers peut accumuler d'artifices et de mensonges, s'étale avec audace, sous les dehors du plus ardent amour pour le bien. On y proclame avec force que ces institutions nouvelles sont une source de malheurs pour la

1. Il ne fut point celui de Jean de la Rochelle, comme l'ont prétendu quelques historiens. Les *Monumenta franciscana* (p. 628) nous apprennent, en effet, qu'Alexandre de Halès et Jean de la Rochelle moururent la même année (1245). Nous savons, par ailleurs, que Bonaventure succéda à Jean de Parme, dans la chaire de l'Université de Paris, en 1246 (Salimb., *Chron.*, p. 129).

2. *Chron.*, p. 129.

Digitized by Google

société : « Elles prétendent donner une nouvelle discipline à la vie et réformer l'Église. » C'est à elles, et à elles seules, que doivent être attribuées la corruption et les calamités publiques. En un mot, elles gênaient alors, comme elles gênent encore aujourd'hui, et c'était assez pour qu'on essayât de les frapper d'ostracisme. Et puis, ces *mendiants* ne voulaient pas se soumettre aux statuts de l'Université. Et quel grief plus monstrueux que celui-là! Il s'agissait donc pour les Frères Mineurs de défendre leur règle et leur genre de vie, leur droit de se livrer à l'enseignement et de remplir les fonctions du saint ministère.

Cette tâche allait devenir encore plus difficile. Sur ces entrefaites parut l'*Introduction à l'Évangile éternel* [1], livre où le clergé séculier était décrié et abaissé, et où les Ordres mendiants, au contraire, étaient comblés d'éloges. Cet événement ne pouvait qu'accroître l'animosité de certains esprits. Il fallait hâter le dénouement d'une crise si menaçante, et arrêter par un coup d'éclat les funestes effets qu'un tel scandale commençait à produire.

L'ouvrage de Guillaume de Saint-Amour fut donc dénoncé au Souverain Pontife. Celui-ci en confia d'abord l'examen à quatre cardinaux : Eudes de Châteauroux, évêque de Tusculum; Hugues de Saint-Cher, prêtre, du titre de Sainte-Sabine ; Jean Francioge, prêtre, du titre de Saint-Laurent; et Jean des Ursins, diacre, du titre de Saint-Nicolas. Mais il ne voulut pas attendre le résultat de cette conférence. Désirant venger pleinement la gloire outragée de deux Ordres qui avaient rendu déjà tant de services à l'Église, Alexandre IV fait venir à Anagni, où il se trouvait alors, Thomas d'Aquin et Bonaventure, les deux plus nobles représentants de ces grandes familles, Albert le Grand, Hugues, des Frères Prêcheurs et le bienheureux Jean de Parme, alors Ministre-Général. « Ainsi, dit un historien, la religion convoque le ban et l'arrière-ban des intelligences dévouées à son service. Ce rendez-vous général grandit singulièrement à nos yeux le péril qui le menaçait, le talent de Guillaume de Saint-Amour, la puissance du parti qui marchait sous ses enseignes [2]. »

Cette fois encore, la vérité et la justice devaient triompher. L'Église allait s'enrichir de deux admirables traités, dus à la

1. Cf. *Études Franciscaines*, n° de mars 1906.
2. Bareille, *Histoire de saint Thomas d'Aquin*, p. 187.

Digitized by Google

plume et au zèle du Docteur angélique et du docteur séraphique : l'*Apologie des Mendiants* et la *Pauvreté de Jésus-Christ*, livres qui seront toujours la meilleure réponse à la critique et aux odieux préjugés des détracteurs de l'Évangile.

Cette première réfutation est bientôt suivie du rapport des quatre cardinaux. Il n'y a plus de doute possible sur les doctrines, les intentions, le caractère du livre incriminé. Aussi, par une bulle du 5 octobre 1256, Alexandre IV condamne irrévocablement l'œuvre impie de Guillaume de Saint-Amour: *Les périls des derniers temps* [1].

Des quatre Docteurs qui s'étaient rendus à Anagni, pour défendre, en présence du Pape, les doctrines de Guillaume de Saint-Amour, deux seulement se soumirent au jugement du Saint-Siège : Odon de Douai et Christian de Beauvais. Ils s'engagèrent par serment à respecter la bulle *Quasi lignum vitæ*, et à recevoir « dans leur société scolastique les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs, tant maîtres que disciples, et nommèrent Thomas d'Aquin et Bonaventure, docteurs en théologie [2]. » Il est probable que les troubles de ces dernières années avaient forcément retardé cet honneur, et cependant ce n'est qu'après avoir soutenu leur thèse devant l'Université, qu'ils pouvaient recevoir du chancelier la palme du doctorat. La résistance que les ordres du Souverain Pontife avaient tout d'abord rencontrée, céda enfin devant la bulle du 2 octobre 1257. L'Université mit fin à ses récriminations, et le 23 du même mois, saint Thomas et saint Bonaventure étaient proclamés docteurs [3].

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner l'enseignement et les écrits théologiques du Séraphique Docteur. Aussi bien, n'écrivons-nous pas la vie du saint. Nous devons plutôt fixer nos regards sur le rôle qu'il eut à remplir pendant dix-sept ans, en donnant à l'œuvre de son prédécesseur, le bienheureux Jean de Parme, une perfection qu'elle n'avait point encore atteinte.

C'est dans cette même année 1257, comme nous l'avons dit précédemment, en la fête de la Purification de la très sainte Vierge, que s'assembla le Chapitre général de l'Ordre, au couvent

1. Voir cette bulle dans le *Cartularium Univers. Paris.* du P. Denifle, I, p. 331.

2. Wadd. *ad an.* 1256. — Denifle, *Op. cit.*, p. 339.

3. Sur toute cette question, voir Du Boulay, *Hist. Univ.*, III, p. 315. *Kirchenlexicon*, ed. 2, XIII, col. 1583. — Denifle, *Cartular.*, I, 262 et suiv. *De vita seraphici Doctoris.* Quaracchi, pp. 44 et 45.

Digitized by Google

de l'Ara-Cœli [1]. Le bienheureux Jean de Parme, rempli de l'esprit de Dieu, déclara solennellement qu'il ne connaissait personne plus digne de lui succéder que le F. Bonaventure. Le 23 avril suivant, le nouveau général inaugurait sa charge par une lettre circulaire adressée à tous les Ministres et Gardiens de l'Ordre [2].

Cette lettre, est restée justement célèbre dans l'histoire de l'Ordre, et il convient, croyons-nous, de nous y arrêter un instant. Assurément, l'heure était grave ; en face des difficultés toujours croissantes dont ses prédécesseurs n'avaient pu se rendre maîtres, Bonaventure sentit la nécessité d'un effort décisif. La question était de savoir ce qu'il y avait à faire. Elle saisissait, pour ainsi dire, le nouveau Général, dès le premier jour, et, par une fatalité de la situation, la crise qui avait signalé la fin du généralat de Jean de Parme, se trouvait rouverte, à quelques mois d'intervalle, dans des conditions aggravées, sous la pression d'un procès qui enflammait toutes les passions. Il importait donc à Bonaventure d'élever la voix sans retard, de rappeler les religieux au sentiment de leur devoir et de leur dignité, de leur dénoncer, dans un langage ferme et énergique, les causes principales du relâchement qui entraînait un trop grand nombre d'âmes, hors de la voie qu'avait tracée le séraphique fondateur. En un mot, il fallait, par un vigoureux effort, remonter la pente, ressaisir le dernier anneau d'une chaîne, que de multiples et funestes abus avaient fini par briser. Voici en quels termes le pieux Général s'adresse à ses Frères, pour obtenir d'eux une vie religieuse plus intense :

« Je me demande, leur dit-il, pourquoi la splendeur de notre Ordre s'est obscurcie, pourquoi l'observance et la sainteté de la profession religieuse ont perdu de leur éclat, et j'en trouve d'abord la raison dans la multitude des affaires dont on s'embar-

1. La chronique de Glassberger nous fournit quelques détails intéressants sur ce chapitre : « En présence des cardinaux et de 350 Frères-Mineurs, nous dit-elle, Alexandre, Pape, protesta dévotement et publiquement qu'il avait vu de ses yeux les stigmates du bienheureux François : *devote ac publice protestatus est, se corporis oculis vidisse stigmata beati Francisci.* » Elle nous apprend également que le Souverain Pontife donna à tous les Frères, tant absents que présents, l'absolution des censures qu'ils auraient pu encourir avant ou après leur entrée en religion. Il confirma l'Ordre, et il accorda aux religieux qui, dans la suite, devaient prendre part aux délibérations des chapitres généraux, un an et quarante jours d'indulgences. Enfin, il attacha cent jours d'indulgences aux chapitres provinciaux. *Analecta francisc.*, II, p. 75.

2. Voir Wadd. *ad ann.* 1253, IV, p. 58.

Digitized by Google

rasse ; de là vient qu'on réclame de l'argent avec avidité, on le reçoit avec imprudence, on l'emploie avec plus d'imprudence encore. Ensuite, je vois des Frères se livrer à l'oisiveté, la sentine de tous les désordres ; plusieurs s'endorment dans ce vice, choisissant un état qui n'a rien de commun avec la vie active et la vie contemplative, et ils boivent cruellement le sang des âmes. D'autres entreprennent des courses inutiles pour le soulagement de leur corps ; ils sont à charge à ceux qui les reçoivent, et leurs exemples, loin d'édifier, sont le scandale des âmes. D'autres sont importuns en leurs demandes, et partout où ils passent, ils laissent une telle aversion pour les Frères, qu'on redoute leur rencontre, comme celle des voleurs. En plusieurs lieux, on élève des édifices somptueux et élégants, et de la sorte l'on trouble la paix des Frères, on se rend à charge à ses amis, on s'expose de mille manières à la critique des hommes.

On confie imprudemment des emplois à des Frères sans expérience, peu mortifiés en leur corps, peu affermis en leur âme, et on leur impose des fardeaux qu'ils peuvent à peine porter. Plusieurs convoitent avec avidité les testaments et les sépultures, et ainsi ils excitent contre eux le clergé et surtout les prêtres. Ailleurs, on fait subir à nos maisons des changements fréquents et dispendieux, et l'on semble faire violence à la contrée, on y jette le trouble, on viole la pauvreté, et l'on est accusé d'inconstance. Enfin, ce sont des superfluités sans bornes ; les Frères ne savent pas se contenter de peu, et la charité des hommes s'est refroidie ; nous sommes devenus onéreux à tous, nous le serons davantage dans la suite, si nous n'apportons un prompt remède à cet état de choses.

Beaucoup, il est vrai, ne sont point coupables de ces désordres ; mais une malédiction commune nous enveloppera indistinctement, si les innocents ne résistent aux prévaricateurs, car il est clair comme le jour, et nous ne saurions nous le dissimuler, que tout cela tourne au grand détriment de notre Ordre... Que le dévouement de nos cœurs soit donc excité ; que notre ferveur soit brûlante de zèle ; chassons les marchands de la maison du Père céleste ; embrasez tous les Frères d'ardeur pour la prière et la pratique de la dévotion. Soyez moins faciles à admettre tant de novices ; je veux absolument que la règle touchant leur admission soit strictement observée. Retranchez les habitudes de désordre énumérées dans cette lettre. Cela semblera dur à plu-

Digitized by Google

sieurs, sans doute ; mais, les tribulations actuelles de l'Église le réclament, le monde l'attend, notre séraphique Père nous le crie du haut du ciel, et le sang de Jésus-Christ l'exige... [1] »

Tels sont les principaux avis du pieux Général. On conviendra que c'est là un langage sévère, énergique, qui révèle toute la profondeur du mal auquel était alors en proie la famille franciscaine. Ce sont les mêmes abus que dénoncent, avec une irritation trop peu déguisée, tous les *Spirituels* de cette époque. Sans doute, on ne saurait affirmer, sans s'écarter des données exactes de l'histoire, que le relâchement fut alors général. Saint Bonaventure déclare expressément qu'un « grand nombre de religieux ne se rendaient point coupables de ces désordres. » Mais, si la masse était fervente, il s'en trouvait d'autres qui ne se faisaient aucun scrupule d'abuser des privilèges accordés par l'Église, et dont la conduite était en opposition formelle avec l'esprit de saint François. C'est contre la lâcheté disciplinaire de ceux-là que Bonaventure eut à lutter, durant les longues années de sa lourde charge. Il considéra comme son premier devoir, de rétablir, de maintenir dans l'Ordre le règne des lois, de restaurer la vie franciscaine, profondément troublée par une agitation à laquelle les derniers événements que nous avons racontés, n'avaient donné que trop d'aliment. Nous verrons, dans la suite, à quelles mesures il lui sembla nécessaire de recourir, pour assurer le succès de son entreprise.

Avant de nous engager plus avant dans l'examen des faits les plus saillants, qui ont marqué le généralat de saint Bonaventure, il nous semble utile d'ouvrir quelques-uns de ses écrits, qui n'offrent pas seulement un intérêt historique, mais qui sont aussi l'un des meilleurs arsenaux pour la défense de la vie franciscaine. Toute l'œuvre de Bonaventure est là : c'en est la synthèse, la philosophie, la doctrine. Bien plus, son âme tout entière respire en ces pages, avec les consolations, les joies si pures qu'il a éprouvées en les composant, avec même ses tristesses, ses sollicitudes présentes et ses préoccupations de l'avenir. Plusieurs sont antérieures, il est vrai, à son élévation à la charge de Général, mais ils projettent une si vive lumière sur l'ensemble de sa conduite et de son œuvre, qu'il ne nous est pas permis de les passer sous silence. S'adressant de préférence à ce qu'il y a de plus

1. Wadding, *ad ann.* 1257. *Chronologia historica legatis*, I, p. 58.

Digitized by Google

calme dans la raison et de plus ferme dans le bon sens, il établit à l'aide d'arguments irréfutables, la légitimité pour son Ordre, de tout cet ensemble d'immunités et de privilèges, qu'il considère comme nécessaires à l'accomplissement régulier de sa mission. Toutefois, il ne perd pas de vue, un seul instant, l'esprit particulier qui doit dominer cette organisation nouvelle, provoquée et entretenue par les intérêts de la *Communauté*, c'est-à-dire, l'esprit de saint François.

Dieu avait voulu donner au monde en saint François le modèle le plus parfait de l'abnégation. Il avait inspiré à ses premiers disciples un amour égal de la pauvreté absolue, et nous savons qu'il fera toujours surgir, dans l'Ordre franciscain, des saints qui prendront à cœur de marcher sur leurs traces. Mais on comprend que l'héroïsme de saint François ne peut être la loi de la multitude. La règle franciscaine exige que les Frères-Mineurs ne possèdent en propre ni maison, ni bien, ni aucune autre chose, soit en commun, soit en particulier ; mais elle ne demande pas qu'ils habitent ces pauvres cabanes qu'habitaient nos premiers saints. Elle veut l'usage pauvre et modéré ; elle prescrit aux Frères de vivre d'aumônes; elle interdit l'argent; mais elle ne va pas jusqu'à exiger l'extrême pénurie de saint François et de ses compagnons. Il serait donc injuste de voir un relâchement coupable dans l'Ordre des Frères-Mineurs, là où on ne trouverait pas la rigueur primitive. Et, sans demander le dénuement héroïque et surhumain de saint François, la règle telle qu'elle a été inspirée par l'Esprit-Saint et exposée par les Souverains Pontifes, exige néanmoins en ceux qui voudront l'observer strictement, une vertu peu commune.

Pour n'avoir pas voulu établir cette distinction, entre ce qui est essentiel et commandé par la règle, et ce qui est l'héroïsme et la perfection de la règle, les détracteurs des Ordres religieux, non contents de flétrir les véritables abus, ont voulu voir des infractions à la règle, partout où ils n'ont pas rencontré l'austérité primitive. Ce fut également l'erreur des *Spirituels*, qui apportèrent le trouble dans l'Ordre, en voulant faire de ce qui est l'extrême rigueur, la règle commune. Nous les verrons, plus tard, faire fausse route, et, dans le désir d'une perfection mal entendue, vouloir, comme la Congrégation Narbonnaise, par exemple, se soustraire à l'obéissance, et attirer ainsi sur eux les condamnations des Souverains Pontifes. Quant anx ennemis de l'Ordre,

Digitized by Google

dès le premier siècle, saint Bonaventure fera voir que leurs accusations sont presque toujours exagérées et injustes.

Des modifications jugées nécessaires s'introduisirent donc assez rapidement dans l'Ordre de saint François, sur divers points qui touchent à l'observance de la pauvreté. On dut tempérer la rigueur primitive, d'abord en ce qui concerne les habitations, et ceci pour diverses causes. Le nombre des religieux augmentait rapidement ; la nécessité d'avoir des couvents plus spacieux s'imposa bientôt. L'austérité même de la vie des premiers temps avait épuisé les forces les plus robustes,et beaucoup eurent besoin de quelques adoucissements. Parfois, la ferveur des premiers Frères fut, d'une autre manière encore, l'occasion qui rendit nécessaires ces modifications. En Angleterre, par exemple, ils avaient accepté d'abord des habitations si pauvres, si étroites, si incommodes, qu'il fallut, dès le temps même de Fr. Agnello de Pise, premier Ministre Provincial, les abandonner totalement, pour en recevoir d'autres plus appropriées aux besoins des Frères, ou les agrandir quand l'espace le permettait. Dès le principe aussi, un grand nombre de personnages de distinction entrèrent dans l'Ordre, et les supérieurs jugèrent, avec raison, qu'il serait trop dur pour eux, de vivre en ces sortes de caves ou de huttes, dont s'était jusqu'alors contentée la simplicité des Frères [1]. Souvent enfin, il ne fut pas possible de résister aux sollicitations des Princes et des Évêques, qui désiraient avoir des Frères dans leurs Provinces ou leurs diocèses, et leur faisaient bâtir des maisons plus grandes et plus commodes.

Bien qu'exigée par les circonstances, cette transition ne se fit pas sans danger pour l'esprit de pauvreté ; car elle pouvait laisser pénétrer le goût des constructions plus belles et plus spacieuses, et cette porte, une fois ouverte, les abus ne tardèrent pas à s'introduire, comme nous l'avons déjà plus d'une fois constaté [2]. Cette tendance était déjà sensible sous Guillaume de Nottingham,

1. Thom. d'Écclest., *Coll.* X.

2. Le savant P. Ehrle observe très justement, « que le changement opéré dans la construction des couvents et l'organisation de la vie apostolique, en était venu à un point qui ne répondait plus aux intentions du saint Fondateur. Une certaine adaptation aux besoins nouveaux, provenant de l'extension merveilleuse de l'Ordre, était devenue, sans doute, nécessaire, et pouvait s'accorder avec l'idéal du saint. Mais, ce qui était à craindre, c'est qu'un pas dans cette voie n'en entraînât un autre. De là, la nécessité de limiter, avec précision, l'étendue des réformes à accomplir, si l'on ne voulait pas s'éloigner infailliblement des vues de S. François. » *Archiv für Litteratur*... III, p. 575. On sait comment, sous la pression de la *Communauté* ces limites furent bientôt franchies.

Digitized by Google

quatrième Provincial d'Angleterre. Ce religieux d'une sainteté remarquable, — *vir Dei sanctissimus* [1] — dit, un jour, qu'il trouvait préférable de construire des couvents assez grands, afin que les Frères ne fussent pas tentés d'en bâtir, dans la suite, de plus somptueux. Il est certain d'ailleurs, que ces mêmes causes produisirent les mêmes effets dans les autres Provinces de l'Ordre.

Nous venons de le dire, saint Bonaventure fit voir aux détracteurs de la religion franciscaine, que leurs accusations étaient exagérées et injustes. On reprochait alors aux Frères-Mineurs de ne plus vivre comme autrefois, en petit nombre de quatre ou cinq, ou de six à huit au plus, en de pauvres ermitages, pour y pratiquer plus strictement la pauvreté enseignée par saint François. Le saint Docteur donne, pour répondre aux malveillants, les raisons qui ont exigé la construction de couvents plus spacieux et plus solides [2]. On y trouve d'abord, suivant lui, une plus grande régularité ; car les diverses charges y étant mieux réparties, sont par là-même, remplies avec plus d'exactitude [3]. Il est certain aussi que dans les communautés nombreuses, ceux qui seraient portés naturellement à la tiédeur et au relâchement, se trouveront entraînés, par l'exemple, à une plus grande ferveur. Il y aura donc plus de vraie dévotion, une régularité plus exemplaire, plus de vigilance à fuir le vice et à pratiquer la vertu, et enfin plus de majesté dans les cérémonies du culte divin.

Ces avantages sont plus sensibles encore, là où il s'agira de l'éducation des novices et des jeunes religieux. Il n'est pas toujours facile de trouver, dans une Province, beaucoup de maîtres expérimentés et savants. Il deviendra donc impossible, en bien des cas, de former sérieusement les novices à la vie religieuse, et les étudiants aux sciences théologiques, si on les répartit en une multitude de petits couvents. Enfin, les séculiers eux-mêmes ont

1. Thom. d'Ecclecst., *Coll.* x.

2. « Quamvis perfectis omnis locus aptus sit pro disciplinæ internæ exercitiis, imperfectis tamen et adhuc indigentibus eruditione virtutis opus est etiam exteriori distinctione officinarum, ut sciant ubi tacere debeant, ubi loqui liceat, ubi orare, ubi laborare... ne si confuse ubique indifferenter singula fierent pro libitu, jam nec disciplina, nec quies nec devotio nec ordo inter Fratres, sicut expedit, servaretur... » (Opusc. XIII. *Determinationes quæstionum*, pars I, q. VI. Edit. Quaracchi, p. 341.)

3. « Magis diligimus magnos conventus quam parvos, quia major disciplina potest ibi servari, dum occupatio officiorum in plures divisa ordinatius et expeditius administratur, et coram pluribus quisque minus audet negligens aut insolens esse, et quilibet informatur ab altero moribus et scientia... » *Ibid.*, p. 367.

Digitized by Google

tout intérêt à trouver, sans difficulté, des confesseurs et des prédicateurs, qui les instruisent dans les voies de Dieu et travaillent au salut de leurs âmes. Or, dans les communautés peu nombreuses, les uns sont occupés à la prédication ou à la quête, tandis que les autres sont employés au service des malades, ou aux divers offices de la maison, de sorte qu'il est presque impossible d'y voir fleurir la discipline régulière, la paix nécessaire à la sainte oraison et la tranquillité requise pour la formation des novices et des étudiants [1]. De la sorte, les séculiers n'y trouvent pas de confesseurs à leur disposition, quand ils en ont besoin, ou ne trouvent que des directeurs inexperts eux-mêmes dans les voies de la spiritualité. Il est vrai qu'il en fut autrement au temps de saint François ; mais ce qu'avait pu faire la ferveur primitive, soutenue par des grâces extraordinaires et par l'exemple du saint Fondateur, pouvait-il être la règle générale, quand l'expérience était venue signaler de graves inconvénients, occasionnés par cet éparpillement des forces de l'Ordre, que le saint Docteur n'est pas le seul d'ailleurs à dénoncer? Thomas de Celano avait lui-même flétri déjà ces abus dans certains ermitages où plusieurs recherchaient, non la sainteté, mais l'oisiveté, l'amour des aises, et la facilité de vivre à leur gré [2].

Mais, si le bon ordre exige que les communautés soient généralement assez nombreuses, il faut admettre, comme conséquence rigoureuse, ajoute Bonaventure, la nécessité de construire des couvents assez spacieux. Dans tout Ordre religieux, il faut, avant tout, qu'on puisse vivre de la vie religieuse. Il faut donc un cloître, un oratoire, les diverses pièces nécessaires à l'habitation et aux exercices religieux, à la réception des étrangers et au soin des malades. Il y faut aussi un jardin et un lieu où l'on puisse se récréer modestement et prendre l'air, afin que les infirmes trouvent par là quelque soulagement, et les autres religieux le délassement nécessaire à la conservation de la santé. Les séculiers qui sortent souvent de leurs maisons, pour vaquer

1. « Item, quia major provenit utilitas inde animarum, dum plures ibi stare possunt confessores et prædicatores; vel etiam potest ibi melius teneri studium theologiæ, in quo habiles exerceantur ad eruditionem aliorum. In parvis autem domibus, dum alii sunt in terminis, alii in villa pro eleemosyna, alii forte debiles et infirmi, alii occupati officiis in domo; nec disciplina Religionis nec studium nec devotio in divinis valet, prout expedit, observari. » *Ibid.*, p. 368.

2. II Vita, p. III, c. CXIII.

Digitized by Google

à leurs affaires, ne sentent pas ce besoin ; mais la santé des religieux le réclame impérieusement [1].

De plus, si dans une maison, les divers offices ne sont pas séparés et distribués convenablement, ce sera la confusion perpétuelle. D'autre part, dans les villes, les terrains sont généralement fort chers, la pauvreté exige donc qu'on se contente du moins d'espace possible, et qu'on n'oblige pas les bienfaiteurs à des dépenses exorbitantes. Il en résulte la nécessité d'avoir un étage au moins à nos maisons. Elles prendront par là même, une apparence de grandeur et de somptuosité qui pourra sembler à quelques-uns un outrage à la pauvreté, quand c'est, au contraire, la pauvreté qui exige cette disposition. Enfin, le séraphique Docteur fait remarquer que dans les villes, la fréquence des incendies, les embarras et difficultés qu'entraînent les fréquentes réparations, ont nécessité l'usage de construire en pierre les couvents des Frères-Mineurs [2].

La pauvreté dans la nourriture et dans l'usage des livres doit recevoir aussi une interprétation analogue. Nous l'avons dit, saint François condamnait dans les livres le luxe et la curiosité, mais il était loin d'en condamner l'usage, réglé par l'humilité et la pauvreté. Aussi, quelques années plus tard, les études devenant florissantes dans l'Ordre, nous voyons le B. François de Fabriano fonder, au couvent de cette ville, une bibliothèque considérable, où il réunit les meilleurs écrits des Saints Pères, des théologiens scolastiques, des Expositeurs de la Sainte Écriture, et plusieurs ouvrages sur la philosophie et les mathématiques. Pour la forma-

1. « Quod si *intra* muros habitamus, ubi propter frequentiam populi areæ cariores sunt, oportet et nos areas carius emere, quantum sufficiant pro claustro, oratorio et officinis congruis pro conventu, hospitibus et infirmis et horto herbarum, tam pro pulmentario quam pro aeris recreatione, ut infirmi refocillentur, et lassi in spiritualibus studiis recreentur. Seculares enim, qui frequenter vagantur, domi non indigent recreatione aeris ; religiosi vero qui in cellarum reclusoriis religantur, nisi aliquam interius habeant aeris recreationem, cito languescentes tabescunt et ad studia spiritualia inhabiles efficiuntur, ita quod nec sibi nec aliis proficiunt in devotionis internæ profectu, in virtutum exemplis et in doctrina salutis. » *Ibid.*, p. 341.

2. « Et quia circumsepti sumus domibus aliorum vicinorum, et quia in civitatibus sæpe insurgunt incendia latè pervagantia, ne vel domus, vel ecclesiæ, vel libri, vel alia necessaria frequenti discrimini sint exposita, et in continuo tremore infirmantium corda sint indè suspensa, et ne ipsi vicini nostri a nobis permolestentur ; ubi possumus, facimus domos lapideas, ut nec igne nec vetustate citius destruantur...» *Ibid.*, p. 341. — « Quia vero intra ambitum civitatis, cariores sunt areæ, quod non possemus facile sufficientiam congruæ latitudinis habere... oportet aliquando ut una super alteram in altum locetur, ita quod utroque aeris respiraculo non careat... » *Ibid.*

Digitized by Google

tion de cette précieuse collection, il eut recours à la générosité de son père, et après la mort de celui-ci, il obtint qu'une partie de la riche succession paternelle fût employée à l'acquisition de livres pour sa communauté [1]. D'après la légende du bréviaire, ce fut lui qui, le premier, fonda une bibliothèque proprement dite dans l'Ordre, et, selon la volonté de saint François, il voulut qu'elle fût toujours à la disposition des religieux. Il l'appelait la meilleure officine du couvent, parce qu'on y trouve des armes pour combattre les ennemis de la foi, et les documents nécessaires pour expliquer aux fidèles la doctrine catholique [2].

Frère Ubertin de Casale, si outré dans ses interprétations de la règle, si acerbe contre les abus réels ou apparents introduits de son temps, reconnaît lui-même que saint François concédait l'usage des livres nécessaires. Ce qu'il reproche justement aux religieux relâchés, c'est d'avoir des livres à leur usage particulier et d'un prix exorbitant contre la volonté du saint Fondateur [3].

Mais, si nous devons constater une certaine latitude laissée par la règle, nous devons aussi reconnaître que saint François voulait davantage pour lui-même, et ne cessait d'exhorter ses enfants à une plus grande perfection. Les raisons de S. Bonaventure et du B. François de Fabriano sont légitimes, et l'expérience des siècles n'a fait que les confirmer. Disons de plus que saint François les avait senties. Mais, il faut avouer pourtant que, dans la générosité de son âme, il voulut toujours l'extrême pauvreté : il eût désiré que la ferveur des religieux fût toujours assez grande pour maintenir cette perfection héroïque. Ce fut même pour ne pas transiger sur ce point, et ne pas permettre un usage plus large des choses de ce monde, qu'il résigna, dans la suite, ses fonctions de Ministre Général.

Saint François et ses premiers compagnons d'un côté, saint Bonaventure et le B. François Fabriano de l'autre, sont tous des saints, et tous ont voulu l'observation entière de la règle. On ne saurait nier pourtant qu'il y ait entre eux une différence de vues très sensible. Laissant ici la question d'abus et d'infractions de

1. Wadd. ad ann. 1267.

2. « Primus in suo ordine, collectis Doctorum libris, bibliothecam extruxit, eamque totius domicilii optimam officinam appellabat, ex qua arma depromuntur ad hæreticos retundendos, ac omnigena documenta ad catholicam doctrinam illustrandam. » *Legenda Brev.* 18 aprilis.

3. « Imo sicut dixit sanctus Leo ex ore ipsius, volebat quod in communi ad hoc haberentur libri sufficientes et pauperes, non superflui nec curiosi... » *Arbor vitæ*, lib. V, C. V.

Digitized by Google

la règle, il est certain que dès le commencement de l'Ordre, comme nous l'avons déjà dit, deux tendances sont en présence : l'une, plus divine, représentée par saint François, veut pousser jusqu'à l'héroïsme l'amour de la sainte règle ; l'autre, plus humaine, représentée par saint Bonaventure, sans sortir de l'observance de la règle, admet néanmoins une plus grande latitude dans son interprétation. Ces deux tendances seront toujours en présence dans l'Ordre franciscain. Toujours, nous trouvons des religieux zélés, qui voudront imiter l'austérité du séraphique Patriarche, ou du moins s'en rapprocher le plus possible, tandis que d'autres, conservant la volonté d'observer la règle, jugeront qu'il faut, pour la vie commune, admettre une mesure, adopter un *modus vivendi* plus à la portée de tous. Si nous ajoutons à ces oscillations entre ces deux tendances, la nécessité reconnue par les Souverains Pontifes, de condescendre à la faiblesse de la volonté, engagée en des abus invétérés, nous comprendrons facilement pourquoi l'Ordre franciscain dut, plus tard, se diviser en plusieurs familles différentes.

Après ce que nous venons d'exposer, il est aisé de se faire une idée assez précise du rôle qu'a rempli saint Bonaventure, pendant les dix-sept années de son généralat. Il n'avait pas entre les mains, comme saint François, une matière neuve et facile à pétrir. Bien des usages s'étaient peu à peu introduits dans l'Ordre, qu'il était difficile de supprimer totalement. D'autre part, l'expérience avait montré que le champ d'action des Frères-Mineurs s'était considérablement élargi ; il n'était plus possible de les ramener en masse à la pénurie des premiers temps. Et, tout en admettant que l'esprit de saint François animait certainement le saint Docteur, il faut reconnaître que nulle part il ne laisse percer le plus léger blâme à l'adresse des privilèges accordés à l'Ordre, pas plus qu'il ne fait le moindre effort pour ramener la vie franciscaine à sa ferveur primitive. Pour lui, l'âge d'or n'était plus ; la jeunesse de l'Ordre, avec ses ardeurs et ses générosités indiscrètes peut-être, mais magnifiques, était condamnée à ne plus renaître. On était entré dans la voie des concessions, et le plus sage était de se servir des déclarations des Papes, qui tout en atténuant les austérités premières de la pauvreté franciscaine, les rendaient plus supportables aux Frères, en raison des nouveaux besoins de l'Ordre naissant. Comme le fait très bien remarquer le P. Ehrle, « saint Bonaventure nous représente la *Communauté*, sous sa

Digitized by Google

forme la plus belle et la plus correcte. Il pensait qu'il n'était ni dans l'intérêt de l'Église, ni dans l'intérêt de l'Ordre, de revenir à la vie austère, pratiquée par les Frères-Mineurs, dans la vallée de Spolète. Toutefois, il voulait fermement que le même esprit animât ce changement de discipline, que diverses circonstances avaient imposé à l'Ordre. C'est ainsi qu'il faut entendre son « *Vellem esse pulverizatus, ut ordo ad puritatem beati Francisci et sociorum ejus et ad illud quod ipse de ordine suo intenderat perveniret* [1]. »

Aussi, le voyons-nous se placer surtout sur le terrain légal, et en appeler sans cesse aux Déclarations pontificales, particulièrement à la Bulle *Quo elongati* de Grégoire IX. Modéré dans son Joachimisme, il sait se tenir en garde contre les écarts, souvent dangereux, des fougueux partisans de la réforme. Cette attitude n'était pas, assurément, pour plaire aux *Spirituels*. Malgré toute leur vénération pour sa personne, ils ne pouvaient s'empêcher de voir en lui le représentant d'un parti qu'ils avaient combattu, et auquel ils reprochaient une modération excessive et trop de complaisance à s'accommoder des interprétations données à la règle. Ainsi placé entre les *relâchés* qui trouvaient insuffisantes les concessions déjà obtenues, et les *rigoristes* qui l'accusaient de trop sacrifier aux exigences des temps, Bonaventure subissait le sort inévitable de tous ceux qui, entre deux partis extrêmes, cherchent la juste mesure. Cette justesse de mesure était, pour ainsi dire, dans son tempérament. Doux et tolérant par nature, appliqué, dès sa jeunesse, aux calmes et sereines études de la théologie et de la mystique, il avait acquis, dans la conduite des âmes, cet esprit de sage modération, qui se manifeste hautement dans toutes ses œuvres.

Le portrait que nous a laissé de saint Bonaventure Pierre de Jean Olivi, le chef des *Spirituels*, trouve naturellement ici sa place. Il est toujours précieux de recueillir sur un homme les jugements des contemporains. Ces premières vues directes et prises sur le vif, renferment parfois plus de vérité, que des appréciations plus lointaines et déjà raffinées. On objectera peut-être

1. « Hielt er es auch weder vom Interesse der Kirche noch von dem des Ordens Geboten, zu der von den ersten Brüdern im Spoletaner Thal eingehaltenen Lebensweise zurückzukehren... » — « Nirgends bemerken wir in seinen Schriften die Spur einer Missbilligung dieser Indulte oder das Bestreben über dieselben hinaus zum ursprünglichen Stande des Ordens zurückzukehren. » *Archiv*... III, p. 591.

Digitized by Google

que les tendances exagérées de l'auteur sont de nature à rendre son témoignage suspect. Mais dans cette question, rien ne nous autorise à lui refuser notre crédit, et les traits rapides et expressifs que nous rencontrons sous sa plume, nous semblent reproduire très exactement la figure du saint Docteur, telle qu'elle se dégage, d'ailleurs, de la lecture de ses écrits [1].

« Je dis ce que je pense au sujet du Père Bonaventure. Ses sentiments intérieurs étaient excellents et empreints de la plus vive piété ; il ne prêcha jamais qu'une doctrine d'une pureté parfaite. Il ne fut cependant pas exempt de la fragilité de la chair, et peut-être ne fut-il pas tout à fait étranger aux faiblesses humaines. Personnellement, je l'ai entendu, et assez souvent, en faire lui-même l'humble aveu ; il n'était pas au-dessus de l'Apôtre, disant : *Nous péchons tous en beaucoup de choses.* Néanmoins, il déplorait à tel point les universels relâchements du temps présent qu'à Paris, en plein Chapitre, je l'ai encore entendu dire que, depuis son élévation au Généralat, pas un instant ne s'était écoulé, sans qu'il consentît à être réduit en poussière, pour voir l'Ordre atteindre la pureté du bienheureux François et de ses compagnons, et parvenir au but que lui-même recherchait pour son Ordre. Un tel langage d'un religieux d'ailleurs réputé saint, s'il ne l'excuse pas de toute faute, dégage du moins sa responsabilité dans un si grand relâchement. Il ne fut pas, en effet, de ceux qui défendent les mitigations de la règle et combattent sa pureté, ni de ceux qui se complaisent dans les relâchements ci-dessus mentionnés, et semblent les suivre, comme de grand cœur. Mais, s'il ferma les yeux sur quelques abus, ce ne fut point sans tristesse, ni amère douleur... »

1. « ... Dico igitur quod de predicto patre sentio. Fuit enim interius optimi et piissimi affectus et in doctrine verbo semper predicans ea, que sunt perfecte puritatis, sicut ex supradictis ab eo satis liquere potest. Fragilis tamen fuit secundum corpus, et forte in hoc aliquid humanum sapiens, quod et ipse humiliter, sicut et ego ipse ab eo sepius audivi, confitebatur ; nec enim major fuit Apostolo dicente : « in multis offendimus omnes ». Nihilominus tamen in tantum dolebat de communibus laxationibus hujus temporis, quod Parisius in pleno capitulo me astante dixit, quod ex quo fuit generalis, nunquam fuit, quin vellet esse pulverizatus, ut ordo ad puritatem beati Francisci et sociorum ejus et ad illud, quod ipse de ordine suo intenderat, perveniret. Ex hiis igitur vir sanctus excusari potuit *a tanto*, etsi non *a toto ;* non enim fuit de numero defendentium laxationes et impugnantium regule puritatem, aut de numero jacentium in predictis impuritatibus, qui eas sequi videntur quasi toto corde ; sed si quid inde passus est, hoc ipsum cum merore et planctu. Tales autem non sunt censendi, ut credo, esse in mortali, nisi pensatis hinc inde omnibus circumstantiis excessus hujusmodi esset in eis enormis. » *Archiv für Literatur*, III, pp. 516-517, et *Doct. Seraph. S. Bonaventuræ opera omnia*. Quaracchi, X, p. 50.

Digitized by Google

L'impression qui se dégage de ce portrait a provoqué, chez quelques critiques modernes, des jugements extrêmes qu'il importe de relever ici. Chacun en essayant, à son tour, de fixer cette figure, pourtant régulière, a fait un Bonaventure différent, qui souvent trahit le peintre plus qu'il ne rappelle le modèle. C'est ainsi que s'appuyant sur les données de Pierre Olivi, l'auteur de l'*Aperçu historique sur l'Ordre des Frères-Mineurs*, n'hésite pas à écrire : « Ses efforts se portèrent à mettre tout le monde d'accord, les zélateurs de la règle et ceux qui voulaient des mitigations ; caractère ennemi des moyens énergiques, il comprit vite qu'*il fallait plutôt compter avec les turbulents qu'avec les zélateurs*. Les bons religieux ne supportent-ils pas tout en silence, patience et amour ? Ses intentions pures et élevées ne peuvent être mises en doute, il voulait, à tout prix, pacifier les esprits, mais l'histoire impartiale ne peut comprendre sa conduite vis à vis du B. Jean de Parme, conduite qui, à coup sûr, ne lui a pas valu les honneurs de la canonisation [1]. »

Nos lecteurs savent déjà ce que nous pensons de l'attitude de saint Bonaventure, dans le fâcheux procès de son prédécesseur [2]. Inutile de revenir sur cette question. Mais, la vérité historique nous permet-elle de croire que le nouveau Général « *comprit vite qu'il fallait plutôt compter avec les turbulents qu'avec les zélateurs?* » Nous ne le pensons pas, et rien, dans les paroles du chef des *Spirituels*, ne nous autorise à tirer cette conclusion. Si Bonaventure se montre plus favorable au parti de la *Communauté* qu'à celui de la réforme, c'est que sa conscience seule lui en fait un devoir. Qu'il fut plus timoré que combatif, nul ne le contestera ; pourtant, ce n'est ni par pusillanimité, ni par crainte, mais seulement par *principe*, qu'il adopta, dès le début de sa charge, cette ligne de conduite. Sans céder à aucune considération humaine, il croyait bien servir son Ordre, en imprimant à ses traditions quelque chose de plus large et de plus humain. Il ne se séparait pas, en réalité, de la tradition conservatrice, il n'en repoussait que l'égoïsme intraitable et l'étroitesse hargneuse. Dans son esprit, c'était la servir encore, en lui assurant une unité plus parfaite et une durée plus stable. Son but n'était pas certainement d'étouffer les ardeurs trop souvent indiscrètes des *zelanti ;* il s'appliquait plutôt à ras-

1. *Extrait de la Revue des Sciences ecclésiastiques*, p. 17.
2. Voir le numéro de mars 1906.

Digitized by Google

surer les inquiétudes sincères, sans livrer pourtant la ligne de conduite modérée, à laquelle il demeurait attaché, et dont il ne voulait pas s'écarter [1]. Si l'on parcourt attentivement ses admirables écrits sur la vie religieuse, on est vite convaincu qu'il possédait les principes souverains, sans lesquels les incidents de la vie de gouvernement sont de perpétuelles occasions d'erreur, et cette connaissance de détails, sans laquelle les principes appliqués à faux, égarent souvent la volonté la plus droite.

Est-ce à dire cependant que cette méthode de direction que lui dictait sa conscience, était la seule qui pouvait convenir à l'Ordre, dans l'état de trouble où s'agitaient les esprits depuis la mort de saint François ? Un certain nombre d'écrivains l'ont pensé. Charmés par l'onction de sa parole, la rectitude de son jugement, la justesse et la modération de ses idées, ils ont voulu voir dans saint Bonaventure, le législateur par excellence, le *second fondateur* de l'Ordre franciscain. Citons ici le P. Van Ortroy : « C'est parce que la règle de saint François, faite de 12 Chapitres, *prescrivait un idéal inaccessible aux masses*, et laissait par conséquent trop libre jeu à l'interprétation individuelle, qu'un funeste relâchement s'infiltra, même dans les premières générations franciscaines. Sans les ordonnances, les instructions et les sages règlements de Bonaventure, il est à croire qu'on n'eût pas remonté la pente. Voilà une gloire tout à fait pure qui lui revient [2]. »

Ici, le P. Van Ortroy ne fait que reproduire, en l'adoucissant, le langage de divers critiques modernes, qui ont accusé la règle de saint François de manquer de précision et de clarté. Ils ont voulu trouver, dans la règle, les causes des abus et des désordres, qui se glissèrent ensuite dans la famille franciscaine. Mais, il est évident que ces accusations sont nées de l'esprit de dénigrement et tombent à faux. Les désordres sont venus, nous ne cesserons de le répéter, non de l'obscurité de la règle, mais de la négligence et du mauvais vouloir de quelques particuliers. Et maintenant encore, après les nombreuses expositions qui en ont été faites, dans le cours des siècles, il serait, croyons-nous, impossible de donner une rédaction exprimant plus nettement, plus pleinement et d'une ma-

1. C'est ainsi, par exemple, qu'il dira avec les *Spirituels*, en parlant de la très haute pauvreté : « Ergo omnis alia religio huic retro est. » (Expos. regulae, c. 2.) Mais il dira également, en traitant de la vie active et apostolique : « Unde certissime constat, quod nullis aliis religiosis plus competit prædicare ex ratione status sui, quam his qui hanc regulam profitentur. » V. Ehrle, *Archiv*, III, p. 592, n. 1.

1. *Anal. Bolland.*, XVIII, p. 205.

Digitized by Google

nière plus concise, toutes les obligations qu'elle impose. François lui-même était si éloigné d'apercevoir, dans son œuvre, les imperfections qu'on ose lui attribuer, qu'il recommande expressément à ses Frères, dans son Testament, d'observer cette règle, *à la lettre et sans gloses*. Il la considéra toujours comme dictée par l'Esprit de Dieu, et assez claire par elle-même, pour tous les Frères de bonne volonté. C'est aussi ce qu'avaient compris ses premiers disciples. D'après les vieilles traditions recueillies par nos historiens, il semble bien hors de doute que ni Jean Parent, par exemple, ni les autres disciples fervents de saint François, ne voyaient d'un bon œil les discussions sur la règle et le recours au Souverain Pontife. Ils s'en rapportaient au Testament de leur bienheureux Père, et auraient voulu observer la règle à la lettre et sans gloses, suivant les paroles mêmes de ce Testament. C'est ainsi qu'au moment où les discusions s'élevèrent, au Chapitre de 1230, le pieux Général avait pris en mains le texte de la règle, et le présentant aux Frères assemblés, il leur avait rappelé qu'elle était assez claire par elle-même, pour ceux qui veulent l'observer avec simplicité et dans sa perfection [1].

Ce qui nécessita les sages ordonnances du nouveau Général, ce n'est donc pas cet *idéal inaccessible aux masses* [2], dont parle le P. Van Ortroy, idéal qui fut approuvé, du reste, par le Souverain Pontife, et dans des circonstances, on le sait, particulièrement émouvantes; c'est la conduite coupable du Fr. Élie, c'est l'obstination scandaleuse du parti dont il fut le chef, et qui menaçait de

1. Voir le n° de Novembre 1905.

2. Serait-ce téméraire d'affirmer qu'en défendant à ses Frères de *mettre des gloses à la règle*, et de *demander des lettres à la Cour romaine*, François prévoyait déjà les fausses interprétations et les dangereux privilèges qui allaient bientôt jeter le trouble et la division parmi eux? Que les Frères fussent demeurés attachés à l'observance stricte de la règle, qu'ils eussent renoncé librement aux faveurs et aux dignités que la bienveillance des Papes leur proposait, et jamais l'Ordre franciscain n'aurait donné au monde le spectacle d'une si triste division. D'un côté, la mollesse de certains religieux que des supérieurs trop faciles s'empressaient d'admettre dans l'Ordre, et qui se déclaraient bientôt incapables de supporter les austérités de la règle, de l'autre, des privilèges sans nombre trop facilement accordés par les Papes, et qui enlevaient peu à peu à l'œuvre de François son caractère de simplicité et d'humilité, voilà, croyons-nous, ce qui ouvrit la porte à tous les abus et à tous les désordres. Les *Zelanti* l'avaient compris, dès la première heure; aussi n'ont-ils cessé de protester contre l'opportunité de tant de Déclarations et de Privilèges que sollicitait surtout la mollesse des relâchés. L'idéal de saint François n'avait pas été jugé *inaccessible aux masses*, par le Pape, il ne le devint que grâce aux intrigues persévérantes et à l'influence néfaste de Fr. Élie et du parti dont il était le chef. C'est bien ce qui faisait dire à Ubertin de Casale : « Omnes declarationes super regulam factæ fuerunt condescendentes imperfectioni et providentes transgressioni. » *Arbor vitæ*, lib. V, c. V.

Digitized by Google

renverser, de fond en comble, l'œuvre du séraphique Patriarche. Bonaventure lui aussi, eut à lutter contre ce parti. Fut-il plus heureux que ses prédécesseurs? Son esprit de modération parvint-il à triompher du relâchement des uns et de l'impatience justifiée des autres? Malheureusement, les divisions de plus en plus profondes, que les annales de l'Ordre enregistrent, avec tristesse, à la fin du XIIIe siècle, prouvent surabondamment que si le saint docteur signala les périls avec une singulière sagacité, il ne lui fut pas donné cependant de les conjurer. Quelle en fut la cause? Faut-il admettre avec le P. Van Ortroy, que la plus lourde part de responsabilité, dans ce lamentable malentendu, incombe « aux théoriciens fanatiques, comme Ange de Clareno et Ubertin de Casale? » Mais, en quoi pouvaient-ils nuire à l'œuvre réformatrice de Bonaventure? Ne déploraient-ils pas, aussi amèrement que lui, les abus de tout genre que dénonçait le Ministre Général? N'étaient ils pas disposés à seconder ses efforts, dans ce travail de rénovation religieuse, qu'ils appelaient de tous leurs vœux [1]? Théoriciens fanatiques! répond le savant Jésuite. Qu'ils aient dépassé la mesure, dans la revendication des libertés et des droits que leur garantissait la règle, et que confirmaient à leurs yeux, les exemples de saint François, nous ne le nions pas. Il est à jamais regrettable que des hommes de cette trempe, se soient obstinés à réclamer, pour tous, cet héroïsme de vertu, qui ne pouvait être que l'apanage du petit nombre. Ce qui les excuse devant l'histoire, et ce qu'une âme religieuse peut aisément comprendre, c'est leur attachement inviolable à l'idéal de leur Père, c'est aussi leur douleur bien légitime en face de rêves si vite évanouis et d'espérances cruellement trompées.

Toutefois, la sainteté de Bonaventure exerçait sur ces âmes sincères un puissant prestige. S'ils refusaient de le suivre exclusivement sur le terrain légal des privilèges et des déclarations pontificales, ils reconnaissaient pourtant en lui un esprit profon-

1. Dans son violent réquisitoire contre les relâchés de la *Communauté*, Ubertin de Casale en appelle sans cesse à la *Légende de S. François*, aux *Constitutions de Narbonne* et aux *Lettres circulaires* de saint Bonaventure. « Quomodo frater Bonaventura et generale capitulum sui temporis de ista materia senserunt, audite quid continetur in eorum littera per ordinem missa.... Et in alia littera ubi X occursus transgressionis nostre regule enumerat, dicit sic... » *Archiv*, III, p. 171.

A ceux qui se plaignent des austérités renfermées dans les nouvelles *Constitutions*, il répond : « Dicimus cum dolore, quia sicut non servatur regula, sic multo minus constitutiones. » *Ibid.*, p. 165. Cf. *ibid.*, pp. 66, 72, 79, etc.

Digitized by Google

dément religieux, et ils n'hésitaient pas à lui obéir. Leur peine fut grande, sans doute, quand ils le virent procéder, avec si peu de ménagement, contre celui qu'ils vénéraient comme leur chef, le B. Jean de Parme. Ils ne purent alors ni contenir leur indignation, ni réprimer certains murmures. Mais, nous ne voyons nulle part qu'ils aient fait opposition à l'œuvre de réforme qu'avait entreprise le Saint Docteur. Ils lui surent toujours gré, au contraire, des efforts qu'il tenta, pour imprimer à l'Ordre une orientation définitive, capable de lui attirer l'estime et la vénération de tous. Aussi voyons-nous qu'il trouva moins de difficulté à apaiser l'effarement des *Spirituels*, qu'à réprimer les excès du parti extrême de la *Communauté*.

Qui sait plutôt si, appuyé sur un parti qui comptait alors des hommes d'un mérite incontestable, et que des doctrines erronées n'avaient pas encore sensiblement discrédités, Bonaventure ne serait pas parvenu à ramener l'union et la paix, au sein de la famille franciscaine? Sans doute, la situation faite aux *Spirituels*, par les abus scandaleux dont l'Ordre était le théâtre, ne prête à aucune équivoque. Il n'y avait pas de rapprochement possible, sur la question de la pauvreté, avec les relâchés de la *Communauté*. Mais, tout en conservant leur liberté d'action sur les points de l'ancienne discipline, dont ils ne voulaient rien retrancher, les *Spirituels* ne pouvaient-ils pas agir complètement d'accord avec le Général, pour les mesures à adopter et la conduite à suivre en vue du rétablissement de l'ordre dans la famille franciscaine? Pourquoi n'eût-il pas accepté une alliance qui, dans la mesure même incomplète, où elle aurait été offerte, pouvait encore être utile ?

Encore une fois, si Bonaventure a échoué dans cette œuvre de pacification, la faute n'en est pas tant à ces *théoriciens fanatiques* de la réforme, qu'au groupe obstinément hostile des relâchés.

On représente généralement saint Bonaventure comme l'homme de la conciliation. Mais l'esprit de conciliation a besoin, pour désarmer les partis, ou du moins pour en obtenir un sérieux respect, d'être soutenu par une autre qualité essentielle, la fermeté [1].

1. Comme nous l'avons vu, S. Bonaventure protesta énergiquement contre les abus dont il était le témoin, mais il n'osa sévir contre les principaux meneurs de la *Communauté*, qui, pour la plupart, exerçaient la charge de Ministres et de Gardiens. Il préféra employer à leur égard ses principes de modération et de douceur, persuadé sans doute qu'il triompherait plus vite de leur obstination. C'est à ces derniers que fait allusion Ubertin de Casale, quand il dit : « Nec verum est, quod generales vel alii puniant hujusmodi exces-

Digitized by Google

Quand la modération n'est que le fruit heureux d'un caractère naturellement tempéré, ou même le résultat d'une longue lutte contre soi-même, elle ne saurait avoir une action décisive sur les hommes. Saint Bonaventure possédait cette modération à un haut degré; il crut, sans doute, qu'en la mettant au service de ses Frères, il en obtiendrait les plus consolants résultats. Mais, nous ne voyons pas qu'elle ait été accompagnée chez lui de cette fermeté persévérante qui, jointe à ses admirables vertus, aurait pu faire revivre enfin la paix et la ferveur des premiers jours.

(A suivre.)

FR. RENÉ, de Nantes.
O. M. C.

sus... Et quod non puniantur debite, patet per evidentiam facti, quia ubique hujusmodi excessus toto posse multiplicantur, et talia fatientes sunt illi notorie, qui in ordine plus possunt et ordinem regunt et in conventibus dominantur. » *Archiv*, III, p. 165.

Digitized by Google

LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

(Suite[1]*.)*

L'ENFANCE COUPABLE, PAR M. HENRY JOLY.

L'enfance, dont le nom est synonyme de grâce et d'innocence, n'échappe point hélas ! dans notre société troublée aux morsures de la criminalité. Et si le spectacle des désordres que la justice a mission de réprimer est toujours attristant, il l'est bien davantage quand il enveloppe ces êtres dont la faiblesse appelle plus de commisération que la perversité précoce n'allume de colère.

Le savant moraliste qu'est M. Henry Joly a consacré à ces questions des enquêtes approfondies et de nombreux travaux, il est, en la matière, un guide des plus sûrs.

L'auteur constate d'abord que la criminalité de la jeunesse augmente dans d'inquiétantes proportions. En nous servant des tableaux qu'il donne, et en les complétant, nous pouvons dresser le tableau suivant :

Années	Crimes	Délits	Population correspondante (Individus âgés de moins de 20 ans).
1881	782	34500	
.....			
1891	665	36000	13 340 115
.....			
1896			13 293 128
.....	600		
1899	(chiffre moyen)	36362	
1900		33935	
1901	594	34457	13 281 855
1902	564	34911	
1903	564	34911	

1. Voir le n° des *Études Franciscaines*, avril 1906.

Digitized by Google

On s'aperçoit que si le chiffre des crimes va en baissant, il n'en est pas de même du chiffre des délits. En 1900, on constate, il est vrai, une légère régression, mais d'une part, le mouvement ascensionnel reprend dès 1901 et d'autre part la statistique officielle [1] avoue 1° que le nombre des poursuites, pour vagabondage et mendicité, a sensiblement diminué en raison de l'extrême indulgence des parquets, et 2° que la diminution de la criminalité est due : *a)* aux comités de défense et de sauvetage créés au cours des dernières années,et dont le but est d'assurer à l'enfance coupable ou misérable une protection véritablement moralisatrice ; *b)* à la prudence avec laquelle sont exercées les poursuites concernant les mineurs de 16 ans ; *c)* à la tendance qu'ont les juges à confier ces enfants à des institutions charitables avant même de les traduire en justice.

Ce qui éclaire singulièrement la statistique des infractions, c'est la statistique de la population correspondante, or celle-ci n'a cessé de décroître, celle-là garde donc un caractère menaçant.

Et pourtant des œuvres multiples ont surgi ayant pour but d'enrayer le mouvement. Dévouement congréganiste, que des lois sectaires paralysent de plus en plus, dévouement laïque ont rivalisé de zèle pour sauver l'enfance en péril. Ajoutons aux œuvres indiquées par l'auteur « l'Orphelinat des apprentis », de l'abbé Roussel, la « Société générale de protection de l'enfance abandonnée ou coupable » fondée en 1880 par M. Georges Bonjean, fils de l'éminent magistrat qui fut assassiné à la Roquette aux côtés de Mgr Darboy. Le fils de la victime a chrétiennement vengé son père en venant en aide aux fils des meurtriers.

Quant aux causes générales de cet état de choses, l'auteur les voit dans l'extension des principes de 89, l'effacement du principe d'autorité, le progrès de l'individualisme, l'émancipation des classes ouvrières, la mobilisation croissante des choses et des hommes, surtout — et cela sans compensation — la diminution de l'esprit religieux.

Après cette rapide esquisse, l'évolution progressive et détaillée du mal dans ces jeunes âmes. Il a sa source dans les impulsions mauvaises. La plus lointaine est l'*hérédité*. S'il est impossible de la nier, il est malaisé d'en mesurer l'influence, et si l'on doit accorder que quelques-uns naissent avec des difficultés particulières

1. Rapport au Président de la République sur l'administration de la justice criminelle en France en 1900.

Digitized by Google

trouvées dans un héritage physiologique qu'ils n'ont pas eu le choix de refuser ou d'accepter, il faut admettre aussi que la liberté et l'éducation ne sont pas impuissantes à libérer le présent de l'hypothèque du passé[1]. Parmi les facteurs principaux de dégénérescences héréditaires, il faut compter l'alcoolisme, et au congrès international de Budapesth, tenu en septembre 1899, on a réclamé pour l'État le droit d'intervenir, de restreindre les droits de l'alcoolique, jusqu'à lui interdire le mariage s'il est reconnu incurable[2].

Quoi qu'il en soit, le rôle de l'*éducation* est capital dans la formation morale de l'enfant, or l'éducation est avant tout l'œuvre de la famille ; aussi découvre-t-on une étroite connexité entre les défaillances de la famille et la criminalité de la jeunesse. Ici, sur 30 enfants destinés à une œuvre de préservation, un seul appartient à des parents honnêtes ; là 86 °/o des enfants sortent de familles anormales, etc.

Les traditions du patronage naturel de la famille ont été abolies, la famille elle-même battue en brèche, et tandis que les freins salutaires sont supprimés, les impulsions malfaisantes sont attisées et viennent ajouter à celles que chacun porte au-dedans de soi.

Après les causes, les effets; après les impulsions mauvaises, les déviations elles-mêmes. Elles ne vont point tout d'abord aux derniers excès. La première est la mendicité. Il ne faut pas que l'enfant connaisse la mendicité, il ne faut pas qu'il la serve, il ne faut pas qu'il la pratique. Ou bien elle exploite l'enfant et fait de lui une victime bientôt aigrie et exaspérée, ou l'enfant l'exploite et la perfectionne en y ajoutant des mensonges dégradants, des complaisances honteuses, des industries qui mènent tout droit au crime en passant par le vagabondage et la prostitution.

Pour un certain nombre, la déviation aboutit à une catastrophe sans remède, qui vient mettre un terme prématuré à une vie mal engagée, au suicide. Le suicide de ceux qui ont pour eux la jeunesse, et qui devraient avoir l'espérance n'est point rare. Voici un tableau instructif.

Années	Nombre de suicidés n'ayant pas vingt ans.
1840	144
1880	319

1. *Réforme sociale*, 16 mai 1900, p. 789.
2. *Réforme sociale*, 1 mars 1900, p. 402.

Digitized by Google

1896 à 1900	547 chiffre moyen.
1901	476
1902	432
1903	482

Rappelons que ces chiffres n'ont toute leur signification que si on les rapproche de la population correspondante qui, nous le savons, ne cesse de baisser.

La famille a manqué à sa tâche, n'a pas su dissiper les suggestions d'une sensibilité maladive et d'une imagination sans règle.

Voici maintenant le triste défilé des enfants touchés par le mal.

D'abord les enfants soumis à la correction paternelle (art. 375 et s. du code civil.) Les familles qui y ont recours sont ou des familles honnêtes, mais hors d'état de surveiller leurs enfants, ou des familles pour lesquelles l'enfant est, soit un reproche, soit une gêne, et qui ne cherchent qu'à s'en débarrasser. Quelle que soit leur origine, tous ces enfants tendent à se ressembler et les chefs d'établissement pénitentiaire sont unanimes à dire que ces enfants sont de tous les plus difficiles, les plus révoltés, les plus faux, les plus rebelles à l'amendement [1].

Puis voici les enfants traduits devant la justice, prévenus de délits de droit commun. Quant à la nature des infractions, c'est le vol qui l'emporte de beaucoup. La source la plus abondante du mal, c'est la formation de groupes de camarades où l'on ne s'entend que pour satisfaire le désir de tout ce qui est défendu. On commence par le vol à l'étalage, on continue par le vol d'objets destinés à être échangés ou vendus. Bientôt ce qui se faisait d'une manière intermittente s'opère d'une façon habituelle ; on ira jusqu'à utiliser l'instruction reçue, ses connaissances techniques pour voler avec plus d'habileté et de sûreté.

Par une pente insensible, et, comme on glisse du vagabondage au délit, on glisse du délit au crime. L'auteur fait passer devant nos yeux quelques exemples particulièrement typiques. L'examen attentif des faits et des circonstances impose cette conclusion, c'est que ces malheureux n'étaient pas foncièrement et héréditairement mauvais. La liberté prématurée, la liberté dans le

1. La loi du 28 juin 1904 permet de placer les pupilles de l'assistance publique difficile ou vicieux dans les écoles professionnelles publiques ou privées; s'ils donnent des sujets de mécontentement très graves, ils peuvent être confiés à l'administration pénitentiaire.

Digitized by Google

travail, la vie errante sur le pavé de Paris, la débauche précoce, la paresse les ont fait dévier.

Il incombe à la société qui, du reste, a semé sous les pas de la jeunesse coupable bien des tentations et bien des pièges, de travailler à son relèvement. Comment remplit-elle cette mission ?

Les défaillances de la famille sont, on l'a vu, la grande cause des défaillances de l'enfant, et l'autorité paternelle peut parfois se transformer en moyen de dépression et de corruption. Dans cet ordre d'idées, la loi du 24 juillet 1889 dépouille ou permet de dépouiller de la puissance paternelle les parents indignes et organise l'assistance qui sera donnée à ces moralement abandonnés, « à ces orphelins dont les parents sont vivants » suivant le mot de Jules Simon. On critique avec raison le caractère rigoureux et inflexible de cette loi : partant de ce principe abstrait et contestable que la puissance paternelle est indivisible, elle n'admet qu'une déchéance intégrale. Tous les droits de la puissance paternelle sont perdus, ils sont perdus à l'égard de tous, à l'égard de ceux qui sont devenus majeurs, de ceux qui ne sont pas encore nés, de ceux qui n'ont eu nullement à souffrir.

La loi du 19 avril 1898 permet au juge d'instruction d'ordonner que les enfants, victimes ou auteurs de crimes, de délits, soient confiés à un parent, à une personne charitable ou enfin à l'assistance publique [1]. La loi du 27 juin 1904 sur le service des enfants assistés leur donne l'appellation d'enfants *en garde*.

On peut rapprocher de ces enfants ceux qui, aux termes de l'article 66 du code pénal, acquittés comme ayant agi sans discernement, doivent être conduits dans une maison de correction. La loi de 1898 permettant de prendre à l'égard de l'enfant coupable des mesures d'assistance réformatrice plutôt que de répression, donne au juge le moyen de remplacer, par des procédés plus humains, des pénalités qui laisseraient une trace ineffaçable.

Au reste pour les enfants relevant des lois de 1889-1898 et de l'article 66 du code pénal, hérédités et milieux sont les mêmes, c'est toujours et pour tous la même œuvre de préservation et de réformation qui s'impose. La tendance actuelle est en effet de restreindre les dispositions répressives pour étendre les dispositions protectrices, comme aussi de confier à l'État le droit de garde des enfants abandonnés ; la loi belge du 27 novembre 1891,

1. V. *Revue catholique des Institutions et du Droit*, juin 1901, p. 554.

Digitized by Google

la loi allemande du 2 juillet 1900 s'inspirent de ces principes. Notre loi du 5 août 1850 avait pris les devants et c'est encore elle qui domine toute la matière. Soustrayant les enfants incarcérés à la promiscuité de la prison commune, leur donnant une éducation « morale, religieuse, professionnelle », encourageant d'une manière fort sage l'initiative privée, tout en maintenant le contrôle et la surveillance de l'État, permettant la libération provisoire ou conditionnelle, organisant le patronage des libérés, elle a ouvert de larges cadres qui se prêtent parfaitement aux situations nouvelles.

En cette matière deux dangers sont à craindre : d'abord la *centralisation* administrative et bureaucratique, il en résulte la plus rigide uniformité et l'agglomération la plus funeste. Ici comme partout l'État se fait envahissant [1]. Il faudrait laisser au contraire la plus large part d'initiative aux œuvres privées toujours empreintes de plus de souplesse et de cordialité. L'avocat général Feuillole en louait le zèle à l'audience de rentrée de la cour de cassation le 16 octobre 1901 : « L'initiative privée, disait-il, n'est pas restée en arrière, il serait même plus juste de dire qu'elle a précédé et guidé les efforts de l'administration publique. Je dois citer tout d'abord le comité de défense des enfants traduits en justice, fondé en 1890 par une phalange de philanthropes, magistrats, avocats, professeurs, fonctionnaires... Ce sont ensuite ces sociétés qui, sous des noms divers... recueillent, au lendemain de leur arrestation, des enfants que les magistrats ont jugé être plus malheureux que coupables, hospitalisent à la sortie des prisons ceux qui ont donné des signes d'amendement, les réconfortent de leur appui, leur procurent le travail moralisateur, favorisent leur engagement dans l'armée école de discipline et d'honneur, et parviennent à faire d'enfants voués par leur naissance au vagabondage ou au crime d'utiles citoyens et de bons Français. »

Mais seront-ils tout cela s'ils ne sont aussi bons chrétiens ? C'est ici que la neutralité religieuse est surtout désastreuse, et c'est là le second danger plus redoutable encore que le premier. L'enseignement sans Dieu crée l'enfant sans morale, et lui enlève avec tout idéal toute notion du devoir [2]. La loi du 28 juin 1904,

1. *Réf. sociale*, 16 février 1900, p. 261.
2. *Réf. sociale*, 16 décembre 1899, p. 914.

Digitized by Google

citée plus haut, fait bien allusion à l'éducation morale et professionnelle, mais ne parle plus de l'éducation religieuse. En soustrayant l'enfant à l'influence de celle qui est « la grande école de respect », on a arraché de son âme les respects qui l'auraient maintenu dans la voie droite et rendu triomphant dans les luttes de la vie.

LA COOPÉRATION PAR M. P. HUBERT-VALLEROUX.

La grande évolution économique du siècle dernier a été marquée par un mouvement corporatif qui n'a cessé de progresser et qui est loin d'être arrivé à son terme. M. Hubert-Valleroux s'est proposé de le retracer, et nul n'était mieux qualifié que lui pour entreprendre cette tâche.

La coopération n'est pas autre chose que l'application à la vie ouvrière du grand principe de l'association. L'ouvrier qui n'a qu'un faible capital est obligé de travailler pour le compte d'autrui et voit par là diminuer son profit ; en s'associant à d'autres ouvriers, il groupera les capitaux nécessaires à une entreprise et travaillera exclusivement pour lui, voilà la coopérative de production. Pour produire, le capital uni au travail ne suffit pas, il est un autre facteur indispensable, le crédit. La coopération vient y pourvoir au moyen des banques populaires, des sociétés de crédit mutuel... De plus, la coopération vient en aide à l'ouvrier en lui permettant d'acheter moins cher les choses nécessaires à la vie, c'est la coopérative de consommation. C'est là ce qu'on appelle proprement les coopératives ; si l'on voulait être complet, il faudrait faire rentrer dans le cadre les sociétés de secours mutuels, les sociétés d'assurance contre la maladie, le chômage, les accidents. Dans son ensemble, l'association coopérative nous apparaît donc comme un moyen pour l'ouvrier d'augmenter son profit, de diminuer ses dépenses, de se protéger contre les risques de la vie professionnelle.

M. Hubert-Valleroux laisse de côté les coopératives de crédit qui feront l'objet d'un traité spécial, il ne s'occupe que des autres formes de la coopération.

Dès 1831, J. P. Buchez, catholique convaincu et qui fournit au P. Lacordaire ses premiers disciples Piel, Besson, Requédat, exposa nettement l'idée de l'association ouvrière ou coopérative. En 1834, se fonda à Paris l'association des ouvriers bijoutiers en

Digitized by Google

doré, elle fut la seule jusqu'en 1848. A cette époque, l'idée se répandit, et l'État intervint pour aider de ses subsides les associations nouvellement formées. Le coup d'État de 1851 porta un coup funeste aux associations ouvrières suspectes de républicanisme et de socialisme, mais le mouvement coopératif reprit faveur vers 1864, et la loi organique du 24 juillet sur les Sociétés organisa les « Sociétés à capital variable » qui préparait sans les nommer un cadre aux coopératives.

Les coopératives de production sont des sociétés, formées d'ouvriers d'une même profession, qui mettent ensemble leur travail et un certain capital, afin d'arriver à produire des objets de leur métier en vue de les vendre et de partager les bénéfices. Elles se sont peu développées à l'étranger, c'est en France qu'elles se sont le mieux acclimatées.

D'après le Bulletin de l'office du travail, le nombre de ces sociétés était au 31 juillet 1903 de 335; l'année d'après, le chiffre tombe à 307, mais il ne comprend que les associations industrielles. Au point de vue de la profession, ce sont les industries du bâtiment qui donnent le plus grand nombre d'associations, au point de vue du nombre des coopérateurs, les coopératives les plus nombreuses sont celles des charpentiers, cordonniers, peintres, typographes et cochers. Le nombre des membres de chaque association est très variable ; il dépasse parfois la centaine et peut tomber à une demi-douzaine et même moins.

L'auteur nous indique comment se fondent et fonctionnent les coopératives de production. Elles ne vont pas sans difficultés. Elles ont à se mettre en garde contre les entraînements irréfléchis, l'exclusivisme étroit, les discussions politiques, la précipitation à profiter des premiers bénéfices réalisés.

On s'est figuré que ces sociétés de production allaient abolir le régime du salariat et ouvrir à la vie des travailleurs une ère nouvelle. On est revenu de ces illusions. Cette organisation de l'industrie ne sera jamais qu'une rare exception. Les coopérateurs ne tardent pas à s'apercevoir que le travail n'est pas tout ils constatent que le capital joue, lui aussi, son rôle, que de plus, un atelier ne marche pas tout seul, que pour avoir du travail il faut chercher des commandes et trouver des débouchés, qu'il faut savoir au besoin changer son mode de fabrication et même son outillage, qu'il faut se donner beaucoup de peine et avoir une véritable compétence technique tant au point de vue professionnel

Digitized by Google

qu'au point de vue commercial, qu'on peut enfin subir des pertes, et, puisqu'on veut être entrepreneur, subir les risques de toute entreprise. A ce point de vue la coopération est une excellente leçon de choses, et un moyen d'éducation très efficace pour la classe ouvrière.

Elle est aussi, on en a fait souvent la remarque, un antidote contre le socialisme. « La coopération, a dit Casimir-Périer, est contre le socialisme le plus sûr et le plus généreux des remèdes. Les socialistes se sont de fait, jusqu'à ces derniers temps, montrés les ennemis du mouvement coopératif destiné, disent-ils, à faire des patrons et à diminuer le nombre des salariés, c'est-à-dire des mécontents. Cependant depuis quelques années, les socialistes ont essayé de se servir de la coopérative, c'est ainsi qu'ont été fondées les verreries de Rive-de-Gier et d'Albi, la mine de Monthieux. Ce qu'il y a de remarquable dans ces essais, c'est qu'ils ne peuvent aboutir, à moins que les coopérateurs ne suivent les errements que les ouvriers reprochent aux patrons avec tant d'âpreté, ils les exagèrent encore, et l'ouvrier devenu patron traite ses camarades avec une tyrannie et une intolérance qui montrent toute la valeur des promesses socialistes.

Les sociétés pour l'achat en commun des matières premières, ne se sont guère développées en France, non plus que les sociétés pour la vente en commun. Elles rendraient pourtant d'immenses services aux ouvriers, en supprimant les intermédiaires inutiles et en les mettant en relation directe soit avec leurs fournisseurs, soit avec leur clientèle.

Les marchandises se vendent meilleur marché en gros qu'en détail, c'est sur ce principe que se basent les coopératives de consommation. Un certain nombre de personnes s'entendent pour acheter à bon compte les objets de consommation usuelle et se répartir ensuite.

Les sociétés de ce genre se développèrent en France au moment où la liberté fut donnée au commerce de la boulangerie. On fonda des boulangeries coopératives, puis des épiceries, des merceries, des magasins de chaussures, d'habillement, de comestibles... Des patrons désireux d'améliorer la condition de leurs ouvriers et employés, suscitèrent parmi eux de véritables coopératives désignées sous le nom « d'Économats ».

Le dernier congrès tenu à Budapesth par l'Alliance coopérative internationale en septembre 1904 donne pour la France les chiffres suivants :

Digitized by Google

Années	1900	Sociétés	1490
	1901		1597
	1902		1861
	1903		1941
	1904		1909

Les coopératives de consommation emploient des procédés variés. Tantôt elles vendent aux seuls associés, tantôt elles vendent également au public, afin d'augmenter leurs gains, les frais généraux restant les mêmes, malgré l'augmentation du chiffre d'affaires, afin aussi de se faire connaître et de faciliter leur recrutement.

Tantôt elles vendent au prix de revient, et l'associé profite immédiatement de l'écart entre le prix du détail et le prix du gros, tantôt elles vendent au prix courant afin d'éviter l'hostilité des petits détaillants. Les bénéfices sont alors distribués en fin d'exercice. Ne serait-il point sage d'employer ces bénéfices à doter des caisses de secours, de chômage, de maladie, etc.... et de greffer sur la coopération des œuvres de protection ouvrière? C'est là une idée qui n'est guère entrée dans la pratique.

Pour prospérer, il faut que la coopérative ne choisisse pas au hasard les marchandises auxquelles elle veut s'appliquer, il ne faudrait pas croire en effet que toutes les denrées indistinctement se prêtent au système de la coopérative. D'ordinaire les boulangeries réussissent, mais les boucheries échouent, les épiceries demandent des connaissances spéciales.

Il faut de plus que la coopérative ait à sa tête un gérant, et il ne faut pas hésiter à rémunérer largement ses précieux services; il faut aussi que les associés prêtent leur concours à l'entreprise; or, souvent le magasin coopératif est négligé, et ceci est imputable aux femmes qui par habitude, par incurie vont faire leurs emplettes chez le détaillant.

Enfin il ne faut pas que les coopératives tendent à dépasser et cherchent à organiser la production, la distribution du travail, l'éducation, le gouvernement, de fonder en un mot une colonie intérieure unie d'intérêt et se suffisant à elle-même. C'est l'idéal poursuivi par « l'École de Nîmes » dont M. Ch. Gide est le chef. Il résume la thèse dans cet expressif dialogue : « Qu'est-ce que la coopération? — Rien. — Que doit-elle être? — Tout. » « Quand, dit-il, les sociétés coopératives seront assez puissantes pour acheter toute la production agricole et industrielle d'un pays, elles seront

Digitized by Google

évidemment maîtresses de l'ordre économique qui deviendra alors adéquat aux besoins du consommateur. » Ce système conduit tout droit au socialisme par la réglementation minutieuse de la production et la suppression de la liberté commerciale.

Les coopératives de consommation se sont développées en Angleterre d'une façon remarquable. Elle comptait en septembre 1904, 1481 sociétés avec deux millions de membres environ; on le voit, elles sont moins nombreuses qu'en France, par contre elles ont des proportions bien plus vastes et sont beaucoup plus florissantes. Les débuts furent modestes. En 1843, 28 pauvres tisserands de Rochdale s'unissaient pour acheter les objets nécessaires à l'entretien de leur famille. Au bout d'un an, à l'aide de versements hebdomadaires de 0 fr. 20, ils avaient constitué un capital de 700 fr. et ils louèrent un vieux magasin pour 250 fr. En 1903, la société des « Équitables pionniers de Rochdale » avait 74 locaux et les bénéfices distribués depuis l'origine ne s'élevaient pas à moins de 45 millions.

On voit en Angleterre des coopératives ayant près de 50,000 membres et faisant près de 38 millions d'affaires.

La supériorité des Anglais sur nous tient à ce qu'ils concentrent leurs efforts au lieu de les disperser; plus une même société se développe, plus il lui est facile d'acheter à bon compte et d'économiser sur les frais généraux. Chaque année voit augmenter notablement le nombre des coopérateurs, très peu celui des sociétés.

Ces coopératives se sont groupées elles-mêmes en sociétés plus vastes, pour faire à meilleur compte leurs achats en commun. Le « Wholesale » (littéralement commerce de gros) de Manchester fondée en 1864, groupe 1106 sociétés ayant 1,392,000 membres, le « Wholesale » de Glasgow, fondée en 1868, groupe 284 sociétés ayant 281,000 membres.

Au point de vue matériel et moral, les coopératives anglaises ont donné d'excellents résultats.

En Allemagne, on comptait en septembre 1904, 1915 sociétés avec 1,023,000 membres.

En Belgique, les socialistes ont fait de la coopérative un instrument actif de propagande. Le type de ces coopératives socialistes est le « Vooruit » de Gand, fondé en 1881. En voici le mécanisme. L'administration du Vooruit vend aux associés des jetons qui représentent chacun un kilo de pain, dont le taux varie

Digitized by Google

avec le cours, et en échange desquels l'ouvrier se procurera le pain nécessaire ; il paie ainsi son pain d'avance et aussi cher que chez le boulanger, mais le Vooruit le fait bénéficier de la différence entre le cours de fabrication et le prix qu'ils ont payé ; cet écart ou *ristourne* n'est pas distribué en argent mais en jetons moyennant lesquels on peut se procurer soit de nouveaux pains, soit des objets de consommation courante. Pour faire partie du « Vooruit » — littéralement : en avant — et c'est là qu'intervient l'esprit de parti, il faut être ouvrier, faire un léger versement et s'être bien comporté envers le parti ouvrier, lisez socialiste.

Le « Vooruit » groupe ses adhérents dans des fêtes où sont données des conférences en faveur du parti, il le soutient par ses subsides, il en est la « vache à lait ». Il est à remarquer que dans ses ateliers, le «Vooruit» a mis de côté avec une désinvolture parfaite les principes proclamés par lui comme intangibles, sur la journée de huit heures, le repos du dimanche, etc... Les administrateurs ont même été condamnés pour infraction à la loi belge qui interdit toute retenue sur les salaires. Nous le constatons une fois de plus, les socialistes arrivés au patronat sont les patrons les plus durs.

En France les coopératives socialistes sont de deux sortes. Les premières ont sans doute des sympathies pour l'idée socialiste, mais elles entendent garder leur liberté et surtout la disposition de leurs fonds, elles étaient, paraît-il, 115 en 1900 avec 180,000 membres. Les secondes font acte d'adhésion au parti, et se soumettent aux obligations qu'il impose. Ces sociétés ne se trouvent guère que dans le Nord où elles forment « La Fédération des coopératives de la région du Nord ». Leur but est bien net, fournir des recrues et des subsides au parti. « Nous organisons des coopératives, a dit Anseele, le créateur du «Vooruit », afin de pouvoir à un moment donné réunir les masses pour une révolution générale. »

Les socialistes emploient souvent le procédé qui consiste à entrer dans une coopérative prospère, et dès qu'ils y sont en majorité, ils s'emparent de la direction et font de la societé une œuvre socialiste. Il faut répondre coup pour coup et le moyen de se défendre est celui-ci : n'admettre que ceux qui déclareront nettement faire profession de la foi chrétienne et rejeter les doctrines socialistes. C'est ce que les Belges ont fait avec le génie pratique qui les distingue. C'est un exemple à suivre.

Digitized by Google

En Allemagne, les coopératives socialistes sont récentes, mais elles ont pris tout de suite une allure arrogante et envahissante qui a eu du moins cet avantage de rendre la situation bien nette et les camps bien tranchés.

Dans l'agriculture, la coopération se manifeste de différentes manières :

1) Par la culture en commun. Les tentatives faites en ce sens n'ont pas donné de bons résultats. Le cultivateur propriétaire entend cultiver à sa façon, jamais il ne déploiera le même zèle s'il travaille sur la terre commune et sous la direction d'un autre. « On ne croit pas travailler pour soi quand on travaille en commun, » disaient les colons que le Maréchal Bugeaud avait essayé d'associer en Algérie.

2) Par la production en commun de certains produits, — notamment les fromages et le beurre. Ce système a fait la fortune du Danemark qui écoule annuellement pour 400 millions de francs de produits agricoles sur le marché anglais, de la Silésie qui occupe maintenant sur le même marché une place presque égale à la nôtre. La France possède en Charente des laiteries coopératives prospères dont le grand débouché est Paris.

3) Par l'achat en commun. C'est grâce aux syndicats agricoles autorisés par la loi de 1884, que ces coopératives de consommation se sont développées. Ils ont servi d'intermédiaires entre les syndiqués et les établissements fournissant en gros, les engrais artificiels, semences, etc.

4) Par la vente en commun. Ces coopératives permettent aux agriculteurs de vendre directement leurs produits aux consommateurs sans passer par de nombreux et coûteux intermédiaires, mais cela ne va pas sans difficulté, parce qu'une mauvaise livraison faite par un syndiqué peut amener la perte d'un débouché. Les associés de ce genre qui ont réussi sont ceux qui ont mis dans la production la probité la plus exacte, dans l'expédition la célérité et l'intelligence.

(A suivre.)

Fr. VENANCE,
O. M. C.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

(XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.)

LE CARDINAL DE RETZ ET LE DUC DE SAINT-SIMON.

Notre vivacité d'esprit, notre imagination et notre caractère passionné ont multiplié chez nous les auteurs de Mémoires. Et les Mémoires, si les historiens savent s'en servir avec prudence, et pénétrer jusqu'à la vérité, à travers les préjugés de leurs auteurs souvent personnels jusqu'au mensonge inconscient, les Mémoires, disons-nous, sont les auxiliaires très utiles de l'historien. Il en est de même des Lettres de Mme de Sévigné, de Mme de Maintenon et d'autres Épistolières. Nous ne parlons pour le moment, que des femmes. Sous une forme encore plus légère que les Mémoires, sans se donner l'air d'instruire des lecteurs auxquels, sauf un ami ou une amie, elles n'ont pas songé, elles peignaient leurs impressions, sans avoir la prétention d'en faire des vérités. On les suivra en courant, comme elles ont écrit ; et leur temps, dont elles sont le reflet, dont elles colorent le plus souvent la surface, se caractérise, quelquefois dans un mot, un trait échappé à l'âme par la force de l'émotion, jusque dans la dernière profondeur. C'est ainsi que Mme de Sévigné nous met vivement sous les yeux Louis XIV, dans toute la beauté de sa gloire et de sa jeunesse, jusqu'à faire, en un moment d'admiration imprudente, un honneur à l'aristocratie de s'allier par des mariages légitimes à des bâtards ou bâtardes nés des unions fortuites du monarque. Quel coup d'œil sur l'omnipotence de César ! Il ne faudrait pas cependant généraliser la chose ; ce ne serait pas de l'histoire. Mais si du sein de la vieille Bretagne, elle peint les vieux Celtes, et leur franchise royaliste, leur enthousiasme, un peu plus arrosé qu'il ne faut de vin capiteux ; si elle les peint

Digitized by Google

entêtés jusqu'à se faire pendre plutôt que de payer un odieux impôt, mais droits, en somme, « comme les chevaux trottent »; elle est conforme à l'histoire vraie qui ne la contredira pas. Si elle peint Turenne et sa mort foudroyante, elle descend jusqu'au fond du néant de la vie et de la gloire, en quelques mots inattendus, où respire avec son esprit et son cœur, la grandeur d'un siècle encore chrétien.

En revanche, le calme un peu froid de Mme de Maintenon réfléchit admirablement la sagesse tardive du grand roi, arrivé, après avoir abusé de toutes les joies naturelles des sens, à ne plus pouvoir goûter que celles de la raison, ajoutons, et de l'orgueil.

La veuve Scarron, qui semble n'avoir jamais connu, dans son sang-froid extraordinaire, ce que l'on appelle la passion, aimable sans effort, à la perfection, et sans que l'impatience française ridât son beau visage, en troublant sa naturelle prudence, ne pouvait que s'accommoder au nouveau caractère du roi, au nouveau régime de la cour. Ses lettres en font foi. Dieu semblait, pour ainsi dire, l'avoir préparée de tout temps à son rôle, et mise pour le dominer en achevant de l'assagir, à cette heure providentielle, où elle le rencontrait, encore jeune et belle, mais avec décence, lui s'essayant à la vertu, plutôt ennuyé que vertueux, à moitié converti par l'épuisement de l'expérience, désireux de rentrer dans l'ordre dont les flatteurs l'avaient fait sortir, et dont son génie naturel très droit, malgré les apparences, réclamait impérieusement le retour, dans une vie réglée suivant la foi et la raison. La foi et la raison, c'était Mme Scarron, Minerve, si nous le voulons, une image de la beauté dans sa pleine et grave maturité. En un mot, la future Mme de Maintenon, en quelque façon, vertueuse par naissance, fut la coadjutrice du ciel, dans cette œuvre qui mettait au moins un terme au long scandale d'une cour païenne. Dieu reprenait sa place.

Et les lettres de la petite fille d'Agrippa d'Aubigné traduisent admirablement ce nouvel état de choses. Ce roi sage et inamusable, cette cour plutôt comprimée que convertie, dévote à la suite du souverain, regrettait un voluptueux passé, comme les Juifs regrettaient les oignons d'Égypte! Ces regrets se laissent entrevoir, ici et là, en certains détails, jusque dans la prose tranquille, même un peu terne, comme la nouvelle cour, de Mme de Maintenon. Elle n'a de joie vraie qu'à Saint-Cyr, où sa vertu

Digitized by Google

s'anime enfin et là seulement, dans l'amour qu'elle a conçu pour les jeunes filles dont elle a entrepris l'éducation.

Elle est plus près de l'histoire que Mme de Sévigné, bien que sa prudence mystérieuse nous laisse en plus d'un point, dans l'incertitude de ce qui s'est réellement passé. Pour nous préparer à la véritable histoire nous allons donc esquisser d'abord De Retz et Saint-Simon, Mme de Sévigné ensuite et Mme de Maintenon : Voltaire ne viendra qu'après [1].

Un auteur de Mémoires, qui se peint lui-même et son temps, donne à l'histoire la forme de son personnage ; défions-nous.

C'est S. Vincent de Paul qui fut le précepteur du jeune de Gondi, ce « petit audacieux, à mine patibulaire [2] », ce futur cardinal de Retz. Et le disciple d'un saint qui haïssait le Jansénisme, devint Janséniste, frondeur et libertin. On se demande quelle peut être l'excuse de ce mauvais prêtre, si bien défendu par Dieu, dès son enfance, contre la violence de ses passions.

La voici, écrite par Retz lui-même dans ses Mémoires [3] qui vont nous servir à le peindre :

« Je ne crois pas qu'il y eût au monde un meilleur cœur que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'Univers [4]. »

Retz est pourvu d'un canonicat dès l'âge de quatorze ans, par son oncle, cardinal et archevêque de Paris. A peine sorti de chez les Jésuites, où il a montré son humeur altière, il se lance dans les amours et les aventures, afin de prouver à tous qu'il n'est point fait pour s'enchaîner au sacerdoce.

Il se bat en duel avec Bassompierre et néanmoins, « reste là avec sa soutane [5]. »

Telles sont les premières merveilles de ce jeune prodige né à Montmirail en Brie, en 1613, le jour même ou « l'on prit un esturgeon monstrueux [6] dans une petite rivière qui passe par là. » Il sera un monstre dans le sacerdoce.

1. Par erreur, Mme de Sévigné, Mme de Maintenon et Voltaire ont paru avant les auteurs des Mémoires.
2. Cette définition est du cardinal Richelieu.
3. Les Mémoires de Retz ont été composés vers 1672. Ils sont divisés en trois parties et ne dépassent point l'année 1653.
4. Première partie.
5. Première partie.
6. Première partie.

Digitized by Google

Fort intelligent, Paul de Gondi, qui prit en haine les Pères Jésuites, ses anciens maîtres, devint, sous leur tutelle, un lettré ; ce sera plus tard, un savant. Dans sa vie agitée, il trouvera le temps de poursuivre ses études et d'apprendre à fond les langues hébraïque, grecque, latine, italienne, espagnole, allemande et française. Plus tard, au dire de Mme Sévigné, dans sa retraite de S. Mihiel, il lira son bréviaire en hébreu.

A dix-sept ans, entre deux intrigues, il écrit l'Histoire de la conjuration de Fiesque, une sorte de Catilina Génois, auquel Retz trouvait sans doute quelque plaisir à se comparer, et dont il voulut immortaliser la vie par un rapport d'humeur et par vanité. Richelieu [1], qui lut l'ouvrage, dit de l'auteur : « Voilà un dangereux esprit. » Au moins de Gondi nous l'affirme, et son amour-propre est vivement chatouillé d'un mot qui ne tourne pas à l'avantage de son cœur.

Il prétendait traduire l'Italien Agostino Mascardi ; il n'en est rien. Il l'avait lu et trahi, mais non traduit. Dans le livre de l'historien étranger, Fiesque est peint ce qu'il vaut, violent, séditieux, ambitieux, sanguinaire même, vrai type de conspirateur habile et vulgaire, sans cœur et sans hauteur. Le héros de Retz, sous le même nom, est tout autre : ce qu'il y a d'odieux, ce sont les Doria, de vrais tyrans ; le fond, c'est l'apologie de Fiesque et de l'esprit de révolte. On dirait cette histoire racontée par un complice, et aussi par un disciple de Machiavel, tant elle est ornée de maximes morales à l'usage de l'immoralité politique. Paul de Gondi s'essayait à conspirer.

Il aura tout l'esprit possible, peu ou point de cœur, parce qu'il n'a de vue que sur lui-même ; et l'amour-propre enragé qui aura voulu faire briller, quand même, sa personne, lui mettra, dans sa vieillesse, la main à la plume, pour écrire ses Mémoires et léguer à l'avenir le souvenir de sa vanité comme de ses crimes.

La Rochefoucauld a observé l'homme dans cet homme et dans son propre cœur.

Après avoir peint Doria, nommé par les Génois « le Père de la patrie », comme un ambitieux hypocrite et dont l'apparente modération ne tend à rien moins qu'à établir la souveraineté de sa maison sur les ruines de la liberté, voici le portrait qu'il fait

1. Richelieu avait lu l'ouvrage manuscrit de P. de Gondi ; il ne fut imprimé que plus tard.

Digitized by Google

de Fiesque, le conspirateur, né d'une famille rivale de la famille des Doria :

« C'était l'un des plus beaux et des plus élevés esprits du monde, ambitieux, hardi et entreprenant... Comme il était passionnément amoureux de la gloire, et qu'il manquait d'occasion d'en acquérir, il ne songeait qu'aux moyens d'en faire naître.

Mais, comme il était trop grand par sa naissance et trop estimé par ses bonnes qualités, pour ne pas donner de l'appréhension à celui qui voulait attirer à lui seul toute la réputation et les forces de la République, il voyait bien qu'il ne pouvait avoir de prétentions raisonnables, en un lieu où son rival était presque le maître.

Voyant donc qu'il devait tout appréhender de l'élévation de Doria, et qu'il n'avait rien à espérer pour la sienne, il crut être obligé de prévenir, par son esprit et son courage, les mauvaises suites d'une grandeur si contraire à celle de sa maison.

En d'autres termes, il imagina, pour sa gloire, d'anéantir, dans une révolution à son profit, celle de Doria. On sait le reste. Il était vainqueur. Une planche se renversa sous son poids ; il tomba de côté dans la mer sans qu'on s'en aperçut. La pesanteur de ses armes l'enfonça si avant dans la vase, qui était assez profonde en cet endroit, qu'il ne put revenir sur l'eau.

Personne ne s'aperçut même de sa mort. Quelle fin pour un ambitieux ! Quelle leçon ! On pense au comte de Soissons, vainqueur à la Marfée et tué par une balle égarée, au moment où il ôtait sa cuirasse pour se délasser après la bataille. « La suite de son dessein, nous dit de Retz, est un de ces coups que la sagesse des hommes ne saurait prévoir. » Quel coup ? du hasard ? et plus loin :

« Il n'y avait rien à désirer dans la réputation du comte J. L. de Fiesque, qu'une vie plus longue et des occasions plus *légitimes* pour acquérir la gloire. » Plus *légitimes* est bien doux !

L'un vaut l'autre, l'imitateur et le modèle.

Ce qui arrête en route l'admiration naissante pour les belles qualités de Retz et le brillant de sa personne, c'est son *impudence* et son *hypocrisie*. En voici la preuve tirée de ses Mémoires : Il sera prêtre décidément, puisqu'on le veut, mais quel prêtre ! Pour être coadjuteur de son oncle, l'archevêque de Paris, il réglera les apparences de sa vie, sans être meilleur ; il étudiera

Digitized by Google

la théologie, car il le faut ; il gardera, dans les Ordres, son dérèglement. Il a bien réfléchi : il sait ce qu'il fait, et c'est dans une retraite, à Saint-Lazare, qu'il a pesé le pour et le contre :

« Je pris [1], dit-il, après six jours de réflexion, le parti de faire *le mal par dessein*, ce qui est, sans comparaison, le plus criminel devant Dieu, mais ce qui est, sans doute, le plus sage devant le monde ; et parce qu'en le faisant ainsi, l'on y met toujours des *préalables*, qui en couvrent une partie ; et parce que l'on évite, par ce moyen, le plus dangereux ridicule qui se puisse rencontrer dans notre profession, qui est celui de mêler, à contretemps, le péché dans la dévotion.

« Voilà la sainte disposition avec laquelle je sortis de Saint-Lazare. Elle ne fut pourtant pas de tout point mauvaise : car je pris une ferme résolution de remplir exactement tous les devoirs de ma profession, et d'être aussi homme de bien pour le salut des autres, que je pourrais être méchant pour moi-même. »

Ce cynique retraitant a la vanité du crime et la vanité du bien. Il est enfin coadjuteur, par l'influence de la reine Anne d'Autriche, après des « actes » brillants passés en Sorbonne ; il a vingt-deux ans.

Il fait des sermons et noue des intrigues. Il connaît à fond son Machiavel. Il a déplu à Richelieu ; il plaît un jour à Mazarin, qui l'a choisi pour haranguer le roi au nom de l'assemblée du clergé ; mais il fera de vains efforts pour plaire à la Régente. Il a le goût de briller dans le désordre, la passion de l'ingratitude, une générosité intéressée, l'horreur de la paix, l'impuissance du bien ; il n'a que l'activité de l'instabilité. Est-ce là ce qui plait au peuple et le rendra populaire ?

Son génie brouillon l'entraîne dans la Fronde où il y a un rôle extérieur à jouer, et brillant quand même ; il en sera le héros avec Beaufort, avec Condé ; il sera un héros de théâtre :

« Il conquiert ce titre de chef de parti qui chatouillait ses sens [2], et qu'il avait toujours honoré dans les Vies de Plutarque. »

Il est persuadé qu'il faut « de plus grandes qualités pour former un bon chef de parti que pour faire un bon empereur de l'univers [3]. »

Il a été, au moins, roi de la Fronde, dont le prétexte est l'Édit

1. Deuxième partie, 1643.
2. Deuxième partie, 1648.
3. Deuxième partie, 1648.

Digitized by Google

du Tarif qui imposait les denrées, dit droit d'entrée, de la campagne à Paris ; la cause véritable, c'était l'orgueil des grands et du Parlement, la sottise et la misère du peuple, l'impiété naissante [1].

Résumons les faits : Comminges, lieutenant des gardes de la reine, enlève par son ordre, dans un carrosse fermé, le bonhomme Broussel, septuagénaire, alors conseiller de la grande chambre ; il le mène à Saint-Germain. Blancménil, Président aux enquêtes, est conduit au château de Vincennes. Ces deux loques représentent le Parlement, alors aussi populaire que le Mazarin est impopulaire.

Le peuple sait-il pourquoi il aime, pourquoi il hait ?

Les parlements, soutenus par de grands seigneurs intrigants, profitaient déjà de sa facilité à s'émouvoir pour en tirer parti. Laissons la parole à l'homme du jour : « La tristesse ou plutôt l'abattement saisit jusqu'aux enfants [2] : l'on se regardait, et l'on ne se disait rien....

L'on éclata tout d'un coup : l'on s'émut, l'on courut, l'on cria, l'on ferma les boutiques... »

Qui sauvera la reine et Paris ? C'est de Gondi lui-même.

« Je sortis en rochet et camail, et je ne fus pas au Marché neuf, que je fus accablé d'une foule de peuple [3], qui parlait plutôt qu'il ne criait. Je m'en démêlai en leur disant que la reine leur ferait justice. »

Il entre « au Palais royal, accompagné du maréchal de la Meilleraie et suivi d'un nombre infini de peuple qui criait : Broussel ! Broussel ! »

Il obtient la liberté de Broussel : « Je sortis [4] en donnant des bénédictions à droite et à gauche ; et vous croyez bien que cette occupation ne m'empêchait pas de faire toutes les réflexions convenables à l'embarras dans lequel je me trouvais... Je pris, sans balancer, le parti d'aller purement à mon devoir, de prêcher l'obéissance et de faire mes efforts pour apaiser le tumulte... »

Ne dirait-on pas le plus fidèle des sujets ? Quel plaisir de soule-

1. Messieurs de Brissac, de Vitri et d'autres chargèrent un jour, l'épée à la main, un convoi, en criant au Crucifix : Voilà l'ennemi. Des chansons de table n'épargnaient pas toujours le bon Dieu. Deuxième partie, 1649.

2. Deuxième partie, en 1648.

3. Deuxième partie, 1648.

4. Deuxième partie, 1648.

Digitized by Google

ver la tempête et de l'apaiser ? d'être le roi de la reine, et de Mazarin, et du populaire ?

On ne se comprend pas ; on court aux armes ; le duc de la Meilleraie est aux prises avec le bourgeois [1] :

« Je me jetai dans la foule peur essayer de les séparer,et je crus que les uns et les autres porteraient au moins quelque respect à mon habit et à ma dignité. Je ne me trompai pas absolument...

Tout le monde me suivit, et j'en eus besoin, car je trouvais cette fourmilière de fripiers toute en armes. Je les flattai, je les caressai, je les injuriai, je les menaçai : enfin je les persuadai. Ils quittèrent les armes, ce qui fut le salut de Paris... »

Retz avait sauvé l'État. On le crut, même le cardinal, et toute la cour, hormis la Reine qui le remercia « par un sourire ambigu et le congédia, en lui disant, d'un air de moquerie :

« Allez vous reposer, Monsieur ; vous avez bien travaillé [2] ! » Les femmes n'aiment pas les fats.

La joie l'emporte néanmoins dans l'âme du coadjuteur. On le force à monter « sur l'impériale de son carrosse [3] » pour rendre compte de ce qu'il avait fait au Palais Royal.

On n'a pas vu, depuis lors, si j'ai bon souvenir, un coadjuteur de la plus pure aristocratie, parler en tribun sur l'impériale d'un carrosse.

Non... mais on a vu un autre archevêque de Paris, l'olivier à la main, sur une barricade, mourir d'une balle, pour arrêter l'émeute populaire.

Je ne saurais trop dépouiller ce misérable Retz, si bien compris par la reine, du camail et du rochet, afin le mettre au jour dans toute la laideur de son incurable vanité.

Pourquoi Dieu a-t-il mis tant de courage naturel et de talent, celui de peindre surtout, dans une telle âme ! Quels portraits que ceux de Richelieu et de Mazarin [4], présentés sous la figure de deux médecins, à la façon de Molière ! C'est un satirique, au moins, qui se venge de n'être pas ministre.

Comme Turenne est apprécié [5] ! « M. de Turenne a eu, dès sa

1. Deuxième partie, 1648.
2. Deuxième partie, 1648.
3. Deuxième partie, 1648.
4. Richelieu fut « un empirique ». Mazarin eut « des secrets chimiques », Richelieu pratiqua « la saignée. »
5. Deuxième partie.

Digitized by Google

jeunesse, toutes les bonnes qualités, et il a acquis les grandes d'assez bonne heure. Il ne lui en a manqué aucune que celles dont il ne s'est pas avisé. Il avait presque toutes les vertus comme naturelles : il n'a jamais eu le brillant d'aucune [1]. »

C'est tout dire d'un mot.

Et La Rochefoucauld :

« Il n'a jamais été capable d'aucune affaire, et je ne sais pourquoi [2], car il avait des qualités qui eussent suppléé, en tout autre, celles qu'il n'avait pas. Sa vue n'était pas assez étendue, et il ne voyait pas même tout ensemble ce qui était à sa portée : mais son bon sens, et très bon, dans la spéculation, joint à sa douceur, à son insinuation et à sa facilité de mœurs qui est admirable, devait récompenser plus qu'il ne fait, le défaut de sa pénétration. Il a toujours eu une irrésolution habituelle, mais je ne sais même à quoi attribuer cette irrésolution. Elle n'a pu venir en lui de la fécondité de son imagination, qui n'est rien moins que vive. Je ne la puis donner à la stérilité de son jugement, car quoiqu'il ne l'ait pas exquis dans l'action, il a un bon fonds de raison... »

Le portrait n'est pas perfide. Voici qui dut blesser l'amour propre de La Rochefoucauld :

« Cet air de honte et de timidité que vous lui voyiez dans la vie civile s'était tourné, dans les affaires, en air d'apologie. Il croyait toujours en avoir besoin... »

En un mot, il avait l'air d'un homme qui se croit méprisé, et fait un effort perpétuel pour remonter vers l'estime. Rien de plus écrasant.

Il y a une page où Retz s'est surpassé, et où même il semble avoir une idée de la vertu : c'est celle où il peint le président Mathieu Molé, contre lequel il avait peut-être excité lui-même une émotion populaire. La foule avait envahi le Parlement ; on se croirait à la Convention :

« Vous m'avez quelquefois ouï parler de l'intrépidité du premier Président [3], elle ne parut jamais plus complète ni plus achevée qu'en *ce* rencontre. Il se voyait l'objet de la fureur et de l'exécration du peuple ; il le voyait armé ou plutôt hérissé de toutes sortes d'armes, en résolution de l'assassiner ; il était persuadé

1. Deuxième partie.
2. Deuxième partie.
3. Deuxième partie, 1649.

Digitized by Google

que M. de Beaufort et moi avions ému la sédition avec la même intention. Je l'observai et je l'admirai. Je ne lui vis jamais un mouvement dans le visage, je ne dis pas qui marquât de la frayeur, mais je dis qui ne marquât une fermeté inébranlable et une présence d'esprit presque surnaturelle, qui est encore quelque chose de plus grand que la fermeté, quoiqu'elle en soit, au moins en partie, l'effet ».

Il arriva plusieurs fois au coadjuteur de se réconcilier avec la cour et Mazarin. C'est dans une de « ces paix fourrées », comme il les appelle, qu'il fut nommé Cardinal, malgré tout ce qu'il parut faire pour s'en défendre.

On sait le reste. Tout s'apaisa et le conspirateur fut enfermé à Vincennes, où il étudia beaucoup, puis à Nantes où il était serré moins étroitement. Il s'en échappa, avec toutes sortes de péripéties [1] qui font du peintre de tant de portraits un écrivain comique et tragique, à la fois. C'est un esprit vif, mais il n'a pas d'âme.

De 1654 à 1662, il expia ses cabales ; il erra, sans pouvoir toucher le sol de la France, en Hollande, en Italie, en Flandre, en Angleterre. Pellisson le réconcilia avec Louis XIV ; c'était plus difficile, mais plus sûr qu'avec Mazarin. Il vint humilier ses cheveux blanchis par l'exil, devant l'ennemi tenace et mortel de tous les séditieux ; mais il n'était pas guéri et reviendra, plus tard, à l'intrigue, par la politique. On s'en servira, mais sans le mettre en ce plein soleil qu'il aimait tant. Mazarin, à son lit de mort, avait fait promettre au roi de n'en faire jamais un ministre. On eut toutes les peines du monde à l'obliger à renoncer à son archevêché. Mazarin voulait même que le Pape le dépouillât de la pourpre. Ce fut en vain. Cette lutte acharnée, dite du chapeau, dura cinq ans, jusqu'à la mort du cardinal. Alors seulement Retz céda [2], devant le Roi, et cessa d'être archevêque de Paris. Jusque-là, tout vaincu qu'il était, il menaçait encore « le favori victorieux de ses tristes et intrépides regards [3]. » Il parut d'abord converti, se retira à St-Mihiel et à Commercy, paya ses dettes qui étaient énormes.

1. Deuxième partie, 1654.

2. Monsieur le Cardinal, lui dit le roi, en l'accueillant, vos cheveux ont blanchi. — Sire, répondit de Retz, on blanchit vite quand on a le malheur d'être dans la disgrâce de Votre Majesté.

3. Bossuet, *Oraison funèbre de Michel Le Tellier.*

Digitized by Google

Mme de Sévigné l'en félicite, elle écrit à Bussy qui n'a peut-être pas payé les siennes :

« Vous savez qu'il s'est acquitté. Il n'a reçu cet exemple de personne ; personne ne le suivra [1]. »

Il devait « onze cents écus ». De St-Mihiel, il se rapprocha de Versailles et de Paris, par un reste d'habitude invétérée ; et aussi parce que le roi eut besoin de lui. En effet, Louis XIV l'envoya à Rome venger l'injure faite par les soldats du Pape à Créqui ; et Clément IX, Clément X et Innocent XI furent élus par son activité et dans un sens favorable à la France, contraire à l'Espagne. Il allait, dans l'intervalle de ses négociations près des Papes, se reposer à Commercy ou dans son abbaye de St-Denis, maigre compensation de l'archevêché de Paris. Est-ce là que Corneille vieilli vint le visiter ?

« Corneille lui a lu une comédie qui sera jouée dans quelque temps et qui fait souvenir des anciennes. Molière lui lira bientôt Trissotin, qui est une fort plaisante pièce. Despréaux lui donnera son Lutrin et sa Poétique [2]. »

Vous avez deviné Mme de Sévigné ; elle appelle de Retz *le bon cardinal.* Il y a un certain air bienveillant que l'âge donne, et l'expérience, et les cheveux blancs, et la faiblesse. On le prend aisément pour l'air de la bonté ; il n'en faudrait pas être dupe. Mais Mme de Sévigné est si bonne ! Et quand de Retz vient à mourir en 1679, elle fait son oraison funèbre :

« J'étais son amie depuis trente ans, et je n'avais jamais reçu que des marques tendres de son amitié. Elle m'était également honorable et délicieuse. Il était d'un commerce aisé, plus que personne du monde [3]. »

La politesse n'est pas la vertu ; mais elle peut, sans hypocrisie, nous tenir lieu, jusqu'à un certain point, de celle qui nous manque. Si elle ne supprime pas les vices, elle affaiblit, du moins, les défauts, plus visibles que les vices, et les atténue jusqu'à les rendre imperceptibles. De là, le charme du monde, et surtout du grand siècle, le plus poli de tous les siècles passés ; de là le charme de Retz et de la La Rochefoucauld.

Gondi, si avancé dans le crime, mourut-il en grâce avec ce Dieu qu'il avait offensé, à dessein, en le raillant sous l'habit du prêtre ?

1. Au Comte de Bussy Rabutin, 21 juin 1678.
2. A Madame de Grignan, 9 mars 1672.
3. Au Comte de Bussy Rabutin, 25 août 1679.

Digitized by Google

Il est difficile de le croire, puisque nous lisons ses Mémoires, sorte de Testament littéraire et politique destiné à la postérité. Or ils peignent sa vicieuse personne, avec une impudence sacrilège, une sorte de gaîté sans remords, un libertinage effronté, un cœur encore tout chaud des souvenirs de la volupté ! La vanité monstrueuse de Retz et son goût de la débauche semblent avoir survécu, dans ses Mémoires, à son dernier soupir. Ajoutons que la mort le surprit, au moment où il était moins occupé de son âme que des remèdes d'un charlatan [1].

Pourtant cet homme n'a pas seulement l'esprit qui se dissipe en vanité et en fumée ; il s'élève, par intervalles, dans ses heures de désintéressement jusqu'aux plus hautes considérations politiques ; il sait la France à fond ; il a de la raison plus que pas un, et de la diplomatie ; c'est même le plus délié et le plus prudent de tous les diplomates. Il parvient à écarter de la Sorbonne la foudre de l'excommunication au sujet de *l'infaillibilité* des Papes, déjà soutenue par la Compagnie, et condamnée par les théologiens de Paris. Il étouffe l'affaire.

Au fond, l'infaillibilité du Pape ne lui importe guère. Il a pourtant de la grandeur ; même je l'ai louée ; il faut la mettre en lumière ; et c'est dans les moments de sa plus grande folie qu'il donne le témoignage patent de sa profonde raison. C'est une preuve que le caractère lui fait défaut, et le juste tempérament des facultés morales. Il tient ce discours à M. le Prince, au plus beau et au plus fort de la Fronde, après lui avoir dépeint la force invincible du peuple, qui, heureusement, ne se connaît pas :

« Si le parlement eût répondu, quelque temps après que vous revinssiez de l'armée, à la ridicule et pernicieuse proposition que le cardinal lui fit de déclarer *s'il prétendait mettre des bornes à l'autorité royale ;* si, dis-je, les plus sages du corps n'eussent éludé la réponse, la France, à mon opinion, courait fortune, parce que la Compagnie se déclarant pour l'affirmative, comme elle en fut sur le point, elle déchirait le voile qui couvre le mystère de l'État. Chaque monarchie a le sien [2]. »

Dans un autre passage de Retz exprime la même idée : « Le peuple éveillé (à propos de l'Édit du Tarif) entra dans le sanctuaire ; il *leva le voile* qui doit toujours couvrir tout ce que l'on

1. Mme de Sévigné au Comte de Guitaut: « On l'a fait saigner quatre fois en trois jours ; et puis deux petits verres de casse l'ont fait mourir dans l'opération. » Rien de plus.

2. Deuxième partie, Déc. 1648.

Digitized by Google

peut croire du droit des peuples et de celui des rois, qui ne s'accordent jamais si bien ensemble que dans le silence. » (2e partie). Celui de la France consiste dans cette espèce de silence religieux et sacré dans lequel on ensevelit, en obéissant presque toujours aveuglement aux rois, le droit que l'on ne veut croire avoir de s'en dispenser dans les occasions où il ne serait pas même de leur service de leur plaire. Ce fut un miracle que le Parlement ne levât pas dernièrement ce voile et ne le levât pas en forme et par arrêt, ce qui serait bien d'une conséquence plus dangereuse et plus funeste que la liberté que les peuples ont prise depuis quelque temps de voir à travers. »

De Maistre, qui est pour les lois écrites au cœur contre les lois écrites dans des Codes imprimés, n'eût pas mieux pensé ni plus à fond. Enfin:

« Votre Altesse n'empêchera pas, par la force des armes, les suites du malheureux état que je vous marque et dont nous ne sommes peut-être que trop proches... Tout branle. »

Tout se raffermira, pour un temps. Mais la répétition de quatre-vingt-neuf est faite, comme on fait au théâtre celle d'une tragédie.

Retz n'est-il pas encore bien inspiré quand il peint, en ces termes, devant le prince et dans la même occasion, le Parlement, ce « corps composé de plus de deux cents têtes et qui n'est capable ni de gouverner ni d'être gouverné » ?

Cependant tout ce beau discours, et si prophétique, n'aboutissait à rien moins qu'à empêcher Condé de se rapprocher de la cour et de Mazarin. On a prétendu que le coadjuteur voulait les affaiblir l'un par l'autre et passer entre les deux, pour monter jusqu'au ministère. Ceux qui jugent ainsi sont les plus fins. Ce serait un Machiavel. D'autres disent, ce qui n'est pas sans conformité avec le génie peu scrupuleux de Paul de Gondi, qu'il fit d'imagination, plus tard, ce morceau d'éloquence, peut-être à Commercy ou à St-Mihiel, comme il en sema d'autres, à l'antique et pour la beauté de la chose, en particulier, dans l'Histoire de la conjuration du Cte de Fiesque. Cette version nous paraît la plus probable. Mais l'historien, car il mérite ce nom, n'eût-il écrit ce discours que pour abuser la postérité sur son compte et redresser sa conduite toujours équivoque, après avoir abusé à la fois, le peuple, le Prince, la reine, le cardinal et le Parlement, l'historien disons-nous, n'en est pas moins éloquent de cette éloquence de la

Digitized by Google

raison qui va jusqu'au fond des institutions et du cœur des peuples. C'est un avantage qu'il a sur l'homme de l'étiquette, St-Simon, absolument dénué de tout sens politique.

Retz était encore éloquent, plusieurs années avant, en 1645, quand il prenait la parole au nom de l'assemblée du clergé, en présence du roi âgé de sept ans, et lui disait :

« Nous parlons des libertés de l'Église, avec cette liberté vraiment chrétienne que J.-C. a acquise par son sang, qui fait que les dispensateurs de sa parole la portent, sans trembler, aux oreilles des Princes [1]. L'Église n'est point tributaire : sa seule volonté doit être la règle de ses présents ; ses immunités sont aussi anciennes que le christianisme. » C'est là une liberté de langage que plus d'une République pourrait envier à l'ancienne monarchie.

En somme, Retz est un don Juan qui a érigé en système l'hypocrisie, et s'en fait un ornement de ses vices. Pire que D. Juan, c'est un prêtre, qui fait monter à l'autel le libertinage le plus effronté. C'est un fanfaron du crime.

Usé par l'âge, impuissant désormais à plaire, sous la glace d'un cœur inanimé, il raisonne à froid, sans âme et sans préjugé ; c'est un politique. Comme Talleyrand, dans cette stérilité du cœur, il garde encore une certaine hauteur aristocratique et le sentiment de notre grandeur. Il fait respecter la France, à l'étranger, jusqu'à Rome, dans l'affaire de Créqui, notre ambassadeur insulté [2]. Plus tard, l'ancien évêque d'Autun saura mettre la France à sa place, même par nos vainqueurs, même par la Prusse, au Congrès de Vienne, après les désastres de 1814.

Mais rien ne vaut le cœur. Ces deux hommes n'en ont pas : et l'histoire les relègue dédaigneusement parmi les scélérats intelligents, hypocrites, éloquents même, profonds si nous voulons, comédiens jusque dans leurs apparentes vertus, et payant de mine ou d'effronterie jusqu'au dernier soupir. Elle leur refuse l'estime.

Outre les Lettres et Mémoires sur les affaires de Rome, d'un style plein, solide et un peu embarrassé, latin, en somme, où les négociations et leur histoire tiennent toute la place, et aucune l'homme ou l'auteur, si vaniteux qu'il fût, Retz a écrit quelques pamphlets, « Le vrai et le faux », « le contretemps de M. de Chévigny », et d'autres.

1. Cette harangue fut prononcée le 30 juillet 1645.
2. Voir *Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome*, par R. Chantelauze.

Digitized by Google

Achevons, en nous approchant de S. Simon. Ne dirait-on pas de celui-ci cette dernière ligne d'un portrait de Mme de Montbazon, l'une de ces frondeuses qui aimaient le désordre partout, dans la rue et dans l'amour ? « Je n'ai jamais vu personne [1] qui eût conservé dans le vice si peu de respect pour la vertu. » Et cependant cette beauté de l'expression vient surtout de sa précision philosophique. Le peintre de la cour aurait fixé sa pensée dans une image. Est-ce encore St-Simon ou Retz qui a dit : « L'aversion mortelle que j'avais pour toute espèce de girouetterie » ? En effet, Bossuet le reconnaît « fidèle aux particuliers [2] » ; mais girouetterie est bien trouvé. Comme le Pair de France, dont nous allons parler, le Cardinal a, du reste, l'art de nous ennuyer, non par les détails soporifiques de l'étiquette, mais en se faisant, toujours et toujours, dans ses Mémoires le centre d'intrigues embrouillées où il se plaît, mais qui se ressemblent jusqu'à la dernière monotonie.

(A suivre.)

A. CHARAUX.

1. Deuxième partie.
2. *Oraison funèbre de Michel Le Tellier.*

Digitized by Google

LA JUSTE RÉPARTITION DES IMPOTS.

Suite [1].

CARACTÈRE PROGRESSIONNEL DE L'IMPOT.

Exposé. — La progression consiste à prélever l'impôt d'après un tarif d'autant plus élevé que les facultés des contribuables sont plus grandes.

Le fondement de l'imposition est en général l'aptitude des citoyens à payer, aptitude mesurée sur les richesses et évaluée d'après les revenus soit effectifs soit fictifs [2].

Tous les citoyens ne possèdent pas la même fortune ; et, à quantité égale, les fortunes n'ont pas toutes la même importance. Il suit que les impôts ne devront pas seulement être inégalement répartis d'après les différentes fortunes, mais encore d'après les différentes personnes qui les représentent. Bref, tous les revenus ne sont pas imposables au même taux ; il faudra donc une certaine échelle de progression dans l'imposition pour atteindre ces diverses catégories.

Les principales circonstances qui influent sur la plus ou moins grande imposabilité des citoyens sont l'origine et l'emploi ou la destination des revenus.

Relativement à l'origine nous distinguons les revenus de pur

1. Voir *Études franciscaines*, mars 1906.

2. Nous faisons remarquer que le mot « revenu » dans le corps de ce travail a toujours une signification générale, comprenant tout avoir, tout patrimoine, toutes ressources, tout revenu proprement dit quel qu'il soit. Nous employons ici « revenu » comme synonyme de « biens » — fortune — richesses, possessions.

Revenu effectif, c'est-à-dire celui qui existe réellement — le salaire — les rentes, les gains d'industrie, etc.

Revenu fictif — latent, c'est-à-dire pouvant exister, mais n'existant pas d'après la volonté des possesseurs — donc un revenu au moins potentiel, un capital immobilier ou mobilier ne produisant pas pour le moment.

Digitized by Google

travail, les salaires ; les revenus de pur capital, les rentes ; et les revenus mixtes dépendant en partie du travail, en partie du capital, comme les bénéfices réalisés dans l'industrie et le commerce. La prédominance de l'un ou de l'autre de ces éléments donne au revenu sa stabilité ou son instabilité, appelées en termes financiers le fondé ou le non-fondé des revenus.

Quant à la destination des revenus, il y a des charges dont on ne peut faire abstraction, par exemple : le nombre des membres de la famille, surtout des enfants ; la qualité d'orphelins en bas âge, de veuve chargée d'une nombreuse famille ne se suffisant pas encore ; les maladies prolongées ; les grandes pertes éventuelles, etc., etc. Ces diverses circonstances nous aident à connaître la puissance contributive de chaque personnalité civique. A la rigueur les revenus nets entrent seuls en ligne de compte.

En général ces derniers répondent à trois catégories de capacité différentes et comportant plusieurs degrés. Ces catégories seront spécifiées par les besoins des citoyens : une première servira à la satisfaction des nécessités ordinaires de la vie ; une seconde répondra à des exigences plus ou moins utiles ; une troisième ne fournira que des revenus superflus, dont l'emploi peut indifféremment se capitaliser ou se dépenser en luxe [1].

L'idéal d'un juste impôt serait de frapper et d'atteindre exactement en marche ascendante ou descendante la quantité de revenus imposables.

Pour établir le caractère progressionnel de l'impôt, nous ferons appel aux deux principes généraux de la justice distributive : le bien commun comme norme supérieure, et, comme norme inférieure, l'égalité juridique de tous les citoyens dans nos états modernes démocratiques [2].

Nous débuterons par la norme inférieure et du coup nous éliminerons l'impôt proportionnel, à la réfutation duquel nous consacrerons quelques preuves particulières.

La norme supérieure nous déterminera la matière, la quantité d'impôts à informer par la progressivité. Le bien commun, en effet, exige un impôt modéré, limité et arrangé de telle sorte

1. Nous verrons dans la seconde partie de cette Étude quelle base et quelle assiette il faudrait donner à l'impôt pour atteindre ces revenus.

2. Cfr. les théologiens et les philosophes quant à la destination de la norme supérieure et inférieure de la justice distributive — surtout R. P. Vermeersch, *Quæstiones de jure et justitia*, n° 63

Digitized by Google

que d'une part il n'y ait pas exode des richesses nationales, et que d'autre part il soit apte à couvrir la dette publique. Ce sera la condamnation de la progression à raison constante.

Finalement nous concluerons au système d'impôt progressif mitigé, tel que nous l'exposerons.

***

Impôt progressionnel. Preuves. — Par égalité juridique des citoyens, nous ne comprenons pas cette fausse égalité, tant prônée par la fameuse charte libératrice du genre humain, élaborée par les têtes chaudes de la Révolution. Rêve funeste fondé sur un principe fallacieux et mensonger. Non ! tous les hommes ne sont pas égaux en droits. Chacun d'eux a des droits particuliers et différents, que ses semblables sont tenus de respecter. Nier cette vérité serait faire injure à Dieu, Auteur de la nature.

Aussi, revendiquons-nous l'égal respect des droits accordés à tous les citoyens dans nos États modernes [1].

Cette égalité sera observée dans la prestation des impôts, au moins approximativement, si tous les citoyens sont traités d'après leur rang de possesseurs. Cette dernière qualité mesure les obligations et le *quantum* de droits à sauvegarder dans la répartition des impôts. Les aptitudes à contribuer au recouvrement du budget national, variant à l'infini, auront nécessairement leur répercussion sur la prestation de l'impôt.

La justice distributive astreint le législateur au respect des droits correspondant à ces capacités relatives. En termes plus simples, l'impôt devra être progressif ou dégressif d'après la tendance des revenus vers le nécessaire ou le superflu.

Personne ne le contredira, au delà d'une certaine limite les revenus diminuent en valeur pour le possesseur. Entre le nécessaire et l'utile il y a une différence notable, elle est moindre

1. L'égalité juridique revendiquée par la « Constitution des Droits de l'homme » n'est possible que s'il y a égalité absolue en fait.

Or, celle-ci n'existera jamais, vu les inégalités tant physiques qu'intellectuelles et morales dont la nature est l'auteur.

Pour nous, l'égalité juridique doit se comprendre comme il suit : « *A égalité de devoirs correspond égalité de droits.* »

Les devoirs naissent des fonctions à remplir, et ces dernières ont pour origine les diverses situations créées à chaque individu par l'Auteur de la nature.

Voilà la vraie notion de l'Égalité. Et c'est une application de cette dernière que nous revendiquons ici.

Digitized by Google

entre le simple utile et le plus utile, presque nulle entre les divers emplois du superflu. Et pour employer ici la formule scientifique de l'école Autrichienne, c'est la dernière unité qui donne la valeur à toute la quantité.

De là on s'expose à commettre une grande injustice en prélevant proportionnellement et indistinctement le même taux d'impôts sur tous les revenus. Évidemment le sacrifice de l'impôt diminue avec l'accroissement des fortunes ; il est plus facile à un rentier de supporter une retenue de 400 fr. sur 8000 fr. de revenus qu'il ne l'est à un ouvrier de sacrifier 40 fr. sur 800.

Ainsi, la capacité contributive d'un citoyen ne se révèle pas simplement par le chiffre global de sa fortune, mais, comme nous l'avons fait remarquer, par l'appréciation des richesses envisagées au point de vue de leur origine et de leur destination [1].

Cette preuve fondamentale tirée du fait que les utilités subjectives ne correspondent pas adéquatement à la stricte proportionnalité objective des richesses, nous fournit la clef de voûte du système progressif.

Toutes les preuves particulières peuvent s'y ramener plus ou moins directement et n'en sont que des aspects variés ; elles font voir cependant plus clairement le bien fondé de la théorie que nous défendons.

La société doit procurer à chacun son bien en rapport avec l'importance de ses droits. En cela consiste la véritable égalité. Mais qui oserait nier que le droit du pauvre à l'existence, du petit contribuable à l'utile ne prime pas celui du riche au superflu [2] ?

Tous les citoyens, comme nous l'avons prouvé, doivent concourir solidairement au bien commun de la société, et comme, dans le cas présent, ce concours est exigé par une charge pécuniaire, il est raisonnable et juste que l'impôt pèse plus lourdement sur les épaules des forts que sur celles des faibles [3].

L'État travaille au bien-être général de la société ; et l'impôt peut être regardé comme une certaine compensation. Remarquez-le, nous n'en faisons pas son caractère principal. En tant que compensation, l'impôt doit augmenter ou diminuer suivant l'aug-

1. Cfr. Surtout Conrad *Handwörterbuch der Sozialwissenschaften* 3te. Band, Seite 10-11.

2. Cfr. Taparelli, *Droit naturel.* Livre V. Chapitre des impôts, n. 1178.

3. Cfr. P. Liberatore, S. J.: *Économie politique*, traduction de l'italien. Chap. *des impôts*, p. 509, 2me édit. 1899, H. Oudin, Paris.

Digitized by Google

mentation ou la diminution des avantages retirés de l'État par le contribuable.

Nous l'avouons, ce dernier argument n'est pas tout à fait concluant. Dans plusieurs cas on pourrait nous le rétorquer en disant que la classe pauvre doit plus à l'État que la classe aisée et riche. L'objection en un certain sens paraît juste. Néanmoins ne faut-il pas convenir qu'étant donné le cours ordinaire des choses, la classe bourgeoise et aristocratique bénéficie incomparablement plus des avantages généraux procurés à la collectivité, par exemple des moyens de transport, des édifices publics, des universités, des bibliothèques, des musées, etc. [1] ?

Ces considérations établissent suffisamment que le prélèvement des impôts d'après un taux égal ne satisfait nullement aux exigences de la juste répartition des impôts.

La stricte proportionnalité abandonnée, il faudra avoir recours à un autre procédé.

Celui-ci s'impose et ne pourra consister que dans une progression juste et modérée. Tendre à une égalité absolue de sacrifices, qui ne s'obtiendrait que par le nivellement de toutes les fortunes, par le collectivisme, serait absurde ; ce serait l'élimination de tous les droits particuliers, la négation même du bien commun.

Avant de poursuivre, arrêtons-nous à une objection souvent formulée contre la progression. « Soit ! disent nos adversaires ; mais ce système est insoutenable, car il n'est pas susceptible d'une application arithmétique ou géométrique. »

Mais ces deux conditions sont-elles indispensables ? La justice légale et distributive ne se mesurent pas par une quantité mathématiquement définie, mais bien par une appréciation morale et de bon sens.

*
* *

Impôt proportionnel. Arguments et Réfutations. — Voyons maintenant si les prétentions des proportionnalistes satisfont mieux les exigences de la justice distributive et légale. Si oui, c'est l'écroulement de la thèse progressiste sur le terrain juridique. Si non, nous enregistrons un argument de plus en sa faveur ; argument sans contredit le plus important, puisque sur le terrain de

1. Cfr Liberatore *loco citato.*

Digitized by Google

la juste répartition des impôts, la stricte proportionnalité est le seul système qui puisse le disputer à la progression modérée.

Il y a peut-être témérité à s'engager dans une voie nouvelle, opposée à celle de la plupart des économistes qui jusqu'ici accordent presque tous leurs préférences à l'impôt proportionnel. Ils subissent, consciemment ou non, l'influence des idées de la vieille École Libérale n'envisageant l'impôt que sous son aspect financier, fiscal et civil. Le point de vue social est complètement négligé, absolument comme dans le contrat du travail on fait abstraction de l'élément humain [1].

Parmi les catholiques bien peu ont exprimé nettement leur opinion à ce sujet. M. Charles Périn, à strictement parler, est partisan de l'impôt proportionnel ; mais notons-le bien, l'illustre économiste belge a été un des premiers champions de la cause catholique au siècle passé. Il fallait frayer la voie ; et les principes de la justice sociale n'étaient pas aussi nettement dessinés alors qu'ils le sont aujourd'hui [2]. La préoccupation principale de l'époque tendait vers une égalité apparente, mathématique. On perdait de vue qu'en matière de juste répartition des impôts l'égalité est plutôt relative, on pourrait presque dire psychologique [3].

Le grand tort des proportionnalistes, c'est de faire litière de ces deux derniers caractères. Dès lors leur système pèche contre la justice distributive, s'appuie sur de faux principes et les met en contradiction avec eux-mêmes.

Entrons dans quelques détails.

La proportion, telle que l'entendent les économistes, existe lorsque le taux de l'impôt, c'est-à-dire le rapport entre ce que l'on possède et ce que l'on paye, est invariable pour tous les contribuables, de sorte que l'augmentation de la contribution d'un chacun correspond exactement à l'augmentation de la ri-

1. Avant l'encyclique sur la condition des ouvriers, presque aucun économiste n'osait émettre l'opinion que dans le contract du louage d'ouvrage il fallait tenir compte de l'élément humain. Après, tous les catholiques l'ont enseigné unanimement. A l'illustre professeur de Louvain, M. Victor Brants, revient l'honneur de l'avoir enseigné même avant l'apparition du document pontifical.

2. Rappelons que par justice sociale nous comprenons l'ensemble des droits et des devoirs qui régissent la société, d'abord des membres envers la société et ensuite de la société envers les membres ; la justice sociale telle que nous l'entendons est comme un genre comprenant 2 espèces : la justice légale et la justice distributive.

3. Cfr. Schal en remplacement de Helferich dans le *Handbuch der Politischen Œkonomie* de Schönberg. Dritter Band, Seite 216, etc.

Digitized by Google

chesse [1]. Cette théorie satisfait-elle aux exigences de la justice distributive, d'après laquelle tous les citoyens doivent payer également selon leurs facultés contributives? *Solvant cives æqualiter pro viribus, pro facultate solvendi*, disaient les grands théologiens des XVIe et XVIIe siècle [2]. Adam Smith lui-même, père de l'Économie politique, et plusieurs autres économistes dont nous combattons les conclusions, ne se sont pas exprimés d'une manière différente.

Nous l'avons prouvé suffisamment, les rapports entre la fortune et l'impôt ne sont pas les mêmes pour tous les revenus. Ceux-ci sont d'autant plus précieux et moins susceptibles d'un amoindrissement, qu'ils sont plus utiles ou plus nécessaires. Prélever par exemple 40 fr. sur un revenu de 800 fr., salaire d'un pauvre ouvrier qui peut à peine nouer les deux bouts, c'est, dirons-nous, le priver du nécessaire, tandis que pour un possesseur de 8000 fr. ou 80000 fr. un prélèvement de 400 ou 4000 sera moins onéreux et dommageable. Le nier serait se mettre en opposition avec le bon sens.

Cependant les partisans de la proportionnalité s'obstinent à ne point voir cette vérité. A les entendre, il n'y aurait pas de raison d'imposer le riche plus que le pauvre, puisque l'un et l'autre ne jouissent que proportionnellement de leurs biens.

Des hommes d'ordinaire sérieux, comme Paul Leroy-Beaulieu, ont donné dans ce travers. Voici d'ailleurs le sens de leurs paroles : « La privation des jouissances auxquelles les riches sont habitués est aussi grande que celle des pauvres devant s'imposer des sacrifices sur le nécessaire [3]. » Il suffira d'avoir mentionné cette dernière objection pour en signaler l'inanité.

Un second grief contre les proportionnalistes est celui-ci : La plupart admettent comme principe que les impôts doivent être proportionnels aux utilités que les citoyens reçoivent de l'État et aux responsabilités qu'ils ont dans les fautes du gouvernement.

Leroy-Beaulieu et Cauwès sont d'accord sur ce point et s'ex-

1. Cf. Luigi Cossa, *loco citato*, p. 90.
2. Cfr. Molina, *Justitia*, tract. 2, d., 668, n. 6.
Cfr. Lessius, *Justitia*, c. 33, n. 6.
Lugo, idem, d. 36, n. 23.
3. Cf. Le Roy-Beaulieu, *Traité d'Économie politique*, t. IV, chap. *des Impôts*, p. 760, 3me édition. Subjectivement il peut y avoir quelque chose de vrai dans cette affirmation. Mais objectivement et d'une manière absolue, il n'est pas légitime de revendiquer les mêmes droits à l'utile, au superflu et au nécessaire.

Digitized by Google

priment à peu près dans le même sens. D'après eux, la part de chaque citoyen dans le chiffre global des impôts devrait, théoriquement et en stricte équité, être proportionnelle aux avantages qu'il recueille des dépenses de l'état et à sa part de responsabilité dans l'établissement de la dette publique [1], et, ajoute un peu plus loin M. Leroy-Beaulieu, « comme cette estimation est impossible, on présume que les citoyens participent aux avantages et aux fautes du gouvernement en proportion de leur fortune [2]. »

On pourrait aussi bien présumer à la suite de Stuart Mill, que les dépenses publiques ne correspondent nullement aux facultés des revenus [3].

De quelles raisons MM. Leroy-Beaulieu et Cauwès soutiennent-ils cette hypothèse? Ils ont soin de ne pas nous le dire, et concluent simplement et sans preuves « que c'est par une sorte de convention très utile et très équitable, par une mesure rationnelle d'abonnement, qu'on adopte cette base de la proportionnalité de l'impôt aux facultés des contribuables [4].

Il est peu rationnel de baser un système sur une hypothèse gratuite à laquelle on ne reconnaît soi-même aucun fondement, et cela pour le simple motif que seule elle légitime la théorie. C'est un cercle vicieux dont les deux postulats restent à prouver [5].

L'hypothèse serait valable si le bien commun consistait uniquement dans l'augmentation globale de la fortune publique; car les citoyens ne seraient que des facteurs mécaniques, devant produire proportionnellement au contingent de forces pécuniaires fourni par l'État et représenté par les fortunes particulières.

Pour toute réfutation rappelons la définition du bien commun, « l'ensemble des conditions qui permettent aux particuliers (en tant qu'individus et non pas en tant que formant une masse

1. Cf. Leroy-Beaulieu, *Sciences des Finances*, p. 142, 1892, et Cauwès, *Traité et économie politique*, n° 1220, 1893. Paris, Guillaumin.

2. Cf. Leroy-Beaulieu, *Ibid.*, p. 152.

3. If we wanted to estimate the degrees of benefit which different persons derive from the protection of government, we should have to consider who should suffer most if that protection were withdrawn ; to which question, if any answer could be made, it must be that those would suffer most who were weakest in mind or body, either by nature or by position. V. Stuart Mill, *Principles of political economy*, l. 5, c. 2, par. 2.

4. Leroy-Beaulieu, *loco citato. Écon. polit.*, t. IV, p. 751, édit. 3e.

5. D'abord que les dépenses du gouvernement correspondent proportionnellement à la fortune des contribuables ; 2° que l'impôt doit être proportionnel au montant de la fortune de chaque contribuable.

Digitized by Google

globale) d'obtenir librement et par leur propre activité tout le bonheur terrestre possible [1]. »

On le voit, le système préconisé par ces deux grands économistes recèle des conséquences très dangereuses. La stricte proportion aux utilités et aux fautes de l'État ne peut se concevoir que dans la supposition où l'état soit le seul producteur, le seul possesseur, le seul capitaliste, le seul distributeur des biens. L'impôt serait alors une rétribution, un bénéfice proportionné, tiré des machines humaines au prorata des forces ou des biens répartis par l'État.Ce serait là dans toute la force des termes une charge bien réelle, qui outre son titre subversif renfermerait tous les inconvénients que nous avons reconnus plus haut à l'impôt réel.

D'autres défenseurs de l'impôt proportionnel, tout en s'appuyant sur des principes différents, arrivent aux mêmes conclusions. Celui, disent-ils, qui jouit d'une quantité plus grande de biens, bénéficie également d'une plus grande sécurité juridique garantie par la protection nationale [2]. Il est donc juste qu'il contribue aux frais publics en proportion de la quantité de biens qu'il possède : par exemple, celui qui a 100 arpents de terre doit payer 10 fois plus que celui qui n'en a que 10.

Nous nions l'application : elle est complètement fausse. D'abord il n'est pas vrai que la totalité ou même la plus grande partie des dépenses publiques soient employées à protéger les biens et les propriétés. Les faits prouvent le contraire. En outre il est absurde de dire que la sécurité garantie par l'État à un possesseur de 100 arpents de terre lui occasionne 10 fois plus de frais que la protection du propriétaire de 10 arpents.

Enfin, un dernier grand argument dont les proportionnalistes font spécialement cas et qu'ils tâchent d'étayer de belles considérations, c'est que, de tous les systèmes, la proportionnalité seule fournit une règle simple, nettement définie et mathématiquement applicable.

D'accord. Mais nous répétons ce que nous avons déjà dit antérieurement : la simplicité et la netteté d'une règle ne garantissent pas sa véracité ; et il vaut mieux une règle un peu moins définie, mais s'approchant davantage de la vérité.

Que de faits en morale, où il n'y a pas de juste détermination

1. Cf. *Supra* : p. 248 des *Études Francis.*, mars 1906.
2. *Sic* Thiers après Mirabeau.

Digitized by Google

possible ! *In re morali moraliter.* — Comme le fait bien ressortir l'Économiste Neumann, « la grandeur d'un crime, surtout s'il y a lésion corporelle, ne peut être punie selon une règle mathématique, mais selon une appréciation commune. »

Il y a impossibilité de faire correspondre avec une exactitude stricte et rigoureuse le poids de l'impôt à la capacité contributive. Tous les systèmes étant défectueux, le meilleur sera toujours celui qui s'approche le plus de la justice distributive [1]. Ce privilège, nous le revendiquons en faveur d'une progression modérée dans l'impôt, pour la raison qu'elle tient compte des diverses circonstances modifiant la situation financière et économique du contribuable.

Cette objection ne résiste donc pas. Conclure à l'excellence et à la supériorité d'un système à cause de sa simplicité, peut être logique mais ne l'est pas toujours. Pourquoi alors ne pas réintroduire les impôts de capitation, lesquels, sans contredit, réunissent tous les suffrages en fait de simplicité ?

Tout le monde saisit l'absurdité d'une telle application et de ses conséquences.

En parcourant les ouvrages des auteurs proportionnalistes, on est saisi des constatations, des confirmations et des arguments entassés en faveur de leur système. Cette ardeur à prouver, ces saillies contre les systèmes opposés, nous ont fait préjuger quelques côtés faibles qu'ils voulaient dissimuler.

Cela est manifeste lorsqu'on pèse un peu leurs arguments à la balance de la saine raison. Des contradictions se font jour ; mais l'engouement les empêche de voir la caducité de leur système. Espérons sa chute prochaine sous l'influence des principes plus généreux de la justice sociale.

Nous avons examiné en passant quelques-unes des contradictions du système proportionnaliste; achevons d'en faire ressortir l'illogisme.

La plupart de ces économistes conviennent de la légitimité de l'exemption exigée pas l'*existenz minimum* ou par les revenus de

1. Comme le fait très bien remarquer le Dr Francesco Invrea dans la *Revista internazion.*, « l'imposta progressiva », 1896, p. 198 :

« Ma è facile rispondere che se non si riuscira certamente a far corrispondere con esattezza mathematica il peso dell' imposta alla capacita contributiva, questo non è un motivo per rinunziare a un ragguaglio che s'approssimi al vero. Sarrebbe assurdo ripudiare un sistema equo, solo perche non si puo ottenere la perfetta giustizia, per adottare un sistema evidentemente iniquo. »

Digitized by Google

stricte nécessité. Néanmoins ils s'obstinent à ne point voir une puissance contributive inégale dans les autres catégories de revenus. C'est du coup déclarer qu'il y a égalité de sacrifice au-delà du niveau du stricte nécessaire [1].

Ils sont en cela inconséquents avec eux-mêmes, car admettre l'*existenz minimum*, c'est préconiser en quelque sorte l'impôt progressif. Cette exemption se fonde sur la capacité contributive des citoyens. Et cette puissance contributive est sujette à une appréciation, non seulement pour les revenus nécessaires à la subsistance, mais également pour les divers degrés des revenus utiles formant la marge entre la catégorie du nécessaire et celle du superflu.

Il est par conséquent erroné de dire qu'au delà de l'*existenz-minimum* les revenus tiennent la même proportion d'imposabilité. Il y a à distinguer des degrés différents de capacité, qui devront nécessairement se traduire par une progression équivalente dans la prestation de l'impôt.

***

Progression exagérée. Réfutation. — Impôt progressif, le mot paraîtra étrange dans la bouche d'un catholique, habitués que nous sommes à l'entendre proclamer par les adeptes du socialisme.

Cependant, ne nous pressons pas de porter sur la question un jugement définitif avant de l'avoir examinée. Il y a un moyen de s'entendre et d'arranger la Progression de telle sorte qu'il lui soit facile d'éviter tous les griefs accumulés contre elle par les proportionnalistes. Le tort de nos adversaires est de pousser les conséquences aux extrêmes.

Nous nous contenterons de leur dire que la plupart sinon la totalité de leurs coups frappent dans le vide, leur grand cheval de bataille se lance tout simplement à la poursuite de pures chimères.

Au fond, toutes leurs objections se ramènent à ceci : que la progression conduit nécessairement au nivellement des fortunes ou à l'absorption totale de tous les revenus.

Nous leur accordons volontiers ces conséquences funestes de la

1. Voyez les auteurs cités plus haut : Leroy Beaulieu, Cauwès, Thiers, Stourm.

Digitized by Google

progression indéfinie à raison constante [1], et nous sommes les premiers à rejeter sans ambages la progressivité à raison constante, soit géométrique, soit arithmétique.

Un pareil système irait à l'encontre du bien commun, norme supérieure de la justice distributive, et conduirait logiquement aux utopies socialistes. La progression indéfinie consistant à élever toujours le taux de l'impôt à raison constante, privera la communauté de l'argent nécessaire à la bonne marche des affaires publiques. Inutile de le dire, les gros riches, pour éviter l'amorcellement et la confiscation de leurs fortunes, vont se transporter à l'étranger, corps et biens, au grand détriment de leur pays. Le fait n'exige pas de plus amples explications, l'exode des grandes fortunes frappant de stérilité les entreprises nationales.

Le bien commun requiert également la modération dans l'imposition des citoyens, pauvres et riches. La progression à raison constante trop radicale, frappera d'un même taux progressif toutes les parties égales des différentes fortunes, sans s'enquérir de leur origine ou de leur destination. Ajoutez que cette progression, peu sensible peut-être aux degrés inférieurs de l'échelle sociale jouissant de l'exemption ou bénéficiant encore d'une imposition fort bénigne, deviendra exorbitante et insupportable pour les degrés supérieurs de la hiérarchie sociale. Du coup, l'imposition cesse d'être légitimée par le bien commun; elle devient une cause de désorganisation et de ruine pour les classes supérieures. Cette progression constamment ascendante absorbera en peu de temps les revenus les plus considérables et aboutira infailliblement au nivellement complet de toutes les fortunes.

Seuls les démagogues socialistes patronnent ce système et rêvent une égalité complète des sacrifices. Le meilleur moyen d'y arriver serait un impôt progressif, assez considérable et à raison constante. Mais les principes naturels et surnaturels s'y opposent.

Tous les hommes n'ont pas des droits égaux; la nature amène nécessairement des inégalités qu'il faut adoucir, mais qui demeurent inévitables; on pourrait même se demander comment le monde marcherait sans elles.

La réalisation du rêve socialiste serait l'abomination de la

1. Nous visons spécialement ici les objections qui se rapportent à la question de principe. Quant aux difficultés d'application, nous nous proposons de les résoudre ultérieurement.

Digitized by Google

désolation dont parle le prophète Isaïe. Les applications partielles que l'histoire nous a transmises, en font foi ; elles nous laissent préjuger de l'avenir et prouvent amplement ce que nous avons avancé contre la progression à raison constante.

Après avoir rejeté la proportionnalité et montré l'impuissance de la progression constante, soit géométrique, soit arithmétique à répartir justement les impôts, il nous faut voir quel sera proprement le mode de progression à greffer sur le caractère personnel.

*
* *

Progression modérée. Preuves. Nous tenons d'une part : que le taux de l'impôt doit être progressif et correspondre aux différentes capacités imposables des citoyens, capacités déterminées par de multiples circonstances, mais surtout par l'origine et bien plus encore par la destination des revenus ; d'autre part, nous ne perdons pas de vue : que l'impôt ne peut pas nuire au bien commun ni faire litière du respect dû aux droits privés.

Le système qualifié du nom de *progressionnel*, ou de progression rationnellement limitée [1], nous semble se rapprocher le plus de cet idéal d'impôt.

Entendons-nous ; il y a plusieurs systèmes progressionnels.

D'abord l'impôt progressionnel par tranches. — Comme la définition l'indique, « l'impôt progressionnel par tranches est *proportionnel* dans chaque tranche et s'arrête à un taux maximum modéré. »

Ce système nullement à dédaigner est suivi plus ou moins dans les différentes catégories de « l'incometaxe anglais » et appliqué à l'impôt progressif dans plusieurs cantons de la Suisse [2].

Nous l'éliminons pourtant comme moins scientifique et consacrant une certaine inégalité qu'on ne parvient pas à justifier ; par exemple, si on paie 4 % d'impôt pour une tranche de 4000 à 6000 fr. et 6 % pour une tranche de 6000 à 8000 fr. de revenus, le contribuable qui possédera un revenu de 5990 fr. payera seulement 239 fr. 60 d'impôts, tandis que celui qui sera en pos-

1. En langage financier, on appelle systèmes progressionnels ceux dont le taux s'arrête à un maximum plus ou moins modéré. — « Progressionnel » est comme un genre de système sous lequel viennent se ranger plusieurs espèces.

2. Cfr. Stourm, *Systèmes généraux d'impôts*, page 220, etc. Applications contemporaines du système progressif. Chap. XIV, Par. 2.

Digitized by Google

session d'un revenu de 6020 fr. devra fournir une contribution de 361 fr. 20 Il y a là, sinon une injustice, du moins une inégalité injustifiable. Pour une marge seulement de 30 fr. entre les deux revenus, le taux de l'impôt saute à une différence de 120 fr. De plus l'identité du taux sur toute la ligne de la tranche, surtout si elle est assez large, est difficile à justifier. 4000 fr. et 5990 fr. de revenus sont imposés au même taux de 4 %. Or tout le monde doit avouer que l'aptitude à payer n'est pas la même ici ; que ces deux revenus différents ne correspondent pas aux mêmes utilités dans les limites de cette tranche.

Cette imposition par tranches peut subir une certaine modification, qui rende la progression du taux plus lente.

Voici comment. Ou bien le contribuable payera, sur l'ensemble de ses revenus, le taux de la catégorie où l'ont placé ses facultés, ou bien il ne payera ce taux que pour l'excédant, tandis que pour le reste de ses revenus il profitera du taux décroissant. Il est alors fait deux parts dans chaque revenu, l'une à laquelle la progression nouvelle ne s'applique pas, l'autre à laquelle elle s'applique.

Ainsi par exemple, les revenus ne dépassant pas 3000 fr. payeraient 2 %, les revenus de 3000 à 5000 fr. payeraient 2 % sur les premiers 3000 fr. mais 4 % par exemple, sur l'excédant, c'est-à-dire sur les 2000 fr. qui dépassent la catégorie de 3000 fr.

De cette façon un revenu de 5000 fr. ne fournirait que 140 fr. d'impôts, tandis que dans le système précédent il devrait verser 200 fr. à la caisse de l'État. La différence est notable.

Cette modification n'est donc pas sans avantages, elle allège encore le fardeau des petits contribuables, et permet en réalité de pousser plus loin la limite du taux proportionnel à cause du dégrèvement des catégories inférieures.

Cependant, nous devons reconnaître que les griefs cités plus haut contre le système en général n'ont pas disparu complètement : l'espace trop grand entre les catégories, la différence trop élevée du taux de progression et la proportionnalité sur toute la ligne de la tranche.

C'est pourquoi nous accordons plutôt nos préférences à un système progressionnel appelé : Continu mixte.

Les grandes tranches sont supprimées et la taxation est progressive par de très petits échelons ; mais la progression du taux décroît de plus en plus, soit pour disparaître et faire place à un taux

Digitized by Google

maximum, soit pour s'approcher indéfiniment de ce maximum comme d'une limite mathématique vers laquelle on tend toujours sans l'atteindre jamais. Quoi qu'en dise M. Leroy-Beaulieu, il est certain que plusieurs économistes de renom ont préconisé ce système. Citons entre autres le Hollandais Pierson, l'Américain Seligman [1], l'Anglais Devas [2], et le célèbre professeur de Prague, Docteur Sax [3]. Ici nous sommes heureux de pouvoir appuyer notre façon de voir sur l'autorité du R. P. Vermeersch, S. J., un de nos plus grands économistes belges, bien connu par ses ouvrages théologiques et sociologiques.

Pour plus de clarté, mettons sous les yeux de nos lecteurs un schéma qui fera mieux saisir la théorie que nous voulons établir.

Somme des revenus	Impôts p. °/o
de 1 à 1000 fr.	0 p. °/o
1000 à 3000 fr.	de 1 à 3 fr.
3000 à 5000 fr.	3 à 5 fr.
5000 à 7000 fr.	5 à 6 fr. 75
7000 à 9000 fr.	6,75 à 8 fr.
9000 à 11000 fr.	8 à 9 fr.
11000 à 14000 fr.	9 à 9 fr. 75
14000 à 17000 fr.	9,75 à 10 fr. 25
17000 à 20000 fr.	10,25 à 10 fr. 50

10,50 fr. serait le taux maximum et il resterait proportionnel pour tous les autres revenus au delà de 20000 francs.

Dans le dernier système, que nous préconisons comme le plus équitable et comme l'idéal auquel tous les législateurs devraient tendre, il y a place, sinon pour une entière satisfaction de toutes les exigences de la justice légale, du moins pour une application approximative, la plus juste possible. — Chaque contribuable payerait d'après le rapport de ses revenus avec l'échelle progressionnelle indiquée [4]; l'impôt croîtrait avec les facultés des imposables, dont les revenus augmentent plus que proportionnellement en valeur. Le taux de la progression en déclinant, tend insensiblement vers une limite maxima; dégrevant de la sorte, dans tous les revenus, le nécessaire et les degrés multiples

1. Cfr. *Progressive taxation in theory and practice.*

2. Cf. Devas, *Political Économy*, p. 596. 2e édition. London, Longmans, Green, and Co.

3. Cf. *Die neusten Forschritte der nationalökonomischen Theorie.*

4. Dans le schéma indiqué ci-dessus nous ne donnons que les grandes étapes de la progression.

Il va sans dire par ex. que pour les revenus de 1000 fr. à 3000 fr. il y aura une pro-

Digitized by Google

de l'utile, pour aboutir à une proportion égale d'impôts dans la catégorie du superflu où la distinction des emplois est moralement impossible.

Ce superflu donc, d'une part — faute de base objective, puisque la destination en est laissée à l'arbitraire du possesseur — exige un impôt proportionnel ; d'autre part, comme superflu, il est raisonnable qu'on lui applique un taux d'impôt assez élevé. D'ailleurs, s'il y a parfois une difficulté par rapport à la relativité du superflu, on peut toujours arranger la progression du taux et ralentir sa marche de telle sorte qu'il n'atteigne le maximum proportionnel qu'à un terme où les revenus sont regardés généralement et communément comme superflus [1], sans toutefois franchir les limites de ce qu'on peut appeler un impôt modéré. Autrement il irait à l'encontre du bien commun, norme première et principale de la justice distributive surtout lorsqu'il s'agit de fardeaux à imposer [2].

Les grands impôts ne peuvent être légitimes que dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. En dehors de cela, l'exagération, la surtaxation sont un abus du pouvoir et l'État perd son caractère principal de promoteur du bien public.

La modération doit être observée également dans la progression du taux, comme le fait bien ressortir le docteur Schal. « Puisqu'il n'y a pas, dit-il, de niveau quantitatif possible, il faut

gression dans le taux de l'impôt de 1 fr. à 3 fr. au prorata de l'augmentation des revenus.

Ainsi :

1100 francs	payeront	1 fr. 10 p. %.
1200 »	»	1 fr. 20 p. %.
1500 »	»	1 fr. 50 p. %.
2000 »	»	2 fr. 00 p. %.
2500 »	»	2 fr. 50 p. %.

De semblables échelons intermédiaires doivent exister pour les catégories ultérieures.

9000 »	payeront	8 fr. 00 p. %.
9100 »	»	8 fr. 05 p. %.
9500 »	»	8 fr. 25 p. %.
10000 »	»	8 fr. 50 p. %.

etc. etc...

1. Ainsi à Zurich la progression du taux de l'impôt ne s'arrête qu'aux revenus de 125000 francs où il devient proportionnel.

2. Envisagé de la sorte, l'impôt progressionnel aurait, objectivement et quant aux effets, plutôt un caractère dégressif que progressif.

Le nécessaire et les divers degrés de l'utile seraient dégrevés, tandis que tout le poids de l'impôt proportionnel (assez ample, quoique modéré encore) pèserait sur le superflu.

Marche ascendante progressive de l'impôt ; mais effets dégressifs en réalité. La question dépend du point de vue auquel on se place. Lorsqu'on se trouve en bas d'une montagne la route est ascendante et quand on est en haut, la route est descendante, dégressive.

Digitized by Google

éviter autant qu'on le peut de faire de trop grands sauts dans la progression, vu que l'appréciation de la capacité contributive est sujette à plusieurs conditions très aléatoires [1]. »

Le dernier système progressionnel continu mixte que nous venons d'exposer, possède le grand avantage d'éviter les sauts considérables, en élevant la progression d'un taux toujours moindre.

Il est très important que le législateur s'imprègne de cette vérité pratique : En matière de contribution, la modération est plus avantageuse que ne pourraient l'être les impôts progressifs le mieux arrangés, mais à un taux trop excessif [2].

***

Conclusion. Nous nous sommes efforcé de démontrer que le système répondant le mieux aux notions de la justice sociale, est un impôt progressionnel, et nous avons accordé toutes nos préférences à la progression continue mixte.

Nous l'avons défendue sans dénier aux autres systèmes progressionnels l'avantage de s'approcher eux aussi bien plus de l'idéal de justice, que la stricte proportionnalité et la progression constante : deux théories extrêmes auxquelles nous nous sommes attaqués [3]. Comme conclusion de cet exposé théorique, nous souscrivons à l'impôt intitulé *progressionnel*, *continu*, *mixte*.

Progressionnel, pour indiquer que l'impôt est progressif, mais avec un taux surajouté toujours moindre [4].

Continu : pour marquer la suppression des grandes tranches.

Mixte : pour signifier que la progression n'est pas indéfinie, mais s'arrête à un taux maximum modéré, pour devenir un taux proportionnel assez respectable à l'égard de toutes les catégories ultérieures.

La nature, le titre et le fondement de l'impôt mis en regard

1. Cfr. *Handbuch der politischen Oekonomie von* Dr Schönberg. Dritter Band ; neueste Ausgabe, Seite 218.

2. Cfr. Schal, *loc. cit.*, *supra* — Schönberg.

3. De là vient que l'impôt progressionnel par tranches est celui qui se présente le plus souvent en pratique — à cause de sa plus grande facilité et simplicité d'application.

4. Au moins quant aux grandes étapes — rien n'empêche que le taux de l'impôt soit arithmétiquement progressif — entre les grandes catégories au prorata de l'augmentation des revenus.

Une augmentation toujours moindre du taux progressif de l'impôt pour chaque petit échelon, serait par trop difficile.

Digitized by Google

de la société politique et de la justice distributive, une fois légitimés, il est impossible qu'on tergiverse sur ses caractères généraux de personnalité et de progressionnalité qui n'en sont que des conséquences logiques et naturelles.

Le prouver a été la fin de cette étude théorique ; le but de la question principielle de l'impôt à laquelle nous avons tâché de donner une solution juste et équitable.

Il nous reste à étudier la question de l'application pratique.

(A suivre.)

P. GRATIEN de l'Écluse, o. m. c.,
Dr en Philosophie, professeur d'Économie politique.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

LE TOCSIN NATIONAL, par André Godard. — Librairie académique Perrin et Cie. 1 vol. in-12, XVI-334 pages. Prix: 3 fr. 50.

M. André Godard s'est posé lui aussi cette question qui préoccupe en ce moment tant d'esprits : La France va-t-elle continuer sa mission civilisatrice et idéale ? Va-t-elle pourrir sur place ou devenir la facile conquête de peuples disciplinés ? Y a-t-il un remède au mal dont elle souffre, et ce remède, s'il existe, où est-il ? Le remède pour M. Godard sera « le régime qui saura le mieux remonter d'un côté aux sources de nos tendances ethniques, de l'autre résoudre les problèmes sociaux du temps présent. Pour trouver ce régime M. Godard s'est livré à une enquête « sur nos traditions nationales et sur nos aspirations contemporaines. » Il nous donne les résultats que cette enquête lui a fournis. Il nous les donne « en assemblant, comme il le dit lui-même, un peu au hasard, comme en déballage d'idées et de faits, des notes crayonnées sans plan préconçu. »

M. Godard est un homme qui réfléchit par lui-même et n'accepte que des idées personnelles ; on rencontre chez lui une foule de pensées et d'observations qui saisissent et éveillent l'attention et qu'on ne trouve pas ailleurs. Il en a sur les Jacobins, Thermidor, Robespierre qui surprendront, certainement ; mais pourquoi cette absence de plan, ce défaut d'ordre, ce déballage fait comme au hasard ? Combien je le goûterais si je trouvais chez lui de la suite, un plan logique, nettement délimité et méthodiquement suivi ! Comment ne voit-il pas que le lecteur se fatigue à courir ainsi à travers champs et souvent sans savoir où il va ?

M. Godard tire de son enquête cette conclusion : « Une restauration de la royauté traditionnelle ou bien une république spiritualiste et disciplinée, voilà ce qu'on doit souhaiter de définitif pour la France » ; ou encore comme il le dit ailleurs : « Une royauté revenue à ses traditions paternelles ou bien une république moralisée et autoritaire, le salut politique n'est que là. » Mais

Digitized by Google

monarchie ou république, « il n'existera de grandeur pour la France que sous la croix, ajoute-t-il avec raison. L'on n'est pas en vain un peuple prédestiné. L'intégrale vérité religieuse, c'est-à-dire le catholicisme, est nécessaire et suffisante pour une nation appelée à remplir un immense rôle dans l'évangélisation du monde. »

Fr. TIMOTHÉE.

*
* *

LES PRINCIPES DE L'ACTION CATHOLIQUE, par l'abbé Caron, curé de Sommières (Vienne). — Libr. Bloud et Barral. 1 vol. in-12, 200 pages.

« Ni une œuvre littéraire ni le programme d'un parti, mais uniquement un acte de foi en face des reniements que le libéralisme nous fait chaque jour commettre, » — telle est l'idée que M. Caron veut que l'on se fasse de son ouvrage.

J'estime que l'auteur est trop modeste. Ou plutôt soit : son livre n'est qu'un acte de foi, mais qu'on entende alors d'une foi virile, réfléchie, combative, d'une foi de prêtre et de pasteur.

M. Caron veut donc combattre surtout le libéralisme: il le déclare *illogique*, *ridicule*, *malfaisant*, *impuissant*. Des textes de Léon XIII, et de Mgr Pie viennent très nombreux sous sa plume, et très bien choisis, fournir des arguments à la démonstration.

Bien que la *thèse* du libéralisme ait été maintes et maintes fois déjà victorieusement réfutée depuis 1830, on est content cependant de trouver condensées en un court résumé les condamnations dont elle a été accablée au nom du bon sens et de la doctrine catholique. Condamnation dont elle ne se relèvera plus.

De plus, on est heureux en lisant ces pages de M. Caron, d'y sentir circuler une fierté, un zèle et une force qu'on désirerait rencontrer plus souvent dans les discours ou les écrits de nos publicistes catholiques.

Après avoir signalé le mal, M. Caron indique les remèdes : il faut que les *mandataires du bien* soient *déterminés*, *unis*, *combatifs;* il faut de plus qu'ils se pénètrent du double *esprit de foi* et de *sacrifice;* s'arment d'*étude*, de *discipline*, de *zèle*.

Tout cela est très bien et c'est très bien dit. Je ne puis faire ici un résumé du livre de M. Caron ; mais je promets à ceux qui voudront bien l'étudier, qu'ils y trouveront à recueillir des leçons excellentes et opportunes.

J'ai dit que M. Caron combat, et en bon soldat de Dieu, la *thèse* du libéralisme. Mais, à côté de la théorie, il y a la pratique. Il y a la nécessité, enseignée dans toute théologie morale, de tolérer parfois un mal, pour en éviter un plus grand, ou de ne viser qu'à moindre bien quand il est impossible, pour le moment, de réaliser le bien absolu.

Si M. Caron avait nettement distingué ces deux aspects de la question; si,

Digitized by Google

cette distinction reconnue, il s'était appliqué à mettre en garde contre la tendance, bien *libérale*, en effet, à trop relâcher de la rigueur des principes, des exigences du Bien, de la Vérité, ou, selon l'expression consacrée, à *faire des concessions*, sous prétexte de moindre mal : alors je n'aurais eu qu'à applaudir. J'aurais même demandé à l'auteur, entre parenthèses, s'il ne pense pas, comme moi, que cette tendance pourrait bien être un effet des théories probabilistes..

Malheureusement, je ne trouve pas cette distinction dans l'ouvrage que j'étudie; j'y trouve au contraire la confusion des deux ordres d'idées, et c'est même un peu la thèse générale de M. Caron qu'il faut les confondre.

Est donc libéral, au sens condamné par le Syllabus, M. Piou, qui, à la tête de l'A. L. P., ne revendique pour le moment que les libertés essentielles, et accepte pour cette œuvre le concours de vrais libéraux au sens du Syllabus !

C'est une tactique libérale, pense M. Caron, que de ne pas fonder un parti exclusivement catholique, d'en faire un plus large où l'on fasse à tous ceux qui, différents d'opinions sur d'autres points, combattent comme nous les Jacobins de toute espèce.

C'est une tactique libérale, — et par là, je le répète, l'auteur entend dire condamnable et condamnée, — que de ne pas réclamer dès aujourd'hui toutes les libertés catholiques.

Enfin, c'est être un affreux libéral que de croire qu'il peut être fait quelque bien hors le terrain strictement catholique.

En vérité, c'est là une erreur qui a été si souvent réfutée qu'on s'étonne de la voir sans cesse renaître sous des plumes catholiques. M. Caron qui a si bien étudié les Encycliques de Léon XIII, aurait bien dû remarquer que dans celle aux Français du 16 février 1892 et dans sa Lettre aux Cardinaux du 3 mai de la même année, le grand Pontife faisait appel, non pas seulement aux catholiques, mais encore à « tous les hommes de sens et de droiture. » C'est ce que font depuis quelques années les catholiques d'Italie, sous les yeux du pape et avec l'approbation explicite des évêques. C'est ce que font aussi, bien qu'on persiste à dire le contraire, les catholiques allemands, et, tout récemment encore un des chefs du Centre, le Dr Bachem, proclamait la nécessité de « sortir de la tour », c'est-à-dire de renoncer nettement à être un parti exclusivement catholique.

Quant à l'A. L. P., il serait indiscret sans doute d'insister sur son opportunité après la note qui est venue de Rome par l'*Osservatore romano*. Aux lecteurs qui auraient cependant besoin de se tranquilliser la conscience au sujet de M. Piou, je recommande vivement de relire le magistral article que lui a consacré, dans l'*Ami du Clergé* du 21 juillet 1904, le judicieux théologien qui se dissimule sous la signature d'*un vieux moraliste*.

Je ferai encore à M. Caron un autre reproche, qui n'est qu'une critique de détail, mais qui a cependant son importance. A la page 154 il nous apprend que le ralliement « n'existe plus qu'à l'état de question spéculative ». Comme

Digitized by Google

preuves il nous sert trois articulets, — l'un d'un « Journal Catholique » et sans aucun doute royaliste, — l'autre de la *Semaine religieuse de Nancy*, — le troisième de la *Croix de Meurthe-et-Moselle.*

Et l'auteur de s'écrier, après ces citations : « Voilà ce qui peut s'appeler un enterrement de première classe pour ce pauvre ralliement ! » Voilà, me suis-je dit à mon tour, ce qui s'appelle se contenter de peu en fait de cérémonies d'enterrement ! Je crois, au contraire, que ce n'est guère un *principe d'action catholique* d'expédier ainsi à la légère, sur la foi de quelques journalistes, les directions si souvent et si nettement venues de Rome. Le *Livre blanc* aura, je pense, fait tomber quelques illusions parmi ceux qui se sont trop pressés, après la mort de Léon XIII, de secouer le fardeau du ralliement. Il est vrai, dit *la Vérité Française*, que le passage de l'exposé historique concernant le ralliement est attribué à Mgr Gasparri ! Ira-t-on jusqu'à ergoter aussi sur la lettre du Cardinal Merry del Val ? (Doc. XX.) — Quant aux ouvrages dans le genre de ceux de MM. l'abbé Barbier et Léon de Cheyssac, on pense à Rome qu'ils sont « propres seulement à engendrer la confusion des idées et la discorde des esprits ». Les deux pages que je viens de critiquer dans le livre de M. Caron n'encourent-elles pas le même reproche?

Il y aurait bien encore quelques critiques à faire de certains détails : mais ce seraient des chicanes stériles.

Les réserves que j'ai cru devoir marquer plus spécialement ne feront pas, j'en suis sûr, perdre de vue à mes lecteurs ce que j'ai commencé par dire: à savoir que les *Principes* de l'Action Catholique sont fortement mis en relief par M. Caron, que c'est ici l'œuvre d'un prêtre, d'un pasteur, d'un homme de foi et de courage, qu'il y aura donc grand avantage à l'étudier.

M. le Curé de Sommières s'est vu, il y a longtemps, supprimer son traitement, ce qui ne m'étonne pas: il est évidemment de ces prêtres dont nos Jacobins ne peuvent tolérer le langage. Il m'en voudrait sans doute de faire de son livre une réclame en faveur de sa pauvreté. Aussi est-ce bien à cause de sa valeur que je recommande à mes lecteurs cet ouvrage. Mais si du même coup l'on vient en aide au vaillant Curé de Sommières, j'en serai très heureux.

Fr. AIMÉ.

***

L'ACTION POPULAIRE. — Publication tri-mensuelle [1]. N° 91. *Les Cercles d'études de jeunes filles*, abbé E. Beaupin. — N° 92. *Les émigrants du Nord de la France* (Association), J. François. — N° 93. *Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie*, Ch. Claverie. — N° 94. *Le bien de famille*, L. Rivière. — N° 95. *Professions et Métiers*. — IX. *Le*

1. V. *Études Francisc.*, fév. 1906, p. 222

Digitized by Google

chiffonnier de Paris, George Mény. — N° 96. *La Maison du peuple*, M. Ponthière. — N° 97. *Solidarisme et christianisme*, G. Goyau. — N° 98. *La Femme ouvrière et la Maternité*, Paul Gemähling. — N° 99. *La Conférence au village*, abbé H. Quilliet. — N° 100. *Socialisme et Action rurale*, abbé Paul Constant. — Paris, Lecoffre. — Reims, Leroy, 48, rue de Venise.

Cette nouvelle *dizaine* de l'A. P. est une des plus variées et des plus consciencieusement rédigées.

Une large part y est encore faite aux questions et aux œuvres rurales : en cela l'A. P. au moins ne suit pas les traditions parlementaires qui sont, invariablement d'oublier dans les textes de lois les 7,000,000 d'agriculteurs qui travaillent le sol français. Le tract n° 100 est un cri d'alarme. Longtemps on avait cru que la campagne était impropre à la culture du socialisme. — Aujourd'hui devant les tentatives déjà faites, devant les prétentions surtout pour l'avenir, il faut penser autrement. M. Constant, après nous avoir indiqué le péril socialiste, nous indique le remède : l'éducation morale et le groupement professionnel. Sa brochure est nourrie de faits et de chiffres. Elle est bien l'œuvre d'un prêtre.

M. l'abbé Quilliet (tract n° 99) nous signale le même remède. Lui aussi voit le grand mal de l'agriculture dans la désertion des campagnes, dans la désaffection du paysan pour sa terre.

Des *Conférences*, bien préparées, bien appropriées apprendront au paysan à aimer sa terre, à la mieux cultiver ; elles le mettront en garde contre les utopies socialistes et feront peu à peu son éducation sociale. Ce tract, de conception à la fois large et précise, inspiré par des soucis matériels et moraux, est un excellent guide pour les conférenciers de village.

M. L. Rivière (tract n° 94) étudie un point spécial du programme des réformes agricoles : la constitution du *bien de famille*. Il montre où en est la question à l'étranger et en France. Cette étude est d'une grande valeur documentaire.

Enfin, le tract n° 92 donne la monographie d'une œuvre très originale fondée en 1905 en faveur des ouvriers agricoles qui chaque jour, à certaines époques, quittent le Nord pour aller travailler en Champagne, dans l'Ile-de-France, en Beauce, etc... L'Association refait une patrie à ses émigrants, elle veille à tous leurs besoins matériels et moraux.

Parallèlement aux questions agricoles se développent les questions ouvrières. La *Maison du peuple* est une institution appelée à un grand avenir, et les catholiques veulent s'en servir, et l'opposer aux *Bourses du travail*. M. Ponthière nous fait voir dans la Maison du peuple tout un centre d'activité économique et sociale.

Le *Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie*, si connu en France et à l'étranger, est un modèle de syndicat catholique et l'exposé que

Digitized by Google

fait M. Claverie de ses origines, de son organisation et de ses œuvres, nous le rend de plus en plus sympathique. Sans doute il faut approuver et encourager les syndicats *Jaunes :* mais manquant de base par leur neutralité religieuse, ces syndicats ne peuvent être néanmoins qu'un pis-aller en face des groupements rouges : seuls les syndicats catholiques peuvent prétendre à être la forme de l'avenir et le solide terrain de lutte contre les socialistes. Combien parmi nous auraient encore besoin d'en apprendre l'importance !

Et puis il faut aussi que la population ouvrière s'y prête : or, telle ne semble pas être la disposition des *Chiffonniers de Paris.* Chiffonniers de père en fils, opérant le matin à travers la ville et à partir de neuf heures vivant dans la banlieue, dans des *Cités* réservées à eux, formant une caste à part en marge de la société civilisée, dédaignant celle-ci, assez contents de leur sort, mais d'une moralité très élémentaire : telle est la catégorie de gens dont M. Mény nous expose la condition avec beaucoup de précision et souvent avec humour.

A cette série de tracts concernant les questions ouvrières je rattache celle de M. Gemähling : *La femme ouvrière et la maternité*, une des meilleures qu'ait produites l'A. P. Elle nous révèle un aspect bien poignant de la question sociale : cette multitude d'ouvrières à qui l'usine ne laisse presque pas le temps ni la douceur d'être mères. Souvent elles ne quittent le travail que la veille de l'accouchement ; souvent pour garder leur place, elles sont obligées de le reprendre dès le lendemain des couches ! « L'ouvrière a tué la mère, le travail a broyé le berceau. »

M. Gemähling fait en leur faveur, au nom du patriotisme, un appel pressant à l'État. Et il a raison, car il est honteux de constater que seule parmi les nations civilisées, avec la Turquie et la Russie, la France n'a encore rien fait pour protéger la mère dans cette période, la plus importante de sa vie. Mais j'estime qu'il faudrait aussi faire un pressant appel à l'initiative privée, et le secours viendrait sans doute plus tôt. Ne pourrait-on pas susciter dans chaque quartier des comités de dames, de mères, qui prendraient sous leur sauvegarde les autres mères moins favorisées de fortune ?

En terminant cette revue je ne puis que signaler à l'attention de mes lecteurs les tracts n°s 91 et 97. Le premier fait connaître une nouveauté : les *Cercles d'études de jeunes filles.* M. l'abbé Beaupin s'en est fait, conformément aux méthodes du « Sillon », le propagateur clairvoyant et prudent. Le second montre la vanité, l'incohérence de la nouvelle morale, la *solidarité*, comparée à la vieille fraternité chrétienne. Il est signé *G. Goyau.* C'est assez dire qu'on est sûr d'y trouver un exposé précis et une critique approfondie.

Fr. Aimé.

***

La Trinité d'en bas. Confidences d'un haut dignitaire des loges, par J. Bertrand. — Paris, Bloud. 1905.

Digitized by Google

La Trinité d'en bas, c'est la puissance que le démon oppose à Dieu, dans son Église, puissance occulte formée de l'union des Juifs, des Protestants et de la Franc-Maçonnerie. Il serait mieux de dire que la Franc-Maçonnerie est composée des Juifs, des Protestants et de ces non-croyants, déchets du christianisme, que l'orgueil, la volupté et la haine ont tourné contre le catholicisme.

Cette Trinité diabolique s'est juré de détruire l'Église fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et le rocher sur lequel celle-ci repose est parfois couvert de tant d'écumes qu'il faut ranimer la foi en la parole divine pour ne pas succomber au découragement.

Nous traversons une de ces époques funestes, et c'est pourquoi le livre de M. Bertrand vient à son heure pour nous montrer que nous aurions tort de craindre. Regardons l'histoire, c'est la grande enseignante du Chrétien. L'œuvre de Dieu se dégage plus vraiment, plus nettement, à mesure que le temps s'écoule, que les petits détails qui nous entourent s'effacent, et nous voyons avec admiration l'Église, toujours vivante et forte, sortir des grandes tempêtes, plus imposante que jamais.

C'est cette pensée qui commença la conversion de ce haut gradé de la Franc-Maçonnerie dont M. Bertrand nous transmet les confidences.

A une question de l'auteur qui demande si réellement les sociétés secrètes ont eu pour but de mettre la main sur l'Église et sur la Papauté, autrement que pour l'anéantir, le frère répond vivement.

« Ce but, elles l'ont poursuivi sans pouvoir l'atteindre, ce qui me semble un miracle de premier ordre, étant donnés les moyens dont elles disposent et l'obstination qu'elles ont mise et mettent encore à le poursuivre. »

Et c'est, comme dirait un Wagnériste, cette idée qui est le *leitmotiv* du livre que nous analysons. C'est un tableau vif, alerte, incisif de l'œuvre de la Franc-Maçonnerie depuis 150 ans. Œuvre de mort et de destruction dont l'histoire est terrifiante, mais qu'il faudrait que chacun connaisse. C'est aussi un commentaire digne d'attirer l'attention des hommes sensés, de la thèse antisémite de Drumont. D'après Monsieur Bertrand, ou plutôt d'après son concerto, ce sont les Juifs surtout, comme Lucifer, ennemis éternels du nom chrétien, qui furent et qui sont encore les inspirateurs, les protecteurs, les chefs de la Franc-Maçonnerie et la France, qui s'est laissé envahir par cette peste morale, en meurt.

Ce qui peut ranimer notre espérance, c'est que, par les confidences mêmes, de l'ancienne grande lumière de la loge, la Franc-Maçonnerie, auteur de la révolution de 1789, était alors peut-être encore plus puissante que maintenant et a pu vraiment croire un instant avoir enfin atteint son but. Dieu ne l'a pas permis, il ne le permettra pas davantage maintenant et « La trinité d'en bas » prouve par son éditeur, que la diabolique engeance pourrait bien être arrivée à ce Capitole près duquel se trouve la roche Tarpéienne.

Il est regrettable que M. Bertrand n'aie pas cru pouvoir ou n'aie pas pu

Digitized by Google

mettre le nom de son converti en toutes lettres dans son livre. L'ouvrage eut gagné beaucoup en autorité. Tel qu'il est, il verse déjà sur le temple un arrosoir suffisant pour faire gémir les frères trois points et ils ne tenteront pas de le réfuter.

S'il pouvait ouvrir les yeux à quelques-uns de ces pauvres gogos qui se font francs-maçons avec tant d'ignorance et de légèreté, ce livre aurait fait un grand bien et nous espérons vivement qu'il sera beaucoup lu et beaucoup répandu.

MAVIL.

***

NOS DEVOIRS RELIGIEUX, SOCIAUX ET CIVIQUES, par Marius Villiard, instituteur libre. — En vente chez l'auteur à Taverne (Var) et dans les librairies catholiques. In-12, broché, Prix : 1 fr. 25.

Nos devoirs religieux, sociaux et civiques, tel est le titre d'une brochure assez volumineuse, fruit des études, de l'expérience, des convictions chrétiennes et patriotiques de M. Marius Villiard.

Ce travail comprend près de 200 pages et traite des sujets apologétiques et sociaux parfaitement adaptés à notre mentalité contemporaine.

Preuves de l'existence de Dieu, nécessité de la Religion, Constitution de l'Église, devoirs d'état : du propriétaire rural, des travailleurs des champs, et ouvriers d'usine — conseils aux jeunes gens pour la direction de leur vie morale, leur préservation à la caserne. — Devoir électoral, Associations religieuses et politiques, etc., etc.

Rien n'a été négligé pour parfaire ce manuel d'éducation chrétienne et civique, dédié à la jeunesse.

Il faut à notre France des hommes complets, c'est-à-dire, des citoyens parlant correctement sa langue, connaissant son histoire, sa géographie, et surtout des chrétiens suffisamment instruits de leur Religion et éclairés sur leurs devoirs civiques.

Les Conférenciers, prêtres et laïcs, trouveront dans ces pages toute une série de sujets pleins d'actualités, avec preuves et citations empruntées aux meilleures sources.

Puisse cette brochure se répandre à profusion et réaliser le vœu de son Auteur : « Glorifier les sentiments généreux, les salutaires croyances qui font la vie et l'honneur de l'homme : *Religion, Vertu, Patrie.* »

***

SAINT AUGUSTIN, par M. l'abbé Sanvert. — Paris, Vic et Amat, 1906. In-8° 284 pp., 5 fr.

Cet ouvrage n'est point la vie complète du grand évêque d'Hippone, mais une « étude d'âme », où nous contemplons successivement le jeune homme,

Digitized by Google

le professeur, le drame intime de la conversion, le philosophe, l'orateur, etc... Dans sa lettre-préface, l'auteur nous avertit qu'il renonce à une analyse prolongée et à une description minutieuse : le génie de S. Augustin, en effet, forme un si vaste panorama qu'il ne veut nous le faire voir que « de ses points culminants, et en courant, pour ainsi dire, sur les sommets ». Soit. Mais c'eût été une raison de plus pour nous montrer des contours plus précis et plus nets.

Fr. BERNARD.

***

L'ESPRIT DU TEMPS, par Michel Salomon. — Paris, Perrin, 35, quai des Grands-Augustins. In-16, XII-333 pp. Prix : 3 fr. 50.

Ce livre remet sous nos yeux certains articles de M. Salomon parus naguère dans *la Quinzaine*. Là nous constatons l'évolution des idées depuis Voltaire jusqu'à nos jours dans les ordres divers où se manifeste l'âme d'une époque : philosophie, littérature, art, mœurs, religion. M. Salomon étudie surtout l'esprit de notre temps ; il donne en chaque matière un court aperçu des œuvres les plus marquantes. Plus de six cents personnages figurent à l'Index ; la littérature en réunit le plus grand nombre.

Mais pourquoi parmi tant d'écrivains et de poètes, certaines figures sont-elles restées dans l'oubli ? En parcourant cette galerie où siègent tant d'hommes propagateurs de l'erreur et du vice, tant de nullités philosophiques et intellectuelles, j'aurais aimé pouvoir arrêter quelques instants mes regards sur des physionomies dont les noms seuls évoquent en même temps que le talent, l'amour de l'Église, tels un Louis Veuillot, un François Coppée, pour n'en citer que deux.

Actuellement, l'idée régnante est *la Science*. La Science marquant tout de son empreinte, laisse loin derrière elle tout *idéal*, elle se glisse partout. En littérature, le théâtre et le roman même s'essayent à devenir scientifiques, le vocabulaire actuel s'en ressent et donne à notre langue jadis si harmonieuse des termes presque barbares. En musique les suaves mélodies d'un Schubert ont fait place aux savantes dissonances de Wagner. En peinture, en sculpture s'accuse un réalisme toujours grandissant ; en un mot la Science transforme les arts, mais non à leur avantage. Elle voudrait même transformer la Religion et changer la Morale.

Certes la Science en elle-même est chose bonne, M. Salomon ne le nie point, mais il démontre combien il serait dangereux de l'ériger en dominatrice absolue. D'elle nous ne pouvons attendre ni une règle morale d'action ni un principe de vie. L'auteur nous met en garde contre la fausse science et les demi-savants. Ces derniers, trop souvent, trouvent bon de mettre sur le compte de la science les utopies qu'ils répandent avec une rare désinvolture.

BERNARD DE ST-FRANÇOIS.

Digitized by Google

***

AMES CELTES, par M. Reynès Monlaur. — Paris. Librairie Plon, 8, rue Garancière, 1906. In-8°. Prix : 3 fr. 50.

Après avoir étudié en ses précédents romans les bienfaits du christianisme sur l'âme juive et l'âme grecque, M. Monlaur, dans la présente légende, les recherche en l'*âme celte*. Apportée par les moines en ces régions barbares, la foi trouva devant elle des cœurs aussi inébranlables dans leur culte aux faux dieux que la roche de granit sous les flots de la mer, et le roi Gradlon, tout chrétien qu'il était, donnait plus de créance aux songes et aux présages qu'aux paroles de Gwennolé. Pourtant, n'avait-il pas vu le saint moine apaiser d'un geste la fureur des loups, et à sa voix les taureaux sauvages se mettre sous le joug? Le paganisme si fortement ancré en cette race indomptée ne pouvait se rendre ; le cœur chrétien frémit en entendant Gwénéhlan, le vieux barbare breton, sauvé d'une inondation par le disciple de Gwennolé, — Dieu sait au prix de quelles souffrances ! — chanter ces vers maudits :

L'eau du moulin moudra menu
Le sang des moines servira d'eau !

Toutefois les larmes et les douleurs du jeune Wennaël ne resteront pas stériles. Depuis bien des années, les religieux arrosaient de leurs sueurs cette terre ingrate et répandaient sur elle leurs bénédictions ; la haine ne les rebutait point, ils avaient confiance en la miséricorde de Dieu. En effet, devant tant d'amour et de douceur, les âmes auxquelles ils prêchaient la vraie foi, âmes de rêve et de passion, mais avant tout âmes simples, finirent par embrasser une religion capable d'engendrer de si héroïques vertus. Les qualités naturelles des Celtes revêtirent alors un caractère nouveau ; transfiguré par le christianisme ce peuple devint aussi ardent en son amour qu'il l'avait été dans sa haine.

Tel est le sujet que M. Monlaur nous expose en son livre. Tout roman qu'il est cet ouvrage vise à une haute portée morale, les scènes sont dramatiques, elles vous prennent au cœur de l'âme. Le tout est d'un style riche et de haute tenue.

BERNARD DE SAINT-FRANÇOIS.

***

LE CONVENTIONNEL PRIEUR DE LA MARNE en mission dans l'Ouest (1793-1794), par Pierre Bliard. — Paris, Émile Paul, éditeur. 100, rue du Faubourg St-Honoré. In-8° VIII-452 pages Prix : 5 fr.

Digitized by Google

Ceux qui connaissent les ouvrages historiques et les articles publiés dans les revues par P. Bliard ne seront pas étonnés de retrouver dans ce nouvel ouvrage les qualités maîtresses de l'auteur : une conscience scrupuleuse et exacte. Avec une patience et une sagacité jamais lassées, P. Bliard a consulté les divers dépôts d'archives de Paris et de la province. Grâce à ces documents, pour la plupart inédits, il a su faire revivre le rôle d'un de ces fameux proconsuls envoyés par le Comité de salut public afin de mettre en action ses décrets et implanter dans les provinces les idées révolutionnaires. La mission de Prieur de la Marne fut particulièrement difficile ; pendant onze mois il eut à lutter contre ces populations de l'Ouest toujours soulevées et frémissantes.

Taine a écrit que sous peine de mort le représentant en mission devait être un terroriste ; Prieur fut digne de telles fonctions. On le voit mettre à cette œuvre néfaste une activité et une fermeté dignes d'une cause meilleure ; il promène partout la terreur et la guillotine, il emprisonne, il déporte, il tue.

En parcourant ces pages sombres, souvent sanglantes, mais combien suggestives et intéressantes, on constatera comment l'auteur n'avance jamais un fait ou une appréciation sans l'appuyer d'un ou plusieurs documents. Si parfois le récit y perd de sa vivacité, si la phrase s'alourdit au contact de citations multiples, il ne faut pas oublier que la première et principale qualité de l'historien n'est pas d'être fin diseur mais écrivain sûr et consciencieux.

P. THÉOBALD.

***

LE DOCTEUR VAN PETEGHEM (1831-1904), par A. Charaux. — Paris, Lille, imprimerie A. Taffin-Lefort, 1905. Brochure in-12, 56 pages, avec un portrait en héliogravure.

ESTHER ET JEANNE D'ARC, libératrices de leur patrie. Conférence faite aux Dames de l'action libérale et populaire à Pont-à-Mousson, par Auguste Charaux. — Paris, Lille, imprimerie A. Taffin-Lefort, 1906. Broch. in-12, 32 pages.

L'éminent professeur de littérature à l'Institut catholique de Lille, bien connu de nos lecteurs, a fait revivre en des pages tout amicales et vraiment intéressantes la figure du Docteur Van Peteghem, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire et président de l'Union du Nouveau-Lille. Cet homme, d'une force de volonté très énergique, eut avant tout conscience de son devoir ; ce qui lui attira de la part de tous ses collègues comme de tous ses clients, les plus justes éloges. L'auteur nous dit aussi quelques mots des enfants de ce chef de famille ; et le cœur chrétien se sent heureux d'y reconnaître le reflet d'une foi profondément chrétienne.

Cette brochure restera aux Lillois en souvenir de celui qui leur voulut le bien de l'âme et du corps. Elle retrace à tous un vrai modèle d'homme de

Digitized by Google

sacrifice et de dévouement. Il y en a de nos jours et nous gagnerons toujours à les connaître.

***

La chaire du conférencier ne sied pas moins à M. A. Charaux que celle du professorat. Les belles idées renfermées dans *Esther et Jeanne d'Arc*, et développées avec le talent d'un homme de lettres, ont dû vivement intéresser les Dames de l'Action libérale et populaire. Les rapprochements entre les ennemis du peuple de Dieu, au temps d'Assuérus, et nos dictateurs ; les parallèles entre les bourreaux de Jeanne d'Arc et les sectaires modernes rendaient la conférence toute d'actualité. Les femmes françaises qui n'ont point entendu le conférencier de Pont-à-Mousson trouveront, en lisant ces pages présentées au public, une force d'âme nouvelle pour marcher sous la bannière du Christ, en dépit des intelligences malsaines qui s'unissent étroitement pour répandre le mal

P. LOUIS-MARIE.

***

LES VITRAUX DE NOTRE-DAME D'ANVERS, par Jean de Bosschère. — Plaquette illustrée de hors-texte. A « l'art flamand et hollandais », Anvers. — LE STYLE DE LEYS, par le même. — Paris, 17, rue Eblé, Plaquette illustrée de hors-texte, 2 fr. Éditions de l'*Occident*. — LES PROCÉDÉS DE LA GRAVURE AU JAPON, par le même. — Au « Bulletin des métiers d'art », Bruxelles. Plaquette illustrée.

M. Jean de Bosschère, jeune artiste écrivain, déjà très apprécié à Anvers, sa patrie, vient de se révéler au public français par d'intéressantes pages parues dans l'*Occident ;* ses travaux de début permettent de croire qu'il contribuera efficacement à l'éducation esthétique des professionnels et des mondains. Son étude sur les vitraux de Notre-Dame d'Anvers est aussi sérieuse qu'attachante ; les spécialisés, et beaucoup d'autres, la liront avec profit. De l'examen critique des figures et des arrangements, il a, d'une manière ingénieuse, dégagé les principes de la décoration des verrières. Et il a su vivifier ses explications les plus techniques, les colorer par des métaphores hardies, des images curieuses. De bonnes reproductions, photographiées d'après les originaux, aident le lecteur à comprendre les leçons du texte.

Les pages consacrées à Leys, le bon maître flamand, sont non moins excellentes ; celles qui nous expliquent les procédés actuels de la xylographie nippone charment par une heureuse documentation. Les travaux de M. Jean de Bosschère ont la valeur et la saveur des études d'art faites par les artistes; les érudits les consulteront et les amateurs les goûteront, car ce sont des

Digitized by Google

peintures autant que des exégèses. Souhaitons que de telles études se multiplient. Force écrivains doctes et consciencieux enrichissent aujourd'hui l'histoire de l'art, il nous manque des écrivains-artistes capables d'initier aux mystères de l'art les esprits de bonne volonté.

Alph. GERMAIN.

***

LA SAINTE MESSE EXPLIQUÉE ET COMMENTÉE, par A. Pangaud, prêtre. Préface de M. l'abbé Jouin, curé de Saint-Augustin. — Librairie Bloud et Cie, 4, rue Madame, Paris (VIe). 1 vol. in-16 pot, orné de trente gravures. Prix : 0 fr. 50 ; franco, 0 fr. 60.

Écrit à l'usage des enfants d'un patronage, cet opuscule contient une explication simple et claire du Saint Sacrifice. On le répandra avec fruit dans la classe populaire. Il ne rendra d'ailleurs pas moins de services aux personnes instruites qui trop souvent n'ont qu'une connaissance extrêmement vague de la liturgie et du symbolisme chrétien.

***

LES ÉTUDES FRANCISCAINES ONT REÇU :

Relation inédite d'un voyage en Guinée, adressée en 1634 à Peiresc, par le P. Colombin de Nantes, par le P. Ubald d'Alençon. — Vannes, Lafolie frères, éditeurs, 2, place des Lices.

Le Pèlerinage de Claude Albany, préface de François Coppée, de l'Académie française. — Paris, Vve Ch. Poussielgue, rue Cassette, 15.

Appels au Tiers-Ordre. 17e mille. — Librairie Religieuse, place de la Treille. Brochure de 16 pages. Prix : le cent, 4 fr.; le mille, 25 fr.

Les origines de la vie. Évolution, transformisme et darwinisme, par D.-L. de Saint-Ellier. — Maison de la *Bonne Presse*, 5, rue Bayard, Paris VIIIe. Une brochure in-12 de 64 pages (éditions des *Questions actuelles*). Prix : 0 fr. 25 ; port, 0 fr. 10.

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

QUELQUES PAGES

D'HISTOIRE FRANCISCAINE.

(Suite [1]*.)*

IX

LE GÉNÉRALAT DE SAINT BONAVENTURE.

Il nous faut maintenant admirer le zèle que déploya saint Bonaventure dans le gouvernement de l'Ordre. Fidèle à l'esprit de modération qui l'animait, il s'appliqua beaucoup plus à faire respecter les lois jusqu'alors en vigueur, qu'à en établir de nouvelles. Tous ses efforts tendirent à un seul but : faire renaître, au sein de l'Ordre, le véritable esprit de saint François, par la pratique exacte de la règle. Cette règle, Bonaventure l'étudie, la médite avec le plus grand soin ; il l'interprète, et, comme nous l'avons déjà vu, il la venge de la calomnie et des odieuses accusations dont elle est devenue l'objet. Aussi, pour en assurer la parfaite observance, il se hâte de convoquer à Narbonne le Chapitre de la Pentecôte (1260).

Ce Chapitre restera célèbre dans les Annales de notre Ordre. C'est alors, en effet, que furent coordonnées et distribuées, d'une façon définitive, les premières *Constitutions générales*, qui désormais porteront le nom de *Constitutions Narbonnaises* ou *de saint Bonaventure.*

Jusqu'à cette époque, la législation franciscaine avait été profondément traditionnelle et coutumière, et, selon l'inévitable imperfection des choses humaines, ayant les avantages de la tradition et de la coutume, elle en avait les défauts ou, si l'on veut, les

1. Voir *Études Franciscaines*. mai 1906.

Digitized by Google

excès. Beaucoup de choses s'y perpétuaient, qui n'avaient pas d'autre raison que leur existence même, dont la cause primitive était même peut-être oubliée. Soumettre donc l'ensemble et les détails de cette législation et de la coutume religieuse à un examen et à une révision judicieuse, patiente et prudente, éclairée tout à la fois des lumières de l'expérience et du droit, en s'inspirant aussi des circonstances nouvelles et des nouveaux besoins de l'Ordre, c'était là une œuvre louable, digne certainement de tenter le grand Docteur Séraphique.

D'autres avant lui, nous l'avons déjà dit, s'étaient occupés des réformes à introduire dans la famille franciscaine. A mesure que le besoin s'en faisait sentir, les Ministres et les Chapitres Généraux, sans ajouter de nouvelles obligations à celles que renfermait la règle, en assuraient pourtant l'observance par des décrets ou statuts particuliers, envoyés à toutes les Provinces, et qui formèrent, pour ainsi dire, les premières Constitutions de l'Ordre. C'est ainsi que sous le généralat du Fr. Albert de Pise, les Frères-Mineurs possédaient déjà un code législatif, élaboré principalement par les membres de la Commission, qu'avait instituée, à cet effet, le Chapitre Général de 1239. Plus tard, sous le gouvernement d'Aymond de Faversham et du B. Jean de Parme, ce code s'augmenta de nouveaux décrets, que les Chapitres avaient ajoutés aux précédents. On se rappelle qu'au Chapitre de Metz, le B. Jean de Parme, répondant aux Frères qui réclamaient de nouvelles Constitutions, s'était écrié : « Ne multiplions pas les lois, mais observons bien celles que nous avons ! [1] » Toutefois, selon la remarque de Salimbene, « ces lois n'étaient ni assez claires, ni assez bien ordonnées » [2] ; elles donnaient souvent lieu à de fausses interprétations, ou à des querelles oiseuses qui ne pouvaient qu'aggraver le mal, au lieu de le diminuer. L'Ordre n'avait pas, à proprement parler, de *Constitutions Générales*.

C'est à saint Bonaventure que revient la gloire d'avoir entrepris et mené à bonne fin une tâche d'un si grand intérêt. Disons pourtant qu'il n'ajouta que peu de prescriptions aux lois déjà en vigueur dans la famille franciscaine : « parum addidit de suo », dit Salimbene. L'œuvre du saint Docteur fut plutôt conservatrice. En donnant aux Constitutions leur forme définitive, il n'eut en

1. Cf. Ehrle, *Archiv für Literatur*, VI, p. 12.
2. *Chron.*, éd. Parma, p. 405.

Digitized by Google

vue que la conservation intégrale du dépôt qu'il avait reçu. Il ne change guère les coutumes anciennes, il veut seulement qu'elles soient fidèlement observées. N'était-ce pas, d'ailleurs, le moyen le plus efficace de maintenir, dans l'Ordre, l'unité de discipline, comme aussi de détruire les abus qu'il avait lui-même si énergiquement condamnés ?

Ces Constitutions publiées récemment par le P. Ehrle et les savants éditeurs de Quaracchi [1], se composent de douze chapitres ou *rubriques*, où sont groupés, dans un ordre parfait et avec les modifications jugées opportunes, tous les décrets des précédents Chapitres et les décisions des Ministres Généraux, concernant l'admission des novices, la forme de l'habit, l'observance de la pauvreté, la pratique de la pénitence, les relations avec le monde, le travail des mains et l'étude, les mesures disciplinaires en usage dans l'Ordre, la visite des Provinces, les élections des Provinciaux et des Gardiens, les Chapitres Provinciaux et Généraux, enfin les suffrages accordés aux Frères défunts.

Par l'objet même de plusieurs ordonnances renfermées dans ces Constitutions, il est assez facile de se faire une idée de l'état de l'Ordre à cette époque. Si les abus qu'elles veulent atteindre, n'y sont pas dénoncés en termes formels et précis, toutefois les châtiments sévères qu'entraînent certaines fautes plus particulièrement mentionnées, indiquent assez clairement que des tendances fâcheuses, ou même des pratiques condamnables, nécessitaient alors ces prescriptions. C'est à ce point de vue surtout qu'il est intéressant d'étudier de près la nouvelle législation franciscaine. Rien n'explique mieux, à notre avis, les griefs des *Zelanti* contre les fauteurs de la large observance. Qu'on lise attentivement, par exemple, le chapitre III : *de observantia paupertatis*, et il ne sera pas difficile d'y découvrir la confirmation des jugements sévères portés par les chefs des *Spirituels*, contre la fraction extrême de la *Communauté :*

Les « altaria quæstuanda ad recipiendam pecuniam » et les troncs destinés à recevoir les aumônes des fidèles sont strictement interdits.

Les Frères ne doivent, sous aucun prétexte, pas même à l'occasion d'une prédication, recueillir par eux-mêmes ces aumônes.

1. Ehrle, *Archiv für Literatur*, VI, p 1-138.—S. Bonaventuræ opera omnia. *Quaracchi*, 1898, t. VIII, p. 449-467.

Digitized by Google

En outre, il leur est expressément défendu, sous peine d'être suspens *ipso facto* de l'office de la prédication, de s'occuper, en aucune façon, de legs ou de testaments, ni pour eux-mêmes, ni en faveur de leurs proches.

Sera aussi considéré comme propriétaire et puni comme tel, quiconque se permettrait, sans l'autorisation des supérieurs, de déposer de l'argent chez les séculiers, de faire des prêts ou des contrats en dehors de l'Ordre, d'acheter ou de vendre toutes choses contraires à la pauvreté franciscaine.

Quant à la construction des couvents, il est statué qu'elle ne doit offenser en rien la très sainte pauvreté. Les peintures, les fenêtres, les colonnes, etc. ne devront jamais s'écarter de la plus grande simplicité, et la grandeur des édifices sera proportionnée au chiffre et aux besoins de la population. Tout supérieur qui se rendrait coupable à cet égard, devra être sévèrement puni et le Ministre Provincial le privera de sa charge. *Et ad hoc firmiter teneantur visitatores, si ministri fuerint negligentes.*

L'Église n'aura ni voûte — *excepta majori capella* — ni clocher en forme de tour. Les fenêtres seront simples et sans ornement. Seul, le vitrail placé derrière le maître-autel du chœur, pourra représenter l'image de Notre-Seigneur, de la très sainte Vierge, de saint Jean, de saint François ou de saint Antoine. *Si de cetero facte fuerint, per visitatores amoveantur.*

Enfin, il n'est permis aux Frères, en aucun cas, de citer devant la justice, ni par eux-mêmes, ni par toute autre personne, les séculiers qui auraient pu leur causer un grave préjudice temporel.

Au chapitre V : *de modo exterius exeundi*, il est commandé aux Frères de ne point porter d'argent en voyage et de ne se faire accompagner d'aucun séculier *bursarium, qui portet pecuniam propter ipsum.*

Désormais, ils ne se rendront plus à la curie romaine, ni même auprès du Ministre Général, sans une permission expresse de ce dernier ; à plus forte raison leur est-il interdit de solliciter aucune lettre du Souverain Pontife, *pro aliquo loco obtinendo.*

De même, si un Frère, hors le cas de nécessité, était trouvé voyageant à cheval ou en voiture, il devra être condamné à jeûner au pain et à l'eau. Si le coupable est un prélat, il sera puni par le Visiteur, qui ne manquera pas de le dénoncer au prochain Chapitre Général.

La rubrique suivante : *de occupationibus Fratrum*, renferme

Digitized by Google

plusieurs prescriptions qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire, en raison surtout des vues particulières que manifestaient, à cet égard, les partisans de la réforme. Elles se rapportent, en grande partie, au ministère de la confession et à l'organisation des études.

Le ministère de la confession est ainsi réglé : le Chapitre Provincial fixera lui-même les heures spéciales qui peuvent être consacrées à entendre la confession des fidèles. Aucun religieux ne pourra se livrer à ce ministère, s'il n'en a obtenu l'autorisation du Ministre Provincial et de l'Évêque du lieu ; celle de ce dernier ne sera demandée qu'avec l'assentiment du Provincial ou du Custode. C'est au Chapitre Provincial seul qu'il appartiendra de désigner ceux des religieux qui seront trouvés aptes à remplir ce ministère. Suivent quelques sages recommandations qui ont pour but de protéger la réputation des religieux et l'honneur de l'Ordre.

Il est expressément défendu aux Frères d'accepter la dignité épiscopale, sans une permission du Ministre Général. Celui qui transgresserait cette défense, pécherait mortellement, et se verrait privé de tous les privilèges accordés à l'Ordre [1].

« Quant à ceux qui ne savent pas lire le psautier, qu'ils n'apprennent pas et que les autres s'abstiennent de le leur apprendre. Quiconque contreviendra à cette défense, *a communione officii et mensæ separetur, usque ad satisfactionem condignam.* Et un Frère lai ne pourra être élevé à la dignité de clerc, qu'avec l'assentiment du Ministre Général. »

La question des études, dans l'Ordre franciscain, était alors trop grave pour ne pas occuper une large place dans ces Constitutions. Elle y est traitée dans toute son ampleur ; aucun détail important n'y est laissé dans l'oubli. Qu'il nous suffise d'en retracer ici les lignes principales.

Les jeunes religieux qui seront envoyés à l'*Étude générale* de Paris, devront, pendant les deux ou trois années qui suivront leur noviciat, être placés dans un couvent d'étude, appartenant soit à leur province respective, soit à la province la plus rapprochée. Il

1. Wadding fait observer, à l'année 1267, que le Fr. Marc d'Assise et le Fr. Philippe ne craignirent pas d'enfreindre cette défense. Le premier fut promu à l'évêché de Cassane, en Calabre, et sacré par le Cardinal Rodolphe, Légat apostolique, sans en avoir obtenu l'autorisation du Général. Le Pape le confirma cependant, en considération de son mérite. Fr. Philippe commit la même faute en acceptant l'évêché de Caserte, et Clément IV le confirma, par égard pour son Légat. *Ad ann. 1267.*

Digitized by Google

n'est fait d'exception que pour ceux que le Chapitre Provincial jugerait capables d'y être envoyés plus tôt.

Pour jouir de cette faveur, les jeunes clercs devront avoir les qualités suivantes : *ad proficiendum habiles, fortes corpore, eloquentiæ bonæ et conversationis honestæ, non contentiosi sed mites et pacifici inter Fratres.* Si l'un d'entre eux était admis à l'*Étude générale* par la faveur d'un séculier, il serait privé *ipso facto* de tout office, tant que le Chapitre général n'en aurait pas décidé autrement. Il en serait de même pour quiconque parviendrait, de la même manière, aux charges de l'Ordre.

Chaque province peut envoyer deux étudiants à Paris, *sine aliqua provisione ;* à la charge cependant de pourvoir aux livres dont ils auront besoin. A leur retour, ils se feront un devoir de remettre aux supérieurs ce qui aurait pu leur être offert. *Et caveant ne eleemosynas sibi missas pro libris, in alios usus convertant, nec libros fieri faciant curiosos* [1].

Ici se place un décret que nous avons déjà rencontré, au cours de notre étude sur le B. Jean de Parme, et qu'avait provoqué la publication scandaleuse de l'*Évangile éternel.* Il est formellement interdit aux Frères de publier aucun écrit, qui n'ait été préalablement examiné par le Ministre Général, ou par le Provincial et ses Définiteurs réunis en Chapitre, *Quicumque contrafecerit, tribus diebus tantum in pane et aqua jejunet et careat illo scripto.* S'agit-il de la vente d'un ouvrage composé par quelque religieux, l'autorisation du Ministre Général en est absolument requise. Par ailleurs, les Frères ne peuvent ni recevoir, ni retenir des livres sans la permission expresse du Ministre Provincial. *Et nulla Biblia emenda pretium 20 librarum turonensium excedat.*

Si un religieux vient à passer d'une province dans une autre, il pourra conserver les livres déjà laissés à son usage, mais après sa mort, ces livres devront retourner à sa province d'origine. Aussi, sera-t-il tenu d'en dresser la liste et de la remettre aux supérieurs de cette province.

Enfin, les visiteurs auront soin de se faire présenter tous les livres à l'usage des religieux, et s'ils jugent que certains ouvrages ne leur sont point nécessaires, ils les distribueront, de concert avec la définition, à ceux qui en seraient privés, et auxquels ils pourraient être vraiment utiles.

1. *Archiv,* VI, p. 109.

Digitized by Google

Deux décrets méritent d'être signalés, au Chapitre VIIe : *de correctionibus delinquentium.* Le premier interdit, sous peine d'excommunication, toute parole ou tout acte qui pourrait être considéré comme une tentative de schisme et de division au sein de l'Ordre. Quiconque s'en rendrait volontairement coupable, devrait être regardé « *tanquam excommunicatus et scismaticus ac destructor nostri ordinis, et quo usque satisfecerit a communione omnium separetur.* »

Le second défend au Ministre Général de porter un décret général sans l'assentiment du Chapitre et des Définiteurs généraux. Il oblige également les supérieurs à ne solliciter aucun privilège qui serait opposé à la règle, et à ne dispenser les Frères d'aucune prescription renfermée dans ces Constitutions, si ce n'est dans des cas particuliers et pour un motif vraiment plausible. Enfin, les Ministres Provinciaux sont invités à ne pas multiplier les ordonnances et les Constitutions provinciales « *propter oblivionis et transgressionis periculum evitandum.* »

Comme on le voit par les quelques extraits que nous venons de citer, ces Constitutions avaient principalement pour but d'enrayer le mouvement de relâchement, qui inquiétait si fort les *Zelanti*, et d'assurer plus efficacement l'observance exacte de la règle. Sans chercher à faire revivre, au sein de l'Ordre, les vertus héroïques des premiers jours, mais en s'appuyant plutôt sur les *Déclarations* des Souverains Pontifes et sur les nécessités nouvelles qu'avait créées le développement rapide de la famille franciscaine, elles s'efforcent de mettre en harmonie le véritable esprit de saint François avec les diverses exigences des temps nouveaux.

Telle est l'œuvre de saint Bonaventure. Par elle, la législation franciscaine revêtait un caractère de force et de durée qu'elle n'avait point connue jusque-là. Nul doute aussi que de si sages règlements eussent apaisé et pacifié les esprits, si une main plus ferme eût présidé à leur exécution. Mais nous verrons dans la suite que, malgré tous les efforts tentés par Bonaventure et ses successeurs, les abus choquants auxquels ces ordonnances prétendaient remédier, ne continuèrent pas moins de troubler, longtemps encore, l'Ordre de saint François.

La publication de ces Constitutions eut pour effet immédiat d'abroger toutes les lois précédentes. Nous lisons dans les *Diffi-*

Digitized by Google

nitiones facte in Capitulo Narbone predicto : « Revocat generalis minister omnia precepta et edicta precedentium generalium ministrorum, sive lata fuerint in litteris, sive in verbis. » Quant aux Constitutions anciennes, il fut ordonné de les détruire : « et istis publicatis, veteres deleantur » [1].

En outre, Bonaventure intima aux supérieurs locaux l'ordre de conserver soigneusement ces Constitutions générales et de ne les communiquer à aucune personne séculière. Le saint docteur en prescrivit la lecture, au moins une fois chaque mois, dans tous les couvents [2].

« Sous le Ministre Général saint Bonaventure, nous dit la Chronique des XXIV Généraux, le nombre des Provinces, déjà déterminé en présence du Pape Grégoire IX, fut augmenté de deux [3]. » Nous savons que c'est au Chapitre de Narbonne que Bonaventure prit cette initiative. Après la mort de saint François, Élie, son successeur, avait divisé l'Ordre en soixante-douze Provinces, en l'honneur des soixante-douze disciples [4]. Mais, au Chapitre de 1239, le Souverain Pontife Grégoire IX réduisit les Provinces au nombre de 32, et en raison de leur extension, il les divisa en Custodies. Saint Bonaventure se contenta de modifier la délimitation de ces Provinces et d'en créer deux nouvelles. A cet effet, il forma de l'ancienne Province de Lombardie, celles de Milan et de saint Antoine; et il ajouta à la Province de

1. Ehrle, *Archiv für Litteratur*, VI, p. 35. En 1331, au Chapitre de Perpignan, le Ministre Général Gérard Odonis entreprit le même travail de révision, et ouvrit ainsi la voie aux Constitutions publiées en 1337, au Chapitre de Cahors. Ces dernières furent rédigées sur l'ordre du Pape Benoît XII, par une commission composée de cardinaux, de prélats, de théologiens et de supérieurs de l'Ordre. Mais elles ne furent en vigueur que jusqu'à la mort du Souverain Pontife (1342). Le Chapitre de Marseille tenu l'année suivante, refusa d'accepter les changements que Benoît XII avait apportés aux Constitutions de saint Bonaventure, comme étant contraires à la pureté de la règle. En 1354, le Chapitre d'Assise en publia de nouvelles, appelées depuis *Constitutions d'Assise*, ou *Constitutiones Farineriæ*, du nom du Ministre Général. Martin V voulut y faire quelques modifications en 1430, mais l'Ordre refusa de les accepter. « Pour moi, ajoute Wadding, je ne puis approuver cette nouveauté et cette multitude de statuts que l'on veut faire chaque jour. Il semble qu'un Général ne se considère pas comme Supérieur, tant qu'il ne s'est pas montré législateur. Cela produit une telle confusion et une si grande inconstance dans le gouvernement, que l'on ignore aujourd'hui ce qu'il faudra observer demain. » *Ad ann.* 1260, n. XI. Cf. *Archiv.*, VI, p. 8 *et seq.*

2. C'est aussi dans ce même Chapitre qu'il fut statué, qu'avec l'agrément du Souverain Pontife, l'Ordre n'userait en aucune manière de la *Déclaration* de la règle faite par Innocent IV, et qu'on s'en tiendrait à celle de Grégoire IX, dans sa Constitution *Quo elongati* de 1230.

3. *Chron. XXIV General.*, p. 406.

4. *Chron. d'Ecclecston.*, p. 32.

Digitized by Google

Romagne celle qu'il désigna sous le nom de Province de Terre-Sainte [1].

Enfin, avant la dissolution du Chapitre, les vocaux supplièrent leur pieux Général d'écrire une nouvelle vie du Patriarche Séraphique. Bonaventure s'en défendit d'abord par humilité, mais les instances de ses Frères devinrent si pressantes, qu'il se vit contraint, en quelque sorte, d'accéder à leur demande. Il se rendit donc en Italie, afin d'y interroger les derniers survivants du saint, et d'y recueillir les matériaux de son histoire. C'est ainsi qu'au mois d'août de la même année, il assistait à la consécration de la nouvelle église du Mont-Alverne. A son retour, Bonaventure se livra, avec une piété toute filiale, au travail que la confiance de ses Frères lui avait imposé. C'est alors, nous disent plusieurs historiens, que saint Thomas d'Aquin, venant un jour le visiter, trouva son saint ami plongé dans la contemplation et la tête environnée d'une auréole de lumière. Ému de ce spectacle, il se retira, disant à son compagnon : « Laissons un saint travailler pour un saint [2] ! »

Au mois d'avril 1263, saint Bonaventure assistait, à Padoue, à la cérémonie de la translation des reliques de saint Antoine. Quelques mois après, il réunissait à Pise le Chapitre de la Pentecôte. « Là, nous dit Glassberger, quelques rubriques furent ajoutées au bréviaire » [3], et Wadding nous apprend, à son tour, que ce fut particulièrement en cette circonstance que notre saint donna des preuves de sa tendre dévotion envers la bienheureuse Vierge Marie [4]. Il y régla différentes pratiques touchant son office, et il établit dans l'Ordre la fête de la Conception de la Mère de Dieu et celle de la Visitation. Le saint prescrivit également de terminer les hymnes du temps de Noël par la strophe : *Gloria tibi, Domine, qui natus es de Virgine*, et il

1. Ces 34 Provinces comprenaient plus de 230 Custodies et environ 1400 couvents. Cf. Wadding, *ad ann.* 1260.

2. Saint Thomas ne se rendit à Rome que l'année même de l'élévation d'Urbain IV au souverain pontificat. (*Hist. eccles.*, lib. 22, c. 24, ap. Muratori, t. XI, *Rerum italic. script.* — Echard. t. I, p. 272.) Le fait raconté par Wadding concorde bien avec la présence de saint Thomas à Paris. Le grand annaliste ajoute que de son temps, on voyait encore la chambre où saint Thomas trouva son ami en extase. *Ad ann.* 1261.

3. *Annal. francisc.*, II, p. 77.

4. S. Bonaventure établit à Rome, en 1264, la première confrérie en l'honneur de Marie. Elle s'appela d'abord la société des *Raccomodanti della beatissima Vergine Maria*. Plus tard, elle prit le nom d'*Archiconfrérie du Gonfalon*. Cf. Cherubini, Bull. Gregor. XIII, n. XXXVIII. La Bulle est du 12 octobre 1576.

Digitized by Google

introduisit ce dernier verset dans le répons bref de Prime [1].

Immédiatement après la célébration de ce Chapitre, Bonaventure se rendit à Rome, dans le but d'obtenir du Souverain Pontife, un Cardinal Protecteur de l'Ordre. Depuis la mort d'Alexandre IV, en effet, l'Ordre en était privé. Tout d'abord, le Pape lui proposa son neveu ; mais, le saint Général se rappelant que le séraphique Patriarche avait recommandé lui-même ses enfants au Cardinal des Ursins, conjura le Pontife de vouloir bien le lui accorder, et il plaida sa cause avec tant de force, qu'Urbain IV consentit enfin à agréer sa demande.

Une épreuve inattendue vint bientôt effrayer notre saint. Le 5 février 1265, Clément IV était élevé au Souverain Pontificat. Un des premiers actes de son gouvernement fut de pourvoir au siège métropolitain d'York, demeuré vacant. Le nouveau Pontife jeta les yeux sur Bonaventure. Nul ne lui semblait plus propre à remplir une si importante fonction. A cette nouvelle, le saint craignant pour son humilité qui lui est si chère, quitte aussitôt la France. Il court se jeter aux pieds du Pape et le supplie d'accepter son refus. Clément IV résiste aux prières du saint ; une lutte s'engage, mais bientôt, vaincu par la modestie et l'éloquence de Bonaventure, le Souverain Pontife avoue qu'il ne sait ce qu'il doit admirer davantage, ou ses talents qui méritent tous les honneurs, ou son humilité qui les refuse. Tant il est vrai de dire que l'humilité fuit les grandeurs, avec le même empressement que l'ambition les recherche.

Toujours fidèle à sa mission, et voulant, par tous les moyens en son pouvoir, faire régner dans l'Ordre l'esprit de son séraphique Père, Bonaventure, à peine de retour à Paris, y convoqua un nouveau Chapitre (1266). Les délibérations de cette pieuse assemblée nous font connaître à quel point le saint Général portait l'amour de la règle et le zèle de la perfection religieuse. Attentif à ne point laisser s'introduire dans les communautés certains abus que la multiplicité toujours croissante des Frères aurait facilement entraînés, il s'applique à développer en eux l'esprit de piété et d'oraison, il excite l'émulation, il provoque des talents, il établit pour les jeunes clercs les *thèses publiques*, il

1. Wadding ajoute que saint Bonaventure, dans le même Chapitre, prescrivit l'office de sainte Anne et de sainte Marthe. Il voulut aussi que chaque semaine on célébrât la messe de saint François et il permit à tous les prêtres d'offrir le Saint-Sacrifice le jeudi de la Semaine-Sainte.

Digitized by Google

décrète plusieurs mesures qui ont pour objet de proscrire de l'Ordre tout ce qui est contraire à la pureté de la règle, il ranime, il ressuscite la ferveur [1]. Non content de manifester ainsi sa volonté, Bonaventure, de concert avec le Chapitre, adressa à tous les Supérieurs de l'Ordre une nouvelle lettre circulaire, où le docteur et le saint se révèlent dans tout leur éclat.

Cette lettre qui constitue un précieux document pour l'histoire franciscaine, et à laquelle les *Spirituels* firent plus d'une fois allusion, dans la suite, n'est, pour ainsi dire, que la reproduction de la première Circulaire du saint Général, et prouve manifestement combien vive était l'opposition qu'il rencontra, dans l'exécution de ses desseins. Six années seulement s'étaient écoulées depuis que le Chapitre de Narbonne avait donné aux Frères les *Constitutions générales* de l'Ordre. Aussi éloignées des exagérations imprudentes des *Spirituels* que des pratiques abusives des relâchés, elles étaient certainement de nature à concilier les deux partis, et à mettre un terme à la scission déplorable qui n'avait cessé de troubler l'Ordre, depuis son origine. Bonaventure comptait, sans doute, sur la sagesse de cette législation, pour réunir les esprits dans l'unité d'une même vie et d'une même discipline. Mais ses espérances furent cruellement déçues. Si les ardentes polémiques qui avaient précédé son arrivée au pouvoir semblaient un instant apaisées, grâce surtout au prestige qu'exerçait autour de lui l'ascendant de sa vertu, il n'en est pas moins vrai que les abus, dont il avait signalé les causes avec tant d'énergie, persistaient à fournir au parti de la réforme, de graves motifs de plaintes et de murmures. Aussi, trouve-t-il dans son cœur les accents les plus pathétiques et les

1. La chronique de Glassberger nous fait connaître quelques autres ordonnances de ce Chapitre : « Ibi fuit definitum quod in singulis conventibus Datarium (martyrologium) habeatur et ante « Pretiosa » secundùm ordinem legatur, quae « Pretiosa » immediatè post Primam legatur, etiamsi tunc missam contigerit celebrari. »

Item, in Vigilia Nativitatis Domini, cùm pronuntiatur in Datario : *Jesus Christus in Bethleem* &, et in passione Domini, dùm legitur « *Et inclinato capite, emisit spiritum* », et simile, omnes ad terram se prosternerent propter tanti beneficii memoriam et summam dignationem Domini Dei nostri Jesu Christi.

Item, in oratione *a cunctis*, a nomine gloriosæ Virginis usque « et in omnibus sanctis » inclinent se Fratres in festis, et in diebus ferialibus genuflectant.

Item, quòd in missa conventuali ad elevationem Domini duo cerei, ubi commodè haberi poterunt, accendantur.

Item, moneantur fratres, ut uniformiter se habeant in officio missæ secundum ordinationem et rubricam illam quæ incipit « *Indutus planeta sacerdos.* » *Analect. francisc.*, II, p. 78.

Digitized by Google

plus touchants, pour exciter le zèle des supérieurs et leur rappeler les principaux devoirs de leur charge : « O mon frère, s'écrie-t-il, de peur que le sang des âmes ne nous soit redemandé, non seulement des âmes confiées à notre sollicitude, mais de toutes celles qui s'avancent dans les voies du salut, au flambeau de notre Ordre, j'ai cru devoir, dans cette lettre, exciter le zèle de votre charité par un commandement plus efficace. Je vous adjure donc, par l'effusion du sang de Jésus-Christ, par les stigmates de la Passion, ces stigmates dont le corps sacré de notre Père a porté avec tant d'éclat l'empreinte indubitable, je vous adjure de vous armer, comme un fidèle et prudent serviteur du Christ, de toute la force de votre cœur, de déployer toute la vigilance de votre âme, de vous embraser de toute la ferveur de votre esprit pour l'extirpation de semblables pestes. Et d'abord, excitez efficacement les Frères soumis à votre autorité, à s'exercer avec ardeur à la sainte oraison. Poussez et forcez également les hommes atteints du mal et enclins à l'insolence à observer sans détour la règle qu'ils ont vouée ; n'ayez de considération pour personne ; arrachez et détruisez ; dissipez et dispersez. Enfermez les coupables ou chassez-les de l'assemblée sacrée de nos Frères, selon que la charité et la justice le demandent, de peur qu'une pitié cruelle, en épargnant un membre gâté, ne laisse à la corruption le temps d'envahir de ses poisons la partie saine du corps. »

Un langage aussi énergique ne laisse place à aucun doute : ni les exhortations du saint, ni les nouvelles Constitutions de l'Ordre n'étaient parvenues à faire disparaître les abus scandaleux, auxquels elles prétendaient remédier. Or, parmi ces abus, il en est deux que Bonaventure signale, dans cette lettre, avec une force singulière, et qui paraissent avoir préoccupé vivement l'esprit du pieux Général. C'est d'abord l'attitude insolente de certains Frères « qui, au mépris des recommandations du séraphique Patriarche dans son Testament, osent manquer de respect aux prélats de la sainte Église, sèment ainsi la discorde et le scandale, et attirent sur eux, non seulement l'indignation des évêques, mais aussi la colère de Dieu. » Non moins coupable est la conduite de ces religieux qui, poussés par la cupidité et méconnaissant les droits des pasteurs, « convoitent les testaments et les sépultures des séculiers. »

Assurément, c'étaient là des excès regrettables, et nous comprenons que Bonaventure qui n'avait rien tant à cœur que l'hon-

Digitized by Google

neur de l'Ordre, ait cherché, en cette occasion, à les réprimer. Mais si, appuyés sur les données de l'histoire, nous recherchons l'origine de ces désordres, nous devons constater qu'ils résultaient, par une suite logique, des nombreux privilèges accordés aux Ordres Mendiants par la bienveillance des Souverains Pontifes. Un rapide examen de ces privilèges, qui excitèrent si souvent les murmures des *Spirituels*, suffira, pensons-nous, pour en convaincre le lecteur.

L'apparition des nouveaux ordres religieux au XIIIe siècle devait nécessairement entraîner de sérieuses difficultés du côté du clergé séculier. Les Frères Prêcheurs et Mineurs en particulier, par leur institution même, si différente de ceux des anciens ordres, étaient essentiellement destinés à un contact continuel avec les fidèles, et ne pouvaient demeurer exclusivement dans la vie intérieure du cloître. Leurs églises étaient ouvertes au peuple ; ils prêchaient et entendaient les confessions.Cet état de choses utile, nécessaire même au bien général de l'Église, entraînait nécessairement aussi certains inconvénients particuliers. Il fit naître, dès le commencement, une compétition regrettable entre eux et le clergé séculier. Ce fut même l'une des causes qui empêchèrent le plein succès des premières missions franciscaines,en plusieurs pays catholiques, notamment en France. Plusieurs évêques refusèrent de les recevoir dans leurs diocèses [1]. D'autres leur défendirent de célébrer dans leurs oratoires [2]. Honorius III leur confirma, en 1224, ce pouvoir qu'ils avaient reçu, dès le commencement, et leur concéda l'usage de l'autel portatif, en réservant toutefois les droits ordinaires des curés [3]. Il leur avait même permis, en 1222, de célébrer chez eux les saints mystères, en temps d'interdit général, mais à voix basse et les portes closes [4]. Mais le bref du pape n'avait pas déterminé ce qu'il fallait entendre par ces droits paroissiaux, et de là les ecclésiastiques prirent occasion de molester les Frères. On trouva moyen d'éluder absolument tous les privilèges concédés. Pour cela, on les interpréta en ce sens que les Frères ne pouvaient célébrer dans leurs oratoires, que du consentement des Évêques, abbés et autres prélats, et on s'emporta même jusqu'à frapper d'excommunication ceux qui célébreraient

1. *Pro dilectis filiis*, d'Honorius III, 29 mai 1220.
2. *Quæ populares tumultus*, d'Honorius III, 3 déc. 1224.
3. *Omni parochiali jure, parochialibus reservato.*
4. 29 mars 1222.

Digitized by Google

sans cette autorisation et ceux qui assisteraient à ces messes [1]. Honorius III dut protester contre cette interprétation arbitraire qui détruisait absolument tout ce qu'il avait entendu concéder jusque-là [2]. Les brefs furent adressés spécialement à l'évêque de Paris, à l'archevêque de Reims, à l'évêque de Tournai, et probablement à bien d'autres prélats, avec obligation de publier le privilège concédé aux Frères-Mineurs.

L'opposition du clergé séculier ne fut cependant pas apaisée par là. Grégoire IX qui, n'étant encore que Cardinal-Protecteur de l'Ordre, avait pris résolument sa défense, et obtenu du Pape les brefs que nous venons de citer, crut devoir, comme chef de l'Église, amener la solution de ces difficultés. Après avoir renouvelé le privilège accordé aux Frères, de célébrer dans leurs propres oratoires [3], après leur avoir assuré le pouvoir d'inhumer librement leurs morts, dans leur propre cimetière [4], il jugea nécessaire d'expliquer plus clairement ce que le Saint-Siège entendait par ces droits légitimes des églises paroissiales, que le privilège des Frères ne pouvait atteindre ; et il déclara que les religieux ne pouvaient, en aucune manière, recevoir dans leurs églises les offrandes que les fidèles font d'ordinaire au clergé paroissial, dans les fonctions sacrées, ni percevoir la dîme et les prémices [5]. Malgré ces explications, les revendications intéressées ne tombèrent pas aussitôt. Il semble même que le clergé se soit armé du bref du Pape, pour s'arroger des droits qui n'y étaient certes pas contenus. Il obligea les Frères à recevoir, pour les clercs paroissiaux les offrandes des fidèles à la messe, et voulut prélever la dîme des fruits des couvents eux-mêmes.

Le Souverain Pontife fut obligé d'interdire, en détail, chacun des actes illégaux du clergé, et la Bulle *Nimis iniqua* [6], mieux que tout autre document historique, nous apprend à quels excès incroyables se portait cette opposition tracassière et mesquine. Les curés prétendaient administrer eux-mêmes aux religieux les sacrements de pénitence et d'eucharistie, les empêchaient de conserver les saintes espèces dans leurs églises, et les forçaient

1. Cf. *Non deberent*, 18 sept. 1225.

2. *Si res ita se habeat, nihil eis conferret indulgentia.* Cf. *In his quæ ad cultum et non deberent*, 1225.

3. 4 mai 1227.

4. *Ite vobis*, 26 juillet 1227.

5. *Nos attendentes*, 26 mai 1228.

6. 21 22-28 août 1231.

Digitized by Google

d'enterrer leurs morts à l'église paroissiale. Si un religieux demandait à être enterré ailleurs, ils exigeaient qu'on célébrât d'abord les obsèques dans l'église paroissiale, afin de ne pas perdre le bénéfice de l'offrande. Ils leur interdisaient de sonner leurs cloches, d'avoir des cimetières privés et de célébrer l'office, sinon en des temps qu'ils se réservaient de fixer eux-mêmes. Ils voulaient déterminer le nombre des prêtres, des clercs et des frères lais qui habiteraient le couvent, aussi bien que celui des lampes et des cierges qui brûleraient dans l'église, et s'approprier la cire qui restait des cierges offerts par les fidèles. Les jeunes religieux promus au sacerdoce se voyaient obligés de célébrer leur première messe dans l'église paroissiale, ou, s'ils célébraient ailleurs, ils étaient contraints de recueillir les offrandes des fidèles, au profit du curé de cette même paroisse. Les religieux devaient le faire aussi, à tous les offices solennels célébrés chez eux. De plus, les curés déclaraient que les ornements d'autel et les livres liturgiques donnés aux religieux par la piété des fidèles,appartenaient en justice à l'église paroissiale.

Ce n'était pas seulement le clergé inférieur qui se laissait aller à ces vexations et à ces querelles de pot-au-feu, les évêques renchérissaient encore. Ils obligeaient les religieux de venir à leurs Synodes, leur imposaient leurs statuts diocésains, les menaçaient de tenir eux-mêmes Chapitre dans leurs couvents, et exigeaient que les Supérieurs fissent en leurs mains le serment de fidélité. Sous les plus minimes prétextes, ils requéraient la présence des Frères à leurs processions, frappaient d'excommunication les bienfaiteurs des couvents et menaçaient les Frères de la même peine, s'ils ne se soumettaient à leur juridiction. Non contents de leur refuser l'autorisation de fonder des couvents dans leur diocèse, ils s'arrogeaient le droit de les expulser, à leur gré, des couvents déjà fondés. Ils prélevaient la dîme des revenus du jardin, et des habitations du couvent, et enfin pour terminer cette longue liste de leurs empiètements, ils s'attribuaient le droit de nommer eux-mêmes leurs supérieurs.

On conçoit qu'un Ordre religieux ainsi livré à la merci du clergé séculier, est menacé d'une ruine totale. Ces abus d'autorité existaient un peu partout: en France,en Italie et en Allemagne aussi bien qu'en Angleterre.Ecclecston nous raconte que Roger Niger, évêque de Londres, bien qu'il fût l'ami sincère des Frères-Mineurs, voulait exiger le serment d'obéissance de Fr. Salomon, gardien

Digitized by Google

du couvent de cette ville. Celui-ci, intimement lié avec l'Évêque, refusa de se prêter à cette exigence. Et si l'on en croit Ecclecston, cette circonstance aurait influé sur l'esprit de Grégoire IX, et l'aurait décidé à publier la Bulle *Nimis iniqua*, à la requête de Fr. Agnello, ministre provincial d'Angleterre. On se tromperait pourtant si l'on croyait que la bulle de Grégoire IX ôta toutes les causes de malentendu entre le clergé séculier et les religieux. Les Papes durent renouveler plusieurs fois cette Bulle et défendre encore les Frères contre les attaques presque incessantes du clergé.

Nous ne dirons qu'un mot du *droit de sépulture* qui fut, en Allemagne surtout, la source de nombreuses querelles entre les ordres mendiants et le clergé séculier. « L'influence des religieux sur le peuple était alors si puissante, écrit le P. Schlager, qu'il désertait les églises paroissiales, n'assistait aux offices et ne recevait les sacrements que dans les églises des Frères-Mineurs. En outre, ces fervents chrétiens du moyen âge voulaient être inhumés là où ils avaient si ardemment prié. C'était pour eux une grande consolation de pouvoir reposer à l'ombre de ces cloîtres, ou dans ces églises, toujours retentissants du chant de la prière, et où l'on conservait avec soin tant de précieuses reliques... Aussi, les bienfaiteurs de l'Ordre et les personnages les plus remarquables réclamaient-ils la faveur d'être enterrés chez les Frères-Mineurs et dans l'habit de saint François [1]. »

Comme on le sait, ce fut le Pape Grégoire IX qui, le premier, accorda aux Frères le pouvoir d'entendre les confessions, et par un bref de 1237 défendit aux Évêques d'empêcher les fidèles de recourir au ministère des religieux [2]. Ce pouvoir leur fut confirmé plusieurs fois dans la suite, notamment par Innocent IV, dans son bref du 11 janvier 1249, pour la province de Cologne [3]. Quant au *droit de sépulture*, il leur fut concédé par Grégoire IX, en 1227, et en 1250 Innocent IV l'étendit aux domestiques séculiers du couvent [4], puis aux fidèles. De son côté, Innocent IV, en 1256, renouvela pour les fidèles la faveur de se faire enterrer dans les églises conventuelles [5].

1. P. Schlager, *Beiträge zur Geschichte der kölnischen Franziskaner-Ordensprovinz im Mittelalter*. Köln, 1904, p. 261.
2. *Bullar. francisc.*, I, p. 214.
3. P. Schlager, *op. cit.*, p. 261.
4. *Bullar. francisc.*, I, 31, 536.
5. *Bullar. francisc.*, II, p. 132.

Digitized by Google

Tout ce que nous venons de dire sur les privilèges accordés aux Frères-Mineurs par la bienveillance des Souverains Pontifes, jette une vive lumière sur les excès dont se plaint si amèrement saint Bonaventure, dans sa lettre aux Supérieurs de l'Ordre. Comment s'étonner après cela que les griefs trop fondés des religieux aient bientôt dégénéré en reproches acerbes, en discours violents et injurieux, à l'adresse d'un clergé ombrageux et si jaloux de son autorité? La vivacité de la lutte devait fatalement entraîner certains esprits dans les excès ordinaires des polémiques violentes, et leur faire oublier le respect que commandaient le caractère et la dignité des prélats [1]. De là, cette attitude fière et superbe dont parlera plus tard, en ces termes, l'auteur du *De Planctu Ecclesiæ:* « *Ego autem citiùs darem alapam sæculari, quàm modicum verbum injuriosum dicerem aliquibus fratribus minoribus, tanta hodie eorum est impatientia et superbia; faciunt eos contemnere prælatos ecclesiarum, et occasione privilegiorum magis sunt insolentes et magis delinquunt* [2]. »

D'autre part, la question des testaments et le droit des sépultures avaient provoqué de tels désordres, que le pape dut intervenir, en personne, et obligea le Ministre Général à sévir fortement contre les coupables. Déjà cependant, dans sa Circulaire du 27 avril 1257, Bonaventure avait attiré l'attention des Supérieurs sur les conséquences de pareils abus, et leur avait enjoint de faire observer plus fidèlement les règles que ses prédécesseurs avaient tracées en cette matière. Mais la mollesse des Supérieurs, sans doute aussi une certaine recherche des commodités et du bien-être, avaient rendu inutiles les sages exhortations du pieux Général. Cette fois, Bonaventure fait entendre un langage encore plus ferme. Il veut à tout prix que les religieux vivent en paix avec le clergé séculier, et qu'ils ne donnent plus occasion, par leurs misérables intrigues autour des testaments et des sépultures, à ces conflits scandaleux dont les fidèles ont été trop souvent les témoins : « *mandes fratribus universis*, écrit-il, *ut pacem clericorum omnium tam in testamentis quàm sepulturis, quantùm in eis est, sic studeant observare, ut nullam contra nos occasionem justæ*

1. « Perterreo quorundam procacium audaciam, qua contra Patris nostri doctrinam, coram laicis prædicando in Ecclesiæ prælatos, ipsorum acta suggilando, consurgunt, non nisi scandala, jurgia et odia seminant... » *Epist. II.* S. Bonav. opera omnia. Quaracchi, VII, p. 470.

2. *De Planctu Ecclesiæ.*, p. 167.

Digitized by Google

querelæ : simulque sæculo e contra clarescat, quod non commoda rerum sed lucra quærimus animarum [1]. »

C'est enfin au même Chapitre Général de Paris qu'appartient le fameux décret qui ordonnait de détruire toutes les légendes de S. François, autres que celles de S. Bonaventure. Cette mesure qui nous paraît d'abord surprenante de la part de Bonaventure, n'offre pourtant rien que de naturel, si l'on considère le caractère de son auteur et le but qu'il s'efforça toujours d'atteindre. Les derniers biographes de notre saint refusent d'admettre, il est vrai, qu'il se soit fait le *destructor litteraturæ franciscanæ circa vitam S. Francisci.* Mais, ils n'en fournissent aucune preuve et se contentent d'affirmer que le saint Docteur était incapable d'imposer à ses Frères une œuvre qu'il avait lui-même composée. Ce n'est pas Bonaventure, disent-ils, c'est le chapitre Général qui prit cette mesure, en vue d'assurer la paix au sein de l'Ordre. Pourtant, le témoignage d'Ange Clareno est formel [2], et il s'accorde trop bien avec le texte cité par Rainaldi [3], pour que nous soyons autorisés à le rejeter. Qu'une pareille décision ne doive pas être attribuée à la seule initiative de S. Bonaventure, c'est ce que nous admettons sans peine ; mais nous ne voyons nulle part qu'il ait opposé la moindre résistance à l'adoption de cette mesure, et ce fut certainement par son ordre, *ipso jubente*, que le décret en question fut joint aux autres actes du même Chapitre. Sa part de responsabilité est donc complète, et sans lui prêter, en aucune façon, cet esprit de despotisme dont on s'applique à le disculper, il est permis, croyons-nous, de reconnaître encore ici l'application de ces principes de modération et de concorde, dont il avait fait la règle de son gouvernement. C'est bien dans un but de pacification que le Chapitre Général de Paris, de concert avec le Ministre Général, imposa à tous les religieux de l'Ordre, et à l'exclusion de toute autre, la légende de saint François que venait de composer le docteur séraphique. Désormais, il ne serait plus permis aux zéla-

1. Epist. II, *op. cit.* p., 471.

2. Communicaverat enim sanctus Franciscus plurima sociis suis et fratribus antiquis, quæ oblivioni tradita sunt, tum quia quæ scripta erant in legenda prima, nova edita a fratre Bonaventura delata et destructa sunt, ipso jubente... » *Archiv. für Litteratur*... II, p. 265.

3. « Item præcipit generale capitulum per obedientiam, quod omnes legendæ de beato Francisco olim factæ deleantur, et, ubi inveniri poterunt extra ordinem, ipsos Fratres studeant amovere ; cum illa legenda quæ facta est per generalem sit compilata, prout ipse habuit ab ore illorum qui cum beato Francisco quasi semper fuerunt et cuncta certitudinaliter sciverunt, et probata ibi sint posita diligenter ». *Ibid.*, VI., p. 39.

Digitized by Google

teurs de l'observance franciscaine d'invoquer, en leur faveur, les anciennes biographies du séraphique Patriarche, dont certains passages étaient la condamnation trop évidente du parti de la *Communauté*. C'est bien aussi ce que semble insinuer Ange de Clareno, quand il écrit, en parlant de ces anciennes légendes : *contemptui sunt habita, eo quod adversari viderenter cursui communi et conversationi communi et affectui hominum modernorum* [1]. Pourtant, toutes ces légendes qui avaient fait longtemps les délices des fervents religieux, ne devinrent pas la proie des flammes. Un certain nombre d'exemplaires échappèrent au bûcher auquel les avait voués le décret de 1266, et quelques années après ce Chapitre, un autre Général, Fr. Études, faisait lire à Avignon, au réfectoire, la première vie de Thomas de Celano *ad demostrare che quella era vera et autentica* [2].

Pour avoir une idée du zèle que déploya saint Bonaventure dans le gouvernement de l'Ordre, il faudrait le montrer parcourant la France, l'Italie, l'Espagne, laissant partout la bonne odeur de ses vertus, encourageant la faiblesse des uns, fortifiant la ferveur et le zèle des autres, distribuant à tous les marques de l'affection et de la tendresse la plus paternelle. Au Chapitre Général tenu à Assise, à la Pentecôte de 1269, il excite de nouveau, dans ses Frères la dévotion envers la bienheureuse Vierge Marie. Il ordonne que tous les soirs, au son de la cloche, on honore sa divine Maternité par la pieuse pratique de l'*Angelus* qui se répandit bientôt dans l'Église entière. Il veut encore que tous les samedis, une messe solennelle soit chantée en l'honneur de la Très Sainte Vierge [3]. C'est ainsi que grâce à la prodigieuse activité de son zèle et à son éminente charité pour ses Frères, il parvint à conserver à la famille franciscaine, malgré les difficultés intérieures dont nous venons de parler, l'éclatant prestige dont elle avait toujours joui.

1. *Archiv*... II, p. 265.

2. Sabatier, *Specul. perfect.*, p. CLIX. Le P. van Ortroy (*Anal. Bolland.*, XVIII, p. 174-176) pense que le Chapitre de 1266 ne songea qu'à introduire de l'uniformité dans l'office de saint François, en adoptant un seul et même texte, à l'exclusion des autres. Ainsi s'évanouit, ajoute-t-il, ce qui pourrait paraître excessif dans le décret de 1266 Cette conjecture ne manque pas de vraisemblance, et les raisons que le savant bollandiste apporte à l'appui de sa thèse ne sont certainement pas sans valeur. Cf. aussi le P. Édouard d'Alençon, *S. Francisci Assisiensis vita, miracula.. auctore Thoma de Celano.* 1906, p. XLI-XLVI.

3. Glassberger, *Chron.*, p. 81. La même chronique rapporte de nombreux décrets liturgiques portés par le même chapitre.

Digitized by Google

Aussi, n'est-on par surpris de le voir appelé par les cardinaux du Conclave à être l'arbitre de leurs élections. Clément IV était mort à Viterbe au mois de novembre 1268. Des dissentiments regrettables partagaient alors le Sacré-Collège et prolongeaient indéfiniment le veuvage de l'Église [1]. Philippe III, roi de France, et Charles I roi de Sicile, s'étaient rendus eux-mêmes à Viterbe, dans le but d'apaiser les discordes et de hâter l'élection du nouveau Pontife. Mais toutes leurs tentatives n'eurent aucun succès. C'est alors que fatigués d'un si long retard, les cardinaux consentent enfin à recourir aux lumières de saint Bonaventure. Son choix doit décider tous les suffrages. On attend qu'il prononce et on est disposé à saluer, dans celui qu'il désignera, le successeur de Clément IV sur le trône pontifical. Theald Visconti, archidiacre de Liége, est celui que le ciel désigne par la bouche de notre saint, et le Sacré-Collège s'empresse de le proclamer Souverain Pontife, sous le nom de Grégoire X.

Après avoir assisté au couronnement du nouveau Pape, Bonaventure convoqua à Pise un Chapitre Général. A l'issue de cette assemblée, il ordonna qu'en vertu d'un indult spécial, accordé par le Souverain Pontife, on célébrât dans tout l'Ordre, le lendemain de la fête de saint Barthélemy, celle de saint Louis, roi de France, bien qu'il ne fût pas encore canonisé. Il voulut, en outre, que dans tous les couvents, on récitât l'office des morts et on chantât une messe solennelle pour les parents défunts des religieux.

Bonaventure était de retour à Paris dans l'année 1273, comme l'atteste une lettre qu'il adressait à l'abbé de Sainte-Marie en Bourgogne, en date du 20 avril de la même année. Le 3 juin suivant, il était créé cardinal-évêque d'Albano. Cette fois, il lui fut impossible de décliner cet honneur. Le bref de son élection lui enjoignait de ne mettre aucune opposition au choix qui venait d'être fait. Et le Pape ajoutait : *Præcipimus quoque, ut ad præsentiam nostram absque tarditate aliqua morosæ cunctationis accedas, una nobiscum divinis obsequiis, et universalis Ecclesiæ servitiis vacaturus*, & [2].

Le saint se mit donc de nouveau en marche vers l'Italie. Il se trouvait au couvent de Mugello, près Florence, lorsque deux envoyés du Pape vinrent lui présenter le chapeau cardinalice. Mais quel ne fut pas leur étonnement, lorsqu'ils aperçurent, lavant la

1. Cf. Salimbene, *Chron.*, p. 259. — Glassberger, *Chron.*, p. 81.
2. Wadd. *ad ann.* 1273.

Digitized by Google

vaisselle de ses Frères, celui qu'ils venaient décorer de la pourpre romaine ! Édifiés d'un si bel exemple, ils déposent, à la demande de Bonaventure, le chapeau qui lui est destiné, sur l'un des arbres voisins de la cuisine, tandis que lui, indifférent à cet honneur, achève l'emploi qu'il a commencé. Puis, les accueillant avec tout le respect qui leur est dû, il se rend avec eux près du Souverain Pontife [1].

Cependant Grégoire X venait de convoquer un Concile Général à Lyon. Trois grandes questions devaient être soumises aux délibérations de cette auguste assemblée : la croisade contre les Turcs, l'union des Grecs et des Latins, la réforme de la discipline ecclésiastique. Le Pape fondait sur notre saint les plus grandes espérances. En même temps qu'il ordonnait à Thomas d'Aquin de se rendre au Concile et d'y apporter le traité qu'il avait composé contre les erreurs des Grecs, il priait Bonaventure de s'armer pour la cause de la religion, et de se préparer, lui aussi, à assurer le triomphe de la sainte Église. Ils partirent de Florence au mois de septembre 1273, et ils arrivèrent à Lyon au mois de novembre suivant.

Nous n'avons pas à raconter ici l'histoire de ce célèbre Concile. Là, se trouvaient réunis les évêques d'Occident, les patriarches de Constantinople et d'Antioche, ainsi que les députés de l'empereur Michel Paléologue. Saint Bonaventure fut l'âme de ce Concile. Le Souverain Pontife lui avait confié la présidence des réunions particulières. Assisté des FF. Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, et Paul, évêque de Tripoli, deux Frères-Mineurs, il ordonnait toute chose avec un zèle et une intelligence qui faisaient l'admiration de tous.

Toutefois, Bonaventure ne négligeait pas pour cela les intérêts de son Ordre. Jusqu'ici, il lui avait consacré tout ce que Dieu avait mis en son âme de lumière et de force. Il n'avait rien épargné pour le faire resplendir avec éclat et y perpétuer l'esprit et les vertus séraphiques. Mais, effrayé à la vue des immenses travaux auxquels son humilité même ne pouvait le soustraire, il pensa qu'il devenait impossible de donner à ses Frères tous les soins et toute la sollicitude qu'il leur devait. C'est pourquoi, profitant de son long séjour à Lyon, il y convoqua un dernier Chapitre, dans le but de se donner un successeur. Le 20 mai 1274, le Fr. Jérôme d'Ascoli était élu Ministre Général.

Le 18 mai eut lieu la deuxième session solennelle du Concile,

1. Wadd. *Ibid.*

Digitized by Google

où furent publiées plusieurs Constitutions touchant la foi. On attendait la troisième, lorsque arrivèrent des lettres de Jérôme et Bonagratia, deux des quatre Frères-Mineurs que le Pape avait envoyés à Constantinople en 1272. Ils annonçaient que des ambassadeurs grecs étaient en route pour le Concile. A cette nouvelle qui remplit de joie l'âme du Pontife, Grégoire X réunit tous les prélats dans l'Église de Saint-Jean, et Bonaventure y prononça son fameux discours sur le texte de Baruch : *Exurge, Jerusalem, circumspice ad Orientem.* Puis, on donna lecture de ces lettres.

La troisième session fut tenue le 7 juin, et, le jour même de saint Jean-Baptiste, arrivèrent enfin les envoyés de Michel Paléologue. Le Pape les admit tout d'abord au baiser de paix, après quoi ils lui présentèrent les lettres de l'empereur, scellées en or, et celles des prélats ; puis, ils déclarèrent qu'ils étaient venus rendre obéissance à l'Église romaine et confesser la foi qu'elle enseigne.

Cinq jours après, Grégoire X célébra solennellement la messe, et saint Bonaventure y fit entendre un discours vraiment digne de cette magnifique assemblée. Le Symbole fut d'abord chanté en latin. Ensuite, le même Symbole fut chanté par les Grecs, accompagnés du Fr. Guillaume de Morbecca, dominicain, et du Fr. Jean de Constantinople, religieux de saint François. Enfin, tous répétèrent par trois fois l'article relatif au Saint-Esprit, *qui procède du Père et du Fils.*

On devine aisément la joie qui devait inonder le cœur de Bonaventure. Ses plus chères espérances étaient réalisées. Ce schisme qui avait coûté tant de larmes à l'Église, et qui avait fait éclater si magnifiquement le zèle et l'infatigable dévouement des Frères-Mineurs, ce schisme était heureusement terminé. Notre saint avait contribué, dans une large mesure, à ce succès depuis si longtemps désiré. Aussi lui prodiguait-on les marques de la plus haute estime et de la plus profonde vénération. Mais hélas ! l'Église ne devait plus conserver longtemps ce dévoué serviteur. Les forces de Bonaventure déclinaient chaque jour davantage, et bientôt un cri lugubre retentit dans l'assemblée des Pères : « *Cecidit columna Christianitatis :* la colonne de la chrétienté est tombée ! » Cette voix qui tout à l'heure remportait de si éclatants triomphes, est muette à tout jamais. Bonaventure n'est plus. Il est allé recevoir au ciel la récompense de ses glorieux travaux. — C'était le 15 juillet 1274.

(A suivre.) Fr. RENÉ de Nantes, O. M. C.

Digitized by Google

ENCORE LA QUESTION
DU NOMBRE DES ÉLUS.
SIMPLES NOTES[1].

V

SI L'HONNEUR DE DIEU ET DU CHRIST REQUIERT VRAIMENT QUE LES ÉLUS SURPASSENT EN NOMBRE LES RÉPROUVÉS.

A ce raisonnement conjectural, de convenance, on reproche d'abord son origine. Il aurait été fâcheusement préconisé par deux écrivains que l'Église a condamnés. Le P. Gravina l'empruntait en effet au dialogue intitulé *De Amplitudine beati regni Dei* — « de l'Étendue du bienheureux royaume de Dieu, » œuvre d'un calviniste, et réprouvé à cause de son auteur et des erreurs dont il est rempli[2].

Le grief ne manque pas d'une certaine apparence spécieuse. Mais évitons d'en exagérer la portée ; car enfin de ce qu'un livre est condamné, s'ensuit-il que tout son contenu soit hétérodoxe et condamnable ? A ce compte, les partisans du « petit nombre des élus » ne pourraient légitimement alléguer aucune des autorités, aucun des raisonnements employés dans *La Science du salut*,

1. Voir le numéro des *Études Franciscaines*, avril 1906.

2. Cf. P. GODTS, *Op. cit.*, p. 31 et p. 357-61. — « Cœlius Secundus Curio a fait un petit livre, *de amplitudine Regni cœlestis*, qui a été réimprimé il n'y a pas longtemps ; mais il s'en faut beaucoup qu'il ait compris l'étendue du royaume des cieux. » (LEIBNITZ, cité par EMERY, *Pensées de Leibnitz*, t. I, p. 99, éd. de Bruxelles, 1838.) — Voir l'*Index* des livres prohibés, au mot *Curio ;* it. ELLIES DUPIN, *Table des Auteurs du XVIe et XVIIe siècle*, col. 872 (à l'*Index* lui aussi.)

Digitized by Google

d'Amelincourt, dans les *Réflexions morales* de Quesnel, et dans tels et tels écrits jansénistes censurés par l'Église. Une pareille conséquence est inadmissible, sans doute.

Il importe donc peu que l'argument en question se rencontre, ou non, dans quelque production mauvaise [1], pourvu qu'en lui-même il soit bon.

Mais précisément, réplique-t-on, l'argument pèche par sa nature, non moins que par son origine ; il est sophistique et faux ; l'abbé Bergier lui-même le trouve « absurde à tous égards » : n'est-il pas en effet « monstrueux de mettre l'honneur de Dieu dans la dépendance de la volonté perverse de sa créature [2] ? »

Voilà qui semble bien catégorique ; on ne peut toutefois l'admettre sans aucunes réserves.

Il est vrai que Bergier, répondant à certaine captieuse *remarque* de Bayle, déclare « absurde à tous égards » le prétendu triomphe de Satan sur Jésus-Christ, tiré du grand nombre des réprouvés [3]. Cela ne l'empêche point d'écrire ailleurs : « Dieu ne voulait pas donner aux nations infidèles un sujet de révoquer en doute sa puissance et sa bonté ; *donnera-t-il lieu à l'ennemi du salut de triompher de la perte des âmes rachetées par le sang de Jésus-Christ ?* » Et ailleurs : « *La victoire de Jésus-Christ n'a sans doute pas été assez imparfaite pour que l'ennemi du salut puisse encore s'applaudir* de celle qu'il a remportée sur le genre humain dans la personne d'Adam [4]. » Sauf illusion, le raisonnement de Bergier,

1. Ce n'est assurément point là que Frère Joseph de Saint-Benoît l'est allé chercher.

2. A propos de Mgr Bougaud : « Je ne relèverai qu'en passant l'affirmation exagérée du grand nombre des élus, dépassant partout le nombre des réprouvés, non seulement parmi les baptisés, mais dans toutes les créations et tous les états. J'insiste seulement sur cette idée théologiquement fausse, à savoir que l'honneur de Dieu l'exige : autrement il serait un artiste ayant manqué son coup, un général ayant perdu la bataille ; or il est monstrueux de mettre l'honneur de Dieu dans la dépendance de la volonté perverse de sa créature. » (*Mgr Bougaud, apologiste et historien*, par M. C. P., § I, p. 5 et 6. Paris-Poitiers, Oudin, 1889). — Voir le P. GODTS, *endroits cités*, et le P. COPPIN, aussi rédemptoriste, *Considérat. sur l'écrit du R. P. Castelein*, ch. IV, p. 104-7, à citer encore ailleurs.

3. A confronter : PIERRE BAYLE, *Dict. histor. et critiq.* (à l'*Index*), art. *Xénophanes*, note E, à la fin ; — MGR DE PRESSY, *IIe Instr. pastor. sur l'Incarnation*, § XII, obj. 4e. *Œuvres*, éd. Migne, t. I, col. 435-8 ; — BERGIER, *Traité de la vraie Religion*, part. III, ch. 11, art. II, § 8 ; it. *Dict. de Théologie*, art. *Élu*. — Mgr de Pressy reproduit, presque en entier, le passage de Bayle (col. 435-6) ; ensuite il le réfute, s'appuyant sur les *Mémoires de Trévoux* (juin 1755, p. 1513), à peu près comme le fera Bergier dix ans plus tard : son *Instr. pastor.* est en effet datée du 1er janv. 1774, et le *Traité de la vraie Religion*, publié en 1780, ne présente que dès l'édition suivante, en 1784, le chap. 11 de la part. III.

4. BERGIER, *Tableau de la Miséricorde div., tiré de l'Écrit. sainte* (ouvr. posth.), ch. V, p. 79, 85, 89 ; et ch. IV, p. 61. Besançon, 1821.

Digitized by Google

dans ces passages et autres analogues, ressemble fort à celui dont il est ici question ; l'éminent apologiste ne le jugeait donc point toujours « absurde à tous égards [1] ».

On dirait vraiment qu'il y a là quelque malentendu. Sans nul doute il serait « monstrueux de mettre l'honneur de Dieu dans la dépendance de la *volonté perverse* de sa créature. » Mais enfin, la *perversité* est-elle donc la disposition générale chez les créatures? Ne sont-elles pas aussi, et surtout, sujettes à l'*ignorance* et à la *faiblesse?* Dès lors n'appartient-il pas à l'infinie Puissance, à l'infinie Sagesse, à l'infinie Bonté d'avoir raison de ces infirmités voisines du néant? Le Sacré-Cœur de Jésus ne renferme-t-il pas plus de richesses et de miséricordes que les autres cœurs ne recèlent de pauvretés et de misères?... Quand « ses disciples, très étonnés, se demandaient entre eux : Qui peut donc être sauvé? *Jésus les regardant*, écrit l'évangéliste, leur dit : *Aux hommes cela est impossible, mais non pas à Dieu ;* car à Dieu tout est possible [2] ». Ces termes, *Jésus les regardant*, n'ont certainement point été mis là comme par hasard [3], et ce « regard » de Jésus, Verbe-Incarné, *souligne* divinement, si l'on ose dire ainsi, les réconfortantes paroles que ses lèvres prononcent.

Toutefois les arguments de ce genre étant plutôt subjectifs, et relatifs au point de vue toujours borné d'un chacun, se trouvent par le fait sujets à caution et médiocrement efficaces, par-dessus

1. « Bayle ne suit pas la même marche que Spinosa. Il ne bâtit point de système irréligieux ; il ne donna point de corps de doctrine. Bornant ses soins à miner et à détruire, il est occupé sans cesse à entasser les objections, les doutes, les difficultés, à rendre problématiques les vérités les plus incontestables, à obscurcir les principes les plus clairs. On dirait qu'il prend plaisir à environner de nuages toutes les questions qu'il traite. Il mêle les sophismes et les preuves, les paradoxes et les raisonnements, le vrai et le faux... » (PICOT, *Mémoires*, etc., t. I, p. 13, et p. 160, 355, 435. Paris, Le Clere, 1853.) — Voilà qui expliquerait comment Bergier a pu, sur le même sujet, se servir d'expressions qui paraissent notablement divergentes.

2. « ...Auditis autem his, discipuli mirabantur valde, dicentes : Quis ergo poterit salvus esse? *Aspiciens autem Jésus*, dixit illis : Apud homines hoc impossibile est ; apud Deum autem omnia possibilia sunt » (MATTH., XIX, 25, 26). — « Qui magis admirabantur, dicentes ad semetipsos : Et quis potest salvus fieri? *Et intuens illos Jesus*, ait : Apud homines impossibile est, sed non apud Deum ; omnia enim possibilia sunt apud Deum. » (MARC, X, 26, 27).

3. « Dicere verbum aliquod in Scriptura redundare, est grave nefas. Quod si nihil redundat, nihil est inane, nihil supervacuum. » (S. GREG. NYSS., *In illud*, « Faciamus hominem, » orat. I, post med.). — « Nihil inest divinis Litteris temere et absque causa positum ; et etiam verbum quod fortuitum videri posset, magnum thesaurum in se latentem continet. » (S. JO. CHRYSOST., *In Genes*, homil. X, n. 3). — « Neque enim vel syllaba, vel apiculus est in sacris Litteris in cujus profundo non sit grandis quispiam thesaurus. » (ID., *ibid.*, homil. XXI, n. 1). — Ita S. Hieronymus, Cassiodorus, et alii.

Digitized by Google

tout lorsqu'il s'agit des perfections et des œuvres divines [1]. Puisque dans le cas présent les hommes ne peuvent s'entendre, et que les vraies raisons de convenance, en réalité, sont celles que Dieu lui-même juge telles, il faudrait, s'il était possible, connaître sa pensée.

Or, le Saint-Esprit fait dire à Salomon, au Livre des Proverbes : *Dans la multitude du peuple est la gloire d'un roi, et dans le petit nombre des sujets l'ignominie d'un prince* [2]. Apparemment le Roi des rois, Seigneur des seigneurs [3], ne fait point exception à cette maxime d'une application générale ; et Lessius, théologien pénétrant, n'hésite pas à la lui approprier [4]. Aussi le prophète Daniel, vit-il, entourant le trône de Dieu, *des milliers de milliers qui le servaient, et des milliers de centaines de milliers qui assistaient devant lui.* Plus tard, l'apôtre saint Jean eut une vision semblable, qu'il rapporte ainsi dans son Apocalypse : *Je regardai encore et j'entendis autour du trône, et des animaux, et des vieillards, la voix de beaucoup d'anges : leur nombre était des milliers de milliers* [5]. Et plus loin, ayant d'abord donné le mystérieux chiffre de ceux qui avaient été marqués du sceau, *cent quarante quatre mille de toutes les tribus des enfants d'Israël*, le même apôtre ajoute : *Après*

1. « Nec sufficit quasdam afferre congruentias, quia divina voluntas, utpote liberrima, illis congruentiis non astringitur. Etenim, ut bene advertit Contensonus, quando theologi afferunt congruentias divinorum operum, non tam sunt accipiendæ ut convenientiæ operis faciendi quam operis facti ; quia etsi opus illud factum non esset, ejus negationis non deessent convenientiæ. Prima ergo convenientia operis alicujus faciendi est executio divinæ voluntatis, quam impleri summe decet, et cui, si oppositum decrevisset, rationes non defuissent. » (BILLUART, *De Incarnat.*, diss. III, art. 3, in fine.) — Ainsi, durant la controverse touchant l'*Immaculée-Conception*, les défenseurs du privilège alléguaient que l'honneur du Christ et de sa Mère exigeait qu'elle eût toujours été sans tache ; les opposants soutenaient que cette exemption n'importait nullement à l'honneur de Marie, et que l'honneur bien compris du Christ-Rédempteur exigeait au contraire qu'il eût, par l'effusion de son sang, purifié sa Mère, comme les autres, de la souillure originelle. Pour trancher la question, il a fallu d'autres raisons et d'autres autorités.

2. « In multitudine populi dignitas regis, et in paucitate plebis ignominia principis. » (PROV., XIV, 28). — Estimerait-on florissant et bien gouverné un État où les trois quarts, voire seulement le quart des citoyens seraient au bagne, l'eussent-ils mérité

3. « Rex regum, et Dominus dominantium. » (I TIM., VI, 15 ; APOC. XVII, 14; XIX, 16).

4. « Sicut gloria Principis sæcularis dicitur consistere potissimum in splendore et multitudine aulicorum ; ita externa gloria Dei objectiva consistit potissimum in splendore et multitudine aulicorum cœlestium, secundario in aliis rebus creatis. » (LESSIUS, *De Perfectionib. Moribusq. divinis*, lib. XIV *(de ult. fine)*, cap. I, n. 7, et passim).

5. « Aspiciebam donec throni positi sunt, et Antiquus dierum sedit... Fluvius igneus rapidusque egrediebatur a facie ejus. Millia millium ministrabant ei, et decies millies centena millia assistebant ei. » (DAN., VII, 9, 10). — « Et vidi, et audivi vocem angelorum multorum in circuitu throni, et animalium, et senorium; et erat numerus eorum millia millium. » (APOC., V, 11).

Digitized by Google

cela je vis une grande multitude que nul ne pouvait compter, de toutes les nations, de toutes les tribus, de tous les peuples et de toutes les langues, qui étaient debout devant le trône et en présence de l'Agneau, revêtus de robes blanches, et des palmes étaient entre leurs mains [1]. — Où voyons-nous, dans la Révélation authentique, des témoignages analogues concernant la population de l'enfer ?

Ailleurs le Christ est présenté comme *victorieux des forts armés, dont il distribue les dépouilles, et auxquels il enlève de très nombreux captifs* [2].

D'après ces autorités, qui ne sont pas les seules, Dieu semble bien n'être point aussi indifférent qu'on le donne parfois à entendre, touchant le nombre de ses élus, vivants trophées *du Verbe Incarné, Chef de toute l'Église et Sauveur de son corps* [3]. Il a très certainement ses raisons, et nous pouvons sans doute aussi penser, avec cet humble, mais supérieurement éclairé Frère Joseph de Saint-Benoît, qu'en définitive l'empire du Christ sera sans comparaison et plus vaste et plus peuplé que le royaume-prison de Satan, son obstiné et stupide adversaire désormais réduit à de stériles fureurs.

Mais voici une question plus scabreuse et délicate, celle du nombre relatif des élus dans toute l'humanité : nonobstant les réserves du P. Faber [4], ce point de vue présente encore son intérêt, voire même son utilité.

1. Et audivi numerum signatorum, centum quadraginta quatuor millia signati, ex omni tribu filiorum Israël... Post hæc vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, ex omnibus gentibus, et tribubus, et populis, et linguis, stantes ante thronum, et in conspectu Agni, amicti stolis, et palmæ in manibus eorum. (APOC., VII, 4, 9). — « Il était nécessaire que cela fût ainsi, afin que la grâce de la Rédemption eût quelque proportion avec la dignité de celui qui nous l'avait méritée. » (DUQUESNE, *L'Année Apostolique*, méditat. 321e, 1er pt). — Toujours la raison de convenance, qui se présente comme naturellement à l'esprit chrétien.

2. « Cum fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt omnia quæ possidet. Si autem fortior eo superveniens vicerit eum... spolia ejus distribuet. » (LUC., XI, 21, 22). — « Spiritus Domini.. misit ma prædicare captivis remissionem. » (LUC., IV, 18, 19). — « Expolians principatus et potestates, traduxit confidenter, palam triumphans illos in semetipso. » (COLOSS., II, 15). — « Pro eo quod laboravit anima ejus, videbit et saturabitur: in scientia sua justificabit ipse justus servus meus multos, et iniquitates eorum ipse portabit. Ideo dispertiam ei plurimos, et fortium dividet spolia... » (IS., LIII, 11, 12). — « Ascendens in altum, captivam duxit captivitatem... Qui descendit, ipse est et qui ascendit super omnes cœlos, ut impleret omnia. » (EPHES., IV, 8, 10).

3. « Et omnia subjecit sub pedibus ejus ; et ipsum dedit caput supra omnem Ecclesiam, quæ est corpus ipsius, et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur. » (EPHES., I, 22, 23). — « Christus Caput est Ecclesiæ, ipse Salvator corporis ejus. » (EPHES., V, 23).

4. « Nous ne voulons parler ici que des catholiques, sans nous occuper, même en passant, de ceux qui sont hors de l'Église... Nous sommes catholiques : contentons-nous de

Digitized by Google

VI

Du nombre des élus dans tout le genre humain.

Ici nous quitterions le sentier mal assuré des conjectures pour la voie ferme des certitudes.

Car il est réellement formidable et imposant le nombre des autorités — y compris les plus graves — qui s'accordent pour affirmer l'éternelle réprobation de la majeure partie de notre pauvre humanité. Un auteur contemporain, le R. P. Godts, rédemptoriste, n'allègue pas moins de soixante et treize Pères et Docteurs de l'Église ou Saints canonisés, auxquels il joint soixante et quatorze Théologiens et vingt-huit Interprètes de la Sainte-Écriture, dont les témoignages ne laisseraient aucun doute sur leur véritable sentiment à cet égard [1] ; et le R. Père aurait pu produire bien des noms encore [2], sans épuiser la liste. Quelques-uns des théologiens invoqués disent que cette doctrine est « de foi ; » d'autres, qu'elle est « plus que vraie, commune, certaine ; » d'autres enfin mettent au défi de citer un seul Père de l'Église, un seul Saint canonisé qui enseigne le contraire.

traiter ce qui nous regarde... » (Faber, *Le Créateur et la créat.*, livre IIIe, ch. 2, au commt, et passim).

1. « An major pars *totius generis humani*, generatim sumpti, ob peccata sua mortalia damnatur ? — *Affirmative*, respondet universalis Traditio, quam testantur 73 Ecclesiæ Patres, Doctores et Sancti ; 74 Theologi et 28 S. Scripturæ interpretes. — Hæc doctrina a quibusdam Theologis dicitur esse *de fide ;* ab aliis vocatur *plus quam vera, communis, certa ;* « nec omnino quisquam Patrum invenitur, qui diversum scripserit, » uti notat Estius. » (P. Godts, *De Paucit. Salvand., compend. statu quæst.*, § 1, in capite et in calce operis). — Il est toutefois un nom qui fait double emploi, Salmeron étant allégué une première fois, p. 131, comme théologien, et une seconde fois, p. 233, comme interprète, avec le même texte à l'appui. Le P. Godts aurait pu lui emprunter des paroles plus explicites, celles-ci par exemple : « Qui salvi fiunt, paucissimi sunt, si conferantur cum innumerabilibus qui pereunt... Multo plures sunt qui damnantur, quam qui salvi fiunt. » (Salmer., *In Epist. ad Tim. I*, disp. 5, circa med., *Oper.* t. XV, p. 447, col. 1 et 2. Colon. Agrip., 1613).

2. Par exemple : Jean de Carthagène, franciscain, qui dit : « *Multi sunt vocati, pauci vero electi.* Quæ quidem verba, si de toto humano genere intelligamus, veritas fidei est catholica est irrefragabilis, ex tota hominum universitate permultos esse reprobatos, paucos vero prædestinatos. » (*Homiliæ sacræ, de Gloriosa Christi Domini Transfig.* homil. IV, ante med.) ; — Pétau, *De Angelis*, lib. I, cap. XIX, n. 14 : « Neque enim tertia pars hominum æternam vitam assequetur ; » — Aug. Gibbon de Burgo, erm. de S. Aug., *De Prædestinat.*, disp. V, dub. 2. Moguntiæ, 1670 ; — Michel de Ste Cather., du m. Ord., *Trinum perfectum*, vol. I, tract. XXV, « de numero Electorum, » pp. 476-98 in-fol. Aug. Vindelic., 1711 ; — Franç. Labata, S. J., *Loca moralia*, verbo *Salvatio*, prop. 1 ; — Para du Phangas, *Philosophie de la religion*, part. Ire, sect. 7, *Démonst. évang.* Migne, t. Xe, col. 276 ; — Humbert, *Pensées sur les pl. import. vérités de la Relig.*, ch. Ve, § 2 ; etc., etc.

Digitized by Google

Étant impossible — et d'ailleurs peu nécessaire — de reproduire ici tous ces documents, le lecteur qui tiendrait à se renseigner complètement là-dessus devra recourir aux ouvrages spéciaux et aux articles de revues publiés sur cette matière depuis quelques années [1]. Il y verra plusieurs textes sacrés allégués comme absolument décisifs, dans une foule de citations faisant elles-mêmes autorité. Il entendra, par exemple, saint Jean Chrysostome déclarant publiquement que de toute la population d'Antioche, alors considérable, il n'y aurait peut-être pas cent personnes de sauvées; d'autres graves auteurs émettant le doute qu'il y ait même un élu sur cent mille individus [2]. On lui rappellera telle révélation suivant laquelle une personne sur dix mille échapperait à l'enfer, tandis que d'après telles autres il y en aurait eu cinq sur trente mille, et seulement trois sur soixante mille comparaissant en même temps au tribunal de Dieu [3].

Il faut dire pourtant que ce concert de voix terrifiantes n'est pas absolument universel et unanime.

Avant tout, certaines excessives réductions du nombre des élus s'accordent-elles bien avec l'attestation de saint Jean au Livre de l'Apocalypse : *Je vis ensuite une grande multitude que*

1. Voir notamment : GODTS, *De Pauc. Salvand.* — « Dans son ensemble, cette troisième édition forme l'ouvrage le plus complet qui ait été publié jusqu'à présent sur la question si importante, et d'une conséquence si pratique, du petit nombre des élus. » (L. D., *Nouv. Revue théolog.*, t. XXXI, p. 532); — Le P. J. COPPIN, *La question de l'Évangile* : « Seigneur, y en aura-t-il peu de sauvés? » ou *Considér. sur l'écrit du R. P. Castelein, S. J. intit. : Le Rigorisme et la question du nombre des élus.* In-12 de 340 p. Bruxelles, 1899. — « L'auteur en donnant au public ces considérations a rendu un service signalé aux catholiques, aux prêtres qui tiennent par-dessus toutes choses à se mettre en garde contre toute erreur. » (Approbat. de MGR ISOARD, Supplément au n° 33 de la *Revue du Dioc. d'Annecy*, 11 août 1899); — DOM B. MARÉCHAUX, O. S. B., *Du nombre des Élus.* In-32 de VI-172 p. Paris, 1901 ; — *Bulletin de N.-D. de la Sainte-Espérance*, publié par les PP. Olivétains, an 1898-9 ; — *Études franciscaines*, nos de nov. et déc. 1900, t. IV, p. 449-76 et p. 561-76 ; et n° de mars 1901, t. V, p. 330-1.

2. Voir par ex. le VÉN. P. CL. DE LA COLOMBIÈRE, S. J., *Réflexions chrétiennes — des Élus*, Œuvres, t. V, p. 220-4, Avignon, 1835, et dans la collection Migne des *Orateurs sacrés*, t. VII°, col. 1589-92. — « Hominum damnatorum numerus quasi incomparabiliter beatorum numero major est... *Cum toto genere humano bene agetur, si ex centum millibus unus regnum cæleste consequatur...* » (NIC. ROMÆUS, S. J., *Op. jam cit.*, p. 518-19). — Nous aurons l'occasion de voir encore d'autres spécimens de cette façon d'envisager le sort éternel des hommes, créés à l'image de Dieu et rachetés par le sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3. Entre autres, voir : MICHEL DE STE-CATH., *endroit cité*, l'un des mieux fournis en ce genre de renseignements ; — le P. SAINT-JURE, S. J., *De la Connaiss. et de l'amour de N.-S. J.-C.*, liv. III, ch. 21, sect. II, n. 4.

Digitized by Google

nul ne pouvait compter, de toutes les nations, de toutes les tribus, de tous les peuples et de toutes les langues, qui étaient debout devant le trône et l'Agneau, revêtus de robes blanches, et tenant des palmes dans leurs mains ?. Selon toute apparence, il est permis d'en douter [1].

Au fait, ce n'est assurément point le bon et imperturbable Frère Joseph de Saint-Benoît qui va souscrire à cette damnation en masse des malheureux humains. Pour lui, non seulement « le nombre des hommes sauvés est très grand, incalculable [2], » mais « il dépasse encore celui des réprouvés : grâce à la puissance, à la sagesse et à la bienveillance infinies du Christ, qui sans doute n'a pas en vain souffert et répandu son sang, n'est pas en vain mort et ressuscité, et n'a pas vainement brisé l'insolente domination de Satan sur l'espèce humaine [3]. » Telles sont, en abrégé,

1. Écoutons plutôt deux partisans, l'un modéré, l'autre exagéré, de la théorie du « petit nombre des élus. » — « Catholicos rogatos cupimus, ut sententiam hanc nostram, et quæ pro ea produximus argumenta, qua par est prudentia proponant fidelibus... Nec simpliciter edicent paucos mortales esse salvandos, cum sint salvandi pene innumerabiles... Nec est quod verbis aliquot S. Chrysostomi sese tueantur tales declamatores... sacerdotes vulgaris auctoritatis, qui parum, et sæpe nihil commune habent cum tanto viro. Lubenter fatemur, locutiones non modo hujus eximii confessoris, sed aliorum magnorum virorum, quos citamus, suaviter, non semper tenaciter ad litteram esse explicandas... Hanc ob causam, nequidem commemorandas putavimus, varias revelationes circa paucitatem salvandorum... Non credimus talia. » (VERSCHUREN, ap. P. GODTS, *op. cit.*, p. 180-1). — L'auteur Janséniste de *La Science du salut* (à l'*Index*) consacre les sept chapitres de la 1re partie, p. 21-74, à démontrer : « Que ceux qui resserrent excessivement le nombre des Élus, suivent les mouvements d'un faux zèle, et qu'ils s'écartent de la vérité. » (*Titre* du ch. II). — D'après ces témoignages non suspects, il n'y aurait pas lieu de prendre trop au sérieux certains morceaux d'éloquence et différentes pages d'ascétisme, où l'intention louable d'émouvoir très fort a visiblement fait oublier l'attention à frapper juste.

2. « Hoc ergo est granum sinapis in similitudinem regni ; vel regnum cœlorum in similitudinem grani sinapis... Ideo istud regnum non erit parvum in numero, sicut quidam existimant, sed magnum valde nimis... » (Fr. JOS., *Tract. de Magnit. Ecclesiæ cath. super* Matth., XIII, 31. *Oper.* p. 86). — « Prorsus miratio mihi instat, necnon et gaudio nimio perfusus sum, pro multitudine hac nimia beatorum et electorum ex nostra humana natura. » (ID., *Tract. allegoric. de civit. Jerusalem libera, sup. verba* « Benigne fac... » Ps. L, 20. *Oper.* p. 79). — « Gaudeo utique in Spiritu Dei super multitudine hac magna, imo super multitudine multitudinis generationum istarum... » (ID., *Explanat. Cant.* « Magnificat, » n. 9. *Oper.* p. 281).

3. « El Verbo humanado, hablando con el Padre eterno de sus amigos, dice por el Psalmista entre otras cosas, que èl los contarla, y que se multiplicarìan mas que la arena: *Dinumerabo eos, et super arenam multiplicabuntur* (Ps. 138, 18). En el qual lugar, este nombre « arena » es metaphorico, y en èl està symbolizado el numero de los reprobos, los quales estàn como arena pesada, sumergidos en el profundo mar de la perdicion, y obstinacion, por el gravamen y peso de sus pecados... Decir pues, el Verbo, que los amigos de Dios, *Amici tui, Deus* (Ps. 138, 17), se multiplicaràn sobre aquella arena, es dar à entender, que seràn mas que los reprobos. — Por esta misma razon, mucho antes que el Verbo viniesse a redimirnos, se dixo tambien en el Espiritu santo, que avia en el

Digitized by Google

ses propres paroles, et tel est le résumé qu'en donnent les théologiens réviseurs et éditeurs de ses écrits [1].

Quelques années plus tard, le P. Genér, déjà cité, reprenait cette thèse avec un peu de restriction. Alléguant Frère Joseph et plusieurs autres, Genér s'exprime ainsi : « Le nombre des élus, dans le genre humain pris en son ensemble, est beaucoup plus grand, et conséquemment celui des réprouvés beaucoup moindre que ne le veut l'opinion commune ; bien mieux, les prédestinés sont peut-être, pour le moins, aussi nombreux que les non-prédestinés : la raison en est que, dans la Sainte Écriture, l'attribut divin de la miséricorde, avec la volonté de sauver tous les hommes, est décrit et célébré de préférence aux autres attributs... [2] »

Plus tard encore, en 1860, le P. Atilano Melguizo, Vicaire-Général des Cisterciens de Castille et Léon, rééditait les Opuscules

Señor misericordia, y una muy copiosa redempcion (Ps. 129, 7). Porque el que vino a hazer la dicha redempcion, siendo infinito en poder, sabiduria, y bondad, claro està, que no avia de escoger un numero tan pequeño de amigos para su Reyno, ni permitir, que en esso le hiziesse vantaja el demonio, siendo mayor el imperio, y dominio de este en hijos de maldicion, y tinieblas, que èl del Señor de la Majestad en hijos de bendicion y de luz : mayormente aviendo este Señor echado la maldicion al cetro de satanàs, segun està escrito, *Maledixisti sceptris ejus* (Habac. 3, 14), y veniendo a destruirle, echando de su dominio al tyrano principe : *Nunc princeps hujus mundi ejicietur foras* (Jo. 12, 31). Y sin duda, que no vino en valde el Señor, del modo que vino : por alguna cosa encarnò, naciò, viviò, padeciò, muriò y resuciò, y esta fuè el librarnos del imperio, y poder de satanàs : *Venit enim Filius hominis quærere, et salvum facere quod perierat.* Luc. 19, 10. » (Fr. Jos., *Opusculos para alivio espiritual de algunas pers. que padecen pusilanimid. y temores desorden. à cerca de su salvacion*, argumento, n. 3 et 4, seg. parte de *las Obras*, p. 382).

1. Ex operum Fr. Josephi indicibus : par. I², v. *Electio* : « Electi reprobos numero excedent ; » — v. *Numerus :* « Salvandorum numerus reprobos abunde excedet ; » — parte II², v. *Numero :* « el numero de los predestinados es mayor que el de los reprobos ; — El de los hombres electos excede al de los angelos malos ; — Es igual al numero de los buenos. »

2. « In collectione omnium hominum, prædestinorum numerus est multo major, et consequenter reproborum numerus est multo minor, *quam quod opinio communis existimet* (2). Imo forte non reprobi cum reprobis *ut minimum* æquales sunt. Ratio generalis hujus asserti ; quia attributum divinæ misericordiæ cum voluntate salvandi omnes est præ cæteris in sacro codice inculcatum commendatumque ; atqui major misericordia, et eo plus benefica ea voluntas, quo plures sint prædestinationes, quæ sunt radicaliter in manu Domini, quatenus vocare potest cum auxilio præviso efficaci ; et quo pauciores sint reprobationes, quæ pariter sunt in manu Domini, quatenus vocare potest cum auxilio præviso inefficaci : ergo pie, ac solide potest adseri prædestinatorum, aut saltem non reproborum æqualitas cum reprobis (2). Ita cœlico perfusus lumine, Venerandus Vir *Joseph. a S. Bened.*, par. II, ab opusc. 1, et in posterioribus declarationibus aliquot sententiarum, *Columba*, de angel. et hum. Hier., l. 4, cap. 49, alii mox laudandi. — Item opusc. 8. Item n. 4. it. a. n. 8. Item *Carthagena*, de numero Prædestinatorum. » (GENÉR, *Theol. Dogm. Scholast.*, t. II, par. 1, tract. II, lib. 3, cap. III, § 3, n. 636 ; videndus a n. 634, p. 342, ad n. 654 inclus.).

Digitized by Google

de Frère Joseph touchant la question du nombre des élus, et concluait personnellement, sans hésiter, que « les sauvés sont beaucoup plus nombreux que les réprouvés [1]. »

Un autre théologien de profession, qui prit part aux travaux du Concile du Vatican, l'abbé Martinet, s'exprime à cet égard en termes non équivoques. « Sur quoi vous fonderiez-vous, — dit-il en son dernier ouvrage, — pour croire que la mort éternelle sera le partage de la majorité du genre humain ? Ce n'est pas sur l'Écriture sainte ni sur la Tradition catholique, qui de l'aveu des plus savants théologiens et interprètes, n'ont rien de formel et d'explicite sur le nombre respectif des élus et des réprouvés [2] ». Dès 1850, il écrivait : « Je n'admets pas, ainsi que je l'ai dit, la supériorité du mal sur le bien dans l'ordre moral, ni par conséquent le malheur *absolu* et éternel de la grande majorité des hommes [3]. » Et plus loin : « Rien ne nous empêche donc de penser que, à la consommation des siècles, l'œuvre infernale se trouvera en grande partie détruite, et que le nombre de ceux qui béniront le Fils de la Femme l'emportera de beaucoup sur les misérables qui auront à échanger d'éternelles malédictions avec le premier auteur du mal [4] ».

Vers la même époque, l'abbé Le Noir résumait ainsi un long article de son *Dictionnaire des Harmonies de la raison et de la foi* : « Il résulte de ce calcul de probabilité, que le ciel naturel (a), enfants et adultes compris, enveloppera la plus grosse part du genre humain, qu'au-dessus s'échelonneront les félicités surnatu-

1. « Nosotros hemos asegurado, y volvemos á asegurar, que *son muchissimos mas los que se salvan que los que se condenan.* » (MELGUIZO, *obr. cit.*, art. IX, § II, p. 407). — A voir de p. 390 à p. 413. Le P. Melguizo y dit, entre autres choses, qu'ayant lui-même partagé et suivi longtemps l'opinion commune et vulgaire, c'est à l'étude réfléchie des écrits de Frère Joseph et de leurs doctes examinateurs, qu'il est redevable d'avoir ainsi changé de sentiment et de conviction.

2. MARTINET, *L'Art d'enseigner la Religion* (ouvr. posthume et inachevé), ch. XX, *Œuvres*, t. X, p. 500.

3. *La Science de la vie*, leç. XXI, *Œuvres*, t. II, p. 194. — Concernant la prépondérance du *bien* sur le *mal* dans l'ordre moral, on peut voir entre autres : MGR DARBOY, *Introd. aux Œuvres de S. Denys l'Aréop.*, art. II, apr. le comm., édit. de la « Bonne Presse », 1896, p. LXXXV ; — FABER, *Bethléem*, ch. IV, av. la fin, éd. V, 1885, p. 294-5; it. *Le Créateur et la créat.*, liv. III, ch. 2, vers le mil. ; — Abbé CONSTANT, *Le mal, sa nature, son origine, sa réparation*, § III, p. 18 ; et § VI, p. 50. — « Dans la balance où sont pesées les iniquités de la terre, qui nous dira le contre-poids de la prière du juste, et tout ce qu'emporte de crimes une seule goutte de son sang, une seule larme de ses yeux? » (L. VEUILLOT, *Rome pendant le Concile*, lettre C, 10 mai 1870). — Et le divin Sacrifice du Calvaire, au moins trois cent mille fois renouvelé chaque jour sur nos autels ?

4. *Même ouvr.*, leç. L, p. 529. — Mais il faudrait pouvoir citer plus longuement.

Digitized by Google

relles, diverses selon les individus, en nombre très considérable, et qu'au-dessous s'échelonneront également les infortunes diverses, en nombre très infime, proportionnellement à l'immense multitude d'âmes qui représenteront, dans l'éternité, la race humaine [1]. »

Peuvent être allégués dans le même sens, entre autres : le célèbre évêque de Tulle, Mgr Berteaud [2], l'abbé Actorie [3], le P. Lacordaire [4], Mgr Bougaud [5], le P. Monsabré [6], l'abbé Mauran [7], le P. Jules Chevalier [8], le P. Castelein [9], l'*Ami du Clergé* [10], l'abbé Caron [11], l'abbé Constant [12].

1. Dans la 3e *Encyclop. théolog.* Migne, t. XIX, col. 1727. — L'article, intit. *Vie éternelle*, s'étend de la col. 1677 à la col. 1730. — (a) « D'après le langage commun qu'a suivi le Concile de Florence, (au lieu de « ciel naturel ») il faudrait dire : la partie de l'enfer. » (*Note* de LE NOIR, dans son édition de *Bergier*, t. IV, p. 485. Paris, 1873.)

2. « Il y avait entre ces deux hommes (Mgr Berteaud et L. Veuillot) les plus grandes affinités d'esprit et de cœur ; c'étaient deux chrétiens qui ne voulaient savoir en toutes choses que Jésus-Christ, et qui dans toutes les sphères de la pensée s'élevaient, selon la formule de saint Anselme, à l'intelligence par la foi. Pour l'un et pour l'autre aussi, l'Évangile était, avant tout, une loi de miséricorde et d'amour ; ils aimaient les humbles, les pauvres, les pécheurs ; ils croyaient que Jésus-Christ est venu surtout pour eux, que l'ignorance, la faiblesse, la pauvreté, la souffrance rapprochent de Dieu et appellent ses grâces, que le péché même, lorsqu'il n'est pas le fruit de l'orgueil, mérite plus de pitié que de colère, et qu'enfin le plus grand nombre des pécheurs reçoivent le pardon de Dieu « parce qu'ils ne savent ce qu'ils font ». (L'abbé BRETON, *Mgr Berteaud, — l'Évêque*, § V, p. 202. Paris, 1897).

3. « L'Église n'a rien décidé sur le nombre grand ou petit des élus, relativement à celui des réprouvés... Il nous est donc bien permis d'embrasser le sentiment qui nous paraît le plus en rapport avec la grandeur, la sagesse et la bonté de Dieu, le plus digne du christianisme, le plus conforme à son esprit et à son enseignement... » (ACTORIE, *ouvr. déjà cité*, liv. I, ch. I, p. 2).

4. « Le P. Lacordaire a traité ce sujet avec sa force ordinaire, et en même temps avec une grande délicatesse, dans son discours sur les résultats du gouvernement divin. Il incline à croire que la majorité du genre humain est sauvée. » (P. FABER.) — « Lacordaire prenait, dans Notre-Dame de Paris, la thèse opposée à celle de Massillon, et faisait un de ses plus éloquents discours pour établir que la contrée des pleurs sera presque déserte relativement aux multitudes qui peupleront les autres cités... Or, nous disons, après Lacordaire, ainsi que nous l'avions toujours pensé avant de l'entendre, que la croyance au grand nombre des damnés proprement dits n'a aucun fondement réel dans l'Évangile, est peu compatible avec la Providence infinie considérée *a priori*, et semble réfutée par les calculs qu'on peut faire à l'inspection du genre humain. » (LE NOIR.) — Mais il faut lire toute cette conférence LXXI, *Des Résultats du gouvernement divin*.

5. BOUGAUD, *Le Christian. et les temps prés.*, t. V, ch. 16, à voir en entier.

6. P. MONSABRÉ, *Carême 1889*, conf. CII, à voir en entier.

7. MAURAN, *Élus et Sauvés*, ouvr. déjà cité ailleurs.

8. J. CHEVALIER, Supér. gén. des Missionnaires du S.-C., *Le Sacré-Cœur et le Ciel*, ch. II, § VIII, p. 52-58, éd. II. Paris, Retaux, 1896.

9. CASTELEIN, S. J., *Le Rigorisme*, etc., ouvrage déjà cité.

10. « La théorie fausse du petit nombre des élus est un des dogmes fondamentaux du jansénisme pratique. Dieu seul pourrait dire le mal qu'elle a fait à la piété chrétienne,

Digitized by Google

Évidemment les auteurs, dont le sentiment s'écarte ainsi de l'opinion commune, en donnent quelques raisons. Nous avons pu l'apercevoir par les trop courtes citations qui précèdent [1], et nous le verrons encore dans les pages qui vont suivre.

(A suivre.)

F. JEAN-BAPTISTE du Petit Bornand.

(Suite des Notes de la page précédente.)

voire à la théologie morale elle-même. On commence à s'en affranchir aujourd'hui, mais non sans peine. Il est des préjugés qui ont de si fortes racines !... » (L'*Ami du Clergé*, t. XXI, n. 31, 3 août 1899, p. 696.)

11. « Depuis lors (l'Ascension de N.-S. J.-C. au ciel) d'heure en heure et sans cesse plus nombreux, montent vers lui les vainqueurs du grand combat terrestre. Chaque jour, en effet, soixante mille hommes [probablement davantage] tombent sur le mystérieux champ de bataille pour ne plus se relever. C'est donc vingt millions de nos frères, qui, chaque année, entrent dans le monde éternel. Ah ! qu'il nous soit permis de croire que c'est le grand nombre qui, malgré les défaillances du combat, finalement reçoivent la couronne et prennent place auprès du divin Triomphateur. » (L'abbé MAX. CARON, Supérieur du Petit-Sém. de Versailles, *Retour à l'Évangile*, vol. IX, « Jésus Prophète, » médit. I, p. 7. Paris, Haton, 1901.)

12. CONSTANT, *Le Mal*, etc., déjà cité, § VII, p. 53 ; voir p. 50 et suivant.

---

1. Tel le passage du prophète Isaïe (ch. LIII, v. 11, 12) : « De ce que son âme a souffert, *il verra, et il sera rassasié ; par sa science* mon serviteur, juste lui-même, saura faire des *justifiés nombreux*... Je lui en départirai un *très grand nombre*, et il distribuera les dépouilles des forts... » Tel encore le raisonnement de Frère Joseph tiré de la *puissance*, de la *sagesse* et de la *bonté* infinies du Verbé-Incarné, *Rédempteur de l'humanité* et *Vainqueur du démon*... Ajouter cette réflexion analogue de l'auteur des *Tesori di conf. in Dio*, par. IIa, ca. 7, diffic. VIIIa, p. 308 : « Non potrebbe ridersi di Lui (Gesu Cristo) il maligno Demonio, se poi per saziarlo, e dissetarlo, non avesse l'Eterno Padre riservato al suo divin Figlio che pochissimi uomini, figurati ne' pochissimi grappoli d'uva acerba, che restano abandonati, e dimenticati da' vendemmiatori, e tutta la vendemmia fosse per Lucifero riservata ? » — Et l'argument de *convenance*, emprunté par Suarez à saint Thomas pour établir le « grand nombre des élus » au point de vue général, ne vient-il pas se placer ici comme naturellement ? Au lecteur d'en juger.

Digitized by Google

L'ART LITTÉRAIRE
ET L'INFLUENCE DES LIVRES.

La théorie de l'Art pour l'Art, de « l'indifférence au contenu », pour reprendre un mot de Francesco de Sanctis, cité par Brunetière, paraît maintenant bien en recul. On a reconnu généralement sa vanité, et l'illusion qui lui prêtait de si belles couleurs. Aussi peu d'écrivains y restent-ils encore attachés ; tout au plus, pour éviter la réputation d'ennuyeux, ceux qui n'osent point affirmer hautement la mission de l'artiste protestent-ils contre la pièce ou le roman à thèse : eux-mêmes cependant cherchent à donner une signification à leurs œuvres, et de conter des histoires sans portée ne les satisfait pas entièrement.

Pour tout catholique qui a médité tant soit peu sur la parabole des talents dans l'Évangile, le parti à prendre dans cette question est indiqué d'avance. Qui donc plus que lui aura pleine conscience des devoirs de l'écrivain, et jugera plus sérieuse cette union d'âmes qu'enferme toute lecture ? Mieux que tout autre, il sait que la vie n'est pas un vain jeu, et que Dieu ne nous a point donné l'intelligence uniquement pour nous amuser et nous distraire. Quand nos adversaires donc travaillent à se créer une influence et à l'utiliser au profit de leurs doctrines, nous devons nous-mêmes accroître notre effort, et développer notre mouvement de salut. Aux âmes que l'on essaie de courber sous une foi trompeuse et passagère, il nous faut incessamment rappeler où seulement se trouve la Vérité, unique et vraiment féconde.

Cette action intellectuelle est voulue de tout le monde parmi nous, et il y a lieu de s'en féliciter. La bonne volonté et le zèle cependant n'y suffisent pas, comme on l'a peut-être cru. Rien, au total, n'est plus difficile que d'agir en ce sens avec efficacité, et il est indispensable d'en étudier incessamment les conditions nécessaires.

Digitized by Google

Le premier écueil à toucher était naturellement d'aller trop loin dans la réaction contre le principe dont on parlait en commençant. Et en effet, nous gisons actuellement en plein cœur de l'excès contraire : *Nous sommes devenus chez nous, trop indifférents à l'Art.*

Les idées, les pensées, les sentiments, la doctrine, voilà ce qui, avec grande raison, nous préoccupe d'abord. Mais ensuite? On dirait qu'il n'existe plus rien pour nous ; dans notre examen, nous avons déclaré bon ou mauvais le livre, et nous passons à un autre.

Et la forme ? Et la qualité artistique de l'ouvrage ? On indique d'un mot ce qu'on en pense, quand par hasard on y a prêté attention ; généralement, on n'y regarde guère ; que ce ne soit pas absolument mal bâti, ou écrit en charabia, cela paraît suffisant.

Nous voudrions montrer pourquoi ce n'est pas suffisant ; comment, s'il y a des livres passables et préférables, somme toute, à de belles œuvres empoisonnées, il n'y a guère cependant de « bon livre » dans tout le sens de l'expression sans une valeur spéciale de la forme, indépendante du fond ; — et avec quelle insistance nous devons nous attacher à provoquer chez nos écrivains le souci de l'Art le plus savant, le plus scrupuleux et le plus consciencieux de ses conditions et de ses moyens.

Chemin faisant, il pourra nous arriver d'enfoncer des portes ouvertes : Les avertis qui s'en apercevront voudront bien nous le pardonner, en songeant qu'au moins ce geste indiquera peut-être à tous qu'elles sont bien ouvertes, ces portes, — ce qu'il faut parfois démontrer.

I

Considérons deux sortes de lecteurs: ceux qui lisent beaucoup, et ceux qui ne lisent guère.

Pour ces deux catégories, il est nécessaire de présenter un ensemble suffisant de livres de valeur.

Pierre, passionné de l'imprimé, arrive bientôt à une certaine éducation littéraire, pour peu qu'il aie du goût. En tous cas, il possédera une certaine expérience. Qu'il s'en rende compte ou non, une œuvre de style lâché le fatigue vite ; l'exposition con-

Digitized by Google

fuse, les idées mal présentées, l'ennuient, il abandonne l'ouvrage avant la fin.

Après quelques épreuves de ce genre, Pierre en a assez de la littérature catholique ; s'il rencontre un des auteurs de talent qui n'y manquent point, mais qui se noient dans la foule, sa patience sera quelque peu prolongée ; mais le dénouement sera le même. Quand il verra que décidément, semblables à des cuisiniers qui voudraient qu'on mangeât cru, la plupart des écrivains catholiques ne font que de la morale et ne se préoccupent point de littérature, il s'habituera à fréquenter des penseurs plus vagues et moins logiques, mais plus artistes et plus près de lui par nombre de sentiments et de goûts. D'abord il sera un peu honteux de prendre plaisir uniquement chez Renan ou chez France, mais cela passera vite, et son esprit, s'il n'a une force assez grande, deviendra la chose de ces trop charmants affadisseurs d'âmes.

Pierre, dira-t-on, est en faute, il devrait se contenter de ce qu'offre d'excellent la littérature catholique, ou au moins indifférente. Sans doute, et on a raison sur ce point. Mais a-t-on entièrement raison ? Pierre, qu'on le veuille ou non, possède un cerveau du XXe siècle ; c'est-à-dire curieux, souple et passionné, plein de multiples impressions involontaires. On peut penser que cet état nous oblige à certains devoirs, semblables à ceux d'un théologien envers un homme de génie, qu'il ne catéchisera point comme un Caraïbe.

Quant à Jacques, il ne lit guère, un livre qui passe entre ses mains est un événement. Les quelques idées qu'il en retiendra, avec celles que lui donne la vie et auxquelles elles se mêleront seront seules en son cerveau pendant un certain temps, le journal donnant surtout des façons de sentir, et rarement des pensées.

Voit-on l'importance qu'il y a, dans ces conditions, à ce que ces idées soient fortement et justement exprimées, afin de s'incorporer au cerveau et de pouvoir résister aux arguments, tendances ou sentiments contraires ? Un livre fort et bien fait peut exercer une influence décisive sur la pensée de ce Jacques. Passable, il ne lui laissera guère qu'un ennui de sa lecture, et une idée vague de la doctrine dont on y parlait.

Ces raisons ne doivent point paraître sans importance ; il en est cependant de bien plus fortes à invoquer.

Ce qu'on cherche dans les livres, c'est parfois une distrac-

Digitized by Google

tion ; mais c'est souvent aussi une explication de la vie, des raisons d'agir et de sentir, le spectacle d'individus dont le bonheur ou le malheur instruise, console ou rende l'espoir enfin, et plus généralement, un complément d'éducation de notre âme, un élargissement de notre vie propre. C'est une confirmation de nos croyances,ou l'éclaircissement de certains doutes ou points obscurs.

Un ouvrage qui répond à ces besoins de la manière la plus parfaite possible possède sur le lecteur une influence considérable. Ce qu'il contient s'impose à sa pensée, s'assimile à son être intime, donne au cerveau une vie nouvelle, et y excite une plus grande activité. Il est impossible de rester indifférent à un tel livre : ou l'on se découvre des motifs suffisants pour réagir, ou il faut se soumettre.

A quelque parti pris qu'on se soit cramponné, il faut à nouveau confronter son âme avec la Vérité ou l'Erreur morale et religieuse qui vous est présentée.

Or, il se trouve que les qualités qui sécrètent cette influence et donnent cette force, sont exactement celles qui constituent l'œuvre d'art : La composition générale de l'ouvrage, le classement des matières, leur sobriété même, voilà le premier point. L'excellence en ceci donne de l'aisance au cerveau du lecteur, il saisit facilement le but et l'idée dominante du livre. Ainsi, il rapporte tout argument qu'il rencontre à la thèse soutenue ; il pense continuellement et sans fatigue cette thèse. Constamment il sait de quoi il s'agit, et son esprit demeure libre et dispos, ouvert par conséquent.

Les éléments fondamentaux du style ne sont pas moins nécessaires. L'harmonie des mots et des phrases retient et conquiert déjà par elle-même ; consciemment ou non, les parties les plus profondes de notre âme sont charmées et presque soumises. La précision des termes, la clarté, la force d'expression de la pensée, — quoi de plus indispensable à la bonne exposition ou défense d'une doctrine ? Quant à la forme personnelle, elle est indispensable à cause de ce désir éternel du lecteur de trouver un homme qui lui cause, au lieu d'un auteur, c'est-à-dire une machine à déclamer les vieux clichés.

Nous trouvons encore utile au même degré une psychologie exacte, et rigoureusement fidèle en toutes les nuances; dans le roman comme en philosophie et en histoire, elle contraint à constater que l'on parle de l'homme tel qu'on est soi-même, et

Digitized by Google

non d'un mythe vague et indéterminé; elle attache comme à une chose connue, à des vérités qu'on a expérimentées sans pouvoir les mettre au net ; elle atteint jusqu'au fond des cœurs, et explique l'individu à soi-même, ce qui est souvent le point de départ de bien des retours sur bien des erreurs. Dans un récit, s'exigent la force et la grandeur, surtout la véracité des caractères ; faute de cela, ils ne touchent point.

Enfin, le point capital, le plus difficile à atteindre, mais aussi le plus indispensable, ce qui conditionne le plus véritablement l'œuvre d'art et l'œuvre influente, et ce qui d'ailleurs justifie nos écrits nouveaux après tant d'autres et des meilleurs, consiste en ceci : *La présentation sous le jour le plus accessible aux contemporains, et dans leur rapport exact à notre époque, des doctrines et des sentiments éternels.* C'est ce qui fait l'apparence de nouveauté d'un livre, tout ayant été dit, selon la formule de La Bruyère ; et c'est ce qui nous attache aux livres récents, de valeur : nous apprenons par eux à connaître les anciens livres, mal compris jusque-là ; par eux seulement nous sentons notre cerveau se développer tout entier, et notre âme s'intéresser tout entière. Car chaque génération ne reçoit point ses croyances faites ; elle les forme, comme elle se forme une idée spéciale, et bien à elle du monde, de ses lois, de ce qui l'explique, le soutient et le modifie. De la guider dans ce travail, c'est la tâche des écrivains ; ils ont préalablement repensé selon les nuances imperceptibles et capitales de leur époque les doctrines de toujours, revécu de la même manière les sentiments immortels, et, le moment d'existence qui fait participer leurs contemporains à l'éternité de ces nobles choses, ils l'établissent et le fixent dans leurs œuvres. La Vérité ou l'Erreur ne sont point altérées ou changées le moins du monde pour cela : car ce n'est pas nous qui les faisons ; notre façon de les voir, de les appréhender, de les comprendre et de les faire nôtres, seule varie ; bien peu quelquefois, mais suffisamment cependant pour égarer certains esprits qui ne savent pas leur Nord si une description exacte, une reconnaissance à ce nouveau point de vue n'intervenait pas. Le meilleur critérium pour juger d'un auteur est peut-être là : car s'il ne satisfait point à cette nécessité, c'est une preuve qu'il n'a point une vue directe de la vie, mais qu'il la prend dans les livres et ne la comprend point ; et d'autre part, s'il fait œuvre de doctrine, qu'il répète ce qu'il a appris ailleurs comme il peut, sans que cela soit passé pour repren-

Digitized by Google

dre vigueur et force, de sa mémoire dans son intelligence et son âme. Les faiseurs et les insincères sont dévoilés également : il va de soi qu'ils n'ont point en eux la sensation contemporaine de la foi catholique, par exemple.

L'écrivain qui, pour donner à ses productions toutes ces qualités qui composent l'œuvre d'Art, travaille incessamment selon le précepte de Boileau, et va jusqu'au bout de son effort. De cette manière seule, son œuvre sera belle, et possédera la vie ; de cette manière seule, il la rendra capable d'action, capable de dompter les cœurs et de former les âmes ; d'atteindre, en un mot, le but qu'il s'était noblement proposé.

Qu'on ne s'y trompe point d'ailleurs : peut-être plus que personne nous, catholiques, avons besoin de ces qualités de forme.

En effet, l'erreur est diverse et multiple ; quand la façon de voir d'une époque se renouvelle, elle semble changer complètement de nature. Ses mille visages laissent rarement voir son âme, et, en la faisant méconnaître, lui permettent d'attirer, sous des noms et des apparences jugés plus caressants et plus harmonieux, plus flatteurs aussi, l'humanité qui s'écartait d'elles. Les ouvrages qui l'annoncent et la prêchent peuvent ainsi varier continuellement leurs matières. Les paradoxes nouveaux ne manquent point, et l'esprit, en se livrant à son imagination et à sa fantaisie, peut en créer de plus étranges et de plus diversement colorés chaque jour. A l'homme toujours déçu par les systèmes divers, et qui ne veut point se résoudre au labeur et à la discipline du Christianisme, elle offre sans cesse une illusion qui lui paraît inédite, et par conséquent plus vraie peut-être que les précédentes.

De même, et ici nous ne parlons pas de la vile écume de librairie qui ne s'adresse pas aux lecteurs, mais aux dépravés, — de même les romans peuvent évoluer dans des intrigues plus nombreuses et plus excitantes ; sans tomber dans le bourbier de Zola, il y a mille sentiments et mille vices dont la peinture peut s'admettre à la rigueur, et qu'un catholique cependant ne traitera qu'avec répugnance. (Certaines œuvres de Barbey d'Aurevilly, de Bourget, de Huysmans étant considérées comme des exceptions nécessitées par notre époque, sans pouvoir constituer un principe en opposition avec celui du Sauveur : Qu'il ne soit pas même question de cela parmi vous.)

Pour nous donc au contraire, les sentiments à mettre en jeu sont considérablement restreints ; les doctrines ne peuvent varier

Digitized by Google

d'aucune manière. Notre façon moderne de les sentir est réglée par leur fixité, et nous ne pouvons donner libre cours à notre imagination. Certes, la grandeur, la noblesse, la vérité profonde et la nécessité continue du Christianisme suffisent à nous sauver du rabâchage. Mais il est facile de voir que, si nous voulons nous faire écouter, si nous voulons qu'on nous lise avec plaisir et satisfaction, sans provoquer l'ennui, quelque chose de plus est nécessaire, c'est-à-dire une forme supérieure qui s'impose déjà, plaise, charme et conquiert par elle-même.

La valeur de la forme ! je ne comprends pas comment on peut la négliger... M. Catulle Mendès rappelait dernièrement cette anecdote : Un ami d'Alexandre Dumas l'invita à dîner en lui disant : « je vous donnerai un excellent sujet de pièce ». Dumas vint ; il demanda : « Et ce sujet ? — Le voici, répondit son ami : un jeune homme et une jeune fille veulent se marier, le père ne veut pas. » En effet, avec cela vous faites le *Cid*. Tout dépend de la manière dont le sujet est traité [1].

Je dirai volontiers de même : je connais un merveilleux sujet de roman : une dame passe sa vie à faire le bien. Ce n'est rien du tout, mais traité avec la même conscience et le même effort que *Madame Bovary*, vous verriez ce que cela donnerait !

Un certain renom d'ennui s'est attaché à la morale, aux sermons ; qu'on examine si ce n'est point à cause de ces négligences de la forme. Il faut bien avouer que quand vous dites à un monsieur que le mensonge est défendu, vous ne lui apprenez rien ; si vous le lui répétez ensuite de la même façon, vous l'agacez ; si vous le lui redites une troisième fois sans varier vos moyens, il vous fuira. Certes, je ne demande pas que l'on mette autour de la rhétorique, de prétendus ornements qui ne feraient que surcharger la phrase ; ce serait ennuyeux mille fois de plus, et l'Art littéraire ne consiste point du tout en cet artifice. Mais assurément, il existe dans ce siècle de nouveaux arguments contre le mensonge, ne fût-ce que dans les menus faits de la vie journalière ; il existe une façon nouvelle de les présenter, une manière de les exposer qui nous touche plus particulièrement. Et enfin, la langue française est souple et toujours neuve, et il suffit de parler juste, de briser les lieux communs avec insistance comme

1. G. Le Cardonnel et Vellay, *La Littérature contemporaine*, 1905. Tout le monde connaît les belles poésies de Louis Le Cardonnel, tertiaire de Saint-François.

Digitized by Google

le laboureur brise les mottes de terre, de chercher la clarté et la vigueur, de laisser vibrer son âme, pour faire une œuvre originale et belle, qui plaise et convainque sans fatiguer.

Oh ! certes, il faut le croire et le regretter bien haut, ce dédain exagéré, cette indifférence extrême que nos amis ont trop souvent professée pour la forme de leurs œuvres intellectuelles, a eu pour première conséquence de rabaisser encore le niveau de leur valeur. Du critique, ce sentiment a dû passer fatalement chez l'écrivain, chez l'orateur. Combien de livres ne rencontre-t-on pas, dans notre librairie, qui ne seraient pas éloignés du chef-d'œuvre, et qui n'en sont pas, parce qu'ils proviennent d'une production relâchée, parce qu'ils s'adressent à un public prétendu sans goût et sans appréciation ? Comme si un ouvrage excellent ne faisait pas impression même sur celui qui ne le sait pas excellent ! Nos philosophes et nos historiens sont restés, pour la plupart, à la hauteur de leur tâche. La clarté et la précision qu'ils ont recherchées avant tout les ont généralement sauvés. — Quoique, pour n'en citer qu'un, l'excellent Père Gratry eût peut-être bien fait de soigner son œuvre de ce côté-là : il est dommage qu'on ne puisse plus obtenir de nos adversaires qu'ils le lisent. Combien Taine, qui ne négligeait pas le reste pour cela, fut plus avisé en se donnant une valeur littéraire indépendante ! — Mais les romanciers, quel gâchis ! Là aussi, il y a de beaux germes, il y a de bons essais, de belles œuvres réalisées même, et l'on y découvre parfois de beaux tempéraments littéraires. Mais la masse qui étouffe et fait dédaigner cette minorité, est d'une insuffisance complète, les uns par défaut visible de talent, les autres par absence d'effort considérable. Les petites historiettes racontées sont vieilles non pas comme Hérodote, mais comme Madame de Genlis, ce qui est bien pis. Les personnages sont sans vie, faits de chic, tout de convention puérile ; la psychologie est absente, ou inexacte, ou insuffisante. Enfin, ce sont des œufs qui ne contiennent que de l'eau. Nos pauvres lecteurs catholiques les jeunes gens, les jeunes filles surtout, au lieu de s'en nourrir, s'en donnent une hydropisie du cerveau et du cœur toujours cause d'un affaiblissement de l'âme.

Une étude sérieuse de la perte de la foi montrerait souvent l'action déconcertante de ces petits ouvrages, qui rejettent l'imagination affamée vers d'autres plus forts. Et qu'on ne conclue pas imprudemment à l'abstention de lecture ! Les cerveaux de ce

Digitized by Google

siècle exigent qu'on les cultive, et que leurs puissances aient de quoi s'exercer. C'est à nous de leur donner cela, au mieux de leur santé intellectuelle et morale.

Je le répète, d'ailleurs, dans cette littérature catholique si mêlée il existe de belles œuvres. Il faudrait peu de chose pour en susciter en plus grand nombre de supérieures, ou tout au moins de fortes, dignes de prendre place sur les rayons d'une bibliothèque auprès de l'*Honnête femme*, de Veuillot, ce chef-d'œuvre non égalé du roman catholique, de quelque Balzac, de quelques contemporains. Mais pour réaliser cet idéal, il nous faut une attention plus grande aux œuvres de belle forme, ou qui en marquent mieux le souci, et un dédain très accentué pour les productions faibles, surtout pour celles qui paraissent émaner de fabricants sans conviction, qui ne font d'œuvres « bien pensantes » que par défaut de talent. Rien n'est plus nuisible que ces parasites au véritable écrivain catholique, qui s'efforce inlassablement de satisfaire à sa vocation.

II

Toutes ces raisons visent à la fois la conservation, le développement de la foi catholique dans les cœurs chrétiens, et la conquête des indifférents et des hostiles. L'apostolat affirme encore par un motif qui lui est spécial ce besoin d'encourager et de provoquer l'éclosion d'œuvres catholiques de valeur ; elles seules, en effet, peuvent acquérir quelque renommée, et s'imposer à l'attention de tout le public instruit, sans distinction de croyances. Car on a beau parler de la réclame et des coteries, leur fumée passe vite, et il n'y a guère au total que les œuvres vraiment fortes qui réussissent longtemps et soient réellement admises comme « existantes » par la masse intellectuelle.

Cette qualité que possède l'Art, d'être perceptible et de faire plaisir par lui-même dans toute œuvre, quelles qu'en soient les tendances, est aujourd'hui infiniment précieuse pour la cause que nous défendons. Sans doute, l'Art attire les lecteurs catholiques vers des œuvres peu orthodoxes, mais nous pouvons de même forcer nos adversaires à lire nos écrivains ; nous pouvons, en leur offrant de beaux efforts esthétiques, renouveler la sève religieuse dans leurs âmes, les faire rêver sur le vieil idéal abandonné, et leur rendre un désir, un soupçon de désir, peut-être puissant de

Digitized by Google

conséquences, de retrouver l'amour, l'espérance et la foi de jadis.

A tous ces cœurs dédaigneux de nos doctrines, à tous ceux qui croient à la mort définitive du Christ, qui ne consentent même plus à en discuter, il faut s'imposer d'une autre manière. On a essayé de convaincre par la Science ceux qui n'ont plus de foi qu'en la Science, par la Philosophie ceux qui ne croient qu'en elle. Aux croyants de l'Art, et ils sont plus nombreux qu'on ne pense, il faut que nous donnions aussi satisfaction.

Qu'on ne nous dise pas : « Ils ne verront en nos œuvres que l'effort artistique, et passeront sans plus, comme devant une Madone d'un peintre illustre. » Qui donc connaît les dispositions intimes de l'âme ? Nous l'avons dit, les qualités qui font le chef-d'œuvre sont aussi celles qui conditionnent l'influence. Je pose en principe ce fait que je crois incontestable : nul artiste, nulle personne de goût ne se retire d'une belle œuvre sans au moins avoir gagné quelque estime pour la doctrine qui y est défendue, et pour les hommes qui la défendent. Le catholicisme et ses fidèles, si indignement calomniés aujourd'hui, n'ont point à dédaigner cela. Et par ce sentiment, qui peut devenir déjà un début d'amour pour le Christ, ne se rapproche-t-on pas considérablement de la croyance intégrale? Celle-ci n'aurait-elle pas moins de peine à naître sous une influence favorable ?

On dit souvent qu'il est inutile de prêcher des convaincus. C'est à tort, car certains cerveaux sont des champs qu'il faut incessamment réensemencer. Les physiologistes ont étudié ce qu'ils appellent l'activité automatique cérébrale, et très bien exposé comment, d'elles-mêmes et sans effort de l'individu, les idées, les notions, jetées dans un esprit, travaillent, se développent, s'élargissent, s'enrichissent par les faits de chaque jour et les réflexions et sentiments qu'ils suscitent. L'âme ne dort jamais en nous, et rien n'est perdu pour le labeur incessant qui lui crée, plus ou moins exactement selon les notions reçues, sa représentation du monde. De la sorte on conçoit très bien qu'un individu change totalement de convictions par l'action inconsciente d'une parole par lui jugée fausse en l'écoutant. Il suffit que cette parole se soit gravée profondément. Et n'est-ce pas le rôle de l'Art, d'écrire au burin ce que d'ordinaire on écrit avec un roseau ? L'erreur trouve bien des seconds dans le monde actuel ; mais la Vérité a, elle aussi, bien des complices, et la force des choses, les événements et leurs conséquences, tout conspire pour elle et tend à la faire

Digitized by Google

triompher tôt ou tard. La puissance de Dieu, qui en est le fondement, est immortelle et toute notre tâche est d'y aider, de « préparer les voies. »

Devant le mépris et le dédain de commande qu'on affecte envers elle, la pensée catholique, qu'on le veuille ou non, ne peut plus guère parvenir aux lecteurs instruits indifférents ou hostiles que par la voie des œuvres artistiques, d'une valeur incontestable et aussi supérieure que possible. Des ensembles d'arguments qui terrassent la raison, qui entraînent par leur force et leur clarté une conviction irrésistible ; des représentations de la vie qui empoignent l'âme et remuent le cœur jusque dans ses derniers et plus intimes fondements, voilà ce qu'il nous faut, ce qui nous est indispensable.

Je ne veux pas dire, bien entendu, et ce serait bien naïf, que la foi n'aie plus d'efficacité suffisante par elle-même, et que notre doctrine ne se suffise pas. Certes, ce n'est point l'Art, fût-il sublime au plus haut degré, qui peut y ajouter quelque chose ; il ne ressusciterait pas plus le catholicisme, s'il était mort, qu'il n'a fait des anciens dieux. Ce dont il s'agit n'est point d'infuser un sang nouveau à l'Église ; ce n'est point de rendre ses dogmes ni plus beaux ni plus attrayants, ni plus parfaits ; c'est d'en faire comprendre avec plus d'intensité, avec plus de clarté, avec plus de force, à des esprits prévenus, à des yeux qui perçoivent plus difficilement la lumière, la grandeur infinie du Christ, et l'éternelle fécondité de son amour. L'Art peut faire cela, il doit le faire, et c'est à nous d'exiger qu'il le fasse. Car nous avons des âmes où il peut naître, grandir et vivre.

III

Nous demandons une valeur artistique aux œuvres qui paraissent pour les nécessités d'une influence immédiate ; nous devons la demander avec plus d'insistance encore pour que ces œuvres puissent prolonger leur effet au delà de quelques mois.

Il nous faut des livres qui restent.

Relativement à ceux-là, les livres du jour présent sont peu de chose. Ils sont d'abord trop nombreux pour qu'on les lise tous avec attention. Puis, un certain nombre de lecteurs et non des moindres, n'aperçoivent guère ce dont ils ne sont point avertis.

Digitized by Google

Enfin, la conviction des hommes est formée, leur système du monde arrêté en leur esprit, et il est rare qu'ils aient la force de changer leur ensemble de croyances : tout au plus le modifient-ils un peu. Alphonse Daudet et Drumont se sont accordés pour classer cette disposition des cerveaux sous la même formule pittoresque : *l'achevé d'imprimer*[1]. Taine avant eux écrivait dans la préface de ses *Philosophes français* qu'il ne s'adressait qu'aux individus de moins de trente ans, par des motifs en grande partie semblables. La physiologie du cerveau confirme ces intuitions, et aide à comprendre comment les cellules cérébrales, déjà fatiguées, portent plus difficilement à l'âme de nouvelles notions sur l'univers.

Les livres qui restent, au contraire, sont les vrais dominateurs, les vrais conquérants des esprits. L'adolescent les rencontre quand il est libre encore, généreux de cœur et prêt à tous les enthousiasmes ; son cerveau n'a reçu que des notions générales auxquelles il n'a point expressément consenti, qu'il n'a pas sanctionnées de la forte adhésion d'une raison consciente et mûre, mais acceptées seulement. Lorsque la vie lui est offerte, ce sont ces livres qui lui en apportent l'explication, avec toute l'autorité qui s'attache à des œuvres de valeur, de réputation bien établie, et qui portent une auréole d'admiration générale. On les connaît déjà d'ailleurs par ouï-dire ; on en a lu des citations ; certaines idées vous ont déjà été rendues familières ; de les aborder à son tour, d'y découvrir à son tour le génie que tous ont admiré, d'y retrouver ces idées connues, passées dans le domaine public, mais de les comprendre mieux et d'en savoir l'enchaînement de façon plus complète, c'est se sentir un homme. Vibrer là où nos pères ont vibré, comprendre ce qu'ils ont compris, penser après eux et mieux qu'eux, — croit-on — sur ces textes, y apercevoir de nouvelles richesses et la naissance de points de vue nouveaux, c'est un de ces incidents les plus merveilleux de cette Révélation qu'est la jeunesse. Et comme alors, au contact de ces ouvrages où toute force demeure, l'âme se laisse facilement conquérir ! Comme l'adhésion naît vite, et complète, absolue ! et comme, au sortir de là, les livres de l'instant, si beaux qu'ils soient, — à moins qu'émanant des écrivains de sa propre génération, ils aident à prendre possession de son être, — font peu d'impression, et ont peu de pouvoir !

1. E. Drumont, *Dernière Bataille*. —A. Daudet, *Notes sur la vie*.

Digitized by Google

Sans doute, pour cette culture de l'adolescent, les chefs-d'œuvre anciens ne nous manquent point. Notre littérature française offre à l'étudiant de beaux aperçus sur le catholicisme, et la littérature ancienne lui montre une discipline infiniment précieuse. Cela est beaucoup, cela est important, et nos adversaires le comprenaient, quand ils restreignaient l'étude de l'antiquité, et quand, dernièrement, ils suggéraient à l'un des Reinach son discours en faveur du XVIIIe siècle et contre le XVIIe ; mais nous dirons hardiment que cela est d'une insuffisance absolue.

Parmi les personnes qui pensent librement et n'observent aucun fétichisme, il en est qui éprouvent et disent une préférence pour les modernes ; les classiques les ennuient, et elles l'avouent. Les Goncourt avaient ainsi sur l'*Iliade* des disputes deux fois homériques avec Paul de Saint-Victor. Pour qu'il soit plus facile de s'entendre, il suffit d'indiquer qu'on a en face l'une de l'autre une critique impressionniste et une critique objective. Il y a beaucoup de chances en effet pour que Bossuet, Corneille et Racine, dans trois siècles, soient plus aimés et placés sans contestation possible très au-dessus de la plupart de nos auteurs du XIXe siècle; car les façons de sentir des uns et des autres n'agiteront plus guère les hommes de ce temps-là, et ils ne considéreront plus que la valeur intrinsèque des œuvres, ce qui, en elles, participe de la Beauté pure, sans tenir compte des qualités émotionnelles qui nous frappèrent surtout dans nos écrivains, comme nos pères du XVIIe siècle dans les leurs. Pour nous, et à l'heure actuelle, une grande partie de nos classiques n'existe que pour l'intelligence ; seule, ou à peu près, elle est intéressée. Le XIXe siècle touche à la fois le cerveau et le cœur, toute l'âme et tout notre être. Voilà la différence.

Elle montre combien, parmi les œuvres de valeur, l'influence de celles qui s'éloignent se restreint vite, les chefs-d'œuvre semblant se dessécher avec le temps sans cependant mourir jamais. Une impérieuse nécessité exige donc la création permanente de nouvelles œuvres capitales qui nous soient plus sœurs, qui intéressent plus directement et plus complètement les jeunes hommes. Paul Bourget l'avait admis, quand, dans sa préface des *Essais de psychologie* et celle du *Disciple*, il attribuait une influence prépondérante aux écrivains d'une génération sur celle qui la suit presque immédiatement. Ceux-là en effet exercent l'action la plus directe et la plus puissante sur les cerveaux qui s'ouvrent.

Digitized by Google

Que ceux qui voudront bien réfléchir un instant au sujet du présent article veulent bien méditer un instant sur ces fameux *Essais* de Bourget. Ils y constateront que, quelles que soient ses tendances et sa foi, l'écrivain qui possède assez de génie exercé et réalisé s'impose à tous, quoi qu'on en aie. Certes, Bourget n'a pu réunir tous les grands écrivains qui marquaient lorsqu'il arrivait à la vie intellectuelle ; il a cependant choisi les principaux, ceux qui, à lui jeune homme cherchant sa voie et ses doctrines, se sont imposés avec plus de force, ceux qu'il a retenus, au milieu de lectures sans doute considérables comme les maîtres les plus influents sur la direction de ses pensées, ou plutôt de sa génération, car nul n'est moins égotiste que Bourget. Qu'il y ait placé Stendhal, et ensuite rien que des contemporains, cela complète et justifie ce qui était dit tout à l'heure sur la vie plus intense et communicative des chefs-d'œuvre plus récents, et cependant consacrés déjà. Voyons dans cet ensemble, combien se rapprochent de nous : Voici, dans les premiers *Essais* Baudelaire, Renan, Flaubert, Taine, Stendhal ; dans les autres, Dumas fils, Leconte de Lisle, les Goncourt, Tourgueniew, Amiel. Toute la génération de Bourget s'est précipitée sur ces livres, un grand nombre y a perdu la foi, ou s'est arrêté dans ce demi-scepticisme et demi-croyance qui paralysent l'action catholique d'aujourd'hui ?

Certes, et heureusement, il existait d'autres écrivains que ceux-là, et qui les valaient bien, comme richesse intrinsèque sinon comme force réalisée. Bourget lui-même eut d'autres maîtres, et l'influence de Barbey d'Aurevilly notamment n'a pas été nulle sur lui. Il n'a point mentionné cependant le grand auteur du *Prêtre marié*, ni d'autres, parce que leur œuvre demeurait dans l'ombre et semblait n'exister que pour les catholiques, et même pour quelques-uns d'entre eux. Faute uniquement à ceux-ci de ne pas comprendre la nécessité de créer une renommée purement artistique à leurs écrivains, et de les encourager à faire disparaître quelques faiblesses qui heurtaient les lecteurs. La critique d'Aurevilly, puisque nous l'avons nommé, elle eût tant gagné à être moins entièrement de doctrine, et un peu plus esthétique ! On l'eût alors accepté, on l'eût écouté, tandis qu'on l'a laissé parler dans le désert. Aucune action, pour avoir voulu une action trop restreinte. Et ce n'est pas le seul cerveau catholique, loin de là, qui ait usé une partie de ses forces inutilement, pour n'avoir pas accepté délibérément la discipline artistique, et suivi

Digitized by Google

après tout la tradition des Bossuet et des Chateaubriant : nous avons voulu faire à ceux-ci des successeurs à bon marché. Il était fatal que ce projet n'aboutît pas.

Trop de catholiques, et d'autres, sont portés à croire qu'à notre époque, ce sont uniquement les doctrines qui luttent contre les doctrines. Si cela était, il n'y aurait point de combat ; le Christianisme emporterait tout immédiatement. Par malheur, une doctrine ne vit en nous que par l'image que nous nous en faisons ; et fausse doctrine peut avoir belle représentation en nous, comme vraie doctrine une représentation altérée, surchargée, détestable en tous points. Toute la guerre actuelle pour la conquête des consciences consiste en ceci:Mettre en elles une image merveilleusement favorable de la doctrine que l'on défend. Et nous, catholiques, nous ne pouvons que faire de même : imprimer dans les âmes une représentation exacte de la Religion du Christ, qui démontre par elle-même que tout le reste est erreur.

Ce travail s'accomplira surtout par l'Art, — l'Art indifférent par lui-même, dont on a fait un véhicule de toutes les imaginations, mais qui est tout aussi bien et mieux peut-être encore disposé pour être un véhicule de Vérité. L'Art s'impose à nos esprits modernes avec plus d'évidence que la Vérité même ; il se constate, il se sent, il s'éprouve, et les adversaires en toutes choses communient en lui. Edmond Rostand le constatait implicitement, quand il disait,à propos de l'élection récente de Maurice Barrès à l'Académie : « Je n'ai pas une idée commune avec lui, mais j'ai tenu à venir voter en sa faveur : c'est le premier écrivain de notre temps. » Cette reconnaissance de la puissance artistique de Barrès, mille et dix mille autres l'ont faite de même, qui avaient ou non avec lui des croyances communes et sans aller s'entendre avec Rostand, ni avec personne. L'Art est le point de rencontre le plus général des meilleurs et plus justes esprits laissés à eux-mêmes.

Permettons-leur de se réunir souvent sur des noms catholiques. Faisons en sorte que, parmi les enchanteurs de la pensée, les princes du rythme, parmi ceux qui réjouissent toutes les fibres intellectuelles de l'artiste, il y ait beaucoup des nôtres ; et que, dans le relevé des influences générales qui commandent l'ensemble de chaque génération, nous soyons représentés par des œuvres fortes et puissantes, lues de tous, qui fassent partie intégrante de la litttérature française et de l'histoire des pensées, et classées

Digitized by Google

par nos adversaires même au nombre de celles dont l'ignorance n'est point permise. La tâche qui sera faite alors sera énorme, capitale, et bien d'autres encore nécessaires ensuite seront singulièrement facilitées.

IV

Vos réflexions sont marquées au coin de la justesse, me dira-t-on, mais, n'êtes-vous pas mal venu de faire grief à nos critiques de leur attitude ? — Sans doute, nous n'apprenons rien à la plupart, ni sur la valeur plus haute de l'œuvre artistique, en général, ni sur la manière d'apprécier chaque œuvre en particulier. On comprend très bien que le souci de la grande cause à défendre, à savoir la Religion, l'Église, incarnation et soutien vivant d'un idéal sans lequel il n'y a point de civilisation, les emportent à considérer surtout les opinions de l'écrivain, sa fonction dans l'ordre public. C'est le principal, et nous n'y contredisons pas, au contraire. On est littéralement effrayé quand on essaie d'apercevoir en son ensemble le mal que fait, à notre époque de demi-instruction, la trop grande docilité de l'imprimé à recevoir et répandre toutes les doctrines, et les pires. Il ne peut être question d'abandonner cette œuvre de salubrité morale et intellectuelle. Mais il faut être convaincu qu'elle ne suffit pas.

Cette première question réglée, il faut reprendre toute liberté d'esprit et de critique. On n'a fait que défendre, on n'a encore rien réalisé, ni rien conquis.

— Mais beaucoup de nos amis s'arrêtent ; ils croient ici rencontrer un autre devoir, auquel ils attribuent une importance, incontestable d'ailleurs : la Charité envers leurs frères.

— Oh ! certes, le sentiment est louable et précieux. Il a donné à la vie intellectuelle catholique une douceur bien grande, malgré quelques dissonances de hasard bientôt réaccordées. Si l'auteur de ces lignes avait à parler de lui, il avouerait personnellement l'apprécier plus que personne : ces pages mêmes en donnent mille raisons.

Mais il est désirable qu'on fasse prédominer un devoir plus haut, une nécessité plus forte.

Qu'on n'exclue pas la sympathie ! Qu'elle soit plus grande, au contraire, si possible, car il ne faut point décourager ceux qui

Digitized by Google

tâtillonnent, les débutants, tous ceux qui pourraient travailler mieux qu'ils ne font. Mais, fermement et sérieusement, nous devons à tous la vérité sur la valeur de leurs efforts, et les observations même peu agréables qui seules éclairent et guident.

Nous le devons pour la cause à servir. Comme la garde d'un prince ne peut se composer de soldats de papier mâché, la représentation littéraire et philosophique du catholicisme doit être en des œuvres d'élite, et autant que possible, dignes de sa grandeur passée, présente et future.

Nous le devons pour nos frères qui lisent, qui étudient, qui s'efforcent de communiquer leur foi, ou de la soutenir en des âmes hésitantes. Ils ont besoin qu'on leur donne un choix d'ouvrages excellents, et non un tas où règne la confusion et le mélange, où la pire nullité a droit de vivre.

Nous le devons enfin pour les écrivains eux-mêmes: Pour ceux qui ont du talent et que nous aiderons ainsi à percer en les débarrassant d'une concurrence trop grande et étouffante ; à qui nous donnerons l'influence, et le retentissement qui réjouit et féconde les efforts nouveaux. Pour ceux aussi qui travaillent avec trop de facilité et se contentent de trop peu,croyant atteindre d'un seul coup le faible degré de suffisance qu'ils désirent pour leurs ouvrages. Il y en a peut-être, parmi ceux-là, qui, en produisant des babioles, se flattent de satisfaire à Dieu, et d'utiliser selon le désir qu'il a marqué leurs forces intellectuelles au profit de leurs frères : Leurs bulles de savon, moins les belles couleurs, paraissent dans l'air et retombent sans effet. Ils ne s'en aperçoivent point et continuent. Au jour du jugement, les voilà qui croient arriver les mains pleines: et ils sont tout surpris, quand leurs yeux s'ouvrent brusquement, de n'y rien trouver, rien du tout. Les pauvres gens ! Ils font bien piteuse figure en constatant enfin qu'ils ont, des années durant, tourné leur moulin à vide, ou broyé du sable, comme Maître Cornille. Pis encore, qu'ils ont empêché d'autres qui voulaient moudre sérieusement, et de bon blé donnant de belle farine, de le faire ! Il nous appartient de prévenir dès maintenant ces illusionnés, et je pense qu'ils ne peuvent que nous en être reconnaissants.

Cette Charité envers sa foi, envers le lecteur, envers les écrivains eux-mêmes ne vaut-elle pas l'autre ? Nous le pensons. Elle est plus féconde, elle est plus grande ; elle est plus noble en ce qu'elle contient aussi la Justice.Il y a entre l'une et l'autre de ces

Digitized by Google

deux charités la différence qui existe entre ce qu'on a nommé la pitié russe, et la pitié chrétienne. La pitié russe, qui descend d'ailleurs de Hugo, cet infatigable propagateur de toutes les nuées modernes, compatissant aux faibles en les excusant : tout être qui tombe est innocent, eût-il fait mal, et mérite notre amour. Le christianisme a éprouvé bien avant cette immense compassion des malheureux ; il n'a pas non plus irrémissiblement condamné ceux que le vice a pu séduire ; mais il ne pardonne pas tout simplement, au risque de détruire tout ordre ; il exige le repentir et le désir profond de relèvement. D'un côté c'est la misère de l'homme qui prend une nouvelle face et s'absout elle-même; de l'autre nous apercevons une première lueur de l'infinie sagesse de Dieu. C'est celle-ci dont nous devons nous efforcer de participer.

Cette critique absolument sincère et soucieuse de la forme n'est pas, on le sait, entièrement à fonder. Elle existe déjà parmi nous, et il suffit de demander qu'on l'imite de toutes parts. Désirons-lui également davantage de hardiesse, autant qu'elle en a pour les doctrines. A notre époque, oui, vraiment, cela est tout autant nécessaire.

La pensée a des droits ; mais qu'est-ce aujourd'hui et toujours ici-bas, hors la volonté divine, qu'un droit sans une force? L'Art, c'est la force de la Pensée.

Travaillons donc avec ardeur à les unir dans les livres catholiques. Mettons-nous à l'école de ceux qui déjà y sont parvenus. Ajoutons cet effort à tous ceux qui s'accomplissent maintenant dans notre monde intellectuel : Après Dieu, nous avons là ce qui les fécondera davantage.

Henri THÉVENIN.

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE D'ÉCONOMIE SOCIALE.

(Suite[1]*.)*

CARTELLS ET TRUSTS, PAR M. ÉT. MARTIN SAINT-LÉON.

L'ère de liberté absolue qu'a traversée le monde industriel et commercial, semble depuis un quart de siècle faire place à un mouvement réglementaire et de concentration qui s'accentue chaque jour. C'est ce mouvement que M. Ét. Martin Saint-Léon se propose d'étudier au moyen d'une documentation de premier choix.

La vie sociale comme la vie politique semble animée d'un mouvement rythmique qui la pousse tantôt vers la liberté tantôt vers l'autorité suivant que les excès d'un régime ou d'un autre ont rendu salutaire cette réaction.

Les cartells, trusts et autres combinaisons voisines nous apparaissent tout d'abord des limitations apportées à la vie économique et peuvent à ce point de vue se rattacher aux institutions corporatives du moyen âge, mais les conditions de la vie actuelle affectent ces procédés tout modernes d'un caractère tout nouveau.

Sous le régime de la concurrence illimitée, les producteurs sont obligés, pour attirer la clientèle, de vendre bon marché et de diminuer ainsi leurs bénéfices. Ils essaient alors de multiplier leurs produits ; mais le marché s'encombre, d'où baisse nouvelle jusqu'à ce qu'une crise amène la disparition des établissements moins bien armés pour la bataille, la raréfaction relative de l'offre amène une hausse qui stimule des concurrences nouvelles et ainsi de suite. Puisque la concurrence à outrance risque de ruiner les producteurs en les forçant à vendre à des prix

1. Voir *Études franciscaines*, n° de mai 1906.

Digitized by Google

désastreux, l'idée leur vint de restreindre cette concurrence en prenant entre eux des arrangements aux termes desquels ils ne fabriqueraient pas plus d'une certaine quantité et ne vendraient pas au-dessous d'un certain prix. L'union pour la vie au lieu de la lutte pour la vie. Telle est l'idée mère du cartell, on verra plus loin en quoi le trust en diffère.

« Le cartell, dit notre auteur, est une entente conclue entre producteurs de marchandises ou denrées identiques ou similaires en vue de restreindre la concurrence et d'assurer, soit par la diminution du prix de revient de leurs produits, soit par la limitation de la production, soit enfin par la fixation d'un prix de vente minimum, la stabilité de leurs entreprises et la permanence de leurs bénéfices. »

Si le cartell n'a pas d'influence sur les frais de direction, de personnel, de fabrication, d'exploitation et d'entretien des usines, puisqu'il en respecte l'autonomie, il procure aux industriels les avantages suivants :

1) Économie sur les achats de matières premières. Ils peuvent être faits en grande quantité et par conséquent à meilleur compte.

2) Économie sur les frais de transport. Chacune des usines syndiquées a, en effet, pour débouché la région même où elle se trouve située.

3) Économie sur les frais de publicité et de représentation.

4) Économie sur les crédits accordés au client. Le cartell n'aura pas, comme le producteur isolé, la crainte de perdre la clientèle en exigeant le paiement comptant ou à bref délai.

L'Allemagne est le pays d'élection des cartells.

La crise récemment traversée par l'Allemagne a montré sous un jour plutôt favorable le rôle des cartells. Après des années prospères de 1893 à 1900, la demande faiblit, les cartells houillers s'imposèrent une diminution de la production et maintinrent leurs prix ; la politique du cartell consiste précisément à régulariser les prix, ne les augmentant pas autant qu'ils le pourraient en temps de prospérité, mais en résistant à la baisse dans les temps difficiles.

Les cartells de la métallurgie eurent également à souffrir de la crise, ils y résistèrent et mirent un terme à la surproduction en développant l'exportation. On a vivement critiqué ce procédé parce qu'il favorisait l'industrie étrangère au détriment de l'in-

Digitized by Google

dustrie nationale, en fournissant à celle-là des matières premières à bas prix ; néanmoins en présence des résultats obtenus les critiques ont perdu de leur âpreté, et grâce au bon fonctionnement des cartells, la crise peut être considérée comme surmontée [1].

Les produits chimiques, le sucre, l'alcool, le papier, le verre, les cuirs, sont également l'objet de cartells. On en comptait au commencement de 1902 environ 300.

En Autriche, on compte comme en Allemagne des cartells houillers, des cartells métallurgiques, des cartells pour le pétrole, le sucre, la papeterie... L'opinion publique y est très éveillée du côté des cartells et s'y montre plus hostile qu'en Allemagne, surtout dans les masses populaires qui souffrent de l'augmentation des prix. Le gouvernement autrichien a déposé, en 1897, un projet de loi non encore discuté qui soumet le cartell à une véritable dictature administrative. Cette intrusion brutale et inconsidérée dans le domaine industriel causerait un trouble plus grand que celui auquel on prétend remédier.

En France, l'article 419 du *Code pénal* punit « tous ceux qui... par coalition entre les principaux détenteurs d'une marchandise ou denrée tendant à ne pas la vendre ou à ne la vendre qu'un certain prix... auront opéré la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises au-dessus ou au-dessous du prix qu'aurait déterminé le concurrence naturelle et libre du commerce ».

En présence de ce texte, il semble que toute entente et toute coalition industrielle soit impossible, mais la jurisprudence en a fait jusqu'à présent une application modérée, d'autant plus qu'en général ces coalitions n'ont pas donné lieu à de bien gros abus ; au cas où il s'en produirait, l'article 419 pourrait devenir un frein salutaire.

Les cartells ou syndicats industriels ne progressent en France qu'assez lentement, ils n'ont exercé une action importante que dans la métallurgie, les industries du sucre ou du pétrole.

Le cartell, simple entente entre les producteurs, n'enchaîne que sur un ou plusieurs points déterminés leur liberté d'action, demeurée par ailleurs pleine et entière. Le chef d'industrie ne perd que son indépendance commerciale, il garde entière son indépendance industrielle, le trust lui, va beaucoup plus loin, c'est une fusion qui absorbe tous les éléments de la production et aboutit

1. *Réforme sociale*, 16 février 1904, p. 333 et suiv.

Digitized by Google

à la concentration commerciale, industrielle et financière des établissements syndiqués.

C'est aux États-Unis que l'organisation des trusts a pris toute son ampleur.

Pour les mêmes raisons qu'en Europe, les Américains formèrent d'abord de simples ententes connues sous le nom de pools. Le pool n'est pas autre chose que le cartell, mais avec une durée plus courte et des liens moins étroits ; les résultats ne furent point satisfaisants. C'est alors que nous voyons apparaître le trust. Le but n'en est pas seulement de parer aux inconvénients de la concurrence, il est beaucoup plus vaste : le trust se propose de substituer à la production libre et anarchique la production scientifique et organisée, il entend créer le plus de richesses possible avec le moins de frais possible, en poussant jusqu'à l'extrême centralisation et unification les moyens de produire.

Voici comment on procède pour la création d'un trust. Il s'agit d'amener les établissements autonomes à fusionner en une seule entreprise, on décide les patrons à abdiquer leur indépendance soit par la promesse de gros bénéfices, soit — en cas de besoin — par des menaces. L'entente conclue, on estime la valeur de chacun des établissements et cette valeur est représentée par les actions d'une société nouvelle, on remet ces actions aux adhérents et en outre une somme en espèces représentant à peu près la valeur de leur entreprise, de sorte que la remise des actions constitue une véritable prime. Il suit de là qu'il y a une énorme disproportion entre la valeur réelle des entreprises fusionnées et le capital unique qui les représente. Cela tient à ce que pour faire aboutir la combinaison il faut assurer aux adhérents de gros avantages. Des sommes considérables sont également dépensées pour rémunérer les promoteurs et agents de l'opération. Cette surcapitalisation porte le nom assez pittoresque de mouillage (*Watering*); on essaie de la légitimer en faisant observer que par suite du trust les entreprises fusionnées verront leurs revenus augmenter notablement et acquièrent dès lors une plus-value, mais l'argument ne porte pas ; car prendre pour base d'évaluation les résultats futurs d'une entreprise, c'est déserter le terrain solide de la réalité pour entrer dans le domaine mouvant de la conjecture.

Cette surcapitulation a des effets très graves :

1) Elle tend à faire hausser les prix de vente afin d'arriver à une rémunération suffisante du capital engagé.

Digitized by Google

2) Elle permet de dissimuler une grande partie des bénéfices et d'endormir la concurrence. Si le capital apparent est très élevé, les bénéfices quoique forts ne paraissent pas exagérés, si le capital était ramené à sa vraie valeur, la disproportion apparaîtrait aussitôt.

Au point de vue de la production, on ne peut nier que le trust n'assure à celle-ci de sérieux avantages en centralisant et en répartissant les efforts de la manière la plus utile.

Au point de vue du travail, il est certain qu'il prive de travail nombre d'individus, soit parce qu'il ferme certaines usines, soit parce qu'il congédie la plupart des voyageurs de commerce qu'employait l'industrie privée. Cependant il semble que si le trust congédie nombre d'ouvriers et d'employés, il paie davantage ceux qu'il garde.

Au point de vue des cours, le trust, en dominant le marché, augmente les prix de vente toutes les fois qu'il le peut ; ce n'est que quand la concurrence reparaît qu'il les baisse, et s'il réalise des économies sur la production, il se garde bien d'en faire profiter la collectivité.

Au point de vue de l'exportation, le trust est plus à même que l'industrie privée de se livrer au commerce d'exportation ; celui-ci demande de grandes quantités et le trust est à même de les fournir.

Pour aider les trusts américains à exporter et mettre à leur disposition une marine marchande, un trust spécial s'est fondé, le trust de l'Océan qui, s'emparant de plusieurs compagnies de navigation anglaises et allemandes, permet à l'Amérique d'utiliser 400 navires jaugeant 2,000,000 de tonnes.

L'Europe s'est inquiétée à bon droit de ces progrès conquérants du commerce américain, et l'idée s'est fait jour de constituer une fédération européenne. Dès 1881, Leplay l'avait émise. Les États-Unis d'Europe pourraient alors à armes égales lutter contre les États-Unis d'Amérique.

On ne saurait s'étonner que cette question des trusts passionne l'opinion publique aux États-Unis. Les trusts ont pour eux ceux qui les font vivre et aussi les partisans enthousiastes de l'expansion économique du pays, mais ils ne sont point populaires et ils ont contre eux les démocrates, ennemis traditionnels de toute centralisation. Le parti républicain lui-même, quoique notoirement soutenu par les trusts pendant de longues années,

Digitized by Google

repousse énergiquement le reproche de leur être favorable. Le président Roosevelt s'est nettement prononcé contre eux.

C'est surtout au point de vue social que le rôle des trusts mérite un jugement sévère. Le trust favorise honteusement la corruption parlementaire et judiciaire, il énerve l'esprit d'entreprise et annihile les initiatives personnelles. D'une nation de travailleurs libres, il fait une nation d'employés et de salariés courbés sous le despotisme de l'or tout-puissant. Enfin et surtout, les trusts ouvrent la voie au collectivisme. Ils ne se bornent plus à grouper les industries similaires, ils absorbent les industries annexes ; de fusion en fusion, il n'y aura bientôt plus que quelques vastes trusts qui finiront par s'intégrer dans un trust colossal. L'État n'aurait plus qu'à mettre la main sur ce capital unifié, sur cette force concentrée pour réaliser le collectivisme. « Vivent les trusts, écrivait un journaliste socialiste, les trusts capitalistes travaillent pour le trust ouvrier, et le jour n'est pas loin où le trust ouvrier envahira et dépossédera l'autre. » Le congrès socialiste d'Amsterdam (août 1904) a décidé que les socialistes ne devaient pas s'opposer au développement des trusts, parce qu'ils sont un acheminement vers la socialisation des moyens de production.

Des mesures ont été proposées pour pallier les mauvais effets du trust : surveillance de l'autorité, publicité des opérations qui président à l'établissement du trust, vérification des apports, contrôle des comptes... « Nous avons le pouvoir, dit le Président Roosevelt de surveiller d'une façon adéquate les grandes combinaisons industrielles et nous trouverons le moyen de l'exercer. Nous n'agirons pas d'une façon hâtive et désordonnée, mais nous sommes fermement résolus à trouver la bonne solution et nous la trouverons. »

Quoi qu'il en soit, les trusts ont pris aux États-Unis un rapide développement : Les trusts principaux sont ceux du sucre, du whisky, les trusts métallurgiques tous fusionnés dans la colossale corporation de l'acier, le trust des rasoirs, du papier, du tabac, des produits photographiques, de l'amidon, des glaces, de la bière, du cuir, etc... Au 1 septembre 1902, il existait 287 trusts dont le capital s'élevait à environ 35 milliards de francs.

On ne doit cependant pas trop se laisser épouvanter par cette puissance des trusts. On a dit spirituellement : « Il faut les prendre au sérieux, mais non au tragique. » Le trust est parfois le colosse aux pieds d'argile. Il est impossible à ces organismes

Digitized by Google

si absorbants qu'ils soient d'étrangler toute concurrence ; et il n'est pas dans la vie économique de combinaisons stables, assurées d'un triomphe définitif ; une combinaison plus parfaite peut toujours surgir et supplanter la précédente. Les trusts ont à compter avec la difficulté de diriger ces entreprises mondiales, il y a une limite au nombre de ressorts qu'une main peut faire mouvoir, au nombre d'idées qu'un cerveau peut contenir. Ces immenses affaires ne peuvent prospérer que sous une direction quasi-géniale sans laquelle le coulage entraîne bien plus de frais que la concentration ne procure d'économies. Ils ont à compter avec les exigences des énormes capitaux qu'ils mettent en jeu. On sait que de ce chef le trust de l'acier s'est trouvé singulièrement ébranlé. Les opérations du trust de l'océan ont été toutes malheureuses en 1904. Le produit net de l'exploitation a dépassé à peine 9 millions, somme insuffisante pour couvrir l'intérêt des emprunts qui s'élève à 20 millions ; le capital-actions, même celui qui a été formé d'apports réels, est resté sans rémunération. « Il y a beaucoup d'exagération et de bluf dans ces trusts, dit M. Alf. Neymark, leur exagération même provoquera un krach formidable, ce n'est qu'une question de temps ; car le crédit n'aime ni le surmenage ni les excès, et il prend toujours sa revanche. Il serait donc excessif, tout au moins prématuré, de penser que les trusts sont invulnérables et invincibles, et que l'avenir est à eux [1]. »

LES GRÈVES PAR M. L. SEILHAC.

La multiplication et l'importance des grèves en ces dernières années est, dans la question ouvrière, le phénomène le plus inquiétant pour la paix et la prospérité du pays.

M. L. de Seilhac, enquêteur permanent du Musée social sur la question des grèves, étudie succinctement mais très nettement cette matière particulièrement délicate parce que bien des éléments d'appréciation, causes, résultats définitifs des grèves, etc... échappent aux statistiques.

Les jugements les plus contradictoires ont été émis sur les grèves, les uns y ont vu la pire des guerres, les autres un moyen efficace pour les ouvriers de faire triompher leurs revendications ; les deux manières de voir sont exactes, à condition que l'on

1. *Réforme sociale*, 16 février 1903, p. 591.

Digitized by Google

distingue la grève légitime de la grève anarchique, aveugle et violente.

Les grèves mettent en mouvement non pas quelques individualités mécontentes, mais tout le personnel ouvrier d'une usine ou d'un groupe d'usines ; elles s'appuient sur une collectivité, c'est ce qui en fait la force, surtout depuis que le délit de coalition a été supprimé et que la loi de 1884 a donné aux ouvriers la possibilité de s'entendre et de se syndiquer. Les syndicats ne sont pas toujours des fauteurs de grèves et des agents de discorde, ils peuvent au contraire jouer un rôle de pacification en assurant l'exécution des engagements pris et la responsabilité pécuniaire des violations de traités dont les ouvriers se rendent coupables. C'est grâce à ce principe de la responsabilité syndicale que les travailleurs britanniques manifestent une répugnance de plus en plus marquée pour les grèves inutiles, une volonté très ferme au contraire de maintenir entre patrons et ouvriers des relations amicales, et d'éviter toute imprudence qui pourrait gêner la direction de l'entreprise ou augmenter le coût de production. Malheureusement, chez nous, syndicats et ouvriers isolés se laissent entraîner par des meneurs étrangers, agitateurs sans vergogne, sans compétence et sans responsabilité.

Que coûtent les grèves? Il est difficile de le savoir exactement à cause des résultats diffus et à longue échéance qu'elles produisent. Les incidences d'une grève sont presque impossibles à suivre quand elle frappe une industrie première dont s'alimentent les autres. Si les ouvriers retirent souvent un gain d'une grève déclarée à bon escient, s'ils n'ont pas toujours à se plaindre même de grèves déclarées à la légère, celles-ci sont toujours une cause de ruine sans compensation pour les patrons, pour toute une contrée et même pour tout un pays; et cette répercussion finit par atteindre après un circuit plus ou moins long les ouvriers bénéficiaires apparents de la grève. Les grèves de Marseille de 1901, 1902, 1903 ont presque ruiné cette ville au profit de Gênes sa rivale.

L'auteur trace rapidement l'histoire du mouvement gréviste. Tant que le droit de coalition fut dénié aux ouvriers, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XIXe siècle, les grèves revêtirent le caractère de révoltes et d'émeutes. La fin du régime impérial fut marquée par une véritable frénésie de grèves qui, sauf de très rares exceptions, n'eurent aucun résultat appréciable.

Digitized by Google

Après 1870, les grèves devinrent rares, d'abord parce que les chefs du mouvement ouvrier s'étaient compromis sous la Commune, et avaient dû disparaître, et ensuite parce que l'industrie et le commerce passèrent par une période de prospérité.

Les années 1872, 1884, 1889, 1891, 1893 virent éclater d'importantes grèves dans les charbonnages du Nord et du Pas de Calais. En 1902, les ouvriers mineurs essayèrent sans succès un mouvement de grève générale.

Après l'historique des faits, l'historique de la législation.

La loi du 27 mars 1791 proclama après l'abolition des maîtrises et des jurandes la liberté du travail (art.7); le droit de réunion était alors reconnu par le décret du 21 août 1790, mais, par crainte de voir se reconstituer les anciennes corporations, la loi du 14 juin 1791 interdit tout concert corporatif, tout attroupement de nature à porter atteinte à la liberté du travail.

Le consulat ne devait pas être plus favorable aux groupements ouvriers.

La loi du 12-22 avril 1803 impose à tous les ouvriers l'obligation du livret et édicta contre les coalitions des pénalités qui prirent place au code pénal, art. 415 : « Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier ... et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et trois mois au plus... » Quant aux patrons qui se seraient coalisés pour forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires, ils étaient punis d'un emprisonnement de 6 jours à un mois et d'une amende de 200 à 3000 francs.

La loi des 25 nov. 1er déc. 1849 fit disparaître cette inégalité choquante entre patrons et ouvriers et les mit sur le même pied au point de vue des sanctions pénales.

Enfin la loi des 25, 27 mai 1864 supprima le délit de coalition, maintenant seulement des pénalités contre « quiconque à l'aide de violences, voies de fait, menaces ou manœuvres frauduleuses aura amené ou maintenu, tenté d'amener ou maintenir une cessation concertée de travail dans le but de forcer la hausse ou la baisse des salaires ou de porter atteinte au libre exercice de l'industrie ou du travail. » (Art. 414 du code pénal.)

Mais si la coalition n'était plus un délit, elle était paralysée par l'interdiction du droit de réunion et d'association. Ces obstacles furent levés, le premier par la loi du 30 juin 1881, sur la liberté

Digitized by Google

de réunion, le second par la loi du 21 mars 1884 relative à la création des syndicats professionnels.

Au point de vue juridique, la grève est une interruption, d'une manière plus précise, une suspension simultanée du travail [1]. Aux termes de l'article 1780 du code civil, on ne peut engager ses services qu'à temps ou pour une entreprise déterminée, mais la loi du 27 décembre 1890 y a ajouté ces dispositions : « Le louage de service fait sans détermination de durée peut toujours cesser par la volonté d'une des parties contractantes ; néanmoins la résiliation du contrat par la volonté d'un seul des contractants peut donner lieu à des dommages-intérêts. » L'ouvrier est donc libre de suspendre le travail, mais à ses risques et périls, en ce sens que s'il y a un abus du droit de résiliation *ad nutum*, il peut être obligé à des dommages-intérêts [2].

En vertu de l'article 414 du code pénal ou de l'article 1382 du code civil, la responsabilité de la grève peut atteindre les tiers qui, par des imputations diffamatoires, ont porté atteinte au crédit moral du patron et maintenu le chômage parmi les ouvriers [3].

La question s'est posée de savoir si l'on devait exclure du droit de grève les ouvriers de l'État ; on invoque en faveur de l'exclusion l'intérêt public, mais on a fait observer avec juste raison que l'intérêt public était aussi bien lésé par les grèves des ouvriers ordinaires qui peuvent avoir sur toute la vie du pays un retentissement si grave. Il ne s'agit pas bien entendu des agents de l'État, dépositaires d'une parcelle de l'autorité publique, ou des ouvriers chargés d'assurer un service intéressant la défense nationale. C'est ce qui a permis au Gouvernement de triompher dans les interpellations soulevées relativement à la grève des sergents de ville de Lyon et des ouvriers des arsenaux [4].

Les socialistes ont pendant longtemps prôné la grève générale comme le moyen le plus efficace de faire triompher leur programme. C'est l'action directe, rapide et universelle substituée aux lenteurs et aux détours de l'action parlementaire. Mais les grèves générales ont subi partout le plus lamentable échec en France, en Belgique, en Hollande, en Italie, en Russie. Les

1. C'est en se plaçant à ce point de vue que le Conseil Supérieur du travail (séance du 30 juin 1905), a émis l'avis que, la grève étant une *suspension* de travail, le délai de prévenance n'est pas obligatoire.

2. *Cass.* 18 mars 1902.

3. *Cass.* 29 juin 1897, Ressignier, Jaurès et *la Dépêche* de Toulouse.

4. *Chambre des députés.* Séances des 22 mai et 17 9bre 1905.

Digitized by Google

enthousiasmes se sont refroidis. Les ouvriers d'Angleterre et d'Amérique, ceux-là même dont le degré d'éducation et d'organisation est le plus élevé ont depuis longtemps abandonné cette idée de la grève générale dont le succès laisserait l'industrie dans le plus lamentable désordre [1].

M. de Seilhac nous fait l'histoire détaillée d'un certain nombre de grèves : pas de récit plus attachant, pas de meilleur moyen de saisir sur le vif les causes si complexes et les phases si variables de ces crises ouvrières.

La grève du Creusot nous fournit le type général d'une grève. Elle éclata le 20 septembre 1899 et se termina par l'arbitrage du Président du Conseil d'alors, M. Waldeck-Rousseau. Elle commence pour un motif futile qui n'est pas le motif vrai : le patron attend qu'on lui présente les revendications des ouvriers, les meneurs de la grève en forment un faisceau, le patron accepte les unes, rejette les autres et se justifie point par point. Les ouvriers ne cèdent pas, apportent un 2e, un 3e cahier de revendications et vident leur querelle à fond. Enfin intervient l'arbitrage qui sauvegarde l'amour-propre de chacun et fait à l'un et à l'autre les concessions nécessaires.

La sentence arbitrale de M. Waldeck-Rousseau prescrivait la création de délégués d'ateliers chargés d'échanger des explications avec la direction de l'usine. C'est à ce résultat de nature à consolider la paix qu'aboutit cette grève déclarée sans rime ni raison, et qui se termina sans procurer aucun avantage matériel aux ouvriers.

D'après notre auteur, on peut diviser ainsi les grèves :

Grèves de solidarité		Types :	Grèves de Carmaux.
»	pour l'augmentation des salaires	»	Marseille.
»	politiques	»	Monceau-les-Mines.
»	législatives	»	Calais.

On comprend encore une grève motivée par un salaire insuffisant, des vexations gratuites, des renvois injustifiés, on comprend que les ouvriers fassent cause commune et se soutiennent les uns les autres, cela ne sort pas du cadre de la vie économique, mais les politiciens trouvent dans la grève une occasion trop belle de rehausser leur popularité et de pêcher en eau trouble pour la laisser échapper. C'est ainsi que la grève de Monceau-les-Mines

1. *Revue des deux mondes*, 15 mars 1903, p. 423. *Les Grèves politiques*, par J. Bourdeau.

Digitized by Google

fut fomentée par les socialistes anti-ministériels, contre le gouvernement où le socialisme opportuniste était représenté par M. Millerand.

La grève de Calais surgit à la suite de la loi du 30 mars 1900 sur la limitation des heures de travail. La diminution du temps amena une diminution de salaires, la grève éclata, les patrons tinrent bon et le syndicat ouvrier dut céder.

Le législateur s'est préoccupé d'apporter un remède aux grèves au moyen de l'arbitrage. La loi du 27 décembre 1892 confie au juge de paix le soin de présider soit à la conciliation soit à l'arbitrage, au profit des patrons et ouvriers en conflit qui veulent recourir à ce procédé. De 1893 à 1902, on a utilisé cette loi dans 23,76 pour cent des grèves, en 1903 on l'a utilisée 152 fois, ce qui donne le chiffre de 26,80 pour cent. Il semble que cette loi n'ait pas donné de grands résultats.

M. Millerand a déposé, le 15 novembre 1900, un projet de loi sur l'arbitrage obligatoire dont voici les lignes principales : obligation pour tous les patrons de se soumettre au régime de la loi nouvelle, sous peine de ne recevoir aucune commande de l'État, obligation pour les patrons d'accepter toutes les réclamations de leurs ouvriers, ou de les soumettre à des arbitres sous peine d'une grève autorisée et protégée par la loi ; obligation légale pour tous les ouvriers de cesser le travail lorsque la grève a été votée dans certaines formes, obligation pour tous, ouvriers et patrons, de se soumettre à la sentence d'arbitres que souvent la loi leur impose d'office, sous peine de déchéances légales des plus graves. Les tendances socialistes et anti-libérales de ce projet sont manifestes.

Il vaut mieux prévenir que réprimer, c'est ce que certains pays ont compris en créant les conseils de conciliation.

Les uns régissent toutes les industries d'une contrée comme au Massachussets,

Les autres régissent les différentes industries d'un seul centre industriel, comme le conseil de conciliation de Londres créé en 1889 par la chambre de commerce à la suite de la grande grève des dockers,

Les autres régissent une seule industrie s'exerçant dans toute une région comme le conseil du nord de l'Angleterre,

Les autres régissent un seul établissement comme celui de Mariemont créé en 1877.

Digitized by Google

Les résultats obtenus par ces différents tribunaux montrent que les parties finissent par s'entendre au moyen de concessions mutuelles, quand on réussit à les mettre en présence.

En 1887, MM. de Mun, Lecour-Grandmaison, de Lamarzelle députés, déposaient une proposition de loi tendant à établir des conseils permanents et préventifs d'arbitrage et de conciliation. C'est de ce côté qu'il faut s'orienter si l'on veut trouver une solution à ces conflits qui troublent si profondément le monde du travail.

Ces conclusions sur lesquelles s'arrête l'auteur n'auraient point été infirmées, loin de là, par l'étude des plus récentes grèves, Armentières, Marseille, Longwy, et du mouvement essayé le 1 mai dernier.

Il est un point que M. de Seilhac a laissé de côté, c'est le droit de grève utilisé par les patrons. Il y a là une sorte de limite automatique au droit de l'ouvrier. Le jour où la grève menacera d'être une ruine pour le patron, celui-ci n'ayant plus d'intérêt à poursuivre son entreprise fermera son usine, mais il faut bien convenir que la partie n'est pas égale, car tandis que le patron a des risques énormes, l'ouvrier n'en a aucun. Sans aller si loin, il semble qu'il y aurait dans les ententes patronales un moyen de faire échec aux prétentions folles du salariat. Les patrons ont quelques difficultés à suivre l'exemple donné par les ouvriers, les rivalités, la situation personnelle, la confiance en leur propre puissance les ont trop souvent laissés isolés, mais la nécessité triomphe de bien des préjugés.

En 1903 l'Allemagne a compté 73 lock-out ou grèves de patrons. Les états-majors des navires de commerce à Marseille ont su répondre du tac au tac aux réclamations des inscrits, en se mettant en grève à leur tour.

Les fédérations patronales peuvent, au milieu des grèves révolutionnaires du temps présent, prendre l'initiative de mesures de solidarité et de prévoyance sociales, et le lock-out deviendra peut-être la sauvegarde de l'organisation pacifique du travail. « *Si vis pacem, para bellum* [1]. »

(A suivre.)

Fr. VENANCE,
O. M. C.

1. *Réforme sociale*, 1 juin 1905, p. 896.

Digitized by Google

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE.

(XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES.)

LE CARDINAL DE RETZ ET LE DUC DE SAINT-SIMON.

(Suite et fin [1]*.)*

St-Simon, l'homme de l'étiquette et des généalogies, était tout jeune, né en 1675, quand Retz mourut. Si les Mémoires doivent être chez l'écrivain, la peinture de ses passions, St-Simon en eut le génie ; car c'est la passion elle-même ; et nul n'a mieux réussi à lui donner les couleurs de la vérité. L'historien doit d'autant plus s'en défier qu'il est plus honnête et poussé à l'exagération par le préjugé et la force de l'imagination. Il est vain, irritable, orgueilleux, Janséniste étroit, et ne voit rien que de parti pris, d'un seul œil, pour ainsi dire, dans l'âme où il plonge et dans une partie de l'âme seulement, belle ou laide, suivant l'impression ; mais le coup d'œil est pénétrant et descend jusqu'au fond ; « il perce l'écorce. »

St-Simon revient rarement sur ses pas ; il reste dans sa passion. Témoin Fénelon à qui il rend enfin une très tardive et très incomplète justice : il hait Mme de Maintenon jusqu'au bout.

Mais qu'est-ce que St-Simon ? Si nous le croyons, c'est un descendant de Charlemagne. C'est, en réalité, le fils de l'un des plus fidèles serviteurs de Louis XIII, fidèle à sa manière. L'idolâtrie de la royauté commençait. Plusieurs années après la mort de son maître, St-Simon le père, assistait seul, à St-Denis, à la messe d'anniversaire ; il s'en indignait, et c'était bien. Ce qui ne l'avait pas empêché, le roi vivant, de lui proposer une reine de gauche, Mlle de Hautfort. Il en reçut une réponse sévère. Était-ce en sou-

1. Voir *Études franciscaines*, mai 1906.

Digitized by Google

venir de ce service rendu à la royauté que son fils, l'illustre St-Simon, a écrit plus tard :

« Sans la duché-pairie, » il n'est permis au roi de rien faire d'important, « depuis l'origine de la monarchie ».

C'est loin d'être historique ; mais nous savons que St-Simon est duc et pair ; qu'un bourgeois n'est qu'un atome, le peuple, moins que rien. Nous ne lui ferons pas l'injure de l'oublier. Il en souffrirait jusque dans sa tombe.

Mousquetaire en 1692, c'est-à-dire à dix-sept ans, il avait combattu devant Namur, et y vit, sans doute, le chapeau à périphrase du roi, immortalisé en huit vers, par Boileau devenu sublime. Gouverneur de Blaye, en 1692, il démissionna, mais en gentilhomme. Il avait fait ses preuves.

Il lui tardait de se dérober à un obscur avancement, pour jouir, suivant son cœur, de cette Pairie, (qui lui avait valu jusque-là un procès et un triomphe) de la cour et de ses regards sur ce qui l'entourait.

Il avait déjà paru à Versailles et commencé ses Mémoires, à dix-neuf ans, en 1694. Tous les soirs, désormais, il note et scelle ce qu'il a observé pendant le jour ; c'est son secret à lui tout seul ; « il le laisse dormir sous les plus sûres serrures [1]. »

Il est marié à Mademoiselle de Lorges, et nous savons, au long, la généalogie de sa femme, comme la sienne propre ; rien de plus illustre ; il est satisfait ; il le sera toujours de lui-même et des siens. Ce n'est pas trop que la France et la postérité sachent, plus tard, jusque dans les plus petits recoins, l'histoire de sa famille et son histoire, au jour le jour. Il se croit, du reste, « plus d'esprit et de connaissances et de vues que l'ordinaire des gens. »

Sa vanité n'est pas maigre. De sa charité, il y aurait un livre à écrire et des moins charitables pour Saint-Simon :

Elle ne saurait, dit-il, imposer « l'obligation de ne pas voir les choses et les gens tels qu'ils sont [2]. » C'est une suite de maximes : « Les mauvais qui, dans ce monde, ont déjà tant d'avantages sur les bons [3], en auraient un autre bien étrange, contre eux, s'il n'était pas permis aux bons de les discerner, de les connaitre, par conséquent de s'en garer. ».

1. *Considérations préliminaires.* Ed. A. de Boislisle. (Édition encore inachevée.)
2 *Mém. de St-Simon.* Considérations, préliminaires. Ed. de Boislisle.
3. *Id.*

Digitized by Google

Troisième sentence :

Charité bien ordonnée ne consiste pas à rester, en présence des intrigants, comme des « hébétés, des stupides et des dupes continuelles [1]. »

Saint-Simon cherche des prétextes à sa langue. En somme, ses amis, c'est lui ; il les adore ; il est mortel à ses ennemis ; il n'a guère d'autre charité.

Le feu de ses désirs et de son imagination l'illusionne, et consume son jugement. Il croit avoir la passion de la vérité ; il l'affirme :

Cette vérité, il l'a toujours en vue, « bonne ou mauvaise [2] », peu lui importe, et, dût-elle nuire à ses plus chers intérêts. Même, il en a souffert.

Quoi ! Cet homme se plaint ! Lui, duc et pair, plus tard ministre, ambassadeur, riche et très riche, le plus beau danseur de la cour, le plus poli des courtisans et le plus fortuné des époux, dans une cour voluptueuse ! Je crois même que Madame de Saint-Simon jouit du tabouret jadis refusé à Madame de La Rochefoucauld.

Madame de Maintenon, c'est vrai, n'avait pas grand goût pour cette figure bilieuse du duc et pair où perçaient deux yeux étincelants comme « sur une omelette ». Ainsi le peignait le duc d'Orléans qui ne pouvait mentir, étant ami de l'auteur des Mémoires. Mais Saint-Simon rendit bien à Madame de Maintenon sa haine avec un intérêt d'usurier ; il la haïssait de tout son cœur, par amour de la vérité.

Comment aimer la vérité, lorsqu'on est, sinon l'âme, du moins l'un des soutenants principaux d'une coterie politique et religieuse à la fois, où l'on s'enferme dans son particularisme, où l'on prend tous les autres pour des morts ou pour des vivants qu'il faut mépriser ?

Il est janséniste... Nous connaissons le jansénisme. En voici la peinture : Saint-Simon déplore que la dévotion du roi se soit exercée à poursuivre jusqu'aux derniers restes « ces saints et savants personnages qui s'étaient, les uns après les autres, retirés à l'abbaye de Port Royal des Champs. » Car « les uns

1. *Mém. de St-Simon.* Considérations et préliminaires. Ed. de Boislisle
2. Lettre à M. de Rancé, abbé de la Trappe, pour le consulter sur ses Mémoires.

Digitized by Google

y écrivirent, les autres y rassemblèrent de la jeunesse qu'ils instruisirent aux sciences et à la piété. Les plus beaux ouvrages de morale et qui ont le plus éclairé, dans la science et la pratique de la religion, sont sortis de leur main et ont été trouvés tels par tout le monde. »

Tout le monde signifie ceux qui ont eu le temps et la patience de lire les cent quatre volumes [1] d'Arnauld et les ouvrages non moins pesants de ses confrères...

Il n'en est pas moins vrai que les solitaires « guidaient l'homme entre la juste crainte et l'espérance raisonnable. »

C'est un éloge académique ou plutôt une oraison funèbre. « Le jansénisme en effet commençait à paraître usé ; » et la fatale Madame de Maintenon allait lancer le roi contre les jansénistes, contre les protestants, et faire révoquer l'édit de Nantes.

Des calvinistes Saint-Simon fait autant de victimes. C'est un étrange catholique !

Voilà ce que peut une cabale religieuse pour obscurcir l'intelligence et refroidir le cœur en passionnant l'imagination.

Et voilà l'homme qui s'est perdu par amour de la vérité !

Restons encore dans la vérité de Saint-Simon et dans sa charité. La lumière est à Port-Royal. Louis XIV, qui a voulu savoir ce qui s'y passe, a envoyé Maréchal, son médecin, y faire un tour, incognito, avec toute la bonhomie possible. Il en est revenu charmé. On y respire la charité, la patience, la pénitence, la sainteté, la piété et l'amour du roi.

Mais les Jésuites ! Ce sont les hommes des ténèbres. L'amour de la vérité qui a rendu si charitable l'écrivain et le Janséniste pour les vertueux Solitaires, lui inspire pour la Société une horreur qui va jusqu'à la folie ; mais c'est la folie de la charité. Il faut faire connaître ce qu'est la fameuse Compagnie. Si Henri IV lui fit si bonne mine, jusqu'à lui laisser la parfaite liberté d'enseigner, c'est qu'il craignait le poignard d'un Jésuite.

Il suffit qu'on soit affilié, prêtre ou laïque, à l'ordre des Jésuites, pour vivre sans crainte et mourir en sécurité. Au moins, ils le disent, et le P. Tellier avait persuadé le roi « que quelques crimes qu'on eût commis, et dans quelque difficulté qu'on se trouvât de les réparer, cette profession secrète (de l'affiliation)

1. De Maistre, *L'Église gallicane*, t. I, ch. I.

Digitized by Google

lavait tout, et assurait infailliblement le salut, pourvu qu'on fût fidèle à ses vœux », entre autres, « de révéler quoi que ce soit à *leur* confesseur qui vienne à *leur* connaissance. » Même on croit que Louis XIV avait reçu « l'habit ou le signe presque imperceptible, comme une autre sorte de scapulaire qui fut trouvé sur lui. »

Pourtant Maréchal, l'intime médecin du roi, n'en était pas absolument sûr.

Mais enfin, ce Père Tellier, pourquoi l'avoir peint si cruellement ? Ce n'était pas un Janséniste d'abord ; ensuite, c'était un Jésuite. Il confessait le roi et le confessa à ses derniers moments. Nouveau sujet d'indignation. Aussi est-il jugé suivant les lois de la vérité et de la charité ; et la preuve de sa scélératesse, c'est qu'il « eût fait peur au coin d'un bois : sa physionomie était ténébreuse, fausse, terrible ; les yeux ardents, méchants, extrêmement de travers. »

Est-il possible, en effet, d'être honnête homme quand on a l'œil de travers ? Et pourtant Fénelon estimait le P. Tellier. C'est qu'il avait l'esprit de travers.

De la charité et de la vérité de Saint-Simon, de l'étroitesse, de son esprit, c'est assez.

N'est-il jamais vrai ? ce serait une forte exagération.

Disons pourtant que cette vérité, mise sous serrure, lui permet d'insulter ses ennemis, en repos, durant sa vie, et, après sa mort, dans la sécurité de la tombe. Est-ce générosité pour les vivants ?

Est-ce pusillanimité ?

Soyons charitable, et pensons que Saint-Simon, en différant, d'un siècle environ, l'ouverture de ses Mémoires scellés jusque-là, a voulu épargner des familles illustres et leur postérité.

Ils ne parurent même qu'en 1829. C'était encore trop tôt ; et le duc de Noailles, représenté par le noble Pair, sous la figure « du serpent qui tenta Ève, qui renversa Adam par elle, et qui perdit le genre humain », eut un vengeur blessé au fond de l'âme dans la personne de son descendant, l'Académicien de Noailles, qui vient de mourir. Il paraît que le portrait était faux de pied en cap. Cependant St-Simon nous avait prévenus que « la vérité la plus pure et la plus exacte serait là, comme ailleurs, son guide unique et sa maîtresse. »

Ce qui le sauve du mépris, c'est une sorte de préjugé invin-

Digitized by Google

cible, une honnêteté obtuse qui ne lui permet de rien voir qu'en lui et par lui et pour lui, qui le rend sourd à tout ce qui gêne son idée ; il est personnel, imaginaire et entêté. L'étendue d'esprit lui manque, et plus encore l'étendue d'un cœur généreux.

Son ignorance n'est pas sa moindre excuse ; il la pousse jusqu'à être persuadé que le Pape « a employé les plus grands maîtres à peindre, dans le Vatican, la St-Barthélemy » ; et rien ne l'en dissuadera. Il voit tout en petit.

Ce n'est pas un portrait bien séduisant que celui d'un Janséniste, bienveillant au protestantisme, hostile à la Papauté, et crédule, comme une femme, à toutes ses impressions !

N'y a-t-il que cela dans St-Simon ? Et ne passerions-nous pas pour manquer d'impartialité en ne le représentant que comme un homme enveloppé dans le nuage de sa suffisance, et jugeant mal tout ce qui n'entre pas dans sa passion ou dans son intérêt ?

Ne l'avions-nous pas déjà fait pressentir ? Il tente quelques efforts pour sortir du cercle magique où l'enferme son naïf égoïsme. Il va jusqu'à compter avec Fénelon, mais avec quel ton et quelles parcimonieuses nuances ! « Sans doute, sa vertu et sa bonté le faisaient adorer de ses prêtres et de son peuple...; mais son ambition surnageant à tout, se prenait à tout. » Il ne put la satisfaire et mourut de douleur, deux ans après le duc de Bourgogne : « Les eaux, ainsi qu'à Tantale, s'étaient trop persévéramment retirées du bord de ses lèvres, toutes les fois qu'il croyait y toucher pour y éteindre l'ardeur de sa soif. »

Soyez donc humble, bon et affable aux petits, le noble Pair, du haut de son Olympe, vous jugera intéressé, ambitieux, même « coquet » et vulgaire ! St-Simon s'est pourtant adouci.

Il juge bien Vauban qu'il appelle *patriote*, mot nouveau et qu'il applique au désintéressement de l'illustre ingénieur, disgrâcié pour un livre adressé à Louis XIV, où il simplifiait les impôts réduits à un seul, pour le plus grand bien du peuple et du roi. Il admire Catinat et sa modestie. N'y avait-il pas dans Catinat quelque étoffe de Janséniste ? Je ne l'affirmerais pas ; mais il était fort éloigné de la cour et de la dévotion des dernières années du grand règne. Or, St-Simon n'aimait ni les dévots, ni les dévotes.

De M. de Beauvilliers, précepteur du duc de Bourgogne, un ami, et de Chevreuse, un autre ami, du même parti, rien que du bien, et de Boufflers aussi, dont le fils, à son dire, élève des Jésuites, a été leur victime.

Digitized by Google

Cet homme, né pamphlétaire, ne peut aimer qu'en haïssant.

Aux gens de lettres, Boileau, Racine, St-Evremond, La Bruyère, Santeul, il est assez propice ; il les sent trop au-dessous de lui pour qu'il en daigne critiquer le caractère autrement que par un mot hautain jeté en passant. Mais sa vanité souffrirait à ne pas les connaître.

Turenne, loué par endroits, était « singulièrement modeste jusqu'à l'affectation, suprêmement glorieux, délicat et attentif sur sa prétendue qualité de prince, et la cachant toutefois sous une simplicité d'habits, de meubles et d'équipages dont l'ombre faisait sortir davantage le tableau. »

Où est donc l'idéal de St-Simon ? Il est dans les mœurs et l'honnêteté conjugale, dans sa haine de l'intrigue, des intrigants et des « Compagnons de cour. »

Il hait les bâtards, surtout les bâtards de sang royal [1] ; il va loin : Vendôme, le vainqueur de Villaviciosa, « n'est qu'un héros de cabale ». Et le duc de Maine ? Nous y viendrons.

Malgré tout, il est des endroits où St-Simon paraît digne de l'histoire. Il a même des amitiés qui n'excluent pas la justice. Il aime le duc d'Orléans. Ce n'est pas un bâtard, il est vrai, mais le plus libertin des hommes ; il le connaît, il le juge avec une impartialité rare, sauf qu'il le félicite d'avoir maintenu les Maximes et les libertés de l'Église gallicane, ce qui lui semble d'un génie supérieur.

Avec quelle rapidité et quelle émotion chrétienne, il raconte cette mort foudroyante du Régent ! Il conversait avec Mme Falari, une aventurière : « Assis près d'elle, chacun dans un fauteuil, il se laissa tomber de côté sur elle, et depuis oncques n'eut pas le moindre rayon de connaissance, pas la plus légère apparence. »

La maîtresse crie au secours ; personne.

« Le hasard, ou, pour mieux dire, la Providence avait arrangé ce funeste événement à une heure où chacun était d'ordinaire allé à ses affaires ou en visite. »

Quoique brève et familière, cette réflexion peint mieux que tout la mort du Régent et l'abandon du ciel. C'est grand.

1. Le mariage des bâtards et des bâtardes avec des princes ou des princesses de sang royal l'indigne : « Ce mélange du plus pur sang de nos rois avec la boue infecte du double adultère a été le constant ouvrage de toute la vie du Roi »...

Digitized by Google

St-Simon a même des accents dignes de Bossuet ; il est chrétien, au fond, et fait, chaque année, une retraite à la Trappe, chez son ami, l'abbé de Rancé qui mourut sur la cendre. Mais rien ne triomphe de la force de sa sinistre imagination et de l'audace de ses préjugés persistants. C'est comme une maladie incurable dont Dieu lui tiendra compte.

Il voit noir partout, en plein jour. Le duc de Vendôme a été empoisonné, c'est certain. Pour Henriette d'Angleterre, ce n'est pas douteux. On lui a raconté la chose de deuxième ou de troisième main. Peu importe. C'est comme s'il avait vu.

Mais, en particulier, le duc de Berry, le duc de Bourgogne et sa femme, qui a pu les empoisonner ? La calomnie nommait le duc d'Orléans. Tout bas, St-Simon désigne le duc de Maine, homme timide, mais « le plus grand ouvrier sous terre. » C'est un bâtard.

Il n'a jamais bien vu Louis XIV, parce que Louis XIV a presque toujours affecté de ne pas le voir, et l'a laissé dans l'ombre, avec ses hautes dignités, mais sans faveur. Pourtant cette majesté du grand roi, cette image humaine de l'autorité divine, cette beauté grave, ce sérieux, cette mesure, cette précision de langage, cette application au travail, cette fidélité a sa parole, cette égalité d'une âme maîtresse d'elle-même, lui ont imposé, comme à tous ses contemporains. Il juge le roi avec une impartialité relative, une admiration à peine contenue, une sorte de soumission religieuse. Malgré le vice de son parti pris, il sent, comme la France entière, la place que tient Louis, et comment sa personne si conforme à son rôle, protégeait même des principes qu'elle n'a pas entièrement respectés : la foi, les mœurs, et l'autorité divine. Mais l'observateur a bien des échappées d'imagination ; l'aveuglement de l'illusion lui couvre une partie de la vérité ; son honnêteté même contribue à la lui cacher. Ainsi il ne peut croire à la sincérité du Testament du Roi qui rend les bâtards, par l'influence de Mme de Maintenon, « habiles à succéder à la couronne ». Non ; c'est une habileté dernière de Louis XIV, un dernier trait de dissimulation. Son Testament sera cassé ; il le sait ; même il l'a écrit dans cette espérance, et pour se délivrer des obsessions de sa triste postérité.

L'histoire croit, au contraire, que les bâtards furent légitimés par une affection pour les fruits du crime, poussée jusqu'au

Digitized by Google

dernier excès. C'est la dernière faute du grand roi, et c'est une leçon aux souverains voluptueux.

Mais que de beaux traits dans cette image de Louis XIV !

« ... Pour le secret d'autrui, il le gardait aussi religieusement que le sien... Jamais personne ne donna de meilleure grâce, et n'augmenta tant par là le prix de ses bienfaits. Jamais personne ne vendit mieux ses paroles, son souris même, jusqu'à ses regards. Il rendit tout précieux par le choix et la majesté, à quoi la rareté et la brièveté de ses paroles ajoutaient beaucoup. Jamais il ne lui échappa de dire rien de désobligeant à personne ; et s'il avait à reprendre, à réprimander ou à corriger, c'était toujours avec un air plus ou moins de bonté, presque jamais avec sécheresse, jamais avec colère... quelquefois avec un air de sévérité.

Jamais homme si naturellement poli, ni d'une politesse si fort mesurée, si fort par degrés, qui ne distinguât mieux l'âge, le mérite, le rang, et dans ses réponses quand elles passaient le « je verrai », et dans ses manières.

Exact aux heures qu'il donnait pour toute sa journée : une précision nette et courte dans ses ordres : Jusqu'au moindre geste, son marcher, son port, toute sa contenance, tout mesuré, tout décent, noble, grand, majestueux, et toutefois très naturel, à quoi l'habitude et l'avantage incomparable et unique de toute sa figure donnaient une grande facilité. Le respect qu'emportait sa présence en quelque lieu qu'il fût, imposait un silence, et jusqu'à une sorte de frayeur. »

Notre siècle a trop exagéré les vices de Louis XIV, pour que nous n'éprouvions pas un véritable plaisir à l'entendre louer. Quel éloge ne fait pas encore St-Simon de sa constance dans le malheur !

« Il sut s'humilier en secret sous la main de Dieu, en reconnaître la justice, en implorer la miséricorde, sans avilir aux yeux des hommes sa personne ni sa couronne ; il les toucha, au contraire, par le sentiment de sa magnanimité. »

Il n'est pas moins vrai que ces malheurs sont tombés sur lui du ciel par la faute de son orgueil et de son libertinage. Son Testament en est la suite. Voilà de quoi la mémoire du Roi ne peut être lavée devant Dieu ni devant les hommes.

Pour St-Simon, Mme de Maintenon est la cause de cette grandeur des bâtards. Aussi quelle haine ! Quand Louis XIV l'épouse,

Digitized by Google

il ne veut pas y croire. Ce n'est plus, dès lors, qu'un petit roi, et son indignation est comique. La postérité ne croira pas elle-même à cette union stupéfiante.

Duc et Pair, un peu moins que roi, il n'aurait pas commis cette bassesse ! Son orgueil en est touché. Aussi ne sait-il de quel nom appeler cette reine anonyme ; il s'acharne sur elle comme sur une proie, il essaie même de salir son honneur.

C'est « la célèbre et fatale Mme de Maintenon...; l'abjection et la détresse où elle avait si longtemps vécu lui avaient rétréci l'esprit et avili le cœur et les sentiments ; » elle était « moins que Mme Scarron ; son règne ne fut qu'un continuel manège. » Quand le roi mourant lui exprima l'espoir « d'en être bientôt rejoint », elle en parut décontenancée. Cette vieille fée, « non contente d'être reine, voulait apparemment être encore immortelle. »

Jugez du reste, car nous tirons quelques traits, presque au hasard, de cet original fouillis de la haine de St-Simon pour une femme.

Mais nous avons déjà tant médit de lui qu'il convient de remonter jusqu'à l'éloge. Voici la mort du grand Dauphin. Vit-on jamais pareil feu, pareille vivacité d'esprit, une telle cohue de mots piquants et accumulés les uns sur les autres, une telle pénétration des cœurs sous les gestes et sous les visages, un tel génie tragique et comique à la fois, une telle joie jusque dans la mort, joie d'artiste, de moraliste et de courtisan, colorée pour l'immortalité ! C'est le chef-d'œuvre ; il y a là, comme partout, des périodes d'une longueur démesurée d'où l'auteur se tire, à la diable, et sans qu'on cesse jamais de le comprendre, des constructions d'une syntaxe inventée par le besoin de tout dire, tout de suite, sans s'arrêter, sans s'embarrasser d'une gênante grammaire, et qui vous consolent des discours Académiques ; il y a des incorrections de génie et nombreuses. Mais dans le pêle-mêle d'une phrase qui n'a pas le temps de se parfaire, tant il faut lancer vite son regard et sa plume, et pénétrer au fond pour ne rien perdre du cœur humain ou de la corruption des cœurs, comme St-Simon nous peint, à merveille, les désordres secrets de l'âme, les joies mauvaises cachées dans d'imperceptibles sourires, et les larmes hypocrites des politiques, et jusqu'à la douleur vraie des valets !

Même, il subtilise ; ou bien il est Dieu, tant il voit tout.

Il en était, dans cette chambre de mort, ou à côté, qui « tiraient

Digitized by Google

des soupirs de leurs talons. » On ne peut s'empêcher de sourire, malgré la lugubre imagination que l'on a de tentures funèbres et de ce fils de roi qui commence à dormir son dernier sommeil. Le drame touche même à la comédie. Deux dames de la cour se sont retirées pour pleurer ou pour causer plus à l'aise dans un appartement éloigné. La nuit se passe; à l'aurore, elles voient tout à coup sortir des rideaux de l'alcôve voisine de leur tête-à-tête, la face rougeaude d'un Suisse qui s'éveille, en écarquillant les yeux. Stupéfaction! Mais l'homme est trop ignoble pour qu'on s'en préoccupe : c'est encore St-Simon.

Où il excelle, redisons-le, c'est contre les bâtards légitimés : il s'est enflé d'indignation, il ruisselle de plaisir quand le Parlement, ami du duc de Maine, entend le Garde des sceaux, dans un Lit de justice, prononcer leur déchéance. Ce n'est plus un homme; si c'en est encore un, il est surnaturalisé par le bonheur, il est dans l'idéal; il possède son rêve. Mais il ne se possède point; et ce n'est pas un politique. Même son passage au ministère (1721), quelle que soit sa haine pour le Parlement, sa haine des bâtards, et son amour de sa Pairie, restera inaperçu. Il faut avoir le cœur généreux et l'esprit froid pour bien gouverner. St-Simon est étroit et passionné. Mais il n'est question, en ce moment, que de sa joie dans la séance du Lit de justice et du Parlement :

« Moi cependant je mourais de joie. J'en étais à craindre la défaillance; mon cœur, dilaté à l'excès, ne trouvait plus d'espace à s'étendre. La violence que je me faisais pour ne rien laisser échapper était infinie, et néanmoins ce tourment était délicieux. Je comparais les années et les temps de servitude, les jours funestes où, traîné au Parlement, en victime, j'y avais servi de triomphe aux bâtards, à plusieurs fois, les degrés divers par lesquels ils étaient montés à ce comble sur nos têtes; je les comparais, dis-je, à ce jour de justice et de règle, à cette chute épouvantable, qui, du même coup, nous relevait par la force du ressort... Pendant l'enregistrement, je promenais mes yeux doucement de toutes parts, et si je les contraignais avec courtoisie, je ne pus résister à la tentation de m'en dédommager sur le premier Président; je l'accablai donc, à cent reprises, dans la séance, de mes regards assenés et forlongés avec persévérance. L'insulte, le mépris, le dédain, le triomphe lui furent lancés de mes yeux jusqu'en ses moëlles : souvent il baissait la vue quand il attrapait mes regards; une fois ou deux, il fixa le sien sur moi, et je me plus à

Digitized by Google

l'outrager par des sourires dérobés, mais noirs qui achevèrent de le confondre. Je me baignais dans sa rage. »

St-Simon n'est pas si méchant que cela, et s'il goûte quelque douceur à la vengeance, il se pourrait que cette vengeance, si l'on me permet de le dire, l'exalte et le grise, en montant du cœur au cerveau. Autrement ce serait l'enfer.

Dans sa haine du Parlement, il se rencontre avec de Retz. Celui-ci qui a souillé, en sa personne, l'aristocratie et la robe du prêtre, a vu dans sa claire intelligence, l'anarchie d'un Parlement; et S. Vincent de Paul, impuissant à lui faire voir la vérité par le cœur, semble la lui avoir, du moins, imprimée dans la raison.

C'est le cœur qui voit et qui perce jusqu'au fond, aux moments heureux, dans St-Simon. Si le détail l'abuse souvent et très souvent, cependant il y a un ensemble émouvant de vérité dans son œuvre, un portrait réel de la cour, un puissant coup d'œil qui descend, sous le vernis, jusqu'à la vase croupissante d'une épouvantable corruption. Un trait : Quand le roi se rendait au salut, à la chapelle de Versailles, toutes les dames affluaient autour de lui, à la tribune. Brissac, le colonel des gardes, imagine, un soir, de crier : Le roi ne vient pas ! Toutes les lumières s'éteignent qui, à chaque place, éclairaient si bien le visage de chacune, pour être vue: il reste trois isolées dont deux du plus commun de la cour. Le roi vient, s'étonne ; Brissac raconte et rit, le roi avec lui. Quel regard sur la dévotion !

En somme, à ces illusions, à ces indéracinables préjugés, à cette passion, à cette obstination vindicative et calomnieuse, à cette imagination noire, à cette crédulité, à cette vanité ridicule, à cet égoïsme invétéré de l'homme le plus personnel du monde, à ce Gallicanisme, à ce Jansénisme, à cette morgue de la Pairie, à cette ignorance, se mélange une foi obtuse mais sincère, une honnêteté étroite, une franchise crue, la fidélité aux amitiés, la haine de l'hypocrisie et des gens vicieux qu'il « presse de son regard clandestin », le génie de l'indignation fertile en saillies imprévues, satiriques et pittoresques, une familiarité toute populaire, quelquefois l'impartialité d'un juge, enfin les mœurs, et l'œil de l'aigle, pour aller aux dernières fibres de l'âme des bâtards, y jouir de leur humiliation, et jusqu'aux derniers replis des intrigues du Parlement bourgeois, servile, corrompu, pour les démasquer et les mépriser. St-Simon a quelque chose de la

Digitized by Google

droiture de Tacite, même de ses colères et de sa profondeur; il subtilise comme lui, sans avoir son désintéressement.

Avec cela, jusque dans le débraillé de la phrase la plus décousue, un air aristocratique et qui lui est commun avec le cardinal de Retz. Celui-ci, malgré ses vices, par certaines vues de sa raison politique, l'autre par son habitude de la cour et du cérémonial ou de l'étiquette [1], par sa hauteur, sa foi, son admiration du roi, son amour de la royauté, quoiqu'un peu rude, tous deux enfin, par leur mépris du Parlement, sont du grand siècle.

Rien de plus simple, pour finir, que la critique de St-Simon. Sans « se piquer d'impartialité », il a ses documents sous les yeux, les gens de la cour, ses amis et ses ennemis ; et quand il n'a pas vu, les autres voient pour lui : il suffit qu'ils soient de son bord. Pour le passé, son père est un document incontestable ; pour le présent, il a à sa disposition le chancelier Le Tellier, M. de Boufflers, M. de Beauvilliers, M. de Chevreuse, Pontchartrin et sa femme, Mme de St-Simon, qui lui rapporte ce qu'elle a entendu, aussi bien que la duchesse de Lorges, fille de Chamillart sans compter les domestiques et l'Apothicaire du roi.

Douteriez-vous de la bonne foi d'une Pairesse et de la bonne foi de St-Simon ? Il n'a pu d'ailleurs, « se défaire d'écrire rapidement, et n'a jamais été un sujet Académique. »

Pourtant, si nous en croyons de nouveaux et savants éditeurs, St-Simon devint plus sévère pour lui-même, à mesure qu'il écrivait, et se rendit mieux compte de la gravité de son entreprise. Il soumit plusieurs fois ses Mémoires à l'abbé de Rancé ; il est à croire qu'il les remania ensuite dans la retraite et dans son château de la Ferté, à partir de 1738, selon toute vraisemblance. Il disait lui-même dans son Discours Préliminaire, et sur ses vieux jours, sans doute, que « l'auteur d'une histoire générale ou particulière » devrait posséder « à fond sa matière, par une profonde lecture, par une exacte confrontation [2], par une juste comparaison d'auteurs les plus judicieusement choisis, et par une sage et savante critique, le tout accompagné de beaucoup de lumière et de discernement. » C'est beau ; et cette conversion à la juste critique, d'un écrivain aussi primesautier que St-Simon, est

1. Il faut parfois sauter vingt pages et plus, remplies des détails d'une ennuyeuse étiquette, des longues histoires des Dames de la cour ambitieuses du tabouret, pour retrouver, dans St-Simon, le peintre de génie.

2. *Mém. de St-Simon.* Considérations préliminaires. Ed. de Boislisle.

Digitized by Google

honorable ; elle profita, sans doute, à son salut. Nous espérons même qu'il lut la plupart des six mille volumes qui se trouvaient dans sa bibliothèque ; il ne vivait plus que là dans ses dernières années. Ce qu'il y a de certain, c'est que le sans-gêne et la passion triomphèrent, comme par le passé, de son jugement ; qu'il écrivit tout ce qu'il avait vu, sans ordre apparent, et que les Additions au journal de Dangeau [1], où l'auteur des Mémoires ne parle de Dangeau que pour le mépriser ; que les Notes gardent la même empreinte, et comme ineffaçable du caractère de St-Simon, rebelle à l'impartialité [2], docile à ses impressions, et enfin de son ignorance : sa science est toute dans la généalogie ; là elle est incontestable.

Bassompierre et Joly, d'abord secrétaire du fameux coadjuteur, plus tard son ennemi, Retz lui-même, tous auteurs de Mémoires, lui avaient, dit-on, inspiré de faire les siens, à leur imitation. C'est possible : Il les arrêta à la mort du duc d'Orléans (1723), après avoir négocié les Mariages espagnols. Le Régent mort, son ami, il cessait, pour ainsi dire, de vivre. C'est grand.

En 1829 seulement, parut sous la direction de son petit-fils, le marquis de St-Simon, une première édition authentique des Mémoires. Bientôt les commentaires qu'on en fait, auront dépensé plus d'encre, que St-Simon n'en versa, avec quelque fiel, sur son papier de grand seigneur. Il mourut en 1755.

L'État séquestra, sans plus tarder, tout ce qu'il put de ses œuvres, entre autres, cent soixante-treize portefeuilles ou cahiers et des pièces diverses, des lettres nombreuses, toutes sortes de documents inédits, que M. le Cte de Boislisle est en train de nous restituer.

Après lui et avant lui, que de Mémoires ! Sans parler de l'intéressante Mme de Caylus, la protégée malheureuse de Mme de Maintenon, morte en 1729, qui déclamait si bien les vers de Racine, Mme de Motteville [3], a peint avec amour, la Régente, sa maîtresse et son amie, Anne d'Autriche, et la grande Demoiselle,

1. « Un esprit au-dessous du médiocre, très futile, très incapable en tout genre. »
St-Simon.

Cependant Dangeau a beaucoup servi l'orgueilleux St-Simon. C'est sa base chronologique, et Dangeau est « un garde assuré ».

2. Disons-le : St-Simon, dans les Additions au Journal de Dangeau, revint sur sa première impression si favorable aux Solitaires de Port-Royal. De Rancé, son ami, en fut cause qui lui montra « *sous leurs dehors de très grands pécheurs.* »

3. 1621-1689.

Digitized by Google

c.-à-d. Mlle de Montpensier. Celle-ci, une précieuse, une héroïne du roman de la Fronde, épouse malheureuse de Lauzun, femme à vapeurs, un peu folle, visionnaire au moins, s'était retirée à St-Fargeau, avec sa cour littéraire, et ses assidus dont Ségrais, le pastoral. Elle composa des Mémoires intéressants qui ne sont point sans grâce ni délicatesse, et les interrompit dix-sept ans avant de les achever. Pour avoir tant vu, elle ne parle guère des grands événements, et préoccupée « de son bureau d'esprit », reste confinée, même la plume à la main, en elle-même et dans les petits détails. A force de s'ennuyer, elle finit par mourir en 1693.

Tallemant des Réaux (1620-1696) est un médisant et un conteur d'historiettes. Bussy de Rabutin, qui polit la langue et finit la même année que Mademoiselle, est un homme d'esprit, mais débauché et calomniateur. Il ne faut pas s'y fier ; il a composé, outre ses Mémoires, une Histoire amoureuse des Gaules, qui est un chef-d'œuvre de libertinage et qui le fit exiler de la cour. Il n'y rentra qu'après avoir écrit une histoire ou plutôt une apologie de Louis XIV. C'est un impertinent et un plat valet.

Dangeau [1] est un chroniqueur sec, au jour le jour, et qui raconte que « le bonhomme Corneille est mort la veille ». C'est tout ; et tout, au grand siècle, ne porte pas la marque de la grandeur.

Enfin le marquis de Sourches eut la patience d'écrire dix-sept volumes in-folio sur les trente et une années du règne de Louis XIV de 1681 à 1712. Que ses Mémoires lui soient légers [2] ! M. de Boislisle s'en est beaucoup servi dans sa savante et monumentale édition de St-Simon.

Faut-il citer ces deux voluptueux, l'abbé de Choisy et le marquis de la Fare, celui-ci, misérable épicurien, après avoir été brillant soldat, celui-là plus efféminé encore ?

Le dix-huitième siècle ne voulut pas être en reste et multiplia les Mémoires. Mais pourquoi nous attarder à une étude superflue après avoir admiré des types comme ceux de La Rochefoucauld, de Retz et de St-Simon ?

Les femmes s'en mêlent. En voici plusieurs : Mlle de Launay,

1. 1638-1711.

2. Le P. Anselme, le P. Ange, le P. Simplicien, et le P. Léonard des Petits Pères ; des avocats, des généalogistes, Dom Léonard de Montfaucon, un Augustin déchaussé, et jusqu'à J. B. Touchart, valet de chambre de Louis XIV, sont loin de compléter la liste des chroniqueurs, conteurs et auteurs de Mémoires. J'en passe. Il convient de nommer encore le Chansonnier de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

baronne de Staal, de la cour des Sceaux et attachée à la duchesse de Maine; elle s'est moquée de Voltaire avec esprit; Mme d'Epinay, l'amie des philosophes, de Rousseau, en particulier, qu'elle nommait son ours ; Mme de Genlis, moins morale que ses romans, et dont les Mémoires, parus en 1825, révélèrent plus d'un scandale du siècle écoulé.

Ajoutons : Mathieu Marais, dans son journal, et Bachaumont, dans les six volumes tirés de ses notes sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de la République des Lettres*, en France, sont de spirituels anecdotiers. D'autre part, les Frères Parfaits ont composé une Histoire générale du Théâtre Francais, de l'ancien théâtre Italien, de l'Opéra, du Théâtre de Paris. Ils sont bons à consulter.

D'Argenson [1] qui fut ministre de Louis XV, mérite qu'on en fasse une mention particulière. Il décrit fidèlement son siècle et les intrigues misérables d'une cour méprisée, dans un style assez terne ; et nous pouvons, après avoir vu mourir l'aïeul toujours grand jusque sur son lit de mort, peint, dans le style et avec les couleurs de St-Simon, nous donner le passe-temps d'assister à la fin de l'arrière petit-fils, Louis XV, agenouillé sur sa couche, en bonnet de coton, et demandant pardon à Dieu, d'une vie vouée à la débauche et terminée par la petite vérole. Ainsi changent les rois et les écrivains [6].

Il n'y a pas jusqu'à Marmontel, un tout petit philosophe, mort en 1799, qui n'ait fait ses Mémoires de converti, et raconté à ses enfants, ses scandaleuses amours, pour les porter à la vertu. Disons avec Massillon, en finissant : « Vous le savez, Mrs, encore aujourd'hui ne lisons-nous pas, tous les jours, avec un nouveau goût, les mémoires scandaleux faits dans le siècle de nos Pères, qui ont conservé jusqu'à nous le désordre des cours précédentes et immortalisé les passions des personnes qui les composaient ? »

Nous parlerons, un jour, des Confessions de J. J. Rousseau. Elles peignent son temps à travers le voile de sa trompeuse imagination et de son orgueilleuse misanthropie. C'est l'œuvre d'un libertin qui se plaît dans les souvenirs de son libertinage et qui ne recule devant aucun aveu, quelque honteux qu'il soit. Sans doute, il avoue ! Tournez la page, l'aveu se change en apologie; il n'a pu faire autrement : un autre n'eût pas mieux

1. 1722-1787

Digitized by Google

fait que lui. A 40 ans, il se peint, cet homme qui a mis ses enfants au tour des abandonnés, et cela, au nom de la raison; il se peint, disons-nous, élevé au-dessus de toutes les petitesses, affranchi de tous les préjugés, dans la dignité et la fermeté d'une vertu élevée à la perfection. Il nous dira encore que la Grèce l'aurait nourri aux dépens du trésor public, qu'il mérite des couronnes, des statues; et, quand sonnera la trompette du jugement dernier, il ira avec assurance au-devant de son juge. Il est jugé.

A. CHARAUX.

Digitized by Google

LA JUSTE RÉPARTITION DES IMPOTS.

(Suite [1]*.)*

DEUXIÈME PARTIE.

APPLICATION DE L'IMPOT.

Aperçu général. — La théorie de l'impôt, défendue ici, nous paraît suffisamment démontrée, pour considérer comme un résultat acquis :

« Que l'impôt personnel et progressionnel répond le mieux à la conception et à l'essence de l'état et de la justice distributive. »

Tel serait l'idéal. Mais pourra-t-on jamais l'atteindre, le réaliser complètement ?

Nous n'osons l'affirmer. Évitons cependant les deux excès si fréquents en pareille matière : ne soyons ni utopistes en tenant notre idéal pour immédiatement possible, ni empiristes en n'en ayant aucun.

C'est pourquoi nous voulons pousser l'étude plus loin et examiner par quelle *application de base et d'assiette* [2] on traduirait le mieux cet idéal, application qui, tout en ne touchant pas à la perfection y tende cependant toujours.

Nous opinons pour l'impôt général sur le revenu, en ce sens qu'il n'y ait en réalité qu'un seul impôt, au lieu de plusieurs impôts partiels ne comportant pas la connaissance des ressources globales du contribuable.

1. Voir le n° des *Études Franciscaines*, mai 1906.
2. Par base de l'impôt, on comprend la chose imposée : p. ex. le sel, le revenu, etc. Assiette : désigne le mode de perception des impôts.

Digitized by Google

Cet impôt principal sur le revenu se compléterait par un impôt sur le capital, lequel, en suppléant à ce que le premier a nécessairement de défectueux, n'établirait pas seulement une progression en frappant le fondé des revenus, mais parviendrait également à atteindre les revenus potentiels difficiles à présumer, à déterminer et échappant par le fait même la plupart du temps au fisc.

L'impôt sur le capital étant en réalité un impôt fictif sur un certain genre de revenus, il y aura compénétration des deux bases selon que l'exige la plus ou moins grande capacité des revenus.

Pour ce qui regarde la question si délicate de l'assiette de l'impôt, nous accordons nos préférences à la déclaration obligatoire, éventuellement avec contrôle officiel d'une commission composée de fonctionnaires et de concitoyens du contribuable.

Bien entendu, nous comptons laisser au contribuable la faculté de rectifier sa déclaration, de réclamer et de porter plainte si l'évaluation n'est pas juste, ou s'il a droit à être dégrevé et placé dans une catégorie inférieure.

Nous en sommes convaincus, c'est là le seul moyen efficace pour atteindre les facultés contributives, selon leurs différents degrés capacitaires.

Finalement, nous conclurons que si cet impôt combiné n'est pas susceptible d'application complète et immédiate, partiellement du moins il s'impose d'urgence comme impôt redressif ou complétif [1].

La question de la base et de l'assiette des impôts étant en majeure partie d'ordre technique, nous ne la traiterons qu'au point de vue du droit naturel, laissant aux techniciens et aux hommes d'État le soin de déterminer les détails de l'application.

Après l'étude sérieuse de plusieurs projets de loi acceptés et rejetés, nous ne cachons pas que le système qui a acquis tous nos suffrages, c'est le système fiscal de la Prusse [2].

1. Notons la différence entre impôt *complétif* et *complémentaire*. *Complétif* se dit plutôt de ce qui doit fournir le trop peu.

Complémentaire se rapporte à la *base de l'imposition* et remplit les lacunes laissées par un autre impôt ; p. ex. l'impôt sur le revenu qui est incapable de frapper tous les revenus. Un impôt complémentaire sera celui sur le capital très souvent complétif aussi.

2. Il ne nous est pas loisible de nous étendre sur cette législation assez compliquée

Digitized by Google

BASE DE L'IMPOT.

Base fondamentale. — L'idée maîtresse qui doit diriger toute imposition, ce sont l'individualisation de l'impôt et les caractères généraux qui en découlent. Problème compliqué qui fut le cauchemar de l'éminent juriste et ministre, M. Miquel, au nom duquel s'attache la gloire d'avoir élaboré et conduit à si bonne fin la réforme des lois d'impôts en Prusse.

En principe, il faut imposer le total des ressources du contribuable, tout en tenant compte de leur origine et de leur destination.

Un seul impôt peut y prétendre raisonnablement. C'est l'impôt progressionnel général sur le revenu. Mais à lui seul, il est incapable de remplir cette double fin. Il peut à la rigueur établir une certaine progression d'après la destination, accorder quelques dégrèvements, quelques exemptions d'après les charges qui incombent nécessairement ou accidentellement aux contribuables, mais il ne suffit pas pour taxer les revenus potentiels et le plus ou moins fondé des revenus, caractère emprunté surtout à leur origine.

Force nous est donc de trouver un expédient qui comble cette lacune, en recourant à un impôt qui complète le précédent. Ce rôle d'impôt complémentaire, nous l'attribuons à un impôt modéré sur le capital.

Nous disons donc que l'impôt général sur le revenu doit être la base fondamentale de tout système d'imposition. Quelles peuvent bien être nos raisons pour lui attribuer la préséance sur les autres ? Ne vaudrait-il pas mieux s'adresser à l'impôt sur le capital ?

En général par revenu, on entend : tous les bénifices qu'on retire annuellement soit d'une terre, d'une rente, d'un capital ; soit d'un travail, d'un commerce, d'une industrie.

nous renvoyons le lecteur désireux de plus amples explications, à l'exposé des motifs annexé au projet de loi.

Denkschrift — 1902. Entwürf zù einer Erganzungsteuer, Begrundung. Cfr. également Hitze. *Arbeiterwohl.* drittes Heft, 1891.

Voir surtout deux brochures très importantes :

a) L'impôt sur le revenu et le capital en Prusse. *Réforme* de 1891-93 — par Georges Legrand. Imprim. Ch. Peeters, Louvain.

b) La *Réforme des impôts en Prusse*, par Jacques Derbannes. Paris, 1899. Éditeur Chevalier Maresq.

Digitized by Google

Supposé maintenant qu'on accorde le pas à l'impôt sur le capital, pour en faire le fondement unique ou principal de l'imposition, on s'expose non seulement à blesser des principes évidents de politique, de finance, mais même des exigences de Droit naturel et de Morale.

Il est de la sagesse politique d'intéresser autant que possible tous les sujets au bon gouvernement de l'État. L'unique moyen d'y réussir, c'est de faire contribuer tous les citoyens au recouvrement de la dette publique, surtout dans nos sociétés démocratiques.

Or qu'arriverait-il si tout le poids de l'imposition pesait sur le capital ou même sur les gros revenus ? Ceux qui n'ont que des revenus modiques voteraient trop facilement et souvent avec beaucoup trop d'enthousiasme toutes les dépenses qui leur passeraient par la tête.

Cette raison confirme la question principielle exposée plus haut dans la partie théorique de cette étude, au sujet de la personnalité de l'impôt à savoir que tous les citoyens doivent concourir, autant que possible, à couvrir le budget public. — C'est uniquement par un principe d'ordre majeur que nous avons fait valoir des mesures de dégrèvement, d'exemption en faveur des contribuables de peu de surface, ou des citoyens complètement dénués des biens de la fortune.

L'intérêt financier d'un pays requiert que les gouvernants ne laissent pas échapper les principales ressources de la caisse publique. On ne peut contester que l'absence d'impôt sur le revenu mettrait hors de la portée du fisc une portion notable de la richesse nationale. En agir de la sorte, ce serait soustraire, par le fait même, à l'imposition toute une catégorie de contribuables ; c'est-à-dire tous ceux qui, jouissant d'un revenu professionnel, se contentent, très souvent, de vivre au jour le jour et s'inquiètent fort peu de capitaliser. Tel est le cas pour un grand nombre d'ouvriers, d'employés, de fonctionnaires, d'artistes, de savants, etc., etc...

A ces vues d'ordre purement politique et financier, viennent s'ajouter des considérations d'un ordre tout à fait supérieur. Le capital seul comme base d'impôt, serait une atteinte à l'équité sociale par le privilège accordé à ceux qui jouissent de revenus professionnels considérables, tout en ne possédant pas de capital.

Comme le remarque Jastrow [1] : Les privilèges non motivés sont

1. Jastrow. Braun's *Archiv für sociale Gesetzgebung und Statistik.* Band V, 1892.

Digitized by Google

d'autant plus injustes en matière d'impôts, que l'allègement des uns doit naturellement conduire à la surcharge des autres ; la caisse de l'État devant absolument trouver de quoi se remplir.

Et surtout au point de vue de la morale, il faut se garder de donner une prime à ceux qui dépensent et n'épargnent pas ; ce qui serait le cas dans l'imposition unique du capital. Un exemple :

Supposons un médecin gagnant 25,000 fr. par an, mais sans ou presque sans revenus de capital. Chaque année il se paie le luxe d'un voyage instructif à l'étranger et d'une saison reposante aux bains. Quant à l'épargne c'est le moindre de ses soucis, il n'a pas d'enfants, ou bien s'il en a, il estime que riches de l'exemple paternel ils se tireront bien d'affaires par eux-mêmes. Que payera-t-il au fisc dans un système d'imposition directe basé uniquement sur le capital? Autant dire rien. Et cependant il profite de la plupart des services publics.

Au contraire voici un petit cultivateur. Après de longues années de labeur opiniâtre, il a enfin réalisé le rêve de sa vie : un lopin de terre bien à lui, dont il disposera à sa guise, qu'il transmettra à ses enfants. C'est un capital, et comme tel le fisc l'épargne d'autant moins, que lui-même aura eu le courage de plus épargner ; car il est manifeste que l'impôt sur le capital étant l'unique, au moins le principal impôt, le taux devra en être élevé [1].

Le bon sens moral proteste contre ces inégalités et recule devant ces conséquences funestes.

En général donc et à cause des griefs que nous venons d'exposer, nous jugeons le capital inapte à être la base fondamentale d'une imposition directe.

Considéré d'une manière spéciale dans le contribuable victime de ses coups, l'impôt sur le capital paraît plus insuffisant encore.

La puissance du contribuable est corrélative à la somme des revenus qu'il perçoit annuellement, ou pourrait recevoir s'il voulait.

La quantité des revenus ne correspond pas toujours à la quantité de capital.

Nous faisions tantôt allusion aux revenus qui ne supposent pas ou presque pas de capitaux. Quant aux revenus qui nécessitent des capitaux, leurs conditions sont loin d'être identiques ; comparez entre eux l'agriculture et le commerce, les divers com-

1. Cf. Georges Legrand, *Réforme de l'impôt sur le revenu et le capital en Prusse*, page 24.

Digitized by Google

merces et les différentes industries, et vous constaterez que la proportion du capital au revenu est loin d'y être uniforme.

Il y a plus ; si l'uniformité n'existe pas en temps normal, que sera-ce donc si l'une ou l'autre branche vient à fléchir sous l'action d'une crise ?

La caractéristique de celle-ci se traduit par ce fait qu'un capital considérable ne donne plus qu'un petit revenu. L'impôt sur le capital n'en tient pas compte et aggravera par conséquent la crise en continuant à grever le capital.

La conclusion s'impose, la base principale à laquelle nous devons souscrire comme la seule scientifique et la seule raisonnablement possible : c'est l'impôt général sur le revenu — cette base seule permet la réalisation des caractères généraux de l'impôt : La personnalité et la progressionalité.

***

Base secondaire. — Si nous avons préconisé l'impôt général sur le revenu, comme imposition fondamentale, ce n'est pas à dire qu'il puisse répondre à lui seul aux exigences de la justice distributive.

La raison en est dans la nature même des revenus. Normalement, l'impôt général sur le revenu ne peut saisir que les revenus actuels d'après une échelle quantitative. Les revenus potentiels lui échappent complètement. Ajoutons que si l'on prétend atteindre les diverses qualités, c.-à-d. le plus ou moins fondé des revenus, tant potentiels qu'actuels, on peut tout au plus présumer. On s'expose à frapper aveuglément les contribuables, sans égard à la personne qui possède et à la manière dont elle détient les revenus.

Ceci nous oblige de recourir à l'impôt complémentaire énoncé plus haut : l'impôt sur le capital.

Discutons les raisons principales de sa suraddition à l'impôt fondamental; voyons s'il remplit la fin qu'on veut bien lui assigner.

En principe tous les économistes admettent la distinction entre le revenu fondé et le revenu non fondé. « Il serait bon, écrit M. Leroy Beaulieu, de faire une distinction entre les revenus périssables ou personnels provenant de l'activité individuelle et les revenus perpétuels ou spontanés [1]. »

1. Cf. son *Traité de la science des finances*, p. 491, 6e édition 1899. Cf. également les auteurs cités plus haut : Hitze, Legrand et Derbannes.

Digitized by Google

Le mot d'ailleurs est assez expressif et s'explique lui-même ; l'un diffère de l'autre en ceci : que le revenu fondé implique l'existence d'un capital par opposition au non fondé. Par suite, le premier est perpétuel et assuré, le second temporaire et incertain. Le revenu qu'un propriétaire tire d'une terre affermée, d'une maison louée ; le revenu qu'un rentier touche au moyen d'une action, d'une obligation est un revenu fondé ; les honoraires d'un avocat, d'un médecin, le salaire d'un ouvrier sont des revenus non fondés.

Le revenu fondé subsiste indépendamment de l'existence ou du travail d'une personne, tandis que le revenu non fondé s'identifie avec la personne qui le produit, il diminue ou cesse quand vient à s'énerver ou à s'évanouir le travail de cette personne. Celui qui jouit d'un revenu non fondé doit donc, s'il est sage, épargner chaque année une certaine quantité de ses ressources afin de constituer peu à peu un capital en vue du jour où son capital non fondé s'éteindra.

Qu'il soit juste de traiter différemment ces deux portions fondées et non fondées du revenu, cela découle clairement de la différence que nous avons signalée entre les deux. Le revenu fondé peut servir complètement à la jouissance de son possesseur ; le possesseur du non fondé ne peut jouir effectivement que d'une partie de ses revenus s'il veut agir sagement.

Déterminer l'exacte différenciation du taux de l'impôt d'après les sources des revenus fut, au témoignage du financier allemand Wagner, une des grandes préoccupations du Législateur prussien [1].

Quoi de plus simple, dira-t-on peut-être, à comprendre et à réaliser !

Ce serait simple en effet, s'il y avait seulement d'un côté des revenus absolument fondés comme le loyer d'une maison, le fermage d'une terre, etc., et de l'autre des revenus absolument non fondés comme les salaires, les honoraires, etc.

Mais il n'en est pas ainsi ! que dire par exemple des bénéfices d'un commerçant, d'un industriel, d'un agriculteur ? sont-ce des revenus fondés ou non fondés ?

D'une part, la présence de la personne a son importance, ce n'est donc pas un revenu absolument fondé ; d'autre part, à la

1. Wagner, Braun's *Archiv für soziale Gesetzgebung und Statistik*. Vierter Band, erstes Heft. Chap. XI.

Digitized by Google

mort de cette personne, les sources de revenus ne sont pas complètement taries ; ce n'est donc pas non plus un revenu absolument non fondé. L'essentiel ici, c'est le sort réservé au capital. Est-il destiné à survivre à la personne qui l'exploite ou à s'éteindre avec elle ?

C'est là que gît la différence spécifique entre le revenu fondé et le revenu non fondé. Nous sommes donc en face d'une triple catégorie de revenus : les fondés, les non fondés et les mixtes ou comme on dit couramment, les revenus de pur capital, de pur travail, et les revenus de travail et de capital.

Nous ne prêtons à aucun technicien la prétention de vouloir faire un partage rigoureux entre la portion fondée et non fondée des revenus ; ce serait tout simplement ridicule, vu les nuances nombreuses qui s'échelonnent du degré supérieur du revenu purement fondé au degré inférieur du revenu non fondé.

Cette incompétence se ferait jour surtout dans les appréciations d'entreprises commerciales, industrielles, agricoles, où les bénéfices sont le produit de la collaboration inégale du travail et du capital.

Nous disons collaboration inégale ; il est clair qu'avec des qualités plus ou moins ingénieuses, certains exploitants parviennent à réaliser des bénéfices, des résultats que d'autres avec le même capital, et dans les mêmes circonstances de temps et de lieu, ne parviendraient pas à obtenir.

Il y a dans ces exploitations un élément fondé. Mais comment le discerner ? Par la taxation directe ? on ne peut y songer.

A la rigueur pour les entreprises agricoles, on pourrait examiner quelle est approximativement la moyenne des revenus produits par l'une ou l'autre terre comme telle ; mais il serait injuste d'étendre cette moyenne à toutes les terres d'un pays, d'une contrée. Il suffit pour cela de jeter un regard sur le plan cadastral, dont la peréquation à peine finie, requiert déjà une nouvelle révision [1].

Après ce court aperçu des inconvénients qu'entraînerait nécessairement l'imposition directe du revenu fondé, nous croyons que le meilleur procédé de tourner sinon de trancher complètement la difficulté, serait de s'adresser à l'impôt sur le capital, de lui

1. Cf. La partie théorique de cette étude où nous avons prouvé l'injustice de l'impôt sur les biens fonciers calculé d'après la valeur cadastrale des parcelles, cf. *Études Franciscaines*, mars, p. 254, 5.

Digitized by Google

demander un pourcentage progressionnel et d'atteindre ainsi indirectement mais sûrement les revenus fondés.

Plusieurs raisons militent en sa faveur.

De nos jours les capitaux jouent un grand rôle politique, des entreprises colossales reposent sur eux. C'est une richesse qui, par sa stabilité, donne à ses possesseurs une certaine prépondérance dans les affaires de l'État.

Il est donc raisonnable que ces derniers contribuent pour une plus grande part au bien public de l'État, dont ils jouissent si largement.

Financièrement, cet impôt sera pour l'État une source de recettes assurée, grandissant en même temps que la richesse réelle du pays. Capital est synonyme d'épargne ; l'épargne étant un revenu solidifié, est un indice de prospérité stable [1].

Ces preuves d'ordre politique et financier acquièrent toute leur force probante, confirmative, lorsqu'on les appuie sur une base morale. — Creusons donc plus profondément la raison, la nature de cet impôt complémentaire et tâchons de dégager le côté moral de son application. Le grand principe en fait d'imposition est toujours : *solvendum esse pro viribus :* il faut payer d'après ses facultés. Or par l'impôt sur le capital on réussit à taxer le revenu potentiel des capitaux improductifs soit mobiliers soit immobiliers et à surtaxer l'élément fondé soit des capitaux purement productifs, soit des exploitations industrielles, commerciales, agricoles productives d'un revenu mixte.

Il va sans dire qu'il n'y a que les capitaux surpassant une somme donnée assez grande, qui pourront être frappés par l'impôt ; en outre le taux de l'imposition quoique progressionnel ne peut être très fort parce que cet impôt est déjà une surtaxation.

L'impôt sur le capital saisit dans les richesses improductives tant mobilières qu'immobilières ce que l'impôt sur le revenu ne pourrait frapper ou n'atteindre que d'une façon insuffisante. Les richesses immobilières contiennent une ressource potentielle facilement convertible en revenus actuels. Tout en ne produisant pas, elles servent à la jouissance personnelle du possesseur et peuvent ordinairement fournir un sûr indice de sa fortune.

Les richesses mobilières actuellement improductives de par la volonté de leurs propriétaires, ont ou peuvent se faire un crédit

1. Georges Legrand, *loco citato*, p. 59 et Derbannes, *Réforme de l'impôt de 1891-93 en Prusse*. Paris Chevalier-Maresq. P. 52, 1899.

Digitized by Google

pour l'avenir. C'est le cas pour les titres. Au début, leurs revenus peuvent être faibles ou même nuls, mais le jour où l'on commencera à distribuer les intérêts, ils n'en seront que plus élevés.

Les titres qui représentent la part de capital du contribuable dans les grandes entreprises, atteignent parfois une valeur considérable, non seulement en raison des revenus actuels, mais surtout en raison des revenus futurs qui semblent assurés par la prospérité de la société [1].

De son côté l'impôt sur le capital productif, tant mobilier qu'immobilier, par une superposition habilement distribuée, saisira le plus ou moins fondé des revenus [2]. D'abord pour ce qui regarde les revenus mixtes en frappant le capital d'établissement et d'exploitation, d'un commerce, d'une industrie. Ensuite, et voici une question importante bien résolue, pour ce qui concerne les revenus simplement fondés sur le capital. Si on établissait l'impôt directement sur le revenu fondé et non sur le capital, un revenu élevé payerait évidemment plus qu'un revenu médiocre ; mais, notons-le bien, souvent les placements productifs de gros revenus sont les moindres ; la hauteur anormale de l'intérêt, surtout au début, est une compensation anticipée aux dangers courus par le capital. Le revenu n'est pas toujours proportionnel à la valeur des fonds et c'est justement cette valeur que nous voulons atteindre en tant qu'elle assure l'avenir [3].

Nous devons donc avant tout, *dans la question de l'impôt complémentaire*, tenir compte du revenu possible de la valeur en capital et non pas du revenu effectif.

Dans l'hypothèse d'un impôt direct sur le revenu fondé, on irait à l'encontre du but poursuivi. Cet impôt serait surtout oppressif pour les revenus de durée incertaine ; car le capital, une fois perdu, le revenu est tari. Ce dernier argument, plusieurs législateurs l'ont déjà fait valoir, mais au gouvernement prussien revient l'initiative de lui avoir donné une application très juste. Rappro-

1. Faut-il ou non imposer les collections artistiques ? voilà une question sur la solution de laquelle les avis sont bien partagés. La loi prussienne ne le fait pas pour la raison que les capitaux mobiliers de jouissance ne sont pas naturellement capables de produire un revenu.

2. Il ne se passe pas une année sans que la discussion des voies et moyens ne fasse voir la nécessité d'imposer les valeurs mobilières, représentées par les titres de bourse, actions et obligations. Cf. *Annales parlement. belges*, Décembre 3-4 1903

3. Cf. J. Derbannes, *La réforme des impôts en Prusse*. Paris, 1899. — Chevalier-Marcsq. p. 51-52.

Digitized by Google

ché, comme il l'est ici, de la question du revenu fondé et non fondé, cet argument revêt une forme tout à fait originale.

Voilà, me semble-t-il, bien résolu, le double problème des revenus potentiels et du fondé des revenus. Les exigences de l'équité sont satisfaites au profit même de l'ordre politique et financier et on ne s'expose pas à surtaxer des capitaux qui n'existent pas ou qui n'ont qu'une existence précaire.

***

Éléments imposables dans ces deux bases. — Après avoir établi la double base de l'imposition, il nous resterait à montrer en détail l'application du caractère de personnalité et de progressivité revendiqué plus haut.

On voudra bien nous excuser de ne pas nous engager témérairement dans le domaine technique. Ce serait sortir du cadre de nos attributions et sûrement de notre compétence, que de vouloir poursuivre et juger toutes les particularités de l'individualisation de l'impôt tant objective que subjective. Nous nous restreignons à l'application immédiate et générale. Pour éviter des redites inutiles nous nous contenterons d'en signaler sommairement les grandes lignes.

Subjectivement et eu égard aux citoyens soumis à l'autorité de l'État, devront payer l'impôt, à moins d'une exception de force majeure : Toutes les personnes qui participent aux bienfaits de la société, soit qu'elles jouissent de la personnalité physique, soit qu'elles représentent une personnalité morale.

Par rapport aux sociétés civiles à but lucratif qui constituent un capital indépendamment des personnes qui la composent, les avis sont très partagés : faut-il frapper le capital social et les revenus avant leur partage, ou bien les attaquer dans les personnes physiques qui les détiennent partiellement [1] ?

Il semble qu'on ferait bien d'imposer le capital social pour éviter toutes les recherches superflues et atteindre plus facilement

1. Nous nous plaçons ici dans l'hypothèse : que le capital social a son siège dans le pays même et pas à l'étranger.

Dans le cas contraire il faudrait s'enquérir du capital situé à l'étranger, et frapper le revenu en conséquence.

Si cependant le capital social était déjà imposé dans un pays étranger, il ne faudrait plus attaquer une 2e fois le revenu fondé. Ce serait une surtaxation injustifiable.

Digitized by Google

le revenu fondé dans les associés. Mais nous ne pouvons nous rallier à la proposition de M. Derbannes [1], préconisant la surtaxation des revenus fondés sur un capital social, pour la raison que l'union de plusieurs personnes est à même de réaliser des gains dont ne serait pas capable chaque membre en particulier. D'après nous il suffit d'atteindre une fois les revenus sociaux par l'impôt général et de frapper le fondé par l'imposition du capital social.

Les raisons d'imposition alléguées ne peuvent valoir pour les sociétés non lucratives ayant pour but l'agrément, la bienfaisance, les nécessités administratives, etc. D'ailleurs la plupart du temps ces sociétés ne bénéficient pas de la personnalité civile.

Objectivement, c.-à-d. par rapport aux deux bases, rappelons que le revenu net [2] seul peut être soumis à l'imposition, car seul il indique la capacité du contribuable. Le revenu brut est un simple chiffre comme le salaire nominal; pas plus que lui, il ne présente une puissance réelle de jouissance [3].

Le rapport entre le revenu net et le revenu brut varie de pays à pays, d'époque à époque. Ainsi la distance entre les deux au temps où l'on pratiquait la culture extensive, était moins grande qu'aujourd'hui où l'on est obligé de recourir à la culture intensive; elle est plus grande dans les pays où les richesses minérales sont enfouies à une grande profondeur, que dans les pays où elles gisent à fleur de terre. Un avocat a moins à défalquer de son revenu brut qu'un agriculteur. La distance entre les deux espèces de revenus dépendra en grande partie des frais de production et du rôle inégal que joue le capital dans l'exploitation.

L'importance capitale de cette distinction, surtout pour les revenus mixtes, nous dispense de plus amples commentaires.

Aux législateurs donc de déterminer ce qui remplit la marge entre le revenu brut et le revenu net seul imposable; à eux de faire la défalcation des frais de production, de reconstitution, des dettes et des charges en général.

1. Cf. Derbannes, *loco citato.*

2. Par revenu net on entend en général le revenu dont on a défalqué les frais d'exploitation, de *l'Existenz-minimum* et des charges extraordinaires pesant anormalement sur le budget domestique.

3. Cf. Wagner, *Finanzenwissenschaft*, 2tes Theil. « Die Besteuerung nach der Leistungfähigheit. Seite 472, u. s. w. — *Finanzenwissenschaft* Erstes Theil. Seite 384, zweite Auflage et Schal dans le *Wörterbuch der Politischen Oekonomie de Schönberg*. Neuste Ausgabe, dritter Band, die Steuerlehre, Seite 216, u. s. w.

Digitized by Google

Ces dégrèvements, ces ménagements supposent la connaissance du revenu global des citoyens, et les diverses circonstances variant la proportion entre le revenu brut et le revenu net.

Comment le saura-t-on?.... Nous touchons ici au problème ardu, que nous traiterons plus loin dans le chapitre réservé à l'assiette de l'impôt.

Bref, pour concilier l'impôt principal sur le revenu et l'impôt complémentaire sur le capital, avec les exigences de la justice et de l'équité naturelle, il est indispensable qu'ils reposent *sur le principe de la capacité personnelle.*

Cet idéal devra se réaliser par l'application entière et rigoureuse du caractère personnel et progressionnel à double base de l'impôt.

Ce qu'on ne trouve actuellement dans aucun pays, que nous sachions. La Prusse cependant, et il faut lui en savoir gré, y tend visiblement; le souci dominant de sa législation fiscale, est l'élimination des impôts réels tant directs qu'indirects au profit de la Commune, pour ne se réserver que les impôts directs et personnels, qui peuvent réellement et à vrai dire être intitulés « Impôts d'État » [1].

L'expérience de la Prusse pendant une quinzaine d'années, les améliorations successives de sa législation financière nous autorisent à préjuger bien de la base que nous préconisons.

Reste maintenant à trancher la question si épineuse de l'assiette de l'impôt.

(A suivre.)

P. GRATIEN de l'Écluse, o. m. c.,
Dr en Philosophie, professeur d'Économie politique.

1. La raison de cette distincion est facile à comprendre. « Dans la commune, il y a « moyen de savoir à qui profitent le plus, p. e. les améliorations décrétées par l'administra- « tion », d'ailleurs, il est possible d'avoir sur une échelle assez restreinte une peréquation cadastrale approximativement juste.

Digitized by Google

MÉLANGES.

LE PROBLÈME DE L'HEURE PRÉSENTE. ANTAGONISME DE DEUX CIVILISATIONS [1].

Personne ne me démentira si je dis que le problème de l'heure présente en France est un problème plein d'angoisse et d'obscurité. Deux sociétés, ou mieux deux civilisations, la civilisation catholique, la civilisation purement rationaliste et naturaliste sont là debout, face à face, aspirant l'une et l'autre à la possession de la France, et se livrant pour cette possession à une lutte des plus vives. A laquelle de ces deux civilisations la victoire est-elle réservée? On en conviendra : de toutes les questions que notre esprit peut se poser, il n'en est guère qui soit plus anxieuse et qu'une âme sérieusement catholique, regarde avec plus d'effroi ; de tous les problèmes que nous rencontrons sur nos pas, aucun qui nous remue plus fortement et dont nous soyons plus avides de connaître la solution future.

Mgr Delassus, l'éminent directeur de la *Semaine religieuse* de Cambrai, a étudié de longues années ce problème. Il l'a creusé, il l'a sondé, il en a fouillé les coins et les recoins, il l'a tourné et retourné sous toutes ses faces. Il nous donne là dans l'ouvrage que j'ai sous les yeux et que je suis chargé de présenter aux lecteurs des *Études*, le fruit de ses érudites et patientes recherches. Le travail de l'illustre prélat est très considérable et mérite la plus vive attention.

Les organes de la presse catholique lui ont fait l'accueil le plus sympathique et le plus chaleureux. C'est un ouvrage de haute valeur, ont-ils dit, et qu'on devrait trouver entre les mains de tous les hommes sérieux. A leur tour, des juges très compétents ont proclamé sa grande importance. C'est un ouvrage savant, documenté, et qui doit être sérieusement étudié et médité, écrit Mgr de Lydda. C'est, écrit Mgr Baunard, la somme complète de l'anticléricalisme dont nous sommes empoisonnés jusqu'à en mourir.

1. Par Henri DELASSUS, docteur en théologie, directeur de la *Semaine religieuse* du diocèse de Cambrai. — Nouvelle édition corrigée et complétée. 2 vol. in-8°. Desclée, De Brouwer et Cie, rue St-Sulpice, Paris; rue Metz, Lille.

Digitized by Google

L'ouvrage contient deux très forts volumes. Le premier expose le problème, il en dit la nature, l'origine, les sources, l'état ; il en donne en un mot l'historique. Au XIIIe siècle, l'Europe, la France en particulier, reconnaît sincèrement l'autorité de l'Église et vit de la civilisation catholique. La doctrine catholique, la législation catholique possèdent sur elle un empire absolu. L'Église, au moins en France, a perdu cet empire ; la France ne vit plus uniquement de la civilisation catholique. L'immense majorité des hommes qui l'habitent ne reconnaît plus ni la doctrine ni les lois de l'Église et la voilà, cette Église, contrainte de lutter pied à pied pour défendre les quelques droits dont elle jouit encore. La lutte qu'elle soutient a pris dans ces dernières années un caractère particulièrement âpre, et disons-le, puisque c'est la vérité, l'Église n'a cessé dans cette lutte de reculer devant ses ennemis et de perdre du terrain. Les succès qu'ont obtenus les meneurs de la civilisation naturaliste, dit avec raison Mgr de Lydda, ont été si grands qu'ils en ont été eux-mêmes étonnés ; ils ne se croyaient pas permis d'élever si haut leurs espérances. Ces succès ont même été si considérables, ajoute le vénérable prélat, qu'ils peuvent désormais tout oser. Humainement leur triomphe est définitif, tout est désespéré.

Mais dès lors se dresse devant nous un problème très grave et très anxieux. Comment la France en est-elle arrivée là? A quoi devons-nous cet affaiblissement graduel et successif de la civilisation catholique en France, et enfin cette défaite humainement irrémédiable dont parle Mgr de Lydda? Nous les devons sans doute en dernière analyse à la funeste action de nos passions, ces passions que la doctrine évangélique gêne et qui ne demandent qu'à être débarrassées de son joug, et en particulier à l'action des trois plus fortes et plus rétives d'entre elles, l'orgueil, l'avarice, la luxure. Mais les passions ne rencontreraient rien qui leur donne l'éveil, les soulève, les excite et les ameute contre la civilisation catholique, elles ne livreraient pas à cette civilisation une guerre aussi vive. Concluons-le dès lors : nous devons cet affaiblissement et cette défaite aux causes qui ont éveillé et nourri nos passions. Ces causes ont été multiples et ont exercé leur action de longs siècles. Ce serait en effet manquer de sens et s'illusionner grandement que de ne voir à ce mal qu'une ou deux causes. Un mal social aussi profond et aussi étendu ne peut procéder que de causes multiples et de longue durée. Suivre ces causes à travers les siècles, en donner le dénombrement dépasse notre portée et notre but. Les auteurs qui ont fait de cette question le sujet de leurs études citent parmi elles le transfert à Avignon du siège papal, le grand schisme, les luttes si longues du sacerdoce et de l'empire, les entreprises incessantes des légistes contre les droits et les biens de l'Église, l'orgueil des souverains, leur jalousie de l'autorité du Souverain Pontife, leurs efforts constants pour l'affaiblir. A ces causes appartiennent encore, disent-ils, les hérésies publiques ou secrètes qui ont été si nombreuses, la grossièreté des mœurs, les guerres si fréquentes, l'insuffisance et même les désordres du clergé, la renaissance païenne, la réforme dont les ravages intellectuels et moraux ont été si éten-

Digitized by Google

dus, les erreurs et les pratiques jansénistes et gallicanes. Quelles causes de déchristianisation n'ont pas été les appels de toute nature faits à la volupté, le malthusianisme devenu pour ainsi dire universel, la presse impie ou grivoise et immorale ! nous omettons certainement plusieurs de ces causes. M. Faguet range parmi elles notre caractère national lui-même, ce caractère si frondeur, dit-il, ce caractère dont le fond est l'irrévérence envers les choses religieuses.

Mgr Delassus laisse dans l'ombre la plupart de ces causes. La renaissance païenne, la réforme, la franc-maçonnerie voilà pour lui les causes qui ont déchristianisé la France, mais surtout la franc-maçonnerie. La franc-maçonnerie, ou plutôt selon son expression, le maçonnisme, voilà pour lui la cause la plus forte et la plus efficace, voilà pour lui le maître instrument de cette déchristianisation. Aussi est-ce lui surtout qui attire son attention, lui surtout dont il veut nous donner la connaissance. La plus grande partie du volume lui est consacrée. Il l'étudie sous toutes ses faces. Origine, doctrines, organisation extérieure et intime, projets, moyens d'action, ressources, tout est fouillé avec soin, tout est minutieusement décrit et expliqué ; rien ne nous est plus caché de ce qui appartient à cette secte célèbre et redoutable. Je le comprends. Mgr Delassus s'occupe de l'heure présente. Or c'est la franc-maçonnerie qui en ces dernières années a porté à l'Église les coups les plus cruels ; c'est elle incontestablement qui lui a causé le mal le plus grand ; elle a juré de plus de ne pas s'arrêter qu'elle ne l'eût abattue complètement, et qu'elle n'eût élevé sur ses ruines une religion nouvelle : la religion du Temple. Ne fallait-il pas dès lors nous montrer cette société telle qu'elle est, nous en donner, qu'on me passe le mot, une photographie sincère ? Peut-être nous amènerait-il ainsi à la fuir plus efficacement et à la combattre avec plus d'énergie.

Observons-le cependant. On ne trouve guère d'autres documents dans cet ouvrage que ceux qu'on rencontre dans Barruel, Crétineau-Joly, les brochures et les journaux contemporains. L'avantage qu'il nous offre, c'est de les trouver réunis. Plusieurs se sont demandé d'un autre côté s'il n'y a pas excès dans ces développements si longs sur le maçonisme. Ces interminables détails sur la haute vente, l'illuminisme étaient-ils nécessaires au but de l'auteur ? Ne finissent-ils point par fatiguer le lecteur ? Peut-être, ont-ils dit aussi, est-ce un tort d'insister à peu près exclusivement sur une seule cause, quelque puissante qu'elle soit. Nous risquons ainsi de concentrer notre attention sur une cause qui nous est étrangère et de négliger les causes dont nous sommes nous-mêmes les auteurs et que nous devrions d'abord éloigner.

Le mal dont elle souffre emportera-t-il la France ? La civilisation catholique reprendra-t-elle au contraire sur elle son empire, au moins d'une manière suffisante pour qu'on puisse parler d'une rénovation ? Mgr Delassus est persuadé que la France revivra et que nous assisterons à sa rénovation. Son second volume est consacré à cette rénovation. Nous y voyons d'abord les raisons qui nous autorisent à l'espérer. Mais je l'avoue avec franchise : les

Digitized by Google

raisons sur lesquelles s'appuie Mgr Delassus ne m'ont pas paru très convaincantes. Je veux qu'on tire cette conviction de l'étude, de la philosophie de l'histoire et du passé de la France, et non des prophéties, des impressions et des paroles plus au moins vagues que ces hommes ont prononcées.

Mgr Delassus nous explique en second lieu les conditions que nous devons remplir pour mériter cette rénovation et y prétendre. Pour avoir droit à une rénovation, la France, nous dit-il, doit revenir à la vérité et à la vérité intégrale.

Parole très juste, très belle, vraiment digne d'un maître, et dont je le félicite. C'est l'erreur encore plus que la vie qui perd les peuples, a dit un homme éminent, M. Le Play. Par vérité intégrale Mgr Delassus entend la vérité théologique, la vérité économique, la vérité sociale. Chacune de ces vérités est là très longuement expliquée. Aucune des questions et surtout des questions contemporaines qui se rapportent à l'une d'elles, n'est omise. Bonté native de l'homme, démocratie, richesses, capital, propriété, salaire, intérêt, formation et conservation des états, Mgr Delassus touche à tous ces points divers. Il le fait avec doctrine, avec conviction et avec une franchise qui ne recule jamais devant l'expression catégorique de ce qu'il croit être la vérité. Il y a là des développements très intéressants, très instructifs et dont profiteront les lecteurs sérieux. On doit savoir gré à Mgr Delassus de nous avoir donné ces instructions si nettes et si fortes et lui en être reconnaissant. Parmi les pages que nous avons lues avec un intérêt plus vif, nous signalons celles qui traitent de la loi de l'effort, de l'obligation de revenir à la sincérité du langage, d'éviter dans nos paroles et dans nos écrits tous les mots équivoques ou fascinateurs ou *épouvantails* ou *fripons*, de nous garder de toute phraséologie séductrice, d'exposer la vérité nettement et sans voile [1].

L'ouvrage, nous le répétons, est une œuvre magistrale. Ajoutons-le cependant : Les théologiens et les sociologues n'accepteront pas sans protester toutes les affirmations et toutes les théories qu'il contient. Ainsi, dira un théologien, de la négation de la chute originelle ne découlent pas toutes les conséquences qu'énumère Mgr Delassus. Dans l'état de nature pure le péché originel n'eût pas existé ; on aurait vécu cependant en société, sous une autorité légitime et on eût possédé en propre. L'école franciscaine nie que les Anges forment chacun une espèce. Est-il certain, dirons-nous encore, que le *lucrum ex mutuo*, le prêt à intérêt ne soit pas défendu par le droit naturel? Est-il certain que l'esclavage fût moralement nécessaire pour le défrichement de la terre? Dès lors on devrait le trouver avant le déluge. Les chiffres de Mgr Delassus sont-ils toujours parfaitement exacts ? Sous le Directoire à Rouen sur 85,000 habitants on comptait 64,000 mendiants, nous nous défions de ce chiffre.

1. Le mal qu'un mot peut faire dépasse l'imagination, a dit M. de Vareilles, doyen de la faculté catholique de droit de Lille. A son tour M. Blanc de St-Bonnet a écrit : Que de formules perfides depuis deux siècles ! Ce qu'il y a de plus funeste pour les peuples après la révolution, c'est la langue qu'elle a laissée.

Digitized by Google

Nous ne saisissons pas clairement le sens d'un certain nombre de phrases, Mgr Delassus est monarchiste; il aspire au rétablissement en France de cette forme de gouvernement. Je ne lui fais pas un reproche de ses aspirations; mais j'ai cru m'apercevoir qu'elles avaient pesé de temps en temps sur ses jugements et ses appréciations.

Arrêtons-nous. Ces observations ne sont pas de si grande importance qu'elles détruisent ou diminuent le mérite de l'ouvrage.

Fr. TIMOTHÉE, o. m. c.

Digitized by Google

IST DUNS SCOTUS INDETERMINIST [1].

Une histoire complète de la Philosophie du moyen âge est encore à faire.

Nous assistons cependant de nos jours à une éclosion d'études monographiques sur cette période intéressante.

La classification des sources et des documents se fait insensiblement et nous permet d'espérer sous peu l'élaboration d'une synthèse générale et complète, telle qu'elle existe pour l'histoire ancienne et en grande partie pour l'histoire moderne.

Cette œuvre de patience et de longue haleine, une sorte d'application, dirons-nous, de la méthode de Leplay à l'histoire de la Philosophie, exige le concours et le groupement de spécialistes, d'hommes du métier.

Plusieurs personnalités catholiques de marque en ont pris l'initiative tant en Allemagne qu'en Belgique. Citons le Dr Clémens Baeumker, professeur à l'Université de Strasbourg, et M. M. Dewulf, professeur à l'Institut supérieur de Philosophie, à Louvain.

La présente brochure est la 4me livraison du 5me volume des *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte ù Untersuchungen* « Documents pour l'histoire de la Philosophie médiévale. — Textes et Recherches. » Elle est éditée sous les auspices et la direction du Dr Baeumker et du Dr George, Baron von Hertling, professeur à l'Université de Munich.

L'auteur de l'Étude *Ist Duns Scotus indeterminist* est le Père Parthénius Minges de l'Ordre des FF. Mineurs du couvent de Munich.

Le travail est sérieux et bien fouillé, le grand nombre de textes cités et contrôlés en fait preuve. Il n'y a que l'amour d'un confrère qui ait pu s'astreindre à cette exactitude patiente et scrupuleuse.

Le but que l'auteur se propose, c'est de venger — preuves à l'appui — la mémoire de Duns Scot contre le préjugé d'un Indéterminisme et d'un Volontarisme absolus, qui pèsent sur lui et que la plupart des historiens, même

1. Von *Dr. P. Parthénius Minges, O. F. M. Mitglied des Franciskanerklosters* : München. Drück und Verlag der Aschendorfsschen Buchhandlung. Münster I. W. 1905. Une Brochure, grd in-8o, de 138 pages. Prix. 4,75 Marks.

Digitized by Google

parmi les plus sérieux, continuent à accréditer dans leurs ouvrages. (Cfr Willman, Erdman, Liebeck, Kahl, Karl Werner, Seeberg, Windelbant, etc., etc.).

L'étude a un caractère plutôt négatif que positif.

Les citations sont faites d'après l'édition de Paris 1891-1895 (réédition non critique de celle de Wadding) ; et prises la plupart du temps à l'*Opus Otonense* et aux *Collationes*, ouvrages qui passent généralement comme authentiques.

Le vice fondamental de la plupart des historiens contemporains, d'après le Docteur Parthenius Minges, dérive de la prétention qu'ils ont, sans peut-être s'en douter, de vouloir couler toutes les théories philosophiques dans le moule de leurs conceptions modernes.

C'est donc contre ces erreurs historiques qu'il entreprend de rectifier en six thèses,la signification de l'Indéterminisme et du Volontarisme qui s'attachent au nom du Docteur subtil.

En général : Indéterminisme est synonyme de Vouloir arbitraire, non motivé ; et Volontarisme, de Primauté de la volonté :

Nous nous contenterons d'un aperçu succinct de l'ouvrage, suffisant pour nous en donner une idée complète, alors surtout qu'on sait l'esprit qui l'anime.

***

1re *Thèse :* Sur le terrain de la connaissance théorique, la volonté n'a pas à trancher la question du vrai et du faux. — C'est l'intelligence qui juge, et une fois son objet présent, elle y adhère nécessairement.

Tout acte volontaire et libre suppose préalablement un acte intellectuel — d'après l'adage scolastique *Nihil volitum quin præcognitum* et Duns Scot ne prétend nullement renverser ce principe universellement admis.

Cependant la volonté peut agir indirectement sur les actes ultérieurs de l'Intelligence en la détournant d'un objet pour la porter sur un autre ou bien en diminuant ou en accentuant l'attention avec laquelle elle saisit son objet.

Mais jamais la volonté n'a aucune influence sur la connaissance intellectuelle préalable à sa mise en exercice.

Dans cette première thèse l'auteur prend à partie Liebeeck, en lui montrant que ses textes ont rapport à des vérités révélées. — Il conclut également à la fausseté de la thèse suivante *intellectum undique moveri a voluntate* attribuée par Baumgarten Crucius au Docteur Subtil (*de Theologia Scoti*, p. 26. Jena, 1826).

2de *Thèse :* Ce qui a été dit des vérités de l'ordre spéculatif peut se répéter pour celles de l'ordre pratique.

C'est l'intelligence qui juge de la moralité d'un acte.

La syndérèse et la conscience, qui n'en est qu'une application, résident également dans l'intelligence et précèdent tout acte de la volonté.

Tout au plus la volonté soit divine soit humaine, peut par son commande-

Digitized by Google

ment rendre licite ou illicite ce qui est indifférent en soi-même (contre Liebeck, Vacant, Rewau).

3me *Thèse:* L'appétit intellectuel, la volonté considérée comme l'expression de la nature humaine tend instinctivement et naturellement vers le bien général, vers Dieu, non pas seulement en ce monde mais bien plus encore au ciel. — Tout être recherche sa perfection.

Mais considéré comme volonté libre, l'appétit intellectuel peut ne pas vouloir son bien final, sa béatitude. — C'est là l'apanage propre à la liberté.

Et cette liberté n'existe pas seulement en cette vie, mais même dans l'autre; car, dit Duns Scot, la surélévation de l'homme ne peut changer la nature libre de sa volonté.

L'illustre franciscain s'oppose à la conception thomiste par laquelle la volonté serait nécessitée à vouloir sa béatitude finale mais resterait libre par rapport au choix des moyens. — Si l'homme, dit-il, veut nécessairement la fin, il doit vouloir aussi nécessairement ce qui s'y rattache, c'est-à-dire les moyens.

Le Docteur subtil veut, coûte que coûte, venger la liberté de la volonté et démontrer que la volonté se détermine elle-même à son objet et qu'elle n'est pas mue passivement comme les autres facultés qui, une fois impressionnées par leur objet, réagissent fatalement.

La volonté, quoique attirée irrésistiblement, n'est pas mue mais se meut elle-même.

Cette théorie scotiste semble respirer un certain indéterminisme.

4me *Thèse :* Le Dr Parthenius Minges la dirige contre la plupart des historiens modernes (Ritter, Kahl, Delbhey, Euken, Erdman, Windelband, Dewulf).

D'après J. Duns Scot, la volonté, sans être nécessitée ou déterminée formellement, est cependant attirée et motivée par des inclinations et des habitudes naturelles, ou bien par la présence plus ou moins vive des objets.

Il est vrai, la volonté peut détourner l'attention de ces motifs mais toujours elle doit en subir une certaine influence.

Quelle est cette influence ? Duns Scot l'appelle une causalité secondaire, partielle, et l'identifie parfois à une condition « sine quâ non ».

Notons que cette dernière n'a pas la même signification chez Scot que chez les modernes.

De là le change pour les historiens.

5me *Thèse :* Le Docteur subtil est franchement indéterministe en ce point qu'il enseigne positivement.

« En pratique nonobstant l'influence de l'intelligence, des habitudes, des « inclinations, de la présence des objets — que cette influence vienne de la « part de Dieu ou des autres créatures — la volonté humaine reste libre et « exerce sa primauté sur l'intelligence et sur toutes les autres facultés de « l'âme. »

Digitized by Google

6me *Thèse :* Dans cette dernière thèse, qui nous semble la plus importante, le P. Parthenius Minges tâche de rectifier plusieurs points au sujet de la théorie volontariste de Duns Scot.

1. Dans les endroits où Duns Scot oppose la volonté aux autres facultés et surtout à l'intelligence, en ce sens que la volonté n'est jamais déterminée adéquatement par son objet, il n'exclut nullement une influence causale des motifs sur la volonté.

Plusieurs citations semblent défendre la causalité unique et totale de la volonté dans son libre vouloir, cependant dans plusieurs autres passages Scot se demande, si la connaissance intellectuelle, le *Dictamen* de la raison, ne concourt pas lui aussi dans la production d'un acte libre.

Scot dénie à l'intelligence toute causalité efficiente, mais non pas une certaine causalité finale par attraction. — C'est là la signification que Scot attache à la condition « sine quâ non » une preuve : c'est qu'il appelle l'image sensible une condition « sine quâ non » dans la production du concept intellectuel.

Dans la pensée de Scot la causalité ne se dit proprement que de la causalité efficiente.

Ainsi saint Thomas et le Vén. J. Duns Scot, tout en différant d'expression, s'accordent quant à l'intention.

L'influence de l'objet connu sur la volonté, saint Thomas l'appelle une causalité finale, Duns Scot une condition « sine quâ non ».

Le Dr Parth. Minges est heureux de constater cet accord, sinon formel, du moins matériel entre les deux plus grands penseurs du moyen âge.

2. Contre les historiens Albrecht, Ritsehl, Vacant, Dewulf, il allègue plusieurs citations pour prouver que d'après Scot les êtres contingents possibles trouvent leur dernier fondement non pas dans la volonté, mais dans l'intelligence de Dieu.

La volonté de Dieu est le fondement de leur existence mais non de leur nature possible et contingente comme telle.

3. Le docteur subtil est partisan de la primauté de la volonté, à cause des prérogatives qu'elle a sur les autres facultés de l'âme, mais cette théorie est loin d'impliquer un indéterminisme absolu — elle est tout au plus une expression énergique de la liberté humaine.

Cette sorte de volontarisme qu'on lui attribue à juste titre ne peut nullement s'identifier avec celui de Kant, comme semblent le suggérer plusieurs historiens, surtout allemands, en ce sens qu'on devrait demander à la volonté les convictions, dont l'intelligence ne peut nous fournir les preuves. (Mss. Ueberweg-Heinze : *Grundriss der Geschichte der Philosophie des Mittelalters. 8e Auflage, Seite 293 — an. 1898* où il dit : « Beide : (Scotces ù. Kant) basieren die Ueberzeugungen, für welche ihnen die theoritische Vernunft keine Beweise mehr liefert, auf den sittlichen Willen, den sie vor der theoretischen Vernunft den Vorrang zusprechen.» — Voir aussi Reinhold, Seeberg, Erdman).

Digitized by Google

Le Volontarisme de J. Duns Scot et en général des scolastiques médiévaux n'a aucune parenté avec la raison pratique de Kant et la religiosité sentimentale des modernes, comme le dit très bien E. Troeltsch dans sa critique du livre de Reinhold Seeberg (*Theologie des Joh. Duns Scotus*, 1900).

***

Le Docteur franciscain de Munich, le Rév. P. Parthenius Minges, conclut son étude en disant :

Si, par indéterminisme, les historiens modernes comprennent le système philosophique qui défend la liberté de la volonté, alors le Docteur subtil peut être rangé parmi ses plus chauds partisans.

Si, au contraire, l'indéterminisme doit s'entendre d'un vouloir purement arbitraire et non motivé, alors, comme nous l'avons vu dans cette étude, on ferait injure au grand philosophe médiéval en le plaçant sous cette rubrique.

Nous souscrivons entièrement à cette conclusion.

***

L'étude que nous venons d'esquisser se distingue par sa grande érudition. La critique historique contemporaine l'exige. Nous croyons cependant que l'auteur aurait pu condenser davantage son travail vu la délimitation de son sujet. La lecture y aurait gagné en agrément, et bien des répétitions auraient été évitées.

Disons toutefois que le caractère de l'étude semble excuser certaines longueurs. — (*Beiträge*, etc... *Texte u. Untersuchungen*, *Documents* etc... *Textes et Recherches.)*

Quant à sa valeur intrinsèque, l'ouvrage présente un grand intérêt à tous ceux qui s'occupent de l'histoire de la philosophie médiévale.

Les savantes rectifications du P. Parth. Minges ne seront pas sans exercer une influence salutaire sur la mentalité de nos historiens modernes, trop souvent portés à faire du Docteur subtil un précurseur de Kant, ou tout au moins un volontariste à l'instar du philosophe de Königsberg.

Si ce résultat couronne les labeurs du docte Franciscain de Munich, il se croira dignement récompensé.

La présente étude montre une fois de plus que dans l'interprétation des ouvrages philosophiques on ne peut négliger la philologie de l'écrivain et l'étude du milieu dans lequel il a vécu.

En général les historiens allemands protestants ne savent pas assez s'affranchir de la terminologie et de la philosophie modernes dans leur conception de l'histoire, si même ils ne la conçoivent pas dans un système complètement *a priori* (Hegéliens) ; et les historiens étrangers à ce pays se laissent trop facilement prendre à l'appât d'érudition dont sont si prodigues les écrivains de nationalité allemande.

Dr P. Gratien de l'Écluse, o. m. c.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

Les auteurs et les éditeurs de Paris peuvent remettre A LA LIBRAIRIE POUSSIELGUE (*pour les* Études Franciscaines) *les livres dont ils désirent un compte rendu.*

NOUVELLE THÉOLOGIE DOGMATIQUE, par le R. P. Jules Souben, professeur de théologie. — VIII. Les Sacrements (deuxième partie). — IX. Les fins dernières. — Paris, Gabriel Beauchesne, rue de Rennes, 117. Prix de chaque fascicule, 2 fr. 50.

DES GRACES D'ORAISON, TRAITÉ DE THÉOLOGIE MYSTIQUE, par le R. P. Aug. Poulain, de la Compagnie de Jésus. 5e édition revue et augmentée.— Paris, Retaux, rue Bonaparte, 82. In-8°, 1906.

Ce que j'ai dit (*Études*, XIV, 669) des précédents fascicules de cette théologie dogmatique, je le dis de ces nouveaux, les deux derniers de l'ouvrage. Une science sûre et étendue, une rédaction claire, limpide, un exposé qui ne laisse de côté rien de substantiel et qui d'autre part ne se perd pas en questions oiseuses ou en discussions stériles, une juste connaissance, un juste emploi de la patristique et de la scolastique, et avec lui une utilisation judicieuse des travaux modernes, ces qualités que j'avais remarquées dans les fascicules précédents et que j'avais signalées, je les retrouve dans ces derniers. Aussi en suis-je persuadé, cette nouvelle théologie dogmatique recevra-t-elle du monde intelligent un accueil très sympathique. J'ai lu en particulier avec un intérêt très vif le fascicule sur les fins dernières, j'ajoute et même avec émotion le chapitre sur le ciel.

Mais l'usage veut qu'aux éloges on mêle quelques critiques, de peur sans doute que l'orgueil ne sollicite trop vivement l'auteur. Je me permets donc de soumettre au R. P. Souben ces quelques remarques : 1° Les mots *l'assiette au beurre* ne me paraissent pas dignes d'un ouvrage élevé et sérieux (VIII, 87). 2° Je ne sais si j'ai tort : mais la vérité du sacrement de pénitence, la divinité de la confession, ses avantages, sa justification ne me paraissent pas suffisamment développés et expliqués. 3° Le R. P. traite des ordinations anglicanes ; pourquoi pas quelques mots sur les ordinations orientales, grecques surtout et russes ? 4° Le prince possède-t-il un pouvoir sur le mariage des infidèles ? Peut-il leur opposer des empêchements dirimants ?

Digitized by Google

Notre France va contenir bientôt un nombre considérable d'infidèles. Cette question va donc être posée aux théologiens. Les empêchements dirimants de notre code civil invalideront-ils leurs mariages? 5° Notre identité personnelle après la résurrection est-elle suffisamment expliquée?

***

Dans la première édition de cet ouvrage sur les grâces d'oraison le P. Poulain demandait aux personnes qui ont étudié la mystique ou qui ont expérimenté quelques-uns de ses effets, de lui adresser les observations que la lecture de son livre leur aurait suggérées. Son appel a été entendu. Il a reçu des observations nombreuses ; bien des personnes l'ont interrogé. Il a dû répondre à ces interrogations et à ces observations, leur donner à toutes autant que possible les explications qu'elles réclamaient. De là cette extension si considérable que le volume a prise, son étendue a doublé en effet. Mais de là aussi ce sérieux accroissement de valeur qu'il en a reçu. Beaucoup de définitions sont devenues plus claires et plus précises. Le R. Père a pu citer un nombre plus grand de documents et de traits historiques ; il est ainsi plus facile à ses lecteurs de se rendre compte de la force de ses conclusions et des raisons sur lesquelles il les appuie. Deux questions très importantes, celle du quiétisme, celle du discernement des esprits, ont reçu les développements qui leur étaient nécessaires et qui les complètent. On trouve même dans le volume des chapitres tout à fait nouveaux, comme le chapitre sur la terminologie, sur les épreuves des contemplatifs.

Le R. P. Hilaire de Barenton a rendu compte de la première édition de cet ouvrage dans le huitième volume des *Études* (année 1902). Il a dit le bien qu'il en pensait ; il a loué l'exposition précise, nette, simple, claire, nerveuse de l'auteur. On entend dans ce livre, ajoute-t-il, la parole expérimentée d'un directeur qui a connu dans les âmes qu'il guide vers Dieu les divers états surnaturels dont il donne l'analyse, et d'un théologien habitué à l'étude des grands maîtres.

D'autres juges très compétents comme Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, Mgr Gilbert, ancien évêque du Mans, ont apprécié cet ouvrage d'une manière non moins favorable.

L'éminent cardinal Steinhuber a vivement félicité le P. Poulain de la simplicité, de la clarté, de la précision de son exposition, et plus encore de la solidité de sa doctrine. Ces félicitations si nombreuses et parties des points les plus divers disent assez quelle est la valeur de cet ouvrage. Mes lecteurs le comprendront, je n'ai pas besoin de le leur dire : elles s'adressent encore davantage à l'édition que je suis chargé de leur annoncer.

Une observation en terminant :

Plusieurs des assertions et des interprétations du P. Poulain ont été critiquées, celle en particulier qu'il donne de la nuit obscure de saint Jean de la Croix ; il a dû soutenir à ce sujet des polémiques assez vives. De quel

Digitized by Google

côté est la vérité, de son côté, du côté de ses adversaires ? Je me sens, je l'avoue, incompétent et incapable de proposer une solution [1].

Fr. TIMOTHÉE.

***

HISTOIRE DE L'ŒUVRE DE JEUNESSE DE SAINTE-CROIX DE SAINT-Lô, par l'abbé Em. Sévestre. — Broch. in-8°, 2e édition. Paris, Lethielleux.

Cette brochure n'a pas seulement un intérêt local. Faisant l'histoire d'une œuvre de jeunesse de Saint-Lô, M. l'abbé Sévestre offre à tous les directeurs de patronage un excellent exemple à suivre, car l'œuvre de Sainte-Croix semble animée d'un esprit très sérieux et très chrétien ; elle est très bien organisée ; elle a déjà donné de beaux résultats.

Chemin faisant, M. Sévestre mêle à son récit des réflexions discrètes, mais judicieuses et partant très utiles.

Enfin il a eu l'excellente idée de faire suivre sa monographie d'un appendice que tous les directeurs de patronage apprécieront beaucoup : une série de documents et de renseignements nécessaires à la fondation puis à la direction d'une œuvre de jeunesse. On en trouverait difficilement ailleurs un ensemble aussi complet.

Ainsi l'ouvrage de M. Sévestre devient à la fois un modèle et un manuel : c'est assez pour le recommander.

Fr. AIMÉ.

***

BOSSUET. DE BETHLÉEM AU CALVAIRE, extraits des *Œuvres complètes*, par le R. P. Bernard, passionniste. In-12 illustré. — Paris, Bloud. Prix: 2 fr. ; franco, 2 fr. 50.

SAINT PIERRE, par A. Fillion. — « Les Saints. » — Paris, Lecoffre, 1906. Prix : 2 fr. broché.

Tous ceux que le grand nom de Bossuet attire liront avec plaisir l'heureux extrait de ses œuvres que vient d'en faire le R. P. Bernard. Au charme du style admirable du grand évêque de Meaux, à la beauté de sa pensée se joint ici le choix judicieux de pages qui font de ce livre un excellent manuel de méditations en même temps qu'une œuvre d'élite, puisqu'elle se compose de

1. Je trouve dans le chapitre consacré par le P. Poulain aux révélations et aux prophéties politiques ces deux traits curieux. Lorsqu'en 1901 les Chambres françaises discutèrent longuement les lois destinées à détruire les congrégations religieuses, l'imagination prophétique se mit en branle. Des voyantes se sentirent poussées à aller trouver le Saint-Père pour lui confier leurs prédictions et des secrets. Le directeur de l'une d'elles m'a raconté qu'elle fut bien surprise en arrivant à Rome de voir qu'elles étaient venues au nombre de dix dans le même but. Un cardinal l'écouta très patiemment, mais l'audience du pape fut refusée.

Je tiens de bonne source que l'un des prétendants actuels au trône de France reçoit sans cesse des lettres de prophètes et prophétesses qui lui annoncent ses destinées et lui donnent des conseils soi-disant au nom de Dieu. Il en est fatigué.

Digitized by Google

fragments des œuvres de l'une des gloires de l'Église de France. L'art avec lequel on a extrait des écrits de Bossuet ses plus belles réflexions sur la vie du Rédempteur mérite tous les éloges. Et, après ceux des cardinaux Lecot et Perraud, nous n'avons plus qu'à y joindre notre humble adhésion.

***

Les origines du christianisme ont un charme de séduction qui ne s'affaiblit pas. Aussi tout ouvrage qui vient nous en parler, éveillera certainement notre curiosité filiale pour ces chrétiens, nos grands et saints ancêtres qui furent les fondateurs de notre Église catholique. Les recherches historiques faites depuis cinquante ans ont ouvert des horizons nouveaux, non pas, malheureusement en nous apportant des documents inconnus sur Notre-Seigneur et ses apôtres; — Dieu semble avoir voulu que, seuls les Évangiles nous parlent d'eux avec vérité,— mais en nous donnant, si on peut s'exprimer ainsi, des documents *d'à côté*. C'est ainsi que la géographie de l'ancienne Palestine, la reconstitution de ses villes, de ses monuments, de ses paysages, l'étude des mœurs d'après les auteurs anciens, les traditions, les inscriptions, permettent à l'historien de donner aux Évangiles un cadre vrai, pittoresque et coloré qui rajeunit, pour ainsi dire le récit sacré, le rend plus compréhensible à nos intelligences et plus séduisant pour nos cœurs.

Monsieur Fillion a su, de cette manière, faire revivre la superbe et aimante physionomie de S. Pierre, au point d'en faire un livre vraiment nouveau. Il a su tirer du récit trop succinct des Évangélistes et des données de la science actuelle, une histoire toute vibrante et pleine du plus haut intérêt. Celui que le Christ institua son représentant sur la terre, se met ici plus à notre portée et conquiert d'autant plus notre amour. Le *Saint Pierre* de M. Fillion est une perle de plus ajoutée à ce beau diadème des « Saints » dont M. Lecoffre poursuit le sertissage, et nous lui savons gré d'y avoir donné une si belle place au grand Saint, dont nous sommes tous les enfants.

MAVIL.

***

JEANNE D'ARC, grande histoire illustrée par le chanoine Henri Debout. — *Tome Ier* in-8° de XX-827 pages avec 810 illustrations, tiré sur papier de luxe. Prix broché : 25 fr. port en sus ; relié : 40 fr. port en sus. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard. — Paris, VIIIe.

L'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, a doté d'une lettre-préface le beau livre du chanoine H. Debout, et nous aimons à redire ici avec lui que le travail de l'écrivain est « consciencieux, étudié, heureusement servi du reste par des travaux antérieurs », aussi procure-t-il « plus d'une contribution nouvelle et appréciable à l'histoire. »

Digitized by Google

Beaucoup avaient déjà profondément étudié la vie de la Pucelle : les Ayroles, les Wallon, les Dunand, les Sépet. Le chanoine H. Debout nous l'expose sous un nouveau jour et le lecteur s'en rend compte avec un sérieux intérêt. Les faits y sont précis, puisés aux meilleures sources ; d'ailleurs les nombreuses notes du livre permettront aux savants de s'y reporter avec assurance.

Jeanne d'Arc a-t-elle été une douce et pieuse jeune fille, une véritable guerrière, une sainte martyre ? Fut-elle une héroïne guidée par une surnaturelle inspiration ? Et que faut-il penser de toutes les critiques rapportées sur sa conduite une fois son œuvre achevée ? Car Jeanne n'était que l'instrument de Dieu pour délivrer la France du joug de l'oppresseur. L'auteur répond à toutes ces questions avec la sûreté d'un savant historien, l'aisance d'un lettré et, nous l'ajoutons à sa louange, avec le zèle d'un apôtre qui travaille pour la gloire de Dieu en inculquant dans l'âme de ses lecteurs les sentiments de noblesse, de patriotisme et de piété. Il le déclare lui-même : la tâche proposée à ses efforts est une œuvre hagiographique. Il convenait donc de montrer la vénérable héroïne conduite par la main de Dieu ; aussi la pieuse curiosité de l'historien l'a mené à recueillir les moindres détails de sa vie pour mieux faire ressortir les vertus de celle que l'Église s'apprête à placer sur les autels.

Ce beau livre révèle chez l'auteur des efforts généreux, et nous prouve combien il s'est livré aux plus consciencieuses recherches dans les archives. Pieux pèlerin et observateur attentif, il a parcouru les pays traversés autrefois par Jeanne d'Arc et c'est ainsi qu'il nous la fait connaître plus parfaitement. L'image vient compléter, certes non moins agréablement le travail de la plume. Le lecteur vit ainsi de tous les événements, de cette grande guerre où semblait devoir disparaître la « pauvre Patrie. » Fils de France, il peut s'arrêter et fléchir le genou pour méditer en ces différents endroits où le ciel a traité avec la terre du *rachat de la Patrie.* Domrémy, Vaucouleurs, Chinon, Poitiers, Tours, Loches, Beaugency, Troyes, Reims, etc... autant de lieux, qui, représentés nombre de fois et avec une agréable variété, nous font suivre Jeanne d'Arc pas à pas dans les différentes étapes de sa vie. Désormais en parcourant ces villes les voyageurs ne resteront plus simples touristes, ils deviendront pèlerins en disant : c'est là que Jeanne d'Arc est née, là elle y reconnut son roi, là elle fut victorieuse, plus loin elle y fut blessée, ici prisonnière... etc... N'était-ce point la meilleure manière d'engager le lecteur à bien *savoir* l'histoire de la libératrice de la France, de la bien connaître et par là-même entrer dans la pratique des vertus de la vénérable Jeanne?

Pour plaire aux yeux aussi bien qu'au cœur, M. H. Debout s'est adressé à la *Maison de la Bonne Presse ;* nous l'en félicitons, car une fois de plus celle-ci en nous présentant son livre fait preuve d'un vrai talent pour l'édition de luxe agréable et soignée. Nous ne sommes point étonnés de savoir par ailleurs, que les listes de souscriptions pour ce premier volume aient été vite remplies et nous comprenons facilement que le public attende avec une légitime impatience l'apparition de son frère cadet. P. L. M.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XVME

JANVIER 1906.

L'École scotiste et le dogme de la transsubstantiation ; par le P. Timothée. 5
Reflets d'antan ; par H. Matrod. 17
Quelques pages d'histoire franciscaine *(suite)*; par le P. René. . . . 34
Agriculture et Industrie *(fin)*; par le P. Aimé. 59
A travers le Rajpoutana *(suite)*; par le P. Robert. 84
Un théologien ignoré du XVIIIe siècle : le P. Adrien de Nancy, capucin ; par E. Mangenot. 97
A propos d'un drame social : *Par la mort*, de Marc Sangnier ; par Mavil. 103
Bibliographie. 108

FÉVRIER 1906.

Dieu d'abord ; par un curé de campagne. 121
L'œuvre des trois compagnons ; par le P. Gratien. 128
Le B^x Jean de Parme ; par le P. René. 148
L'esprit chrétien dans l'histoire ; par V. Charaux. 168
A travers le Rajpoutana *(suite et fin)*; par le P. Robert. 174
Une réforme sociale qui s'impose *(suite)*; par le P. Léonard. 192
L'abbaye royale de Longchamp ; par le P. Ubald. 206
Bibliographie. 213

MARS 1906.

Lettre encyclique de S. S. Pie X aux archevêques, évêques, au clergé et au peuple français. 233
La juste répartition des impôts ; par le P. Gratien. 247
La situation religieuse en Russie ; par le P. Honoré. 262
Le B^x Jean de Parme et le Joachimisme ; par le P. René. 277
Une réforme sociale qui s'impose *(suite et fin)*; par le P. Léonard. . . 301
Monographie des Récollets de Valenciennes ; par J. Loridan. . . . 313
Le B^x Raymond Lulle ; par le P. Michel Bihl. 328
Bibliographie. 346

Digitized by Google

AVRIL 1906.

Perspectives du Calvaire ; par l'abbé P. Barret. 361
Bibliothèque d'économie sociale ; par le P. Venance. 367
Le voyage de S. François en Espagne ; par le P. Ernest-Marie. . . . 384
L'Art et l'Apostolat ; par A. Germain. 415
Nostre Maistre « Frère Maurice Hilaret », cordelier ligueur d'Orléans ; par le P. Antoine. 422
La situation religieuse en Russie *(suite et fin)*; par le P. Honoré. . . 443
Recension : S. François d'Assise, de G. Schnürer ; par le P. Michel Bihl.. 454
Bulletin d'histoire franciscaine : Publications hollandaises, par le P. Ubald. 463
Bibliographie. 468

MAI 1906.

Saint François a-t-il existé? par le P. Édouard. 481
Le péril scolaire ; par l'abbé Guilbert. 496
Saint Bonaventure ; par le P. René. 512
Bibliothèque d'économie sociale ; par le P. Venance. 534
Mémoires du cardinal de Retz ; par A. Charaux. 547
La juste répartition des impôts *(suite)*; par le P. Gratien. 562
Bibliographie. 580

JUIN 1906.

Le généralat de S. Bonaventure ; par le P. René. 593
Encore la question du nombre des élus. Simples notes *(suite)*; par le P. Jean-Baptiste. 615
L'art littéraire et l'influence des livres ; par H. Thévenin. 627
Bibliothèque d'économie sociale *(suite)*; par le P. Venance. . . . 645
Le Cardinal de Retz et le duc de Saint-Simon *(suite et fin)*; par A. Charaux. 658
La juste répartition des impôts *(suite)*; par le P. Gratien.. 675
Le problème de l'heure présente. Antagonisme de deux civilisations ; par le P. Timothée. 688
Ist Duns Scotus indeterminist ; par le P. Gratien. 693
Bibliographie. 698

Avec la permission des Supérieurs.

Gabriel Jouitteau, Gérant.

Société Desclée, De Brouwer et Cie, LILLE — PARIS — BRUGES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06962 0790

Digitized by Google

Digitized by Google